



Vénus malade

Jérôme Laubner

► To cite this version:

| Jérôme Laubner. Vénus malade. Droz, 2023, 978-2-600-06451-4. <10.47421/droz64514>. <hal-04313667>

HAL Id: hal-04313667

<https://hal.science/hal-04313667v1>

Submitted on 29 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No
Derivative Works - International License

JÉRÔME LAUBNER

VÉNUS MALADE

Représentations de la vérole et des vérolés
dans les discours littéraires et médicaux en France
(1495-1633)



DROZ



LIBRAIRIE DROZ

Tous droits réservés par la Librairie Droz SA en vertu des règles de propriété intellectuelle applicables. Sans autorisation écrite de l'éditeur ou d'un organisme de gestion des droits d'auteur dûment habilité et sauf dans les cas prévus par la loi, l'œuvre ne peut être, en entier ou en partie, reproduite sous quelque forme que ce soit, ni adaptée, représentée, transférée ou cédée à des tiers.

All rights reserved by Librairie Droz SA as proscribed by applicable intellectual property laws. Works may not, fully or in part, be reproduced in any form, nor adapted, represented, transferred or ceded to third parties without the written authorization of the publisher or a duly empowered organization of authors' rights management and except in instances provided for by law.

Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution - pas d'utilisation commerciale - pas de modification 2.5 Suisse License. Pour obtenir une copie de la licence visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ch/> ou envoyez une lettre à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use - No modification 2.5 Suisse License. To view a copy of this license, visit <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ch/> or send a letter to Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.

Pour toutes informations supplémentaires, merci de contacter l'éditeur : droits@droz.org

For any additional information, please contact the publisher : rights@droz.org

Travaux
d'Humanisme et Renaissance

N° DCXLVIII

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

JÉRÔME LAUBNER

VÉNUS MALADE

Représentations de la vérole et des vérolés
dans les discours littéraires et médicaux en France
(1495-1633)



DROZ

Ouvrage publié avec le soutien de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université (Fonds d'Intervention pour la Recherche – FIR), le Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF – UMR 8599) et l'École doctorale III « Littératures françaises et comparée », ainsi que du Dissertationenfonds de l'Université de Bâle



L'étape de la prépresse de cette publication a été soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique



www.droz.org

Avec le soutien de



ISBN : 978-2-600-06451-4
ISBN PDF : 978-2-600-16451-1
ISBN EPUB : 978-2-600-36451-5
DOI : 10.47421/droz64514
ISSN : 0082-6081

© 2023 by Librairie Droz S.A., 11, rue Firmin-Massot, Genève.

All rights reserved. No part of this book may be reproduced, translated, stored or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photo copying or otherwise without written permission from the publisher.

Contacteur Droz

REMERCIEMENTS

Ce livre est issu d'une thèse de doctorat dirigée par Dominique Brancher et Jean-Charles Monferran, que je remercie vivement pour leur bienveillance et leur soutien de tous les instants. Ces quelques mots ne suffisent pas à exprimer ma profonde gratitude à leur égard ni l'amitié que je leur porte mais tous deux savent que leur confiance a été décisive pour mon travail.

Je tiens aussi à remercier Ariane Bayle, Violaine Giacomotto-Charra, Julien Goeury, Hugues Marchal et Myriam Marrache-Gouraud d'avoir accepté de faire partie de mon jury de thèse. Leurs conseils et leurs suggestions ont été précieux pour ma réflexion.

À l'inverse de Joseph Grünpeck se désolant de voir ses amis se détourner de lui lorsqu'il contracte la vérole, j'ai eu la chance de voir des affinités se créer à mesure que je frayais avec les bubons vénériens de la Renaissance. Je dois bien des réflexions présentes dans ce travail à l'intérêt que plusieurs chercheuses et chercheurs ont témoigné aux « vérolés très précieux ». Je remercie toutes et tous les collègues qui m'ont relu avec attention, m'ont fait découvrir des textes ou ont partagé avec moi le fruit de leurs recherches. Parmi cette communauté généreuse, j'aimerais dire tout spécialement merci à mes collègues du séminaire d'études françaises de l'Université de Bâle ainsi qu'aux membres du séminaire Renaissance de Lyon. J'ai une pensée particulière pour Guillaume Berthon, Estelle Doudet, Daniele Maira, Michèle Rosellini et Alexandre Wenger, dont la sollicitude et la bonté ont joué un rôle important dans ma recherche.

J'aimerais saluer la joyeuse troupe des congénères qui m'ont épaulé durant la rédaction de ma thèse : je pense à Jérémie Bichüe, Yoan Boudes, Camille Brouzes, Nicolas Cambon, Louise Dehondt, Raphaëlle Errera, Loïc Le Sayec, Magalie Myoupo, Yohann Ringuedé et Camille Rodic.

Ma gratitude revient aussi aux amies et aux amis de longue date qui goûtent depuis quelques années déjà aux anecdotes vérolées sans jamais m'en tenir rigueur : merci à Elena, Fabienne, Julie, Lies, Louis, Maëva, Mathilde, Maud et Michaël pour nos rires complices.

Ce livre dit toute l'affection que j'ai pour le cœur généreux de mes parents et de ma sœur. Il rend grâce, enfin, aux discussions fructueuses et à la douceur du temps passé avec Thomas.

La thèse à l'origine de cet ouvrage a obtenu le Prix Senior 2022
du Centre Maurice Chalumeau en Sciences des Sexualités.

*Aux malades très précieux d'hier et d'aujourd'hui
À celles et ceux qui en prennent soin*

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AM	Archives municipales
AN	Archives nationales
<i>BHR</i>	<i>Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance</i>
BM	Bibliothèque municipale
BnF	Bibliothèque nationale de France
<i>CRMH</i>	<i>Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes</i>
<i>DMF</i>	<i>Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)</i>
ÉUD	Éditions universitaires de Dijon
<i>FEW</i>	<i>Französisches Etymologisches Wörterbuch</i> (de Walther von Wartburg)
<i>MLN</i>	<i>Modern Language Notes</i>
ms. fr.	Manuscrits français
PUF	Presses universitaires de France
PUL	Presses universitaires de Lyon
PUP	Presses universitaires de Provence
PUPS	Presses de l'Université Paris-Sorbonne
PUR	Presses universitaires de Rennes
PUSE	Publications de l'Université de Saint-Étienne
<i>RHLF</i>	<i>Revue d'Histoire Littéraire de la France</i>
<i>RHR</i>	<i>Réforme, Humanisme, Renaissance</i>
STFM	Société des Textes Français Modernes

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

NOTES SUR L'ORTHOGRAPHE ET LES TRADUCTIONS

Nous avons respecté l'orthographe et la ponctuation originales, à l'exception des modifications suivantes afin de faciliter la lecture des textes : résolution des abréviations, du tilde et des esperluettes, distinction du *i* et du *j*, du *u* et du *v* en français mais pas en latin, accentuation des participes passés, des adverbes et des prépositions (*très*, *près*, *après*, *dès*), de *à*, *où* et *là*, ajout des apostrophes, remplacement de la barre oblique, comme signe de ponctuation, par la virgule.

Sauf mention contraire, toutes les traductions sont de notre fait.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

[Acheter le livre](#)

INTRODUCTION

*The keptwoman and sponger and thief are hereby invited...
the heavy-lipped slave is invited... the venerealee is invited,
There shall be no difference between them and the rest*¹.

Walt WHITMAN

En 1511, alors qu'il accompagne le roi Louis XII jusqu'à Lyon pour s'aguerrir aux affaires militaires, le jeune François duc d'Angoulême, âgé de dix-sept ans, reçoit de son précepteur François Demoulins de Rochefort un opusculé intitulé *De Saturne et de sa lignée*². Le manuscrit n'est pas le premier que le maître d'école offre à celui qui deviendra François I^{er} quatre ans plus tard. En effet, en 1505, dans le *Dialogue sur le jeu*, Rochefort avertissait le duc des risques terribles qu'encourt quiconque s'adonne excessivement à la passion ludique³. Du danger des jeux aux jeux dangereux d'une autre sorte, il n'y a qu'un pas que le précepteur franchit quelques années plus tard lorsque, l'âge du prince avançant, vient le temps de sensibiliser son élève aux périls des débordements charnels. Si la composition de *De Saturne et de sa lignée* souligne le goût de la famille d'Angoulême pour l'astrologie, elle obéit aussi à une autre fonction révélée par le dessin placé à l'orée du manuscrit et reproduit en couverture du présent ouvrage. On y découvre Tempus – autre nom de Saturne –, coiffé d'une horloge, vêtu de haillons, tenant d'une main une faux et de l'autre la manivelle de la roue de Fortune. À ses pieds s'amoncellent des gisants, victimes de tous ordres des tours de la célèbre roue.

Pour traditionnelle que soit cette mise en scène allégorique, le dessin n'en est pas moins surprenant. Derrière Tempus se tient en effet une femme âgée

¹ Walt Whitman, *Feuilles d'herbe*, trad. É. Athenot, Paris, José Corti, 2008 [1855], p. 84 : « Sont par conséquent invités la femme entretenue, le parasite, le voleur... est invité l'esclave lippu ... est invité le syphilitique, / Aucune différence ne sera faite entre eux et les autres ».

² Sur l'attribution du manuscrit à Demoulins de Rochefort, voir Marie Holban, « Autour de l'attribution du ms. anonyme "De Saturne et de sa lignée" (B.N. ms. fr. 1358) », *Romance Notes*, 16/3 (1975), p. 662-668.

³ François Demoulins de Rochefort, *Dialogue sur le jeu* [1505], ms. fr. 1863, Paris, BnF.

au visage rougeoyant et couvert de boutons. Un phylactère révèle son identité : Grosse Vérole. Le déchiffrement du message s'en trouve facilité. Il s'agit d'une mise en garde morale et sanitaire qui doit préserver le prince de la maladie vénérienne, dont les dangers sont symbolisés par cet inquiétant contact, cette contagion qui se profile lorsque Vérole pose ses deux mains sur les épaules de Saturne. Le toucher mortifère scelle l'union du temps et de la maladie au sein d'un duo effrayant, capable de décimer les prélats autant que les soldats⁴. L'avertissement iconographique trouve son pendant au sein du manuscrit lorsque Rochefort note au sujet de la faux qu'elle tombe sur la tête des luxurieux : « En ce pays de France plusieurs en ont esté si lourdement frapés que les playes et cicatrices y paroistront tout le temps de leur vie. Prenez-y exemple, Monseigneur. Car le coup d'icelle faulx est venimeux et mortifère »⁵. On comprend mieux pourquoi, sur l'illustration liminaire, Sardanapale figure sous la faux de Saturne. Le contre-exemple offert par le roi de Ninive, prototype de l'efféminement luxurieux, indique au futur roi que la débauche ruine le souverain, compromet sa stature politique, sa virilité et la bonne tenue de son royaume. Le contraste entre l'homme à la quenouille et Loys d'Ars, homme d'armes illustre durant les guerres d'Italie, tombant dans les bras de la France, dit assez à quel type de masculinité le prince doit se conformer. S'il n'est pas certain que la leçon ait été retenue tant la légende fera de François I^{er} un roi vérolé⁶, l'allégorie obéit au souci parénétiq

Nous sommes en 1511 et au milieu des divinités immémoriales que sont Saturne et Fortune se tient une nouvelle allégorie féminine aux traits hideux et menaçants. En un temps assez bref, une dizaine d'années à peine depuis la propagation de la vérole dans les sociétés européennes, la nouvelle venue se fait une place dans le panthéon allégorique et acquiert ainsi une grandeur mythique. À l'inverse de la peste noire du xiv^e siècle marquée du sceau de l'« indescriptible » et de l'« irracontable »⁷, la vérole apparaît ici comme résolument visible, tant par la forme qui lui est donnée que par la force d'action dont elle dispose en touchant

⁴ Anne-Marie Lecoq note que, parmi les victimes de Saturne et de Vérole, se trouvent « un pape, un cardinal, un évêque, un moine », le seigneur Ludovic Sforza, duc de Milan, et le général Briçonnet, incarnation du prélat corrompu. Faire de tels hommes des victimes de la maladie laisse apparaître « l'anticléricalisme virulent de Demoulins » et sa « haine » contre le duc milanais (*François I^{er} imaginaire. Symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, Macula, 1987, p. 124).

⁵ F. Demoulins de Rochefort, *De Saturne et de sa lignée*, f. 7r.

⁶ Voir *infra*, chap. V, « Infléchissements politiques : royautés et noblesses vérolées ».

⁷ Georges Didi-Huberman, « Feux d'images : un malaise dans la représentation au xiv^e siècle », dans Millard Meiss, *La Peinture à Florence et à Sienne après la peste noire. Les arts, la religion, la société au milieu du xiv^e siècle*, trad. D. Le Bourg, Paris, Hazan, 2013 [1951], p. ix-xl, ici p. xxiii. Sur la vérole dans les arts visuels de la première Modernité, voir Florence Chantoury-Lacombe,

directement au Temps. Se répandant durant les premières campagnes menées par le roi Charles VIII dans la péninsule italienne à partir de 1494-1495, la grosse vérole ajoute aux victimes des conflits armés une autre moisson de morts.

Il serait vain toutefois de vouloir déterminer précisément les chiffres⁸ des ravages causés par la vérole à la « Renaissance »⁹. D'abord parce que la nature même de la maladie complique le décompte des morts. En effet, à la différence de la peste, le mal vénérien « n'est pas aussi prompt pour tuer » et l'action de son venin s'« accomplit dans le temps »¹⁰, comme le note le médecin parisien Guillaume de Baillou. Ensuite, parce que l'approche démographique ne suffit pas à rendre compte de la réalité épidémiologique dans sa complexité, telle qu'elle se reflète et se construit à travers une masse considérable d'écrits dans l'Europe de la première Modernité. Ce n'est donc pas l'événement biologique qui constituera le cœur de cette étude mais bien ses répercussions et reconfigurations dans les sphères sociales et culturelles. La propagation de la vérole se double en effet d'une prolifération de discours, d'interprétations et d'affects qui bénéficient de l'essor de l'imprimerie pour circuler et se façonner réciproquement.

Ayant partie liée avec le péché capital de la luxure, la maladie nouvelle dispose de significations propres, irréductibles à celles que génère, par exemple, une autre maladie contagieuse comme la peste¹¹. L'origine vénérienne de la vérole n'est pas sans conséquence sur la manière de la percevoir ni sur les modes d'écriture privilégiés pour la dire. Parce qu'elle appartient à la sphère sexuelle, la maladie autorise un discours punitif autant qu'une échappée vers les territoires transgressifs de l'obsène. Tout l'enjeu de notre étude est alors d'arpenter un ensemble hétérogène de discours (traités médicaux, littérature

« Pustules de peinture : épidémie et syphilis dans les arts visuels (xv^e-xvii^e siècles) », *Corps*, 5/2 (2008), p. 65-73.

⁸ À suivre le conteur breton Noël Du Fail, « de dix s'en trouvera tousjours un, principalement aux villes, atteint, frapé » de la vérole (*Les Contes et discours d'Eutrapel*, éd. Marie-Claire Thomine, Paris, Classiques Garnier, 2020 [1585], p. 489). Si l'écriture comique est le lieu d'une exagération évidente, indiquons que cela signifierait que Paris, peuplée d'environ 300 000 personnes au milieu du siècle, recèlerait 30 000 vérolés. L'hyperbole révèle davantage l'impression que la vérole est partout.

⁹ Bien que le terme s'avère anachronique et que la période ainsi désignée relève d'un « mythe héroïque » construit par Michelet (Denis Crouzet, *Le xvi^e siècle est un héros. Michelet, inventeur de la Renaissance*, Paris, Albin Michel, 2021, p. 14), on l'utilisera par commodité sans négliger les débats récents autour de la validité d'une telle désignation (voir *Pour une histoire-monde*, éd. Patrick Boucheron et Nicolas Delalande, Paris, PUF, 2013, et, en réponse au travail de déconstruction opéré par l'histoire globale, Jean-Marie Le Gall, *Défense et illustration de la Renaissance*, Paris, PUF, 2018, p. 9-26).

¹⁰ Guillaume de Baillou, *Les Deux livres des Épidémies et Éphémérides de Guillaume de Baillou*, trad. J. Coste et H. Kalnin-Maggiore, Paris, Les Belles Lettres, 2021, p. 171.

¹¹ Sur la peste renaissante, voir Brenton Hobart, *La Peste à la Renaissance. L'imaginaire d'un fléau dans la littérature au xvi^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

facétieuse, poèmes, libelles polémiques, récits de voyage...) produits en France entre 1495 et 1633 afin de mesurer la place spécifique qu'occupe la vérole dans la « pathocénose »¹² renaissante et de comprendre comment une gamme composite, parfois contradictoire, de savoirs et de significations s'est construite autour de cette maladie inédite. Les nombreux textes, aux provenances et aux visées diverses, produits par-delà le seul champ médical nous invitent à considérer que la vérole ne peut être complètement séparée de « l'expérience commune »¹³, sphère partagée et irréductible à une science ou à un type de discours donnés.

ÉTAT DE LA RECHERCHE

Depuis plusieurs décennies, et récemment de façon accrue avec le développement des humanités médicales, tout un courant de recherches a étudié l'articulation entre la littérature et la médecine, afin de rendre compte des multiples rapports qui s'établissent entre elles¹⁴. Ces derniers sont particulièrement sensibles durant le premier âge moderne où les médecins bénéficient d'une solide culture humaniste. La remise en cause de « l'étanchéité de la frontière entre la médecine et la littérature »¹⁵ a ainsi permis de « revisiter l'humanisme médical » à partir des activités de lecteurs ou de traducteurs auxquelles s'adonnent certains médecins, ou de reconnaître les capacités scripturaires des Esculape endossant souvent le rôle de conteurs ou de poètes dans des ouvrages au degré de littérarité élevé¹⁶.

L'historiographie de la vérole esquisse une trajectoire semblable. Aux premiers travaux historiques ont succédé des dynamiques de recherche plus ouvertes à

¹² Proposé par l'historien de la médecine Mirko Grmek, le concept désigne l'ensemble des maladies qui affecte une population à une époque donnée. Il permet de développer une écologie des maladies et de tenir compte des corrélations entre les différentes pathologies (*Le Concept de pathocénose de M. D. Grmek. Une conceptualisation de l'histoire des maladies*, éd. Joël Coste, Bernardino Fantini et Louise Lambrichs, Genève, Droz, 2016).

¹³ Michel Pierrssens, *Savoirs à l'œuvre. Essais d'épistémocritique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1990, p. 8.

¹⁴ Le propos vaut aussi pour les rapports entre science et littérature (voir Philippe Chométy et Jérôme Lamy, « Littérature et science : archéologie d'un litige (xvi^e-xviii^e siècles) », *Littératures classiques*, 85/3 (2014), p. 5-30).

¹⁵ *Littérature et médecine. Approches et perspectives (xvi^e-xix^e siècles)*, dir. Andrea Carlino et Alexandre Wenger, Genève, Droz, 2007, p. 12.

¹⁶ Voir, entre autres, *Revisiting Medical Humanism in Renaissance Europe*, dir. Caroline Petit, *Arts et Savoirs*, 15 (2021), en ligne [<https://journals.openedition.org/aes/3542>], consulté le 16 décembre 2021 ; Dominique Brancher, *Équivoques de la pudeur. Fabrique d'une passion à la Renaissance*, Genève, Droz, 2015, ou Ariane Bayle, *Écriture de soi et récit de cure chez Leonardo Fioravanti et Ambroise Paré*, essai inédit d'HDR, Paris, Sorbonne, 2020.

l'interdisciplinarité¹⁷. La persistance du mal vénérien à travers les siècles a d'abord poussé les historiens à l'étudier en diachronie¹⁸. Si elle permet de souligner les changements thérapeutiques ou la persistance de la stigmatisation, une telle entreprise risque d'araser la complexité symptomatologique associée à la maladie durant le premier âge moderne, en postulant une essence nosologique intangible. Bien que les études paléo-épidémiologiques confirment que le génome du tréponème pâle, agent infectieux responsable de la maladie, reste stable à travers le temps¹⁹, la vérole d'hier n'est pas la syphilis d'aujourd'hui²⁰. Même si le terme « syphilis » a été créé en 1530 par le poète et médecin italien Fracastor²¹, il importe de maintenir la vérole « à distance »²² et de reconnaître que les discours sur son origine ou ses accidents sont historiquement situés.

D'importants travaux historiques ont réinscrit la vérole dans son contexte d'apparition, à partir de sources médicales et hospitalières majoritairement issues

¹⁷ Anne Carol, « Une brève historiographie de la syphilis », dans *La Syphilis. Itinéraires croisés en Méditerranée et au-delà (XVI^e-XXI^e siècles)*, éd. Yann Ardagna et Benoît Pouget, Aix-en-Provence, PUP, 2021, p. 263-276.

¹⁸ Claude Quétel, *Le Mal de Naples. Histoire de la syphilis*, Paris, Seghers, 1986. Un pan de ces études fait le choix d'une chronologie étendue pour créer des liens entre le surgissement de la vérole et celui du VIH-sida au xx^e siècle, voir Jean Goens, *De la syphilis au sida. Cinq siècles des mémoires littéraires de Vénus*, Bruxelles, Presses interuniversitaires européennes, 1995, et Eugenia Tognotti, *L'Altra faccia di venere. La sifilide dalla prima età moderna all'avvento dell'Aids (XV-XX sec.)*, Milan, Angeli, 2006.

¹⁹ Kerttu Majander *et alii*, « Ancient Bacterial Genomes Reveal a High Diversity of *Treponema pallidum* Strains in Early Modern Europe », *Current Biology*, 30/19 (2020), p. 3788-3803.

²⁰ La symptomatologie de la vérole reste flottante à la Renaissance. On distingue mal cette dernière de la chaude-pisse par exemple. Le médecin du roi Henri II, Jean Fernel range ainsi la gonorrhée parmi les « marques » qui « bien qu'elles n'ayent point le nom de maladie venerienne, sont pourtant commencement d'icelle, et signes de ses futures approches » (*Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, trad. M. Le Long, Paris, N. et J. de La Coste, 1633, p. 58-59). Le traité de Fernel paraît d'abord en latin, de manière posthume, sous le titre *De luis Venereæ curatione perfectissima liber, numquam antehac editus*, Anvers, C. Plantin, 1579.

²¹ Jérôme Fracastor, *La Syphilis ou Le mal français* [1530], trad. J. Vons, avec la collaboration de Concetta Pennuto et Danielle Gourevitch, Paris, Les Belles Lettres, 2011. On doit à Christine Dussin une autre traduction récente du texte de Fracastor, *Syphilis sive morbus Gallicus* [1530], trad. C. Dussin, Paris, Classiques Garnier, 2009. Si l'on trouve quelques mentions de l'invention du poète italien chez le médecin François Valleriolo décrivant le cas d'un patient atteint de la « maladie de Syphile » (*Francisci Vallerioli doctoris medici observationum medicinalium libri sex, nunc primum editi, et in lucem emissi*, Lyon, A. Gryphe, 1573, p. 223 : « syphilide morbo »), le terme reste étroitement lié à « un récit de Poète », selon le médecin Jean Riolan le père (*Traité des Maladies Veneriennes et la methode la plus asseurée pour en guerir*, dans *Chirurgie de Riolan docteur en médecine de la faculté de Paris*, Paris, R. Guignard, 1669, p. 2).

²² L'expression est empruntée au titre français du livre de Carlo Ginzburg, *À distance. Neuf essais sur le point de vue en histoire*, trad. P.-A. Fabre, Paris, Gallimard, 2001 [1998].

de l'Italie et du Saint-Empire des ^{xv^e} et ^{xvi^e} siècles²³. Analysant les querelles entre médecins sur la nouveauté ou l'ancienneté de la vérole, ces études ont aussi insufflé un nouvel élan à l'exploration des réponses apportées à l'épidémie par les institutions de soin²⁴. Centrés sur la prise en charge des malades, leur inscription dans un cadre social donné et leur marge de manœuvre face aux soignants, plusieurs travaux opèrent un retour aux réalités concrètes de la maladie, en proposant une histoire locale de la vérole. Le développement de ces études permet de comprendre plus finement les réactions institutionnelles et les pratiques thérapeutiques qui ont vu le jour à mesure que se répandait l'épidémie.

Qu'ils soient diachroniques ou non, ces travaux restent toutefois les héritiers d'une historiographie qui recourt assez peu au décloisonnement des disciplines. Les sources qui ne sont pas médicales ou hospitalières y occupent une place réduite, quand elles ne sont pas laissées de côté. La vérole est volontiers reconnue comme « la plus sociale de toutes les maladies »²⁵, mais les implications discursives d'un tel constat ne sont pas toujours explorées. Ces études minimisent « la primauté de [l]a textualité »²⁶ d'une maladie capable d'alimenter des récits, des bons mots et des poèmes, au gré de multiples reconfigurations. À l'inverse, de récentes études sur la vérole ont mis à profit un corpus bien plus large de sources afin de promouvoir une histoire culturelle de la maladie. Nourrie des travaux en histoire de la médecine, l'équipe qu'Ariane Bayle a réunie autour d'elle pour la réalisation d'un numéro de la revue *Histoire, médecine et santé*, avec Concetta Pennuto, et de l'anthologie *Le Siècle des vérolés* fait non seulement apparaître « l'extraordinaire production de textes »²⁷ générée par la vérole mais

²³ Jon Arrizabalaga, John Henderson, et Roger French, *The Great Pox. The French Disease in Renaissance Europe*, New Haven ; Londres, Yale University Press, 2014 [1997], et *Sins of the Flesh. Responding to Sexual Disease in Early Modern Europe*, dir. Kevin Siena, Toronto, Centre for Reformation and Renaissance Studies, 2005.

²⁴ K. Siena, *Venereal Disease, Hospitals, and the Urban Poor. London's "Foul Wards" (1600-1800)*, Rochester, University of Rochester Press, 2004 ; Melanie Linöcker, *Der Unzucht und Lastern derbey entspringende Krankheit. Syphilis und deren Bekämpfung in der Frühen Neuzeit am Beispiel des Wiener Bürgerspitals St. Marx*, Sarrebruck, VDM Verlag, 2008 ; Claudia Stein, *Negotiating the French Pox in Early Modern Germany*, New York, Routledge, 2016 [2009] ; Cristian Berco, *From Body to Community. Venereal Disease and Society in Baroque Spain*, Toronto, University of Toronto Press, 2016.

²⁵ C. Quétel, *Le Mal de Naples*, p. 35.

²⁶ Jonathan Gil Harris, « (Po)X Marks the Spot: How to "Read" "Early Modern" "Syphilis" in *The Three Ladies of London* », dans *Sins of the Flesh*, p. 109-132, ici p. 110 : « *the primacy of its textuality* ».

²⁷ *Le Siècle des vérolés. La Renaissance européenne face à la syphilis*, dir. A. Bayle, avec la collaboration de Brigitte Gauvin, Grenoble, Jérôme Millon, 2019, p. 6.

identifie aussi des « questions communes »²⁸ aux médecins, poètes et romanciers, afin de proposer une approche kaléidoscopique du mal vénérien²⁹.

Ces travaux, auxquels nous sommes largement redevables, ne se contentent pas de reconnaître que les professionnels du soin sont aussi des professionnels de l'écriture, mais montrent combien la vérole a été, dès l'origine, un objet d'intérêt pour les poètes et les prosateurs de la fin du xv^e siècle. Devant une telle efflorescence de récits et de poèmes, impossible de vouloir donner la précellence aux textes médicaux. En renonçant, après d'autres, au paradigme de l'« influence »³⁰ et au mouvement unidirectionnel – de la médecine vers la littérature – qu'il présuppose, les récentes études sur la vérole sont nourries des apports de l'épistémocritique, qui invite à prendre au sérieux ce que la littérature fait des et aux savoirs. Elles délaissent l'idée que les poèmes ou les récits qui intègrent des savoirs ne seraient que des réceptacles « demeurés passifs »³¹ pour mieux mettre à l'honneur la part active de la littérature. De telles réflexions invitent à concevoir la force d'action de la vérole dans les poèmes et les récits où elle apparaît. Conçus comme des « ressources »³², les savoirs sur la vérole constituent alors autant d'éléments que les poètes, les polémistes ou les romanciers peuvent reconfigurer en fonction de leur situation d'écriture. On le verra, écrire sur une maladie vénérienne n'est pas sans incidence sur l'économie affective, morale et narrative des textes.

ENJEUX

Le cas français

La spécificité de notre étude tient d'abord au choix de se focaliser sur le cas français³³. Alors que la fin du xv^e siècle voit l'épidémie se répandre par-delà les frontières nationales, l'exemple français s'avère intéressant par les liens qu'il entretient avec le reste du continent européen. Contrairement à la peste, la vérole

²⁸ A. Bayle et C. Pennuto, « La syphilis au xvi^e siècle : maladie nouvelle, discours nouveaux », *Histoire, médecine et santé*, 9 (2016), p. 9-17, ici p. 10.

²⁹ Le récent ouvrage *La Syphilis. Itinéraires croisés en Méditerranée et au-delà (xvi^e-xxi^e siècles)* a réuni, sur une diachronie longue, des articles abordant la maladie sous l'angle de l'histoire, de la sociologie, de la littérature, de la paléopathologie, de l'épidémiologie, de la santé publique et de l'anthropologie.

³⁰ *Littérature et médecine*, p. 10.

³¹ M. Pierssens, *Savoirs à l'œuvre*, p. 13.

³² *Ibid.*, p. 10.

³³ *Le Siècle des vérolés* parcourt une diversité d'écrits européens sur la maladie en ajoutant aux textes français et néo-latins des productions anglaises, italiennes et espagnoles.

est une maladie d'incrimination nationale. En effet, après la conquête de Naples par les troupes de Charles VIII, la maladie nouvelle est communément appelée « mal français » ou « *morbus Gallicus* » dans les pays limitrophes de la France. Pour le Saint-Empire, les îles britanniques ou la péninsule italienne, la vérole est liée au peuple français au point d'en être la maladie emblématique. Les discours tenus en France sur la vérole peuvent alors être conçus, en partie, comme des démentis opposés aux incriminations vicinales, afin d'éloigner du territoire français la souillure dont il est taché.

Restreindre l'analyse des discours à une zone géographique donnée permet aussi de saisir comment une langue, le français, accueille la maladie et en infléchit les discours. La période étudiée constitue un moment charnière dans l'histoire de la vulgarisation des savoirs médicaux³⁴, quand bien même le latin demeure la langue des sciences en Europe. Au sein de cette histoire, les productions médicales françaises parues au sujet de la vérole dessinent une chronologie atypique par rapport aux productions italiennes ou allemandes. En effet, alors que dans la péninsule italienne ou dans le Saint-Empire, les textes médicaux, rédigés principalement en latin mais parfois en langue vulgaire, paraissent rapidement et en nombre, la situation est tout autre en France³⁵. La première moitié du xvi^e siècle ne voit paraître qu'un seul traité latin sur la vérole rédigé par un médecin français ainsi que des traductions françaises de textes composés par des auteurs italiens ou allemands³⁶. Le premier traité médical rédigé sur la vérole en langue vulgaire par un praticien français ne voit le jour qu'en 1552³⁷, soit plus d'un demi-siècle après que la littérature facétieuse en langue française s'est

³⁴ *Vulgariser la médecine. Du style médical en France et en Italie (xvi^e et xvii^e siècles)*, dir. Andrea Carlino et Michel Jeanneret, Genève, Droz, 2009.

³⁵ Sur les textes médicaux italiens et allemands parus au début de l'épidémie, voir Karl Sudhoff, *The Earliest printed Literature on Syphilis being ten Tractates from the years 1495-1498*, trad. C. Singer, Florence, Lier, 1925.

³⁶ Ce sont d'abord les traductions du livre composé en 1519 par le chevalier vérolé Ulrich von Hutten et des œuvres chirurgicales de Giovanni da Vigo qui font leur apparition en France, dans les années 1520, avant que Jacques de Béthencourt ne fasse paraître, en 1527, le premier traité sur la vérole rédigé en latin par un médecin français. Voir respectivement Ulrich von Hutten, *L'Experience et approbation Ulrich de Hutten notable chevallier. Touchant la medecine du boys dict Guaiacum. Pour circonvenir et dechasser la maladie indeuement appellée françoise ainçois par gens de meilleur jugement est dicte et appellée la maladie de Neaples*, trad. J. Chéradame, Paris, P. Le Noir, [ca. 1523] ; Giovanni da Vigo, *De Vigo en françois. S'ensuit la practique et chirurgie de très excellent docteur en medecine Maistre Jehan de Vigo, nouvellement translatée de latin en françois à l'utilité publique et principalement des chirurgiens*, trad. N. Godin, Lyon, B. Bonyn, 1525 ; Jacques de Béthencourt, *Nova penitentialis quadragesima, necnon purgatorium in Morbum Gallicum sive Venereum*, Paris, N. Savetier, 1527.

³⁷ Thierry de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne, vulgairement appellée grosse vairolle, et de la diversité de ses symptomes*, Paris, A. L'Angelier et M. David, 1552.

emparée de la vérole³⁸. À partir de ce décalage chronologique, notre étude montre que tout un répertoire de mots et d'images conçu dans les textes divertissants a nourri une écriture médicale plus tardive. En retour, les textes littéraires se sont emparés du savoir médical disponible pour penser à leur manière la question de la contamination, de la cure et de la préservation.

Les phénomènes de circulation entre les écrits des praticiens et les textes de ceux qui ne sont pas des professionnels du soin demeurent pourtant limités. On le perçoit d'autant mieux lorsque l'on compare les traités sur la vérole avec le corpus gynécologique de la Renaissance. Bien que ces deux types de textes médicaux abordent la santé des organes génitaux, une nette différence apparaît. En effet, les traités et les observations gynécologiques composés en langue française à la Renaissance constituent des lieux où les Esculape s'en donnent souvent à cœur joie en matière d'obscénités³⁹. L'impudeur se fraie un chemin dans ces textes sérieusement ludiques pour mieux séduire le lecteur. Rien de tel n'apparaît dans le corpus médical sur la vérole. La maladie nouvelle reste une affaire sérieuse pour les praticiens. Si les médecins, les chirurgiens et les apothicaires participent, par leurs discours étiologiques, à la constitution de figures coupables (les femmes en général ou les prostituées en particulier ; les paillards ou les libertins), ils n'explorent pas pour autant la dimension comique ou moqueuse du mal vénérien. Leur objectif est ailleurs : construire une image professionnelle experte face à une pathologie aussi déroutante que létale.

La prise en considération des spécificités de l'écriture médicale sur la vérole implique en retour d'examiner les usages de la maladie qui restent totalement ou partiellement étrangers aux professionnels du soin. En ce sens, notre étude constitue aussi une histoire de la force métaphorique de la vérole en tant que « stigmat », c'est-à-dire en tant qu'« attribut qui jette un discrédit profond »⁴⁰ sur celui ou celle qui l'arbore. Tandis que la définition proposée par le sociologue Erving Goffman englobe les « monstruosités du corps », « les tares du caractère »

³⁸ En Italie, on constate une nette synchronicité entre les parutions savantes en langue latine et les productions littéraires en vernaculaire. Avant la vogue des poèmes burlesques sur la vérole des années 1520-1530, le poète et courtisan Antonio Cammelli, appelé il Pistoia (1436-1502), compose des vers facétieux sur son expérience de la maladie. Dans une langue jouant des incriminations cocardières, il se dit « élu parmi les barons de France » ou encore « habillé à la Française » (*I sonnetti faceti secondo l'autografo ambrosiano*, éd. Erasmo Pèrcopo, Pistoia, Libreria dell'Orso, 2005, respectivement p. 291 et p. 293 : « eletto fra' baron di Francia » ; « alla franciosa [...] vestito »). Sur cet auteur dont les poèmes circulent de façon manuscrite à son époque, voir Erica Ciccarella, *Per una storia del mal francese nel Rinascimento italiano. Tra letteratura e medicina (1494-1629)*, thèse de doctorat, Université de Turin, dir. C. Giunta et A. Di Ricco, 2019, chap. 2, p. 60-69.

³⁹ C'est là l'un des nombreux apports décisifs du livre de D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*.

⁴⁰ Erving Goffman, *Stigmat. Les usages sociaux des handicaps*, trad. A. Kihm, Paris, Les Éditions de Minuit, 1975 [1963], p. 13.

autant que les « stigmates tribaux »⁴¹, le stigmatisme associé à la vérole a pour particularité d'être corporellement incarné et de faire signe vers une sexualité pulsionnelle et suspecte. Parce qu'il permet aisément de séparer les purs des impurs, le stigmatisme vénérien connaît des appropriations comiques, polémiques ou contestataires. Les textes exhibent alors souvent les horreurs somatiques provoquées par la vérole afin de mieux rire des malades. Le souci de monstration du stigmatisme stimule en retour un troublant désir de voir chez le lecteur. De fait, une aura morbide entoure la monstration des délabrements du corps vérolé dont la posture rappelle paradoxalement le geste christique de l'ostentation des plaies⁴². Bien que figé dans le rôle du stigmatisé, le vérolé peut accéder à une forme de grandeur inattendue, la maladie pouvant se changer en marque de fierté chez certains libertins. C'est pour cette raison qu'il importe que le jeu du sens symbolique de la maladie demeure ouvert et que la plasticité figurale de la vérole soit reconnue⁴³. C'est en tissant des liens entre l'histoire de la médecine, l'histoire culturelle et l'étude des formes et des pratiques d'écriture que l'on peut rendre compte, sans aplanir les spécificités des textes où elle survient, de la dimension polysémique de la vérole, et la penser comme un objet culturel renaissant à part entière⁴⁴.

Pour une histoire de la sexualité vérolée

Notre étude replace aussi la vérole dans une histoire de la sexualité qui l'a insuffisamment prise en considération⁴⁵. Parce que les discours qui l'évoquent abordent souvent la question des pratiques sexuelles et des jugements moraux qui en dépendent, le mal vénérien s'inscrit de plein droit dans ce champ de recherche⁴⁶. Les représentations de la vérole et des vérolés apparaissent en effet comme des lieux où s'articulent des savoirs, des affects et des figures

⁴¹ *Ibid.*, p. 14. Par « stigmates tribaux », Goffman entend « la race, la nationalité et la religion ».

⁴² Pour une analyse plus détaillée, voir *infra*, chap. IV, « Le vérolé entre Héraclite et Démocrite ».

⁴³ À ce titre, on peut regretter que Deborah Losse réduise par moment la vérole à la « métaphore du désordre civique et religieux en Europe » (*Syphilis. Medicine, Metaphor, and Religious Conflict in Early Modern France*, Columbus, Ohio State University Press, 2015, p. 2 : « *metaphor for civic and religious disorder in Europe* »).

⁴⁴ Bien sûr, le mal vénérien fascine les siècles suivants, et notamment le XIX^e siècle qui en fait un péril social majeur (Patrick Wald Lasowski, *Syphilis. Essai sur la littérature du XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1982).

⁴⁵ La maladie n'est mentionnée que dans la section consacrée à la prostitution chez Scarlett Beauvalet, *Histoire de la sexualité à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 289-293. Alors même qu'une contribution est consacrée à la médecine, la vérole est quasiment absente du livre *A Cultural History of Sexuality in the Renaissance*, éd. Bette Talvacchia, Londres, Bloomsbury, 2011. Même constat pour Katherine Crawford, *The Sexual Culture of French Renaissance*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.

⁴⁶ L'épidémie de VIH-sida a contribué à un renouvellement des études dans le domaine de l'histoire de la sexualité et des représentations des maladies sexuellement transmises. Bien que

d'un récit plus large, touchant à la « sexualité »⁴⁷ et à ce qu'elle symbolise. En réinscrivant la maladie honteuse dans la « culture sexuelle »⁴⁸ de la France renaissante, on s'aperçoit qu'elle produit une efflorescence de discours sur ce que l'anthropologue Gayle Rubin nomme la « négativité sexuelle », c'est-à-dire l'association systématique entre le sexe et le péché, faisant du premier « une force dangereuse, destructrice »⁴⁹. Nichée à l'intérieur de ce paradigme comme sa concrétisation nosologique, la vérole autorise volontiers les propos méfiants à l'égard du plaisir. Par son mode d'apparition, elle favorise un discours culpabilisant et pousse à interroger la vanité des joies du coït au regard des douleurs qu'elle provoque. Ce faisant, la maladie vénérienne invite à repenser l'économie du plaisir et fait de la période *post coitum* un moment décisif dans la requalification de l'acte sexuel.

Plus encore, elle participe de la consolidation d'un « système hiérarchique de valeur sexuelle »⁵⁰ qui loue la procréation et conspue la dispersion des semences à d'autres fins que reproductives. Bien des textes médicaux, moraux ou satiriques appellent de leurs vœux un régime de sexualité plus conforme aux attentes de certaines institutions telles que l'Église. Maladie de l'hypersexualité, la vérole est abondamment décrite pour inviter le lecteur et la lectrice à plus de modération. Associée à la figure de la prostituée, la maladie honteuse demeure la preuve que seule la sexualité circonscrite à la sphère conjugale et ayant pour fin la génération mérite d'être considérée comme saine et légitime. Structurante dans les représentations renaissantes de la sexualité, l'opposition entre la luxure et la procréation fait du mal vénérien la rançon d'une sexualité extraconjugale. Autour de la vérole se cristallise donc un ensemble de questions concernant la légitimité possible d'un plaisir sexuel en dehors de la sphère procréatrice et monogame du couple marié, mis à l'honneur dans la pastorale post-tridentine⁵¹.

ces travaux envisagent souvent les sources sous le seul angle normatif, ils demeurent des jalons importants pour nous. Voir Richard Davenport-Hines, *Sex, Death, and Punishment. Attitudes to Sex and Sexuality in Britain since the Renaissance*, Londres, Collins, 1990 ; Peter L. Allen, *The Wages of Sin. Sex and Disease, Past and Present*, Chicago, University of Chicago Press, 2002.

⁴⁷ Le terme est anachronique pour la période qui nous occupe et, à suivre Michel Foucault, le concept est une construction historique qui n'a connu son émergence qu'au XIX^e siècle, comme les identités sexuelles modernes (*Œuvres*, éd. F. Gros, Paris, Gallimard, 2015, t. 2, qui contient les trois premiers volumes de l'*Histoire de la sexualité* ; pour le dernier volume, voir *Histoire de la sexualité IV. Les Aveux de la chair*, éd. F. Gros, Paris, Gallimard, 2018).

⁴⁸ K. Crawford, *The Sexual Culture of the French Renaissance*.

⁴⁹ Gayle Rubin, « Penser le sexe. Pour une théorie radicale de la politique de la sexualité » (1984), dans *Surveiller et jouir. Une anthropologie politique du sexe*, trad. F. Botler et alii, éd. Rostom Mesli, Paris, EPEL, 2010, p. 152-162, ici p. 155.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 156.

⁵¹ Agnès Walch, *La Spiritualité conjugale dans le catholicisme français (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2002, p. 24-40 notamment.

Toutefois, les écrits français sur la vérole abordent des cas de figure problématiques, troublant la division confortable entre la concupiscence pathogène et la conjugalité saine. Inscrire la maladie dans une histoire élargie de la sexualité permet ainsi de constater que ses implications dépassent le seul domaine du coït, où elle est aisément perçue comme une punition justement méritée. C'est toute la sphère générative qui se trouve en fait placée sous la menace de la vérole car la grossesse, l'accouchement et la lactation sont également exposés au risque contagieux. La nourrice et la sage-femme, présences féminines encadrant la mère ayant donné ou étant sur le point de donner la vie, apparaissent comme des figures potentiellement dangereuses pour la santé de la domesticité⁵². Derrière ces infections inopportunes se donne à lire une angoisse profonde concernant la contagion des innocents. Les discours sur la vérole sont ainsi nourris par un faisceau de représentations et d'émotions qui ont toutes un rapport avec ce que l'époque pense de l'activité sexuelle et de son point d'aboutissement, la procréation.

Pour autant, bien que la maladie vénérienne incarne le versant noir de la sexualité, les discours qui s'en saisissent ne sont pas tous sous-tendus par une finalité normative ou punitive. Notre corpus permet d'explorer « les diverses manières dont la sexualité est thématifiée »⁵³. Plusieurs poètes et conteurs jouent volontiers avec les rhétoriques amoureuses traditionnelles, empreintes de néo-platonisme, pour mieux les infléchir ou les critiquer. À un lyrisme amoureux idéalisé certains textes sur la vérole opposent une crudité et un pragmatisme désopilants. Plus généralement, l'une des ambiguïtés structurantes des discours sur la vérole réside dans le plaisir manifeste que bien des auteurs – qu'ils soient médecins, théologiens ou poètes – prennent à la mettre en mots et en images. Les équivoques affectives qui se font jour dans les textes montrent que le stigmate honteux rebute, fait rire, autant qu'il sert à se moquer, parfois injurieusement, de malades ou d'individus présentés comme tels. Si le péril vénérien nourrit de « grandes pulsions anxiogènes »⁵⁴, la production littéraire peut aussi œuvrer à les soulager.

Articuler l'épidémie vénérienne à une histoire de la sexualité renaissante ne revient pas pour autant à déterminer si la peur de la contagion a rendu les hommes et les femmes du royaume de France plus chastes ou leur coït moins risqué. Les appels à la tempérance n'ont sans doute eu qu'une faible incidence sur la manière qu'avaient les individus de penser leurs pratiques sexuelles. Malgré ces difficultés, il reste fécond de penser les ambiguïtés et la polyvalence du mal

⁵² A. Bayle, « Discours moral et tableaux cliniques : la pluralité des figures féminines dans les textes médicaux sur la syphilis au XVI^e siècle », *Histoire, médecine et santé*, 9 (2016), p. 19-39, notamment p. 35-38.

⁵³ Marc Angenot, *Le Cru et le faisant. Sexe, discours social et littérature à la Belle Époque*, Bruxelles, Labor, 1986, p. 7.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 28.

vénérien au sein des dispositifs sexuels d'une société chrétienne de la Renaissance. Constatant combien la maladie honteuse peine à rester cantonnée au silence ou à l'intimité, on étudiera comment elle se diffracte sous de multiples formes et s'allie à une diversité de discours et d'affects. Au sein d'une anthropologie des corps contaminés et contaminants, on montrera à notre tour qu'on ne peut « thématiser le sexe », et *a fortiori* le sexe malade, « sans thématiser d'autres objets »⁵⁵.

Mal vénérien et mâle Renaissance

Notre étude vise également à mieux comprendre ce qu'une maladie sexuellement transmise fait aux relations entre les hommes et les femmes. Or, à de très rares exceptions près, les sources sur le sujet sont produites par des hommes, et souvent pour des hommes, notamment au sein de communautés professionnelles comme celles des médecins ou des chirurgiens. Une telle disparité infléchit nécessairement la construction des récits et des étiologies sur la vérole. Dans une société fondée sur la domination masculine, les discours sur l'épidémie vénérienne s'écrivent au détriment des femmes, considérées comme les principales pourvoyeuses de l'infection en raison de l'appétit sexuel incontrôlable qui leur est prêté. Devant la rareté des sources féminines, notre démarche ne consiste pas à dénier aux femmes toute capacité d'action face à la maladie, mais plutôt à reconnaître que l'écriture de la vérole s'articule à un point de vue masculin voire masculiniste, qu'on se gardera bien de réduire à un neutre universel.

Si plusieurs travaux ont déjà rendu compte des biais genrés qui sous-tendent les représentations de la vérole à la Renaissance, aucun d'entre eux ne s'est franchement situé sur le terrain des études florissantes consacrées aux masculinités et à leurs élaborations historiques⁵⁶. Or une telle approche permet d'aborder plus en détail la force de déstabilisation de la vérole par rapport aux normes sociales et aux modèles masculins. Jusqu'à quel point le mal vénérien a-t-il pu occasionner une « défaillance »⁵⁷ masculine ? Plusieurs études dessinent une « masculinité en crise », sujette à une « anxiété élevée »⁵⁸, pour la France du premier âge moderne. La crise trouve des justifications historiques dans les

⁵⁵ *Ibid.*, p. 182.

⁵⁶ Parmi les travaux qui approchent la vérole renaissante sous l'angle du genre, voir Winfried Schleiner, « Infection and Cure through Women: Renaissance Constructions of Syphilis », *The Journal of Medieval and Renaissance Studies*, 24/1 (1994), p. 499-517 ; Laura J. McGough, *Gender, Sexuality, and Syphilis in Early Modern Venice. The Disease that Came to Stay*, Houndmills, Palgrave Macmillan, 2010 ; A. Bayle, « Discours moral et tableaux cliniques ».

⁵⁷ Nous empruntons ce terme à l'étude dirigée par Daniel Maira, avec la collaboration de Freya Baur et Teodoro Patera, *Molleses renaissantes. Défaillances et assouplissement du masculin*, Genève, Droz, 2021.

⁵⁸ *High Anxiety. Masculinity in Crisis in Early Modern France*, éd. Kathleen Perry Long, Kirksville, Truman State University Press, 2002.

guerres de religion, les régence de Catherine et Marie de Médicis ainsi que dans la confrontation avec les populations américaines. À celles-ci nous voudrions ajouter le surgissement d'une épidémie vénérienne qui n'est pas exempte de conséquences sur la manière qu'ont les hommes de la Renaissance de se percevoir et de représenter leurs rapports aux femmes.

En tant que maladie attribuée au goût excessif pour les plaisirs sexuels, la vérole trouble la voie d'accès à la modération, alors perçue comme l'une des vertus cardinales dans la définition de la masculinité idéale⁵⁹. En ce qu'il est accusé de multiplier les occasions de s'adonner au coït avec de multiples partenaires, le vérolé peut être perçu comme un déviant au regard des normes sociales. La maladie devient le signe d'une transgression par rapport à certaines attentes de la performance masculine, idée que les écrits satiriques et polémiques explorent à l'envi. Face à la panique morale, bien des textes génèrent un discours prophylactique censé éloigner les hommes des maux vénériens. L'idéal d'une masculinité modérée trouve dans la vérole un point d'achoppement dont il faudra interroger les répercussions sur les subjectivités malades, telles qu'elles se donnent à lire dans l'énonciation poétique par exemple. L'expérience de la maladie offre-t-elle la possibilité de se singulariser par rapport à un modèle masculin hégémonique? Le statut de malade peut-il correspondre à un retournement du stigmat, conférant à ceux qui sont vérolés le pouvoir de défier une *doxa* culpabilisante? Bien qu'on ne puisse pas arrêter les contours d'une masculinité vérolée, il est fécond d'étudier les conséquences qu'une expérience pathologique, transitoire ou chronique, peut avoir sur les modes de représentations des hommes, malades ou guéris, dans des discours adressés à d'autres hommes.

La question est d'autant plus légitime que la dimension incapacitante de la maladie et les symptômes qu'elle implique bouleversent les attributs qui constituent historiquement la masculinité. La chute des cheveux, des poils ou – dans le pire des cas – l'éviration mettent à mal autant de zones du corps qui « matérialisent le genre »⁶⁰. Une telle situation explique en partie la rareté des moments comiques ou impudiques dans les traités médicaux sur la vérole. Si l'auscultation des parties génitales féminines enflamme l'imagination des docteurs dans les écrits gynécologiques composés en langue française, les discours sur la vérole ne peuvent miser sur une transmission ludique du matériau savant. Et pour cause, les corps sexués sont ici mis en péril et les hommes risquent d'y perdre leur organe reproducteur. La curiosité charnelle des textes gynécologiques cède la place ici à

⁵⁹ Sur la modération et la constitution d'une masculinité idéale, voir Todd W. Reeser, *Moderating Masculinity in Early Modern Culture*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2006, p. 11-48.

⁶⁰ Will Fisher, *Materializing Gender in Early Modern English Literature and Culture*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

une modalisation singulière, qui vise à préserver le sexe des hommes des dangers vénériens en leur inculquant qu'ils sont les victimes des femmes.

Une approche de la vérole sous l'angle des masculinités invite dès lors à considérer la puissance des liens qui se tissent entre hommes lorsqu'il s'agit d'échanger au sujet de la maladie. L'exploration de la sociabilité entre hommes et de ses configurations discursives s'impose comme l'une des manières de penser les arcanes de la construction du genre masculin⁶¹. Plus encore, les textes sur la vérole invitent à poursuivre les réflexions menées par David LaGuardia autour de la figure littéraire du cocu⁶². Parcourant une variété de textes juridiques, théologiques et comiques, l'auteur repère une construction intertextuelle de la masculinité et avance que les discours sur le cocuage engagent les hommes en tant qu'auteurs et lecteurs mais aussi en tant que bénéficiaires d'un enseignement mettant au jour ce que cela suppose que d'être un homme. Si le cocu questionne la masculinité dans son rapport à l'institution sociale et sacrée qu'est le mariage, le vérolé pourrait bien, lui aussi, faire partie de ces figures qui interrogent les structures relationnelles à partir desquelles les hommes se construisent et se positionnent par rapport aux femmes.

Penser l'incidence de la maladie sur le plan du genre invite à débusquer les implications épistémologiques, morales et esthétiques des discours misogynes générés par la vérole. Comment la vérole informe-t-elle les représentations du corps féminin? De quelles ressources les auteurs disposent-ils pour créer des images efficaces, susceptibles de toucher le lecteur et de le rallier à la panique morale et aux grandes entreprises prophylactiques? La hargne avec laquelle plusieurs hommes attribuent systématiquement la vérole au corps féminin peut-elle être conçue comme une stratégie de déresponsabilisation masculine? S'inscrit-elle dans une « inculcation de la masculinité »⁶³? Les bons mots et les poèmes qui se multiplient autour de la vérole construisent une homosocialité amusée, faisant du rire un outil mis au service des hommes. L'irruption de la vérole dans la France de la Renaissance n'a sûrement pas renversé les rapports de force entre les sexes, mais elle a contribué à une ré-énonciation vigoureuse de la domination masculine. À l'échelle des textes, l'obscénité, l'invective et l'humiliation apparaissent comme les ressources d'une agressivité masculine décuplée face à une nocuité féminine fantasmée. La fécondité discursive autour de la vérole gagne donc à être lue sous l'angle du genre afin de repérer, au sein

⁶¹ Eve Kosofsky Sedgwick, *Between Men. English Literature and Male Homosocial Desire*, New York, Columbia University Press, 1985.

⁶² David P. LaGuardia, *Intertextual Masculinity in French Renaissance Literature. Rabelais, Brantôme and the Cent nouvelles nouvelles*, Aldershot, Ashgate, 2008.

⁶³ *Ibid.*, p. 4: « inculcation of masculinity ».

des relations de pouvoir que les textes révèlent, les processus d'élaboration, de transfert et de reconfiguration du stigmaté vénérien.

Chronotopes troublés

La propagation mondiale d'une maladie inédite bouleverse le rapport au temps et à l'espace. Sur le plan temporel, bien que des débats aient eu lieu entre les médecins concernant la possibilité d'une présence de la vérole chez les Anciens⁶⁴, le sentiment de nouveauté est une donnée cruciale pour notre enquête. Il mérite d'être intégré dans une relation dynamique avec le « différent » et le « déjà-là »⁶⁵, car si la vérole invite à réévaluer les discours hérités, elle est aussi propice à la réactivation d'images anciennes. Les rapports aux médecins et aux poètes du passé sont loin d'être univoques tant les reprises, les adaptations et les ruptures s'entremêlent. Le trouble temporel se double, dans le cas de la vérole, d'un décentrement géographique : l'intensification des rapports avec le continent américain fait surgir des propositions thérapeutiques inconnues des Anciens. C'est au cœur de chronotopes troublés que nous situons notre étude de la première grande maladie vénérienne de l'époque moderne.

D'un point de vue historique, la vérole n'est pas la première attestation d'un coït pathogène. Bien avant 1495, la lèpre pouvait être considérée comme une maladie sexuellement transmissible⁶⁶. Quant à l'infection des parties honteuses, elle n'est pas un phénomène inédit non plus. On trouve dès l'Antiquité des graffiti à Pompéi qui se moquent du sexe malade des femmes⁶⁷. De telles situations n'ont pourtant jamais donné lieu à la même frénésie discursive que la vérole renaissante. L'ampleur prise par la contagion invite à prendre au sérieux le sentiment de nouveauté dont font état les textes. Si les thèses astrologiques et divines utilisées pour expliquer le surgissement de la vérole sont topiques en cas d'épidémie, l'ancrage du mal dans un espace-temps donné complexifie inévitablement les

⁶⁴ Sur les conflits médicaux autour de l'ancienneté de la maladie, voir J. Arrizabalaga, « *Práctica y teoría en la medicina universitaria de finales del siglo XV : el tratamiento del mal francés en la corte papal de Alejandro VI Borgia* », *Arbor*, 153/604-605 (1996), p. 127-160 ; voir aussi *infra*, chap. II.

⁶⁵ Judith Schlanger, *Le Neuf, le différent et le déjà-là. Une exploration de l'influence*, Paris, Hermann, 2014.

⁶⁶ Danielle Jacquart et Claude Thomasset, *Sexualité et savoir médical au Moyen Âge*, Paris, PUF, 1985, notamment p. 242.

⁶⁷ Voir le graffiti suivant : « Ici j'ai baisé à l'instant une fille d'une beauté ravissante, célébrée par beaucoup d'hommes, mais il y avait de la crasse en elle » (*hic ego nunc futue formosa forma puella / laudata a multis, sed lutus intus erat*), dans Amy Richlin, *The Garden of Priapus. Sexuality and Aggression in Roman Humor*, Oxford, Oxford University Press, 1992, p. 82. Nous remercions Louis Autin de nous avoir signalé cette référence.

récits, contraints d'admettre une multiplicité d'étiologies⁶⁸. La configuration narrative la plus fréquente lie de près le fléau à la première guerre d'Italie : les flux importants de soldats, venus de provinces diverses pour soutenir l'armée de Charles VIII ou la coalition ennemie, auraient facilité la propagation européenne de l'infection.

Mais si les guerres d'Italie offrent un berceau européen à l'épidémie et lui confèrent une datation précise, le récit n'en explique pas pour autant la raison d'être. La quête de l'origine de la maladie pousse plusieurs auteurs à bousculer le chronotope eurocentré et belliciste de la vérole. Objets d'une « trop grande controverse »⁶⁹ aux yeux du chirurgien français Thierry de Héry, la nature et l'origine de la maladie sont sans cesse repensées. C'est ainsi que se développe l'hypothèse colombienne, qui fait du poison vénérien un produit importé des terres américaines. Si l'origine de la vérole fait toujours débat aujourd'hui, l'explication américaine rend alors acceptable l'absence de toute trace du mal dans les sources antiques et médiévales⁷⁰. Un tel postulat a des répercussions épistémologiques sur le crédit à accorder aux Anciens et à leurs savoirs, pourtant largement traduits et diffusés par les humanistes. Sans prétendre que « la maladie ne s'adaptait ni au système galénique ni au système arabe »⁷¹, force est de constater qu'elle met à l'épreuve des connaissances issues du paradigme hippocratique-galénique dans lequel s'élabore la pensée médicale de l'époque⁷². Les hommes de la Renaissance s'efforcent alors d'adapter des savoirs médicaux anciens et médiévaux pour rendre la vérole plus compréhensible et plus curable. Une telle attention aux variations spatiales et temporelles permet d'en cerner les répercussions au niveau diplomatique, lexical ou narratif.

Le rapport troublé à l'espace et au temps qui se noue autour de la vérole ne concerne pas seulement son origine. Il se laisse aussi deviner dans son statut particulier d'épidémie devenue endémique. En effet, loin de s'adapter à la « forme

⁶⁸ D. Brancher, « À la recherche du “cas” perdu : la problématique de l'origine dans les récits de la vérole », *Histoire, médecine, santé*, 9 (2016), p. 73-89.

⁶⁹ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 28.

⁷⁰ Sur ce débat, voir *L'Origine de la syphilis en Europe avant ou après 1493 ?*, dir. Olivier Dutour et alii, Paris, Éditions Errance, 1994. Les travaux les plus récents penchent cependant pour une présence de la maladie sur le sol européen avant les navigations de Colomb (K. Majander et alii, « Ancient Bacterial Genomes Reveal a High Diversity of *Treponema pallidum* Strains in Early Modern Europe »).

⁷¹ Owsei Temkin, « On the History of “Morality and Syphilis” », dans *The Double Face of Janus and other essays in the History of Medicine*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1977, p. 474 : « The malady fitted no Galenic or Arabic system ». À l'inverse, Claudia Stein minimise l'idée de crise médicale en expliquant que la maladie reste décrite et comprise par le prisme galénique de la médecine humorale (*Negotiating the French Pox in Early Modern Germany*, p. 1-22).

⁷² Ian Maclean, *Logic, Signs, and Nature in the Renaissance. The Case of Learned Medicine*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

dramaturgique » jugée caractéristique de toute épidémie, le mal vénérien échappe à toute temporalité résolutive et ne se déroule pas « sur une scène limitée dans l'espace et le temps »⁷³. Maladie « sans fin »⁷⁴ ni frontière, la vérole ne décroît pas, contrairement à la peste, quelques temps après avoir décimé un nombre élevé de malades. Elle s'installe au contraire dans une temporalité longue et sur un espace géographique étendu. L'interprétation médicale de cette persistance spatio-temporelle varie à la Renaissance : aux optimistes qui pensent que la maladie perd progressivement en virulence et s'achemine vers une disparition largement souhaitée s'opposent des auteurs plus alarmistes, considérant que le mal va empirant. Une fois encore, la concurrence des récits est riche de significations. Sur un plan à la fois rhétorique et épistémologique, ces divergences influencent la manière qu'ont les Esculape de se mettre en scène dans leurs ouvrages et d'effrayer ou de rasséréner leurs lecteurs.

La critique part souvent du principe qu'une fois devenue endémique, la vérole donne lieu à des discours éculés. Une telle affirmation mérite d'être nuancée. Si l'installation durable de la maladie dans une société facilite la constitution de récits topiques, d'éloquents variations s'avèrent possibles. Dès lors que l'on prend en considération un vaste ensemble de discours sur la vérole sur un peu plus d'un siècle, on ne peut pas souscrire à l'hypothèse selon laquelle la maladie vénérienne deviendrait « invisible » car endémique alors qu'elle était « visible »⁷⁵ à l'état épidémique. L'idée d'une banalisation des discours concomitante à l'endémicité du mal mérite d'être repensée⁷⁶. Replacées dans un temps long, les représentations de la vérole frappent au contraire par leurs reconfigurations aussi fréquentes qu'inventives.

L'hypothèse que nous défendons est d'ailleurs plus en phase avec la nature même de la vérole. Cette dernière échappe au modèle de la maladie aiguë, avec ses jours critiques et sa résolution, pour obéir à la temporalité insidieuse de la maladie chronique, créant des infirmités durables, reconditionnant les corps et la mise en récit de leurs accidents. Sur ce plan, l'épaisseur temporelle de la maladie rejoint l'épaisseur discursive qui la caractérise. Devenue endémique, la vérole demeure un objet d'écriture et de fascination. Qu'une culture comique se mette en place

⁷³ Charles Rosenberg, « What Is an Epidemic? AIDS in Historical Perspective », *Daedalus*, 118/2 (1989), p. 1-17, ici p. 2 : « *dramaturgic form* » ; « *on a stage limited in space and duration* ».

⁷⁴ Voir les travaux menés par les équipes d'Alexandre Wenger (Université de Genève), de Laurence Toutous-Trellu (Hôpitaux universitaires de Genève) et de Christian Bonah (Université de Strasbourg) dans le cadre d'un projet soutenu par le FNS sur la syphilis comme « *neverending disease* ».

⁷⁵ L. McGough, *Gender, Sexuality, and Syphilis in Early Modern Venice*, p. 8.

⁷⁶ Dans leur introduction consacrée aux discours nouveaux qui naissent d'une maladie nouvelle, Ariane Bayle et Concetta Pennuto indiquent également qu'une fois devenue « endémique », la vérole se change en un « instrument somme toute banal » de la satire (« Introduction », p. 14).

autour de la maladie dès la fin du xv^e siècle ne signifie pas qu'elle perde de sa verdeur au fil des décennies ou qu'elle devienne familière au point de basculer dans l'imperceptible. L'attention aux « influences, empreintes, écarts, contagions, emprunts, traditions ou ruptures »⁷⁷ fait ressortir une pulsion persistante à écrire la vérole et invite à concevoir cette dernière comme un objet culturel autour duquel se rencontrent des héritages divers et des découvertes modernes. La maladie se présente comme « un jeu – ou un nœud – de temporalités hétérogènes »⁷⁸, un objet hybride, tant sur le plan clinique que stylistique. La dimension accueillante de la grammaire du mal vénérien forme peut-être la réponse la plus éloquente à l'absence de résolution à laquelle se heurte toute enquête étiologique. Après une apparition spectaculaire et à défaut d'une disparition, les voies privilégiées de la vérole sont aussi celles, livresques, de la circulation et de la variation. L'étude des réactions sociales provoquées par la vérole invite donc à quêter les persistances et les renouvellements dans le lexique, les images et les représentations.

CORPUS ET PÉRIODISATION

Le corpus examiné s'avère hétéroclite à bien des égards. Les imprimés et les manuscrits convoqués pour notre étude varient d'abord sur le plan linguistique. Langue de communication d'une Europe érudite qui collige les savoirs pour lutter contre l'épidémie, le latin permet à de nombreux médecins formés à l'université d'échanger des conseils thérapeutiques, des recettes et des réflexions théoriques sur la nature de la maladie « afin de terrasser le mal français »⁷⁹. Mais la période étudiée correspond aussi à l'essor des textes composés en langue vulgaire. La fin du xv^e siècle et le début du xvi^e siècle voient circuler des poèmes sur la vérole autant que des recettes et des remèdes en vernaculaire⁸⁰. La croissance

⁷⁷ J. Schlanger, *Le Neuf, le différent et le déjà-là*, p. 10-11.

⁷⁸ G. Didi-Huberman, *L'Image survivante. Histoire de l'art et temps des fantômes selon Aby Warburg*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2002, p. 62.

⁷⁹ Luigi Luisini, *De Morbo Gallico omnia quæ extant apud omnes medicos cujuscumque nationis, qui vel integris libris, vel quoquo alio modo hujus affectus curationem methodice aut empirice tradiderunt in unum corpus redacta*, Venise, G. Ziletti, 1566, épître au lecteur, [n. p.] : « ad profligandum morbum Gallicum ». La somme d'écrits médicaux réunie par le médecin Luisini est complétée en 1567 dans *Appendix tomii prioris de Morbo Gallico in quo, qui eidem iam ante destinati everant, reliqui congesti sunt auctores*, Venise, G. Ziletti, 1567.

⁸⁰ Dès 1503, le traditionnel *Regimen sanitatis* écrit par Arnaud de Villeneuve à l'université de Salerne est augmenté, dans sa version en vernaculaire qui paraît chez Claude Nourry, d'une recette contre la vérole : « Remede très utile pour ceulx qui ont la maladie appelée en hebreu malfranzos et en latin variola croniqua et en françois la grosse verole », dans *Regimen sanitatis en*

exponentielle des textes composés ou traduits en « maternel François »⁸¹, dans le domaine scientifique comme ailleurs, ne sert pas seulement à illustrer la langue française, mais vise aussi un lectorat élargi. Sur ce plan, la vérole fait partie des maladies contagieuses qui, comme la peste, disposent d'une ample visibilité médiatique grâce à l'essor de l'imprimerie⁸². La circulation des représentations autant que la vulgarisation des savoirs s'en trouvent considérablement facilitées, même si la diffusion demeure restreinte à un public privilégié, souvent urbain, disposant des ressources nécessaires pour avoir accès au livre imprimé.

C'est sur le plan générique que notre corpus est le plus hétérogène. La large gamme d'écritures médicales que nous parcourons permet de repérer la vérole non seulement dans la nouvelle vogue éditoriale de traités consacrés en propre à la maladie mais aussi dans un ensemble de textes, allant du recueil de recettes aux sommes théoriques en passant par les conseils pédagogiques ou les entreprises de vulgarisation⁸³. Dans un contexte épistémologique qui confère une visibilité accrue au cas particulier, on trouve également la vérole dans les recueils de cures ou d'observations⁸⁴. À ces textes de praticiens, nous en ajoutons deux, qui sont le fait de patients. Même si elles appartiennent à l'aire géographique allemande, les

françois. Souverain remede contre l'epidimie, traictié pour congnoistre les urines, remede très utile pour la grosse verole, Lyon, C. Nourry, 1503, f. R4v-R5v.

⁸¹ Alfonso Ferri, *De l'Administration du saint boys, en diverses formes et manières, contenues en quatre traictes*, trad. N. Michel, Poitiers, J. et E. de Marnef, 1546 [1540], épître liminaire, f. 4.

⁸² Voir Véronique Montagne, *Médecine et rhétorique à la Renaissance. Le cas du traité de peste en langue vernaculaire*, Paris, Classiques Garnier, 2017. Le rapprochement entre la vérole et la peste doit être nuancé : les traités de peste obéissent à une urgence qui en font des écrits de circonstance. À l'inverse, la vérole ne frappe pas par vagues épidémiques. Cette différence explique pourquoi les traités sur la vérole sont moins nombreux que ceux consacrés à la peste et pourquoi on peut dire qu'ils « ne constituaient pas un genre populaire » au même titre que les traités de peste (Isabelle Pantin, « Fracastoro's *De Contagione* and Medieval Reflection on "Action at a Distance" : Old and New Trends in Renaissance Discourse on the Plague », dans *Imagining Contagion in Early Modern Europe*, éd. Claire L. Carlin, Basingstoke ; New York, Palgrave Macmillan, 2005, p. 3-15, ici p. 3 : « *did not constitute a popular genre* »).

⁸³ Nous reformulons ici les propositions de Joël Coste qui distingue quatre grandes catégories d'écriture médicale : les « écritures pratiques » destinées aux malades ; les « écritures pédagogiques » destinées aux étudiants en médecine ou en chirurgie, les « écritures savantes » visant à faire avancer la recherche sur un objet médical et les « écritures vulgarisatrices » (« Genres littéraires et médicaux à l'époque moderne. Analyse conceptuelle et application aux recueils d'observations médicales du xvi^e au milieu du xix^e siècle », dans *Écritures médicales. Discours et genres de la tradition antique à l'époque moderne*, éd. Laurence Moulinier-Brogi et Marilyn Nicoud, Lyon, CIHAM Éditions, 2019, p. 335-351, ici p. 338-339). Ces quatre types d'écriture peuvent se rencontrer en un même texte.

⁸⁴ Gianna Pomata, « Sharing Cases: The *Observationes* in Early Modern Medicine », *Early Science and Medicine*, 15/3 (2010), p. 193-236.

« autopathographies »⁸⁵ expertes que sont le *De Mentulagra alias Morbo Gallico libellus* de Joseph Grünpeck et le *De Guaiaci medicina et morbo Gallico liber* d'Ulrich von Hutten ont influencé les discours sur la vérole voire circulé en France dans le cas du livre d'Hutten. Bien que la posture auctoriale choisie par les deux malades repose sur le partage de savoirs et de conseils thérapeutiques, ni Hutten ni Grünpeck ne se présentent comme médecins dans leur œuvre⁸⁶. Le récit d'une expérience personnelle, en tant qu'« éclairé engagé »⁸⁷, se double d'un dessein didactique : il s'agit de montrer aux lecteurs quels comportements adopter afin de guérir rapidement⁸⁸.

Si la grande variété des écritures médicales ou médicalement informées cherche à résoudre les problèmes épineux des causes, des signes et des cures de la vérole, d'autres textes, dits « littéraires »⁸⁹, sollicitent la vérole à des fins tout autres, notamment dans des contextes parodiques, satiriques ou polémiques. Partant, notre corpus comprend des poèmes et des chansons, de la prose narrative, des libelles polémiques, des anecdotes ou des bons mots sur le sujet. Notre étude envisage donc un large *continuum* de textes aux pragmatiques et aux logiques d'écriture variées. À l'une des extrémités de ce spectre, se trouvent les textes écrits par des acteurs de la santé, se présentant comme tels et transmettant des connaissances et des remèdes sur la vérole. Leur « avant-texte »⁹⁰ se fonde sur la

⁸⁵ G. Thomas Couser définit ce terme comme « le récit autobiographique d'une maladie ou d'une infirmité » (*Recovering Bodies. Illness, Disability, and Life Writing*, Madison, University of Wisconsin Press, 1997, p. 5 : « *autobiographical narrative of illness or disability* »).

⁸⁶ Parmi les indices qui permettent d'affirmer qu'un texte est médical, on compte « l'auto-désignation professionnelle de l'auteur » mais aussi « la matière même traitée dans le texte » (A. Carlino, « Introduction. Style, langue, profession : quelques enjeux de l'irruption du vernaculaire dans la littérature médicale du xvi^e siècle », dans *Vulgariser la médecine*, p. 12).

⁸⁷ Ulrich von Hutten, *La Vérole et le remède du Gaïac*, éd. et trad. B. Gauvin, Paris, Les Belles Lettres, 2015 [1519], préface, p. 92. Ce texte est fondé sur une expérience et une expertise car Hutten travaille avec des textes médicaux sur la vérole. Au carrefour entre récit de soi et conseil de cure, l'*ethos* de l'auteur résonne avec la figure du patient expert dans la lutte contre le VIH-sida (Steven Epstein, *Histoire du sida II. La Grande révolte des malades*, trad. F.-G. Lavacquerie, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 2001 [1996]).

⁸⁸ Le livre de Hutten intègre la somme de Luisini en 1566. Reverser le *liber* du chevalier dans le compendium médical du temps signe bien la validité de ce témoignage et son inscription parmi les autorités sur la vérole.

⁸⁹ Le terme « littérature » est anachronique pour la période étudiée et c'est par commodité qu'on l'emploie ici. Les xvi^e et xvii^e siècles correspondent à « un temps où les notions mêmes de "science" et de "littérature" ne sont pas encore constituées, et où les hommes de science sont encore avant tout des honnêtes hommes, des littérateurs et des philosophes » (Frédérique Aït-Touati, « Littérature et science : faire histoire commune », *Littératures classiques*, 85/3 (2014), p. 31-40, ici p. 37-38).

⁹⁰ Cette notion désigne « tout ce qui se passe avant la production du texte écrit et dont des traces attestent d'une mise en acte cognitive et graphique directement liée au texte final produit » (Irène

lecture des autorités médicales et sur une pratique de la médecine. Leur usage de l'imprimé programme une mise en pratique qui devrait s'avérer salvatrice pour les malades. À l'autre bout du spectre se trouvent des textes qui se servent de ce que la maladie recèle d'expérience humaine et de potentialités affectives ou scénaristiques pour égayer le lecteur. Ils explorent les dimensions satiriques, polémiques ou hétérodoxes du stigmate vénérien. Dans certains cas d'ailleurs, la moquerie ou l'attaque *ad hominem* ne se soucient guère de savoir si l'individu auquel on attribue la vérole est bel et bien un malade en quête de soins. Seuls comptent la charge symbolique de la maladie et le rêve d'une performativité du langage, capable de noter d'infamie la personne attequée. Au milieu de ces extrémités, notre étude envisage un ensemble de phénomènes de circulation et de reconfiguration permettant tantôt aux textes médicaux de jouer avec les inventions lexicales des poètes ou les dispositifs narratifs des conteurs tantôt aux textes littéraires de penser la cure des malades, la préservation des sains, ou de discuter des causes de la maladie, sur un mode sérieux, ludique ou série-ludique.

L'extension large de ce corpus se double d'une périodisation étendue. Notre enquête se déploie des premières attestations de la vérole en 1495 au premier tiers du XVII^e siècle. Un tel empan chronologique remet en perspective quelques assertions de l'histoire de la médecine. À suivre plusieurs chercheurs, la vérole se réduirait dès 1530 à « un désagrément social et sexuel plutôt qu'à un fléau démographique »⁹¹ et ne susciterait au siècle suivant que le « silence » et le « mépris »⁹². Notre étude montre, qu'une fois déplacée sur le plan de la productivité discursive, la chronologie rassurante d'une virulence toujours moindre peut être repensée. Plus encore, l'existence de plusieurs remèdes considérés comme efficaces à la Renaissance n'empêche pas qu'on ait continué de diffuser des représentations inquiétantes ou infamantes du mal vénérien. Toute curable qu'elle semble être, la vérole ne provoque aucune déflation des discours à mesure qu'on pense savoir la traiter mais nourrit plutôt une série de reprises et de variations qui font sa complexité.

L'année 1633 vient clore notre enquête. Elle se situe après le procès de Théophile de Viau qui a constitué, dans la décennie 1620, un « traumatisme profond »⁹³ pour les écrivains ayant exploré avec complaisance la dimension

Fenoglio et Lucile Chanquoy, « Avant-propos. La notion d'«avant-texte» : point de rencontre pour une compréhension de l'écriture en acte », *Langue française*, 155 (2007), p. 5).

⁹¹ Laurence Brockliss et Colin Jones, *The Medical World of Early Modern France*, Oxford ; New York, Clarendon Press, 1997, p. 43 : « socio-sexual inconvenience rather than demographic scourge ».

⁹² C. Quétel, *Le Mal de Naples*, p. 95.

⁹³ M. Jeanneret, *La Muse lascive. Anthologie de la poésie érotique et pornographique française (1560-1660)*, Paris, José Corti, 2007, p. 22.

abjecte du mal vénérien afin d'en faire un affront à la morale chrétienne. Les années qui suivent la mort du poète en 1626 sont cruciales en ce qu'elles interrogent l'étendue et l'efficacité des mises en garde adressées par l'Église et la monarchie aux auteurs ayant le goût des salacités. Une prudence s'installe-t-elle lorsqu'il s'agit d'écrire sur la maladie honteuse ? Sonder les lendemains du procès permet de repérer des espaces et des textes encore susceptibles d'accueillir une vérole provocatrice. C'est ainsi qu'en 1633 paraît la dernière version remaniée de *L'Histoire comique de Francion* de Charles Sorel. Connue pour son exploration de la liberté des corps et des esprits lors de sa première parution en 1623, le roman se voit amendé de bien des passages jugés osés. Pourtant, les mentions de la vérole ne disparaissent pas et invitent à interroger les seuils d'acceptabilité d'une époque marquée par des bouleversements idéologiques décisifs.

Sur le plan médical, le début du xvii^e siècle correspond à la parution de plusieurs nouveaux traités sur la vérole, attestant la vivacité des réflexions suscitées par cet objet d'étude qui ne fait l'objet d'aucune censure dans le champ thérapeutique. L'année 1633 voit paraître la traduction en français par Michel Le Long du traité que le célèbre médecin parisien Jean Fernel (1497-1558) a consacré à la cure de la maladie vénérienne. Capable de « t[enir] lieu de tous les autres [ouvrages] ensemble »⁹⁴, ce traité, d'abord rédigé en latin, fait office de référence tant sa méthode est claire et facile à suivre pour les « chirurgiens studieux »⁹⁵ destinataires de l'épître liminaire composée par Le Long. Sa traduction en français révèle la postérité des idées de Fernel autant que la persistance d'un mouvement de vulgarisation mettant les enseignements du médecin d'Henri II à la portée des chirurgiens. En outre, à l'exception de quelques rééditions de traités déjà publiés précédemment, s'ouvre à partir de 1633 une période où les publications médicales sur la vérole se font plus rares. Il faut attendre les années 1660 et le renouveau de la pensée médicale par les théories de la fermentation pour voir apparaître de nouveaux traités médicaux consacrés à la vérole⁹⁶. Pour relatif qu'il soit, ce ralentissement dans l'effervescence éditoriale suscitée par la maladie en langue française offre un point d'arrêt commode à notre étude.

⁹⁴ J. Fernel, *Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, f. â2v.

⁹⁵ *Ibid.*, f. â2r.

⁹⁶ Voir par exemple Pierre-Martin de La Martinière, *Traité de la maladie vénérienne, de ses causes et des accidens provenant du Mercure, ou Vif-argent*, Paris, chez l'auteur, 1664.

PARCOURS

Protéiforme par ses symptômes et par les discours qui s'en saisissent, le mal vénérien sera abordé comme un « sociogramme », c'est-à-dire comme un « noyau thématique » autour duquel « divergent des vecteurs de représentations-interprétations portés par la logique de différents discours, le tout formant un ensemble instable, ne cessant de se transformer »⁹⁷. En effet, loin de vouloir homogénéiser les discours, on tâchera de débusquer les diverses significations conférées à cette maladie selon les contextes d'écriture. Les multiples reconfigurations du sens accordé à la vérole s'expliquent par les contradictions qui se nouent autour d'elle dans la culture renaissante : à la fois visible par ses symptômes spectaculaires et invisible parce qu'elle peut rester tapie dans le corps sans en altérer la surface, la maladie peut être un stigmate autant qu'une fierté, un événement funeste autant qu'un accident aisément guérissable, l'origine d'une plainte pathétique, d'un déshonneur tragique autant qu'une source intarissable de bons mots. C'est donc « dans l'antagonisme sinon la cacophonie »⁹⁸ qu'on examinera les discours qui construisent l'objet à la fois fascinant et repoussant qu'est la vérole.

Renonçant à une approche par auteurs ou par genres d'écrire⁹⁹, nous étudierons, dans un premier temps, comment une topique s'est construite autour du mal vénérien. La fabrique de ce répertoire d'images, de figures et de récits communs sur la maladie implique de concevoir la vérole comme un événement biológico-culturel dont la survenue est source de mises à l'épreuve à plusieurs échelles. Nous commencerons par aborder les défis linguistiques attendant au surgissement d'une maladie vénérienne nouvelle (chapitre premier). En nous montrant sensible à la matérialité des mots et aux réseaux métaphoriques employés pour la dire, nous verrons quel lexique et quels imaginaires ont été constitués autour de la vérole en France, alors même que l'Europe tend à imputer à ce pays la responsabilité de la propagation épidémique. L'enquête se poursuivra sur le plan épistémologique et exposera les difficultés rencontrées par

⁹⁷ M. Angenot, *L'Histoire des idées. Problématiques, objets, concepts, méthodes, enjeux, débats*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2014, p. 104. La définition d'Angenot se fonde sur celle, antérieure, de Claude Duchet et Isabelle Tournier qui considèrent le sociogramme comme un « ensemble flou, instable, conflictuel, de représentations partielles, aléatoires, en interaction les unes avec les autres, gravitant autour d'un noyau dur lui-même conflictuel » (« Sociocritique », dans *Dictionnaire universel des littératures. Volume 3*, dir. B. Didier, Paris, PUF, 1994, p. 3571-3753, ici p. 3572).

⁹⁸ M. Angenot, *Le Cru et le faisandé*, p. 187.

⁹⁹ Pour une approche par genre, voir la thèse d'Yvonne David-Peyre, *La Peste et le mal vénérien dans la littérature ibérique du XVI^e et du XVII^e siècle*, Poitiers, Faculté des Lettres et Sciences humaines de Poitiers, 1967. Pour une étude plus récente de la peste et de la vérole, voir Margaret Healy, *Fictions of Disease in Early Modern England. Bodies, Plagues and Politics*, New York, Palgrave, 2001.

la société renaissante pour comprendre, guérir ou prévenir la maladie vénérienne (chapitre II). On étudiera les répercussions du mal nouveau sur le rapport aux autorités antiques et aux pharmacopées issues des territoires colonisés outre-Atlantique ainsi que sur les modalités de figuration et de promotion de soi auxquelles recourent les médecins et les chirurgiens au sein d'un marché médical concurrentiel. Enfin, l'étude abordera les défis moraux et sociaux soulevés par une maladie stigmatisante, en observant de près les figures malades et les comportements qu'on leur prête (chapitre III). L'exploration des conséquences individuelles et collectives du mal vénérien sur les corps et les rapports de genre permettra d'étudier les scripts dominants par l'entremise desquels la société renaissante lit, comprend et interprète une maladie honteuse. Ces trois chapitres serviront en somme à observer la fabrique de l'économie générale des discours sur la vérole, leurs implications et leurs ambiguïtés.

Le second volet de l'enquête rendra compte de trois appropriations particulières de la vérole au fil de la période étudiée. Lisibles et compréhensibles parce qu'elles sont considérées comme des émanations et des inflexions d'un discours global, ces modalités d'écriture permettront de percevoir, de manière chronologique, l'étonnante labilité affective de la maladie. C'est ainsi que l'on pourra explorer la profuse culture joyeuse qui s'est mise en place en langue française autour de la vérole dès la fin du xv^e siècle (chapitre IV). L'importance conférée aux représentations comiques de la vérole dans un ensemble de poèmes, de chansons, de performances et de récits permet non seulement de constater à quel point la maladie devient très vite un *running gag* mais aussi de reconnaître que le rire apparaît comme une réponse à opposer à l'angoisse de la contamination. Au mitan du siècle, les conflits interconfessionnels puis les guerres de religion invitent à considérer une appropriation idéologique de la maladie vénérienne à travers un usage polémique (chapitre V). Arme mise au service de la destruction de la confession adverse, la vérole se change en une souillure métaphorique que les catholiques et les réformés se renvoient les uns aux autres. Cet infléchissement agonique invitera à repenser les rapports entre le stigmaté vénérien, la pollution et la constitution d'une altérité confessionnelle dévoyée. Enfin, nous explorerons une appropriation hétérodoxe de la vérole au début du xvii^e siècle (chapitre VI). Alors qu'un ensemble d'acteurs et d'institutions invite au polissage de la langue, une écriture libertine et pornographique de la vérole circule abondamment durant le premier tiers du siècle. Elle permet de comprendre comment et à quel prix, dans la France post-tridentine, la maladie peut devenir l'étendard d'une lutte contre la police des corps, des langues et des mœurs. L'ensemble constitué par ces trois chapitres donnera à voir l'hétérogénéité stylistique permise par la vérole et invitera à concevoir des formations discursives différentes voire concurrentes mais jamais complètement indépendantes les unes des autres. Toutes les trois attestent l'attractivité et la

malléabilité de ce stigmat nouveau, répugnant et réjouissant à la fois, en même temps qu'elles indiquent combien les représentations d'une maladie vénérienne, en raison des nombreuses virtualités de sens qu'elle offre, reflètent comment une société donnée se pense dans son rapport au corps, aux genres et aux pratiques sexuelles.

PREMIÈRE PARTIE

FAÇONNER LA VÉROLE,
CONSTRUIRE UNE TOPIQUE
AU CARREFOUR DES DISCOURS

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

CHAPITRE PREMIER

LE DICTIONNAIRE DE LA VÉROLE

Arpenter les entrées du dictionnaire de la vérole : tel est sans doute le premier pas à faire afin de mieux comprendre les représentations suscitées par une maladie nouvelle durant la première Modernité. Sans doute s'agit-il aussi du geste le plus idoine pour rendre à la maladie son étrangeté autant que son originalité. Malgré la stupéfaction des médecins observant, parfois impuissants, les corps vérolés se déliter, la langue n'a connu, pour sa part, aucune sidération. Au contraire, elle a été le lieu d'un foisonnement de dénominations, générées dans l'urgence et oubliées aussitôt pour certaines d'entre elles, vouées à une indéniable pérennité pour d'autres. Cette inventivité lexicale n'a pas de langue de prédilection. Elle affecte tant les productions vernaculaires que les écrits savants rédigés en latin. À la variété des idiomes s'ajoutent des particularités locales. Si des appellations consensuelles se répandent parmi les médecins européens, d'autres nominations sont propres à un pays donné. S'atteler à l'étude de la diversité des noms attribués à la vérole revient à en explorer les modalités d'intellection. Le réemploi de termes médicaux déjà en usage, les enquêtes étymologiques, les analogies et les créations lexicales construisent un passé autant qu'un présent à la maladie. Ces stratégies de nomination sont riches d'implications épistémologiques qui permettent de comprendre comment la société renaissante fait face et place à l'inédit. Or cette incroyable énergie linguistique ne peut se concevoir sans être resituée dans le contexte international tendu qui a vu la maladie vénérienne se répandre. Sur ce plan, les enjeux politiques sont cruciaux et l'on aurait tort de croire que le langage de la science échappe aux passions et aux tensions. Loin d'avoir le privilège de la neutralité et de l'objectivité, le monde savant est un champ conflictuel, sous-tendu par des rancœurs cocardières. C'est dans ce rapport dynamique entre un territoire précis (le royaume de France) et un ensemble plus vaste (le continent européen) qu'on peut mettre au jour les enjeux épistémologiques inhérents à la dispersion des nominations, avant d'en venir aux réseaux signifiants qui composent l'imagerie de la vérole en langue française.

DES BAPTÊMES ET DES PASSIONS

Incriminations internationales

Donner un nom à une maladie, et *a fortiori* à une maladie nouvelle, n'est pas une chose aisée quand on sait que, depuis l'Antiquité, la terminologie médicale frappe davantage par son manque de cohérence que par sa systématisme. Comme le rappelle Jacques Boulogne, Galien lui-même s'étonne de « l'absence d'uniformité du vocabulaire »¹ médical. En effet, le nom d'une maladie peut être forgé à partir de « la partie victime d'une nuisance », « du symptôme », « de la cause supposée » voire « de la ressemblance avec quelque chose qui lui est extérieur »². Ces multiples mécanismes de nomination, tantôt synecdochiques tantôt métaphoriques, ne satisfont guère Galien. S'exprime dans son approche le souhait de « stabiliser le sens des mots » et de « remplacer les stériles querelles terminologiques par des définitions solides »³.

De tels espoirs sont nécessairement déçus lorsque l'Europe de la fin du xv^e siècle se trouve confrontée à la propagation d'une maladie inédite. La vérole atteste et complique à la fois la confusion qui règne dans le domaine de la terminologie médicale. Bien que l'emploi d'appellations fondées sur des précisions topographiques ne soit pas un phénomène nouveau pour les soignants d'alors⁴, les dénominations géographiques qu'on prête à la vérole sont si nombreuses qu'au xvii^e siècle, François Ranchin, professeur de médecine à Montpellier, la juge « fort copieuse en noms »⁵. Une telle variété s'explique en premier lieu par le contexte militaire qui la voit se répandre. En effet, la conquête de Naples, en 1494, par les troupes du roi Charles VIII et leur départ, l'année suivante, sous la pression des soldats espagnols, multiplient les déplacements de

¹ Jacques Boulogne, « L'apport de Galien à la méthode médicale », *Revue des Études Grecques*, 110/1 (1997), p. 126-142, ici p. 135.

² Galien, *Méthode de traitement*, trad. J. Boulogne, Paris, Gallimard, 2009, p. 104.

³ J. Boulogne, « L'apport de Galien à la méthode médicale », p. 135.

⁴ C'est le cas notamment d'une autre maladie inédite de la fin du xv^e siècle qu'on appelle la « suette anglaise » et qui a frappé l'Angleterre et le continent par vagues épidémiques dès 1485. Contrairement à la vérole pour laquelle un consensus géographique est difficile à trouver étant donné que chaque pays nomme la maladie à partir du pays voisin, la suette conserve une dénomination stable : elle est toujours anglaise puisqu'on la nomme « *pestis britannica* », « *sudor britannicus* » ou encore « *Englischer Schweiß* ». Si la vérole n'est pas la seule maladie nouvelle dont le nom se fonde sur un ancrage topographique, sa dimension vénérienne confère aux précisions nationales une valeur diplomatique et polémique. Sur la suette anglaise, voir John L. Flood, « "Safer on the battlefield than in the city" : England, the "sweating sickness", and the continent », *Renaissance Studies*, 17/2 (2003), p. 147-176, ici p. 154.

⁵ François Ranchin, *Questions françaises sur toute la chirurgie de M. Guy de Chauliac, divisée en trois parties*, Rouen, D. Geoffroy, 1628 [1600], p. 538. Sur la carrière de l'auteur, voir Louis Dulieu, « Le chancelier François Ranchin », *Revue d'histoire des sciences*, 27/3 (1974), p. 223-239.

population et facilitent la propagation de la vérole en deçà et au-delà des Alpes. Sans surprise, le premier témoin de la maladie qu'est Marcello Cumano ne lui assigne pas encore de nom spécifique. Le médecin militaire présent auprès des troupes armées de Venise note plutôt qu'il a vu « plusieurs soldats et fantassins des chefs de Milan souffrir de nombreuses pustules sur le visage et sur tout le corps à cause de l'ébullition des humeurs »⁶. Si la maladie existe avant tout par les ravages qu'elle cause chez les soldats, la lacune terminologique est rapidement comblée.

Peu à peu, en effet, dans l'esprit des Italiens, le lien établi entre la présence des Français dans la péninsule et la propagation de la maladie se renforce au point de faire des ennemis les vecteurs premiers de l'infection. Dans l'une des lettres qu'il rédige au moment où les troupes françaises battent en retraite, Nicolò Scillacio, reçu docteur en médecine à l'université de Pavie en 1495, désigne la vérole par la périphrase suivante : « la maladie originaire de France qui s'est récemment répandue chez les autres peuples »⁷. Une fois ce lien établi, émerge, dans les provinces italiennes, la dénomination vernaculaire *il mal francese*. Au même moment, les auteurs allemands incriminent aussi les Français : l'astrologue Joseph Grünpeck propose de nommer la maladie *bösen Franzos* (« les méchants Français ») à partir d'une antonomase qui assimile le mal et son origine⁸. Une fois traduite en latin sous la forme *morbus Gallicus* (« la maladie française »), l'expression italienne devient de loin la plus courante dans l'Europe savante⁹. Loin d'être satisfaisante pour tous les praticiens, la trouvaille relève du pis-aller selon Niccolò Leonicensi (1428-1524), traducteur de Galien et professeur de médecine à l'université de Ferrare : « Cependant, les médecins d'aujourd'hui n'ont pas encore donné de vrai nom à cette maladie mais l'appellent par son nom vulgaire, le “mal français”,

⁶ Le texte est présenté et traduit par C. Pennuto dans *Le Siècle des vérolés*, p. 58. Les observations de Cumano sont publiées dans l'ouvrage du médecin allemand Georg Hieronymus Welsch, *Sylloge curationum et observationum medicinalium*, Ulm, C. B. Kuhn, 1667, p. 30.

⁷ La lettre est citée par J. Arrizabalaga, « The Changing Identity of the French Pox in Early Renaissance Castile », dans *Between Text and Patient. The Medical Enterprise in Medieval and Early Modern Europe*, éd. Florence Eliza Glaze et Brian K. Nance, Florence, Sismel-Edizioni del Galluzzo, 2011, p. 397-417, ici p. 399 : « *morbus qui nuper e Gallia defluxit in alias nationes* ».

⁸ Joseph Grünpeck, *Ein hübscher Tractat von dem Ursprung des bösen Franzos das man nennet die Wylden wärzen. Auch ein Regiment wie man sich regiren soll in dieser zeyt*, Augsburg, H. Schauer, 1496.

⁹ Lorsqu'on consulte les premiers incunables européens sur la vérole, il semble que ce soit Konrad Schellig d'Heidelberg, qui, le premier, en 1495, a fait paraître un traité médical associant explicitement, dès la page de titre, la France à la maladie (*In pustulas malas morbum quem malum de Francia vulgus appellat quæ sunt de genere formicarum salubre consilium*, Heidelberg, [F. Misch], 1495). Mais c'est chez Leonicensi qu'on trouve pour la première fois l'expression « *morbus Gallicus* ».

comme si l'infection avait été introduite en Italie par les Français »¹⁰. Pour un humaniste exerçant à l'université, concevoir qu'une maladie n'ait qu'un nom issu de la langue vulgaire compromet l'accès même à la connaissance et à l'essence de la maladie¹¹. Pourtant, malgré ces difficultés, le succès de cette dénomination ne sera pas démenti, et ce notamment en raison du prestige dont jouit alors l'Italie.

Son hégémonie culturelle permet de rendre pérenne un nom infamant pour les Français à un tel point que certains savants essaient de motiver l'arbitraire de l'appellation. Chez Grünpeck, l'explication réside dans la complexion humorale des Français. Leur « corps sec », plus disposé à souffrir de la vérole, justifie que la maladie « a[it] pris leur nom »¹². Pour sa part, Gaspar Torrella, médecin à la cour papale, considère que la maladie est inhérente aux Français et que l'épidémie trouverait son origine dans les sols volcaniques de l'Auvergne, riches en émanations pathogènes¹³. L'explication physiologique liée à la constitution des nations se change, chez certains savants italiens, en un portrait à charge contre les mœurs du peuple voisin. Le médecin et professeur d'anatomie Gabriel Fallope écrit en effet que « les Français bien disposés à l'égard des femmes [italiennes], attirés par leur beauté, poussés par le manque, les reçoivent ; ces jeunes gens incapables de se maîtriser s'abandonnèrent très volontiers à la volupté avec elles, et c'est ainsi que l'armée tout entière, sans distinction, fut infectée »¹⁴.

¹⁰ Niccolò Leonicensi, *De Epidemia quam Itali morbum gallicum, Galli vero Neapolitanum vocant*, Venise, A. Manuce, 1497, f. a3r : « Huic tamen morbo nondum nostri temporis medici verum nomen imposuere, sed vulgato nomine malum gallicum vocant quasi eius contagio a Gallis in Italiam importato. » L'opuscule sera réimprimé à Lyon en 1528 sous le titre *De curatione morbi quem Itali Gallicum, Galli vero Neapolitanum vocant, libellus Medicis omnibusque Chirurgicis admodum utilis* avec le traité du médecin espagnol Juan Almenar intitulé *Libelli duo de morbo Gallico. Opusculum perutile de curatione morbi (ut vulgo dici solet) Gallici, ipsum perfecte eradicare ostendens*, Lyon, A. Blanchard, 1528.

¹¹ Les auteurs de *The Great Pox* indiquent que, pour les médecins, « un nom vernaculaire n'était porteur d'aucun sens » (p. 259 : « a vernacular name carried no meaning »). En outre, pour « des raisons professionnelles » (*for professional reasons*) évidentes, il n'est pas acceptable qu'un nom tiré de la langue commune s'impose car cela dessert les hommes de l'art formés à l'université et offre un avantage important aux soignants qui ne maîtrisent pas le latin (p. 118).

¹² J. Grünpeck, *Tractatus de pestilentiali Scorra sive mala de Franzos originem, remediaque eiusdem continens*, [Leipzig], [G. Böttiger], 1496, f. B3r. Nous citons la traduction de C. Pennuto dans *Le Siècle des vérolés*, p. 36.

¹³ Sur ce point, voir J. Arrizabalaga, « The Changing Identity of the French Pox in Early Renaissance Castile », p. 405. L'idée selon laquelle la vérole serait inhérente aux Français se trouve dans le *De morbo Gallico cum aliis*, Rome, [s.l. n. d.], f. A3v. Sur cet incunable, voir J. Arrizabalaga, « *De morbo Gallico cum aliis*: another incunabular edition of Gaspar Torrella's *Tractatus cum consiliis contra pudendam seu morbum Gallicum* (1497) », *La Bibliofilia*, 89/2 (1987), p. 145-157.

¹⁴ Gabriel Fallope, *De morbo Gallico liber absolutissimus*, Venise, E. Regazola, 1574, p. 5 : « Galli affecti erga Mulieres, ducti pulchritudine, egestate coacti, illas exceperunt, libentissime luxuriarunt cum eis infrenes iuvenes, et ita passim totus exercitus infectus ».

L'explication permet au médecin italien d'associer la propagation de la maladie à l'intempérance des Français, et notamment de leurs soldats. Or la maîtrise de soi informe, à plus d'un titre, l'idéal martial d'une masculinité héroïque. Décrits en hommes voluptueux, les soldats français cèdent aux plaisirs de Vénus, oubliant ainsi la grandeur et la vertu qui incombent à leur fonction. Ce n'est pas leur seul défaut car, en plus d'être lascifs, les Français sont aussi envieux. C'est ce que suggère le médecin et historien italien Paul Jove dans ses chroniques des guerres d'Italie :

Ceste nation, vehemente et sans repos (qui ; par armes ennemies ; a souventesfois monsté l'envie qu'elle portoit à la felicité d'Italie) encores, de renfort, nous semble avoir laissé sempiternelle memoire de sa haine, par ceste pestilentielle playe qu'elle nous a faicte ¹⁵.

La stratégie est habile tant Jove donne l'impression que la vérole a été transmise à dessein aux Italiens. La « playe » que constitue le mal vénérien rappelle les blessures faites aux soldats lors des conflits armés en même temps qu'elle les dépasse toutes. L'image permet d'insinuer que la transmission de la vérole appartient à une stratégie militaire plus retorse encore que les combats guerriers. Dépeinte en victime de la haine française, la péninsule italienne ne semble avoir aucune responsabilité dans la propagation européenne du mal. Chez Fallope comme chez Jove, la justification du nom de la maladie passe par l'expression d'un ressentiment qui aboutit à une critique à l'égard du tempérament des Français ¹⁶.

Cependant, une fois devenue commune, la désignation *morbus Gallicus* n'est pas systématiquement motivée par une rancœur tenace. Il semble néanmoins difficile de proposer une autre dénomination, même lorsqu'aucune animosité ne s'exprime contre la France. Dans son traité sur le gaïac de 1519, Ulrich von Hutten laisse entendre qu'en matière de terminologie c'est « l'accord des nations » ¹⁷ qui l'emporte sur le souci de rétablir une quelconque forme de justice. Hutten choisit ainsi cette dénomination parce qu'il craint « de n'être

¹⁵ Paul Jove, *Histoires de Paolo Jovio comois, évesque de Nocera, sur les choses faictes et avenues en son temps en toutes les parties du Monde*, trad. D. Sauvage, Paris, J. Dupuys, 1581 [1550], t. 1, p. 150.

¹⁶ De telles précautions ne paraîtront plus nécessaires au médecin italien Antonio Musa Brasavola qui considère que l'infection des Italiens par les Français suffit à justifier un tel nom : « Cette maladie contagieuse commença lorsque les Français infestèrent l'Italie et que Charles VIII, roi des Français, soumit Naples : c'est là la raison de son nom et aucune autre » (*Antonii Musæ Brassavoli medici Ferrariensis Examen omnium loch, id est, linctuum, suffuf, id est pulverum, aquarum, decoctionum, oleorum, quorum apud Ferrarienses pharmacopolas usus est, ubi de morbo Gallico diligentissime copioseque tractatur*, Venise, Junte, 1553, f. 174v : « *luem hanc cæpisse, cum Galli Italiam infestarunt, et Carolus octauus Francorum Rex Neapolim sub ditionem posuit, hæc est nominis ratio, et nulla alia* »).

¹⁷ U. von Hutten, *La Vérole et le remède du gaïac*, p. 94.

pas bien compris de tous s'[il] donnai[t] à la maladie un autre nom »¹⁸. La précaution didactique peut être entendue de deux manières : soit elle signale une accommodation générale à cette dénomination qui, ayant perdu de son acrimonie, n'évoque plus une accusation infamante à l'égard des Français ; soit on considère que l'usage – dans ce qu'il a d'injurieux – l'emporte sur tout souci de justesse¹⁹. La conscience d'une impropriété lexicale se donne encore à entendre au XVII^e siècle chez l'auteur du dictionnaire franco-anglais qu'est Cotgrave :

La grosse verole : Le mal napolitain, que l'on appelle chez nous la vérole française, bien que cela ne soit pas très exact, les Espagnols l'ayant, les premiers, rapportée des Indes à la chrétienté avant de la répandre parmi les Français, leurs ennemis, lors du siège de Naples, en 1528²⁰.

La dénomination anglaise de la maladie, « *the French Pockes* », n'est pas sans causer quelque embarras au lexicographe, prompt aux rectifications géographiques.

Ces précisions, à valeur quasi diplomatique, offrent un premier aperçu des tensions nationales qui se cristallisent autour des noms de la vérole. En somme, la désignation de la maladie par le peuple tenu pour responsable correspond à une modalité inédite de nomination, étrangère aux opérations terminologiques usuelles depuis Galien. Or le risque d'un tel mode de dénomination réside dans sa reproductibilité : si la maladie est imputable à un Autre, dont elle serait le propre, alors les désignations peuvent se multiplier au gré des altérités jugées contaminantes. Un rapport se met en place « entre cette productivité linguistique, dans plusieurs langues européennes, et un imaginaire du mal exogène »²¹. Si la première guerre d'Italie a scellé le sort des Français, perçus comme l'incarnation même de la maladie, voyons comment cette association systématique a été repensée voire déjouée dans l'espace français.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Sur un plan plus personnel, la précaution d'Hutten s'explique peut-être aussi par le fait qu'il a été auprès de la cour de France en 1517, deux ans avant d'écrire son livre sur le gaïac. Voir William Kemp, « Les éditions de la version Chéradame du *Guaiacum* de Hutten et le début de l'humanisme médical en français », *Gutenberg Jahrbuch*, 67 (1992), p. 161-189, notamment p. 163.

²⁰ Randle Cotgrave, *A dictionarie of the French and English tongues*, Londres, A. Islip, 1611, [n. p.] : « La grosse verole. *The Neapolitane disease, called by us the French Pockes, though not verie justly, the Spaniards having first brought it out of the Indies into Christendome, and bestowed it among the French, their enemies, at the siege of Naples, in the year 1528* ». Si la date retenue par Cotgrave ne correspond pas à celles usuellement mentionnées dans l'histoire de la vérole, elle renvoie tout de même à la septième guerre d'Italie lors de laquelle les troupes de François I^{er} et leurs alliés entrent à Naples avant d'essuyer un terrible échec.

²¹ A. Bayle, « Nommer la vérole. Quelques enjeux linguistiques et littéraires d'une maladie nouvelle au XVI^e siècle », *Les Cahiers du GADGES*, 15 (2018), p. 115-132, ici p. 116.

Stratégie française I

Devant un nom qui sonne comme un « outrage »²² tant il est « ignominieux et diffamatif »²³, de quelles ressources disposent les auteurs français ? Par précaution didactique, faut-il accepter l'appellation infamante ? Dans les textes parus en France, deux stratégies se dessinent. L'une vise à attribuer la vérole à une autre nation et confirme les enjeux politiques inhérents à l'acte de nomination ; l'autre consiste à proposer une dénomination tout autre pour échapper à l'engrenage des quolibets nationaux. Dans les deux cas, parmi l'impressionnante variété des noms de la maladie nouvelle, l'usage des termes *morbus Gallicus* ou « mal français » ne va pas forcément de soi.

La première stratégie prend la forme d'une diffusion de l'expression « mal de Naples » ou « maladie de Naples » dans l'espace français²⁴. Elle trouve une concrétisation représentative dans la démarche de l'humaniste helléniste Jean Chéradame. Vers 1523, ce dernier traduit en français l'ouvrage qu'Ulrich von Hutten a consacré à son expérience personnelle de la vérole et à sa cure à base de gaïac. Ayant connu au moins cinq éditions différentes, la traduction de Chéradame paraît d'abord à Paris avant de circuler à Lyon²⁵. Le titre latin originel *De guaiaci medicina et morbo Gallico liber unus* est modifié et amplifié lors de son passage en langue française en raison des enjeux nationaux qu'il soulève. Voici le titre complet de l'ouvrage traduit tel qu'il sort des presses parisiennes de Philippe Le Noir : *L'Experience et approbation Ulrich de Hutten notable chevalier. Touchant la medecine du boys dict Guaiacum. Pour circonvenir et dechasser la maladie indeuement appellée françoise ainçois [plutôt] par gens de meilleur jugement est dicte et appellée la maladie de Neaples traduite et interpretée par maistre Jehan Cheradame Hypocrates estudiant en la faculté et art de medecine*. Chéradame déplace stratégiquement l'opprobre qui pèse sur son pays vers la ville d'où serait partie l'épidémie. Par souci d'efficacité, il distingue aussi deux

²² U. von Hutten, *La Vérole et le remède du gaïac*, p. 94.

²³ U. von Hutten, *Guaiacum. L'Experience et approbation Ulrich de Hutten notable chevalier. Touchant la medecine du boys dict Guaiacum. Pour circonvenir et dechasser la maladie indeuement appellée françoise ainçois par gens de meilleur jugement est dicte et appellée la maladie de Neaples*, trad. J. Chéradame, Lyon, C. Nourry, [ca. 1527], f. A2r.

²⁴ La prise en charge des vérolés en dehors des hôpitaux a engrangé une production d'attestations de soin, présentes dans les minutiers des notaires, notamment à Paris. En 1500 la désignation « maladie de Naples » est utilisée par le chirurgien Jehan Leclerc, employé par l'Hôtel-Dieu de Paris, qui soigne des « ulceres corrosifz autrement appellés la maladie de Naples ». Nous citons cette minute d'après Hélène Leuwers, « Jehan Leclerc et les chirurgiens jurés de Paris : une rivalité professionnelle à l'Hôtel-Dieu (1498-1500) », *Histoire, médecine et santé*, 13 (2018), p. 69-90, ici p. 82.

²⁵ Pour le décompte et la datation des différentes éditions de la traduction proposée par Chéradame, voir W. Kemp, « Les éditions de la version Chéradame du *Guaiacum* », p. 189.

catégories de personnes. D'un côté se trouvent les gens trop peu avisés pour savoir que la maladie ne peut être attribuée à la France ; de l'autre sont réunis les « gens de meilleur jugement » qui savent bien que les Napolitains sont ceux qu'il convient d'entacher du nom de la maladie. Un tel intitulé invite le lecteur, dès le seuil de l'ouvrage, à se ranger parmi les gens conscients de l'erreur d'attribution qui préside au baptême de la vérole. Traduire le texte de Hutten ne repose donc pas sur l'acceptation impassible d'une expression consacrée par les pays voisins. Le souci didactique de faire connaître le gaïac aux lecteurs français est sous-tendu par la volonté politique de réassigner la maladie à la ville qui l'a vue naître²⁶.

Une telle stratégie ne se limite pas à la traduction en langue française d'ouvrages étrangers. Les éditeurs français continuent de faire de la page de titre un seuil crucial même pour les livres publiés en latin. Ces derniers sont également susceptibles de subir des modifications, quelquefois significatives, au moment de leur parution en France. Les presses lyonnaises de Barthélemy Trot et Antoine Blanchard offrent à ce titre un cas d'étude intéressant. En 1529, ils éditent un ouvrage du médecin allemand, formé à Bologne, Wendelin Hock de Brackenu. Ce dernier a fait paraître en 1514 un traité intitulé *Mentagra, sive Tractatus de causis, præservativis, regimine et cura morbi Gallici, vulgo malafrançosz*²⁷. Quinze ans plus tard, lorsque Blanchard et Trot rééditent le texte, le titre connaît des modifications similaires à celles apportées au traité de von Hutten chez Le Noir. En effet, la page de titre contient des précisions nationales, probablement ajoutées par les éditeurs : *Mentagra sive tractatus excellens de causis præservativis regimine et cura morbi Gallici: sive (ut Galli dicunt) Neapolitani*²⁸. Quelques années plus tard, en 1534, Trot et Blanchard rééditent cette fois un traité que le médecin italien Niccolò Massa avait publié sept ans plus tôt à Venise sous le titre *Liber de morbo Gallico*²⁹. À Lyon, le titre de l'ouvrage devient *Liber de morbo*

²⁶ Lors d'une réédition vers 1528, toujours chez Philippe Le Noir, le titre est raccourci : *L'Expérience et approbation Ulrich de Hutten notable chevallier. Touchant la medecine du boys dit Guaiacum pour circonvenir et dechasser la maladie de Neaples: traduite et interpretée par maistre Jehan Cheradame Hypocrates estudiant en la faculté et art de medecine*. La traduction littérale de l'expression « *morbus Gallicus* » n'est pas rendue ni commentée.

²⁷ Wendelin Hock, *Mentagra, sive Tractatus de causis, præservativis, regimine et cura morbi Gallici, vulgo malafrançosz*, Strasbourg, J. Schott, 1514.

²⁸ W. Hock, *Mentagra sive tractatus excellens de causis præservativis regimine et cura morbi Gallici: sive (ut Galli dicunt) Neapolitani*, Lyon, A. Blanchard et B. Trot, 1529. La réédition de 1531 comporte encore cette précision nationale.

²⁹ Niccolò Massa, *Liber de morbo Gallico*, Venise, F. Bindoni et M. Pasini, 1507 [1527]. Le traité de Massa paraît en 1527 mais une erreur d'impression sur le colophon donne 1507 comme date d'impression (Peter Krivatsy, « Nicola Massa's *Liber de Morbo Gallico* – dated 1507 but printed in 1527 », *Journal of the History of Medicine and Allied Sciences*, 29/2 (avril 1974), p. 230-233). Sur Massa, voir aussi Richard Palmer, « Niccolò Massa, his family and his fortune », *Medical*

*Neapolitano*³⁰. Les pratiques d'addition ou de substitution concernent donc aussi le latin et attestent une souplesse dans la dénomination de la vérole autant qu'un souci de ménager les susceptibilités nationales.

Cependant, analyser ces informations dans le seul cadre d'une rancœur diplomatique serait réducteur. En effet, Lyon est une ville où les populations italiennes et françaises se côtoient. Pour sa part, Barthélemy Trot est d'origine piémontaise, comme plusieurs autres imprimeurs lyonnais de l'époque³¹. Les hommes, les techniques et les outils de l'impression circulent entre l'Italie et la France. Sur ces pages de titre amendées par les éditeurs, s'exprime donc un souci didactique, économique et politique : il s'agit de rendre des traités italiens ou allemands plus aisément accessibles et achetables pour des lecteurs français. Inscrites parmi des appellations variées, les dénominations incriminant la France perdent de leur animosité. Dans la première moitié du xvi^e siècle, le monde éditorial français est ainsi devenu un espace disponible pour renégocier les accusations infamantes ou, à tout le moins, pour mettre en évidence la relativité des terminologies au sein du marché international des ouvrages médicaux³².

L'entreprise visant à incriminer Naples pour innocenter la France ne se cantonne pas aux joutes entre médecins. Le phénomène déborde la sphère médicale et se retrouve dans les poèmes composés sur la vérole. Se saisissant des questions d'assignation géographique, le poète François Habert, appartenant à la « génération Marot »³³, tranche le débat. Le titre de son poème, « Exclamation contre Dame Verolle que les aucuns appellent le mal Italique, et les aultres le mal François », semble admettre la légitimité des deux appellations, présentées l'une en regard de l'autre. Toutefois, à mesure qu'il compose son « libelle » contre la maladie et qu'il retrace l'histoire de sa propagation, la prise de position du poète s'affirme :

Commenceray-je à ta ville origine ?
Certes ouy, car là mon cueur s'encline,

history, 25 (1981), p. 385-410, et plus précisément p. 392, où il est question de son traité sur la vérole et de sa circulation à Lyon.

³⁰ N. Massa, *Liber de morbo Neapolitano, noviter editus, in quo omnes modi possibiles sanandi ipsum, mira quadam et artificiosa doctrina continentur*, Lyon, A. Blanchard et B. Trot, 1534.

³¹ Ilaria Andreoli, « "Lyon, nom & marque civile. Qui sème aussi des bons livres l'usage" : Lyon dans le réseau éditorial européen (xv^e-xvi^e siècle) » dans *Lyon vue d'ailleurs (1245-1800). Échanges, compétitions, perceptions*, dir. Jean-Louis Gaulin et Susanne Rau, Lyon, PUL, 2010, p. 109-140, ici p. 120, note 40.

³² Sur la dimension internationale du marché du livre médical, voir I. Maclean, « The Diffusion of Learned Medicine in the Sixteenth Century through the Printed Book », dans *Learning and the Market Place. Essays in the History of the Early Modern Book*, Leyde ; Boston, Brill, 2009, p. 59-86.

³³ Gérard Defaux, *La Génération Marot. Poètes français et néo-latins (1515-1550)*, Paris, Champion, 1997. Voir aussi *François Habert, poète français (1508 ?-1562 ?)*, dir. Bruno Petey-Girard, avec la collaboration de Sylviane Bokdam, Paris, Champion, 2014.

Mais quel est-il le tien commencement
 Vient-il de France ? Il en est aultrement,
 Sans adjouxter foy à la Germanie,
 À Naples aussi qui verité ne nye,
 Car pour tout vray de Naples es descendue,
 Et peu après entre François rendue³⁴.

Contre la vulgate allemande et italienne, Habert fait de son poème le lieu où rejouer une remontée aux origines. Le modèle généalogique permet alors de faire de Naples le berceau de l'épidémie. À l'inverse d'une féconde *translatio studii* grâce à laquelle la culture française s'enrichit des savoirs et des arts italiens, c'est une mortifère *translatio morbi* que décrit Habert afin de restaurer l'honneur national. Pourtant, dans cette réponse française aux incriminations italiennes, on ne perçoit aucun effort d'assimilation systématique entre la physiologie des Napolitains et la prééminence de la maladie dans leur ville. L'association entre Naples et la vérole permet certes « de réunir en un seul lieu tous les vecteurs nécessaires à la propagation de la maladie »³⁵ mais elle ne fait pas pour autant de la ville un lieu intrinsèquement pathogène³⁶.

L'affirmation d'un lien systématique entre la vérole et Naples trouve en fait des moyens d'expression sur d'autres plans, et notamment dans le domaine des insultes. En cela, elle ne se limite pas à une culture savante mais se diffuse dans le langage commun. Au début du xvi^e siècle, le lexique injurieux français se dote de deux termes nouveaux : « napolier » et « napeux ». À en croire les archives étudiées par Jacques Solé, le terme *naplier* semble en usage dans le diocèse de Troyes aux alentours de 1500. Insuffisamment diffusée pour faire l'objet d'une entrée dans le dictionnaire de Cotgrave, cette forme est pourtant celle qu'utilise une femme pour insulter son mari qui la bat : ce dernier n'est qu'un « napolier, ladre, mezeau,

³⁴ François Habert, *Le Combat de Cupido et de la mort, nouvellement composé par le Banny de Lyesse, François Habert*, Paris, A. Lotrian, 1541, « Exclamation contre Dame Verolle que les aucuns appellent le mal Italique, et les aultres le mal François », f. N2r. Le poème est cité dans *Le Siècle des vérolés*, p. 313-317.

³⁵ Véronique Adam, « Voir Naples et pourrir. L'origine de la contamination chez les médecins alchimistes (xvi^e-xvii^e siècles) », dans *La Contamination. Lieux symboliques et espaces imaginaires*, éd. Véronique Adam et Lise Revol-Marzouk, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 51-74.

³⁶ Dans son traité de 1611, Tannequin Guillaumet voit Naples comme le berceau de la vérole mais ne fait jamais de la ville un lieu contaminant en soi. C'est sous les traits d'une ville en guerre que Guillaumet la dépeint afin de corroborer son hypothèse d'une origine cannibale de la vérole. La famine qui sévissait alors à Naples aurait poussé les vivandiers à « pren[dre] la chair des corps morts » pour nourrir les troupes. L'anthropophagie aurait alors déclenché des boutons de vérole chez les soldats (*Traicté de la maladie nouvellement appelée cristalline, diligemment disputée suivant la doctrine nouvelle et ancienne*, Lyon, P. Rigaud, 1611, p. 24).

banny de son pays »³⁷. Pour sa part, le terme *napleux* offre des occurrences plus substantielles. Attesté par Cotgrave, il est en usage dès avant 1510 dans la *Sotise à huit personnages*³⁸. Dans cette pièce où se donne à entendre l'esprit satirique de la Basoche, le personnage de Sot dissolu lance l'appel suivant dans ce qui constitue une parodie de la naissance du Christ :

Ribleurs [maraudeurs], chasseurs, joueurs, gormens,
Paillars, ruffiens [débauchés], plains de tormentz,
Reigneurs dissolutz, appostates,
Yvrongnes, nappleuz, à grandes hastes
Venez, car vostre prince est né!³⁹

L'invitation à une réunion de buveurs, de vérolés et d'autres gais lurons ne laissera pas Rabelais insensible. Ce dernier réemploie le terme récemment créé dans sa *Pantagrueline pronostication*. Parmi la liste des personnes soumises à Vénus, on trouve des « putains, maquerelles, marioletz, Bougrins, bragars, Nappleux, eschancrez, ribleurs, ruffiens »⁴⁰. Le cotexte confirme la dimension insultante du mot nouveau. Tout en renouvelant le riche fonds des injures à caractère sexuel qui ont cours durant l'Ancien Régime⁴¹, les trouvailles lexicales attestent une rancœur anti-italienne tenace en même temps qu'elles inscrivent les vérolés dans la sphère des sexualités non normatives⁴².

³⁷ Jacques Solé, *Être femme en 1500. La vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Paris, Perrin, 2000, p. 156.

³⁸ Cotgrave traduit « nappleux » par « *pockie* », c'est-à-dire « vérolé » (*A dictionarie of the French and English tongues*, [n. p.]). De nature adjectivale, le terme semble offrir des possibilités de substantivation. Jacques Tahureau constitue même l'adverbe « nappleusement » lorsqu'il agonit d'injures une « putain nappleusement infame » (*Poésies complètes*, éd. T. Peach, Genève, Droz, 1984, v. 44, p. 400).

³⁹ *Sotise à huit personnages*, éd. Olga Anna Duhl, Genève, Droz, 2005, p. 178. L'éditrice considère que la pièce a été composée à Toulouse vers 1507.

⁴⁰ Rabelais, *Pantagrueline Prognostication* [1533], dans *Œuvres*, éd. Mireille Huchon avec la collaboration de François Moreau, Paris, Gallimard, 1994, p. 929. La présence du terme dans une liste de substantifs connotés péjorativement se trouve aussi chez Jean Bouchet qui décrit la cour comme un lieu où l'« on boit à tous vaisseaux / Avec galleux, nappleux, rongneulx, mezeaux [lépreux] » (*Épistres Morales et Familieres du Traverseur*, Poitiers, J. Bouchet, J. et E. de Marnef, 1545, épître 2, f. B4r).

⁴¹ Benoît Garnot, *Justice et société en France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Ophrys, p. 38-40. L'auteur précise que, parmi les diverses injures utilisées durant notre période d'étude, « l'injure sexuelle [...] est perçue comme la plus infamante », p. 40.

⁴² Après un séjour en Italie, le gentilhomme réformé Alexandre de Pontaymeri décrit le pays comme un lieu de corruption pour la jeunesse française : « Je laisse à part les accidents qui surviennent en un si lointain voyage, les morts, les meurtres qui s'y commettent, la verole, laquelle y est si farouche et aspre que peu d'hommes s'en garantissent. En vingt deux mois que j'ay demeuré en Italie, j'ay veu perdre quinze ou seize gentilshommes de très bonne maison, lesquels n'ont rien laissé à leurs trop faciles parens qu'un regret ordinaire de les avoir prostitués

Cependant, à mesure que l'Europe se familiarise avec l'épidémie et qu'elle l'inscrit dans un contexte plus global, les logiques d'incrimination changent de cible. Si la joute avec l'Italie a inspiré les médecins, les poètes et le langage quotidien, de nombreuses voix indiquent aussi que les principaux responsables de la propagation de la maladie ne seraient pas situés de l'autre côté des Alpes, mais plutôt en Espagne voire outre-Atlantique⁴³. Le renouvellement de la chronologie et de la généalogie de l'épidémie permet alors d'incriminer la péninsule ibérique et surtout le continent américain. La date d'apparition de la vérole sur le sol européen ne serait plus à chercher du côté de la première guerre d'Italie mais correspondrait à l'année 1493, moment où les navires de Christophe Colomb reviennent de l'île Hispaniola pour débarquer à Barcelone. Or, selon le médecin sévillan Ruy Díaz de Isla, le mal sévirait « depuis toujours » sur cette île⁴⁴. Une telle théorie a plus d'un avantage : puisque la maladie provient « d'une isle incogneue aux anciens, [...] découverte par les Espaignolz navigans »⁴⁵, on conçoit mieux son apparente nouveauté par rapport au canon médical antique. En outre, voir dans l'expédition colombienne le nouvel acte de naissance de la vérole permet d'en situer l'origine loin de la vieille Europe. L'honneur de la chrétienté est sauf. Innovante, la théorie rebat *de facto* les cartes de la dénomination de la vérole. Les brocards franco-italiens perdent de leur pertinence et provoquent le rire du chroniqueur espagnol Gonzalo Fernández de Oviedo y Valdes :

Je me suis ry et mocqué plusieurs fois estant en Italie, quand les Italiens appelloient la grosse verole le mal François, et les François, la maladie de

à l'abandon de tels périls, d'où ils n'ont peu se desvelopper » (*L'Académie ou institution de la Noblesse française*, dans *Les Œuvres d'Alexandre de Pont-Aymery, sieur de Focheran*, Paris, J. Richer, 1599, f. 2v). Sur l'anti-italianisme, voir Jean Balsamo, *Les Rencontres des Muses. Italianisme et anti-italianisme dans les Lettres françaises de la fin du XVI^e siècle*, Genève, Slatkine, 1992.

⁴³ C'est ce qui pousse l'historien italien François Guichardin à réélaborer l'histoire de la propagation de la vérole : « Or, il est bien raisonnable d'oster cette ignominie du nom François parce qu'on a congneu depuis, qu'une telle maladie avoit esté transportée d'Espagne à Naples, et neantmoins qu'elle n'estoit propre d'icelle nation, ains y apportée de ces Isles, lesquelles [...] commencerent presque és mesmes ans, à se manifester à nostre Hemisphere, par la navigation de Chrestoffe Coulom » (*L'Histoire d'Italie de Messire François Guicciardin Gentilhomme Florentin*, trad. J. de Chomedey, Paris, J. Dallier, 1568 [1561], f. 48v).

⁴⁴ Ruy Díaz de Isla, *Tractado contra el mal serpentino que vulgarmente en España es llamado bubas*, Séville, D. de Robertis, 1539, f. 3r : « el qual mal tuvo su origen y nacimiento de siempre en la ysle que ahora es nombrada Española ». Paru en 1539, le texte aurait été écrit bien avant, vers 1504-1506, à tel point que Díaz de Isla serait le premier à avoir défendu la théorie colombienne. Sur cette datation, voir l'introduction de Colette H. Winn à son édition de Simon de Vallambert, *Cinq livres, de la manière de nourrir et gouverner les enfans dès leur naissance*, Genève, Droz, 2005 [1565], p. 63, n. 115.

⁴⁵ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 2.

Naples : mais à la vérité, les uns et les autres l'eussent bien mieulx nommée la maladie des Indes⁴⁶.

Si la dénomination proposée par Oviedo ne parvient pas à supplanter celles qui la précèdent⁴⁷, il reste qu'un renouveau terminologique a lieu à partir du moment où la prise en compte des navigations transatlantiques dessinent d'autres trajectoires épidémiques. Ainsi, en 1540, Antoine Lecoq, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, nomme la vérole « la contagion espagnole »⁴⁸. Loin de se limiter aux productions latines, les reconsidérations géographiques se rencontrent aussi chez les cosmographes français. En 1557, soit deux ans après la parution de la traduction française de l'ouvrage d'Oviedo, André Thevet se saisit du crédit accordé à la théorie colombienne afin de tempérer la responsabilité de la France :

[Les Français] l'ont prise premièrement à un voyage à Naples, où l'avaient portée quelques Espagnols de ces îles occidentales ; car par avant qu'elles fussent découvertes et sujettes à l'Espagnol, n'en fut onc mention, non seulement par-deçà, mais aussi ni en la Grèce, ni autre partie de l'Asie et Afrique⁴⁹.

La France échappe à l'infamie en étant réduite au statut de maillon d'une chaîne de contaminations qui a commencé avec la colonisation des terres récemment explorées par les Européens⁵⁰. Afin de souligner le bien-fondé de l'appellation

⁴⁶ Gonzalo Fernández de Oviedo y Valdés, *L'Histoire naturelle et generale des Indes, isles et terre ferme de la grand mer Oceane. Traduite de castillan en françois*, trad. J. Poleur, Paris, M. de Vascosan, 1555 [1535], f. 32r. L'idée selon laquelle la vérole serait répandue en Amérique est commune chez les chroniqueurs espagnols dès 1526 (Nathalie Brown, « L'impact social et culturel de la maladie des Indiens sur les Européens de la fin du xv^e siècle au début du xvi^e siècle », dans *La Syphilis*, p. 49-63, ici p. 53).

⁴⁷ Le terme « *las bubas* » proposé par Díaz de Isla est bien plus fréquent. Tout en accréditant l'hypothèse d'une origine américaine de la vérole, l'historien Francisco López de Gómara parle des « *bubas* » américaines, que le traducteur Martin Fumée rendra par « mal des bubes » dans la traduction française de l'ouvrage (*Histoire generale des Indes occidentales et terres neuves qui jusques à present ont esté decouvertes*, trad. M. Fumée, Paris, M. Sonnius, 1568 [1552], f. 30r).

⁴⁸ Antoine Lecoq, *De Ligno Sancto non permiscendo*, Paris, Simon de Colines, 1540, f. A3r : « *lues hispanica* ».

⁴⁹ André Thevet, *Le Brésil d'André Thevet. Les Singularités de la France antarctique (1557)*, éd. Frank Lestringant, Paris, Chandeigne, 2011, p. 237. Sur la même page, Thevet précise au sujet de la vérole : « Faussement on [l']attribue aux Français, comme si les autres n'y étaient aucunement sujets ».

⁵⁰ En 1575, revenant sur la question de l'appellation de la maladie, Thevet ne se soucie plus de précision géographique eu égard à l'ubiquité de la maladie. Avec une désinvolture qui signe à ses yeux la fin de toutes les querelles d'attribution, il précise que la vérole « est à présent si espandue par toute la Chrestienté, qu'il n'est plus saison de l'appeller mal de Naples, ou mal François, ains le mal commun de tout le monde » (*La Cosmographie universelle d'André Thevet*

« mal espagnol »⁵¹, Thevet tire profit de la légende noire qui se constitue autour de l'Espagne dès les années 1530⁵². Les médecins français du xvii^e siècle n'en démordront pas. Nombreux sont ceux qui, à l'instar d'André Du Laurens, médecin ordinaire d'Henri IV, dressent un portrait sévère des Espagnols :

Les Espagnols revenants des Indes amenerent quantité de belles femmes, mal nettes et verolées lesquelles estants arrivées à Naples furent par la malice et ruze des Espagnols envoyées au camp des François, avec lesquelles ils se meslerent, et tout aussitost la maladie se mit en l'armée⁵³.

Présentée comme une ressource stratégique d'affaiblissement des ennemis français, la vérole permet la mise au jour de la perversité espagnole. Encore sensible au début du xvii^e siècle, le souci de présenter l'armée française comme la victime d'une machination guerrière confirme le besoin de réagencer les faits et les mots d'une histoire qui s'est d'abord écrite au détriment de la France⁵⁴. C'est là une des spécificités de ce « mal américain »⁵⁵ que l'on ferait mieux d'appeler « mondial »⁵⁶, d'après Jean Dubois, professeur de médecine à Douai. Parmi les maladies de la première Modernité, aucune autre n'a généré une telle profusion de discours autour de son lieu et de sa date de naissance à l'échelle du globe. Aucune autre n'a suscité de telles passions diplomatiques. Aucune autre n'a fait l'objet d'une telle mise en évidence de « la variété des peuples et des lieux où on l'a contractée »⁵⁷ pour tempérer l'infamie subie par la France.

cosmographe du Roy. Illustrée de diverses figures des choses plus remarquables veuës par l'Auteur, et incogneuës de noz Anciens et Modernes. Tome Second, Paris, P. L'Huillier, 1575, p. 934).

⁵¹ A. Thevet, *Les Singularités de la France antarctique*, p. 237.

⁵² Voir Joseph Pérez, *La Légende noire de l'Espagne*, Paris, Fayard, 2009.

⁵³ André Du Laurens, *Petit traité de la verole*, dans *Toutes les Œuvres de M. André du Laurens Sieur de Ferrières, conseiller et premier médecin du Très-chrestien Roy de France et de Navarre, Henry le Grand, et son chancelier en l'université de Montpellier*, trad. T. Gelée, Paris, P. Mettayer, 1613, f. 23r.

⁵⁴ Les voix reconnaissant l'égale responsabilité des Italiens et des Français sont rares. On trouve chez le réformé Innocent Gentillet, traducteur et commentateur de Machiavel, l'idée que « les uns et les autres ont eu part à ceste corruption » (*Anti-Machiavel*, éd. C. Edward Rathé, Genève, Droz, 1968 [1576], p. 322).

⁵⁵ Guillaume de Saluste Du Bartas, *La Seconde semaine (1584)*, éd. Y. Bellenger et alii, Paris, STFM, 1991, livre III, p. 185.

⁵⁶ Jean Dubois, *De Morbi articularii curatione tractatus quator, Ioanne Sylvio Insulensi, medicinam Valentianis facienti, auctore. Eiusdem de morbo Gallico declamatio Lovanii in disputationibus solenibus habita*, Anvers, C. Plantin, 1565, p. 89 : « mundanum ». Un tel qualificatif semble d'autant plus convenable selon Dubois que « cette funeste épidémie a non seulement envahi l'Europe, mais aussi l'Asie et l'Afrique » (*haec dira lues non Europam modo, verum et Asiam, et Africam invaserit*).

⁵⁷ Voir Jean de Varanda, *Tractatus de Elephantiasi seu Lepra, item de lue Venerea, et Hepatitide*, Montpellier, F. Chouët, 1620, p. 66 : « ex varietate gentium et locorum ubi contractus est ».

C'est sans doute en réaction à ce contexte agonistique que se développe concurremment, chez plusieurs médecins et chirurgiens français, une lassitude à l'égard des auteurs qui se comportent « comme des joueurs de paulme se renvoy[a]nt la verolle l'un à l'autre »⁵⁸. Reprenant à leur compte les réticences déjà formulées par Galien, nombreux sont les thérapeutes qui répètent un *leitmotiv* anti-nominaliste, qui n'a rien de spécifique à la vérole⁵⁹. Bien que la présentation des noms de la maladie reste un passage obligé des traités sur la vérole, elle fait l'objet de remarques cinglantes de la part d'Antoine Lecoq : « Ce sont des balivernes, je le dis, ces noms que, dans cette situation difficile, diverses gens ont donnés à l'épidémie elle-même »⁶⁰. Face à un mal d'une telle ampleur, l'urgence se situe au niveau thérapeutique. C'est pourquoi Lecoq consacre son ouvrage au remède que constitue le gaïac et à sa préparation. Mais on ne saurait être dupe de telles déclarations d'intention car le médecin parisien ne se prive pas d'appeler la vérole « épidémie espagnole »⁶¹. Bien qu'il ne soit pas disert sur les noms de la maladie, Lecoq ne parvient pas vraiment à se défaire des réflexes de dénomination par l'incrimination des peuples. L'écriture du médecin trahit alors son postulat de principe : une contradiction apparaît entre la volonté de mettre fin à toute querelle diplomatique et le choix d'un nom qui reconduit les dissensions.

Un tel paradoxe s'aperçoit encore plus clairement au début du XVII^e siècle. Le médecin parisien Jean de Renou fait lui aussi entendre une lassitude à l'égard de ce qu'il considère comme de risibles querelles de voisinage. Dans son *Grand dispensaire medicinal*, publié en latin en 1608 avant d'être traduit en français par

Suit une liste des dénominations dont l'ordre est révélateur de la réévaluation des circuits contagieux à l'échelle planétaire : « On l'appelle mal indien, espagnol, italien, napolitain, et français » (*dicitur Indicus, Hispanicus, Italicus, Neapolitanus et Gallicus*).

⁵⁸ David de Planis Campy, *La Verolle reconnue, combatue et abbatue sans suer, et sans tenir chambre, avec tous ses accidens*, Paris, N. Bourdin, 1623, p. 25. Noël Du Fail utilise déjà cette image lorsqu'il indique que les pays se renvoient la responsabilité de la vérole « comme font deux joueurs de paume » (*Les Contes et discours d'Eutrapel*, p. 488).

⁵⁹ Galien, *Méthode de traitement*, p. 106 : « Il faut donc que celui qui aspire à la vérité elle-même essaie par tous les moyens de prendre du recul par rapport à ce que les termes font croire en plus, afin d'aller à l'essence même des choses ».

⁶⁰ A. Lecoq, *De Ligno Sancto non permiscendo*, f. 17v : « *nugas voco nomina, quae varia ipsi lui gentes in hac miseria indiderunt* ». Quelques décennies plus tard, dès le début du livre qu'il consacre à la vérole, le chirurgien Ambroise Paré postule qu'il « ne faut estre curieux des noms, pourveu que l'on entende la chose par eux signifiée » (*Dixneufesme livre, traictant de la grosse Verolle dicte maladie Venerienne, et des accidens qui adviennent à icelle*, dans *Les Œuvres*, éd. Evelyne Berriot-Salvadore, Jean Céard et Guylaine Pineau, Paris, Classiques Garnier, 2019 [1585], vol. 3, chap. 1, p. 1950).

⁶¹ A. Lecoq, *De Ligno Sancto non permiscendo*, f. 17v : « *lues Hispanica* ».

le docteur lyonnais Louys de Serres, on lit le commentaire suivant au sujet du mal vénérien :

Je voudrois de bon cœur que nos Medecins, de quelle nation qu'ils soyent, discourussent dans leurs œuvres de la maladie venerienne sans aucune passion, et sans offenser l'estranger. Mais parce que plusieurs d'iceux qui au premier advenement de ladite maladie se sont meslez d'en dire leur rastelée [de donner leur opinion], (sans neantmoins avoir eu la vraye et parfaite cognoissance de sa nature, causes et origine) se sont ruez par invectives sur ceux qui en avoyent aussi escrit, et desquels ils croyoyent avoir esté taxez injustement, il est arrivé que la plus-part des nations d'Europe se sont entrechoquées d'injures, rejettans l'opprobre de ceste maladie sur ses voisins⁶².

Renou rend parfaitement compte de la guerre des imprimés qui a succédé aux guerres d'Italie responsables de la propagation de la vérole. Ce faisant, il met aussi au jour, plus que tout autre, le soubassement affectif qui irrigue une littérature médicale en pleine expansion. Tributaires de l'actualité, les traités sont des textes où, contrairement à ce que l'on pourrait croire, les émotions sont bien présentes. Le vœu exprimé par Renou laisse alors entendre que les auteurs des premières décennies du XVII^e siècle n'ont pas complètement renoncé à entretenir les feux du combat imprimé. Pire encore, Renou est lui-même pris au piège des insinuations lorsqu'il compare les invectives franco-italiennes à une scène de « vengeance », telle qu'on en trouve dans la farce, après la découverte d'un « cocuage »⁶³. Le recours au schéma farcesque, en ce qu'il se joue au détriment des Italiens devenus des maris cornus et des Italiennes présentées en femmes volages, atteste à quel point les représentations de la vérole s'écrivent à partir de logiques d'incrimination, même au sein d'un texte médical qui défend une approche dépassionnée de la maladie.

Stratégie française II

La seconde stratégie employée pour maintenir à distance l'appellation commune de *mal français* consiste à proposer un nom qui ne repose sur aucune mention géographique. Il s'agit alors d'éviter de « faire tort aux nations »⁶⁴, comme l'écrit le poète et médecin Jean Tagaut. Jacques de Béthencourt, le

⁶² Jean de Renou, *Le Grand dispensaire medicinal contenant cinq livres des institutions pharmaceutiques*, trad. L. de Serres, Lyon, P. Rigaud, 1624 [1608], p. 939.

⁶³ J. de Renou, *Le Grand dispensaire medicinal*, p. 766 : « Les Italiens courroucez à outrance contre la nation François, ont comme par despit, et pour se vanger d'un tel affront, appelé le mal de Naples, mal François, si que les tiltres des livres qu'ils ont fait depuis sur ce sujet, portent la vengeance de leur cocuage, et de la vie desbordée de leurs femmes ».

⁶⁴ Jean Tagaut, *Les Institutions chirurgiques de Jean Tagault docteur en medecine, nouvellement traduictes de Latin en François par ung sçavant Medecin*, Lyon, G. Roville, 1549 [1543], p. 21.

premier médecin français à rédiger un traité complet sur la vérole en latin, est ainsi l'inventeur d'une dénomination à la postérité remarquable. Formé à la médecine à Montpellier et à Pavie, il promeut l'expression « maladie vénérienne » (*morbus venericus*) pour parler de la vérole. Insatisfait des dénominations géographiques, Béthencourt se place sous l'illustre patronage de Galien pour baptiser la maladie à partir « de la cause supposée »⁶⁵. Le médecin rouennais part du principe suivant : « Si l'on raisonne à partir de la cause (ce qu'il convient précisément de faire, à mon sens), on parlera à juste titre de "maladie vénérienne" »⁶⁶. En faisant des rapports sexuels la cause principale de la transmission de la maladie, Béthencourt place les vérolés sous le signe de Vénus. Il répond ainsi, pour s'en moquer, aux discours astrologiques de son temps et se range du côté d'Augustin et d'Origène pour juger les explications de ce type irrecevables⁶⁷. « Une telle maladie est bien plutôt née de Vénus [...] que de la conjonction de Mars avec Saturne »⁶⁸, écrit-il. Associée à la déesse Vénus dans son versant le plus « vulgaire »⁶⁹, l'expression forgée par Béthencourt sera tant reprise dans les discours latins des médecins que traduite en vernaculaire par les chirurgiens⁷⁰.

⁶⁵ Galien, *Méthode de traitement*, p. 104.

⁶⁶ J. de Béthencourt, *Nova penitentialis quadragesima*, f. B2r : « Si a causa (quod maxime meo iudicio fieri debet) venericus merito dicetur morbus ».

⁶⁷ *Ibid.*, f. B4v : « Origène, saint Augustin et de nombreux prêtres de notre religion ont méprisé l'astrologie » (*Origenes, sanctus Augustinus, ac non pauci nostrae religionis antistites, astrologiam [...] contempserunt*). Concernant la vogue des explications de nature astrologique, notons que, dès 1496, Grünpeck faisait de la vérole le résultat d'une conjonction astrale funeste (*Tractatus de pestilentiali scorra*, [f. A4r]). Sur ce texte, voir Darin Hayton, « Joseph Grünpeck's Astrological Explanation of the French Disease », dans *Sins of the Flesh*, p. 81-106.

⁶⁸ J. de Béthencourt, *Nova penitentialis quadragesima*, f. B4r : « potius a Venere [...] quam a Marte cum Saturno coeunte, talis emanavit morbus ».

⁶⁹ Depuis Marsile Ficin, on distingue une Vénus « céleste » d'une Vénus « vulgaire » (*Commentaire sur Le Banquet de Platon, De l'amour. Commentarium in convivium Platonis, de amore*, trad. P. Laurens, Paris, Les Belles Lettres, 2002 [1484], p. 38-42). Une approche pathologique du monde vénérien existe donc avant le surgissement de la vérole. Ficin montre que la mélancolie érotique naît d'une dyscrasie, engendrée par un sentiment amoureux frustré. Si une image noble est rattachée à cette maladie d'amour, la vérole en figure assurément le versant ignoble. Tandis que la mélancolie naît de l'absence de contact physique, la vérole est la maladie du contact sexuel incarné. Concernant la mélancolie érotique, voir Donald Beecher, « L'amour et le corps : les maladies érotiques et la pathologie à la Renaissance », dans *Le Corps à la Renaissance*, éd. Jean Céard, Marie Madeleine Fontaine et Jean-Claude Margolin, Paris, Aux Amateurs de Livres, 1990, p. 423-434.

⁷⁰ Jean Fernel reprendra l'adjectif proposé par Béthencourt dans son expression mais en modifiera le substantif lorsqu'il étudiera la « contagion vénérienne » (*lue venerica*). Voir J. Fernel, *Pathologia dans Medicina*, Paris, A. Wechel, 1554, p. 216-218. Dans le domaine vernaculaire, le chirurgien Thierry de Héry utilise l'expression « maladie venerienne » et précise qu'une telle terminologie a l'avantage de laisser de côté « les noms qui luy [à la vérole] ont esté imposez par ceulx qui sont particulièrement affectez contre les nations » (*La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*,

Le recours à une tournure exempte de toute mention géographique est aussi l'alternative que privilégie le médecin d'Arras, Nicolas Godin, lorsqu'il traduit en 1525 les célèbres œuvres chirurgicales de Giovanni da Vigo, médecin à la cour du pape Jules II. L'activité de traduction offre une marge de manœuvre dont se saisit Godin pour dédouaner la France. Ce dernier propose en guise de préambule une clarification terminologique :

Nous avons traduit fidelement ce présent livre lequell a esté faulcement et outre raison intitulé *de morbo Gallico*, comme prouve Sebastianus Aquilanus au traicté *de interpretatione morbi Gallici* disant de l'auctorité de Galien, que ceste maladie doit estre nommée *elephantiasis*. Toutefois il nous a pleu ce présent traicté estre intitulé *de la gorre* à cause que les mignons et gorriés suivans les delices de dame Venus comme vrais suppos d'icelle l'obtiennent facilement pour leur remuneration⁷¹.

Même si Vigo intitule le cinquième livre de son traité « *De morbo Gallico* », Godin lui préfère les dénominations dépourvues d'enjeux nationaux, qu'elles soient issues de l'Antiquité (« *elephantiasis* ») ou nouvelles (« gorre »). Si traduire revient toujours à trahir le texte original, Godin innove par rapport à Chéradame qui s'était contenté d'un changement d'adjectif. Assumé dès le sommaire, un tel choix se comprend aussi comme une mise en valeur de la langue vernaculaire lorsqu'il s'agit de rendre un traité accessible à des collègues chirurgiens qui « ne sont assez eruditiz en la langue latine »⁷². Or une telle dénomination ne va pas de soi tant « gorre » et « gorrier »⁷³ sont polysémiques. Dans son dictionnaire franco-latin de 1549, Robert Estienne ne mentionne pas le substantif « gorre » mais glose l'adjectif « gorrier » par « élégamment habillé » ou « pompeux »⁷⁴. C'est dans le dictionnaire de Cotgrave que le sens vénérien de « gorre » est attesté,

p. 5). L'expression créée par Béthencourt semble donc la plus idoine pour décrire la maladie tout en délaissant le terrain potentiellement injurieux des nominations géographiques.

⁷¹ G. da Vigo, *De Vigo en français*, f. 131v. Nous ajoutons les italiques par souci de clarté.

⁷² *Ibid.*, f. A2v.

⁷³ Le choix opéré par Godin, qui voit dans la « gorre » la maladie des « gorriers », doit-il quelque chose au fait que, dès 1512, le clerc originaire d'Amiens, Jean Drouyn, fasse figurer les « gorriers » parmi ceux qui risquent d'attraper la vérole ? Sa « Ballade de la grosse varolle » commence ainsi par une adresse aux « plaisans mignons, gorriers, esperrucas » (*S'ensuyvent les ditz non notables et speculez d'ung très rude engin tant en verité qu'en fables*, Lyon, C. Nourry, 1512, [n. p.]). La ballade clôt le recueil qui commence par *Le Blason des faulces amours* du frère Guillaume Alexis). On trouve chez Cotgrave le terme « esperlucet » pour désigner un « compagnon plaisant et plein de vie » (*A dictionarie of the French and English tongues*, [n. p.] : « *pleasant, and livelie companion* »).

⁷⁴ Robert Estienne, *Dictionnaire François-latin : autrement dict les mots François, avec les manières d'user d'iceulx. Corrigé et augmenté*, Paris, R. Estienne, 1549, p. 295 : respectivement « *vestitus delicatus* » et « *superbus* ». L'absence d'un sens médical se poursuit chez Jean Nicot. À l'entrée « gorre » de son dictionnaire, ce dernier indique le sens suivant : « pomposité et braverie ». Quant à l'adjectif « gorriere », il signifie « gentile et magnifique en gestes, port et habits ». Nicot ajoute

en même temps qu'est indiquée sa nature régionale⁷⁵. Parce qu'il relève du régionalisme et qu'il comporte une polysémie potentiellement dommageable pour la terminologie médicale, le terme ne s'est pas imposé dans l'espace français. Pour autant, la prédominance de la maladie parmi les « gorriers » ou les « plus gorgias »⁷⁶ suffit à justifier le bien-fondé de la dénomination. Tant chez Godin que chez Béthencourt, l'effacement des querelles diplomatiques se fait donc au prix d'une incrimination d'un groupe caractérisé par son allégeance à Vénus.

MAUX NOUVEAUX, MOTS D'HIER : RISQUES D'ÉQUIVOQUE

Le soubassement affectif et politique des dénominations de la maladie est riche d'enjeux épistémologiques. En effet, les opérations terminologiques représentent autant d'efforts pour dire l'inédit tout en le rendant compréhensible. Mais comment dire les maux nouveaux avec les mots d'hier ? Ne court-on pas le risque, inhérent à toute appréhension d'un nouveau phénomène, de la confusion, de l'équivoque ou de l'assimilation abusive ? Cruciales quand il s'agissait de nommer et de définir la vérole, ces questions ne doivent cependant pas être extraites d'un contexte plus large qui en explique l'acuité. Durant les mêmes décennies, le développement de l'anatomie soulève des interrogations similaires et pousse les savants à interroger le geste épistémologique consistant à replier l'ancien sur le nouveau afin de rendre ce dernier plus compréhensible. Les réflexions sur la portée de l'analogie et les risques d'équivoque qui la sous-tendent nous permettront de mieux comprendre l'insatisfaction des médecins de l'université à l'égard des dénominations vernaculaires tout en affinant l'étude de la constitution du lexique médical. Le dictionnaire de la vérole révèle ainsi sa nature de palimpseste, tant les mots qui le constituent ont déjà servi à l'écriture

que le terme désigne aussi « une laye ou truye » (*Thresor de la langue françoise, tant ancienne que Moderne*, Paris, D. Douceur, 1606, p. 316).

⁷⁵ R. Cotgrave, *A dictionarie of the French and English tongues*, [n. p.]. Voici l'entrée du dictionnaire dans son ensemble : « A sow ; (also, the French Pokes ; ¶ Norm.) also, braverie, gallantnesse, gorgeousnesse, pompe, magnificence, sumptuousnesse ». La proximité géographique entre Arras, où officie Godin, et la Normandie explique peut-être ce choix lexical original. La dénomination normande est aussi usitée en Bretagne. On la trouve dans les œuvres de Du Fail qui précise que « ceste grande Gorre de Verole » a été « ainsi baptisée par ceux de Rouen » (*Les Contes et discours d'Eutrapel*, p. 489).

⁷⁶ Jean Bouchet, *Les Annales d'Aquitaine, faictz et gestes en sommaire des roys de France et d'Angleterre et des pays de Naples et de Milan*, Paris, E. de Marnef et J. Bouchet, 1524, f. 59r : « Au retour dudit voyage de Naples plusieurs gentilzhommes et aultres vindrent infectz et maculez d'une maladie de laquelle on n'avoit jamais ouy parler en France, qu'on appella lors La maladie de Naples parce qu'ilz l'apporterent dudit pays, depuis fut appelée La grant gorre, parce qu'elle se prenoit aux plus gorgias ».

d'autres textes médicaux. On verra également que, loin d'être l'expression d'une pure rationalité, les mots de la médecine entretiennent un rapport bien plus trouble avec la plaisanterie qu'on pourrait le croire de prime abord, tant les choses du sexe stimulent l'inventivité lexicale des auteurs⁷⁷.

La vérole en vernaculaire

La dénomination « vérole » est de loin la plus usitée dans l'espace français. Si elle a l'avantage de ne pas alimenter les hostilités cocardières, elle court le risque de la confusion. De fait, le terme « vérole » désigne d'abord un symptôme avant d'entrer dans la composition du nom de deux maladies infectieuses différentes : la petite vérole (maladie infantile appelée aussi « variole ») et la grosse vérole. Dans son dictionnaire de 1539, Robert Estienne se contente de donner comme équivalent du vernaculaire « verole » le terme latin *pustula*⁷⁸. Ce sens est confirmé dans la traduction française des épîtres médicales du médecin de Ferrare, Giovanni Manardo, où il est fait mention de « pustules dictes veroles »⁷⁹. Une « verole » est donc d'abord une lésion cutanée. C'est ce que confirme l'étymologie du terme, sur laquelle Robert Estienne nous renseigne grâce aux ajouts significatifs qu'il apporte à son dictionnaire en 1549 : « Verole, *semble qu'il vienne du diminutif de Vari varorum : comme qui diroit Varuli ou Varioli, nimirum ob varietatem pustularum et colorum* »⁸⁰. L'étymon latin de « vérole » serait *uarus*, terme qui signifie « pustule » et qu'on trouve chez Pline et Celse⁸¹. Le traducteur de Manardo nous en dit plus sur ces *uari*, décrits comme des « petites bossettes ou tubercules quelque peu durettes, accreues signamment

⁷⁷ Sur ce point, voir D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, p. 331-367.

⁷⁸ R. Estienne, *Dictionnaire françois latin contenant les motz et manières de parler françois, tournez en latin*, Paris, R. Estienne, 1539, p. 512. En 1606, dans son *Thresor de la langue françoise*, Nicot reprendra la même formulation qu'Estienne.

⁷⁹ Giovanni Manardo, *Traicté familier des noms grecz, latins et arabiques ou vulgaires, avec les définitions de toutes les maladies qui surviennent superficiellement au corps humain, très utile à tous medecins et chyrurgiens, extraict du septiesme livre des Epistres de maistre Jehan Manard*, Paris, J. Langlois, 1555 [1521], f. 31r.

⁸⁰ R. Estienne, *Dictionnaire François-latin : autrement dict les mots François, avec les manières d'user d'iceulx*, p. 646.

⁸¹ Celse, *De Medicina II. Books V-VI*, trad. W. G. Spencer, Cambridge, Harvard University Press, 1989 [1938], VI, 5, p. 182-184. Plin l'Ancien, *Histoire naturelle*, trad. J. André, Paris, Les Belles Lettres, 1970, XXII, 73, p. 75. Selon Mirko Grmek, « variole » viendrait de l'adjectif latin *uarius* : « L'étymologie est évidente : on a utilisé le diminutif de *uarius* pour exprimer l'idée d'être tacheté (comme par exemple dans un nom féminin latin ou dans l'expression *uva uariola*) » (« La dénomination latine des maladies considérées comme nouvelles par les auteurs antiques », dans *Le Latin médical. La Constitution d'un langage scientifique*, éd. Guy Sabbah, Saint-Étienne, PUSE, 1991, p. 202).

au visage »⁸². La nature éruptive des boutons, qui apparaissent par poussées plutôt qu'isolément, justifie vraisemblablement l'usage du pluriel. L'ensemble formé par les petites pustules serait alors appelé *varuli*⁸³ ou *varioli*⁸⁴, diminutifs pluriels dont l'usage s'explique, selon Estienne, « sans aucun doute à cause de la variété des pustules et de leurs couleurs »⁸⁵. Néanmoins, c'est vraisemblablement moins *varioli* ou *varuli* que le féminin singulier *variola* qui a, historiquement, permis d'aboutir au vernaculaire « vérole »⁸⁶. Toujours est-il que le symptôme dermatologique a donné son nom à la maladie vénérienne, par une logique synecdochique qu'explique André Thevet en 1557 lorsqu'il compare les maladies des populations américaines à celles des Européens : « En français est appelée vérole, pource que le plus souvent, selon le temps et les complexions, elle se manifeste au-dehors à la peau par pustules, que l'on appelle véroles »⁸⁷. En distinguant l'usage du singulier pour référer à la maladie et du pluriel pour mentionner les dermatoses, Thevet déjoue tout risque de confusion.

⁸² G. Manardo, *Traicté familier des noms grecz, latins et arabiques ou vulgaires*, f. 31r.

⁸³ Connu du xvi^e siècle, le mot *varulus* est hérité de la littérature médicale antique consacrée aux problèmes oculaires. On en trouve plusieurs occurrences chez Marcellus Empiricus au iv^e siècle. Voir son *De medicamentis empiricis, physicis, ac rationabilibus Liber, ante mille ac ducentos plus minus annos scriptus, iam primum in lucem emergens, et suae integritati plerisque locis restitutus, per Ianum Cornarium Medicum, Physicum Northusen*, Bâle, Froben, 1536, p. 71, où les *varuli* sont des « orgelets aux yeux » (*hordeoli oculorum*).

⁸⁴ Le terme se rencontre au féminin pluriel, sous la forme *variola*, dès le xi^e siècle chez Constantin L'Africain. Un des chapitres de ses œuvres a pour titre « *De variolis* ». L'usage du pluriel indique là aussi que la variole tire son nom des boutons qui se multiplient à la surface de la peau (*Constantini Africani post Hippocratem et Galenum, quorum, Graecæ linguae doctus, sedulus fuit lector, medicorum nulli prorsus, multis doctissimis testibus, posthabendi opera, conquisita undique magno studio iam primum typis evulgata, praeter paucula quaedam quae impressa fuerunt...*, Bâle, H. Petri, 1536, p. 152). En 1606, un passionné d'étymologie comme Étienne Guichard part du pluriel *variola* pour aboutir à « vérole » : « Et consequemment de *vari*, *variola* fut dit, et de *variola*, *verole* en François, en mesme signification, et *lues venerea* » (*L'Harmonie etymologique des langues, Hébraïque, Chaldaïque, Syriaque, Greque, Latine, Française, Italienne, Espagnole, Allemande, Flamende, Angloise, etc.*, Paris, G. Le Noir, 1606, p. 110).

⁸⁵ R. Estienne, *Dictionnaire François-latin : autrement dict les mots François, avec les manières d'user d'iceulx*, p. 646 : « *nimirum ob varietatem pustularum et colorum* ».

⁸⁶ C'est aujourd'hui encore l'explication avancée. Les diverses formes de *vérole* sont ainsi répertoriées sous l'entrée *variola* du *FEW*, vol. 14, p. 181. Le terme « *variola* » a sûrement été utilisé dès les ix^e ou x^e siècles, si l'on se fie à Ernest Wickersheimer, « L'apparition de "variola" dans le vocabulaire médical », *Nova acta leopoldina*, 167 (1963), p. 175-181.

⁸⁷ A. Thevet, *Les Singularités de la France antarctique*, p. 237.

Cependant, il n'est pas sûr que les pustules aient présidé au baptême de la maladie. D'aucuns, comme Jean de Marconville, ajoutent une étape supplémentaire au processus qui a mené à l'usage du terme « vérole » pour désigner la maladie vénérienne :

[Son] nom luy a possible esté donné d'une autre maladie appelée variole et que par corruption du mot pour variole lors a dit vairole laquelle a tous-jours esté incogneue en France jusques audict temps de Charles huitiesme, l'an 1493⁸⁸.

Imputable à la « mutation des ans »⁸⁹, le changement phonétique, que Laurent Joubert qualifie justement de « métathèse »⁹⁰, rappelle surtout que les termes « variole » et « vairole »⁹¹ sont déjà en usage au moment où la maladie vénérienne bouleverse l'Europe. Il faut donc concevoir une coexistence de sens différents pour le terme « vérole » au début du xvi^e siècle. La possibilité de renvoyer à diverses réalités pathologiques n'est pas étrangère au sort qu'a connu dans l'Antiquité le terme latin *uariola*. Sous ce terme était confondue une diversité de maladies infectieuses accompagnées de lésions cutanées⁹².

Face au risque de confusion, plusieurs auteurs opèrent des distinctions. Ainsi, Claude Chanuel, médecin en Avignon, différencie les véroles, ces « petits varons, tubercules ou enleveurs [petites tumeurs] dures et noirastres ou rouges qui viennent en la face », de « la verolle petite »⁹³, cette maladie bien plus dangereuse qui l'occupe. Ce faisant, le médecin se montre soucieux d'« oster l'homonymie, ou æquivocation »⁹⁴ entre les deux termes. L'effort de différenciation justifie

⁸⁸ Jean de Marconville, *De l'heur et malheur de mariage : ensemble les loix connubiales de Plutarque, traduites en François*, Paris, J. Dallier, 1564, f. 13v-f. 14r.

⁸⁹ Guillaume des Innocens, *Examen des elephantiques ou lepreux*, Lyon, T. Soubbron, 1595, p. 38 : « Lesquelles varioles pour la corruption des mots, qui vient de la mutation des ans, se prononcent aujourd'huy veroles ou vairoles, par l'interposition de la lettre I, devant R ».

⁹⁰ L. Joubert, *De variola magna, sive crassa, Gallis dicta, liber prior* dans *Laurenti Jouberti Valentini Delphinatis regii medici... operum latinorum tomus primus*, Lyon, É. Michel, 1582 [1579], p. 225 : « Vairole, par métathèse pour Variole, semble avoir tiré son nom de *varus* [...] parce que l'un des premiers et des principaux signes et preuves de cette maladie est l'apparition de boutons d'un genre particulier » (*Vairola, per metathesisin pro Variola, a varo* [...] *dicta videtur : quia de primis ac præcipuis illius notis et argumentis sunt papule sui generis*).

⁹¹ Au début du xvi^e siècle, dans l'une des éditions en vernaculaire de *La Fleur de Chirurgie* du médecin montpelliérain du xiii^e siècle Bernard de Gordon, on trouve un chapitre consacré aux « vairolles et morbiles » qui atteste plutôt un usage du pluriel « vairolles » pour parler de la petite vérole (*La Fleur de Chirurgie*, Paris, J. Petit, 1504, [f. C7r]).

⁹² M. Grmek, « La dénomination latine des maladies considérées comme nouvelles par les auteurs antiques », p. 202.

⁹³ Claude Chanuel, *Le Chasse-verole des petits enfans*, Lyon, B. Vincent, 1610, p. 2-3.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 3.

également l'usage de l'adjectif « grosse »⁹⁵ pour parler de la maladie vénérienne. Laurent Joubert rappelle qu'« on a en effet coutume de l'appeler “grosse” afin de la distinguer de ces morbilles, que l'on appelait autrefois déjà “varioles”, en français VAIROLE tout court, et à présent, *petite vairole* »⁹⁶. Le choix d'un tel adjectif s'explique, précise Chanuel, « à cause des gros varons qui [...] naissoient »⁹⁷ chez les malades. Les divers mécanismes de spécification du sens réduisent les risques d'équivoque, bien que les deux maladies aient en commun de se manifester par des pustules. La désignation de la maladie vénérienne par l'emploi d'un adjectif antéposé tel que « grosse » ou « grande » n'obéit pas seulement à une exigence de clarification. Les adjectifs produisent également une inquiétude, ou l'entretiennent à tout le moins, en opérant implicitement une hiérarchie entre la petite et la grosse vérole. Mettre la vérole en mots ne consiste donc pas seulement à trouver la désignation la moins ambiguë pour renvoyer à un référent extralinguistique, il s'agit aussi de donner du sens à la forme même des énoncés et à miser sur les effets qu'une telle opération suppose.

En outre, si avant 1495 le terme « vairole » a pu désigner, à lui seul, la variole des enfants, cela n'a duré qu'un temps. De fait, au cours du xvi^e siècle, sans doute en raison de l'ampleur prise par la maladie vénérienne, « vérole » en vient souvent à désigner, en emploi seul, la grosse vérole. Une approche quantitative semble même montrer qu'on assiste à un glissement de sens, conférant au terme « vérole » une acception principalement vénérienne⁹⁸. Le basculement se perçoit d'autant mieux que l'ajout d'un complément se systématise dès qu'il est question de la variole. Les auteurs la désignent alors fréquemment par des expressions comme « petite vérole » ou « vérole des enfants ». Tout est fait pour ne pas confondre la maladie infantile avec celle des « putiers [...] impudiquement desreglés au jeu d'amour »⁹⁹.

Enfin, malgré la polysémie du terme « vérole », les mots nouveaux qui en dérivent appartiennent tous à la sphère vénérienne. C'est là une autre preuve de la fécondité linguistique induite par la maladie nouvelle. L'élaboration de termes inédits passe d'abord par la création des formes, adjectives et substantives, telles

⁹⁵ On rencontre parfois l'adjectif « grande » à la place de « grosse », mais il est peu fréquent. On trouve ainsi l'expression « grande verolle » chez le conteur Guillaume Bouchet (*Troisième livre des Sérées de Guillaume Bouchet, sieur de Brocourt*, Paris, A. Perier, 1598, 27, p. 147).

⁹⁶ L. Joubert, *De variola magna*, p. 225 : « *Magna vero nuncupari solet, ad differentiam Morbillorum, quos iam olim dicebant variolas, et Galli absolute VAIROLE, nunc autem petite vairole* ».

⁹⁷ C. Chanuel, *Le Chasse-verole des petits enfans*, p. 8.

⁹⁸ La consultation d'une base comme Frantext confirme une telle tendance. La portée de cette remarque demeure évidemment limitée puisque Frantext ne contient pas l'intégralité des œuvres renaissantes et encore moins les titres issus de la littérature médicale.

⁹⁹ Christophe Cachet, *Vray et asseuré preservatif de petite vérole et rougeole, divisé en trois livres*, Toul, S. Philippe, 1617, p. 13.

que « vérolé » ou « verollez ». L'adjectif entre rapidement en usage. Dès 1496, on en trouve une trace chez les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Lyon qui voudraient « vuyder [expulser] les malades vérolés » de leur établissement¹⁰⁰. La forme est également attestée, dès les années 1498-1499, dans le champ de la fiction. En effet, dans la *Sottie nouvelle de l'astrologue*, le personnage du premier sot mentionne, parmi les preuves de l'état piteux dans lequel se trouve le royaume de France, des « gens verolés sans quelque medicine »¹⁰¹. Quant au substantif « verollez », l'une de ses premières attestations se trouve, à notre connaissance, dans les *Registres des délibérations de la ville de Paris* de 1508¹⁰². À ces nouveautés s'ajoutent les adjectifs « veroleux, euse » et « verolique », attestées par Cotgrave¹⁰³. Tout au long du xvi^e siècle, ces termes dérivés sont uniquement employés dans un contexte abordant la maladie vénérienne. Ils ne renvoient aucunement à la maladie infantile qui correspond pourtant au sens premier de « verole » chez Cotgrave. Ainsi, alors même qu'il utilise indifféremment le terme « verolle » pour désigner la petite ou la grosse vérole, Ambroise Paré réserve le substantif « verollez » à ceux qui souffrent du mal vénérien. Les opérations de dérivation, de spécialisation et de réduction du sens apparaissent donc comme autant de réponses au risque d'équivoque que suppose l'emploi d'un mot ancien comme « vérole » pour désigner une réalité nouvelle.

Dénominations sérieuses, dénominations plaisantes

Le risque d'équivoque ne tient pas seulement à la polysémie inhérente à certains termes employés pour dire la maladie, il est aussi patent lorsqu'on tente de cerner le ton qui sous-tend certains néologismes. La frontière entre le sérieux et la plaisanterie n'est pas toujours aisée à déterminer, même au sein du langage médical. Que ce soit en latin ou en français, les emprunts ou les variations sur des dénominations déjà existantes peuvent tantôt apparaître comme des productions langagières servant méthodiquement à circonscrire la maladie nouvelle tantôt relever d'une dynamique potentiellement parodique ou ludique. Par-delà une apparente incompatibilité, la dénomination savante rencontre le jeu de mots, par une affinité qui semble imputable au lien que la maladie entretient avec le

¹⁰⁰ AM de Lyon, BB 23, fol. 3, cité par Cyrille Ducourthial, « Des malades en marge de l'Hôtel-Dieu : les vérolés à Lyon aux xvi^e et xvii^e siècles », dans *La Syphilis*, p. 229-259, ici p. 230.

¹⁰¹ *Sottie nouvelle de l'astrologue*, dans *Recueil général des sotties. Tome premier*, éd. Émile Picot, Paris, F. Didot, 1902 [1498-1499], v. 86, p. 206.

¹⁰² Voir la « Deliberacion et ordonnance touchant les mallades de la grosse verolle » du 17 février 1508, dans les *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris. Tome I, 1499-1526*, éd. F. Bonnardot, Paris, Imprimerie nationale, 1883, p. 146-147, où il est question de « donne[r] pardons et indulgences à tous bienfaiteurs ausdits verollez ».

¹⁰³ R. Cotgrave, *A dictionarie of the French and English tongues*, [n. p.].

sexe. Des noms sérieux aux appellations comiques, c'est une onomastique aussi variée que copieuse que mettent au jour les textes sur la vérole.

Plusieurs noms latins de la vérole sont construits à partir d'une maladie déjà connue des Anciens. Afin de ne créer aucune confusion avec les maladies recensées par les auteurs antiques, des précisions géographiques peuvent être ajoutées. Martin Luther appelle ainsi la vérole « la gale française » (*scabies gallica*)¹⁰⁴. Il en va de même pour le médecin du pape Paul III, Antonio Brasavola, qui choisit cependant cette dénomination pour qualifier l'une des formes de la maladie vénérienne¹⁰⁵. Déjà décrite par les médecins antiques et notamment par Celse, la gale partage avec le mal vénérien des manifestations dermatologiques virulentes¹⁰⁶. Certes, la dénomination connaît des variations topographiques aboutissant à des créations telles que « galle de Naples »¹⁰⁷, « galle d'Espagne »¹⁰⁸ ou « gale indienne »¹⁰⁹ mais le geste épistémologique demeure le même. La mise en mots de la maladie nouvelle n'est possible qu'au prix d'un renvoi aux sources médicales et religieuses antiques.

Plus particulièrement, l'usage de *scabies* n'a rien d'innocent quand on observe ses implications lexicales. En effet, le terme désigne d'abord une maladie contagieuse touchant les animaux, mais il s'entend aussi au sens figuré comme une « démangeaison » ou un « désir violent »¹¹⁰. À la croisée entre la médecine et la morale, une *scabies* est ainsi susceptible de désigner ce qui ronge la peau mais aussi une passion obsédante. Rendus répugnants par l'image médicale, les désirs qui démangent l'individu l'éloignent de Dieu, comme le prouvent les occurrences du mot chez Augustin d'Hippone. Lorsqu'il narre son adolescence à Carthage, ce dernier se présente comme une « pauvre brebis égarée » et avoue être « souillé

¹⁰⁴ Martin Luther, *Tomus sextus omnium operum reverendi domini Martini Lutheri, Doctoris Theologie*, Wittenberg, L. Schwenck, 1561, f. 50v.

¹⁰⁵ Brasavola désigne par « *scabies Gallica* » l'une des « trois espèces simples » (*tres simplices species*) de vérole qu'il a distinguées. Au sujet de la vérole « qui se manifeste seulement par des pustules et des croutes » (*in qua aderant sole pustula, et crusta*), le médecin précise que « nous avons pris l'habitude de l'appeler gale française » (*Examen...*, p. 459 : « *Gallicam scabiem vocare consuevimus* »).

¹⁰⁶ Celse, *De medicina II*, V, 28, p. 166-168. Depuis l'édition *princeps* de 1478 parue à Florence, Celse était lu par de nombreux savants européens.

¹⁰⁷ Jean de Cartigny, *Le Voyage du Chevalier errant*, Anvers, J. Bellere, 1557, f. 66v.

¹⁰⁸ J. de Marconville, *De l'heur et malheur de mariage*, f. 13r.

¹⁰⁹ Jean-Louis Vivès, *Sacrum diurnum de sudore Jesu Christi. Conci de nostro et Christo sudore*, Bruges, S. Vermeulen, 1529, [f. E3v] : « *scabies Indica* ».

¹¹⁰ Anne Fraisse, « *Scabies* dans les textes latins : problèmes d'identification et de traduction », *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, 79/1 (2005), p. 59-67.

d'une gale honteuse»¹¹¹. La dimension morale et contagieuse de la *scabies* est ainsi mise en évidence. Le large spectre sémantique du terme médico-moral explique probablement pourquoi Brasavola et Luther jugent ce dernier idoine pour désigner la vérole au sein d'une périphrase. En prolongeant la tradition amorcée par Augustin, tous deux soulignent la dimension contagieuse, nocive et répugnante de la vérole. À lui seul, le nom choisi fait entendre le péril social auquel est confrontée l'Europe de la première Modernité.

Aux opérations de composition lexicale à partir d'une maladie ancienne s'ajoute la création de néologismes dont la tonalité peut s'avérer équivoque. Bien qu'elles soient nouvelles, les dénominations n'échappent pas complètement au carcan des Anciens. En 1497, le médecin espagnol Gaspar Torrella, proche du pape Alexandre VI, fait paraître un traité dans lequel il appelle la vérole «*pudendagra*» (maladie des parties honteuses)¹¹². Quelques années plus tard, en 1503, Joseph Grünpeck propose un autre néologisme pour cette «maladie furieuse et inconnue des siècles passés» et la baptise «*mentulagra*» (maladie de la verge)¹¹³. Constituées à partir de la partie du corps affectée par la maladie, les deux inventions reposent sur un même processus de construction lexicale, hérité des auteurs antiques. Les Grecs déjà désignaient la goutte sous le nom de «*podagra*», maladie assimilée à un piège (*agra*) qui saisit le pied (*podos*)¹¹⁴. Mais c'est surtout Pline l'Ancien qui semble servir de modèle. En effet, dans son *Histoire naturelle*, ce dernier raconte qu'une nouvelle maladie contagieuse frappe l'Italie durant le principat de Tibère. Elle est très vite nommée «*mentagra*» car «elle commençait en général par le menton»¹¹⁵. Le néologisme plinien est explicitement mentionné par Grünpeck et Torrella afin de justifier leur invention lexicale respective¹¹⁶. La parenté entre la maladie repérée par Pline et la vérole est

¹¹¹ Augustin, *Confessions. Tome I*, éd. et trad. P. de Labriolle, Paris, Les Belles Lettres, 1969, III, 2, p. 48. Ce passage est cité par Anne Fraisse dans son article à la page 61. L'expression «gale honteuse» traduit «*turpi scabie*».

¹¹² Gaspar Torrella, *Tractatus cum consiliis contra pudendagram seu morbum Gallicum*, Rome, P. de Turre, 1497.

¹¹³ J. Grünpeck, *Libellus de Mentulagra alias morbo Gallico*, Memmingen, A. Kunne, 1503, f. 2r : «*morbum rabidum superioribus seculis incognitum*».

¹¹⁴ Au sujet de cette étymologie, voir Françoise Gaide, «Les Maladies aiguës et les Maladies chroniques de Caelius Aurelianus comme histoire des mots», dans *Nommer la maladie. Recherches sur le lexique gréco-latin de la pathologie*, éd. Armelle Debru et Guy Sabbah, Saint-Étienne, PUSE, 1998, p. 133-142, ici p. 134.

¹¹⁵ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, trad. S. Schmitt, Paris, Gallimard, 2013, XXVI, p. 1226.

¹¹⁶ Grünpeck se contente de mentionner la *mentagra* au même titre que la *podagra* pour indiquer que «les Grecs nommaient les maladies à partir des membres où elles se déclaraient» (*Libellus de Mentulagra*, f. B6r : «*Greci egritudines ab iis membris quibus incipiunt [...] nominaverunt*»). Pour sa part, Torrella cite précisément le livre XXVI de *L'Histoire naturelle* de Pline avant d'expliquer son néologisme (*Tractatus cum consiliis contra pudendagram*, f. A3v).

souvent mentionnée par les auteurs qui décident d'utiliser ces mots nouveaux. Ainsi, le toulousain Auger Ferrier, médecin de Catherine de Médicis, rappelle que le terme « *pudendagra* », dont il se sert dans son traité, dispose d'une caution antique puisqu'il a été composé « à l'exemple de la *mentagra* des Romains »¹¹⁷. Inventer des néologismes pour décrire des réalités pathologiques inédites est donc d'autant plus légitime que de telles créations prennent pour modèle une autorité avérée.

Pline explique cependant que le nom de « *mentagra* » est moins sérieux que le terme « *lichen* », employé par les Grecs :

La plus grave d'entre elles [les maladies nouvelles] a été désignée du nom grec de « lichen » ; en latin, parce qu'elle commençait en général par le menton, on lui a donné aussi, d'abord *par plaisanterie* – car telle est l'impudence de la multitude à l'égard des misères d'autrui –, le nom de « *mentagra* », terme qui s'est vite imposé¹¹⁸.

Alors même que l'hellénique « *lichen* » semblait disponible pour décrire la maladie nouvelle du temps de Pline, c'est le terme plaisant qui s'est imposé par une sorte de phénomène d'inversion. Bien que la nature badine d'une telle dénomination semble difficile à percevoir, on peut à tout le moins souligner que le mot « *mentagra* » est le résultat d'une opération de reprise (du modèle « *podagra* ») et de déplacement (vers le menton). Le jeu avec les noms savants des Grecs expliquerait alors pourquoi l'apparition du terme mentionné par Pline relève de la plaisanterie.

Or de telles réflexions sont plus que jamais d'actualité quand on observe le lexique de la vérole. En effet, en 1540, Antoine Lecoq reprend, en les modifiant à peine, les remarques pliniennes, lorsqu'il s'intéresse aux noms de la vérole :

À cause de cela [des pustules et des papules sur les parties honteuses], on lui [à la vérole] a, d'abord *par plaisanterie*, donné le nom railleur de *pudendagra* (car la nature humaine, en badinant, est toujours impudente à l'égard des misères d'autrui), dénomination que cette maladie contagieuse a faite sienne¹¹⁹.

¹¹⁷ Auger Ferrier, *Augerii Ferrerii Tolosatis medici de Pudendagra Lue Hispanica libri duo. Extraict desdits livres mis en François pour les Chirurgiens*, Toulouse, J. Colomiez, 1553, épître liminaire, f. A2v : « *Mentagræ Romanorum exemplo* ». Sur Auger Ferrier, voir Pierre Lile, « Auger Ferrier et le milieu médical toulousain », dans *L'Humanisme à Toulouse (1480-1596)*, éd. Nathalie Dauvois, Paris, Champion, 2006, p. 289-297.

¹¹⁸ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXVI, p. 1226. Nous soulignons. Le texte latin est le suivant : « *Grauiissimum ex his lichenas appellauere Graeco nomine, Latine, quoniam a mento fere oriebatur, ioculari primum lasciuiâ, ut est procax multorum natura in alienis miseriis, mox et usurpato uocabulo mentagram* » (*Histoire naturelle. Livre XXVI*, éd. et trad. A. Ernout et R. Pépin, Paris, Les Belles Lettres, 1957, p. 18).

¹¹⁹ A. Lecoq, *De Ligno Sancto non permiscendo*, f. 18v : « *unde pudendagræ ioculari primum dicacitate (ut semper lascive procax in alienis miseriis est natura humana) vocabulum hæc sibi lues adoptavit* ». Nous soulignons.

Plus de quarante ans après l'invention du terme « *pudendagra* » par Torrella, Lecoq complexifie la question des dénominations plaisantes en reprenant de près les propos de Pline. Dans son traité de 1497, Torrella ne fait état d'aucune intention ludique à l'origine de sa trouvaille lexicale et Pline n'est cité que pour souligner les proximités troublantes entre la *mentagra* romaine et la vérole¹²⁰. Dès lors, Lecoq procède à une réinterprétation du néologisme de Torrella, en lui attribuant des origines badines.

Une telle réélaboration du sens conféré à la proposition lexicale de Torrella mérite d'être interrogée. Il est difficile de savoir si Lecoq recopie le texte de Pline par commodité ou s'il confirme qu'un lexique amusant se constitue parmi les médecins au contact de la maladie nouvelle. Cette dernière hypothèse remet en question l'inadéquation rapidement postulée entre le langage médical et la plaisanterie. Bien que la mention des « *pudenda* » soit moins osée que l'obscène « *mentula* » dont se sert Grünpeck, la dimension potentiellement badine du terme « *pudendagra* » réside alors dans la descente du menton au sexe qui s'opère entre le mot plinien et la maladie vénérienne nouvelle¹²¹. La nouveauté lexicale de Torrella passe du visage comme lieu de la dignité sociale au bas corporel comme lieu pulsionnel impudique, en même temps qu'elle radicalise la connotation sensuelle qu'on décelait déjà dans la maladie antique transmise par des baisers. On pourrait alors repérer dans l'usage de « *pudendagra* » une intention parodique à l'égard des néologismes médicaux antérieurs.

Par ses remarques, Lecoq nous invite à nous demander s'il convient systématiquement de voir dans les nouveautés savantes des opérations lexicales qui ont le souci de dire avec justesse, c'est-à-dire en suivant Pline, le mal inédit ou s'il ne faut pas aussi les considérer comme la preuve que la langue médicale n'est pas toujours le produit d'une rationalité des plus sérieuses. Il n'y a là rien d'étonnant en soi : depuis l'Antiquité grecque, les mots dont se servent les médecins « ne sont pas uniquement des créations d'hommes de science ou de techniciens »¹²², tant dans le domaine anatomique que pathologique. Bien que Torrella et Grünpeck

¹²⁰ Torrella indique ainsi que la maladie « commençait au menton » (*incipiebat in mento*), qu'elle pouvait se transmettre « par un simple baiser » (*solo osculo*) et que les « nobles » (*nobiles*) en étaient les principales victimes (*Tractatus cum consiliis contra pudendagram*, f. A4r).

¹²¹ Si *pudenda* est un euphémisme qui sert, dès l'Antiquité, à désigner avec honte ou dégoût les organes génitaux, *mentula* relève davantage d'une obscénité, présente dans les *Priapées* ou chez le poète Martial (James N. Adams, *The Latin Sexual Vocabulary*, Londres, Duckworth, 2002 [1982], p. 9 et p. 55).

¹²² Françoise Skoda, *Médecine ancienne et métaphore. Le vocabulaire de l'anatomie et de la pathologie en grec ancien*, Paris, Peeters, 1988, p. 4. Dans le domaine anatomique par exemple, l'autrice montre que la métaphore populaire, présente chez les auteurs comiques, qui désigne le sexe masculin par le terme *tauros* (le taureau) « n'est pas exclue des textes médicaux » (p. 160) puisque Galien l'utilise.

n'aient jamais présenté leur invention latine comme une fantaisie de leur esprit ludique, la lecture qu'en fait le médecin français repose sur une sensibilité aux potentialités badines comprises dans les expressions qui accompagnent la diffusion de la vérole en Europe. Au ^{xvii}^e siècle, le médecin et vice-chancelier de l'université de médecine de Montpellier, Jean Saporta, considère que la dénomination « *lues venerea* » (épidémie vénérienne) relève, elle aussi, du léger badinage : « On l'appelle *par dérision* "épidémie vénérienne", puisque, à ce qu'on dit, elle naît le plus souvent de l'acte vénérien »¹²³. L'extension progressive du domaine de la plaisanterie dans le champ onomastique laisse entendre qu'en raison de son rapport à la sexualité, la maladie vénérienne a des affinités notoires avec un amusement auquel les médecins se montrent sensibles.

Plus encore, la sensibilité aux dénominations légères s'étend jusqu'à la langue vernaculaire. Si Lecoq considère que l'expression « grosse vérole » relève de « la plaisanterie elle aussi »¹²⁴ sans en dire davantage, c'est surtout le terme « poulains » qui circule entre textes légers et textes médicaux. Utilisé pour désigner les bubons qui naissent à l'aîne après avoir contracté la vérole, le mot appartient aux images animalières, déjà employées par la médecine grecque, mais ne se fonde sur aucune autorité ancienne susceptible de justifier le néologisme¹²⁵. Attesté dès les premières décennies du ^{xvi}^e siècle dans l'anonyme et parodique *Pronostication des cons saulvaiges, avec la maniere de les apprivoiser*, le terme ne fait l'objet d'aucun commentaire lexicologique mais appartient décidément au registre léger des discours comiques. Annonçant à son auditoire les changements d'état que connaissent les sexes féminins selon les mois de l'année, le locuteur dresse un calendrier facétieux où le public masculin court de sérieux risques au plus fort de l'été :

En aoust les cons ont de coustume
D'estre palles et desgoustez
Et ont une grosse apostume.
Regardez bien où vous bouttez
Picquez tout beau, ne vous hastesz
Chevauchant par mons et par plains
Car vous serez bien mal montez
Quant vous n'aurez que des poullains¹²⁶.

¹²³ Jean Saporta, *Tractatus de lue venerea*, dans *Antonii Saportæ... de tumoribus præter naturam, libri quinque*, Lyon, P. Ravaut, 1624, p. 609 : « *Dicitur per derisionem lues venerea, quod per actum venereum ut plurimum oriatur.* » Nous soulignons.

¹²⁴ A. Lecoq, *De Ligno Sancto non permiscendo*, f. 18v : respectivement « *grossam verolam* » et « *ludicra et ipsa* ».

¹²⁵ Dès l'Antiquité, le terme *elephans* et son dérivé *elephantiasis* sont utilisés par les auteurs médicaux pour désigner la lèpre. Le registre animalier se justifie par les rapprochements établis entre la peau du pachyderme et celle des lépreux (F. Skoda, *Médecine ancienne et métaphore*, p. 233-234).

¹²⁶ *Pronostication des cons saulvaiges, avec la maniere de les apprivoiser*, Lyon, [s. n.], [ca. 1520], [f. A3r]. Sur ce texte dont la typographie rappelle les impressions lyonnaises des années 1520

Utilisé de façon métaphorique dans le contexte d'une chevauchée amoureuse, l'emploi équivoque d'un terme polysémique, capable de désigner tantôt l'animal tantôt le bubon vénérien, dépasse rapidement le cadre facétieux pour désigner de manière commune un symptôme de la vérole. Ainsi, en 1539, le dictionnaire d'Estienne consacre à ce mot une explication très brève : il s'agit d'une « maladie es aisnes qu'on appelle les poulains »¹²⁷. Il faut attendre 1540 pour trouver chez Lecoq une explication à l'image équine :

On appelle cette forme de la maladie « bubon chancreux », d'autres l'appellent encore « poulain », par une plaisanterie railleuse : ils signifient ainsi qu'à marcher les jambes écartées, ceux qui sont touchés par ce mal sont comme montés sur un poulain¹²⁸.

Lecoq confirme ainsi que le lexique qui vise à circonscrire l'expérience de la vérole n'exclut pas non plus une forme de raillerie à l'égard des malades. Les commentaires suscités par les mots et les métaphores pour dire la maladie vénérienne invitent à penser l'existence d'un rire des médecins. Loin de la neutralité aujourd'hui requise dans le champ scientifique, les médecins de la première Modernité sont au fait des plaisanteries de leurs contemporains. Richement figuré, leur lexique se nourrit des productions légères bien plus qu'il ne s'en défie réellement. Le plaisir de jouer avec le terme « poulain » perdure jusqu'au xvii^e siècle. C'est ce que confirme, en 1616, le médecin du roi, Jean Gaultier, quand il présente un gentilhomme contaminé par une courtisane :

Elle [la courtisane] luy donna, et le chargea de trois chancres, et un poulin, quoy voyant ce Gentil-homme feust fort estonné, et fasché, se voyant si mal

mais dont l'*explicit* mentionne une vente à Rouen, voir Jelle Koopmans, « *La Pronostication des cons sauvages*, monologue parodique de 1527 », *Le Moyen Français*, 24-25 (1990), p. 107-129. Le terme « poulain » est employé dans un registre plus sérieux, comme en témoignent les écrits des navigateurs dieppois Jean et Raoul Parmentier. À la date du mardi 3 août 1529, les frères Parmentier soulignent l'état déplorable de leur équipage : « Depuis que nous commençâmes à doubler le cap de Bonne Espérance, les gens de nos navires commencèrent à devenir las, [...] ayant maladies de reins, et certains aiguillons de fièvre ; autres avaient mal de jambes qui se faisaient comme par taches meurtries de gros sang ; et certains avaient les jambes et cuisses couvertes de pourpre, sans les autres maladies que certains avaient gagnées par leurs mérites en notre terre avant que partir, comme la vérole et les poulains, dont je me tais » (*Voyage à Sumatra en 1529. Journal de bord de Jean et Raoul Parmentier, navigateurs de Dieppe*, Clermont-Ferrand, Paleo, 2001, p. 29).

¹²⁷ R. Estienne, *Dictionnaire françois latin contenant les motz et manières de parler françois, tournez en latin*, p. 384.

¹²⁸ A. Lecoq, *De Ligno Sancto non permiscendo*, f. 19r : « *Hoc morbi genus cancrorum vocant bubonem, alii pulinum dicaci etiamnum scommate notantes velut equuleo insidere, quando divaricatis incedant crusculis, qui eo malo implicantur* ».

accommodé, et monté sur un poulain autre qu'il n'avoit accoustumé de voir dans son establerie¹²⁹.

Le jeu sur la polysémie du terme suggère que l'écriture facétieuse des textes légers nourrit un discours médical qui ne rechigne pas devant l'usage d'un langage imagé. Les médecins eux-mêmes s'amusent avec les mots plaisants et affichent un plaisir d'écrire la vérole. De telles boutades en langue française méritent alors d'être considérées comme un moyen de distraire le lecteur voire d'inscrire le rire dans une stratégie plus large de transmission des savoirs sur la vérole.

L'articulation entre la facétie et la science médicale trouve en outre une configuration originale dans un recueil anonyme de trente-neuf gravures libres datées du XVII^e siècle, intitulé, *a posteriori*, *L'Amour au XVII^e siècle*¹³⁰. Commenant à la manière d'un kamasutra arétinien où divinités païennes et êtres humains s'adonnent à diverses postures lascives, le recueil change de ton à mesure qu'il touche à sa fin. Parmi les dernières estampes, on en trouve une représentant une situation de soin, lors de laquelle un barbier prépare un onguent afin de l'appliquer sur la zone génitale lésée d'un gentilhomme. Présent de face au centre de l'image, le malade nous montre son sexe et révèle, par la même occasion, une blessure à l'aine. Le quatrain qui sert de légende au tableau joue pour sa part avec l'imaginaire tératologique : loin d'engendrer « son semblable », le sexe féminin contagieux, ce « con chancreux et vilain », se voit capable d'« engendrer un Poulain »¹³¹. L'auteur de ces vers se souvient peut-être du fait que le « poulain ayant la teste d'homme »¹³² est le premier des monstres à être illustré dans le livre qu'Ambroise Paré consacre aux monstres et aux prodiges. Soutenue par une verve facétieuse, cette référence aux naissances monstrueuses vise non seulement à incriminer le sexe féminin, absent de l'image, mais permet aussi de prendre au pied de la lettre le lexique courant sur la maladie vénérienne pour en explorer les possibilités comiques. Le sérieux de la scène de soin, renforcé par

¹²⁹ Jean Gaultier, *Traité de la maladie vénérienne, ou grosse verole. Contenant la vraye cognoissance du mal, et sa vraye curation : avec la solution de plusieurs questions*, Toulouse, R. Colomiez, 1616, p. 117.

¹³⁰ *L'Amour au XVII^e siècle*, [s.l.n.d.], Paris, BnF, Ae 10, in-4^o. À suivre les conservatrices du département des Estampes de la BnF, il est probable, eu égard aux coiffures et aux vêtements arborés par les personnages représentés sur ces gravures, que les scènes représentées datent de l'époque de Marie de Médicis, les femmes portant notamment les cheveux courts. Pour une analyse de ce recueil, voir Russell Ganim, « The Destruction and Re-Creation of Obscenity in Seventeenth-Century Pornographic Prints », dans *Obscénités renaissantes*, éd. Guillaume Peureux, Hugh Roberts et Lise Wajeman, Genève, Droz, 2011, p. 423-438.

¹³¹ *L'Amour au XVII^e siècle*, planche 32.

¹³² A. Paré, *Le Vingt-cinquième Livre, traitant des Monstres et Prodiges*, dans *Les Œuvres*, vol. 3, p. 2707.



FIG. 1. *L'Amour au XVII^e siècle*, [s. l. n. d.], Paris, BnF, planche 32.

l'application avec laquelle le barbier prépare l'onguent sur la gravure, se trouve alors remis en question par les quatre octosyllabes qui légendent moins la scène *stricto sensu* qu'ils n'en révèlent l'origine sur un mode léger, jouant des mots nouveaux du dictionnaire de la vérole.

Cette incursion dans la culture comique du temps nous permet de préciser que les textes médicaux enregistrant les entrées plaisantes du dictionnaire de la vérole ne vont, on s'en doute, jamais aussi loin que les discours comiques qui jouent ouvertement avec la production lexicale copieuse suscitée par la maladie. Paru une première fois en 1533 à Angers, sans doute chez Richard Picquenot, avant d'être ajouté à l'édition parisienne du *Triomphe de treshaute et puissante Dame Verolle* de 1540, l'anonyme *Pourpoint fermant à boutons* constitue une parodie de grammaire latine, dans laquelle les mots et les maux de la vérole se trouvent déclinés¹³³. Si les deux premiers termes qui servent à désigner la maladie dans

¹³³ Sur la première édition, parue en 1533 à Angers, voir *Le Triomphe de haulte et puissante Dame Vérolle et le Pourpoint fermant à boutons*, éd. A. de Montaiglon, Paris, Léon Willem, 1874, p. 46.

le cas du nominatif singulier sont attestés chez les médecins (« la grosse Verolle, la galle de Naples »¹³⁴), la suite relève d'une exubérance verbale sans précédent, peu compatible avec les mécanismes qui président aux constructions de noms de maladies chez les médecins. Parmi de nombreuses autres dénominations, on trouve par exemple les propositions suivantes :

Le mal de Nyort, le maujoinct, le mal du carrefour de Poitiers, le mal du trou que on ne peult clorre, le mal des rains, le mal des rognons chargez, le mal du bas percé, [...] le mal qui se porte, le mal punais, le mal de prester sans jamais rendre, le mal de longue raye, le mal de malle rage, le mal de broche en cul¹³⁵.

Offrant un pendant comique aux querelles diplomatiques entre les médecins français et leurs voisins, *Le Pourpoint* se donne à lire comme une somme parodique des dénominations possibles de la vérole en vernaculaire¹³⁶. Travaillant à rendre vertigineuse la pratique de la liste, le texte fait perdre de sa pertinence au moule normatif de la déclinaison casuelle. Il dit ainsi l'impossible saisie définitive de la maladie, cette dernière se déroband toujours à la fixation régulière à laquelle œuvre toute grammaire. L'usage inventif de la langue sur lequel repose *Le Pourpoint* suggère que la vérole dérègle littéralement le lexique, en lui faisant produire d'innombrables combinaisons onomastiques. La verve intarissable qui anime le texte parodique ne trouve aucun équivalent dans les discours médicaux qui, pour sensibles qu'ils soient à la part ludique des néologismes, ne visent jamais la dispersion lexicale.

Pour une analyse de l'inventivité lexicale du *Pourpoint*, voir A. Bayle, « Nommer la vérole », p. 124-126. *Le Pourpoint* entre dans la lignée des grammaires parodiques, dans lesquelles le lexique technique est truffé de sous-entendus sexuels. L'association entre grammaire latine et grivoiserie est attestée dès l'époque néronienne, comme le signale Ernst Robert Curtius. Dans une épigramme, le poète Lucillius emploie le terme technique « *casus* » avec un double sens sexuel (*La Littérature européenne et le Moyen âge latin*, trad. J. Bréjoux, Paris, PUF, 1956 [1953], p. 647).

¹³⁴ *Le Pourpoint fermant à boutons*, dans *Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle, royne du Puy d'Amours : nouvellement composé par L'inventeur de menus plaisirs honnestes. Avec le pourpoint fermant à boutons*, Paris, A. Lotrian, 1540, f. E1r. Le texte se trouve dans *Le Siècle des vérolés*, p. 47-51.

¹³⁵ *Ibid.*, f. E1v.

¹³⁶ À partir des dénominations contenant des villes françaises (Niort et Poitiers) présentes dans l'extrait cité du *Pourpoint*, Samuel Cohn conclut que la vérole n'a pas suscité autant d'animosité diplomatique qu'on le prétend (*Epidemics. Hate and Compassion from the Plague of Athens to AIDS*, Oxford, Oxford University Press, 2018, p. 100-101). C'est là oublier qu'en tant que production initialement angevine, *Le Pourpoint* rit des incriminations nationales en nommant des villes du Poitou voisin. Plus encore, l'appartenance du *Pourpoint* à une culture comique ne l'empêche pas de suggérer, par le détournement parodique, que l'heure est aux rancunes internationales dans les imprimés médicaux.

LES IMAGES EN PARTAGE

Des poulains au pourpoint, le dictionnaire de la vérole étonne par l'étendue de son imaginaire. C'est là l'une des spécificités de la maladie vénérienne. Contrairement aux réseaux analogiques présents dans les traités de peste, les images suscitées par la vérole ne se limitent pas à la définition ou à la description du mal. Elles prennent aussi en considération la question thérapeutique¹³⁷. En outre, elles ne se cantonnent pas au contexte facétieux qui les a vues naître puisque les textes médicaux les font circuler. Par cet intermédiaire lexical, l'écriture médicale revendique aussi un « principe de plaisir discursif »¹³⁸ qui n'est pas incompatible avec sa mission didactique. L'exploration des imaginaires viatique et économique produits en langue française autour de la maladie nouvelle permet non seulement de mieux comprendre comment les hommes de la Renaissance ont rendu intelligible la pandémie vénérienne mais aussi de reconnaître la fonction heuristique des réseaux métaphoriques ainsi constitués.

Voyage thérapeutique

Les Indes me connaissent,
La séduisante Naples me pare.
La Béotienne me répand,
La France, le monde me nourrit.
Indiens, Italiens, Espagnols, Français et vous, écoliers du monde entier, je
vous en supplie, dites-moi donc : quelle est ma patrie ?¹³⁹

On doit cette « gentil[le] épigramme », dans laquelle « la vérole mesme parle »¹⁴⁰, à Louys de Serres, docteur en médecine à Lyon et traducteur des œuvres pharmaceutiques latines de Jean de Renou, conseiller et médecin du roi. Glissés dans les marges du texte médical, ces vers abordent avec légèreté l'énigme que constitue l'origine de la vérole. Apatride autant qu'internationale, la maladie se joue des frontières. Pour plaisant qu'il soit, le poème a le mérite de proposer une

¹³⁷ Dans son analyse des figures analogiques dans les traités de peste rédigés en français entre 1510 et 1607, Véronique Montagne remarque que la maladie génère le déploiement de tout un arsenal de figures qui vise surtout à « anime[r] l'inanimé » (*Médecine et rhétorique à la Renaissance*, p. 111) et à représenter la peste comme un ennemi, un feu, une bête ou un monstre à combattre. On en reste à une échelle où l'analogie sert avant tout à « définir et/ou décrire la peste » (p. 47) à partir de « réalités mieux connues » (p. 43).

¹³⁸ D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, p. 329.

¹³⁹ J. de Renou, *Le Grand dispensaire*, p. 940 [manchette] : « *India me novit, iucunda Neapolis ornat. Bætica concelebrat, Gallia, mundus alit. Indi, Itali, Hispani, Galli, vosque Orbis alumni. Deprecor ergo, mihi dicite quae patria ?* »

¹⁴⁰ *Ibid.*

approche mondiale, voire mondialisée, de la vérole. Liée de près à la mobilité internationale, la maladie nouvelle constitue la première épidémie à traverser les continents et les océans aux yeux des auteurs de la première Modernité¹⁴¹. C'est là une première indication des affinités qui existent entre la vérole et les métaphores viatiques.

Une autre explication réside dans la vogue que connaissent les pèlerinages à fins thérapeutiques au xvi^e siècle¹⁴². Certaines localités disposant de sources apparaissent comme des lieux de cure adéquats pour les vérolés. En 1500, le chapelain Jean Piquelin compose ainsi un livret de pèlerinage en l'honneur du sanctuaire d'Alise-Sainte-Reine. Si le but de l'ouvrage est d'abord de narrer la vie et le martyr de sainte Reine, l'auteur présente aussi les bienfaits de la fontaine miraculeuse surgie à la mort de la sainte¹⁴³. Le texte se change en incitation au voyage :

Il fault noter que quand on te lia
Pour ce grand coup d'espée recepvoir
Que la pierre dure se humilia
Soubz tes genoulx comme chascun peut veoir
Évidemment et aussi derechef
D'ung lieu auprès où tresbucha ton chef
Il est sorty une belle fontaine
Bonne clere doulce nette et très saine
Où arrivent gens en toute saison
Qui en boyvent et la chose est certaine
Que de leurs maulx ilz trouvent guarison.

Chascun y vient comme à une escolle
Et mesmement ceulx qui sont entachez
De la grosse et mauvaise verolle
Qu'on dict de Napples ilz en sont despeschez
Par ton moyen doulce vierge benigne
On est guaray de l'ordure et vermine¹⁴⁴.

¹⁴¹ Rappelons qu'en matière d'épidémies, les Européens ont répandu la variole dans les territoires qu'ils colonisaient outre-Atlantique et que sa très rapide propagation a conduit à une hécatombe des populations locales. Dès 1519, la variole ravage Cuba avant de passer au Mexique où elle décime la quasi-totalité de la population (Carmen Bernand et Serge Gruzinski, *Histoire du Nouveau Monde. De la découverte à la conquête (1492-1550)*, Paris, Fayard, 1991, p. 305).

¹⁴² Sur cette pratique, voir *Le Corps et l'esprit en voyage. Le voyage thérapeutique*, dir. Christine de Buzon et Odile Richard-Pauchet, Paris, Classiques Garnier, 2012.

¹⁴³ Sur ce texte, voir Bruno Maës, *Les Livrets de pèlerinage. Imprimerie et culture dans la France moderne*, Rennes, PUR, 2016, p. 157-158.

¹⁴⁴ Jean Piquelin, *La Vie et legende de madame Sainte Reigne, vierge et martyre*, Troyes, J. Lecoq, 1524 [1500], [n. p.].

Alors qu'au début de l'épidémie, l'Hôtel-Dieu de Paris refuse par exemple de recevoir les malades, les sanctuaires de pèlerinage offrent à ces derniers un soulagement physique et spirituel voire l'espoir d'une guérison miraculeuse auprès de la fontaine curative¹⁴⁵. L'approche de la vérole par la métaphore du voyage semble ainsi étroitement liée à un contexte où des pratiques de mobilité thérapeutique sont avérées. À l'image de la maladie, l'espoir de guérir ne fait pas grand cas des frontières. Toutefois, faute de sources, il est difficile de savoir avec précision combien de malades ont entrepris de tels voyages et à quelle fréquence¹⁴⁶. Il est même possible que la métaphore viatique tire son origine des prétextes avancés par les malades bien plus que des déplacements réellement effectués. Les vérolés auraient pu alléguer un départ en voyage au moment de se retirer en pension chez un chirurgien pour se faire soigner. À défaut de pouvoir documenter les expéditions thérapeutiques menées par des malades en quête de soulagement, les créations lexicales en langue française sont de précieux indices concernant l'expérience de la maladie.

Suer en Syrie

Les dénominations facétieuses autour des cures antivénériennes apparaissent dès la fin du xv^e siècle avant de s'étoffer au cours du xvi^e siècle. Preuves d'une inventivité lexicale tous azimuts, elles reposent surtout sur des doubles sens et des homophonies. C'est le cas notamment avec l'expression « aller au pays de Surie », qui désigne principalement le fait d'être en pleine cure contre la vérole. Attesté dès la fin du xv^e siècle, l'emploi imagé de la « Surie » se trouve mentionné dans la *Farce nouvelle et excellemment bonne des quatre femmes* que Jelle Koopmans situe après 1496. Le personnage de la Gorrière y confesse à la Théologienne qu'elle a été « à Naples » et « en Surie », « au plus profond [profond] du país »¹⁴⁷. Bien qu'elle ne soit pas nommée, la vérole se laisse deviner derrière la référence aux guerres d'Italie et le jeu facétieux avec l'Orient. Au sujet de ce périple international, la Gorrière précise : « Ung mal y a, c'est qu'on y sue »¹⁴⁸. Tout le sel comique d'un

¹⁴⁵ Au début de l'épidémie se met en place « une politique systématique de refus des vénériens à l'Hôtel-Dieu de Paris, tant par crainte de la contagion physique que par celle de la contagion morale » (C. Quétel, « Syphilis et politiques de santé à l'époque moderne », *Histoire, économie et société*, 4 (1984), *Santé, médecine et politiques de santé*, p. 544).

¹⁴⁶ En avril 1608, dans une supplique adressée aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Lyon, Françoise Bernard insiste sur le fait qu'elle s'est rendue « jusques à trois fois à Sainte-Reine » en pèlerinage pour guérir de sa vérole, mais en vain. Cette supplique est retranscrite par C. Ducourthial, « Des malades en marge de l'Hôtel-Dieu », p. 256.

¹⁴⁷ *Farce nouvelle et excellemment bonne des quatre femmes*, dans *Le Recueil de Florence : 53 farces imprimées à Paris vers 1515*, éd. J. Koopmans, Orléans, Paradigme, 2011, respectivement v. 500, v. 502, v. 503, p. 658.

¹⁴⁸ *Ibid.*, v. 515.

tel voyage réside dans le jeu sur les sens du mot « surie », désignant le pays oriental autant que le fait de transpirer¹⁴⁹. Or la cure contre la vérole nécessite de faire suer de façon répétée les malades afin que le venin de l'infection exsude par les pores. Présente, dans un registre sérieux, chez le médecin Auger Ferrier, la « suerie »¹⁵⁰ est un acte thérapeutique crucial voire celui qui résume le mieux la pénibilité des soins contre le mal vénérien.

Dès lors, en vertu du jeu phonique permis par la proximité entre la Syrie, orthographiée *Surie* au XVI^e siècle, et la « suerie » subie par les vérolés, l'expression consacrée « pays de Surie » se répand pour désigner la cure antivénérienne. Attestée par Cotgrave qui en fait « un pays fréquenté par les vérolés »¹⁵¹, la locution quasi figée apparaît dans le poème polyphonique *Les Sept marchans de Naples*. Diffusé vers 1529, ce texte léger centré sur la vérole relate la contamination de sept hommes¹⁵². Parmi eux, le marchand précise qu'il vient d'acquérir une « marchandise aultre qu'espicerie / [...] Pour la porter au pays de Surie »¹⁵³. Le transport d'une marchandise pathologique inédite justifie un périple sans précédent, mais crédible eu égard au rôle considérable que joue alors la Syrie sur le plan du commerce international¹⁵⁴.

À partir des années 1530, l'imaginaire du voyage est exploré plus avant, notamment par la construction d'une pérégrination autour de la vérole. C'est le cas dans l'« Epistre faicte pour le Capitaine Raisin, audict seigneur de la Rocque » au sein de *L'Adolescence clémentine* de Marot. Jouant sur le voyage que représente symboliquement sa cure, le « je » narre ses déboires de vérolé :

Ainsi navré, je contemple et remire,
Où je pourroys trouver souverain mire :
Et prenant cueur, autre que de malade,
Vins circuyr les limites d'Archade,
La terre neufve, et la grant Tartarie,
Tant qu'à la fin me trouvay en Surie,

¹⁴⁹ Attesté dans l'édition de 1549 d'Estienne, le terme « suerie », ou sa variante « suement », désigne une « sudation » (*Dictionnaire François-latin : autrement dict les mots François, avec les manières d'user d'iceulx*, p. 595 : « sudatio »).

¹⁵⁰ A. Ferrier, *De Pudendagra lue hispanica*, f. G1r.

¹⁵¹ R. Cotgrave, *A dictionarie of the French and English tongues*, [n. p.] : « a countrey frequented by the Pockie ».

¹⁵² Brigitte Moreau, *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle, Tome 3 : 1521-1530*, Paris, Service des travaux historiques de la Ville de Paris, 1985, p. 510.

¹⁵³ *Les Sept marchans de Naples. C'est à savoir l'adventurier. Le religieux. L'escolier. L'aveugle. Le Vilageois. Le Marchant. Et le Bragart*, [Paris], [J. Hubert], [ca. 1529], f. B1v.

¹⁵⁴ Dans le cadre du commerce méditerranéen, ce pays fournit des épices et des tissus aux marchands européens (Pierre Jeannin, *Les Marchands au XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 1969, p. 18-22). Concernant l'imaginaire marchand, voir *infra*, « Marchandise vérolée ».

Où ung grand Turcq me vint au corps saisir,
 Et sans avoir à luy faict desplaisir,
 Par plusieurs jours m'a si très bien frotté
 Le dos, les rains, les bras, et le cousté,
 Qu'il me convint gesir en une couche¹⁵⁵.

Potentiel pendant parodique d'une *peregrinatio academica*, ce circuit des universités qu'accomplissaient les étudiants aisés à la Renaissance, le voyage qu'accomplit le locuteur victime de sa « jeunesse povre et sotté »¹⁵⁶ repose sur une transposition, dans un décor d'Orient, de la rudesse des traitements sudorifiques contre la vérole¹⁵⁷. Pourtant, les étuves où l'on sue abondamment obéissent à d'autres règles et exigences que les bains orientaux fréquemment décrits par les écrivains voyageurs¹⁵⁸. Loin de constituer un lieu de sociabilité et de salubrité, les étuves antivénériennes sont placées sous le signe de la souffrance du patient et de l'acharnement du chirurgien. La chaleur extrême qui y règne offre un point de comparaison supplémentaire avec l'Orient et conforte le bien-fondé de l'expression facétieuse. En outre, le choix de mettre en scène un voyage de grande ampleur, bien que saugrenu, permet à Marot d'approfondir la dangerosité qu'évoque l'imaginaire viatique. En effet, les périple sur terre comme sur mer suscitent de vives inquiétudes, inhérentes à l'expérience du voyage à la Renaissance. De la même façon, la violence des sudations infligées plusieurs fois par jour aux vérolés représentent une menace sérieuse pour leur vie. En faisant du voyage une structure signifiante dont il explore les potentialités, Marot va plus loin que l'auteur des *Sept marchans de Naples*. Il approfondit les effets comiques induits par les différences de climat et de mœurs entre la France et la Syrie

¹⁵⁵ Clément Marot, *Adolescence clémentine* [1532], dans *Cœuvres complètes I*, éd. François Rigolot, Paris, Flammarion, 2007, v. 35-45, p. 102.

¹⁵⁶ *Ibid.*, v. 25, p. 101.

¹⁵⁷ Jacques Verger, « La mobilité étudiante au Moyen Âge », *Histoire de l'éducation*, 50 (1991), p. 65-90. L'auteur montre que l'humanisme a généralisé la pratique du circuit en vertu duquel « il devient relativement courant de visiter successivement plusieurs universités », p. 82.

¹⁵⁸ Sur le passage obligé que constitue l'évocation des bains chez les voyageurs européens, voir Étienne Jouhaud, « Investir l'intimité de l'autre pour mieux le maîtriser : l'exemple des bains turcs dans les récits de voyage en Orient à la fin de la Renaissance », dans *Le Corps et l'esprit en voyage*, p. 123-138. Chez Thevet, les bains apparaissent comme des dispositifs prophylactiques efficaces contre la vérole. Partant du préjugé selon lequel les Orientaux seraient tous lascifs mais constatant que la vérole leur est moins commune (« je me suis estonné dix mille fois, que tels Ruffiens, je parle de tous les Mahometistes generally, ne sont mangez de verolle »), Thevet résout le paradoxe par l'importance des bains dans la culture orientale : « Tout incontinent qu'ils ont commis leur peché, ils vont aux estuves et baings, les meilleurs du monde, où plusieurs fois tant les uns que les autres se lavent leurs parties honteuses » (*La Cosmographie universelle d'André Thevet cosmographe du Roy, illustrée de diverses figures des choses plus remarquables veuës par l'Auteur, et incogneuës de noz Anciens et Modernes. Tome premier*, Paris, G. Chaudière, 1575, f. 282r).

en même temps qu'il confirme la force symbolique de l'imaginaire viatique : si voyager suppose un rapport renouvelé au temps, à l'espace, aux autres et à soi, l'expérience de la maladie peut, elle aussi, provoquer de tels bouleversements.

À côté de la Syrie, la sudation thérapeutique génère une seconde expression métaphorique, moins fréquente : « aller en Suède ». Attestée par Oudin, elle circule plus tardivement, puisqu'on la rencontre surtout dans les productions farcesques du début du XVII^e siècle¹⁵⁹. Le comédien Bruscambille ou le farceur Tabarin l'emploient volontiers¹⁶⁰. Ce dernier considère par exemple que les maquereaux « vous font gagner une partie qui vous contraint d'aller au royaume de Suède pour vous rafraîchir et vous faire frotter »¹⁶¹. Si les cures contre la vérole supposent le recours à la chaleur pour faire transpirer les malades, la variation lexicale fonctionne davantage par la paronymie entre *suer* et *Suède* et par l'ironie qu'elle permet. Désigner la cure dans des étuves surchauffées par un pays septentrional provoque une incohérence comique. Bien que le jeu de mots semble moins motivé qu'avec la Syrie, son effet comique demeure.

Baver en Bavière

Outre la sudation, la salivation des vérolés fait, elle aussi, l'objet d'une expression figurée relevant de la pérégrination. Favorisée par les cures mercurielles, une telle expulsion de la maladie par la salive permet aux malades de « se purge[r] »¹⁶². Elle constitue « une manière de purger, incognue aux Anciens »¹⁶³, une nouveauté thérapeutique, en somme, digne de figurer sous forme d'estampe dans le recueil *L'Amour au XVII^e siècle*, où elle autorise un rapprochement facétieux entre le patient bavant et une fontaine.

¹⁵⁹ Antoine Oudin, *Curiositez françoises, pour supplement aux dictionnaires*, Paris, A. de Sommaville, 1640, p. 516 : « Aller en Suede, aller suër la verole : allusion à suër ».

¹⁶⁰ Sur la vérole chez Tabarin et Mondor ou Bruscambille, voir *infra*, chap. VI, « Fariboles de grosse vérole ».

¹⁶¹ Tabarin, *La Seconde partie du recueil general des rencontres et questions de Tabarin*, dans *Œuvres complètes de Tabarin*, éd. Gustave Aventin, Paris, P. Jannet, 1858, t. 1, p. 162. De son côté, Bruscambille considère que, pour être un bon maquereau, il faut « avoir le dos à l'espreuve des coups de baston, quand on a livré quelque mauvaise monture pour aller en Suede » (*Les Plaisants Paradoxes de Bruscambille et autres discours comiques* [1617], dans *Œuvres complètes*, éd. Hugh Roberts et Anette Tomarken, Paris, Champion, 2012, « (104) En faveur du nombre de quatre », p. 564). Nous indiquons la numérotation retenue par l'éditeur et l'éditrice afin de distinguer les prologues au titre similaire.

¹⁶² A. Paré, *Le premier livre de l'Introduction ou entrée pour parvenir à la vraye cognoissance de la Chirurgie*, dans *Les Œuvres*, vol. 1, p. 248.

¹⁶³ J. Fernel, *Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, p. 78.



FIG. 2. *L'Amour au XVII^e siècle*, [s. l. n. d.], Paris, BnF, planche 37.

La nouvelle pratique dépurative, qui force parfois les vérolés à « jette[r] par chacun jour et nuit, cinq et six grandes bassinées de bave »¹⁶⁴, donne lieu à une nouvelle expression figurée : « faire le voyage de Bavière ». Absente chez Estienne et Nicot, elle est attestée par Cotgrave qui la glose par « attraper la vérole ; ou voyager pour s'en soigner »¹⁶⁵. Contrairement à la « suerie » qui appartenait déjà au domaine physiologique, le terme « bavière » est issu du registre militaire. Une bavière désigne en effet une pièce d'armure qui sert à défendre le cou et le bas du visage. Le terme renvoie également au duché allemand mais ne sollicite pas un imaginaire aussi éloquent que celui, orientaliste, de la Syrie. Toutefois, que la Bavière appartienne au Saint-Empire n'est peut-être pas tout à fait anodin. En effet, Jean Fernel considère que parmi les voisins de la France, ce sont les Allemands qui, « à cause de leur yvrognerie et vivre desordonné », sont « plus

¹⁶⁴ A. Paré, *Le Dixseptiesme livre, traitant de plusieurs indispositions et operations particulieres, appartenantes au chirurgien*, dans *Les Œuvres*, vol. 2, p. 1748.

¹⁶⁵ R. Cotgrave, *A dictionarie of the French and English tongues*, [n. p.] : « To get the Pockes ; or, to travell for them ».

long temps detenus » et « plus violemment [...] travaillez »¹⁶⁶ par la vérole que les Français. Il est possible que Fernel s'inspire, directement ou non, du témoignage laissé par Ulrich von Hutten. En observateur critique de son pays, le chevalier vérolé soulignait déjà en 1519 la plus grande virulence de la maladie parmi les habitants du Saint-Empire en raison de « [leur] goût pour l'ivresse et [leur] goinfrerie »¹⁶⁷.

Mappemonde vérolée

Une fois installées dans les discours, les métaphores viatiques se combinent entre elles, notamment durant la seconde moitié du xvi^e siècle. Se dessine alors une cartographie facétieuse qui fait partie des manières communes de dire la maladie vénérienne. On en trouve un exemple dans la comédie *Les Jaloux* de Pierre de Larivey. Le personnage du fanfaron Fierabras se rend ouvertement ridicule lorsqu'il dit à son interlocuteur Mathieu : « Va, enquiers-toy de moy, en Allemagne, en Polongne, en Russie, en Tartarie, en Barbarie, en Asie, en Afrique, et surtout en Surie, Baviere et la Pouille : et tu en orras conter merveilles »¹⁶⁸. Dans son édition, Luigia Zilli indique que le tour d'horizon des pays fréquentés par Fierabras est repris de la pièce italienne *I Gelosi* de Vincenzo Gabiani. Pour autant, la pratique de l'énumération diverge entre les deux dramaturges. Chez Gabiani, la présence de la Syrie n'invite à aucune lecture métaphorique et la liste conforte le caractère hâbleur du personnage¹⁶⁹. Pour sa part, Larivey adopte une logique facétieuse qui tourne le personnage davantage en ridicule. Les trois derniers toponymes sont assimilables à l'imaginaire de la vérole. L'adjonction de la Pouille à la Syrie et la Bavière fait du matamore un vérolé pouilleux, au sein d'une énumération fondée sur une rupture entre des toponymes purement référentiels et d'autres chargés d'un sens métaphorique.

Bien que discret, l'ajout de la Pouille chez Larivey met en évidence l'ouverture de l'imaginaire viatique autour de la vérole. Les possibilités d'extension de la géographie facétieuse sont nettement explorées au début du xvii^e siècle et trouvent une configuration frappante chez le médecin et poète Thomas Sonnet de Courval¹⁷⁰. Dans sa *Satyre ménippée, ou Discours sur les poignantes traverses*

¹⁶⁶ J. Fernel, *Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, p. 47.

¹⁶⁷ U. von Hutten, *La Vérole ou le remède du gaïac*, p. 98.

¹⁶⁸ Pierre de Larivey, *Les Jaloux* [1579], dans *Théâtre complet. Tome II*, éd. L. Zilli, Paris, Classiques Garnier, 2018, III, 4, p. 230.

¹⁶⁹ Gabiani propose la liste suivante : « *Acarmania* », « *Egitto* », « *Soria* », « *Aphrica* », « *Guascogna* », « *Boemia* », « *Mesopotamia* » (*Ibid.*, note 91).

¹⁷⁰ Sur cet auteur, voir J. Coste, « Un regard médical sur la société française à l'époque d'Henri IV et de Marie de Médicis : Thomas Sonnet de Courval (1577-1627), gentilhomme normand et médecin satirique », *Dix-septième siècle*, 239 (2008), p. 339-361.

et incommodez du mariage parue en 1608 et rééditée en 1609 augmentée de plusieurs pièces dont une défense contre les critiques qui lui ont été adressées lors de la première parution du recueil, l'auteur normand s'oppose à la valorisation du mariage proposée par la pastorale tridentine¹⁷¹. Dans sa neuvième satire, intitulée « La Cataphronésie, ou le Desgoust », Courval narre les déplaisirs d'un couple dont la femme est laide. Tandis que le mari paie une belle prostituée pour trouver du plaisir loin de son épouse rebutante, cette dernière soudoie un palefrenier pour qu'il couche avec elle. Misogame, la verve de Courval est aussi misogynne puisque le poète souligne la part de responsabilité qu'a cette « si laide femme » dans les errances du couple. Tous deux s'exposent à de terribles risques, ce qui pousse le médecin satirique à dessiner l'odyssée malade qui attend le couple :

Tous deux prennent plaisir au prix de leur argent,
Tous deux sont en hazard, aux bordeaux et estables,
De gagner par argent le Royaume de Naples,
La Duché de Surie, au coin des refondus,
L'Isle de Claquedant, au climat des perdus,
Sans oublier encor la Compté de Baviere,
Marquisat de Tremblé, Pelade, et Boutonniere.
Considerez, Lecteur, quelles successions,
Royaumes, Marquisats, Duchez, possessions
Heritent ses Amans, vrayz soldats de Cyprine
Lesquels vont s'abysmans au gouffre de ruyne¹⁷².

Quelques années avant la création de la carte de Tendre dans la littérature précieuse, le poète-médecin prend un plaisir évident à créer une véritable mappemonde vérolée à partir des symptômes de la maladie vénérienne¹⁷³. Loin

¹⁷¹ Sur la satire anti-nuptiale dans le contexte de la Contre-Réforme, voir C. Carlin, « Misères et épines dans la forêt nuptiale au tournant du siècle », dans *D'un siècle à l'autre. Littérature et société de 1590 à 1610*, dir. Philippe Desan et Giovanni Dotoli, Fasano ; Paris, Schena-PUPS, 2001, p. 93-115.

¹⁷² Thomas Sonnet de Courval, *Satyre ménippée, ou Discours sur les poignantes traverses et incommodez du mariage [...] 2^e édition, revue par l'auteur et augmentée de la Timéthélie, ou Censure des femmes, et d'une Deffence apologétique contre les censeurs de sa satyre*, Paris, J. Millot, 1609, f. 35v.

¹⁷³ La perte des cheveux (ou pelade) et les boutons sont des symptômes de la vérole tandis que les tremblements sont souvent la conséquence des cures au mercure. Jean Fernel indique ainsi que l'usage d'un tel métal « cause des tremblemens sans remede » (*Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, p. 110). Pour ce qui est de la dénomination « Claquedant », elle désigne d'abord, en tant que substantif, « un vagabond fainéant » (*a lazie rogue*), d'après Cotgrave (*A dictionarie of the French and English tongues*, [n. p.]). Pour sa part, Oudin indique que « le païs de Claquedant » est un « lieu où l'on tremble de froid » mais aussi un endroit « où l'on suë la verole » (*Curiositez françoises*, p. 105). Les conséquences des cures sur la dentition sont avérées, comme le suggère Louis Guyon : « Les dents tremblent, et principalement les incisives, ou de devant, qui n'ont qu'une racine, à raison de la relaxation des gencives, qui se relâchent

de se cantonner à la sphère thérapeutique, les toponymes retenus par Courval constituent diverses étapes de l'expérience de la vérole, de l'apparition de certains symptômes à la prise en charge médicale.

La démultiplication des lieux présentés sous la forme d'une liste de « possessions » permet aussi de faire des accidents vénériens d'ironiques biens acquis par le couple. Sur ce plan, le rapport à l'espace est éloquent : si les rapports sexuels extraconjugaux commencent par une séparation des lieux selon les individus (le bordel pour lui, l'étable pour elle), le couple se reforme dans une pérégrination morbide commune. Renouvelant le thème traditionnel des malheurs du mariage, Courval fait du duo adultère d'étranges voyageurs, étendant leurs titres de propriété en même temps qu'ils s'acheminent vers la « ruine » et les étuves antivénériennes. L'inventivité déployée par le poète pour articuler des localités avec les symptômes de la maladie semble correspondre à une particularité de la topique sur la maladie vénérienne : les écrits sur la peste ou la lèpre ne se fondent pas, à notre connaissance, sur une telle prolifération de topographies comiques.

Enfin, les diverses expressions qui font de l'expérience de la vérole un voyage métaphorique sont loin de se limiter aux textes légers. En effet, on les retrouve chez des médecins et des chirurgiens composant leurs œuvres en langue française. Dans un développement qu'il consacre à la chute des cheveux que provoque la vérole, le chirurgien Ambroise Paré fait la précision suivante : « Si l'alopecie vient de la grosse verolle, le malade doit estre bien frotté jusques à ce qu'il entre au royaume de Baviere : et par ce moyen recouvrira son poil, et parfaicte santé »¹⁷⁴. Au début du XVII^e siècle, le médecin Jean Gaultier souligne que, parmi les vérolés, « plusieurs vont en Suerie, et Bavarie » tandis que le chirurgien paracelsiste David de Planis Campy vante auprès de ses patients les mérites de ses cures dépourvues de sudation en précisant qu'ils n'auront pas à « faire le voyage de Baviere et de Claquedan »¹⁷⁵. Si les expressions viatiques infléchissent rarement le sérieux qui prédomine dans les traités didactiques, la vérole stimule la verve du médecin rouennais Jacques Duval qui colore le plus son discours d'un ton facétieux¹⁷⁶. Dans un chapitre consacré à la verge, il rappelle à son lecteur que la fréquentation assidue des femmes fait courir le risque d'attraper « un luctueux

pour leur grande humidité, comme on voit à ceux qui viennent de suer la verole, esquels non seulement tremblent : mais aussi tombent le plus souvent » (*Le Miroir de la beauté et santé corporelle : contenant toutes les difformitez, maladies, tant internes qu'externes, qui peuvent survenir au corps humain*, Lyon, C. Morillon, 1615, t. 1, p. 355).

¹⁷⁴ A. Paré, *Le Dixseptiesme Livre, traitant de plusieurs indispositions et operations particulieres, appartenantes au Chirurgien*, p. 1627.

¹⁷⁵ J. Gaultier, *Traité de la maladie vénérienne, ou grosse vérole*, p. 87 ; D. de Planis Campy, *La Verolle reconnue, combatue et abbatue*, p. 85.

¹⁷⁶ Reçu docteur en 1580 à Bologne, Duval est agrégé au collège des médecins de Rouen en 1594. Voir Nicole Bingen, « Aux escholles d'outre-monts ». *Étudiants de langue française dans les*

gain de chaudépisse, chancres, veroles et poulains, qui souvent sont rendus assez fors et vigoureux, pour porter un homme au pays de Surie »¹⁷⁷. La mention des inconvénients de la vérole par le recours aux métaphores facétieuses débouche sur une leçon d'hygiène qui relève du même esprit :

Pour à quoy obvier il n'y faut long temps tarder après la decharge, non plus que fait le carabin quand en une escarmouche il a tiré sur un gros, son coup d'escopette, ainsi se retirant promptement, avoir en cas de doutte du vin blanc tiede, pour laver le pistolier, qui pour plus grande assurance doit estre imbué de mithridate et theriaque, ou pour le mieux, prendre et employer à cest usage de l'eau theriacale. Et en cas de surprise, on peut avec bon succez, rendre son urine dans quelque vaisseau, pour en bien laver le robinet. Car à ce moyen on empesche que le pauvre aveugle n'encoure d'inconvenient, pour s'estre temerairement fourré dans un trou punais et sepulchre blanchi¹⁷⁸.

Le propos de Duval est imprégné de l'imaginaire facétieux qui s'est développé tout au long du xvi^e siècle et la comparaison finale entre le sexe féminin et un trou puant relève d'un *topos* misogynne présent dès les premiers poèmes sur la vérole¹⁷⁹. Le « style richement figuré » de l'auteur et son « écart par rapport à des normes de scientificité discursive toujours plus rigoureuses »¹⁸⁰ lui vaudront de nombreuses critiques. Loin d'être représentatif d'un état d'esprit partagé par ses confrères, le cas de Duval révèle cependant à quel point la vérole, en tant que maladie du bas corporel, peut susciter une écriture amusée, susceptible d'alléger l'inquiétude que provoque la contagion vénérienne.

Faut-il voir dans la circulation de l'imaginaire viatique jusque chez les professionnels du soin le signe que les auteurs médicaux sont moins alarmistes au sujet de la maladie ? Sensibles aux représentations amusées, les Esculape rédigeant en langue française à partir de la seconde moitié du xvi^e siècle considèrent-ils leur texte comme propice à la mention des bons mots sur la vérole ? Ces expressions sont-elles entrées dans le langage commun sur la maladie au point de perdre leur dimension comique ? S'il est difficile de trancher tant la réponse dépend des usages, la réutilisation d'éléments de langage issus de la géographie facétieuse atteste une porosité entre les discours médicaux et les textes légers qui

universités italiennes (1480-1599) : Français, Francs-Comtois et Savoyards, Genève, Droz, 2018, t. 1, p. 1021. Nous remercions Michèle Clément pour cette précision.

¹⁷⁷ Jacques Duval, *Des hermaphrodits, accouchemens de femmes, et traitement qui est requis pour les relever en santé, et bien élever leurs enfans*, Rouen, D. Geoffroy, 1612, p. 43.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 44-45.

¹⁷⁹ Un rondeau du début du xvi^e siècle commence ainsi : « Pour ung trou puant plain d'ordure / Où maint vit a gecté sa cure / Tous les jours ung chascun me larde [raille] » (*Le Jardin de Plaisance et fleur de rhétorique. Reproduction en fac-similé de l'édition publiée par Antoine Vérard vers 1501*, éd. Eugénie Droz et Arthur Piaget, Paris, Firmin-Didot, 1910 [1501], vol. 1, f. 73v).

¹⁸⁰ D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, p. 414-415. Le texte de Duval est cité p. 414, note 344.

les ont précédés. La facture même du langage médical n'est pas imperméable au vocabulaire produit par des discours à visée plaisante, dénués de prétention scientifique. En ce sens, choisir le français comme langue de transmission des savoirs suppose aussi, à partir de la seconde moitié du xvi^e siècle, de puiser dans un fonds lexical commun, nourri par l'inventivité des poètes et des farceurs.

Marchandise vérolée

La propagation mondiale d'une maladie contagieuse ne suscite pas seulement un imaginaire viatique suggérant que l'expérience du mal nouveau relève de l'exploration de *terrae incognitae* pour les malades. Elle génère aussi un imaginaire économique du flux commercial¹⁸¹. En effet, la vérole est rapidement assimilée à une marchandise obtenue au prix d'un trafic douteux. Le contexte dans lequel se développe la maladie n'est pas pour rien dans le choix d'un tel registre métaphorique. Au moment où, les progrès de la navigation aidant, se joue une première mondialisation, la maladie vénérienne apparaît comme le revers d'une démarche colonisatrice entreprise par la péninsule ibérique¹⁸². Dès 1540, le médecin Antoine Lecoq se montre lucide sur la question : « Nous faisons remarquer que nous avons contracté cette maladie contagieuse, la plus importante de toutes, des suites du commerce avec les habitants des îles du Nouveau Monde »¹⁸³. La vérole est présentée comme la contrepartie de l'avidité de la couronne espagnole, dont les hommes pratiquent le pillage des ressources américaines. L'ouvrage du chroniqueur espagnol Gonzalo Fernández de Oviedo y Valdés le confirme. Parmi les « deux playes notables et dangereuses, que les Chrestiens et nouveaux fondateurs de ces Indes souffrirent, et qu'aucuns

¹⁸¹ Sur la dimension économique de la vérole, voir *Le Siècle des vérolés*, chap. 9, p. 233-250.

¹⁸² Les voix qui envisagent un « échange colombien » (pour reprendre le titre d'Alfred Crosby, *The Columbian Exchange. Biological and Cultural Consequences of 1492*, Londres, Praeger, 2003 [1972]) sont rares au xvi^e siècle. Dans sa traduction de l'ouvrage de piété *Del dispregio del mondo* du défenseur de la Contre-Réforme qu'est Giovanni Botero, René de Lucinge, ambassadeur à la cour d'Henri III, met en évidence ce commerce pathogène, qui fait de la petite vérole une autre maladie internationale : « Tous les jours d'abondant en naissent de nouvelles [maladies], qui se transportent, comme par commerce, d'une region en une autre. Ainsi les Espagnols porteront au nouveau monde la petite verolle, laquelle donna une telle mortalité parmy ces peuples que presque les provinces entieres en demeurèrent desertes. Et de là les Espagnols mesmes charrierent en nostre Europe ceste maladie infame, à laquelle les François, parmy les nations estranges, ont donné le nom » (*Le Premier Loysir. Contenant la Traduction Françoisse du Mespris du Monde de l'Italien du Docteur J. Botere Piedmontois*, éd. Michael J. Heath, Genève, Droz, 1999 [1585], p. 203).

¹⁸³ A. Lecoq, *De Ligno Sancto non permiscendo*, f. 18r : « Monemus primam omnium, contagem istam ex commercio cum noui orbis insulanis contraxisse ».

souffrent encor ce jourdhuy», la « maladie des Indes » figure en première place. Elle est le pis-aller pathologique d'une politique colonialiste :

Or puis que la plus grand' part de l'or de ces Indes a esté transportée en Italie, en France, mesme en la puissance des Mores et ennemis d'Espagne, et par toutes les autres parties du monde, il semble raisonnable que comme ilz ont jouy de noz labeurs, ilz ayent aussi part à noz douleurs et fascheries, à fin que de tout, soit de l'or, soit du travail, se souviennent de rendre graces à Dieu : et que tant en ce qu'il leur donnera plaisir, comme fascherie, qu'ilz embrassent la patience du bien heureux Job ¹⁸⁴.

S'il est exagéré de voir en Oviedo un critique de la conquête espagnole tant il a tiré profit d'un tel système, la mise en évidence de la vérole comme « fascherie » acquise par les Européens lors du transport de marchandises nouvelles atteste une conscience du lien de cause à effet existant entre la circulation internationale de marchandises et la propagation du mal vénérien ¹⁸⁵.

À la dimension globale du flux marchand s'ajoute la prise en considération de la nature interpersonnelle des pratiques commerciales. C'est à cette échelle que se situent les métaphores économiques pour désigner la vérole. Une fois encore, les textes facétieux commencent par explorer cette veine. Elle se trouve au cœur des *Sept marchans de Naples*. La polysémie du titre indique d'emblée que les vérolés sont des pèlerins d'un nouveau genre : s'ils se déplacent en *marchant* depuis le berceau européen de la maladie, ils sont aussi et surtout des *marchands* infortunés qui font les frais d'un marché pervers autour d'un produit d'importation italienne. Le marché correspond à un « échange économico-sexuel » pour six des sept vérolés ¹⁸⁶. Partant, le terme « marchandise » peut

¹⁸⁴ G. Fernández de Oviedo y Valdés, *L'Histoire naturelle et generale des Indes*, f. 32r. Le propos est repris dans l'espace français, notamment par Henri Lancelot Voisin de La Popelinière, qui cite « la verolle » parmi les « grandes incommoditez » que les Espagnols ont emportées avec « l'or de ces Indes » (*Les Trois mondes*, éd. A.-M. Beaulieu, Genève, Droz, 1997 [1582], p. 237-238).

¹⁸⁵ Parmi les fonctions qu'il a occupées durant sa carrière, Oviedo a été en charge de l'or royal lorsqu'il était en Amérique. Sur ce point, voir Kathleen A. Myers, *Fernández de Oviedo's Chronicle of America. A new History for a New World*, Austin, University of Texas Press, 2007, p. 12-25. La vérole n'est d'ailleurs pas perçue sous l'angle alarmiste chez Oviedo, qui célèbre le gaïac (Grégoire Holtz, « Le mal et ses remèdes : une représentation multipolaire de la syphilis et de ses thérapies chez Oviedo et Orta », *Histoire, médecine et santé*, 9 (2016), p. 55-71).

¹⁸⁶ Seul le villageois semble ne pas inscrire son intervention dans le paradigme commercial. Il acquiert la vérole dans un cadre champêtre qui justifie l'utilisation de la métaphore cynégétique : « Je fuz de la chasse / Dedans la crevasse / Je mis mon furet / L'engin s'entrelasse / Mon furet se lasse / De chasser de hait » (*Les Sept marchans de Naples*, f. B1r). Quant au concept d'échange économico-sexuel, on le doit à l'anthropologue italienne Paola Tabet, *La Grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économico-sexuel*, trad. J. Contréras, Paris, L'Harmattan, 2004. L'autrice refuse de s'en tenir à l'opposition frontale entre le mariage légitime et l'activité prostitutionnelle. Au contraire, elle rappelle l'existence d'un « continuum dans les formes de relations sexuelles entre homme et femme impliquant un échange économico-sexuel », p. 9.

désigner soit le sexe malade de la femme payée, soit la vérole, soit les deux. Lorsque l'aventurier avertit ses compères, le sens est clair :

Entre vous marchans
 Qui estes marchans
 Par tout quant je advise
 Soyez regardans
 Dehors et dedans
 Telle marchandise¹⁸⁷.

En raison de la dépense dont il fait l'objet, le sexe féminin est assimilé à une marchandise dont on veut pouvoir juger de la qualité avant d'en jouir. S'exprime chez les locuteurs une hantise du mauvais marché, de la duperie sur la valeur du produit acheté, typique de la littérature économique de la première Modernité¹⁸⁸. L'échange y est toujours perçu comme risqué car il comporte la possibilité de manipuler l'acheteur. Or l'impossible vérification du sexe féminin frustre le besoin de maîtrise des informations, des garanties et des flux commerciaux inhérent au monde marchand. Le cadre du commerce charnel, où le hasard et le péril jouent un rôle beaucoup plus grand, offre alors une occasion de complexifier l'échange et de densifier le sens de la « marchandise » :

En marchandant la marchandise telle
 Bransler faisoye le lict et la courtine
 Et sans clarté de torche ou chandelle
 On me livra soubdain de la plus fine¹⁸⁹.

La vérole figure un acquis imprévu, étranger à l'achat d'une première marchandise, le sexe féminin. Le terme finit par désigner, en un raccourci saisissant, à la fois la femme, son sexe et la vérole. En cela, la maladie met à mal les logiques de confiance réciproque qui structurent les échanges commerciaux. Cette configuration inédite permet d'exploiter l'abondante terminologie économique pour faire le décompte d'ironiques bénéfices :

Pour trois grans blans forgez à ma grant perte
 De ces boutons j'en eus plus de trois cens
 Et tellement ma face en fut couverte
 Que je perdis entendement et sens
 Quant ung est vieil les aultres sont recens
 Quant ung s'en va deux se mettent à pris¹⁹⁰.

¹⁸⁷ *Les Sept marchans de Naples*, f. A1v.

¹⁸⁸ Terence Cave, *Pré-histoires II. Langues étrangères et troubles économiques au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2001, p. 139-141.

¹⁸⁹ *Les Sept marchans de Naples*, f. A1v.

¹⁹⁰ *Ibid.*, f. A2v-A3r.

La fructification sans limite de la marchandise vire au cauchemar et apparaît comme l'excès inverse de la peur commune de voir sa marchandise perdue. La soudaine croissance, faite d'excroissances cutanées, renverse les polarités du gain et de la perte au point de les faire coexister. Gagner la vérole revient à faire l'expérience de pertes successives qui mettent en péril la santé du marchand. Ce faisant, le texte facétieux mine de l'intérieur la figuration du marchand comme individu qui, en quête d'inlassables profits, maîtrise les flux économiques. Comme il ne cherche ni à augmenter sa richesse ni à perpétuer sa lignée en fréquentant une prostituée, le marchand fait l'expérience de ce que Bataille nomme la « dépense improductive »¹⁹¹ : il expérimente une « perte qui doit être la plus grande possible pour que l'activité prenne son véritable sens »¹⁹². Offrant au malade une expérience de la dilapidation à perte, la « meschante denrée »¹⁹³ que constitue la maladie vénérienne permet en somme une prouesse d'écriture autant qu'un jeu avec les recoupements possibles entre les mots du sexe et les mots du marché.

Loin de se limiter à la sphère facétieuse, l'imaginaire marchand déborde lui aussi son cadre discursif d'origine pour se voir employé par les soignants composant en vernaculaire. Ainsi, au début du xvii^e siècle, Jean Gaultier représente la fréquentation des prostituées comme un danger sanitaire et livre aux lecteurs le cas d'un gentilhomme vérolé :

Estant arrivé à Paris lieu où regne à vogue sur toutes les autres villes du Royaume, ceste meschante, et furieuse maladie, quelques mois après son arrivée, se voulant donner carrière, et prendre ses plaisirs tantost au jeu de paume, et autres exercices honorables, tantost au jeu et à l'exercice d'amour, allant visiter les courtisanes, il feut un jour de mauvaise fortune à un lieu, où il trouva de marchandise de mauvaise debite et cependant fort facile à prendre ; c'est que s'esjouant avec une certaine dame belle, et agréable, quand à l'exterieur mais sale, laide et infecte, interieurement, elle luy donna et le chargea de trois chancres, et un poulin¹⁹⁴.

Au propos moralisateur sur la fausseté des apparences Gaultier joint la convocation de l'imaginaire commercial afin de faire du sexe de la prostituée une détestable marchandise et des bordels de véritables débits de vérole. La continuité entre la femme-marchandise et la vérole-marchandise est mise en évidence afin de souligner les risques du commerce de la prostitution : l'échange d'une somme d'argent contre un instant de plaisir aboutit en fait à une multiplication de

¹⁹¹ Georges Bataille, « La notion de dépense » (1933), dans *La Part maudite*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2011 [1949], p. 22.

¹⁹² *Ibid.*, p. 24.

¹⁹³ *Les Sept marchands de Naples*, f. A2v.

¹⁹⁴ J. Gaultier, *Traité de la maladie vénérienne, ou grosse vérole*, p. 116-117.

symptômes et, dans bien des cas, à des années de douleur. Du reste, le chirurgien Tannequin Guillaumet rappelle bien que la vérole est « une marchandise qu'il fait mauvais prendre et qui ne descharge pas le vendeur pour la debiter »¹⁹⁵. En cela, elle n'est plus tout à fait une marchandise, si l'on s'accorde à considérer que l'échange marchand laisse l'acheteur et le vendeur « totalement indépendants, individuels »¹⁹⁶. La vérole relèverait alors d'une forme atypique et corrompue du don. Si l'objet donné « contient, par contiguïté indétachable, quelque chose du donateur »¹⁹⁷, la vérole n'engage aucun contre-don mais apparaît bien comme une part irréductible de l'autre conservée, un temps, en soi. Textes facétieux et textes médicaux soulignent ainsi la particularité de l'économie qui entoure la maladie vénérienne. Facile d'acquisition mais impossible à rendre entièrement, la vérole est même nommée « le mal de prêter sans jamais rendre »¹⁹⁸ dans *Le Pourpoint fermant à boutons*. Puisque tout prêt suppose, à plus ou moins long terme, une restitution des biens et repose sur une confiance entre les contractants, la vérole questionne la fiabilité de ce geste social fondamental pour les sociétés de la première Modernité. En cela, l'imaginaire commercial implique que chaque malade œuvre à la circulation de biens qu'il a acquis d'autrui sans jamais en devenir le propriétaire définitif. En tant que siège de la maladie, il est aussi un thésauriseur, accumulant dans son corps les symptômes d'une maladie dont il a été contaminé.

Bien que les métaphores marchandes relèvent d'un registre facétieux, elles n'en reflètent pas moins une manière d'appréhender la maladie dans la réalité concrète de son fonctionnement. En effet, présentée sous la forme d'une marchandise qui circule le long de chaînes commerciales perverses, la vérole est perçue, dès le xvi^e siècle, comme une maladie qui se transmet de corps en corps. Avant même que les médecins français n'écrivent des traités pour expliquer la nature contagieuse de la vérole, les textes légers confirment l'idée d'une transmission exogène en même temps qu'ils confèrent une réalité ontologique à la maladie. La vérole serait alors une entité extérieure au corps, susceptible de l'affecter au prix d'une communication interpersonnelle : les métaphores marchandes empêchent de donner du crédit à la seule compréhension de la maladie comme dérèglement interne des humeurs. En cela, l'imaginaire économique dispose d'une fonction heuristique et révèle, sur un plan figural, les mécanismes de la maladie.

¹⁹⁵ T. Guillaumet, *Traicté de la maladie nouvellement appelée cristalline*, p. 17.

¹⁹⁶ Hélène Merlin-Kajman, *L'Animal ensorcelé. Traumatismes, littérature, transitionnalité*, Paris, Ithaque, 2016, p. 339.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 340.

¹⁹⁸ *Le Pourpoint fermant à boutons*, f. E2v.

CONCLUSION

Retracer l'histoire d'une maladie revient aussi à faire l'histoire des mots et des images pour la dire. L'étude linguistique confirme l'étonnante effervescence lexicale qu'a générée la vérole en même temps qu'elle en dessine des lignes de force. Première épidémie d'un monde qui se juge vieux en même temps qu'il s'en approprie un nouveau, la vérole ne peut être appréhendée justement sans insister sur le soubassement géopolitique de ses dénominations successives, qu'elles soient latines ou françaises. La dimension diplomatique et affective des noms et des imaginaires de la vérole remet en cause l'idée d'une terminologie médicale qui aurait la rationalité et le sérieux pour elle. L'utilisation progressive, par-delà notre période d'étude, du terme « syphilis » – autre création de poète –, achève de troubler les lignes entre langage scientifique et langage poétique.

De la même façon, il existe un bénéfice épistémologique aux réseaux métaphoriques qui se développent autour de la vérole. Bien que générées en premier lieu dans les textes facétieux avant de circuler parmi des écrits plus didactiques, ces images gagnent à être considérées comme des vecteurs de transmission de savoirs élémentaires sur une maladie qui suscite des inquiétudes sanitaires autant que sociales. Aussi suspecte de fausseté soit-elle, l'inventivité métaphorique ne constitue pas nécessairement un obstacle à la connaissance de la vérole; elle en constitue plutôt un moyen d'intelligibilité, en dehors du paradigme humoral des médecins.

Les défis linguistiques soulevés par l'apparition d'une maladie nouvelle débouchent en définitive sur des problèmes épistémologiques d'autant plus ardues pour les humanistes que la vérole interroge le statut à accorder aux connaissances héritées de l'Antiquité et du Moyen Âge. Quelle place conférer à un objet pathologique non-identifié au sein du monde des savoirs? Le rapport aux autorités anciennes invite à voir comment s'est construite l'idée d'une nouveauté de la maladie et, corrélativement, à en interpréter les risques et les bénéfices pour le champ médical.

CHAPITRE II

LE CHOC DE LA NOUVEAUTÉ

Les enjeux linguistiques soulevés précédemment révèlent à quel point la maladie nouvelle dépasse les frontières, alors même que bien des noms qu'on lui donne l'arriment à une ville, un pays ou un continent donné. Mais la vérole entretient également un rapport complexe au temps. Si elle surgit dans un contexte marqué par une diffusion accrue des savoirs du passé, sa nouveauté met à l'épreuve les connaissances anciennes¹. Sur le plan épistémologique, les questions se multiplient : la maladie a-t-elle été répertoriée par les autorités antiques et médiévales ? Si oui, sous quelle forme et quel nom ? Bien que les réponses varient selon les genres d'écriture, le milieu professionnel et les doctrines médicales adoptées par les auteurs, la période voit s'entremêler divers rapports aux sources, allant d'une assimilation stricte de la vérole à une affection antique à la défense de sa dimension inédite.

En outre, les questions temporelles croisent les enjeux géographiques. Si la maladie vient d'Amérique où elle circule de façon endémique, les remèdes indigènes sont-ils les plus efficaces ? Quel sort réserver alors à la *materia medica* ancienne ? L'arrivée d'une pharmacopée nouvelle sur les marchés européens suscite une gamme composite d'affects, allant du rejet à l'émerveillement. Bien que les plantes américaines constituent des « entités relationnelles qui [...] sont rattachées au domaine du connu »² par les Européens, leur mise en circulation interroge et augmente conjointement les savoirs hérités. En ce sens, la défense de solutions thérapeutiques nouvelles s'inscrit dans un contexte épistémologique plus large où l'heure est à la mise à l'épreuve des connaissances livresques anciennes au moyen de l'expérience et de l'observation³. L'essor de l'anatomie

¹ L'absence de sources antiques n'est évidemment pas le propre de la vérole et concerne bien des nouveautés du siècle, qu'elles viennent d'ailleurs ou qu'elles se manifestent en Europe.

² Samir Boumediene, *La Colonisation du savoir. Une histoire des plantes médicinales du « Nouveau Monde » (1492-1750)*, Vaulx-en-Velin, Les Éditions des Mondes à faire, 2016, p. 72.

³ Sur ces deux notions à la Renaissance, voir Violaine Giacomotto-Charra et Myriam Marrache-Gouraud, « Expérimenter l'expérience, "maistresse des choses douteuses" » et « Voir pour

et l'exploration de nouvelles contrées du monde font partie d'un ensemble de pratiques qui confère davantage de crédit à l'autopsie. L'apparition de maladies inédites entre alors dans la liste des phénomènes qui invitent à mesurer l'écart entre les legs antiques et les particularités observables du monde contemporain.

Loin de se résumer pour autant à une dichotomie, anachronique du reste, entre passéisme et progressisme, l'articulation entre le neuf et l'ancien s'avère complexe à bien des égards. Postuler la nouveauté de la vérole n'est pas incompatible avec une intégration dans le moule galénique à partir duquel les médecins réfléchissent. La vérole interroge certes la complétude du savoir des Anciens mais le système théorique de la médecine renaissante s'avère suffisamment accueillant pour admettre de nouvelles pathologies en son sein. De la même manière que les plantes médicinales américaines ont été rapprochées de substances déjà connues des Européens afin de les rendre « soluble[s] dans le galénisme »⁴, de même la nouveauté de la vérole a été approchée à partir d'un assemblage de symptômes déjà mentionnés par les médecins grecs, latins ou arabes. Loin d'avoir signifié l'échec de la tradition hippocratique-galénique, la vérole en a plutôt révélé la souplesse : les opérations de montage et de recomposition du discours sur la maladie vénérienne à partir de discours hérités montrent que les hommes de la Renaissance ont cherché à relever le défi épistémologique auquel ils se trouvaient confrontés.

Les rapports troubles que la maladie inédite entretient avec l'espace et le temps aboutissent à une concurrence des récits étiologiques, des thérapeutiques et des thérapeutes. Se pose alors la question, pour les praticiens, de leur légitimité à soigner la vérole. Comment forger son *ethos* professionnel lorsqu'on ne peut pas uniquement se fonder sur la connaissance des Anciens ? Comment affirmer son autorité de médecin ou de chirurgien au détriment de celles et ceux qui s'autoproclament thérapeutes ? Les discours sur la vérole méritent alors d'être perçus comme des espaces de réflexion sur la validité des savoirs hérités et la compétence des praticiens mais aussi comme des lieux de promotion d'une expérience personnelle, gage de succès sur un marché thérapeutique concurrentiel.

savoir ? », dans *La Science prise aux mots. Enquête sur le lexique scientifique de la Renaissance*, dir. V. Giacomotto-Charra et M. Marrache-Gouraud, Paris, Classiques Garnier, 2021, respectivement p. 101-121 et p. 231-251.

⁴ S. Boumediene, *La Colonisation du savoir*, p. 67.

FACE AUX ANCIENS : (IR)RÉVÉRENCES SAVANTES

Assimiler

La nécessaire – mais pas toujours satisfaisante – confrontation avec les textes anciens pour trouver des équivalents antiques de la vérole apparaît comme un geste épistémologique typique d'une Renaissance qui construit son savoir par la lecture des autorités du passé. C'est le cas notamment dans les textes rédigés en latin au début de l'épidémie. À ce titre, les controverses qui ont vu le jour lors de la propagation européenne de la vérole apparaissent surtout comme des querelles d'autorités. Dès la querelle de Ferrare, analysée par Jon Arrizabalaga et ses collègues, la maladie inédite a généré un geste épistémologique systématique : celui d'une quête effrénée, parmi les autorités médicales, d'une essence antique de la vérole⁵. Pour les trois médecins italiens que sont Corradino Gilino, Niccolò Leonicensio et Sebastiano Dall'Aquila, le postulat de départ est le même : bien que la vérole n'ait pas trouvé de dénomination appropriée dans l'Antiquité, elle a nécessairement dû exister. Reste à savoir chez quel auteur antique trouver le tableau clinique qui correspond à la symptomatologie de la vérole. Qu'on le repère chez Hippocrate, Galien ou Celse, le but demeure le même : pouvoir replier l'ancien sur le nouveau. Un tel geste s'avère d'autant plus rassurant que certaines hypothèses permettent de minimiser l'ampleur de la maladie. Lorsqu'il défend l'idée que la maladie a été décrite par Hippocrate « en traitant des maladies estivales »⁶, Leonicensio fixe la vérole dans un cadre épistémologique susceptible d'apaiser la panique générale. Ranger la vérole parmi ce qu'on appelle alors les « épidémies » permet d'en faire une maladie saisonnière, encline à sévir durant quelques temps avant de disparaître⁷. C'est à l'aide de ce terme que Marcello

⁵ Leonicensio, Gilino et Dall'Aquila cherchent respectivement chez Hippocrate, Galien et Celse des preuves d'une existence antique de la vérole. L'*elephantiasis* de Galien, l'*ignis sacer* de Celse ou l'une des épidémies estivales d'Hippocrate correspondraient aux manifestations antiques de la maladie (J. Arrizabalaga et alii, *The Great Pox*, p. 56-87).

⁶ N. Leonicensio, *De Epidemia quam Itali morbum Gallicum, Galli vero Neapolitanum vocant*, f. A3r : « in morborum æstivorum mentione ».

⁷ Comme le rappelle Jacques Jouanna, le terme ancien n'a pas le même sens qu'aujourd'hui : « Par le terme "épidémie" donné dans le titre, il faut entendre à l'époque hippocratique une ou plusieurs maladies qui sont installées dans un territoire [...] à un moment donné en atteignant une partie significative de la population, sans que soit envisagé explicitement le mode de propagation de la maladie » (Hippocrate, *Épidémies I et III*, éd. et trad. J. Jouanna, Paris, Les Belles Lettres, 2016, p. xii). La catégorisation de la vérole parmi les épidémies estivales a constamment été remise en cause par les médecins. Encore en 1578, le médecin Julien Le Paulmier insiste sur le fait que la vérole ne peut pas être rangée parmi les épidémies. Pour confirmer l'hypothèse, il mentionne l'épidémie de suette anglaise (une autre maladie nouvelle) en insistant sur le fait que cette dernière « a complètement disparu » (*De Morbis contagiosis libri septem*, Paris, D. Du-Val, 1578, p. 11 : « penitus extincta est »).

Cumano donne la première description des symptômes de la vérole lors de la bataille de Fornoue le 6 juillet 1495. Recueillies sous le titre « Pustules ou cloques de l'épidémie », les remarques du médecin des troupes vénitiennes inscrivent d'emblée la vérole dans un champ bien connu de la médecine antique⁸.

En France comme ailleurs, le début du xvi^e siècle est marqué par une tendance assimilatrice. Les écrits de l'humaniste lyonnais Symphorien Champier en sont un exemple. Dans son *Vocabulorum medicinalium*, à l'entrée consacrée au lichen, maladie antique que les Latins ont appelée, avec Pline, « *mentagra* », on peut lire, dès la manchette : « le lichen ou le mal napolitain »⁹. Champier postule ainsi une continuité parfaite à l'échelle de la chose désignée bien qu'il atteste une distinction dans les appellations : « Galien [...] définit le lichen de la manière suivante : le lichen est une aspérité cutanée avec un prurit abondant. D'aucuns l'appellent maladie de Naples »¹⁰. L'équivalence est loin de régler le problème des dénominations concurrentes. À l'entrée consacrée à la « *mentagra* ou mal napolitain », le texte fait état d'une cacophonie vertigineuse :

Or d'autres l'appellent *impetigo* ou *volatica*. D'autres ont affirmé qu'elle était une espèce de lèpre. Les autres ont préféré en faire une espèce de *saphati*. D'autres des bothor. D'autres des achores, d'autre des *favi*. D'autres sont d'avis qu'il s'agit d'une *psidracia* ou d'exanthèmes¹¹.

⁸ L'extrait de Cumano, traduit par C. Pennuto, est tiré du *Siècle des vérolés*, p. 58 : « *pustula sive vesica epidemia* ».

⁹ Symphorien Champier, *Vocabulorum medicinalium*, dans *De triplici disciplina*, [Lyon], S. Vincent et C. Davost, 1508, f. F4r : « *lychena seu morbus Neapolitanus* ». En raison de cette confusion, Champier s'attire les foudres du médecin et botaniste Leonhart Fuchs. Ce dernier nomme en effet Champier parmi les médecins qui « divaguent » lorsqu'ils considèrent que « le mal que nous appelons vulgairement français est celui que les Grecs appellent lichen » (*Errata recentiorum medicorum*, Haguenaue, J. Setzer, 1530, erreur XLV, f. P2v-P3v : « *hallucinantur* », « *morbum quem vulgo Gallicum vocant, esse eum quem Græci Lichenem appellant* »). Un tel différend aboutit à une véritable controverse, qu'on ne saurait cantonner à la sphère médicale lorsqu'on sait que Champier est catholique et Fuchs luthérien. Pour comprendre la querelle, voir l'opuscule du défenseur de Champier qu'est Michel Servet, *Apologie contre Leonhart Fuchs*, éd. et trad. J. Dupèbe, Genève, Droz, 2017 [1536], introduction, p. ix-cxlv, et surtout p. cxxxviii-cxlii. Un écho de la controverse se trouve chez Marconville, plus de trente ans après la publication de Fuchs : « Symphorian Champier a voulu dire que ceste maladie estoit celle que les Grecs appelloient Lichen, et les Latins Impetigo, mais son opinion est refutée par Fuchsius en ses paradoxes » (*De l'heur et malheur de mariage*, f. 13v).

¹⁰ S. Champier, *Vocabulorum medicinalium*, f. F4r : « *Galenus [...] Lychen ita diffinit. Lychen est asperitas cutis cum magno pruritu. Hunc morbum nonnulli Neapolitanum vocant* ».

¹¹ *Ibid.*, f. F6v : « *Alii autem impetiginem seu volaticam dicunt. Alii esse speciem lepre affirmarunt. Reliqui saphati speciem esse maluerunt. Alii bothor. Alii achores. Alii favi. Alii psidracia et exanthemata esse opinati sunt* ». L'ensemble des termes appartient à la terminologie des maladies dermatologiques. Il s'agit souvent d'espèces de dartres, de gale, de teigne ou de pustules. On les trouve dans le lexique médical antique ou médiéval.

Le geste consistant à assimiler l'inconnu au connu aboutit à une confusion sans précédent, qui ne disparaît pas dans la *Practica nova in Medicina* que Champier fait paraître en 1517¹². La vérole se retrouve ainsi partout et nulle part à la fois parmi les écrits des autorités anciennes en matière d'affections cutanées, si bien que le geste de compilation des maladies et des autorités ne semble pas parvenir à fixer définitivement l'essence de la vérole¹³. Au contraire, le souci d'exhaustivité philologique de Champier ne met jamais fin à la multiplication des allégations.

L'étendue des identifications possibles s'avère même contre-productive sur le plan thérapeutique. En 1540, dans sa traduction de l'ouvrage que le chirurgien pontifical Alfonso Ferri consacre au gaïac, le médecin de Poitiers Nicolas Michel rend compte d'une potentielle errance chez les soignants :

Aucuns suyvent ce qui est escript d'Elephantia, aultres de Lepra, Asaphati, pruna igni persico, carbunculo, albaras, serpigne ulcerata et non ulcerata, psora, psidracia, Athoin, Serpigne, et semblables, qui sont accidents de la verole, et ne scavés qui ensuyvir¹⁴.

Loin d'apparaître comme des points de référence stables pour guider les cures antivénériennes, les maladies anciennes auxquelles on assimile la vérole déboussolent les praticiens et engrangent un flottement thérapeutique. En faisant des pathologies anciennes des « accidents » de la vérole, Nicolas Michel constate que le mal vénérien déborde ou subsume la classification antique. S'il demeure tributaire du geste d'assimilation, il le rend en même temps infructueux. L'excès de savoirs et de modèles antiques possibles aboutit à une ignorance finale qui n'est pas sans risques pour les médecins et leurs patients. La vérole n'existe donc qu'au

¹² Si l'humaniste lyonnais ajoute certaines appellations modernes à sa liste, son chapitre reste fondé sur le régime de l'identité entre le mal récent et le mal antique : « Du lichen ou mentagre, ou pudendagre, que nous appelons le mal napolitain mais que les Italiens appellent le mal français » (*De lychna seu mentagra sive pudendagra : quam nostri Neapolitanum morbum vocant : Itali vero Gallicum*). La liste des maladies anciennes auxquelles identifier la vérole est toujours présente : certains médecins perçoivent la vérole comme un « *impetigo* » alors que « d'autres ont affirmé qu'il s'agissait d'une espèce de lèpre » (*alii esse speciem lepræ affirmarunt*). Plus loin, Champier précise que « certains prétendent que le mal napolitain est l'elephantiasis et non l'impetigo » (*aliqui morbum Neapolitanum elephantiam dicunt esse non impetiginem*). Voir S. Champier, *Practica nova in Medicina*, Lyon, J. Marion, f. 32r-f. 34r.

¹³ Une telle confusion terminologique se retrouve à la même époque dans les traités anatomiques. Confronté à une « anarchie lexicale », Vésale entreprend un « travail de philologue » et cherche à clarifier la nomenclature anatomique (J. Vons, « Le rôle des analogies dans la transmission d'un savoir scientifique : André Vésale (1514-1564) et la *Fabrica* (1543) », dans *La Transmission des savoirs au Moyen Âge et à la Renaissance. Volume 2 : le XVI^e siècle*, dir. Frank La Brasca et Alfredo Perafino, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2005, p. 33-48, ici p. 38).

¹⁴ A. Ferri, *De l'Administration du saint boys*, p. 11.

prix d'une recomposition de diverses maladies décrites dans les sources antiques ou médiévales¹⁵.

Ce faisant, le médecin poitevin touche du doigt un problème central de la théorie médicale renaissante. À une époque où les distinctions conceptuelles entre « maladie » et « symptôme » ne sont pas clairement établies, la symptomatologie plurielle de la vérole pousse à voir en elle une maladie capable d'en générer d'autres, souvent mieux connues du canon médical¹⁶. Dès 1519, le chevalier vérolé Ulrich von Hutten s'étonne du polymorphisme de ce mal qui « provoque ainsi de nombreuses maladies » et « évolue en d'autres maux si nombreux que toutes les maladies peuvent sembler réunies en une seule »¹⁷. Que d'autres auteurs préfèrent appeler ces maladies des « symptômes, c'est-à-dire, accidens »¹⁸ ne change rien à la complexité nosologique de la vérole. La pratique de l'assimilation donne alors l'impression de pouvoir débrouiller l'écheveau des symptômes inhérent à la pathologie nouvelle, semblable à « une hydre de maux, et confusion de divers symptômes, et accidens conjoints ensemble »¹⁹.

Si elle ne permet pas toujours aux praticiens de choisir les meilleurs remèdes pour leurs patients, la mobilisation du savoir ancien demeure un vecteur de légitimation en ce qu'elle permet de s'inscrire dans une filiation avec d'illustres prédécesseurs. Appréhender l'inédit à la Renaissance revient à voir dans l'*auctoritas* des savants d'hier un socle de connaissances autant qu'un agent de cohérence pour élaborer des savoirs susceptibles de rendre la maladie nouvelle moins sidérante. Rapprochée de maux au sujet desquels les érudits du passé ont

¹⁵ Les grands représentants de la médecine du XIII^e siècle, comme le chirurgien Theodoric Borgognoni et le médecin Arnaud de Villeneuve, font aussi autorité. Pour soigner les pustules que provoque la vérole, l'Italien Giovanni da Vigo reprend les cures élaborées par les savants médiévaux contre deux affections cutanées malignes : « Et toutes les medecines utiles à la maladie dessus escripte [la vérole] par nous ont esté prinses de Theodoric et de Arnaldus de Villanova au chapitre du *malo mortuo* et au chapitre de *cura scabiei* [...] car les ordonnances de l'une sont convenables à l'autre » (*De Vigo en françoys*, f. 135v). Les italiques sont de notre fait.

¹⁶ Voir Nancy Siraisi, « Disease and symptom as problematic concepts in Renaissance medicine », dans *Res et verba in der Renaissance*, éd. Eckhard Kessler et Ian Maclean, Wiesbaden, Harrassowitz, 2002, p. 217-240.

¹⁷ U. von Hutten, *La Vérole et le remède du gaiac*, respectivement p. 98 et p. 104.

¹⁸ J. Gaultier, *Traité de la maladie vénérienne, ou grosse vérole*, p. 13 : « C'est l'ordinaire, qu'une maladie a accoustumé d'en produire d'autres dependentes de soy, comme de la premiere et plustost engendrée, et celle-là est vrayement et fort proprement nommée maladie : les autres secondes, proprement symptômes, c'est-à-dire accidens, suivans la premiere de laquelle elles ont eu leur origine, et leur estre ».

¹⁹ Guillaume Rondelet, *Traité de Verole par M. Guillaume Rondelet, lecteur ordinaire en medecine à Montpellier*, trad. É. Maniald, Bordeaux, S. Millanges, 1576 [1573], p. 14-15 [manchette du traducteur]. L'image de l'hydre se trouve déjà chez Manardo qui fait de la vérole « une hydre à plusieurs têtes » (*Ioannis Manardi Epistolarum Medicinalium libri duodeuiginti*, p. 377 : « *multicipitem hydram* »).

légué plusieurs réflexions, la vérole est extraite de sa pure contingence et de son imprévisibilité.

Rapprocher : lèpre et vérole

À l'orée de son *Histoire de la folie à l'âge classique*, Michel Foucault examine comment le personnage du fou remplace progressivement la figure du lépreux comme incarnation de l'exclusion. L'effacement de la lèpre trouve, selon le philosophe, un jalon essentiel dans le développement de la vérole. Cette dernière incarnerait une « nouvelle lèpre », capable de « prend[re] la place »²⁰ de la maladie antique et médiévale. L'intuition de Foucault se fonde sur les décisions sanitaires prises par plusieurs villes au début de l'épidémie vénérienne. L'empreinte symbolique de la lèpre est perceptible dans les tentatives d'exclusion des vérolés, stratégies rappelant le sort historiquement réservé aux ladres :

La verolle [...] ha esté, du temps qu'elle fut apportée en France, fort abominée, et jusques à l'estimer contagieuse, et chasser des villes, et de la compagnie des sains, ceux qui en estoient atteintz, *tout ainsi que s'ilz eussent esté Ladres* : et ainsi fut dit par arrest le 4. Mars 1496. Mais depuis, pour les promptz remedes que le temps ha amené, ce mal ha esté fait tant familier, que cest arrest est sans consequence²¹.

Alors que l'Hôtel-Dieu de Paris refuse de les accueillir à cause du péril qu'ils représentent, les vérolés les plus indigents sont, dans un premier temps, reçus dans une maison à l'extérieur de la ville²². Le choix du lieu est éloquent. Les malades sont hébergés à Saint-Germain-des-Prés, juste à côté de la léproserie, dont les locaux servent plus tard d'hôpital pour les vérolés²³. Maisons des vérolés

²⁰ M. Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique* [1972], dans *Œuvres*, t. 1, p. 13.

²¹ Jean Papon, *Recueil d'arrestz notables des courts souveraines de France, ordonnez par tiltres, en vingt-quatre livres*, Lyon, J. de Tournes, 1556, livre VI, titre premier, arrêt XI, p. 146. Nous soulignons.

²² Cette décision est arrêtée par un procès-verbal, datant de 1507, issu des archives de l'Hôtel-Dieu, cité par C. Quétel, « Syphilis et politiques de santé à l'époque moderne », p. 545. Contrairement à ce qu'indique Foucault, les vérolés n'ont donc pas toujours été reçus « bon gré mal gré [...] dans les hôpitaux » (*Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 14). Le rejet des hôpitaux est confirmé par le bénédictin Jacques Du Breul : « À l'Hostel Dieu de Paris sont receuz, nourris, et pensez, tous pauvres malades de quelque pays qu'ils soient, et quelque maladie qu'ils ayent, fussent de peste, mais non pas de grosse verolle, pour les abus et inconveniens qui en souloient advenir » (*Le Théâtre des Antiquitez de Paris*, Paris, P. Chevalier, 1612, p. 944).

²³ Concernant l'emploi de l'ancienne maladrerie pour en faire les Petites Maisons des vérolés, voir C. Quétel, « Syphilis et politiques de santé à l'époque moderne », p. 546. Reléguer les vérolés hors de la ville n'a rien d'une solution systématique. Robert Jütte montre que, dans le Saint-Empire, contrairement aux léproseries, les hôpitaux pour vérolés se trouvaient « dans les enceintes de la ville, quoiqu'en périphérie plutôt qu'en son centre » (« Syphilis and Confinement.

et maladreries finissent par coïncider en vertu d'une superposition des espaces, des temps et des pathologies.

Toutefois, la sévérité des premières mesures d'ostracisation n'est effective qu'un temps et, très vite, les réactions suscitées par les deux maladies divergent : la vie en société est possible pour bien des vénériens alors que « de permettre qu'un lepreux hante et converse avec les sains, il y a de l'inhumanité »²⁴. Loin de subir une mort symbolique au monde, le vérolé échappe partiellement au rejet et à l'exclusion. Dès lors, l'idée foucaldienne d'une substitution d'une maladie par une autre ne rend pas compte de la subtilité des rapports qui se tissent entre les deux pathologies. Plutôt que de réfléchir en termes d'effacement et de remplacement, on a tout intérêt à postuler la coexistence de la vérole et de la lèpre afin de mieux comprendre comment elles ont pu être rapprochées. Anna Foa suggère ainsi qu'« en se concentrant sur le rapport avec la lèpre », l'Europe de la première Modernité a pu « se familiariser avec la nouveauté »²⁵ effrayante du mal vénérien. Ce dernier gagne en intelligibilité lorsqu'on le situe par rapport aux réseaux sémantiques déjà existants pour la lèpre. S'il est impossible, dans le cadre de notre travail, de mener une étude exhaustive des rapprochements opérés entre les deux affections, l'exploration des dynamiques intertextuelles qui modèlent le regard posé sur la vérole permet de compléter le tableau des stratégies épistémiques élaborées à la Renaissance pour mieux appréhender l'inédit²⁶.

L'empreinte laissée par la lèpre sur les discours consacrés à la vérole est considérable. Bien que la lèpre ait continué à perdre de sa virulence au cours de la période étudiée, elle hante les textes sur le mal vénérien parce qu'elle est une maladie aux conséquences dermatologiques sévères dont les auteurs antiques

Hospitals in Early Modern Germany », dans *Institutions of Confinement. Hospitals, Asylums, and Prisons in Western Europe and North America, 1500-1950*, éd. Norbert Finzsch et Robert Jütte, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 101 : « *within the city walls, although not at its center but on its periphery* »).

²⁴ A. Du Laurens, *Les Annotations sur le deuxiesme chapitre du sixiesme traité de M. Gui de Cauliac, où il parle de la lepre*, f. 20r. Comme le souligne Mitchell Lewis Hammond, « la vérole n'a jamais inspiré les mêmes anxiétés spirituelles ni les mêmes mesures rituelles que celles qui accompagnèrent la lèpre » (« Contagion, Honour, and Urban Life in Early Modern Germany », dans *Imagining Contagion in Early Modern Europe*, p. 94-106, ici p. 104 : « *the French pox never inspired the same kind of spiritual anxieties or sacramental measures that had accompanied leprosy* »).

²⁵ Anna Foa, « The New and the Old: The Spread of Syphilis (1494-1530) », dans *Sex and Gender in Historical Perspective*, éd. Edward Muir et Guido Ruggiero, Baltimore ; Londres, Johns Hopkins University Press, 1990, p. 28 : « *focusing on the relationship with leprosy* » ; « *tame the new* ».

²⁶ Pour les liens entre la poésie sur la lèpre et celle sur la vérole, voir *infra*, chap. III, « Une voix poétique nouvelle : le "je" vérolé ».

et médiévaux ont abondamment discoursu²⁷. Les premiers rapprochements se constatent sur le plan étiologique. Conçue comme un châtiment divin, la lèpre est censée se contracter « par les rapports sexuels, par le contact et par l'haleine »²⁸. Outre le fait que de telles modalités de transmission rappellent celles alléguées pour la vérole, la lèpre représente bel et bien une maladie vénérienne. Liées à une sexualité excessive, les deux maladies sont explicitement rapprochées par le médecin Juan Almenar : « Comme cette maladie [la vérole] est comparable à la lèpre, il faut l'attribuer à la luxure »²⁹.

L'origine luxurieuse commune aux deux maladies ne se cantonne pas au texte médical. On la retrouve dans les discours moraux. En 1581, Pierre de La Primaudaye, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III, décrit ainsi les conséquences de la paillardise :

Aussi n'y a-t-il rien plus certain, que l'immodéré usage de l'acte venerien gaste la beauté, souille le corps, le seiche et rend puant, faict la face palle, ou plombée, ou jaunastre, debilite les membres et jointures, engendre gouttes sciatiques, passions iliaques ou colique, douleurs d'estomach, branslemens de teste ou scotomie, lepre et verolle, abrege la vie, oste l'entendement, obscurcit la mémoire, et oste le cœur, comme dit Osée³⁰.

Héritier des propos antiques et bibliques sur les dangers du coït pour la santé et le salut de l'âme, La Primaudaye considère la lèpre et la vérole comme deux extrémités pathologiques auxquelles aboutit une quête effrénée des plaisirs sexuels³¹. La gradation confère au duo morbide final une force délétère tandis que l'intertexte biblique confirme que les deux maladies sont de sévères punitions divines³².

²⁷ « La menace constituée par la lèpre sur le continent européen semble avoir diminué à partir du xiv^e siècle » (*the threat of leprosy on the European continent seems to have diminished starting in the fourteenth century*) écrit Christine Boeckl, *Images of Leprosy. Disease, Religion, and Politics in European Art*, Kirksville, Truman State University Press, 2011, p. 66.

²⁸ D. Jacquart et C. Thomasset, *Sexualité et savoir médical au Moyen Âge*, p. 252. Voir aussi Françoise Bériac, *Histoire des lépreux au Moyen Âge : une société d'exclus*, Paris, Imago, 1988, p. 51-56.

²⁹ J. Almenar, *Libelli duo de morbo Gallico*, f. 8v : « Cum ergo iste morbus lepre assimilatur luxurie attribuendus est ».

³⁰ Pierre de La Primaudaye, *Académie françoise, en laquelle est traicté de l'institution des mœurs et de ce qui concerne le bien et heureusement vivre en tous estats et conditions*, Paris, G. Chaudière, 1581 [1579], f. 72r.

³¹ Mus par un souci diététique, les traités antiques indiquent souvent quel moment est le plus idoine pour avoir un rapport sexuel et quels sont les risques auxquels s'expose quiconque s'y adonne trop. De telles considérations ne visent pas à disqualifier l'activité sexuelle d'un point de vue éthique (M. Foucault, *Histoire de la sexualité II. L'usage des plaisirs* [1984], dans *Œuvres*, t. 2, p. 821-859).

³² *Osée*, 5, 3-4.

Le soubassement moral commun ainsi que l'ampleur des symptômes dermatologiques qui caractérise l'une et l'autre maladie facilitent la porosité entre les discours. Sur le plan physiologique, les deux maladies se ressemblent. En effet, selon André Du Laurens, toutes deux ont le même siège. Voyant la vérole comme une « intemperature froide »³³, le médecin d'Henri IV considère que « le vray siege de la verole est au foye, comme en la lepre »³⁴. Générées par le même organe, les deux maladies ont aussi les mêmes conséquences sur le corps, notamment sur les os. Dans le septième de ses *Dix livres de chirurgie*, Ambroise Paré s'intéresse à la gangrène et confirme l'idée galénique selon laquelle cette dernière « commence aux os »³⁵. Afin de confirmer son postulat, le chirurgien puise dans des exemples contemporains. L'opinion de Galien « est aujourd'hui bien manifeste » puisqu'on peut voir une « carie et corruption desdits os, principalement aux verolez et elephantiques ou mezeaux [lépreux] ». Chez ces malades, « la chair et cuir se monstre sain en aucuns endroits et non corrompu, et au dessouz on trouve les os tout pourriz, corrodez, pertuisez, et vermoulluz »³⁶. Dans les deux cas, la maladie joue les mêmes tours à qui souhaite l'observer : certaines parties de la peau peuvent ne pas refléter l'intérieur pourri de la structure osseuse.

La vérole et la lèpre sont en outre rapprochées en raison de leur contagiosité. Comparons ce qu'écrit Ambroise Paré sur la lèpre, en 1568, et ce qu'il dit de la vérole en 1575 dans ses *Œuvres*. Dès 1568, le chirurgien rend son lecteur sensible aux mécanismes d'infection de la lèpre. La « sueur » des lépreux ainsi que « leur haleine » sont jugées « veneneu[s]es » à un tel point que Paré déconseille à son lecteur de « boire aux verres et autres vaisseaux ausquels ils auront beu »³⁷. Quant à la vérole, outre la contamination par le coït, « la reception de l'haleine infectée d'un verollé » et le contact avec « la sueur »³⁸ d'un malade suffisent à répandre l'infection : « manger et boire aux vaisseaux où ils auront beu et mangé »³⁹ s'avère périlleux. Dans les deux cas, l'angoisse d'une contamination prédomine et rend

³³ A. Du Laurens, *Petit traité de la verole*, f. 23v.

³⁴ *Ibid.* L'origine hépatique de la vérole est aussi avancée par le chirurgien paracelsiste David de Planis Campy, qui y voit la preuve de la « grande convenance » entre les deux maladies (*La Verolle recogneue, combatue et abbatue*, p. 31).

³⁵ A. Paré, *Dix livres de la chirurgie avec le magasin des instrumens necessaires à icelle*, Paris, J. Le Royer, 1564, f. 99r.

³⁶ *Ibid.* Il est intéressant de constater qu'une partie de ce septième livre sur la gangrène des os a été reversée, dès 1575, dans le livre consacré à la grosse vérole. Le chapitre 31 du *Livre de la grosse verolle* s'intitule ainsi « la cause pourquoy l'os s'altere et pourrit, et des signes pour le cognoistre » (*Livre de la grosse verolle*, p. 2013-2014).

³⁷ A. Paré, *Traicté de la peste, de la petite verolle et rougeolle, avec une briefve description de la lepre*, Paris, A. Wechel, 1568, p. 160.

³⁸ A. Paré, *Livre de la grosse verolle*, p. 1953.

³⁹ *Ibid.*, p. 1954.

tout contact avec un lépreux ou un vérolé suspect⁴⁰. À l'échelle microtextuelle, ces caractéristiques communes sont renforcées par la réitération des discours. Que ce soit en 1568 ou en 1575, Paré décrit la « salive sanieuse » qui est « contenue entre [les] dents » des ladres et des vérolés avec les mêmes termes et la même image : cette salive est « veneneuse en son espece » et ressemble à « la bave d'un chien enragé »⁴¹. Écrire la vérole revient ainsi à réemployer des mots du discours ancien sur la lèpre.

L'évidente porosité entre les discours sur la lèpre et la vérole dépasse l'échelle théorique. Sur le plan thérapeutique, le régime des similitudes, qui permet de rapprocher les symptômes de la lèpre de ceux de la vérole, justifie l'emploi de remèdes similaires. C'est ce que suggère Paré :

Nous prenons Indication de similitude, és maladies qui surviennent tout nouvellement, lors que leur essence est incogneue, ne pouvant estre pensées par medicaments inventez par indication prise du contraire. Par quoy pour la similitude, que telles maladies ont, ou leurs symptomes et accidents, avec telle ou telle autre maladie vulgaire et commune, sont pensées de mesme façon : ainsi que du commencement nos peres ont practiqué sur la verolle, laquelle ils pensoyent comme la ladrerie, pour la similitude des accidens de l'une à l'autre maladie⁴².

Le protocole thérapeutique déployé contre la vérole semble de fait inspiré par celui utilisé contre la lèpre. Au XIII^e siècle, Bernard de Gordon considère que, pour guérir, le lépreux « entrera ès estuves et là il sera frotté par tout le corps »⁴³. L'expulsion de la matière corrompue par les pores justifie ainsi le recours aux sudations, pratique centrale de la thérapeutique antivénérienne. Présentée comme un pis-aller que les médecins confrontés à la vérole ont jugé utile pour essayer de soigner les premiers malades, la pratique de la similitude néglige pourtant la spécificité de chaque maladie. Confondre les maladies et les traitements relève d'un véritable danger pour les patients. Tandis que Paré ne semble pas s'émouvoir de la réutilisation d'un arsenal thérapeutique à des fins nouvelles, le chirurgien toulousain Guillaume des Innocens s'en inquiète davantage. Conscient de l'«equivocation [...] des signes de la lepre et de la verolle», il déplore le fait que certains praticiens finissent par «prendre un mal

⁴⁰ Une telle attitude est aussi valable pour la peste (voir B. Hobart, *La Peste à la Renaissance*, p. 248-249).

⁴¹ Ces expressions se trouvent à l'identique dans A. Paré, *Traicté de la peste, de la petite verolle et rougeolle, avec une brefve description de la lepre*, p. 160, et dans le *Livre de la grosse verolle*, p. 1954.

⁴² A. Paré, *Le premier livre de l'Introduction ou entrée pour parvenir à la vraye cognoissance de la Chirurgie*, p. 271.

⁴³ B. de Gordon, *La Fleur de Chirurgie*, f. F6v.

pour l'autre bien souvent »⁴⁴, ce qui revient à mal traiter les malades faute d'un diagnostic justement établi.

Les ressemblances mises au jour entre la lèpre et la vérole aboutissent à une formulation originale des rapports entre les deux affections. Tout en les distinguant⁴⁵, les savants perçoivent souvent la maladie vénérienne non pas comme une *nouvelle* lèpre mais comme une lèpre *miniature*, une descendante amoindrie de la maladie ancienne. Cette filiation établie entre les deux maladies s'explique peut-être par le fait que certains récits étiologiques sur la vérole font intervenir un lépreux et une courtisane. Le médecin Giovanni Manardo écrit ainsi :

La maladie aurait commencé à Valence, la célèbre ville de l'Espagne Tarraconaise : une courtisane de haut rang aurait été payée 50 écus d'or pour passer une nuit avec un cavalier souffrant d'éléphantiasis. Comme de nombreux jeunes gens avaient des relations avec cette femme, en peu de jours plus de 400 d'entre eux en furent infectés⁴⁶.

Le terme savant « *elephantiasis* » correspond à l'une des dénominations courantes de la lèpre dans les textes médicaux depuis l'Antiquité⁴⁷. La vérole apparaît alors comme le fruit d'un coït pathogène, ce que confirme Paracelse, lorsqu'il indique que cette dernière est née « de l'impudique conjonction et paillardise d'un ladre avec une putain »⁴⁸. La genèse lépreuse de la vérole aboutit à une construction lexicale originale puisque la maladie vénérienne est qualifiée de « fille de laderie »⁴⁹ dans le dictionnaire des épithètes de Maurice de La Porte. Le modèle familial

⁴⁴ G. des Innocens, *Examen des elephantiques ou lepreux*, p. 38.

⁴⁵ Sur ce point, Du Laurens est très clair : « D'appeller la verole lepre, il n'y a point de raison » (*Petit traité de la verole*, f. 22v).

⁴⁶ La traduction de Manardo par C. Pennuto est tirée du *Siècle des vérolés*, p. 74. Le texte latin est le suivant : « *cœpisse autem in Valentia Hispaniæ Taraconensis insigni ciuitate a nobili quodam scorto, cuius noctem elephantiosus quidem ex equestri ordine miles, quinquaginta aureis emit : et cum ad mulieris concubitum frequens iuuentus accurreret, intra paucos dies supra quadringentos infectos* » (*Ioannis Manardi Epistolarum Medicinalium libri duodeuiginti*, Bâle, H. Artolphus, 1535, VII, 2, p. 120).

⁴⁷ Anne Fraisse indique que la lèpre est tantôt appelée « *elephantiasis* » ou « *elephas morbus* » (« La lèpre dans les textes médicaux latins », *Latomus*, 70/4 (2011), p. 1028-1046, ici p. 1030).

⁴⁸ Paracelse, *La Grand chirurgie de Philippe Aoreole Theophraste Paracelse*, trad. C. Dariot, Lyon, A. de Harsy, 1589, p. 167. La genèse lépreuse de la vérole connaît une variation cannibale dans le traité du chirurgien paracelsiste David de Planis Campy. Repartant des contaminations durant la première guerre d'Italie, l'auteur indique que les Espagnols « meslèrent du sang de certains ladres aux vins de Naples ; dont nos François en ayant beu estoient tous gastez : lesquels puis après paillardans avec les femmes du pays, en laissèrent la graine à ceux qui leur avoient dressé telles embusches » (*La Verolle recogneue, combatue et abbatue*, p. 31). Sur les théories d'une origine cannibale de la vérole, voir William Eamon, « Cannibalism and Contagion: Framing Syphilis in Counter-Reformation Italy », *Early Science and Medicine*, 3/1 (1998), p. 1-31.

⁴⁹ Maurice de La Porte, *Les Epithetes de M. De La Porte parisien*, Paris, G. Buon, 1571, f. 275v.

innerve jusqu'au langage des praticiens puisque Guillaume des Innocens voit par exemple la vérole comme une « cousine germaine de la Lèpre »⁵⁰.

Au geste épistémique faisant de la maladie ancienne la source de la maladie nouvelle s'en ajoute un autre, selon lequel la vérole peut empirer et se métamorphoser en lèpre. Ce modèle évolutif ne vise plus tant à remonter à l'origine de la maladie nouvelle qu'à en faire un danger social majeur. L'idée d'une transformation d'une maladie en une autre se trouve déjà dans le corpus hippocratique et porte le nom de « métastase »⁵¹. Une telle métamorphose obéit à un processus précis, celui de la dégénérescence. Ainsi, selon David de Planis Campy, la vérole peut « degenerer facilement en ladrerie : lors principalement qu'elle n'est pas bien guerrie, ou du tout point pensée »⁵². La présence de la lèpre à l'horizon de la vérole rend alors d'autant plus nécessaire la prise en charge des patients atteints de la maladie vénérienne. À l'échelle de l'individu malade, ne pas soigner sa vérole revient à courir le risque de subir une mise au ban de la société en qualité de ladre. Le retournement par rapport au paradigme de la filiation est net : si historiquement la vérole a pu naître de la lèpre, elle semble aussi pouvoir devenir celle qui l'a générée.

Toutefois, l'idée d'une transmutation est loin de faire l'unanimité. La métastase de la vérole en lèpre demeure un objet d'interrogation pour le médecin champenois Pierre Bailly. Cet épigone de Laurent Joubert et de Scipion Dupleix consacre en 1628 un chapitre de ses *Questions naturelles et curieuses* à la vérole⁵³. Il y pose une question que Joubert avait déjà abordée en son temps, à savoir « si un verolé peut devenir ladre »⁵⁴. Remettre une telle interrogation sur le métier en 1628 laisse entendre que l'hypothèse d'une métamorphose de la vérole en lèpre n'est pas accréditée de tous. En dépit des points communs qui existent entre les deux maladies sur le plan symptomatologique, Bailly insiste sur le fait que les venins de l'une et l'autre maladie « sont differens d'espece » de telle sorte que « le

⁵⁰ G. des Innocens, *Examen des elephantiques ou lepreux*, p. 36.

⁵¹ J. Jouanna, « La notion de maladie chez Hippocrate », *La Revue du praticien*, 51/18 (2001), p. 1985-1993, ici p. 1990.

⁵² D. de Planis Campy, *La Verolle recongneue, combatue et abbatue*, p. 31-32. Même constat chez André Du Laurens pour qui l'une des causes de la lèpre est une « verole mal guarie » (*Annotations sur le deuxiesme chapitre du sixiesme traitté de M. Gui de Cauliac, où il parle de la lèpre dans Toutes les Œuvres*, f. 18r).

⁵³ Dans son ouvrage, Scipion Dupleix ne consacre qu'une seule question à la vérole (*La Curiosité naturelle, redigée en questions selon l'ordre alphabétique*, Lyon, S. Rigaud, 1620 [1606], p. 242 : « Pourquoi est-ce que le poil tombe à ceux qui ont sué la verole s'ils n'ont esté tres-soigneusement traitez ? ») alors que Bailly lui en consacre trois.

⁵⁴ Pierre Bailly, *Questions naturelles et curieuses contenans diverses opinions problematiques, recueillies de la Medecine, touchant le regime de santé*, Paris, P. Bilaine, 1628, p. 674.

venin qui produira la verole ne fera pas la lèpre »⁵⁵. Bien que Bailly reconnaisse que la lèpre et la vérole sont « toutes deux maladies très ordes »⁵⁶, l'existence de deux venins différents annule l'idée de métastase autant que le modèle de la filiation.

Ce rapide tour d'horizon indique qu'à la Renaissance la compréhension du mal vénérien doit beaucoup aux écrits consacrés à la lèpre. La perte de vitesse de cette dernière ne l'a pas fait disparaître du paysage pathologique. Loin d'assister à sa substitution par la vérole, la lèpre demeure une maladie de référence, qu'elle soit placée à l'origine ou à l'horizon de la maladie nouvelle. Les rapports complexes établis entre les deux maladies – suffisamment proches pour que Job serve de saint patron aux ladres et aux vérolés⁵⁷ – invitent à concevoir les discours sur la vérole comme des centons, les auteurs faisant œuvre nouvelle à partir de la recomposition d'une diversité éparse de références empruntées au passé.

Différencier : maladie nouvelle, médecine nouvelle

Les opérations visant à assimiler la vérole à une maladie antique ne s'avèrent pas toujours pertinentes. La quête d'un équivalent ancien est délaissée au profit de l'attitude inverse : en tant que sémiologues, les médecins différencient la maladie nouvelle d'autres affections qui lui sont proches. Mais en tant qu'humanistes, les médecins continuent de recourir aux autorités antiques afin d'asseoir leur autorité. En 1527, Jacques de Béthencourt admet tout de go que « les médecins antiques, et au premier chef Hippocrate et Galien, les plus célèbres des médecins, n'ont jamais rien nommément écrit au sujet de cette maladie »⁵⁸. Pourtant, le docteur rouennais n'en conclut pas que les sources antiques sont devenues obsolètes. Il affirme au contraire que c'est « parce que peu de gens ont recours aux préceptes de ces médecins au moment de soigner cette maladie » que « de

⁵⁵ *Ibid.*, p. 675. C'est la sensibilité à la douleur qui permet à Bailly de distinguer la lèpre de la vérole. Si le vérolé « porte un ressentiment de douleurs extremes », le lépreux « n'en a comme point » (p. 348).

⁵⁶ *Ibid.*, p. 348.

⁵⁷ Sur ce point, voir Barbara N. Sargent-Baur, *Brothers of Dragons. Job Dolens and François Villon*, New York, Garland, 1990, p. 56-57. Bien qu'il ne constitue pas une figure de martyr, Job a été perçu comme un prophète annonçant le Christ, suffisamment saint pour que les malades puissent s'identifier à lui et trouver en lui le secours dont ils ont besoin. Ce patronage est critiqué par les réformés, et notamment par Pierre Viret qui s'émue du sort du « povre saint Job : lequell ilz [les catholiques] ont fait medecin de la grosse verole », avant d'ajouter : « Voilà de quoy il est attenu aux verolez et chancereux paillardz, qui sont cause pour la plus grand part, de ce bel honneur que on luy fait » (*De la source et de la difference et convenance de la vieille et nouvelle idolatrie, et des vrayes et fausses images et reliques, et du seul et vray Mediateur*, Genève, J. Girard, 1551, p. 212-213).

⁵⁸ J. de Béthencourt, *Nova penitentialis quadragesima*, [f. A1v] : « veteres medici præcipue Hippocrates et Galenus archiatri, ac medicorum celeberrimi, nihil de eo morbo nominatim scripserunt ».

nombreux abus ont lieu »⁵⁹. En tant que puissant vecteur de légitimité, la connaissance des autorités antiques a pour but de cliver le monde médical entre ceux qui ont l'intelligence de la maladie nouvelle et ceux qui ne l'ont pas.

Au début du XVII^e siècle, les savoirs antiques permettent même de défendre plus aisément l'idée d'une nouveauté de la maladie. André Du Laurens consacre le premier chapitre de son traité à « distingu[er] » la maladie nouvelle des « autres maladies avec lesquelles elle a quelque ressemblance »⁶⁰. Bien qu'il cite Pline, Du Laurens proscrire toute assimilation entre la « *mentagra* » antique et la vérole. Des différences frappantes les distinguent : alors que le mal décrit par Pline « commençoit par le menton » et que « les femmes et le commun peuple en estoient exempts », la vérole « commence le plus souvent par les parties honteuses et saisit toutes sortes de personnes indifféremment »⁶¹. Soulignant l'inconsistance du geste d'assimilation, le médecin montpelliérain utilise les propos pliniens sur la « *mentagra* » pour défendre l'existence de nouvelles maladies. Pline ne sert plus de répertoire d'équivalents antiques de la vérole mais aide à soutenir l'idée qu'une maladie peut surgir *ex nihilo* sans que le passé y ait consacré quelque réflexion. La première phrase du traité de Du Laurens est représentative du changement d'attitude : « Pline a très-doctement remarqué que Nature produit et engendre ordinairement des maladies nouvelles et qui ont esté inconnuës aux siecles precedens »⁶². L'assimilation de la vérole à une maladie antique semble obsolète tant la reconnaissance de la nouveauté du mal s'est imposée.

Or, parmi les auteurs pour qui la distinction des pathologies revêt une importance particulière, on trouve notamment les médecins et les chirurgiens ayant une affinité avec la pensée de Paracelse. Dépeint par Montaigne comme un « nouveau venu [qui] change et renverse tout l'ordre des règles anciennes »⁶³, le médecin suisse lègue à la postérité une œuvre considérable, abondamment diffusée en France à partir de 1560 grâce aux traductions en latin et en français⁶⁴.

⁵⁹ *Ibid.* : « *quia pauci in talis morbi curatione dictorum medicorum decretis utuntur [...] multi fiunt abusus* ».

⁶⁰ A. Du Laurens, *Petit traité de la verole*, f. 22r.

⁶¹ *Ibid.*, f. 22v.

⁶² *Ibid.*, f. 22r.

⁶³ Michel de Montaigne, *Essais*, éd. Emmanuel Naya, Delphine Reguig et Alexandre Tarrête, Paris, Gallimard, 2009 [1588], II, 12, « Apologie de Raimond Sebond », p. 351. Nous retrouvons Paracelse dans un autre chapitre des *Essais* où il figure, avec Fioravanti et Argenterius, parmi ceux qui « ne changent pas seulement une recette, mais [...] toute la contexture et police du corps de la médecine, accusant d'ignorance et de piperie, ceux qui en ont fait profession jusques à eux » (II, 37, « De la ressemblance des enfants aux pères », p. 640-641).

⁶⁴ Sur la pénétration des idées de Paracelse en France, voir Hervé Baudry, *Contribution à l'étude du paracelsisme en France au XVI^e siècle (1560-1580). De la naissance du mouvement aux années de maturité : Le Demosterior de Roch Le Baillif (1578)*, Paris, Champion, 2005, p. 25-49, ainsi

Postuler la nouveauté de la vérole est loin d'être le propre de la médecine spagirique, comme le montre bien l'exemple du galéniste Du Laurens cité précédemment. Le corpus chimique constitue pourtant un lieu d'étude privilégié du geste de distinction. En effet, reconnaître la nouveauté de la vérole permet aux épigones de Paracelse de défendre le bien-fondé de leurs innovations médicales. Ils construisent leur autorité contre le savoir médical ancien jugé insuffisant ou obsolète. La nouveauté de la maladie devient ainsi un argument massue puisqu'elle rend urgente la prise de distance avec les autorités anciennes et justifie les innovations thérapeutiques : « Car une nouvelle maladie requiert un nouveau remède : tellement qu'il n'y a personne qui puisse trouver contentement au dit des anciens, pour faire et exercer l'art de Medecine »⁶⁵. Réprouvant l'antique *materia medica*, les paracelsistes affichent leur originalité par leur rejet de la théorie humorale, la mise en évidence des trois principes de la matière que sont le mercure, le soufre et le sel ainsi que par leur usage massif de médicaments à base de métaux ou de minéraux⁶⁶. Or la vérole offre une possibilité inédite de mise en valeur des bienfaits des soins par les métaux dans la mesure où le mercure est d'usage fréquent dans les cures antivénériennes. Bien que ce produit ait déjà été connu et utilisé avant l'avènement du paracelsisme, les apports de la médecine alchimique sont nets sur le plan des méthodes de préparation des métaux. C'est ce que suggère le Gascon Joseph Du Chesne, pour qui les connaissances anciennes de la médecine galénique gagneraient à être nourries des nouvelles idées chimiques⁶⁷. Il défend ainsi la théorie alchimique :

Quant à sa preparation [au mercure], je sçay que plusieurs y ont travaillé, mais entre tant de livres que les plus doctes Medecins Galeniques ont escrits touchant la verole, je ne cognoy aucun qui l'ayt seulement abordée jusques icy. De quoy je suis d'autant plus esmerveillé qu'en approuvans l'usage, ils ne disent pas un seul mot de la preparation : mais se servent trop inconsidérément en leurs onctions et emplastres de celuy qui se trouve et vend par tout és boutiques, sans le bien cognoistre et esprouver, qui est la cause du mauvais succez de cette cure. Quoy ! Est-ce le fait d'un homme de bien et d'un

qu'Allen G. Debus, *The French Paracelsians. The Chemical Challenge to Medical and Scientific Tradition in Early Modern France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

⁶⁵ Paracelse, *La Grand chirurgie*, p. 166.

⁶⁶ Sur ce point, voir Didier Kahn, *Alchimie et paracelsisme en France à la fin de la Renaissance (1567-1625)*, Genève, Droz, 2007, p. 13-16.

⁶⁷ Comme le rappelle Violaine Giacomotto-Charra, Du Chesne est un héritier modéré de Paracelse dans la mesure où il accorde une grande importance au corpus hippocratique (« Un médecin géographe : voyages, chorographie et médecine pratique dans *Le Pourtraict de la santé* de Joseph Du Chesne », *Camena*, 14 (2012), disponible en ligne [<https://www.saprat.fr/media/8066fc9b64fb173a0fc03d5e1cb8e71e/camena-14-6.pdf>], consulté le 23 juillet 2022).

bon Medecin de mettre en usage choses à luy incogneues, et toutesfois soupçonnées de venin, sans les bien preparer et corriger ?⁶⁸

Les paracelsistes font un usage stratégique de leurs nouvelles méthodes, au sein d'un contexte houleux qui voit les querelles se multiplier entre les tenants de la médecine chimique et les galénistes⁶⁹. L'impéritie des chantres de la médecine traditionnelle s'explique par une ignorance de la forme sous laquelle administrer correctement le mercure. Si, dans la pensée paracelsiste, Dieu a prévu un remède pour chaque maladie, il importe d'en connaître la meilleure préparation, sous peine de mettre en danger les patients, exposés à une substance aussi bienfaisante que toxique.

Dès lors, les épigones de Paracelse défendent la thèse de la nouveauté de la vérole afin de valoriser l'inventivité qu'elle a permise. Roch Le Baillif, conseiller et médecin ordinaire du roi, publie en 1579 une *Sommaire défense*. Les premières pages de ce traité, écrit en guise de réponse au procès intenté à Le Baillif pour exercice illégal de la médecine, enjoignent au monde médical de se rendre compte de la nécessité d'apporter de nouvelles réponses aux nouvelles maladies. Présentant la vérole comme un mal que personne n'a connu « au precedent quatre vings ans », Le Baillif souligne l'apport considérable des remèdes nouveaux que sont le « vif argent et decoction du bois saint, ou guaiac ». Les thérapeutiques récentes, « ignorez aux anciens », ont pourtant été développées « au grand bien et soulagement des hommes »⁷⁰. Elles méritent surtout d'être mises en valeur parce qu'elles se distinguent, d'après David de Planis Campy, de thérapies inadéquates « inventées par Analogismes »⁷¹, c'est-à-dire à partir d'analogies entre certains symptômes de la vérole et d'anciennes maladies. Le chirurgien paracelsiste considère ainsi que les cures qui ne forment qu'un assemblage de remèdes utiles

⁶⁸ Joseph Du Chesne, *Conseils de medecine dediez aux plus celebres medecins de l'Europe*, Paris, G. Morel, 1626, p. 227-228.

⁶⁹ Sur les querelles qui éclatent notamment entre la très conservatrice Faculté de médecine de Paris et les médecins du roi, défenseurs de la nouvelle médecine, voir Alexandre Lunel, *La Maison médicale du roi (xvi^e-xviii^e siècles). Le pouvoir royal et les professions de santé (médecins, chirurgiens, apothicaires)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p. 94-108. Notons toutefois que, sur le plan thérapeutique, la tendance est moins à l'opposition entre remèdes orthodoxes et remèdes chimiques qu'à un syncretisme permettant de proposer une vaste gamme de cures (Cécile Floury-Buchalin, « Les querelles autour des remèdes chimiques et exotiques dans la littérature du xvii^e siècle : enjeux philosophiques et professionnels », dans *Materia medica. Savoirs et usages des médicaments aux époques médiévales et modernes*, dir. Philip Rieder et François Zanetti, Genève, Droz, 2018, p. 131-146, ici p. 133).

⁷⁰ Roch Le Baillif de La Rivière, *Sommaire defence de Roc Le Baillif, sieur de La Rivière conseiller et médecin ordinaire du Roy et de Monseigneur Duc de Mercœur, aux demandes des docteurs, et faculté de médecine de Paris*, Paris, [s. n.], 1579, f. A7v. Pour une étude du procès intenté à Le Baillif, voir D. Kahn, *Alchimie et paracelsisme en France*, p. 278-318.

⁷¹ D. de Planis Campy, *La Verolle recogneue, combatue et abbatue*, p. 44.

pour des maladies anciennes plus ou moins proches de la vérole n'ont aucune chance d'aboutir. Seules fonctionnent les cures adaptées aux signes et à la nature de la pathologie traitée.

Alors même que les contempteurs du paracelsisme ne cessent de la critiquer, l'inventivité thérapeutique est un objet de célébration chez ceux qui goûtent aux idées nouvelles⁷². La découverte et la maîtrise de remèdes efficaces peuvent même s'articuler à l'idée d'une origine ancienne de la maladie. Ainsi, aux yeux du chirurgien nîmois Tannequin Guillaumet, la cristaline, une version bien « plus cruelle, venimeuse, et dangereuse »⁷³ de la vérole, a sûrement existé durant l'Antiquité, mais ce sont les « modernes » qui ont enfin réussi à la comprendre dans toute sa complexité. Ce sont donc eux, et non les autorités médicales anciennes, qui sont « plus à louer »⁷⁴ :

Tous nos Anciens ont eu la connoissance d'une infinité de maux que ceste maladie nous produit, mais ils n'ont jamais creu que d'une seule cause en fust produit un grand nombre des symptomes tels qu'ont estez dictz [...]. Tous ces Anciens donnoient la curation de chascun symptome à part : mais les modernes ont esté mieux advisez qu'avec un seul remede, c'est-à-dire qu'en ayant osté la cause, tous les autres maux prenoient fin⁷⁵.

Désignée par un nom nouveau, la version empirée de la vérole représente un défi thérapeutique de plus, que seuls les modernes peuvent relever. Que Guillaumet désigne par le substantif « modernes » les médecins de son siècle est révélateur de son positionnement à l'égard des autorités du passé. La célébration des savants de son temps se double d'une mise en valeur de l'efficacité de la méthode employée : si les Anciens traitaient les symptômes sans les rattacher à la maladie qui les subsumait, les modernes font preuve d'une finesse herméneutique plus grande. Tout au long de son traité, Guillaumet souligne la perspicacité des modernes face à l'« opinion erronée des Anciens »⁷⁶. Ces derniers sont rapprochés de « l'homme ignorant, lequel ne trouve rien bon que les choses qu'il fait, et desquelles il a

⁷² Parmi les voix critiques, on trouve André Du Breil, membre de la Faculté de médecine de Paris, qui considère les paracelsistes comme des « inventeurs » dont les « nouvelles inventions [...] pervertissent tout ordre divin et humain, de tout temps, et ancienneté, et par toutes nations, jusques icy tenu, gardé, et observé en la Medecine » (*La Police de l'art et science de medecine, contenant la refutation des erreurs et insignes abus qui s'y commettent pour le jourd'huy : très utile et necessaire à toutes personnes qui ont leur santé en recommandation*, Paris, L. Cavellat, 1580, f. A6v-A7r).

⁷³ T. Guillaumet, *Traicté de la maladie nouvellement appelée cristaline*, épître au lecteur, [n. p.].

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*, p. 23.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 50 [manchette].

seulement cognoissance »⁷⁷. Guillaumet leur reproche ainsi d'avoir « regard aux couleurs »⁷⁸ et de traquer les signes de la maladie dans les variations chromatiques du corps, afin de déterminer quelle humeur est en excès⁷⁹. Au contraire, la méthode moderne délaisse l'étude des humeurs pour que « les signes so[ient] prins de cette contagion, des parties qui en sont offencées, et des symptômes »⁸⁰. Le changement de paradigme révèle à quel point le paracelsisme se construit en mettant à distance la méthode d'investigation somatique héritée des Anciens : déterminer la complexion humorale du patient s'avère secondaire. Observer les symptômes afin de définir la virulence de la maladie, voilà l'essentiel. Guillaumet range donc les audaces récentes de la médecine chimique du côté du progrès médical et du succès thérapeutique : eux seuls ont « au vray conneu la seule cause, ont gueri, et guerissent, cette cruelle maladie »⁸¹.

Enfin, à mesure que la pharmacopée chimique se diffuse dans le monde médical, plusieurs médecins la reconnaissent sans se ranger définitivement sous la bannière paracelsiste. Ainsi, à la différence de Guillaumet qui défend la thèse d'une existence antique de la maladie vénérienne, Jean de Renou voit dans la nouveauté de la vérole un motif supplémentaire légitimant la célébration des hommes de son temps. Dans son *Grand dispensaire medicinal*, où s'exprime un souci syncrétique de rassembler divers remèdes issus « non seulement des écrits des Anciens, mais aussi des veilles et des labeurs des modernes »⁸², le médecin du roi place les remarques qu'il fait au sujet de la vérole sous le double signe de la modernité :

Or entre iceux nous pouvons meritoirement estaler et louer ces pilules de Mercure, comme ayans esté particulièrement inventées par les modernes pour la guérison d'une moderne et toute nouvelle maladie : aussi estoit-il bien raisonnable qu'ils fissent veoir le jour à quelque excellent et nouveau remede, pour l'extirpation d'une nouvelle maladie, depuis qu'ils avoient recogneu par experience que tous les remedes des anciens estoient et inutiles et frustratoires pour ce sujet⁸³.

⁷⁷ *Ibid.* En face de cette phrase, Tannequin Guillaumet place un mot en manchette, résumant efficacement l'opinion qu'il se fait des Anciens : « comique ».

⁷⁸ *Ibid.*, p. 52.

⁷⁹ Selon la tradition galénique, l'excès de certaines humeurs affecte directement la couleur du teint. Sur cette question, voir Isabelle Boehm, « La couleur du corps chez Galien. Coloration naturelle et couleurs modifiées dans la polychromie du vivant », dans *Le Corps polychrome, couleurs et santé. Antiquité, Moyen Âge, Époque moderne*, dir. Franck Collard et Évelyne Samama, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 11-22.

⁸⁰ T. Guillaumet, *Traicté de la maladie nouvellement appelée cristalline*, p. 51.

⁸¹ *Ibid.*, « Au lecteur », [n. p.].

⁸² J. de Renou, *Le Grand dispensaire medicinal*, p. 765.

⁸³ *Ibid.*

S'il n'a pas fallu attendre le xvi^e siècle pour voir le mercure être employé à des fins thérapeutiques, son usage médical n'a fait l'objet d'aucune recommandation dans l'Antiquité, selon Fernel⁸⁴. La nouveauté que représentent les pilules de mercure s'explique surtout par l'usage interne qui est fait du métal. Comme le rappelle Du Laurens, «l'argent vif est en usage de toute ancienneté», mais son utilisation a été renouvelée en raison des «pilulles qu'on nomme de Mercure inventées pour la verole»⁸⁵. Or Renou passe sous silence l'usage externe du mercure sous forme d'emplâtres, tel qu'il a eu cours chez les médecins arabes médiévaux, et les dangers inhérents à la prise du métal par voie interne⁸⁶. S'exprime chez lui une volonté de mettre en place une continuité entre une «maladie toute fraische et nouvellement imprimée»⁸⁷ et une thérapeutique résolument moderne. En postulant une double modernité et en négligeant les héritages en matière thérapeutique, Renou limite la validité du corpus ancien et montre tout l'intérêt de renouveler les savoirs. Une telle mise en discours de la modernité de la vérole repose assurément sur une rhétorique promotionnelle. Les inventions récentes soulignent la force intellectuelle d'un âge qui n'a pas sombré dans la déchéance mais a su actualiser ses connaissances au contact de périls inconnus des Anciens. La nouveauté de la vérole permet en somme au premier âge moderne de montrer l'étendue de sa réactivité face à des défis inédits.

Émerveiller : vérole et modernité

Attestant une rupture, plus ou moins grande, avec le passé, la vérole offre à une époque donnée la possibilité de prendre conscience de sa singularité par rapport à une Antiquité qu'elle remet au goût du jour. Le mal nouveau se conçoit

⁸⁴ J. Fernel, *Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, p. 79-80 : «Galien sçachant bien qu'estant pris au-dedans il [le mercure] faict mourir, a eu tellement son usage suspect, qu'il n'a pas mesme voulu en faire l'essay par dehors : pas un des anciens Grecs en un mot, n'osa jamais introduire dans la Medecine l'usage d'une drogue si dangereuse ». Lorsqu'il s'intéresse à la thérapeutique alchimique, Owsei Temkin précise que «de tels remèdes avaient déjà été utilisés même en prise interne avant lui [Paracelse] sans susciter de désapprobation » (*Galenism. Rise and Decline of a medical philosophy*, Ithaca ; Londres, Cornell University Press, 1973, p. 132 : «such remedies had been used internally before him without arousing opposition »).

⁸⁵ A. Du Laurens, *Petit traité de la verole*, f. 28v. L'existence de telles pilules est déjà attestée chez Thierry de Héry qui écrit au sujet du vif-argent : «plusieurs en font aujourd'huy user en pillules sans inconvenient » (*La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 106).

⁸⁶ En 1553, Nicolas Godin souligne le danger d'une telle pratique. S'il insiste sur le fait qu'il «ne fault avoir en horreur les aydes où entre le mercure, moiennant que on en use prudemment », il précise qu'«ont encouru du grand deshonneur, ceulx qui par temerité audacieuse le ont doné en pilules ». Il en conclut qu'«on ne doit jamais user dudict ayde [le mercure] par dedens » (*La Chirurgie militaire, très utile à tous Chirurgiens : principalement à ceulx qui veulent suivre ung camp, en temps de guerre*, trad. J. Blondel, Gand, J. Lambert, 1553, f. G4v).

⁸⁷ J. de Renou, *Le Grand dispensaire medicinal*, p. 765.

alors comme une merveille de la modernité : son apparition suscite l'étonnement ou l'incrédulité en même temps qu'il devient une marque distinctive de la Renaissance. Si la vérole est d'abord perçue comme un « prodige insolite » à placer sur la liste des « horribles calamités »⁸⁸ et des « tumultes divers »⁸⁹ par lesquels Dieu manifeste son ire, la seconde moitié du xvi^e siècle voit se développer un discours inscrivant la maladie dans son siècle et privilégie une réflexion sur la singularité des temps présents. Plusieurs auteurs lui confèrent un statut à part entière dans l'histoire récente. C'est le cas de l'helléniste Loys Le Roy dans *De la vicissitude ou variété des choses en l'univers*, ouvrage que Philippe Desan considère comme « le premier traité de philosophie de l'histoire en langue française »⁹⁰ :

Or parmi les merveilles de nostre siecle s'est manifestée une nouvelle et estrange maladie incogneue aux Anciens, et nullement traitée par aucun medecin Grec, Arabe, ou Romain, comme s'il n'y en eust desjà assez de semées par le monde, jusques au nombre de trois cens et plus, sans parler des inconveniens survenans chacun jour par les excès que font les hommes⁹¹.

Parce qu'elle n'a jamais été étudiée dans l'Antiquité, la vérole serait la maladie de la Renaissance par excellence, une nouveauté qui déborde les limites anciennes du monde pathologique connu⁹². Le Roy fait de la vérole un hapax effrayant, qui confirme la duplicité axiologique inhérente au terme « merveille ». En effet, la maladie est placée en regard de glorieuses inventions comme l'imprimerie ou la boussole. Au milieu d'une ébullition intellectuelle due à « la restitution presque accomplie du sçavoir ancien »⁹³ et, plus généralement, à « la promotion de toutes disciplines »⁹⁴, la vérole apparaît comme une ombre au tableau des succès de la science de l'époque. C'est là le propre de l'histoire, pour Le Roy, qui y voit un champ de tension entre des principes contraires.

⁸⁸ J. Grünpeck, *Libellus de Mentulagra*, préface, f. A2r : « *insolitum prodigium* » ; « *horribiles calamitates* ». Sur les prodiges comme passion renaissante, voir J. Céard, *La Nature et les prodiges. L'insolite au xvi^e siècle*, Genève, Droz, 1996 [1977].

⁸⁹ Sébastien Brant, « Eulogium Sebastiani Brant de Scorra Pestilentiali siue Mala de Franczos », dans J. Grünpeck, *Tractatus de pestilentiali scorra*, f. A2r : « *variisque tumultibus* ».

⁹⁰ Philippe Desan, « La philosophie de l'histoire de Loys Le Roy », *Corpus*, 10 (1989), p. 3-21, ici p. 5.

⁹¹ Loys Le Roy, *De la vicissitude ou variété des choses en l'univers, et concurrence des armes et des lettres par les premieres et plus illustres nations du monde, depuis le temps où a commencé la civilité, et memoire humaine jusques à present*, Paris, P. L'Huillier, 1575, f. 101r.

⁹² Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXVI, p. 1228 : « C'était en effet trop peu pour l'homme que des types bien déterminés de maladies, dont le nombre dépassait déjà trois cents, s'il ne fallait encore en craindre de nouvelles ! ».

⁹³ L. Le Roy, *De la vicissitude ou variété des choses en l'univers*, f. 99v.

⁹⁴ *Ibid.*, f. 100r.

La perception inquiète des merveilles contemporaines inclut la vérole dans une dyade monstrueuse pour le monde médical. Alors qu'il célèbre les œuvres du chirurgien médiéval Guy de Chauliac, Laurent Joubert compare son époque à celle de son illustre prédécesseur pour mieux faire ressortir une dissemblance :

Quant à Guidon, il a si bien façonné toutes les parties de la Chirurgie, qu'on ne sçauroit pas mieux. Et s'il eust veu ces deux grans monstres, que son temps trois et quatre fois bien-heureux n'a pas eu (je dis de l'archuserie, et de la verolle) je m'asseure qu'il eust si bien enseigné le moyen de les vaincre et aneantir, que tant de gens n'eussent depuis esté en peine d'inventer divers remedes, et la propre curation⁹⁵.

Le regard rétrospectif de Joubert permet de voir dans la vérole et les armes à feu les motifs d'une rupture évidente entre le ^{xiv}^e et le ^{xvi}^e siècle. À l'âge d'or qu'a connu Chauliac se substitue un présent marqué par des réalités médicales beaucoup plus difficiles à appréhender. Bien qu'elles stimulent l'inventivité des savants désireux de trouver les remèdes idoines pour soigner de nouvelles catégories de patients, elles conservent un statut trouble⁹⁶. De façon topique, en 1575, Loys Le Roy range lui aussi « la bombarde ou canonerie » parmi les inventions du siècle qui sont faites « plustost à la ruine qu'utilité du genre humain »⁹⁷. De fait, le surgissement de maux ignorés des Anciens dit l'ambivalence de toute nouveauté, en même temps que la vérole fait pencher le neuf du côté de l'inquiétant⁹⁸. Dépourvus de repères pour appréhender justement la vérole et les blessures d'arquebuse, médecins et chirurgiens ont dû composer avec une part d'ignorance et se fier ainsi à leur expérience. L'inquiétude perceptible chez Joubert et Le Roy s'inscrit plus généralement dans une historiographie où les auteurs cherchent à élucider le mystère du surgissement d'une maladie nouvelle propre à *leur* époque. La vérole génère ainsi une « conscience nouvelle d'une historicité de

⁹⁵ L. Joubert, *Traitté des archusades divisé en trois parties, avec plusieurs autres traittés concernans ceste matiere*, Lyon, J. de Tournes, 1581, p. 75.

⁹⁶ Les deux nouvelles réalités médicales débouchent sur une importante activité éditoriale. En 1552 sortent des presses d'Arnoul L'Angelier le traité de Thierry de Héry sur la vérole et le traité d'Ambroise Paré sur les blessures faites par arquebuses. On peut faire l'hypothèse d'une opération commerciale, sachant répondre aux besoins de l'actualité médicale.

⁹⁷ L. Le Roy, *De la vicissitude ou variété des choses en l'univers*, f. 100v.

⁹⁸ Si Le Roy déplore la violence délétère de l'artillerie, cette dernière peut faire l'objet d'un discours élogieux sur les inventions modernes à tel point qu'on y a vu une matérialisation de l'idée de progrès (voir Roy S. Wolper, « The Rhetoric of Gunpowder and the Idea of Progress », *Journal of the History of Ideas*, 31/4 (1970), p. 589-598). Ainsi, Jean Bodin juge l'artillerie renaissante plus efficace que les « jouets d'enfant » auxquels sont réduites les machines de guerre antiques (*La Méthode de l'histoire*, éd. et trad. P. Mesnard, Paris, Les Belles Lettres, 1941 [1566], p. 299).

l'expérience »⁹⁹ et rend le temps présent à sa singularité. Faites de défis nouveaux, les réalités contemporaines sont pour les savants des occasions de parfaire leurs connaissances par rapport aux modèles anciens.

Toutefois, les représentations de la maladie moderne ne se conçoivent pas seulement sur le mode de l'inquiétude. L'émoi causé par l'ampleur du mal est progressivement tempéré par un émerveillement devant les remèdes venus de contrées étrangères, et notamment le bois de gaïac. Dans la mesure où l'épidémie vénérienne constitue un creuset à nouveautés pharmaceutiques, plusieurs auteurs diffusent un discours élogieux sur les plantes importées des territoires américains. Les ratés et les excès des cures à base de mercure ne sont pas pour rien dans l'efflorescence de tels panégyriques. En patient ayant essayé bien des cures, Ulrich von Hutten rappelle que « bien nombreux furent ceux qui préférèrent mourir de cette maladie plutôt que d'en être guéri de cette manière [à l'aide du mercure] »¹⁰⁰. Les remèdes issus d'autres climats sont perçus comme de bienfaisantes merveilles capables de venir à bout d'une maladie toute moderne¹⁰¹.

Incarnation d'une nouveauté américaine capable de sauver le Vieux continent, le gaïac suscite un commerce fructueux. Le bois américain est importé en Europe dès 1508¹⁰². L'admiration pour cette panacée est persistante et sa célébration résonne encore en 1530 dans les hexamètres dactyliques de la *Syphilis* de Fracastor. L'« arbre sacré » y constitue une incarnation de « la merveilleuse vision de la nouveauté »¹⁰³ qui sous-tend le poème. Si le premier livre décrit les terribles méfaits de la maladie, les deux suivants, consacrés aux remèdes, sont plus optimistes. En vertu d'un crescendo savamment ménagé, le troisième et dernier chant exalte le gaïac, ce remède d'autant plus digne de louanges qu'il vient d'être découvert par les Européens. La poétique de la merveille que Fracastor met en place est lourde de conséquences sur la manière de représenter le transfert de cette ressource des populations indigènes aux mains des Espagnols¹⁰⁴. Alors que la mise

⁹⁹ A. Bayle, « Du nouveau sur l'homme malade ? Le cas des textes sur la syphilis au xvi^e siècle », dans *Pré-histoires de l'anthropologie*, éd. Michèle Clément et Pierre Girard, Paris, Classiques Garnier, 2022, p. 171-188, ici p. 186.

¹⁰⁰ U. von Hutten, *La Vérole et le remède du gaïac*, p. 110.

¹⁰¹ Le gaïac figure en bonne place parmi la liste des nouvelles découvertes auxquelles l'artiste hollandais Jan Van Der Straet, dit Stradan, consacre vingt gravures intitulées les *Nova Reperta* (*Hyacum, et lues venerea*, dans *Nova Reperta*, [ca. 1580], Londres, Wellcome Library). Voir Jean-Claude Margolin, « À propos des *Nova Reperta* de Stradan », dans *Esthétiques de la nouveauté à la Renaissance*, dir. F. Lessay et F. Laroque, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2001, p. 6-39.

¹⁰² John L. Flood et David J. Shaw, « The Price of the Pox in 1527 : Johannes Sipsanius and the Guaiaac Cure », *BHR*, 54/3 (1992), p. 691-707, plus particulièrement p. 693.

¹⁰³ J. Fracastor, *La Syphilis ou le mal français*, p. 60.

¹⁰⁴ Nous parlons de « poétique de la merveille » à partir des premiers vers du poème : « Et je chanterai aussi ce que l'attention, les ressources de l'expérience et la grande ingéniosité des hommes ont découvert dans les cruelles épreuves, les remèdes fournis par les dieux et les secours procurés

en circulation à l'échelle européenne d'un tel remède suppose l'appropriation des ressources locales, Fracastor présente, dans son troisième chant, « un paradis de compréhension et de fraternité »¹⁰⁵ dans lequel les vertus du gaïac sont volontiers exposées aux Européens afin d'assurer une diffusion universelle de la ressource nouvelle¹⁰⁶. Le récit d'une solidarité intercontinentale passe sous silence les violences de la colonisation. C'est encore le cas au début du xvii^e siècle lorsque Jean Gaultier remonte aux origines de l'importation du gaïac en Europe :

Le premier qui pratiqua ce remede des estrangers, et en experimenta ses effets, feut un gentil homme Espagnol, qui avoit un sien serviteur Indien, lequel voyant son maistre vexé et inquiété de grandes douleurs et autres accidens veroliques, qu'il avoit pris et chargé en ces contrées-là, d'une femme Indienne sale et verolée, avec laquelle il avoit cohabité, faisant du Medecin [*sic*] auparavant aux Indes, vint à faire une decoction avec ce bois-là, de laquelle il en faisoit prendre à son maistre, jusques à ce qu'il feust entierement guarý, et delivré de tous ces symptomes, quoy voyant les autres Espagnols, attaqués de pareille et semblable indisposition observoient la mesme reigle, et usoient du mesme bois, en mesme sorte, et guerissoient pareillement, et ainsi ont esté divulguées, publiées, et cognues ces grandes vertus par toute l'Espagne, et de là par toute l'Europe, et par tout le monde maintenant¹⁰⁷.

Le médecin français met en scène une transmission des savoirs inédite se jouant entre un serviteur colonisé et un colonisateur. Loin de mentionner les enjeux économiques et sociaux de l'importation massive du bois étranger, Gaultier élabore un récit d'origine débonnaire, où la diffusion généreuse du remède permet de lutter contre la propagation planétaire de la maladie.

L'écriture émerveillée que suscite le gaïac ne suppose pas seulement d'idéaliser les modalités de transmission de la marchandise d'un continent à l'autre mais

par le ciel [...] ; saisi par le doux amour de l'inconnu, j'y suis invité par les fleurs parfumées des paisibles jardins de la Nature et par les Muses qui aiment le merveilleux » (*La Syphilis ou le mal français*, p. 3). Pour une analyse approfondie de ce poème qui ne figure pas au cœur de notre étude, voir E. Ciccarella, *Per una storia del mal francese nel Rinascimento italiano*, chap. 5, p. 220-245.

¹⁰⁵ B. Gauvin, « Mythes antiques, maladies et guérison dans le *Syphilis sive de morbo Gallico* de Jérôme Fracastor », dans *La Mythologie classique dans la littérature néo-latine*, éd. Virginie Leroux, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2010, p. 300.

¹⁰⁶ Sur l'expropriation des savoirs indigènes, voir S. Boumediene, *La Colonisation du savoir*.

¹⁰⁷ J. Gaultier, *Traité de la maladie vénérienne, ou grosse verole*, p. 68-69. La transmission du savoir sur le gaïac par l'intermédiaire d'un serviteur se trouve déjà chez le médecin et botaniste Jacques Dalechamps : « Un certain Espagnol estant extrêmement tourmenté par les douleurs qu'il enduroit procedantes de la verolle, qu'il avoit prinse avec une femme Indienne, son serviteur, qui estoit Medecin en ce pays-là, luy fit boire de la decoction du Guaiac, par le moyen de laquelle il se sentit non seulement delivré de ces grandes douleurs qu'il enduroit, mais aussi du tout guéri » (*Histoire générale des plantes. Tome second*, trad. J. de Moulins, Lyon, chez les héritiers de G. Roville, 1615 [1586], p. 718).

elle implique aussi d'entretenir l'aura d'un produit nouveau à coups de récits publicitaires. C'est le cas au xvii^e siècle dans les *Diverses leçons* de Louis Guyon, conseiller du roi ayant étudié la médecine. Répondant aux voix qui s'élèvent contre le bois étranger, taxé de ne procurer aucun « allègement »¹⁰⁸ aux malades, l'auteur livre une histoire d'une dizaine de pages, où le récit de cure de deux adolescents vérolés croise le récit de voyage et l'éloge du gaïac. Jugés incurables par les médecins, les jeunes gens se voient proposer, sur les conseils d'un ambassadeur, de partir en Amérique pour y être soignés. Conscients du fait que leurs enfants sont « divulguez mal sains par tout Paris », les parents acceptent la proposition, « ou pour les perdre, ou les faire guerir »¹⁰⁹. Maîtrisant l'art du suspense, Guyon exploite les ressorts narratifs pour mieux surprendre et convaincre le lecteur.

Arrivés à bon port, les adolescents sont confiés à une femme autochtone, chargée de les soigner à l'aide d'un breuvage à base de gaïac. Acclimatés aux coutumes américaines, les jeunes gens se nourrissent de « crapaux, serpens, et lezards » et, lorsqu'ils ne s'adonnent pas à l'escrime, travaillent dans une « mine d'or ». Le miracle du dépaysement ne se fait pas attendre : « sans leur avoir fait autre ceremonie, ny remede [ils] se trouverent entierement gueris, justement dans six semaines »¹¹⁰. La métamorphose des deux adolescents est spectaculaire. Leurs « nodositez » osseuses se dissipent, leurs « cheveux » repoussent, les « pustules » et les « ulcères » qu'ils ont au front ou « aux parties pudibondes »¹¹¹ disparaissent. La guérison, « dont chacun s'esmerveill[e] »¹¹², initie un retour à Paris et permet à Guyon d'indiquer aux vérolés « delaissez des Medecins de par deça »¹¹³ de partir se faire soigner en Amérique. Contrairement à d'autres auteurs médicaux qui, à l'instar de Fioravanti ou Paré, narrent leurs voyages pour montrer les multiples lieux où ils ont perfectionné leurs savoirs et leurs techniques, Guyon se sert du récit de voyage pour faire à nouveau résonner l'éloge du bois salvateur¹¹⁴. Si elle doit offrir des raisons d'espérer aux incurables, l'aventure des deux adolescents parisiens étonne surtout en ce qu'elle inverse les directions habituelles du flux commercial transatlantique : ce sont les malades qui partent quêter le gaïac et non la marchandise américaine qui vient jusqu'aux corps européens.

¹⁰⁸ L. Guyon, *Les Diverses leçons de Loys Guyon, sieur de La Nauche, suivans celle de Pierre Messie et du sieur de Vauprivaz*, Lyon, C. Morillon, 1604, p. 608.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 612.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 615.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 616.

¹¹² *Ibid.*, p. 617.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ Sur le modèle du récit de voyage chez Paré et Fioravanti, voir A. Bayle, *Écriture de soi et récit de cure chez Leonardo Fioravanti et Ambroise Paré*, notamment chap. 1 et 2.

Si le gaïac est de loin le remède qui a le plus fait couler d'encre – tant il est à la fois un objet politique, commercial et thérapeutique¹¹⁵ –, il n'est pas le seul produit étranger et inconnu des Anciens à être commercialisé en Europe pour soigner la vérole. La gamme des produits antivénériens de provenance étrangère se diversifie, notamment à partir des années 1540. Leur circulation accrue sur les marchés européens stimule les savants qui en décrivent volontiers les vertus et s'octroient ainsi une expertise sur le sujet. Ainsi, la salsepareille et la racine de Chine sont saluées par Vésale, Ferrier ou encore Cardan¹¹⁶. Dès 1545, Thibault Lespleigney, apothicaire vendômois en activité à Tours, convainc l'imprimeur Jean Rousset d'ajouter, à la fin du traité galénique sur les médicaments que ce dernier publie, une ordonnance et une recette en langue française sur le bois de Chine, contribuant ainsi à la diffusion de cette drogue nouvelle parmi ses confrères¹¹⁷. La promotion en France de nouveaux remèdes se double d'une circulation de nouvelles recettes. L'efficacité de ces trois végétaux n'est pas démentie au siècle suivant, notamment par Du Laurens dans les cours qu'il dispense aux chirurgiens : « Des Indes Occidentales nous ont esté apportez depuis quelques années trois simples, excellens et admirables en faculté, à sçavoir le guaiac, la [racine de] chine et salseparille »¹¹⁸. Merveilleuses, ces plantes le

¹¹⁵ S. Boumediene, *La Colonisation du savoir*, p. 66 : « S'il [le gaïac] a tant pénétré le quotidien des Européens, ce n'est pas seulement parce qu'il y est devenu un médicament, un instrument politique, un objet d'étude et une source de profit, mais surtout parce qu'il a occasionné des conflits, et redéfini des rapports de force ».

¹¹⁶ Vésale a mis en évidence l'efficacité de la racine de Chine, notamment pour traiter la goutte et la vérole, dans une lettre à Joachim Roelants, médecin de Charles Quint (*Epistola rationem modumque propinandi radice Chynae decocti*, Bâle, J. Oporinus, 1546). De son côté, Auger Ferrier publie un *De radice chinae liber quo probatur diversam esse ab apio*, Toulouse, [s. n.], 1554 qui sera ajouté, à partir de 1564, à son traité sur la vérole. Pour sa part, Cardan insère un livre sur la salsepareille et un autre sur la racine de Chine dans son *Contradictentium Medicorum liber secundus, continens Contradictiones centum et octo*, Lyon, S. Gryphe, 1548. Le développement de ces thérapeutiques alternatives trouve des explications dans certaines stratégies commerciales des Portugais. En mettant en circulation la racine de Chine, ces derniers font valoir les bénéfices des plantes orientales en guise de réponse au succès des plantes américaines. Voir S. Boumediene, *La Colonisation du savoir*, p. 67.

¹¹⁷ Thibault Lespleigney, *De la nature, vertu et faculté de la racine du Boys nouvellement inventé, appellé L'esquine : et comme il en fault user*, dans Galien, *Les Troys premiers livres de Claude Galien de la composition des medicamens en general*, trad. M. Grégoire, Tours, J. Rousset, 1545, p. 121-127. L'apothicaire tourangeau prétend tenir cette recette d'un certain Thomas Maglit d'Anvers.

¹¹⁸ A. Du Laurens, *Petit traité de la verole*, f. 26r. Dans ses mémoires sur la faculté de Montpellier, Jean Astruc indique que « du Laurens fit en François des leçons publiques, où il dicte aux Chirurgiens trois Traités en François, l'un de la Goutte, l'autre de la Lepre, et le troisieme de la Vérole ; que nous devons à Théophile Gelée, lequel les a publiés en 1613, dans l'Édition qu'il donna des œuvres Latines de du Laurens, qu'il avoit traduites » (*Mémoires pour servir à l'Histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier*, Paris, P. G. Cavelier, 1772, p. 247).

sont d'autant plus qu'elles sont absentes des taxinomies botaniques léguées par Dioscoride. Leur nouveauté n'en est que plus éclatante. Pour que ces remèdes soient pleinement assimilables tant par les corps que par les esprits européens, il reste à déterminer comment les intégrer au paradigme hippocratico-galénique. C'est la tâche qui incombe aux médecins d'après Hutten qui, en 1519, avoue que « nous en sommes encore à admirer le phénomène, pas à l'étudier »¹¹⁹.

Or le bouleversement épistémologique que représente l'irruption de plantes nouvelles dans le domaine pharmaceutique ne va pas sans questionnements ni sans résistances. Les remèdes merveilleux ne font pas l'unanimité dans le monde médical. Certes, la critique de l'engouement pour les produits étrangers ne date pas de la mise en vente du gaïac en Europe, comme le laisse entendre la méfiance d'un médecin comme Symphorien Champier à l'égard des produits orientaux¹²⁰ ; mais il semble que le chœur des voix célébrant les marchandises importées pour soigner la vérole ait poussé les plus sceptiques d'entre les médecins à prendre la plume. Ainsi, Nicolas Godin précise aux chirurgiens dont il entend rectifier les pratiques que « d'avantage ont erré grandement ceulx quy ont mis en avant le bois de l'eschine [racine de Chine] fort cher et inutile, et du tout insipide »¹²¹. Afin de lutter contre l'enthousiasme suscité par les nouveautés importées « à gros et insupportables frais »¹²², le médecin d'Arras essaie tant bien que mal de pousser ses confrères à valoriser les ressources locales :

Et certes entre toutes les arbres, que nous a doné le createur en nostre Gaulle Belgique, il n'y a nul quy approche plus à la nature du bois de gaïac, que le fresne, lequel ouvre les obstructions du foie, de la ratte, et des rains ; et sçay quelcun quy aveq la decoction du fresne a recouvert santé après avoir faict les choses universelles requises en ce cas¹²³.

¹¹⁹ L'étude du gaïac par les médecins doit permettre de « l'intégrer, dès maintenant, aux canons des médecins » (U. von Hutten, *La Vérole et le remède du gaïac*, p. 154).

¹²⁰ Voir le prologue de S. Champier, *Le Myrouel des apothiquaires et pharmacopoles*, Lyon, P. Mareschal, 1525, f.A3r : « Et pource que les simples medecines sont apportées de estranges regions [...] et extremes parties du monde, comment sont les regions orientales et meridionnelles, lesquelles sont chauldes, et de complexions aultres que celles de nostre region, et par la pluspart incongneues à nous, et moult difficile à congnoistre quant sont bonnes et convenables à ceulx de Septentrion region froyde, ou à ceulx de Aeuroppe ».

¹²¹ N. Godin, *La Chirurgie militaire*, f. G3v-G4r.

¹²² Jacques Houllier, *Trois livres de la matiere de chirurgie par Jacques Houllier Estempain, medecin à Paris : translatés de latin en françoys, par un homme sçavant et expert en ladictie matiere*, Paris, C. Wechel, 1544, préface, f. bb1v.

¹²³ N. Godin, *La Chirurgie militaire*, f. G4r. Thierry de Héry rapproche déjà le gaïac du frêne : « Ceulx qui nous depeignent ce bois [le gaïac] le disent assez approcher du fresne » (*La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 76).

Fréquente dans la médecine de la première Modernité confrontée à des denrées éloignées et chères, la volonté de trouver un succédané local aux merveilles étrangères n'aboutit pas pour autant à une réélaboration des conseils thérapeutiques, où le gaïac conserve une place de choix¹²⁴. Si la force de séduction des panacées nouvelles ne décroît pas, la parole sceptique ne tarit pas elle non plus. Elle dépasse le strict champ médical et s'exprime même avec une saveur particulière chez un malade rarement à court de critiques à l'égard des médecins comme Montaigne :

Nous ne recevons pas aisément la médecine que nous entendons, non plus que la drogue que nous cueillons. Si les nations, desquelles nous retirons le gaïac, la salsepareille, et le bois de squine, ont des médecins, combien pensons nous, par cette même recommandation de l'étrangeté, la rareté et la cherté, qu'ils fassent fête de nos choux, et de notre persil : car qui oserait mépriser, les choses recherchées de si loin, au hasard d'une si longue pérégrination et si périlleuse¹²⁵.

Le style mordant de l'essayiste révèle les toquades que génèrent chez les médecins et les malades européens les trois plantes étrangères censées guérir la vérole. La mention prosaïque du persil et du chou rend sensible l'ironie de Montaigne. Quelques années plus tôt, l'empirique italien Leonardo Fioravanti mentionnait déjà, dans ses *Caprices*, le légume crucifère. Mais la perspective est tout autre chez ce partisan des nouveautés thérapeutiques. L'auteur italien reproche aux patients de prendre la cure à base de gaïac trop à la légère. Sa décoction même est indue car « on la fait bouillir comme des choux, et la boit on comme par moquerie »¹²⁶. Si chez Fioravanti la trivialité du légume européen sert de repoussoir pour confirmer la grandeur du remède américain, Montaigne inverse les polarités. Le chou lui permet d'adopter une posture de détachement sceptique et de critiquer la tendance humaine à se laisser séduire par les nouveautés étrangères. Les merveilles offertes par le décentrement que connaît l'Europe de la première Modernité font donc l'objet de représentations ambiguës, alternant entre une écriture émerveillée, soucieuse de faire l'éloge de produits inédits et d'inciter les médecins autant que les patients à la consommation de denrées étrangères, et un scepticisme, visant à faire descendre de leur piédestal des produits érigés en panacées alors qu'ils ne sont peut-être que « pures menteries »¹²⁷. La pratique

¹²⁴ Sur les succédanés, voir Samir Boumediene et Valentina Pugliano, « La route des succédanés. Les remèdes exotiques, l'innovation médicale et le marché des substituts au xvi^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 66-3 (2019), p. 24-54.

¹²⁵ Montaigne, *Essais*, II, 37, « De la ressemblance des enfants aux pères », p. 640.

¹²⁶ Leonardo Fioravanti, *Les Caprices de M. Leonard Fioravanti Bolognois touchant la Medecine*, trad. C. Rocard, Paris, P. Cavellat, 1586 [1561], p. 51.

¹²⁷ L. Guyon, *Suite du Livre de la beauté et santé corporelle*, Lyon, C. Morillon, 1615, t. 2, p. 43.

quotidienne des médecins dépasse sans doute les oppositions franches et mise plutôt sur la complémentarité des thérapeutiques. Ainsi Louis Guyon considère que les préparations médicinales à base de gaïac servent à « préparer et disposer le corps à recevoir l'onguent »¹²⁸ mercuriel, qui peut achever de guérir le malade. Les décoctions de gaïac et les emplâtres au mercure s'administrent ensemble, même jusque dans les récits facétieux de Du Fail où le personnage d'Eutrapel se voit prescrire « une diette de dix jours à beau gajac, salsepareille » en même temps qu'il lui faut « estre gressé [...] à bel *emplastrum de Vigo* »¹²⁹.

Inquiétante, la nouveauté de la vérole l'est donc à plus d'un titre. La maladie s'avère d'autant plus redoutable qu'elle ouvre une brèche dans un canon médical solidement établi. Face à une affection « plus fréquente et commune, que cogueue »¹³⁰, la familiarisation par la consultation des sources anciennes reste un geste épistémique de premier secours pour les savants de la Renaissance qui peuvent décrire la vérole avec les mots et les maux du passé. Pourtant, en marquant le siècle de son sceau, le mal vénérien rend le monde sensible à sa propre singularité historique. Sa modernité peut alors être l'occasion de célébrer l'esprit inventif des contemporains et les nouveautés thérapeutiques. De telles prouesses épistémologiques ne sont pas exemptes de conséquences dans la sphère pratique et professionnelle du soin et invitent à considérer ce que la vérole fait à la *praxis* médicale elle-même.

CONSTRUIRE SON AUTORITÉ DANS UN CHAMP MÉDICAL TROUBLÉ

Le surgissement d'une maladie inédite met à mal bien des rapports que la médecine entretient avec le temps. Depuis Hippocrate, l'art médical vise à minimiser le hasard et à prédire le cours autant que l'issue des maladies¹³¹. En maître du temps, le médecin établit des pronostics, des diagnostics et vise à préserver les corps sains. Or de quelle maîtrise du temps le médecin peut-il se prévaloir face à une maladie aussi redoutable qu'imprévisible ? Formés à l'université et dépositaires d'un savoir livresque, les médecins sont souvent dépeints comme sidérés durant les premières années de l'épidémie. Un patient

¹²⁸ *Ibid.*, p. 40.

¹²⁹ N. Du Fail, *Les Contes et discours d'Eutrapel*, p. 289. L'emplâtre de Vigo contient du mercure.

¹³⁰ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 6.

¹³¹ Hippocrate, *Pronostic*, trad. J. Jouanna, Paris, Les Belles Lettres, 2013, p. 1-2 : « En prévoyant et en prédisant, au chevet des malades, le présent, le passé et l'avenir, ainsi qu'en expliquant en détail ce que les patients laissent de côté, il [le médecin] suscitera la conviction qu'il connaît mieux qu'un autre la situation des malades, si bien que les individus accepteront de s'en remettre d'eux-mêmes au médecin ».

comme Ulrich von Hutten se montre volontiers critique à l'égard du *logos* savant : « Mais cette maladie a surtout été l'occasion de voir à quel point la médecine, à notre époque, est en difficulté. À sa naissance, en Allemagne, les médecins sont restés deux ans sans se prononcer »¹³². Dans la mesure où les épineux questionnements théoriques sur la nature ou la qualité de la maladie nouvelle ont une incidence directe sur les prescriptions et les cures à suivre, la retenue s'impose pour ceux qui savent à quel point leur art est affaire de délicatesse et de prudence.

Mais les irrésolutions théoriques peuvent avoir la vie longue et l'urgence épidémique nécessite de réagir¹³³. À l'inverse des médecins englués dans leurs querelles savantes, plusieurs chirurgiens et empiriques sont dépeints comme des soignants audacieux, proposant des remèdes comme le mercure pour soigner la vérole¹³⁴. Leur réactivité pratique leur permet de revendiquer un savoir-faire et une autorité dans le domaine des cures antivénériennes. La construction d'une légitimité socio-professionnelle chez les chirurgiens passe alors notamment par le recours à l'écriture en langue vernaculaire, à opposer au latin des médecins. Les écrits médicaux sur la vérole reflètent alors les tensions qui caractérisent le champ médical renaissant. Tous les praticiens ont conscience du fait que le mal vénérien a généré de nouvelles thérapeutiques, un nouveau marché et un nouveau public de patients. Mais tandis que les médecins se montrent soucieux de rappeler leurs prérogatives au sein du monde du soin, plusieurs chirurgiens élaborent un *ethos* d'expert digne de confiance. Partant, les écrits suscités par la vérole correspondent à autant de tentatives d'auto-promotion dans un monde médical concurrentiel, où la connaissance des savoirs antiques n'est plus un pré-requis indispensable pour soigner la vérole. Adressés à des étudiants, des collègues, des malades ou un public plus vaste, les discours sur le mal nouveau sont des observatoires à partir desquels analyser l'image du bon praticien ou les comportements de la bonne pratique médicale face à la maladie vénérienne.

Efficacité diagnostique et labyrinthe symptomatologique

L'un des piliers de l'efficacité médicale réside dans la capacité qu'a le médecin de rassembler les signes délivrés par le corps du patient pour diagnostiquer une maladie et en pronostiquer le cours et l'issue. La vérole est à cet égard une affection retorse. Sa lourde symptomatologie complique l'élucidation diagnostique

¹³² U. von Hutten, *La Vérole et le remède du gâiâc*, p. 102.

¹³³ En 1628, François Ranchin souligne encore à quel point la catégorisation de la vérole demeure une tâche ardue : « Les Medecins et Chirurgiens sont en dispute, non seulement sur l'essence de ceste maladie, mais aussi sur la qualité d'icelle » (*Questions françoises*, p. 538-539).

¹³⁴ Gérard Tilles et Daniel Wallach, « Le traitement de la syphilis par le mercure. Une histoire thérapeutique exemplaire », *Histoire des Sciences Médicales*, 30/4 (1996), p. 501.

et fait du désarroi médical un *topos* des discours sur la maladie¹³⁵. Proposer un tableau clinique exhaustif des signes de la vérole relève de l'impossible pour Ambroise Paré qui considère qu'« on peut voir la verolle compliquée de toutes especes de maladies, lesquelles ne se peuvent guarir sans ablation du virus verollicque, avec son alexipharmaque [antidote], qui est le vif-argent »¹³⁶.

Si le surcroît de symptômes provoque la confusion des médecins, la vérole pose un autre problème majeur : elle peut rester cachée dans les profondeurs du corps sans se manifester. L'oscillation entre le trop et le trop peu de signes met au jour toute la difficulté diagnostique qui entoure la maladie. Dès 1527, Jacques de Béthencourt souligne l'imperceptibilité du mal : « La vérole demeure parfois cachée puis ressurgit de manière inattendue, se manifestant rarement par des pustules mais plus fréquemment par des douleurs et des tumeurs qui finissent par dégénérer en ulcères »¹³⁷. Le rythme capricieux de la maladie, susceptible de « se terre[r] à l'intérieur du corps pendant six, sept, huit ou neuf mois avant d'apparaître plus manifestement »¹³⁸, ajoute une temporalité trouble aux difficultés de lecture du corps malade.

L'action différée de la maladie sert alors d'explication à plusieurs problèmes corrélés à la confusion des symptômes. C'est ce que confirme Laurent Joubert au chapitre des problèmes touchant la médecine et la chirurgie qu'il compile dans son *Traitté des archusades* de 1581. À une époque où la certitude qu'il existe une différence nette entre la vérole et la chaude-pisse n'est pas encore établie, une énigme médicale semble irrésolue : comment se fait-il qu'on puisse souffrir de « pissechaude verollique » après avoir eu un rapport sexuel avec une femme « bien nette de verolle »¹³⁹ ? Joubert présente d'abord l'opinion commune selon laquelle une femme saine ne peut donner la chaude-pisse, véritable « messenger et precursor de la verolle »¹⁴⁰, sans être elle-même vérolée. Mais la temporalité

¹³⁵ Chez François Habert, l'éclatement des voix discordantes des barbiers rend ironique la « science » dont ils se prévalent : « L'ung luy [au malade] disoit “amy prens patience”, / L'autre disoit le mal estre evident, / L'autre disoit “ce n'est qu'ung mal de dent”, / Et celluy-là n'avoit pas la notice / Du mal secret à Verolle propice » (*Le Combat de Cupido et de la mort*, « Exclamation contre Dame Verolle », f. N2v).

¹³⁶ A. Paré, *Livre de la grosse verole*, p. 1952.

¹³⁷ J. de Béthencourt, *Nova penitentialis quadragesima*, f. G4r : « *Latitat quandoque multos annos, dein insperato resurgit rarissime cum pustulis frequentius cum doloribus ac tumoribus in ulcera degenerantibus* ».

¹³⁸ A. Ferrier, *De Pudendagra lue hispanica*, f. A4v-A5r : « D'ordinaire la maladie espagnole se terre à l'intérieur du corps pendant six, sept, huit ou neuf mois avant d'apparaître plus manifestement » (*morbum Hispanicum plerumque foveri in interno corpore sex, septem, octo, vel novem mensibus antequam se manifestius prodit*).

¹³⁹ L. Joubert, *Traitté des archusades*, p. 128.

¹⁴⁰ *Ibid.*

propre à la maladie permet, par l'expérience, de réfuter la *doxa*. Puisque plusieurs hommes « coup à coup reprennent ce mal » alors qu'ils ont affaire à des femmes qui « ne se ressentent d'aucun mal »¹⁴¹, ce ne sont pas les femmes qui ont transmis la chaude-pisse mais bien les hommes qui possèdent déjà en eux « les racines et semences de verolle »¹⁴². Calquées sur la temporalité du fleurissement, les métaphores végétales rendent compte de la possibilité qu'a la maladie de s'« esveiller »¹⁴³ longtemps après avoir pris racine dans le corps malade¹⁴⁴. La perception de la vérole est donc compliquée par le fait que l'intériorité de l'organisme, invisible à l'œil médical, devient un lieu obéissant à sa propre temporalité.

S'il y a un paradigme pathologique par rapport auquel la vérole mérite d'être pensée, c'est bien celui de la maladie chronique et non celui de la maladie aiguë¹⁴⁵. Les cures insuffisantes et inefficaces peuvent partiellement faire disparaître des symptômes visibles sans extirper « la racine du mal » : Fernel met ses lecteurs en garde contre le « risque de récurrence » qui peut se manifester « parfois trente ans après »¹⁴⁶ la cure. Alors qu'il « couve », « dissimulé » et « enseveli »¹⁴⁷, le mal se redéploie sous d'autres formes que les premières manifestations qui suivent la contamination. La particularité temporelle de la vérole et son invisibilité potentielle compromettent le recueil des signes qui fonde tout diagnostic.

Devant de telles difficultés, la construction d'un *ethos* d'herméneute méthodique est l'une des ressources dont disposent les auteurs médicaux. En 1552, le titre choisi par Héry pour son traité montre que le chirurgien veut transmettre une « méthode curatoire » de la vérole qui prenne en considération « la diversité

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 129.

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ Les métaphores végétales sont topiques dès qu'il s'agit de parler des symptômes vénériens et de leur expression à la surface du corps. Joseph Du Chesne semble particulièrement inspiré lorsqu'il décrit les formes les plus graves de vérole : « Le mal a desjà pénétré si avant, et tellement affermy ses racines qu'il a produit tels beaux fruits jusqu'à parfaite maturité, lesquels suscitent au pauvre patient de si cruels symptômes », que l'auteur compare à des « fruits veneneux » (*Conseils de medecine*, p. 187-188).

¹⁴⁵ Dès 1527, Jacques de Béthencourt écrit : « Pour cette raison, une telle maladie vénérienne montre plutôt les caractéristiques d'une maladie chronique que celles d'une maladie aiguë » (*Nova penitentialis quadragesima*, f. G3v : « *Quia talis venereus morbus morbi diuturnioris quam acutioris naturam præ se ferre videtur* »). Sur ces distinctions et leur postérité, voir Évelyne Samama, « La maladie chronique dans l'Antiquité », dans *Pathos et Chronos. La pensée à l'épreuve de la maladie chronique*, dir. J. Coste, Paris, Hermann, 2018, p. 13-32.

¹⁴⁶ J. Fernel, *Des causes cachées des choses / De abditis rerum causis*, trad. J. Céard, Paris, Les Belles Lettres, 2021 [1548], p. 514.

¹⁴⁷ *Ibid.*

de ses symptômes »¹⁴⁸. Le geste mérite d'être replacé dans un contexte historique qui voit la pensée dialecticienne, alors en plein essor, accorder à la méthode une place de choix dans l'accès à la connaissance¹⁴⁹. En outre, l'expression de « méthode curatoire » employée par Héry fait de lui un lecteur et un héritier des traductions françaises des œuvres de Galien par Jean Canappe¹⁵⁰. Puisque Galien lui-même exprimait le souci de « traicter ou faire quelque chose par methode ou artifice que par seule experience »¹⁵¹, construire un *ethos* méthodique permet au chirurgien de se différencier des « ignorans empiriques »¹⁵² qui ne font confiance qu'à l'expérience tout en méconnaissant les causes et les symptômes du mal qu'ils traitent¹⁵³. Pour Héry, tout l'enjeu est donc de se tenir à la croisée entre l'expérience et la méthode, afin d'en tirer une légitimité professionnelle. Aux étudiants désignés comme son principal lectorat, Héry offre la précision suivante :

J'ay travaillé à escrire, et vous communiquer ce que suyvant la methodique raison j'ay experimenté en la quotidienne curation de la vairolle. Experimenté dy-je, protestant ne vous dire rien, fors ce dont avec longue experience j'ay faict seule probation confermée par la methode que j'y ay tousjours conjointe¹⁵⁴.

Recueillir les fruits de l'expérience ne revient pas à égrainer des impressions individuelles mais bien à élaborer une méthode thérapeutique qui soit comme le résultat d'une étude raisonnée des cures efficaces pour soigner les vérolés. Une pratique purement empirique de la médecine, sans « art ny raison »¹⁵⁵, ne saurait convenir face à une maladie aussi dangereusement polymorphe. En transposant

¹⁴⁸ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*.

¹⁴⁹ En 1547, Philippe de Flesselles considère que « Methode est une voye universelle pour cognoistre verité, qui est commune à plusieurs choses particulieres. La propriété de methode est de pouvoir parvenir d'un petit principe aux choses particulieres » (*Introductoire de chirurgie rationnelle*, Paris, V. Gaulterot, 1547, f. 15r). Sur la dialectique médicale, voir V. Montagne, *Médecine et rhétorique à la Renaissance*, p. 285-314.

¹⁵⁰ Galien, *Le Troisième livre de la Thérapeutique ou Méthode curatoire de Claude Galien prince des Médecins, auquel est singulièrement traitée la cure des Ulceres*, trad. J. Canappe, Lyon, G. de Guelques, 1539.

¹⁵¹ *Ibid.*, f. 11v.

¹⁵² T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, f. 44r-44v.

¹⁵³ Le souci de méthode transparait aussi chez des docteurs en médecine tentant de réformer la pratique des chirurgiens. Dans son traité, Nicolas Godin s'adresse « à tous chirurgiens, qui desirent de suivre la curation methodique des maladies ». Il n'est pas anodin de voir que la première maladie pour laquelle Godin souhaite « doner quelque petit de methode » aux chirurgiens soit la « contagion venerique », contre laquelle les « chirurgiens vulgaires », bien à tort, « done[nt] quelque medecine solutive vehemente » (*La Chirurgie militaire*, f. G2v-G3r).

¹⁵⁴ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, « Aux lecteurs », f. 44r.

¹⁵⁵ *Ibid.*, [f. 45v]. Pour Héry, « raison sans experience est peu de chose, experience sans raison n'est rien, fors un couteau dans la main d'un maniaque ». En cela, il rejoint Galien qui postule que

ce qu'écrivit Véronique Montagne au sujet des médecins confrontés à la peste, on peut dire que, face à la vérole, « les auteurs veulent raisonner le plus logiquement possible, dire le vrai ou ce qui s'en approche au plus près, tout en demeurant désespérés face à quelque chose qu'ils ne comprennent que partiellement »¹⁵⁶. Dans le cas des traités sur la vérole, la multiplication des symptômes détermine plus encore la volonté de comprendre méthodiquement la pathologie inconnue des Anciens. En exposer les nombreux symptômes, c'est encore faire œuvre d'écrivain méthodique. De fait, pour Héry, une définition méthodique de la vérole passe forcément par le fait d'« amasser tout ce qui luy peult advenir, que les Grecz appellent symptomes ou accidens »¹⁵⁷ afin de la distinguer d'autres affections avec lesquelles elle pourrait être confondue.

Pour relever un tel défi, les médecins doivent veiller à ne pas faire de tous les symptômes du corps malade des signes de la vérole¹⁵⁸. Le passage du symptôme au signe est bien expliqué par Philippe de Flesselles qui précise que « les symptomes nous induisent à la cognoissance des maladies, et lors ilz ne sont seulement appellez symptomes, mais signes de maladies »¹⁵⁹. En cela, le symptôme, perçu comme un accident « qui survient à la maladie, et la suit, comme fait l'ombre le corps »¹⁶⁰, ne devient signe qu'au prix d'une appréhension par l'entendement et la perception du médecin. Or cette distinction qui peut sembler ténue est cruciale pour les médecins de la Renaissance. Confondre l'un et l'autre risque de s'avérer piégeux, comme le laisse entendre Fernel :

J'en voy plusieurs qui mettent un tas de symptomes entre les signes de la maladie Venerienne, qui ne luy sont aucunement propres et particuliers, et par telle confusion broüillent les esprits des jeunes escoliers, non encore exercez en l'art, et confirmez par la pratique. Car à quel propos mettre parmi ces signes la lassitude, la perte d'appetit, l'assopissement, la couleur pasle du visage, la rudesse de la langue, et une infinité d'autres qui journellement arrivent sans cette maladie ?¹⁶¹

« les empiriques veulent soustenir toutes choses estre inventées par experience, mais nous partie par experience, partie par raison » (*Le Troisième livre de la Therapeutique*, f. 2v).

¹⁵⁶ V. Montagne, *Médecine et rhétorique à la Renaissance*, p. 269.

¹⁵⁷ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 6.

¹⁵⁸ Sur la distinction entre signes et symptômes, voir Marie-Luce Demonet, « Du signe au symptôme : la séméiotique d'Ambroise Paré », dans *Ambroise Paré (1510-1590). Pratique et écriture de la science à la Renaissance*, dir. Evelyne Berriot-Salvadore et Paul Mironneau, Paris, Champion, 2003, p. 229-247.

¹⁵⁹ P. de Flesselles, *Introductoire de chirurgie rationnelle*, f. 53v.

¹⁶⁰ A. Paré, *Le premier livre de l'Introduction ou entrée pour parvenir à la vraye cognoissance de la Chirurgie*, p. 258. Ce passage est cité par M.-L. Demonet, « Du signe au symptôme », p. 230.

¹⁶¹ J. Fernel, *Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, p. 54-55.

Mû par un souci pédagogique, Fernel s'inquiète de la confusion générée par une prise en considération des moindres altérations du corps vérolé. Or un bon diagnostic consiste en une sélection cohérente des symptômes que les cinq sens du médecin enregistrent, au détriment de certaines manifestations qui ne méritent pas qu'on s'y arrête¹⁶². Confrontés à la gageure herméneutique que représente la vérole, les auteurs médicaux cherchent donc à se montrer compétents en matière d'investigation médicale. Certains chirurgiens, comme Tannequin Guillaumet, s'efforcent même de distinguer les signes « assurés » de la maladie vénérienne de ceux qui « ne sont certains »¹⁶³. De telles précisions permettent à l'auteur d'apparaître en praticien à l'œil affûté.

Plus que d'autres maladies, la vérole fait planer le risque de faux diagnostics. L'écriture permet alors à plusieurs auteurs de pointer du doigt les échecs herméneutiques d'autres praticiens afin de valoriser la grande finesse dont ils font preuve dans le déchiffrement de la maladie. C'est le cas notamment chez David de Planis Campy qui n'hésite pas à souligner les risques thérapeutiques qu'encourent les patients lorsque les soignants formulent hâtivement un diagnostic de vérole :

Ceste methode de graisser avec le vif-argent, et de donner à boire de decoction de gayac est si commune, que tout le monde s'en mesle : barbiers, appoticaire, medecins, charlatans, à faux poids, à fausse mesure : tant de maladies prises pour la verolle, et curées comme telle, qui ne le furent jamais, quelle misere !¹⁶⁴

Le propos permet au chirurgien de critiquer l'hétérogénéité des savoirs d'un monde médical dans lequel tout un chacun s'improvise expert en cure de vérole. En homme « fort avisé », Planis Campy ne se laisse pas piéger par les « signes equivoques »¹⁶⁵. L'ajout, à la suite de ces remarques, d'une histoire vécue par l'auteur est éloquent. Il narre comment « un quidam, qui croyoit estre quelque chose de plus relevé que les autres en la Chirurgie » a, bien à tort, traité l'un de ses proches comme s'il était vérolé en raison de « quelques pustules à la face ». Or, une fois purgé et saigné, le patient ne présente plus aucune pustule alors même que la cure contre la vérole n'a pas encore commencé. Par l'insertion d'échecs herméneutiques ridicules dans son texte, Planis Campy révèle l'étendue de l'« erreur et ignorance » de certains de ses collègues et la « grande honte et

¹⁶² Sur les cinq sens dans l'art du diagnostic, voir Jerome Bylebyl, « The manifest and the hidden in the Renaissance clinic », dans *Medicine and the Five Senses*, éd. William F. Bynum et Roy Porter, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 40-60.

¹⁶³ T. Guillaumet, *Traicté de la maladie nouvellement appelée cristaline*, p. 53.

¹⁶⁴ D. de Planis Campy, *La Verolle recogneue, combatue et abbatue*, préface, [f. â2r].

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 60.

ignominie »¹⁶⁶ qu'ils en retirent, tandis qu'il se constitue en observateur éclairé et raisonné.

Une dernière stratégie permettant de construire un *ethos* méthodique face au chaos symptomatologique de la vérole consiste en un effort taxinomique. Classer les signes de la maladie permet de donner une image plus nette de ce qui semble si complexe de prime abord. Dès 1525, la traduction des œuvres de Vigo offre la possibilité de distinguer deux types de vérole. En effet, le chirurgien italien différencie la vérole récemment acquise de la vérole confirmée. La distinction repose sur la présence et la persistance de certains signes. La maladie est dite confirmée lorsque « par succession de temps sur les membres survient ulcères tubérosités formices virulentes corrosives corruption d'os et accidens semblables. Et quant surviennent les gouttes qui travaillent fort de nuit et cessent de jour »¹⁶⁷. L'altération qui mène à la seconde espèce de vérole s'explique par une mauvaise prise en charge de la première. En effet, « quant elle n'est point guérie deuement elle revient souvent »¹⁶⁸. Un tel effort de distinction œuvre déjà à une clarification symptomatologique, permettant aux praticiens en charge des malades de savoir, avec plus ou moins de justesse, si la maladie en est à ses débuts ou non. Il s'agit surtout pour Vigo de donner aux étudiants et aux collègues chirurgiens des assises solides pour caractériser précisément l'état du patient vérolé.

La volonté de clarification trouve une expression éloquente dans les célèbres travaux de Jean Fernel. Coutumier du fait, le docteur régent de la Faculté de médecine de Paris propose, dès 1548, une nouvelle classification des maladies. Insatisfait de la tripartition traditionnelle des maladies (distinguant la dyscrasie humorale, la solution de continuité et la malformation congénitale), Fernel théorise l'existence d'un quatrième type de maladies, appelé les maladies de « la substance entière du corps »¹⁶⁹, parmi lesquelles il range l'occulte et contagieuse vérole¹⁷⁰. Quelques années plus tard, dans sa *Pathologia* de 1554, le médecin distingue quatre degrés de gravité pour la vérole. Le classement doit faciliter le déchiffrement des corps malades. La première espèce est « la plus légère d'entre toutes » : seuls « les cheveux et les poils de la barbe tombent ». La pelade

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 61.

¹⁶⁷ G. da Vigo, *De Vigo en françois*, f. 135v.

¹⁶⁸ *Ibid.*, f. 132v. C'est sûrement en raison de cette recrudescence possible que Vigo distingue aussi deux cures puisqu'il précise qu'« en la première année nous avons une manière de curation : et la seconde année une autre touchant ladite maladie ».

¹⁶⁹ J. Fernel, *Des causes cachées des choses*, p. 428 : « *morbis totius substantiæ* ».

¹⁷⁰ La vérole est dite occulte car son principe se soustrait aux sens du médecin et relève d'une cause cachée. La doctrine des qualités occultes n'est pas propre à Fernel : Thomas d'Aquin et Marsile Ficin y renvoyaient déjà (C. Pennuto, « La thérapie des maladies contagieuses et les vertus thérapeutiques de l'émeraude chez Fracastor », dans *Pratique et pensée médicales à la Renaissance*, éd. J. Vons, Paris, De Boccand, 2009, p. 111-125, plus particulièrement p. 112-113).

correspond alors au premier stade de la vérole et advient « sans autre offense du corps »¹⁷¹. La deuxième espèce, « un peu plus grave », se caractérise par de « nombreuses taches » tantôt rouges, tantôt jaunes, qui se répandent sur « toute la surface de la peau »¹⁷². Au moment de passer à la troisième espèce, Fernel précise que cette dernière « est déjà la vraie vérole ». La remarque peut s'entendre de plusieurs façons. Soit la pelade et les taches présentées plus haut sont moins sérieuses que la troisième espèce de vérole, soit les deux premiers stades peuvent très bien ne pas aboutir à la vérole. Ce serait donc à partir de la troisième espèce que le médecin pourrait avoir la certitude d'être face à un vérolé. Dans la mesure où les symptômes sont beaucoup plus lourds, Fernel propose une description détaillée de la troisième espèce. Elle se caractérise par des « pustules rouges ou jaunes [...] autour du front, des tempes et derrière les oreilles » qui finissent par se répandre sur tout le corps. Les parties du corps qui sont délicates, comme « l'anus », « le nez » ou « la gorge », s'ulcèrent alors¹⁷³. Enfin, la dernière espèce de vérole est la plus dangereuse parce qu'elle s'attaque aux « parties solides, aux os, aux jointures, aux membranes et aux nerfs ». Les douleurs ressenties par le malade sont alors atroces et « s'aggravent d'ordinaire la nuit »¹⁷⁴.

La catégorisation proposée par Fernel fait apparaître le bien-fondé d'une taxinomie. Elle permet de mesurer la gravité du mal à partir de certains signes distinctifs, tout en réaffirmant la supériorité des médecins suffisamment formés pour comprendre la subtilité de telles subdivisions¹⁷⁵. Le succès de la classification fernelienne est patent tant elle fait des émules¹⁷⁶. Parmi ceux-là, un cas s'avère tout à fait singulier. Professeur de médecine et traducteur du traité de la vérole rédigé en latin par Guillaume Rondelet, le bordelais Étienne Maniald investit les marges du texte qu'il traduit pour y inscrire la quadripartition fernelienne. Or, en représentant de l'université de médecine de Montpellier,

¹⁷¹ J. Fernel, *Pathologia*, f. 99v : « omnium leuissima » ; « capitis, et barbæ pili defluunt » ; « citra aliam corporis offensionem ».

¹⁷² *Ibid.* : « paulo deterior » ; « crebris maculis » ; « cutis universa ».

¹⁷³ *Ibid.* : « iam vera lues est » ; « rubræ aut flauæ pustule [...] circa frontem ac tempora poneque aures » ; « podicem » ; « nares » ; « fauces ».

¹⁷⁴ *Ibid.*, f. 100r : « solidas partes, ossa, vincula, membranas ac neruos » ; « noctu fere ingrauescunt ». Les douleurs articulaires des vérolés sont plus violentes la nuit car c'est à ce moment-là, « depuis neuf heures jusques à trois après minuit », que circule activement dans le corps la pituite, humeur jugée responsable de telles souffrances. Sur la théorie selon laquelle les « humeurs se meuvent à certaines heures du jour », voir A. Paré, *Le premier livre de l'Introduction ou entrée pour parvenir à la vraie cognoissance de la Chirurgie*, p. 199.

¹⁷⁵ J. Arrizabalaga et alii, *The Great Pox*, p. 238.

¹⁷⁶ On pense par exemple à Laurent Joubert qui, dans le traité qu'il consacre à la vérole, distingue quatre « ordres » (*ordines*) ou « degrés » (*gradus*) de la maladie (*De variola magna*, p. 229-231). Les quatre degrés de vérole suivent d'assez près les espèces mises en avant par Fernel.

Rondelet s'avère critique à l'égard des hypothèses de Fernel, notamment en ce qui concerne l'existence d'un quatrième genre de maladies¹⁷⁷. Les divergences entre l'auteur et le traducteur donnent lieu à un montage surprenant. Rédigé par Rondelet et traduit par Maniald, le corps du texte insiste sur la dimension humorale de la maladie qui, à mesure qu'elle sévit, « se rend plus froide » tant et si bien qu'elle ne peut, en raison des ulcères qu'elle provoque, qu'être le fait d'une « pituite salée »¹⁷⁸. De cette nature humorale découle nécessairement la grande variété des signes de la maladie puisque cette dernière varie selon « la diverse nature des corps où elle est »¹⁷⁹. La diversité des signes qui se donne alors à lire s'inscrit dans le système humoral traditionnel où les qualités opposées (chaud/froid ; sec/humide) servent de repères.

Or Maniald procède à des ajouts significatifs et inscrit en marge : « Comme il y a grande variété de corps, ainsi il y a différentes especes de verole. M. Fernel en sait quatre especes ou degrés »¹⁸⁰. Suit alors le détail de chacune des espèces de vérole, pour la description desquelles Fernel n'a pas recours aux qualités opposées utilisées par Rondelet. *In extremis*, cependant, Maniald revient aux idées de Rondelet et finit sa note par : « La matiere de verole est un humeur pituiteux, et visqueux »¹⁸¹. Le retour au paradigme défendu par Rondelet est d'autant plus intéressant qu'il diffère de celui de Fernel. Si ce dernier mentionne certes des qualités comme la sécheresse ou l'humidité pour décrire certains ulcères vénériens, il ne lit pas la vérole avec la grille du système humoral. Nulle trace de pituite salée dans le système étiologique de Fernel. L'exemple de la traduction de Rondelet par Maniald est éloquent : le traducteur bordelais juge pertinent d'ajouter à un traité ancré dans le strict galénisme une taxinomie des symptômes proposée par un auteur qui assouplit ce paradigme. On mesure alors mieux la portée de la classification de Fernel. Éclairante et pratique, son approche méthodique contrecarre l'effrayante diversité d'expression de la maladie en fonction des idiosyncrasies de chacun.

En somme, en raison de la diversité de ses manifestations somatiques, la vérole représente un défi herméneutique pour le médecin soucieux d'établir un diagnostic précis à partir des manifestations du corps malade. En soulignant leur prudence, leur méthode et la taxonomie à laquelle ils recourent, les médecins et

¹⁷⁷ Rondelet considère que la vérole est une « intemperie humide » et ne peut donc entendre parler de maladies de la substance entière du corps. Il nie aussi la dimension occulte de la vérole car « vouloir soutenir que ceste maladie a quelque nature occulte [...], c'est se vouloir retirer aux Saints » (*Traité de Vérole*, respectivement p. 3 et p. 15).

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 6.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 5.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 5-6 [manchette].

¹⁸¹ *Ibid.*

les chirurgiens consolident leur expertise herméneutique, à tel point d'ailleurs que cette dernière peut servir d'argument au poète-médecin Thomas Sonnet de Courval contre les médisants qui insinuent qu'il a contracté la vérole. Alors que certains de ses détracteurs se demandent si la misogynie qui sourd dans ses satires lui vient d'être tombé malade auprès d'une femme, Sonnet rappelle que « c'est chose rare de voir un Docteur Medecin atteint de la maladie Venerienne » dans la mesure où ce dernier « juge incontinent à l'œil et au visage [...] si une femme cache au-dedans ceste detestable et pernicieuse maladie »¹⁸². Si les soignants risquent d'être « abusez »¹⁸³ par les symptômes de la vérole, Courval se sert de son expertise herméneutique pour se mettre à l'abri des diffamations et immuniser toute une profession contre une maladie retorse. L'imperceptibilité de la vérole n'est plus un problème : l'œil tout-puissant du médecin décèle, dans le repli des chairs, les traces d'un venin latent.

Thérapeutes et thérapeutiques à l'essai

Le surgissement d'une épidémie n'est jamais exempt de conséquences sur les manières qu'a le monde médical de se percevoir et d'être perçu. Dans le cas d'une maladie contagieuse aux débuts si létaux, la souffrance des malades est telle que les attentes de ces derniers à l'égard du monde médical sont grandes. Les rares paroles de patients dont nous disposons frappent par la vivacité des critiques formulées à l'encontre de certains acteurs du monde médical. Hutten vilipende ainsi les médecins et les chirurgiens : « Quelles tortures, quels supplices m'ont fait subir les chirurgiens, quels tourments j'ai soufferts, combien de forces j'ai perdues à cause de l'ignorance des médecins »¹⁸⁴. Le blâme adressé à l'encontre de deux groupes professionnels importants du monde du soin s'explique d'abord par la volonté qu'a Hutten de célébrer les vertus du gaïac, un arbre méconnu des pharmacopées européennes. Il permet aussi de rappeler qu'il est fréquent à la Renaissance de consulter une diversité de soignants, quel que soit leur ancrage professionnel. Les malades sollicitent des empiriques, des charlatans ou des paysans pour soulager leurs douleurs.

¹⁸² S. de Courval, *Responce à la contre-satyre. Par l'auteur des satyres du mariage, et Thimethelie*, dans *Satyre ménippée*, p. 23.

¹⁸³ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 41.

¹⁸⁴ U. von Hutten, *La Vérole ou le remède du gaïac*, p. 90. La critique des médecins chez Hutten mérite quelques nuances. Ce n'est pas à tous les médecins que s'en prend le chevalier : « Chaque fois que je vais me plaindre des médecins dans cet opuscule, je pense à ceux qui n'ont aucun savoir, aucune expérience, qui se font valoir auprès du commun par leur seul titre et par le nom de docteur qu'ils ont acheté. Ils ignorent aussi bien le grec que le latin, alors qu'il n'est pas de profession dans laquelle les lettres et le savoir soient plus indispensables ». Ceux qui soignent à l'aveugle sont surtout la cible du chevalier : « Le pire était que ceux qui prescrivaient ces soins ne connaissaient pas eux-mêmes la médecine » (*Ibid.*, respectivement p. 128 et p. 110).

C'est le cas de Joseph Grünpeck qui guérit « par les efforts, par les soins, par la diligence de ces paysans et de ces gens du commun »¹⁸⁵. La célébration de la générosité et de la commisération d'un peuple agreste se double chez lui d'une critique à l'égard des chirurgiens. Ces derniers ne cherchent pas tant à soulager les malades qu'à s'attirer « les honneurs ou la richesse »¹⁸⁶. Pointer du doigt « l'avarice des médecins du peuple »¹⁸⁷ relève certes du *topos* mais le surgissement d'une épidémie nouvelle correspond, de fait, au développement de nouveaux marchés et de nouvelles clientèles. La littérature comique de la seconde moitié du xvi^e siècle confirme l'idée selon laquelle quiconque prétend soigner la vérole peut considérablement s'enrichir. Une même scène circule des œuvres de Noël Du Fail à celles de Béroalde de Verville : un chirurgien idolâtre, identifié par Verville comme étant Thierry de Héry, se prosterne devant la statue du roi Charles VIII afin de le remercier d'avoir « rapporté ceste benoiste Verole » en France, « sans laquelle ils [les barbiers] [...] fussent morts de fain »¹⁸⁸. Malicieux, Verville précise que l'arrivée de la vérole en France permet au chirurgien de « gagner six ou sept mille livres de rente »¹⁸⁹. Toute fictive que soit l'anecdote, elle n'en révèle pas moins que les écrits sur la vérole reflètent et reconfigurent des attitudes critiques à l'égard du monde médical. Ces dernières invitent à observer comment les thérapeutes se sont représentés dans leurs ouvrages. Face à des malades en demande de soins, quelles stratégies employer pour satisfaire leurs attentes ? Comment déjouer les accusations des malades craignant de subir les terribles conséquences de l'impéritie de certains soignants ?

Rassurer

Une première stratégie consiste à rassurer les malades et à tempérer leurs angoisses. Il s'agit là d'une partie importante du travail médical qui prouve la nécessité de prendre en considération la dimension émotionnelle de l'événement pathologique. Les difficultés thérapeutiques rencontrées au début de la pandémie vénérienne ont nourri de nombreuses craintes dans toutes les strates de la société. L'angoisse est présente parmi le peuple, qui, à en croire Joubert dans ses *Erreurs populaires*, se demande s'il est possible de « prandre la verole, pour aller à ses

¹⁸⁵ J. Grünpeck, *Libellus de Mentulagra*, f. B2v : « eorum agrestium et simplicium hominum studio opera et diligentia ».

¹⁸⁶ *Ibid.*, [f. A6r] : « vel laudem vel lucrum ».

¹⁸⁷ *Ibid.*, [f. A6v] : « popularium medicorum auaritia ».

¹⁸⁸ N. Du Fail, *Les Contes et discours d'Eutrapel*, p. 494.

¹⁸⁹ Béroalde de Verville, *Le Moyen de parvenir*, éd. Michel Renaud, Paris, Gallimard, 2006 [1616], p. 383.

affaires sus la chaise percée d'un verolé, qui n'an fait que partir»¹⁹⁰. Si la question est laissée sans réponse par le professeur de médecine de l'université de Montpellier, elle trahit surtout un effroi persistant face à la contagion, alors même que la maladie frappe l'Europe depuis soixante-dix ans. Quelques années plus tard, Pierre Bailly répond à la question laissée en suspens par Joubert :

Encore que la verole soit grandement communicable et sale maladie, si n'est-elle pas tant sublime en malice que de se communiquer par l'entremise de l'air seulement. Il y faut un contact, et que le venin passe d'un corps à autre par l'entremise d'un corps plus solide que l'air, et qui soit porteur du venin verolique. C'est pourquoy la vapeur de la matiere fecale, qui auroit passé en la chaire percée, ne seroit pas capable d'infecter celui qui prendrait sa place¹⁹¹.

Bien qu'on ignore dans quelle mesure le peuple a pu avoir accès à ce genre de réponses, on reste frappé par le sérieux avec lequel Bailly tient compte de l'angoisse à l'origine d'une telle question. La mise au jour des spécificités de la contagion vénérienne permet alors de tempérer la « malice » de la maladie. Invalidant le paradigme aériste pour la vérole, le médecin champenois rend la fréquentation de potentiels malades moins effrayante pour les personnes saines.

La prise en charge de l'inquiétude de la population permet d'approcher à nouveaux frais la question de la dimension curable ou non de la vérole. Certes, les médecins de la première Modernité ne soulignent pas tous que la maladie peut rester latente dans le corps pendant un certain temps avant de ressurgir, mais la mise en évidence d'une virulence moindre de la maladie et de sa dimension curable sont autant d'éléments qui œuvrent à apaiser les esprits. À la question « d'où vient que la verole va en déclinant, et se guérit mieux que du commencement ? » Bailly répond :

Veu que c'est une maladie qui a eu son commencement depuis six ou sept vingt ans, il en faut chercher plustost la premiere cause, en ce qui gouverne le temps, qui faict les changemens en l'univers, comme sont les influences et mouvemens celestes, qu'en la simple corruption des hommes qui ont esté de mesme depuis cinq ou six mil ans. C'est pourquoy les mesmes cieux roulans tousjours diversement en leur rencontre, pourroient bien par cy après transmettre icy bas quelque meilleur aspect pour effacer tout à faict ce caractere malin, qui auroit desjà commencé à s'affoiblir, nonobstant que l'on soit plus dissolu que jamais¹⁹².

¹⁹⁰ L. Joubert, *Seconde partie des Erreurs populaires, et propos vulgaires, touchant la Medecine, et le regime de santé*, Paris, A. L'Angelier, 1586, « Ramas de propos vulgaires, et erreurs populaires, avec quelques problemes, anvoyés de plusieurs à M. Joubert », p. 162-163. Cette question ne figure pas dans la première édition parue à Bordeaux chez Simon Millanges.

¹⁹¹ P. Bailly, *Questions naturelles et curieuses*, p. 676-677.

¹⁹² *Ibid.*, p. 678.

Revenant à des explications astrologiques dont les médecins du début du xvi^e siècle avaient vite fait de se débarrasser, Bailly nourrit un certain optimisme. Le branle général du monde offre ainsi une force consolatoire et fait grandir l'espoir de voir la maladie disparaître à jamais. Sur ce plan, Bailly est l'héritier de Joubert qui assurait « qu'à la longue il [le mal vénérien] se perdra du tout [...] ou il ne sera plus qu'une simple rogne »¹⁹³. Dire que la vérole a perdu de sa virulence, assurer qu'on peut en guérir, vanter « la diligence des Medecins »¹⁹⁴ sont alors autant de stratégies élaborées par un monde médical sensible aux peurs collectives. À défaut de pouvoir empêcher la propagation de la maladie, les médecins tentent à tout le moins de rasséréner les consciences. Les discours soulignant la perte de vitesse de la maladie méritent donc d'être lus comme les produits d'un contexte inquiet de voir perdurer une maladie qui avait d'abord été désignée du nom d'épidémie, c'est-à-dire de maladie saisonnière et passagère.

Se distinguer

La seconde stratégie des professionnels du soin consiste à s'arroger la maîtrise de la maladie. Le champ controversé des thérapeutiques contre la vérole pousse les soignants à mettre en place des réflexes de « distinction »¹⁹⁵ à chaque niveau du monde médical. L'écriture du traité médical mérite alors d'être étudiée comme un vecteur de légitimation : la constitution d'une figure d'auteur assurée, à l'échelle para- et intratextuelle, permet de contrecarrer les nombreuses incertitudes qui demeurent au sujet de la maladie.

L'absence de formation préalable est souvent reprochée aux empiriques. À la fin de son traité sur le gaïac, le docteur Antoine Lecoq fulmine « contre les ignorants et faux médecins » :

Par conséquent, puisque quelque vaurien très ignorant et très audacieux en vient à exercer la médecine en notre temps sans être pourvu d'aucune qualité digne d'un médecin, sans être imprégné d'aucune connaissance en rhétorique, en mathématiques, en philosophie ni même dans les belles lettres, mais se fiant uniquement à sa témérité et à son impunité, il ne faudra pas s'étonner si à présent on pratique partout des boucheries et des tortures humaines¹⁹⁶.

¹⁹³ L. Joubert, *Erreurs populaires au fait de la medecine et regime de santé*, Bordeaux, S. Millanges, 1578, p. 216.

¹⁹⁴ P. Bailly, *Questions naturelles et curieuses*, p. 677.

¹⁹⁵ Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979.

¹⁹⁶ A. Lecoq, *De Ligno Sancto non permiscendo*, f. 111v-112r : « in imperitos fucatosque medicos » ; « Igitur cum imperitissimus atque audacissimus quisque nebulo ad medicinam faciendam hoc tempore accedat, nullis medico dignis ornamentis instructus, non arte oratoria, non mathematicis disciplinis, non philosophia, non denique literis tinctus : sed tantum temeritate atque impunitate confusus, non erit mirandum, si hominum laniena atque carinificina nunc passim exercentur ». On trouve déjà le souci de discriminer les vrais médecins des ignares qui prétendent l'être

L'énumération négative permet à Lecoq de souligner l'indigence des connaissances dont disposent les empiriques, résolument éloignés du modèle de l'humaniste au savoir universel. Disqualifier leur pratique revient aussi à en appeler à une plus grande sévérité en matière de réglementation du monde médical.

Or si un tel geste de mise en valeur des savoirs acquis est attendu de la part des docteurs formés à l'université, il est plus significatif sous la plume des chirurgiens qui ne disposent pas de la même formation théorique que les médecins. Néanmoins, l'humanisme médical et notamment la traduction en langue française de plusieurs textes d'autorités antiques ont nettement servi à l'accroissement des connaissances des chirurgiens. Au phénomène de vulgarisation, il faut ajouter, à partir des années 1540, le désir de mieux organiser la formation académique de leur corporation, autour du collège de Saint-Côme à Paris. Favorisant l'insubordination des chirurgiens à l'égard de la Faculté de médecine, de telles mesures aboutissent en 1552 à l'exclusion de ces derniers de la Faculté¹⁹⁷. C'est dans un tel contexte, où s'expriment simultanément la valorisation du chirurgien et le rappel constant, par la Faculté de médecine, de ses prérogatives que voit le jour le premier traité sur la vérole, rédigé en vernaculaire par le lieutenant général du premier barbier chirurgien du roi, Thierry de Héry. La parution du traité en 1552 semble tant une réaction au contexte troublé qu'une réponse aux critiques acerbes émises à l'encontre des chirurgiens par des patients comme Hutten. Se revendiquer de Galien et de sa propre expérience sert alors à construire un *ethos* d'expert :

Et moy avec tous ceulx de ma profession, monstrants par effect avec Galien, que raison sans experience est peu de chose, experience sans raison n'est rien, forts un couteau en la main d'un maniaque. Ce que tous les jours monstre à l'œil la déplorable perte de plusieurs pauvres malades traictez (je diroye mieulx tuez) de ces temeraires¹⁹⁸.

L'expression du corporatisme chez Héry sert à revendiquer une maîtrise raisonnée et fondée en expérience de la maladie, d'autant que le traitement des maladies externes revient traditionnellement aux chirurgiens. La référence à Galien justifie une attaque contre les empiriques que sont les « vieilles matrones, tailleurs de

dans l'épître dédicatoire qu'adresse Rabelais à André Tiraqueau le 3 juin 1532, à l'occasion de l'impression des *Epistole medicinales* de Manardo. Les usurpateurs s'avèrent « dépourvus de science, de conscience et de prudence, mais pleins de morgue, de jalousie et de bassesse. Ils mènent leurs expériences à force de morts (comme Pline le déplorait jadis) et les dangers qu'ils font courir sont passablement plus grands que ceux des maladies elles-mêmes » (*Œuvres*, p. 981).

¹⁹⁷ Sur le collège de Saint-Côme et ses rapports houleux avec la Faculté de médecine de Paris, voir A. Lunel, *La Maison médicale du roi*, p. 56-57.

¹⁹⁸ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, f. 35v.

pierre, prestres, et autres de telle farine »¹⁹⁹, aussi incultes qu'incapables de connaître les raisons du bien-fondé de leur cure. Ce faisant, Héry revendique une expertise théorique. Afin de décrédibiliser les empiriques, il va même jusqu'à se réapproprier le *topos* de la main homicide que les médecins utilisent souvent dans leurs ouvrages consacrés aux erreurs des apothicaires et des chirurgiens²⁰⁰. Si les médecins réduisent le chirurgien à sa « main » afin de montrer qu'elle ne peut rien entreprendre de bon sans la tête pensante du médecin, le poncif permet ici d'accorder du crédit aux connaissances théorico-pratiques du chirurgien et de susciter la méfiance à l'égard de ceux qui, sans instance de contrôle, abusent d'une technique curative exempte de méthode. L'attaque contre ceux qui s'octroient des prérogatives qui ne sont pas les leurs se double d'une remarque pathétique sur les vérolés mis à mort. Reprenant l'image déjà présente chez Lecoq, Héry réemploie le discours des médecins contre les assassins empiriques.

Dès lors, le monde du soin est représenté comme clivé « entre les doctes methodiques, et les ignorans empiriques »²⁰¹. Constituer les charlatans et autres soignants auto-proclamés en ennemis réunit médecins et chirurgiens dans une lutte commune contre l'imposture. Les représentations polémiques des empiriques sont fréquentes dans les traités, où la réprobation des contre-modèles confirme les vertus de celui qui écrit. Si Héry met en avant les bénéfices d'une méthode dans le domaine sémiologique, il en va de même dans le champ thérapeutique. Afin de répondre aux contempteurs des cures mercurielles jugées dangereuses pour les malades, le chirurgien avance l'objection suivante :

Pour à quoy respondre, amy lecteur, je confesseray bien, que [...] il en peut advenir mille inconveniens, tout ainsi comme de l'indocte application des autres medicamens. Et comment se feroit-il autrement, puisque nous voyons aujourd'huy un tas de femmes, tumbiers [fossoyeurs], et autres sans raison, sans sens naturel, et jugement, qui en abusent, et sont cause qu'extremes et innombrables maux en adviennent : la plus part desquelz ayants esté pensee de ceste maladie, ou en ayants veu penser quelques autres, et trouvé moyen d'avoir une recepte pour de l'argent ou autrement, se meslent de frotter inegalement toutes personnes sans methode²⁰².

Le propos du chirurgien nous rappelle d'abord que son traité est adressé aux étudiants et *a fortiori* aux pairs. L'usage de l'apostrophe, dans un chapitre sur

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ Sur ce point, voir Ariane Bayle et Michel Jourde, « Imprimeurs et chirurgiens : le *savoir*, la *main* et le *bien faire* (1530-1580) », dans *Nouveaux aspects de la culture de l'imprimé. Questions et perspectives (XV^e-XVIII^e siècles)*, éd. G. Holtz, Genève, Droz, 2014, p. 319-343, notamment p. 321-322.

²⁰¹ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, f. â4r-â4v.

²⁰² *Ibid.*, p. 112-113.

la légitimité de la cure mercurielle telle que les chirurgiens la pratiquent, n'est pas aussi anodine qu'on pourrait le croire. Ce qui est en jeu chez Héry n'est pas seulement la transmission didactique de méthodes thérapeutiques. Il en va aussi de la transmission d'une attitude professionnelle. C'est toute une culture de la distinction que l'auteur diffuse auprès de ses « amis lecteurs » en mobilisant leurs affects. En vertu de cette culture, la compétence et la dignité professionnelles du chirurgien sont mises en évidence par la représentation péjorative des empiriques. Fort de sa raison, doté de bon sens et de jugement, armé d'une méthode solide, le chirurgien dispose d'outils et de savoirs qui tranchent avec l'unique recette des empiriques. Si les chirurgiens et les empiriques se ressemblent par l'usage du mercure, leurs recettes et leurs méthodes diffèrent²⁰³. Les empiriques « amethodiques »²⁰⁴ ne prêtent aucune attention au tempérament du patient et contreviennent ainsi aux enseignements galéniques en vertu desquels la prise en considération des singularités du corps malade fait le bon thérapeute²⁰⁵. Ceux qui donnent la même dose de mercure à tout le monde appauvrissent la spécificité du remède, banalisent son usage et le réduisent à une simple marchandise. En n'adaptant pas les doses prescrites, les empiriques font passer le remède du côté du poison, révélant par là même toute l'ambiguïté du *pharmakon*²⁰⁶.

La disqualification va plus loin encore puisque, d'après Héry, les empiriques ne seraient que de vulgaires imitateurs de cures voire d'anciens vérolés. Or, aux yeux des chirurgiens et des médecins, avoir été malade de la vérole ne confère aucune légitimité thérapeutique. Pourtant, dans le cas d'autres maladies, nombreux sont les médecins qui se fondent sur leur propre expérience pour souligner leur connaissance intime du mal. Ainsi, à en croire son biographe Laurent Joubert, Guillaume Rondelet « avait coutume d'affirmer en public qu'après s'être défait de la lèpre, il avait enfin eu toutes les maladies »²⁰⁷. Les praticiens écrivant sur

²⁰³ Onze ans après Héry, Rondelet reconnaît l'audacieuse intuition qu'ont eue les empiriques lorsqu'ils ont, les premiers, décidé d'utiliser le mercure pour soigner les malades : « La curation faicte par onguens d'argent-vif a esté premierement essayée par les empiriques, lesquelz voians ce remede servir aux gales et à la tigne et à semblables affections, et que par iceluy toute gale de teste et de tout le cuir estoit guérie, n'ont point craint l'accommoder à ceste maladie, et après en ont usé avec très bonne raison et très heureux succes » (*Traité de Vérole*, p. 92-93).

²⁰⁴ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 119.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 50 : « Ne faisons comme ces abuseurs, qui avec une forme veulent indifféremment chausser un chascun : mais considérons que pour methodiquement curer ceste maladie, fault congnoistre les choses naturelles, et les dependances d'icelles, pour la varieté des corps et parties affectées ».

²⁰⁶ Jacques Derrida, « La pharmacie de Platon », dans *La Dissémination*, Paris, Seuil, 1972, p. 70-197.

²⁰⁷ L. Joubert, *Guilelmi Rondeletii Vita*, dans *Laurenti Jouberti Valentini Delphinatis regii medici... tomus secundus*, Lyon, S. Michel, 1582, p. 189 : « Solitus erat publice affirmare, se omnes morbos (dempta elephantiasi) aliquando passum fuisse ». Alors que nous savons, grâce à Joubert, que

la peste n'hésitent pas, eux non plus, à indiquer qu'ils en ont souffert et y ont échappé²⁰⁸. Pour les médecins de la première Modernité, être sujet aux maladies n'a rien d'incompatible avec un exercice avisé de leur art. Sur ce plan, Platon sert de caution, lui qui considère que les meilleurs médecins allient sagement la connaissance des préceptes médicaux à l'expérience subjective de la maladie²⁰⁹. La stratégie des empiriques ne peut donc être exclue d'emblée comme irraisonnée. Au contraire, être venu à bout d'un mal dangereux confère une aura et une crédibilité inédites. À voir l'insistance avec laquelle les médecins et les chirurgiens conspuent celles et ceux qui soignent la maladie après en avoir souffert, on perçoit mieux la force de conviction que confère le statut de personne guérie. Dès 1550, le chirurgien Hervé Fierabras vitupère contre les « pipeurs, et coureurs » :

S'ils sont guéris du mal de Naples, ils parlent par experience, arriere raison. [...] J'ay mon emplastre (à pleine bouche), mon basme, mon unguent, ma decoction, mon secret, ma diete, j'ay veu faire à un Egyptien, un Turc me l'aprint : tout faict miracle, à Dieu l'estude, il n'y a si gros butor qui à son ignorance n'ajoute arrogance. O le grand vice et dangereux²¹⁰.

Le propos rejoint celui de Héry et confirme le souci de distinction qui unit les chirurgiens.

Toutefois, Fierabras va plus loin. Son discours souligne l'importance conférée à l'oralité, medium essentiel lorsqu'il s'agit de vendre un remède inconnu, durant les foires notamment²¹¹. Or la parole publicitaire est traditionnellement vue comme la principale ressource des empiriques qui, « à l'imitation des basteleurs »²¹², savent mieux séduire leur auditoire que lui expliquer pourquoi

Rondelet a souffert de la vérole lorsqu'il était enfant, cette précision ne figure pas dans le traité que Rondelet consacre à la vérole. Voici ce qu'écrit Joubert quelques lignes avant la précédente citation : « Tout jeune, il fut malade. En effet, comme il attrapa le mal de Naples par sa nourrice, [...] il grandit inégalement et misérablement durant ses premières années » (« *Puer admodum valetudinarius fuit. Nam cum a nutrice morbum Neapolitanum hausisset, [...] varie et misere educatus est primis annis* »).

²⁰⁸ Ambroise Paré précise, dans son traité sur la peste, que « l'Auteur a eu le charbon et la peste » (*Le vingteuxiesme Livre, traitant de la Peste*, dans *Les Œuvres*, vol. 3, p. 2398 [manchette]). Sur Paré pestiféré, voir B. Hobart, *La Peste à la Renaissance*, p. 589-593.

²⁰⁹ Platon, *République*, dans *Œuvres complètes*, dir. L. Brisson, Paris, Flammarion, 2011, livre III, 408e, p. 1571.

²¹⁰ Hervé Fierabras, *Methode briefve et facile pour aisement parvenir à la vraye intelligence de la chirurgie en laquelle est declarée l'admirable construction du corps humain*, Paris, A. Bourriquant, 1550, p. 202.

²¹¹ Dans sa *Pharmacopée des dogmatiques reformée*, Du Chesne donne à son lecteur une liste de recettes de décoctions propres à faire suer les malades, avant d'en ajouter une venue « d'un fameux Empirique Alemand [...] qui en faisoit un très grand revenu tous les ans aux foires de Francfort » (*La Pharmacopée des dogmatiques reformée*, Paris, C. Morel, 1629 [1624], p. 153).

²¹² J. Du Chesne, *Conseils de medecine*, p. 221.

ils administrent leur remède sous telle ou telle forme. Ainsi médiatisée dans le texte du chirurgien, la voix de l'empirique sert à sa propre disqualification. La nature promotionnelle du discours place le remède du côté du miracle et non de la méthode. Le désir de guérir qui anime les malades est d'autant plus attisé que la parole séduisante du charlatan promet des techniques venues d'ailleurs. La parole qui se donne en spectacle sert de contre-exemple évident et Héry insiste sur le fait que les chirurgiens n'usent jamais de « grandes parolles, et promesses »²¹³. Pour autant, la mise au jour de deux régimes de parole différents révèle que la force d'un remède se constitue au plus près de l'*ethos* de celui qui le dispense. Administrer un remède ne s'effectue pas sans une part de stratégie rhétorique et affective. La dimension séduisante du verbe des empiriques tout comme l'attrait que provoquent les produits venus d'ailleurs rappellent que toute méthode rationnelle ne vient jamais à bout de la force suggestive du langage thérapeutique. Parce qu'elle promet une guérison, la fable du charlatan constitue presque déjà un remède²¹⁴. La réaction des praticiens légitimes consiste à souligner la dimension frauduleuse de telles promesses. Nicolas Michel, traducteur d'Alfonso Ferri, choisit par exemple la métaphore de l'empoisonnement pour démystifier les paroles des « panseur[s] de verolle » qui ne sont rien d'autre que des « intoxiquateurs : qui par doux langages enveniment premier les oreilles, puis la bourse, finalement le corps »²¹⁵. Au venin vérolique qui circule dans le corps du malade s'ajoute alors un autre poison tout aussi insidieux, celui du verbe charlatanesque. Par la méthode qu'elle promet et le savoir qu'elle diffuse, l'écriture du traité médical se donne par conséquent pour objectif de préserver le malade d'une infection redoublée.

Pourtant, bien qu'ils la dénoncent chez les empiriques, les docteurs et les chirurgiens ne renoncent pas à la fonction publicitaire de la parole. Ils recourent volontiers aux séductions langagières lorsqu'ils déploient un discours d'autopromotion. Eux aussi cherchent à établir une relation de confiance avec leur lecteur et leur potentiel patient ; eux aussi adoptent des postures énonciatives

²¹³ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 122.

²¹⁴ La mise en évidence de la fausseté des remèdes miracles se trouve encore à la fin de notre période chez le chirurgien Pierre Pigray, disciple d'Ambroise Paré. Lorsqu'il mentionne ces « inventeurs » de cures qui « ont fait merveilles pour un temps », il évoque le cas du « vin de maistre Loys, qui faisoit tant de miracles que la plus part des malades de la France se faisaient apporter à Paris pour en user, et n'estoit bien guarý, celui qui n'en avoit beu ». Or ce remède « n'estoit autre chose qu'un rapé, où il y avoit un peu de raisin et de gaiac, avec quelques herbes hepaticques » auquel on ajoute « deux parts d'eau, et le tiers de vin blanc, sans le faire bouillir ». Et Pigray de conclure : « Voilà le vin qui faisoit le miracle, mais il ne le fait plus » (*Epitome des préceptes de medecine et chirurgie, avec amplex des remedes propres aux maladies*, Lyon, P. Rigaud, 1619, p. 563).

²¹⁵ A. Ferri, *De l'Administration du saint boys*, p. 9.

propres à entourer leur protocole thérapeutique d'une aura affective. Les récits ne servent pas seulement à opérer une nécessaire distinction par rapport aux soignants dénués de formation.

Pour mieux saisir la teneur de la valorisation de soi chez les chirurgiens et les barbiers, rappelons qu'au cours du xvi^e siècle les médecins qui écrivent sur la vérole redoublent d'efforts pour avertir leurs subalternes de la parfaite obéissance qui leur est due. Auger Ferrier inclut ainsi dans son traité rédigé en latin un avertissement adressé aux apothicaires et aux barbiers. Composées en français, les quelques pages réaffirment à quel point les barbiers doivent s'en tenir aux décisions du médecin. La collaboration entre les corps de métier n'est pas remise en question par Ferrier tant elle est usuelle dans le monde du soin. Les médecins sont habitués à prescrire des médicaments préparés par les apothicaires et des soins prodigués ensuite par les chirurgiens ou les barbiers. Ferrier critique plutôt la liberté que prennent les praticiens dans les modalités d'application de la cure. Or aucun paramètre ne semble pouvoir faire l'objet de l'appréciation du barbier qui doit une allégeance stricte aux préconisations du médecin. Ainsi, afin de prévenir toute velléité d'indépendance, Ferrier rappelle aux barbiers ce qu'il convient de faire avant d'entamer une cure à base de gaïac : « Si par ce moyen tu entreprends guerir la maladie de Naples [...], il te fault premierement avoir recours au Medecin pour ordonner les preparations, saignées et purgation »²¹⁶. Puisque Ferrier désire replacer la chirurgie dans sa position subalterne par rapport la médecine, il se sert des cures mal menées pour rappeler que seuls les médecins sont habilités à définir la temporalité thérapeutique :

Suffira fere l'inonction une fois le jour, quatre ou cinq heures avant disner, continuant jusques environ huit jours [...]. Aucuns oignent deux fois le jour, de matin et environ quatre heures après disner ou après soupper, et en tout n'y employent que quatre ou cinq jours. Toutesfois les scandales qui en surviennent tesmoignent assés combien est aspre, et dangereuse ceste hastiveté²¹⁷.

Les variations indues apportées à la durée et à la fréquence de la cure relèvent d'une audace qui peut entamer la réputation du chirurgien. La multiplication des précisions temporelles suggère assez que le médecin impose sa prééminence en rappelant aux chirurgiens et aux barbiers qu'il est le maître du temps, en raison de sa connaissance des causes, des signes et des effets de la maladie.

En dépit d'une position que l'on pourrait juger inconfortable pour les chirurgiens, ces derniers multiplient les récits qui leur permettent de faire valoir leur expertise. C'est le cas de Thierry de Héry, notamment lorsqu'il s'applique

²¹⁶ A. Ferrier, *De Pudendagra lue hispanica*, « Extraict desditz livres pour les Chirurgiens, touchant l'administration de certains particuliers remedes », f. F7v-F8r.

²¹⁷ *Ibid.*, f. G2v-G3r.

à répondre « aux objections faites contre l'argent-vif »²¹⁸. Il est révélateur que la mise en valeur de soi adienne dans un chapitre dont le titre évoque le discours judiciaire. Puisant dans son expérience, Héry multiplie les anecdotes et les histoires personnelles dans ce qui constitue le plus long chapitre de son traité. Afin de prouver son entière maîtrise de la thérapie mercurielle, Héry commence par affirmer sa connaissance des effets du métal sur le corps. À ceux qui pensent que l'argent-vif utilisé pour les onguents risque d'entrer dans le corps et l'empoisonner, le chirurgien répond par l'expérience qu'il a acquise en qualité de « dissecteur »²¹⁹. En effet, en compagnie de « Maîtres Nicole Lambert, et Ambroise Paré, hommes rationelz », Héry ouvre le cadavre d'un vérolé et voit qu'on n'y trouve aucun « reste d'argent vif »²²⁰. La convocation d'un réseau savant sert de preuve au même titre que le constat par l'œil de l'absence de toute trace de mercure dans le corps du trépassé²²¹.

La stratégie la plus exploitée par Héry pour prouver sa « continuelle et méthodique experience »²²² réside dans la multiplication des récits de cure. Le matériau narratif vise tant à convaincre le lecteur du bien-fondé des traitements mercuriels qu'à le séduire en montrant à l'œuvre un chirurgien aux nombreuses vertus. Parmi plusieurs histoires, la plus touchante est sans doute celle d'un enfant de douze ans « quasi universellement couvert de gros boutons de vairolle »²²³ venu demander l'aumône au chirurgien et à ses voisins alors que ces derniers sont en pleine discussion. Le pathétique domine dans la scène de rencontre entre le chirurgien et son futur patient. Ce dernier est décrit comme « chancelant avec un baston » tandis qu'il « trembl[e] quasi comme s'il eust eu rigueur de fièvre ». Son apparence physique offre un triste spectacle à la petite assemblée. Le jeune homme est « tant maigre et extenué » qu'il y a tout lieu de croire que ses « espritz, et humeurs, mais aussi [s]es parties solides »²²⁴ sont déjà altérés par la maladie. Les adultes sont « esmeuz de pitié de voir ainsi perdre un beau jeune enfant » et Héry, « pour le deu de [s]on art », décide d'essayer de « guerir un corps de si mauvaise habitude, et tant imbecille »²²⁵. Espérant « le restaurer par quelques

²¹⁸ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 111-144.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 118.

²²⁰ *Ibid.*, p. 116.

²²¹ On pourrait multiplier les remarques attestant l'expertise du chirurgien. Ce dernier ne manque pas, par exemple, de souligner qu'il a fréquenté l'« hospital nommé saint Jacques de l'incurable » à Rome, spécialisé dans le soin des vérolés (*Ibid.*, p. 120). Sur l'hôpital des *Incurabili*, voir J. Arrizabalaga et alii, *The Great Pox*, p. 171-233.

²²² T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 140.

²²³ *Ibid.*, p. 135.

²²⁴ *Ibid.*, p. 136.

²²⁵ *Ibid.*, p. 135.

jours », le chirurgien entreprend, après avoir purgé le malade sur « le conseil du médecin »²²⁶, de le frotter avec du mercure. Le traitement est difficile à supporter pour l'enfant qui « syncopis[e] » deux jours d'affilée dès qu'il est mis devant le feu censé l'aider à suer. Toutefois, la situation s'améliore de jour en jour et c'est avec un plaisir évident que l'auteur offre un *happy end* à son lecteur :

Ce faict, de plus en plus il se fortifia, et moins trembla : de sorte qu'au bout de huit, ou dix jours il se soutenoit mieulx, nonobstant le mal de bouche, et la grande evacuation qui se faisoit par icelle. Somme, il fut guéri avec l'action de l'argent vif, et au bout de quatre, ou cinq mois nous vint remercier estant beau garçon, gras, et plein : et estoit à ce qu'il nous dist au service de monseigneur l'ambassadeur de Portugal. Je croy bien que qui l'eust traicté par acquit, et n'eust (avec methode, et suyvnt les indications precedentes) proportionné les remedes, qu'il n'en fust jamais eschappé²²⁷.

Érigé en sauveur d'un enfant qui aurait péri sous les mains d'un empirique, Héry fait du récit de cure le lieu d'une héroïsation de soi. Le portrait pathétique de l'enfant glorifie l'action du chirurgien et la valeur de son remède. C'est à une métamorphose miraculeuse que l'on assiste. D'étique et claudiquant qu'il était, l'enfant retrouve la pleine possession de ses moyens physiques et acquiert une fonction sociale importante, manière subtile pour Héry d'indiquer à ses lecteurs qu'une cure bien menée ne saurait ruiner la sociabilité des malades. C'est dans ce changement étonnant que réside tout le ferment narratif du récit de cure en même temps qu'il fait du chirurgien un *Christus medicus* d'un nouveau genre, offrant à l'enfant une renaissance qui le rapproche de Lazare ou, mieux encore eu égard à son âge, de la fille de Jaïre²²⁸. En narrant le récit d'un innocent affligé, Héry s'assure la sympathie de son lectorat et tire profit de la dimension émotionnelle d'une maladie si dangereuse.

L'histoire insérée permet aussi d'élaborer une autre image des rapports entre médecins et chirurgiens. En effet, les interactions entre les deux corps de métier relèvent d'une complémentarité que le chirurgien rappelle au moment de recevoir des conseils de la part d'un médecin. La brève mention cède cependant rapidement la place aux actions méthodiques du chirurgien. En détaillant les gestes de la cure, Héry confirme son savoir-faire et assoit sa réputation auprès de

²²⁶ *Ibid.*, p. 136.

²²⁷ *Ibid.*, p. 137.

²²⁸ L'assimilation du Christ à un médecin sauveur des corps et des âmes apparaît au II^e siècle de notre ère chez Ignace d'Antioche avant de connaître un développement notoire sous la plume d'Augustin. Voir Rudolph Arbesmann, « The Concept of "Christus Medicus" in St. Augustine », *Traditio*, 10 (1954), p. 1-28.

son public, vraisemblablement plus large que ses seuls étudiants²²⁹. Les enjeux didactiques et affectifs du récit de cure coexistent donc avec ses bénéfices auto-promotionnels : les stratégies narratives propres au récit de cas soutiennent une écriture concurrentielle.

La dimension publicitaire de l'écriture médicale connaît une inflexion nouvelle avec les multiples parutions paracelsistes sous le règne de Louis XIII et la régence de Marie de Médicis. Persuadés d'avoir réussi à force de sophistication alchimique à élever le « grand venin » qu'est le mercure au rang de « souverain remède »²³⁰, plusieurs auteurs chimiques délaissent les remèdes traditionnels pour privilégier des cures plus novatrices. C'est le cas de David de Planis Campy qui s'adresse directement aux malades et les dissuade d'accepter les traditionnels onguents au mercure :

Je vous conjure tous qui estes atteints de ceste deplorable maladie, pour qui j'ay dressé ce petit traicté, d'avoir recours (recherchant guérison à vostre mal) à un docte personnage ; et ne permettre jamais d'estre graissez de vif-argent. Que si quelque Chirurgien vous vouloit faire entendre qu'il n'en mesle point en ses unguents, pour l'esprouver, frottez en une bague d'Or, et pour lors vous verrez s'il y a de la tromperie ou non. Soyez très cupides de conserver ceste riante deesse la santé, laquelle est si precieuse, que sans elle la vie ne peut avoir ny grace, ny saveur²³¹.

Faite d'injonctions et de promesses, la prise à parti des malades débute sur le ton de la mise en garde. Mais la parole de Campy ressemble parfois elle aussi à celle du bonimenteur lorsqu'il cherche à piquer la curiosité de son lecteur : « Le croyez-vous ? Cherchez-en la preparation dans ce livre, et l'experimentez, et vous en verrez les effects »²³². Coutumière dans ses œuvres, l'attitude aguicheuse de l'auteur place l'ébahissement devant l'efficacité de la panacée alchimique à l'horizon du texte.

²²⁹ L'hypothèse peut être défendue pour plusieurs raisons. Tout d'abord, Héry est cité par Noël Du Fail (*Les Contes et discours d'Eutrapel*, p. 199). La réception par-delà un public corporatiste peut aussi s'expliquer par le fait que l'ouvrage de Héry se trouve parmi les cinq livres médicaux qui figurent dans la bibliothèque de Diane de Poitiers. Deux des emblèmes de Diane de Poitiers, les trois croissants de lune et les deux D entrelacés, apparaissent sur la page du titre de l'édition de 1552 du traité de Héry. Est-ce à dire que l'entourage de Diane de Poitiers lisait Héry ? Rien ne permet de l'affirmer une bonne fois pour toutes. Concernant les livres médicaux détenus par Diane de Poitiers, voir Colette Winn, « Témoignage de l'actualité médicale du temps : *Le Mallade* de Marguerite de Navarre (c. 1535) », *Renaissance et Réforme*, 26/4 (2002), p. 91-111, ici p. 92.

²³⁰ J. Du Chesne, *Conseils de medecine*, p. 223.

²³¹ D. de Planis Campy, *La Verolle recogneue, combatue et abbatue*, préface, f. â2r-â2v. Cela ne signifie pas que Planis renonce à utiliser le mercure. S'il ne l'emploie plus sous forme d'emplâtres, il lui préfère la forme de l'« eau Philosophale » qui « guerira non seulement la goute, lepre, verolle, mais toutes maladies quelques incurables qu'elles soient » (p. 68).

²³² *Ibid.*, p. 68.

Quelle que soit la posture énonciative privilégiée, les efforts de distinction de Planis se jouent à l'intérieur même de la corporation des chirurgiens. Soupçonnant ses pairs de « tromperie » à l'égard des malades, l'auteur construit un *ethos* diligent. Il tient à « donne[r] charitablement »²³³ à son lecteur le contenu de ses recettes rédigées en français. En joignant à son traité un antidotaire, l'auteur partage les préparations qu'il emploie, lesquelles sont toutes « incomparables », « très souveraines » et « admirables »²³⁴ contre la vérole. Se montrant généreux à l'égard de ses patients, Campy délaisse une écriture corporatiste qui célébrerait le savoir-faire de tous les chirurgiens, fussent-ils galéniques ou spagyriques. L'auto-promotion n'est possible chez lui qu'au détriment de certains de ses pairs²³⁵.

Le but de Campy n'est pas seulement de promouvoir les traitements alchimiques mais aussi de les indexer sur le désir qu'ont les malades d'accéder à des cures moins exténuantes. C'est là que réside l'efficacité de son dispositif publicitaire, et ce dès le choix du titre fondé sur la rupture avec les pratiques curatives usuelles : *La Verolle reconnue, combatue et abbatue sans suer, et sans tenir chambre*. Inspiré de l'imaginaire martial employé quelques années plus tôt par Du Chesne dans son traité contre la peste, le titre promet une expérience thérapeutique qui ne porte pas atteinte aux forces vives du patient²³⁶. Bien que la proposition d'une cure sans sudation ne soit pas neuve, puisqu'on la trouve déjà dans l'annonce publicitaire d'un chirurgien germanopratin durant la première moitié du xvi^e siècle, elle s'avère particulièrement séduisante lorsqu'elle se trouve associée à un antidotaire chimique²³⁷. Campy se montre capable de

²³³ D. de Planis Campy, *La Verolle reconnue, combatue et abbatue*, p. 69.

²³⁴ *Ibid.*, f. 5v.

²³⁵ Une telle attitude n'est pas le propre des paracelsistes puisqu'on la retrouve chez la sage-femme Louise Boursier (D. Brancher, « Y a-t-il une herméneutique féminine ? Les péripéties de la matrice dans l'œuvre de Louise Bourgeois », dans *Femmes à l'œuvre dans la construction des savoirs. Paradoxes de la visibilité et de l'invisibilité*, dir. Caroline Trotot, Claire Delahaye et Isabelle Mornat, Paris, LISAA éditeur, 2020, p. 27-47, notamment p. 36-41).

²³⁶ J. Du Chesne, *La Peste reconnue et combatue, avec les plus exquis et souverains remèdes empruntez de l'une et de l'autre Medecine*, Paris, C. Morel, 1608.

²³⁷ Le « maistre barbier et sirurgien » indique qu'il soigne « toutes malladies procedentes de la grosse verolle curable sans grever nature ne faire violence aux patiens ». Il propose plusieurs alternatives thérapeutiques puisqu'il « garist par bruvaiges sans frotter d'oignemens et sans suer » ou « par suer et par frotter d'oignemens ». Pièce éphémère imprimée en lettre bâtarde, l'annonce est un défit de reliure dont l'état lacunaire rend toute datation délicate. À partir de la lettrine employée au début du texte, on peut faire l'hypothèse d'une impression parisienne durant la première moitié du xvi^e siècle. Nous remercions Jean-Marc Chatelain, directeur de la réserve des livres rares à la BnF, de nous avoir éclairé sur cette pièce conservée sous la cote RES-TE18-665. L'utilisation publicitaire de l'imprimé est confirmée dans l'avertissement aux lecteurs présent dans la version de 1626 de l'*Histoire comique de Francion* de Charles Sorel. On y apprend que les « panseurs de verolle » recourent aux « affiches que l'on colle par la ville » pour attirer les clients (*Histoire comique de Francion*, éd. Y. Giraud, Paris, Flammarion, 1979 [1623], p. 372).

s'adapter aux attentes des vérolés qui ont souvent tendance à « perd[re] courage au milieu de la cure, laquelle ils negligent, et s'en deportent entierement, se sentans en avoir esté plus endommagez que soulagez »²³⁸. Alors que les sudations épuisent le corps et que les fumigations dispensées au patient dans un pavillon surchauffé le menacent d'un « grand danger de syncope »²³⁹, promettre d'alléger les souffrances thérapeutiques sans interrompre les affaires courantes rehausse l'honneur du praticien, qui s'interdit d'ajouter aux maux vénériens la rudesse de cures insupportables²⁴⁰.

La prise en considération de la douleur propre à la maladie apparaît plus généralement chez les paracelsistes comme un gage de professionnalisme. En effet, alors même que les douleurs, nocturnes surtout, font partie des caractéristiques de la maladie²⁴¹, les chirurgiens spagyriques entendent d'emblée venir à bout de tels symptômes. C'est ce que suggère Tannequin Guillaumet :

L'ordre de guerir, c'est de pourvoir premierement au mal le plus urgent, qu'est la douleur, à laquelle il faut remedier, et nous obtiendrons cette intention par applications des remedes narcotiques, desquels ne faut craindre l'usage, avant tous autres, bien que la commune pratique ne soit telle. Et nous au contraire, disons qu'en toute diligence devons donner repos, d'autant qu'il n'y a symptome qui affoiblisse plus les vertus que faict la douleur, et qui empesche toute cure reguliere. À ceste cause il n'est icy question de commencer à evacuer la matiere, ny encores moins d'alterer, mais de donner repos, et oster la furie au membre malade²⁴².

²³⁸ J. Du Chesne, *Conseils de medecine*, p. 202-203. Sur l'adaptation des discours promotionnels aux attentes des malades, voir K. Siena, « The "Foul Disease" and Privacy: The Effects of Venereal Disease and Patient Demand on the Medical Marketplace in Early Modern London », *Bulletin of the History of Medicine*, 75/2 (2001), p. 199-224.

²³⁹ A. Ferrier, *De Pudendagra lue hispanica*, f. G4r.

²⁴⁰ Promettre de soigner la vérole sans suer relève de la charlatanerie à en croire le préfacier de l'édition française du livre des médicaments de Galien : « En ces derniers jours en avons veu un en ceste ville de Tours, qui par l'inspection des urines se vantoit et glorifioit juger, et affin que je die comme le vulgaire diviner (car aussi estoit appellé le Divin) non seulement les maladies, mais les choses advenir. À quoy ont creu et adjousté Foy plusieurs badaux [...]. Voyre tellement que les ungs voulans guarir [...] de la verolle sans suer, les autres, de la teigne [...] ilz s'adressoient à ce maistre Divin [...] lequel par la grande vertu d'une chartée de bonnes drogues de Levant les envoyoit le plus souvent au Royaume des Taulpes, passer ce beau fleuve de Lethes [Léthé] » (Galien, *De la composition des medicamens en general. Redigez en Epitome, ou abregé du Grec en langage François, au proffit et commodité de tous Chirurgien, et Apothicaires*, trad. M. Grégoire, Lyon, B. Rigaud, 1574 [1545], p. 10).

²⁴¹ Rondelet définit la vérole comme étant « accompagnée le plus souvent de pustules, de mauvais ulceres et de douleurs » (*Traité de Vérole*, p. 3-4) tandis que Fernel considère qu'elle « se manifeste par des taches, pustules, ulceres, et grandes douleurs » (*Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, p. 1-2). Nous soulignons.

²⁴² T. Guillaumet, *Traicté de la maladie nouvellement appelée cristalline*, p. 83.

Jugeant peu utile la traditionnelle purge des humeurs, le chirurgien nîmois, en héritier de Paracelse, défend sa méthode de traitement à partir de l'urgence analgésique qui la compose²⁴³. Inverser les priorités sert ainsi à grandir l'image du chirurgien, capable d'offrir un peu de répit à des malades tourmentés par leurs articulations douloureuses. Ainsi, Planis Campy et Guillaumet illustrent tous deux combien la médecine nouvelle multiplie les gestes publicitaires pour se donner du crédit sur le marché thérapeutique. Le refus des pratiques thérapeutiques habituelles, la promesse d'une prise en charge de la douleur, la diffusion de recettes variées en langue française²⁴⁴, l'adresse directe aux malades constitués en destinataires, parmi d'autres, du texte sont autant de stratégies mises en place pour s'assurer une réputation et donc une clientèle abondante.

En somme, le surgissement de la vérole, dans un monde médical aussi hétérogène que concurrentiel, a « mis faction entre »²⁴⁵ les empiriques, les chirurgiens et les médecins. Chez les uns comme les autres, les récits de cas expriment le souci de promouvoir une expérience personnelle au détriment de l'impéritie d'autrui. Les écrits médicaux sur la vérole révèlent ainsi leur goût pour les épisodes narratifs, lors desquels le savoir pratique acquis par le soignant est mis en scène. Quelle que soit leur longueur, de tels passages confirment à quel point le thérapeute se construit, dans son texte, comme panseur et comme narrateur, offrant des recettes et des récits à qui veut bien les entendre. Si les voix bateleuses des charlatans font partie de celles qui se sont définitivement tues, celles des chirurgiens demeurent et paraissent même *tirer profit* de l'apparition de la vérole et du développement de l'écriture médicale en langue vernaculaire pour promouvoir leur expertise, célébrer leur inventivité et consolider leur légitimité en matière de soins.

²⁴³ On lit chez Paracelse : « Il faudra commencer la guérison par un remède qui apaise et adoucisse les douleurs : car puis que le mal n'endure et ne supporte aucuns remèdes, à cause des grandes et intolérables douleurs, il est tout évident qu'il les faut apaiser, avant que de faire autre chose » (*La Grand chirurgie*, p. 370).

²⁴⁴ La pratique est loin d'aller de soi. Au XVII^e siècle, dans un traité publié en français, le médecin Nicolas-Abraham de La Framboisière écrit encore qu'il n'a « point voulu mettre en François les receptes, desquelles on pourroit abuser : approuvant non seulement la façon de faire des Ægyptiens, premiers inventeurs de la Medecine, lesquels pour ne prophaner un si saint don de Dieu, n'escrivoient leurs remèdes qu'en lettres hieroglyphiques ; mais aussi la coustume que nous avons aujourd'huy, d'user à leur exemple d'abreviations, et de certains chiffres en noz ordonnances, afin qu'elles ne soyent entendues que des Apothicaires à qui elles s'adressent » (*Le Gouvernement necessaire à chacun pour vivre longuement en santé*, Paris, M. Sonnius, 1600, p. 6-7).

²⁴⁵ A. Ferri, *De l'Administration du saint boys*, épître liminaire, f. 5.

Faut-il préserver du mal ?

Parmi les composantes de la médecine qui sont mises au défi par le surgissement de la vérole, la prophylaxie n'est pas en reste. Intimement liée au « talent anticipatoire »²⁴⁶ des Esculape, la préservation de la santé constitue l'une des branches centrales de l'art médical depuis l'Antiquité. Galien juge même l'hygiène « plus belle que la thérapeutique »²⁴⁷ puisqu'elle a le pouvoir d'empêcher le surgissement de la maladie. Le développement et la diffusion, tout au long du Moyen Âge, des régimes de santé prouvent que préserver le corps de tout déséquilibre humoral constitue une exigence centrale de la médecine²⁴⁸. Au XVI^e siècle, les nombreuses rééditions du traité d'hygiène de Galien intitulé *De sanitatis tuenda* et du *Regimen sanitatis* d'Arnaud de Villeneuve attestent une grande actualité de la question prophylactique : nombreux sont les médecins et les profanes particuliers qui, en Europe, s'en inspirent pour livrer leurs conseils en matière de conservation de la santé²⁴⁹. L'autorité du médecin et sa réputation ne se fondent donc pas seulement, aux XVI^e et XVII^e siècles, sur ses capacités curatives. Au contraire, sa réussite se mesure aussi à son aptitude à conserver les corps en bonne santé en prescrivant un régime de vie adapté.

Face aux maladies contagieuses, l'urgence préservative est absolue. C'est le cas en temps de peste notamment. Imputée, comme la vérole, à la colère de Dieu, l'épidémie pesteuse génère une intense production de discours en vernaculaire dans lesquels la cure des pestiférés joue un rôle aussi important que la préservation des sains. Nombreux sont donc les titres de traités qui se donnent pour objectif de dispenser des remèdes curatifs et préservatifs contre l'épidémie²⁵⁰. Bien qu'attendue du monde médical, la divulgation de ces remèdes contre la peste ne va pas sans tension avec l'idée que l'épidémie trouve sa cause première dans le courroux divin. Ce n'est qu'au prix de certains arrangements que médecins et chirurgiens peuvent légitimer leurs pratiques alors même que l'origine céleste de

²⁴⁶ D. Brancher et J. Laubner, « Introduction », dans *L'art de déjouer le mal. Savoirs et discours prophylactiques (XVI^e-XX^e siècle)*, dir. J. Laubner et D. Brancher, *Arts et savoirs*, 18 (2022), disponible en ligne [<https://journals.openedition.org/aes/4809>], consulté le 25 octobre 2022.

²⁴⁷ Galien, *Le Médecin. Introduction*, trad. C. Petit, Paris, Les Belles Lettres, 2009, p. 17 : « Parce qu'elle [l'hygiène] est plus belle que la thérapeutique, elle est placée avant celle-ci ; en effet, il y a beaucoup mieux que d'éloigner la maladie, c'est de ne pas lui permettre de commencer ».

²⁴⁸ Voir M. Nicoud, *Les Régimes de santé au Moyen Âge. Naissance et diffusion d'une écriture médicale en Italie et en France (XIII^e-XV^e siècle)*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2007, t. 1, p. 153-184.

²⁴⁹ On trouve ainsi quarante-trois titres différents dans la section dédiée à la conservation de la santé dans le catalogue de Georg Draud, *Bibliotheca classica, sive Catalogus Officinalis*, Francfort-sur-le-Main, Oster, 1625, p. 984-987.

²⁵⁰ Voir, parmi d'autres, Auger Ferrier, *Remèdes préservatifs et curatifs de la peste nouvellement composez par Maistre Oger Ferrier médecin, natif de Tolose*, Paris, G. Julien, 1562.

la peste en signe la dimension punitive²⁵¹. Loin de réduire la médecine à une pratique dérisoire, les auteurs insistent au contraire sur le bien-fondé de leurs actions curatives et prophylactiques.

Or une comparaison rapide entre les traités de peste et ceux écrits sur la vérole fait apparaître de nettes différences en matière de préservation. À la prolixité des conseils et des recettes des uns s'opposent la discrétion voire le silence des autres. Des disparités notoires apparaissent dans le choix même des termes qui composent le titre. La page de titre des traités en vernaculaire sur la vérole ne contient, de 1550 à 1630, aucune mention de remèdes préservatifs ou d'un quelconque souci prophylactique contre la maladie. Bien que les deux maladies se ressemblent par leur contagiosité, la distinction des modalités d'apparition et de contamination suffit à rendre la question de la préservation plus urgente pour une épidémie de peste que pour le mal vénérien. Si les recettes prophylactiques font partie des attentes du genre du traité de peste, quelles attitudes peut se permettre un médecin confronté à la vérole ? La question est éminemment déontologique et interroge le rapport d'inféodation de la médecine à la morale²⁵². La prophylaxie demeure souvent un point aveugle des traités rédigés en France sur la vérole.

Ceux qui bravent le silence s'attirent parfois de vives critiques. En Italie, Gabriel Fallope frappe fort en abordant, dans un chapitre consacré à la « préservation de la pourriture française »²⁵³, la question des activités sexuelles sans exprimer la moindre condamnation morale : « Il me semble n'avoir rien accompli, si je ne vous enseigne pas comment un homme se préserve de la maladie française lorsqu'il voit une très belle sirène et qu'il a un rapport sexuel avec elle, même si elle est infectée »²⁵⁴. Suivent des recommandations pratiques directement adressées aux étudiants. Effectuer, après le coït, des ablutions et recouvrir la verge d'« un linge imbibé de remède »²⁵⁵ permet d'éviter que « les corpuscules corrompus »²⁵⁶ ne pénètrent dans le sexe masculin²⁵⁷.

²⁵¹ Sur les tensions entre le statut de médecin et de chrétien face à une maladie imputable à l'ire de Dieu, voir G. Pineau, « Soigner la peste sans défier la colère divine dans les traités médicaux du xvi^e siècle », *Seizième siècle*, 8 (2012), p. 173-190.

²⁵² Sur les tensions morales autour de la préservation de la vérole, voir W. Schleiner, *Medical Ethics in the Renaissance*, Washington, Georgetown University Press, 1995, p. 162-195.

²⁵³ G. Fallope, *De morbo Gallico liber absolutissimus*, p. 149 : « *preservatione a carie Gallica* ».

²⁵⁴ *Ibid.* : « *Ego nihil fecisse videor, nisi doceo vos, quomodo quis videns pulcherrimam sirenam, et coiens cum ea, etiam infecta, a carie et lue Gallica praeservetur* ».

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 150 : « *linteolum imbutum medicamento* ».

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 149 : « *corpuscula saniosa* ».

²⁵⁷ Le corps féminin ne fait pas l'objet de l'attention prophylactique de Fallope. Sur le plan pratique, au xvii^e siècle, François Ranchin discute et précise les préconisations de Fallope. Il considère qu'il « faut apporter de la moderation » aux propos du médecin italien et se montrer vigilant à leur égard. Quant aux ablutions, elles doivent se faire lorsque « le membre [est] roide, et non pas

L'approche pragmatique de Fallope suscite les critiques outrées du réformé Henri Estienne :

De fait j'ay bonne mémoire de m'estre trouvé à Padouë en une leçon de Michaelè [*sic*] Faloppio, en laquelle il promettoit à ses escholiers de leur apprendre le lendemain le moyen comment ils pourroyent paillarder tout leur saoul sans aucune crainte de madame la Verole, ni de tous ses appennages²⁵⁸.

C'est sans doute moins la teneur des conseils hygiéniques que l'attitude de Fallope qui fait scandale lorsqu'il atténue la peur que suscite la maladie en dévoilant à ses étudiants comment poursuivre des activités lubriques sans risque. Préconiser une toilette intime n'a, au fond, rien de transgressif. On trouve, dès 1527, chez Jacques de Béthencourt le constat suivant : « Si l'on réalise une ablution de la verge après le coït, il est rare qu'une telle maladie y pénètre »²⁵⁹. Le geste est proche de celui que recommande Fallope mais la prophylaxie ne fait pas l'objet d'un chapitre en particulier chez Béthencourt et la coloration pénitentielle de son traité, invitant les vérolés à soigner leur âme autant que leur corps, l'emporte largement sur l'approche pragmatique qu'arbore le médecin italien dans la seconde moitié du siècle.

La possibilité de donner des conseils moins directement liés à la sphère génitale existe et éloigne les auteurs de toute compromission sur le plan moral. Ceux pour qui la maladie correspond à une affection antique considèrent que les conseils d'hygiène généraux importent plus que la toilette intime. Si la maladie trouve un terrain de prédilection dans un corps dyscrasique, alors la conservation de l'équilibre humoral est synonyme de santé. Le traité de Wendelin Hock contient dès son titre des promesses préservatives mais n'offre aucun conseil concret d'ablutions à effectuer au niveau des parties génitales²⁶⁰. Bien plutôt, pour éviter la maladie, il faut « avoir recours à Dieu, plein de gloire, et à la Vierge Marie »²⁶¹. Dès la moindre suspicion de vérole, le médecin recommande la prescription d'un « régime préservatif »²⁶² en citant à de nombreuses reprises les leçons d'hygiène

mol et lasche, parce qu'autrement il boit l'infection comme une esponge, et les preservatifs sont comme inutiles » (*Traicté de l'origine, nature, causes, signes, curation et preservation de la Verolle, dans Opusculs, ou traictés divers et curieux en medecine*, Lyon, P. Ravaut, 1640, p. 644-645).

²⁵⁸ Henri Estienne, *L'Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes ou, Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote*, éd. B. Boudou, Genève, Droz, 2007 [1566], t. 1, p. 263-264.

²⁵⁹ J. de Béthencourt, *Nova penitentialis quadragesima*, f. C1r : « si mentule fiat post coitum lotio, rarer talis perrumpit morbus ».

²⁶⁰ Le titre du traité est *Mentagra, sive Tractatus excellens de causis, preservativis, regimine et cura morbi Gallici*.

²⁶¹ *Ibid.*, f. 17v : « recurrere ad deum gloriosum et ad virginem Mariam ».

²⁶² *Ibid.*, f. 17r : « regimen preservativum ».

dispensées par Hippocrate, Galien ou Avicenne concernant les six choses non naturelles. Dans la mosaïque de conseils anciens qu'il compose, Hock ne mentionne pas l'activité sexuelle, ni au chapitre des mouvements, ni au chapitre des excréments du corps. Il soutient plutôt l'idée que se prémunir efficacement de la vérole passe par le renoncement aux passions violentes de l'âme car elles « sont nocives et inutiles » tant elles causent de « puissants préjudices » à la santé du corps²⁶³. À défaut de pouvoir contrôler les mécanismes de la contamination interpersonnelle, la prophylaxie proposée par Hock repose donc avant tout sur une « précaution »²⁶⁴ individuelle contre les dangers d'un corps cacochyme.

Du côté français, Thierry de Héry insiste lui aussi sur la nécessité de conserver un bon régime de vie puisque « la disposition et preparation des corps, par les humeurs vitiez » peut « ayder beaucoup à la cause de ceste maladie »²⁶⁵. Cependant le chirurgien ne s'en tient pas à des propos généraux. Il consacre cinq pages à la « preservation de la vairolle » auxquelles il adjoint une recette pour la composition d'une eau aux vertus prophylactiques²⁶⁶. Alors même qu'il considère, à l'orée de son traité, que Dieu a conçu la vérole pour « refréner la trop lascive et libidineuse volupté »²⁶⁷ des hommes, la divulgation d'une telle recette ne semble pas incompatible avec la mise en évidence de la nature punitive du mal. Au contraire, Héry loue « l'excellence » de son eau préservative qu'il faut consommer le matin, dès qu'on pense avoir contracté la maladie. Le chirurgien se donne pour objectif de « publiquement la descrire, afin qu'estant methodiquement executée, elle soit à l'utilité de toute la republique »²⁶⁸. Relevant du bien commun, la recette n'appelle aucune remarque de la part de l'auteur sur de potentielles tensions générées entre les conseils prophylactiques et la nature peccamineuse du mal. Remède à boire, ladite eau éloigne Héry du bas corporel et lui permet de divulguer sa recette sans donner l'impression qu'il incite ses lecteurs à la luxure.

Reste que l'intrication profonde entre le fait pathologique et les pratiques sexuelles ne laisse de soulever de nombreuses questions auxquelles il est souvent

²⁶³ *Ibid.*, f. 32v : « *nocive sunt et inutiles* » ; « *nocumentia fortia* ».

²⁶⁴ Galien, *Le Troisième Livre de la Therapeutique*, f. 175r. La première occurrence du terme « prophylactique » se trouve dans une traduction de Galien de 1537 où est mentionnée « icelle partie de l'art medicinal, qui s'appelle prophylactice en Grec, c'est-à-dire providence ». Cette partie se divise en deux genres : « le premier est celui qui oste la maladie présente. Et l'autre prohibe la maladie qui n'est encores en estre » (*Le Quatrième livre de la Therapeutique ou Methode curative de Claude Galien*, trad. J. Canappe, Lyon, F. Juste, 1537, f. 10r).

²⁶⁵ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 27.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 67-71.

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 3.

²⁶⁸ *Ibid.*, p. 67.

malaisé de répondre. Le surgissement massif de la vérole a-t-il abouti à des changements dans la manière de pratiquer ou de concevoir les activités sexuelles ? Faut-il voir dans certaines remarques de médecins ou de chirurgiens sur les modalités de contamination des conseils prophylactiques discrets ? C'est là un point difficile à établir. Rondelet précise par exemple que « ceux qui besoinnt vistement, sans baiser et la teste tournée, ne prennent le mal si tost, et ne leur vient pustules au front, ny à la teste »²⁶⁹. La vitesse du coït fait également l'objet d'une remarque chez Héry qui insiste sur les dangers de « se delecter trop longuement en tel acte »²⁷⁰. Pour le médecin montpelliérain Jean de Varanda, la vérole est le lot commun de « ceux qui sont plus lents à jouir »²⁷¹. À chaque fois, l'activité sexuelle est admise, conformément à la tradition galénique, mais l'excessive chaleur qu'elle engendre peut s'avérer pernicieuse car elle dilate les pores et facilite la communication du venin vérolique²⁷². On pourrait en déduire qu'un rapport sexuel rapide réduit les risques de propager l'infection. Mais est-ce à dire que de tels conseils étaient prodigués à ceux qui avaient peur d'attraper le mal vénérien ? La formulation d'une réponse univoque est d'autant plus compliquée que les médecins eux-mêmes rechignent parfois à divulguer un savoir prophylactique.

Le médecin réformé Julien Le Paulmier, disciple de Fernel et docteur de la Faculté de médecine de Paris, est un cas de figure représentatif d'une posture qui, pour être renâcleuse, n'en est pas moins paradoxale. Dans son traité sur les maladies contagieuses de 1578, un chapitre entier est dévolu à une « précaution »²⁷³ que l'on pourrait prendre afin ne pas contracter le mal vénérien. Si les premières lignes rappellent que le comportement le plus profitable reste

²⁶⁹ G. Rondelet, *Traité de vérole*, p. 9. Par l'échange de salive qu'il peut supposer, le baiser semble dangereux. Dès 1540, dans l'épître qu'il adresse à ses collègues chirurgiens, le traducteur d'Alfonso Ferri, Nicolas Michel, en confirme les conséquences terribles dans une anecdote surprenante : « Et par baiser [...] [le mal] peut estre conceu, comme avons sceu d'un Papegault qui (de sa nature desyrant l'humaine salive) par une servante verolée tumba en excoriation de gorge, à quoy tels oiseaulx sont subjects, puis survindrent pustules soubz le pennage, finalement la mort » (*De l'Administration du saint boys*, p. 13). Ce cas de contamination de l'animal par l'homme est le seul que nous ayons rencontré dans notre corpus.

²⁷⁰ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 20.

²⁷¹ Varanda précise quels hommes sont les plus susceptibles d'attraper la vérole : « Les praticiens ont remarqué que ceux qui sont plus lents à jouir, ceux qui ont un pénis plus allongé ou ceux dont le gland est largement recouvert par leur prépuce contractent plus facilement ce vice » (*Tractatus de Elephantiasi seu Lepra, item de lue Venerea, et Hepatitide*, p. 79 : « Annotarunt practici eos qui tardius semen emittunt, quique membrum virile habent oblongius, aut glandem præputio valde obiectam facilius contrahere vitium »).

²⁷² Sur la dimension contradictoire des conseils médicaux en matière de coït, voir Montaigne, *Essais*, II, 37, « De la ressemblance des enfants aux pères », p. 646 : « Pareillement il est bon d'avoir souvent affaire aux femmes, car cela ouvre les passages, et achemine la grave [la gravelle] et le sable : il est bien aussi mauvais car cela échauffe les reins, les lasse et affaiblit ».

²⁷³ J. Le Paulmier, *De Morbis contagiosis*, p. 36-40 : « præcautio ».

de « s'abstenir de tout coït impur ou de tout contact vénérien », Le Paulmier reconnaît qu'il « faut prémunir » le corps de la maladie. Pour ce faire, il indique qu'il a conçu « un antidote ou une amulette »²⁷⁴. Conscient de sa nouveauté, il supplie « tous les médecins et chirurgiens » de ne surtout pas mettre son invention entre les mains des « débauchés perdus » trop occupés à « assouvir leur désir »²⁷⁵. Sa trouvaille s'adresse plutôt à tout homme « qui tient pour suspecte la chasteté de son épouse ou qui côtoie des personnes contaminées »²⁷⁶. La divulgation de la recette ne se fait donc pas sans quelque réticence.

La pratique prophylactique se retrouve prise au piège des catégories morales construites autour de l'affection nouvelle. L'attitude consistant à distinguer qui est en droit ou non de pouvoir bénéficier de conseils préventifs constitue une particularité des discours sur le mal vénérien. En effet, un an après la parution de son traité sur les maladies contagieuses, Le Paulmier accepte que les pages consacrées à la peste soient traduites en français et publiées. On y trouve la composition des « plus asseurez remedes [...] qu'on puisse avoir pour se preserver de la peste, et mesme pour s'en guerir si on en estoit desja surprins »²⁷⁷. Alors même que, dans son épître liminaire, le traducteur, Jacques de Cahaigues, montre que la peste et la vérole se ressemblent par la dimension aléatoire de leurs contaminations, les dynamiques de rétention et de diffusion du savoir prophylactique n'ont rien de comparable²⁷⁸. Publier la recette d'une amulette contre la vérole relève alors d'un geste éditorial ambigu : il s'agit tant de faire part d'une trouvaille à des collègues que de les inviter à ne pas diffuser l'invention au-delà d'un groupe défini de personnes qui mériteraient de faire l'objet d'une attention prophylactique.

Les réticences qu'exprime Le Paulmier à l'égard d'une propagation des savoirs préventifs ne correspondent pas pour autant à l'attitude professionnelle la plus répandue parmi les médecins. Au contraire, plusieurs docteurs du début du XVII^e siècle reconnaissent qu'il importe de donner de tels conseils aux gens sains.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 37 : « *ab impuro concubitu, atque venereo attactu abstinere* » ; « *præmunire oportet* » ; « *antidotum seu amuletum* ».

²⁷⁵ *Ibid.* : « *medicosque et chirurgos omnes* » ; « *perditos scortatores* » ; « *ad explendam libidinem* ».

²⁷⁶ *Ibid.*, p. 38 : « *qui suspectam habet uxoris pudicitiam, aut contaminatis assidet* ».

²⁷⁷ J. Le Paulmier, *Bref discours de la præservation, et curation de la peste*, trad. J. de Cahaigues, Caen, P. Le Chandelier, 1580, p. 14.

²⁷⁸ *Ibid.*, f. A3v : « Et certes comme de dix qui en mesme temps se seroyent meslez avec une mesme paillarde, les uns prennent la verolle, ou la chaudepisse, ou les poulains, ou quelque chancre, les autres n'en sont aucunement offensez. Ainsi de ceux qui hantent et visitent les pestiferez, les uns prennent la contagion et meurent pour la pluspart, les autres demeurent sains et sauves, ou pour une bonne temperature, force et vigueur de cœur, et de sa chaleur naturelle qui resiste vertueusement à la malignité et venenosité de l'air, principalement si elle est favorisée de bon regime et de quelques antidotes ».

Ainsi, Jean Saporita, professeur régent à l'université de médecine de Montpellier, consacre le dernier chapitre de son traité à la question prophylactique²⁷⁹. Selon lui, « puisque la contagion se contracte par contact lors d'un coït impur, il est permis d'utiliser la prophylaxie afin d'éviter que la vapeur vénéneuse issue de l'intimité d'une femme infectée ne vienne infecter un homme »²⁸⁰. L'absence de toute résistance morale à l'égard de la réflexion prophylactique tranche avec l'attitude du médecin réformé.

Les premières décennies du XVII^e siècle voient même se développer un intérêt pour les stratégies individuelles développées afin de rester en bonne santé. Dans son traité sur la vérole paru de façon posthume en 1620, le médecin montpelliérain Jean de Varanda commence par se démarquer de ses prédécesseurs en jouant la surprise : « Il est étonnant de voir que ceux qui ont jusqu'à présent écrit sur la maladie vénérienne n'ont en rien abordé sa prophylaxie mais se sont tous uniquement penchés sur sa cure »²⁸¹. Si le propos relève de l'exagération, Varanda reste l'un des rares à présenter de façon précise les stratégies préventives élaborées par certains individus censément prédisposés à la maladie en raison de leur fréquentation des filles publiques :

Afin de fuir le danger de cette maladie contagieuse, nombreux sont ceux qui, parcourant tous les écueils de la paillardise et de la débauche, boivent une décoction seconde de gaïac ou de salsepareille à la place d'un breuvage ordinaire, ou qui prennent, avant chaque repas, un peu de vin de gaïac, que l'on prépare à partir des copeaux de ce bois [...]. D'autres se satisfont de quelque phiole ou tonnelet confectionné à partir des parties les plus excellentes de ce bois, dans lequel ils conservent du vin ou de l'eau qu'ils pourront boire²⁸².

Par-delà les injonctions à l'abstinence ou à la limitation de la sexualité à la sphère conjugale, la vérole génère des comportements préventifs originaux, relevant de la négociation individuelle avec le risque que représente la maladie. La persistance d'une vie sexuelle intégrant la consommation de substances connues pour leurs effets thérapeutiques fait apparaître un enchevêtrement entre les sphères curatives et préventives. L'espoir prophylactique placé dans le bois américain excède

²⁷⁹ J. Saporita, *Tractatus de lue venerea*, p. 709-710.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 709 : « Quoniam Lues, ut plurimum fædo concubitu per contactum contrahitur, ob id prophylaxi uti licet, ne hominem inficiat vapor venereus e sinu mulieris infectæ elatus ».

²⁸¹ J. de Varanda, *Tractatus de Elephantiasi seu Lepra, item de lue Venerea, et Hepatitide*, p. 90-91 : « mirum est eos qui de lue venerea hactenus scripserunt, nihil de prophylaxi attigisse, sed omnes soli therapie incumbere ».

²⁸² *Ibid.*, p. 92 : « Multi ut effugiant periculum istius luis, per mediæ scortationis et lasciviæ scopulos, bibunt secundarium guaiaci vel salsæ parille decoctum loco potus ordinarii, vel ante singulos pastus sumunt parum vini guaiacini, quod paratur ex ramentis istius ligni [...]. Alii sunt contenti poculo quodam aut doliolo ex huius ligni præstantioribus partibus confecto, in quo servant vinum aut aquam quam potaturi sunt ».

donc sa dimension thérapeutique et confère au remède nouveau une puissance décuplée²⁸³.

Loin d'accréditer l'idée que la vie sociale de la première Modernité suivrait une évolution constante aboutissant à « un contrôle sévère de la vie pulsionnelle » comme le suggère Norbert Elias²⁸⁴, le propos de Varanda met aussi en évidence les arrangements dont sont faites les pratiques sexuelles dès lors que se pose la question du péril et du désir²⁸⁵. Le durcissement moral, censé s'amorcer à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, n'a pas conduit les individus vers une ascèse sexuelle ni même vers une modération de leur vie érotique. La posture ambiguë des médecins n'y est peut-être pas pour rien. Alors même qu'il présentait la débauche comme un écueil plus haut, Varanda multiplie les conseils pratiques pour déjouer le mal :

Dans les domaines restants [outre l'air et la nourriture qui viennent d'être évoqués], <tu dois> fuir les mouvements malvenus et les exercices violents, bien entendu, au moment où il te faut livrer la bataille, ne pas traîner au lit avec une prostituée ou t'abandonner à de trop longues étreintes, mais achever ta besogne en vitesse, préserver ton corps des excréments, et ne pas emprunter une seconde fois ou, si tu le fais, pas immédiatement ce cloaque que tu auras quitté une première fois, car ceux qui retombent de nouveau dans ces étreintes impures, juste après s'être délivrés de ces souillures, souffrent facilement d'une récurrence, pire qu'à la racine même du mal²⁸⁶.

²⁸³ L'idée d'un remède curatif et préservatif à la fois s'applique aussi au mercure, comme en témoigne le chirurgien Pierre Pigray : « Aucuns ont opinion que ceux qui en ont esté frottez, ne sont si sujets à prendre mal que les autres, et pensent que le remede serve à la precaution, comme il fait pour la curation » (*Epitome*, p. 561).

²⁸⁴ Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs*, trad. P. Kamnitzer, Paris, Calmann-Lévy, 1973 [1969], p. 401.

²⁸⁵ Malgré l'avènement d'une sociabilité plus galante et réglée, de tels arrangements ne disparaissent pas au fil du XVII^e siècle. À la fin du siècle, Gervais Uçay s'offusque de voir certaines personnes chercher une prophylaxie antivénérienne : « Les libertins cherchent depuis longtemps un remede preservatif contre la Verole, afin de continuer leurs débauches sans danger de la prendre, et on voit même des Auteurs qui en donnent de descriptions, dont quelques-uns promettent merveilles et assurent qu'avec cela on peut pratiquer autant qu'on veut les personnes verolées sans contracter la Verole : en quoy ceux qui auront le bon sens pourront facilement juger que ce sont des menteurs qui pour s'acrediter aux dépens d'autrui mettent tout en avant et prostituent ainsi leur conscience qui se trouve sans doute blessée en enseignant un remede qui favorise la débauche » (*Nouveau traité de la maladie vénérienne : où après avoir démontré que la Methode ordinaire de la guérir est très-dangereuse, douteuse et difficile, on en propose une autre fort facile et assurée*, Amsterdam, D. Pain, 1699, p. 191-192).

²⁸⁶ J. de Varanda, *Tractatus de Elephantiasi seu Lepra, item de lue Venerea, et Hepatitide*, p. 93 : « In reliquis autem motus intempestivos fugere et exercitationes violentas eo scilicet tempore quo ineunda est pugna, non accubare cum scortis vel indulgere longioribus amplexibus, sed opus festinanter peragere, corpus excrementis vacuum servare, nec denuo aut certe sero vadium illum tentare ex

S'il nous était malaisé de savoir si les remarques de Héry ou de Rondelet sur l'allure du coït étaient de nature prophylactique, Varanda apporte un éclairage intéressant à la question puisqu'il insère de tels conseils dans le chapitre consacré à la préservation du mal. Ce sont donc les modalités mêmes du coït que commente le médecin lorsqu'il prend le parti de dispenser des conseils prophylactiques, dont la dimension effective ou normative demeure insaisissable.

Les remarques sur le *modus coeundi* le moins périlleux se doublent d'une attention plus grande portée aux milieux géographiques et sociaux jugés dangereux. Ainsi, les prostituées qui vendent leurs charmes au tout venant sont celles qu'il convient le plus d'éviter, surtout si elles officient « dans des villes très peuplées »²⁸⁷. Sans interdire la fréquentation des prostituées, Varanda offre des réflexions prophylactiques bien plus riches et nuancées que ses prédécesseurs. Il pense également une prophylaxie à destination des femmes. Même s'il écrit essentiellement pour un public masculin puisqu'il somme ses lecteurs « d'inspecter de près et d'examiner ces autres donzelles fort charmantes afin d'éviter que d'aventure quelque venin se cache sous l'élégance de leurs habits et le charme de leurs traits »²⁸⁸, Varanda délivre la composition de recettes à destination des deux sexes. Les linges imbibés dans une décoction de vin, de rhubarbe et de gentiane doivent ainsi servir à « envelopper le gland sous le prépuce ou à combler le col de l'utérus »²⁸⁹. La mention conjointe des organes génitaux masculins et féminins permet de mesurer le chemin parcouru, dans les traités français, depuis Béthencourt et sa mention discrète d'une lotion pour la mentule. En somme, Varanda construit son autorité de médecin dans le domaine prophylactique en écrivant au plus près des mœurs de ses contemporains. Alors que l'attitude de Le Paulmier rendait la question prophylactique délicate à cause de ses réticences morales, Varanda ne laisse pas la morale l'emporter sur son souci de préserver les corps sains.

CONCLUSION

Confrontés à un péril sans précédent, les savants du xvi^e siècle ont construit leur discours sur la vérole à partir d'un ensemble, plus ou moins harmonisé, de sources antiques et médiévales. Au fil des décennies, la dimension inédite

quo semel emergeris, nam qui noviter ab inquinamentis liberati, denuo relabuntur in impuros illos amplexus, facile patiuntur recidivam, ipsa radice deteriore.

²⁸⁷ *Ibid.* : « in populosissimis urbibus ».

²⁸⁸ *Ibid.* : « alie etiam mulierculæ pulchriores inspiciendæ et explorandæ ne scilicet venenum sub pulchrioribus vestibis et forma venustiore aliquando lateat ».

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 94 : « ad involuendum glandem sub præputio, vel implendum uteri collum ».

de la maladie est devenue le point de départ pour une théorie médicale renouvelée, au sein ou à l'extérieur du paradigme galénique. La reconfiguration et l'augmentation des savoirs soulèvent la question de l'autorité que peut se constituer l'auteur médical. Devant la menace empirique et charlatanesque, les chirurgiens et les médecins ont cherché, non sans heurts, à asseoir leur maîtrise diagnostique, thérapeutique et prophylactique. Face à une maladie qui marque la modernité de son sceau, les professionnels du soin tentent de conserver la maîtrise du temps, située au cœur de l'art de la médecine. Sur le marché concurrentiel des thérapeutiques antivénériennes, les Esculape manient l'écriture du cas et l'éloge publicitaire de leurs remèdes, à mesure que le public potentiel des traités en vernaculaire semble s'élargir.

L'élaboration d'une autorité professionnelle se heurte également au cadre moral et théologique par l'entremise duquel la maladie est appréhendée. Pour plusieurs auteurs, dissocier la vérole du péché de luxure relève du scandale. Or l'approche punitive du mal vénérien brouille les exigences prophylactiques qui incombent au corps médical. Ainsi, la vérole apparaît comme une maladie qui met au jour les contradictions de l'*ethos* médical, pris entre l'exigence de charité et la récrimination de comportements indus. L'appréhension des figures malades devrait achever de confirmer l'intrication des sphères médicales et morales et révéler à quel point la nature peccamineuse de la maladie infléchit la lecture qui en est faite à la Renaissance.

CHAPITRE III

VISAGES ET FIGURES DES VÉROLÉS

Les textes sur la vérole ne se contentent pas d'envisager la maladie contagieuse sous l'angle du « fait épidémiologique »¹. En cherchant à comprendre ce qui se joue dans les interactions sociales qui permettent la transmission pathogène, les auteurs répandent des récits qui facilitent l'association entre certaines figures et la vérole. Favorisant « la stigmatisation d'individus, de groupes, de populations, de lieux (régionaux ou mondiaux), de comportements et de modes de vie »², les discours sur le mal vénérien constituent une galerie de figures malades dont la principale fonction est de créer une différence protectrice entre un groupe qui se pense à l'abri de la contamination et un autre qui l'incarne. Les vérolés sont fréquemment situés dans un champ axiologique éloigné des scripteurs dont nous étudions les discours. Comprendre comment les textes de la Renaissance font du vérolé un *type* avant l'heure suppose d'examiner quelles figures sont tenues pour responsables de la maladie. À cet égard, les paillards et les femmes (américaines en particulier) apparaissent à l'évidence comme des altérités coupables.

Afin de distinguer les contagieux et les sains, les représentations topiques des vérolés reposent sur une forte sollicitation affective et morale. L'attention portée aux ravages de la luxure, sur le corps et l'âme, révèle le système de valeurs au prisme duquel la figure malade est appréhendée. La violence des propos tenus contre une humanité qui se serait jetée dans le stupre sert, explicitement ou implicitement, à diffuser un discours valorisant des pratiques et des attitudes jugées exemplaires : la chasteté, le mariage, la sexualité monogame apparaissent comme autant de remparts contre l'infection. Devenus des figures convenues utilisées à des fins de critique ou d'avertissement, les vérolés forment un collectif

¹ Priscilla Wald, *Contagious. Cultures, Carriers, and the Outbreak Narrative*, Durham, Duke University Press, 2008, p. 2 : « *epidemiological fact* ».

² *Ibid.*, p. 3 : « *the stigmatizing of individuals, groups, populations, locales (regional and global), behaviors, and lifestyles* ».

dont la « déviance »³ morale et sexuelle les place aux marges des discours normatifs.

En dépit des associations systématiques et des représentations effrayantes mises en place pour créer une cohérence au milieu de la contingence épidémique, des contradictions se font jour dans plusieurs discours sur la vérole. Sur le plan éthique, la contamination des innocents que sont les enfants trouble les dichotomies morales échafaudées pour faire des vérolés des individus coupables. Plus généralement, les discours oscillent entre le rejet des figures contagieuses et leur prise en charge. De la charité au dégoût, les réactions affectives s'avèrent complexes. Sur le plan esthétique, les choix d'écriture de plusieurs auteurs soucieux de rendre hideux le corps des malades trahissent une véritable fascination pour les répugnances engendrées par la vérole. Rendu à la singularité de son expérience d'infirme, le vérolé peut même faire l'objet d'un investissement littéraire lui aussi ambigu. La vérole devient une expérience dont peut se targuer un locuteur à la première personne, soucieux de toucher son lecteur. La confrontation des représentations souligne donc combien la stigmatisation du vérolé n'est jamais donnée d'office : elle se construit et s'infléchit dans et par les discours.

LE PROCÈS DES VÉROLÉS

Paillards et vérolés : visages d'une menace sociale

Attribuée à la colère divine, la vérole est une catastrophe par laquelle l'humanité entière « est fouettée »⁴ pour les péchés qu'elle commet. Que les calamités génèrent une lecture punitive n'a rien de surprenant : il est courant de faire de chaque irruption de la peste un *flagellum Dei*, un coup de fouet de Dieu⁵. Au sein des discours qui tentent de comprendre les épidémies, l'explication théologique invite la collectivité à fournir un effort de pénitence afin de rétablir l'ordre sanitaire. À cet égard, la vérole impose à la société de générer son propre diagnostic moral. Or, pour ce faire, les hommes de la Renaissance

³ Nous utilisons ce terme dans la lignée du sociologue Howard S. Becker qui rappelle que « les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance » (*Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, trad. J.-P. Briand et J.-M. Chapoulie, Paris, Métailié, 1985 [1963], p. 32).

⁴ S. Brant, « Eulogium Sebastiani Brant de Scorra Pestilentiali siue Mala de Franczos », f. A3r : « *flagellatur* ».

⁵ Parmi d'autres, Benoît Textor débute ainsi son épître liminaire : « Que la peste entre autres calamitez ne soit un signe tout evident de la fureur de Dieu, un juste jugement des iniques pour les pechez enormes, qui journellement et à toutes heures se commettent par tout le monde, que ensemble il humilie, il exerce, il chastie ou delivre les siens, nul n'en doit douter » (*De la manière de preserver de la Pestilence, et d'en guerir, selon les bons autheurs*, Lyon, J. de Tournes, 1551, f. A2r).

délaissent rapidement l'approche universaliste. Compte tenu de ses modalités de transmission, le mal est vu comme un « fouet pour punir les coupables »⁶ ou, comme l'écrit Fernel, comme « le misérable fouet des paillards »⁷. Si elle est un *flagellum Dei*, la vérole est surtout un *flagellum scortatorum*. Le génitif objectif, servant à désigner les paillards comme la cible privilégiée de l'ire divine, est fréquemment préféré au génitif subjectif, qui fait de Dieu l'agent d'une punition adressée à tous. La précision suggère aussi qu'à mesure que la maladie s'installe dans la société, une restriction du champ des responsabilités s'opère. La vérole ne frappe que celles et ceux qui ont un goût excessif pour les plaisirs vénériens : elle sanctionne la sexualité non normative des « paillars et villains adulteres »⁸. Une ligne de partage s'établit entre les malades et les sains car le mal n'est censé toucher que celles et ceux qui s'adonnent à la « fornication », comprise comme « illicite conjonction ou copulation charnelle de l'homme et de la femme, qui ne sont l'un ny l'autre liez par fiançailles, promesses, mariages, ou vœu de Religion, soyent filles ja deflorées, ou veufves, putains, concubines »⁹. Engageant le corps social dans son ensemble par leurs comportements luxurieux, les paillards entretiennent un délabrement de l'ordre moral. Des théologiens aux moralistes en passant par les médecins, de nombreux auteurs se servent des vérolés pour condamner l'ampleur prise par la paillardise dans la société et font des malades des contre-exemples repoussants afin d'accélérer une prompte réforme des mœurs.

Qu'ils soient produits par les catholiques ou les réformés, les textes théologiques se servent volontiers de la vérole pour dénoncer l'endurcissement de l'humanité dans le vice. Son surgissement signale combien la révérence que les hommes doivent à Dieu s'est dégradée. Une trace de ce discours se trouve dès le début du xvi^e siècle dans la prédication du frère cordelier Michel Menot. Dans le recueil posthume des sermons donnés par le franciscain à Tours durant le Carême de 1508, on découvre qu'à l'occasion d'une condamnation de la paillardise, l'exemple de « la verolle de Naples » est convoqué afin de souligner à quel point « la luxure abrège la vie de l'homme »¹⁰. Sensible au fait que les maux

⁶ J. de Béthencourt, *Nova penitentialis quadragesima*, f. B3v : « ad sonteis puniendos flagellum ».

⁷ J. Fernel, *Pathologia*, p. 216 : « miserabile scortatorum flagellum ». L'expression se retrouve chez Laurent Joubert, qui la complète puisqu'il désigne la maladie comme « un fléau misérable et d'ordinaire propre aux paillards, un monstre horrible et énorme en somme » (*De variola magna*, p. 224 : « scortatorum miserabile ac ferme peculiare flagellum, monstrum denique horrendum et ingens »).

⁸ Paracelse, *La Grand chirurgie*, p. 168. Et Paracelse d'ajouter : « Je pense que ces faux Medecins sophistes ont esté aussi envoyez comme executeurs des peines divines, pour tourmenter d'avantage ces paillars infames par leurs fausses guerisons ». La logique du châtiment recouvre toute l'expérience de la maladie, de sa contraction à sa cure.

⁹ Claude Le Brun de La Rochette, *Le Procès civil et criminel : contenant la méthodique liaison du droit, et de la pratique judiciaire, civile et criminelle*, Lyon, P. Rigaud, 1622 [1611], p. 9.

¹⁰ Michel Menot, *Sermons choisis de Michel Menot (1508-1518)*, éd. J. Nève, Paris, Champion, 1924, p. 81 : « Luxuria etiam breves dies hominis facit ».

du corps résultent de mœurs corrompues, le prédicateur constitue le mal nouveau en symptôme d'une perte générale de toute mesure. Donnée en français dans un sermon composé essentiellement en latin, l'expression « verolle de Naples » a peut-être été choisie pour être plus facilement comprise du public laïc du prédicateur¹¹. Bien qu'on ignore si l'hybridation linguistique était le fait de Menot ou de celui, parmi ses auditeurs, qui s'est chargé de la retranscription du sermon, il reste que ce plurilinguisme, écrit ou oral, est sous-tendu par un souci d'expressivité et de conviction au moment même où il s'agit de pourfendre les vices¹². Même s'il est mu par l'espoir de détourner ses ouailles de la luxure, le prédicateur doute toutefois d'une possible repentance des paillards. Dans un sermon, publié de manière posthume en 1519, il constate amèrement à quel point la maladie n'est pas assez effrayante pour venir à bout des inconduites des « porcs » et des « luxurieux » : « Dieu leur envoie *une rose rouge de Naples* : ils ne veulent pas encore s'amender. Bien qu'ils soient enfin tenus par une terrible maladie, ils s'obstinent pourtant à pécher »¹³. En dépit du langage fleuri employé pour désigner la vérole, cette dernière demeure un problème de santé et de salut public à combattre avec un acharnement d'autant plus grand que les malades restent insensibles aux exhortations des théologiens.

Le même combat est mené du côté des théologiens réformés. Sa formulation diffère quelque peu dans la mesure où la vérole n'est pas seulement la preuve indubitable de l'immoralité des temps présents. Elle indique aussi que la fin du monde est proche. C'est ce que note Luther dans sa *Supputatio annorum mundi* de 1541. Sensible aux signes qui annoncent le Jugement dernier depuis le premier âge de l'humanité jusqu'aux temps présents, l'initiateur de la Réforme inscrit dans les colonnes consacrées à la dernière décennie du xv^e siècle :

La nouvelle maladie française, aussi appelée espagnole, a commencé. Elle a été rapportée en Europe depuis les îles occidentales récemment découvertes, comme on dit. C'est un des grands signes avant le jour Dernier¹⁴.

¹¹ Sur le public mixte de laïcs et d'ecclésiastiques chez Menot, voir Dorothée Werner, *Le Sermon de l'Enfant prodigue de Michel Menot. Introduction, édition critique, étude lexicologique*, Tübingen, Niemeyer, 1989, p. 22-23.

¹² *Ibid.*, p. 39-51 sur le bilinguisme de Menot. Nous suivons Dorothée Werner dans sa prudence lorsqu'elle concède que l'hypothèse d'une prédication en français et en latin « ne se laisse malheureusement pas toujours prouver » (p. 38).

¹³ M. Menot, *Sermones quadragesimales una cum nonnullis aliis tractatibus hic colentis*, Paris, J. Petit, 1519, f. 151r : « *porcos* », « *luxoriosos* » ; « *Deus mittit eis une rose rouge de Naples : adhuc nolunt emendari. Licet ligentur aliquando gravi infirmitate, tamen semper peccant* ».

¹⁴ M. Luther, *Supputatio annorum mundi*, Wittenberg, G. Rhau, 1541, f. 92 : « *Morbus nouus Gallicus, alias Hispanicus cepit. Ex Insulis nouis repertis in Occidente (ut dicitur) inuectus Europa. Unum de signis magnis ante diem Extremum* ».

La certitude d'une fin des temps prochaines ne se fonde pas seulement sur les Évangiles. Luther accorde aux événements historiques une importance cruciale car il y découvre « la manifestation des promesses et des prophéties divines »¹⁵.

Le lien entre la vérole et l'arrivée des temps derniers justifie alors un discours pessimiste sur une humanité en perdition. Alors que la maladie est censée perdre de sa virulence à partir des années 1530, les réformateurs y voient plutôt le signe d'un enlèvement inexorable dans le vice :

Lorsque l'Évangile commençait à se faire connaître chez nous, le siècle était supportable. Maintenant que la crainte de Dieu n'existe presque pas, que le vice s'accroît chaque jour et que surviennent même de faux prophètes, que peut-on espérer sinon que vienne la fin du monde, lorsque la mesure de nos iniquités sera pleine, ou que, de quelque autre façon, l'Allemagne subisse la peine de ses péchés. Il est donc universellement vrai qu'à des péchés accrus correspondent des peines accrues [...]. Quand j'étais enfant, la gale française n'était pas encore connue des Allemands. J'avais quinze ans lorsqu'on se mit à en parler. À présent, ce mal atteint même les enfants au berceau. Au commencement, tous avaient grand-peur de cette maladie. Aujourd'hui, on s'en préoccupe si peu qu'il arrive même à des amis qui plaisantent entre eux de s'y vouer l'un l'autre¹⁶.

Alors que le cordelier Menot constatait l'indifférence des vérolés à l'égard des exhortations religieuses, Luther dénonce l'accommodement général de la société au mal nouveau. Oubliant l'origine divine de la maladie vénérienne, les hommes ne reconnaissent plus les punitions qu'on leur inflige¹⁷. Deux évolutions éloquentes permettent à Luther de rendre au péril vénérien sa dimension inquiétante : un changement dans les populations malades (avec un passage des adultes aux enfants) et une modification des réactions affectives (de la peur à la plaisanterie). Le contraste entre la contamination dramatique des plus jeunes et la légèreté badine des blagueurs doit servir à éveiller les consciences dans une

¹⁵ Andrew Cunningham et Ole Peter Grell, *The Four Horsemen of the Apocalypse. Religion, War, Famine and Death in Reformation Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 49 : « next to the Bible the study of history was the most beneficial to mankind, because here one could observe the manifestation of God's promises and prophecies ».

¹⁶ M. Luther, *Commentaire du livre de la Genèse* [1543], dans *Œuvres. Tome XVII*, publiées sous les auspices de l'Alliance nationale des Églises luthériennes de France et de la revue « Positions luthériennes », Genève, Labor et Fides, 1977, p. 181.

¹⁷ À son tour, Calvin dénonce l'aveuglement des humains face à la main de Dieu qui les frappe : « Nous voions que c'est une maladie contagieuse comme peste, que ceste verolle et puyt tant d'autres ordures et infections. Et bien on congnoist assez cela. Mais ce pendant qu'on pense à la main qui frappe. Il n'en est point de nouvelles. Les coups se voient et se sentent, mais la main de Dieu ce pendant ne vient point à compte [...]. Et voilà pourquoy aussi le mal continue, voire d'autant qu'on se déborde de plus en plus » (*Sermons sur la Genèse. Chapitres 11,5-20,7*, éd. Max Engammare, Neukircher-Vluyn, Neukirchener Verlag, 2000 [1559-1560], p. 648).

société devenue insensible aux ravages de la vérole. Refusant de considérer que le rire puisse revêtir une fonction apotropaïque face à une maladie inquiétante, le réformateur déplore l'étonnante cécité de ses contemporains à l'égard des avertissements divins.

Si Jean Calvin fait le même constat lorsqu'il aborde la vérole dans ses sermons, il privilégie la remontrance à la voie eschatologique. C'est le cas dans son commentaire sur le vingt-huitième chapitre du *Deutéronome* :

Si on regarde les maladies qui sont aujourd'huy au monde, on trouvera qu'il y en a beaucoup, lesquelles n'avoient point esté exprimées en la Loy de Moysse, et mesmes du temps de nos peres. Comment la paillardise a-t-elle esté punie par les maladies qui sont venues de nouveau ? Qui est-ce qui savoit il y a cent ans que c'estoit de la verolle ? Voilà un mal horrible que Dieu a envoyé sur le monde. Et c'est autant comme s'il avoit estendu son bras du ciel, et qu'il eust declairé, Non, on ne me cognoist plus juge, pource qu'on s'est endurci à toutes les punitions que les hommes ont senti et reçu auparavant [...] : mais maintenant je leur feray sentir que il y a encores en mes coffres et en mes thresors des verges qui leur sont incomprehensibles¹⁸.

Faisant sien le principe en vertu duquel il faut faire entendre aux fidèles que « Dieu parle »¹⁹, le réformateur prête sa parole à un Dieu véhément réinstitué dans sa fonction de juge. La dimension spectaculaire qui sous-tend la diatribe confère aux paroles divines un aspect comminatoire. La fiction d'une communication directe – par la voix et le geste – entre Dieu et les fidèles rend d'autant plus effrayant le châtement réservé à la paillardise. C'est d'elle que doit se défaire la société afin de s'épargner de nouveaux coups de verge. Propice à la culpabilisation et à la responsabilisation, le discours des théologiens sur la vérole sert en somme à rappeler l'omnipotence d'un *Deus iratus*²⁰.

La large diffusion de la condamnation des vérolés luxurieux est sensible dans les œuvres morales. En 1566, le réformé Henri Estienne constate à son

¹⁸ J. Calvin, *Sermons de M. Jean Calvin sur le cinquième livre de Moysse nommé Deuteronomie : recueillis fidelement de mot à mot, selon qu'il les preschoit publiquement*, Genève, T. Courteau, 1567, p. 949.

¹⁹ Olivier Millet, *Calvin et la dynamique de la parole. Étude de la rhétorique réformée*, Paris, Champion, 1992, p. 873.

²⁰ La mise en évidence de la dimension inédite de la vérole se retrouve aussi chez les catholiques. Le prédicateur Jean Cotreau, archidiacre de Tournai, souligne la nouveauté du mal vénérien tout en le comparant aux ulcères qui figurent parmi les dix plaies d'Égypte : « Il semble que Dieu les [les chrétiens contemporains de Cotreau] a voulu punir comme les Égyptiens, par une maladie nouvelle, et fort infame. Les Égyptiens lubriques eurent des vessies, des cloux, et des apostumes : et les Chrestiens desbordez par paillardise, sont pleins de verole, qui est une maladie honteuse, et fort pernicieuse à la personne qui en est atteincte » (*Sermons sur les dix playes d'Égypte, prononcez au saint temps de l'Advent, en l'Eglise Cathedrale de Tournay, l'année devant le siège, et la reduction de ladite ville*, Paris, G. Chaudière, 1586, f. 214r).

tour que le surgissement de la vérole « a découvert encore mieux l'outrepasse de la meschanceté de nostre siècle ». En postulant une rupture entre le siècle dernier et le temps présent, Estienne dénonce, comme Luther et Calvin avant lui, la familiarisation éhontée avec une maladie pourtant « prodigieuse ». Le comportement des paillards fait également l'objet de commentaires catastrophés, Estienne indiquant qu'au lieu de « craindre » les maladies nouvelles, les luxurieux « les v[ont] ordinairement chercher »²¹. Mais l'auteur réformé ne se contente pas de représenter l'indifférence qui s'est installée dans la société renaissante. Il dépeint également les vérolés en blasphémateurs de premier ordre. Leur dimension scandaleuse est confirmée par l'irrévérence qu'ils affichent à l'égard du texte biblique. Estienne mentionne ainsi le cas de vérolés qui détournent de son usage liturgique la lettre des psaumes 32 et 147 pour l'appliquer à leur expérience de la maladie. Des énoncés comme « *Quoniam tacui inueterauerunt ossa mea* » (puisque je me suis tu, mes os se consumaient) et « *Flabit spiritus eius et fluent aquæ* » (il fera souffler son esprit, et les eaux s'écouleront)²² se trouvent récupérés pour décrire les cures éreintantes et les sudations répétées auxquelles s'exposent les malades. La parodie se donne à lire dans le déplacement inattendu d'un énoncé sérieux dans un contexte discursif tout autre. Conférant aux mots psalmiques un sens dont ils sont initialement dépourvus, l'altération sacrilège conforte Estienne dans l'idée que la paillardise et le blasphème sont les maux d'un siècle « incurablement débordé »²³.

Attendue de la part des théologiens et des moralistes, la condamnation de la paillardise se retrouve également chez les auteurs médicaux. Bien qu'on trouve chez eux des postulats optimistes sur la moindre létalité du mal²⁴, ils ne sont pas en reste lorsqu'il s'agit d'établir un diagnostic moral de la société. Même si leur objectif premier réside dans la divulgation de cures et de remèdes, médecins et chirurgiens veillent à la restauration morale du corps social. La coalescence entre médecine et morale s'explique par le fait que la pratique médicale refuse alors de séparer l'âme du corps. Une telle intrication se manifeste notamment par la prise en considération des six choses non naturelles, ces paramètres externes influant sur la santé que sont l'air, l'alimentation et la boisson, l'exercice et le repos, le sommeil et la veille, l'excrétion et la réplétion et surtout les passions de l'âme²⁵. En inscrivant le patient dans un environnement plus large dont font

²¹ H. Estienne, *Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote*, t. 1, p. 263. Ce passage est cité dans *Le Siècle des vérolés*, p. 289-290.

²² *Ibid.*, p. 286.

²³ *Ibid.*, p. 262.

²⁴ Voir *supra*, chap. II, « Rassurer ».

²⁵ Sur les choses non naturelles, voir Peter H. Niebyl, « The Non-Naturals », *Bulletin of the History of Medicine*, 45/5 (1971), p. 486-492. Concernant l'hygiène dans la médecine de la première

partie les habitudes de vie, le médecin peut réprimander les vices et réguler les excès de chacun²⁶. Il se change en philosophe moral apte à traiter les passions. Le chirurgien dijonnais Jean Cassal condamne ainsi explicitement les doctrines épicuriennes et hédonistes que professeraient les vérolés. Au début du traité en vers qu'il consacre à la peste et à la vérole, il tance la « mondaine danse » qui, depuis des siècles, s'aveugle en croyant que le bonheur consiste à « vivre à son plaisir, et contanter sa panse ». Blâmant « ceste incivilité » qui change les paillards en « beste sauvage », le pourfendeur des luxurieux défend la piété et l'obéissance aux prescriptions de l'Écriture sainte. La lutte contre la « peste venerienne »²⁷, cette « belle adventure »²⁸ que Dieu a envoyée aux hommes, passe – même chez les praticiens – par une valorisation de la lutte contre les appétits du corps. Théologiens, moralistes et médecins font donc circuler un même discours alarmiste sur la paillardise des temps présents et se servent des « chancreux verollés » pour souligner la dangerosité et la vanité des « lubrique[s] desir[s] »²⁹.

Malgré la mise en place, très tôt, d'un arsenal discursif visant à condamner les paillards, rares sont les constats d'amélioration de l'état moral de la société. Au contraire, marquée par la Contre-Réforme, la seconde moitié du xvi^e siècle insiste sur le scandale qu'incarnent les paillards les plus impénitents. Si, en son temps, Menot indiquait déjà que certains malades refusent de corriger leurs mœurs, la figure du vérolé récidiviste gagne en visibilité et suscite de plus en plus l'incompréhension. Loin de tirer profit de l'expérience correctrice de la maladie, les hommes rétablis retournent aux plaisirs du sexe. Si le coût est proscriit pendant la cure, y revenir rapidement après la guérison relève du scandale³⁰. Ainsi, lorsqu'il complète les *Leçons* du doxographe espagnol Pierre Messie, le bibliographe

Modernité, voir Mikkeli Heikki, *Hygiene in the Early Modern Medical Tradition*, Helsinki, Academia Scientiarum Fennica, 1999.

²⁶ La notion d'excès engage les médecins sur le terrain moral. C'est le cas notamment des praticiens influencés par Paracelse. En 1580, le médecin normand Roch Le Baillif définit le terme « maladie » de la façon suivante : « Maladie est dicte punition de peché, parce que jamais elle ne vient à l'homme sans excez de quoy que ce soit, qui est vice, et luy peché. Exemple, le mal Neapolitain qui est la verolle [...]. Ce mal est par excez » (*Premier traité de l'homme, et son essentielle anatomie, avec les Elemens, et ce qui est en eux*, Paris, A. L'Angelier, 1580, f. 42r-42v).

²⁷ Jean Cassal, *Traicté de la peste : avec une méthode servant pour la cognoissance d'icelle, ensemble une exhortation pour consoler ceux qui seront detenus de quelques grandes maladies, principalement de la contagion*, Lyon, B. Rigaud, 1589, « De la peste venerienne », p. 33.

²⁸ *Ibid.*, p. 34.

²⁹ J. Du Chesne, *Deux chants doriques de l'Amour céleste et du Souverain bien*, dans *La Morocosmie ou De la folie, vanité, et inconstance du Monde*, éd. Lucile Gibert, Genève, Droz, 2009 [1583], p. 256.

³⁰ Dès 1519, Hutten met son lecteur en garde : « Commettre l'acte de chair avant le quarantième jour de la cure entraîne une mort certaine » (*La Vérole ou le remède du gaïac*, p. 178).

Antoine Du Verdier commente le retour à un mode de vie immodéré : « Mais on se peut ébahir comment ceux qui sont guéris de ce mal y osent retourner et ne craignent l'eau froide comme un chien échaudé qu'on dit, car il y en a plusieurs qui ont sué la vérole six ou sept fois »³¹. Cultivant un art de la porosité entre les discours, Verdier joint à sa remarque deux poèmes, issus des deuxième et troisième livres des *Passetems* de Jean-Antoine de Baïf, parus en 1573. L'un présente Macé, l'autre Galin, tous deux récidivistes notoires qui n'ont cure « de [se] contenir » et, conservant « tousjours le mesme train de vivre »³², retournent « hanter plus que jamais / les bordeaux et les putains »³³. Le retour des paillards parmi les prostituées correspond à un éloignement des chemins vertueux sur lesquels les discours moraux, médicaux et théologiques entendaient placer les convalescents.

Ce faisant, les impénitents se détournent de la purification des corps et des âmes qu'aurait dû permettre la cure. On attend en effet de la part des malades une véritable contrition, dont Jacques de Béthencourt souligne l'importance, dès 1527, en intitulant son traité *Le Nouveau carême de pénitence*. Un siècle plus tard, David de Planis Campy suggère que l'itinéraire emprunté par les incorrigibles ne se conforme pas aux attitudes requises lorsqu'on fait l'expérience de la maladie :

J'y voy une infinité de personnes subjectes, de tous âges, sexes, et qualitez ; et notamment de nos Gentilshommes, lesquels la plus part, pauvres effeminez courent à la lubricité [...] d'où ils rapportent la plus part de mauvaises bribes, et puis il faut suer : voilà les galands que l'on frotte, voilà la potion de gayac en usage, le poil qui tombe souvent de crainte [...]. Sortis de là, voilà ces effrenez à retourner à leur lubricité [...]. O commiseration de la stupidité des hommes de ce siècle !³⁴

Au gré des rechutes dans la paillardise, la cure et la pénitence que cette dernière suppose perdent de leur sens, laissant le chirurgien dans le désarroi. Les vérolés récidivistes s'éloignent définitivement du modèle du « bon malade » promu par

³¹ Antoine Du Verdier, *Diverses leçons d'Antoine Du Verdier*, Lyon, B. Honorat, 1577, p. 323. Ce passage se trouve dans *Le Siècle des vérolés*, p. 281-284. Les remarques citées de Du Verdier suivies des deux poèmes de Baïf sont recopiées telles quelles par T. Guillaumet dans son *Traicté de la maladie nouvellement appelée cristaline*, p. 28-30. Un tel emprunt fait ressortir la dimension composite du discours médical de Guillaumet qui, au milieu d'une réflexion sur la nécessité de consulter un chirurgien pour être soigné de la cristaline, insère ce long passage, permettant de soulever les enjeux moraux inhérents à la maladie à l'aide des mots d'autrui.

³² Jean-Antoine de Baïf, *Les Passetems*, Paris, L. Breyer, 1573, livre 2, « De Missir Macé », f. 31r.

³³ *Ibid.*, livre 3, « De Galin », f. 95v.

³⁴ D. de Planis Campy, *La Verolle recogneue, combatue et abbatue*, préface, [f. A6r-A7v].

les traités religieux et perceptible dans les écrits médicaux au xvii^e siècle³⁵. Ne tirant aucun profit de l'éloignement avec le monde qu'engage l'expérience thérapeutique, les vérolés retournent, une fois guéris, aux plaisirs du corps. Chez ces malades, « on craint plus le mal en sa chair qu'en son ame »³⁶. Or l'absence de pénitence empêche toute purification des péchés, car le vérolé s'en tient à son déplaisir physique et néglige l'offense qu'il fait à Dieu. Dans son sermon du second mercredi de l'Avent, l'ultra-catholique François Le Picart, connu pour faire partie des « prédicateurs paniques »³⁷ de Paris, choisit justement l'exemple des complications inhérentes au mal vénérien pour montrer l'insuffisance des efforts spirituels accomplis par ceux qui en souffrent :

Ceux qui ont les gouttes après la maladie de Naples, ils se repentent, disant :
Et maudicte soit l'heure que jamais je feis telle chose par quoy j'endure tant.
Cela n'est pas mal fait, mais il ne suffit pas, pour avoir grâce. Contrition,
n'est autre chose, qu'une douleur, pour l'amour de Dieu, de l'avoir offensé³⁸.

Inquiétés par leurs douleurs corporelles, les vérolés demeurent dans la sphère de l'amour de soi et mettent ainsi en échec divers préceptes spirituels, qu'il s'agisse de ceux fixés par le concile de Latran de 1215, insistant sur la nécessité pour le malade de penser son salut spirituel avant son rétablissement physique, ou de ceux fixés plus tard par le rituel romain qu'édite Paul V en 1614, dans lequel est mise en évidence l'importance, pour le malade, de la contrition et de la confession pour obtenir l'absolution³⁹.

Coupables de philautie, les vérolés incorrigibles cultivent une forme d'irrévérence au point d'en faire un signe de distinction. C'est ce que remarque le réformateur vaudois Pierre Viret en 1554. Il signale que les malades abordent leur mal avec une légèreté insolite car la vérole « s'est tant rendue familière à la noblesse et gentillesse, que les veroleux ont mis en proverbe, que celui n'estoit gentilhomme qui n'avoit été fornaisé et refondu neuf fois »⁴⁰. L'audace qui consiste à faire de

³⁵ C. Floury-Buchalin, « Le modèle du “bon malade” entre traités religieux et traités médicaux au xvii^e siècle », *Chrétiens et Sociétés*, 19 (2012), p. 39-64.

³⁶ D. de Planis Campy, *La Verolle reconnue, combattue et abbatue*, préface, [f. A6v].

³⁷ D. Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525-vers 1610)*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, t. 1, p. 206-211, ici p. 206.

³⁸ François Le Picart, *Les Sermons et instructions chrestiennes, pour tous les jours de l'Advent, jusques à Noël : et de tous les Dimanches et festes, depuis Noël jusques à Caresme*, Paris, N. Chesneau, 1566, f. 71r.

³⁹ Voir Raymonde Foreville, *Les Conciles de Latran I, II, III et de Latran IV*, Paris, Fayard, 2007 [1965], canon 22, p. 358 : « Que les malades veillent à leur âme avant de soigner leur corps » ainsi que C. Floury-Buchalin, « Le modèle du “bon malade” », p. 53.

⁴⁰ P. Viret, *Des actes des vrais successeurs de Jesus Christ et de ses Apostres, et des apostats de l'eglise Papale*, Genève, J. Girard, 1554, p. 547. Le propos devient proverbial. Jean de Marconville

la vérole un rite initiatique pour devenir un gentilhomme digne de ce nom se trouve également dénoncée par Henri Estienne. En effet, le réformé s'étonne de voir la vérole être devenue une maladie à la mode : « En maintes compagnies celui n'est pas réputé vaillant champion qui n'a faict cinq ou six voyages en Suerie, voire tant qu'il se soit mis au danger d'y demeurer »⁴¹. Chez Viret et Estienne, la paradiastole, qui fait de la vérole un « symbole de prestige » alors qu'elle devrait être un « symbole de stigmat »⁴², apparaît comme le signe d'une noblesse viciée qui dénature les vertus habituellement requises d'un gentilhomme. La preuve de l'aspect irrécupérable de la société se trouverait alors dans cet héroïsme de pacotille, résolument éloigné de tout idéal martial. Mais surtout, un usage inédit de la vérole se met en place, cette dernière devenant un marqueur de virilité et un gage de renom en matière de séduction. Par une curieuse inversion des valeurs, la maladie honteuse est capable de conférer une aura remarquable au gentilhomme qu'elle assaille⁴³. La virilité malade du vérolé trouve en somme dans sa fréquente mise à l'épreuve par des cures rigoureuses une voie royale vers la gloire. Plutôt que de consentir au ridicule ou à la honte, les vérolés impénitents explorent la possibilité d'une expérience valorisante de la maladie⁴⁴.

La constitution d'une telle grandeur obéit toutefois à un biais social évident : seuls les gentilshommes peuvent tirer une fierté nouvelle de leurs multiples cures contre la vérole. C'est ce que confirment les notations pessimistes faites par David de Planis Campy, lorsqu'il indique que « vous en voyez de l'âge de seize ans accommodez de la sorte (principalement parmy la noblesse) et quelle honte est-ce d'estre né noble, et d'estre vicieux et sale ? »⁴⁵. Aux yeux du disciple de Paracelse, espérer réformer la noblesse ne va pas sans difficultés :

Mais allés prescher cela à nos gentils-hommes, à nos François libertins ? [...] Ainsi aujourd'huy établissent-ils le vice pour la vertu et entr'eux, *peccat qui*

précise, pour sa part, que les vérolés impénitents « dient en se raillant que pour estre gentilhomme qu'il fault avoir esté fournaisé et refondu pour le moins sept fois » (*De l'heur et malheur de mariage*, f. 15r).

⁴¹ H. Estienne, *Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote*, t. 1, p. 263.

⁴² Erving Goffman oppose aux symboles de prestige les symboles de stigmat « dont l'effet spécifique est d'attirer l'attention sur une faille honteuse dans l'identité de ceux qui les portent, et qui détruisent ce qui aurait pu être un tableau d'ensemble cohérent, avec pour conséquence un abaissement de l'appréciation » (*Stigmat*, p. 59).

⁴³ Un tel retournement est exploité dès les années 1530 dans la littérature burlesque italienne et notamment dans le « *Capitolo del mal francese* » de Giovan Francesco Bini qui propose un éloge de la vérole dans lequel « tous les désagréments physiques et moraux induits par la maladie sont élevés au rang de vertus » (Chiara Lastraoli, « *La più santa, la più gloriosa, la più belle cosa che sia al mondo* : notes sur le discours parodique sur la pelade au xvi^e siècle », *Histoire, médecine et santé*, 9 (2016), p. 41-54, ici p. 43).

⁴⁴ Sur la posture du malade fier de sa vérole, voir *infra*, chap. VI, « Moi, vérolé, impénitent ».

⁴⁵ D. de Planis Campy, *La Verolle reconnue, combatue et abbatue*, préface, [f. A6v].

recte facit [il pêche, celui qui agit bien]. Si faudra-t-il rendre compte un jour, et cependant paillards vous en porterez la peine en ce monde, et peut estre en l'autre si vous n'amendez vostre vie⁴⁶.

La promotion de la lubricité fait de la noblesse un espace social propice aux « comportements sexuels hétéropratiques »⁴⁷. Se soustrayant aux normes en vigueur, les gentilshommes arborent un corps indiscipliné et refusent de cacher leur mal honteux. Ils redessinent les contours d'une virilité qui n'a plus la vertu et la mesure en partage et affichent une impunité scandaleuse.

Le salut est-il dans le mariage ?

Utilisé comme un révélateur servant à faire apparaître la gravité de la déchéance morale, le péril vénérien permet, en retour, la défense de certaines structures sociales comme le mariage. Dès le début du xvi^e siècle, les poètes représentent les dangers de l'amour passionnel pour mettre en évidence les bénéfices de la conjugalité. Les discours topiques sur le fol amour trouvent dans la vérole une concrétisation aussi pertinente qu'actuelle. En 1505, dans la *Complainte du trop tard marié* de Pierre Gringore, le locuteur invite ses auditeurs à se marier le moins tard possible. En plaçant sa jeunesse sous le signe de « folle amour » et des « jeux, esbas, pompes et dances »⁴⁸, le « je » poétique la dépeint comme une errance qui a trop duré. Afin de convaincre son lecteur des bienfaits du mariage, il fait de ce temps d'avant l'union sacramentelle une période propice aux pires maux :

Mais en lieu d'enfans concevoir,
S'engendroient veroles et gouttes
En testes, corps, genoux et coutes⁴⁹.

Le choix métaphorique est clair : pratiqué à des fins non reproductives en dehors du cadre du mariage, le coït donne naissance à des fruits hautement pathologiques et d'autant plus dangereux qu'ils semblent doués d'une autonomie propre. À l'inverse, seul le mariage apparaît comme le cadre idoine d'une sexualité saine, où les semences retrouvent leur fonction générative première.

⁴⁶ *Ibid.*, [f. A6v-A7r].

⁴⁷ Jean-Pascal Gay, « Genre et sexualité au risque de leur mise en doctrine. Théologie catholique moderne et comportements sexuels hétéropratiques », dans *Le Pouvoir contourné. Infléchir et subvertir l'autorité à l'âge moderne*, dir. H. Hermant, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 277-298.

⁴⁸ Pierre Gringore, *La Complainte du trop tard marié* (1505), dans *Œuvres moralisatrices I (1499-1510)*, éd. Cynthia J. Brown, Genève, Droz, 2020, respectivement v. 53 et v. 22, p. 461 et p. 460.

⁴⁹ *Ibid.*, v. 114-116, p. 464.

L'articulation entre la santé et le mariage se développe également dans plusieurs recueils de poésie morale cherchant à conspuer les adultères. Dans son recueil inspiré d'Ovide intitulé *Les Angoysses et remedes d'amours*, le poète Jean Bouchet cherche à « faire un remede » contre l'« amoureux mal » au moyen de « doulces invectives et remonstrances attractives et veritables »⁵⁰. Si le recueil débute par plusieurs élégies d'amantes et d'amants malheureux, le surgissement de la déesse Pallas en infléchit le ton. À la veine élégiaque, placée sous le signe de Vénus, succède un style plus didactique, offrant une leçon à celles et ceux qui ne se méfient pas assez du feu amoureux. Héritée de la joute qui les oppose au chant X de *L'Énéide* de Virgile, l'opposition tonale entre les deux déesses débouche sur l'expression d'une indignation. Dans la section « En quelz dangiers sont ames, corps et biens, par folle amour », Pallas tance ainsi les hommes adultères :

Gens mariez estes vous point infames
D'estre paillards, adulteres, lubricques,
Et de n'aymer (comme devez) voz femmes,
Qui chastes sont, loyalles et pudicques ?
Vous aymez myeulx les paillardes publicques,
Pleines de galle, ou de grosse vayrolle.
Quelles seront de ce mal les relicques ?
Dampnation, et mauvaïse parolle⁵¹.

Le poème suivant, intitulé « Ballades des dangiers en sommaire de folle amour », précise dès la première strophe que, « pour follement aymer » :

L'un est transi, l'autre paraliticque,
L'un vayrollé, l'autre en est tout galleux.
Bien heureux est qui vit chaste et pudicque⁵².

De façon significative, la seconde adresse aux gens mariés dans le recueil de Bouchet se trouve dans la section « Autres remèdes contre amour illicite » et sert, cette fois-ci, à faire l'éloge du mariage :

Gens mariez pensez qu'il vous fault vivre
En mariage, et après y mourir [...].
Vous vous povez l'un l'autre secourir,
Et sans peché prendre vostre plaisance,
Et folle amour faict à tous encourir,
Pour brief plaisir mortelle desplaisance⁵³.

⁵⁰ J. Bouchet, *Les Angoysses et remèdes d'amours du Traverseur en son adolescence*, Poitiers, J. et E. de Marnef, 1536, épître liminaire, [n. p.].

⁵¹ *Ibid.*, p. 81-82.

⁵² *Ibid.*, p. 85.

⁵³ *Ibid.*, p. 112.

Les mentions répétées de la vérole dans le discours de Pallas tout comme le contraste entre les deux adresses aux gens mariés mettent en évidence les bienfaits du mariage comme structure légitime pour le plaisir sexuel. Au contraire, la passion apparaît comme un élan délétère qui pousse les hommes à quitter la sphère privée de la conjugalité pour fréquenter les filles publiques et contracter la vérole. À l'opposition entre les espaces de l'amour se superpose une incompatibilité entre un amour raisonnable exempt de péché et une concupiscence insatiable. Ainsi, la vérole renouvelle le discours sur les dangers de l'amour et devient rapidement un exemple topique afin de corriger les hommes « du vice de charnalité »⁵⁴. Le péril que fait peser le mal contagieux sur la structure matrimoniale justifie alors que de nombreux discours moraux assimilent la sexualité extraconjugale à la vérole. Dans son ouvrage consacré au mariage et inspiré de Plutarque, Jean de Marconville salue l'arrivée de la vérole comme étant la juste punition pour les « violateurs de la pudicité matrimoniale »⁵⁵. S'il admet que la transmission peut se faire par un autre canal que vénérien, la maladie reste en priorité celle des adultères.

De telles équivalences se retrouvent du côté des théologiens. Le franciscain Jean Benedicti fait de la vérole un mal indissociable du péché de luxure, définit comme « toute effusion volontaire de semence humaine, et une desordonnée copulation charnelle hors le mariage ». Dans un appendice consacré aux « remèdes de luxure » pouvant servir de « preservatif et antidote » aux hommes qui entendent se « garder de ceste contagion », Benedicti insiste sur les horribles conséquences physiologiques de ce « vice capital » : « Quant aux biens du corps, elle [la luxure] cause mil maladies, comme les chirurgiens peuvent testifier, qui pansent ces verolles, mal de Naples, chancres, et autres vilennies qui viennent de là »⁵⁶. Le mal vénérien offre aux prescriptions théologiques un exemple frappant pour dissuader le lecteur de ressembler aux « pauvres esclaves de Venus »⁵⁷ qui ne vivent pas selon les préceptes du Christ mais se soumettent à une divinité païenne. La leçon de morale sexuelle doctement dispensée s'inscrit dans une vaste entreprise de revalorisation du mariage à l'occasion du concile de Trente⁵⁸. Puisque le concile « restaure le mariage et sacralise le couple »⁵⁹ tout en admettant une sexualité cantonnée au cadre marital, la vérole apparaît comme le stigmate honteux de celles et ceux qui bafouent la sacralité de cette structure.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 121.

⁵⁵ J. de Marconville, *De l'heur et malheur de mariage*, f. 9v.

⁵⁶ Jean Benedicti, *La Somme des péchés et le remède d'iceux*, Paris, A. Sittart, 1587, p. 342.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Marcel Bernos, « Le Concile de Trente et la sexualité : la doctrine et sa postérité », dans *Sexualité et religions*, dir. M. Bernos, Paris, Les Éditions du Cerf, 1988, p. 217-239.

⁵⁹ S. Beauvalet, *Histoire de la sexualité à l'époque moderne*, p. 25.

Mais le mal vénérien ne saurait correspondre qu'à une menace extérieure pesant sur un couple dont l'un des époux est adultère. Le paradigme d'une contagion exogène ne suffit pas à rendre compte des tensions qui existent entre la vérole et la structure matrimoniale. En effet, dans un colloque de 1529 intitulé « Le mariage qui n'en est pas un ou l'union mal assortie », Érasme fait dialoguer Gabriel et son ami Pétrone ; tous deux s'entretiennent avec horreur du mariage forcé qui a eu lieu entre une jeune fille de seize ans et Pompilius Blenus, vieux chevalier vérolé⁶⁰. De fait, le mal vénérien, qui a tant marqué l'esprit d'Érasme, rend intolérable un mariage dans lequel la jeune fille vit avec la menace constante d'être infectée. Le réquisitoire contre les mariages qui devraient être dissous pour des raisons de santé gagne en efficacité par le recours à deux éléments mythiques. D'abord, Érasme attribue à la jeune mariée le nom d'Iphigénie. Le recours à la figure de la fille sacrifiée par ses parents rend la situation d'autant plus injuste que ces derniers considèrent que Pompilius serait un bon mari pour leur fille en raison de son « glorieux nom de chevalier »⁶¹. Ensuite, Érasme compare la décision des parents aux pratiques infâmes du tyran Mézence, évoquées dans le chant VIII de l'*Énéide* de Virgile⁶². Érasme précise que ce dernier « accouplait les vivants aux morts, les mains appliquées sur les mains et la bouche sur la bouche ». En opposant le portrait de la jeune vierge, présentée comme une « déesse », et celui du vieux soldat dont le corps délabré ressemble à une « charogne puante »⁶³, Érasme renforce la dimension dégoûtante et induit d'un tel mariage. Pétrone précise alors à son ami Gabriel : « J'ai parfois entendu des théologiens discuter des unions mal assorties. Celle-ci peut à bon droit être qualifiée ainsi ; c'est exactement comme si l'on enchâssait une perle dans du plomb »⁶⁴.

La critique de parents obnubilés par la renommée au point de n'avoir cure de la santé de leur fille ne se cantonne pas à l'humanisme rhénan. On en trouve une reprise dans l'édition de 1534 des *Emblèmes* du juriste italien André Alciat⁶⁵. C'est

⁶⁰ Érasme, *Colloques*, trad. É. Wolff, Paris, Imprimerie nationale Éditions, 1992, vol. 2, p. 198-211. Le colloque « *Coniugium impar* » est présent pour la première fois dans la réédition de mars 1529 du *Familiarium colloquiorum opus* sorti des presses de Froben et Hervagius. Un extrait est cité dans *Le Siècle des vérolés*, p. 271-274.

⁶¹ Érasme, *Colloques*, vol. 2, p. 201.

⁶² « Forfaits, meurtres impies, à quoi bon tout narrer ? / Que les dieux les renvoient sur lui [Mézence] et sur son sang ! / À des hommes vivants il liait des cadavres, / Main à main, bouche à bouche, ah ! torture inédite, / Les vouant, dans le flot de sanie et de pus / De cette affreuse étreinte, à périr de mort lente ! » lit-on dans Virgile, *L'Énéide*, trad. O. Sers, Paris, Les Belles Lettres, 2015, chant VIII, v. 483-488, p. 395.

⁶³ Érasme, *Colloques*, vol. 2, p. 200.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 201.

⁶⁵ Pour une traduction du poème tel qu'il apparaît dans l'édition latine de 1534, voir *Le Siècle des vérolés*, p. 275-276.

par l'intermédiaire de l'emblème intitulé « La Mariée à un homme contagieux » (*Nupta contagioso*) qu'Alciat aborde la question des unions mal assorties. Absent des éditions bilingues parues chez Wechel en 1536 et 1542, l'emblème est présent en vernaculaire pour la première fois dans la traduction de 1549 que l'on doit à Barthélemy Aneau :

Dieu doint aulx bons mieulx qu'à toy (O Mezenze),
 Qui achepté has gendre à grand despense :
 Vieulx, verollé, villain, plein d'impropere,
 Qu'est ce aultre chose (Or me dy cruel père)
 Sinon corps vifz joindre aulx corps morts infectz
 Renouvellant du Duc Touscan les faictz ⁶⁶.

Si la situation est la même que chez Érasme, la configuration du poème mise davantage sur le pathétique, en faisant entendre une voix, peut-être celle, désespérée, de la jeune fille qui compare son père au tyran toscan. Dernier d'une série dévolue au mariage, l'emblème vilipende l'inhumanité des « parens qui marient inseparablement leurs filles belles saines, et entières à gens verollez, corrompuz, ladres, puans, podagres et vivantes charoignes, sans pouvoir, ne espoir de se separer, mais à nécessité de la languir jusqu'à la mort »⁶⁷. D'Érasme à Alciat, la vérole nourrit la peur de voir « le mort tu[er] le vif »⁶⁸ et questionne la nécessité de maintenir les liens du mariage lorsque la vérole est entrée dans le giron matrimonial.

Or l'impossible dissolution du mariage que mentionne Aneau renvoie à un problème auquel la vérole confère une actualité brûlante. En effet, la question des modalités de dissolution du mariage a occupé l'esprit de nombreux théologiens de la première Modernité, secondés parfois par des médecins. Si l'on cite souvent les cas de divorce pour cause d'impuissance⁶⁹, il ne faut pas oublier que les maladies contagieuses ont posé, elles aussi, de sérieux problèmes matrimoniaux à l'Église. Du côté des réformés, les avis divergent sur le sujet. Théodore de Bèze et Calvin soutiennent, par exemple, contre Martin Bucer, qu'il est impossible de défaire un mariage lorsqu'un des deux membres est touché par une maladie

⁶⁶ André Alciat, *Emblemes d'Alciat : de nouveau translatez en françois, vers pour vers, juxte les latins, ordonnez en lieux communs avec briefues expositions et figures nouvelles appropriées aux derniers emblemes*, trad. B. Aneau, Lyon, G. Roville, 1549, p. 247-248.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 248.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Pierre Darmon, *Le Tribunal de l'impuissance. Virilité et défaillances conjugales dans l'Ancienne France*, Paris, Seuil, 1979 ; Yves Citton, *Impuissances. Défaillances masculines et pouvoir politique de Montaigne à Stendhal*, Paris, Aubier, 1994.

incurable telle que la lèpre par exemple⁷⁰. Avec le surgissement de la vérole se pose à nouveau la question de la validité des liens du mariage lorsque la santé d'un des époux est en jeu. Des demandes de séparation émises par la personne saine du couple se trouvent notamment dans les *Registres du consistoire de Genève*. Le 2 juillet 1549, Jenote Poutex se présente devant les membres du consistoire. Sa demande est claire : « estre separer » de son mari Claude Du Chesne, maréchal de Pigney, qui « a commis adultayre » et « est infect de la verolle »⁷¹. Loin d'être la seule qu'on ait pu faire à ce sujet au Consistoire⁷², la requête prouve que la maladie a été perçue comme une raison suffisante pour espérer qu'on ordonne un divorce ou, au moins, une séparation des corps n'imposant plus aux époux de vivre ensemble⁷³. Cependant, en dépit de la dimension nullement sacramentelle du mariage chez les réformés, la demande de Jenote Poutex n'aboutit pas. Ne prenant en considération ni l'adultère ni le risque sanitaire encouru par l'épouse, le Consistoire stipule « qu'elle soyt contrente à debvoyr allé demoré avecque sonditz mary »⁷⁴. La maladie ne suffit pas à annuler le lien du mariage ni à éloigner les époux l'un de l'autre : la vie commune perdure malgré le risque de contamination⁷⁵.

⁷⁰ Théodore de Bèze, *Correspondance. Tome VII (1566)*, éd. C. Chimelli et alii, Genève, Droz, 1973, lettre 466 du 18 mai 1566, p. 88-90. Bucer défend une position similaire à celle de Thomas d'Aquin qui « justifie le divorce pour un couple dont l'un des époux est lépreux » (Aurélien Robert, « Contagion morale et transmission des maladies : histoire d'un chiasme (XIII^e-XIX^e siècle) », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 21 (2011), p. 41-60, ici p. 44).

⁷¹ *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin. Tome IV (1548)*, éd. Isabella Watt et Thomas Lambert, Genève, Droz, 2007, p. 219.

⁷² En octobre 1550, Jehanne Bryden prie le Consistoire d'« avoir despartement d'avec son mari qui menne mauveys trainct [...] et luy a mis la verrolle et est pallard et de mauvyse vie ». La séparation ne lui est pas accordée mais il est intéressant de voir que le mari « confesse luy avoir ballé la verrolle, criant à Dieu merci de sa faulte ». Ce dernier reconnaît qu'il a attrapé la vérole avant même d'être fiancé et s'empresse de préciser qu'il « n'a abité avec austre femme » afin d'éloigner tout soupçon d'adultère. L'importance de la confession montre à quel point la vie sexuelle et les maladies qui venaient la mettre en péril ne relevaient pas de la sphère purement intime puisqu'il convenait de rendre des comptes devant ces institutions (*Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin. Tome V (20 février 1550-5 février 1551)*, éd. I. Watt et T. Lambert, Genève, Droz, 2010, p. 236-237).

⁷³ La séparation des corps « permet aux conjoints de vivre séparés, sans toutefois que le lien matrimonial ne soit dissous. Aucun ne peut donc se remarier, mais la reddition du devoir conjugal est suspendue et le régime matrimonial liquidé » explique Cornelia Seeger, *Nullité de mariage, divorce et séparation de corps à Genève, au temps de Calvin. Fondements doctrinaux, loi et jurisprudence*, Lausanne, Société d'Histoire de la Suisse romande, 1989, p. 58.

⁷⁴ *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin. Tome IV (1548)*, p. 219.

⁷⁵ Les déclarations étonnent parfois par leur dimension contradictoire. Le 2 novembre 1604 un avis est demandé à la compagnie des pasteurs de Genève sur le cas suivant : « Un homme ayant descouvert que sa femme estoit entachée d'une verole chancrée incurable, demandoit à ceste occasion estre separé de sadicte femme et fere divorce, response lui a esté rendue qu'il

Les théologiens catholiques formulent eux aussi des réponses aux problèmes posés par la vérole intraconjugale. Lorsqu'il examine les motifs légitimes de séparation, Benedicti refuse d'y ajouter la vérole :

Il reste à sçavoir, si le divorce se peut faire quand l'une des parties auroit quelque maladie contagieuse ou incurable, comme, lepre, mal de Naples, ou furie, etc. En un mot pour imposer fin à ce propos, on respond, que non, quand il n'y a pas manifeste danger, car telles maladies ne sont pas suffisantes pour faire la separation, quant à la couche et copulation charnelle, encores qu'elle se pourroit bien faire quant à la cohabitation⁷⁶.

La consultation des sources sur les questions matrimoniales laisse parfois perplexe tant les auteurs semblent occulter la réalité physiologique et la nature vénérienne de la contagion. Alors que Benedicti faisait de la vérole l'un des nombreux maux du corps imputables à la luxure, le devoir conjugal reste obligatoire, tout dangereux qu'il soit. Au mépris d'un savoir qu'il utilise à des fins correctrices, Benedicti considère que les liens du mariage prévalent par leur sainteté sur la santé des individus⁷⁷. La situation n'est pas plus enviable chez les réformés. En mars 1562, Loys Cugnard ne parvient pas à faire annuler l'exécution de son mariage avec Huguine Quiblet car la vérole de cette dernière « n'est maladie contagieuse »⁷⁸. Bien que les archives mentionnent des demandes émanant tantôt d'époux tantôt d'épouses, la situation semble compliquée pour ces dernières. En France, d'aucunes refusent de se soumettre aux obligations matrimoniales, préférant l'homicide à la maladie et au déshonneur. Ainsi, le 1^{er} février 1500 à Lyon, Guicte de Salles assassine son mari Gabriel Rousset, « entaché de la maladie de Naples », parce qu'il voulait l'obliger à remplir son devoir d'épouse⁷⁹. Le pouvoir se montre clément à son égard : en avril 1500, la veuve obtient une lettre de

n'y a legitime fondement de divorce, veu qu'il ne conste que ladicte femme ait acquis ceste maladie pour s'estre abandonnée, pourtant le mary doibt recevoir ceste visitation comme un fleau de Dieu à fin de s'humilier, *prenant au surplus garde à soy, à ce qu'il ne soit entaché de ceste infection* » (*Registres de la Compagnie des Pasteurs de Genève. Tome IX (1604-1606)*, éd. Matteo Campagnolo, Micheline Louis-Courvoisier et Gabriella Cahier, Genève, Droz, 1989, p. 47). Nous soulignons.

⁷⁶ J. Benedicti, *La Somme des péchés*, p. 130.

⁷⁷ L'indifférence à l'égard de la santé de son mari ou de sa femme peut aller jusqu'à la perversité quand on considère le cas de cet homme qui, revenu de la guerre avec quelque « mal en ses parties honteuses », refuse de se « faire guerir » pour mieux « entecher[r] sa femme affin qu'elle mist ledit mal à ceux qui yrayent vers elle » (*Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin. Tome VIII (1553-1554)*, éd. Isabella Watt et Jeffrey Watt, Genève, Droz, 2014, p. 100).

⁷⁸ Le passage tiré des Archives de l'Église nationale de Genève est cité dans C. Seeger, *Nullité de mariage*, p. 283n.

⁷⁹ Voir sa lettre de rémission dans les *Registres de chancellerie de Louis XII*, AN, JJ//226/A-JJ//235, fol. 90, n° 173.

rémission. Ayant reçu le pardon de Louis XII, Guicete de Salles ne peut plus faire l'objet d'aucune poursuite juridique pour le meurtre de son mari vérolé⁸⁰.

Les incidences de la vérole sur un couple ne sont toutefois pas systématiquement minimisées sous la plume des théologiens. Tout dépend des liens qu'il s'agit de dissoudre. Dans la mesure où elles constituent des promesses qui ne sont pas indissolubles, les fiançailles connaissent un autre traitement que le mariage, comme le suggère Benedicti :

S'il arrive quelque griesve maladie d'esprit ou de corps à une des parties après les fiançailles devant le mariage, l'autre n'est pas tenue de tenir promesse, comme si la personne devient phrenetique, demoniaque, insensée, heretique, sorciere, ladre, aveugle, borgne, boiteuse, percluse des membres, atteinte du mal de Naples ou quelqu'autre maladie incurable, ou qui apporte deformité notable au corps⁸¹.

Étant donné que le sacrement du mariage est censé, selon saint Paul, être à l'image même de l'union entre le Christ et l'Église, on ne peut concevoir que l'un des membres du couple soit perclus de vérole. Sur ce point, les théologiens catholiques et réformés sont d'accord. En effet, dans ses ordonnances sur les mariages, Calvin indique que les promesses peuvent être annulées lorsque « l'une des parties [a] maladie contagieuse en son corps et incurable »⁸². À considérer les discours matrimoniaux du xvi^e siècle, on repère une lecture double et trouble de la vérole. Imputée à la paillardise et à l'adultère, la maladie n'a pourtant donné lieu qu'à de modiques réponses de la part d'institutions pourtant bien conscientes de sa nature vénérienne.

On mesure alors la différence entre le grand cas fait de l'impuissance virile dans les tribunaux ecclésiastiques et le peu d'intérêt que suscitent les risques de contamination entre époux. Alors que l'examen des organes génitaux autorise

⁸⁰ Si la préservation de soi peut être un argument avancé du côté des femmes, les hommes qui tuent leur femme vérolée justifient avant tout leur crime par l'adultère et le déshonneur qu'ils subissent en raison de l'incoduite de leur femme. On trouve au début de l'ouvrage que Natalie Zemon Davis consacre aux lettres de rémission le cas d'un homme, Thomas Manny, qui obtient le pardon royal de François I^{er} en août 1530 pour l'assassinat de sa femme vérolée, adultère et paillarde (*Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au xvi^e siècle*, trad. C. Cler, Paris, Seuil, 1988 [1987], p. 15-17).

⁸¹ J. Benedicti, *La Somme des péchés*, p. 474-475.

⁸² *Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève au temps de Calvin. Tome I (1546-1553)*, éd. Jean-François Bergier, Genève, Droz, 1964, p. 32. Une dissolution de fiançailles est attestée le 6 août 1556 à Genève : Toussain Alliet demande au Consistoire d'annuler les fiançailles de sa fille avec Claude Fornier qui, revenu de voyage, se trouve « en pouvre estatz » et suspecté d'avoir contracté « la verolle ». Le Conseil, auquel l'affaire est confiée, ordonne de « faire visiter » le malade et annule tout engagement entre ce dernier et la fille Alliet car il est bel et bien vérolé (*Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin. Tome XI (20 février 1556-4 février 1557)*, éd. I. Watt et J. Watt, Genève, Droz, 2017, p. 184).

médecins, chirurgiens et sages-femmes à jouir d'un « droit de perquisition absolu sur le corps des époux litigieux »⁸³, il ne semble pas qu'ils aient eu à se prononcer quant au statut de vérolé d'un des époux. À notre connaissance, Louis Guyon est l'un des seuls à décrire une consultation médicale prénuptiale. Celle-ci a pour but de statuer sur le retour effectif à la santé d'un gentilhomme vérolé promis à une « Damoiselle extraite de bonne maison »⁸⁴. Il ne s'agit pas d'une procédure juridique mais d'une consultation volontaire. Conscient du fait que « les parents se veulent desdire du mariage », le jeune homme obtient finalement d'eux que l'union puisse avoir lieu « si au dire des Medecins et Chirurgiens, il fust jugé bien guéri ». Le gentilhomme est alors « visité, interrogé » et enfin « jugé sain et exempt de ce mal »⁸⁵. Mais Guyon ne s'arrête pas là et se sert de cette histoire pour dénoncer la complaisance des médecins. En effet, un mois après les noces, l'époux voit son palais s'ulcérer tandis que son épouse « perd les poils des sourcils et les cheveux » : l'union aura rimé avec une contamination. Si la consultation prénuptiale est ainsi rendue à sa flagrante vanité, elle demeure un dispositif rendant compte des inquiétudes qui se font jour lorsque la vérole menace le mariage.

Corps féminins, corps contagieux ?

Les mécanismes d'attribution de la maladie ne se limitent pas à la catégorie des paillards. Au contraire, les hommes de la Renaissance ont lourdement insisté sur la responsabilité des femmes dans la propagation de la maladie. Or de tels mécanismes d'attribution ne vont pas de soi. En héritiers de la curiosité plinienne à l'égard des catégories d'individus touchés par les maladies nouvelles, nombreux sont les auteurs de la première Modernité qui constatent la diffusion générale de la vérole, indépendamment des différences entre les rangs sociaux⁸⁶. Antoine Lecoq souligne ainsi que la vérole affecte « tant les hommes que les femmes », « les enfants que les personnes âgées », « les nantis que les petites gens » et qu'elle n'épargne pas même « ceux qui se sont dédiés à la pureté de la vie monastique »⁸⁷. Pourtant, plutôt que de prendre acte de la facilité déconcertante avec laquelle le mal circule, le médecin considère plus loin que « cette peste rôde dans les

⁸³ P. Darmon, *Le Tribunal de l'impuissance*, p. 159.

⁸⁴ L. Guyon, *Suite du Livre de la beauté et santé corporelle*, t. 2, p. 45.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Chez Pline, la *mentagra* ne touche que les hommes de la noblesse : « Ce mal n'affectait pas les femmes, ni les esclaves, ni les couches inférieure et moyenne de la plèbe, mais les grands, se transmettant très rapidement, surtout par les baisers » (*Histoire naturelle*, XXVI, p. 1226-1227).

⁸⁷ A. Lecoq, *De Ligno Sancto non permiscendo*, f. 20v-21r : « *tam viros quam faeminas* » ; « *pueros quam senes* » ; « *magistratus quam humilem plebem* » ; « *monastica vite puritati dediti* ».

immondes retraits du sexe féminin»⁸⁸. Le contraste invite à croire que les hommes de la Renaissance se sont saisis de la vérole pour confirmer l'infériorité, la nocuité et la moralité trouble du corps des femmes⁸⁹. Ces préjugés corroborent l'existence d'un « principe de discrimination sexuelle consensuel à l'époque » en vertu duquel « la femme est toujours la première coupable des offenses aux bonnes mœurs »⁹⁰. La rencontre entre une maladie vénérienne de grande ampleur et un contexte culturel qui fait de la femme une version imparfaite de l'homme facilite le processus d'incrimination. Si la dimension antiféminine des traités médicaux sur la vérole n'a rien d'une idée neuve⁹¹, on entend poursuivre la réflexion en l'élargissant à une diversité de textes et montrer que les discours sur le mal vénérien sont sous-tendus par une angoisse masculine de l'infection par les excréments féminines⁹².

Regards biaisés sur le sexe féminin

La propagation d'une maladie vénérienne nouvelle pousse de nombreux hommes de la Renaissance à puiser dans un fonds misogynne antique, remis au goût du jour par les modernes, pour incriminer les femmes. Une fois de plus, la vérole permet de renouveler une tradition séculaire en offrant une place à l'actualité sanitaire. Les écrits participant de ce que l'on appelle la « Querelle des femmes » nous renseignent sur les usages de la maladie que font les détracteurs des femmes⁹³. Attribuée à Thomas Sébillet⁹⁴, l'ironique *Louenge des femmes* reprend le poncif de la laideur du corps féminin cachée derrière de séduisants apprêts :

Femme, de qui les joues peintes
De vermillon, et de fard teintes

⁸⁸ *Ibid.*, f. 23r : « grassatur autem pestis haec in loculorum muliebrium spurcis latebris ».

⁸⁹ E. Berriot-Salvadore, *Un corps, un destin. La femme dans la médecine de la Renaissance*, Paris, Champion, 1993, p. 17-31.

⁹⁰ Diane Roussel, *Violences et passions dans le Paris de la Renaissance*, Seyssel, Champ Vallon, 2012, p. 136. À partir d'archives de tribunaux, l'autrice montre qu'un « dimorphisme » (p. 126) judiciaire existe à la Renaissance, imposant une partition entre les crimes dits féminins (l'atteinte aux mœurs et à la morale) et les crimes dits masculins (l'atteinte aux personnes).

⁹¹ W. Schleiner, « Infection and Cure through Women: Renaissance Constructions of Syphilis » ; A. Bayle, « Discours moral et tableaux cliniques ».

⁹² Sur les fluides du corps féminin considérés comme des sources de danger et d'impureté pour les hommes, voir la perspective anthropologique de Françoise Héritier, *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 49-72, notamment p. 65-68, où l'autrice aborde le cas du VIH-sida.

⁹³ Voir *Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1400 à 1600*, éd. Armel Dubois-Nayt, Nicole Dufournaud et Anne Paupert, Saint-Étienne, PUSE, 2015.

⁹⁴ Michael Screech, « An Interpretation of the Querelle des Amyes », *BHR*, 21/1 (1959), p. 103-130, ici p. 120-121.

Souz feinte rougeur, ont peau molle,
Et chair rongée de verole⁹⁵.

Renversant l'écriture élogieuse du blason, celui qui a pour pseudonyme « André Misogyne » élabore une beauté toute factice que la maladie et la mollesse de la peau détruisent. Le texte engage une traversée des apparences à l'issue de laquelle demeure un corps couvert de vérole. Un tel usage de la maladie sert non seulement à critiquer la coquetterie des femmes mais rappelle aussi qu'une dissymétrie genrée existe de longue date dans la dénonciation de la laideur⁹⁶. La vérole permet de renouer avec une rhétorique misogyne qui, depuis les textes monastiques médiévaux, montre les viscères ignobles derrière la beauté ouvragée de la peau féminine⁹⁷.

Nouvelle immondice à ajouter à la panoplie des horreurs féminines, le mal vénérien fait du locuteur masculin le héraut et le vengeur de son sexe :

Femme, fy, tant tu es immonde :
De ton ordure vint au monde
La malencontreuse VEROLE,
Qui tant d'honnestes gens affolle.
Femme, venimeux animal,
De toy sort un poison plus mal,
Et plus pernicieux à l'œuvre,
Que de serpent ne de couleuvre⁹⁸.

La mise au monde et l'expulsion du poison vénérien instaurent non seulement une représentation ordurière du sexe féminin, mais elles trahissent aussi une inquiétude à l'égard des excréments féminines capables de souiller l'homme, faisant de la contamination de l'homme par la femme une génération inversée. La hantise de l'altération par la femme repose également sur une logique de l'exagération et du grossissement qui trouve une concrétisation typographique dans l'économie visuelle de la page. L'usage de la casse majuscule attire l'œil du lecteur et offre un soutien visuel au discours réprobateur. Le chef d'accusation gagne en lisibilité et sa perception en immédiateté. Si la majuscule sert souvent à valoriser l'objet abordé, notamment dans la poésie encomiastique où elle met

⁹⁵ [Thomas Sébillet], *La Louenge des femmes. Invention extraite du commentaire de Pantagruel, sus l'Androgyne de Platon*, Lyon, J. de Tournes, 1551, p. 11.

⁹⁶ Diane Robin, *Aux origines de l'esthétique. Le goût de la laideur au seuil de la modernité*, Paris, Classiques Garnier, 2021, p. 82.

⁹⁷ Sur cette tradition dont on trouve des traces au x^e siècle chez Odon de Cluny découvrant « sous la peau » féminine un « sac de fiente », voir *Histoire des femmes en Occident. Le Moyen Âge*, dir. Christiane Klapisch-Zuber, Paris, Plon, 1991, p. 36.

⁹⁸ *La Louenge des femmes*, p. 13.

en vedette le nom de la personne louée⁹⁹, la variation typographique employée ici a de quoi surprendre. Loin d'appartenir à une stratégie élogieuse, la casse majuscule s'inscrit plutôt dans la logique du blâme¹⁰⁰. Peut-on alors réduire ce contre-blason à un jeu littéraire sans importance consistant à colliger des propos misogynes topiques ? Difficilement, à notre avis. Il faut reconnaître qu'au-delà du potentiel amusement s'exprime une volonté de systématiser le lien entre le sexe des femmes et la vérole. Le texte donne à lire une conception unidirectionnelle des mécanismes de contagion que révèle nettement une construction lexicale plus tardive, attestée dans l'épithéaire de Maurice de La Porte. Parmi les adjectifs susceptibles de désigner le sexe féminin, on trouve l'expression « donne-verolle »¹⁰¹. Si le dictionnaire de La Porte sert à illustrer la langue française, il conforte aussi les représentations masculines de la maladie vénérienne, conçue comme le fruit d'un sexe féminin contaminant.

Le discours antiféminin qui consiste à diaboliser la matrice et à y voir « la sentine, et l'esgout de tout le corps »¹⁰² ne signifie pas pour autant que les locuteurs masculins s'en détournent. Au contraire, l'état du sexe féminin est au centre de leur attention. Leur curiosité se justifie notamment par la potentielle imperceptibilité de la vérole. Dès le début du xvi^e siècle, cette dernière engage une pulsion scopique intrusive, visant à fouiller l'intérieur du sexe féminin pour s'assurer de sa netteté. Un tel désir s'exprime dans la « Ballade » sur la vérole de Jean Drouyn qui clôt l'édition de 1512 du *Grant blason des faulces amours* de Guillaume Alexis. L'ajout du poème de Drouyn au recueil d'Alexis n'a rien de surprenant dans la mesure où l'ouvrage vise à faire l'inventaire des vices féminins dont les hommes seraient les malheureuses victimes¹⁰³. Adressée

⁹⁹ Voir, par exemple, l'« Hymne du très chrestien Roy de France Henry II, de ce nom » qui ouvre l'édition des *Hymnes* de Ronsard de 1555. La casse majuscule y est employée pour les noms de « Henry » et de « Dieu » (*Les Hymnes de P. de Ronsard Vandomois à Très illustre et reverendissime, Odet, cardinal de Chastillon*, Paris, A. Wechel, 1555, p. 5-37).

¹⁰⁰ À notre connaissance, un tel usage typographique a pour seul précédent la querelle entre Marot et Sagon. Dans *Le Valet de Marot contre Sagon, cum commento* de 1537, on trouve une première occurrence du nom de la maladie écrit en casse majuscule. La reprise d'un procédé issu d'un texte polémique confirmerait une continuité de ton entre les diffamations qu'on trouve dans la querelle entre les deux poètes et les insinuations misogynes de la *Louenge des femmes*. Sur la querelle entre Marot et Sagon, voir *infra*, chap. IV, « Conclusion : le devenir-satirique de la vérole ».

¹⁰¹ M. de La Porte, *Les Epithetes*, f. 64v.

¹⁰² A. Du Laurens, *Toutes les œuvres de M. André Du Laurens*, f. 245v.

¹⁰³ La ballade suit un poème qui conspu les prostituées : « Vous qui donnez / Ce que gaignez / À grosse putain / Considérez / Que deschirez / Serez pour certain » (J. Drouyn, *S'ensuyvent les ditz non notables et speculez d'ung très rude engin tant en verité qu'en fables*, f. E4r). Sur le succès de ce recueil, voir Éliane Viennot, « La fin de la Renaissance », dans *Femmes et littérature. Une histoire culturelle I (Moyen Âge-xviii^e siècle)*, dir. Martine Reid, Paris, Gallimard, 2020, p. 219-453, ici p. 253.

à une communauté masculine, faite de « mignons », « gorriers », « esperrucas », « gentilzhommes, bourgeois et advocas », la ballade de Drouyn repose sur la répétition, dans chaque strophe, d'injonctions à aiguïser son regard. Alors que le propos reste général au début (« Ayez regard que c'est d'estre amoureux » ou « Veue ayez nette devant les yeulx »), la troisième strophe bascule dans une inspection plus concrète des « obscurs lieux »¹⁰⁴ féminins :

Hantés mignones qui portent grans estas,
Mais gardés vous de monster sur le tas
Sans chandelle ; ne soyés point honteux,
Foulliez, jettez, regardés hault et bas.
Et en après prenez tous voz esbas¹⁰⁵.

L'exploration du sexe féminin apparaît comme un geste de précaution grâce auquel l'homme espère s'assurer un coït sans risque. C'est aussi un moyen de faire du corps féminin un lieu suspect, dont on attend qu'il s'offre aux auscultations les plus intimes¹⁰⁶. La primauté du regard masculin inquisiteur se donne à lire dans la multiplication des tournures jussives. Elle se perçoit enfin dans la disparition progressive des « mignones », réduites à leur « tas » avant de s'effacer complètement derrière les verbes d'action dépourvus de tout objet.

Le besoin de regarder de près l'intériorité féminine, pour mieux la contrôler, devient topique dans les productions poétiques sur la vérole. Ainsi, dans *Les Sept marchans de Naples*, c'est – sans surprise – le personnage de l'aveugle qui délivre la leçon suivante : « Si frappez au trou / Regardez bien où »¹⁰⁷. À cet égard, l'importance conférée à la vue dans les poèmes sur la vérole dit la mise à mal d'un ordre social régi par le regard masculin. Alors qu'il est doté de la prérogative de l'inspection de l'espace privé et public, l'œil de l'homme ne peut explorer le sexe féminin et n'est pas même certain que la vérole y soit visible¹⁰⁸. La conscience

¹⁰⁴ J. Drouyn, *S'ensuyvent les ditz non notables et speculez d'ung très rude engin tant en verité qu'en fables*, « Balade », [n. p.]. Le poème figure dans *Le Siècle des vérolés*, p. 155-156.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ Le motif de la chandelle est récurrent dans l'expression de la pulsion scopique masculine. Dans *Les Sept marchans de Naples*, l'Aventurier contracte la vérole parce qu'il était « sans clarté de torche ne chandelles » (f. A1r).

¹⁰⁷ *Ibid.*, f. A4v. Les liens entre cécité et contamination sont confirmés dans *Le Pourpoint fermant à boutons* où la dénomination « le mal des aveugles » est appliquée à la vérole (f. E1v). Sur le souci masculin d'accéder aux organes génitaux féminins qui se dérobent à la vue, voir aussi l'étude sur l'anatomie de Katharine Park, *Secrets de femmes. Le genre, la génération et les origines de la dissection humaine*, trad. H. Quiniou, Dijon, Les Presses du réel, 2009 [2006], p. 85-103.

¹⁰⁸ Sur les privilèges du regard masculin, voir D. LaGuardia, *Intertextual Masculinity in French Renaissance Literature*, p. 8.

de cette double impossibilité aboutit, dans un rondeau anonyme de 1538, à une vision hallucinée de la matrice :

O trou infect, vieille crevasse immunde,
 Creux concave, caverne furibonde,
 Gouffre sans fons, flegeton infernal,
 Encontre toy j'ai faict ce doctrinal
 À celle fin qu'aucun ne s'y morfonde¹⁰⁹.

Échappant au regard masculin, le sexe féminin se change en une profondeur chtonienne, source d'effroi et de dégoût. Le locuteur s'arme de métaphores pour promouvoir une séparation des sexes et des espaces que l'injonction « Fuyez ce trou », à la base du rentrement, ne fait que confirmer. La virulente diatribe montre aussi combien le corps des femmes est « l'objet d'une attention de plus en plus inquiète de la part des hommes de la parenté et de la communauté, qui sans cesse redoutent le déshonneur »¹¹⁰. Ainsi, la topique construite autour de la vérole banalise une dissymétrie évidente : le sexe des femmes est sans cesse décrit tandis que leur expérience en qualité de malades n'est que rarement prise en considération. Ce sont les femmes qui sont responsables de la vérole mais ce sont les hommes qui *tombent malades*.

En dépit de leurs connaissances théoriques et empiriques sur la maladie nouvelle, les auteurs médicaux participent dans une certaine mesure à l'invisibilisation de l'expérience pathologique des femmes. Certes, il arrive aux chirurgiens de mettre en évidence une responsabilité réciproque en matière de contamination, comme c'est le cas chez Vigo qui indique que la vérole se contracte « principalement en conjonction de femme vilaine et sale ou au contraire d'homme sale et femme exersant le deduit de dame Venus »¹¹¹. Pour autant, reconnaître que les deux sexes souffrent de la vérole n'empêche pas les assimilations systématiques. Ainsi, Tannequin Guillaumet admet que le mal vénérien « se prend par contagion de l'homme à la femme, et de la femme à l'homme contagieux »¹¹², mais les métaphores qu'il emploie pour décrire l'origine de la maladie sapent la mise en évidence d'une réciprocité. Le chirurgien écrit qu'« en sa génération, elle [la maladie vénérienne] est enfantée en un lieu

¹⁰⁹ *Les Chansons nouvellement assemblées oultre les anciennes impressions*, [s.l.], [s.n.], 1538, « Rondeau de la verolle », cité d'après Brian Jeffery, *Chanson Verse of the Early Renaissance. Volume II*, Londres, Tecla Editions, 1976, p. 345.

¹¹⁰ D. Roussel, *Violences et passions dans le Paris de la Renaissance*, p. 248.

¹¹¹ G. da Vigo, *De Vigo en françoys*, f. 131v. A. Bayle a bien montré qu'entre les médecins et les chirurgiens, ce sont ces derniers qui étaient les plus enclins à souligner la parité hommes/femmes en matière de contamination (« Discours moral et tableaux cliniques », p. 28-32).

¹¹² T. Guillaumet, *Traicté de la maladie nouvellement appelée cristalline*, p. 18.

fort humide, qu'est dans la nature de la femme »¹¹³. Le lexique de l'enfantement cantonne l'origine de la maladie au corps féminin, rendant moins évidente l'idée d'une responsabilité masculine première.

Dès lors, on assiste à une mise à l'écart du corps féminin comme corps malade dans une large partie du corpus médical. À l'échelle lexicale d'abord, faire de la vérole une maladie de la verge comme le fait Grünpeck en la nommant « *mentulagra* » complique la prise en considération du point de vue féminin. Ensuite, la majorité des patients mentionnés dans les traités représente des hommes. Au XVII^e siècle, les conseils prodigués par des médecins comme Du Chesne ou Gaultier sont systématiquement adressés à des gentilshommes. Lorsqu'elles sont présentes, les femmes sont une cause de la maladie et rarement des êtres à qui prodiguer des soins adaptés. Cette distinction au sein de l'expérience pathologique, reléguant les femmes au chapitre des étiologies et les hommes aux chapitres des cures, s'explique peut-être par le « partage social des pudeurs [qui] informe la pratique médicale »¹¹⁴ du premier âge moderne. Toutefois, bien que la sauvegarde de la pudeur puisse justifier la visibilité moindre du corps des femmes dans les textes médicaux, leur appareil génital demeure au cœur des enquêtes que mènent les médecins pour mieux comprendre les phénomènes contagieux.

C'est dans ce cadre que prennent place des descriptions du sexe féminin comme organe capable de se préserver naturellement de la vérole. Certains médecins considèrent ainsi que la femme est moins encline à la contamination vénérienne que l'homme. La dissymétrie genrée ressurgit, drapée d'autres discours. La théorie d'une résistance féminine au venin de la vérole se trouve notamment dans les *Erreurs populaires* de Laurent Joubert. Lorsqu'il règle la question angoissante de la transmission de la vérole des parents aux enfants, le médecin montpelliérain souligne la force de la matrice :

D'avantage, si l'impression de la mauvaise qualité verolique, est legiere en la semence du père, elle peut estre estainte en la matrice, pour la bonne trempe que luy donne la mere l'adoucissant de sa semence, et du sang copieux, qui peuvent dominer sur ladite qualité, et l'anéantir totalement. Dont aussi la femme est souvent exempte de la verolle, que son mary luy communique, mais elle n'y est apte, et resiste au mal, que sa bonne complexion dompte¹¹⁵.

¹¹³ *Ibid.*, p. 6.

¹¹⁴ D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, p. 676.

¹¹⁵ L. Joubert, *Erreurs populaires*, p. 216. Le même émerveillement se lit chez Simon de Vallambert lorsqu'il narre l'anecdote d'un orfèvre tourangeau qui contamine toute sa famille à l'exception de son « honneste femme, et bien renommée, laquelle (qui est une chose merveilleuse) n'ha jamais prins le mal de son mary, et n'en ha esté attaincte en aucune manière » (*Cinq livres, de la manière de nourrir et gouverner les enfans dès leur naissance*, p. 327).

Déplaçant dans la sphère génitale le préjugé d'une douceur féminine capable d'apaiser la rudesse masculine, Joubert suggère que les femmes disposeraient d'une forme d'immunité que leur prêtaient déjà les savants médiévaux à l'égard de la lèpre¹¹⁶. Par une inversion des polarités, le corps féminin – pourtant si valétudinaire – est capable d'anéantir la vérole. Le lexique martial offre alors à la matrice une supériorité sur la semence masculine corrompue. Bien qu'il cherche à rassurer les familles en soulignant le rôle lénifiant de la matrice, Joubert œuvre, par la même occasion, à une minimisation du péril que représente la maladie pour les femmes.

Si la « bonne trempe » de la matrice permet d'éviter la contamination congénitale, la résistance au mal n'est pas toujours perçue sous un jour positif. Une telle fonction peut en effet accroître l'inquiétude masculine à l'égard du corps féminin, capable de transmettre la maladie sans en souffrir. Dans son traité théorique sur le mal vénérien, Joubert rappelle que « ce fléau peut naître par l'intermédiaire d'une femme pas encore infectée »¹¹⁷. Le venin de la vérole pourrait ainsi être conservé dans la matrice sans que la maladie ne se manifeste chez la femme. C'est ce que confirme le médecin montpelliérain dans la troisième partie de son *Traité des archusades*. Il y indique qu'un homme à « la semence fort corrompuë » peut avoir un rapport sexuel avec « une femme bien saine ». Si cette dernière « a le corps de la matrice bien dense », elle échappe à la vérole, contrairement à ses prochains amants qui « y prennent mal »¹¹⁸. Relégué au rang de récipient de la maladie, le sexe féminin ne peut que susciter une anxiété masculine décuplée. Si la traversée des apparences engagée par les poètes reposait sur la présence possible d'un chancre derrière les atours féminins, la vérole peut être tapie à l'intérieur d'une femme parfaitement saine. Puisque « les femmes résistent beaucoup plus que les hommes, à tout mal contagieux par l'acte venerien »¹¹⁹, le corps féminin apparaît comme un corps préservé d'une maladie qu'il peut pourtant transmettre. Les femmes disposent donc d'une immunité ambivalente : si elle préserve le fœtus de la maladie, elle peut aussi accroître une peur masculine de l'altération par les semences des précédents amants d'une femme. On conçoit alors combien les théories médicales participent d'une minimisation de l'expérience féminine de la maladie en prêtant à la matrice des capacités qui la rendent à la fois puissante et effrayante.

C'est plutôt en dehors de l'espace du traité sur le mal vénérien qu'on peut trouver une approche médicale plus axiologiquement neutre au sujet des femmes.

¹¹⁶ C. Thomasset, « La femme au Moyen Âge. Les composantes fondamentales de sa représentation : immunité-impunité », *Ornicar?*, 22-23 (1981), p. 223-238.

¹¹⁷ L. Joubert, *De variola magna*, p. 227 : « a muliere nondum infecta posse hanc perniciem oriri ».

¹¹⁸ L. Joubert, *Traité des archusades*, p. 130.

¹¹⁹ *Ibid.*

La variété de cas qui sous-tend l'écriture des *observationes* y est propice. En plein essor dans la seconde moitié du xvi^e siècle, ce genre médical vise à « rassembler, décrire et organiser le matériau brut de l'expérience »¹²⁰ des médecins. Compilant les cas, les Esculape favorisent ainsi la circulation de l'information médicale entre collègues européens. Parmi les nombreux écrits de ce genre florissant, les *Observationes* du docteur et médecin de la ville de Bâle, Felix Platter présentent douze cas de cure de la vérole. Cinq d'entre eux concernent des femmes contaminées par des hommes. Parmi elles, quatre cas obéissent au même schéma de contamination que l'*observatio* intitulée : « Mal vénérien chez un couple récemment marié ». Au moment d'aborder la question de la contamination, Platter écrit : « Il était alors évident que l'un et l'autre étaient tourmentés par la vérole et que l'épouse avait été contaminée par son mari »¹²¹. Le corps féminin n'est plus présenté comme dangereux mais rendu malade à cause d'un homme. La prise en considération de l'individu à soigner va de pair avec une écriture exempte de toute condamnation morale. Les cas d'hommes contaminés par des femmes étonnent par l'absence d'adjectifs péjoratifs au moment de décrire la contagion. Dans la mesure où le savoir qui circule dans les observations est « davantage fondé sur la pratique que sur la doctrine »¹²² et que les cures réussies y jouent un rôle plus important que les pensées théoriques, la place faite aux femmes malades est plus nette. La logique descriptive à l'œuvre dans les cures et le souci de se présenter comme un praticien expert rendent l'usage discriminatoire du genre inopérant. Plus les cas sont divers, plus la grandeur du médecin est affirmée. Compiler les cures revient alors à donner à voir un échantillon de patientes et de patients que l'on a su soigner. Dans les cas de vérole, cela suppose que le corps féminin soit pris en charge médicalement et non qu'il soit décrit en des termes répugnants. Le regard posé sur la contagiosité féminine varie donc selon le genre médical adopté et la posture auctoriale qui en découle.

Les prostituées

Dans un contexte d'incrimination générale des femmes, les prostituées constituent des cibles de choix pour les discours misogynes. Historiquement, le premier xvi^e siècle correspond au développement d'une politique de marginalisation des filles publiques. Durant la seconde moitié du siècle, de nouvelles législations

¹²⁰ G. Pomata, « Sharing Cases », p. 193-236, ici p. 197 : « *gathering, describing and organizing the raw materials of experience* ».

¹²¹ Felix Platter, *Observationum in hominis affectibus plerisque, corpori et animo, functionum lesione, dolore, aliave molestia et vitio insensu, libri tres*, Bâle, L. König, 1614, p. 672 : « *Lues venerea, in noviter nuptis* » ; « *Ex quibus jam apertum erat utrosque lue Venerea, uxoremque a marito infectam esse* ».

¹²² G. Pomata, « Sharing Cases », p. 202 : « *knowledge based on practice rather than doctrine* ».

mettent fin, en France, à une tolérance séculaire à l'égard des établissements de prostitution. Enregistrée par le parlement de Paris en septembre 1561, une ordonnance interdit l'existence des bordels¹²³. La criminalisation de la prostitution est aussi une « stigmatisation négative des franges les plus pauvres de la population féminine »¹²⁴. L'abaissement progressif du seuil de tolérance à l'égard des lieux de prostitution n'en signifie pas pour autant la disparition. Au contraire, il fait sombrer une partie de l'activité prostitutionnelle dans une plus grande clandestinité¹²⁵.

Sans en être le seul vecteur, la vérole joue un rôle important dans la diabolisation de la prostituée. Héritière des discours du xv^e siècle qui dénoncent l'appétit sexuel insatiable des filles publiques¹²⁶, la topique qui se crée autour du mal vénérien diffuse la même antienne : la putain est un danger public. Les enquêtes étiologiques présentes dans les premiers écrits sur la vérole font de la prostituée une « patiente zéro »¹²⁷ commode tant elle semble capable d'infecter une partie considérable des armées présentes lors des guerres d'Italie. En 1525, Giovanni Manardo considère que la vérole tire son origine des amours entre un soldat lépreux et une prostituée¹²⁸. Dans la seconde moitié du siècle, Jean Fernel accrédite encore l'hypothèse d'une genèse putanière en considérant que la

¹²³ Voir l'ordonnance 101 : « Défendons aussi tous bordeaux, brelans, jeux de quilles et de dez, que voulons estre punis extraordinairement » (François-André Isambert *et alii*, *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, Belin-Leprieur, 1829, t. 14, p. 88). Sur l'histoire de la prostitution, voir Jacques Rossiaud, *Amours vénales. La prostitution en Occident (XII^e-XVI^e siècle)*, Paris, Aubier, 2010.

¹²⁴ Bernard Dauven, « Les vagabondes : des inconnues aux xv^e et xvi^e siècles ? », *Genèses*, 64/3 (2006), p. 5-25, ici p. 18. Le xvi^e siècle correspond à une période de « sévère paupérisation féminine ». L'appauvrissement que subissent les travailleuses pourrait alors justifier le recours à la prostitution occasionnelle comme complément de salaire. Rien n'est certain mais l'hypothèse mérite d'être avancée : « Les motivations économiques, la décadence du salaire féminin, n'ont sûrement pas créé le phénomène. Ont-elles contribué à l'accroître ? » (Emmanuel Le Roy Ladurie, *Les Paysans de Languedoc*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1985 [1966], p. 277).

¹²⁵ La fermeture des bordels municipaux n'est pas sans conséquence sur les risques de contamination vénérienne. À Séville, la municipalité refuse de fermer les bordels et préfère y mettre en place des inspecteurs médicaux afin de contrôler le taux d'infection (Mary Elizabeth Perry, « Lost Women in Early Modern Seville: The Politics of Prostitution », *Feminist Studies*, 4/1 (1978), p. 195-214, ici p. 207-208).

¹²⁶ Voir le poème « À l'appetit d'une putain » dans *Le Parnasse satyrique du quinzième siècle. Anthologie de pièces libres*, éd. Marcel Schwob, Genève, Slatkine Reprints, 1969 [1905], p. 54.

¹²⁷ Une telle expression est anachronique mais a le mérite de mettre au jour la volonté de donner une identité ou, à tout le moins, un genre et un statut social à la maladie. Il s'agit bien de désigner une personne responsable de la propagation de l'épidémie. Par les choix de sélection qu'il suppose et les biais qu'il révèle, ce geste d'attribution est aussi intéressant que la personne désignée. Sur ce sujet, voir Richard A. McKay, *Patient Zero and the Making of the AIDS Epidemic*, Chicago, University of Chicago Press, 2017, p. 139-245 notamment.

¹²⁸ Voir *supra*, chap. II, « Rapprocher : lèpre et vérole ».

maladie est née de « quelque femme publique grandement impure et gastée »¹²⁹. Sans revenir au contexte guerrier qui a vu se répandre le mal, les textes facétieux confirment très tôt l'association entre la fréquentation des putains et la vérole. Ainsi parmi les sept marchands de Naples, deux d'entre eux contractent la maladie dans un bordel. L'écolier s'est rendu au célèbre « champ Gaillard » à Paris tandis que le marchand a attrapé le mal au « Ganivet dans Lyon »¹³⁰. La géographie des mauvais lieux les plus réputés dessine un itinéraire topique, le client passant des étreintes des filles publiques aux mains des chirurgiens, chargés de les faire « entrer [...] en la fournaise »¹³¹ pour les soigner. Ambroise Paré lui-même dénonce le comportement de « ces putains affettées qui baillent la verolle, et sont cause que les pauvres amoureux transis meurent misérablement, arides et secs »¹³².

Le rejet des prostituées est si pérenne que ces dernières sont mises en cause par les hypothèses étymologiques que d'aucuns formulent au sujet du terme « *syphilis* » inventé par Fracastor. Ainsi, dans le premier chapitre de son traité sur la vérole, Laurent Joubert propose pour la trouvaille fracastorienne une étymologie fondée sur l'association des expressions grecques « ἀπὸ τῆς σὺδός » et « καὶ τῆς φιλίας » signifiant « venant de la truie et de l'amour »¹³³. Si la convocation de l'imaginaire porcin n'a rien de surprenant tant il est fréquent d'assimiler les vérolés à des porceux¹³⁴, Joubert réserve l'image au sexe féminin et précise : « En effet, les débauchés, principalement exposés à ce mal, aiment tout particulièrement les prostituées (que le vulgaire appelle aussi “truies”) »¹³⁵. Les supputations philologiques de Joubert font des émules au début du XVII^e siècle, parmi lesquels André Du Laurens :

Fracastor luy a inventé un nom fort plaisant, et l'appelle *syphilis*, qui est un nom Grec composé de *sus* qui signifie truie, et *philis*, qui signifie amour,

¹²⁹ J. Fernel, *De la parfaite cure de la maladie vénérienne*, p. 18.

¹³⁰ *Les Sept marchans de Naples*, respectivement f. A3v et f. B1v.

¹³¹ *S'ensuivent les Tenebres du Champ gaillard. Composées selon l'estat dudict lieu*, Paris, N. Buffet, [1540], f. A3r.

¹³² A. Paré, *Le vingtquatriesme Livre, traictant de la Generation de l'homme, recueilly des Anciens et Modernes*, dans *Les Œuvres*, vol. 3, p. 2630.

¹³³ L. Joubert, *De variola magna*, p. 225.

¹³⁴ Voir Levinus Lemnius, *Les Occultes merveilles et secretz de nature, avec plusieurs enseignemens des choses diverses tant par raison probable que par conjecture artificielle*, trad. J. Gohory, Paris, P. du Pré, 1567 [1559], p. 268 : « Comme les porceux quand ils se veautrent en la bourbe, ou les couroyeurs et savetiers, et ceux qui nettoient les esgouts et retraits publics, point ne sentent la force puanteur, ainsi les verolez s'engressent en leurs ordures. Et d'autant qu'ils sont endurcis aux vices et maladies du corps, sans que je touche celles de l'ame, cela est cause qu'ils ne sentent plus les dommages de nature ».

¹³⁵ L. Joubert, *De variola magna*, p. 225 : « *Scortatores enim huic malo praecipue obnoxii, meretrices (quas etiam porcas vulgus appellat) unice diligunt* ».

comme s'il vouloit dire amour de truïe, parce que cette maladie se prend pour avoir couché, et hanté avec des femmes mal nettes et publiques que le vulgaire appelle truïes ¹³⁶.

La réception de l'œuvre de Fracastor chez les médecins français repose sur une volonté de conférer un sens au titre énigmatique du poème, au prix d'arrangements avec le texte lui-même. En effet, les propositions de Joubert et Du Laurens attribuent au néologisme du médecin italien un caractère infamant dont le texte est exempt. Inspiré de l'épopée homérique, le poème de 1530 présente l'épidémie sous la forme d'une sanction que les dieux envoient aux hommes après que ces derniers ont déshonoré le soleil. Fracastor n'élabore aucun discours étiologique lié à la promiscuité sexuelle. Au contraire, son discours atténue la possibilité même d'une incrimination d'un groupe jugé responsable de la propagation de la maladie ¹³⁷. Les réflexions étymologiques de Joubert et Du Laurens biaisent donc la trouvaille lexicale de leur confrère italien, afin d'associer la vérole à la prostitution au sein d'un même imaginaire de la souillure, également perceptible dans l'étymologie prêtée au nom « putain » ¹³⁸.

Le danger social que représentent les prostituées n'est pas sans conséquence sur l'attention médicale dont elles sont susceptibles de faire l'objet. Puisqu'elles incarnent une dépravation délétère, les putains ne peuvent pas faire partie de la clientèle des praticiens respectables. Les obstétriciennes en particulier sont tenues de se détourner d'elles. Dans son *Instruction à ma fille*, la sage-femme Louise Boursier enjoint à sa fille de ne jamais « accoucher des femmes mal vivantes » ¹³⁹ car elles mettent en péril la réputation de toute sage-femme. Pour achever de

¹³⁶ A. Du Laurens, *Petit traité de la verole*, f. 23r-23v. La casse italique est de Du Laurens. L'explication est reprise par le chirurgien de Castres, Jean Vigier : « Fracastorius l'appelle *Syphylis*, mot qui est composé de *sus* qui signifie Truye et *Phylos*, qui signifie amour en Grec, comme s'il vouloit dire amour de truye, parce que ceste indisposition vient par la hantise des femmes mal nettes, publiques, qui se prostituent à toutes especes d'hommes que le vulgaire appelle pour ceste cause Truyes » (*La Grande chirurgie des ulcères, en laquelle, selon les anciens Grecs, Latins, Arabes et modernes approuvez, est contenuë la théorie et pratique très parfaites des ulcères de tout le corps humain*, Lyon, J.-A. Huguétan, 1614, p. 274).

¹³⁷ Jacqueline Vons considère que le recours au « *fatum* antique » permet à Fracastor de « met[tre] la maladie à distance d'une pensée religieuse contemporaine et culpabilisante » (« Jérôme Fracastor : mythe et médecine dans le *Syphilidis sive morbi Gallici libri tres* », dans *Médecine et médecins au XVI^e siècle*, éd. Marie Viallon-Schoneveld, Saint-Étienne, PUSE, 2002, p. 147-160, ici p. 160).

¹³⁸ Jacques Olivier, *Alphabet de l'imperfection et malice des Femmes*, Paris, J. Petit-Pas, 1617, p. 8 : « Aussi te baptise t'on de ce salle nom de putain, qui est le derivatif de *puteo*, *putes*, signifiant puïr et sentir mal ».

¹³⁹ Louise Boursier, *Instruction à ma fille*, dans *Récit véritable de la naissance de Messieurs et Dames les enfants de France. Instruction à ma fille et autres textes*, éd. François Rouget et Colette Winn, Genève, Droz, 2000, p. 128.

convaincre sa destinataire, Boursier narre le récit pathétique d'une matrone qui contamine de nombreux foyers après avoir accouché une putain de façon clandestine :

Je vous diray à ce propos que j'ay connu dans le faux bourg saint Germain une sage-femme honneste et assez bien entenduë, laquelle accoucha une courtisane en cachette, laquelle estoit comme un sepulchre reblanchy, car elle ne paroissoit avoir aucun mal [...]. Elle donna la verolle sur la main droite de cette pauvre sage-femme, aagée de près de soixante ans, laquelle ignoroit que ce fut cela. Il luy vint dont une bube rougeastre, pour laquelle elle ne delaissoit d'accoucher des femmes à l'ordinaire. Elle en gasta bien trente-cinq mesnages. Il ne fut jamais veu plus grande pitié avant que l'on eut reconnu d'où cela venoit, car les maris prindrent la verolle de leurs femmes, les enfants de leur mere. [...] Il se passa beaucoup de temps avant que l'on eut decouvert la cause du mal, et maintes honnestes femmes en furent taxées¹⁴⁰.

Si l'infection d'une obstétricienne par une parturiente est attestée dès 1540 par Antoine Lecoq, le médecin parisien ne signale pas que l'accouchée est une prostituée¹⁴¹. C'est là un élément propre au récit de Boursier, qui fait de la femme de mauvaise vie le point de départ d'une effrayante chaîne de contaminations. Avec une grande lucidité, l'autrice expose non seulement les implications terribles d'une aide apportée à une courtisane vérolée, mais elle en dramatise aussi les conséquences sur les femmes honnêtes injustement incriminées par leur mari. L'anecdote permet à Boursier de rendre compte de la dissymétrie entre les genres : « Les mauvaises humeurs se jettent tousjours sur la partie la plus debile : l'on blasme plutost les femmes que les hommes »¹⁴². Si le constat permet de souligner la dimension inique des accusations qui pèsent sur le sexe féminin, il repose pour Boursier sur la désignation d'une coupable originelle. Même lorsque le discours est tenu par une femme, l'honneur des épouses respectables ne peut être sauf qu'à condition de blâmer la prostituée impure.

Au-delà de la transmission d'une éthique professionnelle entre mère et fille, la prostituée vérolée correspond à une figure repoussante dans plusieurs textes à visée pédagogique. On la trouve notamment dans les textes d'instruction

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 129. Le texte est cité dans *Le Siècle des vérolés*, p. 132-134.

¹⁴¹ Antoine Lecoq écrit : « J'ai connu une sage-femme qui, pendant qu'elle accouchait une femme souillée, contracta cette maladie, alors qu'aucun dommage ne fut communiqué au fœtus » (*De Ligno Sancto non permiscendo*, f. 21v : « *Obstetricem noui, que dum mulieris inquinata partum exciperet, hoc morbo correpta fuit, nulla tamen foetui noxa communicata* »). Loin de se cantonner à la sphère médicale, l'anecdote de Lecoq se retrouve, en 1564, chez Jean de Marconville : « Antoine le Coq Medecin racompte avoir veu une obstetrix [...], laquelle recevant l'enfant d'une femme infectée de ceste maladie, en receut aussi la contagion, l'enfant toutesfois demeurant sain » (*De l'heur et malheur de mariage*, f. 14v).

¹⁴² L. Boursier, *Instruction à ma fille*, p. 129.

chrétienne à destination d'un public féminin, où elle incarne une déchéance physique et morale dont toute honnête femme doit se garder. Ainsi, pour Jean-Louis Vivès, l'éducation des jeunes filles suppose de les rendre sensibles au « venin pernicieux »¹⁴³ caché derrière les légères amourettes. S'adressant à sa lectrice, le pédagogue l'invite à considérer le triste spectacle qu'offrent « tant de pucelles prostituées et abandonnées, voire de bonne maison, et noble lignée, napeuses, pasles, malades, infaictes ou mendiantes »¹⁴⁴. La vérole et la prostitution apparaissent ainsi comme des maux sociaux allant de pair, auxquels il faut opposer l'amour de Dieu et de son mari.

Les discours moraux adressés aux jeunes filles vont jusqu'à faire parler la figure de la prostituée vérolée pour rendre le discours instructif plus convaincant. Dans la dixième de ses *Épîtres morales et familières*, Jean Bouchet s'adresse « aux pucelles et filles à marier » pour leur apprendre « comme elles se doyvent contenir, et des bonnes meurs qu'elles doyvent avoir, et des mauvaïses meurs qu'elles doyvent fuir »¹⁴⁵. Afin de mener à bien son entreprise didactique, le poète représente la déchéance d'une âme trop encline aux plaisirs terrestres. C'est à une prostituée pleine de repentir, rappelant la figure biblique de Marie Madeleine, que Bouchet donne la parole :

Mais bon Jesus, comme mal gratieuse,
De tous ces biensfaictz soudain oublieuse,
Car au parler, et dire d'un paillard
Je t'ay oublié, plus soudain que paille ard,
Qui me mena bien tost après ma faulte,
En un bordeau, qui fuz dame si haulte,
Et là je fuz à tous abandonnée
Comme la chair qui est aux bancs donnée :
Tant et si fort que moy très malheureuse,
Je devins lors infecte et veroleuse,
Hideuse à veoir, et en face terrible,
Et plus cent foyz en ame, et corps horrible¹⁴⁶.

Rares sont les voix de femmes vérolées que l'on entend dans la production poétique renaissante. Une telle configuration discursive s'explique par le besoin d'émouvoir, voire de faire frémir les jeunes filles destinataires de l'épître. L'adresse

¹⁴³ J.-L. Vivès, *Livre très bon, plaisant et salutaire, de l'Institution de la femme chrestienne, tant en son enfance que mariage et viduité, aussi de l'Office du mary, naguères composez en latin par Jehan Loys Vives, et nouvellement traduitz en langue françoise par Pierre de Changy*, trad. P. de Changy, Paris, J. Kerver, 1543, f. 36r.

¹⁴⁴ *Ibid.*, f. 37r.

¹⁴⁵ J. Bouchet, *Épîtres morales et familières du Traverseur*, table des matières, f. 2v.

¹⁴⁶ *Ibid.*, f. 12r.

à Jésus, la mise en récit du fourvoiement et les piteuses métamorphoses du corps malade symbolisant l'éloignement de Dieu sont autant de moyens employés pour faire du poème un acte de contrition. Bouchet offre ainsi à sa potentielle lectrice une mise en poème des leçons dispensées par Vivès quelques années plus tôt. Bien qu'il trouve dans l'itinéraire spirituel de Marie Madeleine un modèle de conversion¹⁴⁷, le poète mise sur l'association entre la vérole et la prostitution pour mieux brandir le « stigmatte de putain »¹⁴⁸. Si chaque femme vit avec la menace d'être ravalée au rang de putain, la vérole accélère ou induit ce processus. En étant étroitement liée à la figure de la prostituée, la maladie rend suspecte toute femme qui la contracte.

Si la poésie morale de Bouchet insiste avant tout sur la dimension répugnante d'un corps qui, à l'image de l'espace du bordel où il se trouve, est ouvert au tout-venant, la poésie amoureuse explore, pour sa part, les ambiguïtés suscitées par le corps de la courtisane. En dépit de la diversité des formes de prostitution existantes, la méfiance demeure la même quoiqu'elle s'exprime différemment. C'est ce que suggère un sonnet issu des *Souspirs* d'Olivier de Magny :

Quand je te voy, Bizet, avec ton Espagnolle,
 Alléger doucement ton amoureux soucy
 D'un accueil, d'un baiser et d'un riz adoucy,
 Et quand en l'acollant je voy qu'elle t'acolle,

Un tel brazier d'amour m'eschaufe et m'afolle,
 Que je vouldroy soubdain la carresser ainsi,
 Et vouldroy qu'elle encor me caressast aussi,
 Et l'en prirois soubdain, mais je crains la verole.

Mais je crains la verolle, et la crains à bon droit :
 Hé dieux ! Bizet, hé dieux ! et qui ne la craindroit
 Quand ell' difforme tant et fait tant de dommage.

Du Riz en a la face et le corps afollé,
 Quesnay en a le chef et le menton pellié :
 Quels exemples plus grans vouldrois-tu davantage ?¹⁴⁹

Le poème dit tout à la fois l'attrait et la méfiance que suscite le corps de la courtisane. Le passage d'un affect à l'autre est ménagé par le recours aux répétitions. Si elles servent d'abord une érotique de l'écriture où les caresses et

¹⁴⁷ La figure de Marie Madeleine n'est pas nouvelle dans le discours moral, comme le laissent entendre les prédicateurs de la fin du Moyen Âge. Elle « devient fréquente dans leurs sermons sur les possibilités de rachat » (Didier Lett, « L'Occident médiéval », dans *Une histoire des sexualités*, dir. Sylvie Steinberg, Paris, PUF, 2018, p. 153).

¹⁴⁸ Gail Pheterson, *Le Prisme de la prostitution*, trad. N.-C. Mathieu, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 129.

¹⁴⁹ Olivier de Magny, *Les Souspirs*, éd. David Wilkin, Genève, Droz, 1978 [1557], sonnet 53, p. 64.

les accolements sont de mise, elles changent bientôt de visée pour éveiller la conscience de l'ami imprudent. L'infléchissement du sens des termes répétés le confirme : à l'excitation érotique qui « afolle » d'abord le poète répond le « corps afollé » d'un vérolé qui dit les conséquences affreuses de la passion pour les courtisanes. Même le « riz » séducteur de la putain se trouve répété pour composer le patronyme d'un vérolé connu du locuteur et de son ami. Balisée par la répétition de la crainte du poète, la *volta* s'avère un lieu stratégique dans la construction et la déconstruction des appâts de la courtisane à mesure que la vérole envahit l'espace du poème¹⁵⁰. Seule figure intacte d'une communauté masculine de corps vérolés ou sur le point de le devenir, le « je » poétique constitue la courtisane en objet d'échange suspect et en lieu d'impureté. Réticent à l'idée de voir passer la courtisane du lit de son ami à sa propre couche, le locuteur sain constitue son poème en acte de résistance : il refuse d'être un maillon dans la ronde pathogène des corps amoureux. Entre fascination et répulsion, la posture de Magny est représentative des rapports ambigus qu'entretiennent le poète et la putain tout au long de la période étudiée¹⁵¹.

Les productions littéraires, morales et médicales sur la vérole constituent donc la prostituée en figure pathologique *par essence*. En faisant des filles publiques l'incarnation hideuse du mal vénérien, les récits étiologiques et didactiques occultent volontiers les interrogations ou les inquiétudes de ces dernières concernant leur propre santé¹⁵². Bien que les représentations topiques les cantonnent au rôle de pourvoyeuses de maladie, on a tout intérêt à nuancer les propos orduriers en reconnaissant à ces femmes laborieuses un savoir sur la vérole voire une capacité d'action thérapeutique. Dans leur lutte contre les praticiens illégitimes, les médecins offrent de discrets mais précieux renseignements sur le sujet. Béthencourt mentionne ainsi les « petites prostituées »¹⁵³ parmi les indoctes qui administrent du mercure tandis que Sonnet de Courval offre aux prostituées une place de choix dans sa satire contre les charlatans :

La plupart [des charlatans] sont [...] femmes impudiques et desbauchées, putains publiques, lesquelles après avoir passé par les picques, et esté guaries

¹⁵⁰ Notre analyse rejoint celle d'Audrey Gilles-Chikhaoui pour qui « la vérole se substitue à la courtisane à partir de la *volta*, c'est elle qui devient le sujet principal du texte » (« La Beauté monstrueuse de la courtisane dans quelques sonnets renaissants français », *RHR*, 70 (2010), p. 27-38, ici p. 34).

¹⁵¹ Sur les poèmes satyriques et les prostituées, voir *infra*, chap. VI, « Une délectable abjection ».

¹⁵² Une exception se trouve dans les dialogues de L'Arétin. Parmi les échanges entre deux maquereilles, Nanna et Antonia, on trouve l'exclamation suivante dans la bouche d'Antonia : « La mort, c'est de prendre des tisanes de gaïac deux ou trois fois l'an sans jamais se débarrasser de ses pustules, de ses gommages et de ses douleurs » (*Ragionamenti. Tome I*, trad. P. Larivaille, Paris, Les Belles Lettres, 1998, p. 7).

¹⁵³ J. de Béthencourt, *Nova penitentialis quadragesima*, f. O5v : « *scorta muliercula* ».

de Chancres, Gonorrhées, Chaude-pisses, mal de Napples ou gratelle des Indes et autres appennages bordelesques, encore toutes moites de la decoction de Chine ou de Gaiag, et nouvellement sorties du fourneau ou cage Hydrotique d'un Barbier, se vantent d'avoir appris dans ces escolles et classes sudorifiques, et dietiques, tous les grands et occultes secretz de l'art de Medecine, promettans assurément l'entiere et parfaite guarison de toutes sortes de maladies¹⁵⁴.

La sévérité de la critique révèle qu'un certain crédit est accordé aux savoirs empiriques dont disposent les filles publiques. Fréquemment confrontées aux maux vénériens, elles en développent une expertise que leurs clients ont peut-être reconnue voire recherchée¹⁵⁵.

Les femmes américaines

L'exploration de la dissymétrie genrée en matière de propagation vénérienne trouve un point d'aboutissement dans l'étude de celles qui incarnent le plus l'altérité féminine pour les hommes chrétiens de la Renaissance : les Américaines. Dans le discours médical, ces dernières apparaissent comme les responsables étrangères de la diffusion paneuropéenne de la maladie. Narrant l'itinéraire déroutant d'une maladie voyageuse, Jean Gaultier considère que la première guerre d'Italie a été l'occasion de rencontres multiples entre les soldats européens et un grand nombre de « ces femmes Indiennes impudiques, et non chastes avec lesquelles ils conversoient mal et paillardoient »¹⁵⁶. Pour sa part, le professeur de médecine Jean Saporta cumule les facteurs rendant les Américaines condamnables aux yeux d'un lectorat occidental. À l'étrangeté des mœurs il ajoute la vénalité puisque la vérole viendrait « du coït dégoûtant des soldats français et italiens avec des putains corrompues venues des Indes et d'Espagne »¹⁵⁷. Corps rencontrés autant que fantasmés, les femmes issues du continent américain se prêtent aisément aux accusations européennes.

L'incrimination persistante jusque sous la plume des médecins du XVII^e siècle doit beaucoup aux récits des voyageurs qui se multiplient dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Bien que les peuples autochtones soient souvent décrits

¹⁵⁴ T. Sonnet de Courval, *Satyre contre les charlatans et pseudomédecins empyriques*, Paris, J. Millot, 1610, p. 114-115.

¹⁵⁵ La figure de la putain soignant la vérole se trouve notamment dans le récit picaresque *Portrait de la gaillarde andalouse* (1528) de Francisco Delicado. L'héroïne Aldonza est une prostituée qui prépare des onguents non seulement pour se soigner mais aussi pour secourir ses amies. Sur cette œuvre, voir A. Bayle, « La vérole au prisme du roman au début de l'époque moderne », dans *La Syphilis*, p. 85-92. Deux extraits sont cités dans *Le Siècle des vérolés*, p. 62-64 et p. 309-312.

¹⁵⁶ J. Gaultier, *Traicté de la maladie venerienne ou grosse verole*, p. 4.

¹⁵⁷ J. Saporta, *Tractatus de lue venerea*, p. 608 : « *fædo militum Gallorum et Italarum concubitu cum scortis ab Indis et Hisptanis corruptis* ».

comme jouissant d'une excellente santé¹⁵⁸, l'écriture cosmographique dresse un portrait hypersexualisé et pathogène des Américaines. Dans ses *Singularités de la France antarctique*, André Thevet décrit la maladie appelée « *pians* » au Brésil. Loin d'être due à un « vice de l'air », cette dernière ressemble à s'y méprendre à une maladie bien ancrée en Europe : « Qui me fait penser et dire être plus que vraisemblable telle maladie *n'être autre chose* que cette belle vérole aujourd'hui tant commune en notre Europe »¹⁵⁹. En vertu d'une analogie qui permet de résorber la distance entre le Brésil et l'Europe¹⁶⁰, la description de la maladie vénérienne sudaméricaine ouvre la voie aux préjugés occidentaux. Comme la vérole, les *pians* tirent leur origine du fait que « ce peuple est fort luxurieux, charnel et plus que brutal, les femmes spécialement, car elles cherchent et pratiquent tous moyens à émouvoir les hommes au déduit »¹⁶¹. Se contractant par la « compagnie trop frequente avec ces femmes ainsi eschaufées »¹⁶², la maladie devient une menace pour les hommes chrétiens. La moindre compromission avec les habitantes autochtones s'avère dangereuse, selon Thevet : « Quant aux Chrestiens, s'ils se frottent aux femmes Sauvages, c'est sans faillir qu'ils tomberont en ce malheur plustost beaucoup que ceux du pays »¹⁶³. Le cosmographe trouve dans la vérole un argument de taille pour œuvrer à la conservation des corps européens vulnérables face à l'appétit sexuel vorace que l'on prête aux femmes américaines¹⁶⁴.

¹⁵⁸ Jean de Léry les considère par exemple comme « moins sujets à maladie » (*Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*, éd. F. Lestringant, Paris, Librairie générale française, 2008 [1578], p. 211).

¹⁵⁹ A. Thevet, *Les Singularités de la France antarctique*, p. 237. Nous soulignons. L'analogie se poursuit jusqu'aux modalités de contamination : « Or ce mal prend les personnes, tant sauvages comme chrétiens par-delà, de contagion ou attouchement, ni plus ni moins que la vérole par-deçà ; aussi a-t-il mêmes symptômes ». On sait aujourd'hui que les *pians* et la syphilis sont des maladies distinctes même si elles sont toutes les deux des tréponématoses. Les *pians* sont une infection non vénérienne dont les symptômes cutanés sont très proches de ceux de la syphilis.

¹⁶⁰ L'assimilation de l'étranger au connu est perceptible dès la première manchette du chapitre que Thevet consacre à cette maladie dans son *Histoire de deux voyages* : « Origine du mal de *Pians*, qui est la verolle » (*Histoire d'André Thevet Angoumois, Cosmographe du Roy, de deux voyages par luy faits aux Indes Australes et Occidentales*, éd. Jean-Claude Laborie et Frank Lestringant, Genève, Droz, 2006 [1587-1588], p. 211).

¹⁶¹ A. Thevet, *Les Singularités de la France antarctique*, p. 236.

¹⁶² A. Thevet, *La Cosmographie universelle d'André Thevet cosmographe du Roy... Tome Second*, p. 934.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ La culture matérielle des voyageurs (les cartes, les gravures) conforte le regard sexualisé posé sur l'Amérique. En 1510, l'édition de Nuremberg du *Mundus Novus* de Vespucci est accompagnée de gravures où les autochtones sont nus et lascifs (Gilles Boëtsch et Jérôme Thomas, « Le corps de l'« Autre » : les représentations des Africains et des Amérindiens », dans *Sexualités, identités et*

À cet égard, l'auteur réformé Jean de Léry va plus loin que son rival catholique en montrant les conséquences sur un corps européen de la compromission si redoutée par Thévet. Dans le chapitre qu'il consacre aux maladies des Tupis, Léry mentionne à son tour les *pians* qui marquent ceux qui en sont entachés comme « les verolez et chancreux de par deçà » avant d'en donner un exemple frappant :

J'ay veu en ce pays-là un Truchement, natif de Rouen, lequel s'estant veautré en toutes sortes de paillardises parmi les femmes et filles sauvages, en avoit si bien receu son salaire, que son corps et son visage estans aussi couverts et deffigurez de ces *Pians* que s'il eust esté vray ladre, les places y estoient tellement imprimées, qu'impossible luy fut de jamais les effacer : aussi est ceste maladie la plus dangereuse en ceste terre du Bresil¹⁶⁵.

Que la maladie infamante soit contractée par un truchement s'avère hautement symbolique. Par sa fonction, l'homme rouennais œuvre à une communication réussie entre les Européens et les Brésiliens. À l'interface entre les deux mondes, le traducteur est l'homme du contact par excellence, un intermédiaire salubre. Or, à la faveur d'un déplacement vers le bas corporel, la prise de contact aboutit à l'acquisition effrayante de la pire maladie brésilienne qui soit. Dramatisée sous la plume du voyageur réformé, la compromission européenne laisse des traces indélébiles sur le corps du Normand. Alors même que les populations autochtones « ne se peuvent rien communiquer sinon verbalement » et que seuls les Européens disposent de « ceste invention d'écriture »¹⁶⁶, selon Léry, l'épidémie mondiale de vérole vient s'inscrire et s'écrire à même le corps de celui qui communique avec l'Autre.

Malgré la multiplication des contacts entre l'Europe et l'Amérique, la femme autochtone demeure dangereuse jusque dans la prose du missionnaire capucin Yves d'Évreux. En 1615, il écrit à propos des *pians* comparables à la vérole :

Ceste maladie donc vient aux François, comme le mal de Naples, par l'excez et hantise des filles Indiennes, tellement que ceux qui s'en veulent garantir, il faut, ou qu'ils vivent chastement, ou qu'ils menent leurs femmes, ou qu'ils espousent les Indiennes Chrestiennes : car le mariage est un seur contre-poison pour ce venin, voire mesme le mariage naturel entre les Indiens, lesquels ne l'ont point, quant au gros, s'ils ne l'ont gagné par excez autre part, quand au petit, chacun l'a une fois en sa vie ; ainsi qu'en l'Europe, la grosse et petite verole. Or ceste grosse *Pian* excède et en douleur et en saleté, sans aucune comparaison, le mal de Naples ; et à bon droict : Car le peché que commettent les François en ces pays là avec les Indiennes, mérite dès ceste vie punition, en tant qu'ils nous ravissent ces pauvres ames Indiennes

corps colonisés (XV^e siècle-XXI^e siècle), dir. G. Boëtsch et alii, Paris, CNRS Éditions, 2019, p. 32-43, notamment p. 39-41).

¹⁶⁵ J. de Léry, *Histoire d'un voyage faict en la terre du Brésil*, p. 469.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 382.

d'entre les mains, lesquelles viendroient à la fontaine de salut : si ces fournaises de lubricité ne les destournoient par leurs mauvais exemples. Que ceux qui sont coupables de ce peché, pensent quel conte ils doivent rendre à Dieu, pour avoir esté cause de la perte et damnation de ces pauvres ames Indiennes. Que si la vie eternelle est promise à ceux qui seront cause du salut d'autrui quel loyer esperent ceux, qui pour satisfaire à leur brutalité, sont occasion de faire mespriser à ces pauvres innocentes, et leur salut et la predication de l'Evangile ?¹⁶⁷

L'extrait frappe par le sort double réservé aux Américaines. En faisant des femmes un vecteur essentiel de la maladie, Yves d'Évreux s'inscrit dans la lignée des cosmographes du xvi^e siècle. Cependant, le capucin ajoute à ses remarques des conseils prophylactiques, absents des ouvrages de Thevet et de Léry. La sexualité a ses espaces de légitimité, en dehors desquels il est préférable de pratiquer l'abstinence. La valorisation du mariage offre la possibilité d'une sexualité intraconjugale, jugée inoffensive. Déjà à l'issue du Concile de Trente, le mariage était perçu comme « un remède, pour s'empescher de tomber dans le peché de l'impureté »¹⁶⁸. La réitération de la métaphore médicale chez Yves d'Évreux confirme l'importance de la réduction de la sexualité à la sphère conjugale. Avant que ne s'impose la hantise du métissage, la promotion du mariage, quelle que soit sa configuration, défend un strict cadrage des mœurs¹⁶⁹.

Cependant, loin de s'en tenir aux analogies habituelles entre vérole et *pians*, Yves d'Évreux hiérarchise les deux maladies afin de faire de la version sudaméricaine la plus dangereuse des deux. La maladie retrouve alors son statut de fouet des paillards et offre au missionnaire la possibilité d'incriminer les hommes européens. Les désirs sexuels de ces derniers empêchent en effet le processus d'évangélisation auquel œuvrent divers pères capucins dans la région depuis 1612¹⁷⁰. En plaçant les Français du côté du péché et en soulignant l'innocence des femmes autochtones, Yves d'Évreux renverse volontairement la perspective qu'adoptait Thevet, lorsqu'il faisaient des Brésiliennes des tentatrices.

¹⁶⁷ Yves d'Évreux, *Suite de l'Histoire des choses plus memorables advenues en Maragnan es années 1613 et 1614. Second traité*, Paris, F. Huby, 1615, p. 120.

¹⁶⁸ *Le Catéchisme du Concile de Trente. Traduction nouvelle, troisième édition revue et corrigée par l'Auteur*, Paris, G. Desprez et A. Pralard, 1686 [1566], p. 385.

¹⁶⁹ Le métissage ne devient source de crainte qu'à partir de la fin du xvii^e siècle. Au contraire, « les autorités religieuses ont, elles aussi, incité, dès le début de l'expansion coloniale, les hommes à contracter des unions interraciales exclusives, sanctifiées et hétérosexuelles » (Gilles Boëtsch et Sébastien Jahan, « De la désirabilité de l'« Autre » à la hantise du métissage », dans *Sexualités, identités et corps colonisés (xv^e siècle-xxi^e siècle)*, p. 305-318, ici p. 311).

¹⁷⁰ Sur le projet, soutenu par Marie de Médicis, d'une France équinoxiale, voir Andrea Daher, *Les Singularités de la France Équinoxiale. Histoire de la mission des pères capucins au Brésil (1612-1615)*, Paris, Champion, 2002, p. 41-66.

Incriminer les femmes avait jusqu'alors l'avantage d'excuser ou de passer sous silence les abus des Européens¹⁷¹. Chez l'auteur capucin, la femme autochtone est avant tout perçue comme une âme à laquelle donner le goût de la parole divine. L'opposition franche entre le portrait pathétique des Américaines et la description de Français paillards est mise au service de la mission du prêtre. La responsabilité a changé de camp : parce qu'elle touche une population qu'il faut évangéliser, la culpabilité se déplace d'un groupe féminin formé par des âmes innocentes vers les Européens marqués du sceau de la corruption et de la vilénie. Figures originelles du mal vénérien pour ceux qui défendent la théorie colombienne, les Américaines sont donc unanimement représentées comme contagieuses et dangereuses pour les hommes européens. Ce n'est que lorsqu'elles sont perçues comme de futures ouailles que leur nocuité est repensée.

Un discours valorisant possible

En dépit des nombreux discours qui considèrent les femmes comme responsables de la transmission de la vérole, un retournement des poncifs s'avère possible. Bien qu'elles demeurent rares à la Renaissance, des voix s'élèvent pour dresser un portrait positif des femmes et critique des hommes. Ainsi, dans son *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin* de 1555, François de Billon, secrétaire du cardinal Jean Du Bellay, construit un imposant ouvrage, pensé comme une forteresse littéraire pour défendre la supériorité des femmes¹⁷². Filant la métaphore guerrière, l'auteur philogyne s'intéresse d'abord aux bastions des vertus féminines avant de consacrer une partie au « fundement et preparation de la contremyne de ce fort inexpugnable »¹⁷³. C'est dans cette dernière partie que l'auteur décide de « recourir aux forces durables de la PLUME Maistresse très antique des Sciences » pour « donner à ce present Œuvre quelque agréable fin »¹⁷⁴. Se met en place une exhortation aux dames dans laquelle la figure allégorique de Plume rappelle les troubles imputables aux hommes. Pour ce faire, elle élabore une longue liste des méfaits causés par le genre masculin dans le but de faire entendre « que tous Maux et leurs commencementz ne procedent sinon des Hommes »¹⁷⁵.

¹⁷¹ Sur les abus, notamment sexuels, commis par les Européens à l'égard des femmes autochtones, voir Thomas Gomez, *L'Invention de l'Amérique. Mythes et réalités de la Conquête*, Paris, Flammarion, 2014 [1992], p. 256-276.

¹⁷² Sur Billon, voir M. Angenot, *Les Champions des femmes. Examen du discours sur la supériorité des femmes (1400-1800)*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977, p. 34-37 notamment.

¹⁷³ François de Billon, *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, Paris, J. Dallier, 1555, f. 117v.

¹⁷⁴ *Ibid.*, f. 118r.

¹⁷⁵ *Ibid.*, f. 171r.

Au sein d'une longue liste chronologique qui commence avec des reproches adressés à Adam, on peut lire :

Les Premiers qui meyrent onc la grand Gorre en son infame et haut appareil, furent les François, après que les Napolitains la leur eurent livrée, dont ilz font encor' souvent dietté de déplaisir, la voyans trop pellée en leur païs, et en France toute ecorchée de la frotter¹⁷⁶.

Le dispositif ventriloque que Billon met en place en faisant parler une voix féminine dans son texte permet plus facilement de tenir les hommes pour responsables de la diffusion épidémique. La figure allégorique insiste sur le contexte militaire qui a vu naître le mal vénérien. En mettant la vérole « en son infame et haut appareil », les hommes lui ont confectionné une armure aussi complète que résistante. En effet, la locution « haut appareil »¹⁷⁷, utilisée dans un contexte martial, constitue la maladie en une puissance de guerre. En soulignant la responsabilité masculine dans une exhortation adressée à ses consœurs, la voix de Plume questionne l'assimilation induite entre la vérole et son sexe. Si Billon fait de son texte une forteresse nourrie de *topoi* favorables aux femmes, il puise aussi dans l'actualité pour répondre aux textes haineux de son époque. Quatre ans après la *Louenge des femmes*, le secrétaire philogyne répond aux détracteurs des femmes en invalidant l'utilisation insultante qu'André Misogyne faisait de la vérole pour souligner la nocivité féminine.

Une dernière modalité de représentation du sexe féminin permet de démentir les discours incriminants à son égard. On la trouve dans les textes moraux qui décrivent la femme comme une figure soignante, prenant soin d'un homme vérolé¹⁷⁸. Dans les pages qu'il consacre au comportement idéal de la femme mariée, Jean-Louis Vivès distingue les bonnes épouses des mauvaises en fonction de leur capacité à se sacrifier pour leur mari. En faisant de la femme de Job un contre-exemple scandaleux, l'humaniste espagnol prépare un usage efficace de la vérole. Les représentations péjoratives de l'épouse, se comportant « pis que le Diable », tranchent avec le portrait pathétique d'un Job « sur le fumier tout ulcéré ». Face à un mari malade et mis à l'épreuve, une seule attitude est digne de la femme bonne selon Vivès :

S'il est malade, là est veue la bonté de la femme, à le consoler, traicter, et estimer comme s'il estoit sain, et comme se tu voulois attirer à toy une partie de son mal. Lors il supportera plus legerement son dueil et mal, quant te

¹⁷⁶ *Ibid.*, f. 172r.

¹⁷⁷ Voir le personnage de Riflandouille qui, chez Rabelais, est « armé à hault appareil » (*Pantagruel*, chap. 29, p. 320).

¹⁷⁸ E. Berriot-Salvadore, *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, Droz, 1990, p. 245-281. Voir aussi W. Schleiner, *Medical Ethics in the Renaissance*, p. 162-195. Vivès est cité p. 187-188.

verra compaigne de sa maladie. Bonne n'est pas celle, qui se resjouyt pendant la douleur du mary¹⁷⁹.

Pour général qu'il soit, le propos transmet un idéal normatif de compassion et de soin. La femme chrétienne exemplaire doit souffrir littéralement avec son mari. Une telle réflexion s'avère une étape essentielle de l'argumentation de Vivès avant de passer à la mention de la vérole. Le dévouement de l'épouse n'est pas sans risque dans le cas d'une maladie contagieuse. Comment concilier alors l'exigence du don de soi et le souci de se préserver d'un mal aisément transmissible ?

Afin de convaincre ses lectrices des vertus de l'abnégation, Vivès recourt à l'*exemplum* et présente, en qualité de témoin¹⁸⁰, une femme exemplaire de Bruges : sa belle-mère, Claire Valdaura. Elle est l'épouse de Bernard Valdaura, homme malade « du grief mal, et contagieux, que l'on dit la maladie de Naples et d'Espagne ». En raison de « l'horreur de son infection », le corps de l'époux est présenté comme répugnant à tel point que les médecins enjoignent à Claire de ne « toucher ny approcher »¹⁸¹ son mari. Or l'épouse agit en femme exemplaire voire en sainte puisqu'elle prend en charge des actes habituellement pratiqués par les barbiers. L'absence de répugnance et la sollicitude constante de Claire à l'égard de son époux apparaissent ainsi comme des remèdes au même titre que ceux prescrits par les médecins. Le résultat se veut frappant pour le lecteur :

Par infatigable et merveilleuse diligence luy appresta viandes, oignit ses playes, et contracta [manipula] chascun jour ses jambes distillantes grosses infections intolérables, en quoy elle prenoit plaisir comme s'elle eust senti du musc, ou bonne odeur¹⁸².

Vivès précise que, pendant vingt ans, Claire « fut avec luy maryée, duquel elle eut des enfans, sans jamais avoir esté entachée de la susdicte contagieuse maladie, ny aussi ses enfans »¹⁸³. Par son comportement exemplaire et son dévouement empli de charité chrétienne, Claire Valdaura devient un modèle éthique voire

¹⁷⁹ J.-L. Vivès, *De l'Institution de la femme chrestienne*, f. 57v.

¹⁸⁰ La présentation de l'*exemplum* fait tant apparaître le souci didactique de montrer la voie à suivre que la volonté d'être cru par ses lecteurs. En choisissant la posture de témoin de premier plan, Vivès mise sur son œil comme gage de validité épistémique pour gagner la confiance de son lecteur : « Et combien que vertu sans lumière, reluyst et resplendit en tenebres, touttefois je reciteray ce que je, et plusieurs autres, avons veu à Bruges » (*Ibid.*, f. 58r).

¹⁸¹ *Ibid.*, f. 58v.

¹⁸² *Ibid.*, f. 59r. Dans la traduction française qui paraît à Anvers en 1579, Claire Valdaura est présentée, à l'issue des soins prodigués à son mari, comme « estant tousjours saine et nette comme une perle », comparaison qui n'apparaît pas dans la traduction de 1543 (*L'Institution de la femme chrestienne, tant en son enfance, comme en mariage et viduité, avec l'office du mari*, Anvers, C. Plantin, 1579, p. 218).

¹⁸³ *Ibid.*

une incarnation nouvelle de Catherine de Sienne¹⁸⁴. Le miracle qui permet à l'un de vivre plus longtemps et à l'autre de ne pas être contaminée en ayant pourtant des enfants avec un mari vérolé rend parfaitement compte de l'utilité de la maladie dans l'argumentaire de Vivès. Au contraire de la femme de Job, incapable de soigner les ulcères de son mari, Claire apparaît comme le parangon de la vertu domestique. La pureté de ses actes préserve la pureté de son corps, maintenu intact malgré les contacts répétés avec le vérolé. Si l'on se souvient qu'on a pu croire que la vérole se transmettait en étant en contact avec les linges d'un malade, on perçoit mieux l'ampleur de la menace qui pèse sur Claire Valdaura. Son dévouement relève d'une éthique du soin que Vivès rend exemplaire. Lorsque les médecins et les barbiers fuient, la femme mariée s'impose comme une présence salvatrice pour le malade. Bien qu'elle ne soit pas fréquente dans les textes renaissants sur la vérole, la représentation de l'épouse comme garde-malade renvoie pourtant à une réalité bien attestée tant les femmes sont des figures essentielles du soin domestique¹⁸⁵.

En somme, l'examen des représentations de la vérole à l'aune du genre permet d'insister sur la dimension relationnelle des situations masculines et féminines par rapport à la vérole. À partir d'une misogynie préexistante et en raison de l'« accroissement de la suprématie masculine »¹⁸⁶ qui caractérise la période étudiée, la topique sur la vérole s'écrit à partir d'un point de vue masculin au détriment des femmes. Plusieurs auteurs relaient une dissymétrie en matière de contagion, faisant ainsi de l'altération masculine par les excréments féminines une source d'anxiété et d'écriture. Si certains groupes de femmes (les prostituées ou les Américaines) font davantage les frais de tels discours, le stigmate vénérien est capable de caractériser tout le sexe féminin par des rapports synecdochiques qui n'atteignent jamais le sexe masculin. Quelle que soit sa situation, de la putain vérolée à la sainte qui échappe miraculeusement à la vérole, la femme renaissante semble toujours se situer par rapport à l'homme malade, soit comme agent de contamination, soit comme soignante dévouée mettant en péril sa propre santé.

¹⁸⁴ En portant secours à une lépreuse dénommée Cecca et en se mettant au service des malades, Catherine de Sienne incarne une sainteté à toute épreuve. Notons néanmoins que la vie de la sainte est marquée par la contraction de la lèpre dont elle sera guérie après avoir achevé la sépulture de Cecca. Dans le cas de Claire Valdaura, la grandeur féminine repose sur la même audace dans la prise en charge d'un malade que tout le monde fuit, mais aucune contamination n'a lieu. La naissance d'enfants sains dans le couple Valdaura confirmerait même l'hypothèse selon laquelle la matrice peut détruire le poison qui se trouve dans la semence masculine.

¹⁸⁵ Voir Mary E. Fissell, « Introduction: Women, Health, and Healing in Early Modern Europe », *Bulletin of the History of Medicine*, 82/1 (2008), p. 1-17.

¹⁸⁶ É. Viennot, « La fin de la Renaissance (1475-1615) », dans *Femmes et littérature*, p. 235.

Des vérolés innocents

En vertu d'une lecture peccamineuse de la vérole, les plaisirs immodérés de Vénus, objet ou non d'une transaction économique, font des malades des contre-modèles en matière de morale et de sexualité. Mais que faire lorsque l'association systématique entre la vérole et la luxure ne tient plus ? Comment envisager une expérience innocente du mal vénérien ? La séparation entre des malades coupables et des innocents est historiquement attestée, notamment dans les institutions qui prennent en charge les vérolés. Au Grand Bureau des Pauvres de Paris, fondé par lettres patentes le 7 novembre 1544 sous François I^{er}, les vérolés sont fouettés lorsqu'ils sont incapables de prouver que la maladie leur est venue « sans leur faute »¹⁸⁷. Fruit d'une époque qui recourt de plus en plus souvent aux châtements corporels¹⁸⁸, la flagellation est réservée aux paillards¹⁸⁹. Le rapport trouble aux vérolés, classés en deux catégories distinctes, ne reflète pas seulement les contradictions de l'institution charitable parisienne, mais révèle plus largement le malaise moral que génère un mal contagieux, principalement transmis par le coït.

De quelles ressources disposent alors les malades pour prouver leur innocence ? À suivre les praticiens, les modalités de contamination susceptibles de réduire la part de responsabilité individuelle sont variées. Bien qu'ils soient peu communs, certains discours admettent une contamination nosocomiale. L'opérateur dentaire Arnould Gilles est l'un des rares à dénoncer les thérapeutes

¹⁸⁷ C. Quétel, « Syphilis et politiques de santé à l'époque moderne », p. 545. Le Bureau des Pauvres est « un instrument de tri entre les “bons” et les “mauvais” pauvres, afin de secourir les pauvres parisiens [...] et d'exclure les oisifs “incorrigibles” et les vagabonds étrangers » (D. Roussel, *Violences et passions dans le Paris de la Renaissance*, p. 99). À Lyon, les laissés-pour-compte apparaissent aussi comme des figures suspectées d'alimenter le péril vénérien. Le 30 décembre 1587, l'assemblée municipale est convoquée car la ville « est en danger de s'infecter, non seulement de la maladie pestilentielle, mais encore de certaine maladie de grosse vérole, qui pullule parmy lesdicts caymans (ou quemandeurs, c'est-à-dire mendiants), à l'occasion du grand nombre de femmes et filles desbauchées et abandonnées qui courent parmy la ville [...] de sorte que oculairement l'on s'aperçoit que ce mal se rend contagieux » (AM de Lyon, BB/119, f. 248v).

¹⁸⁸ B. Garnot, *Justice et société en France*, p. 165.

¹⁸⁹ La question des châtements corporels est délicate tant les sources sont minces sur le sujet. Paré permet de préciser la réflexion. Après avoir narré l'histoire d'une nourrice transmettant la vérole à toute une famille, il ajoute que « la nourrice eut le fouet sous la custode, et l'eust eu par les quarrefours, n'eust esté de crainte de deshonnorer la maison » (*Livre de la grosse verolle*, p. 1955). Châtier publiquement la nourrice reviendrait à rendre public le fait que toute la famille est vérolée. Pour maintenir l'honneur sauf, la punition est cantonnée à la sphère domestique. Dans les hôpitaux, la fustigation des vérolés ne prendra fin qu'au XVIII^e siècle (Laurent Kriger, « Mal vénérien et attitudes sociales au XVIII^e siècle. Les exemples de Marseille et d'Aix », *Maladies, médecines et sociétés. Tome II*, dir. F.-O. Touati, Paris, L'Harmattan ; Histoire au Présent, 1993, p. 47-55, notamment p. 49).

qui « venans de frotter un verrolé [...] vont par negligence, ou peu de soing et peut-estre à desseing, preparer leurs drogues et medicaments sans se nettoyer et laver les mains », risquant ainsi de « port[er] [...] une infection chancreuse et venerienne »¹⁹⁰ à leurs patients. L'originalité d'un tel souci hygiénique ne doit pas faire oublier que l'auteur cherche surtout à décrédibiliser les chirurgiens et barbiers habilités à traiter conjointement les maux de dents et le mal vénérien. Plus fréquents en revanche sont les propos selon lesquels le mal peut se contracter « par la transpiration » en couchant « au lict d'un vairollé », « par la bouche, ou par le nez »¹⁹¹ en inspirant « l'halaine infectée »¹⁹² d'un vérolé, ou encore lorsque « le boire et le manger »¹⁹³ sont corrompus par un malade. La fréquentation des vénériens peut donc s'avérer contagieuse sans qu'aucun coït ait lieu. C'est l'argument qu'avance un jeune homme de seize ans, Frédéric Barjot, dans la supplique qu'il adresse en 1608 à l'Hôtel-Dieu de Lyon. Afin de prouver son innocence, le requérant précise qu'il a acquis la vérole « pour avoir vu, mangé ou couché avec personnes qui en étaient atteintes », et ce « sans avoir eu connaissance de femme comme son âge ne le permet »¹⁹⁴.

La figure de l'adolescent malade s'avère intéressante parce qu'elle fait partie des populations que les soignants jugent vulnérables. Héry mentionne en effet que « sans autre acte Venerien, petis enfans, adolescens, et vieilles personnes sont infectez »¹⁹⁵. Leur vulnérabilité est due à des particularités physiologiques. En raison de sa « tendresse, mollesse, et rareté puérile »¹⁹⁶, le corps fragile des enfants s'avère plus enclin à contracter la maladie. Dès lors, le péril vénérien ne compromet pas seulement l'édifice matrimonial centré autour d'une sexualité monogame, il menace aussi la structure familiale dans son ensemble en faisant planer le risque d'une contamination des plus jeunes. En matière d'infection infantile, deux cas de figure se dessinent : soit la vérole est transmise à l'enfant dès la génération ; soit elle se contracte après la naissance, lors de l'allaitement auprès d'une nourrice notamment. L'étude de ces deux scénarios de contamination fait apparaître que le premier est celui qui suscite le plus d'interrogations chez les médecins tandis que le second dispose d'une force narrative qui en fait un objet de récit tant chez les thérapeutes que chez les auteurs de nouvelles.

¹⁹⁰ Arnauld Gilles, *La Fleur des remèdes contre le mal des dens. Avec les remedes pour faire percer les dents aux petits enfans*, Paris, N. Rousset, 1622, p. 10.

¹⁹¹ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 18.

¹⁹² *Ibid.*, p. 16.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 19.

¹⁹⁴ La supplique est citée par C. Ducourthial, « Des malades en marge de l'Hôtel-Dieu », p. 257.

¹⁹⁵ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 18.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 16.

La transmission congénitale de la maladie vénérienne est mise en évidence dès 1527 par Jacques de Béthencourt. Partant du principe hippocratique que « des enfants sains naissent de parents sains tandis que des enfants malades naissent de parents malades »¹⁹⁷, le médecin rouennais considère qu'« une telle maladie vénérienne peut être transmise par les parents »¹⁹⁸. Loin d'être consensuelle, l'idée est démentie en 1552 par Thierry de Héry, pour qui « la verolle n'est hereditaire »¹⁹⁹. Dans ses *Erreurs populaires*, Laurent Joubert propose une réponse nuancée à la controverse. Cherchant à savoir si la vérole fait partie des maladies héréditaires au même titre que la lèpre, Joubert se demande « si un ladre confirmé, ou un veroulé, peut engendrer des anfans sains »²⁰⁰. La convocation de la dyade que forment la vérole et la lèpre ne doit pas surprendre, car pour les savants du Moyen Âge la lèpre « semble héréditaire »²⁰¹, opinion que le monde médical de la Renaissance ne dément pas²⁰². La réponse proposée par Joubert s'inscrit dans la lignée des remarques qu'il faisait sur le pouvoir lénifiant de la matrice²⁰³. Il s'agit avant tout de rassurer les familles. Le docteur montpelliérain rappelle que la vérole « est aussi guerissable, que plusieurs autres maladies, ce qu'on ne peut dire de la ladrerie ». En minorant la nocuité du mal vénérien, l'auteur avance qu'une cure menée à bien rend la semence des parents « autant pure et nette qu'auparavant »²⁰⁴.

Reste à savoir ce qu'il advient lorsque les parents ne sont pas complètement guéris. Une fois encore, Joubert tempère les inquiétudes parentales. Il distingue une version légère de la vérole qui attaque la surface du corps d'une version plus sérieuse qui s'installe « jusques aux mouëlles »²⁰⁵. Les différences spatiales varient en fonction de la constitution des parents. Une « complexion robuste »²⁰⁶ permet

¹⁹⁷ J. de Béthencourt, *Nova penitentialis quadragesima*, f. D3r : « Sani de sanis gignuntur, morbosi de morbois ».

¹⁹⁸ *Ibid.* : « talis venereus morbus a parentibus contrahi potest ». En 1553, Auger Ferrier se montre plus assertif : « Lorsque la maladie est contractée dans l'utérus, comme le mal est héréditaire et que l'élément corrompu se répand en même temps avec la semence paternelle ou maternelle, [...] les organes [de l'enfant] sont forcément corrompus » (*De Pudendagra lue hispanica*, f. A4r : « Cum in utero morbus contrahitur tanquam hereditarium sit malum, et tanquam corruptum elementum una cum paterno vel materno semine infunditur [...] organa corrumpi necesse est »).

¹⁹⁹ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 156 [manchette].

²⁰⁰ L. Joubert, *Erreurs populaires*, p. 214.

²⁰¹ D. Jacquart et C. Thomasset, *Sexualité et savoir médical au Moyen Âge*, p. 257.

²⁰² Ambroise Paré considère la lèpre comme « une maladie hereditaire : car un ladre engendre un ladre » (*Le vingtiesme Livre, traitant de la petite verolle, rougeolle, et vers des petits enfans, et de la lepre*, dans *Les Œuvres*, vol. 3, p. 2072).

²⁰³ Voir *supra*, « Regards biaisés sur le sexe féminin ».

²⁰⁴ L. Joubert, *Erreurs populaires*, p. 93.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 94.

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 93.

au corps de « chasse[r] loin des parties principales toute la malice du mal »²⁰⁷. Ce faisant, une vérole « extérieur[e] », cantonnée à la peau, semble garantir que « la semence n'en sera pas infecte »²⁰⁸. En effet, une éruption de boutons est perçue comme un processus de purification au cours duquel le corps expulse le virus vérolé, conformément à la compréhension cinétique des maladies au sein du paradigme hippocratique-galénique. Offrant une porte de sortie à la matière corrompue, les impuretés de surface attestent que le corps n'est pas gâté en profondeur. Il est alors possible de donner naissance à une progéniture saine même lorsque l'un des parents est contagieux. En somme, Joubert nuance la thèse d'une transmission *in utero* de la vérole. Par les distinctions qu'il opère, l'auteur cherche à transmettre son optimisme thérapeutique. Loin de la représentation horrible de la vérole en « monstre »²⁰⁹ que l'on trouvait dans son *Traité des arbusades*, les *Erreurs populaires* visent à tempérer l'effroi que suscite la vérole en réduisant le péril familial qu'elle constitue.

Si la nature héréditaire de la vérole est source de nombreuses questions médicales, il en va autrement des contaminations imputables aux nourrices. De fait, ces dernières apparaissent souvent comme des figures contagieuses troublant la santé de la domesticité à laquelle elles s'intègrent. Avant d'observer les discours qui les incriminent, rappelons que ces femmes pauvres risquent, elles aussi, d'attraper la vérole dans les familles. Comme le rappelle Héry, une nourrice peut contracter la maladie par les pores de sa poitrine en nourrissant un « enfant vairollé »²¹⁰. De tels cas de figure aboutissent même à la mise en place de compensations financières en faveur des nourrices contaminées. Parmi les minutes du notaire parisien Simon de La Barde, on trouve, en date du 6 décembre 1602, le cas d'une nourrice qui, « contaminée par l'enfant qu'elle allaitait », demande des « dommages et intérêts » et obtient d'être « soignée et passée aux frais du père » en recevant « 42 l. [livres] roi des gages »²¹¹.

Malgré l'existence de dédommagements révélant la réversibilité des schémas de contamination, la topique sur la vérole incrimine plutôt les « nourrices

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 93-94.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 94.

²⁰⁹ L. Joubert, *Traité des arbusades*, p. 75.

²¹⁰ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 18.

²¹¹ Voir les minutes et répertoires du notaire Simon de La Barde, AN, MC/ET/VI/170. Sensible au sort des « pauvres femmes [...] très-mal recogneuës », Louis Guyon confirme l'existence de telles requêtes : « J'ay veu beaucoup de procez à Paris pardevant les Lieutenants civils, les femmes requerants des parents de l'enfant verolé, qu'on leur avoit commis à nourrir, leurs dommages et interests, lesquels estoyent condamnez sur le champ à certaine somme de deniers, les Juges ayant appelez les Medecins et Chirurgiens à la taxe » (*Suite du Livre de la beauté et santé corporelle*, p. 63).

impures »²¹², conçues comme des agents de corruption des innocents²¹³. Alors qu'au début du XVI^e siècle Érasme se contentait de suggérer aux familles de bien choisir leur précepteur et leur nourrice²¹⁴, Joubert critique ouvertement la lactation des nourrissons par d'autres femmes que leur mère. S'exprime chez lui une véritable hantise du lait contaminé, qui risque de « corrompre la générosité et valeur de l'enfant, qui vient de naître »²¹⁵. Puisque les auteurs médicaux considèrent qu'à la faveur d'un processus de coction, le lait d'une femme est fait à partir de son sang, la bonne santé de la nourrice s'avère primordiale. Son lait influence directement la physiologie et le tempérament du nouveau-né. Afin de convaincre les parents de ne pas dispenser à leur progéniture la « nourriture empruntée et degenerante, qui est d'un lait étranger »²¹⁶, le médecin de Montpellier énumère les tares transmises par une nourrice « mauvaise ou laide, ou palharde, ou yvrogne » à un « enfant bien né et gentil »²¹⁷. Après avoir décrit les perversions morales promises aux enfants confiés à une nourrice, Joubert suscite les pires inquiétudes parentales par la mention de la vérole :

Je tais sciamment les inconviens qui peuvent avenir au cors de l'enfant, comme de prandre la grosse verolle de sa palharde nourrice, dont nous avoyons de grans maus venus depuis à toute une famille, que le pere et la mere ayans mis quelquefois coucher le petit entre eux deus, ont eu leur part de la verolle, ancor secrette dans le cors de l'enfant²¹⁸.

La réflexion déployée par Joubert dans ce chapitre repose essentiellement sur les émotions. La dimension affective de l'objet traité est d'autant plus patente qu'il s'agit de faire du sort des enfants confiés à des nourrices un véritable « creve-cœur »²¹⁹. Quant aux « grands maux » advenus à toute une famille, ils ne sont pas sans rappeler l'histoire qu'Ambroise Paré insérerait trois ans plus tôt dans son chapitre sur les causes de la vérole et ses moyens de propagation :

En cest endroit je veux bien reciter ceste histoire. Une honneste et riche femme pria son mari d'estre nourrice d'un sien enfant : ce que luy accorda,

²¹² J. de Varanda, *Tractatus de Elephantiasi seu Lepra, item de lue Venerea, et Hepatitide*, p. 74 : « *nutricum impurarum* ».

²¹³ Il va de soi que la méfiance à l'égard des nourrices et de leurs mauvaises mœurs n'est pas cantonnée aux discours sur la vérole mais ces derniers s'en servent volontiers.

²¹⁴ Érasme, *De Pueris* [1529], éd. B. Jolibert, Paris, Klincksieck, 1990, p. 45. Simon de Vallambert consacre le premier livre de son traité de pédiatrie à « la manière de bien choisir une Nourrice » (*Cinq livres, de la manière de nourrir et gouverner les enfans dès leur naissance*, p. 89-113).

²¹⁵ L. Joubert, *Erreurs populaires*, p. 407.

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ *Ibid.*, p. 408.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 431.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 429.

pourveu qu'elle print une autre nourrice pour la soulager à nourrir l'enfant : icelle nourrice avoit la verolle, et la bailla à l'enfant, l'enfant à la mere, et la mere au mari, et le mari à deux autres petits enfans, qu'il faisoit ordinairement boire et manger, et souvent coucher avecques luy : non ayant cognoissance qu'il fust entaché de ceste maladie. Or la mere considerant que le petit enfant ne profitoit aucunement, et qu'il estoit en cri perpetuel, m'envoya querir, pour cognoistre sa maladie, qui ne fut difficile à juger : d'autant qu'il estoit tout couvert de boutons, et que les tetins de la nourrice estoient tous ulcerez : pareillement ceux de la mere, ayant sus son corps plusieurs boutons : et semblablement le père, et les deux petits enfans, dont l'un estoit aagé de trois, et l'autre de quatre ans. Lors declaray au père et mere qu'ils estoient tous entachez de la verolle, ce qui estoit provenu par la nourrice : lesquels j'ay traité, et furent tous guaris, reste le petit enfant qui mourut²²⁰.

Si Héry, avant lui, avait brossé l'esquisse d'un tel développement sur les dangers de l'allaitement auprès d'une nourrice vérolée, Paré, en auteur coutumier des insertions narratives, fait une « histoire » de ce pitoyable tableau des malheurs d'une famille²²¹. Alors que son prédécesseur et ami renonce à déployer la narration, Paré juge la configuration des contaminations suffisamment digne d'intérêt pour en faire un *exemplum* qu'il serait possible de verser au plaidoyer en faveur de l'allaitement maternel. Cependant, l'intérêt de Paré est ailleurs et c'est surtout en qualité de chirurgien-conteur conscient des émotions que suscite une telle situation qu'il écrit²²². Plusieurs indices suggèrent qu'il confère à l'anecdote présente chez Héry une dimension plus pathétique : la caractérisation morale de la famille, l'augmentation constante des contaminations à la faveur de l'ignorance et de la persistance des gestes quotidiens, la rupture énonciative, le changement de ton, l'implication personnelle de Paré en tant que témoin et acteur de la scène, et la mort finale de l'enfant correspondent à une stratégie de dramatisation délibérée²²³. La vitesse de propagation de la maladie au sein du

²²⁰ A. Paré, *Livre de la grosse verolle*, p. 1954-1955. L'extrait est cité dans *Le Siècle des vérolés*, p. 160.

²²¹ Voici le passage tel qu'on le trouve chez Héry : « Ce [la contamination par la bouche] que entre autres advient ès jeunes enfans, quand ilz tetent nourrissees entachées de telle maladie. Qui est chose bien à noter pour les accidens presque irreparables qui naissent quasi tous les jours, voire en l'endroit des honnestes femmes, vertueuses, et le plus souvent de grand estat et reputation, lesquelles (faisant acte de vraye mere) veulent estre nourrissees de leurs enfans : et pour aide et soulagement prennent une nourrisse, laquelle ayant la vairolle la donnera à l'enfant, l'enfant à la mere, et la mere au pere » (*La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 19).

²²² Sur les pouvoirs confiés à la narration chez Paré, voir A. Bayle, *Écriture de soi et récit de cure chez Leonardo Fioravanti et Ambroise Paré*, introduction.

²²³ Paré s'inspire-t-il aussi des *Centuries* d'Amatus Lusitanus (ou João Rodrigues)? Dans la quarante-neuvième cure de sa première centurie, le médecin portugais raconte les déboires d'un homme qui, se pensant remis de la vérole, l'a transmise à sa femme, à son enfant, à la nourrice de ce dernier, qui, elle, l'a retransmise à son mari mais aussi aux autres enfans qu'elle allaitait.

foyer menace la réputation de la famille. Or, dans le cas d'une famille contaminée par une nourrice vérolée, l'honneur est, à l'image de la santé, un bien individuel et collectif fragilisé par la possibilité qu'il existe de recatégoriser les membres de la famille parmi les paillards déshonnêtes.

Le péril domestique s'avère plus grand encore lorsqu'il met en jeu le sort de la famille royale. La figure de la nourrice vérolée ressurgit en effet chez Louise Boursier dans les anecdotes qu'elle livre de son travail d'accoucheuse auprès de la maison royale. Plutôt que de construire un tableau pathétique autour d'une chaîne de contaminations comme Paré, la sage-femme dramatise son récit en montrant que la famille royale a failli être contaminée par la vérole. En se mettant héroïquement en scène, Boursier souligne à quel point son intercession perspicace a préservé la santé de l'enfant à naître (Élisabeth de France) et celle de ses parents (Henri IV et Marie de Médicis). En effet, quelques semaines avant l'accouchement de la reine, on procède à Fontainebleau à l'élection de la future nourrice d'Élisabeth. Celle qui est pressentie à la fonction s'avère « bien honneste » et bénéficie du soutien « des plus signalez Seigneurs de la Cour »²²⁴. Pourtant, lorsque Boursier découvre le nom de la candidate idéale, c'est la désillusion :

J'entendis nommer cette nourrice du nom de son mari. Je me resouvins que c'estoit le nom d'un jeune homme que mon mari avoit traité de la verolle, lequel avoit voulu sortir sans attendre qu'il eust esté guari. J'en avois entendu parler que jamais l'on ne le peut empescher de sortir, quelque chose que l'on lui peust dire. Il dit à mon mari qu'il estoit guari, qu'il se sentoit bien, et qu'il vouloit prendre l'air et se fortifier pour se marier. [...] À trois ou quatre années de là, je vis quelqu'un de la ville d'où il estoit ; j'en demandois des nouvelles, sçavoir, s'il estoit marié. L'on me dit qu'il y avoit long temps dès son retour de Paris, mais qu'il y avoit un malheur en son mesnage, que sa femme avoit desja eu deux ou trois enfans, qui sortoient tous pourris de son ventre²²⁵.

La remémoration opérée par Boursier offre au lecteur des informations cruciales sur la malheureuse candidate, épouse d'un vérolé trop prompt à quitter sa cure. La mention de l'état des enfants du couple n'augure rien de bon pour la progéniture royale. La détention d'informations compromettantes fait alors de Boursier l'héroïne d'une révélation salutaire, dont elle mesure tout de même le prix pour celle qui avait été pressentie. La sage-femme le reconnaît

Ces derniers ont contaminé leur mère, provoquant ainsi des contaminations en série (*Amati Lusitani medici physici præstanti curationum medicinalium Centuriæ II. priores*, Lyon, G. Roville, 1567, p. 265-266).

²²⁴ L. Boursier, *Récit véritable de la naissance de Messeigneurs et Dames les enfants de France*, p. 83. Le texte est cité dans *Le Siècle des vérolés*, p. 260-263.

²²⁵ *Ibid.*, p. 84.

d'elle-même, dans un geste d'auto-promotion évident : « J'estois infiniment faschée du mescontentement de ceste femme-là, mais le service que je devois à leurs Majestés estoit toute autre chose »²²⁶. Si Boursier ne sombre pas dans le jugement moral à l'égard de la potentielle nourrice, c'est parce que son geste est avant tout motivé par un sens du devoir et du « bon service »²²⁷ qu'elle doit à la reine. Alors même que Paré se félicitait d'avoir pu guérir – à l'exception de l'enfant – toute une maison infectée par la vérole, Boursier tire son prestige de son acte prophylactique. La mise au jour de la vérole cachée de la nourrice suscite donc une écriture de l'enquête en même temps que le dévouement professionnel constitue la sage-femme en bouclier contre les contaminations en cascade qui font le malheur des familles.

La tension, dans les familles, entre certitude d'une contamination indue et risque d'un jugement social sévère déborde la sphère médicale et nourrit l'imagination d'un auteur de nouvelles comme Bénigne Poissenot, jeune écrivain appartenant à la « deuxième vague »²²⁸ d'histoires tragiques. La cinquième de ses *Nouvelles histoires tragiques* de 1586 est consacrée à la contamination, par « la villainie d'une chambrière », des enfants issus d'une « honorable maison » de Montpellier. Le choix du cadre familial, « lieu tragique par excellence »²²⁹, s'explique par le souci d'émouvoir le lecteur à partir d'un récit de cas. En effet, la déchéance dans un « piteux état »²³⁰ s'avère d'autant plus pathétique qu'elle frappe les cœurs purs. Ce faisant, Poissenot s'inscrit dans la lignée d'un chirurgien comme Héry qui laissait déjà entendre le potentiel émotionnel d'une telle situation lorsqu'il s'exclamait : « Par telz moyens [les contaminations sans contact sexuel] (ô chose fort déplorable) sont survenuz grands inconveniens en beaucoup de bonnes et honnestes maisons »²³¹. Poissenot trouve là une matrice narrative adaptée à son esthétique obsédée par « les diverses mutations de fortune »²³².

²²⁶ *Ibid.*, p. 85.

²²⁷ *Ibid.* Parmi les verbes qui résument, selon Colette Winn, le métier de sage-femme chez Boursier, on trouve, outre la mention de « bien faire » et « secourir », le verbe « servir » (« De sage(-)femme à sage(-)fille : Louise Boursier, *Instructions à ma fille* [1626] », *Papers of French Seventeenth Century Literature*, 24/46 (1997), p. 61-83, ici p. 71).

²²⁸ Nicolas Cremona, *Poétique des histoires tragiques (1559-1644)*. « Pleines de chair et de sang », Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 17. L'auteur précise qu'une première vague d'histoires tragiques est lancée par Boaistuau et Belleforest, entre 1559 et 1582. Amorcée en 1585 par Vérité Habanc, la deuxième vague est poursuivie par Bénigne Poissenot en 1586.

²²⁹ Thierry Pech, *Conter le crime. Droit et littérature sous la Contre-Réforme : les histoires tragiques (1559-1644)*, Paris, Champion, 2000, p. 307.

²³⁰ Bénigne Poissenot, *Nouvelles histoires tragiques [1586]*, éd. J.-C. Arnould et R. Carr, Genève, Droz, 1996, p. 207-231, ici p. 209. Deux extraits de la nouvelle sont cités dans *Le Siècle des vérolés*, p. 161-163.

²³¹ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 19.

²³² B. Poissenot, *Nouvelles histoires tragiques [1586]*, prologue, p. 46.

Puisant dans les faits divers médicaux de son temps, l'auteur explique, à la manière des chirurgiens, comment la vérole peut se transmettre en dehors de l'acte vénérien²³³. Ainsi, la chambrière vérolée partage son lit avec le plus jeune des enfants, qui, par la suite, s'en va dormir dans la couche de sa sœur. Le partage du lit suffit à faire le malheur des « pauvres innocents »²³⁴ en même temps qu'il garantit à l'efficacité du récit une séparation axiologique persistante entre une chambrière responsable de sa vérole et deux enfants injustement atteints par la maladie. Un tel manichéisme a des conséquences sur les émotions du lecteur : la réprobation pour la figure contagieuse de la chambrière va de pair avec la pitié suscitée par les innocents.

Mais l'irresponsabilité de fait ne suffit pas à créer un récit pathétique et tragique à partir de la vérole. Délaissant rapidement le sort du maillon contagieux que représente le petit frère, le narrateur centre son attention sur la « belle et honneste » jeune fille de dix-sept ans, toute « preste à marier »²³⁵. Le corps de cette dernière engage le sort de sa famille et sa réputation doit à tout prix être préservée avant le mariage. Or la malade ne peut s'empêcher de percevoir sa vérole comme un « outrage et ravissement de [s]on honneur »²³⁶. Ses deux lamentations à Dieu qui scandent le récit mettent chacune l'accent sur ce point. Seule la mort pourrait mettre fin au « fâcheux martire » enduré par la jeune fille²³⁷. Si l'image du martyr est déjà utilisée dans les poèmes de la première moitié du siècle pour décrire l'expérience épuisante de la maladie, Poissenot insiste sur l'enjeu social du mal vénérien plutôt que d'en explorer les ravages somatiques²³⁸. La relégation au second plan de la sphère corporelle au profit du désespoir moral et de la prière grandit le personnage de la vierge vérolée et l'éloigne du domaine charnel où a péché la chambrière.

Le pathétique ne s'arrête pas là. Poissenot construit en effet son récit sur une alternance entre les « pitoyables regrets »²³⁹ de la désespérée et les actions ou les propos d'autrui susceptibles d'accroître son malheur. Ainsi, l'arrivée du fiancé de la malade pour s'assurer de la santé de sa promise constitue l'acmé de la disgrâce. Le spectacle qu'il découvre a de quoi l'effrayer : « Et comme si tout eust esté

²³³ Afin de rendre son histoire plus crédible, Poissenot prétend l'avoir entendue de la bouche de « l'Anatomiste et premier Chirurgien de Montpellier, qui en fist le recit en une honorable compagnie » (*Ibid.*, p. 221). J.-C. Arnould et R. Carr suggèrent qu'il s'agit sûrement de Barthélemy Cabrol.

²³⁴ *Ibid.*, p. 215.

²³⁵ *Ibid.*

²³⁶ *Ibid.*, p. 223.

²³⁷ *Ibid.*, p. 224.

²³⁸ Sur les poèmes de la première moitié du siècle, voir *infra*, « Une voix poétique nouvelle ».

²³⁹ B. Poissenot, *Nouvelles histoires tragiques* [1586], p. 222.

conjuré pour l'heure à l'encontre de ceste infortunée fille, il la trouva qu'on la frottoit devant le feu »²⁴⁰. Au « triste accident »²⁴¹ que constitue la vérole s'ajoute la perte de tout honneur auprès de l'être aimé. C'est donc la mort que la jeune fille se donne pour seule issue, sans que le narrateur mentionne le succès ou non de la cure suivie par la protagoniste. Passées les clarifications étiologiques, la vérole ne nourrit plus tant le récit par ses *realia* que par sa symbolique. Poissenot se sert avant tout de la maladie comme d'une souillure contingente. De fait, dans les propos réconfortants qu'il essaie de tenir, le père compare sa fille à « la chaste Lucesse » dont l'exemple enseigne que « la souilleure du corps ne pourroit en rien prejudicier l'intégrité de l'ame »²⁴². Malgré l'inefficacité du discours paternel²⁴³, la convocation d'un tel exemple suggère que ce qui sous-tend la narration chez Poissenot n'est pas, comme c'est le cas chez Boursier, la révélation d'une vérole cachée dans un corps prétendument sain mais la tension morale que la maladie crée entre honte de soi et « crime d'autrui »²⁴⁴. Moins riche en rebondissements que le démasquage d'une nourrice vérolée, le texte de Poissenot demeure une tentative inédite dans la littérature française du XVI^e siècle de faire de la vérole le substrat d'une nouvelle tragique où la honte, poussée à son excès, mène à la mort. Ce faisant, l'auteur confère à sa protagoniste l'envergure d'une héroïne tragique tant par son *lamento* poignant que par son obstination à préférer la mort au déshonneur inhérent à l'expérience de la maladie surtout lorsqu'on est femme.

En somme, l'attribution de la vérole à des groupes incarnant l'altérité (les paillards, les putains, les Américaines) n'empêche pas le surgissement de situations où le recoupement entre les cas réels et les catégories morales perd en systématisme. Les récits étudiés suggèrent que la figure de l'innocence vérolée constitue un moteur de l'écriture. Les enfants et adolescents malades troublent la logique du *type*, incapable d'épuiser l'étonnante variété des contaminations.

Subsiste pourtant, à l'issue de cette enquête sur les vérolés innocents, une interrogation insoluble mais stimulante pour la réflexion : Frédéric Barjot, ce jeune homme de seize ans qui prétendait en 1608 avoir attrapé la maladie en fréquentant des vérolés et sans avoir eu de rapport sexuel, s'est-il servi d'un savoir

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 221.

²⁴¹ *Ibid.*, p. 216.

²⁴² *Ibid.*, p. 226.

²⁴³ L'inefficacité du discours paternel rejoint plus largement son inaptitude à maintenir l'ordre au sein de sa maisonnée. Rappelons qu'il revenait au maître de maison de s'assurer de la réputation sexuelle des femmes de son foyer, y compris les servantes, car « toute indécence sexuelle de la part d'une servante pouvait se retourner contre son maître » (Elizabeth A. Foyster, *Manhood in Early Modern England. Honour, Sex and Marriage*, New York, Longmann, 1999, p. 88 : « any sexual impropriety of a female servant could reflect back on her master »).

²⁴⁴ B. Poissenot, *Nouvelles histoires tragiques* [1586], p. 227.

sur les contaminations déresponsabilisantes pour faciliter sa prise en charge à l'Hôtel-Dieu de Lyon ? Si l'innocence d'un enfant vérolé ne fait aucun doute, la question se complique lorsqu'on parle d'un adolescent. Les discours sur les comportements sexuels des jeunes sollicitent, tout au long du siècle, le mal vénérien pour souligner les dangers d'une éducation insuffisante. Ainsi, Érasme insiste sur la nécessité d'une instruction à la santé tant il est offusqué par la diffusion de « l'abominable vérole à laquelle échappe difficilement un adolescent qui vit dans l'intempérance »²⁴⁵. Montaigne lui emboîte le pas et indique, avec son acribie coutumière, combien les leçons de tempérance arrivent tard dans la formation des jeunes gens : « On nous apprend à vivre, quand la vie est passée. Cent écoliers ont pris la vérole avant que d'être arrivés à leur leçon d'Aristote de la tempérance »²⁴⁶. Le mal vénérien signe le retard navrant avec lequel la philosophie est transmise à la jeunesse. Montaigne appelle de ses vœux un régime de santé et de pensée fondé en sagesse ainsi qu'une prise en considération de la sexualité juvénile.

Si le sort des adolescents vérolés émeut Montaigne qui aspire à une éducation à la modération, la contraction du mal vénérien par les jeunes sert aussi un discours sur la corruption morale d'un monde irrécupérable. Ainsi, dans sa *Morocosmie*, composée de huitains édifiants destinés à être mis en musique, Joseph Du Chesne considère que « la jeunesse est ores si sale » qu'elle n'a pour seul modèle que « la vie d'un Sardanapale ». Loin d'être un lieu vertueux, l'école flatte les vices puisqu'on y apprend « l'art pour suer la verole »²⁴⁷. Si la sévérité du propos peut être mise sur le compte de la doctrine calviniste qui nourrit ce recueil poétique dénonçant l'inanité des plaisirs du monde, la sexualité juvénile et les risques sanitaires qui en découlent apparaissent déjà comme un indicateur censé mettre au jour l'ampleur d'une corruption généralisée, n'épargnant pas ceux qui sortent tout juste de l'enfance.

Replacée dans un contexte culturel déplorant les vices du jeune âge, la supplique de Frédéric Barjot dit sans doute aussi quelque chose du scandale que provoquerait l'aveu d'un rapport sexuel contaminant à seize ans. Au croisement entre les préjugés moraux qui sous-tendent la topique sur la vérole et les réactions affectives que suscite l'infection de la jeunesse, la stratégie adoptée par l'adolescent

²⁴⁵ Érasme, *Declamatio de pueris statim ac liberaliter instituendis*, éd. et trad. J.-C. Margolin, Genève, Droz, 1966 [1529], p. 423.

²⁴⁶ Montaigne, *Essais*, I, 26, « De l'institution des enfants », p. 337.

²⁴⁷ J. Du Chesne, *La Morocosmie*, p. 184. En 1547, par l'entremise du personnage cocasse de Lubin, Noël Du Fail réproche déjà la précocité sexuelle d'une jeunesse s'exposant à la vérole. Lubin constate que « le monde est devenu mauvais garçon » et en veut pour preuve le fait qu'à quinze ans, un jeune homme a déjà « pratiqué quelque cas avec ces garses, comme bosses chancreuses, veroles, chaudepisse » (*Les Propos rustiques*, éd. Gabriel-André Pérouse et Roger Dubuis, Genève, Droz, 1994 [1547], respectivement p. 80 et p. 81).

vérolé invite à explorer plus avant l'articulation complexe des affects et des jugements mise en jeu dans l'écriture de l'expérience des malades.

ÉCRIRE L'EXPÉRIENCE DES MALADES

Au-delà des catégories morales construites pour ordonner la contingence chaotique des contaminations, que peut-on savoir des répercussions individuelles et sociales de la vérole sur la personne qui en souffre ? À l'exception de quelques suppliques de malades et des ouvrages d'Ulrich von Hutten et de Joseph Grünpeck²⁴⁸, rares sont les traces matérielles permettant de rendre compte des incidences de la vérole sur une subjectivité malade. Le manque de témoignages invite à un détour par les textes qui constituent la topique sur la vérole pour débusquer l'écho, nécessairement déformé, de l'expérience individuelle de la maladie. L'absence de prise directe sur la singularité du patient se double d'un constat anthropologique qui questionne la séparation entre expérience subjective et représentations sociales. De fait, toute expérience de la maladie s'élabore au carrefour entre une subjectivité de patient et les regards que posent sur cette affection les soignants qui la traitent, et plus largement, la société qui y est confrontée. Plus encore, à une époque où les miroirs sont très peu répandus dans la vie quotidienne, la perception de soi dépend essentiellement de celle des autres²⁴⁹. L'expérience du vérolé se forge donc à l'interface entre l'intime et le social. En dépit de leur dimension médiatisée voire biaisée, les représentations de l'expérience de la maladie invitent à lire le corps malade comme le support de projections ou d'affects complexes. L'expérience du mal vénérien génère une écriture dégoûtée qui rend évidente l'articulation entre la vérole et la déviance. Mais l'écriture du corps infecté représente aussi, avec une certaine compassion, la maladie dans ce qu'elle a de plus invalidant tant sur le plan social que physique. Loin d'offrir une image univoque de la vérole, les productions renaissantes offrent une vision plurielle du stigmate vénérien et de ses répercussions sur l'individu malade.

²⁴⁸ Sur l'écriture de soi en tant que vérolé chez Hutten ou Grünpeck, voir B. Gauvin, « Le témoignage d'un patient : le *De Guaiaci medicina et morbo Gallico* d'Ulrich von Hutten », *Histoire, médecine et santé*, 9 (2016), p. 109-128 ; C. Pennuto, « Syphilitic Confessions in Renaissance Medicine: Grünpeck's *De mentulagra* », dans *Travelling and Mapping the World: Discoveries and Narrative Discourse*, éd. A. Corrado, V. Fortunati et G. Golinelli, Bologne, Emil, 2011, p. 99-112 ; voir aussi D. Brancher, « Pox pain and redeeming narratives in Renaissance Europe », dans *Narrative Matters in Medical Context across Disciplines*, dir. F. Gyga et M. Locher, Amsterdam, John Benjamins, 2015, p. 47-69.

²⁴⁹ Bien que les miroirs connaissent un engouement sans précédent à la cour au xvi^e siècle, ils demeurent un objet de luxe et « sont encore rares » avant 1630 (Sabine Melchior-Bonnet, *Histoire du miroir*, Paris, Imago, 1994, p. 37).

Les coûts de la maladie

Bien que les vérolés ne subissent pas une ostracisation aussi définitive que celle des lépreux, l'expérience de la maladie s'articule de prime abord à un isolement du monde social, dont les contours varient en fonction du rang de la personne infectée. Les malades les plus pauvres peuvent chercher à entrer dans les hôpitaux, où la rétribution des chirurgiens est le fait de l'institution charitable et non du patient²⁵⁰. Pour ces malades, le besoin de soin et le besoin d'aide vont de pair, les proches parents ne pouvant pas systématiquement pourvoir aux dépenses impliquées par une cure. L'isolement du monde apparaît alors comme un pis-aller permettant une prise en charge complète. À l'inverse, les patients plus aisés peuvent être soignés chez eux ou se rendre en pension chez le chirurgien qui les traite²⁵¹. Le temps de la cure correspond alors, pour le patient, à un éloignement relatif de la vie sociale, surtout lorsque les soins permettent de rester au sein de la domesticité. À cet égard, la pension chez un chirurgien relève davantage d'un confinement volontaire et temporaire, le temps de recouvrer la santé.

Sur le plan pratique, la durée de la cure n'est pas strictement réglementée. Elle fait sûrement l'objet de négociations entre le médecin, le patient et ses proches, ce qui ne laisse pas d'agacer Auger Ferrier. Pestant contre les mauvais praticiens qui prennent trop à la légère la mise à l'écart du malade, le médecin toulousain écrit : « Et fault pour bien faire que le patient ne bouge de sa maison jusques à la fin de la guerison combien qu'aucuns donnent temerairement liberté de sortir »²⁵². Le succès de la cure repose sur la réitération des sudations et le respect d'un régime de vie très strict, incompatible avec les affaires courantes. Si pour Jean Fernel, les cures peuvent durer « l'espace de vingt jours, de trente, ou quelquefois plus »²⁵³,

²⁵⁰ Les comptes de l'Hôtel-Dieu de Paris indiquent que, selon la durée de la cure, un chirurgien était payé douze à seize livres tournois par patient (C. Quétel, « Syphilis et politiques de santé à l'époque moderne », p. 546). Une tarification assez similaire s'applique à Lyon, où « le tarif initialement convenu pour le traitement d'un vérolé est de 10 ou 12 livres par malade adulte, moitié moins pour un enfant » (C. Ducourthial, « Des malades en marge de l'Hôtel-Dieu », p. 238).

²⁵¹ C. Quétel, « Syphilis et politiques de santé à l'époque moderne », p. 546. Robert Jütte indique que dans plusieurs villes européennes florissaient « de nombreuses "cliniques" privées, tenues par des chirurgiens-barbiers » (« Syphilis and Confinement », p. 109 : « many private "clinics" run by barber-surgeons »).

²⁵² A. Ferrier, *De Pudentagra lue hispanica*, f. G1r.

²⁵³ J. Fernel, *Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, p. 66. La durée varie selon les auteurs. Le chirurgien Antoine Chaumette considère que, durant la cure, « il faut vivre chétivement pendant trente ou quarante jours, selon les forces du malade et l'ampleur de sa maladie » (*Enchiridion Chirurgicum : Externorum Morborum Remedia tum universalia tum particularia brevissime complectens ; quibus morbi Venerei curandi methodus probatissima accessit*, Paris, A. Wechel, 1560, f. 173v : « vivendum tenuiter 30. vel 40. dies, pro viribus ægri ac morbi magnitudine »).

d'autres praticiens comme Joseph Du Chesne n'hésitent pas à en prescrire de bien plus longues :

Nous ne pouvons nullement approuver ces petites diètes qu'on prescrit pour douze ou vingt jours tant seulement, et par lesquelles flattant les malades, voire la maladie mesme, on esmeut et provoque les humeurs, ce qui rengrege et irriste plustost le mal que de le surmonter ou extirper. Mais je conseillerois plustost d'employer ès vrayes et legitimes diètes, cinquante ou soixante jours voire d'avantage, s'il semble expedient de le faire²⁵⁴.

La mise à l'écart du vérolé mérite d'être questionnée. Faut-il la considérer comme un geste visant à protéger la société ou, au contraire, à préserver la réputation du malade ? Bien qu'il soit difficile de répondre de façon définitive, on constate chez Fernel que la durée de l'isolement varie en fonction de la présence de traces visibles de la maladie sur le corps du patient :

Il y en a qui pensent qu'il suffit au malade d'estre vingt jours enfermé, d'autres trente ; cela est vray, et je le trouve fort à propos en ceux dont le mal est tout nouveau, lesquels je laisse librement aller, et permets vivre à leur coustume après les avoir tenus en la chambre quinze jours, ou trois semaines pour le plus, n'estans point encore leurs ulceres cicatrisez et leurs marques entierement effacées²⁵⁵.

L'ancienneté de la maladie sert de critère au médecin pour juger de la durée adéquate de la cure. En effet, plus la vérole est invétérée, plus ses symptômes se compliquent. À l'inverse, dans les cas de contamination récente, les malades réintègrent rapidement le tissu social. C'est bien la disparition des marques dermatologiques de la maladie – signe (potentiellement trompeur) de santé recouvrée – qui conditionne l'isolement que subit le vérolé. Une peau à nouveau nette suffit à donner l'impression d'un mode de vie honnête. Ce n'est donc pas seulement pour empêcher les vérolés de répandre leur maladie dans le monde que les médecins prévoient un isolement de quelques semaines. Il s'agit aussi de s'assurer de la disparition des signes dermatologiques suspects qui mettraient en péril la réputation individuelle. De ce point de vue, le risque d'arborer des traces socialement disqualifiantes de la vérole suffit vraisemblablement à faire naître chez le malade une volonté d'isolement.

À cet égard, le patient peut décider lui-même de quitter la sphère quotidienne pour se faire soigner. Loin de subir les décisions médicales, le malade apparaît comme une figure active qui pense les répercussions du diagnostic sur sa

²⁵⁴ J. Du Chesne, *Conseils de medecine*, p. 201-202.

²⁵⁵ J. Fernel, *Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, p. 174-175.

renommée personnelle²⁵⁶. C'est ce que note Louis Guyon lorsqu'il écrit que certains patients partent se faire « traite[r] loin de [leur] maison, à fin qu'on ne sçeust [leur] inconvenient : car les verolez sont mal veus de tous, chacun les fuit »²⁵⁷. L'imaginaire du voyage thérapeutique analysé précédemment prend ici une tournure concrète. Puisque le secret médical n'existe pas à proprement parler durant le premier âge moderne, la fuite constitue une solution pratique permettant d'échapper, un temps, aux sociabilités vicinales et à la circulation des rumeurs. Isolés ou s'isolant le temps de se soigner et de *paraître* à nouveau sains, les vérolés, contrairement aux lépreux, jouissent donc du droit de vivre dans le monde bien que le coût social de la maladie les oblige à divers arrangements pour se mettre à l'abri des clabaudages malveillants.

Toutefois, se soustraire momentanément au tissu social peut aussi constituer une mise en péril économique²⁵⁸. Si la cure va de pair avec une immobilisation chez soi, le patient doit pouvoir cesser son activité professionnelle et disposer de suffisamment de ressources pour payer sa cure. Bien qu'il soit difficile de savoir comment les prix étaient établis ou négociés entre le médecin et le patient, la question du traitement ne se départ pas d'une dimension économique. Pour les patients ayant peu de ressources, certains remèdes apparaissent comme trop onéreux. Conscient de la cherté des médicaments à base de produits rares, Guillaume Rondelet propose des recettes alternatives dans le cas où le malade serait « povre » et incapable de « porter si grande despence »²⁵⁹. La recette la moins coûteuse contient de l'argent-vif et de la térébenthine mais aucune trace de gaïac, contrairement à la recette la plus chère²⁶⁰. Compte tenu de la distance parcourue pour importer la marchandise américaine, toute cure à base du bois prodigieux relève du privilège²⁶¹. La partition sociale qui se dessine entre le mercure administré aux moins favorisés et le gaïac réservé aux plus riches connaît pourtant

²⁵⁶ Voir Roy Porter, « Introduction », dans *Patients and Practitioners. Lay Perceptions of Medicine in Pre-industrial Society*, éd. R. Porter, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, p. 1-22.

²⁵⁷ L. Guyon, *Suite du Livre de la beauté et santé corporelle*, p. 46.

²⁵⁸ À Lyon, dès 1503, des exonérations de taxes ont été mises en place pour certains malades disposant de peu de ressources. Le tissutier Bastien Escoffier est acquitté de taxes parce qu'il « est vieil, a la vérolle et n'a riens pour », le tisserand Léonard Bertrand en est aussi exempté car il « a de grans debtes et lui et sa femme ont la vérolle » (AM de Lyon, CC/111, respectivement f. 42r et f. 28v).

²⁵⁹ G. Rondelet, *Traité de Vérole*, p. 84.

²⁶⁰ Dans l'une des *Sérées* de Guillaume Bouchet, la conversation porte sur le mercure. On y apprend que les médecins « le deffendoyent aux riches et grands Seigneurs, et le conseilloyent aux pauvres » (*Troisième livre des Sérées*, p. 147).

²⁶¹ C'est ce que constatent John Flood et David Shaw dans leur étude des dépenses faites par Johannes Sinapius lorsqu'il soignait sa vérole avec du gaïac. Sur l'ensemble de l'argent dépensé durant sa cure, les deux tiers sont consacrés à l'achat de quatorze livres du bois américain (« The Price of the Pox in 1527 », p. 706).

des exceptions. Le mercure offrant le double avantage de donner lieu à des cures plus rapides et moins chères, il arrive que des gentilshommes demandent à être traités comme le commun des mortels plutôt qu'avec des remèdes dont la rareté et la cherté ne disent rien de leur valeur. C'est ce que note Louis Guyon :

Un Gentilhomme de Guyenne m'a dit, qu'un grand, duquel je tais le nom, luy avoit dit, qu'il avoit eu ce mal, et que jamais, n'avoit peu guerir, qu'il ne fut esté traité comme son cocher, qui avoit esté verolé, et que tant qu'on l'avoit pensé à la Royale, il empiroit à veüe d'œil²⁶².

La perspective sociale qui sous-tend le propos dévoile combien les traitements adressés aux plus nobles sont inutilement élaborés. Objet de convoitise, le mercure résorbe les différences sociales lorsqu'il devient le remède le plus efficace tant pour le cocher que le gentilhomme.

Les dépenses générées par la cure expliquent aussi pourquoi certains malades continuent de vaquer à leurs occupations. En plus d'éveiller les soupçons, le fait de rester à l'abri des regards pendant plusieurs semaines peut mettre l'activité économique du malade en péril. Comme le souligne Rondelet, « il y a quelques malades qui à cause de leurs affaires ne peuvent s'arrêter en la maison, mais sont contraints d'aller à cheval, et voiajer pour affaires »²⁶³. Le médecin montpelliérain élabore un protocole thérapeutique permettant aux malades de concilier les soins et les affaires²⁶⁴. Il leur suggère en effet de prendre des pilules et d'appliquer des emplâtres qui puissent être cachés par les vêtements. L'onguent se fait alors « comme une bande fort large, laquelle ceindra le corps, comme une ceinture »²⁶⁵. Les précisions révèlent combien la cure fait l'objet d'une adaptation constante entre le praticien et le malade. Elles révèlent aussi l'importance de la dissimulation pour des patients qui entendent poursuivre leur travail et « ne veulent decouvrir leur maladie »²⁶⁶. Ne pas renoncer aux affaires permet aussi au malade d'être « discréditable » plutôt que « discrédité » : la poursuite de l'activité laborieuse éviterait de rendre le stigmate vénérien « immédiatement perceptible »²⁶⁷.

²⁶² L. Guyon, *Suite du Livre de la beauté et santé corporelle*, p. 53.

²⁶³ G. Rondelet, *Traité de Vérole*, p. 61.

²⁶⁴ Rondelet n'est pas le premier à proposer des cures différentes en fonction des obligations professionnelles. Dans son traité sur les cures à base de gaïac, le médecin lillois Pierre Haschaert consacre un chapitre au mode de vie recommandé pour les malades qui « peuvent rester sans travailler » et un autre au régime indiqué pour les personnes qui « ne sont pas libérées des affaires extérieures » (*Morbi Gallici compediosa cura*, Louvain, J. Waen, 1554, respectivement f. C3v et f. C5r : « *vacare possunt* » et « *ab externis negotiis liberi non sunt* »).

²⁶⁵ G. Rondelet, *Traité de Vérole*, p. 62.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 63 [manchette].

²⁶⁷ La distinction se trouve chez Goffman. L'individu discrédité considère que sa différence est « déjà connue ou visible », ce qui n'est pas le cas de la personne discréditable (*Stigmate*, p. 14).

Toutefois, compte tenu des symptômes de la maladie et des conséquences des cures à base de mercure, vouloir passer inaperçu en tant que vérolé relève d'une forme de gageure. Qu'il ait existé des stratégies de dissimulation ou d'adaptation des traitements aux situations particulières des patients ne fait que confirmer combien la vérole est une « vergogneuse et detestable maladie »²⁶⁸ qui engage la réputation de celui ou celle qui en souffre²⁶⁹. Le témoignage de Grünpeck le confirme. Après avoir gardé le silence et s'être « abstenu de sorties en public »²⁷⁰, voici ce qu'il lui arrive lorsqu'il avoue son mal à ses plus proches amis :

Et comme je n'avais pas osé révéler ce mal dangereux que je cachais par pudeur depuis longtemps, vaincu enfin par leurs prières répétées, je dévoilais prudemment les assauts du destin : j'étais assailli par cette maladie furieuse qu'on appelait « mal français » ou « mal de France ». À peine ma bouche eut-elle prononcé ce mot que mes amis les plus proches me tournèrent le dos, comme si des ennemis s'abattaient sur eux l'épée dégainée, et, à partir de là, ils ne respectèrent plus les devoirs de l'hospitalité et de l'amitié²⁷¹.

La difficulté de l'aveu et les stratégies langagières élaborées par le malade prouvent la dimension honteuse de la vérole en même temps que la profération du nom de la maladie rend brusquement caducs de solides liens amicaux. On comprend mieux pourquoi le médecin Jean Saporta insiste sur les bénéfices des relations amicales au moment de la cure, considérant qu'« il faut se rétablir à l'aide de la visite des amis et d'activités agréables »²⁷². Pour topique qu'elle soit, la

²⁶⁸ G. da Vigo, *De Vigo en françoys*, f. 132r.

²⁶⁹ Les répercussions de la vérole sur la réputation individuelle sont telles que le médecin Jacques de Béthencourt refuse de placer son traité de 1527 sous le « patronage » de quelque illustre figure : « Si je n'ai pas respecté cette coutume, au moins n'ai-je offensé personne » (*Nova penitentialis quadragesima*, f. A2v : « patrocínio » ; « *ego si hanc consuetudinem non observarim, offendi neminem* »). La question de l'association d'un nom illustre à une maladie se pose dans tout discours promotionnel qui entend fournir des preuves de l'efficacité d'un traitement par le témoignage des patients. Dans un texte sur les bienfaits des bains de Digne en Provence, le médecin marseillais Sébastien Richard indique qu'il est contre-indiqué d'associer le nom de personnalités connues à une maladie : « Il est messeant, à mon advis, de coucher leur memoire pour jamais sur le papier, comme dans une maladrerie, et les rendre vivans à la posterité par le moyen de leur goutte, mal de Naples, mal caduc, escrouelles, pierres [...]. N'est-ce pas prostituer volontairement l'honneur des grandes familles ? » (*Les Bains de Digne en Provence*, Lyon, C. Morillon, 1619, p. 227).

²⁷⁰ J. Grünpeck, *Libellus de Mentulagra*, f. B1r : « *egressu in publicum me abstinui* ».

²⁷¹ *Ibid.* : « *Et cum præ verecundia diuturno tempore latens periculum edicere non audebam evictus tandem multis precibus sub quodam involucro ingruentem necessitatem aperui : me a rabido morbo quem gentes gallicum seu francicum appellarent circumvallatum esse : quo verbo vix ex ore emissio mei amantissimi non aliter terga verterunt quam si hostes nudis armis prope in cervices eorum incubuissent : nec deinceps vel hospitium societatis vel amicitiae iura observaverunt* ».

²⁷² J. Saporta, *Tractatus de lue venerea*, p. 708 : « *accessu amicorum, et rebus iucundis recreandus* ».

recommandation s'avère particulièrement précieuse lorsqu'il est question d'un mal honteux.

L'incidence de la vérole sur la vie et le renom des patients est telle que l'annonce du diagnostic ne peut se faire à la légère. Conscient des enjeux éthiques qu'un tel acte suppose, le médecin de Beaune, Claude Dariot, s'insurge contre les diagnostics hâtifs qui nuisent au patient :

Ceux qui veulent avoir et porter le titre de Chirurgiens qui ne sont toutefois encores qu'apprentis, pource qu'ils ne cognoissent le plus souvent ni les maladies ni leurs causes, dient incontinent que ce sont ulcères de verolle qui les contraignent y recourir [au mercure] [...]. Si on appelle (comme souvent on faict) le Chirurgien, incontinent en accusant bien souvent l'innocent, il attribue à la verolle, la cause de ceste douleur, et par ce moyen blasme celui qui n'a onques pensé à la chercher²⁷³.

Si la virulence des propos de Dariot s'explique sûrement par le mépris du médecin à l'égard du chirurgien, sa critique indique que tout diagnostic court le risque de se changer en procès inique. Les problèmes herméneutiques posés par la dimension polymorphe de la vérole ne sont donc pas qu'une affaire de signes plus ou moins bien consignés dans les textes médicaux. Les erreurs diagnostiques ont des répercussions concrètes sur la vie sociale et l'honneur des patients.

Le problème des diagnostics inexacts ou iniques nourrit même la production poétique. Une partie des poèmes consacrés à la vérole explore cette veine de la fausse attribution de la maladie. C'est le cas en 1547 d'une épigramme de Gilles d'Aurigny tirée du *Tuteur d'amour*. Intitulé « À une dame qui dist à l'auteur qu'il avoit la vérole », le poème constitue une réponse à la parole calomnieuse de la destinataire. Le dizain permet au locuteur de rappeler à quel point il est « tout sain » mais aussi de retourner le propos suspicieux contre celle qui l'énonce. En accord avec les lois du genre²⁷⁴, la pointe finale pique l'adversaire pour mieux la décrédibiliser : « Si ce n'estoit la crainte vehemente / Je soustiendrois que le mal vient de vous »²⁷⁵. Le retournement final fait de l'accusatrice une figure

²⁷³ Claude Dariot, *Trois discours de la preparation des medicamens, contenant les raisons pourquoy, et comment ils le doivent estre, de chacun desquels l'argument est en la page suivante, par M. Claude Dariot Medecin à Beaune*, Lyon, A. de Harsy, 1589, p. 173.

²⁷⁴ En 1548, Thomas Sébillet donne le conseil suivant : « Étudie à ce que les deux vers derniers soient aigus en conclusion » (*Art poétique français. Pour l'instruction des jeunes studieux, et encore peu avancés en la Poésie française* (1548), dans *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, éd. Francis Goyet, Paris, Librairie générale française, 1990, p. 107). En 1555, Jacques Peletier du Mans considère lui aussi l'épigramme comme un poème qui « doit être subtil, aigu, et bien concluant » (*Art poétique* (1555), dans *Traité de la poétique et de rhétorique de la Renaissance*, p. 292).

²⁷⁵ Gilles d'Aurigny, *Le Tuteur d'amour, auquel est comprise la fortune de l'Innocent en amours*, Lyon, J. de Tournes, 1547, p. 187.

contagieuse en même temps que la présence du mal vénérien chez le locuteur finit par sembler plausible. Approchée sous l'angle léger, la question de la justesse du diagnostic ne repose ici sur aucune justification physiologique et les seules douleurs que connaît le locuteur sont celles que lui cause la diffamation.

Mais l'approche badine doit certainement beaucoup au genre dans lequel l'attribution de la maladie s'énonce. En effet, dix ans plus tard, le ton change dans un sonnet issu des *Souspirs* d'Olivier de Magny. Depuis Rome, le « je » poétique s'adresse à son ami resté en France pour lui faire part de la terrible situation qu'il rencontre :

Un chacun qui me voit le visage si blême,
Dit soudain, Gohory, que j'ai le mal françois,
Et le dit tellement quelque part où je sois,
Qu'autre chose je n'ois, que le bruit qu'on en sème.

À l'ouïr dire ainsi, je le croirai moi-même
S'en quelque endroit de moi quelque douleur j'avois,
Mais j'ai les membres sains et facile la voix,
Et ai toujours la bouche en appétit extrême²⁷⁶.

Malgré les preuves de santé qui abondent dans le second quatrain, le locuteur ne parvient pas à se défaire de la réputation de vérolé qui le poursuit. Le « bruit » du « mal françois » trouve, sur le plan des sonorités privilégiées par Magny, un écho dans la forte présence du son [wɛ] dans les deux premières strophes. Mimant ainsi les rumeurs qui font la honte du poète, les sons récurrents se joignent aux répétitions du verbe « dire » pour faire du poème la caisse de résonance d'une rumeur contre laquelle la « voix » saine du poète tente de se faire entendre. Sur un ton léger ou plaintif, la production poétique s'est saisie des réputations mises à mal par la vérole pour en faire l'une des explorations thématiques possibles des vers rédigés à la première personne sur la maladie²⁷⁷.

Par conséquent, on comprend mieux pourquoi des pratiques de dissimulation se mettent en place autour de la maladie. Effrayés par l'opprobre que représente la vérole, certains malades, vraisemblablement conscients de ce qui leur arrive, préfèrent le silence ou le mensonge afin de ne pas s'entendre dire qu'ils sont vérolés²⁷⁸. Ce faisant, ils faussent l'échange clinique, ce qui exaspère les médecins.

²⁷⁶ O. de Magny, *Les Souspirs*, sonnet 51, v. 1-8, p. 63. Le poème figure dans *Le Siècle des vérolés*, p. 173.

²⁷⁷ Sur le corpus poétique à la première personne, voir *infra*, « Une nouvelle voix poétique »

²⁷⁸ L'une des implications du silence peut être l'automédication, que les médecins déconseillent comme c'est le cas de Tannequin Guillaumet : « En aucuns les pustules de la verge tiendront presque tout le membre, et la cause de tel accroissement, est que le malade le tenant caché, et se pensant luy mesme, bien souvent cela est cause de la perte du prepuce, et de tout le membre »

Fernel inclut de tels comportements parmi les facteurs qui compliquent le diagnostic :

Plusieurs sont coustumiers de nier constamment le mal (*scelus*) qu'ils ont commis, et ne veulent jamais avouer avoir esté en dommage, jusques à tant que la violence des douleurs et la multitude des symptomes les convainc, et extorque la verité de leurs bouches²⁷⁹.

Conçu comme un « *scelus* », c'est-à-dire comme un « crime »²⁸⁰ ou un « méfait », le rapport contaminant est perçu par le prisme d'une notion juridique héritée du droit romain. Le questionnaire médical, qui suppose d'entrer dans les détails d'une intimité sexuelle, se conçoit alors sur le modèle de l'interrogatoire judiciaire, voire de la confession si l'on en croit Thierry de Héry qui mentionne le cas de patients « craignans et ne voulans confesser qu'ils eussent la vairolle »²⁸¹. Au-delà du mécontentement des praticiens qui considèrent les silences et les mensonges comme des obstacles au succès thérapeutique, les stratégies de déni confirment combien lever le voile sur ses pratiques sexuelles constitue un aveu difficile. Fernel donne ainsi l'impression que les douleurs inhérentes à la vérole mettent le patient à la question.

Les cas d'esquive et de résistance au diagnostic deviennent même matière à anecdote chez le chirurgien David de Planis Campy qui livre à son lecteur l'histoire suivante :

L'année dernière me tomba, entre autres verollez, un certain quidam entre mes mains, lequel avoit 4. ou cinq chancres entre le prepuce et le Balanus [le gland], et un autre sur le Balanus avec une chaude pisse. L'ayant veu accommodé en la sorte, luy dis qu'il avoit la verolle, et que s'il vouloit parfaitement guerir, le falloit traicter comme verollé.

Desquelles paroles il ne fut bien satisfait, et dès lors il voulut avoir un Medecin et un Apothicaire ; lesquels firent si bien leur devoir qu'en moins de quinze jours, ils attirerent le venin de la circonference au centre. À quoy ayant prins garde, et luy voyant des pustules veroliques au front, dans la barbe, et aux sourcils, luy dis qu'il avoit totalement la verolle, ce qu'il ne voulut croire²⁸².

(*Traicté second de la maladie appelée Cristaline. Autrement maladie Indienne, ou rongne Espagnole*, Nîmes, J. Vaguenar, 1614, p. 24).

²⁷⁹ J. Fernel, *Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, p. 62-63.

²⁸⁰ La traduction de « *scelus* » par « crime » ne semble pas excessive puisque, dans l'Ancien Régime, le crime désigne un ensemble de « comportements qui tendent à briser la cohésion sociale, et à mettre en péril la pérennité des communautés, l'honneur et la sécurité des personnes, ainsi que la conservation des biens » (B. Garnot, *Justice et société en France*, p. 4).

²⁸¹ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Vénérienne*, p. 120. Les malades indigents admis à l'hôpital pratiquent, de coutume, la confession, car l'entrée en cure se double d'une entrée en pénitence (*Histoire des hôpitaux en France*, dir. Jean Imbert, Paris, Privat, 1982, p. 117-122).

²⁸² D. de Planis Campy, *La Verolle recogneue, combatue et abbatue*, p. 61-62.

L'anecdote a pour but de souligner l'inconséquence d'un « amuse lourdaut »²⁸³ et de faire le portrait moqueur et critique d'un patient récalcitrant, arborant une attitude peu conforme aux attentes du corps médical qui attend du patient qu'il soit « obéissant à son chirurgien ainsi comme le serviteur envers son maître »²⁸⁴. On peut toutefois voir dans le refus répété d'admettre le diagnostic proposé une tentative d'échapper à un traitement potentiellement violent et, plus encore, au stigmate vénérien. Le passage du traité de Planis Campy permet ainsi de brosser un tableau plus complexe des négociations qui sont à l'œuvre entre le malade et le monde médical. La possibilité de refuser un diagnostic pour aller solliciter l'avis d'autres praticiens souligne à quel point le malade en demande de soins décide du parcours thérapeutique qu'il emprunte.

Si le mensonge, le silence et les dénégations sont autant de stratégies déployées par le malade pour essayer de préserver sa réputation, les médecins peuvent-ils en faire autant ? Le souci de ne pas attribuer à certaines personnes le stigmate vénérien peut pousser les Esculape à tronquer ou biaiser leur diagnostic. Ainsi, Guillaume Rondelet propose de varier les dénominations du mal selon le statut social de la personne qui en souffre :

S'il [le mal vénérien] advient à quelque vierge, ou à quelque religieux, nous en doutons quelque peu, et n'osons dire que c'est verole, mais occultement nous disons que c'est chaleur de foye, quand apparoissent fentes de mains, pustules, ou autres exanthemes. Item si des herpes apparoissent avec telle maladie, ou disposition à icelle, lors nous attribuons tout à la maladie evidente, et sous la manifeste nous cachons l'autre, à sçavoir la verole²⁸⁵.

En raison de la multiplicité et de l'équivocité des accidents qui accompagnent la vérole, le médecin dispose d'une certaine marge de manœuvre dans son parcours herméneutique. Or les ruses du langage mises en œuvre par Rondelet suggèrent que le diagnostic n'est pas seulement un acte médical : il se double d'un jugement social qui influence l'appellation retenue pour qualifier la maladie. Si le médecin montpelliérain refuse de suivre Fernel pour qui la vérole est une « maladie occulte »²⁸⁶, il défend toutefois un discours qui occulte la réalité pathologique derrière des termes moins infamants pour les personnes pieuses²⁸⁷. Cependant,

²⁸³ *Ibid.*, p. 62.

²⁸⁴ S. Champier, *Le Questionnaire des Chirurgiens et Barbiers avec le Formulaire du petit Guydon en chirurgie*, Paris, [G. de Bossozel] P. Sergent, 1533, f. A4r.

²⁸⁵ G. Rondelet, *Traité de Vérole*, p. 17-18.

²⁸⁶ Voir *supra*, chap. II, « Efficacité diagnostique et labyrinthe symptomatologique ».

²⁸⁷ De son côté, Jean Fernel refuse qu'on ménage la réputation des personnes pieuses et souligne le ridicule des théories aëristes utilisées par certains médecins qui prétendent que les religieuses dans les cloîtres attrapent la vérole par « la respiration de quelque air infect seulement » (*Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, p. 20).

le recours au mensonge ne laisse pas d'interroger le lecteur. Si l'on peut cacher la vérole derrière des dénominations moins honteuses comme celles de « chaleur de foie » ou d'« herpes », dans quelle mesure est-il possible pour les patientes et les patients de savoir que le mal qui les tourmente est la vérole ? La pratique de la langue de bois relève-t-elle d'une mascarade complice jouée à deux personnages ou s'agit-il d'un jeu de dupes où le médecin est le seul dépositaire du savoir ? C'est la possibilité même d'un auto-diagnostic qui est ici en question, sans qu'on sache comment les patients ont pu donner du sens à leurs maux à partir d'un diagnostic biaisé. On mesure donc aussi aux réticences d'annoncer la maladie aux patients le coût social de la vérole. Selon les patientes et les patients, les médecins ont donc eu à choisir entre dire ou ne pas dire la vérole, entre déshonorer ou préserver les réputations. Tous savent la force performative du diagnostic : assigner la vérole à un individu, c'est risquer de l'inscrire au registre des paillards.

En somme, à l'exception de quelques nobles qui peuvent se targuer d'avoir sué plusieurs fois la vérole, le mal vénérien se double d'une stigmatisation qui a des répercussions économiques et sociales pour bien des malades. L'importance accordée à l'honneur dans les sociétés de la première Modernité suggère à quel point la vérole peut discréditer tout individu qui en souffre. S'il se construit dans un espace européen et chrétien, le stigmate vénérien peut s'estomper à mesure qu'on s'éloigne de l'Occident. Les bénéfices du décentrement nous apprennent ainsi, avec Furetière, que « la verole n'est point honteuse à Goa, on fait même gloire de l'avoir plusieurs fois »²⁸⁸. À l'autre bout du globe, dans la capitale des Indes portugaises, il fait bon avoir la vérole. Les écrits des voyageurs du début du XVII^e siècle rendent sensibles les différences de perception de la maladie entre les colons et les colonisés. Goa devient chez l'explorateur François Pyrard de Laval un espace propice à une approche dépassionnée voire axiologiquement neutre de la maladie vénérienne : « Les Indiens idolâtres n'usent point de la saignée. Quant à la verole, ce n'y est point note d'infamie, et n'est honte de l'avoir eue à plusieurs fois, même ils en font vertu »²⁸⁹. Alors que l'absence d'opprobre face à la maladie semble réservée, en France, à une noblesse largement critiquée, les habitants de Goa figurent une altérité déculpabilisée, opposée aux représentations peccamineuses de la maladie dans les sociétés occidentales. Les vérolés de Goa offrent ainsi une leçon de relativisme aux Européens à tel point que ces derniers finissent par « désire[r] [la vérole] plutôt que la fièvre ou la dysenterie »²⁹⁰.

²⁸⁸ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes*, La Haye, A. et R. Leers, 1690, t. 3, p. 800.

²⁸⁹ François Pyrard, *Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales (1601-1611)*, éd. Xavier de Castro, Paris, Chandeigne, 1998 [1611], t. 2, p. 535-536.

²⁹⁰ *Ibid.*

Figurations de la défiguration

Après avoir mis au jour les répercussions sociales de la vérole sur l'individu qui la contracte, il reste à envisager l'expérience de la corporéité qui en découle. La démarche invite à aborder sous un autre angle le problème de l'imperceptibilité de la vérole. Si les auteurs sont nombreux à souligner le fait que la maladie peut rester tapie dans le corps sans contrepartie visible, l'écriture du corps qui se déploie dans les discours sur la vérole vise à conjurer une telle peur. Les altérations somatiques induites par la maladie y sont complaisamment décrites et le corps vérolé est représenté sous une forme aussi rebutante que spectaculaire. L'expressivité du corps malade mérite alors d'être conçue comme une manière de rendre sensible une maladie que l'on risque de ne pas percevoir. Ce puissant régime de visibilité sert à décrire les nombreux accidents inhérents à la maladie et à fabriquer un corps parfaitement lisible. L'étude des réalités physiologiques du corps malade permet de souligner l'énergie scripturaire qu'implique le dégoût né au contact de la vérole. Loin de se détourner de ce qui les répugne, les auteurs cherchent plutôt à transmettre à leurs lecteurs les impressions qui les rebutent, forgeant ainsi, à mi-chemin entre le constat physiologique et le jugement moral, le corps vérolé comme une somme d'impressions désagréables voire comme une menace de pollution.

Aberrations corporelles

Si la distance qui nous sépare des textes de la première Modernité complique la juste appréhension des « configurations respectives de l'agréable et du désagréable, du fascinant et du repoussant »²⁹¹ à l'œuvre dans la société renaissante, l'accent mis sur l'odeur et l'apparence des vérolés pousse à croire qu'ils ont représenté une agression sensorielle. Dès 1527, Béthencourt montre les implications d'une telle répugnance sur la pratique médicale. Alors que, dans la tradition galénique²⁹², les médecins sentent voire goûtent les urines ou les sueurs de leur patient afin de mieux connaître l'évolution de la maladie, la prise en charge d'un vérolé modifie les procédures d'investigation médicale : « Du reste on ne rencontre aucun médecin qui veuille sentir l'odeur de cette maladie ni la goûter »²⁹³. Le contact avec les

²⁹¹ A. Corbin, « Histoire et anthropologie sensorielle », dans *Le Temps, le Désir et l'Horreur. Essais sur le dix-neuvième siècle*, Paris, Aubier, 1991, p. 231.

²⁹² Vivian Nutton, « Galen at bedside: the methods of a medical detective », dans *Medicine and the Five Senses*, p. 11.

²⁹³ J. de Béthencourt, *Nova penitentialis quadragesima*, f. G2r : « Ceterum qui velit medicus illius odorem morbi olfacere nedum gustare invenitur nullus ». En 1620, Jean de Varanda considère, quant à lui, que « ces corruptions occultes et ces maladies de toute la substance < du corps > n'offrent aucune indication manifeste dans les urines » (*Tractatus de Elephantiasi seu Lepa, item de lue Venerea, et Hepatitide*, p. 73 : « occultæ istæ corruptele et morbi totius substantiæ non faciunt

émanations du corps malade s'avère périlleux²⁹⁴. Le corps du médecin ne saurait prendre le risque de s'altérer au contact des excréments des vérolés. L'insistance sur le danger que constitue la forte puanteur des vérolés est récurrente. Ulrich von Hutten en livre un témoignage éloquent : « Mon aspect et mon odeur me rendaient si repoussant que j'étais pour tous un fardeau, pour certains même un objet de haine »²⁹⁵. Dans la mesure où l'odorat est le sens « qui révèle les processus de transformation des êtres et des choses »²⁹⁶, la puanteur des vérolés est un indice fort de la putréfaction inhérente à la maladie. À une époque où la contamination par la sueur et l'haleine paraît encore possible, la mauvaise odeur des vérolés figure parmi les manifestations qui rendent sensible le danger de leur maladie.

La situation semble encore plus pénible lorsque le patient subit une cure mercurielle. En effet, Jean Fernel précise qu'à cause des traitements au vif-argent « la bouche fluë sans remise d'une salive dont la puanteur est insupportable sur toute autre »²⁹⁷. L'odeur est si forte que « la chambre qu'ils habitent est toute infecte de leur puanteur »²⁹⁸. La puanteur des vérolés entre même dans le geste historiographique accompli par les auteurs des traités, Fernel allant jusqu'à préciser qu'au début de la pandémie, « c'estoit la commune opinion, que quiconque une fois en sentoit l'odeur, estoit incontinent frappé de la mesme maladie »²⁹⁹. L'odeur violente de la maladie influence aussi le nom que l'on donne à certains de ses symptômes. Ainsi, dans l'antidotaire qu'il joint à son traité sur la vérole, David de Planis Campy livre à ses lecteurs la recette d'une « eau contre la Gonorrhée fœtode et virulente »³⁰⁰. S'il est commun de caractériser l'affection par son degré d'action ou sa vitesse de propagation, il est plus surprenant de la voir définie par son odeur, un sens auquel la méthode d'investigation clinique héritée du galénisme n'accorde que peu d'importance³⁰¹. Même si le chirurgien

manifestas sui significationes in urinis »). Du dégoût face aux urines des vérolés, on passe à une disqualification complète de la prise en considération des signes que pourrait révéler la miction dans le cas de la vérole.

²⁹⁴ Dans le *Pantagruel*, Rabelais joue d'un tel péril lorsqu'il invite son lecteur à faire l'expérience de la salinité de la sueur : « Car toute sueur est salée : ce que vous direz estre vray si voulez taster de la vostre propre ou bien de celles des verollez quand on les faict suer, ce me est tout un » (*Pantagruel*, dans *Œuvres complètes*, chap. 2, p. 223).

²⁹⁵ U. von Hutten, *La Vérole ou le remède du gaïac*, p. 252.

²⁹⁶ A. Corbin, « Histoire et anthropologie sensorielle », p. 229.

²⁹⁷ J. Fernel, *Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, p. 67-68.

²⁹⁸ *Ibid.*, p. 68.

²⁹⁹ *Ibid.*, p. 21.

³⁰⁰ D. de Planis Campy, *La Verolle reconnue, combatue et abbatue*, p. 124.

³⁰¹ Dans la clinique galénique, les odeurs peuvent certes signaler que « quelque chose ne va pas » (*there is something wrong*) mais elles sont trop imprécises pour indiquer ce qui ne va pas (V. Nutton, « Galen at the bedside : the methods of a medical detective », p. 10).

ne propose pas une typologie des gonorrhées en fonction de leurs émanations, la sollicitation des sens détermine la description des accidents vénériens.

Outre la puanteur des vérolés, les discours qui en décrivent les conséquences somatiques s'attardent surtout à examiner la peau³⁰². Loin de n'être qu'une enveloppe à sectionner pour descendre vers les profondeurs du corps, comme c'est le cas dans l'anatomie, la peau, en tant qu'interface sociale, est le lieu où surgissent les manifestations les plus infamantes de la maladie. En tant que mémoire du corps, elle peut aussi être la surface où demeurent « quelques marques et turpitudes »³⁰³ du mal. Dans les discours sur la vérole, la sensibilité dermatologique passe par une mise en évidence des changements de carnation. Chez Grünpeck, la maladie est en effet décrite comme « une sorte de gale horrible, hideuse, continue, repoussante et noirâtre » qui « ne laissait indemne (à l'exception des yeux) aucune partie de la face, de la gorge, du cou, de la poitrine et du pubis »³⁰⁴. La même couleur se trouve dans le témoignage d'Ulrich von Hutten : « Les pustules étaient d'un noir verdâtre et le spectacle de celles-ci affectait les malades plus que la douleur, bien qu'ils souffrissent comme s'ils étaient plongés dans les flammes »³⁰⁵. Les altérations chromatiques font alors de la peau une page sur laquelle la vérole écrit les traces de son passage, comme le suggère Jean Cassal dans son traité en vers :

Nous voyons quelquefois des macules petites
Frequentes, et souvent teinctes diversement
De jaunatres couleurs sans nul effacement
De rougeastres tantost sur noz corps bien escrites³⁰⁶.

L'usage de la première personne du pluriel permet au médecin dijonnais d'impliquer le lecteur dans l'observation et de rendre plus frappante la polychromie tenace dont le corps malade est le siège. La nature indélébile des inscriptions morbides et les précisions dépréciatives perceptibles dans les adjectifs de couleur suggèrent que la peau fonctionne comme une surface révélant les troubles physiologiques autant que les vices moraux. Même si la théorie humorale conçoit les éruptions cutanées comme un signe bienfaisant d'expulsion d'une matière corrompue, les pustules des vérolés ne sont pas seulement le résultat

³⁰² Sur la peau à la Renaissance, voir Irène Salas, *À la frontière du corps. L'imaginaire de la peau à la Renaissance*, thèse de doctorat, EHESS, dir. Y. Hersant, 2014.

³⁰³ T. Guillaumet, *Traicté de la maladie nouvellement appelée cristaline*, p. 99.

³⁰⁴ J. Grünpeck, *Libellus de Mentulagra*, [f. A5v] : « quodam horrido squalido continuo fedo et nigro scabiei genere » ; « nulla parte faciei (solis oculis exemptis) nec colli cervicis pectoris vel pubis [...] relicta ».

³⁰⁵ U. von Hutten, *La Vérole ou le remède du gaïac*, p. 98.

³⁰⁶ J. Cassal, *Traicté de la peste*, p. 35.

d'un processus naturel d'évacuation puisqu'elles servent aussi de preuves d'une turpitude suspecte.

Outre les altérations de couleur, c'est la texture même du corps qui se modifie avec la vérole. Les médecins et les patients mettent en évidence un inquiétant mélange entre le dur et le mou. Alors que la peau est habituellement perçue comme une enveloppe souple du corps, elle fait l'objet d'un durcissement inédit. Ainsi, malgré sa guérison grâce au gaïac, Hutten est marqué par une bosse persistante au pied gauche au sujet de laquelle il écrit : « Une fois qu'elle a eu durci, on n'a pu, pendant huit années entières, ni l'attendrir par la puissance d'aucune onction, d'aucun cataplasme, ni l'amener à suppurer »³⁰⁷. Les étranges métamorphoses que provoque la vérole donnent lieu à des phénomènes encore plus inquiétants. Grünpeck indique par exemple que sa verge est « recouverte d'une sorte d'écorce très dure »³⁰⁸. C'est à un véritable changement de règne que l'on assiste. La description des conséquences physiques de la vérole introduit le végétal de l'écorce dans le domaine humain. À la manière d'Ovide, l'auteur vérolé insiste sur les altérations spectaculaires de son corps échappant aux contours de l'humanité.

Les altérations qui frappent la peau du vérolé génèrent un corps soustrait aux rythmes biologiques habituels. Une telle puissance métamorphique nourrit l'imagination du poète breton Michel Quillien. S'inspirant de la *Sepmaine* du réformé Du Bartas, l'auteur catholique fait paraître en 1596 un poème apocalyptique intitulé *La Dernière Semaine*. Représentant la consommation prochaine du monde, Quillien énumère les maladies qui frappent l'humanité et en signe l'affaiblissement constant. Soucieux de rendre le mal vénérien effrayant, le poète lui adresse un blâme fondé sur la brutalité des changements subis par les vérolés :

Et toy mal estranger, qui de l'Inde nuitale
Es venu te camper sur les bords de l'Itale, [...]
Par toy, l'homme approchant du Printemps renouveau,
Ainsi que le serpent, laisse sa vieille peau,
Et le mesme par toy, devant l'aage chenuë,
Sans barbe, et sans cheveux, porte la teste nuë³⁰⁹.

³⁰⁷ U. von Hutten, *La Vérole ou le remède du gaïac*, p. 104.

³⁰⁸ J. Grünpeck, *Libellus de Mentulagra*, [f. A5r] : « *durissimo quodam cortice [...] contexta* ».

³⁰⁹ Michel Quillien, *La Dernière Semaine, ou consommation du monde*, éd. Sylviane Bokdam, Paris, Classiques Garnier, 2018 [1596], v. 316-330, p. 359.

Végétale chez Grünpeck, l'analogie devient animale chez Quillian³¹⁰. Elle sert moins à souligner l'altération des textures du corps qu'à mettre en évidence un effrayant infléchissement des rythmes biologiques. La mue du serpent permet au poète ligueur de rendre sensibles les métamorphoses inattendues provoquées par le mal vénérien³¹¹. Selon une logique du monde inversé, la vérole se manifeste par une irruption des signes physiques propres à la vieillesse au beau milieu de la jeunesse. Symptôme responsable de la chute des cheveux et de la barbe, la pelade signe le triomphe du glabre sur des corps masculins dont la virilité et l'honneur se construisent à partir de leur pilosité³¹². Or une telle perte pilaire n'est pas exempte de conséquences sociales, comme le note le chancelier de la faculté de Montpellier, François Ranchin :

Le plus fascheux accident qui puisse arriver à ceux qui ont la verolle, c'est quand le poil de la barbe, ou de la teste leur tombe, parce que c'est une honte dans le monde, et un chagrin non pareil, que de souffrir la pelade, et d'attendre avec impatience la renaissance des cheveux³¹³.

L'écriture superlative de Ranchin indique bien que ce qui est en jeu ici excède la seule question de l'apparence physique. La perte de la pilosité faciale et capillaire génère une corporéité aberrante, difficile à cacher. Comme le visage est, depuis Hippocrate, l'objet d'une observation aiguë de la part du médecin qui doit déterminer « s'il est semblable à celui des gens en bonne santé et surtout s'il est semblable à lui-même »³¹⁴, on conçoit aisément que la pelade provoque une peur d'être socialement disqualifié puisqu'elle « difforme tellement le visage »³¹⁵. Mais elle signe surtout la crise d'une identité masculine. Dénudé de poil, le corps masculin vérolé se rapproche de la complexion féminine et ne parvient plus à montrer à la société qu'il dispose de sa pleine puissance d'homme. L'empathie de Ranchin trahit d'ailleurs l'ampleur de la menace qui pèse sur les signes qui constituent traditionnellement l'identité masculine dès lors que l'on souffre de la

³¹⁰ Dans le colloque intitulé « Le soldat et le chartreux », Érasme fait dire au chartreux s'adressant au soldat vérolé : « Tu as subi là une magnifique métamorphose : avant tu étais un cavalier, maintenant de centaure tu as dégénéré en animal à moitié rampant » (*Colloques*, vol. 1, p. 251-259, ici p. 258). Une partie de ce texte se trouve dans *Le Siècle des vérolés*, p. 270-271.

³¹¹ Dans le domaine facétieux, l'expression « est[re] en muë » signifie « sue[r] la verole » (A. Oudin, *Curiositez françoises*, p. 364). Elle est attestée dès *Les Sept marchans de Naples* où l'aveugle s'exclame : « Je seray en mue, / Il fault que j'en sue / Et velà de quoy » (f. A4v).

³¹² Sur les liens entre pilosité, virilité et honneur, voir J.-M. Le Gall, *Un idéal masculin ? Barbes et moustaches (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Payot, 2011, p. 83-124.

³¹³ F. Ranchin, *Traicté de l'origine, nature, causes, signes, curation et preservation de la Verolle*, p. 631. Les conséquences sociales de la chute du poil sont confirmées chez Maurice de La Porte. Parmi les adjectifs associés à la pelade, on trouve « honteuse » et « infame » (*Les Epithetes*, f. 199r).

³¹⁴ Hippocrate, *Pronostic*, p. 4.

³¹⁵ L. Guyon, *Suitte du Livre de la beauté et santé corporelle*, p. 29.

vérole. Plus encore, le jugement de Louis Guyon se montre sans appel lorsqu'il constate que tout homme « qui est en aage competant, et qui est sans poils à la teste, aux sorcils, et à la barbe, ou en aucune des susdites parties, est tenu comme monstrueux »³¹⁶. C'est parce qu'il échappe au cours des âges en perdant l'un de ses attributs essentiels que l'homme vérolé, redevenu imberbe ou paraissant déjà vieux, sombre dans la monstruosité. Décrire les dégâts causés par la vérole sur les parties du corps (la barbe, les cheveux) qui « matérialisent la masculinité »³¹⁷ permet de situer les corps vérolés en marge d'un idéal normatif et de multiplier les figurations de la défiguration.

Les « difformitez contagieuses » qui frappent les malades et qui font « qu'on [les] haït et fuit »³¹⁸ rendent sensible le fait que la santé se conçoit aussi sur le plan esthétique, en ce qu'elle correspond à un état de « *ressemblance de soi avec soi-même* »³¹⁹. L'une des particularités de la vérole réside alors dans l'expérience esthétique effrayante qu'elle contient en germe tant pour celui qui en souffre que pour celui qui la constate en qualité de témoin. Le mal vénérien dépasse même en gravité certaines maladies aux conséquences dermatologiques sévères. Ainsi, la laideur des vérolés justifie, chez l'historiographe François de Belleforest, une comparaison avec la lèpre : « Encores une certaine espece de pustules et ulceres difformoyent tellement le visage des atteins de ceste infection que les ladres estoyent plus beaux (sans comparaison) que ces verolez »³²⁰. Si la lèpre figure habituellement l'une des extrémités à laquelle peut aboutir la vérole, l'ampleur de la difformité des vérolés semble l'emporter sur celle des ladres³²¹. Lorsqu'elle se manifeste effectivement, le propre de la vérole serait donc de générer une expérience paroxystique de la dissemblance à soi, voire une générale « défiguration du corps »³²².

Vraisemblablement accentuée par la cure mercurielle³²³, la hantise de la défiguration se perçoit aussi dans le développement des conseils donnés par les

³¹⁶ L. Guyon, *Le Miroir de la beauté et santé corporelle*, t. 1, p. 7.

³¹⁷ W. Fisher, *Materializing Gender in Early Modern English Literature and Culture*, p. 34 : « *materializing masculinity* ». Sur la barbe comme artefact culturel matérialisant le genre masculin, voir p. 83-128.

³¹⁸ L. Guyon, *Le Miroir de la beauté et santé corporelle*, t. 1, p. 7.

³¹⁹ Jackie Pigeaud, *Poésie du corps*, Paris, Payot, 1999, p. 114. C'est l'auteur qui souligne.

³²⁰ François de Belleforest, *L'Histoire des neuf Roys Charles de France : contenant la fortune, vertu, et heur fatal des Roys, qui sous ce nom de Charles ont mis à fin des choses merveilleses*, Paris, P. L'Huillier, 1568, p. 416.

³²¹ Sur les rapports entre les deux maladies, voir *supra*, chap. II, « Rapprocher : lèpre et vérole ».

³²² A. Chaumette, *Enchiridion, ou livret portatif pour les chirurgiens contenant en bref les remedes tant universels que particuliers des maladies externes. Ausquels est adjousté de nouveau une methode très aprouvée pour guérir la verole*, Lyon, L. Cloquemin, 1572 [1560], p. 550.

³²³ Fernel mentionne le cas d'un homme qui a subi une cure si violente que « sa lulette après estre mangée par la racine lui estoit desja tombée, et les os plus tendres du nez et du palaist demy

auteurs médicaux pour préserver la peau des vérolés. Dès 1530, la littérature cosmétique, traditionnellement destinée à un public féminin, mentionne les boutons de vérole parmi les désagréments dermatologiques à combattre. Dans son livre de recettes, le docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, André Le Fournier, indique quelle préparation faire « pour nettoyer la face et oster la couleur plombine ou inde [bleu foncé] : speciallement après la guerison des furoncles et de la grosse verolle qui viennent au visaige »³²⁴. Les recettes croisent aussi la mode des livres de secrets, dans lesquels est mise en scène la révélation d'un savoir bien gardé. Un auteur comme le polygraphe vénitien Girolamo Ruscelli divulgue le contenu de secrètes compositions contre « les gommies ou boutons qui sont demourez de la grosse verolle » et promet des résultats époustouffants : on pourrait « all[er] par les rues » et retrouver « la chair toute gaye et belle, qui semblera chose miraculeuse »³²⁵. Loin de se limiter aux livres de recettes, de telles stratégies publicitaires se trouvent aussi chez les médecins, conscients eux aussi des risques d'enlaidissement du visage inhérents à la vérole. Alors qu'au ^{xiv}^e siècle, ce sont les chirurgiens qui allèguent une expertise en matière de soins cosmétiques, la tendance est à la diversification des figures expertes au ^{xvii}^e siècle³²⁶. Chirurgiens et docteurs n'hésitent pas à joindre des remèdes et des recettes à leur traité sur la vérole. C'est le cas du chirurgien nîmois Tannequin Guillaumet qui fait suivre son traité d'une liste de « topiques experimentez »³²⁷ contre le mal vénérien. Parmi ceux qui servent à lutter contre les « difformités à la face »³²⁸ provoquées par la maladie se trouvent plusieurs remèdes pour « faire la face belle »³²⁹ et « sans aucune macule »³³⁰. De son côté, le professeur de l'université de Montpellier Jean de Varanda joint à son

rongez ». Par ailleurs, « la gorge devient tout ulcerée » tandis que « les dents et les maschoires branslent » (*Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, respectivement p. 228 et p. 67).

³²⁴ André Le Fournier, *La Decoration d'humaine nature et aornement des Dames, compilé et extraict des très excellens docteurs et plus experts medecins tant anciens que modernes par Maistre André Le Fournier, docteur regent en la faculté de medicine en l'université de Paris. Nouvellement imprimé et non veu par cy devant*, Paris, J. Saint-Denis et J. Longis, 1530, f. 18v.

³²⁵ Girolamo Ruscelli, *Les Secrets du seigneur Alexis Piémontois, et d'autres auteurs bien experimentés et approuvés*, Anvers, C. Plantin, 1564, p. 177-178.

³²⁶ Sur la fonction du chirurgien et la cosmétique médiévale, voir L. Moulinier-Brogi, « Esthétique et soins du corps dans les traités médicaux latins à la fin du Moyen Âge », *Médiévales*, 46 (2004), p. 55-72.

³²⁷ T. Guillaumet, *Traicté de la maladie nouvellement appelée cristalline*, p. 93.

³²⁸ *Ibid.*, p. 95-96.

³²⁹ *Ibid.*, p. 99.

³³⁰ *Ibid.*, p. 96.

traité plusieurs recettes « pour faire pousser les poils »³³¹ dont la pelade aurait pu avoir raison. L'insistance avec laquelle les médecins exposent les solutions cosmétiques est révélatrice d'un état d'esprit général face à la maladie : l'absence de signes visibles et stigmatisants sur le visage et les zones exposées au regard social importe autant sinon plus que le déracinement de la maladie nichée dans le corps. Quelle que soit leur formation, les praticiens veulent donc redonner un visage socialement acceptable aux malades.

Par-delà le souci cosmétique, les soignants s'emploient aussi à pallier les incapacités corporelles engendrées par la vérole. Éloignant le malade des proportions géométriques parfaites imaginées par Léonard de Vinci dans son « Homme de Vitruve », le venin de la vérole « dilat[e] et min[e] » les membres au point que les malades ressemblent à « des figures monstrueuses »³³². Le mal menace de rendre « le pauvre verollé impotent de tous ses membres »³³³. Lui permettre de retrouver une pleine ou partielle possession de ses moyens physiques semble possible à l'aide de béquilles et de prothèses³³⁴. Dès 1527, Béthencourt souligne l'impact de la maladie sur les organes de phonation. Puisque « la voix ou le nez » sont attaqués par la maladie, il arrive que « certains utilisent un nez postiche »³³⁵. Plus encore, la voix nasalisée des malades devient reconnaissable en raison de sa singularité acoustique. L'expression consacrée pour désigner les difficultés d'élocution imputables à la maladie est « parler Renaud », que Cotgrave glose par « parler par le nez »³³⁶. Alors que leur manière de parler est source de railleries³³⁷, les vérolés peuvent utiliser un obturateur de palais constitué d'un

³³¹ J. de Varanda, *Tractatus de Elephantiasi seu Lepra, item de lue Venerea, et Hepatitide*, p. 138-140 : « *Pro pilis producendis* ».

³³² J. Fernel, *Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, p. 52.

³³³ A. Paré, *Le vingtheuxiesme Livre, traitant de la Peste*, p. 2383. Le chirurgien italien Vigo précise que « le plus souvent pourrissoient les os et les nerfs et muscles et beaucoup eurent les jambes retirées et les bras à cause que ladite maladie corrompoit les nerfs » (*De Vigo en françois*, f. 132r).

³³⁴ Sur ce point, voir *infra*, chap. IV, « Des tréteaux aux défilés ».

³³⁵ J. de Béthencourt, *Nova penitentialis quadragesima*, f. G1v : « *voces aut nares* » ; « *nonnulli adulterino utuntur naso* ».

³³⁶ R. Cotgrave, *A dictionarie of the French and English tongues*, [n. p.] : « *To speake through the nose* ». Le lexicographe précise que le « regnaut » est « le langage, ou l'aboïement, des renards » (*the language, or barking, of Foxes*). On trouve l'expression dans un poème de Baïf où Macé, un vérolé notoire, parle « en son renaud » (*Les Passetems*, f. 30v-31r) tandis qu'Henri Estienne précise qu'il est « defendu de prononcer Renaud » aux hommes qui ont été « jusque en ce maudict pays de Suerie » (*Deux dialogues du nouveau langage françois (1578)*, éd. Pauline M. Smith, Paris, Champion, 1980, p. 224-225).

³³⁷ Dans le chapitre qu'il consacre à la voix, Étienne Tabourot indique que « quelques uns qui parlent du nez, et principalement quand ils ont passé la Zone torride par delà le Duché de Baviere pour aller en Surie, prononcent aussi un F, au lieu de P. Tesmoing un cholere Juge, qui disoit : *Ces fendars de Farisiens, je les feray fendre à une fotence au Falais de Faris*, voulant dire,

morceau d'éponge et d'une partie métallique voûtée afin de « rendre la parolle mieux formée »³³⁸. Chez Pierre Pigray, disciple de Paré, on retrouve un dispositif analogue, formé d'autres constituants. Pigray propose ainsi de « supplé[er] le deffaut de l'os qui est tombé » en utilisant du « coton deuëment incorporé avec de la cire blanche »³³⁹. Confrontés à de tels accidents, contre lesquels les onguents et les pilules sont de peu d'utilité, les chirurgiens promeuvent le secours de leurs prothèses grâce auxquelles les voix dysfonctionnelles des malades tranchent moins dans le paysage acoustique général.

Poétique de l'effroi

Les représentations du vérolé en infirme jouent un rôle crucial dans le regard que pose la société sur le mal vénérien. Elles ont aussi une incidence sur les modalités d'écriture privilégiées par les auteurs pour décrire les accidents spectaculaires imputables à la maladie honteuse. Sur un plan stylistique, une poétique de l'effroi se développe dans les discours sur la vérole en langue française. Du côté des Esculape, le recours à une langue capable de transcrire les conséquences somatiques d'une maladie si protéiforme permet à Ambroise Paré de combiner précision didactique et expressivité stylistique :

Car aucuns perdent un œil, et souvent les deux, ou une bonne portion des paupières par l'erosion, et les malades demeurent après estre curez, hideux à regarder, ayants les yeux eraillez [exorbités]. Autres perdent l'ouyë : autres le nez : autres ont le palais troüé avecques deperdition d'os, qui est cause de les faire parler Renaud [parler du nez] : autres ont la bouche torce, comme renieurs de Dieu : autres perdent le cultivateur du champ de nature humaine, de façon qu'ils demeurent après steriles : et les femmes y laissent la moytié, et quelquefois d'avantage dudit champ de nature humaine : qui

Ces pendants de Parisiens, je les feray pendre à une potence au Palais de Paris » (*Les Bigarrures du Seigneur des Accords*, éd. Francis Goyet, Genève, Droz, 1986 [1588], p. 89-90).

³³⁸ A. Paré, *Le vingt-troisième Livre, traitant des moyens et artifices d'adjouter ce qui defaut naturellement ou par accident*, dans *Les Œuvres*, vol. 3, p. 2450. Dans le premier livre des *Œuvres*, Paré décrit l'obturateur comme « une platine d'or ou d'argent, ou une tente pour estouper quelque trou du palais, à cause que la verolle auroit corrodé ou corrompu l'os » (*Le premier livre de l'Introduction ou entrée pour parvenir à la vraye cognoissance de la Chirurgie*, p. 175-176). Le mécanisme décrit est similaire dans le traité d'ostéologie du chirurgien toulousain Guillaume des Innocens. Ce dernier apporte des précisions concernant le « parler regnault » des vérolés avant de montrer comment y suppléer : « D'où s'ensuit que si par quelque playe, haquebusade, ulcere de verolle, de ladrerie, ou par quelque telle autre occasion, le palais est ouvert à jour, ou fendu bien avant et de part en part, la voix qui en sortira sera casse et catuline comme l'on dict, prononçant plus du nés que de la gorge ; si ce n'est qu'ils ayent ceste industrie, que de boucher et estouper le trou du palais suffisamment avec de l'esponge, du coton, cire ou par quelque instrument mecanique d'or, d'argent, ou de plomb proprement ageancé » (*Ostéologie ou histoire generale des os du corps humains*, Bordeaux, S. Millanges, 1604, p. 184-185).

³³⁹ P. Pigray, *Epitome*, p. 590.

fait qu'elles sont laissées d'avoir la compagnie des hommes : et à d'aucuns par un reliqua d'une chaude-pisse se procrée des carnositez en la verge, qui fait que jamais ne peuvent pisser que par le benefice d'une sonde, et souvent meurent par une suppression d'urine, ou d'une gangrene à la verge. Autres demeurent impotens des bras ou jambes, cheminants tout le cours de leur vie à potences [béquilles]. Autres demeurent en une contraction de tous leurs membres, de manière qui ne leur reste que la parole, qui est le plus souvent en criant et lamentant, maudissant l'heure qu'ils ont esté engendrez. Autres demeurent asthmatiques et hecticques, avec une fièvre lente, et meurent tabides et deseichez : aucuns deviennent lepreux : autres ont des ulceres putrides chancreuses et corrosives à la gorge, et és autres parties du corps : aucuns ont une cheutte de poil, dite alopecie, ou pellade, autres des dartres scammeuses aux pieds et mains : il se concret à d'aucuns des boutons et pustules dans le conduit de l'urine, qui s'exulcèrent et enflamment, et se tuméfient, de façon que les malades ne peuvent uriner, puis la gangrene et mortification surviennent, qui fait que pour leur sauver la vie leur convient entièrement couper la verge si on n'y remédie³⁴⁰.

Bien avant que Jean-Jacques Rousseau ne souligne dans son *Émile* les bienfaits moraux d'une visite dans un sordide « hôpital de vérolés »³⁴¹, la litanie anaphorique et l'énumération des accidents de la vérole ont de quoi effrayer le lecteur : aucune partie du corps ne semble pouvoir se soustraire au venin vénérien. Pire encore, constituée en maladie de la perte, la vérole échappe à la temporalité du rétablissement. Loin de correspondre au rassurant retour à une corporéité normale, la guérison s'accompagne de terribles séquelles. Les métamorphoses propres à la vérole n'ont rien de temporaire, elles détraquent les corps une bonne fois pour toutes. Paré présente des corps invalides, aux marges des codes de la civilité, et fait ainsi du vérolé une synthèse effrayante de toutes les difformités.

La monstruosité des malades se joue même à deux niveaux. Leurs aberrations somatiques mettent à mal les deux conceptions du corps mises au jour par Guillemette Bolens. Cette dernière distingue en effet le paradigme du « corps-enveloppe », conférant une importance accrue aux orifices et à la peau chargée de contenir les flux du corps, de celui du « corps articulaire »³⁴², centré sur les jointures et les os qui font tenir la structure somatique. Or la vérole attaque le « corps-enveloppe » autant que le « corps articulaire ». Non seulement elle ruine

³⁴⁰ A. Paré, *Livre de la grosse verolle*, p. 1951-1952.

³⁴¹ Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, éd. François et Pierre Richard, Paris, Classiques Garnier, 1999 [1762], p. 378. Sur ce motif, voir A. Wenger, « La Visite à l'hôpital des vérolés, ou la littérature face au péril vénérien (fin XIX^e-début XX^e siècle) », *RHLF*, 120/4 (2020), p. 871-880.

³⁴² Guillemette Bolens, *La Logique du corps articulaire. Les articulations du corps humains dans la littérature occidentale*, Rennes, PUR, 2000, p. 9.

la peau et empêche le « passage équilibré entre l'interne et l'externe », au grand dam des hommes dont la verge peut être tout à la fois purulente et empêchée dans ses fonctions physiologiques premières. Mais la maladie attaque aussi la mobilité du corps et sa « sensibilité motrice »³⁴³. Elle disjoint et corrode ce qui fait tenir le corps ensemble. Le défilé de vérolés auquel nous convie Paré rend donc bien compte de la pernicieuse polymorphie de la vérole. Son écriture abondante et précise semble sous-tendue par l'espoir, peut-être vain, d'épuiser la complexité pathologique d'une maladie qui « ravage et saccage par sa fureur le corps entier »³⁴⁴.

L'écriture copieuse ne se limite pas à l'espace du traité, pensé en premier lieu comme ouvrage destiné à circuler parmi les pairs. On la trouve aussi dans les avis que certains praticiens envoient à leur patient. Ainsi le médecin montalbanais Jean Gaultier délivre un conseil à un gentilhomme de tempérament sanguin, souffrant de la vérole :

D'elle [la vérole] comme d'un lac lernean, ou comme d'une boîte de Pandore, sortent et prennent leur origine mille et mille autres maladies, spécialement si elle est négligée et méprisée au commencement, et qu'on ne soit point diligent à y apporter un prompt et utile secours. C'est un Hydre et une mer de maux ; de là ont leur source Pustules au front, en la face, au menton, et par toute l'habitude du corps, de là de tumeurs, de tophes [dépôts au niveau des articulations], cheute de poil, cheute de dens, et des ongles, de là des dartres ou Herpes, des ulcères par tout le corps en nombre, notamment aux parties secrettes, et à la bouche, dans le gosier, des abscessés aux aines, des douleurs très atroces par tous les membres, de là la Gonorrhée virulente, de là une gale universelle de très difficile guarison, et accompagnée d'un fascheux prurit³⁴⁵.

Servant d'équivalent stylistique à la diversité farouche des signes de la vérole, l'écriture accumulative vise à dégoûter le malade du mal qui l'afflige. Sensible autant que Paré à la scénographie du discours que permet la liste, Gaultier propose un va-et-vient entre le haut et le bas du corps. Ce faisant, il trouble la hiérarchie entre les parties nobles et viles du corps et suggère que le visage révèle les désordres du sexe malade. Avec la vérole, c'est l'intime qui s'exprime et s'exhibe ; c'est la sexualité non normative qui s'affiche au grand jour, sur la face hideuse du malade. En outre, l'entremêlement du lexique médical spécialisé, des images mythologiques et du langage commun laisse entendre que Gaultier cherche par tous les moyens à dire la pourriture qui menace le malade. Le médecin

³⁴³ *Ibid.*, p. 10. L'un des rondeaux qui clôt *Les Sept marchans de Naples* est centré sur la perte de la mobilité imputable à la vérole. Le locuteur malade ne peut « plus troter ne ça ne là » et se voit forcé de « tenir sur la lictière » (f. B3v).

³⁴⁴ J. Fernel, *Des causes cachées des choses*, p. 506.

³⁴⁵ J. Gaultier, *Traité de la maladie vénérienne, ou grosse verole*, p. 114.

insiste sur les altérations et les excroissances dermatologiques qui prolongent le corps autant qu'ils le déforment. En raison de leur dimension spectaculaire, elles constituent le corps du destinataire en un potentiel musée des horreurs. Si Paré multipliait les expériences de la maladie en compilant une foule d'accidents, Gaultier concentre sur un seul corps une diversité de dégâts régmentaires afin de montrer à son destinataire que sa maladie risque d'être perçue en société et sa réputation, par conséquent, perdue.

Dans la mesure où le destinataire de l'avis fréquente « les bordeaux » et les « femmes impudiques »³⁴⁶, on peut voir dans la dramatisation des dangers propres à la vérole une invitation à réguler une intimité pulsionnelle. La composition d'un tel tableau nosologique rappelle combien la vérole sert à dégoûter des séductions corporelles. L'écriture de Gaultier semble s'inscrire dans la droite ligne du *Pourtraict de la santé* (1606) de Joseph Du Chesne dans lequel le réformé voudrait guérir les « passionnez d'amour » en leur « mett[ant] en avant les tourmens, les douleurs, les pourritures et corruptions, les puanteurs, les verolles, les chancres qui rongent le visage »³⁴⁷. Gaultier et Du Chesne saturent le corps d'impuretés et misent sur une pédagogie de l'effroi. Mais si Gaultier traite un homme déjà atteint du mal afin de susciter chez lui un sentiment de culpabilité jugé bénéfique à la guérison, Du Chesne se sert d'une écriture complaisamment dégoûtante pour éduquer et préserver le lecteur. Si les discours prophylactiques contre la vérole demeurent assez minces, l'investissement scripturaire se joue ailleurs : non dans l'établissement précis d'une liste de pratiques hygiéniques susceptibles de préserver du mal mais plutôt dans la mise en œuvre d'une rhétorique du dégoût qui vise à faire impression sur le lecteur. Rappelant combien le vérolé contrevient à un idéal éthique et esthétique, la production de tableaux dégoûtants est mise au service d'une injonction à savoir se gouverner convenablement.

Susciter l'effroi à partir de contre-exemples luxuriens n'est pas le propre du discours médical. Le contexte post-tridentin aidant, l'écriture du dégoût s'est diffusée dans une diversité d'écrits, allant de la poésie aux histoires tragiques³⁴⁸. L'écriture de l'évêque Jean-Pierre Camus le prouve. Défenseur de la Contre-Réforme, Camus lègue au public, en plus de ses écrits apologétiques, une série d'œuvres romanesques à visée édifiante. Au sein du recueil de récits tragiques intitulé les *Spectacles d'horreur*, la nouvelle intitulée « La femme perdue » retrace la vie d'une femme adultère, responsable de la mort de son mari et réduite au vagabondage avec ses deux enfants. La matière est typique des histoires tragiques où l'adultère constitue « l'une des transgressions les plus criminogènes » en même

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 115.

³⁴⁷ J. Du Chesne, *Le Pourtraict de la santé, où est au vif représentée la reigle universelle et particuliere, de bien sainement et longuement vivre*, Paris, C. Morel, 1606, p. 60.

³⁴⁸ Sur la poésie satyrique et son usage du dégoût, voir *infra*, chap. VI, « Une délectable abjection ».

temps qu'elle est considérée comme « une infraction presque exclusivement féminine »³⁴⁹. Or Camus ne se contente pas de représenter la trahison du lien conjugal, il la rend effrayante par la mention de la vérole. En effet, la femme perdue se retrouve « attaquée et ravagée de celle [maladie] qui est l'extrême fruit de l'arbre malheureux de l'intempérance ». La sollicitation de l'auditoire amorce une écriture abjecte :

Mais savez-vous comment elle en fut assaillie ? Ce fut avec tant de véhémence qu'il ne lui resta ni cheveu en tête, ni dent en bouche, mais lui demeurèrent des ulcères si horribles et accompagnés de tant de puanteur qu'il n'y avait que ceux qui avaient perdu l'odorat qui la pussent approcher³⁵⁰.

Payant la rançon d'une vie débordée, la femme vérolée est, par sa hideur, le rebut de la société :

Ayant mangé ce peu qu'elle avait à se faire panser de cette infâme et incurable maladie, qui lui laissa un visage non moins hideux à voir qu'un corps incapable de travailler, il ne lui resta autre moyen de soutenir sa misérable vie que celui de la mendicité. Étant donc avec ses deux pauvres enfants à ses côtés, elle se met à demander l'aumône, mais comme elle avait été en scandale à tout le monde durant ses débauches, elle fut en opprobre à chacun en ce déplorable état, et au lieu de faire pitié, elle était un objet de malédiction et de moquerie. Elle recevait plus d'injures et de moqueries que de morceaux de pain³⁵¹.

À l'image de la prostituée délaissée à laquelle on ne donne pas de pain dans le livre d'Osée, la femme adultère incarne une déchéance totale³⁵². La vérole lui assène une leçon *par corps* qu'elle n'est pas disposée à entendre. Préférant se suicider avec ses deux enfants que de se mettre sur le chemin du repentir, elle doit, selon Camus, servir de « miroir épouvantable pour les femmes adultères et débauchées »³⁵³. Inscrite dans un contexte soucieux de réformer les mœurs, la poétique de l'effroi qui se déploie autour de la vérole à partir du second xvi^e siècle fait du corps malade l'image d'un attachement excessif aux plaisirs charnels. Le vérolé se fait l'équivalent d'un *memento mori*, une vanité qui, par l'*enargeia* qu'elle implique, impressionne et instruit le lecteur³⁵⁴.

³⁴⁹ T. Pech, *Conter le crime*, p. 341.

³⁵⁰ Jean-Pierre Camus, *Les Spectacles d'horreur*, éd. Stéphan Ferrari, Paris, Classiques Garnier, 2013 [1630], p. 210.

³⁵¹ *Ibid.*, p. 211.

³⁵² *Osée*, 2, 4-22.

³⁵³ J.-P. Camus, *Les Spectacles d'horreur*, p. 211.

³⁵⁴ L'*enargeia* procède, selon Quintilien, de la *visio* conçue comme « la faculté de nous représenter les images des choses absentes au point que nous ayons l'impression de les voir de nos propres

En somme, les auteurs du premier âge moderne posent sur le corps vérolé un regard inquiet autant que dégoûté. S'il est fréquent, dans les mascarades de cour, de voir des nains, des bossus et d'autres personnages au physique estropié, des tels spectacles servent avant tout à « conforte[r] les courtisans dans la conscience de leur splendeur »³⁵⁵. Rien de tel devant l'horrible spectacle des vérolés, perçus jusqu'au xix^e siècle comme le paroxysme de la laideur³⁵⁶. Leur corps effraie et dégoûte car il est tout à la fois dysfonctionnel et métamorphosé. Lorsque les symptômes abondent, les malades échappent aux normes éthiques, esthétiques et kinesthésiques. C'est pourquoi l'expérience de la corporéité devient difficile tandis que la circulation dans l'espace social advient « non sans honte »³⁵⁷.

La description de l'expérience corporelle induite par la vérole implique le recours à une écriture sensorielle mise au service d'une poétique de l'effroi. Avant l'âge d'or de la cérisculpture dont Gaetano Zumbo est un illustre représentant à la fin du xvii^e siècle³⁵⁸, les auteurs travaillent le vérolé *au corps* dans leur texte, décrivant méticuleusement les impressions que le malade provoque sur les sens de qui le perçoit. Les techniques didactiques et prophylactiques déployées dans une diversité de textes reposent sur une écriture efficace et affectée, désireuse avant tout de révéler la pleine capacité du corps vérolé à *faire image*. L'esthétique de l'excès mise au service d'une efficacité pragmatique laisse aussi entendre que le dégoût qui émane de la vérole ne se départ pas d'une part de fascination. Aucune incompatibilité n'existe entre la curiosité qu'éveille une maladie polymorphe et la volonté d'en inspirer l'effroi : la présence du tibia d'un vérolé dans le cabinet de curiosité de Laurent Joubert en est une preuve éloquente³⁵⁹.

yeux et de les tenir devant nous » (*Institution oratoire. Tome IV*, trad. J. Cousin, Paris, Les Belles Lettres, 2003 [1976], VI, 2, 29, p. 31-32).

³⁵⁵ M. Jeanneret, *J'aime ta joie parce qu'elle est folle. Écrivains en fête (xvi^e et xvii^e siècles)*, Genève, Droz, 2018, p. 147.

³⁵⁶ Karl Rosenkranz (1805-1879) considère ainsi que « les difformités les plus affreuses sont sans aucun doute produites par la syphilis, parce qu'elle n'entraîne pas seulement des éruptions cutanées répugnantes, mais aussi des putréfactions et des destructions osseuses » (*Esthétique du laid*, trad. S. Muller, Belval, Circé, 2004 [1853], p. 63).

³⁵⁷ L. Joubert, *De variola magna*, p. 229 : « *non sine pudore* ».

³⁵⁸ Parmi les œuvres de Zumbo, l'une d'entre elles s'intitule *Il Morbo gallico*. De cette cérisculpture consacrée à la vérole, il ne reste aujourd'hui que neuf fragments, exposés à la Specola de Florence. Sur Zumbo et ses cires anatomiques, voir Liliane Ehrhart, « Microcosme et immersion : les *teatrini* de Gaetano Giulio Zumbo », *Culture et musées*, 32 (2018), p. 53-79.

³⁵⁹ Lorsqu'il visite le cabinet de curiosité de feu Laurent Joubert, le 9 août 1596, Thomas Platter y découvre « le tibia d'un homme, mort du mal français, dont les os de la jambe s'étaient, de son vivant, corrompus et pourris à même le corps de la personne en question » (*Le voyage de Thomas Platter (1595-1599). Le Siècle des Platter II*, trad. E. Le Roy Ladurie et F.-D. Liechtenhan, Paris, Fayard, 2000, p. 222).

Une voix poétique nouvelle : le « je » vérolé

La spectacularité des corps malades ne s'est pas cantonnée aux discours moraux et médicaux écrits durant une Contre-Réforme avide d'images sensationnelles. Si aucun témoignage de patient n'est disponible en langue française à l'exception de la traduction du livre d'Ulrich von Hutten, on dispose, dès la fin du xv^e siècle, de poèmes rédigés en français dans lesquels le « je » poétique endosse le masque du vérolé³⁶⁰. Discrète mais persistante, cette vogue a souvent été perçue comme essentiellement ludique. La virtuosité verbale déployée dans les poèmes atteste une volonté de divertir le lecteur. Or le jeu et le sérieux ne s'excluent pas forcément, et, avant d'explorer les accointances entre le mal vénérien et le rire, il convient de jeter un autre éclairage sur ces textes afin de rendre sensibles leurs ambiguïtés³⁶¹. En ce qu'ils forment un corpus propice pour figurer l'expérience de la maladie vécue par un sujet, ces poèmes sont aussi des espaces de réflexion sur les répercussions sociales de la vérole et sur les apports d'une telle configuration de la voix poétique. Fréquemment adressés, les poèmes où le « je » est vérolé reposent sur des tentatives de restaurer ou de préserver un lien social que le stigmate vénérien risque de mettre à mal. En raison des opérations de reprises et de variations qui sous-tendent ces écrits, ils participent aussi de la construction et de la sédimentation des représentations topiques du vérolé au sein de la culture renaissante.

Avant l'essor des traités en langue vulgaire amorcé par Thierry de Héry en 1552, les poèmes où le « je » se dit vérolé construisent un discours lucide sur la maladie à partir de l'expérience du patient. L'objectif n'est pas de déterminer si ces textes relèvent du témoignage personnel ou de la convention littéraire. Plutôt, grâce à une compréhension élargie de la notion d'*ethos*, articulant « corps et discours »³⁶², il est fécond d'analyser les stratégies employées par un locuteur pour se mettre en scène en tant que malade. Comprendre comment l'énonciateur endosse le statut de vérolé permet aussi de repérer quels récits et quelles

³⁶⁰ Une complainte, rédigée en latin, vient clore l'édition de Leipzig du *Tractatus de pestilentiali scorra* de Grünpeck (*Tractatus de pestilentiali scorra*, dernier feuillet). Intitulé « La plainte du malade atteint de la mentulagre » (*Querimonia Mentagrici*), le poème est, à notre connaissance, le premier à faire le choix du « je » pour dire de manière pathétique le sort du vérolé. Mais cette parole, différente de celle de l'auteur, sert surtout à faire de l'œuvre de Grünpeck un véritable secours. Sur ce traité, voir J. Chevallier et J. Vons, « La "score pestilentielle" ou le "mal français" (1496) », *Histoire des sciences médicales*, 52/2 (2018), p. 143-149. Dans le même numéro, les auteurs offrent une traduction complète du poème et de quelques passages du traité, voir « Première traduction de l'*Eulogium* de S. Brant et d'extraits du traité *De pestilentiali scorra* de J. Grünpeck (1496) », p. 151-162.

³⁶¹ Voir *infra*, chap. IV, « Le vérolé entre Héraclite et Démocrite ».

³⁶² Dominique Maingueneau, « Problèmes d'*ethos* », *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, 113-114 (2002), p. 55-67, ici p. 61. L'auteur défend une conception « incarnée » de l'*ethos* car la voix de l'énonciateur est toujours « associée à un "corps énonçant" historiquement spécifié ».

images une culture donnée médiatise concernant la parole supposée des infectés. Héritiers des productions poétiques en moyen français où le poète égotant expose les misères de sa santé fragile³⁶³, les vers sur la vérole contribuent à fixer les contours de l'expérience des malades en même temps qu'ils lui confèrent une dignité littéraire. On doit les premières attestations d'un *ethos* vérolé, construit dans et par le discours poétique, au poète et indiciaire bourguignon Jean Molinet, auteur d'une « Complainte d'ung gentilhomme à sa dame »³⁶⁴ et d'une « Ballade de la maladie de Naples »³⁶⁵ à l'attribution plus incertaine. L'exploration de la veine poétique se poursuit dans les années 1520 avec le poème polyphonique anonyme intitulé *Les Sept marchans de Naples*. Avec son épître pour le Capitaine Raisin, Marot constitue un jalon central dans la mise en mots de l'expérience du vérolé. Suivent alors diverses pièces poétiques d'une facture similaire chez des auteurs comme Jean Leblond ou Eustorg de Beaulieu. C'est donc surtout durant les décennies 1530-1540 que l'expérience pathétique du « je » vérolé semble retenir l'attention des poètes et constituer un moteur de l'écriture.

Une telle configuration poétique offre d'abord la possibilité d'une description précise des ravages sociaux et somatiques dus à la maladie. Coutumier d'une présentation dévalorisante de lui-même, Molinet ajoute la vérole à la liste des infirmités qu'on lui connaît déjà : « sa demi-cécité, sa sénescence et son impuissance »³⁶⁶. L'élaboration d'un *ethos* diminué confère au « je » un statut de marginal :

Dueil me poursuit à toute diligence,
Je suis infect, tout le monde me fuit :
Que maudit soit qui t'apporta en France !³⁶⁷

Alors même que la sphère domestique constitue un lieu de prise en charge des malades et de « production de savoir »³⁶⁸ sur les soins à apporter aux infirmes, les

³⁶³ Sur l'autoportrait du poète malade, en raison de son âge, voir la thèse de Camille Brouzes, « *De viel porte voix et le ton* ». *Corps et masques du vieillissement dans la poésie française des XIV^e et XV^e siècles*, Université Grenoble-Alpes, dir. E. Doudet, 2022.

³⁶⁴ Jean Molinet, *Faictz et dictz*, éd. Noël Dupire, Paris, Société des Anciens Textes Français, 1936, t. 2, p. 729-731.

³⁶⁵ *Ibid.*, p. 853-854. Le copiste d'un des manuscrits où figure la ballade interroge cette attribution lorsqu'il ajoute sous le titre la précision suivante : « qu'on dit avoir esté faicte par Molinet », Paris, BnF, ms. fr. 1717, f. 9v. Sur l'incertitude d'une telle attribution, voir Claude Thiry, « Prospections et prospectives sur la Rhétorique seconde », *Le Moyen Français*, 46-47 (2000), p. 541-562. L'auteur souligne que la pièce, centrée sur l'arrivée de la vérole en France, est peu compatible avec le chauvinisme bourguignon de Molinet.

³⁶⁶ Jacques Lemaire, « Jean Molinet et le thème de la vieillesse », dans *Vieillesse et vieillissement au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, PUP, 1987, p. 167-180, ici p. 167.

³⁶⁷ J. Molinet, *Faictz et dictz*, v. 28-30, p. 854.

³⁶⁸ Elaine Leong, *Recipes and Everyday Knowledge. Medicine, Science, and the Household in Early Modern England*, Chicago, University of Chicago Press, 2018, ici p. 9 : « *knowledge production* ».

poèmes à la première personne reposent sur le lieu commun selon lequel le vérolé serait seul face à sa maladie. L'ostracisme est vécu comme un bannissement. Chez Marot, le vérolé se dit « forbanny de soulas et lyesse »³⁶⁹, écho possible au surnom de « Banny de Liesse » choisi au xv^e siècle par le poète Jean Meschinot³⁷⁰. La mise en scène de soi est alors l'occasion pour les poètes de reprendre à leur compte une tradition qui consiste, depuis le xiii^e siècle, à se présenter comme malade ou socialement exclu. Molinet renouvelle ainsi la topique du poète lépreux contraint de quitter le monde telle qu'elle a été amorcée par *Les Congés* de Jean Bodel³⁷¹. Ce faisant, l'indiciaire bourguignon confirme, sur le plan poétique cette fois, les proximités entre les deux maladies imputables à la luxure³⁷². Les traditionnels adieux au monde se retrouvent sous la forme d'une litanie dans *Les Sept Marchans de Naples* où le bragard quitte la cour sur ces paroles :

Adieu tabourins,
Adieu musequins,
Où prenoye plaisance.
Adieu mes affins,
Nepveux et cousins,
Adieu toute dance³⁷³.

³⁶⁹ C. Marot, *L'Adolescence clémentine*, « Epistre faicte pour le Capitaine Raisin, audict seigneur de la Rocque », v. 12, p. 101.

³⁷⁰ Sur l'origine de ce surnom, voir l'introduction à Jean Meschinot, *Les Lunettes des Princes de Jean Meschinot*, éd. Christine Martineau-Genieys, Genève, Droz, 1972, p. xvii-xxi. Meschinot explore aussi la thématique de la décrépitude physique : « En dueil passé ay mal qui sans fin dure, / Et ma santé d'infeccion tachée ; / Et plaings et pleurs ma liesse atachée, / J'ay corps entier dont la chair est hachée », p. 15. François Habert reprendra à son compte ce pseudonyme et se fera appeler « le Banny de Liesse ».

³⁷¹ Bodel confirme son exclusion sociale lorsqu'il dit : « Car ne puis mais nape tenir / Entre sains puis que je mesale » [car je ne peux plus partager un repas en saine compagnie puisque je suis lépreux] (*Les Congés d'Arras de Jean Bodel, Baude Fastoul, Adam de La Halle*, éd. Pierre Ruelle, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 1965, strophe 8, v. 95-96, p. 88). Sur ces poèmes, voir Michel Zink, *La Subjectivité littéraire. Autour du siècle de saint Louis*, Paris, PUF, 1985, p. 59-60.

³⁷² Le rapprochement entre ces deux maladies est fait par Molinet dans ses *Chroniques*, où la vérole est décrite comme « une manière de meselerie [lèpre] fort horrible et abhominable maladie » (*Chroniques. Tome II (1488-1506)*, éd. Georges Doutrepoint et Omer Jodogne, Bruxelles, Palais des Académies, 1935, p. 427). Tant en qualité d'historiographe des ducs de Bourgogne qu'en qualité de poète, Molinet explore les liens possibles entre les deux maladies.

³⁷³ *Les Sept Marchans de Naples*, f. B2v. L'écriture des *Congés* fait de la sortie du monde civil le *terminus ad quem* vers lequel tend le poème. On lit ainsi chez Bodel : « Ainsi me couvient arriere traire » [il convient ainsi que je me retire du monde] (*Les Congés d'Arras*, strophe 20, v. 233, p. 93).

Bien qu'ils ne rejoignent aucune maladrerie, nos poètes se montrent sensibles à l'éloignement des plaisirs du monde que suppose leur statut d'exilé³⁷⁴. Loin d'être soutenus ou consolés, ils constatent leur solitude et leur mise au ban des espaces courtois.

En outre, revêtir le masque du vérolé permet aux poètes de décrire les métamorphoses imputables à la maladie³⁷⁵. Le « je » poétique assiste à sa propre « mue »³⁷⁶ conçue sur le modèle de la décomposition. Une continuité s'établit entre l'expérience avérée des malades et celle construite dans les poèmes puisque Hutten soulignait déjà combien « [s]on corps semblait se décomposer sous l'effet de cette infection »³⁷⁷. C'est ce que confirme le religieux qui, dans *Les Sept Marchans de Naples*, passe en revue les différents organes affectés par la maladie :

Les dens m'en jaunissent
Mes yeulx s'en rougissent
Ma peau s'en destend
Mes os s'en pourrissent
Membres s'appetissent
Tout mal s'y estend³⁷⁸.

L'attention portée à la défiguration brutale, conférant au vérolé une « hydeuse mine »³⁷⁹, fait du poème un laboratoire d'exploration des douleurs et des symptômes inhérents à la maladie. Le passage en revue des organes atteints fait du corps souffrant une surface bigarrée, un espace envahi par des signes mortifères qui lui confèrent une expressivité certaine. Au niveau acoustique, la récurrence des voyelles nasalisées invite peut-être, grâce à une « ressemblance par contact »³⁸⁰, à percevoir dans cette litanie une empreinte sonore du « parler renaud »³⁸¹ caractéristique des vérolés dont les organes de phonation sont mis à

³⁷⁴ Cette litanie des adieux rappelle les adieux à la jeunesse que l'on trouve dans la ballade « Adieu, Printemps, adieu jeune saison » d'Eustache Deschamps (*Œuvres complètes d'Eustache Deschamps. Tome 1*, éd. Marquis de Queux de Saint-Hilaire, Paris, Firmin-Didot, 1878, ballade 128, p. 250-251).

³⁷⁵ Sur cet aspect dans *Les Congés*, voir Michèle Gérard, « Quand la lèpre fleurit : corps et écriture dans les *Congés* de Jean Bodel et Baude Fastoul », *Littérature*, 102 (1996), p. 14-28.

³⁷⁶ *Les Sept marchans de Naples*, f. A4v.

³⁷⁷ U. von Hutten, *La Vérole et le remède du gaiac*, p. 250.

³⁷⁸ *Les Sept marchans de Naples*, f. A3r.

³⁷⁹ *Ibid.*, f. A1v.

³⁸⁰ G. Didi-Huberman, *La Ressemblance par contact. Archéologie, anachronisme et modernité de l'empreinte*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2008. Nous remercions Hugues Marchal pour cette suggestion.

³⁸¹ Voir *supra*, « Poétique de l'effroi ».

mal. À l'image des *Congés* médiévaux³⁸², les notations pathétiques abondent dans les pièces sur la vérole, où les malades semblent enfermés dans le présent de leur infection.

Mais l'écriture poétique ne s'arrête pas là, car c'est aussi la douleur qui gagne à être exprimée dans les poèmes à la première personne. C'est sûrement dans l'exploration de cette facette que la configuration littéraire choisie par les poètes semble la plus fructueuse. Puisque la parole des vérolés consiste pour l'essentiel en « plainctz, pleurs, souspirs, lamentations et regretz »³⁸³, on conçoit aisément que la douleur fasse l'objet d'une attention particulière. Dans nos poèmes, son mode d'expression privilégié est le cri, dont la manifestation confirme à quel point l'essence de la douleur réside dans une forme de « résistance au langage »³⁸⁴. Dans les pièces poétiques sur la vérole, l'expression de la douleur passe rarement par une multiplication des interjections mais privilégie les notations descriptives, précisant le contexte d'apparition du cri. C'est ce que confirme, chez Molinet, le sujet lyrique qui « crye souvent à la my nuit »³⁸⁵, suggérant ainsi que la maladie bouleverse les rythmes d'un corps privé de sommeil. Chez Marot, le Capitaine Raisin se retrouve « criant les dents, le cueur, aussi la bouche »³⁸⁶. Le cri nocturne lancinant du vérolé resurgit dans le paysage sonore des poèmes sur la vérole.

Outre le cri, l'expression de la douleur suppose aussi le recours à un imaginaire métaphorique éloquent, celui de la cuisson. On le trouve dès la « Ballade de la maladie de Naples » :

Prince, ce mal trop aigrement me nuit,
Tant me tormente que mes os brulle et cuit
Et que pis est, je n'y treuve allegeance³⁸⁷.

Sur le plan métaphorique, la cuisson renvoie d'abord au feu du désir sexuel qui, mal maîtrisé, est à l'origine du mal vénérien³⁸⁸. Mais l'image doit aussi beaucoup

³⁸² Chez Bodel, le locuteur lépreux se trouve « moitié sain et moitié porri » tandis que Baude Fastoul compare son corps endommagé à une « caroigne » [charogne] (*Les Congés d'Arras*, respectivement strophe 5, v. 60, p. 87 et strophe 22, v. 261, p. 114).

³⁸³ *Le Pourpoint fermant à boutons*, f. E1r.

³⁸⁴ Elaine Scarry, *The Body in Pain. The Making and Unmaking of the World*, Oxford, Oxford University Press, 1995, p. 5 : « its resistance to language ».

³⁸⁵ J. Molinet, *Faictz et ditz*, v. 9, p. 853.

³⁸⁶ C. Marot, *L'Adolescence clémentine*, v. 46, p. 102. L'emploi transitif du verbe « crier » suivi d'une partie douloureuse du corps est attesté durant la première Modernité (*FEW*, vol. 2, p. 1485). « Crier les dents » signifie alors « crier à cause du mal de dents ».

³⁸⁷ J. Molinet, *Faictz et ditz*, v. 31-33, p. 854.

³⁸⁸ À cet égard, la brûlure du désir rapproche une fois encore le vérolé du lépreux. Paré rappelle que les lépreux sont caractérisés par une « grande chaleur estrange aux parties internes de leurs

aux cures que subissent les malades³⁸⁹. Créant une continuité entre la qualité du mal et son mode thérapeutique privilégié, Molinet confirme la pertinence d'une telle métaphore lorsqu'il emploie la comparaison en vertu de laquelle le « je » poétique se dit « plus que biscuit [...] fondu et recuit »³⁹⁰. L'image devient un *topos* de la représentation poétique du vérolé³⁹¹. C'est sans doute Eustorg de Beaulieu qui met le mieux en évidence les implications d'une telle cuisson pour le patient, dans son « Rondeau d'ung paouvre verollé » :

Par toy, Verolle deshonneste,
Je suis des pieds jusque à la teste
Tout nud, près d'ung grand feu graissé
Eschauldé, boulli, fricassé
Sans mercy moins que d'une beste. [...]

Et après (ce faict), on m'apreste
Ung lict chauld où fault que me mete
Troys heures le corps renversé,
Si couvert de drapz et pressé
Que je brusle pis que alumete
Par toy Verolle³⁹².

La chaleur insoutenable des cures engage une écriture analogique qui œuvre à la réduction du corps humain au statut d'aliment voire d'objet. Faisant planer le spectre de l'anthropophagie, la comparaison entre le vérolé en étuve et la nourriture carnée ne laisse pas d'inquiéter le lecteur³⁹³. Le corps cuit et exténué

corps » qui les rend enclins à la luxure (*Le vingtiesme Livre, traitant de la petite verolle, rougeolle, et vers des petits enfans, et de la lepre*, p. 2073).

³⁸⁹ Il y a une fois encore congruence entre l'expérience médiatisée par les poèmes et le témoignage des malades car Hutten écrit que les vérolés « sent[ent] telle douleur que s'ils eussent esté en une flambe de feu » (*Guaicum*, f. A3r).

³⁹⁰ J. Molinet, *Faictz et ditz*, v. 27, p. 854.

³⁹¹ L'imaginaire de la cuisson se retrouve dans les textes médicaux. Héry voit par exemple les empiriques comme de « miserables fricasseurs de pauvres gens » (*La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 58).

³⁹² Eustorg de Beaulieu, *Les Divers rapportz*, éd. M. A. Pegg, Genève, Droz, 1964 [1537], p. 144. Le rondeau se trouve dans *Le Siècle des vérolés*, p. 195.

³⁹³ Le rapprochement entre le corps malade et la nourriture se trouve déjà chez Baude Fastoul, sans que l'imaginaire de la cuisson soit convoqué pour autant. C'est à de la viande mal conservée que le poète se compare lorsqu'il écrit : « Widier me convient les maisiaus / Puis que ma cars est soursamee » [Je dois vider les étals des boucheries parce que ma chair est mal salée] (*Les Congés d'Arras*, strophe 20, v. 239-240, p. 113). Nous empruntons cette traduction à Gabriela Tanase qui cite, traduit et commente le passage dans « Corps "enferm" et démarche de la parole poétique dans les *Congés* des poètes lépreux », *French Studies*, 68/2 (2014), p. 149-163, ici p. 153.

du malade subit une expérience-limite qui lui fait même souhaiter la mort³⁹⁴. Ainsi, au rebours des descriptions centrées sur les gestes à effectuer afin de mener à bien la cure telles qu'on les trouve dans les textes médicaux, les pièces poétiques offrent un point de vue différent, ancré dans un corps dolent et harassé. La forme même du rondeau corrobore, par la répétition qu'elle implique, l'idée que le patient n'en finit pas de souffrir alors même qu'on est censé le guérir.

Dès lors, les poèmes où le « je » est vérolé brossent un portrait péjoratif des barbiers et des chirurgiens. Ces derniers sont représentés comme de cruels bourreaux, dénués de compassion à l'égard des malades. Déjà mentionnée par Marot lorsque le « je » se retrouve « au corps sais[i] » par « ung grand Turcq »³⁹⁵, la rudesse des soignants est explorée par Eustorg de Beaulieu. Les deux poèmes qu'il consacre à la vérole confèrent un rôle important au barbier :

Et si je me plainctz et regrete
Mon Barbier s'en ryd et delecte,
Quoy que suis demy trespasé
Par toy Verolle³⁹⁶.
(« D'ung paovre verollé »)

Mon Chirurgien qui toutz les jours me pense
Si je le tence, de l'Estuve à oultrance,
Qui sur moy lanse (aspre jusque à morir),
N'y veult ouyr, ains pour me resjouyr
Me vient gaudir, lors qu'il me oingt et eschaude³⁹⁷.
(« Les plainctes d'ung Verollé »)

Dans l'interaction thérapeutique, la parole du vérolé semble avoir perdu de son effet au point d'être incapable d'émouvoir le soignant. La mise en scène d'un tel échec est d'autant plus patente que la cure violente satisfait l'inquiétant sadisme du barbier. L'excès de zèle en matière de sudations laisse entendre que le chirurgien ne prend guère en considération la douleur du malade. La cruauté va plus loin encore quand on remarque à quel point le vérolé est l'objet de moqueries répétées de la part de celui qui le soigne. Dès lors, les vers où se fait entendre la voix du malade peuvent révéler une facette inédite de la pratique médicale : alors même que les traités médicaux ne ménagent qu'une place très circonscrite à la plaisanterie, la pratique du soin, telle qu'elle est médiatisée par

³⁹⁴ Le refrain d'une ballade anonyme se termine ainsi par : « Cent foyz le jour je soubhaicte estre mort » (ms. 203, Soissons, BM de Soissons, f. 39r-39v). Le poème est retranscrit par Françoise Féry-Hue, « "De la verolle". Poèmes inédits sur le péril vénérien (fin du xv^e-début du xvi^e siècle) », *Romania*, 10/439-440 (1989), p. 548.

³⁹⁵ C. Marot, *L'Adolescence clémentine*, v. 41, p. 102.

³⁹⁶ E. de Beaulieu, *Les Divers rapportz*, p. 144.

³⁹⁷ *Ibid.*, p. 222.

une parole poétique critique, révèle la présence d'un rire moqueur à l'encontre du patient. Traces d'une oralité perdue, les railleries des barbiers invitent à penser que l'identité professionnelle développée dans les supports écrits ne rend pas compte des interactions concrètes entre un patient et son thérapeute. L'échec de la communication qui se solde par le rire des soignants permet de concevoir le poème comme un espace textuel par lequel l'énonciateur peut faire reconnaître publiquement l'atrocité des traitements. Loin de toute considération charitable, le ridicule dont on l'affuble renforce de fait sa posture pathétique.

Cependant, les défaillances communicationnelles avec le chirurgien ont valeur de contre-exemple. Dans ces poèmes qui sont souvent des formes adressées, comme la ballade ou l'épître, l'enjeu est de gagner la complicité du lecteur contre le soignant-bourreau. Les bienfaits d'un partage avec le destinataire et, plus largement, avec les lecteurs font du poème l'espace de la reconquête d'un lien social menacé ou perdu. Le choix d'arborer le masque du vérolé invite à poursuivre la réflexion menée par Jacqueline Cerquiglini-Toulet sur les bénéfices de l'autoportrait peu flatteur du poète diminué³⁹⁸. Si le fait d'être borgne permettrait aux auteurs médiévaux de montrer à la fois leur humilité et leurs pouvoirs de créateur, nos poètes, en actualisant la tradition, trouvent dans l'*ethos* de vérolé des ressources pour repenser les liens entre le privé et le social. En cultivant « l'anecdote du moi »³⁹⁹, le « je » malade ne se contente pas de noter l'état déplorable de son corps empêché. Il représente aussi le bienfait procuré par l'acte d'écrire et le soulagement qu'offre la possibilité de partager, sans risque de contagion, une parole vulnérable. Ainsi, la mise en scène de l'acte d'écrire n'est pas rare dans ces pièces. De manière topique, Jean Leblond célèbre les vertus du chant poétique :

Très humblement vous donne ce salut
 Vous suppliant de pensée non faincte
 Avoir regard à ma piteuse plainte
 Yssant du lac et fontayne de larmes
 C'est de mon cœur où se font milles alarmes
 Par ung malheur me causant dolentz cris
 Comme verrez sans fable à mes escriptz
 Dont je suys contrainct tant de pleur y habonde
 De destouper de mes deulx yeulx la bonde
 En donnant cours au torrent de malheur
 Pour estancher quelque peu ma douleur

³⁹⁸ Jacqueline Cerquiglini, « “Le Clerc et le Louche” : Sociology of an Esthetic », *Poetics Today*, 5/3 (1984), p. 479-491.

³⁹⁹ Appliquée à Rutebeuf, auteur de diverses plaintes dans lesquelles il mentionne sa santé fragile, cette expression de Michel Zink semble adéquate pour décrire les écrits que nous étudions à présent (*La Subjectivité littéraire*, p. 48).

Dont j'ay l'esprit desplaisant et fasché
 Car ung ennuy clandestin et caché
 Croist la douleur et le courroux augmente
 Du désolé qui en segret lamente
 Mais quant il est ouvert et mys au vent
 Par larmoyer ou par plaindre souvent
 Il diminue et peu à peu s'espart
 Faisant du cueur langoureux son depart [...]
 Ainsi Seigneur piteusement je chante
 Pour adoucir ma fortune meschante⁴⁰⁰.

La possibilité de confier le secret de la maladie honteuse met en évidence les bienfaits quasi-thérapeutiques de l'écriture adressée. En effet, la forme de l'épître s'avère idoine pour conjurer l'emprise des passions tristes dont le poète est le siège. Les « dolentz cris » du poète laissent progressivement place au présent du chant comme antidote contre les rigueurs de la fortune. Le pacte de sincérité élaboré dans le poème sert ainsi en partie à créer les conditions d'une réception bienveillante et attentive de la plainte du vérolé⁴⁰¹. Inspirée de l'épître de Marot, la mise en scène des pouvoirs de l'écriture conjurerait les faillites communicationnelles qu'implique une maladie stigmatisante⁴⁰². En cela, les voix poétiques vérolées sont bien les héritières des poètes lépreux qui avaient à cœur de montrer que « s'issir puet par nule paine / de cors enfermé parole saine »⁴⁰³ [une parole saine peut sans peine sortir d'un corps malade]. De plus, la figuration de soi en « povre fouldroyé », au sein d'un recueil dont le titre signale « le printemps », c'est-à-dire la jeunesse du poète, permet d'associer la maladie tant à un violent coup du sort qu'à une inexpérience excusable⁴⁰⁴. C'est là une posture savamment choisie : dans la mesure où la vérole engage une responsabilité individuelle et fait

⁴⁰⁰ Jean Leblond, *Le Printemps de l'humble esperant aultrement dict Jehan Leblond Seigneur de Branville où sont comprins plusieurs petitz œuvres semez de fleurs, fruit et verdure qu'il a composez en son jeune aage fort recreatifz comme on pourra veoir à la table*, Paris, A. L'Angelier, 1536, f. B5r-B5v.

⁴⁰¹ Sur l'importance de l'amitié dans l'écriture de l'épître, voir Pauline Dorio, « *La plume en l'absence* » : le devenir familier de l'épître en vers dans les recueils imprimés de poésie (1527-1555), Genève, Droz, 2020, p. 308-324.

⁴⁰² La fin de l'épître pour le Capitaine Raisin de Marot est une célébration topique du partage épistolaire : « Car dueil caché en desplaisant couraige, / Cause trop plus de doleur et de raige, / Que quant il est par parolles hors mys, / Ou declairé par lettre à ses amy ». (*L'Adolescence clémentine*, v. 69-72, p. 103). Pauline Dorio cite et commente ce passage (« *La plume en l'absence* », p. 331-332).

⁴⁰³ *Les Congés d'Arras*, strophe 23, v. 271-272, p. 95.

⁴⁰⁴ C'est la stratégie qu'adoptait déjà Ulrich von Hutten dans son ouvrage. Très discret sur les circonstances dans lesquelles il a attrapé la maladie vénérienne, le chevalier allemand préfère l'attribuer à « la fatalité » afin de minimiser son implication dans le sort qui est le sien (*La Vérole*

planer le soupçon de paillardise, inscrire l'épître dans le champ des erreurs d'une jeunesse frivole n'entrave pas la valeur suasoire de la parole du vérolé. Leblond se ménage ainsi la bienveillance de son lecteur, voire suscite la pitié de ce dernier.

En somme, la vérole renouvelle et reconfigure un *ethos* de poète affaibli qui a fait ses preuves dans la littérature médiévale. Elle acquiert ainsi, au gré des reprises et des réécritures, une légitimité littéraire évidente. Par leur description précise des affects et des douleurs du malade, les poèmes constituent autant de manières de narrer l'expérience du vérolé par l'entremise d'une énonciation subjectivée. Circulant sous forme imprimée ou manuscrite avant et après la traduction française du témoignage d'Ulrich von Hutten, ces pièces mériteraient sans doute aussi d'être inscrites, incidemment, dans une dynamique plus large de « vulgarisation » des savoirs sur la vérole. Bien que ce ne soit pas sa fonction première, ce corpus rend visible et sensible, par un faisceau d'images et de postures, ce que la vérole fait au malade. La vulgarisation ne serait plus alors à concevoir comme le fait de diffuser des connaissances sur les causes et les cures de la maladie mais plutôt comme une opération de transmission de savoirs par l'entremise du cas individuel et exemplaire auquel donne voix le sujet lyrique. Il en va alors de la mise en circulation, en langue vulgaire, de tout un répertoire d'images, de situations et d'affects esquissant les contours de ce que pourrait être l'expérience du malade.

CONCLUSION

Si les réflexions sur le rapport aux autorités anciennes ont permis de lire la vérole au prisme du temps, c'est son rapport aux espaces tant sociaux que géographiques que l'on vient de mettre en évidence. Maladie des paillards, des prostituées, des voyageurs, mais aussi des Américains, la vérole a ses lieux et ses compagnons de prédilection. Devant l'imprévisibilité de la contamination, il a fallu créer des catégories, identifier des profils de malades, élaborer des *types*. À cet égard, toute topique est une vaste opération de mise en ordre, un gage de cohérence discursive. Transparaît dans nos textes l'espoir illusoire d'endiguer le mal en créant des lignes de partage entre le pur et l'impur. Séparer le bon grain de l'ivraie revient, en dernière instance, à faire de la vérole le propre d'altérités sur le compte desquelles est mise toute responsabilité. Un tel figement renforce évidemment les effets délétères du stigmatisme vénérien en même temps qu'il se voit interrogé par l'essor d'une production poétique où le « je » vérolé ne se résout pas aux jugements moraux et sociaux pesant sur lui.

et le remède du gaiac, p. 98). En ce sens, la vérole menace la relation de confiance que l'*ethos* de l'orateur est censé contribuer à affermir.

Fondamentalement, les discours sur la maladie nouvelle suggèrent que, dans leur systématicité même, les mécanismes d'attribution échouent à recouvrir une réalité qui s'entête à transmettre la même leçon : la connaissance de la religion catholique, la foi en Dieu ou plus généralement la pratique obstinée de la vertu ne préservent ni ne guérissent de la vérole tant est puissant son effet de nivellement.

DEUXIÈME PARTIE

USAGES ET APPROPRIATIONS DE LA VÉROLE

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

L'étude de la topique mise en place autour de la vérole a révélé quelles attitudes et quels « scripts »¹ dominants ont circulé dans la France de la Renaissance afin de faire face aux défis inhérents à la propagation d'une maladie vénérienne nouvelle. Bien qu'appartenant à des champs disciplinaires divers, les discours sur la vérole sont imprégnés d'un même désir de remise en ordre de la société et font des vérolés l'incarnation d'une déviance scandaleuse.

On souhaite à présent explorer des manières spécifiques d'écrire la vérole entre 1495 et 1633. Constitué pour l'essentiel de textes poétiques, narratifs et polémiques, ce *répertoire* stylistique est nourri de l'axiologie qui structure la topique sur la vérole en même temps qu'il en travaille les contradictions et les tensions ou en explore d'autres aspects. Si l'on ne perçoit pas toujours une congruence parfaite des discours sur la vérole à la Renaissance, c'est parce que ces derniers n'ont pas tous la même visée et relèvent de traditions distinctes. De fait, l'écriture comique de la vérole, si présente dans la production joyeuse du premier xvi^e siècle, demeure peu compatible avec les objectifs thérapeutiques des discours médicaux du temps. Et pour cause, les textes comiques jouent volontiers *de* et *avec* le message médico-moral qui critique les vérolés pour leur intempérance sexuelle. Poreux aux représentations topiques, les textes comiques, polémiques et pornographiques qui nous occupent à présent font de la vérole une métaphore

¹ En 1977, dans *Scripts, Plans, Goals and Understanding: an Inquiry into Human Knowledge Structure*, R. Schank et R. Abelson définissent le script comme « une séquence prédéterminée et stéréotypée d'actions qui définit une situation bien connue ». Une fois que la vérole est devenue l'objet d'un récit toujours repris, ses modalités de transmission, les acteurs et actrices, les émotions ou les leçons morales qu'elle implique relèvent effectivement du connu. Cette définition est citée par Raphaël Baroni, *La Tension narrative. Suspense, curiosité et surprise*, Paris, Seuil, 2007, p. 168. Le terme « script » a aussi été utilisé dans les recherches sur la sexualité. Mettant au jour la dimension sociale et culturelle des comportements sexuels, John Gagnon utilise la notion de « script » pour comprendre comment la vie sexuelle est organisée, tant sur le plan interpersonnel qu'intrasubjectif, par un ensemble de récits ou de directives qui déterminent les situations, les comportements à adopter, voire les états intérieurs des personnes engagées dans un rapport sexuel (*Les Scripts de la sexualité. Essais sur les origines culturelles du désir*, trad. S. Bourcier et A. Giami, Paris, Payot, 2008, p. 77-89).

ou un symbole, ce qui n'est pas sans conséquence sur les manières de penser la maladie ou les malades.

Une approche chronologico-stylistique, sensible aux phénomènes d'appropriation, permet de distinguer trois grands usages stylistiques pour écrire la maladie vénérienne. Cette dernière en sort transformée puisqu'elle se trouve polarisée par une tonalité particulière. Selon le style qui les dépeint, la vérole change de sens ou de valeur, et le vérolé de visage. Bien qu'il soit possible de repérer certaines différences génériques, il est plus pertinent pour nous de penser l'effet et l'affect avant le genre. Une telle méthode permet d'étudier les accointances qui existent entre le sujet vénérien et des modalités d'écriture précises, mais aussi de rendre compte, à travers une histoire des styles et des publics visés, de l'impact des différentes tonalités d'écriture sur les représentations du stigmaté vénérien.

L'établissement d'une chronologie demeure toutefois un geste relatif. Le long siècle que nous examinons donne plutôt à voir un entrelacs d'usages et invite à laisser de côté une histoire faite de ruptures pour lui privilégier un « tuilage »² de postures énonciatives. Bien que notre étude montre comment chaque usage de la vérole se nourrit des propositions précédentes pour en infléchir la portée, nous distinguons, par souci de clarté, trois grandes tendances historiques et stylistiques dans les manières d'écrire le mal vénérien. Le passage d'une écriture joyeuse et parodique à une causticité polémique à mesure que la France fait face aux clivages confessionnels révèle une polarisation progressive de la maladie, assimilée à un poison moral dont il faut défaire le corps social. Le rire qui fait les beaux jours des premières productions poétiques et romanesques sur la vérole se fait plus féroce, nourri qu'il est par des arrière-pensées politiques ou religieuses. En vertu d'une chronologie inversée, c'est lorsque la maladie perd de sa létalité que les textes entretiennent le fantasme de pouvoir en faire une arme capable de détruire l'ennemi. Au gré des décennies, notamment après la mort d'Henri IV, la vérole trouve enfin un terrain d'expression privilégié dans les productions pornographiques du premier XVII^e siècle, où elle inspire un dégoût viscéral au lecteur et des postures hétérodoxes aux poètes. À mesure que les seuils de tolérance à l'égard de la sexualité se modifient, la vérole n'apparaît plus comme un *running gag* mais sert une description obscène du corps malade de *trop* de sexe. L'évolution du répertoire de la vérole permet en somme de poursuivre notre enquête sur les outils dont dispose une culture donnée pour représenter et appréhender une maladie, dont l'interprétation et les contours connaissent d'étonnantes variations.

² Michel Vovelle considère que l'histoire longue fonctionne par temporalités entrelacées où les modèles « plus qu'ils ne se succèdent, se chevauchent et s'emboîtent comme les tuiles d'un toit » (« L'histoire et la longue durée », dans *La Nouvelle histoire*, dir. J. Le Goff, Paris, Éditions Complexe, 2006 [1978], p. 77-108, ici p. 87).

CHAPITRE IV

JOYEUSETÉS VÉROLIQUES

Malgré la distance qui les sépare des Anciens, les humanistes prolongent et discutent les réflexions héritées de l'Antiquité sur les *ridicula*¹. Certains objets demeurent risibles à travers les siècles, bien que leurs modalités d'expression évoluent. Ainsi, les affaires amoureuses et charnelles recèlent une *vis comica* que Cicéron et Quintilien ont reconnue sans pour autant la valoriser². Plus précisément, on rit volontiers des organes génitaux à la Renaissance³. Dans son *Éloge de la folie*, Érasme rappelle que cette partie du corps est « si folle, si ridicule, qu'on ne peut la nommer sans rire »⁴. Dès lors, la première justification de la dimension comique de la vérole réside dans son appartenance à un champ privilégié, dont Bakhtine a montré l'importance dans l'œuvre de Rabelais : le bas corporel⁵. En dépit des diverses modalités de contamination répertoriées par les auteurs médicaux, la maladie ne déclenche le rire que lorsqu'elle s'apparente à une imprudence de l'activité sexuelle. Pour être sentie comme ridicule, la vérole doit donc être vénérienne. Les contaminations non-vénériennes sont, au contraire, vectrices de pitié car « on plaint d'avantage celui qui est veroulé, sans avoir palhardé »⁶.

¹ Voir Daniel Ménager, *La Renaissance et le rire*, Paris, PUF, 1995, et *Rire à la Renaissance*, dir. Marie Madeleine Fontaine, Genève, Droz, 2010.

² Cicéron considère qu'il existe « deux façons de plaisanter : la première est indigne d'un homme libre, insolente, déshonorante et obscène ; la seconde distinguée, plaisante, spirituelle et de bon goût » (*Les Devoirs*, trad. S. Mercier, Paris, Les Belles Lettres, 2019 [2014], livre I, xxix, 103-104, p. 117-118). Quintilien défend la même idée : « Parfois, on fait rire aux dépens de la pudeur [...] mais ce genre de plaisanterie est indigne d'un orateur et même de tout homme sérieux » (*Institution oratoire. Tome IV*, VI, 3, 25, p. 40).

³ C'est déjà le cas avant le xvi^e siècle. Voir le discours amusé de Raison sur les « co[u]illes » et les « viz » chez Jean de Meun (Guillaume de Lorris et Jean de Meun, *Le Roman de la Rose*, éd. Armand Strubel, Paris, Librairie générale française, 1992, v. 6962, p. 388).

⁴ Érasme, *Éloge de la folie*, trad. P. de Nolhac, Paris, Flammarion, 2016 [1964], p. 22.

⁵ Mikhaïl Bakhtine, *L'Œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, trad. A. Robel, Paris, Gallimard, 1970 [1965], p. 151.

⁶ L. Joubert, *Traité du Ris, contenant son essence, ses causes et merveilleux effais, curieusement recherchés, raisonnés et observés*, Paris, N. Chesneau, 1579 [1560], p. 21.

Le rire ne néglige pas pour autant la nature inquiétante de la maladie. Au contraire, il existe un rire défensif à l'égard de la vérole, servant à maintenir le péril à distance. Or une telle configuration, faisant du rire une arme contre la maladie, rappelle le *Décameron* de Boccace, dont une traduction circule en France, sous forme manuscrite, dès 1414 avant de trouver, en 1485, le chemin des presses⁷. Décrivant, au début de la première journée, la peste qui sévit à Florence en 1348, le narrateur fait du rire une stratégie collective de sauvegarde des valeurs civiles au sein d'un monde en proie à une hécatombe et à une anomie choquantes⁸. Disposée à s'exiler, l'heureuse compagnie trouve refuge dans un *locus amœnus* permettant de « vivre dans la fête »⁹ et de faire de la narration joyeuse une activité collective salubre dans le but de rejeter symboliquement la menace qui plane sur les corps.

Or, si le rire apotropaïque semble commun aux deux maladies, leurs modalités de représentation divergent. Dans la mesure où la vérole s'inscrit durablement dans la société et qu'elle échappe à la catégorie des maladies passagères virulentes à laquelle appartient la peste, elle ne constitue pas une menace suffisamment massive pour justifier un départ précipité loin des calamités. La pensée aériste en vertu de laquelle l'air corrompu d'une région semble à l'origine de la peste justifie le bien-fondé d'une retraite loin de la zone infectée. Un tel paradigme ne s'applique pas à la vérole et la temporalité de la catastrophe, en réaction à laquelle naît le temps des contes joyeux chez Boccace, est réservée à la peste. En outre, le rire qui naît en des temps pesteux relève d'une éthique qui vise à préserver le plaisir malgré la menace de désagrégation sociale inhérente à l'épidémie¹⁰. Un tel péril n'est jamais mis en scène dans les écrits comiques sur la vérole. Si le vérolé risque de se voir délaissé par ses proches, le drame se joue à l'échelle individuelle et non pas collective. La différence est cruciale puisque, dans le *Décameron*, le rire soude une communauté saine de dix devisants qui espèrent ainsi échapper à une catastrophe collective sans visage. Dans les écrits sur la vérole, le rire soude souvent une communauté qui postule sa santé en riant des malades. C'est ce que

⁷ Mireille Huchon signale qu'un écart considérable existe entre la traduction manuscrite de 1414 et les éditions imprimées, au nombre de neuf entre 1485 et 1541. Il faut attendre 1545 pour voir paraître, à Paris chez Roffet, une nouvelle traduction, commandée par Marguerite de Navarre et réalisée par Antoine Le Maçon (« Pour une histoire du genre de la nouvelle », dans *Esculape et Dionysos. Mélanges en l'honneur de Jean Céard*, éd. Jean Dupèbe et alii, Genève, Droz, 2008, p. 1013-1030, plus particulièrement p. 1013).

⁸ Sur le récit plaisant comme réponse face à l'omniprésence de la mort, voir Nuccio Ordine, *Le Rendez-vous des savoirs. Littérature, philosophie et diplomatie à la Renaissance*, Paris, Klincksieck, 1999, p. 119-131.

⁹ Boccace, *Décameron*, éd. Christian Bec, Paris, Librairie générale française, 1994, p. 53.

¹⁰ Dans le discours qu'elle prononce en qualité de reine de la première journée, Pampinea indique qu'elle ne veut entendre « aucune autre nouvelle que joyeuse » venant de l'extérieur (*Ibid.*, p. 54).

confirme Jacques de Béthencourt dès 1527 lorsqu'il note qu'en raison de leurs difformités, les malades sont « la risée générale »¹¹. Les vérolés deviennent alors la cible sinon la raison d'être du rire. Conformément au principe aristotélien selon lequel « le comique n'est qu'une partie du laid »¹², leur laideur les rend risibles, ce qui est loin d'être le cas des pestiférés dont on ne rit pas dans le *Décameron*.

Dès lors, il importe d'analyser la complexité du rire que suscite la vérole sur les plans esthétique et éthique tout en reconnaissant l'inscription durable de la maladie dans une culture joyeuse. S'en tenir au postulat bakhtinien selon lequel le mal vénérien fait partie, avec la goutte, des « joyeuses maladies » qui sont « substantiellement liées au “bas” matériel et corporel »¹³ ne suffit pas à rendre compte de la gamme composite des rires générée par ce nouvel objet culturel. L'exploration du style comique qui constitue l'une des modalités d'écriture privilégiées de la vérole au xvi^e siècle permet de montrer que la maladie est devenue une sorte de *running gag*, déployant un arsenal de blagues et de bons mots qu'on ne retrouve pas, à notre connaissance, dans les productions contemporaines sur d'autres maladies contagieuses comme la lèpre ou la peste. Sans limiter le rire à une manifestation dont les vérolés seraient d'emblée exclus, on souhaite aussi penser, en retour, les implications et les bénéfices de la « passion risolère »¹⁴ chez les malades eux-mêmes.

Afin d'examiner l'étroite conjonction entre le rire et la vérole, on s'intéressera d'abord aux productions versifiées issues des genres poétique et (para-)dramatique. L'exploration des ambiguïtés tonales et morales de ces pièces comiques permet de mettre en évidence la vigueur d'une vogue poétique sur la vérole qui s'essouffle quelque peu avec la Pléiade. Dans un second temps, les œuvres comiques en prose permettront d'étudier plus en détail la production de Rabelais et de ses héritiers afin de constater à quel point la vérole intéresse les auteurs davantage pour les bons mots ou les situations comiques qu'elle génère plutôt que pour le déroulement narratif (de la contamination à la guérison) qu'elle aurait pu permettre. On finira par mesurer les implications de l'évolution de cette matière comique, en exposant un *devenir-satirique* de la vérole, qui se caractérise de plus en plus par l'attaque individuelle.

¹¹ J. de Béthencourt, *Nova penitentialis quadragesima*, f. G2r : « magno ludibrio ».

¹² Aristote, *Poétique*, éd. Michel Magnien, Paris, Librairie générale française, 1990, 1449a, p. 109.

¹³ M. Bakhtine, *L'Œuvre de François Rabelais*, p. 164.

¹⁴ L. Joubert, *Traité du Ris*, p. 39.

VÉROLE ET VERS JOYEUX

Un corpus varié

Les poèmes sur la vérole appartiennent à un nombre limité de genres poétiques. Il s'agit pour l'essentiel de complaintes, de ballades et de rondeaux, de chansons, d'épigrammes et d'épîtres. De telles formes ont été en vogue dans la culture poétique en moyen français jusqu'aux premières décennies du xvi^e siècle. C'est précisément au cours de la période allant de la fin du xv^e siècle aux années 1540 que la poésie française connaît une inflation de pièces prenant pour objet la maladie nouvelle. Les années 1540 correspondent alors à un tarissement relatif de l'élan poétique suscité par la vérole. Deux explications justifient cette perte de vitesse, l'une imputable aux mutations générales que connaît alors la production poétique, l'autre, inhérente aux caractéristiques mêmes de la maladie. Tout d'abord, les auteurs réunis autour de Ronsard et de Du Bellay rompent avec les formes poétiques du moyen français qui ont fait les beaux jours de la vérole comique¹⁵. Le privilège accordé à l'ode, l'hymne ou l'élégie, hérités des Anciens, invite à avancer l'idée que la vérole elle-même apparaît comme un sujet trop marqué par des formes jugées désuètes. Liée à la génération marotique, la vérole est dénuée du prestigieux « vestige de rare, et antique erudition »¹⁶ qui fait la grâce d'un poème aux yeux de Du Bellay. Par ailleurs, exempte de tout modèle antique, la vérole voit sa destinée littéraire influencée par sa nouveauté. En effet, la maladie n'a fait l'objet d'aucun vers célèbre chez les poètes anciens. Contrairement à la peste, pour laquelle Jules César Scaliger établit, dans sa *Poétique*, un corpus des plus nobles passages antiques pris tantôt de Virgile, de Lucrèce ou d'Ovide, la vérole voit son corpus poétique se constituer sans caution ancienne¹⁷. L'absence de sources antiques et l'identification du thème avec la poésie de la génération marotique expliquent en partie pourquoi la maladie ne fait pas l'objet d'une création soutenue chez les poètes de la Pléiade. Toutefois, le mal vénérien ne disparaît pas complètement des œuvres de la nouvelle génération de poètes¹⁸ et l'on verra, en interrogeant plus loin le *devenir-satirique* de la vérole, que le

¹⁵ Occupée à feuilleter les « exemplaires Grecz et Latins », la nouvelle génération de poètes rejette « toutes ces vieilles Poësies Françoises [...] comme Rondeaux, Ballades, Vyrelaiz, Chantz Royaulx, Chansons, et autres telles episseries, qui corrompent le goust de nostre Langue : et ne servent si non à porter temoingnage de notre ignorance » (Joachim Du Bellay, *La Deffence, et Illustration de la la langue françoise*, éd. Jean-Charles Monferran, Genève, Droz, 2008 [1549], II, 4, p. 131-132).

¹⁶ *Ibid.*, p. 133.

¹⁷ Jules César Scaliger, *La Poétique. Livre V : le critique*, éd. et trad. Jacques Chomarat, Genève, Droz, 1994, p. 245-257.

¹⁸ Dans sa veine folâtre, Ronsard mentionne la vérole. Voir, par exemple, la pièce « D'une Courtizanne à Vénus » où une prostituée implore la déesse « de ne pouvoir jamais sentir / Ne

développement de la satire en langue française offre une place circonscrite à la maladie dans la poésie du second xvi^e siècle.

Tantôt allusive, tantôt centrale, la maladie vénérienne change d'ampleur selon les auteurs, les genres et les formes poétiques. Certaines pièces mentionnent en effet la vérole au détour d'un vers, sans apporter de précision étiologique ou thérapeutique. C'est notamment le cas dans le coq-à-l'âne qui se développe au cours des années 1530 autour de Clément Marot¹⁹. Connue pour son hétérogénéité thématique, méprisée par Du Bellay qui lui préfère la satire d'imitation horacienne²⁰, cette forme discontinue accueille parfois, l'espace de deux vers, une mention de la vérole. Ainsi de l'épître que Marot adresse, en 1539, à son ami Lyon Jamet dans laquelle il fait le constat suivant : « On dict que les Nonains rendues / Donnent gentiment la verolle »²¹. La manière allusive de référer à la vérole confirme l'intégration de l'actualité dans ce type de productions poétiques ainsi que son utilisation à des fins comiques : la vérole soutient souvent la moquerie à l'égard du personnel ecclésiastique²².

Plus intéressants pour notre étude sont les poèmes et les chansons qui thématisent la maladie et lui accordent une certaine importance²³. Elle sert alors à construire l'*ethos* poétique et participe pleinement au récit des mésaventures du locuteur. Présent dans plusieurs recueils de chansons imprimées durant la décennie 1530, le mal vénérien apparaît comme un gage d'actualité et une promesse de renouvellement de la matière chantée. La veine des chansons liées à l'acte sexuel trouve dans la vérole un expédient pour faire varier la trame habituelle du récit. S'il est fréquent de chanter les déboires d'une femme qui

poulains, chancre, ne verole » (*Le Bocage* [1554], dans *Œuvres complètes. Tome I*, éd. Jean Céard, Daniel Ménager et Michel Simonin, Paris, Gallimard, 1993, v. 3-4, p. 1202).

¹⁹ Sur cette forme poétique, voir Claude-Albert Mayer, « Coq-à-l'âne : définition, invention, attributions », *French Studies*, 16 (1962), p. 1-13, ainsi que David Claivaz, *Ce que j'ai oublié d'y mettre. Essai sur l'invention poétique dans les coq-à-l'âne de Clément Marot*, Fribourg, Éditions Universitaires, 2000.

²⁰ J. Du Bellay, *La Deffence, et Illustration de la langue françoise*, II, 4, p. 135-136.

²¹ C. Marot, *Œuvres complètes II*, « Epistre du Coq en l'Asne, envoyée à Lyon Jamet de Sansay en Poitou », v. 170-171, p. 219.

²² *Ibid.*, « Le Grup de Clément Marot », v. 184-187, p. 611 : « Mais vois-tu ces pattepellus, / Ils tiennent Dieu dedans leur manche : / C'est raison, tu dis vray dimenche : / Ils meurent tous de la verolle. / Voire, et si perdent la parolle, / Qui nous mettra en paradis ? ».

²³ La séparation entre la lecture et le chant n'est pas toujours nette. Ainsi du court texte anonyme consacré au bordel qu'on appelle le Champ Gaillard et dont la page de titre propose plusieurs modes de profération du texte : *S'ensuivent les Tenebres du Champ gaillard. Composées selon l'estat dudit lieu. Et se peuvent chanter, ou lire à plaisir. Le chant est selon le chant des tenebres de mariage, lesquelles se chantent sur le chant des tenebres de Karesme*. La variation sur le timbre d'un chant du Carême indique assez le potentiel parodique de la mise en chanson du texte.

tombe « malade »²⁴, c'est-à-dire enceinte, après avoir couché avec le locuteur, l'infection vénérienne permet de jouer avec le motif de la maladie. En 1535, dans un recueil parisien de chansons nouvelles, la vérole atteint le « je » lyrique, trop prompt à vouloir coucher avec une femme qui semble coutumière des mauvais lieux comme le bordel appelé « Hulleu »²⁵. Le récit du rapport sexuel relève de la déconvenue masculine :

Je cuydoys couldre en drap neuf, *la fa*,
Mais cousois en vieilles brayettes, *oettes oettes* [...].
À cela bien l'apperceuz, *la fa*,
Car je y gaigné la verolle, *oette oette*²⁶.

Nourrissant à leur tour la vogue des pièces où le « je » souffre de la maladie, les recueils de chansons nouvelles parus durant le premier xvi^e siècle conçoivent la vérole comme un accident commode non seulement pour mettre l'auditoire en garde contre les conséquences d'« amour folle »²⁷ mais aussi pour diversifier les tonalités et les récits lorsqu'il s'agit d'aborder la rencontre entre les sexes.

Le dernier type de pièces que nous étudions correspond à des œuvres intégralement consacrées à la vérole : qu'il s'agisse du *Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, du *Pourpoint fermant à boutons* ou des *Sept Marchans de Naples*, la maladie apparaît comme le fil conducteur de ces opuscules légers. Le plaisir que le lecteur est censé y retirer réside dans la variété des locuteurs. Ainsi, le défilé des sept marchands de Naples offre un concert de voix vérolées, tandis qu'en 1539 *Le Triumphe* réjouit son public par une « peinture [...] varié[e] et diverse »²⁸ du sort des malades. Pour ce faire, l'auteur anonyme insère, après l'épître liminaire aux accents rabelaisiens, « deux petitz comptes »²⁹ allégoriques de Jean Lemaire de Belges, avant de donner à voir « le Triumphe vérolique »³⁰ lui-même, composé de trente-trois bois gravés en-dessous desquels se trouve à

²⁴ « Le ventre m'est tant enflé / Je croy que je suis malade » chante la jeune fille à la fin d'une « Chanson nouvelle » présente dans le recueil *S'ensuyvent plusieurs belles chansons nouvelles : nouvellement imprimées, lesquelles sont fort plaisantes*, Lyon, C. Nourry, 1533-1534, citée d'après B. Jeffery, *Chanson Verse of the Early Renaissance*, p. 125.

²⁵ *S'ensuyvent plusieurs belles chansons nouvelles, avec plusieurs aultres retirées des anciennes impressions*, Paris, [A. Lotrian], 1535, « Autre chanson nouvelle », citée d'après B. Jeffery, *Chanson Verse of the Early Renaissance*, p. 222-225, ici p. 224.

²⁶ *Ibid.*, p. 225.

²⁷ *S'ensuyvent plusieurs belles chansons nouvelles : nouvellement imprimées, lesquelles sont fort plaisantes*, « Chanson de la verolle, chastiant l'Amoureux qui ne la voulut à Dame recognoistre », citée d'après B. Jeffery, *Chanson Verse of the Early Renaissance*, p. 111-112, ici p. 112.

²⁸ *Le Triumphe de treshaulte, et puissante Dame Verolle, Royne du Puy d'Amours : nouvellement composé par L'inventeur des menus plaisirs honnestes*, Lyon, F. Juste, 1539, f. A5v.

²⁹ *Ibid.*, f. A6r.

³⁰ *Ibid.*, f. C5v.

chaque fois un huitain. Les troupes qui composent l'équipage de Dame Vérole permettent de multiplier les discours sur la maladie et les figures de malades. L'épilogue suggère que le plaisir procuré par l'ouvrage réside précisément dans une telle variété :

Or en ce livre, duquel as veu le discours par les choses precedentes, il est certain, que tu n'y peulx prendre que plaisir, pour les diverses figures qui y sont : mesmement des verollez : les ungs boutonnanz : les aultres refonduz, et engressez : les aultres pleins de fistules lachrimantes : les aultres tous courbes de gouttes nouées : les aultres estantz encores aux faulxbourgz de la Verolle, bien chargez de chancres, pourreaulx, filletz, chauldes pisses, bosses chancreuses, carnositez superflues, et aultres menues drogues, que l'on acquiert, et amasse au service de dame Paillardise³¹.

Le passage en revue des vérolés n'est pas sans rappeler le fonctionnement des « monstres » théâtrales, ces défilés urbains entrepris à des fins publicitaires par les troupes la veille de leur spectacle. Érigée au rang de principe esthétique, la variété ne réside pas seulement dans l'agrégation de matières poétiques et iconographiques composites. Elle trouve en fait un fondement cohérent dans la diversité des symptômes de la vérole et dans la multiplicité des corps que la maladie produit. Établissant une continuité entre le fond et la forme de l'ouvrage, l'auteur promet un surprenant plaisir de la lecture né d'une effrayante concaténation des conséquences physiologiques de la maladie. L'hideuse profusion des réalités nosologiques semble dépassée par une esthétique de la bigarrure, capable de faire naître le plaisir là où se niche l'inquiétude. Alors que les médecins et les chirurgiens se servent, notamment dans la seconde moitié du siècle, de l'énumération et des répétitions pour décrire le musée des horreurs de la vérole, l'auteur du *Triumphe* promet une inversion des affects, au prix de laquelle les signes profus de la maladie se changent en motif d'un plaisir toujours renouvelé. La légitimité littéraire de la vérole réside donc dans la *varietas* qu'elle permet à l'échelle d'une œuvre qui se fonde elle-même sur une polyphonie évidente. De la mention anecdotique à l'exploration approfondie, la vérole connaît ainsi une multiplicité de régimes discursifs au sein des écrits joyeux de la première moitié du xvi^e siècle.

Vérole en contre-textes

Dans la lignée des études menées sur les pièces obscènes présentes dans la lyrique troubadouresque, la notion de « contre-texte » s'avère féconde pour

³¹ *Ibid.*, f.E7r. Sur la « logique accumulative » de l'épilogue, voir A. Bayle et L. Wajeman, « Le Triumphe de Dame Verolle ou les bienfaits de l'obscénité », *EMF: Studies in Early Modern France*, 14 (2010), p. 128-147, ici p. 138-139.

qualifier les textes qui, durant le premier xvi^e siècle, se servent de la vérole afin de se situer « à contre-courant »³² par rapport aux codes d'écriture dominants. La maladie indique au lecteur qu'il a affaire à un texte qui explore les limites d'une tradition thématique ou formelle voire la détourne. Ainsi, l'appellation générique des pièces mérite toute notre attention, puisqu'elle oriente l'interprétation du lecteur. À titre d'exemple, la « Complainte d'ung gentilhomme à sa dame, aggrès de la maladie de Naples ou de pocques » de Molinet, absente de l'édition posthume des *Faictz et dictz* de 1531³³, constitue un morceau de bravoure rhétorique. Composée de soixante-seize rimes équivoquées, elle est littéralement une plainte contre le « con », terme qui constitue la première syllabe de toutes les rimes du poème. Explorant les potentialités obscènes de l'équivoque, Molinet trouve dans la maladie vénérienne une matière nouvelle propice à l'écriture contre-textuelle. En effet, les arts poétiques du xvi^e siècle considèrent qu'outre la mort, l'« amoureuse défortune, c'est-à-dire déplaisir ou dommage reçu de l'Amour »³⁴ constitue la matière privilégiée de la complainte. Ranger la pièce de Molinet sous l'appellation de « complainte » programme d'abord une attitude compatissante chez le lecteur, prêt à se laisser émouvoir par le triste sort du locuteur. Toutefois, la présence obsédante du « con » met sur la piste d'un titre ironique. Plutôt qu'à une complainte amoureuse, c'est à une « con-plainte » que l'on a affaire, tant la nature hideuse et honteuse du mal inscrit le texte dans un registre éloigné des codes habituels de la complainte. Cette même pièce, dont la caractérisation formelle s'avère flottante au gré des circulations manuscrites et imprimées, est identifiée, quelques décennies plus tard, comme une « élégie » par Étienne Tabourot³⁵. Là encore, la définition de l'élégie comme poème composé de « choses tristes : comme lamentations, déplorations sur les morts, doléances des cas piteux »³⁶ interroge la réception que les hommes de la Renaissance ont faite du poème de Molinet. La dimension obscène du poème semble peu compatible avec la nature « triste et flébile »³⁷ de l'élégie et la catégorie générique retenue par Tabourot est peut-être bien ironique elle aussi.

³² Pierre Bec, *Burlesque et obscénité chez les troubadours. Pour une approche du contre-texte médiéval*, Paris, Stock, 1984, p. 11. La notion de « contre-texte » a été explorée plus avant dans l'ouvrage *Texte et contre-texte pour la période pré-moderne*, éd. Nelly Labère, Bordeaux, Ausonius, 2013.

³³ J. Molinet, *Les Faictz et dictz de feu de bonne mémoire maistre Jehan Molinet contenant plusieurs beaulx Traictez, Oraisons, et Champs royaux*, Paris, J. Longis, 1531. Aucune des pièces sur la vérole attribuées à Molinet ne figure dans ce recueil des plus « beaulx » poèmes de l'indiciaire bourguignon. Il s'agit peut-être d'une manière de ménager la respectabilité de l'auteur en laissant de côté les contre-textes sur la vérole.

³⁴ T. Sébillet, *Art poétique français*, p. 141.

³⁵ É. Tabourot, *Les Bigarrures du seigneur Des Accordz*, Paris, J. Richer, 1583, f. 29r-30r.

³⁶ J. Peletier du Mans, *Art poétique*, p. 300.

³⁷ T. Sébillet, *Art poétique français*, p. 128.

Plus encore, le sort que connaît le poème de Molinet atteste la vigueur de la veine contre-textuelle. Si elle se présente seule dans le manuscrit de Tournai dont s'est servi Noël Dupire pour son édition des *Faictz et dictz*, on remarque que, dans le manuscrit 3939 de la Bibliothèque nationale, cette pièce n'est pas isolée³⁸. Au contraire, intitulée cette fois « Epistre d'un vérolé à sa dame », elle est suivie d'une anonyme « Responce de la dame au verolé »³⁹ qui poursuit les mêmes équivoques et révèle, à elle seule, l'ouverture ou la disponibilité des productions poétiques sur le mal vénérien. Installant la vérole au cœur d'une guerre des sexes, ce chant amébee d'un nouveau genre connaît une circulation imprimée dès le premier xvi^e siècle⁴⁰, avant d'être repris et augmenté plusieurs fois au xvii^e siècle, notamment sous les titres « Complainte d'un amant à sa Dame » et « Responce de la Dame à son Amant »⁴¹. Est-ce pour mieux surprendre le lecteur que les éditeurs ont fait disparaître toute mention de la vérole dans les titres ? L'hypothèse a le mérite de suggérer que l'espace satyrique où réapparaît la joute verbale s'amuse avec les codes de l'échange courtois pour mieux étonner le lecteur. Les circulations et créations, formant autant de *récréations*, constituent, à l'échelle du manuscrit ou du livre imprimé, une micro-séquence légère unifiée autour d'une même thématique⁴². La mise en place d'îlots textuels homogènes

³⁸ Outre le ms. fr. 3939, le duo de voix se trouve aussi, sous une forme moins sûre, dans un manuscrit de la Gonville and Caius College Library, où la première pièce (la plainte masculine) est attribuée à Jean Lemaire de Belges. Après « La Complainte de l'amant à sa dame par amours, composée par maistre Jehan Le Mayre, disciple de Molinet » on trouve une « Responce de la dame » (ms. Gonville and Caius College Library 187 : 220, Cambridge, respectivement p. 454-457 et p. 457-459). Nous n'avons pas pu consulter ce manuscrit mais il a été détaillé par Adrian Armstrong, « The Shaping of Knowledge in an Anthology of Jean Molinet's Poetry: *Cambridge, Gonville and Caius College 187 : 220* », *Revue d'histoires des textes*, 4 (2009), p. 215-275. L'attribution de la première pièce de ce duo à Jean Lemaire de Belges indique-t-elle que la « Responce de la dame » peut lui être imputée ? Il est difficile de l'affirmer.

³⁹ Ms. fr. 3939, Paris, BnF, f. 21v. La défense féminine n'est pas attribuée à Molinet mais peut être lue soit comme le prolongement par Molinet de ses propres prouesses poétiques, soit comme la poursuite amusée par un autre poète des vers de ce dernier.

⁴⁰ L'ensemble paraît, de manière anonyme, sans attribution du propos masculin à Molinet sous le titre : *La Complainte que fait l'amant à sa dame par amours*, [Paris], [s. n.], [ca. 1540]. Un exemplaire de cet imprimé est disponible au musée Condé de Chantilly, sous la cote IV-D-52.

⁴¹ *Le Troisième livre de La Muse Folastre*, Lyon, B. Ancelin, 1611 [1608], « L'Homme », p. 41-44 et « Responce de la Dame », p. 45-49 ; *Les Delices satyriques ou suite du cabinet des vers Satyriques de ce Temps. Recherchez dans les secrets cabinets des sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard, et autres des plus signalez Poètes de ce siècle*, Paris, A. de Sommaville, 1620, « Complainte d'un amant à sa Dame », p. 456-459, et « Responce de la Dame à son Amant », p. 459-462.

⁴² C'est le cas dans le ms. fr. 3939 où l'épître masculine et la réponse féminine sont suivies par la « Ballade de la maladie de Naples » attribuée à Molinet. Ni l'auteur supposé ni le titre ne sont renseignés. La passe d'armes entre l'amant et sa dame se clôt alors par une nouvelle malédiction masculine à l'égard de la vérole et de la femme qui a contaminé le locuteur.

autour de la vérole permet non seulement de faire goûter aux lecteurs une gamme diverse de prouesses rhétoriques sur un sujet bas, mais aussi de renouveler la topique amoureuse en proposant un contrepoint comique. Les contre-textes sur la vérole distordent les codes du grand chant courtois pour y introduire une prise de distance ludique.

Fréquente au xvi^e siècle, l'« écriture du contre »⁴³ se donne aussi à lire dans les quelques contre-blasons qui apparaissent au sein de la vogue des blasons⁴⁴. Amorcée par Clément Marot, « par manière de rire », l'écriture « à contre poil »⁴⁵ décrit les laideurs du corps afin de renverser la verve élogieuse propre aux blasons du corps féminin. Si l'on ne peut que regretter la disparition du *Blason de la verole*, paru en 1553 à Toulouse chez Guyon Boudeville⁴⁶, on conserve cependant, sous forme manuscrite, un blason du « vit renversé »⁴⁷, conçu comme une réponse féminine au « Blason du laid tétin » de Marot. Alors même que le poète de Cahors invitait les blasonneurs à « garder en [leurs] écrits honneur » et à ne mentionner que « les membres [...] / que l'on peut voir sans honte découverts »⁴⁸, la « harengue »⁴⁹ qui se donne à entendre dans le blason du vit frappe par la crudité du propos. Parole de prostituée⁵⁰, l'attaque contre le sexe masculin

⁴³ Nathalie Dauvois, « Des contreblasons de La Hueterie au *Contrepoison* d'Artus Désiré, enjeux et formes d'une poétique du contre à la Renaissance », dans *Texte et contre-texte pour la période pré-moderne*, p. 215-225, ici p. 215.

⁴⁴ Sur le succès des blasons anatomiques, voir *Anatomie d'une anatomie. Nouvelles recherches sur les blasons anatomiques du corps féminin*, éd. Julien Goeury et Thomas Hunkeler, Genève, Droz, 2018.

⁴⁵ C. Marot, « À ceux, qui après l'épigramme du beau tétin en firent d'autres » (1536), dans *Blasons anatomiques du corps féminin et contreblasons*, éd. J. Goeury, Paris, Flammarion, 2016, v. 37 et v. 39, p. 198.

⁴⁶ Mentionnée par Dominique-Martin Méon au xviii^e siècle, la pièce figure parmi les blasons disparus dans le livre d'Alison Saunders, *The Sixteenth-Century Blason Poétique*, Bern, Peter Lang, 1981, p. 330.

⁴⁷ Ms. 202, Soissons, BM Soissons, « Le vit renversé faict par une jeune dame contre celluy qui a mal parlé du tetin », f. 194v-196r. Nous citons le poème d'après la transcription donnée par Guillaume Berthon, « Appendix to Chapter 10: An Unpublished Counter-Blazon "by a Young Woman" », dans *The Politics of Obscenity in the Age of the Gutenberg Revolution. Obscene Means in Early Modern French and European Print Culture and Literature*, éd. Peter Frei et Nelly Labère, Londres, Routledge, 2022, p. 209-214.

⁴⁸ C. Marot, « À ceux, qui après l'épigramme du beau tétin en firent d'autres » (1536), dans *Blasons anatomiques du corps féminin et contreblasons*, respectivement v. 76 et v. 78-79, p. 200. Sur les blasons et leur dimension potentiellement immodeste, voir J. Goeury, « *Les Blasons anatomiques du corps féminin and the Fabrication of Nudity* », dans *The Politics of Obscenity in the Age of the Gutenberg Revolution*, p. 193-218.

⁴⁹ « Le vit renversé faict par une jeune dame contre celluy qui a mal parlé du tetin », v. 10, p. 210.

⁵⁰ C'est ce que l'on déduit des dires de la locutrice qui a « de [s]on corps [...] fait large largesse, / Tant en Huleu, Pineau, Chasteau gaillard, / Que au Canivet ; aussi au Champ-gaillard » (*Ibid.*, v. 12-14, p. 211). Ces auberges sont des lieux de prostitution.

repose sur le portrait peu ragoûtant d'un membre « chancreux », « que on ne veoit sans ulcere ou emplaistre »⁵¹. Au milieu des horreurs affectant le pénis, la vérole et ses accidents figurent en bonne place : le vit est tantôt « monté sur deux poullains », tantôt affecté d'une « belle chaulde pisse », tantôt « boutonné de la grosse verolle / qu[i] filles gaste, empoisonne et affolle »⁵². La rhétorique du blâme permet non seulement à la voix poétique de répondre aux injures faites au corps féminin dans les contre-blasons mais aussi de renverser, du moins en apparence, le primat du regard masculin qui caractérise ces pièces. Le blason inversé de la verge vérolée apparaît ainsi comme un exemple significatif de la « véhémence »⁵³ dont peut être capable le contre-texte. En participant à l'exploration ludique des ressources du discours épидictique, les premières occurrences versifiées de la vérole s'inscrivent donc d'emblée au cœur d'une poétique du contre, où la voix poétique « s'encanaille »⁵⁴ et où naît assurément un plaisir du texte vérolé.

Des tréteaux aux défilés

Si la notion de contre-texte permet de mieux cerner quelle veine stylistique est privilégiée pour écrire le mal nouveau, les joyeusetés véroliques excèdent souvent la seule dimension textuelle. L'examen de performances théâtrales ou de textes puisant dans la mode des défilés permet de constater que la vérole se donne aussi à voir sur les tréteaux, où la corporalité du corps malade est un enjeu central, et qu'elle peut avoir partie liée avec la temporalité festive des processions urbaines orchestrées par certaines sociétés joyeuses.

Dès la fin du xv^e siècle, la maladie est mentionnée sur les tréteaux. Ainsi, l'humaniste Pierre de Lesnauderie compose une *Cène des Dieux*, jouée à Caen, vraisemblablement « lors des Jours Gras de 1496 »⁵⁵. On y voit Saturne inviter les dieux à faire ripaille afin de décider du sort de l'humanité. Puisqu'il convient de « prendre vengeance des humains »⁵⁶, le banquet céleste se change en tribunal de l'humanité : les péchés des hommes sont si nombreux que Saturne et Mars optent pour la destruction de l'espèce humaine. Convaincu de la perte des hommes, Jupiter décide de « conjoindre avec Saturnus »⁵⁷. Or une telle conjonction n'est

⁵¹ *Ibid.*, respectivement v. 23 et v. 34.

⁵² *Ibid.*, respectivement v. 29, v. 46 et v. 39-40.

⁵³ P. Bec, *Burlesque et obscénité chez les troubadours*, p. 11.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 12.

⁵⁵ Estelle Doudet, « Parodies en scène. Textes et contextes dans le théâtre de Pierre de Lesnauderie (Caen, 1493-1496) », *CRMH*, 15 (2008), p. 31-44, ici p. 37.

⁵⁶ Pierre de Lesnauderie, *La Cène des dieux : nouvellement jouée à Caen par le général Saint Loys, Maistre Jehan des Caux, Maistre Pierre de Lesnaudiere* [sic] *et les compaignons*, [Caen], [ca. 1496], [s. n.], [n. p.].

⁵⁷ *Ibid.*

pas sans rappeler, selon Jelle Koopmans, la conjonction astrale de Saturne et de Jupiter qui a eu lieu en novembre 1484⁵⁸. Conçue, par Grünpeck ou Brant, comme la cause de l'épidémie européenne de grosse vérole, la conjonction des planètes sert de toile de fond à la pièce et l'humanité se retrouve menacée de « fievres chaudes [...] / Enfleures, bosces et douleurs / De costé, avec vert venin »⁵⁹. Bien qu'elle ne soit pas nommée, la vérole plane sur la pièce. Loin d'être seulement une œuvre d'érudition convoquant un panthéon antique, *La Cène des dieux* est aussi une œuvre d'actualité « écrite lors d'une crise contemporaine qui touche toute l'Europe »⁶⁰. Ainsi, les premières allusions scéniques à la vérole n'ont pas exploré sa dimension comique mais ont étayé l'idée d'un royaume en crise.

Les mentions inquiètes de la maladie permettent de mieux saisir, par contraste, la singularité du traitement réservé aux vérolés au sein des farces, des sotties et des processions carnavalesques. Leur corps spectaculaire y est conçu comme aisément reconnaissable lors de la performance scénique. En effet, il est criblé de boutons, couvert de bandages et, le plus souvent, soutenu par des béquilles. Ainsi, dans la sottie rouennaise des *Pauvres Diables*, l'Amant vérolé énumère ses symptômes. Il endure « la verolle, le mal des yeux / et la pelade qui ne vaut myeux »⁶¹. Se retrouvant « tout le corps ulcéré »⁶², l'amoureux transi ne peut « plus chemyner / sans avoir le baston au poing »⁶³. Le mal vénérien saisit aussi l'Avocat dont l'indigence pécuniaire est compensée par des maux abondants :

Je n'ay gagné que la verolle
Ay espargné que des ulcères
Et des goustes qui sont faulceres⁶⁴.

Faute de sources, on ignore si les costumes et les accessoires facilitaient la reconnaissance des vérolés sur scène. Néanmoins, les bois gravés présents dans *Le Triumphe de Dame Verolle* offrent de précieuses informations sur la culture visuelle en place autour de la vérole. Dans cette procession parodique, les pauvres éclopés qui composent le deuxième rang se présentent ainsi : « Du puy d'amours

⁵⁸ J. Koopmans, « De la survivance des dieux antiques à la survie de l'humanité », dans *Dieu et les dieux dans le théâtre de la Renaissance*, éd. Jean-Pierre Bordier et André Lascombes, Turnhout, Brepols, 2006, p. 235-247.

⁵⁹ P. de Lesnauderie, *La Cène des dieux*, [n. p.].

⁶⁰ E. Doudet, « Parodies en scène. Textes et contextes dans le théâtre de Pierre de Lesnauderie (Caen, 1493-1496) », p. 40.

⁶¹ *Les Pauvres Diables*, dans *Recueil des sotties françaises. Tome II*, éd. Marie Bouhaïk-Gironès, Jelle Koopmans et Katell Lavéant, Paris, Classiques Garnier, 2022, v. 258-259, p. 379.

⁶² *Ibid.*, v. 260.

⁶³ *Ibid.*, v. 241-242, p. 378.

⁶⁴ *Ibid.*, v. 147-149, p. 373.

LE .II. RANC.



FIG. 3. *Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, Lyon, François Juste, 1539, f. D2r [Gallica].

tenons les rancz, / En portant potence [béquille], ou emplastre »⁶⁵. Le bois gravé qui accompagne le huitain représente trois fous, le chef couvert d'un bonnet aux oreilles pointues. Deux d'entre eux ont le visage marqué de boutons et les jambes bandées. L'un chemine à l'aide d'une béquille, exposant ainsi son infirmité.

L'expressivité de ces gueux en haillons nous informe peut-être sur la représentation des vérolés lors de performances dramatiques ou de processions ludiques. Or cette spectacularité articule diverses cultures. Non seulement la figure du boiteux en béquilles est très présente dans la culture médiévale⁶⁶, mais les textes antiques donnent eux aussi à voir des éclopés, notamment chez Lucien. Traduit et imité par de nombreux humanistes des xv^e et xvi^e siècles⁶⁷, l'auteur grec représente, dans sa parodique *Tragédie de la goutte*, plusieurs malades qui avancent d'une « marche tremblante » grâce à un « bâton secourable » qui « tien[t] lieu d'un troisième pied »⁶⁸. La filiation établie entre les vérolés et les gouteux antiques est d'autant plus probable que le texte de Lucien connaît, à la fin des années 1520, un regain d'intérêt. Outre la parution d'une traduction latine par Johann Alexander Brassicanus en 1527 à Vienne, une édition strasbourgeoise voit le jour en 1529 et contient non seulement le texte latin de la tragédie de Lucien mais aussi un éloge paradoxal de la goutte composé par l'humaniste allemand

⁶⁵ *Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, f. D2r.

⁶⁶ Voir Karin Ueltschi, *Le Pied qui cloche ou le lignage des boiteux*, Paris, Champion, 2012.

⁶⁷ Les œuvres complètes de Lucien sont disponibles en grec dès 1496. Il faut attendre 1538 pour voir paraître une édition des œuvres complètes en latin et 1581 pour la traduction française par Filbert Bretin. Sur la réception de Lucien en France, voir Christiane Lauvergnat-Gagnière, *Lucien de Samosate et le lucianisme en France au xvi^e siècle. Athéisme et polémique*, Genève, Droz, 1988, notamment p. 25-57.

⁶⁸ Lucien de Samosate, *La Tragédie de la goutte*, dans *Œuvres complètes*, trad. É. Chambry, Paris, Robert Laffont, 2015, p. 966-974, ici p. 968.

Willibald Pirckheimer⁶⁹. Maladie-étendard du style héroï-comique, la goutte se fait allégorie dans *Le Triumphe de Dame Verolle* puisqu'elle figure en bonne place au sein du défilé⁷⁰. Juchée sur sa monture, elle arbore une cape où sont représentées quatre potences. Accessoire venu de l'Antiquité pour incarner le sort des goutteux, la potence se lie aux bandages et aux boutons pour former une triade résumant en trois attributs scéniques, repérables par le public, le sort des vérolés. Au sein d'une culture friande de triomphes paradoxaux où les maladies bâtissent leur pouvoir sur les vices des hommes⁷¹, se dessinent ainsi les contours d'une corporéité vérolée commode pour les représentations graphiques et scéniques. Penser les représentations de la vérole au-delà de l'échelle textuelle permet de reconnaître combien les mises en scène, ou à tout le moins, les mises en voix constituent une facette importante de la culture joyeuse qui se saisit de la maladie.

De ce point de vue, certains opuscules de notre corpus arborent un statut flou, à mi-chemin entre le texte et la performance. C'est le cas des *Sept marchans de Naples*. On peut en effet considérer cette suite de sept témoignages de vérolés comme un ensemble ludique relevant d'une petite parade joyeuse ou d'un défilé annonçant un spectacle à venir. L'hypothèse semble plausible car les personnages jouent de la polysémie de termes appartenant tant au monde commercial qu'au monde du spectacle. L'Aventurier, le premier des marchands à prendre la parole, note à la fin de son intervention :

Enrouler aux livres des malheureux
Me conviendra à la premiere monstre.
Lassé je suis de tous faitz vertueux,
Et regardé icy et en tous lieux
Comme difforme espoventable monstre⁷².

⁶⁹ *Tragœdia Luciani cui titulus est Podagra a quodam Graece Latineique erudito, versibus reddita. Podagræ laus*, Strasbourg, H. Sybold, 1529, f. A2r-B1v pour la traduction de la tragédie de Lucien. Sur les textes joyeux engendrés par la goutte, voir Roy Porter et George S. Rousseau, *Gout. The Patrician Malady*, New Haven ; Londres, Yale University Press, 1998, p. 211-247.

⁷⁰ La prise de parole de la Goutte est la seule, au sein du défilé, dans laquelle sont cités deux auteurs antiques (« Et n'y a Virgille, ou Homere / Par qui je puisse estre ravye »). On peut avancer l'hypothèse que la haute antiquité de la goutte justifie une telle mention, absente des autres vignettes (*Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, f. D8v).

⁷¹ La veine lucianesque du *Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle* se retrouve sept ans plus tard dans la « Louange de la tresfroide, treschaude, inexorable, trespuissante, et tresredoutable Dame, la Goutte », parue à Lyon chez Jean de Tournes au sein des *Blasons de la goutte, de honneur, et de la quarte*. Entre la vérole et la goutte, les imprimeurs lyonnais semblent miser sur un goût, chez le public, pour les éloges paradoxaux. Sur ce genre, voir Patrick Dandrey, *L'Éloge paradoxal, de Gorgias à Molière*, Paris, PUF, 1997.

⁷² *Les Sept marchans de Naples*, f. A2r.

Le corps monstrueux du vérolé se trouve inscrit au registre des malheureux lors de la première montre. Or une « montre » désigne une exposition de marchandises ayant pour but d'attirer les acheteurs autant qu'une parade organisée dans les rues par des comédiens en costume pour inciter les gens à venir assister à un spectacle. La polysémie permet alors d'entretenir une cohérence par rapport à la thématique marchande qui parcourt l'œuvre sans exclure pour autant un clin d'œil complice avec une foule assistant à une parade publicitaire⁷³. Le lexique de la vision et les déictiques confortent l'hypothèse d'un potentiel espace scénique partagé entre joueurs et auditeurs. En outre, les corps représentés concentrent plusieurs des signes qui constituent l'identité visuelle des vérolés. Ainsi le religieux déplore d'être « marqué et tasché »⁷⁴ de boutons avant de se plaindre d'un soudain changement d'accessoire : « En lieu de crosse ou baston pastoral, / Il me convient porter une quinete [béquille] »⁷⁵. Bien qu'on ignore si cette suite polyphonique a donné lieu à une performance, on y trouve pour le moins l'idée d'un défilé de vérolés, jouant des frontières entre poésie et spectacle. De ce fait, *Les Sept marchans de Naples* peut être versé aux productions performancielles « paradramatiques », c'est-à-dire situées « au seuil du dramatique »⁷⁶, qui appellent une mise en voix collective pour créer un événement ludique.

La question des frontières entre texte et performance se pose à plus forte raison pour *Le Triumphe de Dame Verolle*. L'ouvrage anonyme paru à Lyon chez François Juste en 1539 avant d'être réédité à Paris par Alain Lotrian en 1540 comprend une partie qui correspond à un défilé de vérolés. S'agit-il de la transcription d'une parade qui a bien eu lieu, à la manière des imprimés qui documentent des entrées royales ?⁷⁷ Ou faut-il y voir une création textuelle et iconographique *per se*, rendant compte du succès, même en librairie, des défilés parodiques ? Si le manque de preuves matérielles d'une représentation avérée rend toute réponse incertaine, le matériau textuel hétérogène qui compose *Le Triumphe* fait plutôt pencher pour une création autonome qui tire profit de l'engouement pour les festivités divertissantes.

⁷³ Le Villageois confirme que nous avons affaire à une procession : « Il fault suivre la dance / De ces marchans, et marcher de bien près » (*Ibid.*, f. B1r).

⁷⁴ *Ibid.*, f. A2v.

⁷⁵ *Ibid.*, f. A3r.

⁷⁶ J. Koopmans, « *Le present d'ung cat nonne* ou le texte ludique », dans *Jean Molinet et son temps*, dir. Jean Devaux, Estelle Doudet et Élodie Lecuppre-Desjardin, Turnhout, Brepols, 2013, p. 59-66, ici p. 66.

⁷⁷ Voir par exemple la transcription de l'entrée de Louis XII à Rouen en 1508, accompagnée de gravures représentant le roi et la reine à l'entrée de la ville (*L'Entrée royale du roi Louis XII et de la reine à Rouen, 1508*, éd. Pierre Le Verdier, Rouen, Imprimerie Léon Gy, 1900).

Le triomphe *stricto sensu* calque en effet son fonctionnement sur celui des défilés de chars qui arpentent les rues lors de certaines fêtes politiques ou militaires. Conçues à la croisée des arts musicaux et visuels, les processions mobilisent toute la ville en tant qu'espace architectural et symbolique ; sa traversée est minutieusement pensée afin de confirmer la grandeur de l'hôte autant que celle de la ville. Au sein d'une culture où la circumambulation revêt une dimension religieuse, politique ou militaire, il existe également une tradition de triomphes facétieux. Les défilés parodiques sont souvent le fait de sociétés joyeuses aussi appelées « abbayes de jeunesse »⁷⁸ auxquelles revient l'organisation des festivités des Jours gras qui précèdent le carême. La procession est composée de chars, de groupes déguisés ainsi que de musiciens. Le défilé à travers les rues est l'occasion de distribuer de brèves strophes satiriques au public, dans le but de moquer des faits d'actualité souvent en rapport avec la jeunesse, le pouvoir et le plaisir. Pour Anatole de Montaiglon, éditeur à la fin du xix^e siècle du *Triumphe*, c'est à la lumière des parades de la compagnie joyeuse appelée l'Abbaye de Maugouvert de Lyon qu'il convient d'interpréter le cortège vérolé⁷⁹. Pour sa part, Ariane Bayle suggère que *Le Triumphe* a pu être représenté par une société joyeuse telle que la Basoche ou l'Abbaye des Conards de Rouen⁸⁰. Sans invalider les hypothèses formulées avant nous ni clore la réflexion sur un sujet où les éléments documentaires font défaut, nous voudrions procéder en trois temps : souligner d'abord l'affinité notable qui existe entre le milieu joyeux rouennais et la vérole ; rendre ensuite sensibles les proximités et les différences entre le traitement de la vérole dans les productions conardes et dans *Le Triumphe* lyonnais ; reconnaître enfin que l'opuscule de 1539 s'inspire de la rhétorique performative à l'œuvre chez les gais lurons rouennais, sans qu'on puisse parler d'une représentation à proprement parler, eu égard au feuilletage hétérogène de textes qui caractérise l'ouvrage.

Rouen, l'une des principales capitales théâtrales de France, apparaît dès le début du xvi^e siècle comme un espace de prédilection pour attraper le mal vénérien. Il est difficile de déterminer la part de légende et de réalité dans

⁷⁸ Sur ce point, voir N. Zemon Davis, « La règle à l'envers », dans *Les Cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistances au xvi^e siècle*, trad. M.-N. Bourguet, Paris, Aubier Montaigne, 1979, p. 159-209.

⁷⁹ Pour Montaiglon, la compréhension du *Triumphe* s'éclaire à l'aune des *Chevauchées de l'asne* de Lyon, imprimées en 1566 et 1578. La distribution de huitains imprimés durant la chevauchée de 1578 permet à l'éditeur d'y voir une allusion aux huitains qui composent *Le Triumphe* de 1539 (*Le Triumphe de haulte et puissante Dame Vérolle et le Pourpoint fermant à boutons*, p. 35-40). Sur l'abbaye de Maugouvert, voir Éric Négrel, « Le théâtre à l'envers de Maugouvert. Impuissance masculine et chevauchée de l'âne au xvi^e siècle », *CRMH*, 37 (2019), p. 333-355.

⁸⁰ A. Bayle, « Une allégorie malade ? *Le Triumphe de Dame Verolle* (1539) », dans *Allégorie et fiction*, dir. Françoise Lavocat, Louvain, Peeters, à paraître. Nous remercions l'autrice de nous avoir permis de consulter son travail avant sa publication.

l'association entre la ville normande et la vérole. Que le premier traité médical paru en France sur la vérole ait été rédigé par un médecin rouennais, Jacques de Béthencourt, pourrait suggérer que la maladie circulait activement à Rouen au point de pousser un savant à y consacrer un ouvrage. Ville portuaire tirant des bénéfices considérables de l'essor des flux transatlantiques, Rouen est un espace de circulation des hommes et des marchandises⁸¹, ce qui pourrait expliquer que la maladie vénérienne s'y diffuse aisément. Toutefois, faute de sources, il est impossible d'affirmer que l'on souffrait davantage du mal vénérien à Rouen qu'ailleurs. Même si la justification d'une telle réputation n'est que rarement explicitée, le lien entre Rouen et la vérole devient très tôt proverbial, à en croire Clément Marot : « Il n'est crotte que de Paris, / Ne verolle que de Rouen »⁸². Tout au long du xvi^e siècle, la ville normande se voit associée au mal vénérien⁸³.

Plusieurs textes comiques rouennais confortent le lien entre la ville portuaire et la vérole. Selon Sybille Chevallier-Micki, la sottie des *Pauvres Diabes*, dont on a mentionné plus haut le personnel vérolé, fait partie des œuvres théâtrales que l'on peut attribuer à la confrérie joyeuse des Conards. Conçue, sur un plan pragmatique, comme un « appel à cotisations », la sottie est aussi et surtout une « dénonciation des mauvaises mœurs »⁸⁴ de tous les « povres deables de Rouen »⁸⁵, parmi lesquels on compte les « verolés, gouteurs et rongneurs »⁸⁶. La débauche qui y règne explique alors pourquoi la vérole n'afflige pas seulement un personnage (l'Amant vérolé), mais bien deux, l'Avocat souffrant lui aussi du mal. Omniprésente, la maladie devient une incarnation des abus qui ont cours dans la ville⁸⁷. C'est ce que confirme *Le Triumphe de Dame Verolle*. « Rouen capitale de Normandy » est la seule localité à être nommée parmi les « grosses Villes »⁸⁸ placées sous le joug de la maladie. La singularité rouennaise trouve son

⁸¹ Gayle K. Brunelle, *The New World Merchants of Rouen (1559-1630)*, Kirkville, Sixteen Century Journal Publishers, 1991, p. 1 : « a strategic re-distribution center ».

⁸² C. Marot, *Œuvres complètes II*, v. 222-223, p. 593.

⁸³ La légende est tenace jusqu'au xvii^e siècle. Chez Sorel, la prostituée Agathe décide de « quitter Paris et [s]'en aller à la ville de Roüen » où elle se retrouve « en peu de temps infectée » par la vérole (*Histoire comique de Francion*, p. 118). Dans les archives judiciaires qu'elle a consultées, Diane Roussel mentionne le cas d'un maréchal-ferrant de Saint-Germain-des-Prés, originaire de Normandie, qu'on accuse, en 1606, d'avoir « apporté la verolle de Normandie » (*Violences et passions dans le Paris de la Renaissance*, p. 165).

⁸⁴ Sybille Chevallier-Micki, *Tragédies et théâtre rouennais (1566-1640) : scénographies de la cruauté*, thèse de doctorat, Université Paris-Nanterre, dir. C. Biet, 2013, p. 105.

⁸⁵ *Les Pauvres Diabes*, v. 346, p. 383.

⁸⁶ *Ibid.*, v. 331.

⁸⁷ L'huissier au parlement de Rouen et membre de la confrérie conarde, Jacques Sireulde mentionne « la grosse verolle » parmi les « abus qui sont à Rouen » (*Les Abus et superfluités du monde*, Rouen, A. Cousturier, [s. d.], f. D1r).

⁸⁸ *Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, f. A3r.

pendant dans le personnel du triomphe parodique. En effet, parmi les troupes de Dame Vérole, on rencontre la gorre de Rouen, seule allégorie à voir son origine géographique précisée :

Sur toutes villes de Renom,
Où l'on tient d'amour bonne guyse,
Midieux [mon Dieu !] Rouen porte le nom,
De veroller marchandise.
La fine fleur de paillardise
On la doit nommer meshouen [maintenant]
Au puy d'amours prens ma divise
Je suis la gorre de Rouen⁸⁹.

Outre le régionalisme « gorre », la mention du « puy » renvoie à une réalité normande puisque la vie culturelle rouennaise est rythmée par l'organisation d'un concours de poésie palinodique qui porte le nom de « Puy de Rouen »⁹⁰. Cet événement, aussi appelé Puy de la Conception de la Vierge, rassemble plusieurs poètes rivalisant de vers en l'honneur de Marie. À côté du Puy marial, il a existé des puy parodiques comme le « Puy d'Amour » au ton bien plus leste. Bien que les sources manquent sur ce concours de poésie légère, on sait qu'il a pu avoir lieu lors du banquet organisé le lendemain de la cérémonie des palinods⁹¹. *Le Triumphe* lyonnais reprend à son compte la tonalité plaisante du concours parodique. Mais il s'amuse aussi à donner un autre sens au « puy d'amour » puisqu'il désigne le sexe féminin contagieux. L'infléchissement obscène est à la fois un clin d'œil aux sociabilités ludiques normandes et le signal que le triomphe cultive une lecture à *plus bas sens*, par laquelle l'estrade que désigne le terme « puy »⁹² se change en « puits » contaminé.

Si la publication lyonnaise puis parisienne du *Triumphe* invalide l'idée d'un défilé rouennais mis en texte *a posteriori*⁹³, de nombreux liens existent entre le triomphe vérolique de 1539 et les triomphes conards⁹⁴. À l'image de plusieurs sociétés joyeuses des xv^e et xvi^e siècles, les Conards de Rouen font des

⁸⁹ *Ibid.*, [f. C8r].

⁹⁰ Denis Hüe, « L'Estrade, la Vierge et le Podium : le Puy de Rouen », dans *Maistre Pierre Pathelin. Lectures et contextes*, dir. Denis Hüe et Darwin Smith, Rennes, PUR, 2001, p. 141-158.

⁹¹ D. Hüe, *La Poésie palinodique à Rouen (1486-1550)*, Paris, Champion, 2002, p. 316-322. Des associations joyeuses appelées Puy d'Amour existaient à Lille et à Tournai.

⁹² D. Hüe, « L'Estrade, la Vierge et le Podium », p. 141.

⁹³ À moins de supposer qu'une première édition rouennaise du triomphe ait été perdue, avant de réparaître à Lyon, on peut difficilement envisager qu'un défilé normand soit publié à Lyon pour la première fois compte tenu de l'ancrage local de ces festivités.

⁹⁴ Sur cette confrérie, voir Michel Rousse, « L'abbaye des Conards dans la vie sociale et culturelle de Rouen », dans *Première poésie française de la Renaissance. Autour des Puy poétiques normands*, éd. Jean-Claude Arnould et Thierry Mantovani, Paris, Champion, 2003, p. 407-431 ; Dylan

« infractions aux bonnes mœurs dans les comportements sexuels »⁹⁵ un sujet de prédilection. En 1540, lors de son annuelle chevauchée des jours gras, l'abbaye burlesque réjouit les foules avec un propos connu pour sa *vis comica* et compatible avec l'esprit de liberté inhérent au carnaval :

En lieu de Mercurialles
Nos consuls seront tenus,
Traitter des faits de Venus
Aux festes Abbatiales⁹⁶.

Compte tenu du thème annoncé, la vérole trouve une place de choix dans la parade conarde. Parmi les participants du défilé, on trouve notamment des « hermites nouveaux venus d'étrange terre »⁹⁷. Juchés sur des ânes, masqués, ceints d'un chapelet en bois autour de la taille, les religieux portent, plaquées sur leur dos, « en parchemin deux lignes en rithme »⁹⁸ servant à les décrire. Si les premiers ermites sont marqués par une lubricité topique, le sixième et le septième constituent un duo vérolé :

SIXIEME
Hermite suis de la farie [féerie]
Venu du païs de Surie.

SEPTIEME
Hermite nouveau refondu
En verolle tout confondu⁹⁹.

Reid, « Carnival in Rouen: A History of the Abbaye des Conards », *The Sixteenth Century Journal*, 32/4 (2001), p. 1027-1055.

⁹⁵ M. Rousse, « Les Conards de Rouen : la corne et la crose », dans *Cornes et plumes dans la littérature médiévale. Attributs, signes et emblèmes*, dir. Fabienne Pomel, Rennes, PUR, 2010, p. 27-42, ici p. 29. Sur ce point, voir aussi N. Z. Davis, « La règle à l'envers », p. 161, où elle précise que le terme « conard » évoque « diverses connotations de folie, de sexualité, de puissance et de bruit ». Le mot « conard » renvoie au « con », capable de rendre l'homme fou et d'attiser son désir.

⁹⁶ *Les Triomphes de l'Abbaye des Conards, sous le resveur en decimes fagot Abbé des Conards, contenant les criées et proclamations faites, depuis son advenement jusques à l'an présent. Plus l'ingenieuse lessive qu'ils ont conardement monstrée, aux jours gras en l'an 1540*, Rouen, L. Petit et N. Dugord, 1587, [f. B4v]. Une première édition a paru sous le titre *Recueil des actes et depesches faictes aux haultz jours de conardie, tenus à Rouen depuis la derniere sepmaine de Janvier jusques au mardi gras ensuyvant penultieme jour de Fevrier mil cinq centz quarante, avec le triumphe de la monstre et ostentation du magnifique et très glorieux Abbé des Conardz Monarche de Conardie*, Rouen, [s. n.], [1542]. À l'exception de quelques variantes orthographiques, ce texte est similaire à celui de 1587. Nous remercions Katell Lavéant pour ces précisions.

⁹⁷ *Ibid.*, [f. F2r].

⁹⁸ *Ibid.*, [f. F2v].

⁹⁹ *Ibid.* Le terme « farie » (variation de « faierie » ou « faerie ») pourrait signifier ici « le monde des fées », avec un jeu de mot possible, puisque, comme le suggère le DMF, une « féerie » peut aussi désigner une « chose peu sérieuse, peu importante, sornette ».

Les ressemblances avec *Le Triumphe* sont nombreuses. Sur le plan formel, dans les deux cas, c'est grâce à une strophe en vers que le lecteur ou le spectateur identifie les groupes qui constituent le défilé. Quant à la métaphore de la fusion, elle se trouve dans *Le Triumphe de Dame Verolle* puisque deux « refondeurs » s'occupent des « vieulx Verollez morfonduz » qui « ont besoin d'estre refonduz »¹⁰⁰.

Placés sous le patronage d'un gardien « qui le nez a mangé de mittes »¹⁰¹, les ermites rouennais ne sont pas les seuls personnages vérolés présents lors des défilés conards. Lors d'un burlesque enterrement du commerce appelé « Pompe funèbre de Marchandise morte », on voit défiler une foule de malades qui constitue la descendance du « grand Patriarche des verollez », figure importante du cortège mortuaire :

Suivoit pas à pas le train de la chancellerie, le grand patriarche des verollez, avec sa suite et son habit patriarchal, et l'accompagnoient gentilshommes abillez à la grand gorre, mais assez deffigurez, car les uns avoyent un œil enflé, les autres perdu, les autres mengé, et des plus sauvages fronts que l'on vist onc ; les jouës percées à cleres voix, les nez percez à jour, bras portez à l'escharpe, des cols cordez, avec ce qu'il n'y avoit pas beaucoup de jambes unies, les uns menuës, les autres grosses, mais ce n'estoit pas les meilleures¹⁰².

L'« horrible spectacle »¹⁰³ offert par une horde vérolée et bariolée rappelle les participants du triomphe de Dame Vérole et, plus particulièrement, les malades qui composent le bagage final. La mention du terme polysémique « gorre », qui désigne à la fois le faste, la mode et la vérole, permet la mise en place d'un défilé paradoxal. Boutons et bandages sont alors les pièces d'une garde-robe d'une élégance tout ironique mais certainement en vogue à Rouen, si l'on donne du crédit à l'idée selon laquelle la mal vénérien y serait répandu. Transparaîtrait peut-être, dans la polysémie convoquée, une attitude désabusée de la part de la confrérie : la « gorre », dans son sens pathologique, est tellement à la mode qu'une foule de corps arborant les mêmes traits se donnent à voir à Rouen, marquant la ville de son sceau. Un tel jeu ironique rappelle la gravure qui accompagne le huitain de la Gorre de Rouen dans *Le Triumphe de Dame Verolle*. En effet, tirée sur un char et élégamment vêtue, l'allégorie arbore pourtant sur sa joue un bouton de vérole faisant apparaître la polysémie et la contradiction en germe dans le nom qui est le sien. Que ce soit chez les Conards ou dans le triomphe de Vérole, l'ironie et la polysémie indiquent que les malades font l'objet de moqueries parce qu'ils incarnent une infraction aux normes sociales. Il en va donc dans ces processions d'un même rire railleur né de l'exhibition d'une sexualité disconvenante.

¹⁰⁰ *Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, f. E4v.

¹⁰¹ *Les Triumphe de l'Abbaye des Conards*, [f. F3r].

¹⁰² *Ibid.*, [f. D2v].

¹⁰³ *Ibid.*

LA GORRE DE ROVEN.

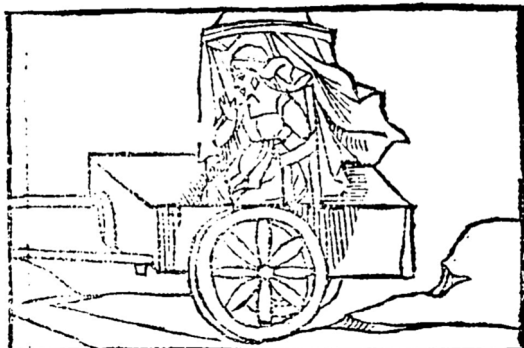


FIG. 4. *Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, f. C8r [Gallica].

Pourtant, au-delà des ressemblances entre le triomphe de 1539 et ceux de la confrérie des Conards, des usages spécifiques de la vérole caractérisent les défilés rouennais. En effet, malgré un esprit rabelaisien partagé¹⁰⁴, les Conards de Rouen se servent plutôt de la vérole dans une perspective critique. La maladie appartient à un arsenal comique qui promet une liberté de ton apte à étriller les institutions ecclésiastiques¹⁰⁵. Loin de promouvoir l'abstinence, le clergé représenté dans le triomphe normand répand volontiers la vérole en initiant la jeunesse aux plaisirs charnels. Ainsi, lors d'une « letanie qui fust faite à l'abbaye conarde en l'année 1580 », on apprend que :

L'abbé entent que ses mignons
Ayent le ventre et les roignons
D'une verolle tout enclos,
Beuvez d'autant vuidez les pots¹⁰⁶.

S'amusant de la dimension initiatique propre aux sociétés joyeuses, l'abbaye des Conards recherche la corruption, comme on l'entend dans l'une des criées de l'abbé, adressée à la jeunesse rouennaise :

Petits poupins qui jour et nuict cherchez,
D'avoir ce bien de gagner la verolle,

¹⁰⁴ L'épître liminaire du triomphe de 1539 mentionne Alcofribas Nasier et ses « Pantagruelines hystoires » (*Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, f. A5r). Chez les Conards, lors de la pompe funèbre de Marchandise Morte, une enseigne porte les mots suivants : « Alcofribas le disoit bien ». En outre, durant le banquet du Mardi gras, un hermite « en lieu de Bible, lisoit continuellement [...] la Cronique Pantagruel » (*Les Triomphe de l'Abbaye des Conards*, respectivement [f. C2v] et [f. I2r]).

¹⁰⁵ Il ne faut toutefois pas imaginer que se jouerait là une opposition entre des hommes du peuple et des hommes de l'Église. En dehors des Jours gras, l'abbaye des Conards est une confrérie religieuse comme une autre, connue sous le nom de confrérie de Bonnes Nouvelles (D. Reid, « Carnival in Rouen », p. 1032-1033).

¹⁰⁶ *Les Triomphe de l'Abbaye des Conards*, [f. J4r].

Il ne faut pas qu'à ce jour relaschez
 D'y accourir si l'amour vous affolle :
 Là vous verrez de nostre Abbé l'escolle,
 Où l'on apprend mouver le croupion,
 Et comme aussi les dames on bricolle,
 Lesquelles sont de la subjection¹⁰⁷.

Changée en école lubrique, la confrérie n'assume aucun rôle préventif, contrairement aux Faiseurs de nouveau cuir qui, dans *Le Triumphe de Dame Verolle*, avertissent la jeunesse que « suyvir fol amour » mène « au puy d'amours plain de douleurs »¹⁰⁸. La promotion de la vérole comme bien à gagner voire comme rite initiatique de la jeunesse transparait d'autant plus que l'abbaye conarde renferme entre ses portes, parmi de nombreuses curiosités, « le premier brin de la verolle apporté de Naples en France, enchassé en naque de perles pour avoir meilleure couleur, estimé à quatre vingt un mil angelots et demy »¹⁰⁹. Mise aux enchères le jour du Mardi gras, l'ironique relique ne confirme pas seulement la place cruciale qu'occupe la maladie parmi les problèmes de la cité normande ; elle suggère aussi que la vérole permet de rire de la vénération des reliques en souillant un objet à la fonction sacrée. Toutefois, la jubilation festive l'emporte sur l'imposition morale et l'exhortation parénétique à la jeunesse. Si les Conards « expos[ent] leurs vues sur les problèmes locaux aussi bien que sur les préoccupations religieuses, morales, ou politiques »¹¹⁰, c'est bien davantage au sein d'une entreprise satirique que didactique. Une telle audace critique ne se retrouve pas dans le triomphe de 1539, qui ne cherche pas à étriller le personnel religieux. Dès lors, les affinités et les différences entre *Le Triumphe* lyonnais et les productions conardes nous permettent de mieux comprendre l'opuscule de 1539. Aucune source ne permet d'en faire une œuvre rouennaise, composée en vue d'une festivité urbaine particulière. Pour autant, le triomphe vérolique reprend ouvertement les codes des manifestations propres à la culture joyeuse¹¹¹. Des vérolés convoqués pour l'occasion à la présence des fifres et des tambours de rigueur, la scénographie performative nourrit le texte lyonnais, qui cherche à

¹⁰⁷ *Ibid.*, [f. L2v].

¹⁰⁸ *Le Triumphe de treshaute et puissante Dame Verolle*, f. E5v.

¹⁰⁹ *Les Triomphe de l'Abbaye des Conards*, [f. N2r].

¹¹⁰ M. Rousse, « L'abbaye des Conards dans la vie sociale et culturelle de Rouen », p. 426.

¹¹¹ C'est un phénomène fréquent, comme le précise K. Lavéant : « Certains auteurs ont pu s'inspirer de la culture joyeuse sans pour autant composer leur texte en vue d'une festivité spécifique : ils ont davantage écrit pour un public de lecteurs que pour des spectateurs » (« Medieval Joy », dans *Gender. Laughter*, éd. Bettina Papenburg, Farmington Hills, Macmillan, 2017, p. 131-145, ici p. 133-134 : « some authors may have drawn inspiration from joyful culture but without composing their texts for a specific festivity: they wrote for an audience of readers rather than spectators »).

réjouir un vaste public de lecteurs goûtant les images et les mots d'un défilé sans doute créé indépendamment d'une fête particulière¹¹².

La description du corpus versifié permet en somme de souligner la richesse et la diversité des pièces qui font de la vérole un objet comique au début du XVI^e siècle. Cette matière bigarrée se prête à des circulations et des variations (d'un support à l'autre, d'un genre à l'autre) qui, sans lui être propre, suggèrent son incroyable fécondité. C'est là que se donne à lire un certain plaisir du texte vérolé, en ce qu'il permet aux auteurs de récrire sans cesse cet objet nouveau.

Le vérolé entre Héraclite et Démocrite

La vérole renouvelle, on l'a vu, un dispositif poétique qui a déjà fait ses preuves dans les productions en ancien français, à savoir le recours à un *ethos* de malade. Une telle configuration de la parole poétique n'est pas dépourvue d'effets pathétiques, qui ne rendent que plus grande notre interrogation sur l'affinité entre la vérole et le rire. Les poèmes où le « je » revêt le masque du vérolé ménagent une équivocité tonale qui dépasse le partage émotionnel effectué par Grünpeck :

Certains [vérolés], alors qu'ils devaient prendre en pitié leur maladie, exercèrent le rire et les moqueries contre leur propre ruine. D'autres, à l'inverse, constatant l'ulcération de leur sexe, ne s'abandonnèrent pas aux rires et aux plaisanteries badines, mais accompagnaient leur malheur de gémissements, de pleurs et de cris pitoyables¹¹³.

Rendant compte de la nature composite de la condition de malade mais aussi de la pluralité des affects que la vérole suscite chez ceux qui en souffrent, Grünpeck n'en distingue pas moins deux régimes émotionnels opposés, l'autodérision ne semblant pas compatible avec la plainte. Or les productions versifiées sur la vérole présentent une distribution plus complexe des affects qui invite à déterminer dans quelle mesure le rire et la pitié peuvent coexister.

Un détour par les théoriciens du rire rend le questionnement d'autant plus légitime. En effet, les textes de l'Antiquité et de la première Modernité mettent en évidence les conditions de surgissement du rire. Chez Aristote, ce qui est

¹¹² Dans le triomphe de 1539, les propos liminaires du Hérault s'inspirent des convocations qui précèdent les jours gras : « Vous, qui aymant estes tant vigoureux, / Venez avant et prenez cy adresse » ou encore « Sortez, saillez des limbes tenebreux » (*Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, respectivement f. C6r et C6v). Du côté des Conards de Rouen, la criée avant le défilé du dimanche gras commence par : « Sortez Conardz, sortez des cachez lieux [...] / Laissez banquetz, menger, boire, et repos » (*Les Triomphe de l'Abbaye des Conards*, [f. A8r]).

¹¹³ J. Grünpeck, *Libellus de Mentulagra*, f. A6r : « *Hi cum incomodi sui misereri debebant risum et ludibrium in propriam perniciem exercuerunt. Alii contra non nimium vel risu vel ioco lasciuiuerunt : sed gemitu luctu et miserandis clamoribus miseriam suam propter membri naturalis exulcerationem prosecuti* ».

risible « tient en effet à un défaut et à une laideur qui n'entraînent ni douleur ni dommage »¹¹⁴. Cicéron le confirme, c'est toujours « quelque laideur morale, quelque difformité physique »¹¹⁵ que l'on tourne en ridicule. Défigurés et luxurieux, les vérolés représenteraient un objet de raillerie par excellence. Mais les auteurs antiques auraient-ils conseillé de rire des vérolés ? Rien n'est moins sûr. Les douleurs propres aux vérolés pourraient bien court-circuiter la genèse de rire. La souffrance apparaît alors comme une pierre d'achoppement. Selon Cicéron, l'orateur peut « s'égayer avec les vices de l'humanité », à condition de ne pas se gausser « des individus que leur infortune rend sympathiques »¹¹⁶. Que l'homme soit conçu, par Thomas d'Aquin lecteur d'Aristote, comme *risibilis*, c'est-à-dire capable de rire, ne l'exempte pas d'une « éthique du rire »¹¹⁷, alliant convenance, honnêteté et modération. Il y a donc en théorie une incompatibilité entre le fait de rire d'autrui et le fait de le prendre en pitié.

C'est ce que confirme Laurent Joubert, qui, dans son *Traité du Ris*, note que « ce que nous voyons de laid, difforme, deshonneste, indessant, mal-seant, et peu convenable, excite en nous le ris, *pourvu que nous n'an soyons meus à compassion* »¹¹⁸. De façon éloquente, Joubert se saisit de l'exemple des organes génitaux pour expliciter sa nuance. Ainsi, « découvrir les parties honteuses [...] incite, les voyans, à rire »¹¹⁹ car, pour indécente que soit une telle monstration, elle demeure « indigne de pitié »¹²⁰. Or la situation est radicalement différente lorsqu'on « veut oter le mambre viril à un homme, ou maugré luy, ou de son consantement, pour eviter un plus grand mal »¹²¹. Impossible alors de

¹¹⁴ Aristote, *Poétique*, 1449a, p. 109.

¹¹⁵ Cicéron, *De l'orateur*, trad. E. Courbaud, Paris, Les Belles Lettres, 2009 [1928], II, 236, p. 105.

¹¹⁶ *Ibid.*, II, 238, p. 106.

¹¹⁷ Jean Verdon, *Rire au Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2001, p. 28. Sur l'*homo risibilis* et l'idée selon laquelle le rire serait le propre de l'homme, voir Jean-René Valette, « Le rire et le corps : éléments d'esthétique médiévale (xii^e-xiii^e siècle) », dans *Esthétique du rire*, dir. Alain Vaillant, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, 2012, p. 21-45, notamment p. 30-33. Sur le rire modéré qu'est l'*eutrapelia* aristotélicienne, valorisée par Thomas d'Aquin, voir M. Screech, *Le Rire au pied de la croix. De la Bible à Rabelais*, trad. P.-E. Dauzat, Paris, Bayard, 2002 [1997], p. 207-217.

¹¹⁸ L. Joubert, *Traité du Ris*, p. 16. Nous soulignons. L'articulation entre la douleur et le rire est complexe chez Joubert. Selon lui, on peut rire lorsqu'on ressent une douleur mais c'est un rire « batard » car « ce ris qui provient de douleur ne merite d'etre dit vray et legitime : veu qu'il suit tant seulement l'impetuosité du cœur, sans aucune raison, ou propre occasion qui soit presante » (p. 281). Si le rire peut provenir d'une expérience douloureuse, il ne naît pas du spectacle de la douleur d'autrui.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 16-17.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 17.

¹²¹ *Ibid.*

rire car la « chose laide » est « suivie de commiseration »¹²². La pitié et le déplaisir l'emportent sur la laideur risible de la verge. Joubert aide ainsi à mieux comprendre les affects suscités par les vérolés. La naissance du rire court le risque d'être empêchée parce que la laideur du vérolé implique une douleur, potentielle source d'empathie. La réalité des pièces où le « je » souffre de la vérole épouse donc mal les catégories théoriques traditionnellement utilisées pour penser le rire. C'est depuis cet inconfort qu'il convient d'examiner les modalités choisies par les poètes pour faire naître le rire malgré tout.

Sur ce plan, les plaisanteries sur la vérole ont souvent trait à l'obscénité, dont Cicéron rejette l'utilisation. La mesure et la décence, vertus cardinales du bon orateur, ne lui permettent pas d'utiliser de telles ressources comiques sous peine de passer pour un bouffon¹²³. Or, en appartenant au domaine sexuel, la vérole stimule l'inventivité des auteurs. Alors même que le sort douloureux des malades ne semble pas autoriser le rire, ce dernier retrouve une forme de légitimité parce que la maladie concerne les « membres honteux » et le « plaisir charnel »¹²⁴, objets que Lodovico Castelvetro juge susceptibles de provoquer l'hilarité. Les liens de prédilection qui existent entre le rire et le sexe s'expliquent aussi par un partage des émotions selon leur degré de visibilité sociale. C'est la sphère privée, en ce qu'elle est « indigne de la lumière, de la dignité publique »¹²⁵, qui suscite le rire bien plus que les questions d'honneur qui engagent un style élevé confinant au tragique. La hiérarchie du public et du privé fait tomber toute réalité physique, et plus encore sexuelle, sous la coupe du rire. Dès lors, s'opère autour de la nouvelle maladie érotique la rencontre d'un discours pathétique et d'une verve comique. C'est de cette ambiguïté tonale qu'il sera question dorénavant. Sans doute faut-il y voir, non pas une incohérence ou une incapacité des poètes à trouver les mots justes pour parler de la vérole, mais plutôt une stratégie discursive apte à susciter une gamme composite d'affects. Ce que ces « je » vérolés donnent donc à entendre, dans leur volonté de constituer au mieux une langue adaptée à ce sujet bas, c'est une hybridité des styles et des tons, une « gélodacrye »¹²⁶ de la vérole, en vertu de laquelle ils oscillent, et font osciller le lecteur avec eux, entre les larmes et le rire.

¹²² *Ibid.*

¹²³ D'après Cicéron, « la plaisanterie obscène, non seulement doit être bannie du barreau, mais ne serait guère à sa place, même dans un festin, entre honnêtes gens » (*De l'orateur*, II, 252, p. 112).

¹²⁴ Lodovico Castelvetro, *Poetica d'Aristotele vulgarizzata e sposta*, éd. Werther Romani, Rome, Laterza, 1978 [1570], vol. 1, p. 126-135, ici p. 134 : « *membra vergognese* », « *diletto carnale* ».

¹²⁵ H. Merlin-Kajman, « Corps, émotion, lecture : le "classicisme" pourrait ne pas être l'antithèse de la "modernité" », dans *Corps et Interprétation (XVI^e-XVIII^e siècles)*, éd. C. Thouret et L. Wajeman, Amsterdam, Rodopi, 2012 p. 58.

¹²⁶ Voir le titre du recueil de Jacques Grévin, *La Gélodacrye et Les vingt-quatre sonnets romains*, éd. Michèle Clément, Saint-Étienne, PUSE, 2001 [1560-1561].

Dès les premiers poèmes sur la vérole, les auteurs recourent à l'obscénité pour créer un discours plaisant au moment même où ils abordent un sujet honteux. Dans la « Complainte d'un gentilhomme à sa dame » de Molinet, tout comme dans la réponse qui lui est faite, l'obscénité caractérise le récit de contamination :

Ah ! la belle, pour qui plus de maux je comporte
 Que pour femme aujourd'huy qui sus terre con porte,
 Oyés les grandz regretz que faire me convient,
 Pour le mal que sur moy pour vostre seul con vient ;
 Je fus bien malheureux, il fault que le confesse,
 Quand oncques vous touchay tetins, cuisses, con, fesses,
 Et chier m'est le banquet, la feste et le convys,
 Qui fust premier moyen par quoy vostre con vys ;
 Car j'endure grands maux, sans espoir de confort,
 Seulement pour avoir aymé vostre con fort ¹²⁷.

En commençant par une interjection et une prise à partie de la femme jugée responsable du mal vénérien, le « je » vérolé confirme d'abord la pertinence de la forme poétique choisie. De la même façon, centrer le poème sur la contamination justifie un lamento pathétique. En effet, parce qu'elle atteste une rupture entre un passé placé sous le signe de la santé et du plaisir et un présent marqué du sceau de la maladie, la contamination prédispose au récit plaintif, en raison de sa dimension disruptive. Toutefois, l'horizon d'attente du lecteur est déjoué par la surprise des rimes équivoquées. Outre l'usage parodique de l'alexandrin, qui est « presque toujours associé, chez Molinet, à la thématique obscène » ¹²⁸, la complainte se voit, à chaque second vers, minée par le retour systématique du « con ». Au comique de mots qui révèle la nature obscène du propos s'ajoute un comique de répétition, faisant du poème de soixante-seize vers un tour de force rhétorique. De fait, les mots eux-mêmes révèlent une subversion du ton annoncé par le sens sexuel. Lorsque, disposé à dépeindre ses déboires, le vérolé se « confesse », sa parole est retournée en une énumération grivoise des parties érotiques du corps féminin auprès desquelles le « je » pense avoir contracté le mal. Le discours même de la convenance en sort entamé : la rime qui associe « convient » à « con vient » bouscule le ton lamentable et grave que l'on trouve dans la complainte politique ou funèbre par exemple ¹²⁹. S'exprime plutôt un

¹²⁷ J. Molinet, *Les Faictz et dictz*, v. 1-9, p. 729.

¹²⁸ Ludmilla Evdokimova, *L'Échelle des styles. Le haut et le bas dans la poésie française à la fin du Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 169.

¹²⁹ Pour le versant politique, voir la « Complainte de Constantinople » et la « Complainte d'Outremer » de Rutebeuf. Concernant le versant funèbre, voir la « Complainte du Comte de Poitiers » du même poète (*Poèmes de l'infortune et autres poèmes*, éd. Jean Dufournet, Paris, Gallimard, 1986, respectivement p. 150-163, p. 170-181 et p. 182-191).

esprit licencieux, soulignant l'omniprésence du sexe féminin et, par synecdoque, le mal vénérien qui y est tapi.

Le schéma des rimes qui répète la même chute vers le bas corporel peut alors non seulement être analysé comme l'expression d'une hargne opiniâtre contre le sexe féminin. Mais on peut aussi y voir le spectacle ludique d'un « je » poétique qui trouve ou feint de trouver dans la virtuosité rimique et l'obsession phonique pour le « con » une compensation ou un soulagement symbolique à son infection¹³⁰. La dépense verbale apparaît alors comme la réponse stylistique aux dépenses sexuelles et monétaires thématiques dans le poème :

Dont puis, sans arbitrage ou aultre compromis
Moyennant cent escus, me fust vo con promis,
[Et tant vous poursuyvis, tant allay et congneu],
Seul à seul, en ung lit que tins vostre con nud ;
[Puis pensay] promptement d'emplir vostre conduyt ;
Las, pour fol affoller, femme a bien le con duyt !
Mais avant fus privé de mon argent comptant,
Don je fu par trop fol d'acheter ung con tant [...].
Nyantmains tout embrasé et en amour confit,
Je fis autant d'explois qu'onque homme en ung con fit,
Et hurtay tant de cops, se bien vous les comptés,
Qu'onque faire on ne vit assaulx à ung con tels¹³¹.

Les précisions sonnantes et trébuchantes permettent de prendre la mesure d'une ruine physiologique et économique¹³². Traditionnelle, l'articulation entre déroute financière et perte de la vigueur sexuelle apparaît dans bien des poèmes

¹³⁰ Sur Molinet et ses obscénités, voir Leonard W. Johnson, *Poets as Players. Theme and Variation in Late Medieval French Poetry*, Stanford, Stanford University Press, 1990, p. 231-287, notamment p. 276, où l'auteur mentionne cette plainte.

¹³¹ J. Molinet, *Les Faictz et dictz*, v. 17-30, p. 729-730. Les expressions entre crochets proviennent de la plaquette *La Complainte que faict l'amant à sa dame par amours*, f. A1v. Nous retenons ces variantes plus aisées à comprendre que certains passages du manuscrit consulté par N. Dupire pour son édition.

¹³² Sous Charles VIII et Louis XII, la valeur d'un écu d'or au soleil est fixée à 36 sous tournois. Sous François I^{er}, sa valeur augmente pour correspondre à 40 sous tournois en 1519 puis 45 sous tournois en 1533 (J.-A. Blancher et A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française. Monnaies royales françaises depuis Hugues Capet jusqu'à la révolution*, Paris, Picard, 1912-1936, t. 2, p. 303, p. 308 et p. 314). À titre de comparaison, si l'on se fie aux valeurs, forcément incomplètes, indiquées par Jacques Rossiaud, les prostituées travaillant dans des étuves pouvaient toucher 3 à 4 gros pour des soirées importantes (« Prostitution, jeunesse et société dans les villes du Sud-Est au xv^e siècle », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 2 (1976), p. 322, n. 65). En suivant les indications fournies par Blancher et Dieudonné, on s'aperçoit que cela fait 9 à 12 sous tournois pour une soirée. On reste très loin des 36 sous tournois auxquels correspond un seul écu. La somme déboursée par le « je » poétique chez Molinet est donc considérable et sûrement trop élevée pour être prise au sérieux par le lecteur.

des xiv^e et xv^e siècles¹³³. Mais, plutôt que de regretter son geste, le locuteur compense sa folle dépense par un surplus d'énergie sexuelle. Tout se passe comme si la voix poétique vaquait au décompte de ses « coups » lubriques pour suppléer aux coûts élevés d'une nuit de plaisir. L'usage récurrent de l'hyperbole situe alors le poème du côté de la rodomontade. Ce qui fait la force de cette complainte, c'est qu'elle constitue un poème de la dépense économique, sexuelle et langagière, capable de renouveler, avec la vérole, une tradition de la poésie en moyen français. Même s'il se représente sous les traits affaiblis d'un vérolé désargenté, le locuteur se paie de mots tout au long de son récit. Les effets de contraste n'en sont que plus patents entre les faiblesses de son corps endolori et la fécondité de sa faconde. À verge malade, verge vigoureuse. C'est au prix d'une telle perturbation de la forme pathétique, par l'ostentation d'un verbe grivois, que le rire naît chez l'auditeur. Ce dernier goûte l'obscénité pour maintenir à distance l'horreur de la maladie voire l'oublier, tant le rire déréalise la souffrance et l'emporte sur le sérieux. La convenance, pour un sujet vénérien, résiderait donc dans une forme d'inconvenance stylistique.

Présentes en dehors du corpus sur la vérole, les rimes équivoquées marquent l'esprit des premières productions sur le mal vénérien même si leur usage s'avère circonscrit après Molinet. Elles permettent d'afficher un héritage de la Grande Rhétorique tout en faisant aisément surgir un rire égrillard au milieu de la plainte¹³⁴. Elles apparaissent même dans d'autres contextes énonciatifs, notamment chez des auteurs médicaux composant en vers. Est-ce un hasard si l'usage de la rime équivoquée refait surface sous la plume de l'apothicaire Thibault Lespleigney au moment où il décrit le mercure dans son *Promptuaire des medecines simples en rithme joieuse*? Conçu par l'auteur comme un traité pharmacologique à destination de ses pairs, le *Promptuaire* multiplie les bons mots tout en pratiquant une recension méthodique, index à l'appui, des drogues végétales, minérales et animales. La filiation avec l'écriture joyeuse de la fin du xv^e siècle est patente lorsque l'auteur aborde la vérole :

Ce n'est pas la grosse verolle
C'est la hyddeuse maladie
Entendez sans que je le dye,

¹³³ Sur les proximités qui existent entre les poèmes sur la vérole et ceux consacrés à l'impuissance sexuelle durant la période tardo-médiévale, notamment chez Eustache Deschamps, nous nous permettons de renvoyer à C. Brouzes et J. Laubner, « Impuissant ou vérolé : écrire la défaillance masculine dans la poésie française à la première personne (xiv^e-xvi^e siècle) », *Éclats*, 3 (2023), à paraître, [en ligne].

¹³⁴ Le premier des « rondeaux en forme de complainte » qui suivent les propos des sept marchands de Naples emprunte aux équivoques du poète bourguignon lorsque le « je » vérolé fait le constat suivant : « Mieulx m'eust valu contre ung lyon combatre / Que me estre mis en peine pour conbatre » (*Les Sept marchans de Naples*, f. B3r).

Elle prent d'avoir trop mal couché
 Et d'avoir le trou mal bousché
 Par faute d'y porter chandelle
 Et s'estre endormy au chant d'elle¹³⁵.

Le style hérité des premières pièces versifiées sur la vérole joue une fonction double ici. Il permet d'abord de convoquer un arsenal d'images topiques pour dire les liens de causalité qui existent entre la maladie et la luxure : l'homme attrape le mal vénérien après une nuit d'ivresse où la consommation charnelle n'a reposé sur aucune auscultation préalable du sexe féminin¹³⁶. L'héritage indique aussi, jusque chez les auteurs médicaux, le besoin de faire surgir le rire au détour d'un vers au moment de parler de la vérole. Sur ce plan, les imprudences du sexe prêtent à rire et autorisent une écriture professionnelle qui égaie autant qu'elle prétend enseigner. Sans verser dans la litanie du « con » pratiquée par Molinet, Lespleigney ne renonce pas au plaisir de la rime et aux paronymies lourdes de sens. La proximité phonique entre « trop » et « trou » synthétise les conceptions misogynes de la contamination vénérienne tandis que la rime équivoque fait du vérolé un Ulysse d'un nouveau genre, dépourvu de compagnons pour se faire attacher au mât de son navire, cédant, dans son imprudence, aux séductions fatales des sirènes.

Toutefois, au cours du premier xvi^e siècle, les rimes équivoquées cèdent leur place à un autre régime d'écriture qui privilégie l'usage malicieux du double sens. Cette ressource stylistique entretient alors la complicité avec un lecteur, décrypteur du sens et s'amusant de la polysémie des énoncés. De tels jeux se trouvent surtout chez Marot et ses épigones. Comme chez Molinet, le récit de la contamination et la description des transformations subies par le corps malade donnent lieu à un jeu sur les effets et les affects du texte. L'exposé des conséquences de la maladie ne se départ pas d'une volonté d'en rire plutôt que d'en parler trop sérieusement. À cet égard, « l'Épître faite pour le capitaine Raisin » est exemplaire¹³⁷. En effet, la vulnérabilité du corps malade fait l'objet d'une longue plainte. Plutôt que de vouloir taire son mal, le capitaine narre longuement ses déboires au seigneur de La Rocque. Loin de solliciter une aide

¹³⁵ T. Lespleigney, *Promptuaire des medecines simples en rithme joieuse, avecques les vertuz et qualitez d'icelles et plusieurs aultres adjunctions facietieuses pour recreer l'esprit des benivolens et gracieux lecteurs*, Tours, M. Cherclé, 1537, [f.H8r]. Sur cet auteur, voir Claude Viel, « Thibault Lespleigney, apothicaire tourangeau (1496-1550) », dans *Pratique et pensée médicales à la Renaissance*, p. 161-171.

¹³⁶ Sur l'absence de chandelle comme symbole de cécité masculine, voir *supra*, chap. III, « Corps féminins, corps contagieux ? ».

¹³⁷ Notre analyse s'inspire de Corinne Noirot, « Marot en ses épîtres de “Bourgeon” et “Raisin” ou l'équivoque régénérée », *Revue italienne d'études françaises*, 1 (2011), disponible en ligne [<https://journals.openedition.org/rief/909>], consulté le 26 août 2020.

matérielle comme le fait le Capitaine Bourgeon dans l'épître précédente¹³⁸, le malheureux vérolé requiert plutôt l'oreille attentive de son destinataire et, plus largement, d'une communauté amicale. Un pacte compassionnel est instauré à l'orée du poème où le « je » déclare au seigneur de la Rocque et, incidemment, au lecteur :

Très cher seigneur, il fault que ton cueur sente
Par amitié et par ceste escripture
Ung peu d'ennuy de ma male aventure¹³⁹.

L'instauration d'une proximité amicale rend possible le partage de la souffrance et pourrait même éloigner le spectre du ridicule¹⁴⁰.

Pourtant, bien qu'ils soient nombreux, les indices pathétiques se trouvent contrebalancés par une description amusée des ravages de la vérole. En effet, contracté en fréquentant l'« impudique Venus », le mal nuit tant aux hommes que rares sont ceux qui y échappent :

[...] Maulx me sont venus
Par le vouloir de impudique Venus,
Laquelle fait tant par Mer que par Terre
Sonner ung jour contre femmes la Guerre :
Où trop tost s'est maint Chevalier trouvé
Et maint grand homme à son dam esprouvé,
Maint bon Courtault y fut mis hors d'alaine,
Et maint mouton y laissa de sa laine¹⁴¹.

La présence néfaste de la déesse ainsi que la mise en évidence de l'étendue de son pouvoir (« tant par Mer que par Terre ») font d'abord du locuteur une victime du destin. Toutefois, la description des conséquences de la guerre des sexes autorise le surgissement d'images plus lestes. Selon une équivoque courante à l'époque, le « courtault [...] hors d'alaine » ne représente pas tant la monture essoufflée d'un Capitaine guerroyeur qu'un sexe masculin dévitalisé par ses excès vénériens. Impromptu dans l'univers de la cavalerie, le surgissement du mouton confirme le revirement tonal que connaît le poème. L'animal exempt de sa laine constitue une référence à la pelade qui frappe les vérolés. Ayant perdu leur vigueur sexuelle en même temps que leur pilosité, les chevaliers forment une horde de Samson

¹³⁸ Pour une étude de l'« Epistre pour le Capitaine Bourgeon », voir Pascale Chiron, « Les styles de Marot », *L'Information grammaticale*, 72 (1997), p. 21-24.

¹³⁹ C. Marot, *L'Adolescence clémentine*, v. 4-6, p. 101.

¹⁴⁰ Les rapports de familiarité ont, selon Joubert, une incidence sur les situations *a priori* risibles. Un homme qui trébuche et tombe dans la fange fait rire et ne suscite aucune pitié « sinon qu'il fut notre parant, allié, ou grand amy : car nous en aurions honte et compassion » (*Traité du Ris*, p. 19).

¹⁴¹ C. Marot, *L'Adolescence clémentine*, v. 13-20, p. 101.

d'un nouveau genre, risibles par la nature basement sexuelle de l'épreuve qu'ils traversent¹⁴². Conscient de sa faiblesse, le « je » poétique attire volontairement le rire sur lui lorsqu'il décrit comment, au milieu de sa folle jeunesse, il a contracté la maladie :

Mais je y receu si grant coup de faulcon,
Qu'il me faillit soubdain faire la poulle,
Et m'enfuyr (de peur) hors de la folle¹⁴³.

L'équivoque coup de faucon n'est plus une blessure de guerre imputable à un tir de canon, mais bien une vérole transmise par un « faux con »¹⁴⁴, c'est-à-dire par un sexe qui semblait *a priori* sain, mais ne l'était pas. La dévirilisation par laquelle le Capitaine se change en gallinacé participe d'un processus d'autodérision. Afin de compenser la perte de son *ethos* viril et guerrier, mis à mal par la vérole, le « je » poétique décide de faire rire. Il s'agit là d'une stratégie concertée de dépréciation déjà en vogue chez les poètes du XIII^e siècle¹⁴⁵. Une fois encore, l'incapacité physique et, plus encore ici, l'impossibilité virile se voient contrebalancées par le recours à une gaillardise conçue pour entretenir une sodalité masculine. À cet égard, les équivoques marotiques héritent davantage de la polysémie cultivée dans *Les Sept marchans de Naples* que de l'obscénité franche de Molinet.

Ainsi les représentations comiques du « je » vérolé semblent connaître, durant les années 1520-1530, un infléchissement stylistique dont on perçoit les traces jusque dans la seconde moitié du siècle. C'est ce que suggère la ballade 279 du manuscrit français 22565 ayant appartenu au chirurgien réformé François Rasse des Neux, dans laquelle le locuteur narre la chute terrible de son « courtault,

¹⁴² La figure de Samson est convoquée dans « Le différent de beaulté, force, et Amour » présent pour la première fois dans l'édition Harsy de *L'Adolescence clementine* de 1534. Le poème fait entendre les voix de Dalila, Samson et enfin Vénus. Prise au piège entre deux voix féminines, la voix masculine semble fragilisée par le mal vénérien : « Sanson le fort en toute place / Sur tous les vivans appellé / Vaincu d'amoureuse fallace / Lors que sur moy eust rappellé / Le féminin, fus expellé / De mon pouvoir par une forpce, / Qui me rendit tondu pellé / Dont j'en perdy yeulx, sens et force » (C. Marot, *L'Adolescence clementine*, Lyon, D. de Harsy, 1534, v. 9-16, f. 173v). Pour une analyse du poème, nous nous permettons de renvoyer à notre article, « La "chair molle" de la vérole : réflexions sur une virilité vérolée », dans *Molleses renaissantes*, p. 113-131, notamment p. 119-120.

¹⁴³ C. Marot, *L'Adolescence clementine*, v. 32-34, p. 102.

¹⁴⁴ L'équivoque se trouve dès 1511 dans une farce où plusieurs hommes se disputent une prostituée. Dans un tel contexte, le « faux con » renvoie au sexe dangereux de la putain (*Farce nouvelle du Faulconnier de ville*, dans *Le Recueil de Florence*, p. 377-385).

¹⁴⁵ C'est déjà le cas dans les *Congés*, où « le je qui se met lui-même en scène est un "je" humilié et offensé, et c'est à ses propres dépens qu'il fait rire [...] ». Le comique n'est donc pas présent accidentellement dans cette poésie. Il est la voie choisie pour donner au je sa consistance » (M. Zink. *La Subjectivité littéraire*, p. 67).

bay [brun rouge] jeune et mal embouché » dans « un grand trou desbouché »¹⁴⁶. L'envoi résout – si c'était nécessaire – l'équivoque d'une folle chevauchée en nommant la maladie :

Prince, je suis en lictiere couché
 Pour en un trou en chevauchant couller
 Et de gros cloux de verolle attaché.
 Le diable hélas ! m'y faisoit bien aller¹⁴⁷.

La révélation de la maladie est aussi l'occasion de poursuivre jusqu'au bout l'ambiguïté tonale. La posture pathétique du vérolé prend acte du fait que, traditionnellement, l'expérience de la maladie donne l'occasion aux patients de se souvenir et de se rapprocher du Christ agonisant sur la croix¹⁴⁸. Pourtant, en comparant sa condition à celle de Jésus crucifié, le vérolé détourne les codes de l'*Imitatio Christi* en raison du danger infectieux qu'il incarne. En dévoyant une forme de sainteté, le poème fait sentir l'étonnant décalage entre les malades luxurieux, conduits par le diable, et la figure christique parodiée. Le pathétique du nouveau martyr que représente la maladie vénérienne se trouve mis à mal par le « pais bas »¹⁴⁹ du corps sexué au contact duquel le rire advient¹⁵⁰. Ce faisant, le corps vérolé constitue, à l'échelle textuelle, une « parodie de l'*ostentatio vulnerum* »¹⁵¹ que l'on repère dans la production picturale de la même époque. L'exhibition équivoque des symptômes confirme que l'entrelacement des affects mérite d'être conçu comme le *modus scribendi* de la vérole dès lors qu'elle s'énonce à la première personne.

La vérole comme force parodique

Le mal vénérien apparaît comme une force parodique capable de subvertir des discours sérieux en opérant un retour au bas corporel. La matérialité honteuse de l'activité sexuelle contaminante infléchit l'écriture autant que la lecture du texte.

¹⁴⁶ *Recueil poétique* (BnF, manuscrit français 22565), éd. Gilbert Schrenck et Christian Nicolas, Paris, Classiques Garnier, 2019, ballade 279, respectivement v. 5 et v. 4, p. 441.

¹⁴⁷ *Ibid.*, v. 25-28.

¹⁴⁸ C. Floury-Bouchalin, « Le modèle du "bon malade" », p. 46.

¹⁴⁹ *Recueil poétique*, ballade 279, v. 1, p. 441.

¹⁵⁰ Le motif du martyr connaît des thématiques ambivalentes dans les textes sur la vérole : Hutten conseille aux vérolés de prendre exemple sur les « illustres martyrs d'autrefois » (*La Vérole et le remède du gaiac*, p. 250). Ces derniers constituent aussi un comparant fréquent dans les poèmes où le « je » est vérolé, analogie propice aux décalages comiques. Ainsi de ce vérolé qui s'écrie : « Plus martyr suis que les Saints Innocens / Car ces ribaux d'oignements et d'ointure / M'ont tant frotté par chacun jointure [...] / Que j'en suis sec comme un homme en peinture » (*Recueil poétique*, ballade 280, v. 19-24, p. 442).

¹⁵¹ F. Chantoury-Lacombe, « Pustules de peinture », p. 67.

La mise en lumière de cette fonction suppose une compréhension élargie de la parodie, en phase avec les pratiques d'écriture renaissantes qui « travaille[nt] non pas à partir de textes, mais de rituels énonciatifs codifiés dont on fait ressortir la fixité en les réintégrant dans une nouvelle énonciation »¹⁵². Dans les poèmes où le « je » est vérolé, on constate surtout un jeu avec les codes hérités tant de la littérature amoureuse latine que de la lyrique courtoise médiévale. En tant que nouveauté du siècle, la vérole renouvelle, détourne et parfois rabaisse des traditions dont le code linguistique sert de terrain de jeu aux poètes. Enrichissant une vogue contre-textuelle qui remonte aux poèmes obscènes des troubadours, les pièces sur la vérole refusent de chanter haut l'amour en convoquant des réalités basses, nettement éloignées de l'univers courtois. Dès la fin du xv^e siècle, on assiste, dans la « Ballade de la maladie de Naples », attribuée à Molinet, à une reprise parodique du code amoureux au sein d'une ballade d'imprécation :

Souventes fois mon mal croist et dupplique
 Quand de ta picque sy fort me poins et picque,
 Dont je suis pis qu'en ung gros feu qui bruit.
 Alors je dis : Mauldit soit la lubrique
 Fille publique à qui ce mal s'applique
 Et la bouctique qui tel droggue produit,
 Et le conduit qui m'a à ce con duit,
 Dont le deduit me tourne à déplaisance¹⁵³.

Le « je » poétique emprunte d'abord au lexique de la maladie d'amour pour se décrire en amant séduit et malheureux. Mais son propos, généré par les douleurs que lui cause la vérole, emprunte une autre voie stylistique. Le poète joue volontiers avec l'arsenal topique sur la maladie d'amour afin d'en altérer les composantes. Dans la scénographie parodique du poème sur la vérole, la prostituée lubrique remplace la noble dame inaccessible tandis que la dangereuse proximité sexuelle tranche avec l'amour de loin chanté par les troubadours. La réalité crue qui surgit au détour de l'équivoque entre « conduit » et « con duit » tout comme les rimes en [icque], dites rauques, attestent le glissement du code courtois vers le bas¹⁵⁴.

Plus encore, le contraste entre la matière sexuelle et une tradition érotique plus noble constitue l'originalité de cette ballade de déplaisir. Un élément aussi

¹⁵² Patricia Eichel-Lojkine, *Excentricité et humanisme. Parodie, dérision et détournement des codes à la Renaissance*, Genève, Droz, 2002, p. 141.

¹⁵³ J. Molinet, *Les Faictz et dictz*, v. 11-18, p. 853-854.

¹⁵⁴ Sur ces rimes rauques qui appartiennent à un répertoire léger ou obscène, voir J.-C. Monferran, « “Chantons Noël” (à propos de la ballade XI de *L'Adolescence clémentine*) », *Babel*, Hors-série Agrégation (2019), disponible en ligne, [<https://journals.openedition.org/babel/5669>], consulté le 5 août 2020.

topique que le feu de la passion amoureuse prend un nouveau sens dans le poème. Le locuteur est « plus que biscuit [...] fondu et recuit » en raison du mal qui « [s]es os brulle et cuit »¹⁵⁵. Appliquée à la sphère physiologique, l'image de la brûlure perd de sa dimension métaphorique pour renvoyer au traitement du vérolé dans les étuves. L'analogie frappe par son originalité : la réduction du malade, enduit et asséché, à un biscuit est, à notre connaissance, une spécificité de la topique sur la vérole. La diversion d'un motif récurrent du discours amoureux peut prêter à sourire dès lors qu'elle est perçue par rapport à son code originel, nettement plus abstrait. Si l'on a vu plus haut que les détails thérapeutiques de ces poèmes étaient pathétiques, il est probable que le prosaïsme de la comparaison fasse sourire le lecteur¹⁵⁶.

Sans nier la possibilité d'une complexité des effets du texte, on s'aperçoit que le choix même de l'imprécation peut être perçu sous l'angle parodique ou ironique lui aussi. En effet, Deschamps et Villon ont tour à tour exploré cette veine pour s'en prendre aux médisants ou aux ennemis de la France. Si la visée polémique est conservée ici, le sujet bascule du domaine public et politique à l'intimité pathologique, créant ainsi une rupture dans l'adéquation entre un thème et son expression, au sein d'une tradition stylistique établie¹⁵⁷. Le basculement parodique se laisse encore davantage percevoir dans l'écart entre le ton employé et le sujet choisi. Le début de poème est empreint d'une solennité que l'interjection et l'adresse à la maladie confirment :

O faulse goutte, [nommée] reumaticque,
Dyabolicque, pire que sciatique,
Orde relique de Naples qui me suit,
Contre toy fault que ma langue declique
En rhetorique, car tu m'es trop inique¹⁵⁸.

Le poète fait le choix d'une écriture héroïcomique où la grandeur de l'éloquence judiciaire propre à l'invective se voit contrebalancée par la bassesse du sujet. Si la vérole est une « fausse goutte » en ce qu'elle en forme une version encore plus perfide, l'adjectif indique peut-être aussi d'emblée que le poème s'offre comme une fausse invective, ou du moins qu'il en constitue une version amusée. De la même manière, le verbe « décliquer », souvent utilisé dans les diatribes sérieuses

¹⁵⁵ J. Molinet, *Les Faictz et dictz*, p. 854.

¹⁵⁶ Voir *supra*, chap. III, « Une voix poétique nouvelle ». La remarque s'applique *a fortiori* à la comparaison vituline chez Thibault Lespleigne : « Par quoy il fault comme une beste / Depuys les piedz jusque à la teste / Lié, garotté, comme ung veau / Estre plongé en ung fourneau » (*Promptuaire des medecines simples en rithme joieuse*, [f. H8v]).

¹⁵⁷ Sur la ballade d'imprécation, voir S. V. Spilsbury, « The Imprecatory Ballade: a fifteenth-century poetic genre », *French Studies*, 33/4 (1979), p. 385-394.

¹⁵⁸ J. Molinet, *Les Faictz et dictz*, v. 1-5, p. 853.

que composent les Grands Rhétoriciens, voit son champ d'action déplacé¹⁵⁹. Le rire naît alors du fait que la langue éclatante qu'implique ce verbe est invoquée pour un sujet peu reluisant. Une fois encore, les points de friction que l'on observe entre une forme choisie et un sujet bas mettent sur la piste d'une écriture parodique.

C'est bien ce mouvement de dégradation qui semble jouer un rôle considérable dans les potentialités comiques de la vérole. En parasitant des habitudes d'écriture, le mal vénérien questionne la possibilité de faire advenir toute forme de grandeur individuelle à l'intérieur des textes où il apparaît. C'est sans doute avec Jean Leblond qu'on perçoit le plus nettement l'impossible grandeur du « je » vérolé¹⁶⁰. Son épître du pauvre foudroyé figure en deuxième place dans son *Printemps de l'humble espérant* et s'inscrit dans la lignée médiévale des épîtres amoureuses adressées à Cupidon¹⁶¹. Le choix d'un tel destinataire n'est pas sans conséquence sur le ton de la pièce. En effet, le style plaintif choisi pour mentionner la maladie se doit d'être adapté à la grandeur du dieu auquel le « je » s'adresse. Mais il y a plus. À l'image de son recueil qui s'apparente à *L'Adolescence clémentine* de Marot pour mieux en critiquer le modèle, l'épître de Leblond s'inspire et diffère du dire équivoque qui caractérise celle rédigée pour le Capitaine Raisin¹⁶². Si les figures mythologiques convoquées par Marot se limitent au duo classique formé par Vénus et Bacchus représentés comme figures tutélaires d'une jeunesse adonnée aux plaisirs du corps, Leblond insère dans sa plainte des références aux victimes d'Amour comme Médée ou Didon, autant d'épistolaires présentes dans les *Héroïdes* d'Ovide traduites, quelques décennies plus tôt, par Octovien de Saint-Gelais. La différence de ton par rapport à l'épître marotique peut alors donner l'impression que Leblond cherche à faire du vérolé une figure nouvelle du répertoire élégiaque¹⁶³. Or le contraste est trop net entre

¹⁵⁹ J. Cerquiglini-Toulet, « L'éclat de la langue. Éléments d'une esthétique des Grands Rhétoriciens », *Cahiers V.-L. Saulnier*, 14 (1997), p. 75-82, notamment p. 76-77.

¹⁶⁰ Le corpus satyrique du début du XVII^e siècle envisage la possibilité d'une grandeur du « je » vérolé mais au prix d'un refus des normes sociales et morales. Voir *infra*, chap. VI, « Moi, vérolé, impénitent ».

¹⁶¹ Voir par exemple « L'Épître au dieu d'Amours » de Christine de Pizan (*Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, éd. Maurice Roy, Paris, Firmin-Didot, t. 2, 1891, p. 1-27), dont la rime conclusive entre « amours » et « clamours » (v. 825-826, p. 27) se retrouve chez Leblond : « O Cupidon vray monarque d'amours / N'aurez vous point pitié de mes clamours » (*Le Printemps de l'humble espérant*, f. B6r). La pièce de Christine de Pizan parodie déjà l'éloquence judiciaire en donnant à entendre les plaintes portées par des femmes contre leurs amants malhonnêtes.

¹⁶² Sur le recueil de Leblond, voir P. Chiron, « Le recueil de Jehan Le Blond de 1536 : arme polémique, acte opportuniste ? », *RHR*, 62 (2006), p. 61-72.

¹⁶³ Pauline Dorio rappelle que la table des matières du recueil donne ce texte non comme une épître, mais comme une « plainte » (« *La plume en l'absence* », p. 101).

les célèbres passionnés d'amour et la navrante posture du vérolé. Bien qu'ils aient en commun d'être serfs de Cupidon, le malade n'échappe pas au ridicule, notamment lorsqu'il s'attribue un héroïsme de pacotille :

Ainsy m'en prent car après maintz debatz
 Heurtz amoureux voluptueux combatz
 Segretz assaulx veneriennes questes
 Plaisantz travaulx desirres conquestes
 Prinses de corps exploitz victorieux
 Pour tout loyer suys devenu goutteux
 Puy avec moy j'ay qui bien me console
 Dame d'honneur ma dame la verole¹⁶⁴.

Parler d'amour de manière épique relève d'une tradition éculée qui remonte à la *militia amoris* des élégiaques latins, au premier chef desquels on trouve Ovide. Elle naît du refus que font entendre les élégiaques de s'adonner à la vie militaire. Renoncer aux armes passe cependant par une écriture dont les images rapprochent sans cesse l'amant du soldat¹⁶⁵. Or cette topique connaît avec la vérole un rabaissement dans le domaine des jeux de Vénus. Déjà présente chez Marot, l'image militaire vise à faire du vérolé un Hercule ou un Alexandre de pacotille, un soldat mal en point¹⁶⁶. L'ironie qui transparait dans ces vers achève d'ôter toute grandeur au soldat d'amour que prétend être le « je » vérolé. En fait, c'est à un rabaissement définitif de la topique amoureuse que l'on assiste puisque son traditionnel point d'aboutissement n'est plus la conquête de la femme aimée, mais la contraction de la maladie vénérienne dont le constat, *post coitum*, empêche toute superbe.

Dans sa volonté de mettre au jour les incompatibilités entre les topiques amoureuses établies et l'expérience de la vérole, Leblond subvertit aussi certains codes de la lyrique médiévale. C'est ainsi que le « je » poétique reprend le célèbre motif de la reverdie :

Au beau printemps, lors qu'on voyt esjouyr
 Champs et forestz les oyseaux resjouyr
 Et que du chant le doux air en resonance
 Herbes, plantes, et tout arbre fleuronne
 C'est quant de deuil on me voit assortir
 On voyt sur moy force boutons sortir

¹⁶⁴ J. Leblond, *Le Printemps de l'humble esperant*, f. B6v-B7r.

¹⁶⁵ « Tout amant est soldat, et Cupidon a son camp ! », écrit Ovide (*Les Amours*, trad. H. Bornecque revue par J.-P. Néraudau, Paris, Les Belles Lettres, 2009, I, 9, p. 37).

¹⁶⁶ L'image du « soudart » incapable d'héroïsme est déjà utilisée par Charles d'Orléans, notamment dans la ballade 82 où le « je » lyrique est un soldat portant un « harnoys rouillé » et voyageant sur une « monture foulée de foiblesse » (*Ballades et rondeaux*, éd. Jean-Claude Mühlethaler, Paris, Librairie générale française, 1992, v. 1-2, p. 254).

Qui produisent les roses sy très fines
 Plus poignantes que chardons ou espines
 Hélas voylà la joye et passetemps
 Qui me saisist en ce joly printemps¹⁶⁷.

Les *topoi* de la célébration poétique du printemps et de l'amour sont réunis dans un tableau bucolique où tous les sens sont en éveil. L'application du vocabulaire de la germination au corps du vérolé fait sentir l'écart entre le cadre idéal de la reverdie et les réalités physiologiques inhérentes à la maladie. L'équivoque permise par le terme « boutons », renvoyant tant au monde végétal qu'au monde médical, détourne l'idée traditionnelle selon laquelle les sentiments du poète et son chant croissent à l'unisson à mesure que la nature fleurit. Le retour du printemps ne donne pas lieu au développement conjoint de l'envie d'aimer et de chanter. Au contraire, c'est sur un plan littéral que le corps malade bourgeoonne ici, rendant très concrète la logique analogique d'une harmonie entre le cadre naturel et le locuteur. Le lexique floral renvoie aussi aux images topiques du sexe féminin telles qu'on les trouve notamment à la fin du *Roman de la Rose*¹⁶⁸. Hautement érotisés chez Jean de Meun, le bouton et la rose se changent en symptômes dermatologiques acquis après avoir cueilli une fleur féminine. Le déplacement du sens amoureux au sens physiologique est d'autant plus aisé que, depuis l'Antiquité, des images florales servent à décrire les éruptions cutanées¹⁶⁹. La reverdie d'un nouveau genre offerte par Leblond montre comment le poète reprend les postures amoureuses topiques pour mieux les saboter.

En clair, tant chez Molinet que chez Leblond, la matière poétique qui se constitue autour de la vérole se nourrit d'un jeu sur la littéralité des motifs hérités. En troquant la défroque de l'amant élégiaque contre celle du vérolé à l'agonie, le « je » malade révèle combien on peut faire une lecture littérale des abstractions de la rhétorique amoureuse pour les appliquer aux effets concrets du mal vénérien. Arrimée au plan physiologique, la lecture à *plus bas sens* qui sous-tend les dispositifs parodiques montre jusqu'où il est possible de distordre un code donné lorsqu'on arbore la posture de « l'eschaudé d'amour »¹⁷⁰.

¹⁶⁷ J. Leblond, *Le Printemps de l'humble esperant*, f. B8v.

¹⁶⁸ J. de Meun, *Le Roman de la Rose*, p. 1120, où il est question de « saisir le bouton » et de « cueillir les roses ».

¹⁶⁹ F. Skoda, *Médecine ancienne et métaphore*, p. 192-193.

¹⁷⁰ C'est le titre d'un poème, présent dans *Les Touches* d'Étienne Tabourot, qui s'amuse du passage de l'éloge au blâme à la faveur d'une contamination vénérienne. La vérole y apparaît comme le revers d'une idolâtrie linguistique : « Qui de l'amour est agité / Idolatrant de sa parole, / Fera d'une petite fole / Une grande divinité, / Mais quand il a prins la verole, / Alors mon amant despité, / Blasme toute impudicité, / Voylà le bien qui le console » (*Les Touches du Seigneur des Accords*, Paris, J. Richer, 1608, f. 21v).

La parodie du discours élégiaque latin ou du langage de la *fin amor* rend également saillantes les particularités de la fortune littéraire de la vérole en langue française au début du xvi^e siècle. Si, durant les mêmes décennies, l'Italie voit se développer, autour de poètes comme Agnolo Firenzuola, Antonfrancesco Grazzini et Il Grappa, une production burlesque où la vérole détourne le pétrarquisme¹⁷¹, les poètes français se situent par rapport au code courtois, le pétrarquisme n'étant pas encore, dans les années 1530-1540, le mode d'écriture dominant dans le royaume. En outre, alors que les trois poètes toscans se situent « aux marges de l'acceptabilité culturelle officielle »¹⁷², ce n'est pas le cas d'un indiciaire bourguignon comme Molinet ou d'un valet de chambre du roi comme Marot, jouissant tous deux d'une grande visibilité. La culture du contre sur la vérole ne peut donc pas être appréhendée comme une production transgressive ou marginale. Au contraire, la liberté de ton ludique s'inscrit dans une tradition parodique, particulièrement vivace dans les textes en moyen français et appréciée des milieux culturellement favorisés. En dépit des différences de réception, la vérole apparaît, de part et d'autre des Alpes, comme une occasion toute trouvée d'entretenir un plaisir désinvolte à l'égard d'une tradition établie. Le mal vénérien devient un *topos* parodique, souvent équivoque, venant donner corps aux tourments séculaires des amoureux. La substitution d'énoncés nobles par une maladie ignoble forme la raison d'être d'un rire qui peut être compris comme un refus d'être la dupe d'une rhétorique amoureuse éculée.

En somme, situé entre Héraclite et Démocrite, le vérolé arbore une posture pathétique qui ne résiste ni aux répétitions obscènes ni aux sous-entendus égrillards et se trouve gauchie par des configurations lexicales qui font advenir tantôt l'outrage tantôt le badinage. Pour autant, on ne saurait dire que « le tragique de la maladie devient ainsi prétexte à rimer et à rire »¹⁷³. Loin de constituer un simple prétexte divertissant, l'expérience débilite de la maladie constitue le socle à partir duquel se déploie une verve gaillarde qui, bien souvent, rachète et repousse les faiblesses pathétiques du corps. Il semble donc plus

¹⁷¹ Domenico Zanrè, « French Disease and Italian Responses: Representations of the *mal francese* in the Literature of Cinquecento Tuscany », dans *Sins of the Flesh*, p. 187-208. Deux poèmes d'Agnolo Firenzuola et un poème de Grazzini sont dans *Le Siècle des vérolés*, p. 159 et p. 201-202 (Firenzuola) et p. 279-280 (Grazzini). Le détournement de la poésie pétrarquiste se trouve déjà chez Antonio Cammelli dont l'un des sonnets permet au « je » vérolé de souligner la différence entre son style et celui de l'illustre Toscan : « Pétrarque chantait le doux amour / Et moi je chante l'amour amer ! » (*I sonetti faceti*, p. 265, v. 7-8 : *Il Petrarca cantò dolce d'amore, / ed io canto d'amore amaramente !*). Ce poème est commenté par E. Ciccarella, *Per una storia del mal francese nel Rinascimento italiano*, p. 67-68.

¹⁷² D. Zanrè, « French Disease and Italian Responses », p. 193 : « *on the margins of official cultural acceptability* ».

¹⁷³ F. Féry-Hue, « "De la verolle". Poèmes inédits sur le péril vénérien (fin du xv^e-début du xvi^e siècle) », p. 548.

pertinent de postuler une étroite jonction entre la plainte et le rire dans des poèmes qui programment un réseau complexe d'affects. La constitution de *l'ethos* du vérolé se fait « dans un registre qui alterne entre *pathos* et comédie »¹⁷⁴, ce que confirme le jeu des antithèses dans ces vers de Leblond qui rappellent le motif des contradictions amoureuses : « Je rys, je plainz, j'ay tout en ung moment / Plaisir et deuil santé avec torment »¹⁷⁵. *Tout avoir en un moment*, tel serait le propre des vérolés mais aussi du régime affectif sur lequel reposent les pièces poétiques, programmant un rire empathique, dont la vitalité et l'éclat maintiennent la mort et le malheur à distance.

Mais le modèle de la coexistence des contraires qu'on trouve chez Leblond admet quelques variations chronologiques. Lorsqu'il s'agit de résumer en une formule la leçon apprise par la vérole, plusieurs poètes reprennent le postulat villonien selon lequel « pour ung plaisir mille doulours »¹⁷⁶ adviennent. Si la formule fait de la période *post coitum* le temps des plaintes et des regrets, on peut repenser les liens entre le plaisir et la douleur en proposant une solution dialectique : au plaisir sexuel succèdent les douleurs de la vérole qui font elles-mêmes place au plaisir du verbe. La nature obscène ou déshonnête de la vérole peut alors être perçue sous un autre angle. Non seulement elle fait naître le rire au milieu de la plainte en offrant au poète de lorgner du côté des imprudences de la vie sexuelle, mais elle participe aussi d'une stratégie de séduction des lecteurs. En effet, la posture rhétorique adoptée par plusieurs poètes vise à susciter le rire lorsque le rejet se profile et à miser sur une transmission, sans risque, d'une forme de plaisir. Procédé de « farceur »¹⁷⁷, l'autodérision demeure la configuration privilégiée dans les poèmes à la première personne. La vérole est certes un triste accident pour le malade mais un heureux événement pour le poète dont l'esprit stimulé par cette version nouvelle et comique du traditionnel mal d'amour explore les manières d'en rire. Quand l'expérience de la maladie suppose de subir des gestes médicaux intrusifs consistant à appliquer, au détriment de la pudeur, des onguents « aux parties par où le mal est entré »¹⁷⁸, sa transformation poétique est le lieu où peut légitimement résonner un rire impudique autant qu'empathique, nettement apotropaïque pour le lecteur.

¹⁷⁴ Christine Scollen-Jimack, « Marot and Deschamps: the Rhetoric of Misfortune », *French Studies*, 42 (1988), p. 21-32, ici p. 25 : « in a register which alternates between pathos and comedy ».

¹⁷⁵ J. Leblond, *Le Printemps de l'humble esperant*, f. B5v.

¹⁷⁶ François Villon, *Le Testament*, dans *Poésies complètes*, éd. C. Thiry, Paris, Librairie générale française, 1991, huitain 64, v. 624, p. 141. Il s'agit là d'une leçon alternative. Le texte retenu par C. Thiry propose « Pour une joyë cent doulours ». Le refrain d'un des rondeaux qui terminent les *Sept marchands de Naples* est le suivant : « Pour ung plaisir mille doulours / C'est le refrain de la ballade » (f. B3v).

¹⁷⁷ Quintilien, *Institution oratoire*. Tome IV, VI, 3, 82, p. 55.

¹⁷⁸ P. Pigray, *Epitome*, p. 567.

La grivoiserie qui conditionne le plaisir du lecteur demeure en définitive ambiguë. Si la liberté verbale amuse le public, la question du bénéfice d'un tel plaisir n'est pas sans poser problème, surtout lorsque les poètes entendent détourner leurs lecteurs des périls de l'amour. Peut-on concilier l'écriture égrillarde et le souci d'enseignement ? S'agit-il au contraire d'un double jeu dont les poètes s'accommodent aisément sans chercher à en résoudre les ambiguïtés ? C'est sur le plan de la pragmatique textuelle qu'il convient de prolonger l'enquête, afin de cerner dans quelle mesure la prévention peut aller de pair avec le divertissement.

Poèmes préventifs et/ou jeux masculins

Poèmes préventifs

Les poètes n'ont pas attendu la parution de traités sur la vérole en langue française pour dispenser une leçon sur les dangers du coït. Bien des vers sur le sujet prescrivent des comportements raisonnables et appellent à la modération. Les poèmes sur la vérole apparaissent alors comme un support, parmi d'autres, de prévention des publics jugés susceptibles de contracter le mal. Mais la réprobation de la folie amoureuse varie au gré des configurations textuelles choisies : si certains textes sont didactiques dans leur manière de sensibiliser le lecteur aux périls vénériens, d'autres choisissent une approche sérieu-ludique qui peut rendre ambiguë la transmission du message moral. En dépit des tensions entre prescription et dérision, la portée du sérieux badinage dépend surtout, dans les textes étudiés, de la constitution d'un entre-soi masculin. En envisageant les pièces comiques sur la vérole sous le prisme d'un jeu masculin, il est possible d'éclairer sous un autre jour les rapports qu'entretiennent l'obscénité, le rire et le souci d'éduquer le lecteur aux dangers du sexe.

Plusieurs écrits didactiques et moraux mettent en garde contre la vérole de manière sérieuse, sans laisser au rire la possibilité de surgir. Ces vers univoques s'inscrivent dans une tradition anti-érotique issue de la pensée néo-platonicienne et scolastique, encline à souligner combien la passion amoureuse mène à une altération du corps et de l'âme¹⁷⁹. Conçu comme appétit destructeur, l'amour

¹⁷⁹ Massimo Ciavolella, « Trois traités du xv^e siècle italien sur *Anteros* : *Contra Amores* de Bartolomeo Sacchi, *Anterotica* de Pietro Edo, et *Anteros* de Battista Fregoso », dans *Anteros. Actes du colloque de Madison (Wisconsin), mars 1994*, dir. Ullrich Langer et Jan Miernowski, Orléans, Paradigme, 1994, p. 61-73. Certains de ces vers moraux relèvent de la stricte condamnation du sentiment amoureux et méritent d'être appelés « anti-érotiques ». D'autres textes, construisant une érotique apaisée sur le rejet du mauvais amour dans sa version aliénante et pathogène, relèveraient plutôt de l'« antérotique ». Sur cette distinction, voir la thèse en cours de Gautier Amiel, *Démasquer Antéros : l'antérotisme dans la littérature française à la Renaissance (1531-1581)*, Paris, Sorbonne Université, sous la direction de J.-C. Monferran.

mérite d'être dénoncé, au nom du salut, de la santé et de la raison. Afin de mener à bien leur entreprise de dénonciation, les auteurs personnifient volontiers la maladie, changée en entité effrayante. L'usage repoussant de l'allégorie se trouve dans une symbolique descente aux Enfers que l'on rencontre dans *L'Enfer de Cupido* de Jean des Coles. Cette œuvre, la seule qu'on connaisse d'un écrivain dont on sait au demeurant peu de choses¹⁸⁰, dépeint au vif « les peines et maux de ceus qui se sont adonnés à suivre le train d'amour deshoneste »¹⁸¹. La condamnation tire son origine des déceptions amoureuses de l'auteur qui, dans une épître à un ami venant clore l'opuscule, retrace sa biographie affective afin de justifier son aversion pour Vénus. Sur un mode allégorique, le début de l'œuvre décrit une catabase, lors de laquelle le narrateur, à l'instar de Dante, est témoin des horreurs dans lesquelles sont plongées les victimes de Cupidon. Au début du texte, alors que le poète se situe dans les faubourgs de l'Enfer, il rencontre deux allégories rebutantes :

Puis en ce lieu s'eberge Maladie
 Sans esperer que l'on y remedie,
 À l'avenir : voyés comme elle est palle,
 Sans espargner ne femelle ni masle,
 Si que depuis peu de tems en son rolle
 A adjouté la facheuse Verolle,
 Contre chassans à l'amoureux butin,
 Jusques à ceus qui portent le satin.
 Que diray plus ? les grans seigneurs et roys
 Ne sont exems de ses tristes desroys [excès].
 Car tous ceus là que tel mal touche et prent
 Comme sucés par Dipsas le serpent
 Perdent leur feu et chaleur de jeunesse,
 Vivans tousjours en soif et secheresse¹⁸².

Invitant les « soudars d'amour » et les « bacheliers et apprentifs d'amour »¹⁸³ à voir l'horreur de lieux effrayants, le poète se sert de Vérole dans une visée dissuasive. Convoquer la nouvelle calamité doit éloigner la jeunesse des plaisirs dangereux de l'amour. Pour ce faire, la figure du serpent est utilisée dans une perspective

¹⁸⁰ Dans sa *Bibliothèque française*, Antoine Du Verdier mentionne le « Seigneur de Coles [sic] » et ajoute : « Son nom propre et son surnom me sont incertains ». *L'Enfer de Cupido* est la seule œuvre de l'auteur que Du Verdier mentionne (*La Bibliothèque d'Antoine du Verdier, seigneur de Vauprivas, contenant le Catalogue de tous ceux qui ont écrit, ou traduit en François, et autres Dialectes de ce Royaume*, Lyon, B. Honorat, 1585, p. 236-237, ici p. 236).

¹⁸¹ Jean des Coles, *L'Enfer de Cupido*, Lyon, M. Bonhomme, 1555, « L'imprimeur aus lecteurs », p. 3.

¹⁸² *Ibid.*, p. 14.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 4.

syncrétique. Si elle rappelle évidemment la Chute, la mention de Dipsas doit beaucoup aux savoirs antiques. Dans ses *Thériaques*, le médecin grec Nicandre décrit ce reptile et précise que sa morsure provoque la « brûlure de la fièvre »¹⁸⁴ et une soif (*dipsa*, en grec) impossible à étancher. Chez Des Coles, le supplice est même représenté sur une gravure qui accompagne le texte. On y voit un homme debout, enserré par un serpent du buste jusqu'à la tête. En vertu d'une telle analogie, le malade devient un être consumé par le venin de la vérole, condamné à s'assécher au gré des traitements qui lui sont infligés. En rendant sensibles les risques d'étrangement à soi inhérents à la contagion, Des Coles fait de la déréliction des corps malades, non pas le support d'une quelconque exhaustivité clinique, mais une image frappante soutenant une leçon de morale. Ce faisant, l'auteur évite d'entrer dans les détails de l'origine sexuelle de la contamination et s'en tient aux images les plus frappantes.

La mise en garde visant à éduquer autant qu'à effrayer peut se décliner sous une autre forme, notamment lorsque le locuteur est lui-même malade. Dès le début du xvi^e siècle, l'*ethos* de vérolé s'avère propice à l'édification du lecteur. À la jonction entre souci moral et préoccupation sanitaire, le message préventif compte sur la force du contre-modèle que constitue le vérolé pour convaincre le destinataire de se tenir à distance des passions amoureuses. C'est une discipline de l'amour qui est ainsi transmise. Dans le *Second volume des motz dorez de Cathon* de Pierre Grognet daté de 1534, nombreux sont les poèmes qui visent à dissuader le lecteur de s'adonner à « l'amour lubrique et illicite qui aliène et transmue les cœurs et entendemens des hommes »¹⁸⁵. Parmi ces condamnations de la luxure, on trouve une « Complainte d'ung povre verollé de la maladie de napple » :

Gens amoureux, à vous je me complaintz
 Regardez cy, dequoy je faictz mes plaints
 Goutte et boutons, sont en moy congelez
 Dont mes membres, et sens sont affollez
 Ayez bon œil, et point ne consentez
 Que telz griefz maux, par villain trou sentez

¹⁸⁴ Nicandre, *Les Thériaques*, dans *Œuvres. Tome II*, trad. J.-M. Jacques, Paris, Les Belles Lettres, 2002, 338-340, p. 27. Ce serpent fait aussi l'objet d'une prolalie de Lucien, intitulée *Les Dipsades*, dans laquelle l'écrivain grec confirme cette légende effrayante : « Mais de tous les reptiles que nourrit le sable, le plus terrible est la dipsade [...]. Sa morsure est violente, et son venin rapide cause à l'instant des douleurs qu'on ne peut apaiser. Il brûle, il putréfie, il consume ses victimes, qui crient comme si elles étaient sur un bûcher » (*Les Dipsades*, dans *Œuvres complètes*, p. 905).

¹⁸⁵ Pierre Grognet, *Le Second volume des motz dorez de Cathon, lesquels sont en latin et en françois, avecques aucuns bons et très utiles adaiges, autoritez et dictz moraulx des saiges, proffitables à ung chascun*, Paris, J. Longis et P. Sergeant, 1534, f. 95r.

On dit bien vrai, hélas que par amours
Pour ung plaisir, on a mille doulours ¹⁸⁶.

Alors qu'il ne semble pas très original, ce texte anonyme quasi-oublié constitue, en réalité, une réécriture étonnante, parce que moralisée, des vers qui terminaient la « Complainte d'ung gentilhomme à sa dame » de Molinet :

Josnes gens, escoutés de quoy je me plains,
Regardés le dangier de quoy est ung con plains ;
Les gouttes et boutons sont en moy congelés,
Tous mes membres et sens sont par ung con gellés ;
Aiés l'oeul à mon cas et point ne consentés
D'endurer que telz maux par aucun con sentés ¹⁸⁷.

La comparaison entre les deux versions du texte rend évidente la dimension moralement trouble du texte du poète bourguignon en même temps qu'elle confirme « la réversibilité entre obscénité et moralité » ¹⁸⁸. La disparition des rimes équivoquées et l'ajout de l'antienne villonienne, topique dans les productions versifiées sur la vérole, confirment le changement de cap que connaît le poème vers 1533. Le texte moralisant ne fait plus résonner vers après vers le « con » tant incriminé. La possibilité de lire dans « complainctz », « congelez » et « consentez » les rémanences obscènes est laissée à la liberté de l'esprit, plus ou moins grivois, du lecteur. Tout risque d'équivoque semble d'ailleurs écarté dans la version plus tardive : l'invitation à avoir « bon œil » permet de ne pas conserver la polysémie douteuse du terme « cas » utilisé par Molinet. Susceptible dans le contexte obscène du poème de renvoyer une fois encore au sexe, le « cas » s'efface au profit d'un œil dont le discernement vaut pour lui-même, sans indication relationnelle. L'existence d'une telle reconfiguration laisse, plus généralement, entendre à quel point le poème de Molinet a été senti comme incompatible avec une visée didactique. Partant, il est difficile de défendre l'idée que la récurrence des rimes équivoques est sans incidence sur la transmission du message moral : on ne saurait voir le poème comme « une sorte de prêche » où l'obscénité s'effacerait au profit d'un « sens moralisant » ¹⁸⁹. Au contraire, les vers de Molinet sont représentatifs de son « travail de subversion langagière qui confère à bien

¹⁸⁶ *Ibid.*, f. 96r.

¹⁸⁷ J. Molinet, *Les Faictz et dictz*, v. 71-76, p. 731.

¹⁸⁸ E. Doudet et J. Koopmans, « L'obscénité dans les arts dramatiques d'expression française (1450-1550) », dans *Obscène Moyen Âge ?*, dir. N. Labère, Paris, Champion, 2015, p. 217-266, ici p. 240.

¹⁸⁹ François Cornilliat, « *Or ne mens* ». *Couleurs de l'éloge et du blâme chez les « Grands Rhétoriciens »*, Paris, Champion, 1994, p. 276.

des œuvres une dimension carnavalesque »¹⁹⁰. Le revirement moral final qui correspond aussi à un changement de destinataire – le « je » poétique cessant sa diatribe contre la femme contaminante pour s'adresser à la jeunesse masculine – peut alors tomber sous le coup de la parodie et s'avérer amusant en ce qu'il fait surgir, après une kyrielle de grivoiseries, « une fin didactique typiquement médiévale »¹⁹¹. L'altération de l'ordre sémantique qui caractérise le poème de l'indiciaire bourguignon oblige vers 1533 à une réinscription du message dans un cadre normatif dont il faut conserver la morale sauve. La complainte de Molinet et ses réécritures interrogent ainsi les possibilités mêmes d'une transmission sério-ludique. S'agit-il d'une pédagogie par la blague ou y a-t-il une incompatibilité entre la transmission d'une vigilance sexuelle et le jeu grivois ?¹⁹²

Pour répondre à ces questions, il faut distinguer les diverses manières d'articuler le rire et la morale dans les textes sur la vérole. Dans plusieurs poèmes où le « je » prend à partie son public afin de lui inculquer une leçon d'éducation sexuelle, la transmission sério-ludique permet d'allier l'utile à l'agréable. Soucieux d'éviter l'âpreté du prêche, les auteurs de plusieurs rondeaux enseignent la tempérance en faisant place à l'amusement verbal. Certains poèmes usent ainsi de l'effet comique propre aux rimes équivoquées :

Ne fringuez [folâtrez] plus qu'en lieu congneu,
Gentilz rustez [fripons ?] abandonnez.
Gardez que dedans ne donnez
Sans avoir bien veu le con nu¹⁹³.

D'autres articulent le rire et la transmission didactique sur le plan du message lui-même. C'est le cas de ce rondeau anonyme, où la tempérance sexuelle s'inculque en incitant à d'autres excès :

Gardés le trou pernicieux,
Qui tant de gens perd et afole,
En leur baillant chancre, verole,
Et aultres maulx contagieux,

¹⁹⁰ J. Devaux et É. Lecuppre-Desjardin, « Introduction », dans *Jean Molinet et son temps*, p. 1-14, ici p. 3.

¹⁹¹ L. Johnson, *Poets as Players*, p. 276 : « a typically medieval didactic ending ».

¹⁹² Répondre à cette question suppose de pouvoir déterminer les contextes dans lesquels les poèmes ont été produits et lus. Il ne nous a pas toujours été possible de recomposer les publics auprès desquels les textes ont circulé alors même qu'il s'agit d'un élément décisif pour comprendre les effets parodiques (J. Koopmans, « La parodie en situation. Approches du texte festif à la fin du Moyen Âge », *CRMH*, 15 (2008), p. 87-98).

¹⁹³ Ms. fr. 1722, Paris, BnF, f. 40v. « Rustier » peut certes signifier « maltraiter » mais la « rusterie » désigne aussi la « friponnerie ». Le substantif est présent dans *Le Pourpoint fermant à boutons* : on y évoque les actions des vérolés face à leur maladie : « jurer, blasphémer, se donner au Diable et qui premier jamais aporta la rusterie en France » (*Le Pourpoint fermant à boutons*, f. E3r-E3v).

Mieulx vallent vins délicieux
 Et bons morceaux que telle cole [humeur] :
 Gardés le trou pernécieux,
 Qui tant de gens perd et afole !¹⁹⁴

Renonçant aux équivoques obscènes, le poète affiche un propos assez provocateur en ce qu'il valorise la gourmandise au détriment de la luxure. La hiérarchie des péchés capitaux laisse entendre que le poème délivre, avec humour, une leçon de modération sexuelle sans jamais exiger une abstinence complète des plaisirs du corps. Si l'on peut questionner le sérieux d'une telle démarche, les relations charnelles sont mises à l'index pour l'affront qu'elles constituent à la raison et à la vertu, comme le suggère la rime entre « vérole » et « afole ». La forme même du rondeau permet, par la répétition qu'implique le rentrement, d'ancrer les conseils dans l'esprit d'un lecteur invité à appliquer les préceptes qui lui sont transmis.

En dépit des différences qui existent entre ces deux rondeaux, demeure, en leur centre, une même volonté de mettre le lecteur en garde contre les dangers inhérents au sexe féminin, crument désigné par les termes « con » et « trou ». Une telle modalité d'écriture ne constitue pourtant pas la seule voie explorée par les poètes pour dispenser, de manière plaisante, une leçon de modération. En effet, dans une fable allégorique comme *Les Trois contes de Cupidon et d'Atropos* de Jean Lemaire de Belges¹⁹⁵, le sexe constitue un point innommable du texte bien qu'il soit souvent suggéré à l'aide de procédés périphrastiques¹⁹⁶. Paru en 1525, le conte prend le contre-pied de la logique allégorique usuelle car il n'entraîne pas le lecteur vers un plus haut sens. Au contraire, lorsqu'il s'agit d'expliquer les origines, potentiellement obscènes, de la vérole, les ornements de la fable servent à les masquer. Pour ce faire, Lemaire de Belges construit une genèse mythologique à la maladie. Adonnés à leur ivresse, Cupidon et Atropos procèdent à un fatal échange de leur arc. Lorsque Volupté se blesse « au cul nu »¹⁹⁷ avec la flèche d'Atropos, Vénus lui porte secours et jette l'arme mortifère dans les douves de son château. Mais, constatant que l'eau devient « infecte », Vénus y verse un « grand nombre de florettes » ainsi que « force miel »¹⁹⁸ afin d'en adoucir la teneur. Or le

¹⁹⁴ *Les Œuvres de Guillaume Coquillart, Official de Rheims, reveues et corrigees de nouveau*, Paris, [s. n.], 1597, « Rondeau de la vérole », f. 253v. La pièce est citée par F. Féry-Hue, « “De la verolle”. Poèmes inédits sur le péril vénérien (fin du xv^e-début du xvi^e siècle) », p. 550.

¹⁹⁵ Jean Lemaire de Belges, *Les Trois contes intitulez de Cupido et de Atropos*, dans *Traictez singuliers contenus au present opuscul*, Paris, G. du Pré, 1525.

¹⁹⁶ Elisabeth Caron, « L'innommable et ses périphrases dans les contes de *Cupido et d'Atropos* », dans *Autour de Jacques Monfrin. Néologie et création verbale*, dir. Giuseppe Di Stefano et Rose M. Bidler, Montréal, Cérès, 1997, p. 135-149.

¹⁹⁷ J. Lemaire de Belges, *Les Trois contes intitulez de Cupido et de Atropos*, f. A5v.

¹⁹⁸ *Ibid.*, f. B3r.

mélange n'est pas sans porter préjudice aux amoureux qui s'abreuvent de « l'eau emmiellée » sans se soucier du « fort venin »¹⁹⁹ qui s'y trouve. C'est à ce moment du second conte que surgit la vérole et que l'efficacité du discours préventif s'énonce à hauteur d'homme. En effet, si jusqu'alors la fable allégorique n'avait que rarement quitté le château des divinités, le poème explore à présent comment « la liqueur argentine / plaine de mort et poyson serpentine » altère les hommes et les femmes qui y goûtent. La géographie bucolique engage en fait un déplacement vers une topographie organique, le lecteur étant invité à comprendre que la « plaine de luxure »²⁰⁰ arrosée par les eaux empoisonnées n'est autre que le sexe féminin. L'association, qui invite à discerner un sens concret derrière les images fleuries, est rendue explicite par la rime entre « venin » et « sexe femenin »²⁰¹. Les images aquatiques renvoient à une contamination sexuelle auprès de la femme, comme l'attestent les vers suivants :

Mille malheurs meschans en sont venus
Desquelz font foy et ample tesmoignage
Goutte ès tallons et boutons au visage
Que l'on acquiert et seullement pour boire
Ung peu en l'eaue trouble obscure et noire²⁰².

S'opère donc, dans le texte, une retombée vers le sexe, qui est aussi une retombée dans l'histoire humaine. Au moment où le poète décrit comment le mal se contracte, il fait le choix de mêler la parole mythologique à une description savante du nouveau fléau. Mentionnant les symptômes et les noms de la maladie, Lemaire de Belges juxtapose la temporalité mythique et l'histoire récente :

Et dit on plus que la puissante armée
Des fors françois à grant peine et souffrance
En Naples l'ont conquise et mise en France
Dont aucuns d'eulx le souvenir la nomment²⁰³.

L'efficacité du discours didactique se conçoit alors dans la reduplication de son message sur le plan fabuleux et historique. La nature vénéneuse de l'eau qui ruisselle dans les « fossez venericques » trouve une concrétisation évidente dans la nomination de la vérole et la description de ses ravages sur les corps « si difformes », victimes de « si très mortelle injure »²⁰⁴. Ce moment de décrochage,

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ *Ibid.*, f. B3v.

²⁰¹ *Ibid.*, f. B6v.

²⁰² *Ibid.*, f. B5r.

²⁰³ *Ibid.*, f. B4r.

²⁰⁴ *Ibid.*, f. B3v.

unique dans l'économie des *Trois contes*, souligne le besoin qu'a le poète de ne pas se contenter d'une fable mythologique sur la ressemblance de l'Amour et de la Mort²⁰⁵. En passant du symbole aux réalités physiologiques de la maladie, Lemaire de Belges procède par syncrétisme²⁰⁶. La visée moralisatrice du texte semble avoir besoin de rompre, pour un temps, le voile de l'allégorie afin de rendre sensible le « grant dommage et vergogne » inhérent à « la verolle grosse »²⁰⁷. Le recours au discours rapporté permet alors au poète de faire des malades non seulement les témoins de leur propre déchéance, mais aussi des figures qui relaient le message didactique au sein même du conte :

Las on a veu les povres paciens [...]
Laissez de vivre et sans riens en celer
Dire que amours est mort dure et cruelle
Quant pour ung peu de douceur censuelle
On est ainsi de mortel mal attainct²⁰⁸.

De ce discours découle une invitation à s'en tenir à la « chasteté », vertu qui permet d'éviter le « très grant diffame »²⁰⁹ propre à la vérole. Le choix opéré par Lemaire de Belges consiste à faire du sexe un objet central du discours préventif sans jamais le nommer. Tout est fait pour convaincre le lecteur de ne pas frayer en « suspecte rivière »²¹⁰. Si le voile de la fable confère une forme de grandeur à la maladie à laquelle on invente une origine mythique, il sert aussi, par le décryptage qu'il induit, à rendre le discours plaisant. À cet égard, l'usage mythologique de la fable ne perd pas complètement de vue la dimension physiologique de la maladie et l'objectif affiché, à savoir « retirer les gens de folles amours »²¹¹, est atteint en vertu d'une hybridation entre grandeur mythologique et retour au bas corporel.

La fortune du texte de Lemaire de Belges ne s'arrête pas en 1525. En effet, parmi ses *Trois contes*, les deux derniers ont été réemployés en 1539 dans *Le Triumphe de Dame Verolle*. Or une telle configuration n'est pas sans incidence sur la manière d'interpréter l'opuscule paru chez François Juste. Après une présentation de la pluralité des hypothèses, tantôt sérieuses tantôt comiques, concernant la naissance de Vérole, le prologue cède la place à la voix de Lemaire

²⁰⁵ C'est l'objet du premier conte, inventé semble-t-il par le poète italien Serafino et adapté en vers français par Jean Lemaire de Belges.

²⁰⁶ Le syncrétisme est confirmé par l'évocation, dans un contexte mythologique, de « sainte Raine » et « saint Job » comme figures tutélaires susceptibles de secourir les vérolés (*Ibid.*, f. B4v).

²⁰⁷ *Ibid.*, f. B4r.

²⁰⁸ *Ibid.*, f. B4v.

²⁰⁹ *Ibid.*

²¹⁰ *Ibid.*, f. C4r.

²¹¹ *Ibid.*, page de titre.

de Belges « affin que tous aient la notice [connaissance] de la naissance de madame Verolle »²¹². Imposant dès l'orée du texte une lecture allégorique de l'origine de la maladie, la présence des deux contes et de ses métaphores aquatiques influence le triomphe vérolique, cette procession carnavalesque qui débute après les deux contes de Lemaire de Belges. En effet, un même effort de décryptage est requis pour percevoir que le « puy d'amours » ne désigne pas seulement un concours poétique mais le sexe féminin, présenté comme une version morbide de la « fontaine d'amors »²¹³ décrite dans le *Roman de la Rose*. Un même imaginaire de l'eau empoisonnée, s'expliquant par la nature humide du corps féminin dans le système humoral, parcourt les deux textes afin d'en préserver le lecteur²¹⁴. Toutefois, en dépit des ressemblances entre *Le Triumphe* de 1539 et *Les Trois contes* de 1525, une différence existe dans la manière d'enjoindre à la modération. Alors que Lemaire de Belges refuse d'utiliser l'obscénité et compte sur son lecteur pour opérer la transposition du géographique (les fosses du château de Vénus) vers l'organique (le sexe féminin), le triomphe privilégie la monstration obscène, nommant le con et exposant les ravages induits par la maladie²¹⁵.

Entre ces deux textes de 1525 et 1539, que s'est-il passé ? Vérole a acquis une identité allégorique à part entière. En effet, si la maladie a pu faire l'objet d'une adresse directe lorsque le « je » poétique chez Molinet invectivait cette nouvelle goutte, ce n'est qu'à partir des années 1530 que se développent les tours « madame la Vérole »²¹⁶ ou sa variante « dame Verolle »²¹⁷. En même temps qu'elle rappelle la tradition courtoise, dans laquelle la dame est une *domina*, une femme supérieure devant laquelle se prosterne l'amant, la dénomination renvoie à la tournure « dame » suivie d'un prénom, fréquemment employée pour indiquer

²¹² *Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, f. A6r.

²¹³ G. de Lorris, *Le Roman de la Rose*, v. 1594, p. 120. La fontaine d'amour prend au piège les amoureux car l'eau est teinte par la graine d'amour que Cupidon y a déposée.

²¹⁴ À l'entrée « Con » de son épithétiaire, Maurice de La Porte ridiculise les images éculées qui assimilent le sexe féminin à une source aquatique au moyen d'un surgissement abrupt de la vérole : « Les idolatres de la jeune beauté du sexe féminin, ont en si grande reverence ceste partie de leur corps, qu'ils l'appellent source d'amour et fontaine de douceur. Mais quand ils y ont puisé une bonne grosse verolle, qui les accompagne ordinairement jusques au cercueil, je m'asseure qu'ils voudroient qu'avant leur naissance telle source et fontaine ne eut esté tarie, ou pour le moins que leurs courtaus n'y eussent jamais esté abbreuveez » (*Les Epithetes*, f. 64v-65r).

²¹⁵ A. Bayle et L. Wajeman, « *Le Triumphe de Dame Verolle* ou les bienfaits de l'obscénité », p. 134.

²¹⁶ « Chanson de la verolle, chastiant l'Amoureux qui ne la voulut à Dame recognoistre », citée d'après B. Jeffery, *Chanson Verse of the Early Renaissance*, p. 111-112.

²¹⁷ Dans *Le Triumphe* de 1539, le second conte de Lemaire de Belges est précédé du titre suivant, ajouté par l'auteur ou l'éditeur du texte : « Compte deuxiesme sur la naissance de Dame Verolle » (*Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, f. B5v). Or l'allégorie du mal vénérien est justement la grande absente du récit de Lemaire de Belges.

qu'une femme est une prostituée²¹⁸. Bien que Vérole ne soit pas un prénom, les deux sens permettent de comprendre pourquoi l'allégorie nouvelle, avatar de la plus traditionnelle et non moins dangereuse figure de la Volupté dans les discours moraux²¹⁹, construit une scénographie amoureuse dégradée, où le retournement carnavalesque prime. En ce sens, lire *Le Triumphe de Dame Verolle*, c'est voir s'opérer un glissement de plus en plus évident vers le bas corporel. Assurément, le triomphe vérolique lui-même mise sur une forme de mithridatisation textuelle, en vertu de laquelle le fait d'exposer le lecteur à l'obscénité du sexe malade doit permettre de l'en préserver symboliquement.

Cependant, le triomphe doit redoubler d'efforts pour montrer qu'il existe une compatibilité entre l'exposition de l'obscénité et la transmission d'une prudence sexuelle. C'est ce que suggère le « bagage » de Dame Vérole, cette foule de malades qui clôt le triomphe :

De ce Triumphe icy est le bagage
(Comme on peult veoir) acoustré pauvrement
Garde toy bien d'en estre, sy es sage,
Sy à jamais ne veux souffrir tourment :
Car ceulx, à qui oste l'entendement
Venus l'infecte, et les reduict à elle,
Communement sont de notre sequelle
Submiz à mal, et privez de plaisir :
Parquoy ne doibz suyvre Deesse telle,
Sy de sain vivre as vouloir, et desir²²⁰.

Par sa position stratégique, le chœur de vérolés est chargé de délivrer les ultimes conseils aux lecteurs. Aussi condense-t-il un faisceau d'enjeux propre à l'œuvre. En effet, la teneur du message moral et sa conjonction à l'acte de monstration des malades rappellent le fonctionnement didactique du triomphe de Cupidon²²¹, tel

²¹⁸ D. Roussel, *Violences et passions dans le Paris de la Renaissance*, p. 230. La tournure est confirmée par Henri Estienne qui mentionne « ces bonnes dames, la Verole et la Pelade » quand il parle des putains qui vivent à la cour papale (*Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote*, t. 1, p. 262).

²¹⁹ Volupté réapparaît dans les textes allégoriques au début du xvi^e siècle, notamment dans la *Nef des folles* de Jean Drouyn, adaptation française des *Stultifera Naves* de Badius (Anne-Marie De Gendt, « Du masculin au féminin : le changement de sexe des cinq sens au seuil de la Renaissance », dans *Les Cinq sens entre Moyen Âge et Renaissance. Enjeux épistémologiques et esthétiques*, dir. Olga Anna Duhl et Jean-Marie Fritz, Dijon, ÉUD, 2016, p. 71-93, notamment p. 78-81).

²²⁰ *Le Triumphe de treshaute et puissante Dame Verolle*, f. E6v.

²²¹ Le motif du triomphe de Cupidon est présent dès la poésie élégiaque latine, où les amoureux se soumettent au dieu. Dans l'un de ses poèmes, Ovide met en scène un « je » qui se rend après avoir essayé d'échapper à l'emprise de Cupidon : « Je m'ajoute à ton butin, Cupidon ; je te tends les mains en vaincu et me mets à ta merci. [...] On fera défiler tes captifs, jeunes gens et jeunes filles. Ce cortège te fera un triomphe magnifique » (*Les Amours*, I, 2, p. 7).

qu'il est représenté dans *Les Triomphes* de Pétrarque, véritable succès en France avant l'influence du *Canzoniere* sur la poésie amoureuse²²². Dans la tradition allégorique, la horde des amoureux, défilant enchaînés sous la bannière du dieu Amour, vise à dissuader le poète de céder à la passion amoureuse. Des héroïnes mythologiques aux puissants généraux romains, la galerie des portraits incite le poète, un temps séduit par l'amour, à se tourner vers Chasteté. La victoire de cette dernière sur Amour sert à elle seule de leçon. Or, tout en s'inscrivant dans la lignée des *Triomphes* de Pétrarque, le triomphe de 1539 ne peut qu'en constituer un pendant parodique. Cupidon est remplacé par Vérole, tandis que les pauvres accoutrements de groupes anonymes tranchent avec la grandeur des individus célèbres rassemblés par le poète toscan. On distingue alors parfaitement, dans cette dégradation, les mécanismes du fonctionnement série-ludique d'un texte qui ne cesse de jouer avec des modèles élevés. Ainsi l'image qui accompagne le bagage représente en son centre une femme juchée sur sa monture, portant un nouveau-né dans ses bras. Si la disposition iconographique rappelle le personnage de Marie tenant Jésus dans ses bras lors de la fuite en Égypte²²³, le triomphe n'en a pas fini de jouer avec le lecteur et de troubler toute lecture univoque.

Il semble en effet impossible de conférer une grandeur mariale à cette femme. On distingue sur sa joue et sa poitrine deux boutons de la même nature que ceux qui ornent le visage de plusieurs vérolés présents dans le triomphe. La figure féminine n'échappe donc pas à la souillure vénérienne et interroge la fonction morale de la fin du texte. Faut-il alors voir en elle un énième procédé parodique ? C'est ce que nous pensons. Une nouvelle fois, les signes se prêtent à une double lecture : si la configuration iconographique rappelle un épisode célèbre de la Nativité, la chevauchée par les rues est aussi une peine fréquemment infligée aux femmes proxénètes²²⁴. Juchée sur sa monture, la femme au centre du bagage pourrait-elle alors correspondre à la « Venus infecte » mentionnée par le texte ? Si tel est le cas, il faudrait y voir une Vénus de bas étage, une mère maquerelle traînée par les rues, n'ayant plus rien à voir avec les allégories mythiques de Vénus et Volupté, présentes chez Lemaire de Belges et dans la procession triomphale.

²²² Pétrarque, *Les Triomphes*, trad. S. Bourgoïn, éd. Gabriella Parussa et Elina Suomela-Härmä, Genève, Droz, 2012. Plusieurs traductions françaises des *Trionfi* existent avant 1539. Vers 1500, Simon Bourgoïn en compose une en alexandrins. Il est suivi, en 1538, par Jean Meynier. Sur le plan énonciatif, le triomphe de Vérole et le triomphe de Cupidon font l'objet d'une médiation similaire car l'accès au triomphe se fait par l'intermédiaire d'une victime soit de Vérole, soit de Cupidon.

²²³ A. Bayle, « Une allégorie malade ? *Le Triomphe de Dame Verolle* (1539) ».

²²⁴ André Laingui, « Peines », dans *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, dir. Lucien Bély, Paris, PUF, 2015 [1996], p. 977.

LE BAGAGE.



FIG. 5. *Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, f. E6v [Gallica].

Toutefois, les ambiguïtés propres au renvoi ironique à des traditions préexistantes se voient résorbées dans l'épilogue qui programme une réception vertueuse du texte :

Le proffict est, que si tu es homme de bon entendement, et bien reduict à honnesteté, et raison, à l'exemple des malheureux qui tombent par leur luxure dissolue aux accidens dessusdictz, tu eviteras telz dangiers, et inconveniens de la personne²²⁵.

Le Triumphe de Dame Verolle oscille donc entre une visée préventive et de nombreux effets comiques à cause de la nature carnavalesque de la procession obscène²²⁶. Dissimulé derrière la périphrase « l'inventeur de menus plaisirs honnestes », l'auteur anonyme veut pourtant montrer que le rire né de cette parodie n'empêche pas la prise au sérieux du propos. Le défilé des vérolés mise sur la vertu prophylactique du rire. S'amuser des réalités rebutantes de la vérole devient un moyen de conserver sa santé.

Jeux masculins

Les diverses modalités d'articulation entre l'obscénité, le rire et le souci d'instruire méritent d'être éclairées par le cadre dans lequel elles adviennent. En effet, les tensions qui caractérisent les textes sur la vérole s'expliquent aussi par leur schéma de communication. En insistant sur le fait que les vers joyeux reposent sur une complicité masculine, sous-tendue par une misogynie notable, on peut donner un autre sens aux ambiguïtés stylistiques et pragmatiques qui caractérisent ces textes. Tout d'abord, à l'exception de l'anonyme blason du

²²⁵ *Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, f. E7v.

²²⁶ Ce n'est pas la présence d'obscénités qui rend la procession parodique mais plutôt l'exploration d'un sujet bas et privé (la maladie). On sait en effet que des obscénités étaient criées durant les triomphes militaires romains à des fins rituelles (J. Adams, *The Latin Sexual Vocabulary*, p. 4).

vit et de l'épître féminine répondant à celle de Molinet, tous les locuteurs des poèmes sont des voix masculines, se plaignant d'avoir contracté la vérole auprès d'une femme à l'honnêteté douteuse²²⁷. Aux locuteurs masculins font face des destinataires qui sont eux aussi des hommes. Pris à partie dans les textes, ils sont caractérisés par leur statut social (« Gentilhommes, Bourgeois et Advocats »²²⁸), par des qualificatifs relationnels plus généraux qui esquissent leur portrait moral (« Plaisans, Mignons, Gorriers, Esperrucats »²²⁹, « gens solacieux »²³⁰, « amans »²³¹) ou par une synecdoque, comme dans le poème qui clôt *Le Pourpoint fermant à boutons* où le « je » vérolé s'adresse à ses compagnons en les désignant par un vêtement masculin : « Pourpointz rouges, tannez et noirs / Retenez ma déclinaison »²³². Le public peut enfin connaître une caractérisation par l'âge, Molinet s'adressant à la fin de sa complainte à des « josnes gens »²³³. L'apostrophe intergénérationnelle explique sans doute pourquoi le motif des « abus de jeunesse »²³⁴ est fréquemment exploité. Du haut de leur triste expérience, les locuteurs vérolés n'entendent pas initier la jeunesse aux plaisirs, mais leur en inspirer la méfiance. Bien que plusieurs pièces ne précisent pas l'âge auquel la maladie a été contractée, plus d'une met en scène un « je » repentant. C'est ce que suggère la première strophe du poème présent à la fin du *Pourpoint fermant à boutons* :

Jeunes gens qui estes esprins
Trop vivement du feu d'amours
Prenez garde d'estre surprins
Ainsi que moy en grans clamours²³⁵.

Engendrée, d'après Jean Drouyn, « pour corriger Mondains luxurieux »²³⁶, la vérole apparaît souvent comme le signe d'une éducation sexuelle ratée car dénuée de précautions. Elle est un embrayeur de mémoire dans les poèmes où le « je »

²²⁷ Dans un registre sérieux, une autre exception existe : l'épître de Jean Bouchet où une femme vérolée s'exprime à la première personne pour retracer son chemin de pénitente. Voir *supra*, chap. III, « Corps féminins, corps contagieux ? ».

²²⁸ J. Drouyn, *S'ensuyvent les ditz non notables et speculez d'ung très rude engin tant en verité qu'en fables*, « Balade », [n. p.].

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ *Les Œuvres de Guillaume Coquillart*, « Rondeau de la vérole », f. 253v.

²³¹ *Les Sept marchands de Naples*, f. B3v.

²³² *Le Pourpoint fermant à boutons*, f. E8r.

²³³ J. Molinet, *Les Faictz et dictz*, v. 71, p. 731.

²³⁴ *Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, f. C6r.

²³⁵ *Le Pourpoint fermant à boutons*, f. E7v.

²³⁶ J. Drouyn, *S'ensuyvent les ditz non notables et speculez d'ung très rude engin tant en verité qu'en fables*, « Balade », [n. p.].

malade revient sur sa « jeunesse pource sotte »²³⁷. C'est même le regard rétrospectif qui assure la force morale du récit puisque la vérole représente alors une trace encore vivace du passé dans le corps du locuteur. La persistance du passé dans le présent, par l'intermédiaire d'un don d'amour tout parodique, doit modérer le goût démesuré pour les femmes qu'affichaient ces hommes au moment de tomber malades. Ainsi, dans *Les Sept marchands de Naples*, l'Aventurier, qui « bransler faisoit le lict et la courtine »²³⁸, s'écrie : « Souventes fois je regrette et souspire / D'ainsi me veoir povre, meschant, hideux »²³⁹. Au sein d'échanges entre hommes, le jeu des temps verbaux permet de faire apparaître la déchéance que constitue l'expérience de la maladie et de mettre en garde contre les fausses ou folles amours – autant de qualificatifs défavorables, qui, utilisés au pluriel, laissent deviner « le caractère instable et évanescant de cet amour des créatures »²⁴⁰.

Est-ce pour autant que nos textes favorisent l'unique amour du Créateur ? Loin s'en faut, le repentir n'étant jamais, chez ces hommes, le lieu d'une pénitence spirituelle. La dénonciation de la « folle entreprise »²⁴¹ aboutissant à la contamination obéit davantage à une question pragmatique de choix des partenaires sexuelles, les femmes « villaynnes »²⁴² devant être évitées à tout prix. Sur ce plan, tout en jouant avec les codes de la *fin amor*, les vers sur la vérole critiquent le fol amour, conçu comme un désir charnel puissant, associé à la figure honnie de la putain et non à celle, courtoise, de la dame, ou, morale, de l'épouse²⁴³. C'est justement la notion de fol amour qui permet d'articuler le discours moralisant et la veine parodique. En ce qu'il se forge au plus près d'une faute commise et corrigée par l'apparition de la maladie, l'*ethos* du vérolé apparaît alors comme une construction didactique qui mise sur la force du contre-exemple pour promouvoir une masculinité acceptable, c'est-à-dire vivant « par rigne et par compas »²⁴⁴. Le ridicule dont les malades s'affublent transmet un idéal de maîtrise et de modération, loin de la fougue des « courteaux » qui, tout en désignant le sexe masculin, rappellent que les organes génitaux courent toujours le risque de l'insubordination²⁴⁵.

²³⁷ C. Marot, *L'Adolescence clémentine*, v. 25, p. 101.

²³⁸ *Les Sept marchands de Naples*, f. A1v.

²³⁹ *Ibid.*, f. A2r.

²⁴⁰ Jean-Louis Flandrin, *Le Sexe et l'Occident. Évolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, 1981, p. 52.

²⁴¹ *Les Sept marchands de Naples*, f. B1v.

²⁴² Ms. fr. 3939, « Responce de la dame au vérolé », f. 21v.

²⁴³ Voir Alain Corbellari, « Retour sur l'amour courtois », *CRMH*, 17 (2009), p. 375-385, notamment p. 384.

²⁴⁴ J. Molinet, *Les Faictz et dictz*, v. 69, p. 731.

²⁴⁵ Voir D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, p. 703-736.

Toutefois, la circulation des vers au sein d'un entre-soi masculin élaboré par le texte explique aussi pourquoi la parole du vérolé semble toujours se situer entre récréation et admonition. Les effets de reprise et de variation sont riches de sens. On a vu que la « Complainte d'un gentilhomme à sa dame » de Molinet s'achevait sur une mise en garde, plus ou moins sérieuse, adressée à un public de jeunes gens qu'il convient de prémunir des séductions féminines. La lecture du poème est infléchie lorsqu'on sait qu'il a connu un prolongement dans la « Responce de la dame au vérolé », une suite de soixante-huit vers qui poursuit le jeu des rimes équivoquées initié par l'indiciaire bourguignon. On y lit une défense de la femme incriminée, rappelant au passage à quel point les hommes tiennent au « con » tant vilipendé :

Je m'esbays beaucoup, que tu n'as cognoissance
Que quant sur terre vins, tu prins de con naissance
Et que tous beaulx esperitz qui le monde cognoissent
Dient que tous plaisirs, de femme, et de con naissent.
Ne parle plus des dames, tu sçais assés combien
Plusieurs hommes très pouvres ont heu par ung con bien ²⁴⁶.

L'éloge des plaisirs charnels procurés par le sexe féminin influence l'interprétation du diptyque. Si, comme nous le croyons, il s'agit d'une pièce composée par un autre poète à la suite de Molinet, il est vraisemblable que la réception des vers ait été l'occasion d'un amusement masculin où la reconduction de la grivoiserie soude la communauté des hommes autour d'une même conjonction d'attrance et de méfiance à l'égard du sexe féminin. Conformément à un mécanisme mis en évidence par Freud dans ses pages sur le mot d'esprit, la grivoiserie n'est plus tant destinée à une femme chez qui il s'agit de susciter une réaction mais à un tiers masculin : « c'est peu à peu le spectateur, ici l'auditeur, qui devient l'instance à laquelle la grivoiserie est destinée » ²⁴⁷. Et Freud de préciser les implications d'un tel dispositif :

Le mot d'esprit tendancieux a généralement besoin de trois personnes : outre celle qui fait le mot d'esprit, il en faut une deuxième, qui est prise comme objet de l'agression à caractère hostile ou sexuel, et une troisième, en qui s'accomplit l'intention du mot d'esprit, qui est de produire du plaisir ²⁴⁸.

Les vers sur la vérole confirment à plus d'un titre l'importance du tiers masculin comme figure décisive du trait d'esprit grivois. Les imprudences de la sexualité masculine servent à s'en prendre à l'appareil génital féminin, dans une mise en scène ordurière, symptomatique de l'agression hostile relevée par Freud. C'est

²⁴⁶ Ms. fr. 3939, f. 21v.

²⁴⁷ Sigmund Freud, *Le Mot d'esprit et sa relation à l'inconscient*, trad. D. Messier, Paris, Gallimard, 1988 [1905], p. 193.

²⁴⁸ *Ibid.*

ce que corrobore le rondeau qui suit les sept prises de parole des marchands de Naples :

En ung grant trou qui bouché fut de plastre
 Pour me cuider en ycelluy esbatre,
 Je me suis mis trop avant au boubier.
 Mais ignorant le malheureux dangier,
 Des grains y pris assez pour fournir quatre²⁴⁹.

L'hostilité misogyne peut alors être lue comme l'un des éléments qui cimentent une communauté masculine rieuse, égayée par un réseau métaphorique qui voile et dévoile le sexe féminin. Du rapport sexuel funeste à la parole qui le récite, on passe d'une intimité avec une femme à une cohésion entre hommes, soudés par le rire. Si la présentation pathétique de soi permet aux locuteurs vérolés de maintenir une forme de lien social, la mise en récit égrillarde du rapport sexuel pathogène conforte l'inscription du « je » vérolé dans une communauté masculine auprès de laquelle la performance verbale rappelle d'anciennes performances sexuelles. Ainsi les complexités stylistiques et pragmatiques des textes parodiques s'expliqueraient, selon nous, par l'inquiétude que la vérole fait peser sur la masculinité. Fantasmant un sexe féminin tout puissant d'où naît une maladie toute puissante, les locuteurs trouvent refuge dans une misogynie assumée, servant à railler le sexe féminin autant qu'à en faire un lieu dangereux et séduisant à la fois. Bien qu'il soit difficile de connaître les conditions exactes de réception et de partage des textes²⁵⁰, la culture joyeuse construite autour de la vérole sert tout à la fois à récréer et à recréer une communauté masculine mise à mal par une maladie qui entame bien des caractéristiques de la virilité. Le rire peut alors soit compenser soit prévenir l'infection vénérienne. Il s'agit bien, pour le vérolé, de rester un bon compagnon et un joyeux luron tout en étant malade. En même

²⁴⁹ *Les Sept marchans de Naples*, f. B2v-B3r.

²⁵⁰ S'il est ardu de savoir comment ces poèmes circulent, certains auteurs mettent en scène une transmission de leur texte à l'intérieur même de leur poème. Ainsi de l'auteur anonyme de « la chanson chantée de très meschant son ». Présente dès 1533 dans l'édition angevine du *Pourpoint fermant à boutons*, elle est adjointe, lors d'une réimpression avant ou autour de 1550, à la *Pronostication des cons sauvaiges*. Adressée aux hommes qui risquent « de gaster [leur] instrument » avec la vérole, la chanson se clôt sur la transmission du texte du malade à l'imprimeur : « Ce livre cy fut composé / À Naples au pays de Suerie / Duquel lieu a esté porté / À un maistre d'imprimerie / Lequel soubdain je vous affie / Pour l'imprimer cessa toute œuvre / On les vend à la bourgeoisie / De Rouen rue de la Chievre » (*La Grande et veritable Pronostication des Cons sauvaiges, avec la manière de les aprivoiser. Nouvellement imprimé par l'auctorité de l'abbé des Conars*, Rouen, [Y. Gomont], [ca. 1550], [f. A4v]). Sur ce texte, voir K. Lavéant, « Publishing Obscene Parodies: From Authorised Joyful Books to Forbidden Editions », dans *The Politics of Obscenity at the Age of the Gutenberg Revolution*, p. 311-324, notamment p. 315-316.

temps qu'il initie les plus jeunes aux dangers d'une sexualité immodérée, il les initie aussi à une « homosocialité »²⁵¹ fondée sur une gouaille misogyne.

Reste à poser la question, complexe faute de sources, du lectorat féminin. Comment le tiers exclu, au détriment duquel se joue le badinage, a-t-il pu recevoir de tels textes ? Figure honnie autant que voix tue, la femme appartient aux opinions inaudibles. Dans ces vers comme ailleurs, le point de vue masculin préempte le discours sur la vérole. Pourtant, il est possible d'admettre que les femmes peuvent « entrer pleinement dans une complicité masculine »²⁵² et faire partie du public réjoui par nos textes. Ne forment-elles pas, toujours selon les conceptions misogynes de l'époque, un public de choix pour les textes grivois ? Dans *Le Tiers Livre*, Panurge ne manque pas de rappeler que « quelques gestes, signes, et maintiens que l'on face en leur veue et præsance, [les femmes] les interpretent et referent à l'acte mouvent de belutaige »²⁵³. Par leur capacité à créer un sens sexuel par-delà la lettre du texte, les femmes pourraient, mieux que quiconque, goûter les vers équivoques. Mais, là encore, la représentation de la femme comme instance herméneutique luxurieuse reste polarisée par le regard masculin, auquel la communication littéraire semble difficilement échapper²⁵⁴. Faut-il au contraire miser, comme le fait Bonaventure Des Périers, sur la possibilité d'une communauté féminine goûtant tout à part soi les textes grivois ? Enjoignant aux femmes de lire ses contes « trop gaillars », le narrateur de la première nouvelle laisse entendre sa curiosité pour la connivence rieuse qui se met en place entre les femmes :

O quantes dames auront bien l'eau à la bouche, quand elles orront les bons tours que leurs compagnes auront faictz [...]. Mais je suis content que devant les gens elles facent semblant de couldre ou de filler : pourveu qu'en destournant les yeulx, elles ouvrent les oreilles : et qu'elles se reservent à rire

²⁵¹ Le terme est emprunté à Louis-Georges Tin, bien que nous ne souscrivions pas complètement à ses analyses. Étudiant le passage d'une culture homosociale, fondée sur les amitiés viriles, à une culture hétérosexuelle, célébrant les amours courtoises, l'auteur oppose, pour la Renaissance, une poésie amoureuse qui chante haut l'hétérosexualité à la production tragique qui valorise encore la culture homosociale. Cette opposition schématique mérite, selon nous, d'être complexifiée par des productions poétiques comme celles que nous étudions, où l'homosocialité se fonde sur la parodie des codes de la culture courtoise puisque le rapport hétérosexuel aboutit à une maladie vénérienne. Plutôt que d'envisager le passage d'une culture à une autre, on aurait tout intérêt à en cerner les multiples configurations possibles à l'intérieur de textes et de contre-textes où la reprise d'un code ne signifie pas nécessairement l'adhésion à celui-ci (*L'Invention de la culture hétérosexuelle*, Paris, Autrement, 2008, p. 49-66).

²⁵² H. Merlin-Kajman, *La Littérature à l'heure de #MeToo*, Paris, Ithaque, 2020, p. 50.

²⁵³ Rabelais, *Le Tiers Livre*, dans *Œuvres*, p. 410.

²⁵⁴ Concernant les problèmes que soulèvent les représentations des femmes comme lectrices, voir Roberta Krueger, *Women readers and the ideology of gender in Old French verse romance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, et notamment l'introduction sur le public féminin comme « *displaced reader* », p. 1-33. Nous remercions Estelle Doudet pour cette référence.

quand elles seront à part elles. Eh mon Dieu que vous en comptez de bonnes, quand il n'y ha qu'entre vous femmes, ou qu'entre vous fillettes²⁵⁵.

De prime abord exclues du partage viril d'un rire leste, lectrices et conteuses forment un entre-soi féminin susceptible de rivaliser avec la communauté masculine. Des Périers offre ainsi un modèle inclusif et construit au sein même de son préambule la possibilité d'une lecture féminine clandestine, se déroband au regard masculin. Même s'il ne s'agit pas d'établir à tout prix un public féminin pour le corpus de vers joyeux sur la vérole, il reste que la possibilité d'une connivence entre femmes interroge les potentielles réactions d'un sexe vilipendé à l'envi dans les poèmes. Ces vers ménagent-ils, comme chez Des Périers, un espace de jeu pour laisser une communauté de lectrices se dessiner ou vont-ils, par leur dimension androcentrée, jusqu'à mettre en péril tout partage littéraire ? Pour insoluble que soit la question, on peut faire l'hypothèse d'un *continuum*, allant du rejet au jeu, le long duquel s'inscrivent nos textes et leurs potentielles relations avec des lectrices. Une palette nuancée d'attitudes serait alors à envisager, des textes les plus crus et brutaux, confisquant définitivement le plaisir interprétatif par une réduction constante de la femme à un trou pathogène, à ceux dont les images, les équivoques ou les récits allégoriques offrent une ouverture du sens et une place à la subjectivité lectrice.

En somme, les pièces versifiées sur la vérole évoluent tout au long d'un spectre qui va du didactisme sérieux à un éclat de rire carnavalesque. En vertu d'une énonciation subjectivée où le « je » tire parti de la discrédence entre sa jeunesse et son moi âgé, nombreux sont les poèmes qui se situent dans un entre-deux, où le rire tantôt soutient les intentions de la leçon tantôt les fait vaciller. Faisant majoritairement le choix d'une expression masculine serio-ludique articulant le *placere* au *docere*, les textes révèlent à quel point la maladie est un ferment parodique ou ironique tant elle tire les codes d'écriture préexistants vers le bas corporel. L'inventivité et la variété impressionnantes qui caractérisent ces contre-textes prouvent combien la vérole, contrairement à d'autres maladies contagieuses, a constitué un sujet comique de choix. Si le refrain d'une ballade anonyme visait à dénoncer les excès sexuels de fornicateurs patentés en soulignant que « chascun veult fourbir sa verolle »²⁵⁶, un tel énoncé, déplacé sur un plan métalittéraire, indique aussi à quel point chaque auteur se saisissant de cette matière joyeuse polit soigneusement ses vers et élabore un langage sémillant, riche

²⁵⁵ Bonaventure Des Périers, *Nouvelles récréations et joyeux devis*, éd. Krystyna Kasprzyk, Paris, STFM, 1997 [1558], p. 17.

²⁵⁶ *Chronique parisienne d'une partie du règne de François I^{er} (1523-1534)*, Paris, BnF, ms. fr. 17527, f. 13v. On trouve cette ballade, avec des variantes, dans un manuscrit de la bibliothèque royale de Stockholm, rassemblant plusieurs poèmes d'auteurs comme Villon et Deschamps : *Ballades et poèmes diverses*, Stockholm, Kungliga Biblioteket, Vu 22, f. 18v.

d'équivoques et d'obscénités censées amuser un public masculin qu'il s'agit par la même occasion de mettre en garde. Le corpus comique sur la vérole indique que la parole prophylactique peut, non sans risque de tension, s'énoncer sur un mode ludique, au moyen d'un malade érigé en contre-exemple moral, en martyr parodique autant qu'en joyeux compagnon.

Dans un effort conjoint d'instruire et de faire rire le public, les poètes montrent aussi qu'ils ont à cœur de comprendre un problème social et de revenir sur sa genèse. Que ce soit à l'échelle collective ou individuelle, la scène de la contamination est sans cesse rejouée, soit de manière crue, soit à l'aide d'un langage imagé. Répandue à la Renaissance, la soif de compréhension étiologique montre aussi que toute maladie se voit attribuer une structure narrative qui la constitue en tant que réalité culturelle et sociale. Si les poèmes sur la vérole ont mis au point un récit topique centré sur les déboires d'un cas présentant sa maladie à la fois comme l'aboutissement d'un appétit sexuel mal contrôlé et comme une rupture brutale dans le cours de l'existence ouvrant sur une temporalité algique, il reste à savoir si de telles configurations ont été retenues dans la prose narrative.

NARRATIONS VÉROLÉES : RABELAIS ET SES ÉPIGONES

Contribuant eux aussi à la constitution d'une affinité pérenne entre la vérole et le rire, les récits et romans du xvi^e siècle articulent différemment les éléments du script choisi dans les productions versifiées. La fascination pour la contamination en tant que point de rupture permettant d'explorer les contrastes entre un avant et un après de la maladie semble moins prégnante dans la prose du xvi^e siècle. Alors même que l'art de la narration se prêterait à l'exploration rétrospective, les romanciers et les conteurs qui abordent la vérole lui confèrent d'autres fonctions. Divertissante, la vérole l'est assurément, confirmant ainsi la constante d'une écriture ludique du mal vénérien qui dépasse les distinctions génériques entre le vers et la prose. Mais la vérole sollicite différemment le lecteur dans la mesure où les modalités d'écriture changent elles aussi : *exit* la construction d'une parole intime, tant pathétique que comique d'un vérolé s'exprimant à la première personne. Dans les récits en prose bien plus que dans les poèmes du premier xvi^e siècle, la vérole est le propre de l'autre, qu'il soit conçu comme un interlocuteur ou comme un tiers décrit comme tel. Le changement discursif induit un usage plus comique et satirique que pathétique de la maladie. Pour Rabelais et ses épigones, le mal vénérien est une promesse d'aventures innombrables autant qu'un vecteur de surprises, preuve que les romanciers et les conteurs aiment à explorer le risque que constitue la maladie.

Rabelais et ses vérolés très précieux

Dans l'imaginaire collectif, les vérolés sont liés au nom de Rabelais²⁵⁷. Pourtant, le mal vénérien et ceux qui en souffrent n'ont que rarement fait l'objet d'une étude globale, envisageant l'ensemble des romans rabelaisiens²⁵⁸. Si Roland Antonioli a souligné la dette de Rabelais à l'égard des savoirs médicaux sur la vérole, il a moins cherché à déterminer la place singulière occupée par les vérolés dans l'œuvre rabelaisienne qu'à mettre le mal nouveau en lien avec d'autres affections contagieuses²⁵⁹. Bien que Deborah Losse consacre un chapitre de son ouvrage à montrer que le romancier-médecin rend compte de « l'impact profond »²⁶⁰ de la vérole sur la société renaissante, elle centre son approche sur un objet spécifique – la braguette –, ce qui lui fait parfois perdre de vue les multiples sorts réservés aux malades chez Rabelais. En dépit de quelques travaux récents étudiant tantôt les vertus thérapeutiques du livre pour les vérolés tantôt la part obscène de la maladie vénérienne²⁶¹, il reste à explorer dans le détail les modalités d'apparition de la vérole et des vérolés dans la geste rabelaisienne et de considérer que leur mise en récits et en images relève d'une « ambivalence » et d'une « ambiguïté »²⁶² caractéristiques de l'écriture de Rabelais. Loin de vouloir assigner un sens définitif à la présence des malades au sein de la fresque romanesque, on s'intéressera plutôt aux dynamiques textuelles contradictoires dans lesquelles sont pris les malades, conformément à la disparate et à la variété du texte.

Accueillir ou bannir les vérolés ?

La première ambiguïté rabelaisienne à l'égard des vérolés se situe sur le plan éthique. La présence constante des malades dans les cinq livres reçoit souvent

²⁵⁷ Par commodité, nous n'indiquons que le titre, le chapitre et la page des références à Rabelais qui sont issues, sauf exception, de l'édition de M. Huchon avec la collaboration de F. Moreau.

²⁵⁸ Parmi de rares exceptions, voir l'article de Jack Dixon dans lequel l'auteur analyse les mentions de la vérole et des vérolés et adjoint un relevé lexical des occurrences dans l'œuvre rabelaisienne (« The Treatment of *morbis Gallicus* in Rabelais », *Études rabelaisiennes*, t. 25 (1991), p. 61-78).

²⁵⁹ Roland Antonioli, *Rabelais et la médecine*, Genève, Droz, 1976, notamment p. 338-345, où la vérole apparaît parmi les « maladies de banquet » et les « maladies épidémiques et contagieuses ». Sur Rabelais et la médecine, voir plus récemment Claude La Charité, « Rabelais and Medicine », dans *A Companion to François Rabelais*, éd. Bernd Renner, Leyde ; Boston, Brill, 2021, p. 49-74.

²⁶⁰ D. Losse, *Syphilis*, p. 11-29, ici p. 12 : « profound impact ».

²⁶¹ Voir respectivement M. Marrache-Gouraud, « Lecteurs vérolés et texte de petite vertu. Enjeux « trespécieux » de la littérature rabelaisienne », dans *Valeurs des lettres à la Renaissance. Débats et réflexions sur la vertu de la littérature*, dir. Pascale Chiron et Lidia Radi, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 209-227 ; P. Frei, *François Rabelais ou le scandale de la modernité. Pour une herméneutique de l'obscène renaissant*, Genève, Droz, 2015, p. 50-63.

²⁶² M. Jeanneret, « Polyphonie de Rabelais : ambivalence, antithèse et ambiguïté », *Littérature*, 55 (1984), p. 98-111.

une justification biographique : la carrière médicale de Rabelais a partie liée aux institutions hospitalières, et notamment à l'Hôtel-Dieu de Lyon où il est engagé en novembre 1532 avant même d'être docteur en médecine²⁶³. Il y apprend sans doute à reconforter les infirmes voire à les défendre « contre les anathèmes des théologiens »²⁶⁴. Mais, pour séduisante qu'elle soit, la vision d'un Rabelais philanthrope ne doit pas faire oublier qu'en tant que constructions fictionnelles, les œuvres du médecin jouent avec les représentations des vérolés. Des tensions éthiques sous-tendent les romans, qui oscillent entre un accueil généreux et un rejet ferme de ces malades en quête de soins.

Figures récurrentes dans l'œuvre de Rabelais, les vérolés occupent une place de choix dans le prologue de chacun des romans²⁶⁵. Discrète dans *Le Tiers Livre* et *Le Quart Livre*, la présence des vérolés est marquée dans les deux premiers livres ainsi que dans le dernier. Apostrophés à l'orée du *Gargantua* et du *Cinquième livre*, les malades représentent un auditoire de prédilection pour le narrateur Alcofribas Nasier. Associés aux « beuveurs tresillustres »²⁶⁶ ou aux « beuveurs infatigables »²⁶⁷, les « verollez tresprecieux » font figure de « bons disciples »²⁶⁸. Assurément, le terme fait penser aux Écritures. Les disciples d'Alcofribas se réunissent autour de lui pour une cène d'un nouveau genre, un festin d'aventures gigantales. Mais le lien entre l'accueil des vérolés à l'orée du texte et les paroles des Évangiles n'est pas complètement gratuit. Le geste liminaire d'invitation à partager le récit rappelle, selon Verdun-Léon Saulnier²⁶⁹, le repas offert par un pharisien à l'occasion duquel Jésus conseille à son hôte d'accueillir les disgraciés à sa table²⁷⁰. Le conseil christique est suivi d'une parabole, également mentionnée par Saulnier : un homme décide d'organiser un grand dîner mais aucun de ses invités ne peut venir. Plutôt que de renoncer à ses agapes, l'hôte cherche les déshérités parmi les rues et les faubourgs de la ville afin d'honorer son repas²⁷¹.

²⁶³ Sur l'expérience de Rabelais à Lyon entre 1532 et 1535, voir Alain Bouchet, « Les années médicales lyonnaises de Rabelais », *Histoire des sciences médicales*, 26/3 (1992), p. 197-206. Sur la vérole à Lyon, voir J. Chevallier, « L'arrivée de la "Grosse Vérole" à l'hôtel-Dieu de Lyon », *Histoire des sciences médicales*, 42/1 (2008), p. 29-38.

²⁶⁴ R. Antonioli, *Rabelais et la médecine*, p. 92.

²⁶⁵ Un extrait de chacun des prologues de Rabelais se trouve dans *Le Siècle des vérolés*, p. 318-321.

²⁶⁶ *Gargantua*, prologue, p. 5.

²⁶⁷ *Le Cinquième Livre*, prologue, p. 723. Dans une version manuscrite du cinquième livre, on trouve un fragment du prologue, adressé cette fois-ci aux « beuveurs infatigables » et aux « verollez horificques » (*Ibid.*, p. 874).

²⁶⁸ *Gargantua*, prologue, p. 6.

²⁶⁹ Verdun-Léon Saulnier, « Préface », *Études rabelaisiennes*, t. 13 (1976), p. VII-XVI, ici p. VII.

²⁷⁰ *Luc*, XIV, 13-14.

²⁷¹ *Luc*, XIV, 16-24.

Les deux épisodes bibliques de commensalité incluant les pauvres ont peut-être inspiré Rabelais lorsqu'Alcofribas accueille à ses côtés les vérolés, ces « simples bonnes gens, ordinairement éprouvés et réprouvés »²⁷².

Toutefois, au-delà du charitable accueil des malades, il en va de la création d'une communauté unie par des valeurs partagées. De fait, si les vérolés constituent un public de choix par Rabelais, c'est parce qu'ils sont susceptibles de former une joyeuse troupe de « Pantragruelistes »²⁷³. Affichant, au même titre que les buveurs, un goût pour les plaisirs de la vie, les vérolés représentent un auditoire privilégié dans le prologue du *Gargantua* parce qu'à l'image du narrateur, ils sont de « bon[s] gaultier[s] [bons vivants] et bon[s] compaignon[s] »²⁷⁴.

Mais Rabelais ne se contente pas d'accueillir les vérolés parce qu'ils forment un groupe de joyeux lurons à opposer aux agélastes²⁷⁵. La portée de son geste d'inclusion va plus loin. En effet, dans le cadre d'une œuvre romanesque où l'objet même qu'est le livre se change en *materia medica*²⁷⁶, on constate que le narrateur entreprend de soulager les vérolés de leurs douleurs²⁷⁷. Le rire né de la lecture ou de l'écoute des aventures gigantales s'inscrit alors dans un régime de vie bienfaisant pour les vérolés. De fait, dans le cadre de la médecine psychosomatique et holistique de la Renaissance, le rire a tout d'un atout. Il offre à qui en fait l'expérience un bénéfice psychologique et physiologique. C'est cet état de bien-être que vise la fin du prologue du *Gargantua* où les dédicataires sont invités à lire « tout à l'aise du corps, et au profit des reins »²⁷⁸. Éloignant le spectre des douleurs inhérentes au mal vénérien, la promesse d'une aisance corporelle recouvrée apparaît comme un état « tresprecieux » que le livre, par l'entremise de son narrateur, tente de faire advenir chez ses lecteurs, loin des cures miraculeuses et suspectes recensées dans *Le Cinquième Livre*²⁷⁹.

²⁷² V.-L. Saulnier, « Préface », p. vii.

²⁷³ *Gargantua*, prologue, p. 8.

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ *Le Quart Livre*, épître liminaire, p. 519.

²⁷⁶ La préface du *Cinquième Livre* est à ce titre représentative puisque l'analogie entre le livre et le médicament y est développée : « Pourtant beuveurs je vous advise en heure oportune faictes d'iceux [livres] bonne provision soudain que les trouverez par les officines des libraires et non seulement les egoussez mais devorez, comme opiatte cordiale, et les incorporez en vous mesmes » (*Le Cinquième Livre*, prologue, p. 728).

²⁷⁷ Nos analyses suivent celles d'A. Bayle, *Romans à l'encan. De l'art du boniment dans la littérature au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2009, p. 419-423, et de M. Marrache-Gouraud, « Lecteurs vérolés et texte de petite vertu ».

²⁷⁸ *Gargantua*, prologue, p. 8.

²⁷⁹ Dans le palais de la reine Entéléchie, les cures pour soigner la vérole sont pour le moins douteuses : « Là je vy un jeune Parazon guarir les verolez [...] seulement leur touchant la vertebre dentiforme d'un morceau de sabot par trois fois » (*Le Cinquième Livre*, chap. 20, p. 771).

Pour mieux saisir les vertus que le narrateur prête à ses histoires, revenons au *Pantagruel*, paru deux ans plus tôt. S'il est adressé aux « tresillustres et Treschevaleureux champions, gentils hommes, et aultres »²⁸⁰, le prologue n'en met pas moins en scène les vérolés afin de confirmer les bienfaits qu'ils ressentent lorsqu'ils lisent les *Grandes et inestimables Chronicques* mentionnées par Alcofribas :

Mais que diray je des pauvres verolez et goutteux ? O quantefoys nous les avons veu, à l'heure que ilz estoient bien oingtz et engressez à point et le visaige leur reluysoit comme la claveure [serrure] d'un charnier [garde-manger], et les dentz leur tressailloyent comme font les marchettes [touches] d'un clavier d'orgues ou d'espinnette, quand on joue dessus, et que le gosier leur escumoit comme à un verrat [sanglier] que les vaultres [chiens de chasse] ont aculé entre les toilles : que faisoient ilz alors ? toute leur consolation n'estoit que de ouyr lire quelque page dudict livre. Et en avons veu qui se donnoient à cent pipes [futaillies] de vieulx diables, en cas que ilz n'eussent senty allegement manifeste à la lecture dudict livre, lorsqu'on les tenoit es lymbes [étuves] [...]. Est-ce rien cela ? Trouvez moy livre, en quelque langue, en quelque faculté et science que ce soit, qui ayt telles vertus, propriétés, et prerogatives, et je poieray chopine de trippes²⁸¹.

Venant s'ajouter au protocole thérapeutique traditionnel (onctions, sudations), le plaisir littéraire œuvre comme un analgésique reconfortant d'autant plus efficace qu'il tempère la rigueur de cures exténuantes. Ces dernières ne laissent pas de rebuter le lecteur. Les nombreuses analogies morcellent le visage des vérolés et forment un effrayant contre-blason, dont se souviendront les apothicaires et médecins du second xvi^e siècle²⁸². La déshumanisation des malades dont la face ressemble à un monstrueux assemblage se voit alors compensée par une salutaire écoute, comme si l'oreille échappait au mouvement de défiguration grotesque. Représentés en auditeurs assidus, les vérolés trouvent dans l'instance narratrice un secours qui semble supérieur à celui du médecin. La fiction et le plaisir qu'elle procure valent mieux que n'importe quel ouvrage sérieux « en quelque faculté et langue que ce soit ». Partant, la parole bateleuse d'Alcofribas met en valeur

²⁸⁰ *Pantagruel*, prologue, p. 213.

²⁸¹ *Ibid.*, p. 214.

²⁸² Lorsqu'il critique l'administration du mercure, l'apothicaire Pierre Brailhier écrit que le métal « fait ulcerer la gorge, les levres, les gencives, fait bransler les dents *comme un clavier d'orgues* » (*Declaration des abuz et ignorances des medecins : fort utile et nécessaire à un chacun studieux et curieux de sa santé*, Lyon, M. Jove, 1557, p. 73). En 1589, Claude Dariot indique que les chirurgiens usent mal du mercure en l'appliquant trop près des parties nobles (la tête et le cœur). La cure se fait alors au « detriment dudit palais le plus souvent fort offensé et ulcéré, avec les gencives, en sorte que les dents en branslent *comme les touches d'un clavier d'orgues* » (*Trois discours de la preparation des medicamens*, p. 175). Nous soulignons.

les bénéfices du partage littéraire offert par les textes facétieux. Teinté d'un sens de l'exagération propre au bonimenteur, son discours de réclame pose bien sûr question. Le ton du narrateur ne discrédite-t-il pas le propos ? Sur ce point, le prologue offre de subtiles nuances. Avant de faire un sort aux vérolés, l'éloge paradoxal des *Grandes et inestimables Chronicques* mentionne comment ceux qui sont « affligés du mal de dentz » parviennent à se soigner en plaçant contre leur joue « lesdictes chronicques entre deux beaulx linges bien chaulx » agrémentées d'« un peu de pouldre d'oribus »²⁸³. L'efficacité douteuse de cette thérapeutique n'invalide pas pour autant l'idée selon laquelle la fiction comique constituerait un soulagement pour les vérolés. En effet, le narrateur distingue bien deux usages des chroniques : un usage excessif et ironique dans le cas du cataplasme livresque utilisé contre le mal de dents ; un usage plus aisément actualisable et conforme aux bienfaits apportés par la lecture et le rire lorsque les chroniques servent de « consolation » et d'« allegement »²⁸⁴ aux vérolés.

Bien sûr, la valorisation du rire comme solution contre les maux du corps relève du *topos*. Les textes narratifs et médicaux promeuvent en effet souvent le rire comme antidote contre la peste et, plus encore, comme remède contre la mélancolie²⁸⁵. Rabelais se contente-t-il de reprendre une vulgate popularisée par les régimes de santé qui voient d'un mauvais œil les passions tristes ? La question mérite qu'on opère quelques distinctions. D'abord, contrairement à la mélancolie, la vérole ne peut pas être guérie par le rire et, à notre connaissance, aucun texte médical ou facétieux ne mentionne une guérison du mal vénérien par le seul recours au rire²⁸⁶. En cela, les rapports entre le rire et la vérole se situent nécessairement sur un autre plan que celui de la promesse de guérison. Ensuite, dans le cas des récits de peste comme chez Boccace, le rire sert de rempart contre le chaos pathologique : il est le fait d'une communauté saine se préservant ainsi des menaces de la contamination. Le cas de la vérole est par conséquent plus singulier en raison de la double peine subie par les malades : outre les douleurs inhérentes à la symptomatologie du mal, les vérolés doivent aussi endurer des cures violentes, dont les effets iatrogènes ne sont pas négligeables.

²⁸³ *Pantagruel*, prologue, p. 214.

²⁸⁴ *Ibid.*

²⁸⁵ Dans le régime de vie contre la peste de Nicolas de Houssemaine, docteur et régent de l'université d'Angers, il est conseillé de « passer temps joyeusement en choses bonnes utiles et honnestes » (*Régime et traicté singulier contre la peste*, dans Jean Goeurot, *Summaire très singulier de toute médecine et chirurgie : spécialement contre toutes maladies survenantes quotidiennement au corps humain*, Troyes, J. Lecoq, 1520, f. 59v). Quant à la mélancolie, voir les pièces liminaires des *Nouvelles récréations et joyeux devis* de Des Périers où il est question d'offrir « une heure de plaisir » à ceux qui sont affligés par la « melancholie » (p. 2-3).

²⁸⁶ Sur les guérisons par le rire, en dehors de la vérole, voir L. Joubert, *Traité du Ris*, p. 330-336.

C'est sans doute pour cette raison que patients et médecins répètent que l'entretien d'une forme de gaité durant les cures relève d'une nécessité. Hutten, dont le livre traduit en français paraît chez Claude Nourry vers 1528 avec le même encadrement que l'on trouve dans la réédition de 1535 du *Pantagruel*, explique ainsi quel régime de vie convient le mieux au moment d'être soigné :

Il fault que le patient laisse toute besongne et aussi qu'il laisse toutes choses, grosses fantasies, et toutes sollicitudes, et ne fault faire ne consultations ne vacquer à l'estude : et est convenable à l'esperit qu'il soit afranchi et asseuré de ne faire labeur du monde [...] et se fault donner garde en ce temps que ne advienne aucune chose de tristesse, escoute le pacient les chantres, les cytharèdes, et mette son labeur à musique : ou aucuneffois s'ebaste à deviser de choses joyeuses. [...] Moy en lysant des choses joyeuses et à en faire, je prenoys plaisir²⁸⁷.

L'accent mis sur la joie, plus tard si présente dans le prologue de *Gargantua*, se confirme en 1541 dans la traduction française du traité de l'Italien Alfonso Ferri. Ce dernier conseille au vérolé d'être « resjouy par joyeuses parolles, faitcz, et dictz facecieulx de ses amys, harmonie de musique, et aultres choses, qui luy plaisent »²⁸⁸. Si les stratégies divertissantes sont les mêmes que celles employées en cas de mélancolie ou de peste, le rire s'avère doublement salutaire pour les vérolés. L'eucrasie qu'il génère fait pour un temps oublier les douleurs et la prostration tandis que la complicité qu'il suppose préserve le vérolé de toute exclusion sociale. En forgeant une œuvre romanesque dont la lecture pourrait être inscrite dans le régime de vie des vérolés auxquels « alaigresse et consolation »²⁸⁹ sont promises, Rabelais replace le rire au centre des soins à administrer aux malades et joue d'un *topos* pour souligner l'utilité de sa fiction. Au rebours des thérapeutiques préconisant le confinement et l'abstinence, l'écrivain-médecin réinscrirait au sein d'une sociabilité heureuse des malades qui n'ont, d'après François Habert, « de rire soing ne cure »²⁹⁰. La création d'un groupe de vérolés comme auditoire privilégié frappe alors par sa justesse : renversant, au moyen de la fiction, la représentation que l'on peut se faire du vérolé, Alcofribas convoque devant lui

²⁸⁷ U. von Hutten, *Guaiacum*, f. C4r.

²⁸⁸ A. Ferri, *De l'Administration du saint boys*, p. 54. Le conseil se retrouve chez plusieurs auteurs médicaux français. Ainsi selon Héry, durant la cure, il « servira beaucoup passer le temps à quelque chose joyeuse, comme deviser, jouer, ouyr instruments musicaulx, lire choses facecieuses » (*La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 95). Quant à Fernel, il conseille de « se resjoüir et passer son temps à la lecture de quelques Livres plaisans, dans le gracieux entretien de ses familiers, les discours plaisans et recreatifs, parmy l'harmonie des voix et des instruments, ou enfin s'exercer à quelque jeu ou divertissement accoustumé » (*Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, p. 164).

²⁸⁹ *Le Quart Livre*, épître liminaire au cardinal de Chastillon, p. 517.

²⁹⁰ F. Habert, *Le Combat de Cupido et de la mort*, « Exclamation contre Dame Verolle », f. N3r.

une troupe de gaillards auditeurs, au sein de laquelle l'énergie du rire peut être propagée et partagée. Ce sont donc bien *les vérolés* qu'il faut considérer comme le public favori des récits gigantaux, à l'inverse des lectures à clé qui, au XIX^e siècle, s'obstinent à faire d'un vérolé, et non des moindres, la figure individuelle qui se cacherait derrière un pluriel de pacotille, à savoir le roi François I^{er} lui-même²⁹¹. Or débusquer la personne royale derrière la troupe des malades réduit considérablement les tensions propres à l'écriture pseudo-encomiastique, capable de rendre « tresprecieux » ceux qui sont d'ordinaire jugés abjects et dangereux. À l'orée du *Gargantua*, à l'image des Silènes renfermant des « choses precieuses » sous leur dehors qui « excit[e] le monde à rire »²⁹², les vérolés se voient accorder un prix que la société ne leur reconnaît pas et figurent des patients de choix, comme le suggère aussi leur présence « au premier rang » dans le palais de la reine du royaume de la Quinte Essence décrit dans le *Cinquième Livre*²⁹³. En somme, contrairement au rire cruel qu'adressent les barbiers aux vérolés dans plusieurs poèmes mentionnés précédemment, Rabelais répond à la panique morale que suscite la vérole par un rire confraternel et inclusif.

Mais faire des vérolés des élus plutôt que des bannis n'est pas non plus dénué d'ambiguïtés. Si les malades sont convoqués et pris en charge dans les prologues rabelaisiens, on ne peut pas négliger la part de provocation qui sous-tend un tel geste. Dans la mesure où les lecteurs de Rabelais ne sont sans doute pas tous vérolés et ivrognes, la fiction s'ouvre sur un jeu d'exclusion, laissant les sains de corps et d'esprit au seuil du texte. Produit de la gouaille railleuse d'Alcofribas, le prologue débute sur « un acte de langage agressif »²⁹⁴, un geste insolent dont la portée interroge. Comment les vérolés peuvent-ils en venir à figurer des *lectores*

²⁹¹ On pense aux commentaires d'Esmangart et Johanneau dans leur édition de 1823. Lorsqu'il est fait mention, dans le *Pantagruel*, d'un « Almanach perpetuel pour les goutteux et verollez » dans la librairie de Saint-Victor, les deux commentateurs considèrent que « ce sont surtout les grands de la cour de François I^{er}, et le roi lui-même, que l'auteur a en vue ». Ils citent alors les « verolez tresprecieux » du *Gargantua* et précisent que Rabelais « n'oublie jamais la maladie honteuse de François I^{er} » (Rabelais, *Pantagruel*, dans *Œuvres de Rabelais. Édition variorum augmentée de pièces inédites*, éd. Esmangart et Éloi Johanneau, Paris, Dalibon, 1823, vol. 3, p. 217, n. 95). De plus, lorsqu'ils commentent les *Songes drolatiques de Pantagruel*, les éditeurs n'hésitent pas à reconnaître le roi dans un personnage courbé, affublé d'une bavette, se tenant la jambe gauche des deux mains. Le commentaire, qui fait référence au prologue du *Pantagruel* cette fois-ci, est révélateur de ce besoin d'identification : « Il est remarquable que cette figure est le vrai portrait de François I^{er} » (*Les Songes drolatiques de Pantagruel* [1565], dans *Œuvres de Rabelais*, vol. 9, p. 203). Le besoin de repérer le roi, derrière la confrérie des malades, est aussi sensible dans l'édition de M. Huchon qui débute son introduction aux œuvres de Rabelais en mentionnant « le plus célèbre vérolé de France » (*Œuvres complètes*, p. ix).

²⁹² *Gargantua*, prologue, p. 5. Le rapprochement entre les vérolés et les Silènes est fait par A. Bayle dans *Le Siècle des vérolés*, p. 318.

²⁹³ *Le Cinquième Livre*, chap. 18, p. 767.

²⁹⁴ A. Bayle, « La vérole au prisme du roman au début de l'époque moderne », p. 83.

in fabula alors même qu'ils sont stigmatisés par leurs contemporains ? Pourquoi Rabelais convoque-t-il aussi volontiers des figures de l'excès charnel comme les vérolés et les buveurs ? Au-delà de la provocation, les vérolés incarnent une forme paradoxale de bon sens, acquis au plus près de leur expérience de la maladie. Conscients de la part de risque que contient le plaisir, ils sont des figures rebutantes mais audacieuses, capables de rire et de prendre le risque de la lecture. Sans pour autant acquérir la grandeur de la figure idéale de l'« anagnoste »²⁹⁵, capable de participer à l'élaboration et à l'élucidation des sens du texte, les vérolés n'en restent pas moins une figuration première de ce qui est attendu du public : une disposition à écouter et à rire malgré la dimension périlleuse du contact avec le texte²⁹⁶. À cet égard, la condition pour être un « vérolé très précieux » est une disposition de corps et d'esprit, une disponibilité pour l'enjouement complice et l'investissement dans le texte. Être vérolé ne suffit pas à être un bon lecteur et un joyeux pantagruéliste. Est-ce un hasard si Alcofribas finit par vouer les lecteurs qui refusent de le « cro[ire] fermement » aux pires maux, notamment vénériens avec « le mau fin feu [ulcère] de ricqueracque [l'acte charnel] [...] tout renforcé de vif-argent »²⁹⁷ ? Bien que Rabelais n'attende pas de son lecteur la même crédulité que celle réclamée par Alcofribas, l'ultime provocation du narrateur aviné fait bien apparaître un clivage parmi les figures vérolées : aux mauvais lecteurs sont réservés les ulcères et les désagréments du mercure ; aux bons sont promises les épithètes louangeuses et les aventures consolatoires.

On conçoit alors aisément que l'accueil que Rabelais réserve aux vérolés dans son œuvre puisse se doubler d'un rejet plus ou moins ferme. Le statut de vérolé ne suffit pas à s'attirer la sympathie du narrateur. En effet, alors que le *Gargantua* s'ouvre sur un accueil des malades pantagruélistes, il se referme sur une exclusion sans concession des vérolés de Thélème comme l'indique l'inscription sur la porte de l'abbaye :

Cy n'entrez pas vous rassotez [fous] mastins,
Soirs ny matins, vieux chagrins et jaloux [...],
Ny vous gualous verollez jusqu'à l'ous [os] :
Portez vos loups ailleurs paistre en bonheur,
Croustelevez remplis de deshonneur²⁹⁸.

²⁹⁵ Sur l'anagnoste, voir Nicolas Le Cadet, « “Beuveurs tresillustres et vous verolez tresprecieux” : Rabelais et les anagnostes », *RHLE*, 115/2 (2015), p. 261-282, plus particulièrement p. 282.

²⁹⁶ A. Bayle, « La vérole au prisme du roman au début de l'époque moderne », p. 84.

²⁹⁷ *Pantagruel*, prologue, p. 215.

²⁹⁸ *Gargantua*, chap. 54, p. 142.

L'exclusion tient d'abord au fonctionnement de l'abbaye dont tous les membres « sont sains au corps »²⁹⁹. La promotion de la santé, à laquelle s'adjoint celle de la beauté, de la jeunesse et de la civilité, contraint les malades à demeurer à l'extérieur de l'espace utopique qui occupe les six derniers chapitres du roman. Le geste qui consiste à rejeter les vérolés de l'univers thélémitte confirmerait la dimension idéale de cet espace : toute douleur, et plus encore celle née au contact du plaisir, est effacée. Cependant, le ton de l'inscription frappe par sa sévérité et les vérolés font l'objet d'une charge vive. Des symptômes repoussants de la maladie sont mentionnés afin de justifier leur mise au ban. À la surcharge visuelle s'ajoute une insistance acoustique permettant à l'auteur de l'inscription d'associer les vérolés à leurs « lousps », ces ulcères qui rongent leur peau. Mais ce n'est pas en tant que corps attachés aux plaisirs sensibles que les malades sont relégués à l'extérieur de Thélème³⁰⁰. Leur maladie est perçue comme le signe d'une impureté plus profonde, qui se joue sur le plan spirituel plutôt que somatique.

Une confirmation éloquente de la scission au sein des malades est donnée dans le prologue du *Tiers Livre*. À la fin du texte liminaire, le narrateur invite ses « compaigns » à se réunir autour d'un tonneau de vin afin qu'ensemble ils puissent boire « à pleins guodetz »³⁰¹. Promettant « un vray Cornucopie de joyeuseté et raillerie », le tonneau n'est pourtant percé que pour « Gens de bien, Beuveurs de la prime cuvée, et Goutteux de franc alleu ». Alcofribas précise alors que la liqueur ne saurait être partagée avec « des Caphars encores moins : quoy que tous soient beuveurs oultrez : tous verollez croustelevez »³⁰². En dépit des années qui séparent la publication du *Gargantua* et du *Tiers Livre*, la mise en regard des deux extraits confirme l'idée selon laquelle l'axiologie de l'œuvre de Rabelais oppose les pantagruélistes aux hypocrites. Or on trouve des vérolés de part et d'autre de cette ligne de démarcation, ce qui explique pourquoi ils sont tantôt accueillis tantôt rejetés.

Afin de rendre la distinction perceptible au lecteur, Rabelais a recours à deux modalités de description différentes des vérolés. En effet, dans le *Gargantua* et le *Tiers Livre*, les vérolés rejetés sont « croustelevez », c'est-à-dire couverts de croûtes³⁰³. Attesté dès le XIII^e siècle, le terme se trouve par exemple dans le poème allégorique *Le Tournoi de l'Antéchrist* composé par Huon de Méry. Narrant la

²⁹⁹ *Ibid.*

³⁰⁰ Le goût des Thélémites pour la boisson et le jeu suggère que le corps n'est pas unanimement rejeté dans l'abbaye : « Si quelq'un ou quelcune disoit "beuvons", tous buvoient. Si disoit "jouons", tous jouoient » (*Ibid.*, chap. 57, p. 149).

³⁰¹ *Le Tiers Livre*, prologue, p. 351.

³⁰² *Ibid.*, p. 352.

³⁰³ Rabelais a, semble-t-il, participé à la spécialisation du sens de cet adjectif puisque, chez Cotgrave, il signifie non seulement « recouvert(e) de croûtes » (*bescabbed*) mais aussi, plus précisément,

lutte entre les vices et les vertus, le poète décrit les écus dont sont munies les différentes allégories. C'est sur l'écu d'Excès (« Outrages ») qu'on trouve trois « tarteaux / moisiz d'orgueil, crostelevez, / d'un trop levant levin levez »³⁰⁴. L'image prandiale est aussi morale et le pain trop levé, à la croûte élevée, semble bien gonflé d'orgueil. Au XVI^e siècle, au moment où la vérole déforme les corps, le terme perd sa dimension alimentaire à l'issue d'un processus de substitution qui s'explique par l'analogie établie entre la peau humaine et la croûte du pain. Mais la charge morale du terme n'a pas disparu. Devenue l'objet du regard acéré du narrateur, la croûte qui s'élève sur la surface épidermique de l'hypocrite est pointée du doigt afin de rendre compte de sa dimension infamante. La marque résume en un raccourci saisissant le vice et la fausseté des ennemis du narrateur. Certes, le portrait des auditeurs vérolés dans le *Pantagruel* met en évidence des altérations de l'apparence des malades, mais elles sont dues à la conduite de la cure. Aucune précision n'est faite au sujet de symptômes dermatologiques. Or, dès qu'il est employé dans les cinq livres, l'adjectif « croustelevé » apparaît dans un contexte péjoratif ou insultant. Il en va ainsi, au début du *Pantagruel*, des piètres lecteurs, ces « gros talvassiers [vantards] tous croustelevez » méprisant à tort les « petites joyusetés »³⁰⁵ que sont les *Grandes et inestimables Chronicques*. Sur un mode plus ludique, on retrouve l'adjectif parmi la copieuse liste des « couillons » que Frère Jean assène à Panurge. Ce dernier serait un couillon « gangreneux », « vereux » et « croustelevé »³⁰⁶, les qualificatifs entrelaçant les défaillances physiques et morales. En somme, le terme « croustelevé » est révélateur des subtilités de Rabelais en matière de vérole. Ce dernier afflige les hypocrites d'une souillure visible, perçue comme la preuve de la corruption des bigots. Au rebours des convives vérolés, interpellés dans plusieurs prologues à la deuxième personne du pluriel et appréciés pour leur goût des conversations joyeuses, les malades abhorrés, décrits à la troisième personne du pluriel, conspuent les plaisirs du corps au moment même où ils en abusent et en tombent malades. Les invités d'Alcofribas ont alors pour eux l'avantage que leur confère la franchise, même si elle a altéré leur santé. C'est dans la connivence entre les actions du corps et les vues de l'esprit que réside sans doute la sagesse des vérolés précieux, à l'inverse des gens « de mal »³⁰⁷ dont les signes dermatologiques révèlent une flétrissure intérieure.

« plein(e) de vérole » (*full of the pocks*). Le lexicographe anglais appose la mention « Rab. » (pour « Rabelais ») à côté de ce mot (*A dictionarie of the French and English tongues*, [n. p.]).

³⁰⁴ Huon de Méry, *Le Tournoi de l'Antéchrist*, trad. S. Orgeur, Orléans, Paradigme, 1995 [1994], p. 69 : « trois tourtes d'Orgueil, moisies et couvertes de croûtes à cause d'un levain actif qui avait trop gonflé ».

³⁰⁵ *Pantagruel*, prologue, p. 213.

³⁰⁶ *Le Tiers Livre*, chap. 28, p. 440.

³⁰⁷ *Ibid.*, prologue, p. 352.

La mise au jour d'une tension éthique entre l'accueil et le rejet des vérolés montre à quel point ce qui prime pour Rabelais n'est pas tant le stigmatisme attaché à la maladie mais bien l'individu qui la contracte. De ces deux régimes éthiques découle même, d'après nous, une économie générale du mal vénérien dans l'œuvre rabelaisienne. Intégrée dans la diégèse, la vérole fait surgir un rire tantôt fédérateur, tantôt acrimonieux selon les personnes qu'elle contamine.

Surprises, gaillardises et goguenardises

Le rapport entre le rire et la vérole est double dans la fresque romanesque : si le rire soulage un auditoire vérolé, Rabelais s'amuse aussi volontiers de la dimension obscène et disruptive de la vérole dans la diégèse. L'étude de l'usage comique de la maladie permet de montrer qu'elle a partie liée aux surprises et aux gaillardises autant qu'aux goguenardises les plus acerbes. Cela fait d'elle non seulement l'une de ces « joyeuses maladies »³⁰⁸ nées des plaisirs du corps, mais aussi la maladie la plus carnavalesque et polémique de la fresque rabelaisienne.

Dans l'économie narrative des cinq livres, la maladie surgit souvent de manière inattendue. Loin de former le centre ou le moteur d'une intrigue, elle obéit plutôt à la temporalité de la chute ou de la surprise, constitue une séquence facétieuse de longueur variable mais n'offre jamais un développement diégétique élaboré. Le surgissement du mal s'adapte aux situations narratives et, par conséquent, à une variété de tons comiques, allant du clin d'œil complice à la plaisanterie la plus grasse. En parcourant plusieurs épisodes, où la survenue de la maladie peut être tantôt préparée, tantôt inopinée ou complètement imprévisible, on entend rendre compte des liens multiples que la vérole entretient avec la conduite du récit et les personnages qui y prennent part.

Un premier cas de figure, où le surgissement de la vérole repose sur des connivences intertextuelles, se trouve dans le *Gargantua* lorsqu'on observe le sort réservé au personnage du précepteur Thubal Holoferne. Après que, dans le chapitre 13, Gargantua révolutionne la toilette intime en inventant un torchecul, le chapitre 14 signe l'entrée du jeune géant dans le monde de l'instruction. La figure de Thubal Holoferne, « grand docteur sophiste »³⁰⁹, est évidemment une cible facile pour le narrateur. L'ineptie et la durée de son enseignement tout

³⁰⁸ M. Bakhtine, *L'Œuvre de François Rabelais*, p. 164. La formule est utilisée pour la vérole et la goutte, maladie qui est mise à l'honneur dans *Le Tiers Livre* et *Le Quart Livre*. La parenté entre ces deux maladies est esquissée dès le *Pantagruel*, où l'on trouve dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor un « Almanach perpétuel pour les gouteux et verollez » (chap. 7, p. 239). Tout le sel du titre réside dans le fait que les vérolés et les gouteux, en raison de leurs articulations douloureuses, sont, paradoxalement, en mesure de prédire l'avenir : « Et ainsi comme vous, verollez, de loin à vos jambes ischiatiques, à vos omoplates, sentez la venue des pluies, des vents, du serain, tout changement de temps » (*Le Cinquième Livre*, chap. 9, p. 747).

³⁰⁹ *Gargantua*, chap. 14, p. 43.

comme les auteurs mis à l'étude (qu'on songe à « Jean le veau ») sont les marques d'une satire du précepteur féru de scolastique. L'avant-dernier paragraphe du chapitre correspond à la sortie expéditive du personnage de la diégèse : « Puis [Thubal] luy [à Gargantua] leugt le *compost* [calendrier populaire], où il fut bien seize ans et deux moys, lors que son dict precepteur mourut : et fut l'an mil quatre cens et vingt, de la verolle que luy vint »³¹⁰. Le premier volet de l'institution du géant prend fin de manière accélérée avec la mort brutale de l'instructeur³¹¹. Certes, la fin du chapitre, marquée du sceau de la maladie, a pu être préparée par la mention de la lecture des écrits d'un certain « Brelinguandus », dont le nom est forgé sur le mot « brelingant » qui désigne le sexe féminin. Mais la précision n'acquiert le statut d'indice de la luxure du personnage qu'au prix d'une relecture *a posteriori*³¹². L'art de la chute importe donc pour lui-même et appartient, dans les années 1530, aux facteurs susceptibles de déclencher le rire³¹³. Quant à la dimension brusque de la chute, elle convient parfaitement au mode de surgissement du mal vénérien.

La maladie du précepteur ne justifie pas seulement qu'il soit rapidement congédié de la trame narrative ; elle fonctionne aussi comme un emblème, capable de résumer l'ensemble de l'enseignement dispensé par le personnage. Individualisé et moqué, Thubal est le parangon de l'hypocrite vérolé, chez qui la maladie fait voler en éclat le masque de la respectabilité sociale. Plus encore, l'éducateur de pacotille au corps intempérant maintient l'enfant dont il a la charge dans un état d'insalubrité physiologique et morale. Pour défaire Gargantua de sa « vitieuse maniere de vivre »³¹⁴, il faudra les salubres actions d'un Ponocrates soucieux de « purge[r] » son élève et de « luy nettoy[er] toute l'alteration et perverse habitude du cerveau »³¹⁵. Affubler Thubal *in extremis* de la vérole achève donc de faire de lui un contre-modèle éducatif, constituant un péril pour la santé du corps et de l'esprit du jeune géant. Ce faisant, Rabelais se souvient à coup sûr du *De pueris* d'Érasme, dans lequel ce dernier invite à se méfier de

³¹⁰ *Ibid.*

³¹¹ Les premiers précepteurs de Gargantua, abondamment moqués, sont tous en mauvaise santé. Après Thubal Holoferne, c'est Jobelin Bridé, « un aultre vieux tousseux », qui s'occupe de l'éducation du jeune géant (*Ibid.*).

³¹² Comme le rappelle Raphaël Baroni, la surprise, contrairement au suspense qui tend le lecteur vers l'avenir du texte, « conduit [...] à reconsidérer une partie antérieure de celui-ci » (*La Tension narrative*, p. 298-299).

³¹³ « Les choses inattendues et subites touchent davantage et provoquent un rire plus immédiat et plus grand » écrit Jean-Louis Vivès dans son *De anima et vita libri tres* paru à Bâle en 1538, cité par D. Ménager, « Le rire et le grotesque. Boccace, Rabelais, et quelques autres », dans *Esthétique du rire*, p. 47-62, ici p. 60.

³¹⁴ *Gargantua*, chap. 23, p. 64.

³¹⁵ *Ibid.*

l'idée selon laquelle la « mine enfrognée et rechignée [des précepteurs] fait toute sainteté »³¹⁶. Au contraire, Érasme insiste sur la fausse austérité sous laquelle « sont cachées mœurs très corrompues »³¹⁷. La preuve en est que les instructeurs sont « le plus souvent lunatique[s] et sujet[s] au haut mal ou laderie que l'on appelle communément la maladie de Naples »³¹⁸. Héritière des observations érasmiennes, la narration rabelaisienne trouve dans la vérole l'ultime pique ruinant la figure sévère du pédagogue. Par un clin d'œil amusé à Érasme, le narrateur défait Thubal de l'exemplarité requise par sa fonction.

Si, sur le plan des mœurs, la vérole est attendue de la part d'un mauvais pédagogue, elle survient dans une chute d'autant plus comique que cette dernière repose sur un phénomène de reprise textuelle. En effet, l'explicitation des circonstances de la mort de Thubal se fonde sur l'adaptation de deux vers tirés de l'« Épitaphe de frere Jehan Levesque, cordelier natif d'Orleans » de Clément Marot : « Qui mourut l'an cinq cens et vingt, / De la verolle qui luy vint »³¹⁹. L'instant polyphonique par lequel la voix de Marot rejoint celle du narrateur rabelaisien fait advenir un rire de connivence avec le lecteur qui voit se superposer deux figures de l'hypocrisie. Ainsi Rabelais fait de la vérole une véritable blague littéraire, capable de mettre l'épigramme marotique au service d'une destruction des personnages malhonnêtes.

Le surgissement inattendu de la vérole ne touche pas seulement les figures ridicules. En effet, la maladie peut inopinément toucher le corps des géants. C'est ce qu'on remarque dans l'avant-dernier chapitre du *Pantagruel*, où le personnage éponyme souffre d'un mal d'estomac et d'une « pisse chaulde qui le tormenta plus que ne penseriez »³²⁰. Alors qu'elle touchait jusqu'à présent les humains, la maladie vénérienne frappe le héros. Elle semble pourtant d'une nocuité moindre, ce que confirme peut-être le fait qu'elle ne soit jamais appelée « vérole ». L'accident vénérien qui frappe Pantagruel est propice à un excursus comique, attestant l'intérêt de l'auteur pour les excréments du corps. En effet, le léger accident est neutralisé grâce à des « drogues lenitives et diuretiques »³²¹ qui stimulent la vessie du géant. Le traitement ludique de la chaude-pisse est confirmé par le sort réservé aux urines abondantes. Rabelais en fait l'origine de « bains chaulx », situés en France et en Italie – manière subtile de rire des accusations diplomatiques, les deux pays jugés responsables de la propagation de la vérole se retrouvant également pourvus d'afflux bouillonnants. Se moquant des enquêtes

³¹⁶ Érasme, *De Pueris* [1529], trad. P. Saliat, éd. Bernard Jolibert, Paris, Klincksieck, 1990, p. 65.

³¹⁷ *Ibid.*

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ C. Marot, *L'Adolescence clémentine*, v. 5-6, p. 110.

³²⁰ *Pantagruel*, chap. 33, p. 333.

³²¹ *Ibid.*

étiologiques « d'un tas de folz philosophes », l'auteur règle la question curieuse de l'origine des sources chaudes en décrétant qu'elles sont toutes « yssu[e]s par une chauldepisse du bon Pantagruel »³²². Si elles ressortissent à la curiosité rabelaisienne pour « la provenance de l'élément liquide »³²³, les affections du corps gigantesque allient la provocation à la surprise. Amusé et étonné, le lecteur découvre que les nombreuses mictions assurant la purge du malade se changent en sources bienfaitrices aux vertus hautement thérapeutiques. La promesse d'une thaumaturgie urinaire montre combien la chaude-pisse finale tranche avec la représentation liminaire de vérolés en piteux état. Le contraste suggère donc que Rabelais explore la large palette des affects et des situations que sont susceptibles de provoquer la vérole et ses accidents, selon les personnages qu'ils touchent et les tonalités d'écriture qu'ils motivent.

Plus encore, l'association entre la surprise et la vérole peut relever de la prérogative d'un personnage. Présentée comme une obscénité censée faire rire, la maladie surgit souvent dans la bouche de Panurge qui « n'est jamais bien loin de la vérole »³²⁴. Caractérisé par une saillie verbale incongrue et une audace à toute épreuve, il est le personnage qui exploite le plus les accointances entre la vérole et le rire. On peut s'interroger sur la teneur de ce lien privilégié. Panurge a-t-il une connaissance intime de la maladie pour l'avoir contractée lors de ses pérégrinations ?³²⁵ Sur le plan physique d'abord, le portrait qui est fait de Panurge dans le *Pantagruel* abonde en signes cliniques susceptibles de correspondre à la vérole. Bien qu'il ne soit pas malade, le personnage, de retour de « Turquie »³²⁶, est d'une maigreur inquiétante puisqu'il est « eximé comme un haran soret »³²⁷. Pire encore, son triste sort lui a valu de subir le supplice du feu. Jouant peut-être avec l'imaginaire de la cuisson que l'on trouve dans les descriptions parodiques du martyr subi par les vérolés, Panurge se compare au « bon saint Laurent »³²⁸,

³²² *Ibid.*, p. 334.

³²³ Romain Menini, *Rabelais altérateur. « Graeciser en François »*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 100.

³²⁴ D. Losse, *Syphilis*, p. 17 : « Panurge is never far from the pox ».

³²⁵ Pour Pierre Maréchaux, il ne fait pas de doute que Panurge souffre du mal vénérien : « Panurge vérolé prend du vif-argent, c'est-à-dire du mercure » (« Les noces de Panurge et de Mercure : Rabelais et la leçon de Martianus Capella », dans *Rabelais pour le XXI^e siècle*, éd. M. Simonin, Genève, Droz, 1998, p. 161-176, ici p. 167).

³²⁶ *Pantagruel*, chap. 9, p. 249. Rappelons que c'est un « grand Turcq » qui a frotté le capitaine Raisin chez Marot (*supra*, chap. III, « Une voix poétique nouvelle »).

³²⁷ *Pantagruel*, chap. 14, p. 263.

³²⁸ *Ibid.*, p. 264.

supplicié sur un gril, et se décrit comme « demy rousty »³²⁹ tandis que son sexe, ce « pauvre haire », se trouve tout « esmoucheté »³³⁰.

Si le texte ne rapproche pas explicitement le « rotissement »³³¹ subi par Panurge d'une cure antivénérienne, le rescapé se charge lui-même d'entretenir le trouble quant à sa condition. En effet, dans le chapitre 30 du *Pantagruel*, à son retour des Enfers, Epistemon apprend à ses camarades qu'on y trouve « plus de cent millions » de vérolés et précise que « ceulx qui n'ont eu la verolle en ce monde cy, l'ont en l'autre »³³². À la suite de cette remarque sur la démographie infernale, Panurge fait entendre sa cocasserie habituelle : « Cor dieu [...], j'en suis doncques quite. Car je y ay esté jusques au trou de Gylbathar, et remply les bondes de Hercules, et ay abatu des plus meures »³³³. Détournant, à grand renfort de métaphores obscènes, le registre épique pour se dépeindre en héros de la prouesse sexuelle, Panurge semble indiquer que les aléas de ses périples libidinaux le préserveraient de la vérole dans les demeures d'Hadès. Prompt à afficher un appétit sexuel incontrôlable, Panurge admettrait qu'il a eu la vérole, même si le propos demeure, en raison de la fanfaronnade sur laquelle il repose, sujet à caution. Un autre échange, cette fois entre Maître Alcofribas et Panurge, atteste la proximité entre ce dernier et le mal vénérien. Souffrant d'un équivoque « fluz de bourse »³³⁴ au chapitre 17 du *Pantagruel*, Panurge a la mine défaite. Le narrateur-personnage entend suppléer à une telle misère lorsqu'il dit : « J'ay encores six solx et maille, qui ne virent oncq pere ny mere, qui ne vous fauldront [manqueront] non plus que la verolle, en vostre necessité [vu votre misère] »³³⁵. La généreuse proposition pécuniaire entérine le sens économique du « flux de bourse » en même temps que la mention de la vérole invite à considérer l'existence d'un sens médical possible pour cette expression. Plus encore, la comparaison

³²⁹ *Ibid.*, p. 265.

³³⁰ *Ibid.*, p. 266.

³³¹ *Ibid.*

³³² *Ibid.*, chap. 30, p. 324.

³³³ *Ibid.* Une « bonde » désigne l'ouverture d'un tonneau (p. 1332). Le passage du « détroit de Gibraltar » au « trou de Gylbathar » suggère assez que le nom de la localité est détourné de son sens premier.

³³⁴ *Pantagruel*, chap. 17, p. 277. L'expression est une variation parodique sur les tournures médicales traditionnelles que sont « flux de ventre » ou « flux de sang ». On la trouve par exemple dans une anonyme « Recepte pour un flux de bourse » rappelant que, pour être galant, il faut avoir de l'argent (*Recueil de vraye Poesie Françoise, prinse de plusieurs Poetes, les plus excellentz de ce regne*, Paris, D. Janot, 1544, [f. G6v]). Le manque d'argent est chronique chez Panurge et le portrait qu'en dresse le narrateur rappelle les remarques faites par Pantagruel lorsqu'il voit Panurge pour la première fois : « Je vous assure que à sa physionomie nature l'a produit de riche et noble lignée, mais les adventures des gens curieux le ont reduict en telle penurie et indigence » (*Pantagruel*, chap. 9, p. 246).

³³⁵ *Ibid.*, chap. 17, p. 277.

employée par Alcofribas, à l'allure proverbiale, n'aide pas à situer la « nécessité » de Panurge sur un plan donné. Le terme peut en effet désigner la misère économique autant que la situation critique que provoque une maladie³³⁶. L'indécision se poursuit jusque dans l'usage des temps. Le futur annonce une proximité à venir entre le pauvre hère et la vérole. Si le chapitre 30 met sur la piste d'un Panurge remis de sa vérole, le chapitre 17 semble annoncer le surgissement prochain de la maladie, en faisant d'elle une menace qui plane au-dessus du miséreux. L'indécision temporelle qui en découle rend insaisissable la position de Panurge par rapport à la vérole. Le personnage semble se situer à la fois avant et après la contamination vénérienne.

Qu'il ait été infecté ou non, Panurge considère la vérole comme une menace pesant sur sa virilité. En effet, au cours du dilemme nuptial qui sous-tend *Le Tiers Livre*, le personnage se pose la question suivante : « N'est ce le mieulx que je me associe quelque honeste et preude femme, qu'ainsi changer de jour en jour avecques continuel danger de quelque coup de baston, ou de la verolle pour le pire ? »³³⁷. Conçue comme l'extrémité pathologique à laquelle aboutirait sa « dissipation sexuelle »³³⁸, la vérole effraie d'autant plus Panurge que l'astrologue Her Trippa lui annonce que, s'il venait à se marier, il serait « bien poyvré »³³⁹, adjectif qu'il conviendrait, selon nous, de gloser par « vérolé », compte tenu du contexte³⁴⁰. Au sein d'un roman où « la masculinité [de Panurge] est mise en

³³⁶ Voir l'entrée C.3b du DMF qui définit le terme « nécessité » comme « état critique causé par la maladie » avant d'en faire un équivalent de « maladie ».

³³⁷ *Le Tiers Livre*, chap. 9, p. 378.

³³⁸ Terence Cave, *Cornucopia. Figures de l'abondance au XVI^e siècle : Érasme, Rabelais, Ronsard, Montaigne*, trad. G. Morel, Paris, Imago, 1997 [1979], p. 212.

³³⁹ *Le Tiers Livre*, chap. 25, p. 428. Huguet se contente de souligner que « poivré » signifie « malade ». En 1640, Antoine Oudin indique que « se poivrer » signifie « prendre quelque mal vénérien » tandis que l'adjectif « poivré » est glosé par « qui a la vérole ou quelque autre mal semblable » (*Curiositez françoises*, p. 438). Le terme est issu de l'univers cynégétique de la fauconnerie où « poyvrer » un oiseau signifie « avec de l'eau et du poyvre le laver pour la galle, et les poux » (Étienne Binet, *Essay de merveilles de nature et des plus nobles artifices*, Rouen, R. de Beauvais, 1621, p. 42, cité par Lazare Sainéan, *La Langue de Rabelais*, Paris, E. De Boccard, 1923, t. 2, p. 272).

³⁴⁰ L'adjectif « poivré » apparaît d'abord dans les fanfreluches antidotées du *Gargantua*. Il y est question du « dos d'un roy trop peu courtoys » qui « poyvré sera soubz un habit d'hermite » (chap. 2, p. 13). Dans son édition, M. Huchon glose l'adjectif par « maltraité ». Il est difficile d'affirmer que le sens vénérien l'emporte ici, mais, si tel était le cas, le propos rejoindrait la critique topique des moines dissimulant sous leur ascèse érémitique une excessive luxure. Le sens de « vérolé » est plus net dans *Le Tiers Livre*. Avec Her Trippa, Rabelais parodie les discours astrologiques qui expliquent le surgissement de la vérole par une conjonction astrale funeste. Her Trippa mentionne ainsi une « decadence de Jovis, ensemble aspect tetragone de Saturne, associé de Mercure » (chap. 25, p. 428). Or, chez Grünpeck, « la rencontre de ces deux planètes, Jupiter et Saturne » (*congressus horum duorum planetarum Saturni et Jovis*) explique l'épidémie

question »³⁴¹ et où plane le risque de l'impuissance sexuelle ou du cocuage, la vérole – toujours transmise par la femme – semble avoir perdu de sa dimension ludique pour former le versant pathologique d'une hypersexualité. Elle apparaît à présent comme un problème de santé masculine. Au-delà de la question du statut de vérolé qu'il convient ou non d'accorder au personnage, le changement de tonalité rend plus frappante encore l'énergie comique avec laquelle Panurge multiplie, tout au long du *Pantagruel*, les interventions outrancières sur la vérole. Ces dernières attestent non seulement la capacité qu'a le personnage de « déjouer les attentes du lecteur »³⁴² mais elles révèlent aussi combien les rapports de Panurge à la vérole, en dépit de leurs ambiguïtés, permettent d'entretenir une parole outrancière et joviale, susceptible d'assurer le spectacle et d'offrir aux romans, et surtout au *Pantagruel*, une énergie comique qui croît à mesure que la vérole se change en objet disconvenant.

Le premier épisode lors duquel Panurge mentionne la vérole s'avère représentatif de la voix obscène qu'il adopte pour approcher la maladie. Ainsi, au chapitre 15 du *Pantagruel*, au cours d'une promenade dans les faubourgs parisiens, Panurge, Pantagruel et Epistemon observent les murailles délabrées de la ville. Prétexte pour poursuivre le portrait de ce nouveau compagnon rencontré quelques chapitres plus tôt, la déambulation des corps s'avère propice à une divagation de l'imagination de Panurge³⁴³. En effet, après que Pantagruel a rappelé avec Agésilas que « la vertu des citoyens et habitants »³⁴⁴ constituait le rempart le plus sûr d'une ville, Panurge attise la curiosité de son auditoire en prétendant détenir le secret d'une « manière bien nouvelle »³⁴⁵ de fortifier la capitale à peu de frais. Annoncée dès le titre du chapitre, la trouvaille de Panurge est enfin exposée : ce dernier propose de construire des murailles à partir d'une superposition de « callibistris [sexes] des femmes de ce pays » entremêlés

(*Tractatus de pestilentiali scorra sive mala de Franzos*, f. A5r). L'ajout de Mercure chez Rabelais s'entendrait alors comme une remarque amusée sur la cure mercurielle. Au-delà de l'intertexte savant, on peut justifier cette glose par les échos intratextuels. En effet, avant de lui dire qu'il sera poivré, l'astrologue annonce à Panurge qu'il sera « coqu » et même « de [s]a femme battu ». Or c'est là reprendre la gradation des craintes que l'indécis formulait au chap. 9 cité plus haut. Nous ne souscrivons donc pas à la note de M. Huchon qui glose « poyvré » par « attrapé » dans ce passage.

³⁴¹ D. LaGuardia, « L'écriture polymorphe de la masculinité chez Rabelais », dans *L'homme en tous genres. Masculinités, textes et contextes*, éd. Gary Ferguson, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 49-61, ici p. 60.

³⁴² M. Marrache-Gouraud, « *Hors toute intimidation* ». *Panurge ou la parole singulière*, Genève, Droz, 2003, p. 9.

³⁴³ La rencontre advient au chap. 9, p. 246-250.

³⁴⁴ *Pantagruel*, chap. 15, p. 268.

³⁴⁵ *Ibid.*

avec les « bracquemars enroiddys »³⁴⁶ de moines. Retournant le poncif épique assimilant les soldats à des murailles, Panurge garantit l'efficacité redoutable de sa fortification imaginaire :

Quel diable defferoit telles murailles ? Il n'y a metal qui tant resistast aux coups. Et puis que les couillevrines se y vinsent froter, vous en verriez (par dieu) incontinent distiller de ce benoist fruit de grosse verolle menu comme pluie. Sec au nom des diables. Dadvantaige la fouldre ne tumberoit jamais dessus. Car pourquoy ? ilz sont tous benists ou sacrez.

Je n'y voy q'un inconvenient.

– Ho, ho, ha, ha, ha, (dist Pantagruel). Et quel ?

– C'est que les mousches en sont tant friandes que merveilles, et se y cueilleront facilement et y feroient leur ordure : et voylà l'ouvrage gasté³⁴⁷.

À la curiosité savamment entretenue se substitue le rire éclatant de Pantagruel, donné à entendre pour la première fois. Par son invention défensive et son inventivité verbale, Panurge assure le passage de la discussion balistique sérieuse à la plaisanterie scabreuse, goûtée entre hommes. Ses pitreries confirment la nature carnavalesque de sa verve, fondée sur un renversement du monde con par-dessus tête. En exposant et en empilant les sexes féminins contagieux, Panurge choisit le registre obscène et détourne le schéma de la fécondité générative pour faire advenir une prolifération de boutons de vérole. C'est sur un mode ironique et irrévérencieux que le fruit des entrailles de ces femmes est béni. Alors que la fruition est l'une des figures positives de l'abondance au xvi^e siècle³⁴⁸, Panurge en explore ici la duplicité par l'intermédiaire du versant pathologique et achève, par le décalage ainsi créé, de surprendre et de faire rire son auditoire masculin.

Néanmoins, pour inconvenante qu'elle soit, l'invention repose sur une conscience des liens évidents qui unissent la vérole au contexte belliqueux. En effet, les lecteurs perçoivent peut-être dans le propos de Panurge un écho avec les guerres d'Italie, terrain favorable tant à l'usage de l'artillerie qu'à la prolifération de l'épidémie³⁴⁹. Créé pour l'occasion, le néologisme « couilleuvrine » confirme non seulement la « « cornucopie » grivoise »³⁵⁰ de Panurge, mais entérine aussi, sur un mode ludique, la proximité entre l'arme (« couleuvrine ») et le sexe masculin, le lecteur étant tenu de comprendre que l'arme la plus fatale n'est pas le canon mais le con. Par sa parole carnavalesque, Panurge semble convoquer

³⁴⁶ *Ibid.*

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 269.

³⁴⁸ T. Cave, *Cornucopia*, p. 19.

³⁴⁹ Sur les transformations du système d'artillerie à partir des guerres d'Italie, voir Emmanuel de Crouy-Chanel, *Le Canon : Moyen Âge, Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2020, p. 183-188.

³⁵⁰ M. Marrache-Gouraud, « *Hors toute intimidation* », p. 73.

les dangers contemporains pour mieux en conjurer la dimension effrayante. Le personnage loufoque fait triompher le rire dans une tactique défensive parodique, où l'appétit vénérien empêche les sièges et les défaites. En somme, la surprise, l'ironie et l'inversion des valeurs confirment à quel point le mal vénérien stimule l'inventivité de Panurge et soude le groupe d'amis autour d'un humour misogyne. Ce faisant, Panurge apparaît bien dans son rôle de « bouffon »³⁵¹ offrant une échappée scabreuse au sein d'échanges sérieux.

Le terme de « bouffon » s'applique également à Panurge en ce que, loin de se contenter de faire de la vérole l'objet de pitreries verbales, il s'amuse même à singer la gestuelle des vérolés. Or faire rire à grand renfort de « gestes grossiers ou inconvenants, en faisant des grimaces ou des singeries »³⁵² revient, à suivre Giovanni Della Casa, à choisir les outils du bouffon et du bateleur. Après avoir confirmé plus tôt dans le roman à quel point il maîtrisait l'art de la grimace face à l'anglais Thaumaste³⁵³, Panurge expose ses talents de mime afin d'intégrer, le temps d'un banquet, la société d'Anarche et des géants, juste avant que n'advienne l'affrontement entre Pantagruel et Loupgarou :

Adonc se retirèrent tous les Geans avecques leur Roy là auprès où estoient les flacons, et Panurge et ses compagnons avecques eulx, qui contrefaisoit ceulx qui ont eu la verolle, car il tordoit la gueule et retiroit [rétractait] les doigts, et en parole enrouée leur dist. « Je renie bieu compagnons, nous ne faisons point la guerre, donnez nous à repaistre avecques vous ce pendent que noz maistres s'entrebatent ». À quoy voluntiers le Roy et les Geans consentirent, et les firent banqueter avecques eulx³⁵⁴.

Les indications kinésiques et vocales données par le narrateur suggèrent que Panurge connaît les diverses défigurations provoquées par la vérole. Il campe un personnage estropié dont la voix enrouée rappelle les dégâts palataux et nasaux causés par la maladie. La scène nous renseigne alors sur l'existence d'indices corporels – visuels et auditifs³⁵⁵ – qu'un public pourrait reconnaître comme propres aux vérolés, en plus de ceux que nous avons déjà mis en évidence pour les textes para-dramatiques³⁵⁶. Si l'on peut voir dans ce passage un moment

³⁵¹ M. Jeanneret, *J'aime ta joie parce qu'elle est folle*, p. 43.

³⁵² Giovanni Della Casa, *Galatée*, trad. A. Pons, Paris, Quai Voltaire, 1988 [1558], p. 113. Sur les singeries de Panurge, voir M. Marrache-Gouraud, « *Hors toute intimidation* », p. 224-231.

³⁵³ *Pantagruel*, chap. 19, p. 286-289.

³⁵⁴ *Ibid.*, chap. 29, p. 316-317.

³⁵⁵ La double sollicitation visuelle et auditive joue un grand rôle dans le dispositif comique. Comme le souligne Laurent Joubert, le rire « se rapporte à deus santimans, qui sont l'ouïe et la vuë » (*Traité du Ris*, p. 16).

³⁵⁶ Voir *supra*, « Des tréteaux aux défilés ».

où Panurge cherche à « exciter la pitié »³⁵⁷ pour avoir accès au banquet, une lecture comique de la scène n'est pas à exclure. Centrée sur les « défauts du corps » qui offrent, selon Castiglione lecteur d'Aristote, « une belle matière à rire »³⁵⁸, la singerie de Panurge sollicite peut-être une culture comique du temps à laquelle le type du vérolé appartient désormais. En l'absence d'accessoires pour former des béquilles ou des bandages, Panurge compose avec son corps seul afin de proposer une caricature exubérante des vérolés et paraître inoffensif auprès des ennemis. Or ce mode de représentation relève de ce que Cicéron appelle une « *depravata imitatio* »³⁵⁹, une imitation exagérant les difformités à des fins comiques. La laideur et les incapacités physiques du vérolé dont Panurge endosse le masque révèlent un art consommé de la grimace dont le public n'est peut-être pas dupe³⁶⁰. Le rire potentiellement provoqué par Panurge assurerait une fois encore au sein du groupe une cohésion qui n'a rien d'évident dans un contexte guerrier. Mais ce faisant, il parviendrait à tirer parti de son statut d'homme inconvenant pour rire de ceux qui incarnent à leur tour une forme d'indécence. La proximité de Panurge avec la vérole est dès lors d'autant plus troublante qu'il en joue et qu'il se montre en comédien en train d'en jouer.

L'accointance entre le rire et la vérole va encore plus loin lorsqu'on s'aperçoit que le surgissement de la maladie dans la narration permet aussi à Rabelais médecin de plaisanter avec les défis que soulève le mal nouveau. À bien des égards, la vérole fait l'objet de remarques amusées, concernant son étiologie, sa thérapeutique ou sa prophylaxie. En cela, Rabelais s'inscrit dans les débats médicaux de son temps, mais sa narration ne fait pas l'objet de prises de position fermes sur le sujet. Au contraire, c'est souvent avec désinvolture et humour que Rabelais aborde certaines questions cruciales sur la vérole. Concernant l'origine du fléau, le romancier ne semble pas faire grand cas de l'hypothèse américaine, esquissée avant lui par Hutten et Fracastor, préférant, lorsqu'il décrit la généalogie pantagruélienne, faire remonter la survenue du mal à un passé antédiluvien³⁶¹. Ainsi, parmi les ancêtres de Pantagruel, c'est le géant Étion qui le « premier eut la verolle pour n'avoir beu frayz en esté, comme tesmoigne

³⁵⁷ N. Le Cadet, *Rabelais et le théâtre*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 257.

³⁵⁸ Baldassare Castiglione, *Le Livre du courtisan*, trad. A. Pons, Paris, Flammarion, 1991 [1528], p. 172.

³⁵⁹ Cicéron, *De l'orateur*, II, 242, p. 107 (« imitation comique »). Sur la « *depravata imitatio* » chez les théoriciens du ridicule à la Renaissance, voir D. Robin, *Aux origines de l'esthétique*, p. 87-88.

³⁶⁰ C'est ce que suggère peut-être l'emploi du verbe « contrefaire » qui intègre un sens moqueur au cours de la première moitié du xvr^e siècle (*FEW*, vol. 3, p. 350 : « copier les autres, dans le dessein de les tourner en ridicule »).

³⁶¹ Sur ce point, nous suivons R. Antonioli, *Rabelais et la médecine*, p. 350-351.

Bartachim »³⁶². Si le propos vise à discréditer le jurisconsulte italien que le héros éponyme range plus loin parmi les ignares, il offre aussi une résolution comique à l'épineuse question de l'origine, humaine, astrale ou divine de la nouvelle épidémie. Proposant sa version d'un récit originel sans cesse récrit, Rabelais renonce à faire de la vérole le résultat d'une conjonction planétaire ou charnelle. Détachée de l'activité vénérienne, la maladie surgit dans la nuit des temps d'une soif mal étanchée et annonce peut-être déjà la confraternité future des vérolés et des buveurs. Toute parodique qu'elle soit, une telle genèse rend aussi caduques la question de la nouveauté du mal mais aussi toute interrogation sur la moralité de l'individu malade³⁶³. En rendant l'origine de la maladie à sa contingence, Rabelais pratique une remise en perspective amusée de la *doxa*.

N'en concluons pourtant pas que la légèreté avec laquelle sont traitées ces questions préserve la narration rabelaisienne des préjugés conçus à l'égard des malades³⁶⁴. Dans certains cas, chercher à dégonfler la gravité de la maladie passe par le recours à des scripts constitutifs de la topique sur la vérole. Ainsi, dans le chapitre du *Cinquième Livre* consacré aux cures miraculeuses dispensées dans le palais de la reine Entéléchie, le narrateur et ses acolytes remarquent que des vieilles femmes « edentées, chassieuses, ridées, bazanées, cadavereuses » sont refondues afin qu'elles retrouvent la « beauté, forme, elegance, grandeur et composition »³⁶⁵ de leurs jeunes années. Intrigué par une telle pratique, Pantagruel demande au refondeur en charge de ces femmes si elle vaut pour les deux sexes. La réponse, négative, permet de relativiser, par l'humour, les affres de la maladie :

Respondu luy [à Pantagruel] fut, que non. Mais la manière d'ainsi rejeunir estre, par habitation avec femme refondue : car là on prenoit ceste quinte espece de verole nommée la Pellade, en grec Ophiasis, moyennant laquelle on change de poil et de peau, comme font anuellement les Serpens, et en eux est jeunesse renouvelée, comme au Phenix d'Arabie. C'est la vraye Fontaine de jeunesse. Là soudain, qui vieux estoit et decrepit, devient jeune, alaire, et dispos³⁶⁶.

Connu pour son goût des « bizarreries morphologiques » et autres métamorphoses prodigieuses, le texte rabelaisien trouve dans la pelade un sujet de prédilection pour célébrer parodiquement « l'aptitude de la nature à se renouveler

³⁶² *Pantagruel*, chap. 1, p. 220.

³⁶³ Roland Antonioli fait le même constat concernant la caducité des théories sur l'origine du mal (*Rabelais et la médecine*, p. 351).

³⁶⁴ Voir *supra*, chap. III, « Le procès des vérolés ».

³⁶⁵ *Le Cinquième Livre*, chap. 20, p. 772.

³⁶⁶ *Ibid.*, p. 772-773.

sans cesse »³⁶⁷. Les monstrueuses défigurations inhérentes à la vérole se changent, au prix d'un propos volontiers misogyne, en heureuses fontaines de jouvence permettant d'échapper au dépérissement accéléré induit par la maladie³⁶⁸. Si le retour à la jeunesse doit beaucoup au motif topique de l'inversion des âges déjà exploité par Jean Lemaire de Belges dans ses *Trois contes*³⁶⁹, les signes de connivence ne s'arrêtent pas là. Comme son prédécesseur, Rabelais use de l'isotopie aquatique pour faire de la vérole un poison distillé, comme par nature, par un sexe féminin apte à contaminer les hommes. La confirmation en est donnée de manière plus explicite encore dans un excursus du *Cinquième Livre* où Panurge compare son « courtaut » à la corne d'une de ces licornes entrevues par le narrateur au pays de Satin :

Car ainsi comme elle [la corne de la licorne] purifioit l'eau des mares et fontaines, d'ordure ou venin aucun qui y estoit, et ces animaux divers en seureté venoient boire après elle, ainsi seurement on pouvoit après luy fatrouiller sans danger de chancre, verole, pisse-chaulde, poullains grenés, et tels autres menus suffrages : car si mal aucun estoit au trou mephitique, il esmondoit tout, avec sa corne nerveuse³⁷⁰.

Rarement « hors d'alaine »³⁷¹ comme il pouvait l'être chez Marot, le sexe de Panurge fait l'objet d'une énième crânerie, en même temps que la vigueur ithyphallique du personnage se change en outil prophylactique aux vertus miraculeusement assainissantes. Alors qu'il craignait la vérole dans *Le Tiers Livre*, Panurge se targue à présent de pouvoir nettoyer le vagin féminin, toujours susceptible de cacher quelques traces de vérole. Son propos rappelle les provocations adressées à la Dame de Paris dans le *Pantagruel*. Il y présentait sa verge comme sachant « tant bien trouver les [...] petitiz poullains grenez en la ratouere [le sexe féminin], que après luy n'y a que espousseter »³⁷². Soudant la communauté masculine autour des risques que prend son phallus intrépide, Panurge déplace les lignes de partage entre le pur et l'impur puisque c'est au prix d'un contact impur avec le sexe féminin qu'il parvient à préserver le reste des

³⁶⁷ M. Jeanneret, *Perpetuum mobile. Métamorphoses des corps et des œuvres de Vinci à Montaigne*, Paris, Macula, 1997, p. 134.

³⁶⁸ L'assymétrie en matière de genre dans le texte rabelaisien rappelle *La Fontaine de Jouvence* (1546) de Lucas Cranach l'ancien. Seules les femmes passent par l'eau rajeunissante, les hommes échappant à la baignade tant l'amour suffit à les revigorer (C. Klapisch-Zuber, « La Fontaine de Jouvence. Bain et jeunesse entre xiv^e et xvi^e siècle », *Clio. Femmes, genre, histoire*, 42 (2015), p. 181-190, notamment p. 186-188).

³⁶⁹ J. Lemaire de Belges, *Les Trois contes intitulez de Cupido et de Atropos*, [f. A8r].

³⁷⁰ *Le Cinquième Livre*, chap. 29, p. 800-801.

³⁷¹ C. Marot, *L'Adolescence clémentine*, v. 19, p. 101.

³⁷² *Pantagruel*, chap. 21, p. 292.

hommes des maux vénériens. Plus encore qu'avec les renaissances promises aux vérolés-phénix, le rire surgit parce qu'il s'inscrit dans la droite ligne des *topoi* misogynes qui se diffusent dès la fin du ^{xv}^e siècle. En somme, pour que la vérole révèle son potentiel comique au sein de la diégèse, Rabelais joue avec les questions et les craintes qu'elle suscite, surtout chez les hommes, en l'inscrivant dans un registre obscène et carnavalesque. Les connivences viriles recherchées par ce type d'humour décapant confirment à quel point le mal vénérien fragilise les performances masculines et donne lieu à une homosocialité se formant contre les femmes.

Parmi l'éventail des usages faits de la maladie dans les récits rabelaisiens, il reste à envisager la dimension polémique et critique du mal vénérien. Peu exploitée dans les premiers poèmes sur la vérole, cette fonction soude une communauté goguenarde au détriment de cibles appartenant, chez Rabelais, à la sphère des autorités religieuses. S'il arrive à l'auteur de rire des pèlerins en faisant de Gargantua un médecin malgré lui capable de « perce[r] une bosse chancreuze »³⁷³ qui cause du tort à l'un des six pérégrins que le géant déguste en salade, l'attaque porte souvent contre les puissants et non contre les humbles³⁷⁴. Présentes pour la plupart dans le *Pantagruel*, les attaques insolentes se répondent et se complètent. Sans pour autant créer une continuité narrative autour de la vérole, Rabelais ménage cependant des effets d'écho entre les chapitres 15 et 16, centrés pour l'essentiel sur les mœurs de Panurge. Présentant l'architecture obscène fantasmée par Panurge, le chapitre 15 confirme à quel point le personnage est paillard. Pour sa part, le chapitre 16 explore les mauvais tours joués par Panurge, ancrant dès lors la vérole dans un registre plus polémique. L'inflexion tonale est d'autant plus perceptible que l'épisode où elle a lieu constitue un paroxysme de l'outrage au vu des événements précédemment relatés. En effet, si les trois premiers paragraphes du chapitre 16 présentent un Panurge toujours prompt à « machine[r] quelque chose contre les sergents et contre le guet »³⁷⁵, le quatrième paragraphe marque une augmentation en intensité et un changement de cible des provocations panurgiennes : « Et au regard des pauvres maîtres es arts [et théologiens], il les persécutait sur tous autres »³⁷⁶. Revêtant pour un temps la toque du cuisinier, Panurge confectionne alors à ses ennemis « une tarte bourbonnoise », composée

³⁷³ *Gargantua*, chap. 38, p. 105.

³⁷⁴ Sur ce plan, une évolution est sensible entre les deux premiers romans rabelaisiens. Du *Pantagruel* où la maladie vénérienne touche le pape et les théologiens de la Sorbonne, la vérole se répand vers le bas clergé dans le *Gargantua*, où elle affecte des pèlerins. Nous remercions Myriam Marrache-Gouraud de nous avoir rendu attentif à ce point.

³⁷⁵ *Pantagruel*, chap. 16, p. 272.

³⁷⁶ *Ibid.*, p. 273. Nous rétablissons, entre crochets, le segment qui sera supprimé dans l'édition de 1542.

d'étrons et trempée dans la « sanie de bosses chancreuses »³⁷⁷. Après que Panurge a recouvert « tout le pavé »³⁷⁸ de la Sorbonne de sa rebutante mixture, les effets sur ses victimes ne se font pas attendre :

Et tous ces bonnes gens rendoyent là leurs gorges devant tout le monde [...], et en mourut dix ou douze de peste, quatorze en feurent ladres, dix et huyct en furent pouacres : et plus de ving et sept en eurent la verolle, mais il [Panurge] ne s'en soucioit mie³⁷⁹.

La vengeance de l'empoisonneur provoque un déluge de maladies contagieuses devenant alors le propre des ennemis. Leur déliquescence ne soulève aucune miséricorde, contrairement aux malades qui, à l'orée du *Pantagruel*, méritaient quelque réconfort. Plus encore, les « Sorbonicoles »³⁸⁰ honnis souffrent de pathologies qu'en tant que théologiens ils perçoivent comme le fruit d'une existence vicieuse. En affublant les représentants de l'ordre théologique de maladies pour lesquelles ils fustigent la société, Panurge permet à Rabelais de démasquer les agélastes. La configuration choisie est éloquente : il s'agit bien de montrer leurs ravages « devant tout le monde ». La métamorphose publique des sévères instances du savoir en corps cacochymes couverts de dermatoses confirme la fonction stigmatisante de la vérole. Les aberrations corporelles qu'engendrent les maladies contagieuses désignent les censeurs comme des brebis galeuses dont il faudrait défaire le corps social. En somme, ceux qui sont chargés de distinguer le bon grain de l'ivraie en matière de foi se retrouvent à leur tour dangereux pour la société³⁸¹.

La désignation des théologiens catholiques comme hommes malades n'épargne pas même l'autorité papale. En effet, dès le chapitre 17 qui narre encore les aventures de Panurge, on apprend que ce dernier guérit le pape Sixte IV d'une « bosse chancreuze, qui tant le tormentoit, qu'il en cuida devenir boyteux toute sa vie »³⁸². L'attaque ne s'arrête pas là puisqu'on retrouve le personnage parmi la

³⁷⁷ *Ibid.*

³⁷⁸ *Ibid.*

³⁷⁹ *Ibid.* Sur la tarte bouronnaise, voir M. Marrache-Gouraud, « Salades, tartes et confitures. Les plantes "habillées" par la cuisine de Rabelais », *L'Année rabelaisienne*, 6 (2022), p. 269-291, notamment p. 277-283.

³⁸⁰ L'expression est absente de la version de 1542, où elle a été remplacée par « Sophistes » (*Pantagruel*, chap. 18, p. 284).

³⁸¹ L'épisode fait des émules dans la culture facétieuse du xvii^e siècle. Des mets empoisonnés porteurs de maladies se retrouvent inventoriés dans un festin parodique. On sert ainsi durant le quatrième service « douze gâteaux de semence de Naples » accompagnés de « douze plats de cresse venerienne » dans le *Plaisant contract de mariage passé nouvellement à Aubervilliers, le 35. de fevrier mil trois cent trente trois*, Paris, N. Callemont, 1627, [n. p.].

³⁸² *Pantagruel*, chap. 17, p. 278.

horde des morts rencontrée par Epistémon lors de sa descente aux Enfers. Il y est alors question du « pape Sixte gresseur de verolle »³⁸³. À la faveur d'une inversion toute lucianesque, les grands, arrivés aux Enfers, font l'objet d'une vive satire. La catabase parodique d'Epistémon offre alors la possibilité de faire ressortir les travers inavouables du pape qui, appliquant des onguents aux vérolés, confirme sa familiarité avec la maladie vénérienne. Si la critique de la sulfureuse réputation acquise par le pape Sixte est dans l'air du temps, sa vérole semble relever d'une invention de Rabelais³⁸⁴. Tributaire de la position anti-papale de l'auteur, l'attribution s'inscrit dans la lignée d'un discours critique à l'égard de la papauté romaine en général³⁸⁵. De fait, les attaques contre les théologiens et le souverain pontife laissent entendre que Rabelais fustige une Église chrétienne difforme et déviante. Si le médecin trouvait dans la communauté des vérolés des patients à reconforter, l'évangélique trouve dans la vérole une arme commode pour dénoncer les hypocrisies d'un système à réformer. Les goguenardises favorisent dès lors une complicité entre le narrateur rabelaisien et un public rallié à sa cause.

En somme, renonçant à la rhétorique contemporaine de la hantise, Rabelais construit et explore la polysémie de la vérole. D'une maladie bien réelle qu'il faut soulager par le rire à une souillure métaphorique attribuée aux ennemis, le romancier parcourt tout un éventail de sens et d'usages. Outrance servie par Panurge à ses compagnons autant qu'arme à brandir contre les agélastes, la vérole varie en fonction de la communauté dans laquelle elle surgit. Dans tous les cas, comme dans les vers joyeux, elle œuvre à constituer un entre-soi masculin rieur, notamment autour du « priapisme »³⁸⁶ langagier de Panurge. Ce dernier illustre parfaitement combien l'inconvenance de la vérole peut s'allier à une créativité joviale, servie par une verve aussi crâneuse que subversive.

³⁸³ *Ibid.*, chap. 30, p. 324.

³⁸⁴ La luxure du pape Sixte est blâmée, dès 1530, par Henri Corneille Agrippa : « [L]e Pape Sixte n'a il pas dressé un magnifique et renommé bordeau dans la ville de Romme ? » (*Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, Genève, J. Durand, 1582 [1530], p. 303). Associer la figure papale et la vérole est fréquent à l'époque de Rabelais. Au début du siècle, c'est Jules II qui en fait les frais. Voir l'« Epistre d'un complaignant l'abusif gouvernement du Pape » de Jean Marot en 1511 : « Touchant la chair, qui à tous maine guerre, / Long temps y a qu'el te rua par terre, / Et tellement qu'el te laissa de reste / Les stigmates qui son(t) combat atteste » (*Les Deux recueils*, éd. Gérard Defaux et Thierry Mantovani, Genève, Droz, 1999, v. 105-108, p. 171). Érasme est plus explicite, lorsqu'il publie sans nom d'auteur son *Jules, privé de paradis*, dans lequel le pape admet devant saint Pierre avoir « été tout couvert de [...] la gale française » (*Jules, privé de paradis ! Petit traité de machiavélisme, dialogue joyeux, élégant et érudit entre le pape Jules II et saint Pierre*, trad. S. Bluntz, Paris, Les Belles Lettres, 2009 [1517], p. 48).

³⁸⁵ Dans *Le Quart Livre*, c'est le pape Boniface VIII, auteur du sixième livre des *Décrétales*, qui voit son nom associé à la vérole. Des masques confectionnés à partir de pages de son livre gâtent le visage de ceux qui les portent : « L'un y avoit la picote [variole], l'autre le tac, l'autre la verolle, l'autre la rougeolle, l'autre gros furoncles » (chap. 52, p. 661).

³⁸⁶ M. Marrache-Gouraud, « *Hors toute intimidation* », p. 78.

Il reste à envisager l'articulation entre la présence comique de la vérole dans la diégèse et la situation d'énonciation qui fait des vérolés les destinataires des aventures gigantaes. Cette articulation est, il faut l'avouer, assez lâche. L'adresse aux vérolés à l'orée du *Gargantua* ne s'accompagne pas d'une exploration soutenue des forces comiques de la vérole dans ce deuxième récit car c'est avant tout dans le *Pantagruel* que les plaisanteries douteuses de Panurge offrent la plus grande visibilité à la vérole. Quasi-absente du grand livre sur l'éthique médicale qu'est *Le Quart Livre*, la vérole retrouve une place de choix dans *Le Cinquième Livre* posthume, adressé aux vérolés. Rabelais ne pense donc pas systématiquement au sort spécifique des vérolés. C'est plus globalement les figures malades qu'il entend divertir en les inscrivant parmi un auditoire de bons vivants célébrant les plaisirs de l'existence. Ainsi, l'association entre l'agrément et la santé dépasse le cadre du mal vénérien et forme une poétique du roman rabelaisien autant qu'une leçon de vie.

Pour autant, de telles discontinuités n'empêchent pas de penser les éventuelles réactions que susciteraient, chez les vérolés, les représentations de leur maladie dans la diégèse. Une chose est certaine : Rabelais ne se saisit jamais de la vérole comme d'un prétexte pour transmettre une leçon de tempérance sexuelle, contrairement aux poèmes à la première personne. La prose rabelaisienne s'inscrit davantage du côté du *delectare* que du *docere*, choix qui semble confirmé par le fait que la narration ne délivre pas un savoir encyclopédique sur la maladie nouvelle, mais en joue plutôt. Les surgissements de la vérole dans la diégèse suggèrent que l'esthétique de la surprise retenue par Rabelais dit aussi quelque chose de la temporalité de la maladie, risque avec lequel toute vie humaine doit composer dès lors qu'on renonce à l'abstinence. Qu'offrir alors aux vérolés lorsqu'ils voient leur maladie exposée dans le roman ? Le bénéfice salulaire de l'autodérision collective. C'est ce que confirme *Le Triumphe de Dame Verolle*, tributaire de l'esprit rabelaisien, lorsque le narrateur décrit les stratégies consolatoires des vérolés à son ami Martin Dorchesino :

Iceulx pauvres Verollez par le moien de la raillerie et joyeux motz qu'ils en dient commodement font moindres entre eulx les fortes passions veroliques : mesmes d'auntant qu'ilz congnoissent eulx avoir des compaignons en grosse quantité, qui sont traynez garrotez et liez de chaisnes en triumphe par Verolle la grande. Puis dient communement par jeu : Qui aura heue la verolle jusques à neufz foyz, guerira après trèspromptement sans douleur comme ung aultre saint Fiacre quiconques en sera surpris et attainct [...]. La raillerie à ton advis Dorchesino n'en est elle belle et pleyne de solas ? Je scay que lesditz verollez

tresprecieux comme dit maistre Alcofribas Nasier en ses Pantagruelines hystoires entre eulx de tel genre de parler se plaisent et font feste³⁸⁷.

Ayant développé entre eux une communauté joueuse autant que joyeuse, les vérolés se sont « les premiers de tous mocquez et raillez »³⁸⁸ de leur propre sort. Le détour par le triomphe de 1539 confirme les bienfaits de la préséance accordée à l'autodérision collective. La polysémie du terme « solas », signifiant à la fois « plaisir », « divertissement » et « réconfort », rend parfaitement compte de la richesse d'une telle ressource. Interpellé nommément dans le *Gargantua* et *Le Cinquième Livre*, l'auditoire contagieux apparaît donc comme un public de premier choix parce qu'il sait rire de tout, et surtout de soi.

Reprises et variations facétieuses

La vivacité des représentations de la vérole dans les textes narratifs se poursuit après la mort de Rabelais. La « nébuleuse facétieuse »³⁸⁹ de la seconde moitié du xvi^e siècle et du début du xvii^e siècle offre un bel aperçu de la vigueur persistante de la topique vérolée dans les textes comiques³⁹⁰. La circulation de bons mots y est propice au rire collectif sur le mal vénérien en temps de troubles civils. Plutôt que de faire de Rabelais l'apogée de la culture ludique sur la maladie, il convient de réévaluer le corpus facétieux afin de montrer qu'il participe d'une sédimentation et d'une reconfiguration des principaux enjeux caractéristiques des écritures comiques de la vérole³⁹¹. Se sont mises en place de nouvelles manières de mettre la maladie en image et en récit, qui doivent autant à Rabelais et aux

³⁸⁷ *Le Triumphe de treshaute et puissante Dame Verolle*, f. A4v-A5r. L'édition 1539 du texte donne « guerre » à la place de « genre », l'erreur est corrigée dans l'édition de 1540.

³⁸⁸ *Ibid.*, f. A5r. Sur ce passage et la mise en place d'un rire communicatif en réponse à la contagion vénérienne, voir A. Bayle, *Romans à l'encan*, p. 421-422.

³⁸⁹ L'expression retenue par Nicolas Kiès permet de considérer des « écrits », des « dits » ou encore des « faits » et ainsi de rester « attentif aux conditions d'énonciation » de discours hétérogènes qui placent le rire au centre de leur élaboration (*Rencontrer en devisant. La conversation facétieuse dans les recueils bigarrés (Du Fail, Cholières, Bouchet)*, Genève, Droz, 2021, p. 54). Sur les difficultés génériques posées par ces textes, voir du même auteur, « Le genre discordant des "contes et discours bigarrez" », dans *Contes et discours bigarrés*, dir. F. Lestringant, Paris, PUPS, 2011, p. 201-208.

³⁹⁰ Sur ce corpus, voir *Le Siècle des vérolés*, notamment p. 212 pour Noël Du Fail, p. 325 pour Guillaume Bouchet ainsi que les p. 211 et 326 pour Béroalde de Verville.

³⁹¹ Nous ne souscrivons pas au propos de Guy Poirier lorsqu'il note que « les allusions à la syphilis, après ces premières années de présence dans la littérature, s'effacent petit à petit au fil du siècle » au point de « perd[re] pour l'essentiel leur dimension joyeuse » (« A Contagion at the Source of Discourse on Sexualities: Syphilis during French Renaissance », dans *Imagining Contagion in Early Modern Europe*, p. 157-176, ici p. 168 : « Allusions to syphilis, after the early years of its presence in literature fade little by little during the rest of the century » ; « They lose their joyous dimension for the most part »).

poèmes du début du siècle qu'aux traités médicaux qui se développent en langue française à partir de 1552.

Qu'y a-t-il de neuf à dire sur la vérole alors que bon nombre d'auteurs de la seconde moitié du siècle soulignent que la maladie perd de sa virulence et qu'elle devient curable autant que commune ?³⁹² Le rire ne s'émousse-t-il pas à force de propos sur la vérole, comme pourrait d'ailleurs le faire croire l'effacement progressif de la maladie dans les *Tiers* et *Quart Livres* de Rabelais ? Si les années 1530 semblent constituer un pic dans la production comique sur la vérole, qu'en est-il vingt ans plus tard ? Plusieurs références au mal vénérien courent le risque de ne constituer que d'opportunes reprises des inventions rabelaisiennes. Le phénomène est sensible dans *Les Fascetieux devitz des Cent nouvelles nouvelles* de 1549 que l'on doit à un dénommé Seigneur de La Motte Roullant³⁹³. L'épître liminaire du recueil est adressée à un public qui rappelle les lecteurs choisis par Rabelais. Le narrateur entend certes divertir les « tresillustres, magnifiques et treschevaleureux capitaines, gentilz hommes, Courtisans »³⁹⁴, mais plusieurs malades sont également apostrophés :

À vous aussi gouteux et verollez qui jadis tant virilement avez combatu, que maintenant en portez les enseignes et guidons de peur que ne soyez oysifz, j'ay dédié ces fascetieux devitz, lesquelz font de leur naturel, rasjeunir les vieulx emerites, font rire les piteux, allument le feu de joye, font croistre l'encre au cornet, servent d'emplastres au besoing, et font oublier toutes rencunes, maledictions, et injures, car elles ont esté tainctes au fleuve de l'esté [Léthé]³⁹⁵.

Héritier des seuils textuels de Rabelais, l'auteur convoque le public maladif afin de promouvoir un usage consolatoire voire thérapeutique de ses facéties. Le geste d'inclusion des vérolés dans le lectorat pléthorique dont l'épître liminaire esquisse les contours apparaît comme une habile stratégie éditoriale, s'inspirant du *Pantagruel* et du *Gargantua*, pour rendre le livre bénéfique à une grande variété de lecteurs possibles. Dans un ouvrage qui ne fait pas apparaître la vérole dans la diégèse puisqu'il recycle les *Cent nouvelles nouvelles* écrites vers 1460 et dédiées à Philippe III le Bon, duc de Bourgogne, le propos promotionnel frappe par sa

³⁹² Un tel propos n'est pas propre aux médecins. Voir le début du chapitre que Du Fail consacre à la vérole dans ses *Contes et discours d'Eutrapel* : « La Verole n'avoit en ce jour tel credit et puissance qu'elle eut au commencement » (p. 487).

³⁹³ Sur ce nom d'auteur, derrière lequel pourrait se cacher l'éditeur parisien Jean Réal, voir Roger Dubuis, « *Traduttore, traditore* : l'affaire La Motte Roullant », dans *Conteurs et romanciers de la Renaissance. Mélanges offerts à Gabriel-André Pérouse*, dir. James Dauphiné et Béatrice Périgot, Paris, Champion, 1997, p. 173-187.

³⁹⁴ La Motte Roullant, *Les Fascetieux devitz des Cent nouvelles nouvelles, très recreatives et fort exemplaires pour resveiller les bons espritz françoys*, Paris, J. Réal, 1549, f. A2v.

³⁹⁵ *Ibid.*, f. A3r.

dimension intertextuelle. Les vérolés convoqués dans la pièce liminaire incarnent des avatars des pantagruélistes, connus et appréciés pour leur goût des bons mots.

À la question de l'actualité s'ajoute celle de la sensibilité du public à l'égard de la maladie. Or les textes du second xvi^e siècle sont marqués par une modalisation de plus en plus perceptible du discours sur la vérole. Étrangement, alors même que la maladie est commune, l'objet en lui-même semble incompatible avec toute parole honnête. Ainsi, en 1564, Jean de Marconville refuse de consacrer trop de pages à un mal « duquel l'on ne peut honnestement parler »³⁹⁶. De telles réticences apparaissent malicieusement dans le corpus facétieux. La vérole charrie une obscénité avec laquelle les récits bigarrés composent ou font mine de composer. Ainsi, dans la quatrième des *Matinées* de Cholières, quatre hommes dialoguent des avantages et des inconvénients d'être châtré. L'un d'eux, Lemougrand, médecin de profession, rappelle à quel point l'acte vénérien cause bien plus de maladies que le fait d'être privé de ses organes génitaux. Après avoir rappelé la vulgate selon laquelle le coït « debilité les forces de nostre corps »³⁹⁷, le médecin en vient aux malencontreux acquis d'un appétit charnel excessif : « J'ay honte de parler de la verole, des poulains, des bouches chancreuses, de la pelade, de la pissechaude et autres danrées qui se gagnent à la luyte Cupidique »³⁹⁸. Inscrite dans un texte volontiers obscène, la gêne à parler ne doit pas tant se comprendre comme la mise sous silence du sexe mais plutôt comme un indice des frontières mouvantes de l'obscénité, avec lesquelles ces textes jouent volontiers³⁹⁹. Tel est aussi le cas dans *Le Moyen de parvenir* de Béroalde de Verville paru sans nom d'auteur en 1616. En effet, cette parodie de banquet philosophique interroge, au gré de conversations cacophoniques, les modalités d'expression et les contours de ce qui pourrait sembler obscène⁴⁰⁰. Dans le chapitre « Circoncision », la dimension honteuse des organes génitaux est questionnée de front. Refusant de se soumettre aux conceptions postlapsaires qui considèrent ces endroits du corps avec vergogne, l'un des convives opère une distinction significative :

Il ne faut pas toujours dire ces parties-là *honteuses*, d'autant qu'elles ne le sont que par accident. Et, faisant autrement, vous feriez tort à nature qui n'a rien fait de honteux : ces parties-là sont secrètes, nobles, désirables, mignonnes, et exquisés comme l'or que l'on cache. Il est vrai qu'elles peuvent devenir

³⁹⁶ J. de Marconville, *De l'heur et malheur de mariage*, f. 15r.

³⁹⁷ Cholières [Jean Dagoneau, seigneur de], *Les Neuf matinées du Seigneur de Cholières*, Paris, J. Richer, 1585, p. 136.

³⁹⁸ *Ibid.*, p. 137.

³⁹⁹ Sur le goût de Cholières pour l'obscénité, voir N. Kiès, *Rencontrer en devisant*, p. 96-104.

⁴⁰⁰ Sur les manières d'excuser l'obscénité chez Verville, voir H. Roberts, « A Devil's Banquet: Apologies for Obscenity in Late Renaissance French Texts », *EMF: Studies in Early Modern France*, 14 (2010), p. 195-214, notamment p. 196-203.

honteuses – et le sont – quand il leur survient une belle petite écrevisse de mer (c'est-à-dire un chancre) ou qu'auprès d'elles sont logés de jeunes chevaux (ce sont poulains) ou qu'une joyeuse chaude-pisse les tient en humeur : c'est alors que tels membres sont honteux ⁴⁰¹.

Afin de requalifier positivement les organes génitaux, le locuteur a besoin de faire coïncider le surgissement d'accidents vénériens et l'apparition de la honte. Au sein d'un texte qui ne cesse de revendiquer sa franchise, la désignation des facteurs physiologiques qui rendent les sexes honteux joue pourtant de la polysémie des termes qui qualifient les maux vénériens ⁴⁰². S'il ne s'agit pas de dire qu'une forme de pudeur s'installe dans les fariboles de Verville ⁴⁰³, il est frappant de voir que le corpus facétieux après Rabelais joue volontiers avec une sensibilité accrue à la nature potentiellement indécente du mal vénérien et aux bienfaits des figures pour en tempérer l'obscénité. La truculence du verbe est alors d'autant plus saillante qu'elle se donne à lire à un moment où se fait entendre une conscience plus nette de la nature déshonnête de la maladie vénérienne.

La double question de l'actualité et de l'acceptabilité mérite d'être conservée à l'esprit quand bien même la vérole demeure un sujet de prédilection pour les auteurs facétieux. Le mal offre en effet la possibilité de faire fête avec le langage et d'en détourner les usages habituels. Puisque la vérole constitue un *topos* de la littérature comique, c'est essentiellement sur le plan du dire que les conteurs se montrent novateurs. La conscience qu'ils ont d'aborder un sujet topique n'empêche pas leur amusant babil de tourner à plein. Ainsi, dans le *Formulaire fort récréatif* du ligueur lyonnais Benoît Du Troncy, un recueil facétieux de trente-cinq actes signés de la main fictive du notaire Bredin Le Cocu, la vérole conserve sa force parodique ⁴⁰⁴. Le langage codifié des formulaires notariaux se trouve détourné dans ce « texte de carnaval » ⁴⁰⁵ adressé aux jeunes notaires. La vérole y est présente à plus d'un titre : outre des mentions éparses, on remarque par exemple que le dix-huitième formulaire consigne un échange d'arc entre l'Amour et la Mort, ce qui en fait une réécriture des contes de Jean Lemaire

⁴⁰¹ B. de Verville, *Le Moyen de parvenir*, p. 67.

⁴⁰² Au chapitre 29, il est ainsi postulé que « chacun dit et fait ici ce qu'il veut et peut » (*Ibid.*, p. 123). Sur le franc-parler dans les discours facétieux, voir N. Kiès, *Rencontrer en devisant*, p. 433-435.

⁴⁰³ Au contraire, Verville s'amuse à offusquer le lecteur auquel il adresse un ultime pied-de-nez dans les dernières lignes du livre : « Ne vous déplaise, si j'ai dit quelque chose qui regarde ou oye de côté, et sente mal à votre goût, ce n'est pas ma faute, c'est une perspective d'oreilles qui est gauchie » (*Le Moyen de parvenir*, p. 450-451).

⁴⁰⁴ Voir *supra*, « La vérole comme force parodique ».

⁴⁰⁵ M. Clément, « Le contrat bigarré : entre formulaire notarial et récits brefs dans le *Formulaire fort récréatif* de Bredin Le Cocu (1594) », dans *Contes et discours bigarrés*, p. 159-174, ici p. 161. Voir aussi K. Lavéant, « Publishing Obscene Parodies », p. 319-321.

de Belges sur la naissance de la vérole. Toutefois, Du Troncy ne se limite pas à une approche allégorique de la maladie. Sa verve semble tout droit venue des poèmes équivoques du premier xvi^e siècle. Ainsi, dans son « Testament nuncupatif », un certain Jean Goguelu, un espagnol fuyant l'Inquisition et trouvant refuge à Lyon, établit ses donations. La fin de son testament laisse apparaître des dons d'une tout autre nature :

Item ledit testateur a revocqué comme il revocque, casse et annulle tous autres testamens, donations, codicilles et autres dispositions testamentaires qu'il pourroit avoir cy-devant faictes à cause de mort ou autrement, mesmes une donation à cause de mort qu'il se souvient avoir faicte au prouffit de Gillette Des Culetys, sa garde, lors que pour la troisieme fois, il fut à demy guarý de la grosse verolle que Jeannetton, très honneste fille de champ gaillard, luy avoir baillée pour estreines du premier jour de l'an ; depuis laquelle donation il a très bien recompensé ladite Gillette de son service par les Saphyrs, gros boutons et rubys qu'il luy a baillez, d'où elle aorne tous les jours sa rubiconde face⁴⁰⁶.

Le testateur, la servante Gillette et la prostituée Jeannetton forment le personnel d'une comédie de la contagion qui fait partie des « incongruités manifestes » aptes à « corroder discrètement tout le système du langage juridique »⁴⁰⁷. Exempte de notations pathétiques, la circulation de la vérole se dit sur le mode égrillard et devient l'unique récompense obtenue par Gillette pour les services accomplis au chevet du malade. Outre la parodie du langage notarial qu'il constitue, le testament renouvelle l'imaginaire qui associe la vérole à une marchandise en utilisant le lexique lapidaire pour qualifier les pustules vénériennes⁴⁰⁸. À la faveur d'un style héroï-comique qui joue du décalage entre bijoux et boutons, les bubons très précieux travestissent aussi les analogies maniéristes grâce auxquelles les poètes amoureux célèbrent les parties du corps féminin aimé en les changeant en gemmes. L'écriture métamorphique de la louange érotique perd ainsi de sa signification élogieuse pour servir un dessein bien moins noble.

Du Troncy va plus loin dans l'usage parodique de la vérole au sein du langage notarial. La jubilation comique touche à son comble lorsque le mal devient l'objet

⁴⁰⁶ Benoît Du Troncy, *Formulaire fort recreatif de tous contractz, donations, testamens, codicilles et autres actes qui sont faicts et passez par devant notaires et temoings*, éd. posthume de Gabriel-André Pérouse, augmentée par Michèle Clément, Marthe Paquant et André Tournon, Paris, Classiques Garnier, 2009 [1594], p. 172. Le texte est aussi cité dans *Testaments pour rire. Testaments facétieux et polémiques dans la littérature d'Ancien Régime (1465-1799). Tome premier*, éd. Pierre et Marie-Hélène Servet, Genève, Droz, 2013, p. 230-248.

⁴⁰⁷ A. Tournon, « Des marques de discontinuité dans les écrits bigarrés », dans *Contes et discours bigarrés*, p. 175-182, ici p. 181.

⁴⁰⁸ Sur l'imaginaire marchand de la vérole, voir *supra*, chap. I, « Marchandise vérolée ».

même de la donation dans le contrat intitulé « Donation entre vifz »⁴⁰⁹. Sous l'œil attentif et programmatique d'un « notaire galeux »⁴¹⁰ appelé Artophilacte de Jambonibus et en présence « notamment de M. Jean Goguelu »⁴¹¹, vérolé notoire mentionné plus haut, Jean Coquefridouille fait un legs original à Jane :

Asçavoir la moitié par indivis avec luy de la bonne et grosse verole que, à la sueur de sa mentule, et par long travail et importune sollicitation, il a bien et loyalement acquise au trou de la Sibylle de Roüen, avec ses appartenances et dependances ; à la charge que la dite donataire sera tenue, si comme elle promet, de faire part à tous bons compagnons et pauvres haïres des fruicts et prouficts que luy adviendront par le moyen de la presente donation⁴¹².

Plus encore que le testament précédemment évoqué, la donation entre vifs – qui est surtout une « donation faicte entre vyts et pottes [sexes féminins] »⁴¹³ – constitue une version burlesque de l'acte notarial, éloignée des injonctions à la prudence sexuelle. Dans ce qui apparaît comme une incitation à la contamination, la prouesse de l'auteur réside dans son habileté à maintenir l'objet indécent qu'est la vérole dans le corset discursif de l'acte notarié. Mais le contraste entre le dit et le dire engage un délitement de la forme par le fond. Le langage sérieux est miné tant il repose sur des sous-entendus aisément décelables. Le vocabulaire juridique se métamorphose sous les yeux amusés du lecteur : Coquefridouille s'est en effet « desmis, desaysi et devesty » de son bien et « en a investy et saisy la dite Jane », s'assurant ainsi de « l'incorporer »⁴¹⁴ en elle. L'usage des doubles sens révèle la porosité des idiomes notarial et sexuel.

Enfin, les échos rabelaisiens qui soutiennent la prose parodique confortent la dimension ludique du mal vénérien. Ainsi de cette Sibylle rouennaise, avatar vérolé de la Sibylle de Panzoust que Panurge et Epistemon consultent dans *Le Tiers Livre*. Chez Rabelais, la vieille mettait fin à l'entrevue en « monstr[ant] son cul »⁴¹⁵ à ses deux interlocuteurs, ces derniers constatant qu'ils venaient de voir « le trou de la Sibylle »⁴¹⁶. Or Du Troncy procède à un double déplacement : géographique d'abord, en faisant de la vaticinatrice une femme rouennaise ;

⁴⁰⁹ B. Du Troncy, *Formulaire fort recreatif*, p. 144-147.

⁴¹⁰ *Ibid.*, p. 144.

⁴¹¹ *Ibid.*, p. 147.

⁴¹² *Ibid.*, p. 145.

⁴¹³ *Ibid.*, p. 144.

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 145.

⁴¹⁵ Rabelais, *Le Tiers Livre*, chap. 17, p. 404.

⁴¹⁶ *Ibid.*

anatomique ensuite, en changeant ce trou normand en un sexe vérolé⁴¹⁷. Ce faisant, l'auteur induit un coït entre l'homme et la Sibylle, potentialité que Rabelais laisse latente dans son texte, où Panurge manie l'art de l'équivoque lorsqu'il fait savoir à la vieille qu'il possède « une verge d'or acompagné de beaulx joyeux Carolus »⁴¹⁸. Du Troncy réagence donc la matière rabelaisienne et fait naître chez son lecteur un rire complice, fondé sur la connaissance de l'épisode rabelaisien et de la réputation fâcheuse de la ville de Rouen.

Explorant les vertus de la connivence, certains textes facétieux vont jusqu'au cryptage et laissent au lecteur le soin et le plaisir de déceler la vérole. C'est le cas des *Ordonnances generalles d'Amour* que publie Étienne Pasquier sous couvert d'anonymat en 1564. Mu par l'esprit de la Basoche, le texte parodie la forme de l'ordonnance royale et entend établir un couvent de charité, où règnent l'amour et la concorde alors même que la France est meurtrie par les guerres de religion⁴¹⁹. Les décisions d'Amour se substituent ainsi à celles qui sont traditionnellement prises par le roi et font basculer le texte, influencé par Rabelais, vers l'équivoque, voire l'obscénité. La lecture des ordonnances requiert de prêter une attention particulière aux allusions, aux doubles sens et à la polysémie. Il est ainsi vraisemblable que la trente-sixième ordonnance contienne une allusion au mal vénérien : « Deffendons à tous marchans de n'apporter du poyvre en nostre convent »⁴²⁰. Une lecture à plus bas sens de la proscription est possible. La figure du marchand appartient en effet au personnel vérolé depuis *Les Sept marchans de Naples* tandis que le choix du poivre est éloquent. S'il renvoie d'abord aux « épices » qui, dans un contexte juridique, désignent les présents offerts aux juges au moment du procès, il n'est pas exempt de liens avec la vérole. On se souvient que l'adjectif « poivré » dispose d'un sens vénérien dans *Le Tiers Livre*. Or, à partir de Rabelais, le terme ne se départ pas de sa signification

⁴¹⁷ L'image d'une Sibylle vérolée se rencontre déjà dans une variante que l'on trouve dans une édition pirate du *Tiers Livre* parue à Tours chez Mathieu Chercel et Jean Rousset. L'édition pirate ajoute une précision concernant « le trou de la Sibylle » : « là où plusieurs ont esté periz, pour y aller veoir, fuyez ce trou ». Comme l'indique Raphaël Cappellen, l'injonction « fuyez ce trou » rappelle le rentrement de l'anonyme « Rondeau de la verolle » de 1538 : « Fuyez ce trou que le mau tac confonde » (« Le mystère des origines. *L'Isle Sonante* dans son contexte tourangeau (1544-1562) », *L'Année rabelaisienne*, 5 (2021), p. 49-94, ici p. 76-77). Sur ce rondeau, voir *supra*, chap. III, « Regards biaisés sur le sexe féminin ».

⁴¹⁸ Rabelais, *Le Tiers Livre*, chap. 17, p. 402.

⁴¹⁹ M. Clément, « Une utopie “con-vi-viale” en temps de guerre : *Les Ordonnances generalles d'Amour* d'Étienne Pasquier (1564) », dans *Liberté de conscience et arts de penser (XVI^e-XVIII^e siècle). Mélanges en l'honneur d'Antony McKenna*, dir. Christelle Bahier-Porte, Pierre-François Moreau et Delphine Reguig, Paris, Champion, 2017, p. 145-160.

⁴²⁰ Étienne Pasquier, *Ordonnances generalles d'amour*, éd. Jean-Pierre Dupouy, Paris, Classiques Garnier, 2018 [1564], 36, p. 115.

nouvelle⁴²¹. L'épice est donc sujette à une lecture équivoque tandis que la complicité du monde basochien invite, la fantaisie aidant, à débusquer le sens vénérien derrière le sens littéral. Comme dans l'abbaye de Thélème chez Rabelais, le couvent d'amour n'admet aucune place pour la vérole, la passion amoureuse se devant d'être avant tout « productrice d'euphorie »⁴²². En faisant le choix du cryptage, Pasquier participe plus largement d'un processus de sophistication des manières de rire de la vérole dans la seconde moitié du siècle.

Loin de se limiter au plan du discours, une telle sophistication se remarque même au niveau typographique. C'est le cas dans *Les Bigarrures du Seigneur des Accords* de l'écrivain bourguignon Étienne Tabourot. Conçu comme un compendium de jeux de mots, de contrepèteries et d'autres ressources ludiques, l'ouvrage contient aussi des rébus. Dans l'un d'entre eux, l'auteur lie le plaisir du décryptage à la moquerie à l'égard du clergé :

L'on fit ce suvant [rébus] du mesme abbé :
 Ba-pour se-tre une fois il en a
 l, e,
 Pour s'entrebattre une fois sus elle il en a sué.
 las, frir.
 Te-pour-nir, maint sont a.
 mis
 Pour entretenir soulas maint sont soumis à souffrir⁴²³.

La localisation des mots et des lettres sur la page aide à résoudre le rébus. Trois configurations sont explorées par Tabourot. « Pour se » est situé entre « ba » et « tre », on lira donc « pour se *entre* battre » ; « une fois » est situé au-dessus de la lettre « l », on lira « une fois *sus* elle » ; enfin, la lettre « a » est située sous « frir », ce qui se lit alors comme « à *souffrir* ». Incapable de se maîtriser, l'homme d'Église est une cible traditionnelle de l'humour vénérien depuis Marot et Rabelais. Pour topique que soit la satire anticléricale, elle s'énonce de manière originale. L'invitation à décrypter le rébus se double d'ailleurs d'une incitation à saisir les inférences du texte. Sans jamais mentionner la vérole et en renvoyant aux traditionnelles souffrances d'amour, Tabourot suggère que la sueur de l'abbé ne désigne pas seulement, par métonymie, les efforts déployés en vue de la

⁴²¹ Du Fail s'amuse avec l'appartenance première du terme « poivrer » au domaine de la vennerie et de la fauconnerie lorsqu'il mentionne le cas d'un gentilhomme « poyvré [...] et blecé d'un coup de faux-con au bas du ventre » (*Les Contes et discours d'Eutrapel*, p. 492-493). L'adjectif apparaît plus tard chez les médecins. On le trouve chez Ranchin en 1640 : « Il y a des femmes tellement poivrées, que leur venin se communique chaudement » (*Traicté de l'origine, nature, causes, signes, curation et preservation de la Verolle*, p. 644-645).

⁴²² M. Clément, « Une utopie "con-vi-viale" en temps de guerre », p. 157.

⁴²³ É. Tabourot, *Les Bigarrures du Seigneur des Accordz* (1583), f. 25r.

conquête amoureuse, mais qu'elle renvoie, plus littéralement, aux sudations curatives subies par le paillard⁴²⁴. Si elle n'a pas perdu son statut de *running gag*, la vérole s'énonce ici sur un mode nouveau, où le rire, la surprise et le plaisir du décodage vont de pair.

L'aperçu des nouveaux jeux de langage mis en œuvre pour parler de la vérole confirme la vitalité du répertoire comique mis en place autour d'une maladie désormais bien installée dans la société française. Les conteurs de la seconde moitié du xvi^e siècle explorent une grande variété de potentialités linguistiques afin de parler allègrement de la maladie sans employer une langue trop crue. Les facéties confirment la force parodique de la vérole en même temps qu'elles poursuivent l'exploration des équivoques et des figures jugées à même de désigner la maladie.

Le renouvellement des manières de parler de la vérole après Rabelais est également sensible dans les configurations narratives adoptées par les conteurs des récits bigarrés. Bien sûr, leurs récits sont fidèles aux scripts androcentrés mis en évidence par les auteurs du premier xvi^e siècle. La figure de la femme contagieuse ou de la putain vérolée est omniprésente et fonctionne toujours comme le gage d'une cohésion masculine riieuse⁴²⁵. Malgré la reprise de *topoi* misogynes, les auteurs facétieux développent, plus que Rabelais, une écriture du cas vérolé dans la prose narrative. Cette inflexion nouvelle doit beaucoup à l'essor de traités sur la maladie vénérienne en langue française à partir de 1552. Dialoguant avec les médecins de leur temps, les conteurs se saisissent de la vérole à des fins satiriques inédites et explorent, à nouveaux frais, le domaine thérapeutique.

Alors que Rabelais s'en prenait aux théologiens et autres agélastes en les criblant de vérole, les conteurs privilégient un usage autrement satirique de la maladie puisqu'elle permet de rire des médicastres. Ce faisant, ils rejoignent les poètes du premier xvi^e siècle qui brossaient un portrait douteux des professionnels de santé. C'est chez Du Fail que l'on trouve une scène représentative de la satire des médecins. En effet, dans le chapitre intitulé « De l'escolier qui parla latin à la chasse », les devisants entreprennent, sous le signe de Rabelais, de critiquer la pédanterie des clercs et des médecins afin de prouver qu'ils ne sont pas toujours les plus savants. Afin d'étriller les médecins, l'un des narrateurs, Eutrapel, narre une

⁴²⁴ Dans l'édition posthume de 1603 des œuvres de Tabourot, la figure de l'abbé disparaît tandis que la vérole se trouve explicitement nommée au début de la devinette. Si le rébus se fonde sur les mêmes phrases qu'en 1583, sa cible est désormais « un bon garçon verolé ». La satire du clergé cède le pas à une moquerie à l'égard d'une jeunesse imprudente (*Les Bigarrures et touches du Seigneur des Accords. Avec les Apophtegmes du Sieur Gaulard et les Escraignes dijonnaises. Dernière édition, revue et de beaucoup augmentée*, Paris, J. Richer, 1603, f. 22r).

⁴²⁵ Dès 1547 chez Du Fail, on rencontre, aux côtés du vérolé Tailleboudin, une « jeune garse » qui, « contrefaisant la pucelle », transmet la vérole à « plus de quinze » hommes (*Les Propos rustiques*, p. 105).

anecdote personnelle. Cherchant à montrer qu'il est impossible de voir « deux [médecins] convenir en une opinion », Eutrapel raconte comment il a réuni autour de son propre cas un collège de quatre médecins tenus de déterminer s'il « avoi[t] la verole, ou non »⁴²⁶. La divergence entre les réponses est frappante. Le premier médecin reconnaît immédiatement la vérole et, « sans autrement s'enquerir de la verité du fait, et pour avoir plustost son demy escu »⁴²⁷ prescrit à Eutrapel les traitements usuels (une diète à base de gaïac et de salsepareille, accompagnée d'onctions mercurielles). Pédant par les expressions latines qu'il emploie, il incarne une médecine cupide et peu soucieuse de justesse. Le second, en qui le potentiel malade voit un « amy spirituel et bien-vueillant », lui indique qu'il ne souffre pas de la vérole mais d'une « goutte [...] aux jointures »⁴²⁸. Aucune diète sévère n'est prescrite par le médecin paracelsiste qui se contente de conseiller à Eutrapel de « recevoir quelques parfuns de souphre : arsenic, et vif-argent meslez et fondus ensemble » lors des pleines lunes. Le troisième médecin, coupable de philautie tant il « s'escout[e] parler, comme un porc qui pisse »⁴²⁹, conteste la validité des conseils prodigués jusqu'alors pour prescrire à Eutrapel, non de ce vif-argent « vulgal, qui est fait de fiente et de foin » mais du « vif argent metallic »⁴³⁰ capable de « chasser le pur d'avec l'impur »⁴³¹. N'approuvant rien de ce qui a été dit, le dernier médecin conseille à Eutrapel de porter « un caractere [talisman astrologique] »⁴³². La dissension se résout finalement au profit d'une absurde tautologie : « Par avis commun ordonnerent pour ce coup que je serois ce que j'estois ». Le terme de la consultation vaut démonstration et la conclusion d'Eutrapel est sans appel : « tous quatre ne savoient rien ».

Invitant le lecteur à se faire le complice d'une farce du savoir, le potentiel malade se change en prince des « histoires drôles »⁴³³ et piège les médecins. La réunion des savants vise moins à faire parler les signes somatiques d'un patient, finalement peu soucieux du diagnostic qui sera posé, qu'à faire parler ceux qui prétendent connaître la maladie vénérienne. La satire médicale déployée dans le récit inclut certes des éléments topiques, comme l'avarice des hommes de

⁴²⁶ N. Du Fail, *Les Contes et discours d'Eutrapel*, p. 289.

⁴²⁷ *Ibid.*

⁴²⁸ *Ibid.*, p. 290.

⁴²⁹ *Ibid.*

⁴³⁰ *Ibid.*

⁴³¹ *Ibid.*, p. 291.

⁴³² *Ibid.*

⁴³³ Roi du banquet des conteurs chez Érasme, Eutrapel incarne le juste milieu entre la bouffonnerie et la rusticité et ordonne que « l'on ne raconte ici que des histoires drôles » (*Éloge de la folie, Adages, Colloques...*, éd. Claude Blum et alii, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 322). Sur le nom d'Eutrapel, voir l'introduction de M.-C. Thomine (*Contes et discours d'Eutrapel*, p. 25-28).

l'art, mais elle trouve dans la vérole une affection opportune. On l'a vu, les difficultés diagnostiques et les confusions symptomatologiques sont nombreuses autour du mal vénérien et exigent que les médecins fassent preuve de méthode, de discernement et d'une acuité herméneutique à toute épreuve⁴³⁴. L'enlèvement des quatre médecins dans une querelle sans fin montre que la vérole fonctionne comme un révélateur des travers médicaux. Elle expose au grand jour les fragilités d'un monde médical pluriel, où divers paradigmes de compréhension des phénomènes pathologiques s'entrechoquent⁴³⁵. Si le début du chapitre consacré à la vérole accredit la thèse d'une moindre virulence de la maladie, le propos n'en reste pas moins méfiant à l'égard des promesses médicales. Bien que les échos rabelaisiens soient fréquents dans l'épisode⁴³⁶, Du Fail ne fait pas le même usage satirique de la vérole que son prédécesseur et y trouve un exemple probant pour afficher les ridicules des médocastres de son temps⁴³⁷.

Excitant la verve critique contre ceux qui prétendent la soigner, la vérole stimule aussi l'imagination des conteurs qui trouvent dans les cures matière à anecdotes comiques. Dans la plupart des thérapies facétieuses, le rire naît aux dépens du patient vérolé mais peut s'avérer autrement bénéfique, comme on le verra. C'est d'abord, sans surprise, en raison du lieu affecté que le vérolé fait rire. Dans une anecdote, racontée par Polygame chez Du Fail, un gentilhomme « bleccé d'un coup de faux-con au bas ventre » prend un parlementaire « poursuivant l'estat de President »⁴³⁸ pour un médecin. À la nuit tombée, accompagné de son chirurgien, le vérolé se présente chez le juge pour une consultation. Le quiproquo est d'autant plus fâcheux qu'il aboutit à une exhibition incongrue du sexe malade :

« Ha ! Monsieur mon amy, dit-il [le gentilhomme] au President, luy montrant son baston pastoral tout rougeastre et enflé, voyez la pitié, que ferons nous là ? » Le poursuivant desouvert estoit tout attentif, rien ne disant, estimant qu'il se moquoit de luy. Le Seigneur de son costé voyant n'avoir aucune responce, ains une statue de chair devant luy, impatient comme un

⁴³⁴ Voir *supra*, chap. II, « Efficacité diagnostique et labyrinthe symptomatologique ».

⁴³⁵ La consultation à plusieurs voix comme configuration du discours facétieux se retrouve chez Cholières, notamment dans le chapitre « Des chastrez ». Voir N. Kiès, *Rencontrer en devisant*, p. 269.

⁴³⁶ Eutrapel place le début de son récit sous le signe de Rabelais lorsqu'il cite frère Jean : « *magis magnos clericos non sunt magis magnos sapientes* » (les grands clercs ne sont pas les plus savants). Voir *Gargantua*, chap. 39, p. 109.

⁴³⁷ La convocation d'un collège d'experts par un patient vérolé à des fins satiriques se retrouve dans l'une des *Sérees* de Bouchet où un malade en pleine cure réunit « les plus fameux Advocats de Poitiers » afin de savoir « si la verolle l'avait prins, ou s'il l'avait prinse ». Et le patient d'en préciser les implications : « Si je l'ay prinse, je la laisseray quand je voudray : si elle m'a prins ne sçay quand elle me laissera » (*Troisième livre des Sérees*, p. 150).

⁴³⁸ N. Du Fail, *Les Contes et discours d'Eutrapel*, p. 493.

beau diable ou deux, le voulut frapper et cramponner [agripper]. Mais le Chirurgien qui voyoit la faute et erreur de tous deux, dit « Hée ! Monseigneur, c'est un president »⁴³⁹.

Sans donner lieu à une cure à proprement parler, l'extrait n'en constitue pas moins une méprise, une consultation ratée, où l'exhibition inattendue du sexe malade fait basculer la scène du côté de la farce : le « cas » médical aboutit à une obscène monstration du « cas » génital au sein d'un dispositif assumant, sans le dire, le glissement de sens. La monstration est d'autant plus drôle que le récit de Polygame rejoue, par son statut d'anecdote à partager avec des compagnons, une « exposition commune »⁴⁴⁰ de l'intime si propice au rire. À elle seule la dénomination métaphorique de la pustuleuse mentule empêche, par sa bouffonnerie, de lire l'histoire sous l'angle pathétique. Il est alors difficile de compatir avec le vérolé, le lecteur étant plutôt invité à s'identifier à la figure du barbier, qualifié de « bon raillard » par Eutrapel.

Il se joue pourtant là un inconfort que trahit le silence du vérolé et du futur président avant que le chirurgien n'intervienne. Le geste du gentilhomme relève d'une forme de transgression qui questionne ce qu'il est convenu de voir et d'admettre de la part d'autrui en société. Déjà étudié dans les productions versifiées⁴⁴¹, le malaise affectif se retrouve dans la prose narrative, surtout lorsqu'il est question de soigner les vérolés en les émasculant. Comme la vérole est majoritairement une pathologie dont le corps masculin fait l'expérience dans nos textes, c'est essentiellement lui qui peut dire, décrire et exposer ses douleurs dans l'espace du poème, du témoignage ou du récit. Ce régime « phallocrate »⁴⁴² explique sans doute pourquoi la hantise de l'émasculat est présente sous différentes formes dans les discours sur la vérole. Si elle a de quoi surprendre, la pratique ne relève pas pour autant d'une invention saugrenue. En effet, le corpus médical prend au sérieux les risques qu'encourt la verge lorsqu'elle est ulcérée à cause de la maladie. Dès 1527, Béthencourt indique que, parmi les malades, « certains perdent même leur verge »⁴⁴³, mais il ne précise pas encore que l'ablation de tout ou partie de l'organe peut s'avérer nécessaire. De son côté,

⁴³⁹ *Ibid.*, p. 494.

⁴⁴⁰ H. Merlin-Kajman, « Corps, émotion, lecture : le “classicisme” pourrait ne pas être l'antithèse de la “modernité” », respectivement p. 58 et p. 55.

⁴⁴¹ Voir *supra*, « Le vérolé entre Héraclite et Démocrite ».

⁴⁴² H. Merlin-Kajman, *La Littérature à l'heure de #MeToo*, p. 58. L'autrice appelle « phallocrate » un texte où « la position de l'homme prend toute la place » laissant entendre uniquement « un seul désir » ou obéissant à « un seul scénario ».

⁴⁴³ J. de Béthencourt, *Nova penitentialis quadragesima*, f. G1v : « *Fiunt etiam aliqui immentulati* ». Ambroise Paré note aussi que certains patients « perdent le cultivateur de nature » (*Livre de la grosse verolle*, p. 1951).

l'historien John Henderson remarque que les chirurgiens travaillant à l'hôpital Santa Maria Nuova de Florence disposent à la Renaissance d'un « fer pour l'ablation du pénis, vraisemblablement à cause des chancres provoqués par la grosse vérole »⁴⁴⁴. Bien qu'elle reste une extrémité thérapeutique, l'émasculaton n'a donc rien d'une lubie de conteur et renvoie à des pratiques avérées. Son traitement narratif fait alors apparaître le besoin qu'ont les hommes de rire entre eux afin de maintenir à distance la peur de voir leur sexe emporté par la maladie⁴⁴⁵.

Plusieurs dispositifs narratifs permettent de rendre facétieuse l'idée d'une telle amputation. Parmi eux, on trouve l'éloge paradoxal d'une telle pratique. Dans la quatrième des *Matinées* de Cholières, consacrée au sort des châtrés, le médecin Lemougrand défend la pratique de l'émasculaton notamment pour ceux qui ont un appétit sexuel trop ardent :

Voire que si dès leurs jeunes ans on eut nettoiyé leur bissac [coupé leurs bourses], ils y eussent gagné beaucoup d'argent, et n'eussent enduré tant de tourmens qu'ils ont fait. À tout rompre c'estoit à faire à deux cens escus, et à tenir la chambre au plus de six semaines, pour estre chapponné. J'en cognois un, qui, sans conter ce qu'il a despendu après les maquereaux, maquerelles, putains et ses bastards, qui luy revient (il me l'a ainsi juré) à plus de cinquante mil escus, et une année passé par les piques [soigné contre la vérole] trois fois, et à chacune fois trois cens escus : il n'y a gueres que quinze ans que tous les ans il prend ceste purgation, qui luy dure à chasque coup six semaines, devinez si la diette ne luy couste en toutes façons que le voudrez prendre, plus que n'eut fait le désengonnement [l'ablation] de ses deux belaus [testicules]⁴⁴⁶.

Le décompte des dépenses élevées faites par le vérolé impénitent sert un discours provocateur et comique, chargé de défendre l'indéfendable. Chiffres à l'appui, l'ablation apparaît alors comme une pratique prophylactique inédite, préservant la santé des jeunes gens par une atteinte faite à l'intégrité du corps.

Outre l'éloge paradoxal, l'incongruité et l'exagération permettent de représenter cette pratique avec la mise à distance salutaire qu'offre le rire au sein d'un cercle masculin. Il en va ainsi d'Eutrapel qui, lors de son passage à Turin en qualité de soldat, couche avec « une Padouanne [...] infectée de verole compliquée »⁴⁴⁷. « Louée par deux ou trois coquins et affamez Barbiers », la

⁴⁴⁴ J. Henderson, *The Renaissance Hospital. Healing the Body and healing the Soul*, New Haven ; Londres, Yale University Press, 2006, p. 240 : « an iron for cutting the penis, presumably for the cancerous effects of the Great Pox ».

⁴⁴⁵ Sur la virilité menacée notamment chez Cholières, voir N. Kiès, *Rencontrer en devisant*, p. 352-355.

⁴⁴⁶ Cholières, *Les Neuf matinées du Seigneur de Cholières*, p. 137-138.

⁴⁴⁷ N. Du Fail, *Les Contes et discours d'Eutrapel*, p. 491.

prostituée sert en fait d'appât à des soignants cupides, ravis de prendre en charge les nombreux clients de la courtisane. Les recommandations curatives des chirurgiens immoraux s'avèrent redoutables pour le sexe masculin :

Ne se trouvoit autre et plus prompt remede, que se faire vistement couper le bout du laboureur de nature : autrement en douze heures le reste du membre estoit estiomené [ulcéré] et perdu : et au rapport de Pacuvin Medecin, et du Capitaine Launay Perraud, fut seu que plus de deux cens y avoient laissé part, la teste de l'instrument, le tout, ou la moytié, ainsi qu'ils avoient prins la succession et à mesure de leur argent : s'en voyoient les huis aux Chirurgiens cousus et parementez, comme les portes des chasseurs des pieds de Cerf ou de Sanglier⁴⁴⁸.

Les précisions chiffrées rendent la moisson de cas incroyable. Le comique d'exagération jouxte pourtant une forme d'incrédulité : comment les patients ont-ils pu faire confiance à des soignants exposant des festons d'organes mutilés ? La comparaison finale mise sur un décalage comique éloquent : alors que les veneurs exposent le butin de leurs parties de chasse afin de rendre publique leur habileté cynégétique, les barbiers étalent au tout-venant, avec un soin décoratif étonnant, leurs abus thérapeutiques.

Le rire mis en jeu par ces récits d'émasculatation obéit moins à la logique misogyne mise au jour précédemment. La communauté masculine ne se soude pas en multipliant les attaques contre le sexe féminin. Bien plutôt, le rire s'avère bénéfique en ce qu'il constitue une énergie corporelle et sociale à opposer à la peur de perdre l'une des composantes essentielles de la performance virile. Dans les récits d'amputation génitale, la vérole et sa cure signent le passage brutal d'une hyperactivité à une déficience sexuelle, empêchant le malade d'accéder à une masculinité modérée⁴⁴⁹. Plus que dans les traités médicaux où la perte du membre viril figure parmi les conséquences de la vérole, les récits facétieux explorent la hantise de l'émasculatation, offrant ainsi à ce genre d'épisode une épaisseur sur le plan affectif et énonciatif, que les médecins n'entretiennent pas lorsqu'ils mentionnent une telle altération du corps masculin⁴⁵⁰.

⁴⁴⁸ *Ibid.* Pour une analyse approfondie de cet extrait et d'autres textes facétieux sur l'émasculatation, nous nous permettons de renvoyer à notre article « Vérolés mutilés, vérolés évirés dans les discours littéraires et médicaux (xvi^e-xvii^e siècles) », dans *Textes et corps sous le scalpel. Pratiques de la mutilation sous l'Ancien Régime en France*, dir. Daniel Maira, Sofina Dembruk et Ioana Manea, Tübingen, Narr, à paraître.

⁴⁴⁹ T. Reeser, *Moderating Masculinity in Early Modern Culture*, p. 11-48.

⁴⁵⁰ L'éviration attente à la virilité et empêche la génération, ce qui explique qu'elle ne soit pas traitée de façon ludique par les médecins. À l'inverse, la mutilation du corps féminin et notamment la cliterodectomie sont abordées par les Esculape, non sans équivoques (D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, p. 744-745).

Plus encore, alors même que l'essor des traités médicaux en langue vulgaire est concomitant à celui des recueils bigarrés, les récits de cas vérolés n'obéissent pas aux mêmes visées. En effet, les Esculape se servent de ce type de récit pour promouvoir leur savoir-faire et insistent sur le portrait pathétique du malade avant leur salutaire intervention. Le vérolé intéresse l'auteur médical en ce qu'il recouvre la santé grâce à une méthode curatoire digne de ce nom. À l'inverse, les conteurs facétieux s'amusent avec le surgissement de la vérole. Refusant de l'inscrire dans le temps long et parfois atermoyant de la cure, ils s'intéressent à la maladie pour les bons mots et les anecdotes qu'elle autorise au sein d'un dispositif narratif polyphonique. Les scènes qui impliquent la présence de praticiens attestent certes chez ces auteurs une maîtrise des savoirs sur la vérole imputable à l'« encyclopédisme convivial »⁴⁵¹ caractéristique de leurs textes, mais elles servent bien souvent à rire des prétentions de médicastres aussi cupides qu'ignares. Polarisées par une visée comique, les représentations facétieuses de la vérole obéissent davantage à la logique de la concaténation d'anecdotes qu'à la temporalité résolutive que suppose la description de la cure⁴⁵². Se montrant peu intéressés par la complétude du récit de cas, les auteurs favorisent l'éclat de rire et la disparate au *continuum* narratif. La vérole offre ainsi un plaisir de la digression, du rebondissement et de l'excentricité narrative.

Dès lors, les malheurs du sexe malade réjouissent les auteurs facétieux qui entretiennent et renouvellent la culture joyeuse qui s'est mise en place autour de la vérole au cours du premier xvi^e siècle. À rebours des lectures qui envisagent une moralisation croissante des discours sur le mal vénérien au fil du siècle, les contes sur la vérole signent la victoire sur le souci moral d'un héritage rabelaisien qui autorise les auteurs aux cocasseries drolatiques. Ces dernières conservent, comme chez le romancier chinonais, une vivacité récréative et même, plus rarement, une vertu antalgique⁴⁵³.

⁴⁵¹ N. Kiès, *Rencontrer en devisant*, p. 265. Sur l'encyclopédisme de Du Fail, voir aussi Valerio Cordiner, « “Si les exemples servent de quelque chose, je sais un beau conte à ce propos”. Mélanges récréatifs et (surtout) didactiques dans les *Contes et Discours d'Eutrapel* », dans *Contes et discours bigarrés*, p. 53-67.

⁴⁵² Le traitement se réduit même chez Du Fail à « un peu de treffle à quatre feuilles mystiquement enveloppé en une procuration à resigner *pure et simpliciter*, pendue au col ». Quant aux conseils prophylactiques, ils obéissent au même manque de sérieux puisqu'il s'agit de « faire que la femme, lors que se fait l'assemblée et concurrence des semences, ouvre la bouche, et ne retienne son haleine » (*Contes et discours d'Eutrapel*, p. 490-491).

⁴⁵³ Chez Guillaume Bouchet, la sérée lors de laquelle sont narrées des anecdotes autour de la vérole soulage l'hôte de son mal de dents. Parmi les commensaux, Fesse-tondue narre « un plaisant conte » au sujet de la cure d'un vérolé afin de « faire oublier le mal de [leur] hoste » (*Troisième livre des Sérées*, p. 149). Notons le déplacement qui s'est produit entre Rabelais et Bouchet : le rire ne soulage plus les vérolés mais la *vis comica* du sujet vénérien fait oublier les douleurs d'une rage de dents inopportune. Sur les facéties de Bouchet, voir André Janier, *Les Sérées (1584-1597-1598)*

CONCLUSION : LE DEVENIR-SATIRIQUE DE LA VÉROLE

Au terme de ce long parcours centré sur les affinités entre la vérole et le rire, il est temps d'esquisser quelques lignes de force. Le premier constat qui s'impose est celui de la richesse, de la diversité et de la pérennité de la culture comique en langue française que poètes et prosateurs entretiennent tout au long du siècle au sujet du mal vénérien. Leur esprit facétieux stimulé par le surgissement d'un fléau nouveau donne lieu à une riche écriture contre-textuelle, marquée par une énergie parodique. Le rire apparaît alors comme une résistance à la panique morale ou comme un moyen de résilience devant l'ampleur du mal. Cette énergie ludique semble d'autant plus corrosive qu'elle déjoue les théories de la facétie bienséante qui se développent au même moment⁴⁵⁴. Les rapports qu'elle entretient avec le sexe empêche la vérole d'intégrer un honnête art de rire. Au contraire, elle s'impose comme un objet littéraire disconvenant, impliquant même une lecture à *plus bas sens* qui en assure la *vis comica*.

Un deuxième constat mérite d'être fait concernant la circulation de la matière vérolique. Si elle est intense, les options énonciatives retenues sont contrastées. En effet, la particularité des vers sur la vérole réside sans aucun doute dans le choix d'une énonciation subjectivée. L'usage d'une voix singulière permet aux poètes de révéler la complexité des affects que génère la figure du vérolé en même temps qu'elle programme un rire empathique, capable de maintenir l'horreur de la maladie à distance tout en entretenant une forme de connivence avec le malade. Plus aisément perceptible en vers qu'en prose, la complexité émotionnelle révèle, nous semble-t-il, le difficile traitement de la maladie au sein d'une société qui exacerbe les liens entre la vérole et la morale, notamment *via* la responsabilisation individuelle.

Les différences entre le vers et la prose tendent pourtant à se résorber au profit d'un usage satirique, de plus en plus fréquent au fil des décennies. C'est à l'élaboration de cette orientation stylistique qu'on voudrait consacrer ces dernières lignes, en nous appuyant sur la querelle qui oppose Clément Marot et ses alliés à François Sagon et son clan, notamment durant l'année 1537, véritable temps fort du différend⁴⁵⁵. À l'échelle des dispositifs énonciatifs, la

du libraire-imprimeur Guillaume Bouchet (1514-1594), texte revue et corrigé par Jean-Claude Arnould, Paris, Champion, 2006, p. 718-734.

⁴⁵⁴ Henri Weber, « Deux théoriciens de la facétie : Pontano et Castiglione », *RHR*, 7 (1977), p. 74-78. Sur les rapports entre savoir-vivre et savoir-rire, voir aussi D. Ménager, *La Renaissance et le rire*, p. 149-186.

⁴⁵⁵ Nos remarques doivent beaucoup au travail de Jérémie Bichüe, « *Par satire répliquer* ». *La querelle Marot-Sagon : une œuvre collective (1535-1539)*, thèse de doctorat, Université Sorbonne Nouvelle, dir. N. Dauvois et G. Berthon, 2020.

querelle s'avère décisive. Elle marque l'entrée en scène d'un « tu »⁴⁵⁶ vérolé, directement incriminé en tant qu'adversaire et infléchit l'usage du « il » vérolé vers l'attaque *ad hominem*. Ces modifications obéissent au souci d'exploiter, au sein du différend, l'ensemble des configurations énonciatives propres au rituel polémique. Qu'on parle de l'adversaire à la deuxième ou à la troisième personne du singulier, c'est toujours « le Tiers », conçu comme auditoire direct ou indirect, que « le discours cherche à séduire »⁴⁵⁷.

Bien entendu, l'orientation satirique ne constitue pas une nouveauté en soi : Marot lui-même tout comme Rabelais utilisent déjà la vérole pour étriller la paillardise du clergé. Mais la querelle entre Marot et Sagon déplace les dispositifs énonciatifs et les scripts convoqués. Il ne s'agit plus tant de révéler la tartufferie d'un clergé qui condamne les plaisirs du corps tout en y prenant goût. Ce qui change avec la querelle, c'est un basculement net vers la médisance et l'injure : la vérole devient une arme polémique avec laquelle on espère entamer la réputation de l'ennemi. Un tel usage modifie l'économie du rire qui se met en place autour de la vérole. Au rire empathique que suscite le « je » vérolé répond un rire mordant, venant sanctionner l'adversaire. Né d'une complicité entre le locuteur et son public dans l'attaque *ad hominem*, le rire punitif permet de comprendre comment la vérole est devenue un marqueur agressif dans l'espace agonistique ouvert par l'« œuvre satirique collective »⁴⁵⁸ en style bas qu'est la querelle Marot-Sagon.

La première mention de la vérole se trouve dans *Le Valet de Marot contre Sagon, cum commento* de Clément Marot paru en 1537. Par le truchement d'un valet de papier, Frippelippes, le poète de Cahors reproche à Sagon son ingratitude. En effet, le poète normand, victorieux lors d'un puy palinodique auquel Marot a aussi participé, doit sa victoire à l'intervention salutaire de son rival, qui a considérablement amélioré le poème du futur lauréat :

Vrayment il me vient souvenir
Qu'ung jour vers luy [Marot] te vy venir
Pour ung chant Royal lui monstrier
Et le prias de l'acoustrer

⁴⁵⁶ Bien sûr, les poèmes où s'exprime un « je » vérolé utilisent des dispositifs d'adresse. L'imprécation et le blâme permettent souvent au locuteur infecté d'invectiver la femme qui l'a contaminé. Mais l'échange n'a pas lieu sur le terrain polémique et le « tu » maudit est réduit à un sexe vérolé, source des maux masculins. De son côté, le « tu » employé par Habert en 1541 dans son poème à l'ami vérolé tranche avec l'usage qui se met en place dans le champ poétique et promeut un dispositif compassionnel (*Le Combat de Cupido et de la mort*, « Exclamation contre Dame Verolle »).

⁴⁵⁷ Dominique Garand, « Propositions méthodologiques pour l'étude du polémique », dans *États du polémique*, éd. Dominique Garand et Annette Hayward, Montréal, Nota Bene, 1998, p. 211-266, ici p. 231.

⁴⁵⁸ J. Bichüe, « *Par satire replicquer* », p. 324.

Car il ne valloit pas ung œuf.
 Puis quand il l'eust refaict tout neuf,
 À Rouen en gaignas (povre homme)
 D'argent quelque petite somme,
 Qui bien à propos te survint
 Pour la VEROLLE qui te vint ⁴⁵⁹.

Sans doute la plus célèbre du différend, la pièce inaugure un usage de la vérole déterminé par la volonté de « blâmer et [de] mesdire » ⁴⁶⁰. Si Rabelais avait déjà repris à son compte, pour expliquer la mort de Thubal Holoferne, le vers « pour la verolle qui luy vint », tiré originellement de l'épithaphe de Jehan Levesque, Marot procède à sa propre réécriture afin d'attaquer le gagnant ⁴⁶¹. Outre le passage du « luy » au « tu », l'installation de la satire du côté de l'attaque personnelle est confirmée par les mentions géographiques : Sagon, poète normand, se contamine à Rouen, ville vérolée par excellence. L'entrée en scène de la vérole est pour le moins tonitruante. À notre connaissance, c'est la première fois, dans les productions imprimées sur la vérole, que la casse majuscule est employée pour souligner la souillure de l'adversaire. Dans une forme de spectacularité de la médisance, il s'agit d'assurer une révélation sensationnelle à même la page, conçue comme un support efficace du traditionnel démasquage satirique ⁴⁶². Par l'entremise de son valet, Marot dégonfle ainsi la victoire de son rival au puy de l'Immaculée Conception. Ce faisant, il met en lumière un gain tout autre : une vérole majuscule attrapée dans la capitale du mal vénérien. Une Rouen *bifrons*, ville des puits mariaux et de la vérole, a donc généré un Sagon *bifrons*, poète de la Vierge et vérolé ⁴⁶³. De ces deux visages, seul le second mérite d'être retenu pour discréditer l'ennemi. L'accusation est confirmée dans *Les Disciples et amys de Marot contre Sagon, La Hueterie, et leurs adherentz*, parue elle aussi en 1537. Revenant sur l'ingratitude notoire de Sagon, les amis de Marot corroborent la terrible réputation de vérolé établie dans *Le Valet de Marot* :

Cours à ce grand poete inventif [Marot]
 Crier mercy à deux genoulx [...].

⁴⁵⁹ [C. Marot], *Le Valet de Marot contre Sagon, cum commento*, Paris, J. Morin, 1537, f. A4r.

⁴⁶⁰ C. Marot, *Œuvres complètes*, t. 2, « Epistre à Sagon et à La Hueterie par Clement Marot », v. 114, p. 285.

⁴⁶¹ Voir *supra*, « Surprises, gaillardises, goguenardises ».

⁴⁶² Sur l'*ethos* satirique et le rejet de l'imposture, voir Pascal Debailly, *La Muse indignée. La satire en France au XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 109 : « C'est dans l'arrachement violent de la vérité au mensonge que le satirique trouve en effet sa justification ».

⁴⁶³ J. Bichüe considère la casse majuscule comme une manière de faire de Sagon une « disgracieuse excroissance surgie dans le domaine des enfants d'Apollon » (« *Par satire replicquer* », p. 225-226).

Non, ne cours pas : va bellement.
 Je sçay que tu es tellement
 Hypothecqué [infirm] de corps et jambes,
 Que quant un grand pas tu enjambes
 La Verolle qui te degoutte,
 Te faict soubdain venir la goutte,
 Dont ta personne est estourdy.
 Tu prins ce mal en Normendie
 À une povre chambrière
 Qui dès lors, comme bien gorrière,
 Te fait de tes membres prescript [anéanti]⁴⁶⁴.

L'attaque va plus loin à mesure que le récit se précise : la contamination auprès d'une chambrière normande à la « gorre » bien équivoque et les descriptions du délabrement de Sagon font de lui un corps impotent, dégoûtant autant que dégouttant de vérole. L'incapacité physique du poète rouennais fait de lui une cible toute désignée pour de multiples railleries. La vérole et la goutte transforment Sagon en une synthèse des infirmités antiques et récentes susceptibles de faire rire et de trahir son immodération. Les révélations concernant le commerce charnel divulguées par une voix agressive tout comme les constructions grammaticales qui font de « la Verolle » et de la « chambrière » des forces agissantes, des sujets d'un *faire* dont le corps fragilisé de Sagon est le site, rappellent à quel point les injures de nature sexuelle discriminent les masculinités jugées déviantes depuis l'Antiquité⁴⁶⁵. Si Sagon n'est coupable d'aucune effémination ici, les conséquences de la vérole sont habilement exploitées par le collectif des disciples de Marot pour fragiliser l'ennemi dans « sa position d'homme actif et dominant »⁴⁶⁶.

Dès lors, la mise en évidence des aspects physiologiques du mal vénérien occupe une place de choix dans les attaques *ad hominem*. Elle est encore plus prégnante dans les assauts menés contre Marot, afin de faire du poète un corps corrompu et dangereux pour le royaume. Ainsi dans *Le Rabais du caquet de Fripelippes et de Marot dict Rat pelé adictionné avec le comment*, Mathieu de Boutigny, le page fictif de Sagon, répond aux propos de Frippelippes cités plus haut :

Je veulx couvrir par prudence modeste
 Ung mot d'injure et facheux et moleste
 Que veulx à tort à Sagon imposer,
 Respondz villain, qui te faict tant oser

⁴⁶⁴ *Les Disciples et amys de Marot contre Sagon, La Hueterie, et leurs Adherentz*, Paris, J. Morin, 1537, f. F4v.

⁴⁶⁵ Sur les accusations d'*impudicitia* ou d'*infamia* dans un contexte politique, voir Florence Dupont et Thierry Éloi, *L'Érotisme masculin dans la Rome antique*, Paris, Belin, 2001, p. 97-109.

⁴⁶⁶ P. Debailly, *La Muse indignée*, p. 117.

De luy mander ce mot de punaisie
 Est-il suspect seulement d'heresie
 Par le dedans ? Est-il par le dehors
 Ainsi taché que Marot de Quahors
 De ceste infaicte et puante verolle
 Qui luy corrompt ou estaint la parolle ? [...]
 Sagon est sain sans cicatrice ou ridde
 Et ton Marot punays [puant] comme Euripide⁴⁶⁷.

La réponse à Frippelippes rappelle la pratique du démenti permettant à l'injurié de « reporter la souillure de l'injure sur celui qui la profère »⁴⁶⁸. Voilà Marot criblé de vérole tandis que Sagon échappe à une telle réputation. Les accusations croisées signalent d'abord à quel point, en contexte agonistique, l'identité des interlocuteurs est « l'enjeu même de la lutte »⁴⁶⁹, si bien qu'en qualité d'injure la vérole fonctionne comme un « embrayeur dans la surenchère polémique »⁴⁷⁰. Relançant la dynamique du différend, les diffamations miment à l'échelle intersubjective ce qui se joue sur la scène internationale, où Français et Italiens se renvoient la vérole. Le mal change ainsi de camp au gré d'une redistribution des qualités de pureté et d'impureté, conformément au manichéisme du discours polémique⁴⁷¹. Enfin, les provocations du clan Sagon accroissent l'ampleur symbolique de l'infection en sollicitant le sens de l'odorat chez le lecteur et en associant la vérole à l'hérésie.

Or la mention récurrente de la mauvaise odeur de Marot n'a rien d'une simple blague potache. Elle appartient plutôt à une tactique satirique qui vise à construire l'adversaire en corps dégoûtant. Dans un monde où les odeurs peuvent rendre malade ou guérir, l'élaboration d'un portrait malodorant de l'ennemi est cruciale. Elle justifie une répulsion viscérale et rend impérieux le besoin de rétablir une salubre distance entre le corps méphitique de l'ennemi et celui du locuteur. La scission et la hiérarchie entre les êtres purs et impurs se conçoivent alors par l'entremise de sollicitations sensorielles. Il s'agit bien d'établir un *continuum* entre

⁴⁶⁷ Mathieu de Boutigny [François Sagon ?], *Le Rabais du caquet de Frippelippes et de Marot dict Rat pelé adictionné avec le comment*, [Paris, Guillaume de Bossozel, 1537 ?], f. B3r. Concernant la comparaison finale, il semblerait que, dès l'Antiquité, le dramaturge ait été connu pour son haleine rebutante (voir Aristote, *Politique*, dans *Œuvres*, dir. R. Bodéüs, Paris, Gallimard, 2014, V, 10, p. 545). Nous remercions Jérémie Bichüe pour cette précision.

⁴⁶⁸ D. Roussel, *Violences et passions dans le Paris de la Renaissance*, p. 231.

⁴⁶⁹ Luce Albert et Loïc Nicolas, « Le "pacte" polémique : enjeux rhétoriques du discours de combat », dans *Polémique et rhétorique de l'Antiquité à nos jours*, dir. L. Albert et L. Nicolas, Bruxelles, De Boeck, 2010, p. 17-48, ici p. 42.

⁴⁷⁰ *Ibid.*, p. 28.

⁴⁷¹ *Ibid.*, p. 41, où il est question de la « vision du monde manichéenne » promue par le système polémique.

le dehors puant et le dedans infecté de Marot. En vertu d'une articulation entre maux du corps et défauts de l'âme, Sagon s'arroge l'apanage de la pureté, de l'orthodoxie catholique et de la santé. Au contraire, au lendemain de l'Affaire des placards de 1534, Marot devient une menace sociale tant pour les corps que pour les âmes catholiques. Utilisée à quatre reprises contre Marot dans les pièces de la querelle, la rime entre « parole » et « vérole » le confirme⁴⁷². Elle participe de la construction ordurière de l'adversaire au sein du monde agonistique et offre une pluralité de lectures⁴⁷³. La parole de Marot serait d'abord souillée, la « vérole » servant ici de parangon de la maladie dégoûtante née de mœurs condamnables. La rime permet aussi de faire de la parole hérétique de Marot un péril contagieux, capable de passer très vite d'un corps à l'autre. À l'instar du traité de *La Langue* d'Érasme qui soulignait en 1525 les ressemblances entre la maladie nouvelle et la langue intempérante ou médisante⁴⁷⁴, le clan Sagon se saisit de la lecture métaphorique pour mettre en garde contre le pouvoir léthal des propos de Marot, l'accusation d'hérésie étant d'autant plus grave que le pouvoir royal se montre de plus en plus sévère en matière d'hétérodoxie religieuse. Il s'agit d'une parole qu'il faudrait, à tout le moins, freiner, et, au mieux, faire taire. Construire par le verbe une telle figure repoussante repose alors sur l'espoir d'une puissance agissante des mots : Sagon et son clan espèrent éloigner à nouveau Marot du royaume de France.

Or, revenu d'exil et retrouvant, après abjuration, sa place à la cour, Marot est plus que jamais *persona non grata* aux yeux des alliés de Sagon. Rappelé par François I^{er}, le poète de Cahors se trouve dès lors métamorphosé en « rat pelé » dans les gravures et les vers satiriques du *Rabais*. Éloquente vengeance contre Frippelippes qui a forgé la paronymie entre Sagon et « sagouin »⁴⁷⁵, la métaphore n'indique pas seulement à quel point la querelle se nourrit de la fable

⁴⁷² Outre celle que nous venons de citer, on trouve, dans *Le Rabais*, une seconde occurrence de la rime entre « verole » et « parole » : « Pour luy [Sagon] je me veulx opposer, / Et si ne desdys la parolle / Je pry à dieu que ta verolle / Te puisse peu à peu miner / Et povrement exterminer » (M. de Boutigny [F. Sagon ?], *Le Rabais du caquet*, f. D1v). Voir aussi F. Sagon, *Deffense de Sagon contre Clement Marot*, Paris, [P. Vidoue], [1537], f. G4r : « Dieu gard Marot d'avoir plus de verolle, / Puis qu'encor a douceur en la parolle ». Enfin, c'est dans la bouche de l'abbé des Conards, imaginant les ordres que Sagon intime à son page Mathieu de Boutigny contre Marot que se trouve la dernière occurrence de la rime : « Lave leur moy si lourdement la teste / Pleine d'ordure et de grosse verolle / Que tu leur face en fait et en parolle / Changer ce feu qui les brusle et morfond » (*Appologie faicte par le grant abbé des Conards sur les invectives Sagon, Marot, La Huterie, Pages, Valetz, Braquetz etc.*, Paris, [P. Vidoue, 1537 ?], f. A3r).

⁴⁷³ Nos analyses rejoignent celles de Jérémie Bichüe (« *Par satire replicquer* », p. 356-358).

⁴⁷⁴ Érasme, *La Langue*, trad. J.-P. Gillet, Genève, Labor et Fides, 2002 [1525], p. 70-71.

⁴⁷⁵ M. de Boutigny [F. Sagon ?], *Le Rabais du caquet*, f. A1v. La figure du singe est utilisée par Marot afin de souligner à quel point Sagon est un piètre imitateur.

animalière pour se changer en ménagerie satirique⁴⁷⁶. Elle confirme aussi les liens étroits établis entre Marot, la vérole et l'hérésie. En effet, le rongeur est depuis le Moyen Âge « l'un des symboles les plus répandus de l'hérésie »⁴⁷⁷. Quant à l'adjectif « pelé », il renvoie à la pelade et constitue l'un des symptômes les plus socialement disqualifiants du mal vénérien. Bien que Marot ait eu la primeur de l'usage polémique de la vérole, Sagon parvient cependant, grâce au sobriquet dont il affuble son adversaire, à faire de la maladie l'une des constituantes principales de l'individualité de son ennemi, le surnom servant de substitut au nom propre⁴⁷⁸. Par l'onomastique, les bois gravés et la description, Sagon et son clan mènent une attaque virulente contre Marot en soulignant à l'envi sa dimension rebutante. Le page du poète normand précise même au détour de la première manchette du *Rabais* que le rat pelé est « la plus orde et villaine petite beste »⁴⁷⁹ qui soit. Ce faisant, la satire utilise la vérole comme stigmate sexuel et textuel, capable de défaire l'honneur du poète attaqué⁴⁸⁰. Elle-même « pleine d'ordure et de grosse verolle »⁴⁸¹, la querelle sollicite la sensibilité du lecteur, invité à ressentir un profond dégoût mais aussi un plaisir moqueur à affubler un rival du stigmate vénérien. L'énergie de l'insulte, par laquelle les pustules vénériennes croissent de texte en texte, infléchit en définitive l'usage de la vérole vers une satire ordurière, héritière de l'agressivité juvénalienne. Recourant à la deuxième et à la troisième personne du singulier, l'énonciation satirique tire profit d'une pathologie spectaculaire liée au bas corporel non plus pour rire des malheurs du sexe malade de l'énonciateur, mais pour brosser en des vers cruels le portrait ravageur d'un individu relégué aux marges de la santé, de la pleine capacité physique, de la moralité et donc du corps social⁴⁸².

⁴⁷⁶ Voir P. Dorio, « Sagouins et marmots : la déformation polémique du nom propre dans la querelle de Marot et Sagon », *Le Français préclassique*, 16 (2014), p. 125-138. Concernant les implications des métaphores animalières sur la pratique de la satire, voir J. Bichüe, « *Par satire replicquer* », p. 283-294.

⁴⁷⁷ Jacques Berchtold, *Des rats et des ratières. Anamorphoses d'un champ métaphorique de saint Augustin à Jean Racine*, Genève, Droz, 1992, p. 164. Quelques années avant la querelle, on trouve par exemple des vipères et trois rongeurs représentés sur la gravure qui orne la page de titre du *Blazon des heretiques* de Pierre Gringore (*Le Blazon des heretiques de par la court*, Paris, Téchener, 1832 [1524]).

⁴⁷⁸ P. Dorio, « Sagouins et marmots », p. 132-136.

⁴⁷⁹ M. de Boutigny [F. Sagon ?], *Le Rabais du caquet*, f. A1v [manchette].

⁴⁸⁰ Sur l'honneur, voir Michel Nassiet, « L'honneur au xvi^e siècle : un capital collectif », dans *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, dir. Hervé Drévilion et Diego Venturino, Rennes, PUR, 2011, p. 71-90. Le terme « vérolé » y est cité parmi les « plus graves des injures verbales ».

⁴⁸¹ *Appologie faicte par le grant abbé des Conards*, f. A3r.

⁴⁸² L'écriture de la vérole par Marot en sort, elle aussi, modifiée : le cadre satirique ne permet plus aux équivoques qui faisaient le sel de l'épître pour le Capitaine Raisin de résonner. L'insinuation ordurière prend le dessus. Le contraste laisse entendre, à l'échelle plus générale de la querelle, que

Si la querelle entre Marot et Sagon apparaît comme une œuvre collective, expérimentant la possibilité d'une satire en langue française et en style bas, elle marque aussi un tournant dans la manière d'exploiter la vérole⁴⁸³. Alors même que les premières voix optimistes se font entendre sur la létalité moindre de la maladie et les promesses du gaïac, la vérole, constituée en stigmat, se change en arme pour « faire perdre la face »⁴⁸⁴ à l'ennemi. Si polémique revient à « falsifier [...] la parole de l'autre »⁴⁸⁵, il s'agit aussi de falsifier le corps de l'adversaire, en posant un diagnostic sur son état de santé et en l'enfermant dans les rets connotatifs d'une maladie infamante. La vérole révèle ainsi son pouvoir de nuisance sociale, qui s'adjoint à plusieurs symptômes incapacitants.

Le *devenir-satirique* de la vérole, à l'œuvre à partir des années 1530 et toujours perceptible dans les productions des poètes de la Pléiade, entraîne une modification des modalités d'écriture de la maladie elle-même : mise au service d'une diffamation, la vérole ne correspond plus à l'élément discordant d'un contre-texte parodique, mais apparaît comme un « embrayeur de polémique »⁴⁸⁶, une ressource composant un arsenal satirique efficace. Elle sert moins à jouer avec des modèles textuels qu'à pointer du doigt une corruption, individuelle ou généralisée, dont le sexe malade n'est qu'une des facettes. À titre d'exemple, la verve satirique exploitée par Du Bellay dans ses *Regrets* trouve dans « le mal qui fait peler »⁴⁸⁷ l'un des moyens pour étriller une cour romaine où la vérole circule

Sagon ne puise pas dans l'épître vérolée de Marot des preuves à avancer quant à une potentielle maladie de son ennemi. Au contraire, c'est la querelle elle-même qui donne le ton et pousse Sagon et ses alliés à répliquer à armes égales après l'insulte proférée, en casse majuscule, à l'encontre de Sagon dans *Le Valet de Marot contre Sagon*.

⁴⁸³ Il est très rare de voir l'usage polémique de la vérole employé dans le champ médical. Une exception se trouve dans la *Discussion apologétique pour l'astrologie* (1538) du médecin espagnol Michel Servet. Dans ce texte défendant l'astrologie médicale, l'auteur utilise la vérole pour entacher la réputation d'un médecin opposé à une telle pratique. Sans nommer sa cible, Servet déclare que ce professeur dispense des enseignements sur les dangers de la vérole avant de la contracter lui-même et de ne pas pouvoir se soigner (*Discussion apologétique pour l'astrologie*, éd. et trad. Jean Dupèbe, Genève, Droz, 2004 [1538], p. 63). Selon Dupèbe, il pourrait s'agir d'Antoine Lecoq.

⁴⁸⁴ E. Goffman, *Les Rites d'interaction*, trad. A. Kihm, Paris, Les Éditions de Minuit, 1974 [1972], p. 9. Goffman précise que « la face sociale d'une personne est souvent son bien le plus précieux » (p. 13).

⁴⁸⁵ Catherine Kerbrat-Orecchioni, « La polémique et ses définitions », dans *Le Discours polémique*, dir. Nadine Gelas et Catherine Kerbrat-Orecchioni, Lyon, PUL, 1980, p. 3-40, ici p. 10.

⁴⁸⁶ *Ibid.*, p. 14.

⁴⁸⁷ J. Du Bellay, *Les Regrets* suivis des *Antiquités de Rome* et du *Songe*, éd. François Roudaut, Paris, Librairie générale française, 2002, sonnet 95, v. 12, p. 104. Ce sonnet et le précédent sont dans *Le Siècle des vérolés*, p. 287-288. On trouve d'autres références à la Rome vérolée dans *Les Regrets*, notamment dans les sonnets 86 et 93. Quant au sonnet 59, où le « je » lyrique se fait laver la barbe, on y comprend bien que, contrairement aux courtisans romains, le poète dispose encore

avec une incroyable facilité. Pour sa part, La Boétie arbore, dans le vingtième de ses *Poemata*, le masque vertueux du philosophe stoïcien et trouve dans ce mal le « plus grave » et le « plus assuré »⁴⁸⁸ une manière de mettre en garde son ami Montaigne contre les horreurs inhérentes à la fréquentation des prostituées. Toutefois, les différences entre ces pratiques plus tardives et l'écriture de la querelle Marot-Sagon sont évidentes : la dénonciation des abus contemporains, à la façon d'Horace, l'emporte sur les accusations de la satire *ad hominem*⁴⁸⁹. Chez Du Bellay et La Boétie, la vérole apparaît comme un abject « mal du siècle », dont il convient de révéler la nocuité. Tantôt nostalgique, tantôt colérique lorsqu'il s'agit de contempler un monde désespérément vérolé, le ton satirique s'éloigne de la complexité affective qui définit les pièces poétiques à la première personne du singulier. Le poète satirique se maintient à une salutaire distance des corps infectés qu'il dénonce et notamment des prostituées⁴⁹⁰. La leçon de mesure ou l'injonction à la tempérance ne se dispense plus par l'intermédiaire d'un « je » vérolé repent et rieur. C'est l'autre, conçu comme repoussoir, qui devient le support de la maladie et qui oblige, par le dégoût qu'il inspire, à se préserver de toute compromission. Perceptible dès 1537, l'inflexion tonale se confirme au gré des tensions suscitées par les querelles confessionnelles. L'imaginaire du corps corrompu, auquel participe activement la vérole, trouve dans les conflits entre catholiques et réformés une place de choix, dont il convient à présent de cerner les contours.

d'une pilosité faciale. Même constat chez Magny qui se targue d'avoir échappé au mal italien et d'avoir « rapporté de Rome et [s]a barbe et [s]a chaîne » (*Les Soupirs*, sonnet 160, v. 14, p. 150). Pour une analyse des poèmes où les chairs vérolées répondent aux ruines de la ville papale, voir Louise Dehondt, *Le Poète, la rose et le sablier. Représentations poétiques de la vieillesse féminine en langue romane (XVI^e siècle-début du XVII^e siècle)*, thèse de doctorat, Université Picardie Jules Verne, dir. A. Duprat, 2021, p. 53-54.

⁴⁸⁸ Étienne de La Boétie, *Poemata*, dans *Poésies complètes*, éd. Christophe Bardyn et Marilise Six, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 155.

⁴⁸⁹ La différence s'explique sans doute aussi par une sensibilité plus exacerbée aux risques de ce type d'attaques personnelles. En 1555, Peletier du Mans précise bien qu'il « n'y a chose si odieuse, qu'une réprehension personnelle qui se fait publiquement » (*Art poétique*, p. 301).

⁴⁹⁰ Sur la figure repoussante de la prostituée chez Du Bellay, voir « La Vieille courtisane » qui fait entendre le repentir d'une courtisane âgée, retraçant le parcours de son déshonneur : « Je tais encor la verolle gouteuse, / La denterelle, et pellade honteuse, / Et mon visage en tant de lieux sfrizé, / Que mille fards ne l'eussent déguisé » (*Divers jeux rustiques* [1557], éd. V.-L. Saulnier, Genève, Droz, 1965, v. 333-336, p. 162).

CHAPITRE V

VÉROLE POLÉMIQUE

L'essor constant, à partir des années 1530, de textes où la vérole est le propre de l'autre facilite la constitution d'une souillure métaphorique à jeter au visage d'un adversaire. Une telle situation d'énonciation permet aussi au locuteur sain de devenir le porte-parole d'une collectivité qu'il représente face aux altérités vérolées. Or les querelles confessionnelles et les huit guerres de religion qui jalonnent le xvi^e siècle en France s'avèrent propices à de telles configurations discursives. Source d'opprobre aux yeux de la collectivité, la vérole entre aisément dans un répertoire polémique qui mise sur la « démonisation »¹ de la cible. Les textes de combat produits durant cette période ne peuvent pas être regroupés sous une catégorie générique unifiée : traités, poèmes, pièces de théâtre et libelles se côtoient et se répondent pour garantir la plus grande efficacité possible². Tous s'inscrivent cependant dans le « discours agonique », dont le but est de démontrer une thèse autant que de « réduire au silence »³ la parole adverse. Marqués par un engagement émotionnel de la part d'un locuteur véhément, les écrits agoniques relèvent du champ polémique en ce qu'ils reposent sur « un usage vectorisé de la violence verbale »⁴.

La prédilection pour la diffamation inscrit ces textes dans la lignée de la satire juvénalienne, en dépit et à côté d'une préférence accordée à la douceur de la satire universelle et réformatrice, héritée d'Horace⁵. Si, l'absence de théorisation

¹ D. Garand, « Propositions méthodologiques pour l'étude du polémique », p. 236.

² Tatiana Debbagi Baranova, « Les genres poétiques diffamatoires et leurs fonctions politiques pendant les guerres de religion et la Fronde : continuités et ruptures », dans *La Mémoire des guerres de religion. La concurrence des genres historiques (xvi^e-xviii^e siècles)*, éd. J. Berchtold et M.-M. Fragonard, Genève, Droz, 2007, p. 211-233.

³ M. Angenot, *La Parole pamphlétaire. Contribution à la typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982, p. 35.

⁴ L. Albert et L. Nicolas, « Le "pacte" polémique : enjeux rhétoriques du discours de combat », p. 17.

⁵ On mesure la différence de tonalité entre les textes analysés dans ce chapitre et la conception de la satire de Du Bellay indiquant que cette dernière doit « taxer modestement les vices de [s]on

rigoureuse aidant, la satire du xvi^e siècle autorise les polémistes à « mesdire d'un chacun à plaisir » autant qu'à « blasonner les vices »⁶, le choix du verbe acerbe semble requis par les circonstances politico-religieuses inédites. Mais il interroge inmanquablement la finalité conférée à ces textes. S'ils s'inscrivent dans une « culture de la persuasion »⁷ qui connaît une nouvelle impulsion avec la Réforme, les textes agoniques s'adressent-ils à un public qu'il faudrait convertir et immuniser contre les idées adverses ? Le modèle du prosélytisme est loin d'être le seul qui puisse être viable pour un tel corpus. Les stratégies de l'attaque servent sans doute aussi à faire corps, à jouir du plaisir de mettre à mal une cible entre coreligionnaires. Il n'est alors pas tant question de persuader les indécis que de se persuader entre croyants d'avoir fait le bon choix confessionnel. La complicité et la confortation s'allient aisément à une complaisance dans la haine qui incite, peut-être, à recourir à la violence tant certains textes s'apparentent à des chants de ralliement fondés sur la dégradation de l'adversaire.

À l'intérieur d'un corpus disparate de textes combatifs, la vérole trouve une place aussi discrète que récurrente. La maladie s'adapte aux variations tonales autorisées par le discours agonique et oscille entre la moquerie et la franche agression. Parce qu'elle met en jeu la réputation de celui ou de celle qui en souffre, la vérole devient un marqueur polémique permettant d'injurier une cible. Le phénomène a peu retenu l'attention de la critique⁸ car la lèpre et la peste, omniprésentes dans la culture polémique, « ont à l'époque une valeur de génériques, englobant des affections diverses »⁹. Si la peste et la lèpre dominent les usages métaphoriques, quelle place la vérole occupe-t-elle alors dans l'univers agonique ? En tant que fléau biblique, la peste surpasse la vérole par sa puissance

Tens, et pardonner aux noms des personnes vicieuses » (*La Deffence, et Illustration de la langue françoise*, II, 4, p. 135).

⁶ Rabelais, *Le Quart Livre*, p. 704. Sur les contours incertains de la satire, voir l'avant-propos de *La Satire dans tous ses états. Le « mélange satyrique » à la Renaissance française*, éd. Bernd Renner, Genève, Droz, 2009, p. 7-22.

⁷ Andrew Pettegree, *Reformation and the Culture of Persuasion*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

⁸ Bien qu'elle soit mentionnée ponctuellement dans son ouvrage, la vérole ne fait pas partie de la liste des maladies établie par Claude Postel (*Traité des invectives au temps de la Réforme*, Paris, Les Belles Lettres, 2004). Seule Deborah Losse a consacré un chapitre de son ouvrage aux guerres de religion. Selon elle, catholiques et réformés « ont exploré la syphilis et ses liens avec l'exploration du Nouveau Monde pour servir leurs propres intérêts professionnels, religieux et politiques » (*Syphilis*, p. 46-59, ici p. 46 : « *explored syphilis and its connection to the exploration of the New World to serve their own professional, religious and political causes* »). Les liens qu'elle établit entre la vérole, le cannibalisme et le Nouveau Monde s'éloignent de notre approche, davantage sensible aux reconfigurations, en contexte polémique, de la matière joyeuse constituée au début du xvi^e siècle.

⁹ Anne-Marie Brenot, « La peste soit des Huguenots. Étude d'une logique d'exécration au xvi^e siècle », *Histoire, économie et société*, 4 (1992), p. 553-570, ici p. 554.

théologique : elle forme avec la guerre et la famine un trio de malédictions, depuis le second livre de Samuel et le livre de Jérémie¹⁰. La tradition qui fait de la peste un signe apocalyptique autant que le summum de l'horreur oblige à placer la vérole sur un autre plan. En renvoyant à la luxure et en engageant la responsabilité individuelle, le mal vénérien sert davantage un propos diffamatoire, disqualifiant un ennemi dont l'appétit charnel est jugé excessif. Sa nature sexuelle lui confère une force agressive propre. Bien que la lubricité des ladres ait été soulignée, les mentions de la lèpre parmi les grandes maladies du champ polémique ne servent pas toujours à dénoncer les mœurs sexuelles des cibles incriminées mais plutôt à justifier le bannissement de corps jugés dangereux pour la communauté¹¹. La lèpre sert moins à faire le procès d'un parcours individuel de vie qu'à indiquer à la collectivité la marche à suivre avec les idées et les corps de malades indésirables. Plus encore, la maladie vénérienne assure au propos une actualité et une présence dans le champ contemporain qui en fait une arme à l'efficacité et à la visibilité accrues par rapport à la lèpre dont la virulence continue de s'amenuiser au XVI^e siècle.

Délaissant une étude quantitative, forcément incomplète, des textes au profit d'une approche par grandes tendances et par études de cas, on analysera les usages et les circulations de la vérole au sein d'un champ polémique pluriel, dépassant les frontières de la France pour s'étendre jusqu'en Suisse. Cette double focale permet de mieux observer comment et à quelles fins la maladie est convoquée sur la « scène »¹² polémique. Les répercussions du contexte agonique sur la matière vérolique méritent, elles aussi, d'être interrogées. En effet, lorsqu'ils convoquent le mal vénérien, les polémistes se fondent sur un faisceau de représentations déjà bien en place dans la culture du temps. Déplacées sur un nouveau terrain discursif, les occurrences de la vérole perdent de leur ambiguïté affective. La pragmatique des textes change et le mal vénérien avec elle. Plus que jamais, il sert de stigmatisme textuel visant à faire perdre la face à l'ennemi. Le rire qu'il génère n'a plus rien d'empathique mais s'avère « sardonien », terme que Laurent Joubert définit, à la suite d'Érasme, comme un rire « d'arrogance, ou d'injure, ou

¹⁰ 2 Samuel XXIV, 13 ; Jérémie, XXI, 7. Sur ce triple fléau à la Renaissance, voir B. Hobart, *La Peste à la Renaissance*, p. 114-122.

¹¹ A.-M. Brenot voit dans les analogies entre l'église réformée et la figure de la « paillardie » la preuve que la « lèpre spirituelle » (l'hérésie) rejoint une tradition médicale qui insiste sur l'intempérance sexuelle des lépreux (« La peste soit des Huguenots », p. 561). Selon nous, le thème de la lubricité ne doit pas systématiquement être lu à l'aune des discours sur la lèpre.

¹² L. Albert et L. Nicolas, « Le "pacte" polémique : enjeux rhétoriques du discours de combat », p. 23 : « La polémique est une *scène*, avec les masques et l'hypocrisie toute théâtrale que cela implique ».

de moquerie »¹³. Ce type d'humour peut aussi être rapproché du « diasyrme »¹⁴, décrit comme un rire cinglant, capable de déchirer l'ennemi. Impitoyable, ce rire est admis lorsqu'il sert à mépriser les méchants et les impies. La vérole participerait alors au besoin d'une « violence purificatrice »¹⁵ caractéristique de cette période troublée. Le rire sardonien suscité par la maladie est-il pour autant un préalable textuel aux brutalités physiques infligées à l'ennemi ou peut-on lui attribuer une autre finalité, indépendante de « la grammaire du meurtre »¹⁶ dans laquelle on l'inscrit traditionnellement ?

L'enquête débute autour des décennies 1540-1560. La constitution progressive d'un discours huguenot sur la catholicité vérolée a lieu en même temps que l'essor considérable de la propagande réformée, notamment en Suisse, et l'érection des premières églises réformées en France à partir de 1555¹⁷. L'analyse du rôle joué par la maladie vénérienne dans la stratégie polémique réformée débouche sur l'étude des contre-offensives catholiques et des réappropriations des lieux communs sur la vérole dans un contexte de plus en plus polarisé par les questions monarchiques. Marquée par l'opposition entre la Ligue et les partisans du roi, la crise dynastique de la fin du xvi^e siècle invite à observer la grande plasticité du stigmat vénérien.

VÉROLE ET STRATÉGIE POLÉMIQUE RÉFORMÉE

L'articulation entre la vérole, le rire et l'Église ne constitue pas une nouveauté réformée. Au contraire, elle est attestée dès le début du xvi^e siècle dans plusieurs textes comiques. Parmi eux, on distingue, à gros traits, une mouvance parodique, s'amusant des formes du discours ecclésiastique, même par ses propres représentants, et une mouvance satirique, étrillant la paillardise du clergé sans aucune autodérision. Les ressorts parodiques se perçoivent par exemple dans la pratique de la prière farcie. Vers 1520 paraît une anonyme *Creance des veroulleux*, parodie du Notre Père entonnée par un chœur de malades. Jouant avec la lettre du

¹³ L. Joubert, *Traité du Ris*, p. 214. Le texte est cité par Bruce Hayes, *Hostile Humor in Renaissance France*, Newark, University of Delaware Press, 2020, p. 7.

¹⁴ Michael Screech, *Le Rire au pied de la Croix*, p. 79.

¹⁵ D. Crouzet, *Dieu en ses royaumes. Une histoire des guerres de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p. 10.

¹⁶ J.-M. Le Gall, « Rires et violences religieuses à la Renaissance », dans *La Politique du rire : satires, caricatures et blasphèmes (xvi^e-xxi^e siècles)*, dir. Pierre Serna, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015, p. 69-95, ici p. 87.

¹⁷ Sur ce sujet, voir François Higman, *La Diffusion de la Réforme en France (1520-1565)*, Genève, Labor et Fides, 1992, p. 219-232.

texte liturgique, dont ils insèrent les syntagmes latins à la fin de chaque strophe, les vérolés prient pour la vie éternelle alors qu'ils arborent des mœurs impies :

Or te supplions que ton dit [ta voix],
Afin que soyons en ton livre,
Nous garde place en paradis
Et en ce monde nous délivre
A malo [Du mal]. *Amen*¹⁸.

La pratique de la supplication détournée rejoint ici une tradition parodique qui accordait une place importante aux thèmes pieux dès les XII^e et XIII^e siècles¹⁹. Du côté de la satire, la dénonciation du ridicule ou de l'hypocrisie du personnel ecclésiastique prédomine. Parmi bien d'autres, on peut penser à l'épithaphe facétieuse du cordelier Jean Levesque figurant dans *L'Adolescence clémentine* de Marot. Le patronyme du défunt indique d'emblée aux lecteurs la nature moqueuse du propos. Non seulement le prénom Jean renvoie traditionnellement à la bêtise mais Marot construit un savoureux duo avec le poème suivant : Jean Levesque apparaît comme le double ecclésiastique de Jean Le Veau, autre figure ridicule pour laquelle le poète compose une épithaphe plaisante²⁰. Véritable « frère frappart », malade de la vérole, le cordelier représente une menace pour l'au-delà. Si l'arrivée d'un vérolé au paradis amuse déjà Érasme lorsqu'il représente Jules II devant saint Pierre dans son *Jules, privé de paradis*, Marot en exploite les potentialités comiques et suggère que le cordelier risque de contaminer « saintes et anges » si « quelque chambre à part »²¹ ne lui est pas réservée. De telles railleries contre les excès sexuels du personnel ecclésiastique s'inscrivent dans une tradition

¹⁸ *La Creance des veroulleux*, [s. n.], [s. l.], [ca. 1520], citée d'après *Le Siècle des vérolés*, p. 168-172, ici p. 172. Dans la même veine, *Le Confiteur des Verollez* est une parodie de confession lors de laquelle le locuteur impénitent indique qu'il a « dix fois esté eschauffé » pour guérir de ses véroles. La demande d'une place au paradis y est aussi formulée : « Je espere que pour ce martyr / Nous serons tous en paradis » (*Le Confiteur des Verollez. Imprimé nouvellement*, [s. n.], [s. l.], [s. d.], respectivement f. A3v et f. A4r).

¹⁹ Sur ce point, voir Eero Ilvonen, *Parodies de thèmes pieux dans la poésie française du Moyen Âge*, Genève, Slatkine Reprints, 1975 [1914] et, plus récemment, Isabelle Garnier, « La supplication subvertie dans les prières farcies : *De Profundis* et polémique religieuse aux XVI^e et XVII^e siècles », dans *La Supplication. Discours et représentation*, dir. Luce Marchal-Albert, Pauline Bruley et Anne-Simone Dufief, Rennes, PUR, 2015, p. 163-178.

²⁰ C. Marot, *L'Adolescence clémentine*, p. 110. Sur les épithaphe facétieuses de Marot, voir J.-C. Monferran, « Sur les “facétieux epitaphes” de Clément Marot. Réflexions sur Jean Le Veau et ses compères, à partir d'un florilège marotique », dans « *Une honnête curiosité de s'enquérir de toutes choses* ». *Mélanges en l'honneur d'Olivier Millet, de la part de ses élèves, collègues et amis*, dir. F. Lestringant, Genève, Droz, 2021, p. 33-45, notamment p. 41-44.

²¹ C. Marot, *L'Adolescence clémentine*, respectivement v. 9, v. 7 et v. 10, p. 110.

anticléricale ancienne. Des farces aux fabliaux érotiques, tout un pan de la littérature comique a souligné la lubricité des hommes d'Église²².

Ces motifs anciens sont très vite utilisés par la Réforme. Réinvesti par des auteurs qui font paraître leurs ouvrages en terres réformées, cet héritage peut s'avérer « ravageur »²³ lorsqu'il s'agit de diffuser ces thèses auprès de coreligionnaires français en lutte contre les papistes²⁴. La vérole permet alors de renouveler l'anticléricanisme topique en même temps qu'elle offre une nouvelle manière de punir les religieux lubriques²⁵. Les auteurs réformés invitent leurs lecteurs à mesurer l'actualité du motif satirique. Inconnue du monde médiéval, la vérole apporte aux discours huguenots des preuves concrètes du fait que leur critique n'a rien d'anhistorique. Le prêtre paillard n'est pas qu'un personnage venu d'un fonds culturel ancien ; il est aussi la preuve de la déréliction contemporaine de l'Église catholique.

Une maladie endémique de la catholicité

Faire de la vérole une maladie endémique de la catholicité ne va pas de soi. Depuis la diffusion de l'épidémie en Europe, catholiques comme réformés tonnent contre les excès lubriques de l'humanité. Conçue comme un fléau divin, la vérole n'est pas censée faire cas des différences confessionnelles. C'est au prix d'un glissement et d'une reconfiguration assumée des espaces de la contagion que les réformés parviennent à faire de la maladie une donnée importante de leur arsenal polémique. Le glissement s'observe de manière éloquente chez le réformateur vaudois Pierre Viret. Écrivain prolifique et ennemi acharné des catholiques, le pasteur lausannois jouit d'un succès éditorial considérable, ce qui

²² Sur l'image des prêtres dans les fabliaux, voir Daron Burrows, *The Stereotype of the Priest in the Old French Fabliaux. Anticlerical Satire and Lay Imagination*, Berne, Peter Lang, 2015, notamment p. 77-121.

²³ M.-M. Fragonard, « Anticléricalisme et plaisanteries douteuses sur le clergé en milieu protestant », *Siècles*, 18 (2003), p. 73-91, ici p. 81.

²⁴ Contrairement à ce qui se passe dans le Saint-Empire dans les années 1520, la diffusion des textes anticatholiques en France est mise à mal par les régulations qui touchent les presses du royaume. Ces textes empruntent donc essentiellement la voie de la clandestinité dans les années qui précèdent la mort d'Henri II (1559) et de François II (1560). L'existence d'une circulation clandestine pousse le roi de France à promouvoir l'édit de Châteaubriant (1551), interdisant d'importer quelque livre que ce soit depuis Genève. En dépit des interdictions, les réseaux de diffusion clandestine assurent au lectorat français une rencontre avec les productions helvétiques (F. Higman, « Genevan printing and French censorship (1520-1551) » (1980), dans *Lire et découvrir. La circulation des idées au temps de la Réforme*, Genève, Droz, 1998, p. 107-127).

²⁵ Dans les fabliaux, c'est le retranchement du membre sexuel et non son altération pathologique qui apparaît comme la principale punition des prêtres paillards (D. Burrows, *The Stereotype of the Priest in the Old French Fabliaux*, p. 166-190).

fait de lui un acteur important de la diffusion de la Réforme²⁶. Consacrant un chapitre entier de son ouvrage contre la messe à la vérole, Viret décrit la maladie comme « un fleau, qui [...] n'espargne Empereur, Roy ne Prince, Papes, Cardinaux, Evesques, Chanoines, Prestres, Abbez, Prieurs ne Moines »²⁷. Si elle rappelle les cortèges des danses macabres, l'énumération, par sa spécialisation croissante, atteste le passage d'une lecture universaliste de la maladie à un usage communautaire, transformant la vérole en un outil de combat. Sans perdre de vue la cause divine de l'épidémie, le réformateur ne réduit pas le mal vénérien à une punition individuelle. Dans l'imaginaire polémique, le corps individuel engage en effet la communauté religieuse dans son ensemble. Du clergé régulier au clergé séculier, tous ont tourné le dos à leur vœu de chasteté et se trouvent frappés du mal honteux.

Afin de cantonner la vérole à la catholicité, les auteurs soulignent inlassablement les frasques sexuelles des membres de cette église. Les polémistes huguenots identifient la foi de leurs adversaires à une « religion du maquerillage et de la prostitution »²⁸. Ainsi, dans son *Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote*, Henri Estienne décrit par le menu les excès et les vices de ses contemporains. Si une bonne partie des cibles est laïque, d'autres figurent parmi le clergé catholique. L'auteur se scandalise par exemple du fait qu'un prélat peut avoir « cinq ou six harats de putains » avec lesquelles « il est autorisé d'employer tous ses cinq sens de nature à paillardise, en despit de la verole et de la pelade »²⁹. L'indifférence suscitée par les affections vénériennes chez les dignitaires catholiques s'explique par le fait qu'elles sont omniprésentes à la cour papale. Cette dernière est décrite comme « le siege presidial des putains [...] de tous pays » et on y trouve « ces bonnes dames, la Verole et la Pelade, et toutes leurs compagnes »³⁰. Le recours à l'allégorie féminine inscrit le propos dans la lignée des textes parodiques sur Dame Vérole³¹. L'enjeu n'est pas seulement de confirmer l'intrication entre la maladie vénérienne et la figure honnie de la putain, mais aussi de ressaisir un héritage ludique à des fins critiques. Dame Vérole ne sévit plus à Rouen mais à Rome. Elle fait partie d'une économie scandaleusement pathogène, mise en place par

²⁶ Pierre Viret et la diffusion de la Réforme. *Pensée, action, contextes religieux*, dir. Karine Crousaz et Daniela Solfaroli Camillocci, Lausanne, Antipodes, 2014.

²⁷ P. Viret, *Des actes*, p. 548.

²⁸ Jean-Raymond Fanlo, « Du *Reveille-matin des François* à la *Confession du sieur de Sancy* : quelques remarques sur les enjeux théologiques et politiques de l'obscénité », *Albineana*, 23 (2011), p. 381-391, ici p. 385.

²⁹ H. Estienne, *Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote*, t. 1, p. 524.

³⁰ *Ibid.*, p. 262. Ce passage est cité plus amplement dans *Le Siècle des vérolés*, p. 289-290.

³¹ Voir *supra*, chap. IV, « La vérole comme force parodique ».

« la sainteté Papale »³². Un tel changement géographique a des conséquences directes sur la fonction endossée par le rire dans les dispositifs allégoriques. Dame Vérole faisait rire en 1539 parce qu'elle parodiait les triomphes militaires. Le bas corporel se disait par l'entremise de formes solennelles. Chez Estienne, aucun discours sérieux n'est investi pour le miner de l'intérieur à l'aide du thème impudique. Au contraire, l'ironie prévaut. En montrant que la maladie grouille dans les espaces de la catholicité, Estienne avance des preuves concrètes de la pollution inhérente à l'Église romaine en même temps qu'il interroge l'adhésion du lecteur à ce monde pathogène. À quoi bon, en effet, vénérer la papauté si elle n'est qu'un pandémonium de vénériens ?

Outre la papauté, les réformés ciblent le clergé régulier. En 1558, le réformateur Heinrich Bullinger fait paraître ses *Cent Sermons sur l'Apocalypse de Jésus Christ*. Prononcés en chaire entre 1555 et 1556, les sermons commentent notamment l'arrivée des sept anges de l'apocalypse, chargés de répandre les « sept phioles d'or, pleines de la fureur de Dieu »³³ avant la consommation du monde. Le texte biblique est alors lu et commenté à l'aune des réalités épidémiologiques. La fiole versée par le premier ange génère un « ulcère [qui] signifie chancre, fistule, apostumes, ou bosses, et principalement la verolle »³⁴. Après avoir esquissé la genèse du mal vénérien, répandu « par une paillardie »³⁵ dans les camps de Charles VIII, Bullinger ajoute :

Toutesfois si on veut trouver de telles infections de verolle en quantité, il faut aller aux cloîtres des chanoines, aux couvents des moines ou nonnains, et aux clappiers des prestres. Car s'adonnans à ordures et toutes sortes de paillardises infames et execrables, ils ont en desdain toutes choses saintes, et condamnent le saint mariage és autres : et pour ceste cause ils sont payez comme ils ont mérité. Parquoy il est icy dit appertement, que les supposts de l'Antechrist devoyent estre corrigez, ou plustost puniz de ceste horrible maladie. On en trouvera assez de ceux-cy qui ont tout le visage mangé de ceste maladie³⁶.

Le réformé fait subir à l'historiographie de la vérole un infléchissement notable. Loin de se contenter des affirmations alléguées sur les noms et l'origine du mal, Bullinger articule l'exégèse biblique à une attaque contre les lieux représentatifs du clergé régulier. L'espace d'un instant, l'apocalypse n'est plus envisagée comme l'instauration future du royaume de Dieu, mais comme une très littérale révélation, conformément à son étymologie. Or cette révélation n'est pas à venir,

³² H. Estienne, *Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote*, t. 1, p. 262.

³³ Heinrich Bullinger, *Cent Sermons sur l'Apocalypse de Jésus Christ, révélée par l'Ange du Seigneur, vue et écrite par Jean Apostre et Evangeliste*, Strasbourg, P. Estiard, 1558, p. 532.

³⁴ *Ibid.*, p. 538.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*, p. 538-539.

elle a lieu dans le présent de la parole homilétique. Un changement spatial éloquent advient dans le texte. En la cantonnant à des espaces et à des êtres donnés, Bullinger fait de la vérole une maladie endémique d'une catholicité dont les appétits charnels l'ont emporté sur les devoirs spirituels³⁷. Ce faisant, le successeur de Zwingli inverse l'accusation traditionnelle de paillardise qui pèse sur les réformés, perçus comme des infidèles à l'Église chrétienne³⁸. Bullinger va plus loin et joue peut-être à dessein avec la vulgate savante de son temps. S'il sait la diversité des dénominations de la vérole, tantôt appelée « mal de Naples », « maladie Française » ou « Espagnole »³⁹ en Europe, le sermonnaire indique à ses auditeurs une voie de résolution aux querelles nominalistes. Maladie du monde catholique, la vérole n'a que faire des frontières nationales mais semble s'arrêter aux frontières confessionnelles dans le discours du réformé. Invitant ses fidèles à adopter l'indiscrétion de l'espion ou la curiosité du médecin municipal, arpentant la ville en temps épidémiques pour estimer les pertes humaines, Bullinger repère les espaces responsables de la diffusion endémique du fléau.

Le travail de sape ne se limite pas à l'attaque contre l'institution ecclésiastique. Les réformés développent un usage *ad hominem* de la vérole. Ainsi, dans la *Comédie du pape malade*, l'imprimeur et polémiste Conrad Badius décrit une papauté aussi cacochyme que viciée. Par la bouche de ses personnages, le dramaturge genevois insulte avec virulence plusieurs catholiques connus pour leur hostilité à l'encontre des réformés. D'une plume incisive⁴⁰, il se sert du théâtre pour construire une galerie de portraits satiriques qui relèvent de la caricature. Ainsi le chanoine Nicolas Maillard, dont le nom le prédispose à être un « maître paillard » qui « ne vaut maille », n'est pas seulement un « vénérable Sodomite », il est aussi « un âne, un grenier à vérole »⁴¹. L'offensive fonctionne par agglomération de tares. Sans détailler les symptômes du malade, l'auteur

³⁷ La requalification des espaces du clergé régulier est fréquente jusqu'aux textes d'Aubigné. Dans *Les Aventures du baron de Fæneste* et dans *La Confession du Sieur de Sancy*, on trouve une anecdote sur l'abbaye de Maubuisson, fondée en 1241, connue pour la luxure de ses résidentes, parmi lesquelles « huict Nonnains » qui « suoyent la verole » (*Œuvres. Tome VII : Les Aventures du baron de Fæneste*, éd. J.-R. Fanlo, M.-M. Fragonard, G. Schrenck et M.-H. Servet, Paris, Classiques Garnier, 2020, IV, 12, p. 347 ; *La Confession du Sieur de Sancy*, dans *Œuvres*, éd. Henri Weber, Paris, Gallimard, 1969, p. 616, où il est indiqué que « durant le siege de Pontoise [en 1589], il y [à l'abbaye] demeura huict Religieuses, que la verolle retenoit »).

³⁸ Voir *infra*, « Ripostes et reprises catholiques ».

³⁹ H. Bullinger, *Cent Sermons sur l'Apocalypse de Jésus Christ*, p. 538.

⁴⁰ Dans l'épître au lecteur, la portée de la pièce est pensée en termes médicaux : « Le mal est tellement crû qu'il n'est plus question de médicaments lénitifs, ains de cautères et incisions » (Conrad Badius, *La Comédie du pape malade* [1561], dans *La Comédie à l'époque d'Henri II et de Charles IX*, éd. Enea Balmas et Monica Barsi, Florence ; Paris, Olschki ; PUF, 1995, vol. 7, p. 179-273, ici p. 216).

⁴¹ *Ibid.*, p. 262.

mise sur la nature « axiogène »⁴² de la vérole. Son nom seul suffit à salir la réputation de l'ennemi. L'injure repose sur une logique du comble, reléguant l'adversaire aux marges de l'humanité et de la masculinité maîtrisée. Animalisé et vérolé, Maillard n'est « ne plus ne moins qu'une paillarde »⁴³. Attendue tant les discours réformés se plaisent à comparer la catholicité romaine à la prostituée de Babylone⁴⁴, la féminisation indique un amollissement honteux du chanoine et suggère peut-être même sa position passive durant l'acte sexuel. L'effémation du prélat révèle combien les polémistes manient les normes de la virilité pour ferrailler de plus belle⁴⁵ : les pratiques sexuelles ne discréditent pas seulement la chasteté du chanoine, elles compromettent aussi son honneur masculin.

En somme, le discours réformé postule que le mal italien s'est répandu de la tête papale à l'ensemble des membres du clergé catholique. La défiance des protestants à l'égard de l'impératif ecclésiastique du célibat n'est que trop légitime : aucun clerc ne saurait résister aux assauts de la chair. Les polémistes infléchissent le discours commun sur la vérole et en réagencent les espaces et les figures. La fréquence et l'étendue des usages du mal vénérien dans les écrits protestants révèlent une volonté de systématiser l'association entre la catholicité et la pathologie nouvelle. La vérole y est endémique car la luxure y fait rage. Les excès charnels et la diffusion d'un fléau disqualifiant soutiennent alors une « altérisation »⁴⁶ des ennemis. Perdant de leur familiarité, les institutions et les dogmes catholiques sont dépeints comme pathogènes. L'entreprise de requalification à laquelle s'adonnent les réformés sert d'un même coup à révéler le vrai visage de la catholicité et à en flétrir les fidèles. Les polémistes misent donc sur la puissance performative de la vérole. La dire, c'est la faire advenir chez un adversaire dont on entend simultanément démasquer l'hypocrisie. S'exprime le rêve d'une disqualification définitive des catholiques sur un critère pathologique.

⁴² M. Angenot désigne ainsi les termes capables de créer des oppositions axiologiques franches (*La Parole pamphlétaire*, p. 135).

⁴³ C. Badius, *La Comédie du pape malade*, p. 263.

⁴⁴ *Apocalypse*, 18, 1-18. En 1554, Pierre Viret suggère que la grosse vérole « a fort anobly la Papauté » et qu'elle « sert à ceux de cest estat [le clergé catholique] d'une marque fort propre, pour mieux imprimer en eux le Caractere de la beste, et de la grande ribaude de Babylone » (*Des actes*, p. 544).

⁴⁵ Cette agressivité est peu compatible avec le « sentiment irénique » qui sous-tendrait la pièce selon Enea Balmas (C. Badius, *La Comédie du pape malade*, p. 208). La méthode accumulative employée dans l'attaque *ad hominem* est trop virulente pour viser un apaisement des tensions, même si la pièce est représentée avant le début du colloque de Poissy, censé offrir la possibilité d'une conciliation entre les catholiques et les réformés.

⁴⁶ Christine Delphy, *Classer, dominer. Qui sont les « autres » ?*, Paris, La Fabrique, 2007, p. 8.

Inspecter le corps catholique : l'œil expert comme ressource polémique

Afin de montrer l'ampleur du mal au sein de la catholicité, les réformés recourent fréquemment au geste de démasquage. Héritiers de l'attitude évangélique du narrateur rabelaisien révélant la vérole de l'hypocrite Thubal Holoferne, les polémistes ont pour but de démystifier l'Église catholique. Caractéristique de l'*ethos* satirique et reconnu pour ses vertus comiques⁴⁷, le dévoilement confère au locuteur ou au narrateur une expertise herméneutique qui le rapproche de la figure du médecin. La constitution d'un *ethos* médical n'a rien d'anodin. Le théâtre réformé des années 1520-1530 multiplie les scènes de guérison symbolique tandis que l'assimilation entre le réformateur et le médecin structure plus largement la conception qu'un auteur comme Calvin a de sa propre mission⁴⁸. Dans son traité anti-nicodémiste *Des scandales* (1550), le réformateur avance qu'il faut « monstrier la maladie pour y chercher remede »⁴⁹. L'utilisation de la métaphore pathologique pour qualifier les erreurs de la foi catholique place l'auteur dans la position du médecin, apte à délivrer le médicament le plus idoine⁵⁰. Dans cette entreprise de désacralisation à visée curative, quel rôle peut jouer la vérole ? Si l'exhibition du corps catholique vérolé jouit d'un bénéfice épistémologique car elle est présentée comme l'aboutissement d'un processus d'interrogation et de requalification des manifestations physiologiques, il n'est pas certain qu'elle œuvre à rétablir la santé de quiconque. Sûrement faut-il plutôt considérer que la vérole infléchit le paradigme du réformateur-guérisseur. Comme on le verra, le souci de bien des polémistes n'est pas de guérir les vérolés qu'ils dépeignent mais bien de les accabler. Le diagnostic médical se trouve quelque peu coupé de la mise en place d'un régime curatif adéquat.

Sans avoir à nommer la vérole, certains auteurs réinterprètent des phénomènes somatiques à des fins critiques. Ainsi, dans un court texte paru en 1544 sans nom d'auteur, les théologiens de la Sorbonne sont la cible du polémiste. Attribué à Calvin, le texte apparaît comme une réplique au catalogue des ouvrages censurés que la Faculté de théologie de Paris a fait imprimer quelques mois

⁴⁷ Freud mentionne le « démasquage » parmi les « moyens qui servent à rendre comique » (*Le Mot d'esprit et sa relation à l'inconscient*, p. 336).

⁴⁸ *La Farce des théologastres*, probablement écrite entre 1526 et 1528, vise à rétablir la santé de Dame Foy qui, « tout ethicque », entend guérir grâce à un retour au « Texte de saint Escripiture » (*La Farce des théologastres*, éd. Claude Longeon, Genève, Droz, 1989, respectivement p. 58 et p. 61).

⁴⁹ J. Calvin, *Des scandales*, éd. Olivier Fatio, Genève, Droz, 1984 [1550], p. 83.

⁵⁰ Une variation sur ce motif présente l'auteur réformé sous la figure de l'anatomiste, exposant « devant tout le monde » les « ordures et puantises » de « ce corps monstrueux de Messe » (Agostino Mainardo, *Anatomie de la messe et du missel, qui est une dissection et déclaration de toutes les parties de la messe, voire jusques aux plus petites, avec une représentation vive de l'antithèse de la cène du Seigneur Jésus, à la messe papistique*, Lyon, J. Martin, 1562 [1555], p. 24).

plus tôt. Décrivant les séances de travail des théologiens, le locuteur multiplie les insinuations comiques :

Il est vray que à cause qu'ilz sont enveloppez de leurs chapperons fourrez, et qu'il leur faut peu de chose pour leur eschauffer la cervelle, ilz pourroyent suer sans grand travail ; mais cela ne seroit point pour durer si long temps qu'ilz disent. Ainsi, c'est d'un autre mal qu'ilz suent. Ce n'est pas, dy-je, d'estre trop vigilants à visiter les papiers, mais c'est pour avoir trop visité le parchemin⁵¹.

Moqueuse, l'attaque contre les censeurs de la Sorbonne repose sur une réélaboration du sens à conférer à la sueur⁵². Loin d'être la conséquence d'un dur labeur ou d'habits trop chauds, elle révèle son origine curative au prix d'un changement de support de travail. Délaissant l'inoffensif et végétal papier, les théologiens ont accordé toute leur attention à l'animal parchemin. Présent dans *Le Triumphe de Dame Verolle*⁵³, le sens équivoque du terme est l'objet de nombreux jeux verbaux dans la culture joyeuse, où il désigne le sexe féminin voire celui des prostituées⁵⁴. Rendus à leur bêtise autant qu'à leur bestialité, les Sorbonnards vérolés rappellent les théologiens rendus malades par la tarte de Panurge dans le *Pantagruel*⁵⁵. Alors que l'infection passait par l'ingestion de mets empoisonnés chez Rabelais, Calvin convoque avant tout le sens du toucher, rappelant que le contact des corps favorise la contagion. Sans jamais nommer le mal, Calvin assimile les censeurs en sueur à des malades en étuve. Soucieux de suggérer que leurs corps sont moins sain(t)s qu'il n'y paraît, le polémiste interroge la validité du travail de théologiens

⁵¹ [J. Calvin], *Advertissement sur la censure qu'ont faicte les Bestes de Sorbonne, touchant les livres qu'ilz appellent heretiques* [1544], dans *Trois libelles anonymes*, éd. F. Higman et O. Millet, Genève, Droz, 2006, p. 49-50.

⁵² La blague sur la sueur laborieuse et ses rapports à la vérole se retrouve plus tard dans *Le Passavant* de Théodore de Bèze, où les réformés raillent le travail de l'ancien premier président du parlement de Paris et abbé de Saint-Victor, Pierre Lizet : « Pour fournir des solutions, vous avez tant sué, que cela vous aurait été peut-être fort utile de vous guérir de la vérole, si elle n'était intronisée dans votre Présente-Abbatialité par une prescription de longue durée » (*Le Passavant*, éd. et trad. Jeltine L. R. Ledegang-Keegstra, Leyde ; Boston, Brill, 2004 [1553], p. 209-211).

⁵³ Parmi le défilé des vérolés, les joueurs de tambourins et de fifres indiquent comment ils sont tombés malades : « Dessus le parchemyn pelu / Avons si bien tambouriné, / Que de nous troys le plus goulu, / De verolle est enfaryné » (*Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, f. C8v).

⁵⁴ Dans la farce *Digeste Vieille et Digeste Neuve*, deux étudiants débattent des mérites de leurs manuels de droit, ces « perchemins » étant décrits sous les traits allégoriques de deux prostituées (*Farce nouvelle de Digeste Vieille et Digeste Neuve* [1515], dans *Le Recueil de Florence*, p. 593-603). Nous remercions Estelle Doudet pour cette indication.

⁵⁵ Voir *supra*, chap. IV, « Surprises, gaillardises et goguenardises ». Si l'hostilité de Calvin à l'égard de Rabelais est forte, on peut concevoir que, pour les besoins de la satire, les armes du moine défroqué servent aussi au réformateur. Rabelais figure parmi les individus sacrilèges conspués par Calvin dans *Des scandales*, p. 138.

incapables de refréner leurs pulsions sexuelles et opte pour l'allusion afin d'inviter le lecteur complice à déceler le pourceau derrière le censeur.

L'observation du corps adverse peut aussi aboutir à la formulation d'un diagnostic clairement exprimé. Dans son *Passavant* écrit en latin macaronique et paru anonymement en 1553, Théodore de Bèze s'en prend à Pierre Lizet (1482-1554), premier président du parlement de Paris de 1529 à 1550 et abbé de Saint-Victor. Ce dernier a dirigé la Chambre ardente, instituée en 1547 par Henri II pour les procès en hérésie, et multiplié les arrêts contre Bèze entre 1549 et 1550⁵⁶. Lizet représente une cible de choix pour plusieurs raisons : ennemi personnel de Bèze, il est un adversaire facile, « une autorité déchuée »⁵⁷ au moment de la parution du texte. Toutefois, il reste l'incarnation d'un système qui multiplie les actions de terreur contre les réformés. Dans la fiction instaurée par le texte de 1553, Lizet s'enquiert des réactions suscitées par ses ouvrages à Genève et enjoint à un certain Benoît Passavant de partir espionner les huguenots en se faisant passer pour l'un d'eux. Le départ en voyage du personnage naïf, dont le nom trahit l'ignorance, ainsi que l'espionnage d'un espace plus fantasmé que réellement connu assurent l'efficacité satirique du texte⁵⁸. Soucieux de rapporter avec précision ce qui se dit à Genève, le valet Passavant participe de fait à la dénonciation de son maître. Les ambiguïtés de la figure du naïf révèlent tout leur intérêt : Benoît n'est pas tant un benêt qu'un témoin béni se faisant le porte-voix des idées genevoises. Ces dernières ne se cantonnent pas à la sphère doctrinale. *Le Passavant* n'est pas seulement une réponse aux thèses énoncées par Lizet dans les neuf livres de son *Adversum pseudoevangelicam haresim* qu'il publie en 1551⁵⁹. Au contraire, selon un mouvement caractéristique de la polémique, la stratégie bézienne consiste aussi à « déplacer sa cible de la notion ou du discours à réfuter vers l'énonciateur de ce discours »⁶⁰. Pour rendre ce déplacement d'autant plus redoutable, Bèze façonne à son ennemi un corps délabré. L'attention des

⁵⁶ « Deux d'entre eux portent sur la confiscation des bénéfices de Bèze, hérités de ses oncles paternels, l'autre concerne sa condamnation à être brûlé en effigie sur la place Maubert » (J. L. R. Ledegang-Keegstra, « *Le Passavant* de Théodore de Bèze : thèmes et termes anticléricaux », *Siècles*, 18 (2003), p. 59-72, ici p. 59-60).

⁵⁷ Mathieu de La Gorce, « Secret et obscénité dans *Le Passavant* de Théodore de Bèze : stratégie rhétorique ou écho des circonstances ? », dans *L'Ombre d'un doute : nuances et détours de l'interprétation. Mélanges en hommage à François Lecercle*, dir. Emmanuelle Hénin et Clotilde Thouret, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2019, p. 185-197, ici p. 193.

⁵⁸ Sur les enjeux que soulève la question de l'espionnage dans *Le Passavant*, voir M. de La Gorce, « La mise à nu, point de convergence entre les discours satiriques et la "satyre" érotique des années 1600-1625 ? », *Albineana*, 29 (2017), p. 149-168.

⁵⁹ Pierre Lizet, *Adversum pseudoevangelicam haresim libri seu comentarii novem*, Paris, M. de Vascosan, 1551.

⁶⁰ M.-M. Fragonard, « La polémique et le péché d'orgueil », *Albineana*, 23 (2011), p. 217-243, ici p. 231.

huguenots se porte en particulier sur le visage de Lizet, lu comme un espace révélateur du mal vénérien qui tourmente l'homme de loi. C'est d'abord l'absence de pilosité faciale qui intrigue les Genevois, au détour d'une conversation sur l'ouvrage de Lizet :

« O, Monsieur, ayez la bonté de me dire avec la même franchise si vous avez lu le livre de Monsieur le ci-devant Président, car je m'en tiens volontiers à votre jugement [...] et puis, revenant en France, je lui ferai bien la barbe ».
 « Quelle barbe ? » dit-il, « il n'a pas de barbe, à moins qu'il n'ait été fait protonotaire depuis qu'il est descendu du statut d'avocat à celui de moine, c'est-à-dire des chevaux aux ânes ou bien de la selle à manger à l'étable ».
 « C'est tout un », dis-je, « s'il n'a pas de barbe "en acte", il l'a "en puissance" ».
 « Au contraire, » dit-il, « s'il est vrai, comme on dit, qu'il a le mal d'Italie (*Italicam peladam*), il ne l'a ni "en acte", ni "en puissance" »⁶¹.

En parodiant les distinctions scolastiques dont Lizet est coutumier, Bèze joue sur la polysémie de l'expression « faire la barbe ». Au sens propre, elle renvoie au fait de « raser la barbe à quelqu'un » tandis qu'au sens figuré, elle signifie « régler son compte à quelqu'un ». Dans un geste relevant de la caricature, la vérole achève de rendre glabre le menton de l'ancien président. La calomnie se goûte encore mieux lorsqu'on constate que Lizet a mis en place un édit des barbes en 1535⁶². Toléré en Suisse et en Italie, le port de longues barbes est interdit en France à tous ceux qui ne sont ni guerriers ni gentilshommes ni membres de la famille royale⁶³. Parions sur une perfidie supplémentaire de la part de Bèze. Mentionner l'absence de barbe chez celui qui en interdit le port en France, n'est-ce pas suggérer que Lizet a voulu imposer le retour au glabre parce qu'il l'était devenu à cause de la vérole ? Féroce, l'insinuation permet à nouveau d'opposer deux masculinités. L'une saine et velue, observable à Genève ; l'autre, glabre, efféminée et malade. À cet égard, désigner la vérole par l'expression « la pelade italienne » (*peladam Italicam*) n'a rien d'innocent. La précision géographique confirme que la catholicité romaine est le berceau du mal vénérien dans le récit réformé. Chemin faisant, on perçoit comment l'interlocuteur réformé – et derrière lui, Bèze – réalise avant l'heure ce que Passavant prétendait faire à son retour à Paris : il fait la barbe à Lizet, littéralement et dans tous les sens.

⁶¹ T. de Bèze, *Le Passavant*, p. 161-163.

⁶² « De son regne [à Lizet] avoit esté fait l'edit des barbes : lequel pourtant n'avoit pas tenu longuement » (B. Des Périers, *Nouvelles récréations et joyeux devis*, nouvelle 17, p. 91).

⁶³ La mode de la barbe est surtout d'origine curiale et les hommes de loi « ne sauraient donc rallier les manières venues du monde inconstant de la cour » (J.-M. Le Gall, *Un idéal masculin ?*, p. 42).

Loin de se réduire « au rôle d'épices »⁶⁴, les remarques sur la santé de Lizet offrent des occasions de rire tout en travaillant à déconstruire le corps et les thèses adverses. L'état du nez de l'ancien président fait l'objet d'une attention soutenue et sert à désarmer les offensives du catholique. Suggérée d'abord à l'arrivée de Passavant à Genève⁶⁵, l'incidence de la vérole sur le nez de Lizet devient une blague récurrente dans l'épître :

Item, ils [les réformés] ne proposent pas une licence de mœurs excessive. Cela ne ressort pas seulement de leurs livres, mais encore de leur vie, grâce à Dieu. Ils s'étonneraient presque de la raison pour laquelle vous osez dire cela, vous qui avez pratiquement perdu votre nez et vos dents dans le pays de Syrie, s'ils ne savaient que toute votre vie, vous avez été élevé dans « l'école du mensonge »⁶⁶.

Sans être soumis au vœu de célibat, les Genevois arborent des mœurs moins paillardes que les catholiques ne voudraient le faire croire. Afin de répondre à l'accusation de licence sexuelle, les réformés font subir à Lizet le même voyage thérapeutique qu'avait emprunté le capitaine Raisin de Marot⁶⁷. La reprise de l'odyssée curative s'opère avec une portée différente cependant. Le texte bézien ménage un renversement du dispositif épistémologique propre au récit de voyage. Le corps étranger et aberrant se trouve chez Lizet et non chez les Genevois dont Passavant est sommé d'observer les mœurs. Caractéristique de l'inspiration lucianesque qui nourrit la satire réformée⁶⁸, la construction xénophobe du catholique accroît le gouffre qui sépare les confessions. Le projet de l'ancien

⁶⁴ Alain Dufour, *Théodore de Bèze. Poète et théologien*, Genève, Droz, 2006, p. 30. Selon Dufour, dans *Le Passavant*, « la réfutation du livre de Lizet l'emporte » sur les plaisanteries. La stratégie bézienne nous semble plus complexe. Les moqueries contre Lizet ne se réduisent pas à un amusement exhaussant la démonstration. Les deux dimensions vont de pair pour rendre le texte efficace.

⁶⁵ T. de Bèze, *Le Passavant*, p. 159, où l'on voit les Genevois demander à Passavant : « Comment se porte Monsieur son nez ? Est-il toujours couvert de cramoisi ? Est-il toujours damasquiné ? ». Bien qu'on la devine, la vérole n'est pas encore désignée comme responsable de l'altération du nez de Lizet.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 183. Le nez vérolé est encore mentionné, p. 191 : « Écoutez-donc, Monsieur le ci-devant Président, comment ils [les réformés] répondent à votre nez et comment ils parleraient à votre barbe, si la vérole ne l'avait pas enlevée ».

⁶⁷ Voir *supra*, chap. I, « Suer en Syrie ».

⁶⁸ George Hoffmann, *Reforming French Culture. Satire, Spiritual Alienation, and Connection to Strangers*, Oxford, Oxford University Press, 2017, p. 57, où l'auteur indique que les réformés sont sensibles aux voyages fantastiques de Lucien afin de « créer un sentiment d'étrangeté religieuse » (*create a sense of religious foreignness*) lorsqu'il s'agit de décrire les catholiques. Mais le statut de Lucien est trouble chez un auteur comme Viret, par exemple. Il voit en Lucien un « savant homme, grand orateur et philosophe » mais aussi un « meschant et ennemy de Dieu » (*Disputations chrestiennes en manieres de deniz, divisées par dialogues*, Genève, J. Girard, 1544, p. 41).

président se retourne contre lui-même. La construction intradiscursive de son éthopée luxurieuse vise, très littéralement, à lui faire perdre la face.

La supériorité cognitive qui définit l'*ethos* du polémiste réformé s'avère enfin un outil idoine pour lier l'attaque contre les personnes à la dénonciation des croyances catholiques. Cette articulation est perceptible lorsque les protestants critiquent la vénération des saints. On sait l'hostilité des tenants de la nouvelle foi à l'égard des figures d'intercesseurs plus souvent invoquées que le Christ lui-même. Si les réformateurs admettent, avec Luther, que les saints peuvent servir de modèles d'édification, la piété superstitieuse et l'adoration sacrilège qui leur sont rattachées achèvent de rendre le dogme catholique suspect⁶⁹. À côté du discours habituel visant à railler la panoplie infinie de saints dont dispose l'Église romaine⁷⁰, la critique protestante porte plus généralement sur la qualification de la sainteté. Présentant les papistes sous les traits de « povres idolatres »⁷¹, Henri Estienne se sert de l'exemple de Pierre Cornu, cordelier franciscain appelé « De Cornibus », mort en 1542 pour questionner la cécité catholique. Revenant sur les funérailles du religieux, vingt-quatre ans après le décès de ce dernier, le réformé se montre attentif, comme Bèze, aux notations physiologiques afin d'exposer la « vilainie et ordure »⁷² du défunt :

Chacun sçait que ce vilain [Cornu] mourut de verole : les boutons de laquelle luy estans sortis, et le rendans rouge, le peuple qui le voyoit porter en terre (car il y fut porté en son habit à face découverte) se persuadoit ceste rougeur estre procedée de ce [qu'il] estoit devenu seraphin. Je croy que la mort aussi d'une damoiselle, qui mourut de la puantise des pieds de ce venerable verolé, lesquels ell'avoit baisez après sa mort (n'estant accoustumée à odeurs si fortes) fut tellement interpretée qu'ell'augmenta pareillement l'opinion de la saintcteté d'iceluy. Voire ne fay aucune doute que ceux qui de la rougeur de sa verole en faisoient une rougeur de seraphin (tant ils y alloient à la bonne foy), s'ils l'eussent surpris en l'acte auquel il l'avoit gagnée, ne se fussent semblablement persuadez avoir veu autre chose que celle qui s'estoit presentée à leurs yeux⁷³.

⁶⁹ Sur le culte des saints et sa persistance en pays réformés, en dépit des critiques des réformateurs, voir Carol Piper Heming, *Protestants and the Cult of the Saints in German-Speaking Europe (1517-1531)*, Kirksville, Truman State University Press, 2003, p. 105-110.

⁷⁰ Très fréquente, cette critique se trouve par exemple dans le premier traité théologique de Pierre Viret. Le réformateur souligne que chaque maladie a son saint de prédilection et mentionne « saint Job pour la verole » (*De la difference qui est entre les superstitions et idolatries des anciens gentilsz et payens et abuz qui sont entre ceux qui s'appellent Chrestiens*, [Genève], [J. Girard], 1542, f. O1v). Sur la critique des saints chez Viret, voir Georges Bavaud, *Le Réformateur Pierre Viret (1511-1571). Sa théologie*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 83-90 et p. 94-99.

⁷¹ H. Estienne, *Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote*, t. 2, respectivement p. 904 et p. 905.

⁷² *Ibid.*, p. 904.

⁷³ *Ibid.*, p. 904-905.

Sans doute inspirée du colloque d'Érasme intitulé « Les obsèques séraphiques »⁷⁴, l'anecdote joue sur le terme « séraphin », renvoyant, sous sa forme adjectivale, à l'ordre franciscain appelé « ordre séraphique ». Mais les séraphins désignent aussi les anges aux ailes rouges situés au sommet de la hiérarchie céleste. À la suite de Bèze qui écrivait déjà la mémoire de Cornu en lui prêtant la vérole⁷⁵, Estienne élabore une anecdote hybride, fruit de la rencontre entre Érasme et Bèze, dans le but de rire de la bêtise catholique. Le réformé passe pour un être de raison, un médecin apte à lire les signes somatiques, à l'inverse des fidèles, incapables d'interpréter correctement l'altération chromatique de la peau du cordelier. La mort subite de la jeune fille, victime de sa dévotion à l'égard du cadavre vérolé, illustre le rire méprisant qu'Estienne programme contre la folie des catholiques. La focalisation sur les pieds nauséabonds et la vérole du cadavre montre que le bas du corps et ce que Bakhtine nomme le bas corporel œuvrent conjointement à priver Cornu de son statut de myroblyte : la putréfaction et les immondes sécrétions divergent des senteurs suaves et des chairs imputrescibles attribuées aux saints. En opposant deux manières de conférer du sens à la rougeur du défunt, Estienne ne vise pas tant le dessillement du lecteur que la création d'un choc des interprétations qui rend « ridicule à son tour toute forme de déférence à l'égard de l'objet ridiculisé »⁷⁶. Au-delà du cas individuel, c'est donc la confusion constante entre sainteté et souillure chez les catholiques qui est conspuée⁷⁷.

Bien qu'elle soit sujette à caution en raison du soupçon de « contumelie »⁷⁸ qui pèse sur elle, l'attaque *ad hominem* choisie par Bèze et Estienne permet d'élaborer un portrait au vitriol de Lizet et Cornu. Le visage des catholiques devient un lieu hautement signifiant, inspecté par un œil réformé expert et

⁷⁴ Érasme, *Colloques*, t. 2, p. 327-347. Ce colloque de 1531 décrit un homme peu dévot à la « santé délabrée » (p. 328) qui décide avant sa mort d'entrer dans l'ordre franciscain. Conformément aux prévisions des médecins, l'homme meurt quelques jours plus tard. Lors de ses obsèques, sa dépouille fait l'objet d'une dévotion extrême.

⁷⁵ En 1560, dans la complainte de Lizet, ce dernier priait instamment son nez d'aller rejoindre « feu De Cornibus » puisque le cordelier « avoit ja perdu le sien » ([T. de Bèze], *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*, éd. Charles-Antoine Chamay, Genève, Droz, 2005 [1560], respectivement v. 98 et v. 102, p. 166).

⁷⁶ Olivier Christin, *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1991, p. 142.

⁷⁷ Au début du XVII^e siècle, la même soif de pureté anime Aubigné qui dénonce le pasteur converti au catholicisme Pierre Palma-Cayet tenant à « canoniser pour Saints les verolez perclus » (*Petites œuvres meslées* suivies de *Recueil de vers de Monsieur d'Ayre*, éd. Véronique Ferrer, Paris, Champion, 2004, v. 6, p. 482). La citation est extraite d'un sonnet qui figure aussi dans *Les Aventures du baron de Feneste*, II, 12, p. 204.

⁷⁸ J. Benedicti, *La Somme des péchés*, p. 533 : « Le péché de contumelie se commet quand quelqu'un deshonne son prochain de paroles, de fait, de gestes, par lettres, libelles, ou autres signes en luy reprochant quelque péché ». Sur ce point, voir M.-M. Fragonard, « La polémique et le péché d'orgueil », p. 222-225.

informé. En choisissant les accidents les plus spectaculaires parmi la liste des symptômes de la vérole, Bèze et Estienne ne rendent pas seulement la maladie dégoûtante, ils la rendent aussi obscène dans bien des sens du terme. Selon Robert Estienne, l'adjectif « *obscænus* » qualifie une « chose vilaine, orde et sale, pleine de paillardise, impudique »⁷⁹. Décelée par un œil avisé, la vérole ne reste pas en dehors de la vue publique, elle déborde le corps catholique et le trahit. En contexte polémique, la vérole est donc plus que jamais un mal honteux puisqu'il fait advenir une « déflation sociale et/ou morale de la qualité de la personne » caractéristique de la honte⁸⁰. Rappelés à leur nature de pécheurs, Lizet et Cornu sont indignes parce qu'impudiques. Dans les discours agoniques où les obscénités servent à la fois de « moyens de salissure » et d'« indices de vérité »⁸¹, l'inspection du malade n'aboutit à aucune promesse de guérison et la vérole n'a rien d'un trouble humoral passager. Elle est un stigmate qui salit l'ennemi une bonne fois pour toutes. Le régime polémique n'a que faire de l'optimisme thérapeutique en matière de vérole. Cette dernière crée une identité honteuse et soustrait le vérolé aux temporalités curatives pour le figer dans une atemporalité injurieuse. À rebours de la poésie encomiastique qui lègue à l'avenir l'éclat d'un nom, la production militante lègue un corps et un nom entachés d'une vérole indélébile. Partant, l'usage d'un regard expert conforte le réformé dans sa volonté de soumettre la fausseté et la corruption catholiques à sa soif de vérité et d'intransigeance.

Une vérole iconoclaste

La lutte confessionnelle repose sur l'intrication entre les attaques personnelles et les remises en cause doctrinales. Dans leur entreprise de disqualification, les réformés ciblent en particulier la dimension matérielle du dogme catholique. De l'eucharistie au culte des images et des reliques, les papistes leur semblent obsédés par un besoin d'intercesseurs au point de corrompre la pureté divine. Plusieurs réformés font alors un usage iconoclaste de la vérole. Alors même que la décennie 1560 est marquée en France par un iconoclasme violent, les polémistes renversent eux aussi les idoles. Inscrit parmi les « rites d'humiliation et de souillure »⁸², l'acte sacrilège vise à détruire, à même le texte, les supports de la piété catholique.

⁷⁹ R. Estienne, *Dictionarium Latinogallicum*, Paris, R. Estienne, 1544, p. 475. Sur cette glose, voir M. Jeanneret, « Préface », dans *Obscénités renaissantes*, p. 11, où l'auteur note que l'obscène est « un produit de la réception ».

⁸⁰ Damien Boquet, *Sainte vergogne. Les privilèges de la honte dans l'hagiographie féminine au XIII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 18.

⁸¹ M. de La Gorce, « Secret et obscénité dans *Le Passavant* de Théodore de Bèze », p. 195.

⁸² O. Christin, *Une révolution symbolique*, p. 142.

L'étonnement feint des réformés devant la capacité catholique à convoquer des intermédiaires dans le domaine de la foi aboutit à une condamnation des images et des reliques saintes. Si la critique des images saintes n'est pas neuve au xvi^e siècle, elle devient avec la Réforme un thème central des querelles religieuses⁸³. L'iconophilie des papistes blesse le christocentrisme des réformés. Devenues « un support d'une piété pleine de superstitions »⁸⁴, l'image et la relique sont investies d'un pouvoir miraculeux que les protestants récusent. L'acharnement contre les charmes de l'image est sensible dans *La Mappe-monde papistique* de Jean Baptiste Trento et Pierre Eskrich. Publié à Genève en 1566, l'ouvrage est le fruit de la rencontre entre la cartographie et la polémique anticatholique. En effet, il combine une mappemonde et un texte décrivant les diverses provinces de cette carte. Adaptée aux besoins réformés, la carte arpente les territoires réels et symboliques de l'Église romaine, afin de passer en revue les abus d'une catholicité comparée au Nouveau Monde⁸⁵. Lorsqu'il en vient à la critique des cités gouvernées par « Dame Superstition »⁸⁶, Trento recourt à une personnification efficace. Les images séduisantes sont représentées sous les traits de « putains meschantes trompeuses »⁸⁷. L'analogie souligne la nature factice, marchande et corrompue des idoles. Plus encore, elle superpose les paillardises spirituelles et corporelles. La comparaison mise en place, Trento expose les conséquences pathologiques des excès iconiques et lubriques :

Les courtisanes ou putains publiques de Rome, de Naples, de Venise, de toute l'Italie, de Paris, de toute la France, et de quelque pays qu'on voudra, ne vont point plus deshonnestement accoustrées que celles-cy [les images]. Et aucunes d'entre elles ont gagné les poulains et bosses chancreuses comme font les putains : et seroit de besoin aussi qu'elles en marquassent leurs paillars spirituels, et sur le nez et sur les yeux, afin qu'ils se chastiassent : et les mettre ensemble avecques ces paillardes entre les mains des barbiers, qui leur fissent sentir le rasoir et les cauterres bruslans, pource que tel chancre a tellement rongé ces povres malheureuses qu'il semble que ce mal soit tourné en grosse verole, et en a mangé plusieurs d'icelles jusques aux os : de sorte qu'il y en a d'entre elles,

⁸³ Hans Belting, *Image et culte. Une histoire de l'image avant l'époque de l'art*, trad. F. Muller, Paris, Les Éditions du Cerf, 2007 [1990], p. 619-626.

⁸⁴ Jérôme Cottin, « De la Réforme à la réforme des images », *Études* (2017/1), p. 85-96, ici p. 88.

⁸⁵ Sur ce rapprochement, voir Antónia Szabari, *Less Rightly Said. Scandals and Readers in sixteenth-century France*, Stanford, Stanford University Press, 2010, p. 161-175.

⁸⁶ Jean Baptiste Trento et Pierre Eskrich, *Mappe-monde papistique. Histoire de la mappe-monde papistique, en laquelle est déclaré tout ce qui est contenu et pourtraict en la grande table, ou carte de la mappe-monde*, éd. Frank Lestringant et Alessandra Preda, Genève, Droz, 2010 [1566], p. 110.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 114.

qui ont quarante, cinquante, et soixante emplâtres sur leur personne, et le mal est devenu incurable, tellement qu'il n'y a plus de remède pour le guérir⁸⁸.

Dans la lignée de Calvin, Trento utilise le lexique de la contamination pour lutter contre l'iconophilie⁸⁹. Mais si la corruption était invisible chez Calvin car reléguée à la sphère intime du cœur, la superposition des niveaux de paillardise aboutit ici au fantasme d'une maladie vénérienne acquise à force de vénérer les images pieuses. La convocation des symptômes les plus visibles de la vérole obéit alors à un double emploi. Il s'agit d'abord de pouvoir repérer les iconolâtres dans l'espace social. Les marques de la vérole offriraient ainsi des preuves tangibles de paillardise, qu'elle soit corporelle ou spirituelle. Trento ne se contente pas d'appeler de ses vœux une visibilité du péché d'idolâtrie. Il articule en effet cet espoir à celui d'une réaction médicale, qui relève moins d'un souci de prise en charge du corps malade que d'une volonté de violenter les papistes et leurs objets de dévotion. À la figure du médecin, analysée plus haut, succède celle du barbier, manipulant le fer et le feu. Le cautérisateur constitue à ce titre une menace plus qu'une promesse de guérison.

Pourtant, la sollicitation de la vérole à des fins de disqualification s'avère pour le moins ambiguë de la part d'un auteur iconoclaste. Rendues à leur matérialité corrompue, les images et les reliques sont présentées comme des artefacts dont on tente en vain de cacher le délabrement. Or l'application de la vérole à même l'image sollicite une sensibilité épidermique. Tout comme il existe un imaginaire graphique selon lequel la vérole s'imprimerait à même la peau, il serait possible de concevoir l'image, dans toute sa matérialité, comme un épiderme ravagé. Dénoncer le culte de l'image passe alors pour Trento par la sollicitation de cette capacité qu'a le corps vérolé de *faire image*. Rien de plus efficace qu'un corps perclus de vérole pour dire le délabrement de ces « putains d'images »⁹⁰. Pour étonnante qu'elle soit, l'analogie mise avant tout sur la réaction affective que suscite le mal vénérien⁹¹. Telles des putains décaties, les icônes ne peuvent en

⁸⁸ *Ibid.*, p. 118.

⁸⁹ J. Calvin, *Traité des reliques* [1543], dans *Œuvres choisies*, éd. O. Millet, Paris, Gallimard, 1995, p. 191 : « C'est une chose bien rare d'avoir le cœur adonné à quelque relique que ce soit, qu'on ne se contamine et pollue quant et quant de quelque superstition ».

⁹⁰ J. B. Trento et P. Eskrich, *Mappe-monde papistique*, p. 117.

⁹¹ L'image du corps vérolé est aussi utilisée pour dire la corruption par le jurisconsulte réformé François Hotman. En 1567, l'auteur critique les commentaires autour du texte romain canonique des Pandectes : « Si l'on continué encore quelques années à faire ces applications d'emplâtres, qu'ils appellent observations, emendations, transpositions, ratures et changemens, le corps des Pandectes se trouvera plus couvert d'emplâtres, que ne fut oncques pauvre corps vérolé : telle que Justinian mesmes auroit peine de les reconnoistre, je dy mesme s'il ne les desadvoüoit du tout » (*Antitribonian ou Discours d'un grand et renommé jurisconsulte de nostre temps*, Paris, J. Perier, 1603, p. 124). Si l'analogie permet à Hotman de prôner un retour aux

fin de compte que susciter un dégoût viscéral et une réprobation morale. Les charmes de l'iconophilie romaine sont rompus par une métaphore audacieuse.

Si la matérialisation cartographique incite Trento à personnifier l'image sainte pour mieux la dépouiller de sa sainteté, les *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*, attribuées à Théodore de Bèze, misent, quant à elles, sur le geste parodique. Sorties des presses de Conrad Badius en 1560, ces pièces anticatholiques renouent avec le sens culinaire de la satire comme pot-pourri⁹². Parmi elles se trouve une « Complainte de Messire Pierre Liset sur le trespas de son feu nez »⁹³, insérée entre la septième et la huitième satire. Si, à l'exception de quelques passages, les huit satires relèvent de la critique générale des travers des « ras pelez »⁹⁴ catholiques, la complainte est la seule section de l'ouvrage à indiquer directement la cible de la raillerie⁹⁵. Or le poème n'est pas seulement un concentré des avanies essuyées par Lizet dans *Le Passavant*, il s'apparente aussi à un reliquaire parodique. En effet, le « nez boutonné / Prest à tomber par fortune / De la verole importune »⁹⁶ se voit « proprement enchassé / Dedans un verre cassé »⁹⁷. Ainsi conservé, l'organe déchu oscille entre le haut et le bas du corps. La dimension blasphématoire du reliquaire poétique est d'autant plus saillante que Bèze se plaît à rapprocher le nez et la verge de Lizet. En effet, « né seulement pour boire »⁹⁸, l'organe olfactif se voit doté de fonctions urinaires puisqu'il peut « piss[er] vin »⁹⁹. Les ravages de

sources romaines, ce n'est pas le but de Trento, suggérant plutôt l'inéluctable corruption des images saintes.

⁹² Sur les *Satyres chrestiennes* comme « ragout », voir A. Szabari, *Less Rightly Said*, p. 122.

⁹³ [T. de Bèze], *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*, p. 162-167. La pièce est citée dans *Le Siècle des vérolés*, p. 291-295. À partir de 1584, plusieurs rééditions du *Passavant* sont augmentées de cette complainte, ce qui grossit le trait de la caricature contre Lizet.

⁹⁴ Dans la troisième satire, le poète présente ainsi les papistes : « Ils sont tous gens de beau pelage. / Mais comment sont-ils appelez / Generalement ? Ras pelez. / Pelez ils sont, signe apparent / Que le péché est leur parent » ([T. de Bèze], *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*, v. 223-227, p. 50). Si le verbe « peler » signifie d'abord « raser », le lien avec la pelade est sensible ici puisque l'expression « ras pelez » vient de la querelle entre Marot et Sagon, où les accusations de vérole fusaient. L'image du rongeur vérolé jouit d'un passé polémique que Bèze réactualise, en retournant l'arme contre les catholiques qui, comme Sagon, accusaient Marot d'hérésie.

⁹⁵ Sur ce point, voir C.-A. Chamay et B. Renner, « Les *Satyres chrestiennes de la cuisine papale* : jeux et enjeux d'un texte de combat », dans *La Satire dans tous ses états*, p. 267-284, notamment p. 277.

⁹⁶ [T. de Bèze], *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*, v. 2-4, p. 162-163. Le nez boutonné du vérolé et de l'ivrogne se trouve chez Rabelais. Lors de la genèse des géants, on apprend que chez certains d'entre eux, « tant croissoit le nez, qu'il sembloit la fleute d'un alambic, tout diapré, tout estincelé de bubelettes, pullulant, purpuré, [...] tout boutonné » (*Pantagruel*, chap. 1, p. 219).

⁹⁷ [T. de Bèze], *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*, v. 113-114, p. 167.

⁹⁸ *Ibid.*, v. 19, p. 163.

⁹⁹ *Ibid.*, v. 34, p. 164.

la boisson et de l'étreinte se complètent pour former un organe à l'agonie, aussi grotesque que monstrueux. Si le poème parodie les codes de l'oraison funèbre et infléchit le discours prophylactique des plaintes sur la vérole de la fin du xv^e siècle, il détruit par la même occasion les objets du culte catholique en créant d'affreux reliquaires où gît le nez-sexe d'un buveur et d'un vérolé peu précieux. L'épithaphe de Lizet indique donc qu'à l'attaque *ad hominem* se superpose une offense blasphématoire contre la puissance sacrale des reliques. Promesse d'une « risée solennelle »¹⁰⁰ pour le lecteur converti, l'inventivité parodique disqualifie un objet jugé ridicule.

En somme, plusieurs polémistes réformés utilisent la vérole pour invalider les postulats doctrinaux des catholiques. La maladie participe ainsi plus largement à une « sacralisation du sacrilège »¹⁰¹ qui perdure jusqu'au siècle suivant. Le plaisir profanateur se trouve encore chez Agrippa d'Aubigné lorsqu'il indique que, sous le règne d'Henri III, des « chappelets » sont suspendus dans les « bordeaux de Paris, pour se garantir de la verole » tandis qu'« une Croix pleine de saint bois [gaïac] », des « lavements d'eschine [racine de Chine] » et des « clysteres d'eau benite » sont employés afin de prévenir l'apparition de « chancres en mauvais endroit »¹⁰² chez les sodomites proches du roi. Détournés de leur fonction pieuse, les supports de la dévotion catholique sont métamorphosés en outils prophylactiques et ramenés à la sphère peccamineuse de la chair. La vérole est ainsi mise au service d'un iconoclasme textuel qui ne se départ pas d'un goût pour la force suggestive des images.

Inventivité polémique : Pierre Viret et la vérole

Appliqués aux individus, aux espaces autant qu'aux doctrines, les gestes de désacralisation se répètent et se répondent dans la production huguenote. Aux excès et abus de l'Église catholique les réformés opposent une surenchère de railleries et de salissures. La même violence symbolique se rejoue, au point qu'on a pu juger la satire protestante « peu créatrice »¹⁰³ dans son ensemble. Si l'entreprise polémique repose bel et bien sur la répétition d'images et d'arguments peu variés, certains auteurs affectionnent le mal vénérien et lui confèrent une place de choix dans leur arsenal satirique. L'inventivité du pasteur Pierre Viret est

¹⁰⁰ [T. de Bèze], *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*, v. 358, p. 160.

¹⁰¹ P. Bourdieu, « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie*, 12 (1971), p. 295-334, ici p. 321.

¹⁰² A. d'Aubigné, *La Confession du Sieur de Sancy*, p. 609. Sur les rapports entre l'auteur réformé et le dernier des Valois, voir M.-M. Fragonard, « Stratégie de la diffamation et poétique du monstrueux : d'Aubigné et Henri III », dans *Henri III et son temps*, éd. Robert Sauzet, Paris, Vrin, 1992, p. 47-55.

¹⁰³ D. Crouzet, *Les Guerriers de Dieu*, t. 1, p. 673.

tout à la fois exemplaire et surprenante à cet égard. En effet, elle se manifeste ouvertement dans ses traités théologiques. Or la verve satirique semble moins attendue dans ces textes jugés sérieux en raison de la matière sacrée dont ils traitent. Elle correspond pourtant à une caractéristique stylistique majeure du réformateur. Reconnu pour son éloquence par ses adversaires eux-mêmes, Viret défend l'usage d'une langue facétieuse même en contexte doctrinal¹⁰⁴. Sur le modèle de la parole divine qui n'est pas « tellement severe et tetrique qu'elle n'ait ses ironies, farceries, jeux honnestes, brocardz, et dictons convenables à sa gravité et majesté »¹⁰⁵, le polémiste ne recule pas devant la risée ou le style bas. Définie par un principe de réécriture et de réemploi, sa production abonde en vérole¹⁰⁶. Dégoûté par la paillardise de ses contemporains, Viret goûte pourtant avec un plaisir non dissimulé les potentialités comiques offertes par la maladie nouvelle. Son inventivité en matière de lexique, d'images et de récits fait de lui l'auteur réformé le plus loquace sur le sujet¹⁰⁷. La sensibilité de Viret aux métamorphoses du corps induites par la maladie et par les cures nous guidera dans l'analyse de la matière vérolitique au sein de l'abondante production imprimée du pasteur¹⁰⁸.

Viret est très tôt inventif lorsqu'il s'agit de mettre la vérole au service d'un discours sur la corruption de l'Église. Si ses coreligionnaires et lui savent l'utilité polémique de la maladie honteuse, Viret semble l'un des premiers à en exploiter massivement les implications. Dès 1542, dans ce qui constitue son premier grand traité polémique, le pasteur inscrit la vérole parmi une longue série d'abus, rassemblés en vue de confirmer l'urgence d'une réforme de l'Église. La description des corps malades permet à l'auteur de détourner des références essentielles au catholicisme. En effet, les prêtres souffrant de la vérole sont reconnaissables « par les cicatrices, et stigmates, qu'ilz en portent en leur face et par tout leur corps, en sorte qu'ilz ont plus d'occasion de soy glorifier, qu'ilz portent les stigmates de Venus, comme vrais chevaliers et capitaines, qui ont

¹⁰⁴ Dans la réponse catholique au *Passavant* de Bèze, on lit de Viret qu'il est « le plus eloquent, et le plus (à mieux dire) Bavard de toute leur secte. Et pour dire ce qu'il en est, il est le plus medisant de tous, glorieux, et moqueur » ([Artus Désiré], *Passevent parisien, respondant à Pasquin romain*, Paris, P. Gaultier, 1556, f. 22r-f. 22v).

¹⁰⁵ P. Viret, *Disputations chrestiennes en manieres de deviz, divisées par dialogues*, Genève, J. Girard, 1544, p. 57-58.

¹⁰⁶ Shirley Mason, « Viret adapted by Viret: the re-use of *De la Différence* in Viret's later works », *BHR*, 50/3 (1988), p. 623-635.

¹⁰⁷ À notre connaissance, il n'existe à ce jour aucune étude portant sur l'inventivité de Viret en matière de vérole. Ruxandra Irina Vulcan note tout de même que chez Viret « l'invention semble inépuisable en ce qui concerne la satire » (*Savoir et rhétorique dans les dialogues français entre 1515 et 1550*, Hambourg, LIT, 1996, p. 307).

¹⁰⁸ Sur la prolixité de Viret et son usage de l'imprimé, voir Dominique Troilo, *L'Œuvre de Pierre Viret. L'activité littéraire du Réformateur mise en lumière*, Genève, L'Âge d'homme, 2012, notamment p. 39-44.

bataillé soubz elle, que saint François de celles de JESUS Christ »¹⁰⁹. Dans la lignée d'une Réforme qui considère les stigmatisés comme « exempts de toute signification théologique »¹¹⁰, Viret raille la certitude catholique selon laquelle la sainteté peut se manifester physiquement. Non sans sarcasme, le pasteur procède à un facétieux ajout à la liste des stigmatisés de l'Église catholique¹¹¹. L'irrévérence caustique avec laquelle il aborde le sujet se confirme lorsqu'on observe les variations apportées à l'image du vérolé stigmatisé dans la diatribe contre la messe que constitue le traité *Des actes des vrais successeurs de Jesus Christ*, paru en 1554 : « Il y en a entre eux de si bien marquez et stigmatizez, qu'on pourroit estimer que les souris et les rats leur auroient rongé le bout du né et le visage, quand ils dormoyent »¹¹². S'il a peut-être été sensible au sort réservé par Bèze au nez de Lizet un an plus tôt, Viret joue surtout des contrastes pour faire la satire de ces marques corporelles¹¹³. Loin d'être le signe d'un lien au Christ, le stigmat se change en trace de manducation murine. Repensant les localisations somatiques traditionnelles des stigmates, le réformateur se concentre sur le nez et le visage des vérolés¹¹⁴. Ce choix peut rappeler le *Sermon joyeux des Friponniers et Friponnières*, texte sûrement paru dans la première moitié du xvi^e siècle où l'on peut lire qu'au sein de cet ordre de paillards, plusieurs frères « ont perdu nez et visage » et « sont demeurez contrefaits »¹¹⁵ en raison de leurs excès. Bien qu'une telle influence soit délicate à prouver, la réélaboration des signes divins semble marquée par le ton facétieux des vers joyeux sur la vérole.

¹⁰⁹ P. Viret, *De la difference qui est entre les superstitions et idolatries des anciens gentils et payens*, f. E7v-E8r.

¹¹⁰ Carolyn Muessig, *The Stigmata in Medieval and Early Modern Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2020, p. 220 : « empty of theological significance ».

¹¹¹ La grandeur de pacotille prêtée aux stigmatisés rappelle la critique faite par Luther en 1535 contre saint François (*Œuvres. Tome XVI : Commentaire de l'épître aux Galates (tome II)*, Genève, Labor et Fides, 1976, p. 326). Les stigmates de ce dernier ne seraient pas une marque d'amour de Dieu mais plutôt la conséquence d'un « acte délirant d'automutilation » (C. Muessig, *The Stigmata in Medieval and Early Modern Europe*, p. 224 : « delusional act of self-wounding »).

¹¹² P. Viret, *Des actes*, p. 545.

¹¹³ Sur la satire des stigmates chez les réformés, voir C. Muessig, *The Stigmata in Medieval and Early Modern Europe*, p. 231-237. Si l'autrice mentionne Viret, elle n'étudie pas son jeu avec la vérole.

¹¹⁴ En 1560, les zones du visage altérées par la vérole sont plus amplement décrites par Viret : « Or maintenant le peuple Papiste a assez de tels personnages qui portent des estranges stygmates en leur visage. Les uns ont le bout du nez tout rongé comme si les souris l'avoient mangé ; les autres aus joues, et aus autres parties du visage. J'en ay veu qui n'avoient point de levres, et ausquels on voyoit presque toutes les dents de la gorge » (*De la vraye et fausse religion, touchant les vœus et les sermens licites et illicites*, [Genève], J. Rivery, 1560, p. 647).

¹¹⁵ *Sermon joyeux des Friponniers et Friponnières*, dans *Recueil de sermons joyeux*, éd. J. Koopmans, Genève, Droz, 1988, p. 299.

Nettement exploitée par la production poétique et para-dramatique du premier xvi^e siècle, la spectacularité du corps vérolé régit les choix d'écriture de Viret. Dans son traité *De la vraye et fausse religion* (1560), ce dernier compose un masque de théâtre d'un nouveau genre aux malades :

Car elle [madame la vérole] est de telle nature, que tant plus on tasche à la couvrir, et tant plus elle se descouvre : et mesme souventes fois elle jette ses boutons et ses fleurs aus lieux les plus eminens et apparens du corps. Car ils ornent le front, et le visage et la teste de ceus qu'elle a testonnez [coiffez] et emparez de si beaus saphirs et de si belles perles, que c'est un passe temps de les voir¹¹⁶.

À rebours des discours médicaux et cosmétiques qui espèrent neutraliser ou effacer les signes de la vérole, la maladie est perçue comme une force rétive à toute tentative de dissimulation. La marque indélébile qu'elle constitue compose aux adversaires un costume ironique, au carrefour entre luxe et luxure. L'écriture métaphorique choisie par Viret vient « orne[r] » les corps catholiques de bijoux pathogènes, l'auteur s'amusant peut-être à offrir des attributs conformes à la nature très précieuse des vérolés rabelaisiens. Absent du texte de 1560 mais présent en 1554 dans *Des actes*, le « né »¹¹⁷ est une fois encore placé au centre de la physionomie vérolée. Couvert de « saphirs et autres pierreries »¹¹⁸, il rappelle la tradition des contre-blasons. Le lexique de la joaillerie est par exemple présent dans le « Contreblason du Nez » du poète bordelais Jean Rus. La description d'un « nez de gros rubiz couronné / Nez de saphirs, environé »¹¹⁹ joue des matières nobles pour suggérer d'affreux boutons, sans doute vénériens. Sensible aux effets comiques de l'écriture contre-textuelle, le réformateur s'amuse à son tour du décalage héroï-comique entre le langage raffiné des gemmes et les symptômes de la vérole. Dans la version de 1560, il personnifie la maladie et la hisse au rang de costumière préparant les catholiques pour un spectacle que l'auteur et ses coreligionnaires goûtent avec malice. Ce costume taillé sur mesure ramène la catholicité à son hypocrisie première. Cherchant, comme d'autres polémistes, à « mettre en scène la “farce” de l'Église papale »¹²⁰ pour s'en libérer, Viret tire

¹¹⁶ P. Viret, *De la vraye et fausse religion*, p. 641.

¹¹⁷ P. Viret, *Des actes*, p. 548 : « C'est un ornement qui leur orne souventesfois le front, le né et tout le visage, de belles perles, de saphirs et autres pierreries naturelles et sans fard ».

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ Jean Rus, *Les Œuvres dictées par Jehan Rus, Bourdeloys, ez jeux floraulx à Tholozé*, Toulouse, G. Boudeville, [1541], f. C1r. Sur Jean Rus et sa participation à la vogue des blasons anatomiques, voir Nina Mueggler, « Bon pays de France ». *Enjeu national et joutes poétiques sous le règne de François I^{er}*, Genève, Droz, 2023, p. 220-236.

¹²⁰ D. Crouzet, *Dieu en ses Royaumes*, p. 221. Les liens entre spectacle et vérole se retrouvent chez Agrippa d'Aubigné. Dans une épigramme intitulée « Sur le jeu de la Passion », le poète s'en prend à ces « farces de la croix » qui mettent en scène le Christ. Le rôle du « filz de Dieu » est

profit de la force métamorphique de la vérole et inscrit les bijoux vénériens au cœur de la pompe excessive de la messe papale.

Outre les symptômes de la vérole, ce sont aussi les cures qui disloquent les corps. L'image du vérolé en étuve, graissé et cuit, est souvent reprise à la culture joyeuse. Dès 1542, le pasteur exploite l'imaginaire de la cuisson pour attaquer les membres de l'Église catholique. Suggérant d'abord que les religieux malades ont été laissés entre les mains de chirurgiens qui leur « ont donné la sainte unction »¹²¹, Viret s'amuse à confondre l'huile sainte et la graisse qui sert aux préparations des barbiers :

Mais pleut à Dieu, qu'ilz [les religieux vérolés] puissent aussi bien monstrier les signes et tesmoignages de la vraye unction Chrestienne, et du vray chresme duquel JESUS Christ et tous ses serviteurs sont oinctz (qui n'est point une huylle ou oignement materiel et corruptible, mais l'Esprit de Dieu) par leur sainte doctrine et bonne conversation, comme ilz rendent tesmoignage de la male graisse de laquelle il les a fallu si souvent frotter, ne se contentant pas d'avoir esté engraisé et oinctz en leurs ordres par les Evesques, si pour plus grande confirmation de leur office, ilz ne se faisoient oindre par plusieurs fois¹²².

Dans les Écritures, l'onction est un geste de « sanctification » et de « purification »¹²³, appliqué tant aux prêtres qu'aux rois. Or le pasteur se moque de ce rituel et notamment de l'onction des évêques au moment de leur entrée en fonction. Dans la lignée paulinienne, le réformateur accorde davantage de crédit à une lecture symbolique de l'onction comme signe déposé par Dieu dans les cœurs qu'à une application concrète d'huile sur la peau du croyant¹²⁴. En pourfendeur des matérialisations catholiques, le pasteur suggère avec malice que l'onction reçue est un onguent mercuriel. Comme le terme grec « *christos* » signifie « oint », Viret fait des papistes des anti-Christ dont l'onction antivénérienne les éloigne de l'exemplarité du fils de Dieu. Ce faisant, il met à mal l'aura des religieux et les rapproche, par les mots qu'il emploie, des vérolés décrits dans le prologue du *Pantagruel*. Semblables aux malades « bien oingt et engressez »¹²⁵, les catholiques connaissent même un sort plus cruel que celui de leurs congénères rabelaisiens. Si Alcofribas invitait les vérolés à trouver du réconfort dans l'écoute

confié à un acteur « pourry verollé, infame » (*Les Tragiques et divers textes*, Archives Tronchin de la Bibliothèque de Genève, Arch. Tronchin 158, f. 251v).

¹²¹ P. Viret, *De la différence qui est entre les superstitions et idolatries des anciens gentils et payens*, f. E6v.

¹²² *Ibid.*, f. E7r-E7v.

¹²³ Marc de Launay, « L'onction », *Archives de sciences sociales des religions*, 169 (2015), p. 47-62, ici p. 54.

¹²⁴ 2 *Corinthiens*, I, 22-23.

¹²⁵ Rabelais, *Pantagruel*, prologue, p. 214.

de fabuleuses chroniques, le réformateur ne propose aucune consolation aux prêtres vérolés.

Pire encore, le portrait railleur des malades est complété par des considérations inquiétantes en matière de contagiosité. Alliant une connaissance des effets iatrogènes du mercure au geste de décrédibilisation des adversaires, Viret pose la question de la circulation de la vérole au sein de l'Église. De manière tout à fait originale, le pasteur crée l'image du prêtre baveux mettant en péril la vie de nombreux innocents lors de la cérémonie du baptême :

Or je laisse icy à penser aus povres Papistes, quand leurs prestres viennent de ces ordres, et qu'ils ont receu ou donné ceste sainte onction, et qu'ils partent, je ne dy pas tous frais, mais tous chaus, de la fournaise, et des mains des refondeurs et engraisseurs, s'ils ne doyvent pas prendre grand plaisir à leur voir manier leurs petis enfans en leur baptesme, et leur voir mettre de leur crachat sur le visage d'iceus, et à leur voir mettre leurs mains et leurs doigts aus oreilles et à la bouche des petis enfans¹²⁶.

L'apposition de salive sur la bouche et les oreilles des enfants lors du baptême rejoue le geste accompli par le Christ lorsqu'il a soigné un homme sourd et muet¹²⁷. Mais, pour Viret, une telle puissance de guérison est le propre du Christ. En reproduisant les gestes de ce dernier, les prêtres de l'Église romaine ne font que se comporter en « singes »¹²⁸ ou en « magiciens »¹²⁹. Ils outrepassent leur prérogative et justifient un rire acerbe. Viret pratique tout d'abord une condensation spatio-temporelle, en vertu de laquelle les prêtres semblent tout juste sortis des étuves lorsqu'ils baptisent un enfant. Surtout, censée prémunir l'enfant de l'influence de Satan, la salive se change en vecteur de contamination. Le retournement du rite de préservation s'avère en phase avec les interrogations médicales concernant l'infection des innocents¹³⁰. En 1552, Héry indique en effet qu'une « halaine infectée » peut transmettre la vérole. S'il précise qu'il a déjà soigné « quelques jeunes enfans »¹³¹ atteints de ce mal, le chirurgien ne présente

¹²⁶ P. Viret, *De la vraye et fausse religion*, p. 655. L'articulation entre le baptême et la vérole semble se mettre en place en 1552 : « Mais si j'avoye un petit enfant, je ne voudroye point qu'un tas de gorriers et veroleux, qui sont entre eux, luy vinsent baver sur le visage, et luy mettre en la bouche leur salive, et crachat » (*La Physique papale, faite par maniere de devis, et par dialogues*, [Genève], J. Girard, 1552, p. 197). À partir de là, le motif sera fréquemment réutilisé par Viret montrant comment les prêtres « bave[nt] sur le visage des petis enfans, les oignant de leur crachat en leur Baptesme » (*Des actes*, p. 548).

¹²⁷ Marc, 7, 32.

¹²⁸ P. Viret, *Manuel, ou instruction des curez et vicaires, de l'Église Romaine*, Lyon, C. Ravot, 1564, p. 81.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 82.

¹³⁰ Voir *supra*, chap. III, « Des vérolés innocents ».

¹³¹ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 16.

que des cas qui appartiennent au cercle familial. Pour les besoins de la cause anticatholique, Viret invente un nouveau scénario de contamination, inexploité dans le discours médical. Inversant les pôles de la pureté et de l'impureté, le réformateur change la cérémonie baptismale en péril infectieux pour l'enfant « tendre et délicat » placé entre les mains de prêtres « veroleux, et chancreux »¹³². L'Église génère ainsi ce contre quoi elle entend lutter. De l'onction des prêtres au baptême des enfants, Viret passe en revue les rites catholiques où s'articulent un contact purificateur et l'apposition d'une marque symbolique. Le retour aux potentialités contagieuses du corps permet au pasteur de continuer son travail de sape des matérialisations catholiques, éloignées des lectures « figurative[s] »¹³³ promues par la Réforme.

Corps engraisé d'onguents, le vérolé est aussi, dans les productions joyeuses, un aliment cuit, placé dans d'étouffants « fourneaux »¹³⁴ pour guérir. Viret maîtrise cette culture et s'en ressaisit alors même qu'il la combat en tant que pasteur. Il part du constat que les papistes sont « si bruslans en leur concupiscence et paillardise »¹³⁵ qu'ils ne peuvent échapper aux étuves, où ils sont « bien fricassez et refondus »¹³⁶. Si l'on trouve déjà le terme « fricassé » chez Eustorg de Beaulieu, Viret détourne la dimension pathétique de la cuisson pour mieux rire de ses ennemis¹³⁷. Ainsi, la comparaison du vérolé à un martyr, attestée chez Hutten et Beaulieu¹³⁸, est transformée par l'ironie virétienne :

Nous pourrions dire à bon droict, qu'ils [les vérolés] souffrent plus pour leur dieu Cupido, et pour leur déesse Venus, que S. Laurent n'a souffert pour Jesus Christ. Car il n'a esté rosty sur une grille, qu'une fois : et encore il a prins le torment et enduré la mort joyusement, pource qu'il souffroit pour bonne cause, et qu'il mouroit en bonne conscience. Mais combien en y a-il entre ces glorieus martyrs, qui sont grillez tous les jours ? [...] Car combien en y a-t-il qui ont esté tant de fois fondus et refondus, et qui ont tant de fois passé et repassé par les fournaies des gorriers, des veroleux, et des chancreux, que c'est merveille comment ils ont plus vie au corps, et comment ils ne sont ja tous tombez par pieces comme ladres, pourris et infets, et comment ils ne sont du tout bruslez et consummez ?¹³⁹

¹³² P. Viret, *Manuel*, p. 86.

¹³³ *Ibid.*, p. 82. L'adjectif est employé par Viret pour suggérer que c'est une « salive figurative » et non un « infect crachat » qu'il faut déposer sur l'enfant baptisé.

¹³⁴ *Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, f. C6v.

¹³⁵ P. Viret, *De la vraye et fausse religion*, p. 636.

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ Voir *supra*, chap. III, « Une voix poétique nouvelle ».

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ P. Viret, *De la vraye et fausse religion*, p. 634.

L'émerveillement devant la force de résistance de ces « beaux martyrs de Venus et de Cupido »¹⁴⁰ sert à faire des catholiques des païens soumis aux divinités de l'amour plutôt qu'au Christ¹⁴¹. Loin d'être un parangon de probité, chaque prêtre vérolé apparaît comme un nom à ajouter au martyrologe catholique. À nouveau, la charge est cruelle et l'ironique accession des vérolés au rang de martyrs étrille le statut de ces derniers.

À l'inverse de la vie de saint Laurent persécuté par un pouvoir inique, Viret construit un monde catholique en vase clos où les bourreaux sont en fait d'anciens martyrs. On trouve ainsi dans les espaces de la catholicité des « refondeurs », chargés d'« engraisse[r] les goutteux et veroleux » et de les faire « passer par leur fournaise »¹⁴². Bien qu'on ignore si Viret connaît les « refondeurs »¹⁴³ présents dans le cortège de Dame Vérole en 1539, on note, une fois encore, que les mots et les figures de la culture joyeuse sont présents dans les traités du théologien. Le savoir-faire thérapeutique acquis par certains ecclésiastiques confère alors aux papistes une expertise inédite en matière de vérole :

Les prestres et les moines mesmes qui ont eu celle sainte graisse, et qui ont passé par les mains des engraisseurs, y ont si bien profité qu'ils se sont passez maistres eus-mesmes. Parquoy ils sont puis après souventes fois les engraisseurs de leurs compagnons, et leur en apprennent le mestier, tellement qu'il ne leur faut point d'autre medecin qu'eus-mesmes¹⁴⁴.

Viret reprend et étend l'image rabelaisienne du pape Sixte graisseur de vérole. Le clergé catholique se présente sous les traits d'une guilde de barbiers spécialisés dans le traitement antivénérien. L'ironie perceptible dans la désignation des onguents comme « sainte graisse » s'en prend à la fonction curative attachée à l'onction dans les Écritures¹⁴⁵. Dès lors, la transmission d'une expertise curative au sein de ce nouveau collège d'engraisseurs permet d'accuser les prêtres de

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 638.

¹⁴¹ L'association entre paillardise des catholiques et paganisme des Anciens donne lieu chez Viret à d'amusantes propositions. Il invite ainsi les prêtres et moines « diffomez de leurs pelades » à trouver en « Venus la chauve » leur « patronesse » (*Ibid.*, p. 644). Cette Vénus chauve à laquelle des femmes ont sacrifié leurs cheveux fait l'objet des moqueries de Lactance pour qui ces cultes sont des « inepties » (*Institutions divines. Livre I*, éd. et trad. P. Monat, Paris, Les Éditions du Cerf, 1986, p. 203).

¹⁴² P. Viret, *La Physique papale*, p. 378. Voir aussi *Des actes*, p. 546.

¹⁴³ *Le Triumphe de treshaute et puissante Dame Verolle*, f. E4v.

¹⁴⁴ P. Viret, *De la vraye et fausse religion*, p. 655.

¹⁴⁵ *Marc*, 6, 13 et *Jacques*, 5, 14-15. La disqualification de l'onction est répandue dans les écrits réformés. Dans sa *Tragedie du roy Franc-Arbitre* traduite en français en 1558, Francesco Negri place dans la bouche de la Grâce un réquisitoire contre l'extrême-onction, appliquée par des « prestres pelez et maistres engraisseurs » (*Tragedie du roy Franc-Arbitre*, [Genève], J. Crespin, 1558 [1546], p. 283).

vouloir s'arroger le savoir des experts du corps que sont les médecins, délaissant manifestement le soin de l'âme dont ils ont pourtant la charge en tant que membres de l'ordre ecclésial. Or prétendre pouvoir guérir quelqu'un de la vérole parce qu'on en a soi-même souffert est une posture caractéristique des charlatans, que bien des traités médicaux conspuent¹⁴⁶. Loin de la figure du Christ médecin, le clergé catholique ressemble alors aux triacleurs vantant les mérites de leur recette secrète.

En outre, le pasteur inscrit les fournaies où suent les vérolés dans la topographie catholique de l'au-delà. La dette du réformateur à l'égard de la culture joyeuse est à nouveau sensible. Dans le prologue du *Pantagruel*, le narrateur choisit la métaphore des « lymbes » pour décrire les étuves tandis que le début du *Triomphe de Dame Verolle* invite les malades à sortir de leurs « limbes tenebreux »¹⁴⁷. Dans l'imaginaire virétien, l'espace de l'attente ne saurait correspondre à ces limbes qui deviennent, vers la fin du xiii^e siècle, un lieu double permettant aux enfants morts avant le baptême et aux patriarches d'attendre le Jugement dernier sans subir de « peines infernales »¹⁴⁸. L'absence de feu rend peut-être cet espace trop amène pour le pasteur, qui préfère placer les vérolés dans le brûlant Purgatoire¹⁴⁹. En tant que réformé jugeant la doctrine du Purgatoire aussi fausse que ridicule, Viret joue délibérément sur le sens d'un tel espace. La purification des péchés qui est censée s'y jouer pour l'âme avant l'accès au paradis est rabaissée à une très concrète purgation thérapeutique. Le « purgatoire des veroleux »¹⁵⁰ semble même pire que l'espace de l'au-delà, en vertu d'une inversion entre le monde matériel et le monde spirituel : « Car je me tien bien pour assuré qu'il n'y a âme qui sente si fort le chaut en Purgatoire, que ceux cy [les vérolés] le sentent souventesfois en ces fornaies »¹⁵¹. Jeter le discrédit sur les croyances et les espaces de la catholicité apparaît donc comme une activité ludique aux potentialités inépuisables pour Viret. Sa sensibilité aux réseaux métaphoriques lui permet

¹⁴⁶ Voir *supra*, chap. II, « Se distinguer ».

¹⁴⁷ Rabelais, *Pantagruel*, prologue, p. 214 ; *Le Triomphe de treshaute et puissante Dame Verolle*, f. C6v.

¹⁴⁸ Jacques Le Goff, « L'attente dans le christianisme : le Purgatoire », *Communications*, 70 (2000), p. 295-301, ici p. 300.

¹⁴⁹ Sur le feu comme épreuve permettant la purification des péchés dans le Purgatoire, voir J. Le Goff, *La Naissance du Purgatoire* [1981], dans *Un autre Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1999, p. 1189-1190. Sur le rejet du purgatoire par Viret, voir D. Solfaroli Camillocci, « La grande rôtisserie des nécromants : le discours réformé autour du purgatoire au xvi^e siècle, entre polémique religieuse et défi pédagogique », dans *Le Purgatoire. Fortune historique et historiographique d'un dogme*, dir. Guillaume Cuchet, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 103-115 et notamment p. 107-115.

¹⁵⁰ P. Viret, *La Physique papale*, p. 378 [manchette].

¹⁵¹ P. Viret, *Des actes*, p. 546.

de métamorphoser le purgatoire en étuve. Le réformateur trouble les lignes entre purgation humorale et purification spirituelle quand il constate que les prêtres vérolés sont parfois « si bien fonduz et refonduz, que les refondeurs en purgent l'âme hors du corps »¹⁵². Pour mieux dénoncer la corruption des Écritures à laquelle procèdent les catholiques lorsqu'ils prônent l'existence du purgatoire, Viret corrompt ce dogme en retour, à l'aide de métaphores polémiques.

Enfin, pour achever de faire des catholiques des vérolés guéris ou à guérir se constituant des espaces et des savoirs qui leurs sont propres, Viret va jusqu'à imaginer un « pays des verolez »¹⁵³. Liée à l'imaginaire viatique développé dans les premières décennies du xvi^e siècle, cette création géographique confirme que l'auteur fait flèche de tout bois pour rire des adversaires. Il construit ainsi au fil de ses traités un imaginaire singulier de la vérole, un mélange impertinent de savoirs, d'héritages facétieux et d'inventions personnelles. Repartant, avec Ovide, de la croyance antique selon laquelle la zone équatoriale ne saurait être habitée en raison de « la trop grande chaleur qui y est »¹⁵⁴, Viret impose un ferme démenti aux savoirs livresques des astronomes, géographes et poètes anciens. Pour ce faire, il en appelle à « ce que nous expérimentons tous les jours », c'est-à-dire au spectacle des « gorriers et verolez »¹⁵⁵ se soumettant au feu des étuves. Dès lors, la réalité quotidienne d'une catholicité en quête de sudations suffit à prouver que « la zone [...] rostie et ardente »¹⁵⁶ est bel et bien peuplée, puisqu'il s'agit là du « vray pays des verolez »¹⁵⁷. Pour amusante qu'elle soit, la réponse apportée par Viret à cette question géographique n'en reste pas moins tributaire d'une actualité savante. En effet, l'expérience des navigateurs modernes a montré la caducité de la théorie antique doutant de « l'habitabilité de la zone torride »¹⁵⁸. Au fait des avancées de la géographie, Viret parodie les observations cosmographiques pour confirmer, à sa manière, que l'on peut vivre dans les régions équatoriales¹⁵⁹. Plus encore, de la « Baviere » à la « Surie »¹⁶⁰, les contrées lointaines connaissent

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ P. Viret, *De la vraie et fausse religion*, p. 638.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 639.

¹⁵⁵ P. Viret, *De la vraie et fausse religion*, p. 639.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 640.

¹⁵⁸ Dorine Rouiller, *Des airs, des lieux et des hommes. Les théories des climats à la Renaissance*, Genève, Droz, 2021, p. 38.

¹⁵⁹ Ce traitement du savoir par Viret est confirmé par A. Szabari lorsqu'elle indique que « dans les livres de Viret, chaque élément d'érudition oriente les lecteurs vers son message théologique et idéologique » (*Less Rightly Said*, p. 101 : « in Viret's books, each piece of erudition orients the readers toward his theological and ideological message »).

¹⁶⁰ P. Viret, *De la vraie et fausse religion*, p. 638.

même des flux démographiques soutenus car « il n'y a jour que gens n'y aillent et viennent, et en grand nombre »¹⁶¹.

En somme, au gré des reprises et des variations, l'imaginaire que Viret déploie révèle non seulement son obsession de la dénonciation des lubricités catholiques mais aussi son habileté à exploiter les potentialités comiques de la vérole au sein du champ polémique. Adeptes de la truculence verbale, Viret prouve que ses écrits *a priori* incompatibles avec la dérision offrent une place de choix à la tradition comique. Loin d'être cantonnée à la forme du dialogue que l'auteur exploite également avec brio, sa « rhétorique divertissante »¹⁶² fait fi des séparations génériques. Le traité apparaît même comme le genre où Viret s'amuse le plus avec la culture joyeuse constituée autour de la vérole. Salué par Calvin pour sa capacité à « enseign[er] comme en s'esbatant »¹⁶³, le réformateur met les instants ludiques au service de son entreprise de persuasion, délaissant pour un temps la rigueur de l'exposé doctrinal au profit de la moquerie. Pour autant, loin de constituer des digressions, les épisodes vénériens relèvent d'un clair objectif agonistique. Rieur et virtuose, pourfendeur d'une vérole qu'il répand avec plaisir dans ses écrits, le réformateur vaudois à la santé fragile trouve dans cet objet lubrique le terrain d'une exploration polémique et ludique¹⁶⁴.

Circulations vérolées et identité huguenote

La verve satirique exploitée par les protestants a connu d'autres moyens de diffusion que l'imprimé¹⁶⁵. Parmi les médias employés pour assurer un rayonnement diffus aux productions réformées figurent notamment les recueils manuscrits, comme ceux établis par le chirurgien parisien François Rasse des Neux ou celui de Gilbert Grenet, marchand auvergnat devenu plus tard genevois¹⁶⁶. Issus de milieux différents, les deux hommes ne pratiquent pas le même art de la collection. En effet, Rasse des Neux est un bibliophile infatigable, remplissant six recueils de pièces, latines et françaises, diverses sur les plans générique et stylistique. Des déplorations, des psaumes, des pièces politiques et encomiastiques croisent un grand nombre de satires et de pasquils féroces,

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 640. Sur la démographie importante prêtée à cette zone, voir D. Rouiller, *Des airs, des lieux et des hommes*, p. 72-75.

¹⁶² P. Viret, *De la vraye et fausse religion*, p. 186.

¹⁶³ J. Calvin, « Jehan Calvin aux Lecteurs », dans P. Viret, *Disputations chrestiennes*, f. 5v.

¹⁶⁴ Sur la santé précaire de Viret, voir D. Troilo, *L'Œuvre de Pierre Viret*, p. 50-51 et p. 56-57.

¹⁶⁵ Luc Racaut, *Hatred in Print. Catholic Propaganda and Protestant Identity during the French Wars of Religion*, Aldershot, Ashgate, 2002, p. 3.

¹⁶⁶ Sur le chirurgien parisien, voir l'introduction à R. de Neux, *Recueil poétique*, p. 9-109. Sur le marchand helvète, voir G. Berthon et E. Doudet, « Le Recueil Grenet : collection poétique, pratiques littéraires et réseaux culturels », *BHR*, 82/3 (2020), p. 419-442.

faisant du chirurgien un exceptionnel « passeur de la culture épigrammatique »¹⁶⁷ de son temps. D'origine plus modeste, Grenet est l'homme d'un seul recueil. Sa collection débute par un ensemble de pièces satiriques d'origine marotique avant de céder la place à des considérations sur l'éducation. C'est seulement dans la dernière partie de son recueil que l'émigré genevois rassemble, entre 1553 et 1566, des pièces obscènes. En dépit de ces différences de taille, les recueils des deux réformés demeurent des témoignages importants des pratiques littéraires générées par les querelles confessionnelles. Outils de sociabilité autant que de sodalité, les manuscrits explorent les vertus communautaires et identitaires de l'obscène¹⁶⁸. La circulation de poèmes sur la vérole dans ces recueils mérite alors d'être comprise comme une manière de constituer, dans les pratiques de lecture, d'écriture, et d'échange de textes, une identité protestante vertueuse en opposition aux impuretés catholiques. Le sentiment de communauté se construit alors au plus près des éclats de rire qui donnent corps à la « jouissance de la polémique »¹⁶⁹. Le partage de poèmes avec des coreligionnaires inscrit la vérole dans une culture littéraire qui circule au-delà d'une élite humaniste.

Les occurrences de la maladie au sein des manuscrits de Grenet et de Rasse ne sont pas toutes polarisées par une visée anticatholique. Bien des pièces relèvent d'une misogynie répandue dans les vers joyeux sur la vérole. Ainsi, chez Rasse des Neux, où abondent les pièces à thématique sexuelle, on trouve plusieurs contre-blasons du sexe féminin, décrit comme une « source de poullains et de bosses chancreuses / Pissechaudes et farcins et verolles rongneuses »¹⁷⁰. Si les pièces appartenant à la vogue des blasons anatomiques semblent rester à l'écart des conflits interconfessionnels, ce n'est pas le cas des productions facétieuses sur le corps masculin. Certaines pièces sur la vérole rassemblées par Rasse des Neux connaissent des reconfigurations vraisemblablement imputables aux querelles religieuses. Ainsi, la fortune d'un poème anonyme paru en 1551 dans le *Boutehors d'oyiveté* est éloquente. Dans sa version imprimée à Rouen, le poème s'intitule « Huictain d'un gentilastre ayant le nez mengé de mittes » et narre le démasquage

¹⁶⁷ R. des Neux, *Recueil poétique*, p. 91.

¹⁶⁸ E. Doudet, « Performing Protestant Identity through Obscene Poetry. The Grenet Manuscript in the Age of the Printing Press », dans *The Politics of Obscenity in the Age of the Gutenberg Revolution*, p. 221-235.

¹⁶⁹ Shoshana Felman, « Le discours polémique », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 31 (1979), p. 179-192, ici p. 188.

¹⁷⁰ Ms. fr. 22564, Paris, BnF, f. 60, « Je te deteste noc, landie salle et orde ». « Noc » renvoie ici au « con » féminin tandis que la « landie » correspond au clitoris. Ce poème est attribué à Étienne Jodelle (*Œuvres complètes I*, éd. E. Balmas, Paris, Gallimard, 1965, p. 434).

d'un soldat fanfaron tâchant de faire passer ses cicatrices de vérole pour des marques d'exploits guerriers passés :

Un gentilhomme ayant tout le visage
 Cicatricé pour avoir combatu
 Pour son plaisir en ville et en village,
 Tant qu'en avoit le nez presque abatu
 (Disoit adoncq pour monstrier sa vertu)
 Qu'en maintz combatz s'estoit si bien porté
 Qu'après avoir bien frotté et batu
 Son nez luy fut d'un faulcon emporté.
 Dont luy mal sain il disoit quelque foy
 À un bon frere assez facécieux,
 Qu'à chascun jour de Karesme à son choix
 Il mengeoit chair pour soy preserver mieux
 De mal, sur quoy dict ce religieux,
 Tu faictz ainsi monsieur le gentilastre
 Qu'un qui prepare, ains que sur luy ait lieux
 Cicactricez de verolle une emplastre ¹⁷¹.

Présent dans le premier recueil de Rasse des Neux sans indication de date, le poème ne fait plus qu'une strophe et apparaît sous le titre « D'un Evesque ayant perdu son nez » :

Un bon Evesque ayant tout le visage
 Cicatrizé pour avoir combattu
 Pour son plaisir en ville et en village
 Tant qu'en avoit le nez presque abatu.
 Disoit adonc pour monstrier sa vertu
 Qu'en disputant s'estoit si bien porté
 Qu'après avoir bien frotté et battu,
 Son nez luy fut d'un faulcon emporté ¹⁷².

Instance révélant la vérole du matamore, le frère facétieux disparaît de la version recopiée par Rasse. L'adaptation du texte à des fins anticatholiques passe par une reconfiguration du discours de véridiction : nul besoin de démasquage dans un tel contexte car le poème s'inscrit dans une suite de pièces étrillant la lubricité du clergé. La première strophe suffit à saper la probité de l'évêque sans avoir à nommer la vérole. Inscrit dans un contexte d'injures et d'insinuations contre les catholiques, le poème se goûte d'autant mieux qu'il repose sur un savoir et une expérience polémiques partagés.

¹⁷¹ *Le Boutehors d'oyiveté contenant aulcuns joyeux propos et facetieuses hystoires recueillies par passetemps et mys en rithme françoise*, Rouen, R. et J. Du Gort, 1551, f. B4v.

¹⁷² Ms. fr. 22560, Paris, BnF, livret II, p. 176.

Or, pour que se mette en place un réseau d'images scandaleuses, les auteurs et les collectionneurs entendent tirer profit des phénomènes de répétition et de variation. Parmi la galerie des aberrations corporelles construites par le discours polémique, le motif du nez esquiné confirme la circulation active de la vérole dans les productions imprimées autant que manuscrites. « Tout boutonné et rouge comme rose » dans un poème du manuscrit Grenet¹⁷³, le nez ironiquement comparé à une fleur subit une étrange métamorphose culinaire, dans un huitain recueilli par Rasse. Le « je » poétique blessé d'un « coup de faulcon » se retrouve avec le nez « en vinaigrette » à cause des intempérances de sa « brayette »¹⁷⁴. Objets de rire et de dégoût, les corps « crasseux et mangé[s] de verolle »¹⁷⁵ circulent au sein de la culture réformée, quel qu'en soit le support. Si les vérolés incarnent la déréliction et la pollution de l'Église romaine, les protestants s'en servent pour forger un idiome commun dans l'espoir d'enrayer l'épidémie catholique. Mais les motifs retenus dans les manuscrits ne se limitent pas à la laideur des malades. On constate ainsi que le poème « D'un Cordelier venant de suer la verolle », présent tant chez Rasse que chez Grenet, met le rire au service d'une attaque contre les abus de la langue et de la doctrine catholiques :

Un bon docteur trova ung cordelier
 Qui fraictz venoit de suer la verole
 Si le reprint d'estre trop grant parlier
 Contre Jesus et sa sainte parole
 Le cordelier subist de chaude colle
 Le brocarda (comme chascun peult croire)
 Qu'il n'avoit poin nyé le purgatoire
 Lors le docteur de cecy adverti
 Dit : tu en dois assés avoir memoire
 Car peu de temps y a qu'en es sorty¹⁷⁶.

Alors que Grenet et Rasse appartiennent à deux milieux sociaux et géographiques différents, la circulation d'une telle pièce confirme l'établissement de réseaux solides entre Paris et Genève, malgré les tentatives politiques visant à l'empêcher¹⁷⁷. La métaphore virétienne du purgatoire se diffuse par-delà le cercle restreint d'un

¹⁷³ M 1016 – Recueil Grenet, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, « D'un beau nez », f. 131v.

¹⁷⁴ Ms. fr. 22560, livret II, « D'un qui avoit perdu la moitié du nez d'un coup de faulcon », p. 189.

¹⁷⁵ *Ibid.*, « D'une Avaricieuse », p. 266. Les vers d'origine sont : « J'ay veu un Prelat sans parole / Crasseux et mangé de verolle ».

¹⁷⁶ M 1016 – Recueil Grenet, « D'un cordelier ayant sué la verolle », f. 131r. La pièce se trouve aussi dans le ms. fr. 22560, livret II, p. 130 avec une variante minime pour les trois derniers vers : « Dit le Docteur de ce suys adverti. / Que tu en dois assez avoir mémoire / Car peu de temps y a qu'en es sorty ».

¹⁷⁷ Voir E. Doudet, « Performing Protestant Identity through Obscene Poetry », p. 228-229.

public capable de lire les traités théologiques. Le réservoir des bons mots que les huguenots se constituent s'enrichit ainsi au gré des circulations entre les supports imprimés et manuscrits et rappelle la force cohésive du motif vénérien.

En somme, la réitération des mêmes préjugés au sein des pièces colligées facilite la constitution d'une solidarité huguenote fondée sur le scandale des prévarications catholiques. Les « communautés de lecteurs »¹⁷⁸ se construisent aussi dans et par le « média mi-privé mi-public »¹⁷⁹ que constitue le recueil manuscrit. En dépit de leurs différences, les manuscrits de Rasse et de Grenet programment des lectures en comité plus ou moins restreint, confortant le sentiment d'appartenance à un monde pur et probe. Le mélange entre le rire, le mépris et le dégoût pour une catholicité pervertie assure l'établissement d'une « communauté émotionnelle »¹⁸⁰ huguenote. Cette dernière trouve dans la vérole un atout pour engager les affects et exacerber les différences au prix d'une exhibition toujours recommencée des obscénités papistes. Du reste, la répétition des provocations dans les imprimés et les manuscrits réformés interroge la finalité morale du projet huguenot. Si Henri Estienne justifie la description des horreurs catholiques par sa volonté de « faire bien congnoistre et hayr les vilains par leur vilanie »¹⁸¹, l'exploration de la souillure catholique court le risque de la complaisance voire de la délectation. Possibilité rejetée par Estienne¹⁸², le plaisir de couvrir l'ennemi d'opprobre et de vérole est pourtant patent dans la culture polémique huguenote¹⁸³. Désacraliser une catholicité vautrée dans la chair suppose donc, paradoxalement, de jouer avec ce que l'on condamne fermement, de manipuler la vérole pour mieux s'en exempter.

RIPOSTES ET REPRISES CATHOLIQUES

La détermination avec laquelle les huguenots mettent la vérole au service de l'offensive anticatholique ne signifie pas qu'ils ont été les seuls à attaquer leurs adversaires sur le terrain sexuel. En dépit de la fréquence des attaques contre une Église romaine vérolée, les catholiques ont très tôt vilipendé la luxure des

¹⁷⁸ A. Szabari, *Less Rightly Said*, p. 2 : « communities of readers ».

¹⁷⁹ E. Doudet, « Performing Protestant Identity through Obscene Poetry », p. 222 : « half-private, half-public medium ».

¹⁸⁰ Barbara H. Rosenwein, « Émotions en politique. Perspectives de médiéviste », *Hypothèses*, 5/1 (2002), p. 315-324, notamment p. 320-324 pour cette expression.

¹⁸¹ H. Estienne, *Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote*, t. 1, p. 544.

¹⁸² *Ibid* : « Je prie le lecteur de ne s'en offenser, et de n'estimer que le recit de telles et si enormes vilanies me plaise ».

¹⁸³ Sur l'obscénité polémique, voir L. Wajeman, « Usages chrétiens de l'obscénité », dans *Obscénités renaissantes*, p. 393-408.

protestants. Quelques années après la mise en circulation des thèses réformées, le poète Pierre Gringore compose ainsi un *Blazon des heretiques* (1524), dans lequel il décrit une secte luthérienne pleine de « pourceaux », placée sous le signe de « lubricité, erreur et gourmandise »¹⁸⁴. Source de désordre, les hérétiques représentent un danger pour le corps religieux, politique et social, d'autant plus que Gringore œuvre en qualité de héraut d'armes au service du duché de Lorraine, territoire exposé car limitrophe à l'Empire¹⁸⁵. Rien d'étonnant alors à voir les assemblées réformées présentées comme des lieux d'orgies clandestines¹⁸⁶. Taxer les protestants d'une scandaleuse promiscuité sexuelle apparaît comme un ressort persuasif pour dire le péril qui pèse sur le royaume de France.

En matière de vérole pourtant, un déséquilibre est perceptible entre les productions protestantes et catholiques. Motif prisé des huguenots, la vérole se fait plus discrète chez leurs adversaires. Une telle dissymétrie n'empêche pas que, des prédicateurs aux théologiens en passant par les poètes, de nombreux auteurs aient dénoncé l'obsession charnelle qui caractérise les hérétiques. Quant aux écrivains qui se saisissent de la vérole comme d'une preuve ou d'une injure pour défaire la réputation des réformés, ils montrent que se joue sur la scène polémique une « mimétique du conflit qui fait passer [...] les thèmes et les styles »¹⁸⁷ d'un camp à l'autre. Comme d'autres arguments avancés lors des affrontements par livres interposés, la vérole n'est pas la chasse-gardée d'une confession particulière, tant elle circule et s'adapte aux circonstances religieuses et politiques du siècle¹⁸⁸.

Une vérole discrète dans le camp catholique

Alors qu'au cours des décennies 1540 à 1560, les réformés multiplient les attaques contre une catholicité vérolée, les catholiques déploient un arsenal polémique tout aussi virulent, sans pour autant faire appel de façon systématique au mal vénérien. La métaphore pathologique n'est pas absente pour autant, si l'on en croit le titre du *Contrepoison des cinquante-deux chansons de Clément*

¹⁸⁴ P. Gringore, *Le Blazon des heretiques*, p. 28-29.

¹⁸⁵ O. Millet, « L'image négative de Luther en France dans la propagande en vers français des années 1520-1530 », *Revue d'histoire du protestantisme*, 2 (2017), p. 15-32, notamment p. 21-22 sur Gringore.

¹⁸⁶ Ce type d'accusations a connu un net développement après l'affaire de la rue Saint-Jacques en septembre 1557. Des centaines de protestants et protestantes s'étaient clandestinement réunis pour célébrer la Cène. La présence de femmes a poussé les polémiqueurs catholiques à voir dans ces regroupements des orgies clandestines (L. Racaut, *Hatred in Print*, p. 52-53).

¹⁸⁷ M.-M. Fragonard, « La polémique et le péché d'orgueil », p. 238.

¹⁸⁸ Bien des arguments des querelles religieuses « n'appartiennent pas à une confession en particulier mais étaient utilisés indifféremment par un groupe contre l'autre » (L. Racaut, *Hatred in Print*, p. 4 : « *do not belong to any confession in particular but were used indiscriminately by one group against another* »).

Marot que publie le prêtre Artus Désiré en 1560. Incarnation d'un catholicisme intransigeant, Désiré est un auteur prolixe qui pourfend sans relâche les hérétiques et souhaite leur éradication¹⁸⁹. Dans ce contre-psautier visant à détourner les chansonniers huguenots, Genève est représentée comme un « banc de pestilence » où la Réforme parle d'une « bouche impudique et lepreuse »¹⁹⁰ (mais non vérolée). Conscient de la puissance de diffusion de la chanson comme média politique, le polémiste fait de l'hérésie une épidémie dont il faut prévenir la propagation au sein de l'Église : il use ainsi de métaphores appartenant à une tradition qui, depuis Augustin, associe l'hérésie à une maladie contagieuse¹⁹¹. On trouve peut-être là l'une des raisons expliquant la présence moindre de la vérole chez les catholiques. Habitues à ferrailler contre l'hérésie, ces derniers héritent d'un répertoire métaphorique déjà bien constitué à l'inverse des réformés dont les idées nouvelles trouvent dans la maladie nouvelle une preuve supplémentaire de leur légitimité et un argument rhétorique peu exploité par leurs adversaires.

Les polémistes catholiques se servent de la vérole pour contester la doctrine des réformés tout en s'inspirant des usages que ces derniers font de la maladie. En 1550, dans son livre *Les Combatz du fidelle papiste*, sous-tendu par l'espoir de voir la France délivrée du mal hérétique qui la ronge, Artus Désiré fait dialoguer un catholique et un luthérien afin de défendre le dogme romain¹⁹². Appelé « le priapiste », l'adversaire est d'emblée placé sous le signe de la luxure¹⁹³. Lorsque la querelle concerne la vénération des reliques et des saints, le papiste convoque le mal vénérien :

Trouves-tu ceste chose estrange
Aux vrays fidelles catholiques

¹⁸⁹ Sur Désiré, voir Frank S. Giese, *Artus Désiré, Priest and Pamphleteer of the Sixteenth Century*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1973, et, plus récemment, Manon Gac, « *Un prestre rimailleur* » : Artus Désiré et la polémique religieuse, thèse de doctorat, CESR de Tours ; Université de Genève, dir. F. Alazard et P.-A. Mellet, 2021.

¹⁹⁰ A. Désiré, *Le Contrepoison des cinquante-deux chansons de Clément Marot*, éd. Jacques Pineaux, Genève, Droz, 1977 [1560], respectivement f. 9r et f. 44r. Désiré convoque aussi la goutte lorsqu'il décrit des réformés « si goutteux et debilitiez d'heresie, que tous leurs ossemens en sont conturbez » (f. 14r).

¹⁹¹ Jean-Paul Rassiner, « L'hérésie comme maladie dans l'œuvre de saint Augustin », *Mots. Les langages du politique*, 26 (1991), p. 65-83, notamment p. 68.

¹⁹² A. Désiré, *Les Combatz du fidelle papiste, pelerin romain, contre l'apostat priapiste tirant à la synagogue de Genève, maison babilonienne des Lutheriens. Ensemble la description de la cité de Dieu, assiégée des Heretiques*, Rouen, R. et J. du Gort, 1550.

¹⁹³ L'association entre l'hérésie et la luxure est perceptible dans une gravure accompagnant la « Complainte de l'Eglise contre les heretiques qui l'ont assiégée » qui clôt la *Description de la cité de Dieu*, adjointe aux *Combatz*. Il s'agit d'un arbre des hérétiques, représenté sous la forme d'une verge ithyphallique issue du corps d'un diable. De ce sexe dressé partent de nombreux rameaux où figurent les noms d'hérétiques notoires, parmi lesquels Calvin, Luther, Farel et Zwingli. Voir L. Wajeman, « Usages chrétiens de l'obscénité », p. 405-407.

De baiser les dictes reliques
 Des saintz dont Jesus Christ tient conte ?
 Et malheureux tu n'as pas honte
 De lecher la morve collée
 À ta paillarde verolée
 Et de toucher sa chair pourrie,
 Et le corps d'un saint que l'on prie
 Remply de suave liqueur,
 Tu as en hayne et contrecueur
 Comme le Diable à l'eau beneite ?¹⁹⁴

Si Viret se riait, dès 1542, du dogme catholique en faisant des papistes vérolés des parodies de saints et de martyrs¹⁹⁵, Désiré répond en inversant la polarité du profane et du sacré. L'hérésie réformée se métamorphose en religion de maquereillage, la catholicité s'arrogeant la pleine possession de la sainteté. Le système d'oppositions mis en place se veut éloquent. Si les baisers apposés sur les reliques sont sans risque, ceux du priapiste sont périlleux car offerts à une débauchée. L'assimilation topique entre l'hérésie et la paillardise se concrétise dans les différentes convocations de l'élément liquide. Tandis que l'eau bénite et la liqueur du corps saint forment une dyade vénérable, le réformé est caractérisé par son goût pour les excréments malades. L'attaque est soutenue par un usage habile de l'iconographie. En effet, une gravure représentant un homme niché dans le giron d'une femme est insérée avant l'apostrophe au « malheureux » huguenot. Véritable séductrice détournant l'homme de la communauté, symbolisée par les habitations, la paillarde éloigne peut-être le réformé de son foyer familial, si l'on considère que les deux lointaines silhouettes à gauche représentent l'épouse et l'enfant délaissés.

La dimension multimédiale permet chez Désiré de soutenir la critique de l'hérésie par une représentation misogyne qui se veut efficace : l'hérésie est une femme diabolique, capable de séparer un homme de son milieu d'origine¹⁹⁶. Le passage d'un giron à l'autre en raison d'une vérolée constitue une originalité du discours catholique et se fonde sur l'assimilation, récurrente chez Désiré, de la nouvelle foi à une femme¹⁹⁷. En dépit de cette originalité, Désiré mise sur

¹⁹⁴ A. Désiré, *Les Combatz du fidelle papiste*, f. Q6v.

¹⁹⁵ Voir *supra*, « Inventivité polémique : Pierre Viret et la vérole ».

¹⁹⁶ Sur la conscience aigüe qu'a Désiré des avantages de l'imprimé, voir A. Szabari, *Less Rightly Said*, p. 128.

¹⁹⁷ L. Racaut note que « les nombreuses références à l'adultère et à l'inceste dans la polémique anti-protestante peuvent s'expliquer par le fait que les théologiens conçoivent l'Église comme l'épouse du Christ et l'hérésie comme une putain » (*Hatred in Print*, p. 34 : « the numerous references to adultery and incest in anti-Protestant polemic can be explained by the theologians' conception of the Church as the bride of Christ, and of heresy as a whore »). L'assimilation s'explique



FIG. 6. Artus Désiré, *Les Combatz du fidelle papiste, pelerin romain, contre l'apostat priapiste tirant à la synagogue de Genève, maison babilonique des Lutheriens*, Rouen, Robert et Jean du Gort, 1550, f. Q6v [Gallica].

les mêmes ressorts que les réformés avant lui. L'accent mis sur la dimension dégoûtante de la maladie permet de rendre l'ennemi hideux et d'en faire un être éloigné de son salut.

Si elles sont rares jusqu'en 1560, les représentations des protestants en vérolés semblent croître après le massacre de Wassy. Calquées sur les usages réformés, les attaques catholiques visent le corps et la doctrine des hérétiques pour mieux les disqualifier. On est ainsi frappé par la proximité des images utilisées dans l'un et l'autre camp. En 1571 paraît la traduction française d'un ouvrage latin rédigé par un moine chartreux de Cologne, Laurentius Surius. On y trouve une description de la célébration de la Cène, telle qu'elle est pratiquée à Zurich :

[Les] Ministres portent le pain es paniers, et le vin es coupes, et ainsi le presentent au peuple assistant. Chacun prend de ce que le Ministre offre, il en mange, et donne partie de ce qu'il a prins à celui qui est le plus près de luy, et quand et quand luy presente la coupe. Et est merveille, puis qu'ils craignent tant, comme ils ne craignent de prendre la verolle ou la peste de leur compaignon, ou chose semblable¹⁹⁸.

Passés de mains en mains et de bouche en bouche, le pain et le vin de la Cène courent le risque de devenir des supports de transmission de la vérole. Le discours du chartreux prend acte des inquiétudes médicales concernant le partage de vaisselle avec des malades. Mais l'attaque contre la cérémonie helvétique ne vise pas seulement à mettre le discours médical au service d'une dénonciation polémique, il s'agit aussi de répondre aux accusations huguenotes contre les prêtres baveux, contaminant des innocents durant les baptêmes. Le texte de Surius révèle comment le camp catholique intègre à son propre discours les périls imaginés par les réformés pour mieux y répondre. Si Viret imagine une

aussi par le fait que la confession réformée admet plus largement que les femmes lisent les textes religieux (B. Hayes, *Hostile Humor in Renaissance France*, p. 58-65).

¹⁹⁸ Laurentius Surius, *Histoire ou Commentaires de toutes choses memorables, avenues depuis LXX. ans en ça par toutes les parties du monde, tant au faict seculier que Ecclesiastic*, trad. J. Estourneau, Paris, G. Chaudière, 1571 [1566], f. 86r-86v.

contamination entre les prêtres et les fidèles par l'entremise de la bave, Surius explore la voie ouverte par son adversaire vaudois et imagine une Cène hautement contagieuse.

En outre, les ministres réformés n'échappent pas non plus aux attaques catholiques. Ces dernières sont autant de réponses formulées aux provocations lancées contre les moines, les curés et les prêtres. Deux ans après la Saint-Barthélemy, Artus Désiré refuse d'entendre parler d'une coexistence confessionnelle et prie le roi Charles IX de libérer le royaume de la « congregation de paillars heretiques »¹⁹⁹. L'arène polémique se mue en vaste ménagerie où Désiré change ses ennemis en singes²⁰⁰. Par-delà l'association topique des huguenots à des guenons²⁰¹, l'opposition entre l'homme catholique et la bête hérétique se joue aussi à une échelle sensorielle :

Et au lieu d'encens que nous respandons és festes solennelles (qui represente les oraisons des vrais fideles et catholiques) ils ont musc, civette, parfums et autres odeurs lubriques pour corrompre la senteur des gresses et onguens de leurs ministres gouteux et verollez, qui changent et muent le S[aint] Sacrement de mariage en concubinage et fornication, contractant entre Moines Apostats et Religieuses impudiques, jusques aux parens et parens, sans aucun esgard ne respect à la consanguinité et deffence de Dieu et de son Eglise²⁰².

Si la puanteur de la catholicité a été mise en évidence dans les textes réformés²⁰³, les polarités s'inversent chez Désiré. La scission entre les confessions est d'autant plus sensible qu'elle se fonde sur une morale des odeurs. À la fragrance sainte de l'encens, cette résine d'origine végétale, s'opposent les effluves animaux prisés des réformés. Si l'encens a aussi pour fonction de « rend[re] tolérable l'odeur d'une humanité crasseuse »²⁰⁴, alors, loin de promouvoir l'élévation de l'humain vers le sacré, les parfums favoris des huguenots exhibent une bestialité crasse. Extraits de glandes situées à proximité de l'appareil génital, le musc et la civette sont des senteurs connues pour stimuler les « voluptez veneriennes »²⁰⁵. Les odeurs

¹⁹⁹ A. Désiré, *La Singerie des huguenots, marmots et guenons de la nouvelle derrision Theodobesziennne : contenant leur arrest et sentence par jugement de raison naturelle*, Paris, G. Jullien, 1574, f. â2v.

²⁰⁰ Viret compare les prêtres catholiques à des singes et note que bien des cérémonies, et notamment l'Eucharistie, relèvent de la « singerie papale » (*Dialogues du désordre qui est à présent au monde*, éd. Ruxandra Irina Vulcan, Genève, Labor et Fides, 2012 [1545], p. 232).

²⁰¹ Dès 1572, Gabriel de Saconay recourt à ce jeu de mots (*Genealogie et la fin des Huguenaux, et decouverte du Calvinisme*, Lyon, B. Rigaud, 1572), mais il ne sert pas tant à critiquer un mimétisme absurde qu'une bestialité abjecte à éradiquer.

²⁰² A. Désiré, *La Singerie des huguenots*, f. 9r.

²⁰³ D. Crouzet, *Dieu en ses royaumes*, p. 182.

²⁰⁴ Mary Douglas, *De la souillure*, trad. A. Guérin, Paris, La Découverte, 2001 [1966], p. 49.

²⁰⁵ Giovanni Marinelli, *Thresor des remedes secrets pour les maladies des femmes*, trad. J. Liébault, Paris, J. du Puy, 1585, p. 577. Pour stimuler leur ardeur, il est recommandé aux amants de

aphrodisiaques et animales des hérétiques sont d'autant plus dangereuses qu'elles visent à dissiper la puanteur des ministres vérolés²⁰⁶. Le polémiste catholique s'affirme alors en nez expert, capable de flairer les miasmes qui sont le signe sensoriel d'une accumulation de vices. Obsédé par la luxure des adversaires, Désiré repart de la possibilité qu'ont les pasteurs de se marier pour faire de la secte protestante le lieu d'une anomie sexuelle où l'inceste côtoie la vérole. Ce faisant, le prêtre reprend pour mieux y répondre l'image virétienne des prêtres couverts d'onguents mercuriels. Les détails olfactifs et doctrinaux permettent ainsi au polémiqueur catholique de diaboliser et animaliser la figure ennemie.

Enfin, les catholiques se plaisent aussi à ruiner la réputation individuelle en faisant un usage *ad hominem* de la vérole. Le procédé est sensible dans les récits de vie que forgent les polémistes au sujet de leurs ennemis. Si Bèze se plaît très tôt à ce genre de diffamations dans son *Passavent*, c'est lui qui devient la cible de plusieurs attaques catholiques. Vers 1569-1570, le bourgeois parisien Christophe de Bordeaux fait paraître un recueil de chansons dont la visée n'est pas seulement pieuse mais aussi polémique. Le chansonnier pourfend la réputation des grandes figures réformées. Multipliant les caricatures, plusieurs chansons font de Bèze un vérolé :

Le pauvre homme est en grand peine
Et ne se peut soustenir
Pour madame la verolle
Qui le veut entretenir²⁰⁷.

Célébrant plus largement le départ des réformés de la capitale, la chanson ne rate pas l'occasion d'une remarque perfide. Incapable de marcher correctement,

« combattre dedans un lict bien parfumé de musc, civette, d'oiselets de Chypres et autres bonnes odeurs ».

²⁰⁶ L'utilisation des senteurs animales comme la civette et le musc pour vaincre les mauvaises odeurs est attestée, notamment au xvi^e siècle où la Cour en raffole (Virginie Mézan-Muxart, « La civette au Moyen Âge et à la Renaissance : parfum prophylactique, curatif et aphrodisiaque », dans *Parfums et odeurs au Moyen Âge. Science, usages, symboles*, éd. Agostino Paravicini Bagliani, Florence, Sismel-Edizioni del Galluzzo, 2015, p. 131-160).

²⁰⁷ Christophe de Bordeaux, *Beau recueil de plusieurs belles chansons spirituelles, avec ceux des huguenots heretiques et ennemis de Dieu, et de nostre mere sainte Eglise*, Paris, M. Berthelin, [1569-1570], « Chanson nouvelle contre les adversaires de la foy catholique », f. 26v. D'autres allusions à la vérole de Bèze émaillent le recueil : f. 19v (« Autre chanson nouvelle », où il est dit que Bèze, « pour bien prescher, / La verolle a gaigné »), f. 31v-32r (« Autre chanson » où il est dit : « Car la verolle il [Bèze] a gaigné / À jeusner le Karesme »), f. 34r (« Autre chanson nouvelle des Calvinistes et Huguenots » où l'on peut lire : « Theodore a la verolle ») ou f. 36r (« Chanson faicte à plaisir », où Bèze « a la verolle, molle »). Pour la datation du recueil, voir T. Debbagi Baranova, « Combat d'un bourgeois parisien. Christophe de Bordeaux et son *Beau recueil de plusieurs belles chansons spirituelles* (vers 1569-1570) », dans *Médialité et interprétation contemporaine des premières guerres de religion*, dir. Gabriele Haug-Moritz et Lothar Schilling, Berlin, De Gruyter, 2014, p. 135-146.

Bèze est perclus de vérole, précision qui vise à réduire à néant les prétentions d'un réformé redoutable puisque capable de « séduire les simples gens »²⁰⁸. Les nombreuses allusions à la vérole de Bèze dans le recueil finissent par faire de cette dernière un passage obligé de la biographie du pasteur-poète dès lors qu'elle est rédigée par des auteurs du camp adverse.

La circulation de la légende d'un Bèze vérolé se trouve alors considérablement facilitée. C'est ce que suggère, en 1582, la parution de l'*Histoire de la vie, mœurs, doctrine et deportements de Theodore de Beze*. L'auteur, le médecin Jérôme Hermes Bolsec, est un ancien carme, devenu réformé, reconverti au catholicisme après avoir été condamné par le consistoire de Genève pour ses prises de position contre Calvin. Une fois paru le récit de la vie de son ancien ennemi en 1577, Bolsec revient à la charge cinq ans plus tard. S'en prenant à Bèze, il veut montrer à quel point c'est un homme « dissolu en toutes sortes de libertez charnelles, et impudicitez »²⁰⁹. Alors que Christophe de Bordeaux se contentait de postuler la vérole pour prouver la luxure de Bèze, Bolsec cherche des preuves de cette dernière dans les œuvres du réformé. Il cite et traduit ainsi une épigramme tirée des *Poemata* parus en 1548. Imitée des élégiaques latins, la pièce dit l'amour du poète pour son amie Candide et son ami Germain Audebert²¹⁰. Mais par-delà la production poétique, il importe à Bolsec de prouver concrètement que le poète et réformateur est un parangon de lubricité :

Ainsi donc desbauché, impudent, et effrené en sa jeunesse dissoluë, grand nombre de personnes ont bien sçeu qu'il [Bèze] en receut le loyer convenable à tels abandonnez à leurs charnels desirs : c'est qu'il fut prins de la verolle, et en fut traité en un fauxbourg de Paris²¹¹.

Encore en France au moment des faits, le jeune Bèze, poète des amours libres, n'échappe pas à la vérole dans le portrait accusateur que dresse Bolsec. Si l'on sait que Bèze a été malade à Paris en 1548 et que cette expérience a été déterminante dans sa conversion et son départ à Genève, rien ne prouve que le poète ait souffert

²⁰⁸ C. de Bordeaux, *Beau recueil de plusieurs belles chansons spirituelles*, f. 27r.

²⁰⁹ Jérôme Hermes Bolsec, *Histoire de la vie, mœurs, doctrine et deportements de Theodore de Beze, dit le Spectable, grand Ministre de Geneve, selon que l'on a peu voir et congnoistre jusqu'à maintenant, en attendant que luy mesme, si bon luy semble, y adjoust le reste*, Paris, G. Chaudière, 1582, f. 19r. Sur le texte de Bolsec et son succès auprès des controversistes catholiques, voir J. Goeury, « Théodore de Bèze a-t-il eu une *vie de poète* ? », dans *Vies d'écrivains, vies d'artistes. Espagne, France, Italie, XVI^e-XVIII^e siècles*, éd. Matteo Residori, Hélène Tropé, Danielle Boillet et Marie-Madeleine Fragonard, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2014, p. 187-200.

²¹⁰ Il s'agit du poème 90 recueilli dans T. de Bèze, *Les Juvenilia* [1548], éd. Alexandre Machard, Genève, Slatkine Reprints, 1970 [1879], p. 234-237.

²¹¹ J. Bolsec, *Histoire de la vie, mœurs, doctrine et deportements de Theodore de Beze*, f. 20r.

de la vérole²¹². Sans doute inspiré par les chansons de Christophe de Bordeaux autant que par le *Passevent parisien* (1556) qui offre une palette d'anecdotes pour dénoncer les mœurs des réformateurs, le médecin converti fait de la maladie l'une des infamies qui jalonnent la vie dépravée de son ennemi²¹³. Au sein du dispositif diffamatoire, le départ de Bèze à Genève quelques lignes après l'épisode maladif confirme le dévoiement corporel et spirituel du jeune poète. Loin de discuter les idées de Bèze, Bolsec multiplie donc les insinuations calomnieuses pour rendre haïssable une figure centrale du monde réformé.

Le parcours des quelques textes catholiques qui se saisissent de la vérole à des fins polémiques révèle une exécution à l'égard de la liberté de mœurs des réformés. En raison de l'autorisation du mariage parmi les pasteurs, les hérétiques seraient rivés à leurs plaisirs sexuels. La vérole apparaît alors comme la matérialisation et la preuve de la lubricité qui a cours dans les pays passés à la Réforme. Ses usages obéissent à des phénomènes de reprises voire de répliques : les images employées par les catholiques pour discréditer l'hérétique vérolé proviennent du discours adverse. Le phénomène de « rétorsion »²¹⁴, consistant à reprendre les postulats de l'adversaire pour les lui opposer, montre qu'une même soif de pureté et de vérité anime catholiques et réformés lorsqu'ils exhibent l'obscénité du camp ennemi. En dépit de la circulation de la maladie d'un espace à l'autre, une différence assez nette apparaît pourtant. Alors que la vérole s'insinue partout dans la critique réformée du personnel, du dogme et des symboles papistes, elle ne connaît pas la même extension ni la même inventivité chez les catholiques qui blâment surtout la promiscuité des réformés.

Le cas Ronsard, poète et prêtre vérolé

Les usages polémiques de la vérole dessinent deux camps correspondant à deux espaces géographiques : la Genève réformée d'une part, et la France catholique d'autre part. Construite dans et par les textes, l'opposition entre ces deux espaces

²¹² Dans le récit que Bèze fait de sa vie au sein de son testament établi en 1605, l'année 1548 s'avère décisive. Après s'être « égaré aux labyrinthes de jeunesse », le poète a pu compter sur la grâce de Dieu qui, par l'entremise de cette grave maladie, l'a « retiré au port de son Eglise » (*Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève. Tome IX (1604-1606)*, p. 133). Quelques années plus tard, en 1551, Bèze compose son ode célèbre (« Seiché de douleur »), dans laquelle il dit souffrir d'une terrible maladie. Contrairement au mal inconnu de 1548, la maladie de 1551 correspond à la peste dont Bèze est atteint et sur laquelle il revient dans son *De peste questiones duae explicatae* de 1579 (M. Engammare, « Peut-on fuir devant la mort ? Les Réformateurs face aux épidémies de peste (Luther, Calvin, Bullinger et Bèze) », dans *Épidémies et sociétés : passé, présent et futur*, éd. Bernardino Fantini, Pise, Edizioni ETS, 2017, p. 87-98, notamment p. 94-97).

²¹³ Sans faire mention de la vérole de Bèze, le *Passevent parisien* s'étend longuement sur son histoire d'amour avec Candide, ravalée au rang de « putain publique » ([A. Désiré], *Passevent parisien*, f. 34r).

²¹⁴ M. Angenot, *La Parole pamphlétaire*, p. 36.

s'effrite encore plus à partir du massacre de Wassy qui signe, en 1562, le début de la première guerre de religion. Dans les villes passées entre les mains des réformés, les presses se mettent au service de la polémique, travaillant à consolider la place nouvellement acquise à l'aide d'une multitude d'attaques anticatholiques. Dans ce contexte de forte production militante, la situation de Ronsard est éloquente. Après s'être longtemps tenu à l'écart des querelles confessionnelles, le poète se constitue un *ethos* plus en prise avec les vicissitudes de la vie civile et entre dans l'arène politique²¹⁵. Avant d'être une attaque contre les huguenots, le propos du poète est d'abord dans le *Discours des Misères de ce Temps* un appel à l'apaisement des tensions²¹⁶. Mais dès que les troupes royales s'arment contre les protestants, le ton change. Dans sa *Continuation du discours des Misères de ce Temps* (1562) et sa *Remonstrance au peuple de France* (1563), Ronsard se montre plus sévère à l'égard des réformés. Son implication dans les affaires politiques lui vaut les foudres de plusieurs huguenots avec lesquels il ferraille dans sa *Responce aux injures et calomnies*. La passe d'armes entre le poète vendômois et ses ennemis offre un cas d'étude singulier car le conflit se joue sur trois terrains à la fois : le terrain politique, théologique et littéraire. Sans regarder en détail ces trois aspects, on examinera la place qu'occupe la vérole dans le dispositif polémique qui s'échafaude entre 1562 et 1563²¹⁷. Dans le cadre d'un conflit où la dichotomie entre la santé et la maladie est convoquée pour valoriser ou au contraire invalider les prises de parole²¹⁸, la vérole apparaît une fois encore comme une arme privilégiée des réformés. Toutefois, contrairement aux attaques contre Lizet analysées plus haut, l'attaque *ad hominem* se complexifie. Ce ne sont plus seulement le corps et les mœurs de la cible qui sont incriminés mais aussi ses vers. La coalescence entre la vie et l'œuvre de Ronsard permet de décupler la puissance symbolique du stigmaté vénérien.

²¹⁵ L'entrée tardive dans l'arène politique ne signifie pas que Ronsard ait été indifférent à la question nationale auparavant (F. Higman, « Ronsard's political and polemical poetry » (1973), dans *Lire et découvrir*, p. 461-494).

²¹⁶ Ronsard, *Discours des misères de ce Temps* [1562], dans *Œuvres complètes XI. Discours des misères et autres pièces politiques (1562-1563)*, éd. Paul Laumonier, Paris, STFM, 1990 [1946], p. 19-32. Nos références aux pièces polémiques de Ronsard renvoient à cette édition. La position de Ronsard rejoint celle, modérée, des « moyenneurs », qui, en héritiers de l'irénisme d'Érasme, appellent de leurs vœux un retour à la paix.

²¹⁷ Bien que les discours politiques de Ronsard connaissent une réédition et une réorganisation en 1567, notre étude se limite aux textes polémiques des années 1562-1563. Dans son épître au lecteur de 1564, Ronsard annonce qu'il a fini de guerroyer car il tient à présent à « [s]e tair[e] pour obeyr à ceux qui ont puissance sur [s]a main, et sur [s]a volonté » (*Œuvres complètes XII. Trois livres du recueil des nouvelles poésies (1563-1564)*, éd. P. Laumonier, Paris, Marcel Didier, 1946, p. 3-24, ici p. 17).

²¹⁸ Katherine Maynard, « "Miel empoisonné" : Satire and Sickness in Ronsard's *Discours des Misères de ce Temps* », dans *La Satire dans tous ses états*, p. 245-264.

Lorsqu'il prend la plume pour défendre l'unité du royaume, Ronsard ne parle pas de la vérole. Elle est absente du *Discours*, de la *Continuation* et de la *Remonstrance*. Un tel silence ne signifie pas que le Vendômois renonce à convoquer l'imaginaire pathologique pour décrédibiliser l'ennemi. On dénombre plusieurs attaques qui font des réformés des malades « que les fiebvres incensent [rendent fous] »²¹⁹. Leur folie est contagieuse car elle « empoisonn[e] » un peuple que des purgatifs puissants comme « la Rubarbe » ou « l'Anticyre [ellébore] »²²⁰ ne sauraient guérir. L'hérésie est ainsi présentée sous les traits d'un « chaut mal »²²¹ qui altère le jugement et délabre le corps. Le cas des jeunes étudiants infectés par les idées nouvelles et condamnés à cracher « melancolicquement [leur] pituite »²²² constitue un exemple éloquent du « rabaissement burlesque »²²³ que permet la pathologisation de l'autre en contexte polémique. En dépeignant ses ennemis en atrabilaires dérangés, Ronsard procède donc à une « complète médicalisation du problème théologique »²²⁴.

La riposte ne se fait pas attendre et signe l'entrée de la vérole dans le discours réformé. Dans la *Response aux calomnies* qu'ils rédigent sous les pseudonymes d'A. Zamariel et de B. de Mont-Dieu, les pasteurs Antoine de Chandieu et Bernard de Montméja campent Ronsard dans la posture du patient en attente de soins. Concevant leur texte comme une prescription médicale, ils infléchissent doublement l'attaque qu'avait menée Ronsard²²⁵. Non seulement ils s'en prennent directement à la personne du poète mais ils démultiplient les pathologies de ce dernier. Ceux que le Vendômois accusait d'être fous dépeignent un poète « fort malade de la tête »²²⁶, avant de prolonger le diagnostic dans un quatrain en vers rapportés :

Ta Poésie, Ronsard, ta verolle, et ta Messe,
Par raige, surdité, et par des Benefices,

²¹⁹ Ronsard, *Continuation du discours des Miseres de ce Temps* [1562], v. 179, p. 46.

²²⁰ *Ibid.*, respectivement v. 209 et v. 211, p. 48.

²²¹ Ronsard, *Remonstrance au peuple de France* [1563], v. 610, p. 95.

²²² *Ibid.*, v. 188, p. 73.

²²³ P. Debailly, *La Muse indignée*, p. 437.

²²⁴ Olivier Pot, « Prophétie et mélancolie : la querelle entre Ronsard et les protestants (1562-1565) », *Cahiers V.-L. Saulnier*, 15 (1998), p. 189-229, ici p. 201.

²²⁵ « Je t'envoye ces trois pillules, que tu prendras, et digereras le mieux qu'il te sera possible, comme un preparatif, en attendant que l'Anticyre t'envoye autant d'Hellebore, qu'il est requis pour purger ton cerveau » ([Antoine de Chandieu et Bernard de Montméja], *Response aux Calomnies contenues au Discours et Suyte du Discours sur le Miseres de ce temps, faits par Messire Pierre Ronsard, jadis Poète, et maintenant Prebstre* [1563], dans *La Polémique protestante contre Ronsard*, éd. Jacques Pineaux, Paris, Didier, 1973, vol. 1, p. 32).

²²⁶ *Ibid.*, p. 32.

Font (rymant, paillardant, et faisant sacrifices)
Ton cœur fol, ton corps vain, et ta Muse Prebstresse²²⁷.

L'injure faite à Ronsard repose sur une altération des faits à des fins comiques : bien qu'il ait été tonsuré en 1543, le clerc n'a jamais été prêtre, n'ayant reçu que les ordres mineurs, ni contracté, semble-t-il, la vérole²²⁸. Le recours à la figuration polémique, faisant de Ronsard un prêtre vérolé, se superpose à celle du poète enragé afin d'étendre au maximum l'ampleur de la critique. Le corps, la foi, les œuvres de Ronsard confirment un triple dévoiement. En outre, l'attaque procède à une redéfinition des accidents physiologiques du poète. Sa célèbre surdité n'est plus un mal en soi, mais un signe de son mal honteux²²⁹. Sur ce plan, les polémistes se montrent inventifs. En effet, la surdité ne figure pas parmi la liste usuelle des symptômes de la vérole en 1562-1563 et n'est pas mentionnée dans la culture joyeuse du premier xvi^e siècle²³⁰. On la trouve cependant parmi les accidents imputables à des cures trop brutales. Héry indique ainsi qu'une cure à base de parfums altère le cerveau au point de provoquer « tremblement, paralysie, surdité, apoplexie, et semblables accidents »²³¹. Ce qui importe alors n'est pas tant de savoir si Montméja et Chandieu connaissaient le traité de Héry, mais de constater qu'ils réagencent le corps de Ronsard en conférant une origine basse à un phénomène cantonné au haut du corps. De manière plus surprenante que Bèze qui confirmait les proximités entre le nez et le sexe dans le portrait de Lizet, les deux pasteurs font de la vérole le centre et l'origine des défaillances de Ronsard.

Bien plus, le tour de force des polémistes réside dans les liens étroits qu'ils tissent entre le corps vérolé du poète, sa vie et son œuvre. Examinant l'environnement de leur patient, les auteurs jouent du regard médical pour mieux

²²⁷ *Ibid.* Pour une analyse de ce système d'équivalences, voir Nicolas Lombart, « La poésie contre l'injure. La fama ronsardienne face à la violence protestante », *L'Année ronsardienne*, 2 (2020), p. 87-119, ici p. 108.

²²⁸ Dans la biographie qu'il consacre à Ronsard, Michel Simonin pense que le poète a souffert du mal vénérien : « Que notre jeune et ardent célibataire, qui ne cessera, sa vie durant, d'aimer les femmes, y compris les plus faciles et les plus vénales, ait pu se mettre dans la situation de l'attraper [la vérole] il ne fait aucun doute » (*Pierre de Ronsard*, Paris, Fayard, 1990, p. 95).

²²⁹ En 1558, Du Bellay dédie son « Hymne de la surdité » à Ronsard et rappelle que le poète vendômois et lui-même souffrent tous deux du même handicap (*Divers jeux rustiques*, p. 176-188).

²³⁰ En 1564, Fallope inscrit le « tintement d'oreilles » parmi les maux causés par la vérole mais il ne s'agit pas d'une perte totale de l'ouïe (*De morbo Gallico liber absolutissimus*, f. 63v). Pour sa part, Paré clôt son livre sur la vérole avec un chapitre concernant la « question problématique » de la « surdité des oreilles ». Il y indique qu'« on voit souvent les verollez [...] perdre l'ouye pour une grande douleur de teste » (*Livre de la grosse verolle*, p. 2034).

²³¹ T. de Héry, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne*, p. 167.

forger une image déplorable de leur cible. Le « train desordonné »²³² de sa vie fait l'objet d'amples remarques. Corrompu par « la mode payenne », Ronsard a définitivement « souill[é] son vers »²³³, venin au moyen duquel il infecte ses auditeurs et lecteurs. Un tel dévoiement n'est pas sans conséquence sur le corps du poète. Son délabrement physique remet en cause les vertus de sa parole poétique, d'après Montméja :

Tu es devenu sourd, sans espoir de remede
(Bien que d'un aultre endroit, ce mal-heur te procede).
Ton chant, qu'Apollon mesme eust pour sien avoüé,
C'est la vois d'un corbeau, quand il est enrouë²³⁴.

La désacralisation étudiée dans les attaques anti-catholiques se poursuit jusque dans le panthéon des auteurs français. L'insinuation offre à la vérole la capacité de miner le chant poétique de Ronsard. Le poète inspiré des Muses n'échappe pas à son corps pulsionnel, cet « autre endroit » d'où procèdent ses maux physiques. La mention de la voix enrouée ne permet pas seulement une comparaison péjorative avec un ramage inharmonieux. Elle suggère aussi que la parole poétique de Ronsard est altérée par la vérole qui le ronge²³⁵. Ce faisant, Montméja répond à l'appel lancé par Chandieu à ses coreligionnaires au début de son poème :

Combattez, armez vous pour vostre Poësie,
De qui par les meschans la gloire est assaillie [...].
Que vostre plume ainsi jette la leur par terre,
Et vostre Lut sonnante enrouë leur Guyterre²³⁶.

Le pasteur prend acte du fait que le champ poétique est un lieu belliqueux à investir. En faisant de Ronsard un vérolé éraillé, il prive le prince des poètes de l'instrument qui assure sa gloire. Si la culture joyeuse du premier xvi^e siècle faisait de la verve du « je » poétique un heureux succédané à sa verge vérolée, l'imaginaire militant refuse toute dialectique au profit d'une continuité irrémédiable. La verge vérolée altère, voire tarit la verve poétique²³⁷.

²³² [A. de Chandieu et B. de Montméja], *Response aux Calomnies*, v. 341, p. 81.

²³³ *Ibid.*, v. 53, p. 35.

²³⁴ *Ibid.*, v. 375-378, p. 83.

²³⁵ Sur les ravages causés par la vérole au niveau phonatoire, voir *supra*, chap. III, « Figurations de la défiguration ».

²³⁶ [A. de Chandieu et B. de Montméja], *Response aux Calomnies*, v. 21-22 et v. 25-26, p. 34.

²³⁷ Le motif se retrouve souvent chez les protestants. On le trouve dans la *Remonstrance à Pierre de Ronsard*, un texte polémique manuscrit conservé dans le recueil *Rasse des Neux* (ms. fr. 22563) et daté par Pineaux de 1563. Faisant de Ronsard un « idolatre payen » autant qu'un « amoureux verolé », le locuteur attribue la « sourdesse » et la « casse parole » du poète à sa « verolle » (*Remonstrance à Pierre de Ronsard*, dans *La Polémique protestante contre Ronsard*, t. 1,

Face aux insultes, Ronsard fait paraître une *Responce aux injures et calomnies* en mai 1563. La publication survient deux mois après la signature de l'édit de pacification d'Amboise, qui impose de mettre fin aux injures publiques. Bien qu'il fasse une entorse aux décisions royales, Ronsard choisit le démenti comme stratégie de défense :

Tu m'accuses, cafard, d'avoir eu la verolle.
Un chaste Predicant de fait et de parole
Ne debvroit jamais dire un propos si vilain.
Mais que sort il du sac ? cela dont il est plain ²³⁸.

Afin de sauver sa réputation, le poète souille en retour celle de son adversaire. Dénuée de nom et de visage dans la mesure où Chandieu et Montméja ont eu recours aux pseudonymes, la figure ennemie cristallise les vices de tout un clan et évite à Ronsard de recourir à l'attaque individualisée. La stratégie qu'il met en place postule la continuité entre l'injure et l'injuriant. Dans la lignée de la traditionnelle « indexation du style sur l'humeur » ²³⁹ du locuteur, Ronsard lie étroitement le propos de l'ennemi à sa complexion. Si les réformés multiplient les accusations de vérole à l'égard de Ronsard, c'est qu'ils se déchargent ainsi du mal qui les travaille. La continuité, créée par la rime, entre la vérole et la parole protestantes se comprend d'autant mieux que, quelques vers plus haut, le poète décrivait le discours huguenot de la façon suivante : « En tes escolles / Il n'y a que brocard, qu'injures, et paroles » ²⁴⁰. La parole crue dont abusent les huguenots apparaît alors comme le produit d'une altération de l'esprit, de la foi et du corps ²⁴¹. Si elle semble facile, la réponse permet à Ronsard de disqualifier ses ennemis. Derrière leur sobriété se cachent des paillards maladifs, dont les incontinences ordurières sont érigées au rang de symptômes.

Bien qu'il afflige ses ennemis de « nodus » ou de « goutte » ²⁴², Ronsard refuse de sombrer dans l'obsécrité. La vérole n'est mentionnée qu'une seule fois dans la *Responce aux injures* et relève du discours rapporté. Puisque les désordres

respectivement v. 277 et v. 279, p. 201 et v. 673-674, p. 218). Dans un poème latin anonyme de 1563, il est aussi dit que « Ronsard est assurément devenu sourd à cause de la vérole » (*Prosa Nicolai Mallarii*, dans *La Polémique protestante contre Ronsard*, t. 2, v. 97-99, p. 455-456 : « Ronsardus / Certo sic factus surdus / A lue hispanica »).

²³⁸ Ronsard, *Responce de P. de Ronsard gentilhomme Vandomois aux injures et calomnies, de je ne sçay quels Predicans, et Ministres de Geneve* [1563], v. 267-270, p. 131. L'extrait est cité dans *Le Siècle des vérolés*, p. 298-299.

²³⁹ D. Brancher, « Portrait humoral du polémiqueur. Aléas de l'humeur et du style du xvi^e au xvii^e siècle », *MLN*, 120/1 (2005), p. 141-169.

²⁴⁰ Ronsard, *Responce aux injures et calomnies*, v. 115-116, p. 123.

²⁴¹ *Ibid.*, v. 998-999, p. 166 : « Tu as en l'estomac un lexicon farcy / De mots injurieux [...] ».

²⁴² Ronsard, *Responce aux injures et calomnies*, v. 276, p. 131.

physiologique, spirituel et langagier vont de pair pour Ronsard, le poète se préserve de futures attaques et opte pour l'insinuation :

Vrayment quand tu estois à Paris l'autre année
 Descharné, deshalé [exténué], la couleur bazanée [...]
 J'eui pitié de te voir en ce point tourmenté,
 Et sans injurier la misere commune,
 J'avois compassion de ta pauvre fortune.
 Or, à ce qu'on disoit, ce mal tu avois pris
 Travaillant au mestier de la belle Cypris ²⁴³.

En retournant le mal vénérien contre son ennemi, Ronsard se montre habile à plus d'un titre. Jouant de la provocation, le poète rapproche l'ennemi de la figure païenne de Vénus, alors même que le discours réformé ne cesse d'accuser les catholiques de paganisme. L'ironique compassion affichée par le Vendômois ainsi que le recours à une périphrase mythologique modifient le ton de l'attaque initiale. Dans le traitement discret qu'il réserve à la vérole, Ronsard refuse d'endosser la même posture énonciative que son adversaire et montre ainsi qu'il est un « poète calme et serein » ²⁴⁴, jouissant d'une pleine possession de son verbe et de sa santé ²⁴⁵.

En dépit du silence annoncé à la fin de la *Responce* ronsardienne ²⁴⁶, les répliques protestantes se multiplient en 1563, le démenti n'ayant pas tari la violence verbale. Elles poursuivent le travail de sape de la renommée de Ronsard. Les mentions de la vérole sont même plus nombreuses et plus inventives qu'auparavant. L'image infamante du vérolé nourrit *Le Temple de Ronsard*, texte anonyme attribué à Florent Chrestien. La vie du poète y est narrée dans une parodie d'hagiographie. Changé en « saint Ronsard », le Vendômois devient le patron des vérolés, comme le prouve ce portrait ornant l'autel du temple :

Ta barbe sera claire en mémoire qu'un jour
 Le vent te la souffla quand tu faisois l'amour,
 Dont tu auras pouvoir de guerir le malade,
 Qui te demandera secours pour la pellade ²⁴⁷.

²⁴³ *Ibid.*, v. 251-258, p. 130.

²⁴⁴ N. Lombart, « La poésie contre l'injure », p. 115.

²⁴⁵ Ronsard, *Responce aux injures et calomnies*, v. 282-284, p. 131-132 : « Et mon corps ne se plaint / D'ans ny de maladie, et en toutes les sortes / Mes nerfs sont bien tendus et mes venes bien fortes ».

²⁴⁶ *Ibid.*, v. 1157-1160, p. 175 : « Tu as beau repliquer pour respondre à mes vers, / Je deviendray muet, car ce n'est moy qui sers / De bateleur au peuple, et de farce au vulgaire : / Si tu en veux servir tu le pourras bien faire ».

²⁴⁷ [Florent Chrestien], *Le Temple de Ronsard ou la legende de sa vie est brievement descrite* [1563], dans *La Polémique protestante contre Ronsard*, t. 2, v. 121-124, p. 309. Comme l'indique

Décoré de diverses tapisseries retraçant la vie du saint, le temple exhibe l'itinéraire d'un vérolé. Sur la première d'entre elles, Ronsard se trouve « chez les putains » et « pri[e] Cupidon que dessus sa chair molle / On ne peust voir ce jour les boutons de verolle »²⁴⁸. Caricaturé sous les traits du paillard hypersexualisé, le vérolé est représenté en pleine cure sur la troisième tapisserie :

Dedans la troisieme on verra par escrit,
Comme Ronsard fut mis estendu dans un lict,
Là où il fut frotté de diverse peinture,
Et couvert par dessus de double couverture.
Là tu seras tantost d'un oignement couvert,
Qui te rendra le corps, et gris, et rouge, et vert,
Gris comme un cordelier, et puis rouge ainsi comme
L'on voit rougir l'habit d'un Cardinal de Romme,
Vert comme un papegay, dont je suis assure
Qu'en mesme jour qu'ainsi tu fus transfiguré,
Les pauvres verolez te viendront faire offrande,
À celle fin d'avoir response à leur demande²⁴⁹.

Si la thérapeutique mercurielle avait déjà inspiré l'inventivité de Viret, voilà qu'elle sert de fondement à une lecture symbolique des divers changements d'état de Ronsard. La juxtaposition chromatique rend compte de l'identité trouble du prêtre poète. La bigarrure suspecte justifie la comparaison avec un perroquet, en même temps que le terme « papegay » complète la liste des dénominations facétieuses employées par les huguenots pour ridiculiser les papistes²⁵⁰. La comparaison animale permet aussi à Chrestien de réutiliser le dernier vers d'une chanson à la mode au début du siècle : on y découvre un homme infecté par « la gorre », finissant « painct et broullé / Vert comme ung papegay »²⁵¹ lorsqu'il entre en cure. À l'aide d'une rengaine célèbre, l'auteur s'assure la mémorisation et la circulation de son texte en milieu huguenot. À la fois saint, vérolé, prêtre et perroquet, Ronsard fait les frais de la force métamorphique du discours polémique, capable de construire mille et un visages odieux à l'ennemi. Le

J. Pineaux, le texte a également été attribué à Jacques Grévin, poète et ancien ami de Ronsard. À l'heure actuelle, l'attribution à Chrestien reste la plus probable.

²⁴⁸ *Ibid.*, respectivement v. 141 et v. 143-144, p. 311. Sur ces vers, voir notre article « La "chair molle" de la vérole », p. 126-127.

²⁴⁹ [F. Chrestien], *Le Temple de Ronsard*, v. 157-168, p. 311-312. L'extrait est cité dans *Le Siècle des vérolés*, p. 296-297.

²⁵⁰ Avant la Réforme, on trouve le calembour « papegay » dans le « Debat des trois nobles oiseaulx » de Molinet pour dénoncer le pouvoir papal (*Les Faictz et Ditzz*, p. 649-655).

²⁵¹ *La Couronne et Fleur des Chansons à troys*, [Venise], [A. dell' Abbate], 1536, f. 16v.

principe d'*ekphrasis* qui régit ce temple parodique facilite la constitution de la légende d'un saint Ronsard vérolé et martyr²⁵².

Mais la réflexion thérapeutique ne s'arrête pas à la seule mise en scène du poète en cure car la cure constitue elle-même le cadre de l'échange polémique. On l'a vu, Chandieu et Montméja ont conçu leurs poèmes comme des pilules à prescrire. Il en va de même ici, comme le suggère l'épître « au pauvre patient » qui clôt le texte :

Afin que nous ne laissions rien de ce qui touche nostre experience, et que vous vous assurez d'avantage sur nostre bonté et fidelité, nous vous avons basti ce Temple pour vous servir de passetemps en vostre diete, quand vous vous trouverez lassé de lire la *Syphilis* de Fracastor. En quoy nous avons eu esgard (comme nostre estat nous y oblige) non seulement au profit du patient, mais aussi au plaisir²⁵³.

Si l'admiration de Ronsard pour le poète de Vérone est connue²⁵⁴, Chrestien joue à dessein sur l'ambiguïté générique du poème de Fracastor. Poème aux accents épiques chantant les merveilles de la nature, la *Syphilis* est aussi une œuvre didactique écrite par un médecin présentant les diverses cures contre un fléau nouveau. Le réformé prête à Ronsard une lecture pratique du poème fracastorien. Le Vendômois confirmerait ainsi son statut de vérolé en utilisant la *Syphilis* comme un objet de secours médical²⁵⁵. À l'image des récits plaisants que les vérolés rabelaisiens goûtent²⁵⁶, *Le Temple de Ronsard* promet ironiquement au poète un heureux divertissement et un soulagement bénéfique. Se voir outrageusement représenté sous les traits d'un paillard maladif devrait permettre au vérolé de recouvrer plus rapidement la santé que la lecture du célèbre poète et médecin italien. Le remplacement d'un poème par l'autre dans une perspective curative permet au réformé de s'arroger la place du médecin et de prétendre mieux savoir quel livre-remède administrer au malade. Le sens d'une telle bibliothérapie se comprend d'autant mieux que Ronsard est accusé d'avoir été perverti par sa

²⁵² Dans un autre texte polémique, également attribué à Chrestien d'après Pineaux, on peut lire : « Car nous ne doutons point que quand la froide mort, / Aura pris dessus toy le tribut de son port, / Le Pape volontiers ne te mette en la bande / Des martyrs de son nom : on portera l'offrande / Alors sur ton autel, le pauvre verolé / Invoquera ton nom pour estre consolé, / Te présentant souvent d'une main languissante / Du Gaiac, du Galban, de l'Asse puante » (*Seconde Responce de F. de La Baronie à Messire Pierre de Ronsard Prestre-Gentilhomme Vandomois, Evesque futur* [1563], dans *La Polémique protestante contre Ronsard*, t. 2, v. 1383-1390, p. 394).

²⁵³ [F. Chrestien], *Le Temple de Ronsard*, p. 316.

²⁵⁴ Dans la préface de la *Franciade*, Ronsard range Fracastor parmi les auteurs qui usent d'un style « plein d'une venerable Majesté » et précise à son sujet : « De nostre temps Fracastor s'est monstré très-excellent en sa *Syphilis*, bien que ses vers soient un peu rudes » (*La Franciade*, dans *Œuvres complètes. Tome I*, p. 1166).

²⁵⁵ D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, p. 528.

²⁵⁶ Voir *supra*, chap. IV, « Accueillir ou bannir les vérolés ».

lecture des poètes antiques. Chasser le poème néo-latin nourri de Virgile et de Lucrèce au profit de vers injurieux en langue française signale le passage vers un traitement plus rude, d'autant que les premiers textes-remèdes de Chandieu et Montméja « n'ont pas fait bonne operation »²⁵⁷ sur le corps du vérolé.

En somme, la polémique autour de Ronsard constitue un cas particulier de l'usage agonique de la vérole. Bien sûr, le mal occupe les mêmes fonctions que dans les textes polémiques analysés jusqu'à présent. Stigmaté d'infamie servant à exposer la paillardise de l'ennemi en public, la vérole met en évidence un impossible dépassement des réalités charnelles chez les catholiques. La dissymétrie entre une abondance de mentions chez les réformés et un usage parcimonieux et stratégique chez Ronsard rappelle les grandes tendances des écrits polémiques du temps. La différence réside plutôt dans l'importance conférée à la maladie qui dépasse le seul statut de preuve pour devenir une métaphore structurante du conflit. La porosité entre la figure du polémiste et celle du médecin ou de l'apothicaire explique que l'imaginaire médical ait si souvent été convoqué. Corrompu par ses lectures païennes, envenimant ses lecteurs avec ses vers paillards, Ronsard est plus que jamais vérolé en ce qu'il incarne la menace séduisante et contagieuse d'une poésie restant sourde à la voix de Dieu²⁵⁸. La polémique contre Ronsard frappe aussi par la violence *ad hominem* qui s'y déploie. Les attaques contre le Vendômois s'avèrent bien plus scandaleuses que celles qu'on trouve, en latin macaronique, dans *Le Passavent*. Imprimées en France et en langue française, les plaquettes polémiques confirment un durcissement du ton. Plus que jamais, la vérole y est employée comme une arme visant à couvrir l'ennemi d'opprobre, à invalider sa parole et à le reléguer aux marges de la société.

Infléchissements politiques : royautés et noblesses vérolées

Le dernier quart du xvi^e siècle est marqué par un infléchissement dans l'usage polémique de la vérole. Si l'opposition entre les catholiques et les réformés n'était pas exempte d'enjeux politiques, ces derniers se complexifient au gré des guerres civiles, surtout après le massacre de la Saint-Barthélemy. La poursuite des conflits et le traumatisme des crimes passés poussent les réformés à remettre en question l'obéissance due au roi en formulant les premiers discours monarchomaques²⁵⁹. Dans ce contexte politique compliqué, le roi Henri III, successeur de son frère,

²⁵⁷ [F. Chrestien], *Le Temple de Ronsard*, p. 316-317.

²⁵⁸ Les réformés reprochent ainsi à Ronsard ne pas s'être mis « au service de Dieu », contrairement à Bèze qui, après ses sensuels *Poemata* de 1548, a préféré se tourner vers les psaumes ([A. de Chandieu et B. de Montméja], *Response aux Calomnies*, v. 300, p. 80).

²⁵⁹ *Et de sa bouche sortait un glaive. Les monarchomaques au xvi^e siècle*, dir. Paul-Alexis Mellet, Genève, Droz, 2006.

Charles IX, mort en 1574, concentre les critiques pour plusieurs raisons. Dans un royaume où la situation financière est désastreuse, il est d'abord accusé d'avoir mis en place un système de faveurs qui privilégie à l'excès ses mignons. En 1584, quand François, son frère, duc d'Anjou et d'Alençon décède, l'absence d'une progéniture mâle inquiète d'autant plus que l'héritier au trône devient le réformé Henri de Navarre. Enfin, Henri III s'attire définitivement les foudres du groupe ultra-catholique qu'est la Ligue lorsqu'il commande en décembre 1588 l'assassinat des deux principaux chefs de cette faction, le duc de Guise et son frère le cardinal de Lorraine. Cet épisode décisif déclenche une vaste campagne de diffamation et de dénonciation du roi. Plus que jamais, celui-ci fait l'objet de nombreuses offensives, dans les prédications, les libelles et les pasquils ligueurs²⁶⁰. Dans les derniers mois de son règne autant qu'après son assassinat par Jacques Clément en août 1589, les productions de la Ligue s'en prennent de plus en plus aux mœurs sexuelles du roi. Se met en place « une sorte de pornographie politique », visant à « exciter la colère des lecteurs »²⁶¹. Devenu objet de haine pour des catholiques qui le dépeignent en tyran et en sodomite, Henri III n'échappe pas à l'accusation de vérole, au sein d'un paradigme qui lie l'excès sexuel à l'excès politique²⁶².

Avant d'examiner les productions ligueuses qui dépeignent le dernier des Valois en vérolé, notons que l'articulation entre le mal vénérien et la figure royale n'est pas nouvelle. En effet, dès la fin du xv^e siècle, la maladie est attribuée à Charles VIII, dans un passage des *Chroniques* de Molinet²⁶³. Très peu répandue (en partie à cause du succès limité qu'a rencontré l'œuvre²⁶⁴), cette thèse attribuée au roi le mal dont ses expéditions ont favorisé l'expansion. Dans l'historiographie sur Charles VIII, le diagnostic, contesté, est attribué à l'inimitié de l'indiciaire

²⁶⁰ Notre étude se concentre sur les écrits ligueurs bien que « Ligueurs et Huguenots parlent le même langage » contre Henri III (J. Pineaux, *La Poésie des protestants de langue française (1559-1598)*, Paris, Klincksieck, 1971, p. 151).

²⁶¹ D. LaGuardia, « Henri III et la propagande de l'obscène », *RHR*, 68 (2009), p. 41-52, ici p. 42.

²⁶² Comme le souligne K. Crawford, « l'excès sexuel devenait un excès politique » (*The Sexual Culture of the French Renaissance*, p. 230 : « Sexual excess became political excess »).

²⁶³ J. Molinet, *Chroniques de Jean Molinet, publiées pour la première fois d'après les manuscrits de la bibliothèque du roi*, éd. Jean-Alexandre Buchon, Paris, Verdrière, 1828, t. 5, p. 33-34 : « Mais finalement il [Charles VIII] conquist la grosse vérolle, de laquelle, comme impétueuse, horrible et abominable maladie, il fut angoïseusement touché ; et plusieurs de ses gens, qui retournèrent en France, en furent moult doloïseusement oppressez ».

²⁶⁴ Catherine Emerson, « La (non)-réception de Molinet : l'ouvrage de l'indiciaire à l'âge de l'imprimé », dans *Jean Molinet et son temps*, p. 217-226, ici p. 220, où l'autrice souligne que les *Chroniques* n'ont connu qu'un « succès de manuscrits qui ne se traduit pas par un succès d'éditions imprimées ».

bourguignon à l'encontre du roi de France²⁶⁵. Plus nombreux sont les discours qui attribuent la vérole à François I^{er}. Élaborée en Italie du vivant du souverain, cette réputation est d'abord marquée par un ton facétieux. En 1538, Annibal Caro, membre de l'irrévérencieuse Académie de la Vertu, compose une *Nasea*, texte burlesque sur les nez proche des éloges paradoxaux berniques²⁶⁶. Explorant l'équivoque traditionnelle entre le nez et le pénis, Caro met en évidence la vigueur sexuelle du souverain²⁶⁷. Il la nuance pourtant et explique la défaite de Pavie en 1525 par l'état maladif du « grand roi » au « grand nez », car « à cette époque la Majesté de son Nez se trouvait entachée de croûtes, en raison d'un mal venu de son pays »²⁶⁸. Si le texte de Caro est traduit en français par François Béranger de la Tour d'Albenas en 1556, la remarque sur la vérole royale disparaît²⁶⁹. En France, les rares mentions de la maladie relèvent d'un autre ton. Dans la biographie que Guillaume Postel consacre à François I^{er}, la vérole apparaît comme une épreuve que Dieu a lancée au monarque pour qu'il confirme sa grandeur²⁷⁰. À côté de cette lecture pénitentielle, Rondelet note que le roi croit posséder une certaine expertise en matière thérapeutique²⁷¹. Au moment

²⁶⁵ Yvonne Labande-Mailfert, *Charles VIII. Le vouloir et la destinée*, Paris, Fayard, 1986, p. 457 : « Il faut tout à fait éliminer l'hypothèse d'une artériosclérose d'origine syphilitique ». L'hypothèse n'est pas rejetée dans l'historiographie sur Anne de Bretagne (Claire L'Hoër, *Anne de Bretagne. Duchesse et reine de France*, Paris, Fayard, 2020, p. 133, où le roi « risque de l'introduire [la vérole] dans le lit de la reine »).

²⁶⁶ Sur l'Académie de la Vertu comme lieu d'une pensée dissidente, voir Ambra Moroncini, « The Accademia della Virtù and Religious Dissent », dans *The Italian Academies (1525-1700). Networks of Culture, Innovation and Dissent*, éd. Jane Everson, Denis Reidy et Lisa Sampson, Oxford, Legenda, 2016, p. 88-101.

²⁶⁷ La vigueur priapique du roi est exploitée dans les processions urbaines. Il existe une *Farce du Vit de François premier*, organisée par la Basoche, lors de laquelle les spectateurs fouettent l'effigie du sexe royal (D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, p. 706-707).

²⁶⁸ Annibal Caro, *Nasea, ovvero diceria de' nasi del medesimo Ser Agresto*, dans *Commento di Ser Agresto da Ficarvolo sopra la prima ficata del padre Siceo. Con la diceria de Nasi*, [s.l.], [s.n.], 1538, p. 88 : « gran Re », « gran Naso », « in quel tempo la Maestà del suo Naso si trovava impaniata di certi piastrelli, per un certo male del suo paese ».

²⁶⁹ François Béranger de La Tour d'Albenas, *Naseide, dédiée au grand Roy Alcofribas Nazier*, dans *Chloréide, autrement, louenge du bal*, Lyon, J. de Tournes, 1556, p. 65-73.

²⁷⁰ Guillaume Postel, *Paralipomènes de la vie de François I^{er}*, éd. François Secret, Milan, Arché, 1989 [1560-1561], p. 154 : « Mais pour que le Roi descendît plus encore en lui-même, la divine Providence, pendant presque toute sa vie, ne cessa de l'éprouver. Car Dieu châtie celui qu'il aime, comme le veut le précepte de la vertu et les saints commandements. Aussi pendant tout le cours de sa vie, il fut accablé par ce fléau, la maladie atlantique rapportée par les Espagnols du monde atlantique, que d'autres appellent le nouveau monde ou les Indes ». Le texte est cité par M. Huchon dans son introduction aux *Œuvres* de Rabelais, p. ix.

²⁷¹ Le roi croit bien faire en modifiant les ingrédients des décoctions de gaïac, ce que Rondelet dément : « Il y en eu quelques uns qui ont esté d'avis d'user de genevre rapé, en laquelle opinion estoit François premier de ce nom Roy de France, et Castellanus. Je combatis leur opinion,

du règne d'Henri III, si l'on mentionne la vérole de son grand-père, ce dernier ne fait donc pas encore l'objet des récits aventureux qui enflammeront les esprits des décennies et des siècles à venir²⁷².

Par contraste, le traitement réservé à Henri III est frappant. Ni Charles VIII ni François I^{er} n'ont subi une telle remise en question de leur sacralité monarchique. Le goût pour le scandale sexuel qui caractérise les textes ligueurs ménage une place certaine à la vérole : elle confirme la déviance et la défaillance du souverain. Même si elle est moins fréquente que l'accusation de sodomie, la diffamation par la vérole demeure une arme politique qui entame le capital symbolique du roi en même temps qu'elle révèle une angoisse certaine autour des performances viriles de ce dernier²⁷³. De la sodomie à la vérole en passant par le viol de religieuses, la sexualité du dernier des Valois est toujours hors normes²⁷⁴. Au sein de cet arsenal injurieux, le mal vénérien a cela d'original qu'il permet de pathologiser la déviance royale. Sur ce plan, il n'est pas étonnant de voir d'abord les mignons être accusés de vérole. Dès 1579, on trouve chez Pierre de L'Estoile des sonnets satiriques s'en prenant aux favoris du roi. Dans l'un d'eux, le locuteur, qui admet « estre bougre » et craint de « chevaucher une Putain publique », décide de « se donner à quelque riche Veufve » afin d'échapper définitivement

m'appuiant sur l'autorité de Dioscoride, qui dit les raclures du genevre estre mortelles, ce qu'ilz nioient estre au texte de Dioscoride, mais je le leur monstray » (*Traité de Vérole*, p. 56-57). Castellan est sûrement Honoré Du Chastel, premier médecin de Catherine de Médicis mais aussi conseiller et médecin ordinaire de Henri II, François II et Charles IX.

²⁷² Brantôme indique que François I^{er} « donna la verolle » à sa femme, Claude (*Recueil des Dames*, dans *Recueil des Dames, poésies et tombeaux*, éd. Étienne Vaucheret, Paris, Gallimard, 1991, p. 172). Louis Guyon semble le premier à narrer la rocambolesque aventure de la belle Ferronnière : le roi aurait insisté pour coucher avec cette femme mariée. Son mari Jean Ferron décide, pour se venger, de « cherch[er] la vérole pour la donner à sa femme afin que le roi la pr[enne] d'elle » (*Les Diverses leçons de Loys Guyon, sieur de la Nauche*, Lyon, A. Chard, 1625, t. 2, p. 110). Le texte est cité dans *Le Siècle des vérolés*, p. 257-258. Le xix^e siècle se passionne pour la vérole du roi. Népomucène Lemerrier consacre le chant XIII de sa *Panhypocrisiade* à l'épisode de la Ferronnière (*Panhypocrisiade, ou le spectacle infernal du seizième siècle*, Paris, F. Didot, 1819, p. 311-333). Du côté des médecins, voir Auguste Corlieu, *Le Roi François I^{er} est-il mort de la syphilis ?*, Paris, V.-A. Delahaye, 1880. Sur la vérole de François I^{er}, voir Stanis Perez, *Le Corps du roi. Incarner l'État de Philippe Auguste à Louis-Philippe*, Paris, Perrin, 2018, p. 172-179.

²⁷³ À partir de 1577, la production ligueuse soulève fréquemment la question de la masculinité du monarque. Voir G. Poirier, *Henri III de France en mascarades imaginaires. Mœurs, humeurs et comportements d'un roi de la Renaissance*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2010, p. 97, ainsi que D. Maira, « Le pouvoir fardé à la cour d'Henri III : satire et parodie du masculin », dans *Féminité et masculinité altérées : transgression et inversion des genres au Moyen Âge*, éd. Eva Pibiri et Fanny Abbott, Florence, Sismel-Edizioni del Galluzzo, 2017, p. 285-299.

²⁷⁴ Sur l'accusation de viol, voir T. Debbagi Baranova, *À coups de libelles*, p. 178-181.

à « la pauvreté, la honte et la Verole » qui l'assaillent²⁷⁵. Mais la figure du mignon vérolé ne saurait réduire les récits de contamination aux activités sexuelles entre hommes. En 1585, un coq-à-l'âne laisse entendre qu'« à Limours, ils [les mignons] furent poivrés / Du venin de dame Nicolle »²⁷⁶. L'infection s'explique par la fréquentation des prostituées. La vérole sanctionne alors une déviance sexuelle, qu'elle se conçoive en compagnie des hommes ou des femmes²⁷⁷.

Parmi l'ensemble des favoris du roi, l'un d'eux apparaît comme une cible fréquente des accusations de ce type : Jean-Louis Nogaret de La Valette, duc d'Épernon. Diabolisé dans les textes ligueurs, cet archimignon a connu une ascension fulgurante grâce à la faveur royale. Il est l'objet de nombreuses injures à coloration médicale et sexuelle. Les multiples maladies qu'on lui attribue construisent un portrait répugnant. Ainsi, le duc est présenté comme un « ladre punais »²⁷⁸ autant qu'il souffre d'un « chancreux mal de gorge »²⁷⁹. Ces accusations sont encore répertoriées par Aubigné. Dans son *Histoire universelle*, il indique que, dans les années qui précèdent la mort du dernier des Valois, la Ligue se répand en « pasquins et livrets sur l'arriere Venus active et passive qui s'exerçoit au cabinet » du roi ainsi qu'en textes qui « attaquent un des mignons de quelques chancres et maladies veneriennes, gagnées par le derriere, traictées et en fin guerries par le Medecin Miron »²⁸⁰. L'association entre le mal honteux et la sodomie apparaît comme une variation injurieuse qui pousse le scandale sexuel à son comble.

²⁷⁵ Pierre de L'Estoile, *Registre-Journal du règne de Henri III. Tome III (1579-1581)*, éd. M. Lazard et G. Schrenck, Genève, Droz, 1997, p. 52.

²⁷⁶ P. de L'Estoile, *Registre-Journal du règne de Henri III. Tome V (1585-1587)*, éd. M. Lazard et G. Schrenck, Genève, Droz, 2001, p. 142. On trouve déjà la prostituée Nicole pourvoyeuse de vérole dans *L'Enfer de la mère Cardine*, attribué à Flaminio de Birague (*L'Enfer de la mere Cardine* [1583], dans *Les Premières œuvres poétiques* [1585]. *Tome II*, éd. Roland Guillot et Michel Clément, Genève, Droz, 2003, p. 209-239, plus spécifiquement v. 418-419, p. 224).

²⁷⁷ Selon Pierre Chevallier, l'épisode de Limours suggère que l'homosexualité dont on taxe les mignons tend à passer sous silence les « débordements hétérosexuels du roi et du cabinet » (*Henri III. Roi shakespearien*, Paris, Fayard, 1985, p. 439).

²⁷⁸ P. de L'Estoile, *Les Belles figures et drolleries de la Ligue*, éd. G. Schrenck, Genève, Droz, 2016, p. 39.

²⁷⁹ P. de L'Estoile, *Registre-Journal du règne de Henri III. Tome V*, p. 25. Les deux maladies sont réunies en 1587 dans une pièce parodique intitulée « Bibliothèque de Madame de Montpensier », cette dernière étant une partisane zélée de la Sainte Union. Dans cette bibliothèque imaginaire conçue à des fins anti-ligueuses, on trouve un « Traicté du mal chancreux, principalement de celui qui vient à la gorge, et que c'est un apannage de ladroterie ; dédié à M. le duc Desparnon, avec privilège du Roy » (*Ibid.*, p. 356). Sur cette pièce, voir R. Cappellen, « La bibliothèque imaginaire, genre satirique et polémique en des temps troublés (1587-1615) », dans *Early Modern Catalogues of Imaginary Books. A Scholarly Anthology*, éd. Anne-Pascale Pouey-Mounou et Paul J. Smith, Leyde ; Boston, Brill, 2020, p. 190-214, plus particulièrement p. 197-202.

²⁸⁰ A. d'Aubigné, *Histoire universelle. Tome VI (1579-1585)*, éd. André Thierry, Genève, Droz, 1992, p. 174-175.

La proximité du roi avec une telle figure rejaillit sur la manière qu'ont les ultracatholiques de dépeindre ce dernier. Henri III apparaît comme un être ensorcelé par son diabolique mignon²⁸¹. Dans un poème intitulé « Passavant écrivant à son amy des nouvelles de la Cour » venant clore le parodique *Testament de Henry de Valois* vraisemblablement composé dans le milieu ligueur avant la mort du roi, la vérole refait surface : « On dit que pour complaire au vérolé mignon / Ce tyran a baisé du Diable le poitron [postérieur] »²⁸². Si le favori se reconnaît usuellement à « la plus grande capitalisation de signes de l'exception »²⁸³ dont il jouit, le texte polémique ménage une dévaluation symbolique puissante. Les prérogatives accordées par le roi à l'archimignon se changent en domination du mignon sur son souverain. Scellant un pacte avec le Diable, le baiser ne laisse pas le roi exempt du mal vénérien non plus.

Que ce soit dans le testament lui-même ou dans le « Coq à l'Asne » qui le suit, Henri III est présenté comme vérolé. Si le locuteur du coq-à-l'âne s'interroge sur le nombre de cures subies par le roi²⁸⁴, le testament, procédant à une mise à mort symbolique, recourt à l'insinuation calomnieuse. Une fois que le roi a cédé sa « perruque noire », le dépeçage de sa tête se poursuit :

À tous joueurs de quilles après ma mort j'ordonne
Ma teste en lieu de boule, escripts, car je leur donne.
Les cheveux de ma teste à la molle Cipris,
Ce qu'il m'en peut rester, car elle m'a tout pris,
Lors que jeune garçon je fesois la pratique
De prendre mon plaisir en son art venerique
Que j'ay acoustumé tousjours jusque à present,
Comme le plus aymé et sur tout très-plaisant²⁸⁵.

Le choix des légataires expose la lubricité du roi. Loin de ne relever que de la sphère ludique, les « joueurs de quilles » sont aussi des fornicateurs, l'expression

²⁸¹ Sur le roi ensorcelé, voir Annie Duprat, *Les Rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, 2002, p. 59-73.

²⁸² *Le Testament de Henry de Valois, recommandé à son amy Jean d'Espéron. Faict à Blois, le septiesme de Mars 1589, avec un coq à l'asne*, [s.l.], J. Varenegles, 1589, « Passavant écrivant à son amy des nouvelles de la Cour », p. 10-11.

²⁸³ Nicolas Le Roux, *La Faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, p. 12.

²⁸⁴ *Le Testament de Henry de Valois*, « Coq à l'asne », p. 8 : « Henry combien de fois sua-t-il la verole? ».

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 5. Pour une édition moderne du testament (sans le coq-à-l'âne et les nouvelles données par Passavant), voir *Le Testament de Henry de Valois recommandé à son amy Jean d'Espéron* [1589] dans *Testaments pour rire. Testaments facétieux et polémiques dans la littérature d'Ancien Régime (1465-1799). Tome II*, éd. P. et M.-H. Servet, Genève, Droz, 2013, p. 949-951. Une partie de ces vers est citée dans *Le Siècle des vérolés*, p. 300.

étant équivoque. Quant à Vénus, sa mollesse suggère l'absence de maîtrise de soi et l'enlissement dans les plaisirs lascifs, incompatible avec l'impératif de mouvement caractéristique du corps royal²⁸⁶. Si la désignation des destinataires situe le propos dans la sphère sexuelle, les legs révèlent, pour leur part, la maladie du roi. Bien que le roi ait travaillé à maîtriser l'image de son corps durant son règne, les dons successifs en ruinent la grandeur et l'élégance en même temps qu'ils le dépouillent²⁸⁷. Après le don de la perruque, l'exposition du crâne quasiment glabre signe l'entrée en scène de la pelade, bien visible une fois tombés les postiches censés la cacher. La perte capillaire questionne aussi la masculinité du roi. Si elle peut être un signe de sagesse sur un corps vieux, l'absence de cheveux constitue, à l'âge adulte, un éloignement par rapport à un modèle viril. La pointer du doigt dans un texte polémique en fait un signe susceptible de susciter la désapprobation ou le rire. Dans la mesure où le glabre peut symboliser « la dégradation et la soumission »²⁸⁸, le roi semble incapable d'incarner une masculinité active, conquérante et volitive. Placé dès son plus jeune âge sous la tutelle de Vénus, le corps royal est aliéné par son appétit sexuel hypertrophié et s'éloigne de l'idéal de la souveraineté.

En opposition à la « recharge sacrale »²⁸⁹ entreprise par un roi coutumier des processions pénitentes, la fiction ligueuse fait résonner la voix d'un monarque narrant sa vie de débauche. L'articulation entre le corps physiologique et le corps symbolique aide à mieux comprendre pourquoi la Sainte Union fait de la figure royale un « villain monstre pelé »²⁹⁰ ou un impénitent, « verolé pour la troisieme fois »²⁹¹. Henri III semble en effet être une tête malade à retrancher plutôt qu'un chef solide²⁹². À la volonté royale de régénérer le royaume par la tolérance et la pacification s'oppose le paradigme ligueur de la régénération par l'ablation et

²⁸⁶ Sur la maîtrise de l'espace comme caractéristique du prince idéal à la Renaissance, voir N. Le Roux, « Le glaive et la chair : le pouvoir et son incarnation au temps des derniers Valois », *Chrétiens et sociétés*, 2 (2013), p. 61-83, notamment p. 69.

²⁸⁷ N. Le Roux, *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III (1^{er} août 1589)*, Paris, Gallimard, 2017, p. 48.

²⁸⁸ Anu Korhonen, « Strange Things Out of Hair: Baldness and Masculinity in Early Modern England », *Sixteenth Century Journal*, 41/2 (2010), p. 371-391, ici p. 374 : « *degradation and submission* ».

²⁸⁹ Alain Tallon, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI^e siècle. Essai sur la vision gallicane du monde*, Paris, PUF, 2002, p. 125.

²⁹⁰ P. de L'Estoile, *Les Belles figures et drolleries de la Ligue*, p. 46.

²⁹¹ *Discours de la défaite du viconte de Thuraine à Chasteau-neuf en Berry le 26^e du mois de Mars*, Paris, D. Binet, 1589, p. 8.

²⁹² Sur l'assimilation du roi à un membre infecté, voir Mathilde Bernard, « *Vox populi vox dei est. Procédés de la diffamation dans les libelles ligueurs du début de l'année 1589* », *Albineana*, 23 (2011), p. 245-266, ici p. 248.

l'éradication. Dotée d'une force métaphorique capable de prendre le corps physiologique à témoin contre le corps symbolique, la pelade apparaît comme l'une des images possibles pour dire la déliquescence d'un royaume condamné à vivre sans héritier. Sur ce plan, la vérole et la sodomie servent le même discours de désacralisation. Dans les deux cas, le roi multiplie les activités sexuelles qui n'aboutissent pas à une génération. Elles confirment une dégénération du royaume où l'ordre, la santé et la morale appartiennent au passé. La polarisation politique du mal vénérien concourt donc à l'élaboration de la légende noire d'Henri III. Le roi a-t-il vraiment souffert de la vérole ? Le fait n'est pas exclu, mais la prudence s'impose. Au XVII^e siècle, dans l'une de ses *Observations*, le médecin Lazare Rivière nous apprend que Pierre Pena, botaniste initié à la médecine chimique, a guéri Henri III de la vérole²⁹³. Échappant à la hargne polémique, l'observation indique peut-être que la figure du roi pelé trouve son origine dans des signes corporels avérés dont la production ligueuse se saisit pour ruiner sa réputation²⁹⁴.

L'usage de la vérole dans le discours ligueur ne prend pas fin avec la mort du roi Henri III. Au contraire, la possibilité de voir monter sur le trône un hérétique, Henri de Navarre, justifie de nouvelles salves à coloration sexuelle. Si le discours conserve la même teneur, la situation a changé. En cette fin de XVI^e siècle, la Ligue est fragilisée, l'urgence de la paix se fait sentir et le royaume se rallie de plus en plus derrière le Béarnais, disposé à se convertir au catholicisme. L'Union réagit en tonnant fort contre le roi de Navarre. Le curé de Saint-Benoît, ligueur de la première heure, Jean Boucher n'hésite pas à vilipender l'ennemi en juin 1593 :

[Boucher] dit, qu'il empeschoit, et cinquante mil hommes avec lui, que ce meschant heretique relaps fut roy, auquel on vouloit donner entrée par la treufve. D'estre catholique, qu'il ne l'empeschoit point, au contraire qu'il desiroit qu'il le fust bon, mais que pour cela qu'on le fist roy de France, qu'il l'empeschoit tout hault. L'apela vilain, voleur, sacrilege, noir, pendart, larron, verolé, putier, violateur de vierges et nonnains, bref, emploia toute la rhetorique des trippieres du Petit Pont à dénigrer du Roy²⁹⁵.

²⁹³ Lazare Rivière, *Les Observations de médecine de Lazare Rivière, conseiller et medecin du Roy, et doyen des medecins en l'Université de Montpellier*, trad. M. F. Deboze, Lyon, J. Certe, 1680 [1659] observation 41, p. 710 : « Henri III, Roy de France, atteint de la grosse verolle, n'en pût pas être guéri par ses Médecins ordinaires : il fut averti que Pena étoit pour lors à Paris, où il pratiquoit la Medecine, et qu'il y guérissoit plusieurs verolez par un remede particulier qu'il avoit appris d'un certain Turc, il le fit appeller, et il en fut guéri ». Sur Pierre Pena, voir J. Dupèbe, « Autour du collège de Presles : testaments de Ramus, Talon et Péna », *BHR*, 42/1 (1980), p. 123-137, plus particulièrement p. 134 sur la maladie vénérienne du roi.

²⁹⁴ N. Le Roux liste les maladies qui ont fragilisé Henri III (« la sciatique, les coliques néphrétiques, la maladie de la pierre, la goutte, les fistules et les abcès d'origine tuberculeuse, ou encore les otites ») sans mentionner la vérole (*Un régicide au nom de Dieu*, p. 53).

²⁹⁵ P. de L'Estoile, *Journal du règne de Henri IV. Tome II : 1592-1594*, éd. Xavier Le Person, Genève, Droz, 2014, p. 128.

Dans une capitale encore aux mains de l'Union, les ligueurs multiplient les canaux de communication pour attaquer le futur Henri IV. Les prédicateurs jouent dès lors un rôle essentiel. La succession d'injures à laquelle s'adonne Boucher culmine avec les scandales sexuels. Un tel procédé de désignation de l'adversaire indique autour de quelles images fortes les membres de la Ligue mobilisent leurs troupes. Favorable au groupe des Politiques qui soutient Henri de Navarre, Pierre de L'Estoile est un auditeur critique qui disqualifie la véhémence de Boucher en la comparant aux saillies verbales inconsidérées des basses classes. Pourtant, la rhétorique haineuse du curé parisien n'est pas dénuée d'efficacité : sa facture outrancière peut aisément entraîner l'adhésion des auditeurs, la constitution d'une figure honnie fonctionnant comme « un révélateur identitaire »²⁹⁶.

L'abjuration de la foi réformée par Henri de Navarre en juillet 1593 marque un coup dur pour la Ligue. La faction poursuit pourtant son combat et défend l'idée d'une élection d'un roi véritablement catholique, fût-il étranger, par les États généraux. Cette idée est exprimée en 1593 dans le *Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant*, attribué à François Cromé. Reprenant à son compte la forme du dialogue pour opposer le Manant ligueur au Maheustre politique, l'auteur n'hésite pas à recourir à la force métaphorique de la vérole. Lorsque le Maheustre indique que l'installation du roi converti sur le trône est une promesse de paix sociale retrouvée, le Manant réplique :

Je vous demande, voudriez-vous bailler une fille pudique, honneste, belle, vertueuse et modeste, à un homme desbauché, verollé et abandonné à tous vices, soubz umbre qu'il vous diroit qu'il s'amenderoit, et qu'il n'y retourneroit plus, et que s'il y retournoit estant marié, que vous luy osteriez vostre fille ? [...] Or c'est l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine qui est une pucelle, belle et honneste en ceste France, qui n'a jamais eu pour Roy un heretique, mais tous bons catholiques et affidez à Jesus Christ, son espoux. Voudriez-vous donc bailler ceste Eglise que les François ont tant fidelement servie et honorée soubz leurs Roys catholiques, aujourd'huy la prostituer entre les mains d'un heretique [...] ?²⁹⁷

Cromé convoque le scénario érasmien de l'union mal assortie entre une jeune vierge et un vicieux vérolé pour faire sentir le danger de toute compromission à l'égard du Béarnais²⁹⁸. Les noces pathogènes rendent suspecte la versatilité d'Henri de Navarre en matière de foi. Elles disent aussi la crainte de voir s'étendre à l'ensemble du royaume la corruption hérétique. La moralisation et

²⁹⁶ T. Debbagi Baranova, *À coups de libelles*, p. 243.

²⁹⁷ François Cromé, *Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant*, éd. Peter M. Ascoli, Genève, Droz, 1977 [1593], p. 57-58.

²⁹⁸ Sur l'union mal assortie, voir *supra*, chap. III, « Le salut est-il dans le mariage ? ».

la pathologisation de la différence confessionnelle s'allient donc pour représenter le converti comme un danger pour la sauvegarde de la France catholique. Que ce soit dans les harangues de Boucher ou dans les écrits de Cromé, la vérole attribuée à Henri IV sert à invalider son autorité et mettre en doute sa capacité de faire régner l'ordre. Bien qu'il ne soit pas accusé de sodomie, le nouveau roi pèche par la même intempérance sexuelle que celui auquel il succède²⁹⁹. Les excès suffisent à montrer l'inanité d'une prétendue rupture entre le dernier des Valois et le premier des Bourbons. Tous deux s'éloignent de la figure du « vrai roi », conçu comme un être « actif, autonome, souverain, masculin »³⁰⁰.

Enfin, le goût des Ligueurs pour les attaques fondées sur une irréconciliabilité entre les « deux corps du roi »³⁰¹ finit par se retourner contre eux. Des phénomènes de réversion apparaissent, notamment dans les satires anti-ligueuses. Si le duc de Nemours est présenté comme vérolé dans « La Bibliothèque de Madame de Montpensier »³⁰² de 1587, c'est surtout Charles de Lorraine, duc de Mayenne qui est la cible fréquente d'une telle injure. Devenu chef de la Ligue et lieutenant général du royaume après l'assassinat de ses deux frères à Blois, le duc est dépeint comme un corps difforme. Obèse, Mayenne est aussi affligé de la pelade, notamment dans l'anonyme *Satyre ménippée* émanant du camp des Politiques. Cette œuvre de circonstance se moque des États généraux réunis à Paris en 1583 dans le but d'élire un roi catholique pour le trône de France. Compilation hétéroclite de textes, la satire se compose, en son centre, de diverses harangues attribuées aux grands noms ultra-catholiques. Celle du duc de Mayenne se termine sur une notation maladive :

Quant à la pelade, que certains politiques m'ont voulu impropérer [reprocher], m'accusant que la saint Cere ou la Loüe (je ne sçay laquelle des deux) me l'avoient donnée, ils en ont menty les meschants, je n'y songeay jamais :

²⁹⁹ On trouve dès 1587 dans « La Bibliothèque de Madame de Montpensier » un livre concernant les mœurs sexuelles du futur Henri IV intitulé « Discours sur la blessure du Roy de Navarre, par un poulain en courant une bische ; imprimé nouvellement à Nerac ». C'est là une allusion aux amours du Béarnais et de la comtesse de Guiche (P. de L'Estoile, *Registre-Journal du règne de Henri III. Tome V*, p. 355).

³⁰⁰ J.-R. Fanlo, « Du *Reveille-matin des François* à la *Confession du sieur de Sancy* », p. 390. En raison de son abondante progéniture, Henri IV dispose d'une réputation sexuelle bien moins écornée que celle d'Henri III.

³⁰¹ Ernst Kantorowicz, *Les Deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, trad. J.-P. et N. Genet, Paris, Gallimard, 1989 [1957]. Bien que l'auteur étudie la royauté médiévale, la problématique de l'incarnation du pouvoir ressurgit en contexte agonique lorsque le souverain est dépeint comme un corps malade.

³⁰² P. de L'Estoile, *Registre-Journal du règne de Henri III. Tome V*, p. 355.

ce n'est que certaine chaleur de foye, que les medecins appellent alopecie, à laquelle moy et les miens sommes subjects³⁰³.

Le discours du lieutenant se lit d'abord comme une réponse scandalisée aux diffamations des Politiques³⁰⁴. Mais le démenti se retourne contre le locuteur devenu ridicule. Non seulement il reconnaît fréquenter des prostituées lorsqu'il indique qu'il ne sait plus laquelle des deux femmes publiques lui a transmis la maladie ; mais son explication médicale tourne court, elle aussi. L'excuse avancée rappelle ce que Rondelet écrit au sujet des aménagements du diagnostic. Dans son traité de 1576, le médecin montpelliérain admet en effet qu'il vaut parfois mieux annoncer à un moine ou à une vierge qu'il ou elle souffre d'une « chaleur de foye » plutôt que de nommer la vérole, afin de ménager les réputations³⁰⁵. La réappropriation de ce diagnostic se double d'une convocation du lexique médical qui œuvre, elle aussi, à rendre le mensonge de Mayenne plus flagrant. La mention de l'alopecie cache mal les chutes pilaires imputables à la vérole. Se réfugier derrière les mots des médecins est donc une stratégie ratée tant Mayenne se trahit. Plus encore, en laissant entendre qu'il n'est pas le seul à souffrir d'alopecie, le ligueur n'arrange rien. En effet, la latitude sociale offerte par l'expression « moi et les miens » peut désigner les membres de la famille du lieutenant autant que les partisans de la Ligue. Mayenne joue donc contre son camp lorsqu'il attribue à ses proches la même incommodité que lui³⁰⁶. Parti de l'orthodoxie catholique la plus rigoriste, la Sainte Union se compose donc, elle aussi, d'hypocrites vérolés. Le discrédit qui pèse sur les États généraux de la Ligue dans la *Satyre* finit par rejaillir sur leur instigateur. Parmi une série de poèmes adjoints à la première

³⁰³ *Satyre Menippe de la Vertu du Catholicon d'Espagne et de la tenue des Etats de Paris*, éd. Martial Martin, Paris, Champion, 2007 [1594], p. 38.

³⁰⁴ En 1586, dans un pasquin parisien, L'Estoile inscrit en marge des vers « Il lui demeure un tour de reins, / Pour avoir trop fait la folie » l'annotation suivante : « La vérole, que le duc de Maienne a gaingnée » (*Registre-Journal du règne de Henri III. Tome V*, p. 229). Dans un *Supplément au journal du règne de Henry IV*, on trouve pour le mois de mai 1592, l'indication suivante : « Le Duc de Mayenne s'estoit retiré en même temps à Roüen, pour se faire traiter une seconde fois du mal de Naples, qu'il avoit gagné quelque temps auparavant, à l'Hôtel de Carnavalet, dans une débauche qui s'y fit » (*Supplément au journal du règne de Henry IV*, dans *Mémoires-Journaux de Pierre de L'Estoile. Tome V: Journal de Henri IV (1589-1593)*, éd. Pierre-Gustave Brunet et alii, Paris, A. Lemerre, 1888, p. 326).

³⁰⁵ Voir *supra*, chap. III, « Les coûts de la maladie ».

³⁰⁶ Le cardinal de Pellevé, dont le nom se prête aisément aux jeux de mots, est lui aussi un « pelé » (*Satyre Menippe*, p. 7). Dès 1586, L'Estoile mentionne ce sobriquet, lié d'abord à une déroute financière : « Le Roy [Henri III] fist saisir tout le revenu temporel des benefices que tenoit le Cardinal de Pellevé [...]. Les Huguenos l'apeloient le Cardinal Pelé » (*Registre-Journal du règne de Henri III. Tome V*, p. 209). Un surcroît de sens vénérien n'est pas à exclure dans la *Satyre Menippe* eu égard à l'importance conférée à la pelade dans l'œuvre.

impression du texte à Tours en avril 1594, on trouve un quatrain qui achève la renommée de Mayenne :

La Pelade vous avez prise
Par la breche que vous sçavez :
Gardez-la puis que vous l'avez :
Monsieur elle est de bonne prise³⁰⁷.

Figeant le lieutenant dans une posture dégradante, le poème parodie la célébration des conquêtes militaires. Alors qu'Henri IV est sacré roi à Chartres en février 1594 et que Paris passe aux mains des troupes royales en mars, la pelade apparaît comme la seule conquête pérenne du lieutenant, s'empressant de quitter la capitale avant l'arrivée du monarque. L'infléchissement politique que les ligueurs ont fait connaître à la vérole finit par se retourner contre eux, les partisans du retour à la paix dans le royaume n'hésitant pas à employer la même arme métaphorique que leurs adversaires.

CONCLUSION

À confronter les textes polémiques, on remarque que la masculinité mesurée est autant un étalon de mesure qu'une chimère. La fonction polémique conférée à la vérole empêche précisément la réalisation d'un tel idéal. Même si les femmes font parfois les frais des accusations infamantes³⁰⁸, ce sont surtout des réputations masculines que le stigmat vénérien défait en contexte agonique. L'honneur, la maîtrise de soi et la sincérité de la foi sont autant de marqueurs individuels et sociaux mis en péril par la maladie. Le recours fréquent à la visibilité des symptômes de la vérole répond sans doute aussi à l'« angoisse névrotique des guerres civiles comme impossibilité de repérer physiquement l'ennemi »³⁰⁹. Ravagé par de spectaculaires accidents vénériens, l'ennemi est bien visible et son corps tout entier parle contre lui. Loin de constituer un « idéolecte »³¹⁰ propre à un seul camp, la vérole passe ainsi d'une communauté à l'autre et s'adapte aux

³⁰⁷ *Satyre Menippe*, p. 140. Le poème est cité dans *Le Siècle des vérolés*, p. 303.

³⁰⁸ Parmi les auteurs qui défendent Marie Stuart, on trouve le polémiste écossais Adam Blackwood décrivant la reine Élisabeth I^{re} d'Angleterre comme « un corps flestri de vieillesse, rompu de paillardise, mangé de verolle et de laderie. Elle n'a que l'ame monstrueuse, plus difforme, plus vitieuse, plus chancreuse mille fois que n'est son corps » (*Martyre de la Royne d'Escosse, douairiere de France*, Édimbourg, J. Nafeild, 1587, p. 492).

³⁰⁹ Jérémie Foa, *Tous ceux qui tombent. Visages du massacre de la Saint-Barthélemy*, Paris, La Découverte, 2021, p. 21.

³¹⁰ I. Garnier, *L'Épithète et la connivence. Écriture concertée chez les Évangélistes français (1523-1534)*, Genève, Droz, 2005, p. 12.

besoins de chaque groupe. Au gré des continuités et des inflexions, un même imaginaire pathologique unit les textes de combat. Sur ce plan, l'évolution la plus notable est l'individualisation de l'injure vénérienne. L'emploi *ad hominem* de la vérole se généralise avec l'enlèvement du royaume dans les guerres civiles et la crise dynastique.

Polarisée par l'usage agonique, la vérole perd de la labilité affective qui caractérisait les premières pièces versifiées sur la maladie. L'originalité du discours polémique réside alors moins dans les réactions programmées par les textes que dans l'extension du champ métaphorique de la vérole. Les textes réformés, notamment, rivalisent d'inventivité pour mettre la maladie au service d'un geste sacrilège sans cesse rejoué. Ce dernier est aussi la promesse d'une jubilation constitutive d'une identité collective. La réutilisation d'éléments hérités de la culture joyeuse mise en place autour de la vérole indique assez que le rire n'a pas déserté les territoires polémiques. Au contraire, toutes sérieuses que soient les controverses du temps, elles génèrent elles aussi une tension entre le *docere* et le *placere*. S'il faut avertir le lecteur des erreurs et des horreurs de l'adversaire, les polémistes ne résistent pas au plaisir de jouer avec la vérole de l'autre, en dépit des normes morales et religieuses qu'ils défendent. La tension se résoudrait peut-être dans l'efficacité à laquelle rêvent les auteurs. La médicalisation de l'injure, par la vérole, permet non seulement de faire l'anatomie d'un corps collectif affaibli et fracturé mais aussi d'en fantasmer la purge et la guérison par le retranchement du ou des membre(s) rebelle(s). La pelade du roi ou du commandant de la Ligue suffirait à convaincre le lecteur qu'il est temps de changer de chef pour recomposer un nouveau corps physique et symbolique au royaume.

À la fin du siècle, la montée sur le trône d'Henri IV et la signature de l'édit de Nantes signent le retour à une forme de concorde religieuse et politique qui a pour corollaire une modification des usages de la parole. L'édit de 1598 interdit fermement de « s'attaquer », d'« injurier » ou de « s'outrager »³¹¹. Loin de se limiter à la sphère polémique, la régulation des débordements du verbe et du corps s'applique à toute la société. Dans cette nouvelle économie des mots et des mœurs, quelle place conférer à la vérole ? Après avoir été utilisée pour sa force injurieuse, comment la maladie s'articule-t-elle aux mutations qui caractérisent cette fin de siècle ? Les trois premières décennies du XVII^e siècle questionnent cet assagissement ardemment désiré et suggèrent plutôt que la force impudique de la vérole n'a rien perdu de son pouvoir de fascination.

³¹¹ *L'Édit de Nantes*, éd. Janine Garrisson, Biarritz, Atlantica, 1997 [1598], article 2, p. 29.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

CHAPITRE VI

VÉROLE HÉTÉRODOXE

Après les divisions et les massacres, les premières années du XVII^e siècle sont marquées par une relative pacification du royaume. Bien qu'une telle dynamique soit menacée par plusieurs événements comme le régicide d'Henri IV par Ravaillac en 1610 ou les révoltes huguenotes dans le Béarn ou à La Rochelle sous Louis XIII, la promotion de la civilité apparaît comme une réponse à opposer au demi-siècle de conflits dont la France conserve le souvenir traumatisant. L'objectif est de « quitter l'horizon de la violence guerrière »¹, à laquelle les libelles participaient, afin de faire advenir un inoffensif « bien-dire »². La reconfiguration du partage entre le dicible et l'indicible invite alors au polissage des langues et des corps contre les saillies furieuses du siècle précédent. Dans une monarchie où le roi concentre entre ses mains le pouvoir politique et où chacun dispose en son for intérieur d'une liberté de conscience, la mise en place d'une civilité commune suppose aussi de reconnaître en tout interlocuteur « un membre de la même société »³, au-delà des divergences confessionnelles.

Au milieu de ces changements décisifs, y a-t-il encore une place pour la vérole alors même qu'elle a pu servir d'arme polémique précédemment ? Le traitement que la France du XVII^e siècle lui réserve se trouve-t-il influencé par l'avènement d'une telle scénographie mondaine de la civilité ? La réponse nécessite de rendre compte de la variété des textes où la maladie reste un objet de discussion privilégié. Tout d'abord, la promotion d'une langue plus apaisée ne met pas définitivement fin à l'usage polémique de la vérole. Bien sûr, la pacification du royaume rend moins urgente l'instrumentalisation idéologique du stigmat vénérien. De la même façon, le rire sardonien opposé aux ennemis de Dieu

¹ H. Merlin-Kajman, *La Langue est-elle fasciste ? Langue, pouvoir, enseignement*, Paris, Seuil, 2003, p. 93.

² *Ibid.*, p. 112.

³ *Ibid.*, p. 171.

retentit moins fort ou comme à contretemps⁴. Mais l'intense production de libelles qui marque le règne de Louis XIII suggère assez que la force agonique de la vérole n'a pas disparu, notamment au moment de l'assassinat du favori de Marie de Médicis, Concino Concini, le 24 avril 1617⁵.

En outre, le déploiement d'une langue polie rencontre des résistances. Tandis que l'imposition de nouvelles normes linguistiques induit une écriture poétique expurgée de toute hostilité, un pan entier de la production versifiée se soustrait à l'élan novateur. C'est le cas des recueils de poésie érotique et pornographique appelés « satyriques ». Jusqu'au coup d'arrêt que représente le procès de Théophile de Viau en 1623, leur intense essor éditorial constitue une réponse et une résistance aux « polices – religieuses et morales, linguistiques, des corps »⁶. Nommés ou anonymes, les auteurs dont les pièces composent ces succès de librairie renoncent à l'éthique civile pour afficher un corps transgressif. Dans ces poèmes, la maladie honteuse n'est pas cantonnée à la sphère privée mais se voit exhibée au grand jour, menaçant ainsi d'« envahi[r] l'espace public »⁷ et de le corrompre.

Durant les mêmes années, alors que des poètes détaillent complaisamment leurs accidents vénériens, paraissent plusieurs nouveaux traités médicaux sur la vérole composés en langue française. Leurs auteurs décrivent eux aussi les horreurs de la vérole afin de prévenir le lecteur des ravages de la luxure. Certains d'entre eux, comme le paracelsiste David de Planis Campy, font de la vérole le signe d'une noblesse dévoyée, composée de « libertins »⁸ sans scrupules. Au

⁴ C'est le cas d'Aubigné dont plusieurs textes combatifs paraissent au XVII^e siècle alors que ses cibles sont mortes pour la plupart. La polémique peut alors sembler inactuelle. Notons toutefois qu'Aubigné sait l'art d'actualiser son discours polémique et que, dans sa poésie amoureuse, il se montre proche des auteurs de son temps, notamment lorsqu'il s'en prend à la putain Maroquin, à la manière des poètes satyriques (*Le Printemps*, éd. V. Ferrer, Genève, Droz, 2020, ode xxvi, p. 630-639).

⁵ Abattu sur ordre royal, le favori de Marie de Médicis est assimilé au mal vénérien dans l'un des nombreux textes écrits à l'initiative de Louis XIII et de son entourage pour souiller la mémoire de l'homme italien. Dans un libelle représentant l'arrivée de Concini aux enfers, le narrateur décrit les toiles qui décorent le paysage infernal. L'une d'entre elles représente « une Fortune d'or qui tenoit par les cheveux une figure rapportant au Mareschal d'Ancre [Concini], sous ladite figure estoit escrit *Fortuna guarda il morbo di Napoli* [Fortune regarde le mal de Naples] » (*L'Entrée et la réception qui a esté faite au mareschal d'Ancre, aux Enfers*, Paris, B. Hameau, 1617, p. 11). Sur la culture des libelles sous Louis XIII, voir Hélène Duccini, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

⁶ G. Peureux, *La Muse satyrique (1600-1622)*, Genève, Droz, 2015, p. 13.

⁷ H. Merlin-Kajman, *L'Animal ensorcelé*, p. 257.

⁸ D. de Planis Campy, *La Verolle recogneue, combatue et abbatue*, préface, [f. A6v]. La présence de ce terme à la forte charge polémique et accusatoire dans la préface d'un traité sur la maladie vénérienne est surprenante tant il est de coutume de le trouver plutôt dans les écrits des apologistes et des prédicateurs.

sein d'une société où se diffusent les codes de la pastorale post-tridentine, la maladie sert à entériner un message comminatoire visant à modérer les activités charnelles. Dans ce cadre, le chirurgien nîmois Tannequin Guillaumet considère même qu'une version plus dangereuse de la vérole circule en ce début de siècle : la cristaline⁹. À rebours des chronologies rassurantes qui attestent une perte de virulence et de létalité du mal¹⁰, le praticien réformé explique que la cristaline s'avère « plus cruelle, venimeuse, et dangereuse, que n'a été la verole »¹¹. Tirant son nom des « ulceres malins, avec inflation transparente comme Cristal »¹² qu'elle provoque, la maladie justifie un ton alarmiste, Guillaumet constatant qu'« à present la plus part en meurent »¹³.

Les trois premières décennies du XVII^e siècle correspondent par conséquent à une phase de volubilité soutenue autour de la vérole, mais les configurations discursives pour approcher la maladie divergent. Qu'ils se veuillent rassurants ou alarmistes, les quatre nouveaux traités médicaux abordent la vérole en des termes mesurés et sérieux. Leur essor participe d'une diffusion croissante des savoirs médicaux en langue vernaculaire. Les auteurs entendent satisfaire un « curieux lecteur »¹⁴, dont l'appartenance au cercle professionnel des pairs n'est plus un réquisit pour accéder à l'ouvrage. Écrire un traité sur la vérole en français offre alors aux praticiens une visibilité accrue puisqu'ils abordent une question d'actualité sanitaire. Le souci de plaire au lecteur s'y fait sentir, comme en témoigne l'insertion de vers à l'intérieur de certains traités, mais l'humour demeure une veine discrète¹⁵. L'indécence ou l'obscénité en sont exclues, les

⁹ Le traité de Guillaumet paraît en 1611 mais on trouve dès 1610 une mention de la cristaline dans un texte facétieux attribué à Richard de Romany, auteur mal connu. Lors d'un échange entre le soldat Poltronisque et le courtisan Belles-Oreilles, le premier indique au second que les « affliges de la maladie venerienne » sont légion à Paris. Il ajoute qu'on y souffre aussi de « la Cristaline, laquelle rampant du long de l'eschine, est transparente comme du cristal » (*Le Carabinage et matoiserie soldatesque*, Paris, P. Ramier, 1616 [1610], p. 36). Bien que Guillaumet distingue la cristaline de la vérole, ces deux termes semblent équivalents chez Louis Guyon en 1615 lorsqu'il parle de la « grosse verole Neapolitaine, contagion Veneréenne ou cristaline » (*Suite du Livre de la beauté et santé corporelle*, p. 31).

¹⁰ Joubert note que la vérole « est un mal estrangier, qui s'an va diminuant de peu à peu : tellemant qu'à la longue il se perdra du tout » (*Erreurs populaires*, p. 215-216).

¹¹ T. Guillaumet, *Traicté de la maladie nouvellement appelée cristaline*, « Au lecteur », f. ā5v.

¹² *Ibid.*, p. 36.

¹³ *Ibid.*, f. ā5v.

¹⁴ J. Gaultier, *Traicté de la maladie venerienne ou grosse verole*, p. 4. Parmi les traités sur la vérole composés en français, sans première version rédigée en latin, trois d'entre eux paraissent en l'espace de presque quarante ans (entre 1552 et 1589) alors qu'entre 1611 et 1623, quatre traités paraissent en une dizaine d'années.

¹⁵ Jean Gaultier insère des vers de *La Seconde semaine* de Du Bartas à l'orée de son œuvre (*Traicté de la maladie venerienne ou grosse verole*, p. 3). Dans les pages qu'il consacre aux cures à l'argent-vif,

textes contribuant à leur manière à diffuser les composantes d'un ordre sexuel post-tridentin. À l'inverse, le traitement ludique de la vérole se donne à lire dans de nombreuses productions facétieuses qui connaissent un essor sans précédent sous Louis XIII. La vérole y apparaît comme une source inépuisable de bons mots que goûtent les lecteurs et le public de ces textes et performances qui oscillent entre parole audacieuse et propos contournés. À l'extrémité du spectre des textes divertissants sur le mal vénérien se trouve l'envers outrancier exploré par la production satyrique. S'y développe un usage contestataire, résolument hétérodoxe, de la vérole par rapport à une vulgate moralisatrice et punitive¹⁶. La maladie sert à créer une identité masculine « rebelle »¹⁷, à défendre une insubordination d'autant plus scandaleuse qu'elle ne donne lieu à aucun repentir. Les textes satyriques atteignent en ce domaine un niveau d'outrance rarement égalé. Mais l'appropriation dissidente de la vérole ne constitue pas seulement une audace éthique. Elle se fonde aussi sur une indécence esthétique, soutenue par une parole aussi brutale que crue. Les textes explorent toute la nébuleuse symptomatologique de la vérole. Les accidents attenants à celle-ci, notamment la chaude-pisse et les poulains, fascinent les auteurs au point de devenir des thèmes poétiques à part entière. Les logiques associatives mutent : au couple formé par la goutte et la vérole dans la matière joyeuse du xvi^e siècle se substitue une écriture fouillant à l'envi l'ensemble des maux que les médecins du temps perçoivent comme des signes de la vérole.

En repartant de cette hétérogénéité stylistique, accrue en un siècle qui valorise une éthique civile du langage, on se propose d'analyser les reprises et les inflexions du discours sur la vérole afin de mettre au jour la possibilité d'un usage hétérodoxe de la maladie. Bien qu'une telle posture ne soit pas dominante au sein du corpus sur le mal vénérien, elle invite néanmoins à explorer ce qu'un nouveau contexte socio-politique peut générer d'inédit dans le traitement d'un objet autour duquel s'est mise en place une topique à présent séculaire. Loin de correspondre à une réapparition après des décennies de discrétion¹⁸,

Guillaumet glisse une épigramme consacrée à « une femme qui voulait faire mourir son mari par poison » (*Traicté second de la maladie appelée Cristaline*, p. 120).

¹⁶ Le vérolé hétérodoxe est, de ce point de vue, un malade qui refuse de se soumettre aux injonctions médico-morales de pénitence, de contrition et de modération dans le domaine charnel. Le rejet de cette trajectoire attendue du bon patient croise une attitude plus large de résistance aux discours religieux et moraux.

¹⁷ M. Jeanneret, *Éros rebelle. Littérature et dissidence à l'âge classique*, Paris, Seuil, 2003.

¹⁸ L'idée d'une réapparition est convoquée par Guy Poirier lorsqu'il analyse la présence de la vérole dans les recueils satyriques. Au prix d'un effacement des continuités qui existent entre ce corpus et les productions du xvi^e siècle, l'auteur considère qu'il a fallu « attendre les publications libertines du dix-septième siècle » (*await the libertine publications of the seventeenth century*) pour voir « réapparaître » (*reappear*) la vérole. Avant cette date, et depuis les années 1530, « la syphilis

l'efflorescence de textes sur la vérole durant les trente premières années du siècle mérite plutôt d'être lue comme la réélaboration voire la radicalisation de représentations pérennes d'une maladie ambiguë, à une époque où le verbe et les corps sont invités à s'ajuster aux nouvelles frontières du dicible et du montrable.

UNE MATIÈRE JOYEUSE, PÉRENNE ET FÉCONDE

Le répertoire joyeux qui s'est constitué autour de la vérole dès la fin du xv^e siècle reste un fonds dans lequel les auteurs puisent pour nourrir un humour leste dont sont friandes les cours d'Henri IV et de Louis XIII. La « campagne d'assainissement »¹⁹ qui s'élabore au début du xvii^e siècle n'entame pas la vigueur d'une tradition égrillarde. Susceptible d'innombrables variations, cette dernière s'exprime dans des performances farcesques ou dans la vogue d'imprimés facétieux qui paraissent sous le règne de Louis XIII. Aux yeux de Michel Jeanneret, de telles productions se situent du côté d'une forme de convention qui « n'a plus rien de licencieux »²⁰ au regard des offensives caractéristiques des recueils satyriques. La comparaison des corpus conforte aisément la nature provocatrice des poètes satyriques, voire peut donner l'impression que les textes farcesques et satyriques « appart[iennent] à des mondes différents »²¹. Pour autant, ne voir dans l'humour convoqué par ces discours facétieux qu'un « fonds de commerce, parfaitement ordinaire, de l'esprit gaulois »²² ne rend pas compte des renouvellements et de l'inventivité propres aux productions comiques du début du xvii^e siècle. Que celles-ci semblent moins scandaleuses que le corpus satyrique n'autorise pas pour autant à négliger leur capacité à négocier la dimension obscène de la maladie et à proposer, à la suite des auteurs du siècle précédent, de nouvelles configurations ludiques. Les grivoiseries vénériennes disposent ainsi d'espaces où elles sont goûtées avec plaisir sans que les discours moraux montants en entament la verdeur.

littéraire » (*literary syphilis*) aurait été « plus discrète » (*more discrete*). Voir « A Contagion at the Source of Discourse on Sexualities », respectivement p. 171 et p. 174.

¹⁹ M. Jeanneret, « Préface », dans *Obscénités renaissantes*, p. 12.

²⁰ M. Jeanneret, *Éros rebelle*, p. 32.

²¹ H. Roberts, « L'euphémisme comique et les limites de l'obscénité au début du xvii^e siècle », dans *Obscénités renaissantes*, p. 247-261, ici p. 248.

²² M. Jeanneret, *Éros rebelle*, p. 32.

Fariboles de grosse vérole

Dès les premières années de l'épidémie, la spectacularité des corps vérolés permettait d'établir une proximité entre le mal vénérien et l'espace théâtral²³. Les malades impotents, couverts de boutons et cheminant à l'aide de béquilles, apparaissaient comme des figures susceptibles de passer la rampe pour provoquer le rire du public dans des sotties ou des performances para-dramatiques. Au cours du premier tiers du XVII^e siècle, c'est moins l'exhibition d'une corporéité difforme que la fantaisie langagière autorisée par un sujet aussi inépuisable que le sexe qui assure la *vis comica* de la vérole sur les planches. Présent dans les saillies verbales du duo formé par Tabarin et Mondor ou dans celles de Bruscamille, le mal vénérien trouve une place de choix dans les productions d'inspiration farcesque²⁴, où les réalités du bas corporel font l'objet d'une inventivité continue, rappelant à bien des égards la verve de Panurge. Plébiscités par un public élargi, allant des badauds aux gens de cour, ces spectacles héritent de la topique joyeuse construite autour de la vérole et tâchent ainsi de s'assurer une réussite commerciale.

Sur les tréteaux de la place Dauphine œuvre un duo de bateleurs au succès considérable. Docteur en médecine, Philippe Girard campe le rôle de Mondor tandis que son frère, Antoine Girard, incarne Tabarin²⁵. Ils cherchent à amuser le chaland et à retenir la foule afin de mieux vendre leurs remèdes par la suite. Colligés dans des recueils, dont la composition est probablement moins due aux frères Girard qu'à un membre du public, les échanges entre le valet Tabarin et son maître sont des succès de librairie. Réédités et augmentés au fil des années, ces boniments imprimés tentent de conserver quelque chose de la performance verbale des deux charlatans mais perdent la théâtralité de leurs échanges et passent sous silence les tractations commerciales qui suivent la performance.

La forme privilégiée par Tabarin et Mondor est celle du dialogue où le valet questionne son maître pour mieux tourner le savoir de ce dernier en ridicule. Le duo parodie volontiers la forme de « la dispute *pro et contra* »²⁶ héritée de la scolastique médiévale. La comédie du savoir se combine à un art de la surprise verbale. L'un de leurs échanges porte sur les chevaux qu'il convient de louer pour voyager convenablement. Le souci de choisir la meilleure « monture » permet

²³ Voir *supra*, chap. IV, « Des tréteaux aux défilés ».

²⁴ Parce qu'ils sont des monologues, les prologues de Bruscamille relèvent moins du genre de la farce, qui implique un jeu à plusieurs personnages, qu'ils n'exploitent des thématiques farcesques (Flavie Kerautret, *Le Phénomène « Bruscamille »*. *Édition, théâtre, actualité*, thèse de doctorat, Université Paris Nanterre, dir. G. Peureux, 2020, p. 59-60).

²⁵ Voir l'introduction de Tabarin, *Tabarin philosophe. Le Recueil général*, éd. Charlotte Farcet, Paris, Les Belles Lettres, 2007 [1622], p. 16-17.

²⁶ M. Jeanneret, *J'aime ta joie parce qu'elle est folle*, p. 141.

à Tabarin de détourner la réponse avisée de Mondor pour faire surgir une composante sexuelle :

Si vous voulez louer une bonne monture, il faut vous adresser à un macquereau : il vous donnera une beste qui courra l'amble et vous conduira en moins de demie heure de Paris à Naples ; et encore vous aurez ce pardessus, et c'est avantage, que quand vous aurez rendu la monture à son maistre, les poulains vous demeureront pour les gages²⁷.

Héritière de l'imaginaire viatique, la plaisanterie propose une description faussement élogieuse du mal vénérien comme expérience enrichissante, source d'ironiques gains après avoir payé la location d'une monture²⁸. Dire la vérole par le prisme d'un voyage express permet non seulement à Tabarin d'amuser son auditoire en condensant les distances effectives entre la France et l'Italie, mais aussi de jouer avec les limites de l'obscène. Bien qu'il recoure aux métaphores, le valet n'échappe pas à la critique du maître à l'oreille sensible : « O le gros porc ! Tu es tousjours fecond en villenies »²⁹. Confortant l'opposition entre un Mondor sérieux et un Tabarin grossier, l'ultime réplique n'en sert pas moins à reconnaître l'indécence autant que la créativité du vilain valet qui l'emporte sur son maître par sa capacité à miner le dialogue de l'intérieur. Le potentiel comique de la vérole repose certes sur un entrelacs de métaphores convenues mais il vise ici à stimuler les capacités de décryptage d'un public dont il faut capter l'attention et auquel il faut offrir matière à rire.

Renonçant à aborder en détail les réalités médicales de la vérole³⁰, les deux bonimenteurs savent aussi rire des autres praticiens du soin. Pour fréquents qu'ils soient, les jeux de mots sur les poulains offrent à Tabarin l'occasion de conclure un dialogue qu'il a amorcé en demandant à Mondor qui étaient les meilleurs palefreniers de Paris. Aux yeux du valet, ce sont les « barbiers » qui maîtrisent le mieux l'art de soigner les chevaux car « ils sont si adroits et si subtils qu'ils pansent les poulains sans étrille »³¹. Le rapprochement entre les deux corps de métier *via*

²⁷ Tabarin, *Inventaire universel des œuvres de Tabarin* [1622], dans *Œuvres complètes de Tabarin*, éd. Gustave Avenin, Paris, P. Jannet, 1858, t. 2, « Fantaisie et dialogue XVI », p. 55-56.

²⁸ Sur les métaphores viatiques, voir *supra*, chap. I, « Voyage thérapeutique ».

²⁹ Tabarin, *Inventaire universel des œuvres de Tabarin*, p. 56.

³⁰ La question « D'où vient que les femmes sont plus galeuses que les hommes » forme une exception dans le traitement que le duo réserve à la vérole. Le mal vénérien et la gale occupent le cœur de l'échange. Après avoir rappelé qu'il suffit de « trois ou quatre coups d'esperons » pour tomber malade, Tabarin se demande « pour quelle raison [...] les femmes [ont] plustost le farcin et la gale que les hommes ». La réponse de Mondor conjoint la vulgate sur la vérole comme « punition du ciel » et celle sur la physiologie féminine, valétudinaire et humide (*La Seconde partie du recueil general des rencontres et questions de Tabarin*, dans *Œuvres complètes*, t. 1, p. 185-186).

³¹ Tabarin, *Tabarin philosophe*, p. 111.

le lexique métaphorique propre à la vérole permet à Tabarin de garantir une chute efficace à la scène. Mais le jeu polysémique œuvre sans doute aussi à construire la légitimité des remèdes proposés par les charlatans en riant de leurs concurrents. En ce sens, le mal vénérien n'assure pas seulement une descente ludique vers le domaine des sexes contaminés. Il participe aussi d'une stratégie publicitaire, inédite par l'ampleur éditoriale qu'elle prend parallèlement, qui vise à séduire de potentiels malades à qui il faut faire accroire qu'ils sont entre de bonnes mains. Loin de dissenter sur les causes de la maladie, Tabarin et Mondor mettent le sel comique de la vérole au service de la théâtralité de leurs disputes et disposent le public à acheter leurs préparations³².

S'il ne vend aucun remède, le comédien professionnel Jean Gracieux, dit Bruscombille, trouve aussi dans l'humour vénérien un moyen de s'assurer un succès pérenne auprès d'un public composite. Se produisant à l'Hôtel de Bourgogne, l'acteur divertit son auditoire à l'aide de prologues, prestations apéritives précédant les pièces mises à l'affiche. À l'inverse de Tabarin et Mondor, Bruscombille est un « comédien-auteur »³³ recueillant et publiant ses monologues. Véritable phénomène éditorial dans la première moitié du siècle, les prologues constituent, en sus des représentations données par le comédien, un divertissement apte à séduire un large lectorat³⁴.

Mélant savoirs et bouffonneries à l'instar de Panurge, Bruscombille mentionne souvent la vérole, ce qui atteste chez lui une conscience du pouvoir divertissant du motif³⁵. Les « chevaliers de Naples »³⁶ et « ceux de Bavières »³⁷ font partie du personnel comique que le comédien convoque volontiers. Toutefois, loin de s'en tenir aux métaphores héritées, Bruscombille innove en articulant la vérole à l'éloge paradoxal et à un langage plus crypté que celui employé par les frères Girard.

³² Yves Giraud résume la fonction de ces dialogues joués : « Trois minutes de dialogue [...] pour amuser la galerie de badauds, retenir les chalands et les bien disposer ; puis on passait aux choses sérieuses : l'opiat contre la goutte, le remède contre la vérole, l'onguent pour la gale » (*Les Fantaisies du farceur Tabarin*, Paris, La Pensée Universelle, 1976, p. 13). Bien qu'aucune source n'atteste la présence d'antivénériens parmi les remèdes des frères Girard, la diffusion du mal laisse à penser que les vérolés constituaient pour les farceurs un public d'acheteurs potentiels.

³³ H. Roberts et A. Tomarken, « “Tant sérieux que facécieux” : les prologues de Bruscombille et la littérature serio-comique », *Études Épistémè*, 37 (2020), disponible en ligne [https://journals.openedition.org/episteme/6551], consulté le 6 septembre 2021.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Flavie Kerautret fait le même constat : le « retour [de plaisanteries sur la vérole] au sein de l'œuvre du farceur sous-entend qu'elles avaient une certaine efficacité » (*Le Phénomène « Bruscombille »*, p. 601).

³⁶ Bruscombille, *Les Nouvelles et plaisantes imaginations de Bruscombille, en suite de ses Fantaisies* [1613], dans *Œuvres complètes*, « (76) À la louange du Seigneur Foüilletrou », p. 451.

³⁷ Bruscombille, *Les Fantaisies de Bruscombille* [1612], dans *Œuvres complètes*, « (39) Prologue Galimatias », p. 310.

Ainsi, dans un prologue intitulé « En faveur de l'hyver », le comédien consacre un long développement à la vérole sans jamais la nommer. Il s'inscrit dans la lignée des pronostications parodiques, veine comique bien installée en France depuis Molinet³⁸, puisque les prophéties sont tenues par un « pet morfondu [...], prédissant au surplus des estranges aventures »³⁹. La dernière des prédictions concerne les « Bavarrois et ceux du pays de Suede [qui], bien qu'ils soient Septentrionnaux, despenseront moins en habits que ceux de par-deçà, à cause qu'ils auront deux Estez pour un Hyver »⁴⁰. Soumis aux sudations thérapeutiques, les vérolés échapperaient par chance aux rigueurs de l'hiver et aux dépenses qui y sont attenantes. On comprend mieux pourquoi, dans cette cartographie thérapeutique, la « Suede » remplace la traditionnelle « Surie »⁴¹. Le dérèglement des saisons et l'usage du futur montrent que Bruscabille joue tout à la fois de la mode des « pronostications pour l'année à venir »⁴² et des images géographiques de la cure antivénérienne.

Pourtant, l'irruption de la vérole infléchit la parodie. Elle donne lieu à un développement singulier où le futur est laissé de côté au profit du présent. La vaticination cède le pas à la description ethnologique, le « pays »⁴³ des vérolés étant décrit à la manière des cosmographes :

Selon le rapport de Bas de fesses ses ambassadeurs, il dict merveilles touchant les fruits de ceste contrée, car il jure foy de gelée, serment ordinaire du bon homme, que les arbres ne portent que des cistres, violes, mandores et autres viandes creuses, et de legere digestion, que le breuvage du pays est amer comme pets de coquin. Davantage que le pain y est fort dur, léger, et en petite quantité, les habitants du pays (à ce qu'il dit) l'appellent biscuit, je m'estonne comme ils en peuvent manger, veu qu'il assure que les dents leur branslent, comme le clavier d'une espinette, au reste personne ne passe par ce pays-là, qu'il ne soit frotté à tour de bras et estrillé sur le ventre et partout, je ne sçay comme diable il y va tant de monde [...]. Bref, pour conclurre, je croy que ceste plage-là est le grand chemin de Paradis : car elle n'est pas loin du

³⁸ Franck Manuel, « Les Pronostications Joyeuses : la parodie au service d'une poétique négative », *Albineana*, 20 (2008), p. 133-148.

³⁹ Bruscabille, *Les Plaisants Paradoxes de Bruscabille et autres discours comiques* [1617], « (112) En faveur de l'Hyver », p. 578. Ce prologue est imprimé une première fois en 1615 dans les *Facecieuses paradoxes*, parues à Rouen chez T. Maillard.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 579.

⁴¹ Bruscabille mentionne par ailleurs la « Surie » (*Les Fantaisies de Bruscabille*, « (57) Discours facecieux », p. 376). Sur l'originalité de la Suède dans la géographie métaphorique, voir *supra*, chap. I, « Voyage thérapeutique ».

⁴² F. Manuel, « Les Pronostications joyeuses », p. 136.

⁴³ Bruscabille, *Les Plaisants Paradoxes de Bruscabille et autres discours comiques* [1617], « (112) En faveur de l'Hyver », p. 579.

Purgatoire : ceux qui ont envie d'y aller n'ont qu'à monter chacun sur un jeune faux-con, m'assurant que dans six semaines, ils se rendront dans le païs⁴⁴.

Si l'imaginaire viatique, fréquent dans les textes comiques sur la vérole, est certainement compris de l'auditoire ou du lecteur, ce nouveau développement croise savoirs thérapeutiques et souvenirs de textes comiques et satiriques. Le régime de vie des malades semble se calquer sur les prescriptions diététiques des médecins ou des anciens patients. Le divertissement par la musique et la consommation de viandes aisées à digérer font partie des recommandations données par le vérolé Ulrich von Hutten dès le début du xvi^e siècle⁴⁵. Quant à la consommation de pain biscuit, elle est conseillée en 1606 par Joseph Du Chesne, inquiet lui aussi de la solidité de la dentition face à un pain plus dur que de coutume⁴⁶. Intégrant les savoirs dans sa description ethnographique du monde des vérolés, Bruscambille truffe cette dernière de références à Rabelais (auquel il emprunte l'image de l'« espinette »⁴⁷), aux équivoques obscènes de poètes comme Marot (avec le fameux « faux-con »⁴⁸) voire aux inventions satiriques huguenotes faisant du purgatoire le lieu de vie des vérolés⁴⁹. Initié sur le mode de la pronostication fantaisiste, le prologue se révèle comme une fiction ethnographique soumettant le lecteur ou l'auditoire à un défi interprétatif. Si les diverses catégories sociales qui constituent le public ne perçoivent peut-être pas toutes les allusions, Bruscambille n'en réalise pas moins un tour de force. Sans jamais prononcer le nom de la maladie, il conjoint dans une même saillie verbale une diversité de savoirs et de discours, tant sérieux que comiques⁵⁰.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ U. von Hutten, *La Vérole et le remède du gaïac*, p. 139-140, où il est conseillé au malade de manger des viandes légères et d'écouter « des chanteurs et des citharèdes » et de « prêter[r] l'oreille aux musiciens ».

⁴⁶ J. Du Chesne, *Le Pourtaict de la santé*, p. 501, où l'auteur précise au sujet de ce biscuit commun servi aux vérolés qu'il est « fait ordinairement du pain commun, auquel on ajdoute seulement en le pétrissant de l'anis ou du fenail doux : puis on en fait des petits pains qu'on fait cuire à la commune façon, et estans cuits on les fend par le milieu, et les fait-on recuire pour la seconde fois. On a besoin pour manger tels biscuits de bonnes dents et d'un bon appetit, dont sont privez ceux qui sont atteints de quelque maladie aigue et desgoustante : pour lesquels les biscuits succez et qui se fondent tout en liqueur sont les plus propres ».

⁴⁷ Sur cette image issue du prologue du *Pantagruel*, voir *supra*, chap. IV, « Accueillir ou bannir les vérolés ? ».

⁴⁸ Sur cette équivoque tirée de *L'Adolescence clémentine*, voir *supra*, chap. IV, « Le vérolé entre Héraclite et Démocrite ».

⁴⁹ Voir *supra*, chap. V, « Inventivité polémique : Pierre Viret et la vérole ».

⁵⁰ Le traitement de la vérole par Bruscambille conforte les idées de H. Roberts et d'A. Tomarken qui notent que « le prologueur mélangeait érudition et gauloiserie pour plaire à un public ayant des niveaux d'éducation différents » (« Bruscambille auteur dramatique et défenseur du

Le traitement réservé au mal vénérien rappelle l'alliance du divertissement et du savoir caractéristique des recueils bigarrés du ^{xvi}^e siècle en même temps que Bruscombille innove en adaptant l'éloge paradoxal de la vérole au genre théâtral⁵¹. Offert au public hétérogène de l'Hôtel de Bourgogne avant d'être recueilli dans des imprimés à succès, l'humour vénérien trouve, grâce aux tréteaux et aux presses, des espaces de circulation privilégiés en ce début de siècle.

Abordant « une actualité sociale et sanitaire »⁵² à mots couverts, Bruscombille prouve donc qu'il sait manier les infinies combinatoires de la topique vérolée. La virtuosité de son propos suggère que le prologueur renouvelle la veine de l'équivoque obscène mais aussi qu'il aime jouer avec la dimension dicible du mal. Se situant aux « limites de ce qui est acceptable »⁵³, les plaisanteries du début du ^{xvii}^e siècle en matière de vérole renoncent à l'obscénité franche au profit du contournement verbal. La nature composite du public de l'Hôtel de Bourgogne, parmi lequel se trouvent des gens de cour, justifie-t-elle que Bruscombille crypte son discours pour n'avoir pas à prononcer le mot « vérole » pourtant présent dans tous les esprits ? De telles stratégies discursives signalent certes qu'aborder le mal vénérien court le risque de la parole trop explicite, mais, en même temps que l'auditoire ou le lecteur guette les signes d'un potentiel dérapage, le farceur étonne en offrant le spectacle d'une langue en fête.

Les productions farcesques disposent donc d'espaces, où il est possible, sans risque de censure, de reconfigurer la culture joyeuse suscitée par la vérole à des fins publicitaires et commerciales, auprès d'un public élargi d'auditeurs et de lecteurs. Les réalités du bas corporel font partie d'un horizon d'attente et assurent le succès des truculents saltimbanques. Loin de se cantonner aux tréteaux, la possibilité de toucher un vaste public existe à la même époque dans le domaine de l'imprimé où une efflorescence de plaquettes facétieuses assure le succès de la vérole comique.

Épanouissements facétieux

Sans entrer dans le détail d'une production facétieuse qui atteint son « paroxysme »⁵⁴ durant la régence de Marie de Médicis et sous Louis XIII, on souhaite brièvement montrer que les plaquettes humoristiques peu coûteuses offrent, elles

théâtre », dans *Le Dramaturge sur un plateau. Quand l'auteur dramatique devient personnage*, dir. C. Thouret, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 285-299, ici p. 296).

⁵¹ Sur Bruscombille héritier des contes bigarrés du ^{xvi}^e siècle, voir N. Kiès, *Rencontrer en devisant*, p. 249-253.

⁵² F. Kerautret, *Le Phénomène « Bruscombille »*, p. 602.

⁵³ H. Roberts, « L'euphémisme comique et les limites de l'obscénité au début du ^{xvii}^e siècle », p. 261.

⁵⁴ Alain Mercier, *Le Tombeau de la Mélancolie : littérature et facétie sous Louis XIII*, Paris, Champion, 2005, t. 1, p. 51.

aussi, un ample champ de diffusion à la topique vérolée, reconfigurée au gré de l'actualité à des fins divertissantes et commerciales. S'il est malaisé de définir la facétie de façon univoque compte tenu de la richesse de ses héritages et de ses évolutions⁵⁵, les imprimés du début du siècle arborent une diversité formelle déconcertante⁵⁶. Les mentions de la maladie se rencontrent surtout dans les plaquettes abordant la prostitution. L'engouement pour la figure de la courtisane tient au goût pour les franges sociales modestes dont témoignent les écrits facétieux autant qu'aux traditions comiques misogynes. Mais la vitesse de production et de circulation de ces textes leur permet aussi de réagir à l'actualité locale ou nationale, ce qui peut être un gage de rentabilité décuplée. On note ainsi une multiplication de textes sur la prostitution durant l'année 1619. Or c'est à cette date que le prévôt de Paris renouvelle les ordonnances de 1560 et de 1565 qui enjoignent aux filles publiques de quitter la ville et ses faubourgs ou de se trouver une autre condition⁵⁷. En réponse à cette actualité, *La Procédure faite contre les filles de joye* constitue une parodie de procès qui réunit divers bourgeois de Paris souffrant de maux vénériens et se plaignant des maquereaux autant que des prostituées. La pièce en vers enregistre les plaintes des innombrables victimes de la prostitution :

L'un dit j'ay la chaude pice
 Qui taint mon tain plain de jaunice,
 Et l'autre dit j'ay un poullain
 Qui d'ordure en est tout plein,
 Un autre dit, je suis au roole
 De ceux qui suent la verolle,
 La nuict je n'ay aucun repos
 Cela me mange jusqu'aux os,
 L'autre dit j'ay un vilain chancre,
 Qui sur moy a jetté son ancre⁵⁸.

⁵⁵ Sur les traditions facétieuses, en italien ou en latin, voir N. Kiès, *Rencontrer en devisant*, p. 30-34. Pour l'auteur, les plaquettes du début du xvii^e siècle font pencher la facétie du côté de la « gaudriole » (p. 247) et des « matières ridicules » (p. 248).

⁵⁶ A. Mercier, *Le Tombeau de la Mélancolie*, t. 1, p. 129 : « Monologues, dialogues, nouvelles, énumérations, anecdotes, parodies, allégories, pastiches, chansons ; toutes intonations qui s'entrechoquent et s'entremêlent aux seules fins de mieux percuter les consciences tristes ».

⁵⁷ Alexandre-Jean-Baptiste Parent-Duchâtelet, *De la prostitution dans la ville de Paris considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, Paris, J.-B. Baillière, 1836, vol. 1, p. 513.

⁵⁸ *La Procédure faite contre les filles de joye, à la Requeste des Bourgeois de Paris. Et le Jugement sur ce intervenu*, Paris, [s. n.], 1619, p. 8.

La variété des locuteurs et des accidents vénériens mène à une énumération copieuse au sein d'une déposition parodique. La défense menée par le maquereau confirme la nature ludique du sujet :

Bien dire vous veut nostre droict
Et la commodité utile
Que nous apportons à la ville,
Chez nous nous nourrissons poulains,
Pour faire la guerre aux vilains,
Nous donnons pour une pistole
Pour cinquante escus de verolle⁵⁹.

La célébration de l'utilité sociale du maquerillage à l'heure de l'intransigeance à l'égard de la prostitution donne une idée assez juste des modalités comiques employées dans le corpus facétieux. L'actualité réactive des motifs comiques séculaires et invite à rire une nouvelle fois avec la vérole pour écrire son éloge paradoxal. Les occasionnels facétieux assurent alors une récupération amusée des problèmes sociaux auxquels est confrontée la capitale.

Au fil des années et au gré des actualités politiques et militaires, des échos se tissent même entre les textes, créant ainsi un feuilleton facétieux. Ainsi, en 1623, une plaquette paraît sous le titre *Le Grand procèz et la querelles des femmes du faux-bourg Saint Germain* au moment où les troupes du régiment des gardes reviennent à Paris. Partis au printemps 1622 pour mener la répression des révoltes huguenotes à La Rochelle, les soldats laissaient les prostituées désœuvrées et inquiètes⁶⁰. Le retour massif de potentiels clients aboutit à la tenue d'un procès opposant divers faubourgs de la ville, où les prostituées réclament d'avoir la primeur des retrouvailles avec les militaires. C'est l'occasion trouvée pour défendre les atouts historiques du faubourg Saint-Germain :

De tout antiquité, ce faux-bourg n'a-t-il point ceste prerogative par-dessus les autres, que d'estre le repertorium des meilleures pieces de Paris, c'est le siege et la demeure ordinaire de Venus, le Palais authentique de la verolle, l'anti-chambre des chancres, le cabinet des chaudes-pisses, l'estude ordinaire de la cristaline, l'estable des Poulains, l'escurie des morfondus, le retrait des coupeurs de bourses, et le sejour des maquereaux : personne pour qualité excellente qu'il aye ne nous peut oster les avantages⁶¹.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 11.

⁶⁰ La plaquette intitulée *Le Caquet des femmes du fauxbourg Mont-Marthre* enregistre les « regrets et complainctes des filles de joye sur l'absence de leurs Amans » et parodie les accents élégiaques des amantes en détresse dépeintes dans les *Héroïdes* d'Ovide (*Le Caquet des femmes du fauxbourg Mont-Marthre. Avec la responce des filles du faux-bourg Saint-Marceau*, Paris, G. Gratte-lard, 1622, p. 3).

⁶¹ *Le Grand procèz et la querelle des femmes du faux-bourg S. Germain, avec les filles du faux-bourg de Mont-martre, sur l'arrivée du Régiment des Gardes*, Paris, [s. n.], 1623, p. 7.

L'écriture héroï-comique invite à un mélange des temporalités et des registres. La nouveauté de la cristalline tout comme la modernité de la vérole s'avèrent compatibles avec l'antique renommée du faubourg. Le parasitage de la description urbaine par les symptômes vénériens, changés en habitants et habitantes des lieux, dessine une cartographie morbide qui moque peut-être aussi l'ambition des municipalités de quadriller la ville en temps de peste⁶². Loin de ne fonctionner que comme prétexte à jeux de mots, la vérole offre la possibilité de saisir, à travers les médiations facétieuses du texte, une part de la vie sociale et urbaine des prostituées parisiennes exposées dans leur labeur quotidien au risque des accidents vénériens. Les anecdotes que la maladie autorise dans ces écrits éphémères renforcent les liens communautaires qui se constituent dans les quartiers de Paris : la circulation des textes engage des dynamiques de lecture partagée qui ne sont pas étrangères à la réputation dont jouit chaque espace qui forme la ville.

Le tour d'horizon rapide des textes facétieux au sein desquels se répètent des bons mots sur les prostituées et leur maladie s'avère essentiel pour notre perception de la culture joyeuse autour de la vérole. De ces plaquettes anonymes et des productions farcesques se dégagent un vrai plaisir à manier la topique vérolée ainsi qu'une conscience des nouvelles potentialités de diffusion de ce thème ludique. Ils nous renseignent aussi sur l'appétence du public pour les boutades vénériennes, inscrites dans un horizon d'attente et convoquées au gré des affaires courantes. À travers les écrits facétieux sur les prostituées, on perçoit aussi combien la gouaille des putains prend tout son sens dans les procès, qui, tout facétieux soient-ils, permettent aux hommes de régler leurs comptes avec des femmes jugées trop libres. Porté par des figures marginales (le comédien, le charlatan, la prostituée) qui disposent de « l'immunité de la libre-parole »⁶³, l'humour vénérien explore les frontières entre la décence et l'indécence et cultive l'art varié de dire, de façon plus ou moins biaisée, le sulfureux. Si les chantes de l'honnêteté ont vu dans ce rire gras le signe d'une bouffonnerie de mauvais aloi, le succès des productions facétieuses et farcesques répond à un tel mépris par une vivacité redoublée. L'efflorescence que connaissent ces textes permet d'étendre la portée des plaisanteries les plus cocasses sur la vérole. Faciles à lire et à produire, les facéties de ce début de siècle offrent un divertissement plus accessible que les contes et les romans du siècle précédent. Alors que cette diversité de textes connaît un succès notoire, le marché éditorial voit paraître durant les mêmes années un ensemble de recueils de poésie pornographique se saisissant des mêmes thématiques sexuelles. Bien qu'il soit possible, dans une certaine mesure, d'établir un *continuum* entre la vogue satyrique et facétieuse plutôt que de les opposer

⁶² Voir, parmi d'autres, Carlo Cipolla, *Contre un ennemi invisible. Épidémies et structures sanitaires en Italie de la Renaissance au XVII^e siècle*, trad. M.-J. Tramuta, Paris, Balland, 1992 [1986].

⁶³ A. Mercier, *Le Tombeau de la Mélancolie*, t. 1, p. 132.

franchement⁶⁴, les choix d'écriture et de diffusion propres aux recueils satyriques indiquent qu'au sein de ce nouveau boom de poèmes sur la vérole, cette dernière a fait l'objet d'un traitement scandaleux et cru, à un degré que n'atteignent ni les plaisanteries facétieuses ni les amusements farcesques.

LA VÉROLE ENTRE ESSOR SATIRIQUE ET EROS SATYRIQUE

La période comprise entre la signature de l'édit de Nantes et le procès de Théophile de Viau correspond à l'« âge d'or de la grande satire de mœurs en France »⁶⁵. Il n'est plus question de manier l'invective mais d'offrir à la société des raisons de rire d'elle-même et de s'amender, dans un climat politique favorable. La satire régulière se sert alors de la maladie pour inviter à la méfiance et modérer les comportements, notamment masculins, jugés excessifs. Mais, on le sait, la thématique vénérienne est une pente glissante. Les territoires impudiques du bas corporel sont d'autant plus séduisants que l'époque ne distingue pas complètement la satire de la figure lascive du satyre, en dépit des clarifications apportées en latin par Isaac Casaubon en 1605⁶⁶. Faisant fi des convenances et des aspirations à la pacification sociale, les recueils satyriques placent leur langue sous le signe du débordement. Considérée comme une « poésie de défoulement, une poésie d'*après-guerre* »⁶⁷, la satire se constitue comme un espace de la provocation où la vérole n'obéit plus toujours aux mêmes finalités que dans la grande satire. Les rapports complexes entre les poèmes satyriques et le genre de la satire imposent de repartir de ce flottement orthographique et conceptuel⁶⁸. Les ambiguïtés éthiques des écrits satyriques aident en effet à mieux comprendre comment un usage hétérodoxe de la maladie vénérienne parvient à se déployer. En brossant un parcours allant de la satire de mœurs – où la vérole œuvre comme sanction physiologique – aux zones troubles de la satire, on entend montrer que le mal vénérien dénonce moins la luxure qu'il ne devient un signe duplice : ce signe, stigmaté et trophée, est manipulé par des hommes soucieux, non de corriger le monde, mais de le faire tourner autour de leurs désirs.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 226, où l'auteur indique qu'il existe une connivence thématique entre la satire et la facétie ainsi que des porosités sur le marché éditorial. L'éditeur Antoine Estoc débite par exemple des recueils satyriques et tabariniques.

⁶⁵ P. Debailly, « Sigogne et la poétique de la satire grotesque », dans *Les Poètes satiriques normands du XVII^e siècle*, dir. Jean-François Castille et Marie-Gabrielle Lallemand, Caen, Presses universitaires de Caen, 2015, p. 13-34, ici p. 14.

⁶⁶ G. Peureux, *La Muse satyrique*, p. 95.

⁶⁷ P. Debailly, « Sigogne et la poétique de la satire grotesque », p. 14. La casse italique n'est pas de notre fait.

⁶⁸ G. Peureux, *La Muse satyrique*, p. 87-103.

Sanction physiologique

Avant de cerner l'originalité satyrique en matière de vérole, repartons de l'usage satirique qui est fait de la maladie depuis le xvi^e siècle⁶⁹. Associée à des comportements qui s'éloignent des normes sociales admises, l'infection vénérienne sert des fins correctrices. Espérant avoir une influence sur la bonne tenue de la société, le « je » satirique énonce les horreurs de la luxure, comme c'est le cas dans *Les Omonimes* de l'homme de loi Antoine Du Verdier. Sous-titrée « satire des mœurs corrompues de ce siècle » et publiée en 1572, cette œuvre poétique entend « desgoiser bien haut la vie des meschans »⁷⁰. Après avoir passé en revue les ordres de la société et leurs travers, le satiriste s'en prend aux « diverses affections des hommes »⁷¹, parmi lesquelles il range la paillardise. Non seulement l'homme lascif « encourt l'ire de Dieu » mais il s'expose aussi à la « verolle » et à « la bosse chancreuse »⁷². Bien que le propos soit topique, l'*ethos* satirique de Du Verdier, lié à son statut d'homme de loi, lui permet de scruter la société avec un « regard inquisiteur »⁷³ et de réclamer une réforme morale.

Une telle attitude persiste jusque dans la satire régulière du premier xvii^e siècle. Le rêve d'« occuper une sorte de magistrature poétique »⁷⁴ sous-tend par exemple la posture auctoriale de Mathurin Régnier. Loin de se maintenir éloigné du monde dévoyé qu'il veut réformer, le satiriste peut aussi enseigner la modération en s'impliquant personnellement. Ainsi dans une satire de 1609, le « je » poétique est mené dans un bordel où il rencontre trois vieilles prostituées. La description qu'il en donne fait office de leçon :

En elles la santé n'avoit ny feu ny lieu,
Et chacune à par-soy representoit l'idolle
Des fievres, de la peste, et de l'orde verolle.
À ce piteux spectacle, il faut dire le vray,
J'eus une telle horreur que tant que je vivray
Je croiray qu'il n'est rien au monde qui guarisse
Un homme vicieux comme son propre vice⁷⁵.

⁶⁹ Voir *supra*, chap. IV, « Conclusion : le devenir-satirique de la vérole ».

⁷⁰ A. Du Verdier, *Les Omonimes. Satire des mœurs corrompues de ce siècle*, Lyon, A. Gryphe, 1572, f. 4r.

⁷¹ *Ibid.*, f. 9v [manchette].

⁷² *Ibid.*, f. 11r.

⁷³ N. Lombart, « De l'éloquence judiciaire à la satire en vers : l'autre actualité du poète-juriste (1557-1631) », *Albineana*, 29 (2017), p. 63-84, ici p. 70.

⁷⁴ P. Debailly, « L'Éthos du poète satirique », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la Réforme et la Renaissance*, 57 (2003), p. 71-91, ici p. 78.

⁷⁵ Mathurin Régnier, *Ceuvres complètes*, éd. Gabriel Raibaud, Paris, Nizet, 1982 [1958], satire XII, p. 152-168, ici p. 155-156. Notre analyse rejoint celle de L. Dehondt, *Le Poète, la rose et le sablier*, p. 324.

Incarnations pathologiques inquiétantes, les vieillardes servent de repoussoir efficace pour éloigner le locuteur du vice. La confrontation effroyable aboutit à une révélation. La dimension traumatisante de l'expérience est dépassée par un gain de sagesse, qui transparaît dans l'énoncé gnomique final. Le dégoût suscité par le corps de la vieille femme introduit une brèche dans le cours de l'existence du locuteur qui postule une allégeance définitive à la vertu. Au cœur du dispositif de transformation éthique que le satiriste communique à son lecteur, la vérole et les autres pathologies, plutôt que de contaminer le locuteur, le guérissent en le menaçant⁷⁶. Bien qu'il louvoie dans les milieux interlopes de la luxure, le poète accepte de les quitter parce qu'il sait sa santé en péril⁷⁷.

En comptant sur la force dissuasive de l'horreur, la satire peut aller jusqu'à faire œuvre d'anti-érotisme. Le passage en revue des accidents vénériens participe alors d'une stratégie satirique et sanitaire. La régulation des comportements suppose une régulation des corps, sur lesquels la langue normative du satiriste doit faire effet. C'est ce que fait le poète et médecin Sonnet de Courval. Dans l'édition de 1609 de sa *Satyre ménippée*, Sonnet insère une satire intitulée « Thimethelie ou censure des femmes » dans laquelle « sont amplement descrites les Maladies qui arrivent ordinairement à ceux, qui vont trop souvent à l'escarmouche sous la Cornette de Vénus ». Soucieux de ne pas s'exposer aux censeurs auxquels il a déjà eu affaire l'année précédente lors de la première parution de son recueil, le poète se montre prudent et précise, dans un sonnet liminaire, quelles femmes échappent à sa vindicte. Les « Chastes » et les « femmes de bien » n'ont aucune raison de se sentir attaquées car ce sont les « Putains Amoureuses » et « l'impudique femme » que cible le médecin⁷⁸. Le style satirique de Sonnet s'adosse à son savoir médical, mis en vers à des fins correctrices. La satire semble sous-tendue par un désir d'exhaustivité scientifique, comme si la liste des maux vénériens pouvait définitivement éteindre les feux des plaisirs amoureux. C'est ce que révèle la pratique de l'énumération utilisée pour effrayer le lecteur :

Somme l'homme excessif, aux esbats de Cypris,
Encourt tous ces malheurs : mais ce n'est rien au pris
De cent afflictions, de mille maladies,
Que Nature aux Amans, a tramées et ourdies,
Comme les Cruditez, palpitements de cœur,

⁷⁶ Dans une satire de 1613 adressée à Monsieur de Forquevaus, Régnier renonce aussi au « marché d'amour » par crainte de tomber malade : « Si bien que redoutant la verolle et la goutte, / Je banny ces plaisirs et leur fais banqueroute » (*Ibid.*, satire XVI, p. 210).

⁷⁷ Tout autre est l'*ethos* satyrique dans les pièces lestes attribuées à Régnier. Bien que ces dernières posent de sérieuses questions d'authenticité, il est frappant de voir qu'une « frontière nette » sépare les satires des poèmes rassemblés dans les recueils satyriques (G. Peureux, *La Muse satyrique*, p. 64).

⁷⁸ T. Sonnet de Courval, *Satyre ménippée*, f. 51v.

Debilité de Nerfs, des jointures douleur [...],
 Le Chancre caverneux, livide noircissant,
 La lasche Gonorrhœe, au venin blanchissant,
 Qui sans cesse coulant, des vaisseaux spermatiques,
 Debilite nos corps, et le rend tous Ethiques,
 D'où naist l'Alopetie, ou cheute de cheveux,
 Le tintement d'Ouye, et la foiblesse d'Yeux,
 Le Satyriasis ou tenu Priapisme,
 Et la Verolle encor de tous malheurs l'abysme⁷⁹.

Le *crescendo* des accidents vénériens imputables aux femmes impudiques entend impressionner l'esprit et l'imagination du lecteur. Non seulement le satiriste fait résonner des termes savants dont il explique parfois le sens par un doublet synonymique mais il se montre aussi soucieux de qualifier plusieurs symptômes en leur donnant une caractéristique propre. Les considérations chromatiques ressemblent presque à des épithètes homériques qui impriment dans la mémoire du lecteur un tableau effrayant des altérations possibles du corps. Plus encore que chez Régner qui se trouvait confronté à trois incarnations malades, Courval mise sur une pléthore de manifestations physiologiques pour soutenir la force de son propos. La litanie des symptômes rappelle les pages des traités médicaux qui, depuis le siècle dernier, énumèrent et classent les signes qui annoncent ou accompagnent la vérole. Faisant le choix d'une disposition spectaculaire, laissant résonner à la fin seulement le nom du mal qui pourrait subsumer l'ensemble des symptômes décrits, Courval éparpille les malheurs vénériens accroissant ainsi l'horreur par une minutie diagnostique.

Conscient du potentiel misogyne de sa pièce, qui conforte l'idée d'un lien consubstantiel entre la vérole et le sexe féminin, le poète-médecin explicite sa conception de la satire et ajoute dans sa « Deffence apologetique » de 1609 que « [s]a veine Satyrique [est] une drogue caustique, laquelle n'opere principalement que sur les chancres et parties ulcérées »⁸⁰. Le discours sur l'état de la société que porte Sonnet repose sur la métaphore pathologique et ce dernier revitalise, grâce à son statut de médecin, l'image du corps social comme organisme. Ce faisant, Courval justifie la pratique d'une satire sévère en montrant qu'elle ne se veut incisive et piquante qu'à l'égard des membres malades de la société. Dès lors, le satiriste convoque le médecin pour autoriser la dimension misogyne de ses écrits. En postulant un destinataire chancreux à guérir, semblable au mal qu'il combat, le poète poursuit un objectif doublement sanitaire et moralisateur, qui

⁷⁹ *Ibid.*, f. 53r-53v.

⁸⁰ *Ibid.*, f. 83r.

n'est pourtant pas toujours dénué d'ambiguïtés⁸¹. L'exhaustivité de ces savoirs médicaux mis en vers trahit un plaisir trouble à détailler par le menu le sort que la nature réserve à ceux qui s'affranchissent des normes. Que la vérole apparaisse comme le comble de l'horreur n'empêche pas le lecteur de constater qu'écrire sur les pathologies du sexe nourrit une inventivité même chez ceux qui entendent blâmer et contrôler les excès charnels. Le statut de sanction physiologique qui est conféré à la vérole dans la satire régulière peut donc être menacé par le défoulement langagier qu'un tel sujet autorise.

Sous l'égide de Priape et d'Esculape : l'écriture satyrique

Plus encore que la satire régulière, le corpus satyrique confirme que la prétention correctrice de la vérole est loin d'aller de soi. Associés à la figure mythologique et brutale du chèvre-pied⁸², de tels poèmes célèbrent la naturalité de la pulsion érotique, à rebours des règles sociales. Le coït y est prescrit plutôt que proscrit et participe d'une chorégraphie lascive à opposer aux techniques du corps qui se développent conjointement à l'essor de la civilité. Pour autant, le vers satyrique ne passe pas sous silence les réalités morbides de l'acte sexuel. Au contraire, sexes fougueux et souffreteux s'y côtoient en nombre. Véritable passage obligé, la description des accidents vénériens n'en occupe pas moins une position trouble dans l'économie des recueils. Ces derniers exploitent en effet les tensions qui se nouent autour de la vérole et les poussent à un paroxysme que les textes du siècle précédent ont rarement atteint. Réalité dont la représentation est autorisée tant par Priape que par Esculape, la vérole satyrique apparaît tantôt comme la conséquence attendue des excès vénériens tantôt comme un objet de fascination voire une marque de distinction. Une telle complexité interroge les rapports qui se nouent dans ce corpus obscène entre Priape et Esculape afin de penser les troubles esthétiques et éthiques que la vérole implique.

Une délectable abjection

La vogue éditoriale des vers satyriques indique qu'un important marché de littérature gaillarde se déploie au début du xvii^e siècle. La masse de textes libres impose un univers régi par la pulsion sexuelle. Activité reine dont les effets d'obscénité varient selon les modes d'écriture, le coït confère sa raison d'être aux individus. Rejetant toute prudence, les auteurs reconnaissent les besoins impérieux du corps et admettent, comme c'est le cas de François Mainard, que

⁸¹ Lorsqu'il s'agit de décrire les parties qui composent le bas corporel, le satiriste « emprunte le double visage de la normativité et de la transgression » (D. Brancher, *Équivoques de la pudeur*, p. 575).

⁸² Françoise Lavocat, *La Syrinx au bûcher. Pan et les satyres à la Renaissance et à l'âge baroque*, Genève, Droz, 2005, p. 234-261.

« sans foutre, la vie est amère »⁸³. La jouissance y est montrée partout et les auteurs, recourant souvent à la première personne, créent une poésie audacieuse, qui, dans sa matérialité même, participe au mouvement foutatif général⁸⁴.

Que révèlent les malheurs du sexe vérolé parmi des vers aphrodisiaques ? Une première réponse réside dans l'absence de retenue caractéristique des poètes lorsqu'ils explorent les territoires du désir. Débarrassé des ornières de la décence, le regard satyrique oscille entre des capacités sexuelles idéalisées par des locuteurs fanfarons et une exploration sans vergogne des retombées biologiques d'un tel mode de vie. La vérole endosse peut-être une fonction didactique ou référentielle dans ce corpus. Les maux très concrets qui surgissent dans l'univers érotomane des textes satyriques changent ces derniers en une « vaste encyclopédie [...] du sexe, de ses pratiques et de ses effets »⁸⁵. Les pièces n'invitent pas seulement le lecteur à vaquer aux joies du coït mais à lui en faire reconnaître les risques et les maux. Les auteurs ne se contentent pas de détailler les fiascos sexuels, dus à des pannes, passagères ou persistantes, susceptibles de ruiner la vigueur virile⁸⁶. Ils accueillent aussi la temporalité, plus longue, des jours qui suivent le coït, offrant ainsi une chronologie étendue de la vie sexuelle. Loin d'être écrit sur le seul mode de l'idéalisation d'une sexualité gaillarde, le texte satyrique en admet le pendant dysphorique et l'explore en détail.

La vérole et ses accidents sont en effet largement documentés dans les recueils. Les descriptions des sexes malades rejoignent les savoirs médicaux de l'époque. L'exhibition d'une diversité de symptômes vénériens suggère aussi que les textes satyriques sont sous-tendus par un vif intérêt pour les altérations pathologiques du corps. Outre la vérole, la pelade et les poulains, les poètes accueillent les nouveautés savantes et offrent une place, certes discrète, à la « cristalline »⁸⁷. Plus

⁸³ François Mainard, *Priapées*, éd. G. Peureux, Paris, Classiques Garnier, 2018, 7, v. 1, p. 78.

⁸⁴ « Tout y chevauche, tout y ...ut, / L'on ...ut en ce livre partout : / Afin que les Lecteurs n'en doutent, / Les Odes ...tent les Sonnets, / Les lignes ...tent les feuillets, / Les lettres mesmes s'entre...tent » (*Le Parnasse des poètes satyriques. Ou dernier recueil des vers picquans et gaillards de nostre temps*, Paris, A. de Sommaville, 1622, f. ā5r).

⁸⁵ G. Peureux, « "L'on f... en ce livre partout" (*Parnasse des poètes satyriques*, 1622) : expériences érotiques et expériences de lecture dans les recueils de poésie satyrique », dans *Corps et interprétation (XVI^e-XVIII^e siècles)*, p. 121-131, ici p. 124.

⁸⁶ Sur ce sujet, voir M. Jeanneret, *La Muse lascive*, p. 249-258.

⁸⁷ *Recueil des plus excellans vers satyriques de ce temps. Trouvez dans les Cabinets des Sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, qu'autres, des plus signalez Poètes de ce siecle*, Paris, A. Estoc, 1617, « Testament du Verolé. Par le sieur de Sigoignes », f. 13r-17r, ici f. 15r. En dehors des recueils satyriques *stricto sensu*, le poète rouennais Jean Auvray écrit dans son épigramme « Aux verollez » la moquerie suivante : « Precieux verollez, ne vous débauchez plus, / Vous estes aujourd'huy du nombre des esleuz, / La belle Cristaline est l'ornière lactée, / Qui vous conduit aux Cieux » (*Le Banquet des Muses* [1623], dans *Œuvres poétiques complètes*, éd. Sandra Cureau, Paris, Hermann, 2018, p. 399).

encore, ils goûtent les flux incontrôlés de la chaude-pisse. Alors qu'elle était peu nommée dans les vers du début du XVI^e siècle, cette dernière apparaît comme un symptôme à la mode dans la scénographie satyrique. Contrepartie morbide d'une féconde semence, les écoulements purulents stimulent l'inventivité de poètes comme Claude d'Esternod, gouverneur d'Ornans. Héritier des auteurs obscènes les plus célèbres comme Régnier, Motin ou Charles-Timoléon de Beauxoncles, seigneur de Sigogne, tous morts au début de la décennie 1610, le poète franc-comtois se saisit des maux vénériens pour inscrire son *Espadon satyrique* de 1619 dans la lignée satyrique. Il consacre sa huitième « satyre » à la chaude-pisse et place d'emblée son poème sous le signe de l'immondice :

Sur mon lict emplastré d'ordure
Je ronfle comme un Épicure,
Ou le pourceau sur son estron :
Sentant couler dessus ma cuisse
Une certaine chaudepisse,
Aussi jaune que le citron⁸⁸.

Bien que l'humour fécal soit caractéristique des farces ou des romans rabelaisiens, il prend une autre tournure chez Esternod. La « chaudepisse » ne limite pas le propos à une blague sur les excréments liquides et solides du corps humain. Le mélange des flux qui caractérise la première strophe fait de la sanie de la verge une déjection nouvelle, à mi-chemin entre l'urine et les fèces. La précision chromatique indique que la différence entre la gonorrhée antique (un flux involontaire de semence) et la chaude-pisse (un écoulement purulent) est intégrée et exploitée dans le corpus satyrique⁸⁹. Les listes de « veroles, pestes / chaudepisses, chancres, poulains »⁹⁰ qui émaillent le poème suggèrent que les bas-fonds satyriques offrent au lecteur un compendium des misères du sexe malade. Sans jamais ressembler à un traité, les recueils accueillent l'étonnante diversité symptomatologique explorée par les descriptions médicales de la vérole et attestent un souci d'exhaustivité dans le domaine morbide.

Qu'une dimension encyclopédique se fasse jour dans les textes obscènes ne signifie pas pour autant que les poètes se limitent à conférer un intérêt documentaire à la vérole. Sa présence invite à reconsidérer l'économie érotique

⁸⁸ Claude d'Esternod, *L'Espadon satyrique. Par le sieur de Franchere, gentil-homme Franc-comtois*, Lyon, J. Lautret, 1619, « La chaudepisse. Satyre VIII », p. 49-57, ici p. 49.

⁸⁹ Paré consacre ainsi un chapitre à cette distinction entre l'affection connue des Anciens et la chaude-pisse (*Livre de la grosse verolle*, chap. 16 « En quoy differe la gonorrhée de la chaudepisse », p. 1988-1989).

⁹⁰ C. d'Esternod, *L'Espadon satyrique*, p. 50.

des recueils satyriques. Dans les royaumes de la débauche où les sanies contre-nature – ni semence ni urine – dégoûtent le lecteur ou offusquent son bon goût, les maladies vénériennes offrent aux auteurs la possibilité d'explorer la dimension pathologique du coït. À rebours de la puissance suggestive du verbe poétique qu'ils mettent en œuvre dans leurs vers, les auteurs satyriques peuvent tenir l'excitation à distance. La répugnance inhérente aux maux vénériens pourrait inviter le lecteur à réguler la consommation sexuelle effrénée que les recueils représentent. De la confrontation de ces deux atmosphères le lecteur sort déboussolé, tantôt sommé de se joindre aux bacchanales, tantôt médusé par les ravages de la débauche. Les accidents vénériens viendraient alors surseoir un temps l'activité lubrique pour montrer au lecteur que l'abject n'est jamais loin de l'affriolant. En cela, l'écriture satyrique permettrait à l'œil d'Esculape de sonder les domaines de Priape et de brider l'énergie sexuelle. À la contagion des *stimuli* érotiques, programmée par les recueils, s'oppose alors une autre contagion, vénérienne, qui en est le revers autant que le cauchemar. La vérole et ses accidents empêchent donc la « *captatio excitationis* »⁹¹ propre au discours pornographique.

L'ambiguïté des scripts sexuels explorés par les poètes satyriques place le lecteur face à une impasse herméneutique ou suppose d'admettre que les textes dégoûtent autant qu'ils stimulent. Une autre manière de conférer du sens à une telle hétérogénéité réside dans la mise en place d'une lecture proprement morale. La vérole ne serait pas seulement un motif attendu dans une encyclopédie érotique montrant les réjouissances et les décadences du coït ; elle serait aussi un vecteur de condamnation des excès lubriques, comme dans la satire régulière. L'objectif serait de susciter l'aversion pour les corps pollués. C'est ce que prétend l'éditeur Antoine Estoc dans le paratexte du *Cabinet satyrique* de 1618 :

Une des considérations qui m'ont fait te donner cecy (sçache m'en bon ou mauvais gré, il ne m'en chaut), est que comme l'expérience m'a monstré que les choses les plus interdittes sont les plus désirées et recherchées, et estant trouvées les plus cheries et les plus examinées : j'ay creu en te donnant librement ce que jusques icy a esté si rare que la possession t'en rassasiera jusques au desgoust sinon au mespris, là où les retenant cachées en l'ombre d'un fidelle cabinet, ce seroit tousjours aiguïser ta curiosité, et t'en faire chercher la veüe avec plus d'impacience que d'édification⁹².

Multiplier les représentations brutales de la sexualité aurait une finalité dissuasive. Exhiber ce qui se tait, et notamment les maladies honteuses, annulerait toute

⁹¹ Marie-Anne Paveau, *Le Discours pornographique*, Paris, La Musardine, 2014, p. 168.

⁹² *Le Cabinet satyrique ou recueil parfaict des vers piquants et gaillards de ce temps. Tirés des secrets Cabinets des Sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard, et autres des plus signalez Poëtes de ce Siecle*, Paris, A. Estoc, 1618, f. â3v. L'extrait est commenté par G. Peureux, *La Muse satyrique*, p. 102.

convoitise. Au prix d'une traversée des apparences qui aboutit aux chairs rongées par les chancres, la poésie satyrique ne servirait plus tant à « remettre en goust »⁹³ le lecteur qu'à susciter le dégoût pour des jouissances périlleuses. Les poèmes satyriques sur la vérole rejoindraient ainsi un ensemble de discours, allant du traité médical à l'histoire tragique, qui cherche, dans un contexte post-tridentin, à susciter l'effroi en décrivant avec force détails les ravages de la maladie⁹⁴.

Faut-il être dupe des paratextes où abondent les protestations morales face aux potentielles accusations d'obscénité ?⁹⁵ Guillaume Peureux rappelle combien une telle posture complique la lecture des vers satyriques car elle force le lecteur à choisir parmi deux voies interprétatives opposées, l'une tâchant de « prendre au sérieux le discours moral allégué », l'autre n'y voyant qu'un signe supplémentaire de la « distraction »⁹⁶ à laquelle on a affaire. La vérole suffit-elle à maintenir le lecteur éloigné des plaisirs charnels alors même que bien des poèmes invitent à entretenir une verdure sexuelle bénéfique ? L'étude des pièces où le mal vénérien est le propre des vieilles, des prostituées ou des maquerelles montre combien la laideur et la difformité sont des principes de l'écriture satyrique et constituent une rupture esthétique par rapport aux conventions d'un lyrisme amoureux dominé par le néo-platonisme et le pétrarquisme.

Parmi les femmes vérolées décrites par les poètes satyriques, les vieillardes sont une cible privilégiée des locuteurs hargneux⁹⁷. Ancien soldat proche du roi Henri IV, le poète Sigogne, dont aucune œuvre ne subsiste si ce n'est les poèmes disséminés dans les recueils obscènes, s'acharne contre une vieille courtisane « si plaine d'infirmité »⁹⁸ afin de rendre saillante la dégradation de sa beauté passée :

Sa belle gorge dont la voix,
Charmoit tant d'esprits autrefois,
Est de chancres si dissipée,
Que l'organe de ses tuyaux,

⁹³ *Recueil des plus excellans vers satyriques de ce temps*, « Sur le present livre. Quatrain », [f. â5r].

⁹⁴ Voir *supra*, chap. III, « Figurations de la défiguration ».

⁹⁵ Voir l'avis au lecteur du *Recueil des plus excellans vers satyriques*, paru en 1617, où il est dit, au sujet du vice, que « parler franchement de sa salleté, c'est rompre ses charmes et sa lubricité » (*Recueil des plus excellans vers satyriques de ce temps*, « Au lecteur », f. â3v).

⁹⁶ G. Peureux, *La Muse satyrique*, p. 103.

⁹⁷ Sur la vieille femme et la vérole dans la poésie satirique française, italienne et espagnole, voir L. Dehondt, *Le Poète, la rose et le sablier*, p. 327-333. À titre d'exception, notons que, dans le poème « Despit d'une vieille à un vieillard qui l'appelloit sa Marreine », c'est une vieille femme qui agonit d'injures un homme à l'aide d'une liste de maux dans laquelle on trouve « une incurable verole » (*Les Muses incognues (1604)*, éd. G. Peureux et H. Roberts, Paris, Champion, 2020, p. 76-78, ici p. 76).

⁹⁸ *Recueil des plus excellans vers satyriques de ce temps*, « Satyre contre une vieille courtisane. Par le Sieur de Sigogne », f. 150r.

Au besoin serviroit d'appeaux,
Pour prendre un diable à la pipée [au piège]⁹⁹.

Dans la lignée d'un anti-pétrarquisme hostile à toute idéalisation érotique, Sigogne détourne l'éloge du corps de la femme aimée. Le contre-blason de la putain décatie repose sur deux traits topiques de la vitupération contre la vieille : la pathologisation et la diabolisation¹⁰⁰. La vie de la prostituée se résume à la mutation de sa puissance de séduction, opérant d'abord sur les esprits humains avant d'en être réduite à agir sur les esprits malins. Les chancres fonctionnent comme un catalyseur de métamorphose et sont un vecteur de démystification. À l'échelle du corps féminin et de la strophe elle-même, ils confirment l'idée qu'une destruction de la beauté est à l'œuvre. La mention des accidents vénériens amorce une traversée du temps et des apparences. À la surface de la « belle gorge » s'oppose une exploration des « tuyaux » de la vieille. L'accès anatomique à l'intériorité de la femme suppose qu'elle soit presque déjà à l'état de cadavre, le poète rejetant sa cible aux marges du vivant. Les déformations vénériennes participent donc d'un dispositif poétique où la véhémence et le sarcasme sont mis au service d'un enlaidissement du corps « pourry dedans comme dehors »¹⁰¹ de la courtisane-sorcière. L'acharnement de Sigogne n'en demeure pas moins trouble et, toute traditionnelle que soit l'écriture anti-pétrarquiste depuis le siècle précédent, son originalité transparait dans le fait qu'en tant que « pornographe »¹⁰², il arpente inlassablement les territoires de la prostitution à la recherche des images les plus éloquentes pour attaquer ces « chaude[s] putain[s], fiere[s] ribaude[s] / plaine[s] de verolle et de loups »¹⁰³, dont les maux vénériens constituent une seconde nature¹⁰⁴.

⁹⁹ *Ibid.*, f. 150v.

¹⁰⁰ Voir chez Esternod ces vers où il est dit d'une prostituée : « Dedans la grotte de Toledé, / Un grand diable qui la possède, / Dit l'histoire, faisoit leçon : / Ainsi je croy, que la verole, / Et le chancre tiennent escole / Dans la caverne de ce con » (*L'Espadon satyrique*, p. 56).

¹⁰¹ *Recueil des plus excellans vers satyriques de ce temps*, « Satyre contre une vieille courtisane. Par le Sieur de Sigogne », f. 151v.

¹⁰² G. Peureux, « Les obsessions du poète satyrique : violence et identité masculines », dans *Les Poètes satiriques normands du XVII^e siècle*, p. 35-46, ici p. 40. Si le terme « pornographie » est anachronique pour notre période, la représentation explicite des organes sexuels a une histoire à laquelle participent les textes satyriques. Voir Lynn Hunt, « Introduction: Obscenity and the Origins of Modernity (1500-1800) », dans *The Invention of Pornography. Obscenity and the Origins of Modernity (1500-1800)*, éd. L. Hunt, New York, Zone Books, 1993, p. 9-49.

¹⁰³ *Le Cabinet satyrique ou recueil parfait des vers piquants et gaillards de ce temps [...]. Seconde Edition, reveuë, corrigée, et de beaucoup augmentée*, Paris, A. Estoc, 1620, « Contre une vieille Courtisane qui frayoit avec le Diable. Satyre. Par le Sieur de Sigognes », p. 140-148, ici p. 141.

¹⁰⁴ Voir le poème « Abrégé de la vie d'une signalée maquerelle » où il est dit d'une putain que « son père eut nom Poulain, sa mère Chaudepisse » ([Nicolas Joubert], *Les Satyres bastardes et autres œuvres folastres du Cadet Angoulevant*, Paris, A. Estoc, 1615, p. 174).

L'intensité obscène de telles représentations suggère que la fonction de la laideur dans ces textes ne répond pas aux mêmes soucis pédagogiques que dans les traités médicaux. Lorsque les médecins listent les symptômes de la vérole, l'attention qu'ils prêtent aux organes reproducteurs repose sur un usage mesuré des figures, un balisage du sujet par des mots techniques et des autorités antiques¹⁰⁵. Or c'est là un lieu de fascination pour les poètes satyriques qui offrent au lecteur une suite d'images répugnantes. La surenchère dans l'immonde fait des recueils satyriques une offense esthétique. Ainsi, dans des stances anonymes « Contre une vieille » de 1620, la description du corps de la femme âgée bascule dans l'inventaire morbide :

Son c. vilain, baveux, suant,
Est plus que le retrait puant,
Cizelé de la cicatrice,
De chaudepisse et des poullins
Et de mille chancres malins,
Qui percent jusqu'à la matrice.
Mille morpions rangez aux bords,
Tous plats pattus et demy-morts
Tenoient leur general concile,
Pour ronger l'onguent verolé,
Qui leur a quatre fois volé,
Le poil qui leur servoit d'azile¹⁰⁶.

Décrire les difformités du corps vieillissant n'a rien d'une originalité poétique tant le motif est récurrent depuis la satire antique¹⁰⁷. Mais lorsque la vieille femme était une ancienne prostituée, comme c'était le cas de la Catin de Ronsard, les accidents vénériens étaient suggérés. Dans l'« anatomie burlesque »¹⁰⁸ construite par le Vendômois dans la troisième de ses *Folastries*, la vieille prostituée était dépeinte avec les dents « chancreuses et noires »¹⁰⁹. Ronsard laissait au lecteur

¹⁰⁵ Le chirurgien Tannequin Guillaumet consacre ainsi le deuxième chapitre de son traité à la « description des parties honteuses de l'homme, et de la femme » afin de mieux faire connaître la nature des parties affectées par la vérole. Les termes latins, les références aux Anciens et les savoirs anatomiques convoqués par Guillaumet lui permettent de maintenir la nature sulfureuse du sujet à distance.

¹⁰⁶ *Les Delices satyriques ou suite du cabinet des vers Satyriques de ce Temps*, Paris, A. Estoc, 1620, « Contre une vieille », p. 5-6.

¹⁰⁷ Voir par exemple la vieille femme conspuée chez Horace (*Épodes*, dans *Odes et Épodes*, trad. F. Villeneuve, Paris, Les Belles Lettres, 1991 [1929], épode 8, p. 210-215).

¹⁰⁸ Jacques Bailbé, « Le thème de la vieille femme dans la poésie satirique du seizième et du début du dix-septième siècles », *BHR*, 26 (1964), p. 98-119, ici p. 103. Voir aussi L. Dehondt, *Le Poète, la rose et le sablier*, p. 387.

¹⁰⁹ Ronsard, *Livret de Folastries* [1553], dans *Œuvres complètes V*, éd. P. Laumonier, Paris, STFM, 1968, p. 21-29, ici p. 23.

le soin de décider si un tel détail relevait de la symptomatologie de la vérole. À l'inverse, dans les stances satyriques, bien que le sexe féminin soit réduit à une seule lettre – procédé qui rend visible l'obscénité de ce « con » autant qu'il prétend la voiler¹¹⁰ –, la description repose sur une surexposition de l'organe décrépi. L'*ethos* du poète satyrique suppose un œil épistémophile qui, s'il n'est pas le propre de ces textes, se montre avide d'explorer l'espace intime, comparé à de répugnantes latrines¹¹¹. Fasciné par l'horreur, le « je » satyrique ausculte le sexe féminin, en le fouillant et le fouaillant conjointement. La dimension sordide du contre-blason s'explique aussi par l'importance conférée aux troupes animales qui transforment le sexe en une ménagerie morbide. Le corps de la vieillarde est ainsi renvoyé à une dimension animale¹¹². La description proluxe de ce sexe-chimère, où advient un étrange assemblage des espèces, se construit au plus près de l'abjection et du voyeurisme qui l'accompagne¹¹³.

Puisqu'on ne saurait vraiment les prendre pour un « seur et spécifique remède »¹¹⁴ contre la fougue érotique, les hypotyposes morbides occupent dès lors une autre fonction : elles servent à vitupérer contre certaines figures, fréquemment conspuées dans les recueils. Facilitant la communication d'émotions dysphoriques, de tels organismes souillés sont jugés incapables de suivre le mouvement foutatif général. L'inscription des stances sur le con, citées plus haut, dans une section intitulée « delices de la medisance »¹¹⁵ éclaire la raison d'être de l'érotisme de la hideur que les poètes promeuvent. Nouvelle incarnation du médisant, le poète satyrique « qui dit tout, qui sçait tout »¹¹⁶ trouve dans le dégoût un outil de disqualification des êtres qu'il juge indignes. À l'heure où la satire des mœurs use d'un verbe civil, les poètes satyriques continuent de faire un usage brutal du vers¹¹⁷. La fonction polémique de la vérole connaît

¹¹⁰ Joan DeJean, *The Reinvention of Obscenity. Sex, Lies, and Tabloids in Early Modern France*, Chicago, University of Chicago Press, 2002, p. 34-36.

¹¹¹ Voir *supra*, chap. III, « Regards biaisés sur le sexe féminin ».

¹¹² La représentation du sexe féminin vérolé par le grouillement animal se trouve déjà dans le « Rondeau d'une paillarde » du poète et traducteur François Calvy de La Fontaine. On y découvre une femme malade qui « de deux piedz est en con fendue, / De morpions partout mordue, / De pulces et poulx langoureuse » (ms. 202, Soissons, BM Soissons, v. 6-8, f. 93v). Merci à Guillaume Berthon de nous avoir indiqué cette pièce.

¹¹³ Julia Kristeva, *Pouvoirs de l'horreur. Essai sur l'abjection*, Paris, Seuil, 1980, p. 57-58.

¹¹⁴ J. Du Chesne, *Le Pourtaict de la santé*, p. 62. Pour Du Chesne, « les puanteurs, les verolles, les chancres » (p. 60) doivent pousser le lecteur à quitter les passions fallacieuses pour se tourner vers le vrai amour divin.

¹¹⁵ *Les Delices satyriques ou suite du cabinet des vers Satyriques de ce Temps*, p. 1.

¹¹⁶ C. d'Esternod, *L'Espadon satyrique*, « L'hipocrisie d'une femme qui feignoit d'estre devote, et fut trouvée putain. Satyre XV », p. 120.

¹¹⁷ C'est aussi le cas lorsqu'Auvray compose des iambes contre une médisante. La vengeance repose alors sur le rêve archiloquien d'une poésie capable de pousser au suicide. La médisante arbore

ainsi une reconfiguration éloquente. L'objectif n'est plus de disqualifier ceux de l'autre religion mais de stigmatiser des altérités jugées nocives pour le corps social. Les figures abjectes, mi-femmes mi-ordures, qui peuplent les recueils satyriques apparaissent alors comme des indésirables du marché amoureux. À cet égard, l'écriture épigrammatique se prête bien à l'alliance entre obscénité, dégoût et médisance. Ainsi de ce poème de 1622 sur « Catin qui avoit mal à son cas » :

Si mon c. pourrit au-dedans
Ne faut que personne me touche :
On voit que je n'ay point de dents,
Que l'on me ...te par la bouche¹¹⁸.

Dans la lignée des épigrammes de Martial où l'obscénité disqualifie une cible couverte de ridicule, le poète satyrique brosse en une strophe le portrait hideux d'une courtisane ravagée par son train de vie. Bien que la vérole ne soit pas nommée, la mention de la pourriture et de l'édentement sous-entend que la femme souffre d'accidents vénériens et qu'elle a subi des cures au mercure. La délégation de la parole à la putain malade n'ôte rien à la dimension médisante du propos mais la confirme. La promotion de la fellation comme compensation aux incapacités du sexe érode la hiérarchie entre le haut et le bas. Traditionnellement célébrée dans la lyrique amoureuse, la bouche se change en « cas » de substitution. Le « je » de la femme publique n'est dès lors qu'une construction dégoûtante supplémentaire des poètes satyriques dont on discerne le plaisir de mettre dans une bouche hideuse une parole aussi audacieuse. La force disqualifiante du dégoût tourne à plein lorsqu'il s'agit de représenter une figure contagieuse, dont il faut d'autant plus se tenir éloigné qu'elle réclame un contact sexuel. Par conséquent, le musée des horreurs créé au gré des recueils satyriques relève d'un paroxysme de l'obscène, le sexe malade devenant à lui seul un lieu hautement spectaculaire, où une diversité incroyable de morbidités se manifeste.

En somme, à la manière de plusieurs textes médicaux ou moraux contemporains, les poètes satyriques décrivent sans détour les réalités du corps vérolé. Sur le plan du discours, ils n'ont en aucun cas l'apanage de l'horreur. Pour autant, ni les médecins, ni les moralistes, ni même les auteurs de textes facétieux ne centrent à ce point leur attention sur les affections de l'appareil reproducteur. Avec une virtuosité qui leur est propre, les poètes satyriques mettent en place une pornographie morbide où une multiplicité d'accidents vénériens génère une

un physique délabré : « Grand front pelé, teste chauve, peau mole, / Vrays reliquats de la grosse verole ». Cette femme vérolée n'est plus « qu'un vieux chalit à gagner chaudépisse ». Le poète finit par vouer sa cible aux « chancres, poulains, tophes, et durillons, / Lepres, saphirs, pelade, teigne, raffles, / (Tous grains benits des pelerins de Naples) » (*Le Banquet des Muses*, respectivement v. 25-26, p. 551 ; v. 57, p. 551 et v. 136-138, p. 554).

¹¹⁸ *Le Parnasse des poètes satyriques*, « Épigramme. De Catin qui avoit mal à son cas », p. 71.

écriture ordurière. Vecteur d'abjection, la vérole avilit les corps de celles et ceux qu'il s'agit de mettre au ban d'un espace amoureux dessiné par et pour les poètes. Le dégoût qui sous-tend les poèmes satyriques s'allie à la médisance pour créer des altérités scandaleuses. Le détournement des attentes de la civilité, de la galanterie et d'une lyrique pétrarquiste qui chante haut les beautés de la femme confirme la résistance des recueils vis-à-vis des codes sociaux et esthétiques. Plus encore, la complaisance dans l'horreur et la délectation qui se devine derrière les aberrations physiques font reposer la satire sur une esthétique trouble, où l'obscénité se montre plus séduisante que la fonction didactique, satirique ou thérapeutique qu'on pourrait lui prêter. La surexposition des symptômes vénériens promet ainsi un plaisir de la dégradation, un parasitage revendiqué de la poésie pétrarquiste par les pustules de la vérole. Si les descriptions glauques du sexe féminin ou les vitupérations contre les putains n'ont rien de neuf dans les discours sur le mal vénérien, l'obsession et la vivacité avec lesquelles les poètes en parlent indiquent qu'une « brutalisation obscène »¹¹⁹ s'exprime dans ces textes.

Au sein de cet univers hypersexualisé, la vérole ne sert pourtant pas seulement à diaboliser des corps pris pour cibles par les poètes. Contrairement aux usages qui ont cours pendant les guerres civiles, le mal vénérien n'est pas uniquement le propre d'altérités rendues ignobles. La vogue des recueils satyriques correspond aussi à un nouvel essor de poèmes où la vérole est subie et mise en vers à la première personne du singulier. C'est la posture même du malade qui peut alors faire l'objet de formulations audacieuses. Le trouble satyrique dépasse de loin le seul plan esthétique pour se mesurer aussi à un niveau éthique.

Moi, vérolé, impénitent

Au siècle précédent, à mesure que la vérole intégrait la veine satirique, les dispositifs énonciatifs préféraient à l'expérience d'un « je » malade la description d'un tiers ou l'attaque d'un adversaire¹²⁰. Or les poètes du début du XVII^e siècle redonnent une place de choix à l'*ethos* du vérolé. Sur le plan formel, des changements sont notables. Si la ballade, le rondeau, l'épître, la chanson et la complainte ont constitué l'essentiel du corpus poétique au siècle précédent, ce sont les formes récemment importées ou remises au goût du jour comme l'épigramme, le sonnet, l'ode ou les stances qui l'emportent en ce début de XVII^e siècle¹²¹. Malgré des cas de republication, avec adaptation, de vers composés

¹¹⁹ G. Peureux, « L'obscénité satyrique (1615-1622) », dans *Obscénités renaissantes*, p. 409-422, ici p. 418.

¹²⁰ Voir *supra*, chap. IV, « Conclusion. Le devenir-satirique de la vérole ».

¹²¹ Cela n'empêche pas que certaines formes anciennes soient reprises dans des poèmes où le « je » s'exprime en qualité de malade. On trouve par exemple dans l'un des manuscrits du fonds Conrart la « Complainte » d'un vérolé mal en point (« Ceux qui me voient par la rue / Plus

au ^{xv^e} siècle ¹²², plusieurs poèmes doublent le renouvellement formel d'une réélaboration du discours que le vérolé tient sur son sort.

Si les douleurs du corps et des cures restent un passage obligé, certains ajustements sont éloquents. Ainsi de l'importance conférée aux organes génitaux. Les premières pièces poétiques sur la vérole ont correspondu à une litanie de malédictions contre le « con ». L'état déplorable du sexe du locuteur a souvent été passé sous silence ou fait l'objet d'expressions contournées ¹²³. Or, au sein des recueils satyriques, les textes où la vérole est vécue par le « je » poétique émanent d'un phallocentrisme exacerbé qui, dans ce corpus particulier, ne correspond pas seulement à un point de vue masculin dominant mais aussi à une attention constante portée aux déboires du phallus. La maladie constitue même un pôle thématique suffisamment riche pour que des suites de poèmes se mettent en place autour de ce sujet. On trouve ainsi dans *Le Cabinet satyrique* publié par Antoine Estoc en 1618 quatre plaintes de locuteurs vérolés formant un îlot de sens et suivant un ordre narratif minimal ¹²⁴. Si les trois premières mentionnent la contamination et ses effets, la dernière relève de la parodie du testament et signe l'agonie du vérolé. Une telle séquence s'avère suffisamment riche pour penser les configurations privilégiées par le corpus satyrique lorsque la vérole est racontée à la première personne. Le phallocentrisme est sensible dans le poème de Régnier sur la chaude-pisse, intitulé « La C. P. ». S'ouvrant sur une déconvenue amoureuse adressé à Cupidon, le poème se change en portrait du sexe malade :

Mon cas fier de mainte conquête
En Espagnol portoit sa teste,
Triomphant superbe et vainqueur,
Maintenant lasche et sans combatre,
Faict la cane et n'a plus de cœur.
De tes autels une prestresse
L'a réduit en telle destresse
Le voyant au chocq obstiné,
Qu'entouré d'onguent et de linge
Il m'est advis de voir un singe
Comme un enfant embeguiné.

jaune que vieille moruë [...] / Estiment que c'est la verole / Qui me fait aller en bricole»). Voir ms. 15143, Paris, BnF, Recueil Conrart, f. 28r-28v.

¹²² Sur la reprise des rimes de Molinet dans le recueil de 1620, voir *supra*, chap. IV, « Vérole en contre-textes ».

¹²³ Dans le corpus italien, l'état de la verge malade est décrit dès la fin du ^{xv^e} siècle, Antonio Cammelli indiquant, dans l'un des sonnets où il revêt le masque du vérolé, que son « membre viril » se trouve « en sépulture » (*I sonetti faceti*, p. 292 : « *membro virile* » ; « *in sepultura* »).

¹²⁴ *Le Cabinet Satyrique* (1618), p. 201-208 : « Ode » (p. 201), « La C. P. » (p. 201-203), « Sonnet. Contre une mauvaise nuit » (p. 204), « Le Testament d'un vérolé. Par le Sieur de Sigognes » (p. 205-208).

[...] Son teint vermeil n'a point d'esclat,
De pleurs il se noye la face
Et fait aussi laide grimace
Qu'un boudin crevé dans un plat¹²⁵.

Le poème narre l'altération du sexe en partant d'une posture bien connue de la poésie érotique. En effet, Ronsard célébrait déjà, dans ses *Folastries*, sa verge vigoureuse en convoquant un imaginaire glorieux et martial. Son sexe, « de qui jamais la roideur ne défaut », était comparé à une « lance au bout d'or qui sai[t] et poindre et oindre ». Disposé « toutes les nuis au dous combat »¹²⁶, le sexe érigé était exempt de défaillances. Or la chaude-pisse permet au locuteur satyrique de prendre le contre-pied de cette veine laudative afin de décrire une déchéance, qui éloigne le « je » de la sphère militaire pour le faire passer dans la sphère burlesque de l'animal¹²⁷. En outre, réexploitant les analogies topiques qui font du malade en cure un aliment fricassé ou bouilli, le locuteur compare cette fois-ci son sexe à un boudin, confirmant ainsi que les boyaux et les excréments occupent une place de choix dans l'univers souvent carnavalesque de la satire. Le traitement amusé des réalités morbides suggère que le poète enlaidi est toujours capable de faire entendre une verve inaltérée par la maladie. La disgrâce du sexe va de pair avec une autodérision qui fait de la laideur masculine un élément acceptable, source de nombreuses trouvailles analogiques. Le double-standard qui s'impose dans le traitement de la hideur n'en est que plus frappant : si les femmes laides ne sont que des corps ravagés à exposer, morceaux de chair morbides promis à nul rachat, l'homme peut dépasser son enlaidissement parce qu'il dispose du privilège de la mise à distance de son infortune par l'autodérision.

La personnification de la verge rend compte d'un glissement opéré par rapport aux productions du xvi^e siècle. Alors que, dans le rondeau « D'ung paouvre verollé »¹²⁸ d'Eustorg de Beaulieu, le corps du malade était couvert d'onguents et de draps – promesses d'un sexe caché –, c'est la verge qui condense tous les traitements chez Régnier, comme si le vérolé se résumait à son sexe. Si le malade chez Molinet s'adressait au lecteur par un équivoque « Ayez l'œil à mon

¹²⁵ *Ibid.*, p. 202. Le poème circule dès 1613 puisqu'on le trouve dans l'édition que Toussaint du Bray donne des satires, peu avant ou après la mort de Régnier. On retrouve la pièce en 1617 sous le titre « La Douleur d'Amour », dans le *Recueil des plus excellans vers satyriques de ce temps*, f. 69r-70r, ici f. 69r-69v.

¹²⁶ Ronsard, *Livret de Folastries* [1553], p. 92.

¹²⁷ Plus loin, le sexe du locuteur est assimilé à « un chat qu'on chastre » avant qu'une autre comparaison animale ne survienne : « Il demeure dans son emplâtre, / Comme en sa cocque un limaçon » (*Le Cabinet Satyrique* (1618), p. 202).

¹²⁸ Voir *supra*, chap. III, « Une voix poétique nouvelle ».

cas »¹²⁹, les auteurs satyriques explorent la polysémie du « cas » pour faire de leur maladie le prétexte à une exhibition constante de leur pénis ravagé. Le discours de l'exemplarité se trouve mis à mal à la fin du poème, où le locuteur s'adresse à Apollon médecin :

Toy qui presides à la vie,
Gueris mon cas je te supplie.
Et le conduits à sauvement.

Pour recompence dans ton Temple,
Servant de memorable exemple
Aux [fou]teurs qui viendront après,
J'appendray la mesme figure
De mon cas malade en peinture
Ombragé d'ache et de cyprès¹³⁰.

Parce qu'il joue avec les rituels funèbres dont l'ache et le cyprès sont les végétaux de prédilection dans l'Antiquité, le malade met en doute la capacité qu'aurait son cas de servir de contre-exemple aux noceurs. La représentation picturale du sexe malade dans le temple apollinien mine la portée sacrée de l'ex-voto. L'importance accrue conférée à la sphère génitale indique peut-être aussi qu'à l'heure où le récit de cas individualisé est en vogue chez les médecins, les poètes satyriques infléchissent à leur manière une telle forme en faisant leur fonds de commerce des accidents de leur cas.

Mais la mise en avant des répercussions de la vérole sur le sexe malade ne relève pas seulement du goût des satyriques pour la « braguette »¹³¹. Elle permet aussi de soutenir un discours audacieux qui éloigne le vérolé du modèle du bon malade, appelé à faire pénitence et à prendre soin de son âme pour parvenir à la guérison de son corps. Cet horizon d'attente éthique est notamment déjoué dans l'ode, parfois attribuée à Mathurin Régnier, qui commence la suite sur la vérole dans le recueil de 1618. Le poème s'ouvre sur le rappel des circonstances de la contamination – un repas lors duquel le locuteur a trouvé du « poivre » chez son hôtesse – avant d'en venir à la description d'une verge en piteux état :

Mon cas [s]e leve et se hausse
Bravant d'une estrange façon,
Belle vous fournistes de sausse
Lors que je fournis le pois[s]on.
Las ! si ce membre eust l'arrogance
De fouler trop les lieux sacrez

¹²⁹ Voir *supra*, chap. IV, « Poèmes préventifs et/ou jeux masculins ».

¹³⁰ *Le Cabinet Satyrique* (1618), p. 203.

¹³¹ *Ibid.*, « Sonnet. Contre une mauvaise nuit », p. 204. Voir aussi *Les Muses incognues* (1604), « Sonnet pour luy-mesme contre une mauvaise nuit », p. 130.

Qu'on luy pardonne son offence
Car il pleure assez ses pechez¹³².

Éploré, le sexe masculin offre une parodie de pénitence que la collusion entre les sphères religieuses et physiologiques rend scandaleuse. Les écoulements purulents invitent à une analogie irrévérencieuse avec les pleurs, tant dans cette ode que dans le poème « La C. P. ». La reprise et la variation sur le motif lacrymal d'un poème à l'autre attestent la force parodique de la chaude-pisse autant qu'elles rendent plus sensible la profanation à l'œuvre dans ces vers. Si le torrent de larmes servait à déformer un visage-sexe grimaçant dans « La C. P. », il empêche ici de prendre au sérieux la demande de pardon. Avec un art consommé du retournement final, le poète parasite le discours de la contrition ainsi que la connotation pénitentielle de la seconde strophe. La verve insolente qui ramène tout au sexe à raison de la posture pathétique et repentante qui voudrait clore le poème.

La progression ménagée dans la suite thématique du *Cabinet satyrique* de 1618 culmine avec « Le Testament du vérolé » de Sigogne, paru pour la première fois en 1617. C'est dans cette pièce que l'on perçoit le mieux le travail de sape de l'éthique du bon malade par un locuteur vérolé. Sous l'égide d'un Rabelais détourné, le testament parodique est adressé aux « très-illustres baveurs » et aux « précieux verolez »¹³³. Peu soucieux de pénitence, le malade fait de ses legs l'occasion d'une dispersion contagieuse des maux vénériens acquis tout au long de sa vie. Si la présence de la vérole dans les testaments parodiques n'a rien de neuf, la prise de parole à la première personne accroît l'insolence du propos à l'heure où toute une littérature pieuse veut inculquer à un public élargi un art de bien mourir¹³⁴. Réunissant à son chevet celles et ceux qui ont contribué à son état maladif, le locuteur met sa parole au service d'une entreprise vengeresse : « laiguer le bien dont [il] [s]e sent saisi »¹³⁵. Maquerelles, putains, laquais, pages et barbiers forment un auditoire composite relié par les maux vénériens du malade. À l'instar des saillies irascibles d'Alcofribas Nasier dans ses prologues, le « je » poétique voue l'essentiel de cette communauté de débauchés et de soignants

¹³² *Ibid.*, « Ode », p. 201. Les modifications apportées au texte se fondent sur les variantes fournies par l'édition du même *Cabinet* parue chez Pierre Billaine en 1618. Le poème y porte le titre « Ode. Au sieur Regnier » et se trouve p. 191-192.

¹³³ *Ibid.*, « Le Testament d'un verolé. Par le Sieur de Sigognes », p. 205. Pour une édition moderne du poème, voir Charles-Timoléon de Beauxoncles, sieur de Sigogne, *Les Œuvres satyriques du Sieur de Sigogne*, éd. Fernand Fleuret et Louis Perceau, Paris, Bibliothèque des curieux, 1920, p. 122-125. Le texte est aussi cité dans *Testaments pour rire*, t. 1, p. 591-596, et dans *Le Siècle des vérolés*, p. 175-179.

¹³⁴ Sur l'essor des livres préparant au trépas au début du xvii^e siècle, voir M. Vovelle, *La Mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983, p. 277-279.

¹³⁵ *Le Cabinet Satyrique* (1618), « Le Testament d'un verolé », p. 205.

aux pires souffrances¹³⁶. Aux uns est promise « la cristaline, ou bien la chaude pice » ; aux autres, « un chancre tout noir [...] / Et deux rouges poulains »¹³⁷. Nul ne semble sortir indemne de l'inventaire pathologique dont se sert le locuteur pour éprouver la dimension quasi-magique de sa parole, capable de contaminer celles et ceux auxquels il jette ses vers comme des sortilèges. Outre la rage avec laquelle le « je » répand sa verve et sa vérole autour de lui, c'est sans doute le sort qu'il réserve à son corps au moment de son dernier souffle qui choque le plus. Se refusant à toute inhumation, le malade invite son auditoire à prendre part à un festin cannibale¹³⁸. Livrant sa dépouille au public, le vérolé pousse la provocation au point de se changer en anti-corps christique. La contagion du troupeau réuni autour du mourant œuvre comme une contre-Eucharistie, une communion sacrilège où les maux du sexe unissent les fidèles.

L'obscène vitalité du locuteur réactive, en l'exploitant généreusement, l'inquiétante proximité notée au siècle dernier par Érasme entre la parole volubile et le mal vénérien, dans son traité intitulé *La Langue*¹³⁹. Le bavard et le vérolé se rejoignent par leur incapacité à raisonner leur dépense, fût-elle verbale ou sexuelle. Alors qu'Érasme entend œuvrer au rétablissement d'une éthique du corps et de l'esprit, chez Sigogne, logorrhées et gonorrhées vont de pair pour affecter les destinataires. Qu'ils soient isolés ou constitués en une suite thématique susceptible de ménager des effets de progression dans l'outrance, les poèmes satyriques sur la vérole tournent donc le dos à l'espoir érasmien de réguler les langues et les sexes pour les rendre sobres et sains.

Renoncer à la pénitence, plus encore dans le cas d'une maladie honteuse, relève d'une forme de provocation qui peut confiner au blasphème. L'effet d'obscénité se trouve alors décuplé. C'est le cas notamment dans le sonnet très célèbre, attribué au poète de cour Théophile de Viau et présent en tête du *Parnasse des poètes satyriques* de 1622 :

Phylis, tout est ...outu je meurs de la verolle,
Elle exerce sur moy sa derniere rigueur :
Mon V. baisse la teste et n'a point de vigueur
Un ulcere puant a gasté ma parole.

¹³⁶ Rabelais, *Pantagruel*, prologue, p. 215, où le narrateur voue son auditoire au « feu saint Antoine », au « maulubuc [ulcère aux jambes] » ou à la « caquesangue », s'il ne croit rien de ce que raconte Alcofribas.

¹³⁷ *Le Cabinet Satyrique* (1618), « Le Testament d'un vérolé » respectivement p. 207 et p. 206.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 208 : « Je deffend qu'on me couche sur terre, / J'entens que dedans vous je trouve mon tombeau, / Que vous l'alliez mangeant d'un gosier de corbeau, / Et beuviez à longs traits tout le fiel qu'il enserre ».

¹³⁹ Érasme, *La Langue*, p. 70, où l'auteur choisit la « variolle française » comme exemple d'une contagion débridée.

J'ay sué trante jours, j'ay vomy de la colle
 Jamais de si grands maux n'eurent tant de longueur
 L'esprit le plus constant fut mort à ma langueur,
 Et mon affliction n'a rien qui la consolle.

Mes amis plus secretz ne m'osent approcher,
 Moy-mesme en cet estat je ne m'ose toucher,
 Philis le mal me vient de vous avoir ...tue.

Mon Dieu je me repans d'avoir si mal vescu :
 Et si vostre courroux à ce coup ne me tuë,
 Je fais veu desormais de ne ...tre qu'en cu ¹⁴⁰.

À première vue, le poème de Viau constitue une énième plaisanterie sur la vérole à partir d'un détournement du discours pétrarquiste. Le code amoureux est miné de l'intérieur et son lexique, qui entremêle « rigueur » de la femme aimée et « langueur » de l'amant, se trouve déplacé sur le terrain pathologique. Le jeu parodique est palpable dès le premier vers. Fréquent dans la veine galante, le nom attribué à la destinataire frappe par sa proximité avec la « syphilis » de Fracastor ¹⁴¹, création lexicale encore peu exploitée en ce début de siècle. L'écriture du contre pour laquelle opte Viau, tout en distorsions obscènes des termes de la poésie amoureuse, n'a donc rien d'original en elle-même. Le sonnet apparaît comme une variation sur le motif des maladies d'amour, présent dans d'autres pièces du même recueil ¹⁴². Derrière l'idéalisme néo-platonicien, le satyrique rappelle que les maux d'Éros sont surtout faits de pustules et de sanies. Quant au dispositif énonciatif choisi, il relève lui aussi de la tradition tant dans le corpus épigrammatique antique que dans les textes sur la vérole. Ne programmant pas nécessairement une lecture autobiographique, le « je » lyrique est même censé « détourne[r] l'attention de l'identité du locuteur » ¹⁴³.

Pourtant, Théophile touche au scandale en ce qu'il joue dans le dernier tercet la comédie de la repentance pour mieux la faire voler en éclats. La construction du poème est éloquente sur ce point. Si les onze premiers vers relevaient de l'échange entre le locuteur et la dame qui l'a contaminé, le changement de destinataire auquel correspond le dernier tercet génère une proximité scandaleuse entre la femme « foutue » et Dieu. La collusion des registres et des destinataires culmine dans un blasphème final. Ne reposant plus sur la distance instaurée entre un

¹⁴⁰ *Le Parnasse des poètes satyriques*, p. 1-2. Le sonnet se trouve dans *Le Siècle des vérolés*, p. 180-181.

¹⁴¹ J. DeJean, *The Reinvention of Obscenity*, p. 48.

¹⁴² *Le Parnasse des poètes satyriques*, « Satyre », p. 43 : « Je pisse le verre et le feu, / Je ne crache que de la colle : / Je n'ay pas presque un cheveu, / Ha ventre-bleu j'ay la verolle ».

¹⁴³ Stéphane Van Damme, « Libertinage de mœurs / libertinage érudit. Le travail de la distinction », *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, 8 (2004), p. 161-180, ici p. 176.

« je » expérimenté et ses erreurs de jeunesse, le poème ne distingue pas un avant et un après de la maladie sur le plan moral. Aucune repentance n'est à l'horizon de ce poème qui s'ouvre sur une parodie des dernières paroles d'un mourant. L'adverbe « désormais » ne renvoie plus tant à la promesse de s'amender que formulait le « je » malade chez Molinet (« dorénavant vivray par rigle et par compas »¹⁴⁴) qu'il amorce une surenchère dans la provocation, un regain de vie et d'énergie sexuelle éloignant le spectre de la mort convoqué à l'orée du poème. Loin de professer un sincère repentir, Viau promeut la sodomie. Fort de son statut performatif, un tel vœu signifie que la seule réforme à laquelle le « je » consent se joue au niveau de sa position sexuelle. Avec un pragmatisme désopilant, le locuteur « déniaisé »¹⁴⁵ trouve dans la sexualité anale un refuge sanitaire, bien qu'elle soit pourfendue par l'Église. Sans doute plus pratiquée et tolérée que ne le laissent entendre les critiques morales et théologiques de l'époque, la sodomie rend le poème « doublement obscène » : non seulement le sexe malade est ouvertement exposé mais Viau décrit aussi « un ensemble de réalités alors passées sous silence »¹⁴⁶ et fait d'un comportement sexuel privé un objet de publicité¹⁴⁷. Alors qu'au siècle précédent, le poète burlesque Annibal Caro puisait dans le substrat mythologique des *Métamorphoses* d'Ovide pour proposer un éloge crypté de la sodomie sur fond de fable botanique¹⁴⁸, Viau se passe des voiles de la fiction pour dire haut et fort les avantages des rapports anaux. Sans doute le scandale réside-t-il aussi dans la part d'indiscernable qui se loge derrière ce « cu » conclusif, échappant à tout cryptage. Le sexe du ou de la partenaire s'efface derrière la promotion d'une jouissance exempte de tout

¹⁴⁴ Voir *supra*, chap. IV, « Poèmes préventifs et/ou jeux masculins ».

¹⁴⁵ Renvoyant à une désillusion à l'égard des dogmes ecclésiastiques, le terme est aussi « associé à la pratique et surtout à la valorisation culturelle, typique des milieux lettrés mal pensants, des relations *a tergo*, entre hommes mais aussi avec les femmes » (Jean-Pierre Cavaillé, *Les Déniés. Irréligion et libertinage au début de l'époque moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 10).

¹⁴⁶ G. Peureux, *La Muse satyrique*, p. 151.

¹⁴⁷ La visibilité assurée au vœu de sodomie est bien plus grande que celui que l'on trouve dans le poème « Le Songe de Chicot », tiré des manuscrits de Rasse des Neux. Parmi d'autres proches du roi, le comte de La Marck et de Maulevrier y est pris pour cible. Ayant attrapé « de beaux chancres » au niveau de « son flageollez », le noble « jur[e] / Qu'il n'esteindroit plus la flamme / Dans le devant d'aucune Dame / Mais qu'à son page en leur mémoire / Donneroit un suppositoire » (ms. fr. 22564, Paris, BnF, f. 153v). La circulation semi-privée du poème aboutit à une puissance de scandale moindre par rapport au sonnet attribué à Viau.

¹⁴⁸ Reprenant l'histoire de Daphné, Caro raconte comment Apollon en vient à préférer le laurier (l'anus) de cette dernière à sa figue (son sexe). Le contact avec la figue féminine est menaçant car il « couvre de croûtes, écorche ou fait peler » (*o incrosta, o scortica, o pela*). Pour cette raison, le laurier « toujours vert » (*sempre [...] verde*) et sans corruption est préférable (*Commento di ser Agresto*, p. 19-20). Cet extrait est cité dans D. Brancher, *Quand l'esprit vient aux plantes. Botanique sensible et subversion libertine (XVI^e-XVII^e siècles)*, Genève, Droz, 2015, p. 272-273, et dans *Le Siècle des vérolés*, p. 99.

péril. Plutôt que d'y lire une apologie avant l'heure de l'homosexualité¹⁴⁹, il faut rappeler que le coup de force de Viau réside d'abord dans la promotion d'un coït contre-nature, libéré de l'impératif procréateur. Contre les risques contagieux de la pénétration vaginale, la sodomie devient un geste d'hygiène pour se prémunir de toute récurrence vérolique. Attribué à Théophile, apparaissant en tête d'un recueil sorti des presses d'un éditeur parisien qui sait plaire à un public ayant le goût de ce type de provocations, le premier sonnet du *Parnasse* de 1622 semble bien plus sulfureux que maints poèmes licencieux.

Mais la compréhension du poème ne peut s'arrêter là tant ce dernier a connu une réception houleuse qui en a infléchi le sens et qui a largement participé à sa célébrité. Le sonnet liminaire se trouve en effet à l'origine du procès intenté au poète à partir de 1623, à l'instigation notamment du père jésuite François Garasse. En dépit de la conversion du poète protestant au catholicisme en 1622, Garasse se saisit de l'occasion offerte par la parution du *Parnasse des poètes satyriques* pour achever l'œuvre qu'il prépare depuis plusieurs mois déjà : *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*, parue en août 1623. C'est un brûlot sévère contre la « bande libertine »¹⁵⁰ et notamment contre Théophile, qui a pourtant tenté au mois d'avril de se « désolidariser publiquement »¹⁵¹ de la paternité du poème en portant plainte contre Antoine Estoc. Bien que les précédents recueils satyriques aient pu circuler sans être inquiétés par la censure, *Le Parnasse* de 1622 – paru sans privilège pour sa part – se voit interdit puis jeté au bûcher, au même titre que les œuvres et l'effigie du poète, ce dernier étant condamné à mort par contumace le 18 août 1623. En fuite quelques temps, Théophile finit par être emprisonné pour deux ans à la Conciergerie en septembre 1623. Banni du royaume le 1^{er} septembre 1625, le poète meurt l'année suivante, largement affaibli par les années de cachot et de fuite.

La proportion prise par les événements nous invite à cerner ce que le sonnet sur la vérole produit comme effets de réception chez ceux qui s'en prennent à Théophile¹⁵². Dans sa lecture du poème à Philis en particulier et des œuvres de

¹⁴⁹ Nous rejoignons sur ce point Matthieu Dupas, « La sodomie dans l'affaire Théophile de Viau : questions de genre et de sexualité dans la France du premier XVII^e siècle », *Les Dossiers du Grihl*, 2010-1 [en ligne : <https://journals.openedition.org/dossiersgrihl/3934>], consulté le 22 octobre 2021.

¹⁵⁰ François Garasse, *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, ou prétendus tels*, Paris, S. Chappelet, 1623, p. 885.

¹⁵¹ M. Rosellini, « Risques et bénéfices de la publication d'un "mauvais livre" : la stratégie commerciale des libraires éditeurs du *Parnasse satyrique* (1622-1625) », dans *Les Arrière-boutiques de la littérature. Auteurs et imprimeurs-libraires aux XVI^e et XVII^e siècles*, dir. Edwige Keller-Rahbé, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2010, p. 185-208, ici p. 185.

¹⁵² Cela ne veut pas dire que tout aurait brutalement basculé avec la parution du *Parnasse*. Comme le rappelle Benjamin Dupas, plane sur Théophile dès la parution de ses œuvres en 1621

Viau plus généralement, Garasse annihile la différence entre le « je » lyrique et la personne du poète. Or la lecture biographique que propose le jésuite a sans doute été facilitée par les choix éditoriaux faits par Estoc. Contrairement à Somnaville qui fait précéder son édition du *Parnasse* de 1622 de plusieurs épigrammes et d'un avertissement au lecteur, Estoc renonce à tout paratexte et livre au public, sans aucune médiation, le sonnet sur la vérole. Une telle disposition ne peut que décupler le scandale provoqué par le poème liminaire¹⁵³. C'est que l'emploi de la première personne dans les recueils obscènes sème le trouble. En raison des aventures intimes livrées au public, la voix du « je » satyrique se charge sans doute davantage en référentialité que dans la poésie galante¹⁵⁴. Toute biaisée qu'elle soit par son souci d'incriminer Théophile, la lecture biographique de Garasse n'est donc pas uniquement imputable à son exécution à l'encontre de la doctrine qu'il dénonce. La « publication de soi »¹⁵⁵ à laquelle s'adonne le poète met à mal la séparation du privé et du public. Se substituant par sa « rigueur » à la dame telle que la conçoit le code pétrarquiste, la honteuse et intime vérole prend la place visible de l'amante. Philis est invitée à devenir spectatrice des dégâts provoqués par sa syphilis. Le locuteur moribond exhibe publiquement ses excréments, la sueur et les vomissements consécutifs à la vérole se voyant finalement dépassées par une semence intarissable. Si le « je » ne se « repant » pas, c'est qu'il entend pouvoir se répandre encore et encore.

Un tel régime d'exposition du corps privé scandalise Garasse. Publiant éhontément sa vérole, Viau franchit les limites de l'acceptable pour le jésuite :

Il y a seulement difference, que quand ces jeunes desbauchez avoient contracté par leur excez quelques maladies honteuses, ils n'en faisoient pas trophée, et n'en composoient pas des Sonnets et des Odes *pour les publier à tout le monde*, comme Theophile a fait de sa sueur infame et puante au commencement du Parnasse Satyrique, posant une partie de sa gloire *à ce que tout le monde sçache*, qu'il est un vilain poacre¹⁵⁶.

Loin de reconnaître dans le poème une parodie du pétrarquisme, Garasse met au jour une transgression des hiérarchies entre ce qui est digne d'être publié et ce

« la menace d'une action de justice [...] à cause de sa réputation grandissante d'impie et de débauché » (« Médiance et libre parole : l'œuvre menacée de Théophile », dans *Parler librement* ». *La liberté de parole au tournant du XVI^e et du XVII^e siècle*, dir. Isabelle Moreau et Grégoire Holtz, Lyon, ENS Éditions, 2005, p. 133-144, ici p. 137).

¹⁵³ M. Rosellini, « Risques et bénéfices de la publication d'un "mauvais livre" », p. 201.

¹⁵⁴ G. Peureux, « L'érotisme satyrique, entre libertinage et redéfinition des Belles-lettres (1615-1622) », *RHR*, 68 (2009), p. 53-61.

¹⁵⁵ H. Merlin-Kajman, *L'Animal ensorcelé*, p. 353.

¹⁵⁶ F. Garasse, *La Doctrine curieuse*, p. 727. Nous soulignons. Le passage est cité par M. Dupas dans « La sodomie dans l'affaire Théophile de Viau ».

qui ne l'est pas. Une telle transgression est en fait une agression. Selon le jésuite, le sonnet de Théophile met à mal le lecteur jusque dans le registre sensoriel. À ses yeux, Viau envisage la publication comme une stratégie d'effraction : sa vérole fait violence à l'espace de la communication publique, scène d'où les accidents intimes doivent être bannis ¹⁵⁷.

L'exhibition impudique de soi permise par la publication se perçoit d'autant mieux que l'éloge, à la première personne, de la sodomie comme prophylaxie antivénérienne est une rareté au XVII^e siècle. Parmi les textes qui la promeuvent, on trouve un sonnet anonyme, conservé sous forme manuscrite, dans lequel le « je » vérolé indique que « celui qui fout en con n'est point si loin du cu, / Qu'il ne le puisse un jour invoquer à son ayde » ¹⁵⁸. La circulation manuscrite réserve à un public de *happy few* l'audace du propos. Lorsque la promotion des rapports anaux a lieu dans les textes imprimés, c'est dans une plaquette facétieuse, anonyme elle aussi, qu'on la trouve. En outre, c'est une prostituée qui souligne le bénéfice sanitaire de la sodomie. Contre les représailles d'un client violent et vérolé, la courtisane redistribue les cartes des responsabilités et insiste sur la cécité de l'homme contaminé : « Si quelqu'un est attrapé à ce jeu, et qu'il prenne l'as de trefle pour celui de pique, c'est sa faute, il n'a qu'à se servir d'une lunette d'Hollande, et regarder droit au but » ¹⁵⁹. Incapable de faire la distinction entre un anus exempt de vérole (l'as de pique) et le sexe féminin (l'as de trèfle), l'homme contaminé pêche par négligence. S'il s'était servi d'une lunette d'approche, dont Galilée puis Kepler perfectionnent le fonctionnement durant la décennie précédente, il aurait pu distinguer les orifices et choisir le plus sûr. Loin d'être aussi explicite que celle de Théophile, la parole imagée manie l'art de l'équivoque, en faisant chuter la lunette de l'immensité sidérale aux profondeurs vaginales ou anales. La plaquette facétieuse se soustrait à l'accusation de scandale autant qu'elle parvient à suggérer ce qui semble relever du répréhensible. Le détour rapide par ces deux promotions de la sodomie rend d'autant plus saillantes

¹⁵⁷ Ces enjeux se retrouvent dans la querelle du purisme, née de la parution des *Lettres* (1624) de Guez de Balzac. Incarnation des puristes, l'épistolier instaure une forme de familiarité qui lui permet d'écrire au cardinal de La Vaillette une lettre héroï-comique sur les douleurs de la sciatique. Indignés par cette proximité scandaleuse entre vie privée et vie publique, les anti-puristes reprochent à Balzac de « bouleverse[r] l'ordonnance des discours, héritée principalement de l'institution rhétorique » (Mathilde Bombart, « Des écritures en polémique : autour de la querelle des *Lettres* de Guez de Balzac (1624-1630) », *Littératures classiques*, 59 (2006), p. 173-191, ici p. 179). L'un d'entre eux, Jean Goulou, ironise au sujet de Balzac : « S'il ose bien entretenir les Cardinaux de ses débauches, de sa sciatique, et de sa gravelle, on peut croire facilement qu'il ne lui manque plus que la verole, pour de là prendre occasion de faire des lettres au Pape » (*Lettres de Phylarque à Ariste. Où il est traité de l'Eloquence Française*, Paris, N. Buon, 1627, p. 166).

¹⁵⁸ Ms. 4123, Paris, BnF, Recueil Conrart, t. 18, p. 221.

¹⁵⁹ *Le Grand procès et la querelle des femmes du faux-bourg S. Germain*, p. 7-8.

les particularités du sonnet à Philis. Attribuée à un auteur et bénéficiant d'une double impression, tant par Estoc que par Sommaville, la plainte blasphématoire assumée par un « je » vérolé franchit un seuil de publicité que le poème manuscrit et la plaquette anonyme n'atteignent pas. Le scandale existe donc aussi et surtout parce que le mode de diffusion choisi facilite, selon Garasse, la corruption morale de la sphère publique.

Cultivant l'art du retournement des valeurs, le poète est aux yeux du jésuite un « Atheiste veroleux »¹⁶⁰, ayant oublié que Dieu juge les « sodomies immortelles » et les « blasphemes continuels »¹⁶¹. Sur ce plan, la liberté d'esprit du poète est assortie à la maladie vénérienne qu'on lui prête. C'est même un redoublement du stigmate qui s'opère : en plus d'être vérolé, le poète est aussi un « libertin », terme servant à conspuer « celui qui fait un mauvais usage de sa liberté »¹⁶² et reste ainsi esclave de ses passions charnelles. L'intrication entre les sphères physiologique et intellectuelle permet à l'auteur de *La Doctrine curieuse* d'instaurer une continuité entre les pratiques du corps et les tours d'esprit de son adversaire. La « reigle de nos Epicuriens », analyse Garasse, est de « manger jusques à crever, [de] boire jusques à cracher le vin, et [de] vaquer à [leurs] plaisirs infames jusques à des maladies honteuses »¹⁶³. Le jésuite ferrailleur installe ainsi dans l'esprit de son lecteur l'idée que la vérole, celle de Viau et des autres, est le reflet d'opinions transgressives. Au cœur de l'intrication entre le dogme et la maladie se loge chez Garasse une peur de la contagion des idées qui dépasserait le seul domaine corporel. Comme le suggère Hélène Merlin-Kajman, tout se passe « comme si, derrière l'évocation d'une vérole partagée, une vérole plus grave, une vérole spirituelle, risquait de contaminer le collectif en l'attirant *pour de bon* (et non *pour de rire*) hors du lien religieux »¹⁶⁴.

Afin de conjurer un tel péril sanitaire et moral, Garasse oppose à la franchise et à la liberté d'esprit de Théophile la construction d'un portrait-charge de ce dernier. Avec une énergie qui a pu être reprochée à son auteur¹⁶⁵, le jésuite esquisse en quelques lignes les contours du libertin. « Tout pourry et boutonné », ce dernier est aisément reconnaissable, « avec la bouteille d'un costé, et l'escritoire de l'autre, composant un Sonnet Sodomite »¹⁶⁶. Garasse transforme ainsi un sonnet à l'attribution douteuse en geste typique d'un mode de vie éloigné de toutes les règles. Le polémiste contribue à faire de ce qui n'était qu'une

¹⁶⁰ F. Garasse, *La Doctrine curieuse*, p. 559.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 941.

¹⁶² J.-P. Cavaillé, *Les Déniaisés*, p. 399.

¹⁶³ F. Garasse, *La Doctrine curieuse*, p. 736.

¹⁶⁴ H. Merlin-Kajman, *L'Animal ensorcelé*, p. 260. La casse italique n'est pas de notre fait.

¹⁶⁵ Christian Jouhaud, *Les Pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000, p. 69.

¹⁶⁶ F. Garasse, *La Doctrine curieuse*, p. 774.

« pratique ordinaire et isolée » une gigantesque « affaire »¹⁶⁷. Les pièces du procès de Théophile signalent à quel point la lecture biographique acharnée de Garasse est devenue le mode de lecture principal du sonnet sur la vérole. Parmi les témoignages recueillis, on trouve en effet la déposition de Louis Sageot, qui a été condisciple de Viau à l'académie protestante de Saumur avant de devenir le domestique du père André Voisin, un autre jésuite ennemi du poète. Dans son témoignage du 23 novembre 1623, Sageot narre ses retrouvailles avec Théophile à Paris un an et demi plus tôt. Ce dernier lui aurait confessé « qu'il estoit tourmentté d'une chaude pisse et que toutesfoys et quantes [chaque fois] qu'il s'abstenoit de la compagnie charnelle des garçons, ce qu'il exprimoit en termes fort salles, il ne failloit point d'avoyr la chaude pisse »¹⁶⁸. La prétendue confidence faite par Théophile à Sageot apparaît alors comme la première version orale de ce qui allait devenir « un sonnet par lequel, se plégnant de la vérolle qu'il avoit eue, il [Théophile] faisoit veu à Dieu de ne plus congnoistre charnellement que des garçons »¹⁶⁹. Le faux témoignage de Sageot n'atteste pas seulement « la collusion entre l'instruction du procès et le complot jésuite contre Théophile »¹⁷⁰. Il infléchit aussi la lecture du sulfureux poème en en verrouillant le sens. Alors que la mention de la sodomie pouvait concerner indifféremment l'un ou l'autre sexe, la déposition de Sageot change Viau en pédéraste, privilégiant une telle pratique à des fins sanitaires, bien loin de l'idéalisme pédagogique platonicien. On voit alors comment la constitution de fausses preuves accablantes durant le procès passe par une requalification biographique de la création poétique.

Niant plusieurs fois être l'auteur du sonnet sur la vérole, Théophile se défend en rappelant à quel point l'écriture poétique ne saurait servir de preuve quant à la bonne ou la mauvaise tenue spirituelle d'un auteur¹⁷¹. Contrairement à Garasse qui « prétend juger des mœurs et des croyances d'une personne par ses écrits »¹⁷², Viau riposte en défendant une conception autonome de la création littéraire, insoumise à la police des mœurs et des esprits. Qu'il soit ou non l'auteur du sonnet scandaleux importe au fond assez peu tant la posture qui en émane est riche d'enjeux sur les rapports entre la vérole, la création poétique et l'hétérodoxie.

¹⁶⁷ S. Van Damme, « Libertinage de mœurs / libertinage érudit », p. 170.

¹⁶⁸ Sur les dénégations de Théophile, voir Frédéric Lachèvre, *Le Procès du poète Théophile de Viau*, Paris, Champion, 1909, t. 1, p. 255-256.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 256.

¹⁷⁰ M. Rosellini, « Théophile devant ses juges ou l'œuvre en procès », dans *L'Immoralité littéraire et ses juges*, dir. Jean-Baptiste Amadieu, Jean-Charles Darmon et Philippe Desan, Paris, Hermann, 2019, p. 43-66, ici p. 50.

¹⁷¹ F. Lachèvre, *Le Procès du poète Théophile de Viau*, t. 1, p. 449-450.

¹⁷² I. Moreau, « Guérir du sot ». *Les stratégies d'écriture des libertins à l'âge classique*, Paris, Champion, 2007, p. 1114.

En effet, la maladie apparaît comme un vecteur de subjectivation, capable de créer un « je » rebelle aux lois qui entendent régir les cœurs et les corps. Stigmate d'épiciuriens chez Garasse, la vérole est un trophée corporel à exposer publiquement et participe, au même titre que la sodomie, de l'affirmation d'une identité libertine à opposer aux censeurs. En dépit de la maladie et du péril mortel qu'elle fait peser sur le sujet lyrique, la promesse finale de la poursuite de la vie sexuelle par d'autres moyens est aussi l'expression d'une énergie et d'une excitation intarissables, gages de l'efficacité discursive du verbe satyrique. Certes gâtée et corrompue par les maux vénériens, la parole poétique cultive sa puissance performative.

La dimension trouble de la subjectivité poétique à l'œuvre dans les recueils obscènes peut alors se comprendre autrement. L'espace satyrique offre au « je » vérolé de se constituer au plus près du scandale qu'il fait naître. Refusant de céder à la culpabilisation, le locuteur malade trouve dans le blasphème et la provocation les ressources de son hétérodoxie. En cela, il fait entendre une *parrèsia*, qui semble proche de celle des cyniques tant elle a partie liée à « une attitude scandaleuse »¹⁷³. Mais au cœur de cet inconvenant dire-vrai qui fait du parrésiate un « agent de désintégration »¹⁷⁴ de l'harmonie sociale se joue aussi la constitution du sujet. Dans la lignée des réflexions foucaaldiennes sur les mécanismes d'assujettissement, Michèle Rosellini note que le sonnet vérolé est à la fois une preuve accablante pour condamner son auteur mais aussi un « terrain de résistance »¹⁷⁵ où ce dernier clame son indiscipline. Devenue un outil de contestation, la vérole est cette irruption contagieuse qui menace l'orthodoxie morale et spirituelle. Le scandale du vérolé impénitent révèle donc tout ce qu'il peut y avoir d'hétérodoxe dans une telle configuration discursive. La différence par rapport aux poèmes de vérolés du xvi^e siècle est nette. La gouaille du malade servait de compensation à la verge malade et soulignait, par la même occasion, le brio rhétorique de l'auteur. Dans le corpus satyrique, le locuteur maladif donne toujours sa langue en spectacle mais cette dernière s'adosse à une posture anti-dogmatique que ne partageaient pas les productions du siècle précédent. Les poètes satyriques démentent la fonction punitive de la vérole et s'affranchissent ainsi des attentes éthiques. Alors même que « le christianisme a lié de manière profonde [...] la verbalisation de soi et une posture d'obéissance »¹⁷⁶, le « je » vérolé joue le jeu de l'aveu sans céder à la condamnation des plaisirs.

¹⁷³ M. Foucault, *Discours et vérité* (1983), dans *Discours et vérité* précédé de *La parrèsia*, Paris, Vrin, 2016, p. 89.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 105.

¹⁷⁵ M. Rosellini, « Théophile devant ses juges ou l'œuvre en procès », p. 65 n. 55.

¹⁷⁶ F. Gros, « Herméneutique de soi et obéissance à l'autre : une gouvernementalité chrétienne », dans *Après Les Aveux de la chair. Généalogie du sujet chez Michel Foucault*, dir. Sandra Boehringer et Laurie Laufer, Paris, EPEL, 2020, p. 21-29, ici p. 29.

Parce qu'elle explore de près « ces embrassements d'impudicité et de libertinage, dont la corruption cause la verolle »¹⁷⁷, la poésie satyrique multiplie donc les postures troubles en matière d'esthétique et de morale. Contrairement aux plaquettes facétieuses et aux productions farcesques, elle radicalise le potentiel scandaleux de la vérole en employant une langue sans fard qui expose le sexe malade. Motif d'abjection quand elle sert à détruire la réputation d'altérités conspuées, la maladie vénérienne est aussi une provocation à opposer au polissage des mœurs. Sur ce plan, les recueils satyriques ne répandent pas seulement « une manière hétérodoxe d'être poète »¹⁷⁸, ils diffusent aussi une manière hétérodoxe d'être vérolé. Brisant le vernis civil de l'honnêteté, le mal vénérien fait ressurgir la nature derrière les codes qui prétendent la dissimuler. Il participe en cela de l'énergie satyrique, entendue comme source d'une écriture visuelle apte à heurter le lecteur et comme une dynamique sexuelle qui refuse toute régulation.

La mise en place de tels troubles éthiques et esthétiques invite à formuler plusieurs hypothèses afin de mieux comprendre la raison d'être d'un nouvel essor de vers sur la vérole au début du XVII^e siècle. La tradition joue, sur ce plan, un rôle considérable. La constitution pérenne d'une vogue de poèmes sur la vérole depuis la fin du XV^e siècle offre un terrain d'invention à réinvestir et à infléchir. Le souci de démasquer la fausseté des vers pétrarquistes et galants trouve dans la vérole un atout considérable tant la maladie a déjà nourri une écriture parodique au siècle précédent. Mais les vers et la vérole satyriques partagent une autre caractéristique qui pourrait justifier leur conjonction. La poésie satyrique et le mal vénérien posent tous deux la question de leur « diffusion incontrôlable »¹⁷⁹. Sur le plan de la circulation, les vers satyriques sont souvent présentés comme échappant au cadre privé auquel ils sont censés appartenir. Billets et feuilles volantes permettent de faire circuler des vers, anonymes le plus souvent, dont le passage à l'imprimé relève davantage de l'acte éditorial que de la décision auctoriale. Puisque le passage du privé au public se trouve au cœur de l'existence des recueils satyriques, il n'est pas étonnant que cette dimension recoupe le traitement thématique accordé à la vérole dans les recueils. Maladie de la sphère intime, elle est exposée au grand jour soit au détriment du malade, soit pour qu'il en sorte grandi. Dans tous les cas, l'effraction du privé dans le public sur laquelle repose le phénomène

¹⁷⁷ J. de Varanda, *Traité des maladies des femmes*, par M. Jean Varandée, Docteur Doyen, et Professeur Royal de la très-célebre Faculté en Medecine de Montpellier, revu, augmenté d'Annotations, et traduit en François par J. B. Docteur de la mesme faculté, trad. J. Bonamour, Paris, R. de Ninville, 1666 [1619], p. 267.

¹⁷⁸ G. Peureux, « Des usages libertins de la satire : écriture, langue et publication *satyriques* », dans *Libertinism and Literature in Seventeenth-Century France*, dir. Richard G. Hodgson, Tübingen, Narr, 2009, p. 175-191, ici p. 187.

¹⁷⁹ G. Peureux, *La Muse satyrique*, p. 113. Joan DeJean parle d'une « prolifération incontrôlable » (*The Reinvention of Obscenity*, p. 44-45 : « uncontrollable proliferation »).

satyrique contribue à consolider l'accointance entre la forme versifiée et la vérole. Plus encore, contrairement aux passages narratifs, analysés plus tôt, où le discours sur la vérole est souvent encadré par une (prétendue) réticence à parler d'un sujet déshonnable¹⁸⁰, les poèmes satyriques donnent l'impression qu'une subjectivité exprime en toute franchise les maux du sexe. Plus encore, le vers apparaît comme une modalité d'écriture apte à figer une attitude dans le temps afin de la léguer à la postérité. Ce faisant, les poèmes sur la vérole saisissent sur le vif et condensent la force d'une posture, ici subversive, lorsque le « je » fait de son mal un étendard critique. L'essor des vers sur les accidents de la luxure dans les recueils satyriques gagne ainsi à être expliqué au croisement entre traditions poétiques, modalités de circulation et spécificités des dispositifs énonciatifs propres à ce corpus.

Il reste dorénavant à cerner les enjeux pragmatiques d'une telle réénonciation de poèmes brutaux sur la vérole au début du xvii^e siècle. Interroger les effets programmés par ces textes permet d'interpréter le traitement ambivalent de la vérole – à la fois motif de stigmatisation et de fierté – dans l'économie de recueils où le désir masculin prédomine et informe les scripts de la rencontre sexuelle.

Splendeurs et misères d'une masculinité satyrique

Si la mise en péril de la virilité par la vérole constitue un enjeu central de bien des discours sur la maladie, par-delà les pièces satyriques¹⁸¹, la réitération de vers misogynes, fruits d'une homosocialité assumée, constitue une donnée éditoriale à prendre en considération. Pourquoi une telle rage de l'expression en matière de vérole après les guerres civiles ? Bien qu'il soit difficile, faute de chiffres, d'attester un rebond épidémique durant les premières décennies du siècle, la promotion d'une masculinité brutale, en totale opposition avec la reconfiguration des rapports entre les hommes et les femmes que promeut la civilité, génère un discours obsédé par les maux vénériens¹⁸². Obscénité physiologique à opposer aux chantages de la bienséance, preuve avancée d'une dangerosité congénitale des femmes, la vérole trahit, dans toute son ambiguïté, le désir de certains hommes de conserver le libre droit de jouir de leur corps et de celui des autres. L'exploration des diverses postures arborées par les locuteurs des poèmes satyriques invite à tendre l'oreille aux résistances, aux paradoxes et aux complexités affectives émanant d'un corpus où la masculinité agressive est d'autant plus exhibée qu'elle

¹⁸⁰ Voir *supra*, chap. IV, « Reprises et variations facétieuses ».

¹⁸¹ Voir *supra*, chap. III, « Corps féminins, corps contagieux ? » et chap. IV, « Poèmes préventifs et/ou jeux masculins ».

¹⁸² Les discours angoissés de Tannequin Guillaumet sur la cristaline disent peut-être quelque chose d'un rebond épidémique en ces premières décennies du xvii^e siècle, mais rien ne permet d'étayer cette thèse, d'autant plus que faire croître l'inquiétude sur de nouveaux accidents vénériens permet aussi de faire vendre.

se voit remise en question par de nouveaux processus sociaux. La hantise de la vérole révèle donc – et construit en retour – un état des rapports entre les sexes.

Plus encore qu'au siècle précédent, les poèmes satyriques sur le mal vénérien trahissent les inquiétudes d'une « triste mentule »¹⁸³, d'un « phallus apeuré »¹⁸⁴ à l'idée de se voir altéré. La scénographie festive d'un coït effusif ne constitue de loin pas le seul script sexuel exploré par les poètes. Au contraire, plane au-dessus de bien des rapports une angoisse palpable. À cet égard, les liens ambigus du poète à la courtisane sont éloquents. L'hostilité que les locuteurs témoignent à l'encontre de ces femmes issues du monde curial et jugées trop libres est grande¹⁸⁵. Pour autant, bien qu'elles soient conspuées, elles conservent le statut de partenaires sexuelles. La contradiction apparaît dans le poème suivant, tiré d'un des recueils manuscrits de l'homme de lettres protestant Valentin Conrart (1603-1675) :

C'est vraiment un plaisant reproche
Que tu me fis, vieille putain,
Qui toujours as pour qui t'approche
Chancre, chaudepisse, ou poulain ;
D'où te vint tant d'extravagance ?
Qui te donna cette arrogance
De m'appeller un insolent,
Moy qui lors que la chair me presse
Infame, et sale pecheresse,
Ne te fous jamais qu'en tremblant¹⁸⁶.

Dans une veine épigrammatique, le poème choisit une cible convenue : la vieille putain, femme dont les désirs persistants sont jugés odieux par le locuteur. Mais c'est aussi la parole trop libre de la courtisane que reprend le poète en la brimant. Une loi du talion satyrique se met en place, répondant coup par coup aux propos qu'aurait tenus l'insolente. Pour autant, le « je » noue des liens contradictoires à la mégère, à la fois tenue à distance par des propos orduriers et approchée en qualité de maîtresse. Corps rejeté et étreint, la prostituée cristallise les ambivalences affectives de ces recueils où la haine et le désir se côtoient. Le régime des plaisirs ainsi construit n'est donc pas celui du moindre risque. À l'origine de l'inquiétude satyrique se trouve une contradiction liée à la nature risquée du rapport sexuel : l'injonction à foutre, envers et contre tous, se heurte à la peur d'être contaminé par des partenaires jugés pathogènes.

¹⁸³ *Les Muses incognues*, « Sonnet pour luy-mesme contre une mauvaise nuit », p. 130.

¹⁸⁴ P. Debailly, « Sigogne et la poétique de la satire grotesque », p. 19.

¹⁸⁵ G. Peureux, *La Muse satyrique*, p. 188-190.

¹⁸⁶ Recueil Conrart, t. 18, p. 259. Sur les recueils de Conrart, voir Nicolas Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 414-428.

Un tel paradoxe révèle que la grande tragédie des textes obsédés par le sexe réside dans le fait que c'est la nature elle-même qui finit par rattraper les noceurs. Alors même que la lutte contre l'orthodoxie morale passe par la célébration tous azimuts de la naturalité du désir sexuel, les poètes sont davantage mis à mal par l'étonnante variété des accidents vénériens que par les règles auxquelles ils entendent se soustraire. Une telle plainte se lit chez Claude d'Esternod, comparant le triste sort des hommes à celui des bêtes :

J'ay veu des chiens plus de dix mille,
 Lesquels fretailent file à file,
 D'une seule chienne le Noc [con] ;
 Mais pour cinq cents mille estocades,
 Ils n'en furent jamais malades,
 Et tousjours droit est leur estoc ¹⁸⁷.

Si la comparaison avec l'animal est une constante dans le discours des hommes libres promouvant « une moralité fondée en nature » ¹⁸⁸, elle fait apparaître une injustice. Immaculés après d'innombrables saillies, les chiens incarnent une pratique sexuelle libérée de tout risque. Or il s'agit là d'un privilège animal, rendu d'autant plus comique dans la strophe suivante que les chiens ne paient rien lorsqu'ils « entr[e]nt dedans leur bordelage », contrairement aux humains qui « donn[ent] la pistole » avant d'attraper la vérole ¹⁸⁹. En reprenant le discours topique sur la double perte – de la santé et de l'argent –, le poète situe l'homme en-deçà de la bête, signe non seulement d'un renversement burlesque mais aussi d'une conscience pessimiste. Alors que l'animal n'a pas à rendre compte de son désir, la condition humaine postlapsaire empêche tout retour à l'innocence et condamne le goût pour le sexe à n'être jamais dénué de peines ¹⁹⁰.

Face à l'effroi que suscite la contamination, que propose le discours satyrique ? L'une des solutions résiderait dans la promotion de pratiques prophylactiques, dont on a vu que l'ampleur variait selon les médecins et leur disposition ou non à livrer des conseils sur ce sujet ¹⁹¹. Or les poètes obscènes s'adonnent à la diffusion de poèmes parodiant le discours prophylactique. Si, comme au siècle précédent, le rire est un adjuvant d'importance lorsqu'il s'agit de mettre l'angoisse de la contagion à distance, le discours préventif s'étoffe en ce premier tiers de xvii^e siècle. Les conseils dispensés pour obvier à la maladie ne relèvent plus seulement de l'invitation à regarder de près le sexe de la dame ou à se détourner

¹⁸⁷ C. d'Esternod, *L'Espadon satyrique*, p. 51.

¹⁸⁸ F. Tinguely, *La Lecture complice. Culture libertine et geste critique*, Genève, Droz, 2016, p. 23.

¹⁸⁹ C. d'Esternod, *L'Espadon satyrique*, p. 51.

¹⁹⁰ Nous remercions Louise Dehondt pour ses suggestions d'analyse sur ce poème.

¹⁹¹ Voir *supra*, chap. II, « Faut-il préserver du mal ? ».

de coutumes luxurieuses. L'heure est aux propositions scandaleuses, les locuteurs ne transigeant jamais avec leur désir. Alors que dans l'espace romanesque une prophylaxie loufoque s'énonce, l'un des devisants du *Moyen de parvenir* de Verville suggérant par exemple de « fa[ire] comme les chiens » et de se « léche[r] le casus »¹⁹² après le coït puisque ces bêtes ne sont pas sujettes aux maux vénériens, les conseils préventifs des recueils satyriques relèvent d'un pragmatisme plus assumé. Tandis que l'expérience désastreuse de la maladie pousse le « je » vérolé à faire vœu de sodomie dans le sonnet attribué à Théophile, il arrive que le bénéfice prophylactique d'une pratique soit célébré avant la contamination. C'est ce qu'on note dans ce sonnet manuscrit, présent dans l'un des recueils Conrart :

C'est à bon droit, belle main, que je doy
Priser, vanter, chérir ta bonne grâce,
Par ton secours aysément je me passe
Du sexe ingrat, sans amour et sans foy.

En m'ébatant un quart d'heure avec toy,
Les feux d'amour je convertis en glace,
Malgré leurs dents les plus fières j'embrasse ;
Et fays cocus l'Empereur, et le Roy.

Argent, ne temps ne me faut point dépendre
Nouveaux venus ne me font point attendre
Mon temps je passe, et suis chaste tenu :

Tu m'affranchis de chancre, et de verole,
De Maître Ambroise, et de Maître Nicole,
Et le Gayac par toy m'est inconnu¹⁹³.

Célébrée comme dans un blason amoureux, la main n'est plus celle de la femme aimée mais celle du locuteur qui y trouve une compagne sûre. La provocation rappelle la satire italienne. Dans son « Capitolo a suo compare », composé en 1518, le poète Berni recommande ainsi à son interlocuteur trop enclin à fréquenter les prostituées de privilégier le plaisir solitaire à des fins sanitaires¹⁹⁴. En dépit de cet héritage comique et d'une circulation manuscrite qui réduit la visibilité de ces vers, la pratique sexuelle mise en avant demeure audacieuse. L'onanisme appartient en effet au registre des pratiques condamnées par l'Église,

¹⁹² B. de Verville, *Le Moyen de parvenir*, p. 247.

¹⁹³ Recueil Conrart, t. 18, p. 349. Le sonnet est attribué à Philippe Desportes par Jacques Lavaud dans *Les Imitations de l'Arioste par Philippe Desportes suivies de poésies inédites ou non recueillies du même auteur*, Paris Droz, 1936, p. 152-153.

¹⁹⁴ Francesco Berni, *Rime*, éd. Giorgio Bàrberi Squarotti, Rome, Einaudi, 1969, « Capitolo a suo compare. A messer Antonio da Bibbiena », p. 5-7, ici p. 7 : « Si vous voulez rester en bonne santé / Ne regardez pas trop les femmes / Mais mettez-vous au travail manuel » (*se voi avete voglia di star sano / di non guardar le donne troppo in viso ; / statevi inanzi a lavorar di mano*).

l'émission de semence ayant lieu à d'autres fins que génératives. C'est en fait toute une économie du temps, de l'argent et des rapports sociaux que bouleverse la promotion de la masturbation, pratique qui signe le triomphe d'un sujet doublement *affranchi*, à la fois du commerce charnel et de ses risques mais aussi des cadres de pensée qui informent alors la manière de concevoir le rapport sexuel dans la pastorale post-tridentine. La lutte contre la vérole autorise ainsi un renversement des valeurs et des discours dominants autant qu'elle déplace sur un terrain cocasse l'alliance pérenne entre la poésie et la préservation de la santé¹⁹⁵.

Mais le discours satyrique interroge les avantages de la masturbation. La conservation de soi permise par l'onanisme règle certes le problème sanitaire mais extrait, du même coup, le masturbateur de la ronde amoureuse. C'est ce qui est perceptible dans cette épigramme de 1620, initiant une suite sur les symptômes de la vérole :

Il ne peut avoir de poulain,
Car il est tellement vilain
Et d'un esprit si diabolique,
Qu'il change ses doigts en putain,
Qui luy bransle tousjours la pique¹⁹⁶.

La description des doigts rejoint le poème précédent : dans les deux cas, la main masculine supplée à l'absence féminine et maintient le locuteur à distance du péril incarné par les femmes publiques. C'est au prix d'une telle métamorphose que la « putain » de l'épigramme peut s'avérer inoffensive et source d'un plaisir continu. Mais cette prophylaxie onaniste trouve ses limites lorsqu'on s'aperçoit que le masturbateur est décrit comme « vilain ». Qu'il soit pris dans son sens moral ou physique, le terme disqualifie l'homme décrit, sans doute autant que la pratique sexuelle. Si une telle caractérisation fait peut-être partie des stratégies utilisées pour livrer des poèmes obscènes sous couvert de condamnation satirique, les rapports entre l'onanisme et la vérole méritent d'être replacés dans l'économie des recueils pour être mieux compris. L'échange des corps et des semences réside au cœur des dynamiques satyriques, peu avides d'arrêts, de pauses ou de pannes. Fruit d'une imagination dévoyée et solitaire, la masturbation ne révèle ses vertus préservatives qu'au prix d'une soustraction à l'envoûtement foutatif que veulent provoquer les recueils. Tout risqué qu'il soit, le coït demeure la configuration privilégiée autant que la raison d'être des poèmes.

¹⁹⁵ P. Chométy, « Poésie/Prophylaxie : éléments pour une histoire commune », dans *L'art de déjouer le mal. Savoirs et discours prophylactiques (XVI^e-XX^e siècle)*, dir. J. Laubner et D. Brancher, *Arts et savoirs*, 18 (2022), disponible en ligne [<https://journals.openedition.org/aes/5008>], consulté le 25 octobre 2022.

¹⁹⁶ *Les Delices satyriques ou suite du cabinet des vers Satyriques de ce Temps*, « Epigramme », p. 25.

Dès lors, c'est la portée même des comportements prophylactiques décrits dans les recueils qui mérite d'être questionnée. Si ces livres ressemblent à des encyclopédies du sexe, certaines pratiques sont bien plus nobles que d'autres. Avoir élaboré des stratégies préventives pour rester sain ne rend pas forcément digne d'éloges. C'est ce que l'on constate lorsque la solution trouvée pour éviter de contracter la maladie suppose de transiger avec les critères d'un coït réussi, tels qu'ils sont définis par les poètes eux-mêmes. Dans l'une des *Priapées* de Mainard, c'est le choix de la partenaire qui s'avère critiquable :

Pierre fout Lise l'édentée,
Non pas qu'il lui veuille du bien,
Mais parce que la foutée
À sa bourse ne coûte rien.

Le galant l'embrasse et l'accolle
Sans nul danger de la vérole,
Car, afin de dire tout,

Sa mine de mâtin qui gronde
Étonne si fort tout le monde
Qu'autre homme que lui ne la fout ¹⁹⁷.

La représentation de la femme comme monstre revêche fait de la laideur non pas un remède général contre la luxure mais un préservatif particulier contre la vérole. Contrairement à ce que pensait Sonnet de Courval qui voyait dans les épouses laides des dangers pour les maris qui, allant s'ébattre ailleurs, couraient le risque de contracter la vérole ¹⁹⁸, Mainard renverse le *topos* de la double perte pour suggérer que le « galant » jouit d'un double gain : Lise ne coûte rien à Pierre et ne met pas sa santé en péril. Confirmée par l'une des variantes du texte qui remplace « étonne » par « éloigne » ¹⁹⁹, la vertu préservative de la laideur ne fait pas pour autant de Pierre un noceur modèle. Le poème moque aussi le comportement d'un homme qui place le souci de santé au premier rang de ses priorités, au détriment du plaisir que procurerait une aventure amoureuse avec une belle femme. En somme, la stratégie prophylactique de Pierre a le ridicule des entreprises timorées, la partenaire choisie étant décriée par la communauté masculine qui se constitue autour des recueils obscènes.

À l'inverse, le corps satyrique est un corps qui vit le risque plutôt que de le contourner. Toute grandeur virile se conquiert alors dans une proximité avec la mort qu'offre la sexualité débridée. Dans le poème d'Esternod sur la chaude-

¹⁹⁷ F. Mainard, *Priapées*, p. 104.

¹⁹⁸ Voir *supra*, chap. I, « Les images en partage ».

¹⁹⁹ F. Mainard, *Priapées*, p. 136.

pisse, le locuteur admet du reste que « d'avoir ce mal, c'est [s]a coustume »²⁰⁰. Seconde nature ou maladies chroniques naturalisées dans le corps satyrique, les maux vénériens font partie intégrante de la vie sexuelle de tout homme qui ne transige pas avec les règles d'une sexualité libérée des contraintes morales et matrimoniales. L'espace satyrique autorise non seulement que les noceurs soient des vérolés impénitents mais contribue aussi à faire de ces accidents le lot commun. Une tension existe alors entre l'écriture spectaculaire des horreurs du sexe malade et l'impression que le monde satyrique entretient une véritable familiarité avec les maux vénériens changés en accidents de moindre incidence sur la quête toujours rejouée du plaisir.

La dimension trouble de la vérole n'en est que plus saillante. Si vouloir s'en préserver rend ridicule, la contracter apparaît parfois comme un rite de passage. Pour que la maladie honteuse puisse devenir un motif de fierté – changement que déploraient plusieurs auteurs dès le second xvi^e siècle²⁰¹ –, cela suppose qu'elle révèle une virilité conquérante, fière des périls auxquels elle s'expose. Elle signale sans doute aussi la conformité à une trajectoire sexuelle toute masculine, impliquant la fréquentation des prostituées comme moment charnière de la formation d'une expérience intime. Ceux qui y dérogent paraissent suspects, comme le suggère ce poème de Mainard s'en prenant à un homme pieux :

Ta froideur, ton petit rabat,
Ton silence et tes patenôtres
Semblent prêcher le célibat
À tous les suivants des apôtres.

Je confesse qu'il est certain
Qu'on ne peut te donner le blâme
D'avoir jamais chez la putain
Risqué le salut de ton âme.

Mais pourtant j'apprends chaque jour
De la rumeur universelle
Que ton cœur brûle d'un amour
Dont l'ardeur n'est pas naturelle.

Mon bonhomme, désires-tu
Que ce bruit s'en aille en fumée,
Et qu'on parfume ta vertu
De l'encens de la renommée ?

Entre au bordel en plein midi,
Meuble-toi d'une concubine,

²⁰⁰ C. d'Esternod, *L'Espadon satyrique*, p. 49.

²⁰¹ Voir *supra*, chap. III, « Paillards et vérolés : visage d'une menace sociale ».

Et cherche, avec un front hardi,
La vérole et la cristalline²⁰².

Alors que bien des poèmes du siècle précédent défaisaient la réputation d'un religieux en affichant sa vérole, Mainard reconfigure ce dispositif. Le démasquage ne sert plus à ruiner une piété hypocrite mais insinue plutôt que le religieux est sodomite. Le péril qui pèse alors sur sa masculinité est tel que la solution résiderait dans la conquête épique d'une vérole à exhiber au grand jour. Le renversement des valeurs ainsi produit fait du mal vénérien un symbole de conformité aux exigences de la masculinité satyrique pour laquelle l'infamie d'être bougre est supérieure à celle d'être vérolé. Conçue comme une rançon acquise au bordel, la maladie installerait certes le religieux au beau milieu de la galerie des moines libidineux mais elle donnerait tort à la rumeur en prouvant la virilité active du clerc.

Les mâles satyriques ont dès lors besoin de figurer d'autres masculinités au détriment desquelles se construire. Il en va ainsi des courtisans dont la masculinité, adoucie et civile, s'éloigne du modèle agressif diffusé dans les recueils obscènes. Le courtisan efféminé, en tant que « faux homme »²⁰³, s'attire les foudres des poètes satyriques. L'importance que confèrent les hommes de cour à la mode vestimentaire est l'objet d'attaques féroces. Ainsi, en 1609, le haut de chausse d'un courtisan apparaît comme « vieil et malade / Mangé de graisse et de pelade » tant il est « pelé comme [s]on maistre »²⁰⁴. Fréquents²⁰⁵, ces poèmes sur les habits du courtisan font de ce dernier, non pas le paragon de l'élégance, mais l'incarnation hideuse d'une masculinité sophistiquée à l'excès, fourvoyée par les goûts des femmes. La trop grande proximité entre la gent féminine et les hommes de cour joue au détriment de ces derniers. Ainsi, un poème de 1620 étrille un « seigneur favory des Dames de la cour » qui est « assailly d'un chancre par derriere »²⁰⁶. Puni pour « un si enorme vice », l'homme, que la version de 1622

²⁰² F. Mainard, *Priapées*, p. 100.

²⁰³ G. Peureux, *La Muse satyrique*, p. 192.

²⁰⁴ *Les Muses gaillardes, recueillies des plus beaux Esprits de ce temps*, par A. D. B. Parisien, Paris, A. Du Breuil, 1609, « Le Haut de Chausse du Courtisan », f. 112r.

²⁰⁵ Le chapeau d'un autre courtisan est décrit comme étant « aussi pelé que luy » en 1617 (*Recueil des plus excellans vers satyriques de ce temps*, « Satyre. Sur le chapeau d'un Courtisan », f. 207v).

²⁰⁶ *Les Delices satyriques ou suite du cabinet des vers Satyriques de ce Temps*, « Epigramme », p. 453-454, ici p. 453.

désigne comme un « Sodomitte »²⁰⁷, porte « au front, et dans le fondement »²⁰⁸ les signes visibles d'une ulcération chancreuse. Comment comprendre qu'un sodomite puisse être vérolé alors même que la sodomie était chez Théophile la pratique idoine pour éviter la vérole ? La différence réside dans la posture que l'activité sexuelle engage. Chez Théophile, le vœu de sodomie suppose de la part du locuteur la reprise prochaine d'une sexualité active, fondée sur le coït anal, tout en conservant le privilège de la pénétration. Il n'en est rien dans cette épigramme où le « favory des Dames » affiche une pénétrabilité toute féminine. Le chancre anal est la rançon physiologique de son renoncement au statut de pénétrant. On comprend mieux pourquoi la convocation d'une grille moderne binaire, opposant hétérosexualité et homosexualité, n'est pas opératoire dans ce cadre. Sodomiser un homme ou une femme peut bien apparaître comme une pratique prophylactique parodique au sein des recueils satyriques. Pour autant, être sodomisé rapproche des femmes et des accidents vénériens dont les locuteurs affublent ces dernières.

La configuration entre les sexes que fantasme l'espace satyrique repose alors sur une juste distance entre les hommes et les femmes, à laquelle se surimpose un rapport de domination jouant en la faveur des hommes. Maître du temps, de l'espace et de l'énergie sexuelle, c'est l'homme qui engage l'assaut érotique tandis que l'initiative féminine est rare dans un univers où le phallus règne en maître. Bien que les maux vénériens fassent partie des possibles de la vie sexuelle masculine, il vaut mieux en accabler les autres. Plus encore, le locuteur satyrique peut se montrer soucieux de conserver le statut d'homme sain. C'est le cas dans un poème attribué à Sigogne où le locuteur apprend qu'une médisante raconte qu'il a « esté bien frotté »²⁰⁹. La vengeance ne se fait pas attendre :

Laissons ceste noire etique
Authentique
Parmy les chiens et les chats,
Faire couler à Bavieres
Des rivières
De sueurs et de crachats.

²⁰⁷ *Le Parnasse des poètes satyriques*, « Epigramme. Contre un Sodomitte », p. 74. La figure du sodomite comme vecteur de vérole est moins fréquente que la vulgate misogynie mais Tabarin s'en sert pour critiquer un charlatan italien. Le mal napolitain (la vérole) et le mal italien (la sodomie) se rencontrent lorsque la « contagion » vénérienne est semée par « la gent Sodomée » (*Harangue faicte au charlatan de la place d'Aufine, à la descente de son théâtre, par un de nos François*, Paris, [s. n.], [s. d.], p. 10).

²⁰⁸ *Les Delices satyriques ou suite du cabinet des vers Satyriques de ce Temps*, « Epigramme », p. 453-454, ici p. 453.

²⁰⁹ *Le Cabinet satyrique ou recueil parfait des vers piquants et gaillards de ce temps* (1620), « Gausserie. Par le Sieur de Sigognes », p. 186-188, ici p. 186.

Quant à moy je la gourmande,
 Et luy mande
 Pour mon dernier entretien
 Que je suis sur ma parole
 Sans verolle
 Et que je me porte bien ²¹⁰.

Dans un monde où la rumeur fait et défait les réputations, le locuteur tient à noter sa cible d'infamie. Décrite en pleine cure antivénérienne, la médisante voit son discours réduit à néant et gagne au passage une vérole que le « je » refuse de faire sienne. Doté du privilège de la parole, le poète satyrique « mande » et « gourmande » les femmes, en les brutalisant et en les forçant à se taire. La fin de cette « gausserie » rétablit la santé masculine et la prééminence de la parole masculine au prix d'une violence qui assigne la femme à l'immondice des excréments corporelles. Une « parole » féminine trop libre se voit punie de « vérole », dans une logique implacable de la cause et de l'effet dont l'homme seul maîtrise les ressorts. Qu'une femme tente de s'extraire d'une telle dissymétrie en matière de contamination, et la voici attaquée sur un autre front :

Tu n'as poulain ny chaudepisse,
 La Valte je le pense bien,
 Car si puante est ta matrice,
 Que l'on la laisse pour ton chien ²¹¹.

Se targuant d'échapper à la vérole, la femme est salie par un locuteur cynique qui cantonne la sexualité de sa cible à la bestialité. Ces pièces antiféminines disent alors un même acharnement masculin sur le corps des femmes et indiquent combien les poètes se servent de la vérole pour désigner des boucs émissaires au sein du monde orgiaque qu'ils composent pour leur plaisir. Ce n'est que pour eux, hommes actifs, pénétrants et inassouvis, que les maux vénériens peuvent être des accidents comiques, prétexte à des gestes parodiques ou sacrilèges. Eux seuls ont la possibilité de moduler la vérole à leur guise, lui conférant tantôt le statut de garantie d'hétérodoxie, tantôt le statut de stigmaté jeté sur celles et ceux qu'il faut disqualifier.

C'est à partir d'une telle posture privilégiée que l'on peut mieux comprendre que le rire assorti à l'usage de la vérole est une arme d'agression contre les femmes et un vecteur de cohésion entre les hommes. Si tel était déjà le cas dans les poèmes du xvi^e siècle, les recueils satyriques reposent sur la radicalisation d'un tel système afin de diffuser, de façon massive et concentrée, un discours réactionnaire. Ce dernier se traduit par une exploration plus avancée des fantasmes misogynes

²¹⁰ *Ibid.*, p. 188.

²¹¹ *Les Delices satyriques ou suite du cabinet des vers Satyriques de ce Temps*, « Epigramme », p. 435.

de mise à mal du corps des femmes. Dans cet univers phallocrate, les maux du sexe autorisent un déchaînement de violence contre le sexe féminin. Un tel acharnement est perceptible dans le poème que Claude d'Esternod consacre à la chaude-pisse. Comparé à une « caverne » où « la verole / Et le chancre tiennent escole »²¹², l'appareil génital féminin est d'abord déformé par une surenchère morbide qui précède les pires actes de torture :

Que tes paillards les plus lubriques
Ayent leur zest long comme piques
D'un fin acier, trenchant, aigu,
Transperçant comme des aiguilles,
Pour te rompre les spopondrilles [lèvres de la vulve],
Et les nerfs qui bandent ton cu.

Que quatre cent mille hommes d'armes
Prennent ce trou rempli de charmes ;
Mais avant que sortir du lieu
Qu'ils tirent tous comme le foudre,
Et si quelqu'un n'a point de poudre,
Qu'il la flanque d'un coup d'espieu !²¹³

La méfiance scopique qui sous-tendait les poèmes du siècle précédent ne suffit plus. La pornographie satyrique livre le corps féminin aux coups et aux sévices. Le déchaînement de violence que le poète et homme d'armes promet à sa cible renverse le *topos* de la *militia amoris* et fait advenir une véritable guerre des sexes. Une telle croisade advient grâce à une littéralisation du sens métaphorique et équivoque de certains termes. Si la verge est souvent comparée à une « pique » ou un « épieu » dans le lexique érotique, le poète en actualise le sème belliqueux. La violence masculine se trouve légitimée en retour par les images martiales convoquées pour décrire les femmes. Ainsi, dans un poème de Sigogne où une putain est accusée de frayer avec le Diable, la courtisane s'exclame : « Car moy et une halebarde / Sommes deux dangereux bastons »²¹⁴. Le poète ventriloque déploie un *ethos* martial qu'il impute également aux femmes dont il donne à entendre les paroles. La vérole se change en arme de guerre qui fragilise la masculinité dominante dans l'espace satyrique. Le redoublement d'agressivité dans les textes ne se comprend pas seulement par les carrières militaires de certains poètes qui, comme Sigogne, se sont illustrés sur les champs de bataille, mais s'explique surtout par les bouleversements sociaux propres à la France après l'édit de Nantes. Le développement des sociabilités curiales impliquant « désormais le

²¹² C. d'Esternod, *L'Espadon satyrique*, p. 56.

²¹³ *Ibid.*, p. 57.

²¹⁴ *Le Cabinet satyrique ou recueil parfait des vers piquants et gaillards de ce temps* (1620), « Contre une vieille Courtisane qui frayoit avec le Diable. Satyre », p. 141.

fait que les hommes côtoient les femmes dans un espace, la Cour »²¹⁵, l'écriture contestataire est l'une des ressources dont disposent les hommes rétifs à un tel partage. Sur ce plan, l'essor de nombreux poèmes sur la vérole au début du xvii^e siècle n'est pas seulement dû à l'importance conférée aux rapports sexuels dans les recueils satyriques ; il est aussi symptomatique d'une entreprise visant par tous les moyens à inférioriser les femmes, alors que les dynamiques sociales leur confèrent une place nouvelle. Redéployer les scripts et les images de la poésie vénérienne du xvi^e siècle revêt par conséquent un sens doublement passéiste : revendiquer le droit de parler encore avec la même franchise que les poètes du siècle précédent signifie aussi rêver à la conservation d'un état social où les femmes demeurent les victimes de la domination masculine.

Du goût pour un verbe agressif, rendant le rire surtout possible au sein d'un cercle d'hommes partageant les mêmes valeurs, émane une interrogation sur les particularités affectives des textes sur la vérole. On a montré plus haut que le « je » vérolé se situe souvent entre Héraclite et Démocrite²¹⁶. L'homosocialité dominante dans les recueils satyriques et la croisade antiféminine qui s'y joue sont autant de facteurs qui infléchissent la poésie vénérienne d'un siècle à l'autre. Vaste terrain de jeu pour ceux qui ont le privilège de la parole et de l'agression, le recueil satyrique offre une place réduite à la pitié. Ou plutôt, lorsque le *pathos* est convoqué, il apparaît comme une fausse piste. C'est le cas dans les poèmes où la personnification de la « triste mentule » sert à jouer avec les codes de la plainte. C'est également le cas dans le sonnet scandaleux attribué à Théophile, où les vers éplorés sont une concession faite à une attitude repentante que le vœu final de sodomie fait voler en éclats. Est-il alors encore possible de compatir avec les vérolés ? On peut en douter. La rareté des figures malades dignes de pitié est frappante et leur existence n'en demeure pas moins trouble sur le plan des affects programmés par les textes. On le remarque notamment dans une « satire » de 1620, adressée à Motin. Le locuteur y narre une scène de pugilat, lors de laquelle un courtisan est passé à tabac en pleine rue. Figure présentée comme « du gibier pour faire une Satyre », le courtisan est bastonné pour avoir « donn[é] la verole, et gast[é] une fille »²¹⁷, qui n'est autre que la sœur de l'agresseur. Le poète curieux d'un tel esclandre suit jusque dans son logis le bastonneur, prompt

²¹⁵ H. Merlin-Kajman, « Les troubles du masculin en France au xvii^e siècle », dans *Le Masculin. Identité, fictions, dissémination*, dir. Horacio Amigorena et Frédéric Monneyron, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 11-57, ici p. 27.

²¹⁶ Voir *supra*, chap. IV, « Le vérolé entre Héraclite et Démocrite ».

²¹⁷ *Les Délices satyriques* (1620), « À Monsieur Motin. Satyre », p. 378-384, ici p. 381.

à montrer l'ampleur des dégâts causés par le vérolé. S'amorce alors une nouvelle scène, où la jeune malade est représentée en fâcheuse posture :

J'apperceus une fille en un lict de taftas
 Qui suoit, sanglottoit, et qui comme en furie,
 Alors qu'elle me vit se lamente et s'escrie :
 Monsieur (ce me dit-elle) ayez pitié de moy,
 Je brusle de chaleur, et si las je reçoï
 Un tourment plus grief que ne font point les âmes
 Qui sont là-bas au fond des infernales flammes²¹⁸.

Le spectacle de la malade alitée est d'autant plus pathétique qu'il jouxte sa prise de parole. Confirmant le *topos* des cures insupportables, le propos semble faire une place à la pitié, après que le courtisan a été couvert de coups. Au rire partagé entre ceux qui goûtent la veine anti-curiale succéderait un sentiment de pitié pour la victime de ce fat. Pourtant, le texte n'est pas dénué d'ambiguïtés lorsqu'il s'agit de décrire la malade :

Outre cela son front encreté, boutoné,
 Et son nez qui se fond avoit accompagné
 Monstroït que ceste fille avoit, chose notable,
 Conquis par un doux duel le Royaume de Naples,
 La Duché de Surie au coing des refondus,
 L'Isle de clacque-dent au climat des perdus :
 Sans oublier encor le Comté de Baviere,
 Marquisat de tremble-fesse, pelade et boutonniere [*sic*]²¹⁹.

La vision pathétique d'une fille aux abois est infléchie par une énumération copieuse de localités imaginaires, directement reprise d'une satire de Sonnet de Courval sur le dégoût qu'inspire une femme laide²²⁰. La circulation d'une telle topographie facétieuse d'une satire à une autre semble empêcher toute adhésion franche à la scène. L'épopée parodique que retraçait Courval en 1609 conserve une saveur comique qui contraste avec le tableau pathétique de la malade. Les ambiguïtés d'un tel montage textuel ne laissent pas d'interroger sur les finalités édifiantes que le locuteur prête à la scène. En effet, la fin du poème est l'occasion de rappeler à Motin que « le vice n'apporte / Qu'un torrent de douleur » et qu'il n'est jamais bon de frayer « dans le bourbier puant des sales voluptez »²²¹. L'herméneutique trouble des recueils tourne à plein ici tant la leçon finale relève de la parodie autant que de la pédagogie. Devant une telle

²¹⁸ *Ibid.*, p. 382.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 383.

²²⁰ Voir *supra*, chap. I, « Les images en partage ».

²²¹ *Les Délices satyriques* (1620), « À Monsieur Motin. Satyre », p. 384.

indécidabilité demeure une situation d'énonciation où deux hommes, complices dans la débauche, échangent sur le sort d'un vérolé et de sa victime. Ce qui se maintient de bout en bout est une complicité virile que la maladie n'entame jamais vraiment, le sort de la jeune malade cédant la place à une suite facétieuse de vers virtuoses. Imiter les trouvailles de Courval indique aussi qu'il y a une véritable satisfaction à faire résonner d'un recueil à l'autre les mots pour dire les maux vénériens, au détriment parfois de la cohérence tonale. De tels virages stylistiques révèlent l'importance d'un rire entretenu par et pour les hommes. La jeune fille n'est-elle pas devenue, malgré elle, « du gibier pour faire une Satyre »²²² dans ces vers où des hommes prétendent s'amender après avoir vu un courtisan vérolé se faire lyncher et une malade suer sa vérole ? Réunies dans un poème aux visées prétendument correctrices, les deux cibles favorites des poètes satyriques que constituent les hommes efféminés et les femmes n'échappent jamais vraiment au rire et à la moquerie.

En somme, l'essor satyrique de vers sur la vérole implique un déplacement des lignes affectives telles qu'elles se dessinaient dans les poèmes du xvi^e siècle. Employé comme une arme de résistance face aux bouleversements sociaux, le rire associé à la vérole fait moins souvent partie d'une gélodacrye stylistique qu'il n'autorise, par son intensité, une succession d'agressions contre des cibles qui menacent une masculinité conservatrice. La représentation des femmes est souvent simpliste tant les locuteurs avides de sexe distinguent deux féminités : l'une, source de louanges, disponible, désirable et prête à répondre à l'élan sexuel du poète ; l'autre, source de blâmes, proscrite et dégoûtante, compendium de tous les maux vénériens. Ciment d'une communauté homosociale autant que puissance de démarcation entre les corps autorisés et interdits à jouer dans l'arène satyrique, le rire brutal que suscite la vérole s'avère donc un indicateur précieux. Il permet de comprendre comment un héritage joyeux se trouve ressaisi et infléchi vers une rhétorique d'autant plus agressive qu'elle voit le jour dans un contexte social propice aux mutations dans les rapports entre les hommes et les femmes. Que ces dernières aient pu faire partie du lectorat des recueils satyriques, comme le laisse entendre un témoin, plus tardif, indigné par ces productions libidineuses, ne change pas entièrement la donne²²³. Le public que construisent les vers lascifs

²²² *Ibid.*, p. 381.

²²³ L'auteur anonyme de *La Courtisane déchiffrée* conspue les courtisanes qui, en plus de tromper leur mari, entretiennent leur lubricité en lisant des livres impudiques : « Et neantmoins le malheur du temps est tel que tels livres de Poètes sont les plus chers, non seulement des Courtisanes et Courtisanes, mais de la plupart des jeunes fols et jeunes folles : d'autant que telle lecture qui entretient et nourrit leur humeur lubrique, leur plaist et n'en peuvent gouter d'autres : et tels sont, le *Parnasse Satyrique*, les *Muses Folastres*, le *Moyen de Parvenir*, et autres poésies étudiées en l'Escole d'Asmodée, et dignes d'estre victimées et consacrées à Vulcan » (*La Courtisane déchiffrée. Dediée aux dames vertueuses de ce Temps*, Paris, J. Villery, 1642, p. 197-198).

demeure pour l'essentiel masculin, contestataire et anxieux²²⁴. Lui seul tire profit d'un rapport complexe à la vérole, lui permettant conjointement de subvertir les règles linguistiques, sexuelles et morales et d'avilir les autres. Si le corpus satyrique crée la possibilité d'une appropriation hétérodoxe de la vérole, il ne le fait qu'au prix d'une performance masculine dont le regard, la langue et le sexe dominent un univers érotique construit sur mesure. En cela, l'usage hétérodoxe des maux vénériens apparaît à la fois comme une modulation nouvelle du discours sur la maladie mais aussi comme le fruit d'un processus exacerbant une posture masculiniste située au fondement même de la topique sur la vérole.

CONCLUSION

Les trois premières décennies du XVII^e siècle constituent en définitive une période complexe qui voit se côtoyer une veine ludique, continuant d'exploiter le potentiel carnavalesque d'une maladie liée au bas corporel, et une radicalisation de l'écriture vers une pornographie hétérodoxe, où le scandale se nourrit d'une grande crudité du langage. Passage obligé de l'univers satyrique, la vérole atteste la puissance de « séduction obscène de la laideur »²²⁵ chez des poètes qui goûtent la transgression esthétique et éthique. L'économie affective des textes sur la vérole s'en trouve modifiée dans la mesure où l'humour leste, capable de ménager une place à une complicité rieuse avec les malades, cède le pas à une parole aussi agressive que choquante. Loin de mettre fin à tout effet comique, la complaisance dégoûtante avec laquelle la maladie est décrite dans ces textes infléchit le *plaisir du texte vérolé* que nous avons précédemment mis au jour²²⁶. Sans doute la production satyrique cultive-t-elle un plaisir trouble, en goûtant paradoxalement le dégoûtant. La vérole séduit certes les poètes pour les jeux verbaux qu'elle permet mais elle autorise surtout une exploration des territoires physiologiques et fantasmatiques du morbide. Une telle écriture de la vérole indique que quelque chose de la violence du langage propre aux textes polémiques du siècle précédent subsiste à l'âge de la civilité pour disqualifier, dans un cadre curial à présent, des altérités ignobles. Stigmate utile pour conspuer les impostures des femmes et des courtisanes, la vérole permet, en retour, l'élaboration toute masculine d'une posture de vérolé dénué de scrupules, se soustrayant à une normativité morale et sexuelle. Renonçant à la lecture punitive de la morale chrétienne, les auteurs se servent du mal vénérien pour exposer leur dissidence sexuelle, liée à une pratique dissidente de la pensée chez ceux qui sont appelés les libertins.

²²⁴ G. Peureux, *La Muse satyrique*, p. 198-200.

²²⁵ D. Robin, *Aux origines de l'esthétique*, p. 262.

²²⁶ Voir *supra*, chap. IV, « Vérole en contre-textes ».

Sans chercher à les faire coïncider avec les différences qui séparent la veine farcesque de la mode satyrique, il peut être pertinent de recourir aux distinctions établies par Mary Douglas entre le « blagueur » et le « briseur de tabou »²²⁷ pour mieux comprendre les diverses postures employées pour aborder la vérole en tant qu'objet déshonnête en ce début de siècle. Le blagueur manie une langue allusive afin d'offrir au mal vénérien une mise en discours drolatique. Il « allège pour tout le monde la dimension oppressive de la réalité sociale » et « n'est pas exposé au danger »²²⁸. En tant qu'il est une émanation d'un groupe social, il incarne plutôt le retour critique qu'une communauté peut avoir sur elle-même. Sa parole est consensuelle et ses pitreries tirent leur force d'une connivence soigneusement entretenue. Ce rire émane de bien des productions farcesques, facétieuses voire satiriques et sert une renégociation de la portée mortifère de la vérole : nommée différemment, approchée *via* des topographies imaginaires, elle perd de sa violence voire de sa concrétude physique pour amuser le public. Intarissable, cette veine se poursuit bien après le procès de Théophile tant elle stimule une écriture parodique. À l'inverse, le briseur de tabou apparaît comme « une véritable offense faite à la société »²²⁹. La mention crue des conséquences de la vérole et les provocations qui en découlent rendent tout allègement linguistique impossible. L'obscénité que représente la maladie honteuse n'est donc pas traitée de la même façon par le blagueur et le briseur de tabou, ce dernier ne disposant pas de l'« immunité »²³⁰ dont jouit le premier. Bien qu'on trouve dans les recueils satyriques des pièces où le ton du blagueur domine, les réactions suscitées par les propos scandaleux de Théophile et d'autres poètes revêtant le masque du vérolé suggèrent que, pour leurs adversaires, les vers hétérodoxes constituent un « acte de pollution »²³¹, une menace de contamination de l'espace social.

Le procès de Théophile de Viau apparaît à cet égard comme un jalon central pour comprendre les enjeux des représentations de la vérole au début du XVII^e siècle. Si l'affaire a freiné la production satyrique, elle n'a pas mis fin à la mise en discours des pratiques sexuelles et des maux vénériens. Dans quels espaces et sous quelles formes la vérole circule-t-elle encore après le procès et la mort du poète ? Les retombées du procès se font le plus sentir chez ceux qui

²²⁷ M. Douglas, « The Social Control of Cognition. Some Factors in Joke Perception », *Man*, 3/3 (1968), p. 361-376, ici p. 372 : « *joker* », « *taboo breaker* ». L'opposition entre le blagueur et le briseur de tabou est convoquée par Hugh Roberts lorsqu'il étudie la pratique du galimatias chez Bruscabille (« Medicine and Nonsense in French Renaissance Mock Prescriptions », *The Sixteenth Century Journal*, 40/3 (2009), p. 721-744, plus précisément p. 726-727).

²²⁸ M. Douglas, « The Social Control of Cognition », p. 372 : « *he lightens for everyone the oppressiveness of social reality* » et « *the joker is not exposed to danger* ».

²²⁹ *Ibid.* : « *a real offence to society* ».

²³⁰ *Ibid.*, p. 373 : « *immunity* ».

²³¹ *Ibid.*, p. 372 : « *polluting act* ».

ont connu ou fréquenté Théophile. Ainsi, le poète Denis Sanguin de Saint-Pavin privilégie la circulation manuscrite voire anonyme de ses pièces les plus libres. Dans de telles conditions, rendre hommage au maître ne fait pas courir le risque d'un emprisonnement ou d'un procès. Saint-Pavin compose ainsi un poème dans lequel il valorise l'enseignement dispensé dans « son école » : on y apprend à privilégier « l'antipode du con », c'est-à-dire la sodomie, « pour s'exempter de la vérole »²³². Fondée sur le même éloge de la sexualité anale que le sonnet attribué à Théophile, la pièce s'avère pourtant bien moins scandaleuse. La provocation n'excède pas le bon ton. Le locuteur n'est pas malade et épargne ainsi au lecteur la description crue des symptômes de la vérole. Par ailleurs, la mise en valeur de la sodomie se fait sans blasphème, Saint-Pavin préférant moquer l'inutilité des savoirs de « Galien, Descartes, Bartole »²³³ pour qui voudrait se préserver de l'infection vénérienne. Si l'obscénité est de plus en plus traquée dans les ouvrages imprimés, la circulation manuscrite garantit ainsi à Saint-Pavin une « zone d'impunité »²³⁴ pour une parole assagie qui, loin d'être abjecte, renoue avec une forme de badinage ludique. Saint-Pavin va jusqu'à faire le choix du non-dit, privilégiant la suggestion à la franche énonciation. Dans l'un de ses poèmes, Philis se trouve prise d'un « mal »²³⁵ qui, s'il n'est jamais nommé, met le lecteur sur la piste d'un accident vénérien. En effet, la jeune femme, qui a tendance à « ne refuser personne », pâtit d'un mal qui la fait « bave[r] ». Bien qu'elle dise souffrir d'une « toux »²³⁶, le locuteur sournois indique qu'elle pâtit sans doute d'une maladie d'« un autre nom ». Le nom de l'interlocutrice n'a rien d'anodin si l'on se rappelle que c'est aussi à Philis que s'adressait Théophile en 1622. Le lien avec le scandaleux poème infléchit aussi l'interprétation des symptômes décrits chez Saint-Pavin. Présentée de façon détournée ou allusive, la vérole autorise alors une « lecture complice »²³⁷, dans un cadre restreint où le poète offre à un lectorat choisi une variation sur l'adresse de Théophile à Philis. Alors qu'elle entre dans une forme de « semi-clandestinité »²³⁸ après le procès de Viau, la poésie licencieuse continue de circuler, notamment sous

²³² Denis Sanguin de Saint-Pavin, *Poèmes*, éd. Nicholas Hammond, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 65.

²³³ *Ibid.*

²³⁴ M. Rosellini, « Homosexualité et esprit fort dans la première moitié du xvii^e siècle : indices poétiques d'une "invisible affinité" », *Les Dossiers du Grihl*, 2010-1 [en ligne : <https://journals.openedition.org/dossiersgrihl/3949>], consulté le 22 octobre 2021.

²³⁵ Saint-Pavin, *Poèmes*, poème CLXXXII, p. 162, v. 1, v. 9 et v. 15.

²³⁶ Signe ambigu ne renvoyant pas en propre à la vérole, la toux se trouve déjà dans un sonnet de Magny consacré à la décrépitude d'une courtisane vérolée, qui a l'« estomac plain de crachats et de toux » (*Les Souspirs*, sonnet 115, p. 114).

²³⁷ F. Tinguely, *La Lecture complice*.

²³⁸ M. Jeanneret, *Éros rebelle*, p. 130.

forme manuscrite. Loin de renoncer à aborder les choses du sexe, elle en explore une modalité plus contournée : l'obscène vérole ne disparaît pas, ce sont les dispositifs qui l'accueillent qui changent, les auteurs préférant tempérer un verbe provocateur plutôt que de renoncer au plaisir trouble qu'elle suscite.

Par-delà l'atténuation, une autre stratégie consiste à reconnaître la nature déshonnête du sujet. Susceptible de déminer partiellement les effets d'obscénité, le commentaire critique intégré aux représentations audacieuses a le mérite de ne pas passer sous silence ces dernières mais de les encadrer. C'est le cas dans le *Francion* de Sorel. Paru pour la première fois de façon anonyme en 1623, le roman reparait en 1626 et en 1633, augmenté à chaque fois de nouveaux chapitres mais aussi expurgé des passages les plus provocateurs. Si les corrections assagissent le roman, elles n'en entament pas complètement l'esprit. Alors que bien des scènes sexuelles sont remaniées, Sorel ne renonce pas aux passages sur la vérole. Leur conservation dans l'économie romanesque s'explique notamment par la voix qui les porte. En effet, c'est la prostituée Agathe qui mentionne la « vilaine maladie »²³⁹, sans la nommer directement. Dans la fresque sociale que dresse Sorel, la vérole fait partie des passages obligés lorsqu'il s'agit de faire le récit de la vie d'une ancienne putain devenue maquerele. Le réalisme du roman comique et sa polyphonie inscrivent la vérole dans le monde de la canaille. Pourtant, dès 1623, lorsqu'elle détaille son parcours à Francion et au gentilhomme qui l'accompagne, Agathe redouble de précautions quand elle évoque sa maladie. En effet, au moment de parler de son infection et de sa cure auprès d'un chirurgien qui est l'un de ses clients, la courtisane précise : « Je ne vous veux pas entretenir de ces ordures, encore que je sache bien que vous n'êtes pas de ces délicats à qui un recit est d'aussi mauvaise odeur que la chose mesme »²⁴⁰. Une fois la bassesse du sujet reconnue, la mention des maux vénériens semble possible en dépit du goût croissant d'une frange du public pour une bienséance respectable qui lasse Agathe²⁴¹. La locutrice à l'« humeur libertine »²⁴² poursuit alors son récit. Le corps en « ruine »²⁴³, affichant une hypocrite dévotion, l'ancienne prostituée se dépeint en femme retorse, notamment lorsqu'elle fait « gaign[er] un chancre »²⁴⁴ à un jeune sot sur le point de se marier, provoquant ainsi une chaîne de contaminations. Alors même qu'en ces décennies les auteurs sont invités à modérer leur langage, le franc-parler de la maquerele demeure quasiment inchangé au fil des réécritures

²³⁹ C. Sorel, *Histoire comique de Francion*, p. 118. Ce passage est cité dans *Le Siècle des vérolés*, p. 244-246.

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ Les « délicats » qu'Agathe critique sont les chantres de l'honnêteté.

²⁴² C. Sorel, *Histoire comique de Francion*, p. 120.

²⁴³ *Ibid.*, p. 119.

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 120.

du roman²⁴⁵. Parce qu'elle appartient au personnel de basse extraction du roman picaresque, Agathe peut légitimement évoquer sa vérole et sa satisfaction à la transmettre²⁴⁶. Le ton est provocateur mais l'épisode n'est jamais censuré. Une telle persistance peut certes suggérer que la maladie relève du *topos* lorsqu'une maquerelle conte ses aventures, mais elle indique aussi que Sorel joue encore avec la dimension séduisante et repoussante de la verve d'une libertine vérolée.

Les trente premières années du xvii^e siècle n'offrent en somme aucune chronologie franche dans les mises en discours de la vérole mais donnent plutôt à voir une coprésence d'esthétiques distinctes. Que le procès de Théophile ait accru une vigilance chez les esprits libres ne signifie pas pour autant que la vérole bascule dans la sphère de l'indicible. Les provocations hétérodoxes s'éloignent plutôt de la publicité offerte par l'imprimé pour trouver dans la circulation manuscrite un mode de diffusion plus contrôlable. Pour sa part, le cas du *Francion* révèle que, mis dans la bouche d'une courtisane décatie, les propos sur la vérole relèvent de l'attendu autant que d'une forme de réalisme goûté par le roman comique. Nonobstant, les années du procès de Théophile attestent une sensibilité grandissante aux retombées éthiques de l'écriture, rendant non pas caduque mais moins évidente la publication de bravades obscènes. Les textes étudiés dans ce chapitre ont offert une visibilité puissante à la vérole comme maladie de la débauche, du scandale et d'une hétérodoxie assumée. Traquer les persistance et les évolutions dans les modalités d'écriture de la vérole permet d'observer comment le stigmate rattaché à la maladie peut encore se dire à l'heure de l'honnête conversation. À ce titre, la première moitié du xvii^e siècle illustre magistralement la complexité du sociogramme que constitue la vérole. Les diverses configurations médiatiques et stylistiques choisies pour la dire montrent bien que la labilité de cet objet culturel engage des postures éthiques, affectives et sociales qui n'obéissent pas toutes à la dynamique rassurante d'une civilisation des mœurs. Reconnaître que la frontière peut s'avérer mince entre le renforcement des normes et leur transgression permet de reconnaître le pouvoir de fascination de la vérole, dont l'usage, au fond, n'est jamais vraiment sans risque.

²⁴⁵ De façon significative, ce sont les critiques qu'Agathe fait d'un prêcheur dénonçant la paillardise qui sont augmentées en 1626 d'une phrase de précaution qui reconnaît que le discours à venir peut contenir quelque « impiété » (*Histoire comique de Francion*, p. 119 pour le texte de 1623 et p. 383 pour la variante de 1626).

²⁴⁶ Agathe rappelle ainsi Aldonza, la prostituée vérolée dont Francisco Delicado narre les aventures dans son *Portrait de la Gaillarde andalouse* (trad. C. Bleton, Paris, Fayard, 1993 [1528]).

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

Acheter le livre

CONCLUSION

*Le monde est une contagion perpétuelle*¹.

Emanuele COCCIA

Le panorama complexe des discours tenus sur la vérole en France entre 1495 et 1633 déjoue bel et bien les chronologies alléguant une banalisation voire une invisibilisation de la maladie à mesure qu'elle s'installe dans le royaume. La sphère des représentations permet de nuancer « les éléments d'un récit trop rassurant »² ou trop cohérent, en vertu duquel l'endémicité du mal rimerait avec un affadissement des discours. À l'inverse, force est de reconnaître l'inépuisable richesse de la topique vérolée sur un temps long. La maladie vénérienne apparaît comme un objet chargé d'une puissante aura morbide, aux significations complexes voire contradictoires.

Les nombreux textes convoqués ont permis de constater la dimension tout à la fois ouverte et variée d'une topique, fonctionnant comme un réservoir dynamique de mots, de récits, de figures et d'affects générés au contact d'un mal nouveau. Loin de constituer un ensemble clos, isolable du reste du discours social, la topique sur la vérole est elle-même le fruit de reconfigurations multiples à partir de propos tenus sur d'autres maladies, passées ou présentes, au premier rang desquelles figure la lèpre. Le décloisonnement des domaines discursifs a fait apparaître combien, à une époque favorisant l'écriture vernaculaire, la vérole s'est construite au carrefour des styles et des savoirs. Médecins, moralistes, poètes, chroniqueurs, théologiens et voyageurs constatent l'effrayante circulation de la maladie, tentent d'en expliquer la propagation, esquissent des théories et des généalogies qui révèlent toutes un même effort pour mieux comprendre l'épidémie et sa dimension inédite. Frappés par les particularités d'une maladie qui étonne et stimule tour à tour leur inventivité, les auteurs n'en finissent pas d'échafauder ou de compiler des discours autour de l'énigme qu'est la vérole.

¹ Emanuele Coccia, *La vie des plantes. Une métaphysique du mélange*, Paris, Payot et Rivages, 2016, p. 90.

² T. Cave, *Pré-histoires. Textes troublés au seuil de la modernité*, Genève, Droz, 1999, p. 177.

Ces remarques nous invitent à essayer de déterminer pourquoi l'énergie scripturaire autour de la maladie vénérienne est persistante, et à concevoir les visées majeures des textes qui se saisissent d'un tel sujet. L'une des fonctions principales des discours sur la vérole, dans toute leur variété, est d'œuvrer à la préservation des corps sains. Le propos peut paraître surprenant compte tenu de la discrétion avec laquelle les Esculape livrent des conseils sur les manières de pratiquer un coït sans péril. Les ressources préservatives de l'écriture se jouent ailleurs. Elles reposent moins sur la révélation d'astuces pour s'ébattre à l'envi que sur une diabolisation de la luxure. Les vérolés incarnent ainsi une hypersexualité délétère. Érigés en contre-exemples, leurs corps en charpie disent à eux seuls les risques de la quête effrénée des plaisirs.

Plus concrètement, l'assaut mené contre la paillardise trouve une cible de choix dans le sexe féminin. Le surgissement et l'installation de la maladie en France ont relancé la réflexion sur ce que doivent être les relations sexuelles et, plus largement, les rapports sociaux entre les hommes et les femmes. L'une des gravures du recueil pornographique intitulé *L'Amour au XVII^e siècle* rend compte du sort réservé à la gent féminine. Dans une démultiplication troublante, Amour se trouve accompagné de son double morbide : le haut du corps féminin n'est pas seulement la cible des flèches de Cupidon, son sexe est directement menacé par des verges contagieuses dangereusement proches de son giron. Acculée, attaquée sur deux fronts, la femme apparaît comme un corps particulièrement vulnérable, tant à l'amour qu'à la vérole. Sur ce plan, le motif de la flèche empoisonnée trouve dans cette estampe une reconfiguration originale, puisque la source des douleurs féminines se trouve dans « les Vits contagieux »³ mentionnés dans la légende. Or, en matière de transmission du mal vénérien, la vulgate de la première Modernité incrimine bien plus fréquemment les femmes que les hommes, au point d'instaurer une dissymétrie des responsabilités. En dépit de son originalité, l'estampe rejoint, par sa disposition, les productions de l'époque : dévoilé, jambes écartées, offert aux regards autant qu'aux flèches terribles des angelots, le corps féminin mérite d'être scruté sans relâche. Si l'image présente une nudité inquiétée mais *a priori* encore saine, les discours du temps sont sous-tendus par l'envie de pouvoir scruter de près le corps et, surtout, le sexe féminin, dans la mesure où la vérole peut toujours y demeurer cachée.

À des degrés divers, les auteurs qui forgent le discours topique sur la vérole mettent également en place un ensemble de dispositifs favorisant la complicité masculine, parfois dans un cadre intergénérationnel. Des boutades facétieuses aux saillies les plus agressives, bien des textes esquissent une masculinité en péril, trouvant dans la violence antiféminine une compensation à la crainte d'attraper

³ *L'Amour au XVII^e siècle*, planche 31.



FIG. 7. *L'Amour au XVII^e siècle*, [s. l. n. d.], Paris, BnF, planche 31.

la maladie honteuse. Bien qu'il soit difficile de connaître l'impact exact de cette peur sur les comportements sexuels à la Renaissance, la fonction préventive des discours trahit le rêve de voir la modération, la raison et la foi constituer une humanité idéale, capable de se préserver des dangers de la concupiscence.

Pour éviter que les marques de la vérole ne s'inscrivent sur la peau des sujets sains, les auteurs cherchent à faire impression sur leurs lecteurs. Or une telle entreprise n'est pas exempte d'ambiguïtés dans les manières d'écrire la maladie. Si la principale fonction des discours sur la vérole est d'en prémunir la société, les textes révèlent, plus ou moins malgré eux, la fascination constante que suscite la nouvelle maladie. Le goût pour le dégoût et la complaisance dans l'horreur apparaissent ainsi comme des traits stylistiques que partagent les écrits des praticiens réformés et des poètes satyriques du XVII^e siècle. Aussi surprenant qu'il puisse paraître, un tel rapprochement révèle que les affects contradictoires suscités par la maladie concernent même les discours les plus didactiques. Incarnation de la part maudite de la sexualité, la vérole ne parvient pas toujours à rester cantonnée à une approche normative, distante et univoque.

En grande désorganisatrice des corps et de leurs formes, elle trouble aussi les lignes affectives des textes. Sur ce plan, notre étude a révélé que, médiatisée par le masque du vérolé dans des poèmes écrits à la première personne du singulier, la maladie vénérienne suscite chez le lecteur des passions complexes. Marqué du stigmate de l'infamie, le malade parvient pourtant à émouvoir son public et à s'assurer sa sympathie. Par le truchement d'une voix qui nous interpelle ou interpelle ses proches, le vérolé (ou, bien plus rarement, la vérolée) peut déjouer le rejet qu'il suscite pour construire autour de lui une précieuse sodalité. Frères des poètes lépreux du Moyen Âge, les locuteurs vérolés compensent leurs maux par les mots et convertissent les douleurs de la verge en un plaisir de la verve, tantôt badine, tantôt obscène. Quant au lecteur, il semble accepter, préservé qu'il est par la médiation textuelle, de se laisser *toucher* par un locuteur contagieux. Les discours sur la vérole interrogent alors l'efficacité rhétorique de la voix à la fois drôle et plaintive du malade sur son destinataire. Bien que la condamnation des vérolés relève de l'attitude commune dans bien des discours, le lecteur peut se laisser charmer par les paroles et les postures des locuteurs souffrants et trouver dans leur voix une heureuse médiation pour repousser l'horreur que provoque une maladie coûteuse sur les plans individuel et social. En somme, les multiples ambiguïtés stylistiques et pragmatiques des discours étudiés indiquent combien se noue autour de la vérole une tension constante entre la fascination et la répulsion, entre le don et la destruction des formes.

La complexité des réactions affectives suscitées par le mal vénérien nous a aussi permis de préciser l'étendue de la porosité entre textes littéraires et médicaux. La topique sur la vérole montre certes que les représentations de la maladie se construisent à l'intersection des discours, mais certaines appropriations demeurent propres à un corpus donné. Les circulations entre les discours littéraires et médicaux se jouent d'abord à l'échelle lexicale. Médecins, chirurgiens et apothicaires retiennent des poètes et des romanciers des images et des mots facétieux pour dire la vérole en langue française. Sans jamais donner lieu à des excursus amusants, les praticiens limitent à ces expressions plaisantes leur dette à l'égard d'une riche littérature vernaculaire qui s'est très tôt développée autour de la vérole. Pour limitées que soient ces interactions, le corpus médical composé en langue vulgaire confirme aussi les capacités scripturaires des Esculape. Confrontés à une maladie qui met au défi cet art du temps qu'est la médecine au moins depuis Hippocrate, les auteurs médicaux se montrent soucieux d'afficher une maîtrise du temps narratif en intégrant dans leurs écrits des récits de cure aux accents lazaréens. L'ajout d'anecdotes moqueuses à l'égard de praticiens ineptes ou de vers tirés des poètes contemporains (Baïf chez Guillaumet ou Du Bartas chez Gaultier) confirme aussi que le souci de plaire au lecteur – confrère, patient ou lettré curieux – demeure un enjeu central de ces textes dont la visée promotionnelle importe autant que l'exigence didactique. À plus forte raison lorsqu'une

maladie nouvelle bouscule les expertises et les prérogatives dans le champ thérapeutique, la production médicale en langue française doit pouvoir séduire son lecteur. Pour autant, l'audace n'est pas de mise et s'avère incompatible avec l'écriture attendue des textes appartenant au domaine médical de la pathologie.

Les auteurs médicaux refusent dès lors de manier la force métaphorique du stigmat vénérien. Lorsque la vérole intègre une culture comique et qu'elle est employée dans des dispositifs satiriques, elle devient une arme rhétorique commode pour ruiner la réputation d'un adversaire. Qu'il s'agisse d'un rival, d'ennemis confessionnels ou d'altérités à exclure d'une ronde amoureuse construite sur mesure par des locuteurs satyriques, les cibles auxquelles la vérole est attribuée perdent la face et sont offertes en pâture à un public invité à se réjouir d'une telle dégradation. À ce jeu les Esculape ne prennent pas part, tant ils sont soucieux de venir en aide à des patients avides de retrouver une allure sociale acceptable. À cet égard, les auteurs médicaux n'ont que faire de la puissance performative de la vérole dans leurs écrits professionnels : ils ne quêtent jamais l'incandescence de l'opprobre ou de l'obscène. En cherchant à rétablir les malades, ils vont à l'encontre d'une parole capable de disqualifier définitivement un être alors figé dans la position de l'impur. Les trois usages spécifiques de la maladie dont nous avons rendu compte sur un long *xvi^e* siècle montrent certes l'étonnante plasticité figurale du mal vénérien, constamment adaptable aux nécessités contextuelles, mais ils sont loin de faire consensus. Alors que la topique sur la vérole instaure un langage commun fait d'images, de récits, de mots et de figures qui circulent sans distinguer les sphères artistiques et scientifiques, la franche rigolade, la véhémence polémique ou l'obscénité satyrique relèvent de particularités stylistiques et historiques qui ne sont pas solubles dans n'importe quel discours sur la vérole. Si l'écriture médicale peut s'avérer troublée par une maladie aussi déroutante, elle ne la manie jamais de façon à faire rire puisqu'elle mettrait alors ouvertement en péril sa visée sanitaire et morale autant que sa crédibilité.

À l'inverse, les auteurs de romans, de poèmes ou de contes bigarrés explorent volontiers la dimension impertinente de la vérole. Si la satire des médocastres est assez attendue dans le cas d'une maladie difficile à diagnostiquer, plus provocatrices sont l'assimilation des lecteurs rabelaisiens à une troupe de vérolés et la promotion satyrique de la sodomie comme technique imparable de préservation de soi. De la fiction romanesque aux vers pornographiques, les phénomènes de réappropriation et de détournement des discours sérieux sur le péril vénérien permettent de s'amuser des potentialités obscènes du sujet. Ce faisant, les auteurs allègent la panique morale que fait naître la maladie et opposent aux vives inquiétudes un rire apotropaïque. Mais les multiples audaces indiquent aussi que se dessine dans ces textes comiques un rapport différent au risque que dans les écrits professionnels des thérapeutes. Si ces derniers articulent souvent le rétablissement de la santé physique à une contrition devant mener à

une réforme des comportements individuels, les fictions et les poèmes conçoivent les vérolés comme des individus disposant d'une connaissance intime du risque des plaisirs. Cette *sapience* permet alors de changer le stigmate en un motif de fierté à opposer aux normes matrimoniales reproductives. L'aventure périlleuse de la vérole génère un héroïsme d'un nouveau genre, dont les bravades sont incompatibles avec les représentations que les Esculape donnent d'eux-mêmes lorsqu'ils se dépeignent en Hercule terrassant une hydre de maux. Dans le cas de la vérole, la littérature et la médecine entretiennent donc bien des rapports ambivalents, à la fois de « contiguïté », d'« adéquation », mais aussi d'« altérité » ou de « scission »⁴, certains usages semblant propres à un corpus donné.

Qu'on doive les termes de « maladie vénérienne » et de « syphilis » aux médecins et poètes de la Renaissance n'a finalement rien d'étonnant tant la vérole apparaît comme un objet culturel propre à son époque. Mettant au défi les autorités médicales, poussant la langue – latine mais surtout vulgaire – à inventer de nouveaux termes pour la dire, la maladie a aussi eu pour corollaire une expérience géographique du décentrement. Propices aux communications infectieuses, les interactions avec des peuples inconnus ouvrent la voie à de nouvelles possibilités étiologiques et thérapeutiques autant qu'elles confirment que la vérole est la première grande épidémie vénérienne à naître de « la confusion des peuples »⁵. C'est cette modernité qui pousse les auteurs de la Renaissance à s'observer comme corps désirants et à générer une variété de discours prenant pour objet la sexualité *de leur temps*.

Pourtant, en dépit des bornes chronologiques retenues pour cette étude, on ne saurait accrédi-ter l'idée selon laquelle la vérole aurait épargné un âge classique, usuellement jugé plus régulier voire moins maladi-que l'art baroque⁶. L'imposition d'un bien dire considéré comme caractéristique du siècle classique ne vient pas à bout de l'aspect sulfureux du mal vénérien. L'évolution du contexte politique au sein du royaume de France indique assez que les auteurs n'en ont jamais vraiment fini avec la vérole. Ainsi, dans les années 1640, la force polémique de la maladie regagne en vigueur. Son usage *ad hominem* se donne à lire durant la querelle qui oppose Guy Patin (et plus largement la Faculté de médecine de Paris, dont il est le doyen) au docteur en médecine et gazetier Théophraste Renaudot, proche du pouvoir royal. Dans un libelle de 1644 paru de façon anonyme et

⁴ P. Chométy et J. Lamy, « Littérature et science : archéologie d'un litige (xvi^e-xviii^e siècles) », p. 6.

⁵ [René Herpin], *Apologie de René Herpin pour la République de Jean Bodin*, Genève, É. Gamonet, 1629 [1581], f. 25r. René Herpin n'est autre que Jean Bodin utilisant un pseudonyme pour répondre aux détracteurs de sa *République*.

⁶ Pour une analyse de l'association entre l'art baroque et un imaginaire nosologique, voir Hubert Damisch, « La partie et le tout » (1970), dans *Y voir mieux, y regarder de plus près. Autour d'Hubert Damisch*, dir. Danièle Cohn, Paris, Éditions de l'ENS, 2003, p. 321-341, et notamment p. 338, où l'historien de l'art montre que le style classique a été associé à la santé et le style baroque à la maladie.

intitulé *Le Nez pourry de Theophraste Renaudot*, le gazetier se voit entaché d'une « Verole Euripienne [qui ne cesse de fluer] »⁷ dès la page de titre. L'attaque contre le nez vérolé indique à elle seule combien le dispositif retenu par Théodore de Bèze contre Pierre Lizet un siècle plus tôt s'adapte aisément à une autre cible. Quelques années après cette querelle, c'est lors de la Fronde que les mazarinades se multiplient pour attaquer l'adversaire italien qu'est Mazarin⁸. Ancrée dans une actualité troublée, l'invective fait feu de tout bois et son auteur sait que la vérole peut être une arme redoutable pour dresser un portrait ordurier de l'homme à abattre. Dans l'anonyme *Satyre ou Imprécation contre l'engin du surnommé Mazarin, source de tous nos maux* de 1652, le locuteur énumère les descriptions infamantes de la « verge impure » du cardinal avant de vouer ce dernier « à la verolle ou gonorrhée » autant qu'aux « hémorroïdes »⁹, l'origine abruzzienne de Mazarin permettant aux textes agoniques de jouer de l'ambiguïté du *mal italien*, à la fois vérolique et sodomitique. La déviance sexuelle est partout et facilite la dégradation de la cible autant qu'elle rend urgent le retour à un ordre moral moins lâche. Si elle relève d'un arsenal polémique topique, la vérole mobilise encore les textes du Grand Siècle et invite à reconnaître que, même infecté et hideux, le sexe demeure « la source de toute abondance et de toute dépense »¹⁰.

C'est en fin de compte d'abondances et de dépenses paradoxales que nous avons traité tout au long de ce livre, en nous montrant sensible aux profusions discursives générées par une maladie qu'il s'agit de dissimuler du regard social tant elle est stigmatisante. Pourtant, en dépit ou à cause de la panique médico-morale que suscite l'épidémie, les textes nous invitent à voir – et construisent sans relâche notre désir de voir – la vérole. On y a vu une stratégie prophylactique trouble, où se laissait deviner un goût pour le dégoût. On peut y déceler plus largement une capacité à nous faire éprouver « une fête de destruction »¹¹ des formes et des corps désirants. C'est parce qu'elle nous menace de l'expérience, fulgurante ou lancinante, de l'informe que la vérole renaissante est aussi « l'appât qui ne manque pas de nous attirer »¹².

⁷ [Guy Patin], *Le Nez pourry de Theophraste Renaudot, grand gazetier de France, et espion de Mazarin [...] avec sa vie infame et bouquine, recompensée d'une Verole Euripienne, ses usures*, Paris, [s. n.], [1644].

⁸ Sur le discours italo-phobe, voir Jean-François Dubost, *La France italienne : XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, Aubier, 1997, p. 320-321.

⁹ *Satyre ou Imprécation contre l'engin du surnommé Mazarin, source de tous nos maux*, [s. l.], [s. n.], [1652], p. 7.

¹⁰ T. Cave, *Cornucopia*, p. 225.

¹¹ G. Didi-Huberman, *L'Image ouverte. Motifs de l'incarnation dans les arts visuels*, Paris, Gallimard, 2007, p. 62.

¹² G. Bataille, « L'art, exercice de cruauté » [1949], dans *Œuvres complètes XI*, Paris, Gallimard, 1988, p. 480-486, ici p. 483.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

Sources manuscrites

Cambridge, ms. Gonville and Caius College Library 187 : 220.

Genève, Archives Tronchin de la Bibliothèque de Genève, Tronchin 158 : divers textes d'Agrippa d'Aubigné.

Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, M 1016 – Recueil Grenet.

Paris, Archives nationales : AN, MC/ET/VI/170 (minutes et répertoires du notaire Simon de La Barde).

Paris, Archives nationales : AN, JJ//226/A-JJ//235 (lettres de rémission dans les *Registres de chancellerie de Louis XII*).

Paris, BnF, ms. fr. 1717 : recueil de pièces en vers et en prose, françaises et latines.

Paris, BnF, ms. fr. 1722 : vers et poésies de Marguerite de Navarre.

Paris, BnF, ms. fr. 1863 : François Demoulins de Rochefort, *Dialogue sur le jeu* (1505).

Paris, BnF, ms. fr. 3939 : recueil de pièces en prose et en vers du xvi^e siècle.

Paris, BnF, ms. fr. 17527 : *Chronique parisienne d'une partie du règne de François I^{er} (1523-1534)*.

Paris, BnF, ms. fr. 22560 : recueil formé par le chirurgien protestant Rasse des Neux.

Paris, BnF, ms. fr. 22563 : recueil formé par le chirurgien protestant Rasse des Neux.

Paris, BnF, ms. fr. 22564 : recueil formé par le chirurgien protestant Rasse des Neux.

Paris, BnF, Recueil Conrart, ms. 15143.

Paris, BnF, Recueil Conrart, ms. 4123, t. 18.

Soissons, Bibliothèque municipale, ms. 202 : mélange de vers et de proses.

Soissons, Bibliothèque municipale, ms. 203 : mélange de vers et de proses.

Stockholm, Kungliga Biblioteket, Vu 22 : divers poèmes de Villon, Eustache Deschamps.

Sources imprimées

Blasons anatomiques du corps féminin et contreblasons, éd. Julien Goeury, Paris, Flammarion, 2016.

Blasons de la goutte, de honneur, et de la quarte, Lyon, Jean de Tournes, 1547.

Le Boutehors d'oisiveté contenant aucuns joyeux propos et facétieuses hystoires recueillies par passetemps et mys en rithme françoise, Rouen, Robert et Jean Du Gort, 1551.

Le Cabinet satyrique ou recueil parfaict des vers piquants et gaillards de ce temps. Tirés des secrets Cabinets des Sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard, et autres des plus signalez Poètes de ce Siecle, Paris, Antoine Estoc, 1618.

Le Cabinet satyrique ou recueil parfaict des vers piquants et gaillards de ce temps [...] Seconde Edition, reveuë, corrigée, et de beaucoup augmentée, Paris, Antoine Estoc, 1620.

Le Catéchisme du Concile de Trente. Traduction nouvelle, troisième édition reveuë et corrigée par l'Auteur, Paris, Guillaume Desprez et André Pralard, 1686 [1566].

Le Caquet des femmes du fauxbourg Mont-Marthre. Avec la responce des filles du faux-bourg Saint-Marceau, Paris, Guillaume Gratte-lard, 1622.

La Complaincte que faict l'amant à sa dame par amours, [Paris], [s. n.], [ca. 1540].

Le Confiteor des Verollez. Imprimé nouvellement, [s. n.], [s. l.], [s. d.].

La Couronne et Fleur des Chansons à troys, [Venise], [Antonio dell' Abbate], 1536.

La Courtisane dechiffrée. Dediée aux dames vertueuses de ce Temps, Paris, Jacques Villery, 1642.

La Creance des veroulleux, [s. n.], [s. l.], [ca. 1530].

Les Delices satyriques ou suite du cabinet des vers Satyriques de ce Temps, Paris, Antoine Estoc, 1620.

Les Delices satyriques ou suite du cabinet des vers Satyriques de ce Temps. Recherchez dans les secrets cabinets des sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard, et autres des plus signalez Poètes de ce siecle, Paris, Antoine de Sommaville, 1620.

La Decouverte du style impudique des Courtizannes de Normandie : envoyé pour estreines à celles de Paris, de l'invention d'une Courtizanne Angloise, Paris, Nicolas Alexandre, 1618.

Les Disciples et amys de Marot contre Sagon, la Hueterie, et leurs adherentz, Paris, Jean Morin, 1537.

Discours de la deffaicte du viconte de Thuraine à Chasteau-neuf en Berry le 26^e du mois de Mars, Paris, Denis Binet, 1589.

L'Édit de Nantes [1598], éd. Janine Garrisson, Biarritz, Atlantica, 1997.

L'Entrée et la reception qui a esté faite au mareschal d'Ancre, aux Enfers, Paris, Bernard Hameau, 1617.

La Farce des théologastres, éd. Claude Longeon, Genève, Droz, 1989.

- La Grande et veritable Pronostication des Cons sauvaiges, avec la manière de les aprivoiser. Nouvellement imprimé par l'auctorité de l'abbé des Conars*, Rouen, [Y. Gomont], [ca. 1550].
- Le Grand procèz et la querelle des femmes du faux-bourg S. Germain, avec les filles du faux-bourg de Mont-martre, sur l'arrivée du Régiment des Gardes*, Paris, [s. n.], 1623.
- Le Jardin de Plaisance et fleur de rhétorique. Reproduction en fac-similé de l'édition publiée par Antoine Vérard vers 1501*, éd. Eugénie Droz et Arthur Piaget, Paris, Firmin-Didot, 1910.
- La Muse lascive. Anthologie de la poésie érotique et pornographique française (1560-1660)*, éd. Michel Jeanneret, Paris, José Corti, 2007.
- Les Muses gaillardes, recueillies des plus beaux Esprits de ce temps*, par A. D. B. Parisien, Paris, Antoine Du Breuil, 1609.
- Les Muses incognues (1604)*, éd. Guillaume Peureux et Hugh Roberts, Paris, Champion, 2020.
- Le Parnasse des poetes satyriques. Ou dernier recueil des vers picquans et gaillards de nostre temps*, Paris, Antoine de Sommaville, 1622.
- Le Parnasse satyrique du quinzième siècle. Anthologie de pièces libres*, éd. Marcel Schwob, Paris, H. Welter, 1905.
- Les Pauvres Diables*, dans *Recueil des sotties françaises. Tome II*, éd. Marie Bouhaïk-Gironès, Jelle Koopmans et Katell Lavéant, Paris, Classiques Garnier, 2022.
- Plaisant contract de mariage passé nouvellement à Aubervilliers, le 35. de fevrier mil trois cent trente trois*, Paris, Nicolas Callemont, 1627.
- La Procedure faite contre les filles de joye, à la Requeste des Bourgeois de Paris. Et le Jugement sur ce intervenu*, Paris, [s. n.], 1619.
- Pronostication des cons saulvaiges, avec la maniere de les apprivoiser*, Lyon, [s. n.], [ca. 1520].
- Prosa Nicolai Mallarii* [1563], dans *La Polémique protestante contre Ronsard*, éd. Jacques Pineaux, Paris, Didier, 1973, t. 2, p. 448-459.
- Recueil des actes et depesches faictes aux haultz jours de conardie, tenus à Rouen depuis la derniere sepmaine de Janvier jusques au mardi gras ensuyvant penultieme jour de Febvrier mil cinq centz quarante, avec le triumphe de la monstre et ostentation du magnifique et très glorieux Abbé des Conardz Monarche de Conardie*, Rouen, [s. n.], 1542.
- Le Recueil de Florence. 53 farces imprimées à Paris vers 1515*, éd. Jelle Koopmans, Orléans, Paradigme, 2011.
- Recueil de sermons joyeux*, éd. Jelle Koopmans, Genève, Droz, 1988.
- Recueil des plus excellans vers satyriques de ce temps. Trouvez dans les Cabinets des Sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, qu'autres, des plus signalez Poëtes de ce siecle*, Paris, Antoine Estoc, 1617.

- Recueil de vraye Poesie Françoise, prinse de plusieurs Poetes, les plus excellentz de ce regne*, Paris, Denis Janot, 1544.
- Recueil général des sotties. Tome premier*, éd. Émile Picot, Paris, Firmin Didot, 1902.
- Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris. Tome I, 1499-1526*, éd. François Bonnardot, Paris, Imprimerie nationale, 1883.
- Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève au temps de Calvin. Tome I (1546-1553)*, éd. Jean-François Bergier, Genève, Droz, 1964.
- Registres de la Compagnie des Pasteurs de Genève. Tome IX (1604-1606)*, éd. Matteo Campagnolo, Micheline Louis-Courvoisier et Gabriella Cahier, Genève, Droz, 1989.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin. Tome IV (1548)*, éd. Thomas A. Lambert et Isabella M. Watt, Genève, Droz, 2007.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin. Tome V (20 février 1550-5 février 1551)*, éd. Thomas A. Lambert et Isabella M. Watt, Genève, Droz, 2010.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin. Tome VIII (1553-1554)*, éd. Isabella M. Watt et Jeffrey R. Watt, Genève, Droz, 2014.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin. Tome XI (20 février 1556-4 février 1557)*, éd. Isabella M. Watt et Jeffrey R. Watt, Genève, Droz, 2017.
- Remonstrance à Pierre de Ronsard [1563 ?]*, dans *La Polémique protestante contre Ronsard*, éd. Jacques Pineaux, Paris, Didier, 1973, t. 1, p. 189-227.
- Satyre Menippée de la vertu du Catholicon d'Espagne et de la tenue des Etats de Paris*, éd. Martial Martin, Paris, Champion, 2007.
- S'ensuivent les Tenebres du Champ gaillard. Composées selon l'estat dudict lieu*, Paris, Nicolas Buffet, 1540.
- Les Sept marchans de Naples. C'est à savoir l'aventurier. Le religieux. L'escolier. L'aveugle. Le Vilageois. Le Marchant. Et le Bragart*, [Paris], [Julien Hubert], [ca. 1529].
- Sotise à huit personnaiges*, éd. Olga Anna Duhl, Genève, Droz, 2005.
- Testaments pour rire. Testaments facétieux et polémiques dans la littérature d'Ancien Régime (1465-1799)*, éd. Marie-Hélène et Pierre Servet, Genève, Droz, 2013, 2 t.
- Les Triomphes de l'Abbaye des Conards, sous le resueur en decimes fagot Abbé des Conards, contenant les criées et proclamations faites, depuis son advenement jusques à l'an présent. Plus l'ingenieuse lessive qu'ils ont conardement monstrée, aux jours gras en l'an 1540*, Rouen, Louis Petit et Nicolas Dugord, 1587.
- Le Troisième livre de La Muse Folastré*, Lyon, Barthélemy Ancelin, 1611 [1608].
- Le Triumphe de treshaulte, et puissante Dame Verolle, Royne du Puy d'Amours : nouvellement composé par L'inventeur de menus plaisirs honnestes*, Lyon, François Juste, 1539.
- Le Triumphe de treshaulte et puissante dame Verolle, royne du Puy d'Amours, nouvellement composé par l'inventeur de menus plaisirs honnestes. Avec le pourpoint fermant à boutons*, Paris, Alain Lotrian, 1540.

Le Triumphe de haulte et puissante Dame Vérolle et le Pourpoint fermant à boutons, éd. Anatole de Montaiglon, Paris, Léon Willem, 1874.

AGRIPPA, Henri Corneille, *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, trad. Louis Turquet de Mayerne, Genève, Jean Durand, 1582 [1530].

ALCIAT, André, *Emblemes d'Alciat : de nouveau translatez en françois, vers pour vers, jouxte les latins, ordonnez en lieux communs avec briefves expositions et figures nouvelles appropriées aux derniers emblemes*, trad. Barthélemy Aneau, Lyon, Guillaume Roville, 1549.

ALMENAR, Juan, *Libelli duo de morbo Gallico. Opusculum perutile de curatione morbi (ut vulgo dici solet) Gallici ipsum perfecte eradicare ostendens*, Lyon, Antoine Blanchard, 1528.

ARÉTIN, L', *Ragionamenti. Tome I*, trad. P. Larivaille, Paris, Les Belles Lettres, 1998.

ARISTOTE, *Politique*, dans *Œuvres*, dir. Richard Bodéüs, Paris, Gallimard, 2014.

—, *Poétique*, éd. Michel Magnien, Paris, Librairie générale française, 1990.

ARNAUD DE VILLENEUVE, *Regimen sanitatis en françoys. Souverain remede contre l'epidemie, traictié pour congnoistre les urines, remede très utile pour la grosse verole*, Lyon, Claude Nourry, 1503.

AUBIGNÉ, Théodore Agrippa d', *Œuvres. Tome VII : Les Aventures du baron de Fæneste*, éd. Jean-Raymond Fanlo, Marie-Madeleine Fragonard, Gilbert Schrenck et Marie-Hélène Servet, Paris, Classiques Garnier, 2020.

—, *Le Printemps*, éd. Véronique Ferrer, Genève, Droz, 2020.

—, *Petites œuvres meslees* suivies de *Recueil des vers de Monsieur d'Ayre*, éd. Véronique Ferrer, Paris, Champion, 2004.

—, *Histoire universelle. Tome VI (1579-1585)*, éd. André Thierry, Genève, Droz, 1992.

—, *Œuvres*, éd. Henri Weber, Paris, Gallimard, 1969.

AUGUSTIN, *Confessions. Tome I*, trad. Pierre de Labriolle, Paris, Les Belles Lettres, 1969.

AURIGNY, Gilles d', *Le Tuteur d'amour, auquel est comprise la fortune de l'Innocent en amours*, Lyon, Jean de Tournes, 1547.

AUVRAY, Jean, *Le Banquet des Muses* [1623], dans *Œuvres poétiques complètes*, éd. Sandra Cureau, Paris, Hermann, 2018.

BADIUS, Conrad, *Comedie du Pape malade* [1561], dans *La Comédie à l'époque d'Henri II et de Charles IX*, éd. Enea Balmas et Monica Barsi, Florence ; Paris, Leo S. Olschki, PUF, 1995, t. 7, p. 179-273.

BAÏF, Jean-Antoine de, *Les Passetems*, Paris, Lucas Breyer, 1573.

BAILLOU, Guillaume de, *Les Deux livres des Épidémies et Éphémérides de Guillaume de Baillou*, trad. Joël Coste et Hélène Kalnin-Maggiori, Paris, Les Belles Lettres, 2021.

BAILLY, Pierre, *Questions naturelles et curieuses contenans diverses opinions problematiques, recueillies de la Medecine, touchant le regime de santé*, Paris, Pierre Bilaine, 1628.

BEAULIEU, Eustorg de, *Les Divers rapportz* [1537], éd. M. A. Pegg. Genève, Droz, 1964.

- BELLEFOREST, François de, *L'Histoire des neuf Roys Charles de France: contenant la fortune, vertu, et heur fatal des Roys, qui sous ce nom de Charles ont mis à fin des choses merveilleses*, Paris, Pierre L'Huillier, 1568.
- BENEDICTI, Jean, *La Somme des péchés et le remède d'iceux*, Paris, Arnault Sittard, 1587.
- BERNI, Francesco, *Rime*, éd. Giorgio Bàrberi Squarotti, Rome, Einaudi, 1969.
- BÉROALDE DE VERVILLE, François, *Le Moyen de parvenir* [1616], éd. Michel Renaud, Paris, Gallimard, 2006.
- BÉTHENCOURT, Jacques de, *Nova penitentialis quadragesima, necnon purgatorium in Morbum Gallicum sive Venereum*, Paris, Nicolas Savetier, 1527.
- BÈZE, Théodore de, *Satyres chrestiennes de la cuisine papale* [1560], éd. Charles-Antoine Chamay, Genève, Droz, 2005.
- , *Le Passavant* [1553], trad. Jeltine Lambertha Regina Ledegang-Keegstra, Leyde ; Boston, Brill, 2004.
- , *Correspondance. Tome VII (1566)*, éd. Claire Chimelli, Alain Dufour, Henri Meylan et Mario Turchetti, Genève, Droz, 1973.
- , *Les Juvenilia* [1548], éd. Alexandre Machard, Genève, Slatkine Reprints, 1970.
- BILLON, François de, *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, Paris, Jean Dallier, 1555.
- BINET, Étienne, *Essay de merveilles de nature et des plus nobles artifices*, Rouen, Romain de Beauvais, 1621.
- BIRAGUE, Flaminio de, *L'Enfer de la mere Cardine* [1583], dans *Les Premières œuvres poétiques [1585]. Tome II*, éd. Roland Guillot et Michel Clément, Genève, Droz, 2003.
- BOCCACE, *Décaméron*, éd. Christian Bec, Paris, Librairie générale française, 1994.
- BODIN, Jean, *La Méthode de l'histoire*, éd. et trad. Pierre Mesnard, Paris, Les Belles Lettres, 1941.
- BOLSEC, Jérôme Hermes, *Histoire de la vie, mœurs, doctrine et deportements de Theodore de Beze, dit le Spectable, grand Ministre de Geneve, selon que l'on a peu voir et congnoistre jusqu'à maintenant, en attendant que luy mesme, si bon luy semble, y adjoust le reste*, Paris, Guillaume Chaudière, 1582.
- BORDEAUX, Christophe de, *Beau recueil de plusieurs belles chansons spirituelles, avec ceux des huguenots heretiques et ennemis de Dieu, et de nostre mere sainte Eglise*, Paris, Madeleine Berthelin, [1569-1570].
- BOUCHET, Guillaume, *Troisième livre des Sérées de Guillaume Bouchet, sieur de Brocourt*, Paris, Adrien Perier, 1598.
- BOUCHET, Jean, *Épistres Morales et Familieres du Traverseur*, Poitiers, Jacques Bouchet et Jean et Enguilbert de Marnef, 1545.
- , *Les Angoysses et remèdes d'amours du Traverseur en son adolescence*, Poitiers, Jean et Enguilbert de Marnef, 1536.
- , *Les Annales d'Aquitaine, faictz et gestes en sommaire des roys de France et d'Angleterre et des pays de Naples et de Milan*, Paris, Enguilbert de Marnef et Jean Bouchet, 1524.

- BOURSIER, Louise, *Récit véritable de la naissance de Messeigneurs et Dames les enfants de France. Instruction à ma fille et autres textes*, éd. François Rouget et Colette Winn, Genève, Droz, 2000.
- BRAILLIER, Pierre, *Declaration des abuz et ignorances des medecins : fort utile et nécessaire à un chacun studieux et curieux de sa santé*, Lyon, Michel Jove, 1557.
- BRANTÔME, Pierre de Bourdeille, seigneur de, *Recueil des Dames*, dans *Recueil des Dames, poésies et tombeaux*, éd. Étienne Vaucheret, Paris, Gallimard, 1991.
- BRASAVOLA, Antonio Musa, *Antonii Musæ Brassavoli Medici Ferrariensis Examen omnium Loch, id est Linctuum, Suffuf, id est, Puluerum, Aquarum, Decoctionum, Oleorum, quorum apud Ferrarienses pharmacopolas usus est, ubi de morbo Gallico diligentissime copioseque tractatur*, Venise, Junte, 1553.
- BRUSCAMBILLE, *Œuvres complètes*, éd. Hugh Roberts et Annette Tomarken, Paris, Champion, 2012.
- BULLINGER, Heinrich, *Cent Sermons sur l'Apocalypse de Jesus Christ, reveles par l'ange du Seigneur*, Strasbourg, Pierre Estiard, 1558.
- CACHET, Christophe, *Vray et asseuré preservatif de petite vérole et rougeole, divisé en trois livres*, Toul, Sébastien Philippe, 1617.
- CALVIN, Jean, *Sermons sur la Genèse. Chapitres 11,5-20,7 [1559-1560]*, éd. Max Engammare, Neukirchen-Vluyn, Neukirchener Verlag, 2000.
- , *Traité des reliques [1543]*, dans *Œuvres choisies*, éd. Olivier Millet, Paris, Gallimard, 1995.
- , *Des scandales [1550]*, éd. Olivier Fatio, Genève, Droz, 1984.
- , *Sermons de M. Jean Calvin sur le cinquième livre de Moyse nommé Deuteronomie : recueillis fidelement de mot à mot, selon qu'il les preschoit publiquement*, Genève, Thomas Courteau, 1567.
- [CALVIN], [Jean], *Advertissement sur la censure qu'ont faicte les Bestes de Sorbonne, touchant les livres qu'ilz appellent heretiques*, [Genève], [Jean Girard], 1544, dans *Trois libelles anonymes*, éd. Francis Higman et Olivier Millet, Genève, Droz, 2006.
- CAMMELLI, Antonio, *I sonnetti faceti secondo l'autografo ambrosiano*, éd. Erasmo Pèrcopo, Pistoia, Libreria dell'Orso, 2005.
- CAMUS, Jean-Pierre, *Les Spectacles d'horreur [1630]*, éd. Stéphan Ferrari, Paris, Classiques Garnier, 2013.
- CARDAN, Jérôme, *Contradictentium Medicorum liber secundus, continens Contradictiones centum et octo*, Lyon, Sébastien Gryphe, 1548 [1545].
- CARO, Annibal, *Commento di Ser Agresto da Ficarvolo sopra la prima ficata del padre Siceo. Con la diceria de Nasi*, [s. l.], [s. n.], 1538.
- CASSAL, Jean, *Traicté de la peste : avec une méthode servant pour la cognoissance d'icelle, ensemble une exhortation pour consoler ceux qui seront detenus de quelques grandes maladies, principalement de la contagion*, Lyon, Benoît Rigaud, 1589.
- CASTELVETRO, Lodovico, *Poetica d'Aristotele vulgarizzata e sposta [1570]*, éd. Werther Romani, Rome, Laterza, 1978.

- CASTIGLIONE, Baldassare, *Le Livre du courtisan* [1528], trad. Alain Pons, Paris, Flammarion, 2007.
- CELSE, *De Medicina II. Books V-VI*, trad. W. G. Spencer, Cambridge, Harvard University Press, 1989.
- CHAMPIER, Symphorien, *Le Questionnaire des Chirurgiens et Barbiers avec le Formulaire du petit Guydon en chirurgie*, Paris, [G. de Bossozel] Pierre Sergent, 1533.
- , *Le Myrouel des Appothiquaires et pharmacopoles*, Lyon, Pierre Mareschal, 1525.
- , *Practica nova in Medicina*, Lyon, Jean Marion, 1517.
- , *De triplici disciplina*, [Lyon], Simon Vincent et Claude Davost, 1508.
- [CHANDIEU, Antoine de, et MONTMÉJA, Bernard de], *Response aux Calomnies contenues au Discours et Suyte du Discours sur le Miseres de ce temps, faits par Messire Pierre Ronsard, jadis Poëte, et maintenant Prebtre* [1563], dans *La Polémique protestante contre Ronsard*, éd. Jacques Pineaux, Paris, Didier, 1973, t. 1, p. 28-97.
- CHANUEL, Claude, *Le Chasse-verole des petits enfans*, Lyon, Barthélemy Vincent, 1610.
- CHARLES D'ORLÉANS, *Ballades et rondeaux*, éd. Jean-Claude Mühlethaler, Paris, Librairie générale française, 1992.
- CHAUMETTE, Antoine, *Enchiridion, ou Livret portatif pour les chirurgiens, contenant en brefs les remedes des maladies externes ausquels est adjousté de nouveau une methode très aprouvée pour guerir la verole. Le tout composé par M. Antoine Chalmetee Chirurgien très expert, et nouveau fidelement traduit de Latin en François*, Lyon, Louis Cloquemin, 1572.
- , *Enchiridion Chirurgicum : Externorum Morborum Remedia tum universalialia tum particularia brevissime complectens ; quibus morbi Venerei curandi methodus probatissima accessit*, Paris, A. Wechel, 1560.
- CHOLIÈRES, Jean Dagoneau, seigneur de, *Les Neuf Matinéés du seigneur de Cholières*, Paris, Jean Richer, 1585.
- [CHRESTIEN, Florent], *Seconde Response de F. de La Baronie à Messire Pierre de Ronsard Prestre-Gentilhomme Vandomois, Evesque futur* [1563], dans *La Polémique protestante contre Ronsard*, éd. Jacques Pineaux, Paris, Didier, 1973, t. 2, p. 324-395.
- , *Le Temple de Ronsard ou la legende de sa vie est brièvement descrite* [1563], dans *La Polémique protestante contre Ronsard*, éd. Jacques Pineaux, Paris, Didier, 1973, t. 2, p. 300-323.
- CHRISTINE DE PIZAN, *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, éd. Maurice Roy, Paris, Firmin-Didot, t. 2, 1891.
- CICÉRON, *Les Devoirs*, trad. Stéphane Mercier, Paris, Les Belles Lettres, 2019.
- , *De l'orateur*, trad. Edmond Courbaud, Paris, Les Belles Lettres, 2009-2010, 3 vol.
- COTGRAVE, Randle, *A dictionarie of the French and English tongues*, Londres, Adam Islip, 1611.
- COTREAU, Jean, *Sermons sur les dix playes d'Égypte, prononcez au saint temps de l'Advent, en l'Eglise Cathedrale de Tournay, l'année devant le siège, et la reduction de ladite ville*, Paris, G. Chaudière, 1586.

- CROMÉ, François, *Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant* [1593], éd. Peter M. Ascoli, Genève, Droz, 1977.
- DALECHAMPS, Jacques, *Histoire générale des plantes. Tome second*, trad. J. de Moulins, Lyon, chez les héritiers de Guillaume Roville, 1615.
- DARIOT, Claude, *Trois discours de la preparation des medicamens, contenans les raisons pourquoy, et comment ils le doivent estre, de chacun desquels l'argument est en la page suivante, par M. Claude Dariot Medecin à Beaune*, Lyon, Antoine de Harsy, 1589.
- DE CARTIGNY, Jean, *Le Voyage du Chevalier errant*, Anvers, Jean Bellere, 1557.
- DELICADO, Francisco, *Portrait de la Gaillarde andalouse* [1528], trad. Claude Bleton, Paris, Fayard, 1993.
- DELLA CASA, Giovanni, *Galatée* [1558], trad. Alain Pons, Paris, Quai Voltaire, 1988.
- DES COLES, Jean, *L'Enfer de Cupido, par le seigneur Des Coles*, Lyon, Macé Bonhomme, 1555.
- DES INNOCENS, Guillaume, *Ostéologie ou histoire generale des os du corps humains*, Bordeaux, Simon Millanges, 1604.
- , *Examen des elephantiques ou lepreux, recueilly de plusieurs bons et renommez Autheurs Grecs, Latins, Arabes et François*, Lyon, Thomas Soubbron, 1595.
- DES PÉRIERS, Bonaventure, *Nouvelles récréations et joyeux devis* [1558], éd. Krystyna Kasprzyk, Paris, STFM, 1997.
- DÉSIRÉ, Artus, *Le Contrepoison des cinquante-deux chansons de Clément Marot* [1560], éd. Jacques Pineaux, Genève, Droz, 1977.
- , *La Singerie des huguenots, marmots et guenons de la nouvelle derrision Theodobeszienne : contenant leur arrest et sentence par jugement de raison naturelle*, Paris, Guillaume Jullien, 1574.
- , *Passevent parisien, respondant à Pasquin romain*, Paris, Pierre Gaultier, 1556.
- , *Les Combatz du fidelle papiste, pelerin romain, contre l'apostat priapiste tirant à la synagogue de Genève, maison babilonicque des Lutheriens. Ensemble la description de la cité de Dieu, assiégée des Heretiques*, Rouen, Robert et Jean Du Gort, 1550.
- DESPORTES, Philippe, *Les Imitations de l'Arioste par Philippe Desportes suivies de poësies inédites ou non recueillies du même auteur*, éd. Jacques Lavaud, Paris, Droz, 1936.
- DÍAZ DE ISLA, Ruy, *Tractado contra el mal serpentino que vulgarmente en España es llamado bubas*, Séville, Dominico de Robertis, 1539.
- DRAUD, Georg, *Bibliotheca classica, sive Catalogus Officinalis*, Francfort-sur-le-Main, Oster, 1625.
- DROUYN, Jean, *S'ensuyvent les ditz non notables et spéculez d'un très rude engin tant en vérité qu'en fables*, Lyon, Claude Nourry, 1512.
- DU BARTAS, Guillaume de Saluste, *La Seconde semaine* (1584), éd. Yvonne Bellenger, James Dauphiné, Claude Faisant, Frank Lestringant, Isabelle Pantin, Josiane Rieu, François Roudaut et Gilbert Schrenck, Paris, STFM, 1991.

- DU BELLAY, Joachim, *La Deffence, et Illustration de la langue françoise* [1549], éd. Jean-Charles Monferran, Genève, Droz, 2008.
- , *Les Regrets suivis des Antiquités de Rome et du Songe* [1558], éd. François Roudaut, Paris, Librairie générale française, 2002.
- , *Divers jeux rustiques* [1557], éd. Verdun-Léon Saulnier, Genève, Droz, 1965.
- DU BREIL, André, *La Police de l'art et science de medecine, contenant la refutation des erreurs et insignes abus qui s'y commettent pour le jourd'huy : très utile et necessaire à toutes personnes qui ont leur santé en recommandation*, Paris, Léon Cavellat, 1580.
- DU BREUL, Jacques, *Le Théâtre des Antiquitez de Paris*, Paris, Pierre Chevalier, 1612.
- DU CHESNE, Joseph, *La Morocosmie, ou De la folie, vanité, et inconstance du Monde* [1583], éd. Lucile Gibert, Genève, Droz, 2009.
- , *La Pharmacopée des dogmatiques reformée*, Paris, Claude Morel, 1629 [1607].
- , *Conseils de medecine dediez aux plus celebres medecins de l'Europe*, Paris, Claude Morel, 1626.
- , *La Peste recognue et combatue, avec les plus exquis et souverains remedes empruntez de l'une et de l'autre Medecine*, Paris, Claude Morel, 1608.
- , *Le Pourtaict de la santé, où est au vif représentée la reigle universelle et particuliere, de bien sainement et longuement vivre*, Paris, Claude Morel, 1606.
- DU FAIL, Noël, *Les Contes et discours d'Eutrapel* [1585], éd. Marie-Claire Thomine, Paris, Classiques Garnier, 2019.
- , *Propos rustiques* [1547], éd. Gabriel-André Pérouse et Roger Dubuis, Genève, Droz, 1994.
- DU LAURENS, André, *Toutes les Œuvres de M. André du Laurens Sieur de Ferrières, conseiller et premier médecin du Très-chrestien Roy de France et de Navarre, Henry le Grand, et son chancelier en l'université de Montpellier*, trad. Théophile Gelée, Paris, Pierre Mettayer, 1613.
- DU TRONCY, Benoît, *Formulaire fort recreatif de tous contractz, donations, testamens, codicilles et autres actes qui sont faicts et passez par devant notaires et temoings* [1594], éd. posthume de Gabriel-André Pérouse, augmentée par Michèle Clément, Marthe Paquant et André Tournon, Paris, Classiques Garnier, 2009.
- DU VERDIER, Antoine, *La Bibliothèque d'Antoine du Verdier, seigneur de Vauprivas, contenant le Catalogue de tous ceux qui ont escrit, ou traduit en François, et autres Dialectes de ce Royaume*, Lyon, Barthélemy Honorat, 1585.
- , *Les Diverses leçons d'Antoine Du Verdier, sieur de Vauprivaz, etc., suivans celles de Pierre Messie*, Lyon, Barthélemy Honorat, 1577.
- , *Les Omonimes, satire des mœurs corrompues de ce siècle*, Lyon, Antoine Gryphe, 1572.
- DUBOIS, Jean, *De Morbi articularii curatione tractatus quatuor. Ejusdem de morbo Gallico declamatio*, Anvers, Christophe Plantin, 1565.
- DUVAL, Jacques, *Des hermaphrodits, accouchemens de femmes, et traitement qui est requis pour les relever en santé, et bien élever leurs enfans*, Rouen, David Geoffroy, 1612.
- ÉRASME, *Éloge de la folie*, trad. Pierre de Nolhac, Paris, Flammarion, 2016 [1964].

- , *Jules, privé de paradis ! Petit traité de machiavélisme, dialogue joyeux, élégant et érudit entre le pape Jules II et saint Pierre*, trad. Sylvain Bluntz, Paris, Les Belles Lettres, 2009.
- , *La Langue*, trad. Jean-Paul Gillet, Genève, Labor et Fides, 2002.
- , *Colloques*, trad. Étienne Wolff, Paris, Imprimerie nationale Éditions, 1992, 2 t.
- , *Éloge de la folie, Adages, Colloques...*, éd. Claude Blum, Jean-Claude Margolin, André Godin et Daniel Ménager, Paris, Robert Laffont, 1992.
- , *De Pueris [1529]*, éd. Bernard Jolibert, trad. Pierre Saliat, Paris, Klincksieck, 1990.
- , *Declamatio de pueris statim ac liberaliter instituendis [1529]*, trad. Jean-Claude Margolin, Genève, Droz, 1966.
- ESTERNOD, Claude d', *L'Espadon satyrique. Par le sieur de Franchere, gentil-homme Franc-comtois*, Lyon, Jean Lautret, 1619.
- ESTIENNE, Henri, *L'Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou, Traité préparatif à l'Apologie pour Herodote [1566]*, éd. Bénédicte Boudou, Genève, Droz, 2007, 2 t.
- , *Deux dialogues du nouveau langage françois (1578)*, éd. Pauline M. Smith, Paris, Classiques Garnier, 1980.
- ESTIENNE, Robert, *Dictionnaire François-latin : autrement dict les mots François, avec les manières d'user d'iceux. Corrigé et augmenté*, Paris, Robert Estienne, 1549.
- , *Dictionarium Latinogallicum*, Paris, Robert Estienne, 1544.
- , *Dictionnaire françois latin contenant les motz et manières de parler françois, tournez en latin*, Paris, Robert Estienne, 1539.
- EUSTACHE DESCHAMPS, *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps. Tome 1*, éd. Marquis de Queux de Saint-Hilaire, Paris, Firmin-Didot, 1878.
- FALLOPE, Gabriel, *De morbo Gallico liber absolutissimus*, Venise, Egidio Regazzola, 1574.
- FERNÁNDEZ DE OVIEDO Y VALDÉS, Gonzalo, *L'Histoire naturelle et generale des Indes, isles et terre ferme de la grand mer Oceane. Traduite de castillan en françois*, trad. Jean Poleur, Paris, Michel de Vascosan, 1555 [1535].
- FERNEL, Jean, *Des causes cachées des choses / De abditis rerum causis [1548]*, trad. Jean Céard, Paris, Les Belles Lettres, 2021.
- , *Traité de la parfaite cure de la maladie vénérienne*, trad. Michel Le Long, Paris, Nicolas et Jean de La Coste, 1633.
- , *De luis Venereæ curatione perfectissima liber, nunquam antehac editus*, Anvers, Christophe Plantin, 1579.
- , *Pathologia*, dans *Medicina*, Paris, André Wechel, 1554.
- FERRI, Alfonso, *De l'Administration du saint boys, en diverses formes et manières, contenues en quatre traictez*, trad. Nicoles Michel, Poitiers, Jean et Enguilibert de Marnef, 1546 [1540].
- FERRIER, Auger, *Remèdes préservatifs et curatifs de la peste nouvellement composez par Maistre Oger Ferrier médecin, natif de Tolose*, Paris, Guillaume Julien, 1562.
- , *Augerii Ferrerii Tolosatis medici de Pudendagra Lue Hispanica libri duo. Extraict desdits livres mis en François pour les Chirurgiens*, Toulouse, Jacques Colomiez, 1553.

- FICIN, Marsile, *Commentaire sur Le Banquet de Platon, De l'amour. Commentarium in convivium Platonis, de amore* [1484], trad. Pierre Laurens, Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- FIERABRAS, Hervé, *Methode briefve et facile pour aisement parvenir à la vraye intelligence de la chirurgie en laquelle est declarée l'admirable construction du corps humain*, Paris, Antoine Bourriquant, 1550.
- FIORAVANTI, Leonardo, *Les Caprices de M. Leonard Fioravanti Bolognois touchant la Medecine*, trad. Claude Rocard, Paris, Pierre Cavellat, 1586 [1561].
- , *Capricci medicinali di M. Leonardo Fieravanti Medico Bolognese, divisi in tre libre*, Venise, Lodovico Avanzo, 1561.
- FLESSELLES, Philippe de, *Introductoire de chirurgie rationnelle*, Paris, Vivant Gaulterot, 1547.
- FRACASTOR, Jérôme, *La Syphilis ou Le mal français* [1530], trad. Jacqueline Vons, Paris, Les Belles Lettres, 2011.
- , *Syphilis sive morbus Gallicus* [1530], trad. Christine Dussin, Paris, Classiques Garnier, 2009.
- FUCHS, Leonhart, *Errata recentiorum medicorum*, Haguenau, Johann Setzer, 1530.
- GALIEN, *Le Médecin. Introduction*, trad. Caroline Petit, Paris, Les Belles Lettres, 2009.
- , *Méthode de traitement*, trad. Jacques Boulogne, Paris, Gallimard, 2009.
- , *De la composition des medicamens en general. Redigez en Epitome, ou abregé du Grec en langage François, au proffit et commodité de tous Chirurgien, et Apothicaires*, trad. Martin Grégoire, Lyon, Benoît Rigaud, 1574 [1545].
- , *Les Troys premiers livres de Claude Galien de la composition des medicamens en general*, trad. Martin Grégoire, Tours, Jean Rousset, 1545.
- , *Le Troisième Livre de la Therapeutique ou Methode curatoire de Claude Galien, prince des Medecins, auquel est singulierement traictée la cure des ulceres*, trad. Jean Canappe, Lyon, Guillaume de Guelques, 1539.
- , *Le Quatrième livre de la Therapeutique ou Methode curative de Claude Galien*, trad. Jean Canappe, Lyon, François Juste, 1537.
- GARASSE, François, *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, ou prétendus tels*, Paris, Sébastien Chapelet, 1623.
- GAULTIER, Jean, *Traité de la maladie vénérienne, ou grosse verole. Contenant la vraye cognoissance du mal, et sa vraye curation : avec la solution de plusieurs questions*, Toulouse, Raymond Colomiez, 1616.
- GENTILLET, Innocent, *Anti-Machiavel* [1576], éd. C. Edward Rathé, Genève, Droz, 1968.
- GILLES, Arnauld, *La Fleur des remèdes contre le mal des dents. Avec les remedes pour faire percer les dents aux petits enfans*, Paris, Nicolas Rousset, 1622.
- GODIN, Nicolas, *La Chirurgie militaire, très utile à tous Chirurgiens : principalement à ceuls qui veulent suivre ung camp, en temps de guerre*, trad. Jacques Blondel, Gand, Josse Lambert, 1553.

- GOULU, Jean, *Lettres de Phyllarque à Ariste. Où il est traité de l'Eloquence Française*, Paris, Nicolas Buon, 1627.
- GRÉVIN, Jacques, *La Gélodacrye et Les vingt-quatre sonnets romains* [1560-1561], éd. Michèle Clément, Saint-Étienne, PUSE, 2001.
- GRINGORE, Pierre, *Œuvres moralisatrices I (1499-1510)*, éd. Cynthia J. Brown, Genève, Droz, 2020.
- , *Le Blazon des heretiques* [1524], Paris, Téchener, 1832.
- GROGNET, Pierre, *Le Second volume des motz dorez de Cathon, lesquels sont en latin et en françoys, avecques aucuns bons et très utiles adaiges, autoritez et dictz moraulx des saiges, profitables à ung chascun*, Paris, Jean Longis et Pierre Sergent, 1534.
- GRÜNPECK, Joseph, *Libellus de Mentulagra alias morbo Gallico*, Memmingen, A. Kunne, 1503.
- , *Ein hübscher Tractat von dem Ursprung des bösen Franzos, das man nennet die Wylden wärzen. Auch ein Regiment wie man sich regiren soll in dieser Zeyt*, Augsburg, Hans Schauer, 1496.
- , *Tractatus de pestilentiali Scorra sive mala de Franzos originem, remediaque eiusdem continens*, [Leipzig], [Gregor Böttiger], 1496.
- GUICHARD, Étienne, *L'Harmonie etymologique des langues, Hebraïque, Chaldaïque, Syriaque, Greque, Latine, Française, Italienne, Espagnole, Allemande, Flamende, Angloise, etc*, Paris, Guillaume Le Noir, 1606.
- GUICHARDIN, François, *L'Histoire d'Italie de Messire François Guicciardin Gentilhomme Florentin*, trad. Jérôme De Chomedey, Paris, Jean Dallier, 1568 [1561].
- GUILLAUME DE LORRIS et JEAN DE MEUN, *Le Roman de la Rose*, éd. Armand Strubel, Paris, Librairie générale française, 1992.
- GUILLAUMET, Tannequin, *Traicté de la maladie nouvellement appelée cristaline, diligemment disputée suivant la doctrine nouvelle et ancienne*, Lyon, Pierre Rigaud, 1611.
- , *Traicté second de la maladie appelée Cristaline. Autrement maladie Indienne, ou rongne Espagnole*, Nîmes, Jean Vaguenar, 1614.
- GUYON, Louis, *Les Diverses leçons de Louys Guyon, sieur de la Nauche, suivans celles de Pierre Messie et du sieur de Vauprivaz*, Lyon, Antoine Chard, 1625, 3 t.
- , *Le Miroir de la beauté et santé corporelle : contenant toutes les difförmitez, maladies, tant internes qu'externes, qui peuvent survenir au corps humain*, Lyon, Claude Morillon, 1615.
- , *Suite du Livre de la beauté et santé corporelle*, Lyon, Claude Morillon, 1615.
- , *Les Diverses leçons de Loys Guyon, sieur de La Nauche, suivans celle de Pierre Messie et du sieur de Vauprivaz*, Lyon, Claude Morillon, 1604.
- HABERT, François, *Le Combat de Cupido et de la mort, nouvellement composé par le Banny de Lyesse, François Habert*, Paris, Alain Lotrian, 1541.
- HASCHAERT, Pierre, *Morbi Gallici compediosa cura*, Louvain, Jan Waen, 1554.
- [HERPIN, René], *Apologie de René Herpin pour la Republique de Jean Bodin*, Genève, Étienne Gamonet, 1629 [1581].

- HÉRY, Thierry de, *La Méthode curatoire de la maladie Venerienne, vulgairement appelée grosse vairolle, et de la diversité de ses symptômes*, Paris, Arnoul L'Angelier et Mathieu David, 1552.
- HIPPOCRATE, *Épidémies I et III*, trad. Jacques Jouanna, Paris, Les Belles Lettres, 2016.
—, *Pronostic*, trad. Jacques Jouanna, Paris, Les Belles Lettres, 2013.
- HOCK, Wendelin, *Mentagra sive tractatus excellens de causis preservativis regimine et cura morbi Gallici : sive (ut Galli dicunt) Neapolitani*, Lyon, Antoine Blanchard et Barthélemy Trot, 1529.
—, *Mentagra, sive Tractatus de causis, præservativis, regimine et cura morbi Gallici, vulgo malafranzosz*, [s. l.], Johannes Schott, 1514.
- HORACE, *Odes et Épodes*, trad. François Villeneuve, Paris, Les Belles Lettres, 1991.
- HOTMAN, François, *Antitribonian ou Discours d'un grand et renommé jurisconsulte de nostre temps. Sur l'estude des loix, fait par l'avis de feu monsieur de L'Hospital chancelier de France en l'an 1567. Et imprimé nouvellement*, Paris, Jérémie Perier, 1603.
- HOULLIER, Jacques, *Trois livres de la matiere de chirurgie par Jacques Houllier Estempain, medecin à Paris : translatés de latin en françoys, par un homme sçavant et expert en ladicte matiere*, Paris, Chrétien Wechel, 1544.
- HOUSSEMAINE, Nicolas de, *Regime et traicté singulier contre la peste*, dans Jean Goeurot, *Summaire très singulier de toute médecine et cyrurgie : spécialement contre toutes maladies survenantes quotidiennement au corps humain*, Troyes, Jean Lecoq, 1520.
- HUON DE MÉRY, *Le Tournoi de l'Antéchrist*, éd. Jean-Pierre Bordier et Stéphanie Le Briz-Orgeur, Orléans, Paradigme, 1995.
- HUTTEN, Ulrich von, *La Vérole et le remède du Gaïac* [1519], trad. Brigitte Gauvin, Paris, Les Belles Lettres, 2015.
—, *L'Expérience et approbation Ulrich de Hutten notable chevalier. Touchant la medecine du boys dit Guaiaacu[m] pour circonvenir et dechasser la maladie de Neaples : traduite et interpretée par maistre Jehan Cheradame Hypocrates estudiant en la faculté et art de medecine*, trad. Jean Chéradame, Paris, Philippe Le Noir, [ca. 1528].
—, *Guaiaicum. L'experience et approbation Ulrich de Hutten notable chevalier*, trad. Jean Chéradame, Lyon, Claude Nourry, [ca. 1527].
—, *L'Experience et approbation Ulrich de Hutten notable chevalier. Touchant la medecine du boys dict Guaiaicum. Pour circonvenir et dechasser la maladie indeuement appelée françoise ainçoys par gens de meilleur jugement est dicte et appelée la maladie de Neaples*, trad. Jean Chéradame, Paris, Philippe Le Noir, [ca. 1523].
- JEAN BODEL, BAUDE FASTOUL et ADAM DE LA HALLE, *Les Congés d'Arras de Jean Bodel, Baude Fastoul, Adam de La Halle*, éd. Pierre Ruelle, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 1965.
- JODELLE, Étienne, *Œuvres complètes*, éd. Enea Balmas, Paris, Gallimard, 1965, 2 t.
- JOUBERT, Laurent, *La Premiere et seconde partie des Erreurs Populaires, touchant la médecine et le regime de santé*, Rouen, Pierre Calles, 1601.

- , *De variola magna, sive crassa, Gallis dicta, liber prior*, dans *Laurenti Jouberti Valentini Delphinatis regii medici... operum latinorum tomus primus*, Lyon, Étienne Michel, 1582 [1579].
- , *Traitté des archusades divisé en trois parties, avec plusieurs autres traittés concernans ceste matiere*, Lyon, Jean de Tournes, 1581.
- , *Traité du Ris, contenant son essance, ses causes et mervelheux effais, curieusement recerchés, raisonnés et observés*, Paris, Nicolas Chesneau, 1579.
- , *Erreurs populaires au fait de la medecine et regime de santé*, Bordeaux, Simon Millanges, 1578.
- [JOUBERT, Nicolas], *Les Satyres bastardes et autres œuvres folastres du Cadet Angoulevant*, Paris, Antoine Estoc, 1615.
- JOVE, Paul, *Histoires de Paolo Jovio comois, evesque de Nocera, sur les choses faictes et avenues en son temps en toutes les parties du Monde*, trad. Denis Sauvage, Paris, Jacques Dupuys, 1581 [1550].
- L'ESTOILE, Pierre de, *Les Belles figures et drolleries de la Ligue*, éd. Gilbert Schrenck, Genève, Droz, 2016.
- , *Journal du règne de Henri IV. Tome II: 1592-1594*, éd. Xavier Le Person, Genève, Droz, 2014.
- , *Registre-Journal du règne de Henri III. Tome V (1585-1587)*, éd. Madeleine Lazard et Gilbert Schrenck, Genève, Droz, 2001.
- , *Registre-Journal du règne de Henri III. Tome III (1579-1581)*, éd. Madeleine Lazard et Gilbert Schrenck, Genève, Droz, 1997.
- , *Mémoires-Journaux de Pierre de L'Estoile. Tome V: Journal de Henri IV (1589-1593)*, éd. Pierre-Gustave Brunet, Paris, A. Lemerre, 1888.
- LA BOÉTIE, Étienne de, *Poésies complètes*, éd. Christophe Bardyn et Marilise Six, Paris, Classiques Garnier, 2018.
- LA FRAMBOISIÈRE, Nicolas-Abraham de, *Le Gouvernement necessaire à chacun pour vivre longuement en santé*, Paris, Michel Sonnius, 1600.
- LA MARTINIÈRE, Pierre-Martin de, *Traitté de la maladie vénérienne, de ses causes et des accidens provenant du Mercure, ou Vif-argent*, Paris, chez l'auteur, 1664.
- LA MOTTE ROULLANT, *Les Fascetieux devitz des Cent nouvelles nouvelles, très recreatives et fort exemplaires pour resveiller les bons espritz françois*, Paris, Jean Réal, 1549.
- LA POPELINIÈRE, Henri Lancelot Voisin de, *Les Trois mondes* [1582], éd. Anne-Marie Beaulieu, Genève, Droz, 1997.
- LA PORTE, Maurice de, *Les Epithetes de M. De La Porte parisien*, Paris, Gabriel Buon, 1571.
- LA PRIMAUDAYE, Pierre de, *Académie françoise, en laquelle est traicté de l'institution des mœurs et de ce qui concerne le bien et heureusement vivre en tous estats et conditions*, Paris, Guillaume Chaudière, 1581 [1579].
- LA TOUR D'ALBENAS, François Béranger de, *Chloréide, autrement, louenge du bal*, Lyon, Jean de Tournes, 1556.

- LACTANCE, *Institutions divines. Livre I*, éd. Pierre Monat, Paris, Les Éditions du Cerf, 1986.
- LARIVEY, Pierre de, *Théâtre complet. Tome II*, éd. Luigia Zilli, Paris, Classiques Garnier, 2018.
- LE BAILLIF DE LA RIVIÈRE, Roch, *Premier traicté de l'homme, et son essentielle anatomie, avec les Elemens, et ce qui est en eux*, Paris, Abel L'Angelier, 1580.
- , *Sommaire defence de Roc Le Baillif, sieur de La Rivière conseiller et médecin ordinaire du Roy et de Monseigneur Duc de Mercœur, aux demandes des docteurs, et faculté de médecine de Paris*, Paris, [s. n.], 1579.
- LE BRUN DE LA ROCHETTE, Claude, *Le Procès civil et criminel: contenant la methodique liaison du droit, et de la pratique judiciaire, civile et criminelle*, Paris, Pierre Rigaud, 1622 [1611].
- LE FOURNIER, André, *La Decoration d'humaine nature et aornement des Dames, compilé et extraict des très excellens docteurs et plus experts medecins tant anciens que modernes par Maistre André Le Fournier, docteur regent en la faculté de medicine en l'université de Paris. Nouvellement imprimé et non veu par cy devant*, Paris, Jean Saint-Denis et Jean Longis, 1530.
- LE PAULMIER, Julien, *Bref discours de la præservation, et curation de la peste*, trad. Jacques de Cahaigues, Caen, Pierre Le Chandelier, 1580.
- , *De Morbis contagiosis libri septem*, Paris, Dionysius Du-Val, 1578.
- LE PICART, François, *Les Sermons et instructions chrestiennes, pour tous les jours de l'Advent, jusques à Noël: et de tous les Dimenches et festes, depuis Noël jusques à Caresme*, Paris, Nicolas Chesneau, 1566.
- LE ROY, Loys, *De la vicissitude ou variété des choses en l'univers, et concurrence des armes et des lettres par les premieres et plus illustres nations du monde, depuis le temps où a commencé la civilité, et mémoire humaine jusques à present*, Paris, Pierre L'Huillier, 1575.
- LEBLOND, Jean, *Le Printemps de l'Humble esperant, aultrement dict Jehan Leblond, seigneur de Branville, où sont comprins plusieurs petitz œuvres semez de fleurs, fruit et verdure qu'il a composez en son jeune aage*, Paris, Arnoul L'Angelier, 1536.
- LECOQ, Antoine, *De Ligno Sancto non permiscendo*, Paris, Simon de Colines, 1540.
- LEMAIRE DE BELGES, Jean, *Les Trois contes intitulez de Cupido et de Atropos*, dans *Traictez singuliers contenus au present opuscul*, Paris, Galliot du Pré, 1525.
- LEMNIUS, Levinus, *Les Occultes merveilles et secretz de nature, avec plusieurs enseignemens des choses diverses tant par raison probable que par conjecture artificielle*, trad. Jacques Gohory, Paris, Pierre Du Pré, 1567 [1559].
- LEONICENO, Niccolò, *De Epidemia quam Itali morbum Gallicum, Galli vero Neapolitanum vocant*, Venise, Alde Manuce, 1497.
- LÉRY, Jean de, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil* [1578], éd. Frank Lestringant, Paris, Librairie générale française, 2008.

- LESNAUDERIE, Pierre de, *La Cène des dieux : nouvellement jouée à Caen par le général Saint Loys, Maistre Jehan des Caux, Maistre Pierre de Lesnaudiere* [sic] *et les compagnons*, [Caen], [s. n.], 1496.
- LESPLEIGNEY, Thibault, *Promptuaire des medecines simples en rithme joieuse, avecques les vertuz et qualitez d'icelles et plusieurs aultres adjunctions facetieuses pour recreer l'esprit des benivolens et gracieux lecteurs*, Tours, Mathieu Chercelé, 1537.
- LIZET, Pierre, *Adversum pseudoevangelicam hæresim libri seu comentarii novem*, Paris, Michel de Vascosan, 1551.
- LÓPEZ DE GÓMARA, Francisco, *Histoire generale des Indes occidentales et terres neuves qui jusques à present ont esté decouvertes*, trad. Martin Fumée, Paris, Michel Sonnius, 1568 [1552].
- LUCIEN DE SAMOSATE, *Œuvres complètes*, trad. Émile Chambry, Paris, Robert Laffont, 2015.
- LUCINGE, René de, *Le Premier loysir. Contenant la Traduction Françoisse du Mespris du Monde de l'Italien du Docteur J. Botere Piedmontois* [1585], éd. Michael J. Heath, Genève, Droz, 1999.
- LUISINI, Luigi, *Appendix tomi prioris de Morbo Gallico in quo, qui eidem iam ante destinati everant, reliqui congesti sunt auctores*, Venise, Giordano Ziletti, 1567.
- , *De Morbo Gallico omnia quæ extant apud omnes medicos cujuscumque nationis, qui vel integris libris, vel quoquo alio modo hujus affectus curationem methodice aut empirice tradiderunt in unum corpus redacta*, Venise, Giordano Ziletti, 1566.
- LUSITANUS, Amatus (ou João Rodrigues), *Amati Lusitani medici physici præstanti curationum medicinalium Centuriæ II. priores*, Lyon, Guillaume Roville, 1567.
- LUTHER, Martin, *Commentaire du livre de la Genèse* [1543], dans *Œuvres. Tome XVII*, Genève, Labor et Fides, 1977.
- , *Œuvres. Tome XVI: Commentaire de l'épître aux Galates (tome II)*, Genève, Labor et Fides, 1976.
- , *Tomus sextus omnium operum reverendi domini Martini Lutheri, Doctoris Theologiæ*, Wittenberg, Laurent Schwenck, 1561.
- , *Supputatio annorum mundi*, Wittenberg, Georg Rhau, 1541.
- MAGNY, Olivier de, *Les Souspirs* [1557], éd. David Wilkin, Genève, Droz, 1978.
- MAINARD, François, *Priapées*, éd. Guillaume Peureux, Paris, Classiques Garnier, 2018.
- MAINARDO, Agostino, *Anatomie de la messe et du missel, qui est une dissection et déclaration de toutes les parties de la messe, voire jusques aux plus petites, avec une représentation vive de l'antithèse de la cène du Seigneur Jésus, à la messe papistique*, Lyon, Jean Martin, 1562 [1557].
- MANARDO, Giovanni, *Traicté familier des noms grecz, latins et arabiques ou vulgaires, avec les definitions de toutes les maladies qui surviennent superficiellement au corps humain, très utile à tous medecins et chyrurgiens, extrait du septiesme livre des epistres de maistre Jehan Manard, medecin très excellent du Duc de Ferrare, traduit de Latin en François*, Paris, Jehan Langlois, 1555.

- , *Ioannis Manardi Epistolarum Medicinalium libri duodeuiginti*, Bâle, Hieronymus Artolphus, 1535.
- MARCONVILLE, Jean de, *De l'heur et malheur de mariage : ensemble les loix connubiales de Plutarque, traduictes en françois*, Paris, Jean Dallier, 1564.
- MARINELLI, Giovanni, *Thresor des remedes secrets pour les maladies des femmes*, trad. Jean Liébault, Paris, Jacques du Puy, 1585.
- MAROT, Clément, *Œuvres complètes*, éd. François Rigolot, Paris, Flammarion, 2007-2009, 2 t.
- , *Le Valet de Marot contre Sagon, cum commento*, Paris, Jean Morin, 1537.
- , *L'Adolescence clementine*, Lyon, Denis de Harsy, 1534.
- MAROT, Jean, *Les Deux recueils*, éd. Gérard Defaux et Thierry Mantovani, Genève, Droz, 1999.
- MASSA, Niccolò, *Liber de morbo Neapolitano, noviter editus, in quo omnes modi possibiles sanandi ipsum, mira quadam et artificiosa doctrina continentur*, Lyon, Antoine Blanchard et Barthélemy Trot, 1534.
- , *Liber de morbo Gallico*, Venise, Francesco Bindoni et Maffeo Pasini, 1507.
- MENOT, Michel, *Sermons choisis de Michel Menot (1508-1518)*, éd. Joseph Nève, Paris, Champion, 1924.
- , *Sermones quadragesimales una cum nonnullis aliis tractatibus hic colentis*, Paris, Jean Petit, 1519.
- MESCHINOT, Jean, *Les Lunettes des Princes de Jean Meschinot*, éd. Christine Martineau-Genieys, Genève, Droz, 1972.
- MOLINET, Jean, *Les Faictz et dictz*, éd. Noël Dupire, Paris, Société des anciens textes français, 1936.
- , *Chroniques. Tome II (1488-1506)*, éd. Georges Doutrepoint et Omer Jodogne, Bruxelles, Palais des Académies, 1935.
- , *Chroniques de Jean Molinet, publiées pour la première fois d'après les manuscrits de la bibliothèque du roi*, éd. Jean-Alexandre Buchon, Paris, Verdière, 1828, 5 t.
- , *Les Faictz et dictz de feu de bonne mémoire maistre Jehan Molinet contenans plusieurs beaulx Traictez, Oraisons, et Champs royaux*, Paris, Jean Longis, 1531.
- MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, éd. Emmanuel Naya, Delphine Reguig et Alexandre Tarrête, Paris, Gallimard, 2009 [1588].
- NEGRI, Francesco, *Tragedie du roy Franc-Arbitre*, [Genève], Jean Crespin, 1558 [1546].
- NICANDRE, *Les Thériacques*, trad. Jean-Marie Jacques, Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- NICOT, Jean, *Thresor de la langue françoise, tant ancienne que Moderne*, Paris, David Douceur, 1606.
- OLIVIER, Jacques, *Alphabet de l'imperfection et malice des Femmes*, Paris, Jean Petit-Pas, 1617.
- OUDIN, Antoine, *Curiositez françoises, pour supplement aux dictionnaires*, Paris, Antoine de Sommaville, 1640.

- OVIDE, *Les Amours*, trad. Henri Bornecque, Paris, Les Belles Lettres, 1997.
- PAPON, Jean, *Recueil d'arrestz nostables des courts souveraines de France, ordonnez par tiltres, en vingt-quatre livres*, Lyon, Jean de Tournes, 1566.
- PARACELSE, *La Grand chirurgie de Philippe Aoreole Theophraste Paracelse*, trad. Claude Dariot, Lyon, Antoine de Harsy, 1589.
- PARÉ, Ambroise, *Les Œuvres* [1585], éd. Evelyne Berriot-Salvadore, Jean Céard et Guylaine Pineau, Paris, Classiques Garnier, 2019, 4 t.
- , *Traicté de la peste, de la petite verolle et rougeolle, avec une briefve description de la lepre*, Paris, André Wechel, 1568.
- , *Dix livres de la chirurgie avec le magasin des instrumens necessaires à icelle*, Paris, Jean Le Royer, 1564.
- PARMENTIER, Jean et Raoul, *Voyage à Sumatra en 1529. Journal de bord*, Clermont-Ferrand, Paleo, 2001.
- PASQUIER, Étienne, *Ordonnances generalles d'amour* [1564], éd. Jean-Pierre Dupouy, Paris, Classiques Garnier, 2018.
- [PATIN, Guy], *Le Nez pourry de Theophraste Renaudot, grand gazetier de France, et espion de Mazarin [...] avec sa vie infame et bouquine, recompensée d'une Verole Euripienne, ses usures*, Paris, [s. n.], [1644].
- PELETIER DU MANS, Jacques, *Art poétique* [1555], dans *Traités de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, éd. Francis Goyet, Paris, Librairie générale française, 1990.
- PÉTRARQUE, *Les Triomphes*, trad. Simon Bourguoin, éd. Gabriella Parussa et Elina Suomela-Härmä, Genève, Droz, 2012.
- PIGRAY, Pierre, *Epitome des préceptes de medecine et chirurgie, avec amplex des remedes propres aux maladies*, Lyon, Pierre Rigaud, 1619.
- PIQUELIN, Jean, *La Vie et legende de madame Sainte Reigne, vierge et martyre*, Troyes, Jean Lecoq, 1524.
- PLANIS CAMPY, David de, *La Verolle recogneue, combatue et abbatue sans suer, et sans tenir chambre, avec tous ses accidens*, Paris, Nicolas Bourdin, 1623.
- PLATON, *Œuvres complètes*, dir. Luc Brisson, Paris, Flammarion, 2011.
- PLATTER, Felix, *Observationum in hominis affectibus plerisque, corpori et animo, functionum lesione, dolore, aliave molestia et vitio insensitis, libri tres*, Bâle, Ludwig König, 1614.
- PLATTER, Thomas, *Le Voyage de Thomas Platter (1595-1599). Le siècle des Platter II*, trad. Emmanuel Le Roy Ladurie et Francine-Dominique Liechtenhan, éd. Emmanuel Le Roy Ladurie, Paris, Fayard, 2000.
- PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, trad. Stéphane Schmitt, Paris, Gallimard, 2013.
- , *Histoire naturelle. Livre XXVI*, trad. Alfred Ernout et Roger Pénin, Paris, Les Belles Lettres, 1957.
- POISSENOT, Bénigne, *Nouvelles histoires tragiques* [1586], éd. Jean-Claude Arnould et Richard A. Carr, Genève, Droz, 1996.

- PONTAYMERI, Alexandre de, *Les Œuvres d'Alexandre de Pont-Aymery, sieur de Focheran*, Paris, Jean Richer, 1599.
- POSTEL, Guillaume, *Paralipomènes de la vie de François I^{er}* [1560-1561], éd. François Secret, Milan, Arché, 1989.
- PYRARD, François, *Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales (1601-1611)*, éd. Xavier de Castro, Paris, Chandeigne, 1998.
- QUILLIAN, Michel, *La Dernière semaine ou Consommation du monde* [1596], éd. Sylviane Bokdam, Paris, Classiques Garnier, 2018.
- QUINTILIEN, *Institution oratoire*, trad. Jean Cousin, Paris, Les Belles Lettres, 1975-1980.
- RABELAIS, François, *Œuvres complètes*, éd. Mireille Huchon avec la collaboration de François Moreau, Paris, Gallimard, 1994.
- , *Œuvres de Rabelais. Édition variorum augmentée de pièces inédites*, éd. Esmangart et Éloi Johanneau, Paris, Dalibon, 1823, t. 3.
- RANCHIN, François, *Opusculs, ou traictés divers et curieux en medecine*, Lyon, Pierre Ravaut, 1640.
- , *Questions françoises sur toute la chirurgie de M. Guy de Chauliac, divisée en trois Parties*, Rouen, David Geoffroy, 1628 [1600].
- RASSE DES NEUX, François, *Recueil poétique* (BnF, manuscrit français 22565), éd. Gilbert Schrenck et Christian Nicolas, Paris, Classiques Garnier, 2019.
- RÉGNIER, Mathurin, *Œuvres complètes*, éd. Gabriel Raibaud, Paris, Nizet, 1982.
- RENOU, Jean de, *Le Grand dispensaire medicinal contenant cinq livre des institutions pharmaceutiques*, trad. Louys de Serres, Lyon, Pierre Rigaud, 1624 [1608].
- RICHARD, Sébastien, *Les Bains de Digne en Provence*, Lyon, Claude Morillon, 1619.
- RIOLAN, Jean, *Traité des Maladies Veneriennes*, dans *Chirurgie de Riolan docteur en médecine de la faculté de Paris. Traduite en François. Avec un Traité des Maladies Veneriennes & la methode la plus assurée pour en guerir*, Paris, René Guignard, 1669.
- RIVIÈRE, Lazare, *Les Observations de médecine de Lazare Riviere, conseiller et medecin du Roy, et doyen des médecins en l'Université de Montpellier*, trad. M. F. Deboze, Lyon, Jean Certe, 1680 [1659].
- ROMANY, Richard de, *Le Carabinage et matoiserie soldatesque, auquel sous discours amphibologiques, l'on raille plaisamment les cerveaux Etheroclités de ce temps*, Paris, Pierre Ramier, 1616.
- RONDELET, Guillaume, *Traité de Verole par M. Guillaume Rondelet, lecteur ordinaire en medecine à Montpellier*, trad. Étienne Maniald, Bordeaux, Simon Millanges, 1576 [1573].
- RONSARD, Pierre de, *Œuvres complètes*, éd. Jean Céard, Daniel Ménager et Michel Simonin, Paris, Gallimard, 1993-1994, 2 t.
- , *Œuvres complètes XI. Discours des misères et autres pièces politiques (1562-1563)*, éd. Paul Laumonier, Paris, STFM, 1990.

- , *Livret de Folastries* [1553], dans *Œuvres complètes V*, éd. Paul Laumonier, Paris, STFM, 1968.
- *Œuvres complètes XII. Trois livres du recueil des nouvelles poésies (1563-1564)*, éd. Paul Laumonier, Paris, Marcel Didier, 1946.
- , *Les Hymnes de P. de Ronsard Vandomois à Très illustre et reverendissime, Odet, cardinal de Chastillon*, Paris, André Wechel, 1555.
- RUS, Jean, *Les Œuvres dictées par Jehan Rus, Bourdeloys, ez jeux floraux à Tholoze*, Toulouse, Guyon Boudeville, [1541].
- RUSCELLI, Girolamo, *Les Secrets du seigneur Alexis Piémontois, et d'autres auteurs bien expérimentés et approuvés*, Anvers, Christophe Plantin, 1564.
- RUTEBEUF, *Poèmes de l'infortune et autres poèmes*, éd. Jean Dufournet, Paris, Gallimard, 1986.
- SACONAY, Gabriel de, *Genealogie et la fin des Huguenaux, et découverte du Calvinisme*, Lyon, Benoît Rigaud, 1572.
- SAGON, François de, *Deffense de Sagon contre Clement Marot*, Paris, 1537.
- [—?], *Le Rabais du caquet de Fripelippes et de Marot dict Rat pelé adictioné avec le comment*, [Paris], [Guillaume de Bossozel], 1537.
- SAINT-PAVIN, Denis Sanguin de, *Poésies*, éd. Nicholas Hammond, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- SAPORTA, Jean, *Tractatus de lue venerea*, dans *Antonii Saportæ... de tumoribus præter naturam, libri quinque*, Lyon, Pierre Ravaut, 1624.
- SCALIGER, Jules César, *La Poétique. Livre V: le critique*, trad. Jacques Chomarat, Genève, Droz, 1994.
- SCHELLIG, Konrad, *In pustulas malas morbum quem malum de Francia vulgus appellat que sunt de genere formicarum salubre consilium*, Heidelberg, [Friedrich Misch], 1495.
- SÉBILLET, Thomas, *Art poétique français. Pour l'instruction des jeunes studieux, et encore peu avancés en la Poésie française* [1548], dans *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, éd. Francis Goyet, Paris, Librairie générale française, 1990.
- [—], *La Louenge des femmes. Invention extraite du commentaire de Pantagruel sus l'Androgyne de Platon*, Lyon, Jean de Tournes, 1551.
- SERVET, Michel, *Apologie contre Leonhart Fuchs* [1536], trad. Jean Dupèbe, Genève, Droz, 2017.
- , *Discussion apologétique pour l'astrologie* [1538], trad. Jean Dupèbe, Genève, Droz, 2004.
- SIGOGNE, Charles-Timoléon de Beauxoncles, sieur de, *Les Œuvres satyriques du Sieur de Sigogne*, éd. Fernand Fleuret et Louis Perceau, Paris, Bibliothèque des curieux, 1920.
- SIREULDE, Jacques, *Les Abus et superfluités du monde*, Rouen, Abraham Cousturier, [s. d.].

- SONNET DE COURVAL, Thomas, *Satyre contre les charlatans et pseudomédecins empiriques*, Paris, Jean Millot, 1610.
- , *Satyre ménippée, ou Discours sur les poignantes traverses et incommoditez du mariage [...] 2^e édition, reveüe par l'auteur et augmentée de la Timéthélie, ou Censure des femmes, et d'une Deffence apologétique contre les censeurs de sa satyre*, Paris, Jean Millot, 1609.
- SOREL, Charles, *Histoire comique de Francion* [1623], éd. Yves Giraud, Paris, Flammarion, 1979.
- SURIUS, Laurentius, *Histoire ou Commentaires de toutes choses memorables, avenues depuis LXX. ans en ça par toutes les parties du monde, tant au fait seculier que Ecclesiastic*, trad. Jacques Estourneau, Paris, Guillaume Chaudière, 1571 [1566].
- TABARIN, *Tabarin philosophe. Le Recueil général*, éd. Charlotte Farcet, Paris, Les Belles Lettres, 2007.
- , *Œuvres complètes de Tabarin*, éd. Gustave Avenin, Paris, P. Jannet, 1858, 2 t.
- , *Recueil general des œuvres et fantaisies de Tabarin*, Paris, Antoine de Sommaville, 1622.
- , *Harangue faicte au charlatan de la place d'Aufine, à la descente de son théâtre, par un de nos François*, Paris, [s. n.], [s. d.].
- TABOUROT, Étienne, *Les Bigarrures du Seigneur des Accords* [1588], éd. Francis Goyet, Genève, Droz, 1986.
- , *Les Touches du Seigneur des Accords*, Paris, Jean Richer, 1608.
- , *Les Bigarrures et touches du Seigneur des Accords. Avec les Apophtegmes du Sieur Gaulard et les Escraignes dijonoises. Dernière édition, reveuë et de beaucoup augmentée*, Paris, Jean Richer, 1603.
- , *Les Bigarrures du Seigneur des Accordz*, Paris, Jean Richer, 1583.
- TAGAUT, Jean, *Les Institutions chirurgiques de Jean Tagault docteur en medecine, nouvellement traduites de Latin en François par ung sçavant medecin*, Lyon, Guillaume Roville, 1549 [1543].
- TAHUREAU, Jacques, *Poésies complètes*, éd. Trevor Peach, Genève, Droz, 1984.
- THEVET, André, *Le Brésil d'André Thevet. Les Singularités de la France antarctique (1557)*, éd. Frank Lestringant, Paris, Chandeigne, 2011.
- , *Histoire d'André Thevet Angoumois, Cosmographe du Roy, de deux voyages par luy faits aux Indes Australes et Occidentales*, éd. Jean-Claude Laborie et Frank Lestringant, Genève, Droz, 2006.
- , *La Cosmographie universelle d'André Thevet cosmographe du Roy. Illustrée de diverses figures des choses plus remarquables veuës par l'Auteur, et incogneuës de noz Anciens et Modernes. Tome Second*, Paris, Pierre L'Huillier, 1575.
- , *La Cosmographie universelle d'André Thevet cosmographe du Roy, illustrée de diverses figures des choses plus remarquables veuës par l'Auteur, et incogneuës de noz Anciens et Modernes. Tome premier*, Paris, Guillaume Chaudière, 1575.
- TORRELLA, Gaspar, *Tractatus cum consiliis contra pudendagram seu morbum Gallicum*, Rome, Petrus de Turre, 1497.

- TRENTO, Jean Baptiste et ESKRICH, Pierre, *Mappe-Monde nouvelle papistique : histoire de la Mappe-Monde papistique, en laquelle est déclaré tout ce qui est contenu et pourtraict en la grande table, ou carte de la Mappe-Monde* (Genève, 1566), éd. Frank Lestringant et Alessandra Preda, Genève, Droz, 2010.
- UÇAY, Gervais, *Nouveau traité de la maladie vénérienne : où après avoir démontré que la Methode ordinaire de la guérir est très-dangereuse, douteuse et difficile, on en propose une autre fort facile et assurée*, Amsterdam, Daniel Pain, 1699.
- VALLAMBERT, Simon de, *Cinq livres, de la maniere de nourrir et gouverner les enfans dès leur naissance* [1565], éd. Colette H. Winn, Genève, Droz, 2005.
- VALLERIOLE, François, *Francisci Valleriolae doctoris medici observationum medicinalium libri sex, nunc primum editi, et in lucem emissi*, Lyon, Antoine Gryphe, 1573.
- VARANDA, Jean de, *Traité des maladies des femmes, par M. Jean Varandée, Docteur Doyen, et Professeur Royal de la très-celebre Faculté en Medecine de Montpellier, revu, augmenté d'Annotations, et traduit en François par J. B. Docteur de la mesme faculté*, trad. J. Bonamour, Paris, Robert de Ninville, 1666 [1619].
- , *Tractatus de Elephantiasi seu Lepra, item de lue Venerea, et Hepatitide*, Montpellier, François Chouët, 1620.
- VÉSALE, André, *Epistola rationem modumque propinandi radicis Chynæ decocti*, Bâle, Johannes Oporinus, 1546.
- VIGIER, Jean, *La Grande chirurgie des ulcères, en laquelle, selon les anciens Grecs, Latins, Arabes et modernes approuvez, est contenuë la théorie et pratique très parfaites des ulcères de tout le corps humain*, Lyon, Jean-Antoine Huguetan, 1614.
- VIGO, Giovanni da, *De Vigo en françoys. S'ensuit la pratique et cirurgie de très excellent docteur en medecine Maistre Jehan de Vigo, nouvellement translätée de latin en françoys à l'utilité publique et principalement des cirurgiens*, trad. Nicolas Godin, Lyon, Benoît Bonyn, 1525.
- VILLON, François, *Poésies complètes*, éd. Claude Thiry, Paris, Librairie générale française, 1991.
- VIRET, Pierre, *Dialogues du désordre qui est à présent au monde : des causes d'iceluy, et du moyen pour y remédier, desquelz l'ordre et le tiltre s'ensuit* [1545], éd. Ruxandra Irina Vulcan, Genève, Labor et Fides, 2012.
- , *De la vraye et fausse religion, touchant les vœus, et les sermens licites et illicites*, Genève, Jean Rivery, 1560.
- , *Des actes des vrais successeurs de Jesus Christ et de ses Apostres, et des apostats de l'eglise Papale*, Genève, Jean Girard, 1554.
- , *La Physique papale, faite par maniere de devis, et par dialogues*, [Genève], Jean Girard, 1552.
- , *De la source et de la difference et convenance de la vieille et nouvelle idolatrie, et des vrayes et fausses images et reliques, et du seul et vray Mediateur*, Genève, Jean Girard, 1551.
- , *Disputations chrestiennes en manieres de deviz, divisées par dialogues*, Genève, Jean Girard, 1544.

- , *De la difference qui est entre les superstitions et idolatries des anciens gentilz et payens et abuz qui sont entre ceux qui s'appellent Chrestiens*, [Genève], [Jean Girard], 1542.
- VIRGILE, *L'Énéide*, trad. Olivier Sers, Paris, Les Belles Lettres, 2015.
- VIVÈS, Jean-Louis, *L'Institution de la femme chrestienne, tant en son enfance, comme en mariage et viduité, avec l'office du mari*, Anvers, Christophe Plantin, 1579.
- , *Livre très bon, plaisant et salutaire, de l'Institution de la femme chrestienne, tant en son enfance que mariage et viduité, aussi de l'Office du mary, naguères composez en latin par Jehan Loys Vives, et nouvellement traduitz en langue françoise par Pierre de Changy*, trad. Pierre de Changy, Paris, Jacques Kerver, 1543.
- , *Sacrum diurnum de sudore Jesu Christi. Conci de nostro et Christo sudore*, Bruges, Simon Vermeulen, 1529.
- YVES D'ÉVREUX, *Suitte de l'Histoire des choses plus memorables advenues en Maragnan es années 1613 et 1614. Second traité*, Paris, François Huby, 1615.

ÉTUDES

- ADAM, Véronique, « Voir Naples et pourrir. L'origine de la contamination chez les médecins alchimistes (xvi^e-xvii^e siècles) », dans *La Contamination. Lieux symboliques et espaces imaginaires*, éd. Véronique Adam et Lise Revol-Marzouk, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 51-74.
- ADAMS, James N., *The Latin Sexual Vocabulary*, Londres, Duckworth, 2002 [1982].
- AÏT-TOUATI, Frédérique, « Littérature et science : faire histoire commune », *Littératures classiques*, vol. 85, n° 3, 2014, p. 31-40.
- ALBERT, Luce et NICOLAS, Loïc, « Le “pacte” polémique : enjeux rhétoriques du discours de combat », dans *Polémique et rhétorique de l'Antiquité à nos jours*, éd. Luce Albert et Loïc Nicolas, Bruxelles, De Boeck Duculot, 2010, p. 17-48.
- ALLEN, Peter L., *The Wages of Sin. Sex and Disease, Past and Present*, Chicago, University of Chicago Press, 2002.
- ANDREOLI, Ilaria, « “Lyon, nom & marque civile. Qui sème aussi des bons livres l'usage” : Lyon dans le réseau éditorial européen (xv^e-xvi^e siècle) », dans *Lyon vult d'ailleurs (1245-1800). Échanges, compétitions, perceptions*, dir. Jean-Louis Gaulin et Susanne Rau, Lyon, PUL, 2010, p. 109-140.
- ANGENOT, Marc, *L'Histoire des idées. Problématiques, objets, concepts, méthodes, enjeux, débats*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2014.
- , *Le Cru et le faisanté. Sexe, discours social et littérature à la Belle Époque*, Bruxelles, Labor, 1986.
- , *La Parole pamphlétaire. Contribution à la typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982.
- , *Les Champions des femmes. Examen du discours sur la supériorité des femmes (1400-1800)*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977.
- ANTONIOLI, Roland, *Rabelais et la médecine*, Genève, Droz, 1976.

- ARBESMANN, Rudolph, « The Concept of “Christus Medicus” in St. Augustine », *Traditio*, vol. 10, 1954, p. 1-28.
- ARDAGNA, Yann et POUGET, Benoît (éd.), *La Syphilis. Itinéraires croisés en Méditerranée et au-delà (XVI^e-XXI^e siècles)*, Aix-en-Provence, PUP, 2021.
- ARMSTRONG, Adrian, « The Shaping of Knowledge in an Anthology of Jean Molinet's Poetry: *Cambridge, Gonville and Caius College* 187 : 220 », *Revue d'histoire des textes*, vol. 4, 2009, p. 215-275.
- ARRIZABALAGA, Jon, « The Changing Identity of the French Pox in Early Renaissance Castile », dans *Between Text and Patient. The Medical Enterprise in Medieval and Early Modern Europe*, éd. Florence Eliza Glaze et Brian K. Nance, Florence, Sismel-Edizioni del Galluzzo, 2011, p. 397-417.
- , « Práctica y teoría en la medicina universitaria de finales del siglo XV : el tratamiento del mal francés en la corte papal de Alejandro VI Borgia », *Arbor*, vol. 153, n° 604-605, 1996, p. 127-160.
- , « *De morbo Gallico cum aliis*: another incunabular edition of Gaspar Torrella's *Tractatus cum consiliis contra pudendam seu morbum Gallicum* (1497) », *La Bibliofilia*, vol. 89, n° 2, 1987, p. 145-157.
- ARRIZABALAGA, Jon, HENDERSON, John et FRENCH, Roger, *The Great Pox. The French Disease in Renaissance Europe*, New Haven ; Londres, Yale University Press, 2014 [1997].
- ASTRUC, Jean, *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier*, Paris, Pierre-Guillaume Cavelier, 1772.
- BAILBÉ, Jacques, « Le thème de la vieille femme dans la poésie satirique du seizième et du début du dix-septième siècles », *BHR*, vol. 26, 1964, p. 98-119.
- BAKHTINE, Mikhaïl, *L'Œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, trad. Andrée Robel, Paris, Gallimard, 1970.
- BALSAMO, Jean, *Les Rencontres des Muses. Italianisme et anti-italianisme dans les Lettres françaises de la fin du XVI^e siècle*, Genève, Slatkine, 1992.
- BARONI, Raphaël, *La Tension narrative. Suspense, curiosité et surprise*, Paris, Seuil, 2007.
- BATAILLE, Georges, « L'art, exercice de cruauté » (1949), dans *Œuvres complètes XI*, Paris, Gallimard, 1988, p. 480-486.
- , « La notion de dépense » (1933), dans *La Part maudite*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2011 [1949].
- BAUDRY, Hervé, *Contribution à l'étude du paracelsisme en France au XVI^e siècle (1560-1580). De la naissance du mouvement aux années de maturité : Le Demosterion de Roch Le Baillif (1578)*, Paris, Champion, 2005.
- BAVAUD, Georges, *Le Réformateur Pierre Viret (1511-1571). Sa théologie*, Genève, Labor et Fides, 1986.
- BAYLE, Ariane, « Du nouveau sur l'homme malade ? Le cas des textes sur la syphilis au XVI^e siècle », dans *Pré-histoires de l'anthropologie*, éd. Michèle Clément et Pierre Girard, Paris, Classiques Garnier, 2022, p. 171-188.

- , « La vérole au prisme du roman au début de l'époque moderne », dans *La Syphilis. Itinéraires croisés en Méditerranée et au-delà (xv^e-xx^e siècles)*, éd. Yann Ardagna et Benoît Pouget, Aix-en-Provence, PUP, 2021, p. 77-92.
- (dir.), *Le Siècle des vérolés. La Renaissance européenne face à la syphilis*, Grenoble, Jérôme Millon, 2019.
- , « Nommer la vérole. Quelques enjeux linguistiques et littéraires d'une maladie nouvelle au xvi^e siècle », *Les Cahiers du GADGES*, vol. 15, 2018, p. 115-132.
- , « Discours moral et tableaux cliniques : la pluralité des figures féminines dans les textes médicaux sur la syphilis au xvi^e siècle », *Histoire, médecine et santé*, n° 9, 2016, p. 19-39.
- , *Romans à l'encan. De l'art du boniment dans la littérature au xv^e siècle*, Genève, Droz, 2009.
- , « Une allégorie malade ? *Le Triumphe de Dame Verolle* (1539) », dans *Fiction et Allégorie*, dir. Françoise Lavocat, Louvain, Peeters, à paraître.
- , *Écriture de soi et récit de cure chez Leonardo Fioravanti et Ambroise Paré*, essai inédit d'HDR, Paris Sorbonne, novembre 2020.
- BAYLE, Ariane et JOURDE, Michel, « Imprimeurs et chirurgiens : le savoir, la main et le bien faire (1530-1580) », dans *Nouveaux aspects de la culture de l'imprimé. Questions et perspectives (xv^e-xviii^e siècles)*, éd. Grégoire Holtz, Genève, Droz, 2014, p. 319-343.
- BAYLE, Ariane et PENNUTO, Concetta (éd.), *Histoire, médecine et santé*, n° 9, *Syphilis*, Toulouse, Méridiennes, 2015.
- BAYLE, Ariane et WAJEMAN, Lise, « *Le Triumphe de Dame Verolle* ou les bienfaits de l'obscénité », *EMF : Studies in Early Modern France*, vol. 14, *Obscenity*, 2010, p. 128-147.
- BEAUVALET, Scarlett, *La Sexualité en France à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2010.
- BEC, Pierre, *Burlesque et obscénité chez les troubadours. Pour une approche du contre-texte médiéval*, Paris, Stock, 1984.
- BECKER, Howard, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, trad. Jean-Pierre Briand et Jean-Michel Chapoulie, Paris, Métailié, 1985 [1963].
- BEECHER, Donald, « L'amour et le corps : les maladies érotiques et la pathologie à la Renaissance », dans *Le Corps à la Renaissance*, éd. Jean Céard, Marie Madeleine Fontaine et Jean-Claude Margolin, Paris, Aux Amateurs de Livres, 1990, p. 423-434.
- BELTING, Hans, *Image et culte. Une histoire de l'image avant l'époque de l'art*, trad. Frank Muller, Paris, Les Éditions du Cerf, 2007 [1990].
- BERCHTOLD, Jean, *Des rats et des ratières. Anamorphoses d'un champ métaphorique de saint Augustin à Jean Racine*, Genève, Droz, 1992.
- BERCO, Cristian, *From Body to Community. Venereal disease and society in Baroque Spain*, Toronto, University of Toronto Press, 2016.
- BÉRIAC, Françoise, *Histoire des lépreux au Moyen Âge : une société d'exclus*, Paris, Imago, 1988.

- BERNAND, Carmen et GRUZINSKI, Serge, *Histoire du Nouveau Monde. De la découverte à la conquête, une expérience européenne (1492-1550)*, Paris, Fayard, 1991.
- BERNARD, Mathilde, « *Vox populi vox dei est*. Procédés de la diffamation dans les libelles ligueurs du début de l'année 1589 », *Albineana*, vol. 23, 2011, p. 245-266.
- BERNOS, Marcel, « Le Concile de Trente et la sexualité : la doctrine et sa postérité », dans *Sexualité et religions*, éd. Marcel Bernos, Paris, Les Éditions du Cerf, 1988, p. 217-239.
- BERRIOT-SALVADORE, Evelyne, *Un corps, un destin. La femme dans la médecine de la Renaissance*, Paris, Champion, 1993.
- , *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, Droz, 1990.
- BERTHON, Guillaume, « Appendix to Chapter 10 : An Unpublished Counter-Blazon “by a Young Woman” », dans *The Politics of Obscenity in the Age of the Gutenberg Revolution. Obscene Means in Early Modern French and European Print Culture and Literature*, éd. Peter Frei et Nelly Labère, New York, Routledge, 2022, p. 209-214.
- BERTHON, Guillaume et DOUDET, Estelle, « Le Recueil Grenet : collection poétique, pratiques littéraires et réseaux culturels », *BHR*, vol. 82, n° 3, 2020, p. 419-442.
- BICHÜE, Jérémie, « *Par satire replicquer* ». *La querelle Marot-Sagon : une œuvre collective (1535-1539)*, thèse de doctorat, Université Sorbonne Nouvelle, dir. N. Dauvois et G. Berthon, 2020.
- BINGEN, Nicole, « *Aux escholles d'outre-monts* ». *Étudiants de langue française dans les universités italiennes (1480-1599) : Français, Francs-Comtois et Savoyards*, Genève, Droz, 2018, 3 t.
- BOECKL, Christine M., *Images of Leprosy. Disease, Religion, and Politics in European Art*, Kirksville, Truman State University Press, 2011.
- BOEHM, Isabelle, « La couleur du corps chez Galien. Coloration naturelle et couleurs modifiées dans la polychromie du vivant », dans *Le Corps polychrome, couleurs et santé. Antiquité, Moyen Âge, Époque moderne*, éd. Franck Collard et Évelyne Samama, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 11-22.
- BOËTSCH, Gilles et JAHAN, Sébastien, « De la désirabilité de l'“Autre” à la hantise du métissage », dans *Sexualités, identités et corps colonisés (XV^e siècle-XXI^e siècle)*, dir. Gilles Boëtsch, Nicolas Bancel et Pascal Blanchard, Paris, CNRS Éditions, 2019, p. 305-318.
- BOËTSCH, Gilles et THOMAS, Jérôme, « Le corps de l'“Autre” : les représentations des Africains et des Amérindiens », dans *Sexualités, identités et corps colonisés (XV^e siècle-XXI^e siècle)*, dir. Gilles Boëtsch, Nicolas Bancel et Pascal Blanchard, Paris, CNRS Éditions, 2019, p. 32-43.
- BOLENS, Guillemette, *La Logique du corps articulaire. Les articulations du corps humain dans la littérature occidentale*, Rennes, PUR, 2000.
- BOMBART, Mathilde, « Des écritures en polémique : autour de la querelle des *Lettres de Guez de Balzac* (1624-1630) », *Littératures classiques*, vol. 59, 2006, p. 173-191.
- BOUCHERON, Patrick et DELALANDE, Nicolas, *Pour une histoire-monde*, Paris, PUF, 2013.

- BOULOGNE, Jacques, « L'apport de Galien à la méthode médicale », *Revue des Études grecques*, n° 110/1, 1997, p. 126-142.
- BOUMEDIENE, Samir, *La Colonisation du savoir. Une histoire des plantes médicinales du « Nouveau Monde » (1492-1750)*, Vaulx-en-Velin, Les Éditions des Mondes à faire, 2016.
- BOUMEDIENE, Samir et PUGLIANO, Valentina, « La route des succédanés. Les remèdes exotiques, l'innovation médicale et le marché des substituts au xvi^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 66-3, 2019, p. 24-54.
- BOURDIEU, Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979.
- , « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie*, n° 12, 1971, p. 295-334.
- BRANCHER, Dominique, « Y a-t-il une herméneutique féminine? Les péripéties de la matrice dans l'œuvre de Louise Bourgeois », dans *Femmes à l'œuvre dans la construction des savoirs. Paradoxes de la visibilité et de l'invisibilité*, dir. Caroline Trotot, Claire Delahaye et Isabelle Mornat, Paris, LISAA éditeur, 2020, p. 27-47.
- , « À la recherche du "cas" perdu : la problématique de l'origine dans les récits de la vérole », *Histoire, médecine et santé*, n° 9, 2016, p. 73-89.
- , *Équivoques de la pudeur. Fabrique d'une passion à la Renaissance*, Genève, Droz, 2015.
- , *Quand l'esprit vient aux plantes. Botanique sensible et subversion libertine (xvi^e-xvii^e siècles)*, Genève, Droz, 2015.
- , « Pox pain and redeeming narratives in Renaissance Europe », dans *Narrative Matters in Medical Context across Disciplines*, dir. Franziska Gyga et Miriam Locher, Amsterdam, John Benjamins, 2015, p. 47-69.
- , « Portrait humoral du polémiqueur. Aléas de l'humeur et du style du xvi^e au xvii^e siècle », *MLN*, vol. 120, n° 1, 2005, p. 141-169.
- BRANCHER, Dominique et LAUBNER, Jérôme, « Introduction », dans *L'art de déjouer le mal. Savoirs et discours prophylactiques (xvi^e-xx^e siècle)*, dir. J. Laubner et D. Brancher, *Arts et savoirs*, n° 18, 2022, [en ligne].
- BRENOT, Anne-Marie, « La peste soit des Huguenots. Étude d'une logique d'exécution au xvi^e siècle », *Histoire, économie et société*, vol. 11, n° 4, 1992, p. 553-570.
- BROCKLISS, Laurence et JONES, Colin, *The Medical World of Early Modern France*, Oxford ; New York, Clarendon Press, 1997.
- BROUZES, Camille, « De viel porte voix et le ton ». *Corps et masques du vieillissement dans la poésie française des xiv^e et xv^e siècles*, thèse de doctorat, Université Grenoble Rhône-Alpes, dir. E. Doudet, 2022.
- BROUZES, Camille et LAUBNER, Jérôme, « Impuissant ou vérolé : écrire la défaillance masculine dans la poésie française à la première personne (xiv^e-xvi^e siècle) », *Éclats*, n° 3, 2023, à paraître, [en ligne].
- BROWN, Nathalie, « L'impact social et culturel de la maladie des Indiens sur les Européens de la fin du xv^e siècle au début du xvi^e siècle », dans *La Syphilis. Itinéraires*

- croisés en Méditerranée et au-delà (XVI^e-XXI^e siècles)*, éd. Yann Ardagna et Benoît Pouget, Aix-en-Provence, PUP, 2021, p. 49-63.
- BRUNELLE, Gayle K., *The New World Merchants of Rouen (1559-1630)*, Kirksville, Sixteenth Century Journal Publishers, 1991.
- BURROWS, Daron, *The Stereotype of the Priest in the Old French Fabliaux. Anticlerical Satire and Lay Identity*, Berne, Peter Lang, 2005.
- BUZON, Christine de et RICHARD-PAUCHET, Odile (éd.), *Le Corps et l'esprit en voyage. Le voyage thérapeutique*, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- BYLEBYL, Jerome, « The manifest and the hidden in the Renaissance clinic », dans *Medicine and the Five Senses*, éd. William F. Bynum et Roy Porter, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 40-60.
- CAPPELLEN, Raphaël, « Le mystère des origines. *L'Isle Sonante* dans son contexte tourangeau (1544-1562) », *L'Année rabelaisienne*, n° 5, 2021, p. 49-94.
- , « La bibliothèque imaginaire, genre satirique et polémique en des temps troublés (1587-1615) », dans *Early Modern Catalogues of Imaginary Books. A Scholarly Anthology*, éd. Anne-Pascale Pouey-Mounou et Paul J. Smith, Leyde ; Boston, Brill, 2020, p. 190-214.
- CARLIN, Claire L. (éd.), *Imagining Contagion in Early Modern Europe*, Basingstoke ; New York, Palgrave Macmillan, 2005.
- CARLINO, Andrea et JEANNERET, Michel (éd.), *Vulgariser la médecine. Du style médical en France et en Italie (XVI^e et XVII^e siècles)*, Genève, Droz, 2009.
- CARLINO, Andrea et WENGER, Alexandre (éd.), *Littérature et médecine. Approches et perspectives (XVI^e-XIX^e siècle)*, Genève, Droz, 2007.
- CAROL, Anne, « Une brève historiographie de la syphilis », dans *La Syphilis. Itinéraires croisés en Méditerranée et au-delà (XVI^e-XXI^e siècles)*, éd. Yann Ardagna et Benoît Pouget, Aix-en-Provence, PUP, 2021, p. 263-276.
- CARON, Elisabeth, « L'innommable et ses périphrases dans les contes de *Cupido et d'Atropos* », dans *Autour de Jacques Monfrin. Néologie et création verbale*, éd. Giuseppe Di Stefano et Rose M. Bidler, Montréal, Cérès, 1997, p. 135-149.
- CAVAILLÉ, Jean-Pierre, *Les Déniaisés. Irréligion et libertinage au début de l'époque moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2013.
- CAVE, Terence, *Pré-histoires II. Langues étrangères et troubles économiques au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2001.
- , *Pré-histoires. Textes troublés au seuil de la modernité*, Genève, Droz, 1999.
- , *Cornucopia. Figures de l'abondance au XVI^e siècle : Érasme, Rabelais, Ronsard, Montaigne*, trad. Ginette Morel, Paris, Macula, 1997 [1979].
- CÉARD, Jean, *La Nature et les prodiges. L'insolite au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1996.
- CERQUIGLINI, Jacqueline, « L'éclat de la langue. Éléments d'une esthétique des Grands Rhétoriciens », *Cahiers V.-L. Saulnier*, vol. 14, 1997, p. 75-82.
- , « Le Clerc et le Louche » : Sociology of an Esthetic », *Poetics Today*, vol. 5, n° 3, 1984, p. 479-491.

- CHAMAY, Charles-Antoine et RENNER, Bernd, « Les *Satyres chrestiennes de la cuisine papale* : jeux et enjeux d'un texte de combat », dans *La Satire dans tous ses états. Le « mélange satyrique » à la Renaissance française*, éd. Bernd Renner, Genève, Droz, 2009, p. 267-284.
- CHANTOURY-LACOMBE, Florence, « Pustules de peinture : épidémie et syphilis dans les arts visuels (xv^e-xvii^e siècle) », *Corps*, vol. 5, n° 2, 2008, p. 65-73.
- CHEVALLIER, Jacques, « L'arrivée de la "Grosse Vérole" à l'hôtel-Dieu de Lyon », *Histoire des sciences médicales*, vol. 42, n° 1, 2008, p. 29-38.
- CHEVALLIER, Jacques et VONS, Jacqueline, « La "score pestilentielle" ou le "mal français" (1496) », *Histoire des sciences médicales*, vol. 52, n° 2, 2018, p. 143-149.
- , « Première traduction de l'*Eulogium* de S. Brant et d'extraits du traité *De pestilentiali scorra* de J. Grünpeck (1496) », *Histoire des sciences médicales*, vol. 52, n° 2, 2018, p. 151-162.
- CHEVALLIER, Pierre, *Henri III. Roi shakespearien*, Paris, Fayard, 1985.
- CHEVALLIER-MICKI, Sybille, *Tragédies et théâtre rouennais (1566-1640) : scénographies de la cruauté*, thèse de doctorat, Université Paris-Nanterre, dir. C. Biet, 2013.
- CHIRON, Pascale, « Le recueil de Jehan Le Blond de 1536 : arme polémique, acte opportuniste ? », *RHR*, n° 62, 2006, p. 61-72.
- , « Les styles de Marot », *L'Information grammaticale*, n° 72, 1997, p. 21-24.
- CHOMÉTY, Philippe, « Poésie / Prophylaxie : éléments pour une histoire commune », dans *L'art de déjouer le mal. Savoirs et discours prophylactiques (xvi^e-xx^e siècle)*, dir. J. Laubner et D. Brancher, *Arts et savoirs*, 18 (2022), en ligne.
- CHOMÉTY, Philippe et LAMY, Jérôme, « Littérature et science : archéologie d'un litige (xvi^e-xviii^e siècle) », *Littératures classiques*, vol. 85, n° 3, 2014, p. 5-30.
- CHRISTIN, Olivier, *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1991.
- CIAVOLELLA, Massimo, « Trois traités du xv^e siècle italien sur *Anteros* : *Contra Amores* de Bartolomeo Sacchi, *Anterotica* de Pietro Edo, et *Anteros* de Battista Fregoso », dans *Anteros. Actes du colloque de Madison (Wisconsin), mars 1994*, éd. Ullrich Langer et Jan Miernowski, Orléans, Paradigme, 1994, p. 61-73.
- CICCARELLA, Erica, *Per una storia del mal francese nel Rinascimento italiano. Tra letteratura e medicina (1494-1629)*, thèse de doctorat, Université de Turin, dir. C. Giunta et A. Di Ricco, 2019.
- CIPOLLA, Carlo, *Contre un ennemi invisible. Épidémies et structures sanitaires en Italie de la Renaissance au xvii^e siècle*, trad. Marie-José Tramuta, Paris, Balland, 1992.
- CITTON, Yves, *Impuissances. Défaillances masculines et pouvoir politique de Montaigne à Stendhal*, Paris, Aubier, 1994.
- CLAIVAZ, David, *Ce que j'ay oublié d'y mettre. Essai sur l'invention poétique dans les coq-à-l'âne de Clément Marot*, Fribourg, Éditions universitaires, 2000.

- CLÉMENT, Michèle, « Une utopie “con-vi-viale” en temps de guerre : *Les Ordonnances generalles d'Amour* d'Étienne Pasquier (1564) », dans *Libertés de conscience et arts de penser (XVI^e-XVIII^e siècle). Mélanges en l'honneur d'Antony McKenna*, éd. Christelle Bahier-Porte, Pierre-François Moreau et Delphine Reguig, Paris, Champion, 2017, p. 145-160.
- , « Le contrat bigarré : entre formulaire notarial et récits brefs dans le *Formulaire fort récréatif de Bredin Le Cocu* (1594) », dans *Contes et discours bigarrés*, éd. Frank Lestringant, Paris, PUPS, 2011, p. 159-174.
- COHN, Samuel, *Epidemics. Hate and Compassion from the Plague of Athens to AIDS*, Oxford, Oxford University Press, 2018.
- CORBELLARI, Alain, « Retour sur l'amour courtois », *CRMH*, n° 17, 2009, p. 375-385.
- CORBIN, Alain, *Le Temps, le Désir et l'Horreur. Essais sur le dix-neuvième siècle*, Paris, Aubier, 1991.
- CORDINER, Valerio, « “Si les exemples servent de quelque chose, je sais un beau conte à ce propos”. Mélanges récréatifs et (surtout) didactiques dans les *Contes et Discours d'Eutrapel* », dans *Contes et discours bigarrés*, éd. Frank Lestringant, Paris, PUPS, 2011, p. 53-67.
- CORNILLIAT, François, « *Or ne mens* ». *Couleurs de l'éloge et du blâme chez les « Grands Rhétoriciens »*, Paris, Champion, 1994.
- COSTE, Joël, « Genres littéraires et médicaux à l'époque moderne. Analyse conceptuelle et application aux recueils d'observations médicales du XVI^e au milieu du XIX^e siècle », dans *Écritures médicales. Discours et genres de la tradition antique à l'époque moderne*, éd. Laurence Moulinier-Brogi et Marilyn Nicoud, Lyon, CIHAM Éditions, 2019, p. 335-351.
- , *Les Écrits de la souffrance. La consultation médicale en France (1550-1825)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2014.
- , « Un regard médical sur la société française à l'époque d'Henri IV et de Marie de Médicis : Thomas Sonnet de Courval (1577-1627), gentilhomme normand et médecin satirique », *Dix-septième siècle*, vol. 239, n° 2, 2008, p. 339-361.
- COSTE, Joël, FANTINI, Bernardino et LAMBRICHS, Louise (éd.), *Le Concept de pathocénose de M. D. Grmek. Une conceptualisation novatrice de l'histoire des maladies*, Genève, Droz, 2016.
- COTTIN, Jérôme, « De la Réforme à la réforme des images », *Études*, n° 1, 2017, p. 85-96.
- COUSER, G. Thomas, *Recovering Bodies. Illness, Disability, and Life Writing*, Madison, University of Wisconsin Press, 1997.
- CRAWFORD, Katherine, *The Sexual Culture of the French Renaissance*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.
- CREMONA, Nicolas, *Poétique des histoires tragiques (1559-1644). « Pleines de chair et de sang »*, Paris, Classiques Garnier, 2019.
- CROSBY, Alfred W., *The Columbian Exchange. Biological and Cultural Consequences of 1492*, Londres, Praeger, 2003 [1972].

- CROUY-CHANEL, Emmanuel de, *Le Canon : Moyen Âge, Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2020.
- CROUZET, Denis, *Le XVI^e siècle est un héros. Michelet, inventeur de la Renaissance*, Paris, Albin Michel, 2021.
- , *Dieu en ses royaumes. Une histoire des guerres de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.
- , *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525-vers 1610). Tome I*, Seyssel, Champ Vallon, 1990.
- CUNNINGHAM, Andrew et GRELL, Ole Peter, *The Four Horsemen of the Apocalypse. Religion, War, Famine and Death in Reformation Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- CURTIUS, Ernst Robert, *La Littérature européenne et le Moyen Âge latin*, trad. Jean Bréjoux, Paris, PUF, 1956 [1953].
- DAHER, Andrea, *Les Singularités de la France Équinoxiale. Histoire de la mission des pères capucins au Brésil (1612-1615)*, Paris, Champion, 2002.
- DAMISCH, Hubert, « La partie et le tout » (1970), dans *Y voir mieux, y regarder de plus près. Autour d'Hubert Damisch*, dir. Danièle Cohn, Paris, Éditions de l'ENS, 2003, p. 321-341.
- DANDREY, Patrick, *L'Éloge paradoxal de Gorgias à Molière*, Paris, PUF, 1997.
- DARMON, Pierre, *Le Tribunal de l'impuissance. Virilité et défaillances conjugales dans l'ancienne France*, Paris, Seuil, 1979.
- DAUVEN, Bernard, « Les vagabondes : des inconnues aux xv^e et xvi^e siècles ? », *Genèses*, n° 64, 2006, p. 5-25.
- DAUVOIS, Nathalie, « Des contreblasons de La Hueterie au Contrepoison d'Artus Désiré, enjeux et formes d'une poétique du contre à la Renaissance », dans *Texte et contre-texte pour la période pré-moderne*, éd. Nelly Labère, Bordeaux, Ausonius, 2013, p. 215-225.
- DAVENPORT-HINES, Richard, *Sex, Death, and Punishment. Attitudes to Sex and Sexuality in Britain since the Renaissance*, Londres, Collins, 1990.
- DAVID-PEYRE, Yvonne, *La Peste et le Mal Vénérien dans la Littérature Ibérique du XVI^e et du XVII^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Poitiers, 1967.
- DAVIS, Natalie Zemon, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI^e siècle*, trad. Christian Cler, Paris, Seuil, 1988 [1987].
- , *Les Cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistances au XVI^e siècle*, trad. Marie-Noëlle Bourguet, Paris, Aubier Montaigne, 1979 [1975].
- DE GENDT, Anne-Marie, « Du masculin au féminin : le changement de sexe des cinq sens au seuil de la Renaissance », dans *Les Cinq sens entre Moyen Âge et Renaissance. Enjeux épistémologiques et esthétiques*, éd. Olga Anna Duhl et Jean-Marie Fritz, Dijon, ÉUD, 2016, p. 71-93.
- , *La Muse indignée. Tome I : La satire en France au XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- , « L'Éthos du poète satirique », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la Renaissance*, n° 57, 2003, p. 71-91.

- DEBBAGI BARANOVA, Tatiana, « Combat d'un bourgeois parisien. Christophe de Bordeau et son *Beau recueil de plusieurs belles chansons spirituelles* (vers 1569-1570) », dans *Médialité et interprétation contemporaine des premières guerres de religion*, dir. Gabriele Haug-Moritz et Lothar Schilling, Berlin, De Gruyter, 2014, p. 135-146.
- , *À coups de libelles. Une culture politique au temps des guerres de religion (1562-1598)*, Genève, Droz, 2012.
- , « Les genres poétiques diffamatoires et leurs fonctions politiques pendant les guerres de religion et la Fronde : continuités et ruptures », dans *La Mémoire des guerres de religion. La concurrence des genres historiques (XVI^e-XVIII^e siècles)*, éd. Jacques Berchtold et Marie-Madeleine Fragonard, Genève, Droz, 2007, p. 211-233.
- DEBUS, Allen G., *The French Paracelsians. The Chemical Challenge to Medical and Scientific Tradition in Early Modern France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.
- DEHONDT, Louise, *Le Poète, la rose et le sablier. Représentations poétiques de la vieillesse féminine en langue romane (XVI^e siècle-début du XVII^e siècle)*, thèse de doctorat, Université Picardie Jules Verne, dir. A. Duprat, 2021.
- DEFAUX, Gérard, *La Génération Marot. Poètes français et néo-latins (1515-1550)*, Paris, Champion, 1997.
- DEJEAN, Joan E., *The Reinvention of Obscenity: Sex, Lies, and Tabloids in Early Modern France*, Chicago, University of Chicago Press, 2002.
- DE LAUNAY, Marc, « L'onction », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 169, 2015, p. 47-62.
- DEMONET, Marie-Luce, « Du signe au symptôme : la séméiotique d'Ambroise Paré », dans *Ambroise Paré (1510-1590). Pratique et écriture de la science à la Renaissance*, éd. Evelyne Berriot-Salvadore et Paul Mironneau, Paris, Champion, 2003, p. 229-247.
- DERRIDA, Jacques, *La Dissémination*, Paris, Seuil, 1972.
- DESAN, Philippe, « La philosophie de l'histoire de Loys Le Roy », *Corpus*, n° 10, 1989, p. 3-21.
- DIDI-HUBERMAN, Georges, *La Ressemblance par contact. Archéologie, anachronisme et modernité de l'empreinte*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2008.
- , *L'Image ouverte. Motifs de l'incarnation dans les arts visuels*, Paris, Gallimard, 2007.
- , *L'Image survivante. Histoire de l'art et temps des fantômes selon Aby Warburg*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2002.
- DIXON, J. E. G., « The Treatment of *morbus Gallicus* in Rabelais », *Études rabelaisiennes*, n° 25, 1991, p. 61-78.
- DORIO, Pauline, « *La plume en l'absence* : le devenir familier de l'épître en vers dans les recueils imprimés de poésie française (1527-1555), Genève, Droz, 2020.
- , « Sagouins et marmots : la déformation polémique du nom propre dans la querelle de Marot et Sagon », *Le Français préclassique*, vol. 16, 2014, p. 125-138.

- DOUDET, Estelle, « Performing Protestant Identity through Obscene Poetry. The Grenet Manuscript in the Age of the Printing Press », dans *The Politics of Obscenity in the Age of the Gutenberg Revolution. Obscene Means in Early Modern French and European Print Culture and Literature*, éd. Peter Frei et Nelly Labère, New York, Routledge, 2022, p. 221-235.
- , « Parodies en scène. Textes et contextes dans le théâtre de Pierre de Lesnauderie (Caen, 1493-1496) », *CRMH*, n° 15, 2008, p. 31-44.
- DOUDET, Estelle et KOOPMANS, Jelle, « L'obscénité dans les arts dramatiques d'expression française (1450-1550) », dans *Obscène Moyen Âge?*, éd. Nelly Labère, Paris, Champion, 2015, p. 217-266.
- DOUGLAS, Mary, *De la souillure*, trad. Anne Guérin, Paris, La Découverte, 2001 [1966].
- , « The Social Control of Cognition. Some Factors in Joke Perception », *Man*, vol. 3, 1968, p. 361-376.
- DUBOST, Jean-François, *La France italienne : XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, Aubier, 1997.
- DUBUIS, Roger, « Traduttore, traditore : l'affaire la Motte Roullant », dans *Conteurs et romanciers de la Renaissance. Mélanges offerts à Gabriel-André Pérouse*, éd. James Dauphiné et Béatrice Périgot, Paris, Classiques Garnier, 1997, p. 173-187.
- DUCCINI, Hélène, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.
- DUCHET, Claude et TOURNIER, Isabelle, « Sociocritique », dans *Dictionnaire universel des littératures. Volume 3*, éd. Béatrice Didier, Paris, PUF, 1994, p. 3571-3573.
- DUCOURTHIAL, Cyrille, « Des malades en marge de l'Hôtel-Dieu : les vérolés aux XVI^e et XVII^e siècles », dans *La Syphilis. Itinéraires croisés en Méditerranée et au-delà (XVI^e-XXI^e siècles)*, éd. Yann Ardagna et Benoît Pouget, Aix-en-Provence, PUP, 2021, p. 229-259.
- DUFOUR, Alain, *Théodore de Bèze. Poète et théologien*, Genève, Droz, 2006.
- DULIEU, Louis, « Le chancelier François Ranchin », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 27, n° 3, 1974, p. 223-239.
- DUPAS, Benjamin, « Médisance et liberté de parole : l'œuvre menacée de Théophile », dans « Parler librement ». *La liberté de parole au tournant du XVI^e et du XVII^e siècle*, éd. Isabelle Moreau et Grégoire Holtz, Lyon, ENS Éditions, 2005, p. 133-144.
- DUPAS, Matthieu, « La sodomie dans l'affaire Théophile de Viau : questions de genre et de sexualité dans la France du premier XVII^e siècle », *Les Dossiers du Grihl* [en ligne], 2010-1.
- DUPÈBE, Jean, « Autour du collège de Presles : testaments de Ramus, Talon et Péna », *BHR*, vol. 42, n° 1, p. 123-137.
- DUPONT, Florence et ÉLOI, Thierry, *L'Érotisme masculin dans la Rome antique*, Paris, Belin, 2009.
- DUPRAT, Annie, *Les Rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, 2002.

- DUTOUR, Olivier, PÁLFI, György, BÉRATO, Jacques et BRUN, Jean-Pierre (éd.), *L'Origine de la syphilis en Europe avant ou après 1493 ?*, Paris, Éditions Errance, 1994.
- EAMON, William, « Cannibalism and Contagion: Framing Syphilis in Counter-Reformation Italy », *Early Science and Medicine*, vol. 3, n° 1, 1998, p. 1-31.
- EHRHART, Liliane, « Microcosme et immersion : les *teatrini* de Gaetano Giulio Zumbo », *Culture & musées*, n° 32, 2018, p. 53-79.
- EICHEL-LOJKINE, Patricia, *Excentricité et humanisme. Parodie, dérision et détournement des codes à la Renaissance*, Genève, Droz, 2002.
- ELIAS, Norbert, *La Civilisation des mœurs*, trad. Pierre Kamnitzer, Paris, Calmann-Lévy, 1973 [1969].
- EMERSON, Catherine, « La (non-)réception de Molinet : l'ouvrage de l'indiciaire à l'âge de l'imprimé », dans *Jean Molinet et son temps*, dir. Jean Devaux, Estelle Doudet et Élodie Lecuppre-Desjardin, Turnhout, Brepols, 2013, p. 217-226.
- ENGAMMARE, Max, « Peut-on fuir devant la mort ? Les Réformateurs face aux épidémies de peste (Luther, Calvin, Bullinger et Bèze) », dans *Épidémies et sociétés : passé, présent et futur*, éd. Bernardino Fantini, Pise, Edizioni ETS, 2017, p. 87-98.
- EPSTEIN, Steven, *Histoire du sida II. La Grande révolte des malades*, trad. François-Georges Lavacquerie, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 2001 [1996].
- EVDOKIMOVA, Ludmilla, *L'Échelle des styles. Le haut et le bas dans la poésie française à la fin du Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, 2019.
- FANLO, Jean-Raymond, « Du *Reveille-matin des François* à la *Confession du sieur de Sancy* : quelques remarques sur les enjeux théologiques et politiques de l'obscénité », *Albineana*, n° 23, 2011, p. 381-391.
- FELMAN, Shoshana, « Le discours polémique », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, vol. 31, 1979, p. 179-192.
- FENOGLIO, Irène et CHANQUOY, Lucile, « Avant-propos. La notion d'"avant-texte" : point de rencontre pour une compréhension de l'écriture en acte », *Langue française*, n° 155, 2007, p. 3-7.
- FÉRY-HUE, Françoise, « "De la verolle". Poèmes inédits sur le péril vénérien (fin du xv^e-début du xvi^e siècle) », *Romania*, vol. 110, n° 439, 1989, p. 542-552.
- FISHER, Will, *Materializing Gender in Early Modern English Literature and Culture*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.
- FISSELL, Mary E., « Introduction: Women, Health, and Healing in Early Modern Europe », *Bulletin of the History of Medicine*, vol. 82, n° 1, 2008, p. 1-17.
- FLANDRIN, Jean-Louis, *Le Sexe et l'Occident. Évolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, 1981.
- FLOOD, John L., « "Safer on the battlefield than in the city" : England, the "sweating sickness", and the continent », *Renaissance Studies*, vol. 17, n° 2, 2003, p. 147-176.

- FLOOD, John L. et SHAW, David J., « The Price of the Pox in 1527 : Johannes Sipanuis and the Guaiac Cure », *BHR*, vol. 54, n° 3, 1992, p. 691-707.
- FLOURY-BUCHALIN, Cécile, « Les querelles autour des remèdes chimiques et exotiques dans la littérature du XVII^e siècle : enjeux philosophiques et professionnels », dans *Materia medica. Savoirs et usages des médicaments aux époques médiévales et modernes*, éd. Philip Rieder et François Zanetti, Genève, Droz, 2018, p. 131-146.
- , « Le modèle du “bon malade” entre traités religieux et traités médicaux au XVII^e siècle », *Chrétiens et sociétés*, n° 19, 2012, p. 39-64.
- FOA, Anna, « The New and the Old: The Spread of Syphilis (1494-1530) », dans *Sex and Gender in Historical Perspective*, éd. Edward Muir et Guido Ruggiero, Baltimore ; Londres, Johns Hopkins University Press, 1990, p. 26-45.
- FOA, Jérémie, *Tous ceux qui tombent. Visages du massacre de la Saint-Barthélemy*, Paris, La Découverte, 2021.
- FONTAINE, Marie Madeleine (éd.), *Rire à la Renaissance*, Genève, Droz, 2010.
- FOREVILLE, Raymonde, *Les Conciles de Latran I, II, III et de Latran IV*, Paris, Fayard, 2007 [1965].
- FOUCAULT, Michel, *Histoire de la sexualité IV. Les Aveux de la chair*, éd. Frédéric Gros, Paris, Gallimard, 2018.
- , *Discours et vérité précédé de La parrèsia*, Paris, Vrin, 2016.
- , *Œuvres*, éd. Frédéric Gros, Paris, Gallimard, 2015, 2 t.
- , *Subjectivité et vérité. Cours au Collège de France (1980-1981)*, éd. Frédéric Gros, Paris, EHESS ; Seuil ; Gallimard, 2014.
- FOYSTER, Elizabeth A., *Manhood in Early Modern England. Honour, Sex, and Marriage*, New York, Longman, 1999.
- FRAGONARD, Marie-Madeleine, « La polémique et le péché d'orgueil », *Albineana*, vol. 23, n° 1, 2011, p. 217-243.
- , « Anticléricalisme et plaisanteries douteuses sur le clergé en milieu protestant », *Siècles*, n° 18, 2003, p. 73-91.
- , « Stratégie de la diffamation et poétique du monstrueux : d'Aubigné et Henri III », dans *Henri III et son temps*, éd. Robert Sauzet, Paris, Vrin, 1992, p. 47-55.
- FRAISSE, Anne, « La lèpre dans les textes médicaux latins », *Latomus*, vol. 70, n° 4, 2011, p. 1028-1046.
- , « Scabies dans les textes latins : problèmes d'identification et de traduction », *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, vol. 79, n° 1, 2005, p. 59-67.
- FREI, Peter, *François Rabelais et le scandale de la modernité. Pour une herméneutique de l'obscène renaissant*, Genève, Droz, 2015.
- FREUD, Sigmund, *Le Mot d'esprit et sa relation à l'inconscient*, trad. Denis Messier, Paris, Gallimard, 1988 [1905].
- GAC, Manon, « Un prestre rimailleur : Artus Désiré et la polémique religieuse », thèse de doctorat, CESR de Tours ; Université de Genève, dir. F. Alazard et P.-A. Mellet, 2021.

- GAGNON, John H., *Les Scripts de la sexualité. Essais sur les origines culturelles du désir*, trad. Sam Bourcier et Alain Giami, Paris, Payot, 2008.
- GAIDE, Françoise, « Les *Maladies aiguës* et les *Maladies chroniques* de Caelius Aurelianus comme histoire des mots », dans *Nommer la maladie. Recherches sur le lexique gréco-latin de la pathologie*, dir. Armelle Debru et Guy Sabbah, Saint-Étienne, PUSE, 1998, p. 133-142.
- GANIM, Russell, « The Destruction and Re-Creation of Obscenity in Seventeenth-Century Pornographic Prints », dans *Obscénités renaissantes*, éd. Guillaume Peureux, Hugh Roberts et Lise Wajeman, Genève, Droz, 2011, p. 423-438.
- GARAND, Dominique, « Propositions méthodologiques pour l'étude du polémique », dans *États du polémique*, éd. Dominique Garand et Annette Hayward, Montréal, Nota Bene, 1998, p. 211-266.
- GARNIER, Isabelle, « La supplication subvertie dans les prières farcies : *De Profundis* et polémique religieuse aux XVI^e et XVII^e siècles », dans *La Supplication. Discours et représentation*, dir. Luce Marchal-Albert, Pauline Bruley et Anne-Simone Dufief, Rennes, PUR, 2015, p. 163-178.
- , *L'Épithète et la connivence. Écriture concertée chez les évangéliques français (1523-1534)*, Genève, Droz, 2005.
- GARNOT, Benoît, *Justice et société en France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Ophrys, 2000.
- GAUVIN, Brigitte, « Le témoignage d'un patient : le *De Guaiaci medicina et morbo Gallico* d'Ulrich von Hutten », *Histoire, médecine et santé*, n° 9, 2016, p. 109-128.
- , « Mythes antiques, maladies et guérison dans le *Syphilis siue de morbo Gallico* de Jérôme Fracastor », dans *La Mythologie classique dans la littérature néo-latine*, éd. Virginie Leroux, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2010, p. 293-314.
- GAY, Jean-Pascal, « Genre et sexualité au risque de leur mise en doctrine. Théologie catholique moderne et comportements sexuels hétéropratiques », dans *Le Pouvoir contourné. Infléchir et subvertir l'autorité à l'âge moderne*, éd. Héloïse Hermant, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 277-298.
- GÉRARD, Michèle, « Quand la lèpre fleurit : corps et écriture dans les *Congés* de Jean Bodel et Baude Fastoul », *Littérature*, n° 102, 1996, p. 14-28.
- GIACOMOTTO-CHARRA, Violaine, « Un médecin géographe : voyages, chorographie et médecine pratique dans *Le Pourtraict de la santé* de Joseph Du Chesne », *Camena*, n° 14, 2012, disponible en ligne.
- GIACOMOTTO-CHARRA, Violaine et MARRACHE-GOURAUD, Myriam (dir.), *La Science prise aux mots. Enquête sur le lexique scientifique de la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2021.
- GIESE, Frank S., *Artus Désiré, Priest and Pamphleteer of the Sixteenth Century*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1973.

- GINZBURG, Carlo, *À distance. Neuf essais sur le point de vue en histoire*, trad. Pierre-Antoine Fabre, Paris, Gallimard, 2001 [1998].
- GIRAUD, Yves, *Les Fantaisies du farceur Tabarin*, Paris, La Pensée universelle, 1976.
- GOENS, Jean, *De la syphilis au sida. Cinq siècles des mémoires littéraires de Vénus*, Bruxelles, Presses interuniversitaires européennes, 1995.
- GOEURY, Julien, « *Les Blasons anatomiques du corps féminin and the Fabrication of Nudity* », dans *The Politics of Obscenity in the Age of the Gutenberg Revolution. Obscene Means in Early Modern French and European Print Culture and Literature*, éd. Peter Frei et Nelly Labère, New York, Routledge, 2022, p. 193-218.
- , « Théodore de Bèze a-t-il eu une *vie de poète* ? », dans *Vies d'écrivains, vies d'artistes. Espagne, France, Italie, XVI^e-XVIII^e siècles*, éd. Matteo Residori, Hélène Tropé, Danielle Boillet et Marie-Madeleine Fragonard, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2014, p. 187-200.
- GOEURY, Julien et HUNKELER, Thomas, *Anatomie d'une anatomie. Nouvelles recherches sur les blasons anatomiques du corps féminin*, Genève, Droz, 2018.
- GOFFMAN, Erving, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, trad. Alain Kihm, Paris, Les Éditions de Minuit, 1975 [1963].
- , *Les Rites d'interaction*, trad. Alain Kihm, Paris, Les Éditions de Minuit, 1974 [1972].
- GOMEZ, Thomas, *L'Invention de l'Amérique. Mythes et réalités de la Conquête*, Paris, Flammarion, 2014.
- GRMEK, Mirko, « La dénomination latine des maladies considérées comme nouvelles par les auteurs antiques », dans *Le Latin médical. La constitution d'un langage scientifique*, éd. Guy Sabbah, Saint-Étienne, PUSE, 1991, p. 195-214.
- GROS, Frédéric, « Herméneutique de soi et obéissance à l'autre : une gouvernementalité chrétienne », dans *Après Les Aveux de la chair. Généalogie du sujet chez Michel Foucault*, éd. Sandra Boehring et Laurie Laufer, Paris, EPEL, 2020, p. 21-29.
- HAMMOND, Mitchell Lewis, « Contagion, Honour and Urban Life in Early Modern Germany », dans *Imagining Contagion in Early Modern Europe*, éd. Claire L. Carlin, Basingstoke ; New York, Palgrave Macmillan, 2005, p. 94-106.
- HARRIS, Jonathan Gil, « (Po)X Marks the Spot: How to "Read" "Early Modern" "Syphilis" in *The Three Ladies of London* », dans *Sins of the Flesh. Responding to Sexual Disease in Early Modern Europe*, éd. Kevin Siena, Toronto, Center for Reformation and Renaissance Studies, 2005, p. 109-132.
- HAYES, Bruce, *Hostile Humor in Renaissance France*, Newark, University of Delaware Press, 2020.
- HAYTON, Darin, « Joseph Grünpeck's Astrological Explanation of the French Disease », dans *Sins of the Flesh. Responding to Sexual Disease in Early Modern Europe*, éd. Kevin Siena, Toronto, Center for Reformation and Renaissance Studies, 2005, p. 81-106.
- HEALY, Margaret, *Fictions of Disease in Early Modern England: Bodies, Plagues and Politics*, New York, Palgrave, 2001.

- HEIKKI, Mikkeli, *Hygiene in the Early Modern Medical Tradition*, Helsinki, Academia Scientarum Fennica, 1999.
- HEMING, Carol Piper, *Protestants and the Cult of the Saints in German-Speaking Europe (1517-1531)*, Kirksville, Truman State University Press, 2003.
- HÉRITIER, Françoise, *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- HIGMAN, Francis, *La Diffusion de la réforme en France (1520-1565)*, Genève, Labor et Fides, 1992.
- , *Lire et découvrir. La circulation des idées au temps de la Réforme*, Genève, Droz, 1988.
- HOBART, Brenton, *La Peste à la Renaissance. L'imaginaire d'un fléau dans la littérature au XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2020.
- HOFFMANN, George, *Reforming French Culture. Satire, Spiritual Alienation, and Connection to Strangers*, Oxford, Oxford University Press, 2017.
- HOLBAN, Marie, « Autour de l'attribution du ms. anonyme "De Saturne et de sa lignée" (B.N. ms. fr. 1358) », *Romance Notes*, vol. 16, n° 3, 1975, p. 662-668.
- HOLTZ, Grégoire, « Le mal et ses remèdes : une représentation multipolaire de la syphilis et de ses thérapies chez Oviedo et Orta », *Histoire, médecine et santé*, vol. 9, 2016, p. 55-71.
- HUCHON, Mireille, « Pour une histoire du genre de la nouvelle », dans *Esculape et Dionysos. Mélanges en l'honneur de Jean Céard*, dir. Jean Dupèbe, Franco Giaccone, Emmanuel Naya et Anne-Pascale Pouey-Mounou, Genève, Droz, 2008, p. 1013-1030.
- HÜE, Denis, *La Poésie palinodique à Rouen (1486-1550)*, Paris, Champion, 2002.
- , « L'Estrade, la Vierge et le Podium : le Puy de Rouen », dans *Maistre Pierre Pathelin. Lectures et contextes*, dir. Denis Hüe et Darwin Smith, Rennes, PUR, 2001, p. 141-158.
- HUNT, Lynn (éd.), *The Invention of Pornography: Obscenity and the Origins of Modernity (1500-1800)*, New York, Zone Books, 1993.
- ILVONEN, Eero, *Parodies de thèmes pieux dans la poésie française du Moyen Âge*, Genève, Slatkine Reprints, 1975 [1914].
- IMBERT, Jean (éd.), *Histoire des hôpitaux en France*, Paris, Privat, 1982.
- ISAMBERT, François-André, *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, Belin-Leprieux, t. 14, 1829.
- JACQUART, Danielle et THOMASSET, Claude, *Sexualité et savoir médical au Moyen Âge*, Paris, PUF, 1985.
- JANIER, André, *Les Serées (1584-1597-1598) du libraire-imprimeur Guillaume Bouchet (1514-1594)*, texte revu et corrigé par Jean-Claude Arnould, Paris, Champion, 2006.
- JEANNERET, Michel, *J'aime ta joie parce qu'elle est folle. Écrivains en fête (XVI^e et XVII^e siècles)*, Genève, Droz, 2018.
- , *Éros rebelle. Littérature et dissidence à l'âge classique*, Paris, Seuil, 2003.

- , *Perpetuum mobile. Métamorphoses des corps et des œuvres de Vinci à Montaigne*, Paris, Macula, 1997.
- , « Polyphonie de Rabelais : ambivalence, antithèse et ambiguïté », *Littérature*, vol. 55, n° 3, 1984, p. 98-111.
- JEANNIN, Pierre, *Les Marchands au XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 1969.
- JEFFERY, Brian (éd.), *Chanson Verse of the Early Renaissance. Volume II*, Londres, Tecla Editions, 1976.
- JOHNSON, Leonard W., *Poets as Players. Theme and Variation in Late Medieval French Poetry*, Stanford, Stanford University Press, 1990.
- JOUANNA, Jacques, « La notion de maladie chez Hippocrate », *La Revue du praticien*, vol. 51, n° 18, 2001, p. 1985-1993.
- JOUHAUD, Christian, *Les Pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000.
- JOUHAUD, Étienne, « Investir l'intimité de l'autre pour mieux le maîtriser : l'exemple des bains turcs dans les récits de voyage en Orient à la fin de la Renaissance », dans *Le Corps et l'esprit en voyage. Le voyage thérapeutique*, éd. Christine de Buzon et Odile Richard-Pauchet, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 123-138.
- JÜTTE, Robert, « Syphilis and Confinement. Hospitals in Early Modern Germany », dans *Institutions of Confinement. Hospitals, Asylums, and Prisons in Western Europe and North America, 1500-1950*, éd. Norbert Finzsch et Robert Jütte, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 97-115.
- KAHN, Didier, *Alchimie et paracelsisme en France à la fin de la Renaissance (1567-1625)*, Genève, Droz, 2007.
- KEMP, William, « Les éditions de la version Chéradame du *Guaiacum* de Hutten et le début de l'humanisme médical en français », *Gutenberg Jahrbuch*, n° 67, 1992, p. 161-189.
- KERAUTRET, Flavie, *Le Phénomène « Bruscambille ». Édition, théâtre, actualité*, thèse de doctorat, Université Paris Nanterre, dir. G. Peureux, 2020.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, « La polémique et ses définitions », dans *Le Discours polémique*, éd. Nadine Gelas et Catherine Kerbrat-Orecchioni, Lyon, PUL, 1980, p. 3-40.
- KIÈS, Nicolas, *Rencontrer en devisant. La conversation facétieuse dans les recueils bigarrés (Du Fail, Cholières, Bouchet)*, Genève, Droz, 2021.
- , « Le genre discordant des "contes et discours bigarrez" », dans *Contes et discours bigarrés*, éd. Frank Lestringant, Paris, PUPS, 2011, p. 201-208.
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « La Fontaine de Jouvence. Bain et jeunesse entre XIV^e et XVI^e siècle », *Clio. Femmes, genre, histoire*, n° 42, 2015, p. 181-190.
- (éd.), *Histoire des femmes en Occident. Le Moyen Âge*, Paris, Plon, 1991.

- KOOPMANS, Jelle, « *Le present d'ung cat nonne* ou le texte ludique », dans *Jean Molinet et son temps*, dir. Jean Devaux, Estelle Doudet et Élodie Lecuppre-Desjardin, Turnhout, Brepols, 2013, p. 59-66.
- , « La parodie en situation. Approches du texte festif à la fin du Moyen Âge », *CRMH*, vol. 15, 2008, p. 87-98.
- , « De la survivance des dieux antiques à la survie de l'humanité », dans *Dieu et les dieux dans le théâtre de la Renaissance*, éd. Jean-Pierre Bordier et André Lascombes, Turnhout, Brepols, 2006, p. 235-247.
- , « *La Pronostication des cons sauvages*, monologue parodique de 1527 », *Le Moyen Français*, vol. 24-25, 1990, p. 107-129.
- KORHONEN, Anu, « Strange Things Out of Hair: Baldness and Masculinity in Early Modern England », *Sixteenth Century Journal*, vol. 41, n° 2, 2010, p. 371-391.
- KRISTEVA, Julia, *Pouvoirs de l'horreur. Essai sur l'abjection*, Paris, Seuil, 1980.
- KRIVATSY, Peter, « Nicola Massa's *Liber de Morbo Gallico* – dated 1507 but printed in 1527 », *Journal of the History of Medicine and Allied Sciences*, vol. 29, n° 2, 1974, p. 230-233.
- KRUEGER, Roberta, *Women readers and the ideology of gender in Old French verse romance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.
- L'HOËR, Claire, *Anne de Bretagne. Duchesse et reine de France*, Paris, Fayard, 2020.
- LA CHARITÉ, Claude, « Rabelais and Medicine », dans *A Companion to François Rabelais*, éd. Bernd Renner, Leyde ; Boston, Brill, 2021, p. 49-74.
- LA GORCE, Mathieu de, « Secret et obscénité dans *Le Passavant* de Théodore de Bèze : stratégie rhétorique ou écho de circonstances », dans *L'Ombre d'un doute : nuances et détours de l'interprétation. Mélanges en hommage à François Lecercle*, éd. Emmanuelle Hénin et Clotilde Thouret, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2019, p. 185-197.
- , « La mise à nu, point de convergence entre les discours satiriques et la "satyre" érotique des années 1600-1625 ? », *Albineana*, vol. 29, 2017, p. 149-168.
- LABANDE-MAILFERT, Yvonne, *Charles VIII. Le vouloir et la destinée*, Paris, Fayard, 1986.
- LABÈRE, Nelly (éd.), *Obscène Moyen Âge ?*, Paris, Champion, 2015.
- LACHÈVRE, Frédéric, *Le Procès du poète Théophile de Viau*, Paris, Champion, t. 1, 1909.
- LAGUARDIA, David, « Henri III et la propagande de l'obscène », *RHR*, n° 68, 2009, p. 41-52.
- , *Intertextual Masculinity in French Renaissance Literature : Rabelais, Brantôme, and the Cent nouvelles nouvelles*, Aldershot, Ashgate, 2008.
- , « L'écriture polymorphe de la masculinité chez Rabelais », dans *L'homme en tous genres. Masculinités, textes et contextes*, éd. Gary Ferguson, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 49-61.
- LAINGUI, André, « Peines », dans *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, éd. Lucien Bély, Paris, PUF, 2015, p. 976-978.

- LAUBNER, Jérôme, « Vérolés mutilés, vérolés évirés dans les discours littéraires et médicaux (xvi^e-xvii^e siècle), dans *Textes et corps sous le scalpel. Pratiques de la mutilation sous l'Ancien Régime en France*, dir. Daniel Maira, Sofina Dembruk et Ioana Manea, Tübingen, Narr, à paraître.
- , « La “chair molle” de la vérole : réflexions sur une virilité vérolée », dans *Molleses renaissantes. Défaillances et assouplissement du masculin*, dir. Daniel Maira, avec la collaboration de Freya Baur et Teodoro Patera, Genève, Droz, 2021, p. 113-131.
- LASTRAIOLI, Chiara, « *La più santa, la più gloriosa, la più bella cosa che sia al mondo* : notes sur le discours parodique sur la pelade au xvi^e siècle », *Histoire, médecine et santé*, n° 9, 2016, p. 41-54.
- LAUVERGNAT-GAGNIÈRE, Christiane, *Lucien de Samosate et le lucianisme en France au xvi^e siècle. Athéisme et polémique*, Genève, Droz, 1988.
- LAVÉANT, Katell, « Publishing Obscene Parodies: From Authorised Joyful Books to Forbidden Editions », dans *The Politics of Obscenity in the Age of the Gutenberg Revolution. Obscene Means in Early Modern French and European Print Culture and Literature*, éd. Peter Frei et Nelly Labère, New York, Routledge, 2022, p. 311-324.
- , « Medieval Joy », dans *Gender. Laughter*, éd. Bettina Papenburg, Farmington Hills, Macmillan, 2017, p. 131-145.
- LAVOCAT, Françoise, *La Syrinx au bûcher. Pan et les satyres à la Renaissance et à l'âge baroque*, Genève, Droz, 2005.
- LE CADET, Nicolas, *Rabelais et le théâtre*, Paris, Classiques Garnier, 2020.
- , « “Beuveurs tresillustres et vous verolez tresprecieux” : Rabelais et les anagnostes », *RHLF*, n° 2, 2015, p. 261-282.
- LE GALL, Jean-Marie, *Défense et illustration de la Renaissance*, Paris, PUF, 2018.
- , « Rires et violences religieuses à la Renaissance », dans *La Politique du rire : satires, caricatures et blasphèmes (xvi^e-xxi^e siècles)*, éd. Pierre Serna, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015, p. 69-95.
- , *Un idéal masculin ? Barbes et moustaches (xv^e-xviii^e siècles)*, Paris, Payot, 2011.
- LE GOFF, Jacques, « L'attente dans le christianisme : le Purgatoire », *Communications*, n° 70, 2000, p. 295-301.
- , *La Naissance du Purgatoire*, Paris, Gallimard, 1981.
- LE ROUX, Nicolas, *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III (1^{er} août 1589)*, Paris, Gallimard, 2017.
- , « Le glaive et la chair : le pouvoir et son incarnation au temps des derniers Valois », *Chrétiens et sociétés*, numéro spécial 2, 2013, p. 61-83.
- , *La Faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2000.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Les Paysans de Languedoc*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1985.
- LECOQ, Anne-Marie, *François I^{er} imaginaire. Symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, Macula, 1987.

- LEDEGANG-KEEGSTRA, Jeltine L. R., « *Le Passavant* de Théodore de Bèze : thèmes et termes anticléricaux », *Siècles*, vol. 18, 2003, p. 59-72.
- LEMAIRE, Jacques, « Jean Molinet et le thème de la vieillesse », dans *Vieillesse et vieillissement au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, PUP, 1987, p. 167-180.
- LEONG, Elaine, *Recipes and Everyday Knowledge. Medicine, Science, and the Household in Early Modern England*, Chicago, University of Chicago Press, 2018.
- LETT, Didier, « L'Occident médiéval », dans *Une histoire des sexualités*, dir. Sylvie Steinberg, Paris, PUF, 2018.
- LEUWERS, Hélène, « Jehan Leclerc et les chirurgiens jurés de Paris : une rivalité professionnelle à l'Hôtel-Dieu (1498-1500) », *Histoire, médecine et santé*, n° 13, 2018, p. 69-90.
- LILE, Pierre, « Auger Ferrier et le milieu médical toulousain », dans *L'Humanisme à Toulouse (1480-1596)*, éd. Nathalie Dauvois, Paris, Champion, 2006, p. 289-297.
- LINÖCKER, Melanie, *Der Unzucht und Lastern derbey entspringende Krankheit. Syphilis und deren Bekämpfung in der Frühen Neuzeit am Beispiel des Wiener Bürgerspitals St. Marx*, Sarrebruck, VDM Verlag, 2008.
- LOMBART, Nicolas, « La poésie contre l'injure. La fama ronsardienne face à la violence verbale protestante », *L'Année ronsardienne*, n° 2, 2020, p. 87-119.
- , « De l'éloquence judiciaire à la satire en vers : l'autre actualité du poète-juriste (1557-1631) », *Albineana*, n° 29, 2017, p. 63-84.
- LONG, Kathleen P. (éd.), *High Anxiety. Masculinity in Crisis in Early Modern France*, Kirkville, Truman State University Press, 2002.
- LOSSE, Deborah N., *Syphilis. Medicine, Metaphor, and Religious Conflict in Early Modern France*, Columbus, Ohio State University Press, 2015.
- LUNEL, Alexandre, *La Maison médicale du roi (XVI^e-XVIII^e siècles). Le pouvoir royal et les professions de santé (médecins, chirurgiens, apothicaires)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.
- MACLEAN, Ian, *Learning and the Market Place. Essays in the History of the Early Modern Book*, Leyde ; Boston, Brill, 2009.
- , *Logic, Signs, and Nature in the Renaissance. The Case of Learned Medicine*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- MAËS, Bruno, *Les Livrets de pèlerinage. Imprimerie et culture dans la France moderne*, Rennes, PUR, 2016.
- MAINGUENEAU, Dominique, « Problèmes d'ethos », *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n° 113-114, 2002, p. 55-67.
- MAIRA, Daniel (dir.), *Molleses renaissantes. Défaillances et assouplissement du masculin*, avec la collaboration de Freya Baur et Teodoro Patera, Genève, Droz, 2021.
- , « Le pouvoir fardé à la cour d'Henri III : satire et parodie du masculin », dans *Féminité et masculinité altérées : transgression et inversion des genres au Moyen Âge*, dir. Eva Pibiri et Fanny Abbott, Florence, Sismel-Edizioni del Galluzzo, 2017, p. 285-299.

- MAJANDER, Kerttu, PFRENGLE, Saskia, KOCHER, Arthur, NEUKAMM, Judith, DU PLESSIS, Louis, PLA-DÍAZ, Marta, ARORA, Natasha, AKGÜL, Gülfirde, SALO, Kati, SCHATZ, Rachel, INSKIP, Sarah, OINONEN, Markku, VALK, Heiki, MALVE, Martin, KRIISKA, Aivar, ONKAMO, Päivi, GONZÁLEZ-CANDELAS, Fernando, KÜHNERT, Denise, KRAUSE, Johannes et SCHUENEMANN, Verena J., « Ancient Bacterial Genomes Reveal a High Diversity of *Treponema pallidum* Strains in Early Modern Europe », *Current Biology*, vol. 30, n° 19, 2020, p. 3788-3803.
- MANUEL, Franck, « Les Pronostications Joyeuses : la parodie au service d'une poétique négative », *Albineana*, vol. 20, 2008, p. 133-148.
- MARÉCHAUX, Pierre, « Les noces de Panurge et de Mercure : Rabelais et la leçon de Martianus Capella », dans *Rabelais pour le XXI^e siècle*, éd. Michel Simonin, Genève, Droz, 1998, p. 161-176.
- MARGOLIN, Jean-Claude, « À propos des *Nova Reperta* de Stradan », dans *Esthétiques de la nouveauté à la Renaissance*, dir. Franck Lessay et François Laroque, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2001, p. 6-39.
- MARRACHE-GOURAUD, Myriam, « Salades, tartes et confitures : les plantes "habillées" par la cuisine rabelaisienne », *L'Année rabelaisienne*, n° 6, 2022, p. 269-291.
- , « Lecteurs vérolés et texte de petite vertu. Enjeux "tresprecieux" de la littérature rabelaisienne », dans *Valeurs des lettres à la Renaissance. Débats et réflexions sur la vertu de la littérature*, dir. Pascale Chiron et Lidia Radi, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 209-227.
- , « Hors toute intimidation ». *Panurge ou la parole singulière*, Genève, Droz, 2003.
- MASON, Shirley, « Viret adapted by Viret : the re-use of *De la Différence* in Viret's later works », *BHR*, vol. 50, n° 3, 1988, p. 623-635.
- MAYER, Claude-Albert, « Coq-à-l'âne : définition, invention, attributions », *French Studies*, n° 16, 1962, p. 1-13.
- MAYNARD, Katherine, « "Miel empoisonné" : Satire and Sickness in Ronsard's *Discours des Misères de ce Temps* », dans *La Satire dans tous ses états. Le « mélange satyrique » à la Renaissance française*, éd. Bernd Renner, Genève, Droz, 2009, p. 245-264.
- MCGOUGH, Laura J., *Gender, Sexuality, and Syphilis in Early Modern Venice. The Disease that Came to Stay*, Houndmills, Palgrave Macmillan, 2010.
- McKAY, Richard A., *Patient Zero and the Making of the AIDS Epidemic*, Chicago, University of Chicago Press, 2017.
- MEISS, Millard, *La Peinture à Florence et à Sienne après la peste noire. Les arts, la religion, la société au milieu du XIV^e siècle*, trad. Dominique Le Bourg, Paris, Hazan, 2013 [1951].
- MELCHIOR-BONNET, Sabine, *Histoire du miroir*, Paris, Imago, 1994.
- MELLET, Paul-Alexis (éd.), *Et de sa bouche sortait un glaive. Les monarchomaques au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2006.
- MÉNAGER, Daniel, *La Renaissance et le rire*, Paris, PUF, 1995.
- MENINI, Romain, *Rabelais altérateur. « Graeciser en François »*, Paris, Classiques Garnier, 2014.

- MERCIER, Alain, *Le Tombeau de la mélancolie : littérature et facétie sous Louis XIII. Tome I*, Paris, Champion, 2005.
- MERLIN-KAJMAN, Hélène, *La Littérature à l'heure de #MeToo*, Paris, Ithaque, 2020.
- , *L'Animal ensorcelé. Traumatismes, littérature, transitionnalité*, Paris, Ithaque, 2016.
- , « Corps, émotion, lecture : le "classicisme" pourrait ne pas être l'antithèse de la "modernité" », dans *Corps et Interprétation (XVI^e-XVIII^e siècles)*, éd. Clotilde Thouret et Lise Wajeman, Amsterdam ; New York, Rodopi, 2012, p. 47-64.
- , *La Langue est-elle fasciste ? Langue, pouvoir, enseignement*, Paris, Seuil, 2003.
- , « Les troubles du masculin en France au XVII^e siècle », dans *Le Masculin. Identité, fictions, dissémination*, éd. Horacio Amigorena et Frédéric Monneyron, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 11-57.
- MÉZAN-MUXART, Virginie, « La civette au Moyen Âge et à la Renaissance : parfum prophylactique, curatif et aphrodisiaque », dans *Parfums et odeurs au Moyen Âge. Science, usage, symboles*, éd. Agostino Paravicini Bagliani, Florence, Sismel-Edizioni del Galluzzo, 2015, p. 131-160.
- MILLET, Olivier, *Calvin et la dynamique de la parole. Étude de la rhétorique réformée*, Paris, Champion, 1992.
- , « L'image négative de Luther en France dans la propagande en vers français des années 1520-1530 », *Revue d'histoire du protestantisme*, vol. 2, 2017, p. 15-32.
- MONFERRAN, Jean-Charles, « Sur les "facetieux epitaphes" de Clément Marot. Réflexions sur Jean Le Veau et ses compères, à partir d'un florilège marotique », dans « *Une honnête curiosité de s'enquérir de toutes choses* ». *Mélanges en l'honneur d'Olivier Millet, de la part de ses élèves, collègues et amis*, dir. Frank Lestringant, Genève, Droz, 2021, p. 33-45.
- , « "Chantons Noël" (à propos de la ballade XI de *L'Adolescence clémentine*) », *Babel*, Hors-série Agrégation, 2019, p. 103-122.
- MONTAGNE, Véronique, *Médecine et rhétorique à la Renaissance. Le cas du traité de peste en langue vernaculaire*, Paris, Classiques Garnier, 2017.
- MOREAU, Brigitte, *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle, Tome 3 : 1521-1530*, Paris, Services des travaux historiques de la Ville de Paris, 1985.
- MOREAU, Isabelle, « *Guérir du sot* ». *Les stratégies d'écriture des libertins à l'âge classique*, Paris, Champion, 2007.
- MORONCINI, Ambra, « The Accademia della Virtù and Religious Dissent », dans *The Italian Academies (1525-1700). Networks of Culture, Innovation and Dissent*, éd. Jane Everson, Denis Reidy et Lisa Sampson, Oxford, Legenda, 2016, p. 88-101.
- MOULINIER-BROGI, Laurence, « Esthétique et soins du corps dans les traités médicaux latins à la fin du Moyen Âge », *Médiévales*, n° 46, 2004, p. 55-72.
- MUEGGLER, Nina, « *Bon pays de France* ». *Enjeu national et joutes poétiques sous le règne de François I^{er}*, Genève, Droz, 2023.
- MUESSIG, Carolyn, *The Stigmata in Medieval and Early Modern Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2020.

- MYERS, Kathleen A., *Fernández de Oviedo's Chronicle of America. A new History for a New World*, Austin, University of Texas Press, 2007.
- NASSIET, Michel, « L'honneur au XVI^e siècle : un capital collectif », dans *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, éd. Hervé Drévilion et Diego Venturino, Rennes, PUR, 2011, p. 71-90.
- NÉGREL, Éric, « Le théâtre à l'envers de Maugouvert. Impuissance masculine et chevauchée de l'âne au XVI^e siècle », *CRMH*, n° 37, 2019, p. 333-355.
- NIEBYL, Peter H., « The Non-Naturals », *Bulletin of History of Medicine*, vol. 45, n° 5, 1971, p. 486-492.
- NOIROT, Corinne, « Marot en ses épîtres de "Bourgeon" et "Raisin" ou l'équivoque régénérée », *Revue italienne d'études françaises*, n° 1, 2011, p. 1-10.
- NUTTON, Vivian, « Galen at bedside: the methods of a medical detective », dans *Medicine and the Five Senses*, éd. William F. Bynum et Roy Porter, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 7-16.
- ORDINE, Nuccio, *Le Rendez-vous des savoirs. Littérature, philosophie et diplomatie à la Renaissance*, Paris, Klincksieck, 1999.
- PALMER, Richard, « Niccolò Massa, his family and his fortune », *Medical history*, n° 25, 1981, p. 385-410.
- PANTIN, Isabelle, « Fracastoro's *De Contagione* and Medieval Reflection on "Action at a Distance" : Old and New Trends in Renaissance Discourse on the Plague », dans *Imagining Contagion in Early Modern Europe*, éd. Claire L. Carlin, Basingstoke ; New York, Palgrave Macmillan, 2005, p. 3-15.
- PARENT-DUCHÂTELET, Alexandre-Jean-Baptiste, *De la prostitution dans la ville de Paris considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, Paris, J.-B. Baillière, t. 1, 1836.
- PARK, Katharine, *Secrets de femmes. Le genre, la génération et les origines de la dissection humaine*, trad. Hélène Quiniou, Dijon, Les Presses du réel, 2009 [2006].
- PAVEAU, Marie-Anne, *Le Discours pornographique*, Paris, La Musardine, 2014.
- PECH, Thierry, *Conter le crime. Droit et littérature sous la Contre-Réforme : les histoires tragiques (1559-1644)*, Paris, Champion, 2000.
- PENNUTO, Concetta, « Syphilitic Confessions in Renaissance Medicine: Grünpeck's *De mentulagra* », dans *Travelling and Mapping the World: Discoveries and Narrative Discourse*, éd. Adriana Corrado, Vita Fortunati et Gilberta Golinelli, Bologne, Emil, 2011, p. 99-112.
- , « La thérapie des maladies contagieuses et les vertus thérapeutiques de l'émeraude chez Fracastor », dans *Pratique et pensée médicales à la Renaissance*, éd. Jacqueline Vons, Paris, De Boccard, 2009, p. 111-125.
- PÉREZ, Joseph, *La Légende noire de l'Espagne*, Paris, Fayard, 2009.
- PÉREZ, Stanis, *Le Corps du roi. Incarner l'État de Philippe Auguste à Louis-Philippe*, Paris, Perrin, 2018.

- PERRY, Mary Elizabeth, « Lost Women in Early Modern Seville: The Politics of Prostitution », *Feminist Studies*, vol. 4, n° 1, 1978, p. 195-214.
- PETÉY-GIRARD, Bruno (dir.), *François Habert, poète français (1508?-1562?)*, Paris, Champion, 2014.
- PETIT, Caroline (dir.), *Revisiting Medical Humanism in Renaissance Europe, Arts et Savoirs*, n° 15, 2021 [en ligne].
- PETTEGREE, Andrew, *Reformation and the Culture of Persuasion*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- PEUREUX, Guillaume, *La Muse satyrique (1600-1622)*, Genève, Droz, 2015.
- , « Les obsessions du poète satyrique : violence et identité masculines », dans *Les Poètes satiriques normands du XVII^e siècle*, éd. Jean-François Castille et Marie-Gabrielle Lallemand, Caen, Presses universitaires de Caen, 2015, p. 35-46.
- , « “L’on f... en ce livre partout” (*Parnasse des poètes satyriques*, 1622) : expériences érotiques et expériences de lecture dans les recueils de poésie satyrique », dans *Corps et Interprétation (XVI^e-XVIII^e siècles)*, éd. Clotilde Thouret et Lise Wajeman, Amsterdam ; New York, Rodopi, 2012, p. 121-131.
- , « L’obscénité satyrique (1615-1622) », dans *Obscénités renaissantes*, éd. Guillaume Peureux, Hugh Roberts et Lise Wajeman, Genève, Droz, 2011, p. 409-422.
- , « Des usages libertins de la satire : écriture, langue et publication *satyriques* », dans *Libertinism and Literature in Seventeenth-Century France*, éd. Richard G. Hodgson, Tübingen, Narr, 2009, p. 175-191.
- , « L’érotisme satyrique, entre libertinage et redéfinition des Belles-lettres (1615-1622) », *RHR*, n° 68, 2009, p. 53-61.
- PHETERSON, Gail, *Le Prisme de la prostitution*, trad. Nicole-Claude Mathieu, Paris, L’Harmattan, 2001 [1996].
- PIERSSENS, Michel, *Savoirs à l’œuvre. Essais d’épistémocritique*, Villeneuve-d’Ascq, Presses universitaires de Lille, 1990.
- PIGEAUD, Jackie, *Poésie du corps*, Paris, Payot, 1999.
- PINEAU, Guylaine, « Soigner la peste sans défier la colère divine dans les traités médicaux du XVI^e siècle », *Seizième Siècle*, vol. 8, n° 1, 2012, p. 173-190.
- PINEAUX, Jacques, *La Poésie des protestants de langue française (1559-1598)*, Paris, Klincksieck, 1971.
- POIRIER, Guy, *Henri III de France en mascarades imaginaires. Mœurs, humeurs et comportements d’un roi de la Renaissance*, Laval, Presses de l’Université de Laval, 2010.
- , « A Contagion at the Source of Discourse on Sexualities: Syphilis during French Renaissance », dans *Imagining Contagion in Early Modern Europe*, éd. Claire L. Carlin, Basingstoke ; New York, Palgrave Macmillan, 2005, p. 157-176.
- POMATA, Gianna, « Sharing Cases: The *Observationes* in Early Modern Medicine », *Early Science and Medicine*, vol. 15, n° 3, 2010, p. 193-236.
- PORTER, Roy et ROUSSEAU, George S., *Gout. The Patrician Malady*, New Haven ; Londres, Yale University Press, 1998.

- POT, Olivier, « Prophétie et mélancolie : la querelle entre Ronsard et les protestants (1562-1565) », *Cahiers V.-L. Saulnier*, n° 15, 1998, p. 189-229.
- QUESNEL, Colette, « Le “vrai” médecin à la Renaissance », *Renaissance et Réforme*, vol. 24, n° 4, 2000, p. 85-94.
- QUÉTEL, Claude, *Le Mal de Naples. Histoire de la syphilis*, Paris, Seghers, 1986.
- , « Syphilis et politiques de santé à l'époque moderne », *Histoire, économie et société*, vol. 3, n° 4, 1984, p. 543-556.
- RACAUT, Luc, *Hatred in Print. Catholic Propaganda and Protestant Identity during the French Wars of Religion*, Aldershot, Ashgate, 2002.
- RASSINIER, Jean-Paul, « L'hérésie comme maladie dans l'œuvre de saint Augustin », *Mots. Les langages du politique*, n° 26, 1991, p. 65-83.
- REESER, Todd W., *Moderating Masculinity in Early Modern Culture*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2006.
- REID, Dylan, « Carnival in Rouen: A History of the Abbaye des Conards », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 32, n° 4, 2001, p. 1027-1055.
- ROBERT, Aurélien, « Contagion morale et transmission des maladies : histoire d'un chiasme (XIII^e-XIX^e siècle) », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 21, 2011, p. 41-60.
- ROBERTS, Hugh, « L'euphémisme comique et les limites de l'obscénité au début du XVII^e siècle », dans *Obscénités renaissantes*, éd. Guillaume Peureux, Hugh Roberts et Lise Wajeman, Genève, Droz, 2011, p. 247-261.
- , « A Devils' Banquet: Apologies for Obscenity in Late Renaissance French Texts », *EMF : Studies in Early Modern France*, vol. 14, *Obscenity*, 2010, p. 195-214.
- , « Medicine and Nonsense in French Renaissance Mock Prescriptions », *The Sixteenth Century Journal*, vol. 40, n° 3, 2009, p. 721-744.
- ROBERTS, Hugh et TOMARKEN, Annette, « Bruscambille auteur dramatique et défenseur du théâtre », dans *Le Dramaturge sur un plateau. Quand l'auteur dramatique devient personnage*, dir. Clotilde Thouret, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 285-299.
- , « “Tant sérieux que facecieux” : les prologues de Bruscambille et la littérature sérieo-comique », *Études Épistémè*, n° 37, 2020, [en ligne].
- ROBIN, Diane, *Aux origines de l'esthétique. Le goût de la laideur au seuil de la modernité*, Paris, Classiques Garnier, 2021.
- ROSELLINI, Michèle, « Théophile devant ses juges ou l'œuvre en procès », dans *L'Immoralité littéraire et ses juges*, éd. Jean-Baptiste Amadiou, Jean-Charles Darmon et Philippe Desan, Paris, Hermann, 2019, p. 43-66.
- , « Homosexualité et esprit fort dans la première moitié du XVII^e siècle : indices poétiques d'une “invisible affinité” », *Les Dossiers du Grihl*, 2010-1, [en ligne].
- , « Risques et bénéfices de la publication d'un “mauvais livre” : la stratégie commerciale des libraires éditeurs du *Parnasse satyrique* (1622-1625) », dans *Les Arrière-boutiques de la littérature. Auteurs et imprimeurs-libraires aux XVI^e et XVII^e siècles*, dir. Edwige Keller-Rahbé, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2010, p. 185-208.
- ROSENBERG, Charles, « What Is an Epidemic? AIDS in Historical Perspective », *Daedalus*, vol. 118, n° 2, 1989, p. 1-17.

- ROSENKRANZ, Karl, *Esthétique du laid*, trad. Sibylle Muller, Belval, Circé, 2004 [1853].
- ROSENWEIN, Barbara H., « Émotions en politique. Perspectives de médiéviste », *Hypothèses*, vol. 5, n° 1, 2002, p. 315-324.
- ROSSIAUD, Jacques, *Amours vénales. La prostitution en Occident (XII^e-XVI^e siècle)*, Paris, Aubier, 2010.
- , « Prostitution, jeunesse et société dans les villes du Sud-Est au xv^e siècle », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 2, 1976, p. 289-325.
- ROUILLER, Dorine, *Des airs, des lieux et des hommes. Les théories des climats à la Renaissance*, Genève, Droz, 2021.
- ROUSSE, Michel, « Les Conards de Rouen : la corne et la crosse », dans *Cornes et plumes dans la littérature médiévale. Attributs, signes, emblèmes*, éd. Fabienne Pomel, Rennes, PUR, 2010, p. 27-42.
- , « L'abbaye des Conards dans la vie sociale et culturelle de Rouen », dans *Première poésie française de la Renaissance. Autour des Puits poétiques normands*, éd. Jean-Claude Arnould et Thierry Mantovani, Paris, Champion, 2003, p. 407-431.
- ROUSSEL, Diane, *Violences et passions dans le Paris de la Renaissance*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.
- SAINÉAN, Lazare, *La Langue de Rabelais*, Paris, E. De Boccard, 1922-1923, 2 vol.
- SALAS, Irène, *À la frontière du corps. L'imaginaire de la peau à la Renaissance*, thèse de doctorat, EHESS, dir. Y. Hersant, 2014.
- SAMAMA, Évelyne, « La maladie chronique dans l'Antiquité », dans *Pathos et Chronos. La pensée à l'épreuve de la maladie chronique*, dir. Joël Coste, Paris, Hermann, 2018, p. 13-32.
- SARGENT-BAUR, Barbara N., *Brothers of Dragons. Job dolens and François Villon*, New York, Garland, 1990.
- SAULNIER, Verdun-Léon, « Préface », *Études rabelaisiennes*, t. 13, 1976, p. VII-XVI.
- SAUNDERS, Alison, *The Sixteenth-Century Blason Poétique*, Berne, Peter Lang, 1981.
- SCARRY, Elaine, *The Body in Pain. The Making and Unmaking of the World*, Oxford, Oxford University Press, 1995.
- SCHAPIRA, Nicolas, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.
- SCHLANGER, Judith, *Le Neuf, le différent et le déjà-là. Une exploration de l'influence*, Paris, Hermann, 2014.
- SCHLEINER, Winfried, *Medical Ethics in the Renaissance*, Washington, Georgetown University Press, 1995.
- , « Infection and Cure through Women: Renaissance Constructions of Syphilis », *The Journal of Medieval and Renaissance Studies*, vol. 24, n° 1, 1994, p. 499-517.
- SCOLLEN-JIMACK, Christine, « Marot and Deschamps: the Rhetoric of Misfortune », *French Studies*, n° 42, 1988, p. 21-32.

- SCREECH, Michael A., *Le Rire au pied de la Croix. De la Bible à Rabelais*, trad. Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Bayard, 2002 [1997].
- , «An Interpretation of the Querelle des Amyes», *BHR*, vol. 21, n° 1, 1959, p. 103-130.
- SEDGWICK, Eve Kosofsky, *Between Men: English Literature and Male Homosocial Desire*, New York, Columbia University Press, 1985.
- SEEGER, Cornelia, *Nullité de mariage, divorce et séparation de corps à Genève, au temps de Calvin. Fondements doctrinaux, loi et jurisprudence*, Lausanne, Société d'Histoire de la Suisse romande, 1989.
- SIENA, Kevin, *Venereal Disease, Hospitals, and the Urban Poor. London's «Foul Wards» (1600-1800)*, Rochester, University of Rochester Press, 2004.
- , «The “Foul Disease” and Privacy: The Effects of Venereal Disease and Patient Demand on the Medical Marketplace in Early Modern London», *Bulletin of the History of Medicine*, vol. 75, n° 2, 2001, p. 199-224.
- SIMONIN, Michel, *Pierre de Ronsard*, Paris, Fayard, 1990.
- SIRAISI, Nancy, «Disease and symptom as problematic concepts in Renaissance medicine», dans *Res et verba in der Renaissance*, éd. Eckhard Kessler et Ian Maclean, Wiesbaden, Harrassowitz, 2002, p. 217-240.
- SKODA, Françoise, *Médecine ancienne et métaphore. Le vocabulaire de l'anatomie et de la pathologie en grec ancien*, Paris, Peeters, 1988.
- SOLÉ, Jacques, *Être femme en 1500. La vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Paris, Perrin, 2000.
- SOLFAROLI CAMILLOCCI, Daniela, «La grande rôtisserie des nécromants. Le discours réformé autour du purgatoire au XVI^e siècle entre polémique religieuse et défi pédagogique», dans *Le Purgatoire. Fortune historique et historiographique d'un dogme*, éd. Guillaume Cuchet, Paris, Éditions EHESS, 2012, p. 103-115.
- SPILSBURY, S. V., «The Imprecatory Ballade: a fifteenth-century poetic genre», *French Studies*, vol. 33, n° 4, 1979, p. 385-394.
- STEIN, Claudia, *Negotiating the French Pox in Early Modern Germany*, New York, Routledge, 2016.
- , «“Getting” the Pox: Reflections by an Historian on How to Write the History of Early Modern Disease», *Nordic Journal of Science and Technology Studies*, vol. 2, n° 1, 2014, p. 53-60.
- SUDHOFF, Karl, *The Earliest printed Literature on Syphilis being ten Tractates from the years 1495-1498*, trad. Carl Singer, Florence, Lieber, 1925.
- SZABARI, Antónia, *Less Rightly Said. Scandals and Readers in Sixteenth-Century France*, Stanford, Stanford University Press, 2010.
- TABET, Paola, *La Grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, trad. Josée Contréras, Paris, L'Harmattan, 2004.
- TALLON, Alain, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI^e siècle. Essai sur la vision gallicane du monde*, Paris, PUF, 2002.

- TALVACCHIA, Bette (éd.), *A Cultural History of Sexuality in the Renaissance*, Londres, Bloomsbury, 2011.
- TANASE, Gabriela, « Corps “enferm” et démarche de la parole poétique dans les *Congés* des poètes lépreux », *French Studies*, vol. 68, n° 2, 2014, p. 149-163.
- TEMKIN, Owsei, *The Double Face of Janus and other Essays in the History of Medicine*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2006.
- , *Galenism. Rise and Decline of a medical philosophy*, Ithaca ; Londres, Cornell University Press, 1973.
- TERPSTRA, Nicholas, *Lost girls. Sex and Death in Renaissance Florence*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2010.
- THIRY, Claude, « Prospections et prospectives sur la Rhétorique seconde », *Le Moyen Français*, vol. 46-47, 2000, p. 541-562.
- THOMASSET, Claude, « La femme au Moyen Âge. Les composantes fondamentales de sa représentation : immunité-impunité », *Ornicar?*, n° 22-23, 1981, p. 223-238.
- TILLES, Gérard et WALLACH, Daniel, « Le traitement de la syphilis par le mercure. Une histoire thérapeutique exemplaire », *Histoire des Sciences Médicales*, vol. 30, n° 4, p. 501-510.
- TIN, Louis-Georges, *L'Invention de la culture hétérosexuelle*, Paris, Autrement, 2008.
- TINGUELY, Frédéric, *La Lecture complice. Culture libertine et geste critique*, Genève, Droz, 2016.
- TOGNOTTI, Eugenia, *L'Altra faccia di Venere. La sifilide dalla prima età moderna all'avvento dell'Aids (XVI-XX sec.)*, Milan, Angeli, 2006.
- TOURNON, André, « Des marques de discontinuité dans les écrits bigarrés », dans *Contes et discours bigarrés*, éd. Frank Lestringant, Paris, PUPS, 2011, p. 175-182.
- TROILO, Dominique, *L'Œuvre de Pierre Viret. L'activité littéraire du Réformateur mise en lumière*, Lausanne, L'Âge d'homme, 2012.
- UELTSCHI, Karin, *Le Pied qui cloche ou le lignage des boiteux*, Paris, Champion, 2011.
- VALETTE, Jean-René, « Le rire et le corps : éléments d'esthétique médiévale (XII^e-XIII^e s.) », dans *Esthétique du rire*, éd. Alain Vaillant, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, 2012, p. 21-45.
- VAN DAMME, Stéphane, « Libertinage de mœurs/libertinage érudit. Le travail de la distinction », *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, n° 8, 2004, p. 161-180.
- VERGER, Jacques, « La mobilité étudiante au Moyen Âge », *Histoire de l'éducation*, n° 50, 1991, p. 65-90.
- VIEL, Claude, « Thibault Lespleigney, apothicaire tourangeau (1496-1550) », dans *Pratique et pensée médicales à la Renaissance*, éd. Jacqueline Vons, Paris, De Boccard, 2009, p. 161-171.
- VIENNOT, Éliane, « La fin de la Renaissance (1475-1615) », dans *Femmes et littérature. Une histoire culturelle I (Moyen Âge-XVIII^e siècle)*, éd. Martine Reid, Paris, Gallimard, 2020, p. 219-453.

- VONS, Jacqueline, « Le rôle des analogies dans la transmission d'un savoir scientifique : André Vésale (1514-1564) et la *Fabrica* (1543) », dans *La Transmission des savoirs au Moyen Âge et à la Renaissance. Volume 2 : le XVI^e siècle*, dir. Frank La Brasca et Alfredo Perafino, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2005, p. 33-48.
- , « Jérôme Fracastor : mythe et médecine dans *Syphilidis siue morbi Gallici libri tres* », dans *Médecine et médecins au XVI^e siècle*, dir. Marie Viallon-Schoneveld, Saint-Étienne, PUSE, 2002, p. 147-160.
- VOVELLE, Michel, *La Mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983.
- , « L'histoire et la longue durée » (1978), dans *La Nouvelle Histoire*, éd. Jacques Le Goff, Paris, Éditions Complexe, 2006, p. 77-108.
- VULCAN, Ruxandra Irina, *Savoir et rhétorique dans les dialogues français entre 1515 et 1550*, Hambourg, LIT, 1996.
- WAJEMAN, Lise, « Usages chrétiens de l'obscénité », dans *Obscénités renaissantes*, dir. Lise Wajeman, Guillaume Peureux et Hugh Roberts, Genève, Droz, 2011, p. 393-408.
- WALCH, Agnès, *La Spiritualité conjugale dans le catholicisme français (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2002.
- WALD LASOWSKI, Patrick, *Syphilis. Essai sur la littérature française du XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1982.
- WALD, Priscilla, *Contagious. Cultures, Carriers, and the Outbreak Narrative*, Durham, Duke University Press, 2008.
- WEBER, Henri, « Deux théoriciens de la facétie : Pontano et Castiglione », *RHR*, n° 7, 1977, p. 74-78.
- WENGER, Alexandre, « La Visite à l'hôpital des vérolés, ou la littérature face au péril vénérien (fin XIX^e-début XX^e siècle) », *RHLF*, n° 4, 2020, p. 871-880.
- WERNER, Dorothee, *Le Sermon de l'Enfant prodigue de Michel Menot. Introduction, édition critique, étude lexicologique*, Tübingen, Niemeyer, 1989.
- WICKERSHEIMER, Ernest, « L'apparition de "variola" dans le vocabulaire médical », *Nova acta leopoldina*, n° 167, 1963, p. 175-181.
- WINN, Colette, « Témoignage de l'actualité médicale du temps : Le Mallade de Marguerite de Navarre (c. 1535) », *Renaissance et Réforme*, vol. 26, n° 4, 2002, p. 91-111.
- , « De sage(-)femme à sage(-)fille : Louise Boursier, *Instructions à ma fille* [1626] », *Papers of French Seventeenth Century Literature*, vol. 24, n° 46, 1997, p. 61-83.
- WOLPER, Roy S., « The Rhetoric of Gunpowder and the Idea of Progress », *Journal of the History of Ideas*, vol. 31, n° 4, 1970, p. 589-598.
- ZANRÈ, Domenico, « French Disease and Italian Responses: Representations of the *mal francese* in the Literature of Cinquecento Tuscany », dans *Sins of the Flesh. Responding to Sexual Disease in Early Modern Europe*, éd. Kevin Siena, Toronto, Center for Reformation and Renaissance Studies, 2005, p. 187-208.
- ZINK, Michel, *La Subjectivité littéraire. Autour du siècle de saint Louis*, Paris, PUF, 1985.

INDEX DES NOMS

Ne figurent dans l'index que les noms de personnes antérieurs au XVIII^e siècle ainsi que les figures mythologiques.

- Agrippa, Henri Corneille, 333
 Alciat, André, 171, 172
 Alexandre le Grand, 286
 Alexandre VI (pape), 68
 Alexis, Guillaume, 60, 179
 Almenar, Juan, 46, 101
 Aneau, Barthélemy, 172
 Anne de Bretagne, 413
 Apollon, 352, 406, 455, 459
 Arétin, L', 191
 Aristote, 210, 253, 273, 274, 328, 354
 Astruc, Jean, 118
 Aubigné, Théodore Agrippa d', 367, 375, 380, 383, 415, 426
 Augustin, 59, 67, 68, 142, 396
 Aurigny, Gilles d', 217
 Auvray, Jean, 444, 450
 Avicenne, 150
- Badius, Conrad, 299, 367, 368, 379
 Baïf, Jean-Antoine de, 165, 229, 490
 Baillou, Guillaume de, 17
 Bailly, Pierre, 105, 106, 133, 134
 Balzac, Guez de, 462
 Bartole, 483
 Baude Fastoul, 238-241
 Beaulieu, Eustorg de, 237, 241, 242, 386, 454
 Belleforest, François de, 207, 227
 Benedicti, Jean, 170, 174, 175, 375
 Bernard de Gordon, 64, 103
 Berni, Francesco, 470
- Béroalde de Verville, François, 132, 335, 337, 338, 470
 Béthencourt, Jacques de, 22, 58-61, 106, 123, 124, 149, 155, 159, 165, 191, 202, 216, 222, 229, 253, 267, 346
 Bèze, Théodore de, 172, 173, 370-376, 379-382, 400-402, 405, 411, 493
 Billon, François de, 196, 197
 Binet, Étienne, 324
 Bini, Giovan Francesco, 167
 Birague, Flaminio de, 415
 Boccace, 252, 313, 320
 Bodin, Jean, 114, 492
 Bolsec, Jérôme Hermes, 401-402
 Boniface VIII (pape), 333
 Bordeaux, Christophe de, 400-402
 Borgognoni, Theodoric, 98
 Botero, Giovanni, 87
 Boucher, Jean, 418-420
 Bouchet, Guillaume, 65, 214, 335, 345, 349, 350
 Bouchet, Jean, 53, 61, 169, 189, 190, 302, 349
 Boudeville, Guyon, 260
 Boursier, Louise, 144, 187, 188, 206, 207, 209
 Braillier, Pierre, 312
 Brant, Sébastien, 113, 158, 236, 262
 Brantôme, Pierre de Bourdeille, seigneur de, 414
 Brasavola, Antonio Musa, 47, 67, 68
 Brassicanus, Johann Alexander, 263

- Bruscamille, 81, 430, 432-435, 482
 Bucer, Martin, 172
 Bullinger, Heinrich, 366, 367

 Cabrol, Barthélemy, 208
 Cachet, Christophe, 65
 Cahaignes, Jacques de, 152
 Calvin, Jean, 161-163, 172-175, 369, 370, 378, 390, 396, 401
 Calvy de La Fontaine, François, 450
 Cammelli, Antonio (dit il Pistoia), 23, 288, 453
 Camus, Jean-Pierre, 233, 234
 Canappe, Jean, 125
 Cardan, Jérôme, 118
 Caro, Annibal, 413, 459
 Casaubon, Isaac, 439
 Cassal, Jean, 164, 224
 Castelvetro, Lodovico, 275
 Castiglione, Baldassare, 328, 350
 Catherine de Médicis, 28, 69, 414
 Catherine de Sienne (sainte), 199
 Celse, 62, 67, 95
 Champier, Symphorien, 96, 97, 119, 220
 Chandieu, Antoine de, 404-407, 410, 411
 Chanuel, Claude, 64, 65
 Charles d'Orléans, 286
 Charles Quint, 118
 Charles VIII, 17, 22, 31, 44, 47, 132, 277, 366, 412-414
 Charles IX, 399, 412, 414
 Chauliac, Guy de, 44, 114
 Chaumette, Antoine, 212, 227
 Chéradame, Jean, 48, 49, 60
 Cholières, Jean Dagoneau, seigneur de, 335, 337, 345, 347
 Chrestien, Florent, 408-411
 Christine de Pizan, 285
 Cicéron, 251, 274, 275, 328
 Claude de France, 414
 Clément, Jacques, 412
 Colomb, Christophe, 31, 54
 Concini, Concino, 426
 Constantin L'Africain, 63
 Cornu, Pierre, 374-376

 Cotgrave, Randle, 48, 52, 53, 60, 61, 66, 79, 82, 84, 229, 317
 Cotreau, Jean, 162
 Cromé, François, 419, 420
 Cumano, Marcello, 45, 96
 Cupidon, 285, 286, 291, 295, 298-300, 409, 453, 488

 Dalechamps, Jacques, 116
 Dall'Aquila, Sebastiano, 95
 Dante, 291
 Daphné, 459
 Dariot, Claude, 217, 312
 De Cartigny, Jean, 67
 Delicado, Francisco, 192, 485
 Della Casa, Giovanni, 327
 Demoulins de Rochefort, François, 15, 16
 Des Coles, Jean, 291, 292
 Des Innocens, Guillaume, 64, 103-105, 230
 Des Périers, Bonaventure, 306, 307, 313, 372
 Descartes, René, 483
 Désiré, Artus, 260, 381, 396-400, 402
 Desportes, Philippe, 470
 Diane de Poitiers, 143
 Díaz de Isla, Ruy, 54-55
 Didon, 285
 Dioscoride, 119, 414
 Draud, Georg, 147
 Drouyn, Jean, 60, 179, 180, 299, 302
 Du Bartas, Guillaume de Saluste, 56, 225, 427, 490
 Du Bellay, Jean, 196
 Du Bellay, Joachim, 254, 255, 357-359, 405
 Du Breil, André, 110
 Du Breul, Jacques, 99
 Du Chastel, Honoré, 414
 Du Chesne, Joseph, 108, 109, 124, 138, 143-145, 164, 182, 210, 213, 233, 434, 450
 Du Fail, Noël, 17, 57, 61, 121, 132, 143, 210, 335, 336, 342-345, 347, 349

- Du Laurens, André, 56, 100, 102, 104, 105, 107, 108, 112, 118, 119, 179, 186, 187
 Du Troncy, Benoît, 338-341
 Du Verdier, Antoine, 165, 291, 440
 Dubois, Jean, 56
 Dupleix, Scipion, 105
 Duval, Jacques, 85, 86

 Élisabeth de France, 206
 Élisabeth I^{re} (reine d'Angleterre), 422
 Épernon, Jean-Louis Nogaret de La Vallette, duc d', 415, 416
 Épicure, 445, 463
 Érasme, 171, 172, 204, 210, 226, 251, 320, 321, 333, 344, 355, 361, 363, 375, 403, 457
 Eskrich, Pierre, 377, 378
 Esternod, Claude d', 445, 448, 450, 469, 472, 473, 477
 Estienne, Henri, 149, 162, 163, 167, 229, 299, 365, 366, 374-376, 394
 Estienne, Robert, 60, 62, 63, 72, 79, 82, 376
 Estoc, Antoine, 439, 446, 453, 460, 461, 463
 Euripide, 354
 Eustache Deschamps, 239, 278

 Fallope, Gabriel, 46, 47, 148, 149, 405
 Farel, Guillaume, 396
 Fernández de Oviedo y Valdés, Gonzalo, 54, 55, 87, 88
 Fernel, Jean, 19, 37, 59, 81-84, 112, 124, 126-130, 145, 151, 159, 185, 186, 212, 213, 219, 220, 223, 227, 229, 232, 314
 Ferri, Alfonso, 34, 97, 139, 146, 151, 314
 Ferrier, Auger, 69, 79, 118, 123, 140, 145, 147, 202, 212
 Ficin, Marsile, 59, 128
 Fierabras, Hervé, 138
 Fioravanti, Leonardo, 107, 117, 120
 Firenzuola, Agnolo, 288
 Flesselles, Philippe de, 125, 126

 Fracastor, Jérôme, 19, 115, 116, 186, 187, 328, 410, 458
 François I^{er}, 15, 16, 48, 175, 200, 277, 307, 315, 355, 413, 414
 François II, 364, 414
 Fuchs, Leonhart, 96

 Gabiani, Vincenzo, 83
 Galien, 44, 45, 48, 57, 59, 60, 70, 95, 96, 102, 106, 111, 112, 118, 125, 135, 145, 147, 150, 483
 Galilée, 462
 Garasse, François, 460, 461, 463-465
 Gaultier, Jean, 72, 73, 85, 90, 98, 116, 182, 192, 232, 233, 427, 490
 Gentillet, Innocent, 56
 Gilino, Corradino, 95
 Gilles, Arnould, 200
 Godin, Nicolas, 22, 60, 61, 112, 119, 125
 Goulou, Jean, 462
 Grappa, Il, 288
 Grazzini, Antonfrancesco, 288
 Grenet, Gilbert, 390, 391, 393, 394
 Grévin, Jacques, 275, 409
 Gringore, Pierre, 168, 356, 395
 Grognet, Pierre, 292
 Grünpeck, Joseph, 35, 45, 46, 59, 68, 70, 113, 132, 182, 211, 216, 224-226, 236, 262, 273, 324
 Guichard, Étienne, 63
 Guichardin, François, 54
 Guillaume de Lorris, 251, 298
 Guillaumet, Tannequin, 52, 91, 110, 111, 127, 145, 146, 165, 181, 218, 224, 228, 427, 428, 449, 467, 490
 Guyon, Louis, 84, 117, 120, 121, 176, 203, 214, 215, 226, 227, 414, 427

 Habert, François, 51, 52, 123, 238, 314, 351
 Haschaert, Pierre, 215
 Henri II, 19, 37, 364, 371, 414
 Henri III, 87, 101, 380, 411, 412, 414-418, 420, 421
 Henri IV (Henri de Navarre), 56, 83, 102, 206, 250, 412, 418-423, 425, 429, 447

- Hercule, 286, 323, 492
 Héry, Thierry de, 22, 31, 54, 59, 112, 114, 119, 121, 124-126, 131, 132, 135-143, 150, 151, 155, 201-203, 205, 207, 219, 236, 241, 314, 385, 405
 Hippocrate, 95, 105, 106, 108, 121, 150, 202, 226, 490
 Hock, Wendelin, 50, 149, 150
 Horace, 255, 358, 359, 449
 Hotman, François, 378
 Houllier, Jacques, 119
 Houssemayne, Nicolas de, 313
 Huon de Méry, 317, 318
 Hutten, Ulrich von, 22, 35, 47-50, 83, 98, 115, 119, 122, 131, 135, 164, 211, 223-225, 236, 239, 241, 244, 245, 282, 314, 328, 386, 434

 Ignace d'Antioche, 142

 Jean Bodel, 238-240
 Jean de Meun, 251, 287
 Job, 88, 106, 197, 199, 297, 374
 Jodelle, Étienne, 391
 Joubert, Laurent, 64, 65, 105, 114, 123, 129, 132-134, 137, 138, 159, 182, 183, 186, 187, 202-204, 235, 251, 253, 274, 275, 280, 313, 327, 361, 427
 Joubert, Nicolas, 448
 Jove, Paul, 47
 Jules II (pape), 60, 333, 363
 Juvénal, 356, 359

 Kepler, 462

 La Boétie, Étienne de, 358
 La Framboisière, Nicolas-Abraham de, 146
 La Marck, Charles Robert, comte de, 459
 La Martinière, Pierre-Martin de, 37
 La Motte Roullant, 336
 La Popelinière, Henri Lancelot Voisin de, 88
 La Porte, Maurice de, 104, 179, 226, 298
 La Primaudaye, Pierre de, 101

 La Tour d'Albenas, François Bérenger de, 413
 Lactance, 387
 Larivey, Pierre de, 83
 Lazare, 142, 490
 Le Baillif de La Rivière, Roch, 107, 109, 164
 Le Brun de La Rochette, Claude, 159
 Le Fournier, André, 228
 Le Paulmier, Julien, 95, 151, 152, 155
 Le Picart, François, 166
 Le Roy, Loys, 113, 114
 Leblond, Jean, 237, 243-245, 285-287, 289
 Leclerc, Jehan, 49
 Lecoq, Antoine, 55, 57, 69-72, 87, 134-136, 176, 188, 357
 Lemaire de Belges, Jean, 256, 259, 295-298, 300, 330, 338
 Lemnius, Levinus, 186
 Léonard de Vinci, 229
 Leonicensi, Niccolò, 45, 46, 95
 Léry, Jean de, 193-195
 Lesnauderie, Pierre de, 261, 262
 Lespleigney, Thibault, 118, 278, 279, 284
 L'Estoile, Pierre de, 414, 415, 417-421
 Lizet, Pierre, 370-373, 375, 376, 379, 380, 382, 403, 405, 493
 López de Gómara, Francisco, 55
 Louis XII, 15, 175, 265, 277
 Louis XIII, 143, 425, 426, 428, 429, 435
 Lucien de Samosate, 263, 264, 292, 333, 373
 Lucinge, René de, 87
 Lucrèce, 254, 411
 Luisini, Luigi, 33, 35
 Lusitanus, Amatus, 205
 Luther, Martin, 67, 68, 160, 161, 163, 374, 382, 395, 396

 Magny, Olivier de, 190, 191, 218, 358, 483
 Maillard, Nicolas, 367, 368
 Mainard, François, 443, 444, 472-474
 Mainardo, Agostino, 369

- Manardo, Giovanni, 62, 63, 98, 104, 135, 185
 Maniald, Étienne, 129, 130
 Marcellus Empiricus, 63
 Marconville, Jean de, 64, 67, 96, 166, 170, 188, 337
 Marie de Médicis, 28, 73, 83, 143, 195, 206, 426, 435
 Marinelli, Giovanni, 399
 Marot, Clément, 51, 79, 80, 179, 237, 238, 240, 242, 244, 254, 255, 260, 267, 279-281, 285, 286, 288, 289, 303, 321, 322, 330, 342, 350-358, 363, 373, 379, 391, 396, 434
 Marot, Jean, 333
 Mars, 59, 261
 Martial, 70, 451
 Massa, Niccolò, 50, 51
 Mayenne, Charles de Lorraine, duc de, 420-422
 Mazarin, Jules, 493
 Médée, 285
 Menot, Michel, 159-161, 164
 Meschinot, Jean, 238
 Michel, Nicolas, 97, 139, 151
 Molinet, Jean, 237, 238, 240, 241, 258, 259, 265, 276-279, 281, 283, 284, 287, 288, 293, 294, 298, 302-304, 409, 412, 433, 453, 454, 459
 Mondor, 81, 430-432
 Montaigne, Michel de, 107, 120, 151, 210, 358
 Montméja, Bernard de, 404-407, 410, 411
 Motin, Pierre, 445, 478, 479

 Negri, Francesco, 387
 Nicandre, 292
 Nicot, Jean, 60, 62, 82

 Odon de Cluny, 178
 Olivier, Jacques, 187
 Origène, 59
 Oudin, Antoine, 81, 84, 226, 324
 Ovide, 169, 225, 254, 285, 286, 299, 389, 437, 459

 Palma-Cayet, Pierre, 375
 Papon, Jean, 99
 Paracelse, 104, 107-109, 112, 146, 159, 164, 167
 Paré, Ambroise, 18, 57, 66, 73, 81, 82, 85, 102, 103, 114, 117, 123, 126, 129, 138, 139, 141, 186, 200, 202, 204-207, 229-233, 240, 346, 405, 445
 Parmentier, Jean et Raoul, 72
 Pasquier, Étienne, 341, 342
 Patin, Guy, 492, 493
 Paul III (pape), 67
 Peletier du Mans, Jacques, 217, 258, 358
 Pena, Pierre, 418
 Pétrarque, 288, 300
 Philippe III le Bon, 336
 Pigray, Pierre, 139, 154, 230, 289
 Piquelin, Jean, 77
 Pirckheimer, Willibald, 264
 Planis Campy, David de, 57, 85, 102, 104, 105, 109, 127, 143, 144, 146, 165-167, 219, 220, 223, 426
 Platon, 137, 138, 178, 464
 Platter, Felix, 184
 Platter, Thomas, 235
 Pline l'Ancien, 62, 68-70, 96, 107, 113, 135, 176
 Plutarque, 170
 Poissenot, Bénigne, 207-209
 Postel, Guillaume, 413
 Pyrard, François, 221

 Quillian, Michel, 225, 226
 Quintilien, 234, 251, 289

 Rabelais, François, 53, 135, 197, 223, 251, 253, 256, 271, 274, 306, 308-311, 313-322, 324, 325, 328-336, 338, 340-343, 345, 349, 351, 352, 360, 369, 370, 379, 383, 384, 387, 388, 410, 413, 434, 445, 456, 457, 491
 Ranchin, François, 44, 122, 148, 226, 342
 Rasse des Neux, François, 281, 390-394, 406, 459
 Ravailac, François, 425

- Régnier, Mathurin, 440-442, 445, 453-456
 Renaudot, Théophraste, 492, 493
 Renou, Jean de, 57, 58, 76, 111, 112
 Richard, Sébastien, 216
 Riolan, Jean (le père), 19
 Rivière, Lazare, 418
 Romany, Richard de, 427
 Rondelet, Guillaume, 98, 129, 130, 137, 138, 145, 151, 155, 214, 215, 220, 413, 421
 Ronsard, Pierre de, 179, 254, 402-411, 449, 454
 Rousseau, Jean-Jacques, 231
 Rus, Jean, 383
 Ruscelli, Girolamo, 228
 Rutebeuf, 243, 276
- Saconay, Gabriel de, 399
 Sageot, Louis, 464
 Sagon, François de, 179, 350-358, 379
 Saint-Gelais, Octovien de, 285
 Saint-Pavin, Denis Sanguin de, 483
 Saporta, Jean, 71, 153, 192, 216
 Sardanapale, 16, 210
 Saturne, 15, 16, 59, 261, 262, 324
 Scaliger, Jules César, 254
 Schellig, Konrad, 45
 Scillacio, Nicolò, 45
 Sébillet, Thomas, 177, 217, 258
 Serres, Louys de, 58, 76
 Servet, Michel, 96, 357
 Sigogne, Charles-Timoléon de Beauxoncles, sieur de, 445, 447, 448, 456, 457, 468, 475, 477
 Sireulde, Jacques, 267
 Sixte IV (pape), 332, 333, 387
 Somerville, Antoine de, 461, 463
 Sonnet de Courval, Thomas, 83-85, 131, 191, 192, 441, 442, 472, 479, 480
 Sorel, Charles, 37, 144, 267, 484, 485
 Stuart, Marie (reine d'Écosse), 422
 Surius, Laurentius, 398, 399
- Tabarin, 81, 430-432, 439, 475
 Tabourot, Étienne, 229, 258, 287, 342, 343
 Tagaut, Jean, 58
 Tahureau, Jacques, 53
 Textor, Benoît, 158
 Thevet, André, 55, 56, 63, 80, 193, 195
 Thomas d'Aquin, 128, 173, 274
 Tiraqueau, André, 135
 Torrella, Gaspar, 46, 68, 70
 Trento, Jean Baptiste, 377-379
- Uçay, Gervais, 154
- Vallambert, Simon de, 54, 182, 204
 Valleriole, François, 19
 Van Der Straet, Jan (dit Stradan), 115
 Varanda, Jean de, 56, 151, 153-155, 204, 222, 228, 229, 466
 Vénus, 47, 53, 59-61, 169, 170, 181, 200, 254, 269, 280, 281, 285, 286, 291, 295, 298-300, 381, 386, 387, 408, 415, 417, 437, 441
 Vésale, André, 97, 118
 Vespucci, Amerigo, 193
 Viau, Théophile de, 36, 426, 439, 457-465, 470, 475, 478, 482, 483, 485
 Vigier, Jean, 187
 Vigo, Giovanni da, 22, 60, 98, 121, 128, 181, 216, 229
 Villeneuve, Arnaud de, 33, 98, 147
 Villon, François, 284, 289, 293, 307
 Viret, Pierre, 106, 166, 167, 364, 365, 368, 373, 374, 380-390, 393, 397-400, 409, 434
 Virgile, 169, 171, 254, 411
 Vivès, Jean-Louis, 67, 189, 190, 197-199, 320
 Voisin, André, 464
- Yves d'Évreux, 194, 195
- Zumbo, Gaetano, 235
 Zwingli, Ulrich, 367, 396

TABLE DES FIGURES

Fig. 1. *L'Amour au XVII^e siècle*, [s. l. n. d.], Paris, BnF, planche 32. 74

Fig. 2. *L'Amour au XVII^e siècle*, [s. l. n. d.], Paris, BnF, planche 37. 82

Fig. 3. *Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, Lyon, François Juste, 1539, f. D2r [Gallica]. 263

Fig. 4. *Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, f. C8r [Gallica]. 271

Fig. 5. *Le Triumphe de treshaulte et puissante Dame Verolle*, f. E6v [Gallica]. 301

Fig. 6. Artus Désiré, *Les Combatz du fidelle papiste, pelerin romain, contre l'apostat priapiste tirant à la synagogue de Genève, maison babilonicque des Lutheriens*, Rouen, Robert et Jean du Gort, 1550, f. Q6v [Gallica]. 398

Fig. 7. *L'Amour au XVII^e siècle*, [s. l. n. d.], Paris, BnF, planche 31. 489

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

Contacteur Droz

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	7
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	11
NOTES SUR L'ORTHOGRAPHE ET LES TRADUCTIONS	13
INTRODUCTION.....	15
État de la recherche	18
Enjeux.....	21
Le cas français	21
Pour une histoire de la sexualité vérolée.....	24
Mal vénérien et mâle Renaissance.....	27
Chronotopes troublés.....	30
Corpus et périodisation	33
Parcours	38

PREMIÈRE PARTIE

FAÇONNER LA VÉROLE, CONSTRUIRE UNE TOPIQUE AU CARREFOUR DES DISCOURS

Chapitre premier. LE DICTIONNAIRE DE LA VÉROLE.....	43
Des baptêmes et des passions.....	44
Incriminations internationales.....	44
Stratégie française I	49
Stratégie française II	58
Maux nouveaux, mots d'hier : risques d'équivoque.....	61
La vérole en vernaculaire	62
Dénominations sérieuses, dénominations plaisantes	66
Les images en partage	76
Voyage thérapeutique.....	76

Marchandise vérolée.....	87
Conclusion.....	92
Chapitre II. LE CHOC DE LA NOUVEAUTÉ.....	93
Face aux Anciens : (ir)révérences savantes	95
Assimiler	95
Rapprocher : lèpre et vérole	99
Différencier : maladie nouvelle, médecine nouvelle.....	106
Émerveiller : vérole et modernité	112
Construire son autorité dans un champ médical troublé.....	121
Efficacité diagnostique et labyrinthe symptomatologique	122
Thérapeutes et thérapeutiques à l'essai	131
Faut-il préserver du mal ?	147
Conclusion.....	155
Chapitre III. VISAGES ET FIGURES DES VÉROLÉS.....	157
Le procès des vérolés.....	158
Paillards et vérolés : visages d'une menace sociale.....	158
Le salut est-il dans le mariage ?	168
Corps féminins, corps contagieux ?.....	176
Des vérolés innocents	200
Écrire l'expérience des malades	211
Les coûts de la maladie	212
Figurations de la défiguration.....	222
Une voix poétique nouvelle : le « je » vérolé.....	236
Conclusion.....	245

DEUXIÈME PARTIE

USAGES ET APPROPRIATIONS DE LA VÉROLE

Chapitre IV. JOYEUSÉTÉS VÉROLIQUES	251
Vérole et vers joyeux.....	254
Un corpus varié.....	254
Vérole en contre-textes	257
Des tréteaux aux défilés	261
Le vérolé entre Héraclite et Démocrite	273
La vérole comme force parodique.....	282
Poèmes préventifs et/ou jeux masculins.....	290

TABLE DES MATIÈRES	557
Narrations vérolées : Rabelais et ses épigones	308
Rabelais et ses vérolés très précieux.....	309
Reprises et variations facétieuses.....	335
Conclusion : Le devenir-satirique de la vérole	350
Chapitre V. VÉROLE POLÉMIQUE	359
Vérole et stratégie polémique réformée.....	362
Une maladie endémique de la catholicité	364
Inspecter le corps catholique : l'œil expert comme ressource polémique.	369
Une vérole iconoclaste.....	376
Inventivité polémique : Pierre Viret et la vérole	380
Circulations vérolées et identité huguenote	390
Ripostes et reprises catholiques.....	394
Une vérole discrète dans le camp catholique.....	395
Le cas Ronsard, poète et prêtre vérolé.....	402
Infléchissements politiques : royautés et noblesses vérolées.....	411
Conclusion.....	422
Chapitre VI. VÉROLE HÉTÉRODOXE	425
Une matière joyeuse, pérenne et féconde.....	429
Fariboles de grosse vérole	430
Épanouissements facétieux	435
La vérole entre essor satirique et Eros satyrique.....	439
Sanction physiologique	440
Sous l'égide de Priape et d'Esculape : l'écriture satyrique	443
Splendeurs et misères d'une masculinité satyrique	467
Conclusion.....	481
CONCLUSION	487
BIBLIOGRAPHIE.....	495
Sources.....	495
Sources manuscrites	495
Sources imprimées	496
Études.....	518
INDEX DES NOMS	547
TABLE DES FIGURES.....	553

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

[Acheter le livre](#)